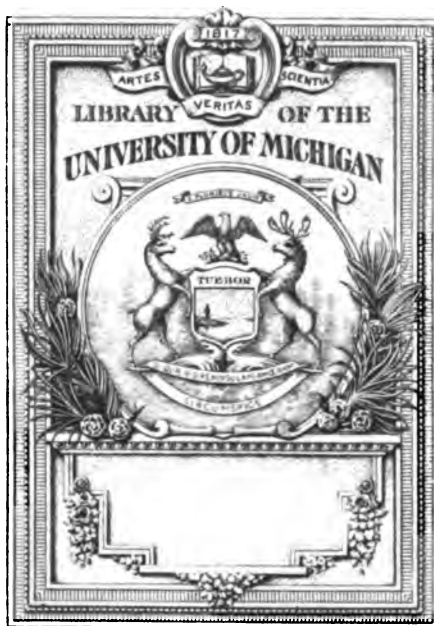

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. J^{H} GARNIER, ARCHIVISTE

Chevalier de la Légion-d'Honneur

COTE-D'OR

ARCHIVES CIVILES — SÉRIE B

CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE, Nos 6634 A 9499

TOME TROISIÈME



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, HOTEL DU PARC

1873

Département de la Côte-d'Or.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres Juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies.)

COUR DES COMPTES DE BOURGOGNE. (*Suite.*)

B. 6634. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1438-1440. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, écuyer, panetier, capitaine-châtelain de Villiers-le-Duc et de Maisey. — Par lettres patentes datées de Bruxelles, le 5 septembre 1437, le duc fait don à Laurent de Brabant, son valet de pied, des cens qu'il lui devait. — Rôle des mainmortables de Brion et de Villotte. — Recette du produit de la rivière banale de Brion, où le duc prenait les deux cinquièmes, et Guiot de Biaix, écuyer, et Thomas de La Rochelle, le reste. — Produit de la vente des biens advenus au duc par la mort de Jean Pont, « serviteur et porte-chappe de l'office de penneterie. »

B. 6635. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon. — Recettes des 15 muids d'avoine provenant de l'abonnement de la taille de Villiers-le-Duc et Vanvey, dont le duc les avait tenus quittes de deux tiers, par lettres patentes datées de Douai, le 10 mai 1438; — de l'avoine de même origine, à Maisey; anciennement cette taille produisait 10 muids, mesure d'Aignay, qui furent réduits à trois, par lettres patentes datées de Bruxelles le 16 février 1438, « tant qu'il plaira à mondit seigneur. » — Ces trois muids sont encore réduits à un muid, « à cause « de la povreté. » — Ces réductions étaient faites « en « pité, en compacion à ce que par les guerres, ilz ont esté « mis à povreté. »

B. 6636. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1441-1442. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, suivi du compte de la gruerie, présenté à la Chambre, par-devant maîtres Jean Chapuis et Jean Gros, auditeurs. — Adjudication de maisières et de terres situées à Brion, « estans en ruyne et en non-valeur « grant temps a » et délivrées aux enchères. — Recette du produit de la vente des biens de Naudyot Bonne-Foy, échus au duc, « pour certains cas de crime. » — Dépenses pour « prises de leurres et autres bestes et oyseaulx pre- « nans, mangeans et gastans poissons es estangs et rivières « de Monseigneur. »

B. 6637. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1442-1443. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, panetier et capitaine-châtelain. — Adjudication de la mairie de Maisey à Jean Urtillon, pour 50 sous. — Produit des droits de mutation, appelés lods et remuaiges, consistant en la recette du denier vingt. — Recettes : des biens mainmortables advenus au duc par la mort des hommes et femmes dudit seigneur, à cause de sa

seigneurie mainmortable de Brion; — de l'amodiation des corvées de bras et de charrues de Villiers et Vanvey, et des terres de Beauvoir, qui « de présent sont en ruyne; » — du produit « des ventes de paissons dans la forêt de « Villiers, c'est-à-dire de la vente des glands, de faînes et « autres objets de paisson, » adjugée à Richard, juif de Dijon, maître de la Chambre aux deniers du duc, pour 80 livres tournois; — de 11 francs 10 gros, provenant de la vente de cinq porcs, pris en mésus dans les bois du duc. —Amodiation de la paisson d'une partie de la forêt appelée bois de Breviande, pour laquelle il y avait débat entre le duc et les habitants de Châtillon.

B. 6638. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1443-1444. — Villiers-le-Duc et Maisey.— Compte de Joachim de Montléon. — Recette de 2 setiers 1 moiton d'orge, prix de l'amodiation du moulin de Maisey. — Pour la tenue de 2 journaux de terre arable, Guillaume Garnier de Villiers donne annuellement au duc 2 moitons d'avoine, c'est-à-dire 1 moiton par journal, ou deux mesures contenant 3 boisseaux. — La mairie de Maisey est amodiée 40 sous tournois. — Le moiton d'orge valait 1 gros.

B. 6639. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, gruerie comprise. — Les terres qu'avait le duc vers le finage de Marigny ne sont pas amodiées, « pour ce que personne n'a voulu les prendre, ne la-« bourer icelles, mais que au mois de mai, elles furent « baillées à Berthemot Sebille de Marigny, pour neuf ans « et à neuf fruits levans, pour 4 moitons, froment et avoi-« ne. » — Rente en orge, payée à Damp Guy de Ducsme, religieux demeurant à Vanvey, commis au service divin et au gouvernement de l'hôpital et Maison-Dieu dudit lieu. — Salaire de Jean Abbaye, de Châtillon, sergent du duc, au Bailliage de La Montagne, pour un voyage par lui fait à Brion avec d'autres officiers du duc, « pour illecques dé-« faire certains cas de nouvelletez, à l'encontre des maires « de Jeoffroy d'Avrilly et de Jean de Montigny, écuyers, « seigneurs en partie de Brion, sur ce qu'ilz disoient avoir « chascun un tiers de la rivière dudit lieu. »

B. 6640. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1445-1447. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon y compris la gruerie. — Recette de la livre de cire que devaient annuellement les moines à Brion. — Réduction de redevance d'avoine, au profit de Villiers et de Vanvey, « en regard et pitié à ce que les « habitans sont mis à povreté, tant par les guerres et di-« visions qui par cy devant ont eu cours, comme par les « grans logis des gens d'armes qu'ils ont eubz et soutenuz.» — La recette des gélines n'est que de 69 à Villiers et Vanvey, « pour cause que les aucuns sont trespassez et les « autres absentez hors du pays. » — Travaux de réparation exécutés au donjon et château de Maisey. —Versement de 153 livres, de 40 gros, monnaie de Flandres la livre, entre les mains de Jean de Visen, conseiller, receveur général de Bourgogne.

B. 6641. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1447-1449. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon. — Travaux de construction exécutés au château de Maisey, visités par maître Nicolas Petit et Gauthier Menestrier, maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie du duc de Bourgogne. — On remarque parmi ces travaux, un palis de bois, établi derrière la tour Saint-Georges, sur le dos-d'âne des fossés, pour garder un cerf qui y était depuis cinq ans, par ordonnance du duc, « pour lui faire déduit à son bon plaisir, lui venu en Bour-« gogne. » — Vente de bois mort et sec de la forêt de Villiers-le-Duc.

B. 6642. (Cahier.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1449-1451. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, capitaine-châtelain. — Recette du gaignage de Brion. — Jean Géliot, bourgeois de Dijon, est déclaré franc de tailles, pour les héritages qu'il avait à Villiers et à Vanvey, et cela tant qu'il plaira au duc de Bourgogne. — Indemnité de 2 francs, accordée au châtelain, pour être allé à Dijon rendre ses comptes. — Vente de bois de cerclerie dans la forêt de Villiers.—Cens payé par Jean de Mazilles, écuyer, demeurant à Dijon, pour la moitié d'une « sée de pré » qu'il avait à Thil.

B. 6643. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, vu par maître Louis de Visen et Jean Monnot, de la Chambre des Comptes.— Payement de la pension de 80 livres, faite à Catherine de Richebourg, par le duc de Bourgogne, au rachat de 800 livres à la volonté du duc. — Réparations exécutées à la tour de Villiers-le-Duc. — Voyage fait à Dijon par le châtelain, pour

l'acquisition du four banal de Villiers. — Mandement de la Chambre des Comptes au capitaine-châtelain relatif à cette acquisition; Huguenin Regnier de Châtillon et Oudard Gauthier de Villiers avaient des droits sur ce four.

B. 6644. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, écuyer, capitaine-châtelain. — Ledit capitaine paye 10 livres tournois de cens annuel, pour la « grant vigne » de Massingy et la place où était le pressoir, accensées par la Chambre des Comptes au prix susdit, « à tous jours mais, pour lui, sa femme et leurs enfants, « sous la peine de 10 sous d'amende, faute de payement « à la Toussaint. » — Dépense de 17 francs pour les réparations du four de Maisey, et au nom « de tous les seigneurs, « dont Mgr le duc prend, de cinq parts les deux, Jeoffroy « d'Avrilly, Jean de Montigny et les religieux du Val-des-« Choux, le reste. » — Rôle détaillé des tailles de Brion.

B. 6645. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1455-1457. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon. — Gages de Jean Vignier, maître forestier, de Joachim de Montléon, écuyer, sergent forestier; de Guillaume Champeaux, Jean Chapponnel, Jacquot Foulebeau, Jean-Petit Boyleaue et Oudart Gauthier, tous sergents forestiers de la forêt de Villiers-le-Duc. — Lettre par laquelle Jean-Petit Boyleaue, Guillaume Le Reul et Robin Lambert s'obligent à mettre en bon état de labour toutes les terres labourables du gaignage de Beauvoir sur Villiers-le-Duc, dans le courant de douze années.

B. 6646. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1457-1459. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, capitaine-châtelain et receveur de la gruerie. — Recettes des cens de cire payés par les moines du Val-des-Choux, sur la place d'un moulin par eux construit à Brion; sur « ung desert de maison qui fut « jadis à messire Anceau de Brion, appelée La Courdinette, « sous peine de 5 sous d'amende, faute de payement à la « Saint-Martin; » — de 309 livres de fer neuf, donné par Jean Gauthier, « maître de la forge à fer de Lugny-les-« Chartreux, dues par le traité de migne à fer qu'il a fait « traire au finage de Maisey à Châtillon, pour ung an, « commençant le premier mars, par accord fait avec le « châtelain. »

B. 6647. (Regisre.) — In-folio, 277 feuillets, parchemin.

1459-1465. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon.—Le moiton de froment est vendu 14 blancs à ceux qui le devaient au domaine; celui d'orge est vendu 7 blancs, celui d'avoine 4. — Dénonciation faite par le châtelain, à la Chambre des Comptes, de quelques sergents qui avaient fait courir le bruit aux environs que les étangs ne s'amodieraient, et cela, sans doute, pour les avoir eux-mêmes à meilleur marché. — Amodiation des exploits de justice de la mairie de Maisey. — Recette des exploits de mainmorte et de formariage. — Construction de deux murs à droite et à gauche « du boulevart, devant « le pont dormant de la porte de la basse-cour du chastel « de Maisey. »

B. 6648. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, parchemin.

1465-1468. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon. — Dépense pour empoissonner l'étang de Vaul-Marceau de 4,200 carpilles de 9, 10 et 11 pouces de long, prises dans l'étang de Larrey, à raison de 18 francs le mille, et vendues par Reynaud Martin, châtelain de Larrey, pour noble Mile de Grancey, seigneur dudit lieu. — Salaire de Jean Grillot, garde de l'étang de Vaul-Marceau.

B. 6649. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1468-1471. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Courret, receveur de La Montagne et des recettes nouvellement réunies. — Ce compte ne contient que ce qui est relatif à la châtellenie de Villiers-le-Duc et à ses dépendances. — Gages de Jacques de Brégilles, capitaine et châtelain dudit lieu, nommé par lettres du duc de Bourgogne datées de Bruxelles le 26 décembre 1467. — Payement de la pension créée par le duc Philippe, au profit de Catherine de Richebourg, à titre de douaire, le jour de son mariage avec Joachim de Montléon, mort vers 1469.

B. 6650. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1471-1478. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Courret. — Amodiations : des rivières de Villiers, Vanvey et Maisey, adjugées aux enchères pour 8 francs 4 gros, et de celle de la rivière d'Ource, sur le finage desdits lieux, pour 6 francs;—des étangs des Mareaux et des Vieux-Perroux, adjugés pour vingt et un ans, à raison de 10 francs par chaque année; — de la chasse aux lapins à Brion, la-

quelle appartenait au duc de Bourgogne, pour les deux tiers, et pour l'autre tiers à Joffroy d'Avaly. Elle est amodiée annuellement 8 gros pour la part du duc.

B. 6651. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1473-1475. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Courret. — Amodiation pour neuf ans, et à raison d'un gros par an, des fossés de la place de Brion. — Jean Chapponnel résigne l'office de sergent et forestier des bois de Villiers-le-Duc au profit de Guillaume Chapponnel, « son fils bastard de Mgr le duc. » Les lettres ducales de cet office sont datées de Dijon, le 11 février 1473, et relatent cette particularité. — Guillaume Chapponnel fit serment entre les mains de M. de La Bastie, gruyer de Bourgogne aux Bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne.

B. 6652. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1475-1477. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de la veuve et des héritiers de Jean Courret. — Amodiation pour quatorze ans, d'une montagne nommée Forest, « ensemble les combes de Thil, tirant au finage de Maisey, « pour en iceulx lieux faire garenne de conins, au prix de « 20 sous tournois par an. » L'amodiateur avait droit à la moitié des amendes.

B. 6653. (Cahier.) — Petit in-folio, 38 feuillets, parchemin.

1477-1478. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de noble et puissant seigneur Odit d'Asnain, chevalier, seigneur de Queue-de-Mouton et seigneur usufructuaire de la châtellenie de Villiers et Maisey-le-Duc. — La Chambre des Comptes prononce : « Il n'appert point du don fait audit messire Odit par le Roy, desdites terres et seigneuries; et aussi semble que ce présent compte deust estre « escript en parchemins, aux frais dudit messire Odit; et « doit ledit compte demeurer en ceste Chambre à la conservation du domaine du Roy. »

B. 6654. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1487-1488. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Gauthier de Villiers, pour et au nom de noble Bertrand de Migloz ou Nagloz, écuyer. — Mandement de la Chambre des Comptes au bailli de La Montagne, portant qu'après la mort d'Odit d'Anans, la terre de Villiers était revenue au Roi, et ensuite de la déclaration faite par l'avis de Mr de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, sous le bon plaisir du Roi, la Chambre a nommé à cette recette Bertrand de Migloz, capitaine de Maisey. — Payement des gages du Parlement tenu en la comté de Bourgogne, en 1486 et 1487.

B. 6655. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1488-1489. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Bonnot, commis de maître Nicole Chesley, receveur ordinaire du Bailliage de La Montagne, pour la châtellenie de Villiers, la gruerie comprise. — Recettes de la taille des hommes du Roi à Brion, taillables à volonté, une fois l'an, à la Saint-Remy; de l'amodiation des foires de Villiers, à la Saint-Vincent et à la Saint-Barthélemy, il y est dû : « dois la voille desdites foires à midi par toute « personne de la ville et du dehors, vendant en ladite « foire, 3 deniers tournois par livre, le sel excepté, qui « ne doit que 2 deniers par muid, le cheval doit 8 deniers, « c'est assavoir 4 deniers le vendeur et 4 l'acheteur. — Le « bœuf paye 2 deniers, comme le mouton, etc.... — Le « setier de froment est vendu 14 gros. »

B. 6656. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, parchemin.

1489-1491. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Bonnot, commis de Nicole Chesley, receveur. — Rôle des accords et affouages de la forêt de Villiers-le-Duc, pour Châtillon-sur-Seine, Villiers, Vanvey, Villotte, Essarois, Saint-Germain, Prusly, Marigny. — Dépenses pour réparer les étangs.

B. 6657. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1491-1492. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Bonnot, commis de M. Chesley. — Recettes de l'éminage de tous les blés vendus en foire : chaque moiton devait une écuelle, et dans une mesure, il devait y avoir douze écuelles; — du droit que le Roi prenait sur les épousées à Villiers-le-Duc et à Vanvey, consistant par chaque épousée en un gâteau et une géline; le gâteau était estimé 3 blancs et la géline 2 blancs, « et qui ne les paye « au maire le jour du mariage, est amendable de 65 sous.

B. 6658. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, parchemin.

1493-1495. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Bonnot, le jeune, commis par M. Nicole Chesley, receveur du Bailliage de La Montagne. — La veuve et les héritiers de Joachim de Montléon ne payent pas les 10 livres de l'accensement de la grand'vigne de Massingy, par-

ce qu'il n'est « aucune nouvelle d'eux au pays. » Les parties qui tiennent à présent cette vigne disent qu'elle leur fut donnée pour 5 livres 3 gros de cens, les unes par feu ledit Joachim et sa femme, les autres par messire Odit d'Anans, seigneur usufructuaire de la seigneurie de Villiers et Maisey. Le receveur met cette vigne aux enchères, et elle est adjugée à des laboureurs de Massingy pour 10 livres tournois. — Adjudication de la paisson dans les bois de Villiers-le-Duc. — Les cens dus en deniers dijonnais par plusieurs habitants de Villiers et Vanvey ne sont pas payés, étant assis sur plusieurs loges, « qui du tout sont habandonnées à cause de la guerre, pour ce que le chastel dudit « Villiers a esté ars et bruslé, ensemble lesdites loges et « de présent, ne dez le siège qui fut au lieu de Chastillon « ne y a heu aucun propriétaire. »

B. 6659. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Bonnot, le jeune, commis de Nicole Chesley, receveur.— La recette des fruits du jardin de Maisey est nulle, « pour ce que nul ne les a voulsu mettre à pris, et les ap« pliquent à leur prouffit les capitaine et gens de guerre du « chastel. » — Chapitre de la recette des tailles de Villotte, sur les habitants taillables haut et bas, qui n'étaient point justiciables de l'abbé de Châtillon.—Cette recette est nulle, « pour ce que les dessus diz sont morts dès long« temps. »—Gages : de Jacques de Dinteville, capitaine du château de Maisey;—de noble François de Nogent, écuyer, portier et garde de maison du château de Maisey.

B. 6660. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1497-1498. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Bonnot, commis du receveur, maître Nicole de Chesley. — Versement de 160 livres entre les mains du receveur général, pour deniers payés par lui à M. Dechannet, grand veneur, sur les 400 livres tournois à lui dues par le Roi, « en récompense du revenu de Villiers et de « Maisey. » — Recette d'une rente de 30 sous tournois, payée par le prieur de Vanvey, pour avoir le droit de vendre la braise de son four audit Vanvey, « dont il prend son « affouage à la forestz de Villiers. »

B. 6661. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1498-1499. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jacques Testard, receveur du Bailliage de La Montagne et de Villiers et Maisey. — Ledit Jacques Testard « a esté « institué audit office par le Roi nostre sire, à présent re« gnant, comme vaccant par la pure et simple résignation, « qui en a esté faite à son profit par noble homme maistre « Nicole Cheslay, son prédécesseur. »—Recettes de l'amodiation du four banal de Brion, « où le Roi prend quatre « pains de fournage sur dix; » — des tailles à Brion et à Villotte, dont les habitants étaient taillables à volonté une fois l'an; — de 70 sous provenant de l'amodiation des corvées de bras et de charrues de Villiers-le-Duc, y compris « les gaignaiges de Beauvoir. » — Vente de la pêche des étangs.

B. 6662. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jacques Testard, receveur du Bailliage de La Montagne et de Villiers et Maisey. — Recette du gaignage de Brion, contenant 248 journaux de terre et des corvées dudit lieu, amodiés par Jacob Thomas, Huguenin Vernot et consorts, comme aux plus offrants, pour la quantité de 18 setiers de blé, par moitié froment et orge. — Les prieur et religieux du Val-des-Choux reçoivent 1 setier de froment, à eux dû par le Roi, sur un héritage qu'ils avaient à Brion.—Maître Nicolas Nobis, receveur et gouverneur de la Maison-Dieu de Maisey, reçoit 6 setiers d'orge, qui lui étaient dus annuellement par le receveur dudit Maisey. — Par décharge de noble Jacques de Dinteville, seigneur d'Échannay et de Commarin, 400 livres tournois sont levées sur la recette de Villiers, « pour l'entretennement de la venerie. »

B. 6663. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1500-1501.—Villiers-le-Duc et Maisey.—Compte de Jacques Testard, receveur du Bailliage de La Montagne, de Villiers et Maisey, institué par le Roi après la résignation de Nicole Chesley. — Recette de 16 sous donnée annuellement par Naudot Tisserand, de Mosson, « pour 16 journaux de « terre qui par ci devant estoient en ruyne et en désert, « séant au village de Massingy, en Montléard, tenant d'une « part au chemin, de l'autre es Charmes. » — L'héritage laissé par Joachim de Montléon consistant en maisons, jardin des Censures, situés dans le cercle de Villiers, était sans « tenementier pour ce que ledit Joachim est allé de « vie à trespas et que toutes les maisons sont venues en « ruines et desers. »

B. 6664. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jacques Testard. — Versement de 400 livres entre les mains de maître Guy Botenant, receveur général, pour les

remettre à noble Jacques de Dinteville, seigneur d'Échannay et de Commarin. — Recette de 18 setiers, moitié froment et moitié avoine, pour le gaignage qu'avait le Roi à Brion, contenant 248 journaux. — Les corvées étaient comprises dans l'adjudication aux enchères.

B. 6665. (Registre.) — In-folio, 301 feuillets, parchemin.

1503-1510. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jacques Testard.—Recettes : de 23 sous, prix de l'amodiation du rouissage de Brion, dans la rivière dudit lieu, pour la portion du Roi seulement; — de 6 francs, prix de l'amodiation de la mairie de Maisey; — du prix de la coupe d'une pièce de bois, appelée Le Bois de La Monque, adjugée aux enchères pour 200 livres. — L'adjudicataire devait réserver dix-huit vieux barreaux par arpent et couper le reste à « fleur de charbonnier, » sans rien recouper. — Réparations faites au château de Maisey.

B. 6665 *bis*. (Registre.) — In-folio, 331 feuillets, parchemin.

1517-1522. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Sébastien Champeaux, receveur.—Amodiation : du gaignage de Marigny, du four banal de Brion, partagé entre le Roi, la dame de Brion et le prieuré du Val-des-Choux; — de la mairie de Maisey, dont l'adjudicataire perçoit les lods et ventes qui échoient dans toute la châtellenie. — Le « ramassin (menu bois) est pris par les maîtres et forestiers, « comme étant de leurs droits. » — Réparations faites aux granges et aux étables du château de Maisey, lesquelles « estoient en voye de tumber. » — Gages de Girard de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey et de Commarin, chambellan du Roi, capitaine de Villiers et Maisey et maître forestier de Villiers.

B. 6665 *ter*. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, parchemin.

1522-1527. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Sébastien Champeaux, receveur. — Mention du don des revenus de la châtellenie, fait par le roi François à Girard de Vienne, seigneur de Ruffey, son conseiller et chambellan, « en considération de ses bons, grans et vertueux « services. » — Amodiation du four banal de Maisey, pour vingt-cinq ans, sous la condition de le reconstruire à neuf et de payer 1 franc par an.—Recettes : du fermage du moulin de Maisey, avec l'ilotte, la forge, les bois et les mines qui en dépendent; — de 46 sous pour l'amodiation de la rente des deux foires de Villiers et du droit des épousailles, à Villiers et à Vanvey.

B. 6665 *quater*. (Registre.) — In folio, 251 feuillets, parchemin.

1527-1531. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Sébastien Champeaux. — Rente en froment payée au prieuré du Val-des-Choux. — Livraison de 6 setiers d'orge au gouverneur de l'hôpital de Maisey. — Mention que le Roi, passant par la forêt de La Monque, a défendu d'en couper le bois. — Gages payés à Esme de Gand, écuyer, commis de M. Girard de Vienne. — Recette de 100 sous pour l'accord de la forge d'Essarois, pour prendre bois mort en la forêt de Villiers.

B. 6665 *quinquiès*. (Registre.) — In-folio, 341 feuillets, parchemin.

1532-1538. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Sébastien Champeaux.—Les deux feux et demi qui sont à Villotte payent leur redevance en avoine. — Cens dus à Brion, Massingy, Vanvey, Villiers, Maisey. — Gages d'Étienne de Gand, forestier de Villiers. — Payement du débornement de la terre du Roi, sur le finage de Brion. — Réparation du four banal dudit lieu. — La « tondue » du bois de La Monque est délivrée pour 113 livres.— Gages de 100 sous à chacun des quatre forestiers de Villiers.

B. 6665 *sextiès*. (Registre.) — In-folio, 353 feuillets, parchemin.

1542-1549. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre Legrand, receveur. — Mention de la réunion du domaine à la couronne. — Recette de poules à Villiers, Vanvey, Maisey, Villotte et Brion. — Le châtelain est dans la coutume de lever à son profit les fruits du jardin du château de Maisey.—Recette de 20 livres du rouissage dans la châtellenie.—Payement de 52 livres, pour la garde de « deux « aires d'aultours, » en la forêt de Villiers, « où avoit en « chascune deux hommes et les prendre et nourrir en « prenant les pourter jusques à Gienville. » — Les autours sont portés à Fontainebleau. — Achat de poules et poulets pour prendre ces oiseaux et d'une peau pour leur faire des « giefs. » — La garde d'autres aires eut lieu depuis Notre-Dame de mars jusqu'au 16 juin.

B. 6665 *septiès*. (Registre.) — In-folio, 448 feuillets, parchemin.

1549-1559. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte d'Edme Legrand, receveur.—Accensements : de l'emplacement de l'étang Bauderot, sur le finage de Villiers; — du gaignage de Beauvoir, dans la forêt de Villiers. — Recette de la taille due à Brion et Villotte. — Jean Jacquinet, condamné à l'amende pour délit dans les bois, se retire

au comté de Bourgogne, de crainte d'être emprisonné. — Gages de 12 livres, alloués au receveur. — Frais de la tenue des Jours de la gruerie. — Le pannage et la paisson de la forêt de Villiers sont amodiés 40 livres.—Gages : de Pierre de Gand, maître forestier et garde du marteau de la forêt de Villiers;—de Jacques d'Arce, contrôleur des Eaux et Forêts au Bailliage de La Montagne. — Don des revenus de la châtellenie, fait par le Roi pour neuf ans au duc de Saxe.

B. 6665 *octiès*. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1559-1561. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Bouvot, greffier de la chancellerie du Bailliage de La Montagne, commis à la recette de la châtellenie, en remplacement d'Edme Legrand, suspendu de son état par commission de Philibert Robert, trésorier de France.—Vente de la cerclerie de la forêt moyennant 16 livres. — Les garennes de Brion ne sont pas amodiées par ordre du Roi.— Versement de 167 livres à Daniel Oesyander, écuyer, procureur général du duc de Saxe.

B. 6666. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, parchemin.

1561-1569. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Fichot, receveur, institué par lettres du roi Charles IX, données en 1561. — Vente de la coupe ordinaire de 30 arpents moyennant 525 livres. — Bail de la forge de Maisey, pour 200 livres par an, avec la jouissance des bâtiments, cours d'eau, ustensiles, roues, rouets, soufflets, fourneaux, etc....—Mandement du roi Charles IX (février 1569), adressé de Joinville au grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts, portant que le duc de Nivernais, pair de France, ayant été obligé d'emprunter à deux Italiens 140,127 écus, qu'il n'avait pu rembourser à l'échéance, ceux-ci avaient fait saisir tous ses biens, même ses terres d'Italie. C'est pourquoi, désirant lui venir en aide, il lui garantit cette somme et ordonne une coupe de bois taillis et de haute futaie dans les bois du Roi, jusques à concurrence de cette dette.

B. 6667. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, parchemin.

1570-1577. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Fichot, receveur. Ce compte est spécialement relatif aux deniers provenant des ventes des bois de la forêt de Villiers. Quant aux domaines dudit Bailliage et châtellenie, « néant, parce que le tout a été donné à ferme pour « six ans, qui finiront le dernier de décembre 1573. » — Injonction au receveur de se faire rembourser des 400 livres qu'il a payées à Antoine de Vienne-Bauffremont, seigneur de Listenois, grand gruyer de Bourgogne, pour la valeur de trois cents moules de bois qu'il prétendait lui être dus, savoir cent tous les ans. — François de Gand, capitaine de Maisey, est remboursé d'avances faites pour la visite des travaux exécutés au château. — Mandement du Roi pour la vente de bois et engagement du domaine, faits « pour les grands et urgentes affaires qu'il avoit esté con- « trainct supporter, pendant les guerres et troubles de ce « royaume. » Château de Boulogne, 25 février 1571.

B. 6668. (Registre). — In-folio, 275 feuillets, parchemin.

1578-1585. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Fichot, receveur des deniers provenant de la vente des bois de la forêt de Villiers-le-Duc.—Vente d'une coupe de 60 arpents, destinée au payement « des sommes dues au « sieur de Listenois, naguères grand gruyer de Bourgogne, « pour deux cents moules de bûches à lui dues, et ordonné « par mandement du Roi. »—Don du revenu de la terre au comte de Berby.— Gages : de Girard Guenebaud, maître forestier et garde-marteau; — de Jérôme Bouvot, son successeur.— Amodiation du revenu de Vanvey et Villiers à Nicolas Gully.

B. 6669. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1585-1587. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de François Garnier, commis à la recette du Roi au Bailliage de La Montagne, pour les deniers provenant des ventes de bois faites par maître Guillaume Fournier, sieur de Roussey et d'Etrochey, conseiller du Roi, grand maître enquêteur et général réformateur des Eaux et Forêts, et grand gruyer de Bourgogne. —Rôles : des adjudicataires des bois; — des quantités vendues et des sommes que ces ventes ont produites. — Recettes des amendes adjugées en la gruerie.— Gages : de Benjamin Jeannin, lieutenant général de la gruerie; — de Pierre Chazot, contrôleur.

B. 6969 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 510 feuillets, parchemin.

1588-1598. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte d'André Lebelin et de François Garnier, receveurs alternatifs. — Recette d'amendes perçues sur les communautés de Vanvey et Villiers.—Remise au comptable des amendes encourues par divers, et qui n'ont pu être payées, à cause de la misère des délinquants et à cause des troubles et guerres. — Payement de 5 écus à Philippe Philandrier,

greffier des Eaux et Forêts du Bailliage, pour la tenue de Jours de la gruerie.

B. 6669 *ter*. (Cahier.) — Petit in-folio, 31 feuillets, parchemin.

1346-1349.—Vitteaux.—Compte de Millot Ansellot, gouverneur pour le duc de Bourgogne, jusques en l'année 1347, que cette terre fut donnée à Mme de Boulogne, pour son douaire, et de 1347 à l'année 1349, que la Reine la fit délivrer aux gens de Jean de Chalon.—Recette de la vente, péage et étalage de Vitteaux. — Payement de 32 sous aux religieux de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, pour l'anniversaire de la comtesse Mahaut de Grignon. — Étiennot de Geuley, arpenteur du duc, arpente les bois de la châtellenie pour la prisée de la terre. — Gages de Johanne, « chamberière du château. »—On « apparoille la chambre « empris la porte dou doujeon. » — Le cent de javelles de paisseaux est payé 4 sous.—Frais de garde et de nourriture de Jean Bertran, emprisonné au château de Semur, par ordre de la Reine, et qui y fut amené de Paris par deux sergents à cheval du Châtelet.

B. 6670. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 35 de long.

1377-1379. — Bresse. — Compte de Jean de Lanthenay, de Poncin, trésorier d'Amédée de Savoie, seigneur de Bresse, fils aîné du comte Amédée VI. — La communauté de Miribel donne 200 francs d'or, à l'occasion de la bienvenue du prince; les Juifs de Bresse en donnent ensemble 160.—Recettes : de 100 florins donnés par des Juifs: « *inculpatorum commiscuis a quibusdam mulieribus christianis;* »—de 150 florins donnés par les Lombards de Mâcon pour la confirmation de leurs priviléges ; —du subside accordé audit prince par la Bresse, « *pro guerra quam habebat in Bressia contra dominum Bellijoci* » ; — de diverses compositions, payées par des personnes qui avaient fait hommage à certains seigneurs de Bresse. — Don fait par Amédée à la communauté de Ceyzeriat, en considération des dépenses qu'elle faisait pour se fortifier.—Dépenses pour connaître « l'estre » des Bretons, qui étaient dans le voisinage.

B. 6670 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 85 de long.

1387. — Bresse. — Compte de Pierre Andrenet, trésorier d'Amédée de Savoie, fils du comte Amédée VI. — Voyage du trésorier en Normandie à la suite du roi Charles VI et des sires de Fleurs-de-Lys, pour le maintien des trêves entre le comte de Savoie et le sire de Beaujeu, et ménager l'entrevue qui eut lieu à Morges entre eux deux, en présence du duc de Bourbon, du dauphin Guigues et de l'amiral Jean de Vienne. — Le trésorier rapporte de Paris deux carcans d'or, achetés par le comte pour la comtesse. — Voyage du trésorier en France, pour porter au Roi et aux ducs de Bourgogne et de Bourbon les excuses du comte et de son fils, de n'avoir pu accorder ce que le dauphin et l'amiral demandaient. — Il lui est alloué 13 francs pour les frais de médicaments et de physiciens qu'il a faits à Paris lorsqu'il y tomba malade. — Achat de jambières et de souliers blancs et rouges pour M. Amédée. — Voyage du même à Lyon, pour s'enquérir du traité passé entre le sire de Beaujeu et M. de Corgenon. — Compte détaillé des dépenses du trésorier lors de son voyage, aller et retour, de Pont-d'Ain à Paris, pour la prolongation des trêves.

B. 6670 *ter*. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 15 de long.

1385-1387. — Bresse. — Compte de Pierre Andrenet, commis par le comte de Savoie pour recevoir du duc de Berry tout ce qu'il a constitué en dot à Bonne de Berry, sa fille, comtesse de Savoie. — La recette monte à 10,242 francs d'or. — Voyages faits à Bruges, à L'Écluse, à Paris, à Toulouse, à Bourges, etc., vers le duc de Berry, lequel, pour gagner du temps, ajournait le mandat ou bien le rédigeait incomplétement, de façon que, sur le refus du receveur de payer, il fallait recourir à de nouvelles démarches.

B. 6670 *quater*. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 75 de long.

1393-1394. — Bresse. — Compte de Jean de Lanthenay pour le subside accordé au comte de Savoie « *pro ejus nova milicia,* » et pour le voyage qu'il devait faire à Chalon, pour épouser Marie de Bourgogne. — Rôle des objets qui furent perdus ou gâtés au château de Poncin pendant le séjour de Madame de Savoie.

B. 6670 *quinquiès*. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1535-1536. — Bresse. — Compte de Georges Alliod, trésorier et receveur général des pays, « puis naguères con« questés par le Roy de France et réduits en son obéissan« ce, » présenté devant la Chambre des Comptes de Dijon en 1537. — Recette d'un terme des subsides concédés par le pays au duc de Savoie, au mois d'avril 1534, à raison de 10 florins par feu, à payer en cinq termes. — Don de 200 florins, fait aux dames du couvent de Sainte-Claire à Bourg par lettres de François Ier, datées de Lyon le 8 oc-

tobre 1537, pour « qu'elles soient plus enclines à faire « prières et oraisons à Dieu pour la santé et prospérité du « dict seigneur, de la Royne et de tout leur lignée. » — Payement de 150 florins, fait aux Frères Mineurs de la même ville, pour « la messe desservie en leur église pour les « princes de Savoie défunts. » — Pension payée à Claude de La Gellière, sieur de Nycude, lieutenant à Bourg, par noble seigneur le comte de Montrevel, gouverneur pour le Roi.

B. 6671. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, parchemin.

1538-1539. — Bresse. — Compte de Georges Alliod, conseiller du Roi, trésorier et receveur général de ses finances tant ordinaires qu'extraordinaires, en ses pays de Bresse, Bugey et Valromey, mis en audition au grand bureau de la Chambre des Comptes de Dijon, en 1541. — Versement des châtelains de Bourg, Treffort, Pont-d'Ain, Châtillon-les-Dombes et des autres recettes faites par le trésorier des amendes et des peines prononcées par le lieutenant de Bresse. — Gages de maître Thomas Bergier, juge d'appaux et des nullités en Bresse, Bugey et Valromey. — Sommes versées entre les mains de Claude Perolles, commis par le Roi au payement des fortifications de Bourg. — Gages de Benigne Jacqueron, maître des Comptes à Dijon, pour l'audition et « affinement de ce compte. » — Indemnités de voyage accordées au receveur général qui était allé à Dijon rendre ses comptes.

B. 6672. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1542. — Bresse. — Compte de Philibert Duprat, trésorier et receveur général institué par lettres du roi François Ier (Lyon, 11 août 1542), avec l'entérinement à la Chambre des Comptes de Dijon. — Gages : de messire Philibert de La Baume, chevalier, seigneur de Montfalconnet, gouverneur de la Bresse ; — de messire Jean de La Baume, chevalier de l'Ordre, comte de Montrevel, nommé gouverneur de Bresse par lettres patentes datées de Fontenay-en-Brie, le 5 avril 1543 ; — de Jean Dumoulin, seigneur de La Maisonneuve, capitaine-châtelain de Pont-d'Ain ; — de Richard de Buron, prévôt des maréchaux des pays de Bresse, Bugey et Valromey ; — de Marin de Montchenu, premier maître-d'hôtel du Roi et bailli de Bugey. — Voyage fait en cour par Adrien Defini, maître d'hôtel du comte de Montrevel, pour avertir le Roi « touchant l'affaire des « Echetz, et lui donner à entendre, que par faute de reparations, le dict Echetz s'en allait en ruyne ; et ainsi qu'il « fallait semer les petits bleds au dict Echetz ou mois de « fevrier et en mars ; aultrement le dict seigneur y auroit « gros préjudices, attendu que sont les deniers les plus « clers du dict pays. »

B. 6673. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, parchemin.

1542-1543. — Bresse. — Compte de Philibert Duprat. — Recette du prix de la ferme « des lods, obventions, « mainmortes et commissions de prothocoles. » — Recette du péage du pont de Beauvoisin. — Versement : de Guichard Charlet, châtelain de Châtillon-les-Dombes ; — de Philibert Chalanda, châtelain de Pont-de-Veyle ; — de Philbert Delavalle, châtelain de Jasseron et de Ceyzériat ; — d'Antoine Badet, châtelain de Bagé. — Payements faits par chaque seigneur « banderetz (bannerets) pour leurs hommes et sub« jectz, pour le subside concédé au Roi, à raison de 30 gros « trois quarts, monnoie de Savoie pour chascun feug. » — L'abbé de Saint-Sulpice paye pour 90 feux ; — noble Huguette de Rougemont et consorts, pour 51 feux ; — le révérendissime Philippe de La Chambre, cardinal de Bologne, évêque de Belley, pour 48 feux à Marignieux ; — Mme de Varambon, pour 50 feux ; — Mme de Montmorency, pour le ressort de Coligny-le-Neuf et de Seyssia.

B. 6674. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1546. — Bresse. — Compte de Philibert Duprat, conseiller du Roi, trésorier et receveur général des pays et comté de Bresse. — Versements : de Jean Bonis ; — de Philibert de Lavalle ; — de Claude Cruysat ; — de Guichard Charles ; — de Claude Moynier ; — de Philibert Chalanda ; — de Claude Feyas ; — d'Antoine Badel et autres, tous châtelains. — Étienne Charlieu donne 12 écus soleil « pour l'audition « d'un affranchissement à lui fait par les sieurs de Gram« mont. » — Recette des deniers donnés par les notaires par suite de leur confirmation, aux termes des lettres patentes, données à Saint-Germain-en-Laye, le 7 mars 1543. — Versement fait par les gentilshommes bannerets pour les subsides fournis par leurs hommes et accordés au Roi par le pays. — Gages : de noble Gilbert de Mars, seigneur de Chateauroux, homme d'armes de la compagnie de M. le comte de Montrevel ; — de Gaspard de Mars, capitaine de Pierre-Châtel.

B. 6675. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1548-1549. — Bresse. — Compte de Philibert Duprat, trésorier général. — Versements : de Pierre de Rancy, châtelain de Bourg ; — d'Antoine de Brye, châtelain de Châtillon-les-Dombes ; — de noble Jean Dumoulin, capitaine et grand

châtelain de Pont-d'Ain. — Le comte de Montrevel donne 141 livres 3 sous 4 deniers pour le subside de 280 feux de ses hommes et sujets, à raison de 10 sous 1 denier par feu. — Le comte de Pont-de-Vaux paye pour 400 feux; — le comte de Varax, pour 201; — M. de La Grange, pour 13 feux; — l'abbé de Saint-Sulpice, pour 90; — M. de Neyrieux, pour 31 feux; — M. de Montferrand, pour 50; — le comte d'Entremont, pour 75; — Mme de Varambon, pour 50; — M. de La Sarra de Brya, pour 14.

B. 6676. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1552-1553. — Bresse. — Compte de Philibert Duprat, trésorier, receveur général.—Versements : de Claude Monier, châtelain de Montdidier; — de Pierre Archier, châtelain de Peroges. — Miribel ne produisait rien au profit du Roi, qui en avait donné le revenu avec celui des Échetz à M. de La Guiche, son lieutenant, gouverneur du pays.— Versement de Balthazar Kubat, châtelain de Montluel. — Somme de 4,027 livres, donnée par le Roi à Mgr le prince d'Orange, comte de La Chambre, par lettres données à Paris, le 12 juillet 1549 : « Voulant recognoistre envers lui « les bons, grandz et recommandables services que luy et « ceux de sa maison ont par cy-devant faitz au feu Roi « François, son père, dernièrement décédé, tant au fait des « guerres que aultrement. »

B. 6677. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1552-1554. — Bresse. — Compte de la recette du domaine forain, traite et imposition foraine. — Recette faite au passage de Saint-Julien de Reyssouse, par Jérôme Garend, curial de Saint-Julien.—Dans l'inventaire des marchandises saisies à Jasseron sur U. Duchu, marchand d'Orgelet, pour défaut de congé des officiers de la traite foraine, on mentionne des toiles de Flandre et de Cambray, des camelots de toutes couleurs, des futaines de Milan et de Crémone, des boutons d'étain, des bourses, des couteaux d'Allemagne, trois « arquines argentées, » etc. — Perception de 3 livres de droit pour le transit en France de quatre trentaines de moutons.—Certificat imprimé, donné par les échevins de Lyon, de la marque mise sur deux balles de laine amenées aux foires franches de Lyon.

B. 6678. (Cahier). — Petit in-folio, 99 feuillets, papier.

1557-1560. — Bresse. — Compte de Jean Mignot, commis à la recette des deniers communs, imposés sur les pays de Bresse et de Bugey, à raison de 6 sous 8 deniers par feu, le fort portant le faible, présenté, en 1563, pardevant Pierre Maillard, chevalier, sieur du Bouchet, conseiller d'État, chambellan et gouverneur de Savoie; Louis Oddinet, sieur de Montfort, second président au souverain Sénat de Savoie et autres gens des comptes de Son Altesse le duc de Savoie, qui, après avoir fait la paix avec Henri II, avait épousé sa sœur, Marguerite de Valois, laquelle lui avait apporté en dot, entre autres choses, la Bresse et le Bugey, qui étaient à la France depuis 1535. — Payement d'une partie du don gratuit de 1,000 livres à M. de La Guiche, gouverneur pour le roi de France, par l'assemblée des États de Bourg, tenue au mois de mai 1557. — Entérinement des lettres du roi de France, qui accordaient pour deux ans, en 1558, une exemption de fouages, subsides, cens et autres droits aux habitants de la Bresse, du Bugey et du Valromey. — Extrait et contrôle des deniers reçus par noble Claude Orset, trésorier de Bresse, « pour les « arrérages, observations et autres parties extraordinaires. »

B. 6678 *bis*. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1565. — Bresse. — Compte de noble François Maréchal, fils de feu Jean Maréchal, trésorier et receveur général de Bresse, Bugey et Valromey.—La recette de Bourg produit 990 livres. — La recette de la commutation du sel monte à 86,052 livres 5 sous.—Gages : de 4,400 livres au comte de Challand, maréchal de Savoie, nommé le 3 octobre 1564; — de 1,440 livres au comte de Pont-de-Vaux, gouverneur de Bresse, Bugey et Valromey; — de 720 livres au sieur de Mondragon, son successeur; — de 153 livres au baron d'Alix; — de 105 livres au sieur de Lullin, commissaire des guerres.

B. 6679. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1589-1605. — Bresse. — Compte de maître Michel de Blaton, « exacteur des douze quartiers au pays de Bres« se, rendu par-devant la Chambre des Comptes de Savoie, « pour les deniers que Son Altesse le duc de Savoie a or« donné estre levés en ses Estats deça les monts, pour l'en« tretennement des gens de guerre, deffense et tuition de « ses Estats. » — Le receveur avait été commis à cette recette par le marquis de Treffort, lieutenant général en deçà les monts, par lettres du 5 mai 1593.—Payement de vingt-quatre rations, fait à noble Jacques-Emmanuel de Châteauneuf, au nom de Montmaïeur, et faisant partie de la compagnie du sieur de Balan.— La deuxième partie de ce cahier

relate d'immenses approvisionnements de vin, de blé, faits de 1589 à 1595, pour les armées du duc de Savoie.

B. 6680. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1601-1605. — Bresse. — Compte de Pierre Gendrier, commis à cette recette par les trésoriers généraux, suivant lettres datées d'Autun le 3 décembre 1602. Il y est dit, qu'il était « besoing de commettre quelqu'un à la re« cette des pays de Bresse, Bougey, Valromey et Gex, nou« vellement escheuz et advenuz à S. M. par eschange fait « entre elle et M. le duc de Savoie. »

B. 6681. (Registre.)— In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1606-1608. — Bresse. — Compte de Pierre Gendrier, receveur du domaine du Roi, institué par lettres de provisions données par Henri IV, à Paris, le 20 août 1605. — Récépissé donné à Paris, par un commis des finances, d'une somme de 1,000 livres, « pour l'ung des deux offices « de receveur au Bailliage de Bresse. » — Acte d'enregistrement des lettres d'office par la Chambre des Comptes de Dijon et par le Bureau des Finances établi dans la même ville. — Gages de Pierre Gendrier, receveur comptable et de François Gendrier, receveur alternatif. — Frais de justice, faits au Bailliage et Siége présidial de Bourg.—Salaire du chirurgien qui avait assisté et médicamenté les individus mis à la question.

B. 6682. (Registre.) — In-folio, 274 feuillets, papier.

1606-1611. — Bresse. — Compte de Pierre et François de Gendrier, receveurs du domaine du Roi aux pays de Bresse, Bugey, Valromey et Gex, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon, le 26 mai 1625. — Le prix de l'amodiation du domaine du Roi au Bailliage de Gex monte à 2,525 livres. — Déclaration de toutes les parties du domaine, dont chaque article est suivi du mot *néant*, à cause de l'amodiation générale.—50 livres sont données à maître Daniel Vuaille, procureur du Roi au Bailliage de Gex, pour un voyage par lui fait à Dijon, pour la poursuite d'un arrêt obtenu contre les habitants des villages de Chancy, Auvilly et Moines, situés « au delà le Rosne », et aussi pour avoir règlement sur le fait des appellations des jugements des procès criminels.

B. 6683. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1606-1611. — Bresse. — Compte de François Gendrier, receveur alternatif, nommé par lettres données à Paris, le 20 avril 1605, par Henri, roi de France.— Reçu des sommes versées par ledit Gendrier: il donne 1,000 livres comme receveur alternatif du domaine, plus 50 livres pour droit de marc. — Entérinement des lettres d'office par la Chambre des Comptes de Dijon. — Le receveur ne fait recette que de 112 livres sur la châtellenie de Bourg, pour les épices du présent compte, le surplus des revenus de cette châtellenie ayant été donné par Sa Majesté à l'évêque de Saint-Pol, sa vie durant. — La redevance de 4 livres due annuellement aux religieux du couvent de Saint-Augustin de Seyssel pour le domaine, leur est payée par le fermier, l'adjudication lui en ayant été faite à cette condition et sans diminution de prix.

B. 6684. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, parchemin.

1613-1617. — Bresse. — Compte de François Gendrier, receveur alternatif, rendu par-devant la Chambre des Comptes de Dijon. — Recette du prix de l'amodiation de chacune des châtellenies. — Celle de Bourg était amodiée au profit de l'évêque de Saint-Pol; — celle des Échetz par Marc-Antoine de La Saussaie. — Le péage de Cordon était amodié à Charles de Cossé. — Salaire du bourreau pour avoir « fouetté, pendu et mis en quartiers un sacrilége « de Mellionas. » — Salaire des archers du prévôt de Bresse, qui avaient mené aux galères du Roi des individus condamnés par les officiers du Bailliage de Bresse.

B. 6685. (Registre.)— In-folio, 159 feuillets, parchemin.

1619-1621. — Bresse. — Compte de François Gendrier.— Recette de 1,020 livres, provenant de l'amodiation de la châtellenie de Bourg, faite par les trésoriers généraux du domaine, non compris « la curialité » à cause du décès de l'évêque de Saint-Pol, qui en était usufructuaire. — Somme payée à Antoine Chailly, chirurgien à Bourg, « pour « ses peines d'avoir assisté à la question, donnée à deux « faux monnoyeurs, » et pour avoir fourni les remèdes que la circonstance exigeait.

B. 6686. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1638-1640. — Bresse.—Compte d'Amblard Griffon, conseiller du Roi, receveur des deniers du domaine de Bresse, suivant les états particuliers des trésoriers généraux de France en Bourgogne, commis par lettres données par

lesdits trésoriers établis à Dijon. — Requête dudit Griffon au lieutenant général de Bresse pour être reçu en l'exercice de sa charge. — Gages de Réné de Lucinge, sieur de La Motte, adjudicataire de l'office de maître clerc du greffe du Bailliage de Bourg.

B. 6687. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 10 de long.

1318-1319. — Ambronay. — Compte de Jean d'Aix (de Aquis), moine d'Ambronay. — Les dépenses sont toutes relatives à la construction du château d'Ambronay. — Le chariot de pierre amené de Dolures à Ambronay est payé 12 deniers, celui de sable pris à la sablière 3 deniers. — Les travaux sont conduits par Artod de Montfalcon. — J.-Philibert de Treffort, maçon, chargé de la bâtisse du mur de courtine, est payé à raison de 5 sous le pied.

B. 6688. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 60 de long.

1331-1334. — Ambronay. — Compte de Pierre de Balme, damoiseau, châtelain.— Recette du coponage dont le duc de Savoie avait la moitié; il consistait dans la levée d'une certaine quantité de coupes de grains sur les céréales vendues. — Dépenses faites à Ambronay par une troupe de gentilshommes, envoyés dans le pays par le bailli dudit lieu pour le défendre contre les incursions des ennemis.

B. 6689. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 87 de long.

1335-1337. — Ambronay. — Compte de Pierre de Genos, chevalier, châtelain. — La recette est partagée avec l'abbé d'Ambronay, à qui sont remis les droits de lods et ventes par le comte Édouard.—Acquisition : de clavin de sapin à raison de 2 deniers gros le millier, pour couvrir le toit de la tour de l'artillerie; — de tuiles à 3 deniers gros le cent. — Dans la recette des amendes, un coup de poing est payé 12 deniers viennois; — un coup de bâton ou un coup de pierre à la tête, 4 deniers; — la vente de la chair gâtée d'un porc est punie de la même peine.

B. 6690. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 10 de long.

1339-1341. — Ambronay. — Compte d'Étienne Fromentes, chevalier, châtelain. — La recette du droit de coupe consiste en blé, seigle, avoine. — Dépenses faites à Pont-d'Ain, pour les chevaux de Monseigneur. — Recette d'un florin pour la ferme de la bâtonnerie ou de la sergenterie d'Ambronay. — Amende de 20 deniers tournois, payée par un individu qui en avait appelé un autre *mauvaise langue*. — Reconstruction des ponts dormants à volants du château.

B. 6691. (Rouleau.) — Parchemin de 1m 27 de long.

1341.—Ambronay.— Compte d'Étienne de Fromentes, chevalier, châtelain, pour le comte Édouard de Savoie. — Dépenses du pain et du vin destinés aux personnes qui accoururent de Saint-Germain à Saint-Rambert, pour éteindre l'incendie qui dévora la grande tour du château, et la majeure partie « major pars » de la ville d'Ambronay, le troisième jour de la Pentecôte, 1341.

B. 6692. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 30 de long.

1341-1343. — Ambronay. — Compte de Oroso de Montmaïeur, clerc, châtelain. — Les hommes de l'abbaye de Saint-Rambert, demeurant dans la paroisse de Douvres, ne payent point cette année, le droit d'avoine, à cause d'une contestation qui existait entre eux et le comte, pendante par-devant le juge de Bugey. — Recette du droit de leyde, dont une moitié appartenait au comte et l'autre à l'abbé d'Ambronay.

B. 6693. (Rouleau.)—Parchemin de 5m 75 de long.

1343-1344. — Ambronay. — Compte de Jean de Crozo.—Recettes : du produit de la leyde du sel; — de celle du marché; — des lods et ventes; — des compositions;— des condamnations;—des claims;— des échoites. —Salaire de six individus, qui, nuit et jour, avaient gardé les portes d'Ambronay, par mandement du bailli de Saint-Germain. — Enquête faite en divers lieux pour connaître les dégâts faits par les habitants d'Anton et de Brangues à ceux d'Avenières et de Jonage.

B. 6694. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 25 de long.

1344-1345. — Ambronay. — Compte d'Étienne de Belmont, damoiseau, châtelain.— Cette année, les hommes de Douvres, dépendant de l'abbaye d'Ambronay, payent le droit d'avoine.—Amendes payées : par un individu, qui avait frappé un bœuf qui ne lui appartenait pas; — par un homme qui était sorti de la ville d'Ambronay à une heure indue, « hora indebita. »

B. 6695. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 74 de long.

1345-1446. — Ambronay. — Compte d'Étienne de Belmont. — Dépenses : faites à Pont-d'Ain, par Aymon Le Loup, clerc de Monseigneur, par lettres dudit seigneur, datées de Pont-d'Ain, le 25 octobre 1345; — faites au même lieu, par le comte, le 6 novembre, même année. — Recettes : de 3 bichets de noix, provenant du droit de coupe; — de quatre-vingt-une poules, que chaque feu devait à carnaval. — Amende payée par un individu, qui avait vendu du porc gâté, au marché franc d'Ambronay. — Le bichet de noix est vendu 7 sous viennois.

B. 6696. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 85 de long.

1346-1347. — Ambronay. — Compte d'Étienne de Belmont, damoiseau, châtelain, reçu à Chambéry, par Étienne Barbier, clerc de Monseigneur, en présence de Guillaume Bon, de Pierre Bonivard, auditeurs des comptes. — Payement fait par François Rousset, amodiateur de la ferme des droits de coupe. — Pierre Tuillier paye une livre de cire pour être sous la garde de Monseigneur. — Amende payée par un individu qui avait malicieusement tiré l'épée contre Guillaume de Lyon.

B. 6697. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 14 de long.

1347-1348. — Ambronay. — Compte d'Étienne de Belmont. — Salaire d'un messager qui avait porté d'Ambronay à Chambéry l'inventaire des biens des Lombards d'Ambronay. — Dépenses de Jacquin de Belmont, fils du châtelain, qui était resté en armes, en Bourgogne, pour le service du duc et de ce duché, avec quelques écuyers, pendant vingt-sept jours, dans la compagnie de Humbert, bâtard de Savoie.

B. 6698. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 36 de long.

1348-1349. — Ambronay. — Compte d'Étienne de Belmont. — Dépenses de l'hôtel de Louis de Savoie, seigneur de Vaud et du comté de Genève, faites à Ambronay, le 6 avril et jours suivants, 1348, sous la direction de messire François Serroval, chevalier, maître d'hôtel de Monseigneur. — Amende payée pour l'enlèvement d'une poutre, que la rivière d'Ain avait amenée dans une île. — Amendes payées : par un individu, qui, la nuit, s'était glissé dans la ville, en passant sous la porte; — par un autre, qui avait pris une partie du blé qu'on avait amené dans son moulin. — Dépenses pour la construction d'une tournelle.

B. 6699. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 10 de long.

1349-1350. — Ambronay. — Compte d'Étienne de Belmont, châtelain. — Le produit de la ferme de la leyde de sel, pour une année, est de 4 quartaux de sel. — Procès que le comte avait avec les hommes d'Étienne d'Ogny, pour l'avenage. — Geoffroy Du Puis, juge de Bresse, après informations faites, en présence de maître Pascal, procureur de Bresse, et Jean Du Crot, châtelain, reconnaît que les hommes dudit Étienne, demeurant à Douvres, n'avaient jamais payé l'avénage.

B. 6700. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 30 de long.

1350-1351. — Ambronay. — Compte de Jacquin de Belmont, châtelain. — Recettes : de 2 bichets d'avoine, que devait chaque feu ayant bêtes et charrue; — d'un denier pour le coup de poing donné par Jacquet Avernaz; de 13 deniers d'amende pour un autre coup de poing.

B. 6701. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 10 de long.

1351-1352. — Ambronay. — Compte de Jacquin, fils d'Étienne de Belmont. — La recette en nature consiste en froment, fèves, seigle, avoine, noix, millet, sel, poules et cire. — Celle en argent consiste en deniers perçus pour droit de leyde, de lods et ventes, pour amendes et condamnations diverses, plaintes et échoites. — Les dépenses sont faites pour les constructions du château, et divers gages et salaires.

B. 6702. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 00 de long.

1352-1353. — Ambronay. — Compte de Jacques de Chevelut, damoiseau, châtelain. — Le nommé Brulla ne paye pas le droit d'avénage, alléguant que sa maison fut détruite dans l'incendie qu'avait allumé le seigneur Hugues de Genève. — Explorateurs envoyés en Dauphiné, à cause de la contestation qui existait entre les gens de Monseigneur et ceux de Varey. — Autre espion, « exploratori « secreto, » envoyé à Lyon, à Clugny et à Montluel, et en divers lieux du Dauphiné. — Autres, envoyés la nuit vers Varey, au pont de Villeneuve, vers Chasey, Saint-Sorlin. — Dépenses de la garnison qui occupa le château d'Am-

bronay, lors de la guerre faite au comte Hugues de Genève.

B. 6703. (Rouleau.) — Parchemin de 3m00 de long.

1354-1355. — Ambronay. — Compte de François de Longecombe, damoiseau, châtelain. — 8 bichets valaient 1 setier. — Le total de la recette de l'avoine fut, cette année, de 15 setiers 3 bichets, dont 1 setier fut dépensé sur place, pour l'hôtel du comte. — Jean Du Mont paye 18 deniers gros d'amende, pour ne s'être pas soumis complétement à une peine à laquelle il avait été condamné de par le comte. — Le châtelain reçoit 80 florins d'or pour ses gages et ceux d'un chevalier, de deux clercs, d'une « gaite » et d'un portier, qu'il était tenu d'avoir avec lui au château d'Ambronay.

B. 6704. (Rouleau.) — Parchemin de 2m70 de long.

1355-1356. — Ambronay. — Compte de Joffroi de Marcelle, damoiseau, châtelain. — Le froment provenant de la ferme du coponage consiste en 3 setiers 6 bichets. — La recette de l'avoine de même origine est de 13 setiers 7 bichets; le setier compte pour 8 bichets. — La recette des claims, des compositions et des condamnations, consiste en 10 sous forts, en 14 sous viennois à 16 l'écu, en 10 sous viennois à 20 l'écu, en 5 sous gros tournois. — Le bichet d'amandes est vendu 3 deniers gros tournois.

B. 6705. (Rouleau.) — Parchemin de 3m07 de long.

1356-1357. — Ambronay. — Compte de Pierre de Salle, chevalier, châtelain. — Il s'engage, par serment, à supporter la peine de 25 livres fortes, chaque fois qu'il sera prouvé que son compte est inexact. — Un individu paye une amende, pour avoir vendu l'aune de toile plus cher qu'à l'ordinaire.

B. 6706. (Rouleau.) — Parchemin de 4m60 de long.

1357-1359. — Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier, de Nantua, chevalier, châtelain, rendu à Chambéry, en présence d'Aymon de Chalon, chevalier, et de Guillaume Bon. — Recette de la cire, d'après Girard Tripot, valet de l'hôtel. — La recette des lods et ventes avait été cédée à l'abbé d'Ambronay par le comte Édouard. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse, faites à Pont-d'Ain, par ordre de Guichard de Marboz. — Amendes : d'un denier, payée par Jean Cochet, qui avait jeté à terre un certain berger; — de 2 deniers, payée par Jean Curtin, qui était sorti du cabaret sans payer.

B. 6707. (Rouleau.) — Parchemin de 2m15 de long.

1359-1360. — Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier, de Nantua, chevalier, châtelain, reçu à Chambéry, par Du Champ, clerc, en présence de Pierre de Montjais, de Jean Ravaisi, chevaliers, et de Guillaume Bon, auditeurs des Comptes. — Recette, faite au pont de Varambon, à la Maladière. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse, à Pont-d'Ain, en septembre 1359. — Amendes : de 2 deniers, pour paroles injurieuses; — de 4 deniers gros, pour usage d'une mesure autre que celle du comte; — pour vente de la chair d'un bœuf « mala morte mortuum. »

B. 6708 (Rouleau.) — Parchemin de 3m05 de long.

1360-1361. — Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier. — Tous les comptes commencent par l'engagement du châtelain de payer 25 livres, toutes les fois qu'on trouvera une erreur dans son compte. — Amendes : payées par Jean de Corgenon, qui avait quitté la ville sans payer la leyde; — pour la prise d'un petit poisson dans l'eau de l'abbé; — par un individu qui avait engagé son bœuf pour un denier dans un cabaret.

B. 6709. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 80 de long.

1361-1362. — Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier, chevalier, châtelain. — Les comptes, depuis plusieurs années, rappellent que les héritiers de Jacquemin de Belmont, châtelain en 1357, et ceux de Pierre de La Balme, châtelain en 1333, doivent rendre compte des dernières recettes desdits châtelains. — L'avoine de coponage n'a pu être affermée pendant un certain temps, à cause de la mortalité. — Dans tout ce compte on remarque un déficit dans la recette « propter mortalitatem. » — Amendes payées : par Arbachat, qui avait engagé son chapeau; — pour usage d'une mesure non égandillée (vérifiée).

B. 6710. (Rouleau.) — Parchemin de 5m75 de long.

1362-1364. — Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier, rendu à Chambéry, par Jean Moréri, en présence d'Aymon de Chalant, seigneur de Senoy, de Pierre de Montget, chevalier, et de Pierre de Gervais, trésorier de Monseigneur, auditeurs des Comptes. — Amendes payées :

| .. Jean de Pana, qui avait vendu son vin à une mesure non marquée et qui avait refusé de la livrer aux sergents; — par un individu qui avait cherché à crever du doigt l'œil d'une femme; — pour bris du scellé apposé à une porte. — Dépenses pour la confection de claies de branchages et de fagots d'épines, pour garnir les créneaux du château, à cause des Anglais. — Recette du millet, de l'orge et des châtaignes de coponage.

B. 6711. (Rouleau.) — Parchemin de 3m22 de long.

1364-1365. – Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier, seigneur de Genissiaz, chevalier, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte, faites à Pont-d'Ain, les 23 et 24 octobre 1364.—Amendes payées : par un individu qui avait frappé la vache de Thomas Gabaut et dit des injures à Étienne Des Canaux, prévôt d'Ambronay; — par un individu, dont un outil était tombé sur le pied d'un homme de Cerdon; — de 60 sous, pour achat d'animaux à Ambronay, sans payer la leyde;—de 5 sous pour dépôt de fumier de vache sur la voie publique;—de 66 sous, pour un coup de poing, qui avait causé une effusion de sang.

B. 6712. (Rouleau.) — Parchemin de 2m68 de long.

1365-1366. — Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier. — Pierre Le Bourguignon paye une amende de 3 deniers, pour n'avoir pas signalé à la Cour un objet qu'il avait trouvé, et le marchand qui avait acheté cet objet, une amende trois fois plus forte, pour s'en être fait l'acquéreur, sans licence de ladite Cour.—Amende pour l'enlèvement d'un glaive, mis en gage pour un pot de vin.

B. 6713. (Rouleau.) — Parchemin de 2m65 de long.

1366-1367. — Ambronay. — Compte de Jean Cuisinier, chevalier, châtelain. — Étienne Des Canaux verse le prix de la moitié de la ferme de la leyde, du marché d'Ambronay, consistant en 1 florin 3 deniers gros au petit poids.—Amendes : de 6 florins, payées par un individu, qui avait donné un coup d'épée à une vache; — de 8 deniers, pour coups donnés à un porc.

B. 6714. (Rouleau.) — Parchemin de 2m32 de long.

1367-1368. — Ambronay. — Compte d'Aymon Cuisinier, fils de Jean, seigneur de Genissiaz, chevalier, châtelain. — Recette de 2 bichets d'avoine, sur les habitants du pont de Varambon, qui avaient des animaux pour labourer. — Amende pour la vente d'un coffre engagé.

B. 6715. (Rouleau.) — Parchemin de 2m92 de long.

1369-1370. — Ambronay. — Compte d'Aymon Cuisinier, pour la moitié de la ferme de la leyde du marché d'Ambronay. — Étienne de Cusal donne 1 florin d'or de bon poids et 4 deniers gros au petit poids. — Pierre Roget donne 15 sous viennois, « quia jacuit cum uxore Petri « Guillerot. »—Amendes payées : par un individu qui avait laissé son chaperon de rouget en gage à la taverne; — par un individu qui avait fondu du suif dans l'intérieur de la ville;—par d'autres, qui avaient tué des animaux en dehors de l'abattoir; — pour avoir renversé un chaperon;— pour avoir répandu par l'abattoir le sang des animaux.

B. 6716. (Rouleau.) — Parchemin de 3m17 de long.

1370-1371. — Ambronay. — Compte d'Aymon Cuisinier.—Amendes pour empiétement sur la voie publique; pour un chaperon vivement abattu. — Presque toutes les amendes et condamnations sont prononcées contre des individus qui avaient donné des coups de poing, de pierre, de bâton, ou qui s'étaient battus ou disputés. — Le quartal de froment est vendu 11 deniers. — Le salaire d'un manœuvre est de 14 deniers.

B. 6717. (Rouleau.) — Parchemin de 5m62 de long.

1371-1377. — Ambronay. — Compte de Jean Gillet, châtelain.—Recette des redevances de la porte de Varambon. — Amendes pour port d'une épée à la foire d'Ambronay; — pour sortie du cabaret sans payer; — pour engagement de décliner la Cour d'Ambronay pour celle de Varambon;— pour inexécution de sentence;—pour mesurage de céréales, sans payer le droit de coponage. — Frais de confection d'arbalètes, à un ou à deux pieds et à corne.

B. 6718. (Rouleau.) — Parchemin de 0m68 de long.

1372. — Ambronay. — Compte de Jean Gillet, receveur du subside. C'est le rôle des individus qui le payent et qui donnent chacun 2 florins. — Une copie en papier du même rôle porte en marge une indication de ceux qui ont payé, et de ceux qui n'ont pas payé, soit pour cause de retraite, de pauvreté ou pour tout autre motif.

B. 6719. (Rouleau.) — Parchemin de 2m47 de long.

1377-1379. — Ambronay. — Compte de Jean Gillet, châtelain. — Recette de 4 quartaux de noix, de redevance due dans la châtellenie.—Amende : de 6 sous, pour tromperie au jeu ;— autre de 13 sous, pour avoir pris un cerisier. — Construction du pont et de la porte du château. —Allocation de 51 florins au châtelain, tant pour ses gages que pour le salaire du guetteur, qu'il est tenu d'entretenir.

B. 6720. (Rouleau.) — Parchemin de 8m82 de long.

1414-1422. — Ambronay. — Compte de noble et puissant seigneur Boniface de Chalant, chevalier, châtelain à vie, « quamdiù vitam ducet in humanis, » pour le duc de Savoie. —Mention de l'obligation imposée aux héritiers de Jacquin de Beaumont, de Pierre de Balme et de Pierre de Salle, de rendre compte de la dernière gestion de ces anciens receveurs.— Amendes : pour entrée sur la propriété d'autrui ; — pour enlèvement d'une petite chienne ;— pour coups donnés avec une bouteille pleine de vin :—pour non-participation aux travaux de la voie publique. — Étienne de Lyon en paye une, pour n'avoir pas réparé le chemin devant sa terre ;— d'autres, pour avoir retiré des animaux étrangers, malgré la défense ; — pour avoir fait l'office de magistrat, en prenant des chevaux étrangers, paissant dans les prés de l'abbé ; — pour avoir tué à l'abattoir public un porc galeux ;—pour avoir dit à une femme : « puta Ribauda « hérégi, je farey trenar à cuaz de chivaux four de la villa ;» pour avoir abattu le chaperon de Claude Guichard, dans l'exercice de ses fonctions. — La châtellenie d'Ambronay ayant été réunie à celle de Pont-d'Ain, à la mort de Boniface de Chalant, arrivée en (1428, voir les comptes de cette dernière châtellenie, à partir de B. 9093).

B. 6721. (Rouleau.) — Parchemin de 8m34 de long.

1416-1417. — Arbent. — Compte de noble Pierre Alamand, chevalier, châtelain d'Arbent, terre de Montagne, pour Amédée, duc de Savoie, et le duc de Bourgogne.— Recettes : des grains de la ferme du moulin et battoir d'Arbent ; —de l'avoine due par les habitants de Meissias et de Bouvent. — Cire donnée au monastère de Saint-Oyan, autrement Saint-Claude, comme offrande faite par le châtelain. —Recettes : des deniers de servis dans la châtellenie, à Varey, Marchon ; — des deniers de la taille, des droits de brennerie ou de paneterie, pour lesquels chaque feu payait, pour les chiens du seigneur, un pain de la valeur d'une engroigne (1 denier $^1/_9$) ; — pour le pâturage des bois. — Humbert Papillon, prieur claustral de Saint-Oyan, reçoit 40 sous viennois, comme complément de la fondation d'une torche de cire. — Lettres de l'office du châtelain, données par Amédée de Savoie, à Dijon, le 29 janvier 1417.

B. 6722. (Rouleau.) — Parchemin de 8m60 de long.

1416-1417.— Arbent.— Compte de Pierre Alamand, chevalier, châtelain, pour Amédée, duc de Savoie. — Lettres d'Humbert, sire de Thoire et de Villars, par lesquelles il accepte les offres des habitants de sa terre de se mettre sous sa sauvegarde, eux et leurs biens, pour vingt-cinq ans, en lui payant annuellement 10 livres de cire. — Ces lettres sont datées de Montréal, le 20 juin 1377. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui affranchit de cette garde les habitants susdits, moyennant 20 livres de cire. (Chambéry, le 10 avril 1416.)

B. 6723. (Rouleau.) — Parchemin de 5m92 de long.

1417-1418.— Arbent.—Compte de Pierre Alamand, pour Amédée, duc de Savoie.—Recettes : des droits d'avénage payés par les habitants de Bonvent et de Meissias ; — du produit des condamnations pour délits dans les forêts de Fay ; — du produit du pâturage des étangs.

B. 6724. (Rouleau.) — Parchemin de 8m32 de long.

1418-1419.— Arbent.— Compte de Pierre Alamand, rendu par Claude de Corlier, damoiseau, son lieutenant.— Recette en nature des rentes ou servis, à Bouvent et à Meissias, où chaque feu est imposé « tantum quantum Do- « mino placuerit. » Dans ces deux villages il y avait quatorze feux. — Le droit de lods et ventes, était du sixième du prix d'achat ; — pour un curtil vendu 18 deniers, il fallait 3 deniers au fisc. — Amende payée par un individu, pour avoir appelé une femme « Puta borgogniona. »

B. 6725. (Rouleau.) — Parchemin de 6m58 de long.

1420-1421.— Arbent.—Compte de Pierre Alamand, pour le duc de Savoie, rendu à Chambéry, en présence de vénérable Jean Servage, docteur en droit, président de la Chambre des Comptes.—Recettes : de la cire, sans que le receveur puisse dire à quel titre, « an sint de redita aut « gardia ; » — des deniers provenant de l'abergement d'une partie du pré de La Lochère, fait autrefois par Jean Moyssard, au nom du duc de Bourgogne. — La recette des revenus du four, de l'éminage et du mesurage est nulle, ce revenu ayant été engagé à François de Buxy, damoiseau, pour 900 florins.

B. 6726. (Rouleau.) — Parchemin de 8m05 de long.

1421-1422.— Arbent.— Compte de Pierre Alamand. —Recette du fermage du moulin et du battoir d'Arbent;— le fermier était tenu de garder ses usines en bon état, d'entretenir l'étang et de garder les poissons qu'il contenait. — Les habitants de Bonvent et de Meissias donnent annuellement, pour droit d'avénage, 2 meytères d'avoine par feu. — Recette de la cire, due par les hommes de la communauté de Rouie et de Virey, pour nouvelle garde, acceptée pour dix ans, après lesquels il leur serait loisible de la rejeter. — Composition de 8 deniers, payée par un individu qui en avait mordu un autre au doigt. — Amende pour ces paroles : « Le Diable le te tiret. »

B. 6727. (Rouleau.) — Parchemin de 7m34 de long.

1422-1423.— Arbent.— Compte de Pierre Alamand, pour Amédée, duc de Savoie. — Jean Guy de Boy, donne 6 meytères d'avoine, pour prix de la vente de six chênes. —Recette d'un entrage, ou droit d'abergement, à Bonvent. — Les dix feux dudit lieu payent annuellement le droit de brennerie, en vertu duquel chaque feu devait donner un pain d'une engroigne pour les chiens. — Les deniers provenant des lods étaient partagés entre le duc et le seigneur du fief où la mutation avait eu lieu.

B. 6728. (Rouleau.) — Parchemin de 7m59 de long.

1423-1424. — Arbent. — Compte de noble Pierre Alamand, châtelain d'Arbent, terre de Montagne. — Deux chênes sont vendus 4 meytères d'avoine, à Robelet de Dortan.—Recettes : du droit d'abergement d'une maison sur un certain fief; — du droit d'entrage pour cet abergement. — Lettre par laquelle le châtelain transmet un meix vacant par le décès du taillable qui la tenait.

B. 6729. (Rouleau.) — Parchemin de 5m68 de long.

1424-1425.— Arbent.— Compte de Pierre Alamand. — Recette du revenu du banvin à Arbent, au mois d'août. — Amende de 14 sous forts, payée par une femme qui en avait traité une autre de « meretrix. »

B. 6730. (Rouleau.) — Parchemin de 7m80 de long.

1425-1426. — Arbent. — Compte de noble Pierre Alamand. —Amendes pour injures.—Recettes : de 6 quartaux de froment dus par les habitants de Buenco, pour revenus et servis;—de 12 deniers de cens payés par J. Colliat, pour l'abergement d'une place à la halle d'Arbent.—Payement de 40 sous de redevance annuelle dus à l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux (Saint-Claude). — Réparations faites au moulin d'Arbent.

B. 6731. (Rouleau.) — Parchemin de 9m40 de long.

1426-1427. — Arbent. — Compte de noble Pierre Alamand, qui s'engage, comme à l'ordinaire, à payer au fisc pour chaque erreur trouvée dans son compte, 25 livres fortes. — Recette de 8 meytères de froment, versées par Pierre de Gevressia, de la châtellenie d'Uffele. — 12 meytères valaient 1 quartal. — Amendes payées pour injures. — Voyage du châtelain à Moiroux, par ordre du bailli de Bugey, pour enlever les pannonceaux du duc de Bourgogne, mis sur la maison de Perret de Moiroux, parce que les officiers dudit duc avaient abattu ceux du duc de Savoie qui y étaient.

B. 6732. (Rouleau.) — Parchemin de 7m50 de long.

1427-1428. — Arbent. — Compte de Pierre Alamand. — Payement de la cire due au duc de Savoie par la communauté de Rome et de Virey, pour la garde, en 1421, et cela pour dix ans. — Droit annuel d'abergement d'une place à la halle d'Arbent, non compris le droit d'entrage.—Recettes : des tailles de trois ans en trois ans; — du péage d'Uffele pour une année. — Amende payée par un individu de Marchon pour avoir injurié un sergent de la Cour et tiré l'épée contre lui.

B. 6733. (Rouleau.) — Parchemin de 10m76 de long.

1428-1429. — Arbent. — Compte de noble Pierre Alamand, présenté par-devant Jean Sauvage, chevalier, président de la Chambre des Comptes à Chambéry, et les auditeurs Guionet Maréchal, Jean Lyobard, par Henri de Clervaux, clerc du duc de Savoie. — Un chêne du bois du Fay est vendu une meytère d'avoine. — 5 livres de cire sont données à l'église de Saint-Oyan, au nom de Monseigneur, pour la fondation d'une torche. — Abergement (accensement) par le duc Amédée VIII, du moulin et battoir de Chatona, dans le mandement d'Arbent. (Thonon, le 6 mai 1427.)

B. 6734. (Rouleau.) — Parchemin de 8m76 de long.

1429-1430. — Arbent. — Compte de noble Pierre Alamand, capitaine-châtelain.—Recette des lods et ventes et du produit des amendes, notamment pour torts faits à

l'hôpital; — pour délits forestiers, etc. — Dépenses pour travaux exécutés au moulin et à la halle.

B. 6735. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 12 de long.

1430-1431. — Arbent. — Compte de noble Louis et Hugon, fils de Pierre Alamand, chevalier, ancien receveur, rendu à la Chambre des Comptes de Chambéry, en l'absence de noble et puissant Claude de Saiz (de Saxo), seigneur de Rivoire, président de ladite Chambre. — Recette du produit des prés.— Amende payée par un individu qui avait dit des injures à son frère.— Versements faits : entre les mains d'Aynard de Beaumont, châtelain de Montréal ; — entre celles de Michel de *Ferro*, trésorier de Savoie.

B. 6736. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 35 de long.

1431-1432. — Arbent. — Compte de Louis et Hugues Alamand, héritiers du dernier receveur. — Recette du droit de garde, levé sur les habitants de la communauté de Virey. — Cire donnée par un clerc de Saint-Oyan, qui s'était mis sous la protection du duc de Savoie, à condition de pouvoir s'en retirer.— Amende payée par un individu qui, arrêté de l'autorité du châtelain, s'était révolté contre lui. — La recette en deniers consiste en 238 florins.

B. 6737. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 99 de long.

1432-1433. — Arbent. — Compte de nobles Louis et Hugon Alamand. — Recette de l'avenerie des hommes de Bonvent et de Masiat. — Un individu paye 9 deniers d'amende pour avoir frappé et traîné par terre ses deux filles. — Amendes payées pour injures. — Conversion en florins d'or des deniers de ce compte.

B. 6738. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 50 de long.

1433-1434.— Arbent.— Compte de Louis et Hugon Alamand, fils et héritiers de Pierre, naguères châtelain.— Recettes : du droit de garde pour la communauté de Rognia et de Viry; — d'une livre de cire, donnée annuellement par Jean, François et Pierre Nycod de Vaux, pour jouir de la garde, eux et leurs biens, à condition que le pacte cesserait du jour où ils auraient payé le double de cette redevance; — de la ferme et de la cléricature d'Arbent; — du droit de pâturage dans les bois de Fay. — Dépenses pour travaux exécutés dans le canal du moulin d'Arbent.

B. 6739. (Rouleau.) — Parchemin de 1m 27 de long.

1273-1274. — Bagé. — Compte de Pierre de Montfaucon, chevalier, châtelain de Bagé.—La recette est très-succinctement exprimée; elle commence par 327 meytères 2 coupes de froment de diverse origine. — Le meytère de froment est estimé 7 sous. — La dépense est exprimée d'une manière aussi concise : ainsi, le receveur a payé 19 livres pour les dépenses d'Amédée de Savoie et 4 livres pour ses chevaux, qui avaient séjourné à Bagé au mois de mars. — Commencement d'un compte de Jean Le Loup, châtelain de Pont-de-Vaux, pour 1274.

B. 6740. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 00 de long.

1294-1297.—Bagé.—Compte de Pierre de Sarra-Val, châtelain.—Dépenses de l'hôtel du comte à Bagé, en 1294. — Recette des pains en nature et vendus ensuite. — Le droit de lods et ventes est de 3 sous par livre. — Recette des amendes infligées : à un maître d'école pour n'avoir pas déposé une ceinture qu'il avait trouvée; — à d'autres individus pour avoir embarrassé la voie publique; — exporté des céréales; — dit des injures; — mis le pied sur la propriété étrangère; —affirmé que des lettres scellées étaient fausses. — Un juif paye le droit d'être sous la garde du comte, comme d'autres individus ou des communautés entières. — Deniers versés pour reconnaissance d'hommage rendu.

B. 6741. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 31 de long.

1297-1298. — Bagé. — Compte de Bartholomée Silvestre, châtelain de Bagé.—Recettes : de 346 meytères de froment de diverse origine; — du seigle, de l'avoine, du chanvre, du vin, des oies, des poules, des poussins, de la cire, des pains, du foin ; — des deniers provenant des cens des fermes, des lods et ventes, des amendes, des échutes, des ventes.

B, 6742. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 57 de long.

1301. — Bagé. — Compte de Hugues Amblard, bailli de la terre de Bagé. — C'est le résumé des recettes et des dépenses comme à l'ordinaire; il n'y a de différence que dans le titre du comptable, qui s'appelle ici bailli. — Les amendes sont enregistrées sous le nom de *Banna*, comme dans les autres comptes : « pro banno sanguinis xxx solid. fort. »

B. 6743. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 72 de long.

1302-1304. — Bagé. — Compte de Joffroi Guiod, châtelain de Bagé et Pont-de-Veyle. — Composition de 60 sous payée par T. Sauvage, dont la femme avait fait jeter

un enfant à la porte de son hôtel, si rudement qu'il en était mort. — Réparation de la chaussée de l'étang, près le déchargeoir du moulin. — Aumône de 10 livres, faite aux Jacobins de Mâcon.—Achat de quatre pièces de filets, mesurant ensemble 40 toises, pour pêcher les étangs du comte. — Aumône de 10 livres aux Frères Mineurs de Genève pour se rendre au chapitre général, tenu à Villefranche.— Dépenses considérables pour faire acheter à Lyon des draps de diverses espèces et autres objets mobiliers, pour la comtesse, ses demoiselles, et Agnès, fille du comte.

B. 6744. (Rouleau.) – Parchemin de 12m 48 de long.

1303-1305. — Bagé. — Compte de Hugo de Rocheclaire, chevalier, bailli de la terre de Bagé et de Coligny. — Recette des droits affermés, de la leyde, du martinage, du marché, du coponage et du petit péage. — Amende d'adultère payée par une femme appelée *La plus belle;*— autre par Guionet Rabutin, pour avoir frappé quelqu'un jusqu'à effusion de sang. — Dépenses faites par le bailli, le sire Guillaume Pouget, le sire Pierre Bressant et d'autres « hommes garnis, » lesquels étaient allés à Pont-d'Ain, à Ambronay, à Richemont, où le sire de Villars et le Dauphin devaient faire des courses, et pour la crainte qu'on avait de l'archevêque de Lyon, « pro dubio de domino archi« episcopo Lugdunensi, apud Richamont ubi gentes ar« chiep. Lugd. offendere intendebant. » — Solde de Guillaume Dumolar, de Louvel de Rougemont, de Jean de Rougemont, bâtard du sire de Balme, qui, pendant huit jours, avaient gardé le château d'Ambronay, vers la Toussaint. — Chevauchée faite à Châtillon et à Beyrias, le dimanche de la Toussaint 1305, par le comte Édouard, le sire de Corgenon et neuf hommes d'armes.

B. 6745. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 80 de long.

1304-1305.—Bagé.—Compte de Joffroi Guiod, châtelain. — Amende payée par Étienne de Moncy, qui avait scellé un titre avec un sceau enlevé à un autre lieu. — Amende de 30 sous tournois payée par un individu surpris en adultère.— Dépenses de l'hôtel du comte Édouard, en deniers tournois et en deniers de Lyon.

B. 6746. (Rouleau.) — Parchemin de 1m 11 de long.

1305-1306. — Bagé. — Compte de Guillaume Bertrand, juge de la terre de Bagé et de Coligny.—Il contient la recette des deniers provenant du petit sceau et du grand sceau, à Bagé, à Châtillon, à Pont-d'Ain, à Mâcon, à Saint-Laurent.

B. 6747. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 44 de long.

1307-1308. — Bagé. — Compte de Pierre Thorin de Montmélian, châtelain.—Dépenses : du comte Édouard, faites à Bagé ; de la princesse d'Aix, femme de Philippe de Savoie. — Dépenses de la comtesse à Pont-de-Veyle. — Droits d'investiture payés par les hommes taillables de Beraiziat qui s'étaient emparés de la forêt commune de Laval. — Amende payée par un homme qui était allé la nuit par les rues de Bagé. — Entretien d'hommes d'armes, mis en campagne quand le Dauphin s'empara d'Ambronay, et qui tinrent garnison à Pont-d'Ain.

B. 6748. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 10 de long.

1308-1309. — Bagé. — Compte de Pierre de Montmerle, châtelain.— La recette en blé est de 346 meytères, et le revenu de l'étang est nul, depuis Joffroy Guiod, parce que les eaux s'étaient échappées et qu'on n'avait pas encore fait les travaux nécessaires pour les retenir.—Recette du produit des terres de la grange de Montagne-Noire. — Amende payée par un individu qui avait engagé son chaperon à la taverne, et qui l'avait ensuite soustrait. — Recette des cens des Juifs.— Deniers donnés au comte, par accord fait avec Humbert Meunier, dont le fils avait fait usage de fausses monnaies à Bourg.

B. 6749. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 40 de long.

1309-1311. — Bagé. — Compte de Pierre de Montmélian, clerc, châtelain, présenté à Chambéry, par Martin Berra de Costa, clerc, en présence du comte. — Amende pour contravention à la défense faite par le châtelain de ne pas sortir la nuit dans la ville de Bagé. — Pierre de Bagé paye une amende de 150 livres pour viol. — Deniers restitués aux Juifs. — Dépense pour la cuisson de trois fournées de carreaux à paver.—Le comte paye les deniers qu'il devait à Jean Galeys de Lucque, marchand de Paris. —Frais de change de deniers viennois en deniers tournois. — Dépenses du comte Édouard pour aller près de la comtesse. — Frais pour faire porter à l'archevêque de Narbonne et à Enguerrand de Marigny des lettres de la cour de Rome adressées au comte Édouard pendant qu'il était à Asti. — Dépenses de l'hôtel du comte Édouard et de Blanche, son épouse, à Pont-de-Vaux. — Dix bacons de porc, destinés à l'hôtel du comte, sont payés 19 livres. — Solde d'hommes d'armes, entre autres de Pierre de Balme.

B. 6750. (Rouleau.) — Parchemin de 18m24 de long.

1311-1312. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées, châtelain. — Dépenses de l'hôtel à Bagé et à Pont-de-Vaux. — Deniers versés pour obtenir permission de chasser pendant un an. — Liste des droits de mutations ou de lods et ventes. — Amendes : de 60 livres pour avoir fait usage contre le sire de Beaujeu de lettres scellées et grattées en diverses parties; — sur les hommes de la paroisse de Saint-Jean-de-Reyssousse, pour n'avoir pas fait partie de la chevauchée de M. de Loyes, comme à l'ordinaire; — de 20 livres, payées par Perraud Talon, pour avoir volé, de nuit, dans une maison. — Recette de la taille des Juifs. — Échute du cuir et de la chair d'une vache, qui était tombée du pont de Bagé et qui s'était cassé le cou. — Recette de 349 livres, produit des « complaintes » (tailles); — Achat d'œufs et de fromages pour l'hôtel du Roi à Pont-de-Vaux. —Dépenses des écuyers et d'ambassadeurs envoyés à Chalon-sur-Saône dues pour les hommes du comte au-devant du duc de Bourgogne, des sires de Sainte-Croix et de Vanvry, de la comtesse de Acurro et autres nobles personnages de Bourgogne. — Dépenses pour la construction de la bastide de Luysandre. — Autres frais à Ambronay, quand le comte voulait prendre la bastide du Dauphin.

B. 6751. (Rouleau.) — Parchemin de 9m08 de long.

1313-1314. — Bagé. — Compte de Perron d'Estrées, châtelain. — Recette de 333 meytères provenant de la moisson. — Dépenses des chevaux d'Amédée de Savoie à Pont-de-Vaux. — Recette de 107 setiers de vin rouge, provenant de la dîme de Bagé. — Amende payée par un individu qui avait bouché une fontaine commune à Balme pour en détourner l'eau. — Recettes : de 75 livres données au comte par les bourgeois de Bagé, *ex gratia;* — de 5 sous, provenant de la vente d'un porc trouvé. — Salaire de Guy Fripier, médecin (*fisico*). — Dépense de 10 livres pour achat d'un cheval blanc « ad faciendum somerium, » destiné au comte, qui devait aller en France, au mandement du Roi.

D. 6752. (Rouleau.) — Parchemin de 16m85 de long.

1315-1316. — Bagé. — Compte de Théobald d'Avilliana, clerc. — Dépense de froment à Pont-de-Veyle, pour l'hôtel du comte, par Guionet de La Cuisine, serviteur de Monsieur et de Madame. — Salaire de la lavandière de Madame. — Recette de 40 setiers de vin, provenant des dîmes de Bagé. — Livraison de quatre cent quatre-vingts poules, pour la dépense de l'hôtel, à Pont-de-Veyle et à Bagé. — Le chapitre des lods et ventes est très-long et fort détaillé.

B. 6752 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 6m46 de long.

1315-1317. — Bagé. — Compte de Jean de Corent, bailli. — Composition de 10 sous payée par Bernard Renaud, clerc, pour avoir gagé à un meytère de froment Guillaume Seignoret, qu'il avait trouvé avec sa sœur; — de 20 sous par celui-ci, pour avoir connu cette sœur malgré elle; —de 15 sous, par Guillaume Falcon, qui avait quitté le cabaret sans payer son écot. — Dépenses de l'hôtel de Madame, allant en Bourgogne. — Dépense de cire, faite à Bagé, au retour du comte qui était allé en Bourgogne. — Autre de l'hôtel du comte et de la comtesse, à Treffort et à Saint-Martin. — Amende de 100 sous, infligée à J. de Treillies, qui s'était permis de planter la bannière du comte au-dessus de sa maison.

B. 6753. (Rouleau.) — Parchemin de 23m05 de long.

1317-1319. — Bagé. — Compte de Théobald d'Avilliana, clerc, receveur. — Dépenses de Madame, à Saint-Trivier et à Pont-de-Vaux. — Recette : de la ferme de la chassipollerie « (messerie); » — de 15 sous donnés pour la permission de vendre les gages au marché; — des cens ou tailles des Juifs anciens ou nouveaux. — Salaire d'Humbert Dandelot, chanoine de Chalon, qui avait rédigé l'inventaire des archives renfermées dans un coffre, dans la tour de Pont-de-Vaux. — Dépenses faites pour l'hôtel du comte de Savoie, qui devait aller à Pont-de-Vaux et à Saint-Martin et à la chevauchée de Rahon. — Amende payée par tous les charretiers de Bourg, qui avaient passé devant la maison de frère Euvrard, sans payer le péage. — Lettre de Odo de Savoie, qui reconnaît avoir reçu de Laurent de Bagé plusieurs sommes à lui prêtées, en diverses fois, pour les dépenses de son hôtel, quand fut enterrée sa sœur, la comtesse de Tonnerre, et quand le duc de Bourgogne vint à Bagé. — Il engage pour cela la chassipollerie de Rivoire. Ces lettres sont de 1319. — Lettres d'Édouard de Savoie, par lesquelles il crée une pension à vie, en faveur d'Étienne de Balme, doyen de l'église primatiale de Lyon : elles sont de 1318. — Mandement du même, au châtelain de Bagé, de payer régulièrement cette pension.

1324-1328. — Voir B. 6826.

B. 6754. (Rouleau.) — Parchemin de 18m34 de long.

1328-1330. — Bagé. — Compte de Jean Maréchal, châtelain.—Dépenses: de l'hôtel du comte faites à Saint-Martin, à Bagé; — de l'hôtel de Jean de Savoie et d'Eudes de Beaujeu, qui, avec des écuyers, restèrent trois semaines à Bourg; — des sires de Varax, de Corgenon, de Langes, de Jean de Feillens, de Pierre d'Estrées et plusieurs autres de la Maison de Monsieur, faites à Bourg, lors de l'arrivée du corps de la comtesse Blanche. — Aumônes faites aux Frères Mineurs de Mâcon, aux Augustins de Lyon. — Dépenses de l'hôtel, faites à Villefranche, à Lyon.—Payements d'un pot et d'une aiguière d'argent, achetés à un juif de Pontoise; — de 4 florins à Girard de Balme, prieur de Ratenel, à son retour de Bretagne, où il avait été envoyé par Monsieur.—Voyage fait par le châtelain à Chambéry, pour la dot de la comtesse Blanche. — Deniers donnés par le comte à Marguerite de Valuffin pour des services qu'elle lui avait rendus.—Payement de 300 (*sic*) florins d'or, pour l'achat d'un cheval pour le comte, qui devait aller en Flandres, à l'armée du Roi. — Liste de divers hommes d'armes qui l'accompagnèrent dans cette expédition et en Bresse. — Solde d'hommes d'armes qui étaient allés de Bourg à Saint-Rambert, vers la fête de la Pentecôte 1330 ; qui prirent le château de Corlier; qui, en mars suivant, quittèrent Foissiat et allèrent à Villeneuve, appartenant à Hugues de Genève, dans la terre de Sainte-Croix, qu'ils prirent et ravagèrent; qui furent réunis à Bourg pour s'opposer au Dauphin, qui devait venir attaquer la Bresse; qui, au mois de juillet 1330, allèrent au secours du château de *Johannages*, assiégé par le Dauphin. — 460 florins sont donnés à Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, par les juifs de Savoie, en vertu de divers traités faits avec elle.

B. 6755. (Rouleau.) — Parchemin de 8m20 de long.

1331-1332. — Bagé. — Compte de Jean Maréchal, damoiseau, châtelain. — Dépenses de l'hôtel, à Bagé et à Villefranche. — Salaire du fauconnier et de ses valets qui, pendant plusieurs jours, avaient exercé des faucons dans les prairies bressannes.— Dépenses des chevaux du bâtard de La Cuisine, à Bagé.— Recette de 100 florins sur les 1,000 que les Juifs devaient par les traités faits avec le comte. — Payement fait à Lucien Paquet, de Lyon, pour avoir vendu du fil de soie et divers autres objets pour la chapelle ou sépulcre du sire de Beaujeu. — Autres dépenses faites à Villefranche, lors de la sépulture dudit seigneur.

B. 6756. (Rouleau.) — Parchemin de 19m24 de long.

1332-1334. — Bagé. — Compte de Jean Maréchal. — Recettes du droit d'entrage des juifs et de leur garde; — des dons des Lombards, tenant maison à Bagé, Saint-Laurent, Châtillon, Saint-Trivier, Pont-de-Vaux. — Dépenses faites pour l'arrivée du roi de Bohême à Bagé. — Payement de 25 livres, fait à un nommé Challionat, à qui le comte les devait, pour 20 livrées de terre reçues de lui en fief. — Solde d'hommes d'armes, de la garnison de Bourg, avant l'Ascension de 1332, à Châtillon-en-Dombes, quand Hugues de Genève assiégeait le château de *Monteoux*. — Achat, moyennant 18 deniers, d'un porc donné par le comte aux pauvres de Bagé.— Reconnaissance de la somme de 322 livres, faite par le comte Eudes de Savoie, au profit de Pierre de La Palud, sire de Varambon, chevalier, ancien bailli de Savoie.

B. 6757. (Rouleau.) — Parchemin de 7m06 de long.

1334-1335. — Bagé. — Compte de Jean Maréchal. —Dépenses: faites par Jean de Parey, clerc du roi de France; —pour la nourriture d'un certain « palefroi moreau (noir), » appartenant au comte; — du comte, venu à Lyon, pour y recevoir le roi des Français « Francorum regis. » On fit venir à Lyon quatre-vingt-deux brochets, mille deux cent trente-trois carpes, pour son hôtel; — pour refaire le pont du château de Bagé. — Quinze porcs gras, sont achetés pour l'hôtel, à raison de 18 deniers chacun. — Dépenses pour les provisions de carême de l'hôtel. — Provisions faites à Lyon, pour l'arrivée du Roi, au mois de février 1335.

B. 6758. (Rouleau.) — Parchemin de 4m15 de long.

1336. — Bagé. — Compte de Jean Maréchal de Montmélian, damoiseau, châtelain. — Dépenses faites par le comte et la comtesse de Savoie au château de Saint-Martin. — Provision de pain faite pour l'hôtel du comte, quand il alla au secours du duc de Bourgogne. — Amende pour enlèvement de bois dans la forêt de Saint-Sulpice. — Lettre d'Aymon, comte de Savoie, qui reconnaît devoir une certaine somme que lui avait remise le châtelain, pour les dépenses de l'hôtel, à Pont-d'Ain. (Pont-d'Ain, 4 septembre 1336.) — Inventaire du mobilier du château de Bagé.

B. 6759. (Rouleau.) — Parchemin de 6m70 de long.

1336-1337. —Bagé.—Compte de François Serroval, chevalier, châtelain, après la réunion de la châtellenie de

Meyseria à celle de Bagé. — Messire Humbert de Châtelet, curé de Bagé-la-Ville, donne, chaque année, un meytère de froment pour le cens de la grange qui lui avait été abergée pour sa vie. — Impôt payé par les changeurs. — Amendes payées : pour la vente de pain au-dessus de la taxe; — pour enlèvement d'une aune de drap, sans payer la leyde. — Perception de deniers sur la sépulture des juifs.

B. 6760. (Rouleau.) — Parchemin de 7m77 de long.

1337. — Bagé. — Compte de François Serroval, chevalier, châtelain. — Recette : du produit des droits perçus sur les quatre foires de Bagé ; — de 60 sous gros tournois donnés par les Lombards de Bagé pour le cens de leur boutique.

B. 6761. (Rouleau.) — Parchemin de 9m69 de long.

1337-1339. — Bagé. — Compte de Pierre Berré, familier du comte et châtelain de Bagé. — Aumône faite au couvent des sœurs de Sainte-Claire. — Don de seigle, fait à vie, par le comte, à Huguenin Viennois. — Avoine donnée aux grands chevaux du comte, aux roussins des chariots et au grand cheval acheté en Gascogne. — Don annuel de 72 livres de cire fait à l'autel de Saint-Vincent de Mâcon, ancienne fondation d'un seigneur de Bagé. — Amende de 5 sous payée par le propriétaire d'un chien furieux, dont la morsure avait causé la mort.

B. 6762. (Rouleau.) — Parchemin de 8m45 de long.

1339-1341. — Bagé. — Compte de Pierre Berré, conseiller du comte, châtelain. — Entretien des étalons des haras du comte. — Recettes : de 101 livres parisis, provenant de la taille des hommes du comte; — faites sur les merciers, les boulangers, les escoffiers (tanneurs d'étoffes), les chapeliers, les serruriers, les cordiers, les freniers, les peiroliers (chaudronniers), les revendeurs. — Amende pour enlèvement de bois dans la forêt de Montillet. — Dépenses des grands chevaux, à Bagé, après leur retour de France. — Achat de fromages de Bresse envoyés à la dame de Bagé, à Chambéry. — Voyage du châtelain à Lyon, où il avait été envoyé par la comtesse, « ad requirendum D. « archiepiscopum super faitum de Genas. » — Voyage vers le sire de Beaujeu, puis à Lyon, à Miribel et à Montluel, pour arranger une contestation qu'avait le sire Amblard de Beaujeu et les gens du Dauphin, relativement à Saint-Germain.

B. 6763. (Rouleau.) — Parchemin de 1m02 de long.

1339. — Bagé. — Compte de Hugues de Menestro (Menetreux), chevalier, bailli de Bugey et de la terre de Bagé. — Dépenses faites par Hugon Du Châtelet, chevalier; François, prévôt official de Belley ; Pierre Ravaisi et Pierre de Mures, conseillers du comte, à Saint-Germain, le 4 mai, le matin, et le soir, à Ambronay, pour tenir une Journée, avec les gens du Dauphin. — Façon de niches pour les chiens de garde, « Canes pro guaytando. »

B. 6764. (Rouleau.) — Parchemin de 7m94 de long.

1341-1342. — Bagé. — Compte de Pierre Berré, conseiller, châtelain. — Dépenses : de l'hôtel du comte, à Bagé, le 13 juillet 1341 ; — d'Amédée, comte de Genève, le 23 avril 1342. — Livraison d'avoine aux cinq bœufs amenés à Bagé, à cause de l'arrivée de Jean de France. — Transport de vêtements et autres objets de toilette de Madame de France, le 15 avril 1342. — Recette d'un meytère d'avoine donné par le curé de Saint-Étienne de Reyssouse pour la saillie (estalonagio) d'une jument, qui appartint ensuite à la comtesse. — Dépenses : de l'hôtel du comte, à Saint-Martin-le-Châtelet, le 3 octobre 1341, et de l'hôtel d'Amédée, comte de Genève, à Bagé, le 23 avril 1342; — de Jacquemet d'Espagne, de Burgos, panetier de Mme la comtesse, faites en Bresse, en vaquant aux affaires de sa charge ; — du sire de Fromentes, faites à Chalamont, le 9 septembre, en traitant des affaires du comte avec le Dauphin. — Voyage du châtelain de Bagé à Grenoble pour traiter avec le Dauphin et ses gens, en 1341.

B. 6765. (Rouleau.) — Parchemin de 9m98 de long.

1342-1343. — Bagé. — Compte de Georges de Salion, châtelain. — Don de 5 meytères de seigle fait par la comtesse à Huguette, veuve de Guido de Saint-Germain, chevalier. — Dépenses : des chevaux de Humbert, bâtard de Savoie, à Bagé, en avril 1342, en revenant de Bretagne; — d'Amédée de Savoie et de sa troupe, à Bagé, en allant en France et en revenant. — Cire de garde donnée par frère Guillaume de Beymers, précepteur de la maison d'Aigrefeuille, de l'ordre de Saint Lazare de Jérusalem. — Dépenses : de divers familiers du comte qui étaient allés en France au mandement du Roi, 24 août 1342; — des écuyers et hommes d'armes qui allèrent détruire les constructions faites par les gens du Roi devant le pont de Mâcon, et dépenses pour refaire ce qui avait été détruit. — Voyages

fait à Bourg, à l'occasion d'une contestation et de la guerre qui existaient entre Odoard de Méroges et Bauezanet (*sic*) des Échelles; — en France, par Blanchet, valet de l'hôtel de la comtesse, à cause de la maladie de ladite dame. — Dépenses faites à Bagé, le 24 octobre, par l'hôtel de Monseigneur revenant de France. — Voyage du châtelain à Milan, où le comte l'avait envoyé, en 1342, « supra judicione policii. »

B. 6766. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 34 de long.

1343-1344.—Bagé.—Compte de Jean Ravaisi, docteur en lois, châtelain. — Dépenses : de l'hôtel de Mgr Aymon, jadis comte, faites à Pont-d'Ain et à Bourg, au mois d'avril 1343; — à l'occasion d'une Journée où le châtelain se trouva avec les gens du Dauphin. — Voyages faits à Vienne par ordre du comte Aymon; — à Voiron, à Château-Gaillard, à Genève, où il séjourna pour une conférence qu'il eut avec les gens du Dauphin. — Fondation d'une messe quotidienne, dans la chapelle du comte Aymon, faite par lui-même. — Pain de la valeur de 2 deniers donné à chacun des dix-huit hommes qui apportèrent cent trente-huit poules de Bagé à Saint-Martin-du-Châtelet.— Dépenses faites par Étienne de Chales et sa compagnie envoyés par le comte de Genève au Val-d'Aost et à Milan, lesquels furent accompagnés par plusieurs marroniers, dans le passage du Mont-Jou, en allant, et dans celui de Mont-de-Brig, en revenant. — Deniers donnés à divers messagers de Versoix, adressés au comte et aux nobles de la châtellenie de Bagé, pour leur dire de faire bonne garde, à cause de la mort de Monseigneur à Rossillon, et aussi à M. Louis, au comte de Genève, au sire de Fromentes.

B. 6767. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 14 de long.

1343-1344. — Bagé. — Compte de Gérard de Grammont, chevalier, bailli de la terre et du château de Bagé. —9 meytères et 4 coupes de froment, qui avaient été donnés en fief par le comte Aymon à Jean Mistrales, sont exceptées de la recette. — Dépenses de l'hôtel de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et d'Amédée, comte de Genève, faites à Bagé et à Mâcon, assistant à une conférence, « pour « le fait de Monseigneur et de la fille du comte Édouard, « avec le duc de Bourgogne, au mois d'août 1343. » — 6 meytères de froment sont donnés à Guillaume de Dijon, pour des services rendus au comte Aymon. — Défaut de recette de 56 meytères d'avoine, à cause de la disette et de la pauvreté. — Dépenses des deux tuteurs, à Bagé et à Mâcon, en traitant avec le duc de Bourgogne, de Monsieur et de la fille du comte Édouard.—Amendes : payées par un individu qui en avait enivré un autre à la taverne ; — pour refus de la monnaie du comte;—de 100 livres, pour exercice de fonctions de magistrat, au nom de l'église de Saint-Vincent de Mâcon. — Dépenses pour les fortifications du château de Bagé. — Mandement de Louis de Savoie, tuteur de « Mgr de Savoie, à son féal chevalier, Mosse Girard de « Gramont, » bailli de Bagé, de mettre des hommes d'armes au château de Bagé (Bagé, 23 août 1343).— Payement d'hommes d'armes envoyés à Bagé par le bailli de Saint-Rambert. — Visite des travaux de fortifications exécutés à Pont-de-Vaux, Saint-Trivier et Saint-Julien. — Dépenses du châtelain, d'Étienne de Compeysy et de sa compagnie, faites pendant le carême, en France, où ils avaient été envoyés par Monsieur et ses tuteurs, « pour le fait de Mon« sieur et de la duchesse de Bretagne. »

B. 6768. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 08 de long.

1345. — Bagé. — Compte de Girard de Grammont, chevalier, bailli de Bagé. — Frais de nourriture payés à Guillemette de Boissey, qui avait nourri un bâtard de Humbert, bâtard de Savoie. — Recette du prix de divers objets provenant de la recette en nature. — Dépenses du bailli, qui avait été envoyé par Louis de Savoie, seigneur de Vaux, en cour de Rome, et qui, à son retour, s'était rendu près du roi de France, en juillet 1344.

B. 6769. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 70 de long.

1345-1346. — Bagé. — Compte de Martin Gratoux, de Saint-Rambert, conseiller, nonce de Monseigneur, et de l'autorité de Louis de Savoie, comte de Vaud, et d'Amédée, comte de Genève, délégué pour le payement des dépenses faites pour les fortifications de la châtellenie de Bagé. — Recette de 1,000 florins, prêtés par un Lombard de Bourg. — Lettres de Louis de Savoie par lesquelles il permet aux bourgeois de Saint-Trivier de bâtir une tour vers l'église, de fermer le Bourg neuf, le relier à l'ancien par un mur de l'élévation des autres murailles, de recreuser les fossés. — Autres, par lesquelles il donne aux bourgeois de Treffort la même autorisation (10 mars 1345). — Copie de lettres semblables pour Bagé.

B. 6770. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 13 de long.

1345-1346. — Bagé. — Compte de Pierre Cundin, chevalier, bailli de Bagé.— Dépenses de l'hôtel du comte de Genève à Bagé, pour le mariage de Jean de Savoie, frère de Monseigneur et de la fille du sire de Sainte-Croix. —

Payement de la pension à vie de Hugon de Vienne, ménétrier. — Amende de 25 florins, réduite à 5, payée par un individu, qui avait frappé à la porte de la synagogue pendant la sainte semaine.—Droit de sépulture payé par deux juifs pauvres, qui avaient été enterrés près des Fourches. — Dépenses pour travaux divers exécutés au château de Bagé. — Payement fait à Marguerite de Chalon, veuve de Jean de Savoie, pour l'acquit du Roi du don annuel qui lui avait été fait par le comte Aymon. — Solde du bailli avec la bannière de Jean de Filin, de Renaud de Saint-Sulpice, de plusieurs autres chevaliers, qui, par mandement du bailli de Saint-Germain, étaient allés à Ambronay défendre la forteresse, ou bastide de Remens, que le Dauphin devait venir attaquer. — Salaire d'espions, destinés « sur le fait « du discors qu'on espéroit, *quæ esperabatur*, entre Mon- « seigneur et le duc de Bourgogne, relativement à la du- « chesse de Bretagne. »

B. 6771. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

1346-1347. — Bagé. — Compte de Pierre Cundin de Duyn, chevalier, bailli de la terre de Bagé, rendu à l'illustre dame la comtesse Blanche de Bourgogne, veuve du comte Édouard. — Deniers donnés par les juifs pour le droit d'enterrer un pauvre, vers les Fourches de Bagé. — Payement de 30 livres, dues annuellement à Marguerite de Chalon, veuve de Jean de Savoie.—Dépenses de chevaliers envoyés au secours de la duchesse de Bourgogne, en juin 1356. — Recette des deniers provenant de la marque des mesures. — Amende payée par Jean Roux, de Chassagnat, pour avoir exercé l'office de juge.

B. 6772. (Rouleau.) — Parchemin de 4m72 de long.

1347-1352. — Bagé. — Compte de Martin Gratoux, commissaire d'Amédée, comte de Savoie; de Louis de Savoie, sire de Vaud et d'Amédée, comte de Genève, ses tuteurs, délégués pour la conduite, la visite et le payement des travaux de fortifications exécutés dans la châtellenie et la terre de Bagé. — Recette des deniers avancés pour ces travaux par la communauté de Saint-Trivier. — Reconstruction des fondations des murailles du château de Saint-Trivier, lesquelles avaient été pourries par l'eau des fossés. — Construction d'une tournelle, à l'angle du château, du côté de la chapelle. — La journée de maçon est payée 2 sous, celle de manœuvre 4 deniers. — Achat et façon de cinq caniveaux de pierre, posés au travers des courtines, pour jeter l'eau des toits dans les fossés. — Réparation du dos-d'âne des fossés. Ceux-ci sont élargis et on creuse un canal au milieu. — Construction d'une tour près la grande salle et reconstruction de celle-ci qui menaçait ruine. — Détail des travaux et des sommes dépensées.

B. 6773. (Rouleau.) — Parchemin de 8m20 de long.

1348-1349. — Bagé. — Compte de Jean de Lhuys, de Bagé, clerc, receveur de la châtellenie, commis de Guichard de Lhuys, son frère, pour Amédée, comte de Savoie, depuis le 28 juillet, jour où par la mort de Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, cette châtellenie, qu'elle avait eue en dot, revint au comte Amédée de Savoie. — Amende de 50 livres payée par Jean de Langes et consorts qui, les armes à la main, avaient brisé les portes de l'église de Sainte-Croix et en avaient chassé le curé qui était sous la garde du comte. — Les juifs payent les censives et le droit de sauvegarde. — Frais de messagers envoyés par M. de Sainte-Croix au seigneur de Saint-Amour, à tous les châtelains et aux nobles de Bresse, pour leur dire de se trouver devant Mâcon, la veille de la fête Saint-Laurent, pour protéger la terre de Monseigneur, que ceux de Mâcon menaçaient, à cause des contestations qu'avaient ses gens et ceux du Roi. — Dépenses de Guillaume de La Balme, d'Amédée de Beauvoir et de Pierre Berre, conseillers du comte, faites à Bagé, du 7 au 12 juin 1349, en attendant le duc de Bourgogne, qui devait venir à Mâcon, auquel ils devaient faire entendre les paroles du comte. — Dépenses pour faire un gros engin, à l'angle du château, du côté des vignes.

B. 6774. (Rouleau.) — Parchemin de 9m43 de long.

1349-1350. — Bagé. — Compte de Pierre de Dron, vice-châtelain de Bagé. — Amende payée par Merande, femme de Samuel de Chalon, « quod ceperat de pecunia dicti viri sui. »—Amendes payées : par deux filles accusées d'avoir pris le glaive du sire Amédée de Feillens; — par une femme, pour avoir éteint la chandelle d'un nommé Bérard; — de 10 florins, payée par un individu accusé de la mort du curé de Sainte-Foix, et qui s'était enfui; — de 100 livres, payée par André de La Villette, accusé d'avoir, de son autorité privée, arrêté et incarcéré un individu. — Composition des juifs, montant à 2,000 florins d'or, au bon poids. — Frais d'une diète tenue à Bagé, le 28 février, entre Jean de Balme, conseiller du comte, et les gens de l'évêque et du chapitre de Mâcon. — Coursier moreau payé 60 florins à Jean de Polognac, damoiseau, qui l'avait perdu dans une chevauchée faite par le comte en Piémont. — Jean, sire de Saint-Amour, châtelain de Bagé, reçoit du

comte 1,000 florins d'or, que ce dernier lui devait pour prendre 50 livrées de terre, que ledit Jean reprit en fief. — Dépenses faites par les hommes d'armes qui se portèrent à Bourg, vers la Saint-Martin 1349, par ordre de Humbert de Corgenon, chevalier, bailli de Bourg, dans la crainte que l'armée du Dauphin, qui était sur les champs, ne fît invasion sur la terre du comte.

B. 6775. (Rouleau.) — Parchemin de 4m77 de long.

1349-1350.—Bagé.—Compte de Godefroi Du Puits, juge de la terre de Bagé, depuis la rivière d'Ain jusqu'à la Saône. — Recette détaillée des droits du petit et du grand sceau, dans les assises qu'il tint cette année.—La dépense se borne à l'achat de cire pour le scel, aux gages des officiers, à une robe donnée par le comte à Jean de Marboz, et aux frais qu'ils firent pour aller faire une enquête sur les excès commis par le seigneur de Romans et Hugonin Chandioz, pendant les guerres que se firent ces seigneurs.

B. 6776. (Rouleau.) — Parchemin de 14m13 de long.

1350-1351. — Bagé. — Compte de noble sire Jean de Saint-Amour, châtelain de Bagé et de Gardet de Planche, receveur. — Achat de trois cents volailles, pour la nourriture du conseil de Monseigneur, à Avignon, où il était pour une Journée avec le roi de France, laquelle dura quinze jours.—Un juif paye 11 florins, pour avoir eu des relations avec une fille.— Remise d'une amende de 50 sous à un homme, qui avait pris le casque et la ceinture à un juif, et cela à la recommandation de Lancelot de Chandiat, chevalier. — Composition de 1,097 florins, payée par les juifs.

B. 6777. (Rouleau.) — Parchemin de 27m00 de long.

1351-1352. — Bagé. — Compte de Jean de Saint-Amour, châtelain, de Pierre de Dron, son lieutenant, et de Gardet de Planche, receveur.— Dépenses : de l'hôtel du comte, à Châtillon et à Saint-Martin-du-Châtelet;—du sire de Corent, chevalier, châtelain de Varax, qui avait tenu garnison en la tour dudit lieu. — Don de la ferme de la chassipolerie, fait par Mme Blanche, à Jean de Saint-Germain, damoiseau, et confirmé par le comte :« Quandiu bene « fecerit et Domini fuerit voluntas. » — La ferme de la chasse s'amodiait 12 deniers gros tournois, mais depuis la mortalité, il n'y a plus de chasseurs, et la chasse n'a pu être affermée, « quod venatores decesserunt. » — Recette de 70 florins d'or, donnés par les Lombards, qui tenaient banque (*casana*) à Bagé et à Saint-Laurent-lez-Mâcon.— Perception de deniers payés pour le droit d'enterrer des juifs, près des fourches patibulaires de Bagé. — Deniers payés à l'abbaye de Cluny, pour l'acquittement de la fondation du comte Amédée, qui consistait à vêtir « sex pue« rorum sancti conventus Cluygniaci. » — Solde du sire de Saint-Amour, qui avait été aux chevauchées de Valais, de Chablais, de Lombardie et d'Avignon.—Dépenses pour les travaux du château de Bagé, refait presque en entier.

B. 6778. (Rouleau.) — Parchemin de 8m87 de long.

1352-1353. — Bagé. — Compte de noble Jean de Saint-Amour, châtelain, qui, par serment prêté sur l'Évangile, jure de tenir exactement les comptes, et s'engage à payer 25 livres en cas d'inexactitude. — Payement de la pension de Pierre Golein, de Feillens, oiseleur de Monseigneur. — Livraison de cent soixante-dix-huit poules, pour l'hôtel du comte à Bagé, à Saint-Martin-du-Châtelet et à Pont-de-Vaux. — Recette annuelle de vingt et un pains, au terme de la Saint-André. — Droits d'entrage d'un chemin, payés par Bernadet de Menthon. — Amende payée par un individu de Replonge, qui s'était approprié un porc qu'un loup avait pris.— Dons faits à l'occasion de la nouvelle chevalerie de Monseigneur.—Le rôle de cette recette par paroisse est au dos du rouleau.—Payement de 40 florins d'or, pour un coursier que son maître avait perdu à Sion, la nuit que cette ville fut brûlée. — Solde de chevaliers, qui avaient fait une chevauchée, pour secourir le château de Turbillon. — Dépenses faites par le châtelain, pour la guerre du Piémont.

B. 6779. (Rouleau.) — Parchemin de 5m78 de long.

1353. — Bagé. — Compte de Jean de Saint-Amour, châtelain.—Gages : de sire Hugard de Corent, châtelain de Varax; — de Humbert de Vérion, damoiseau, châtelain.— Payement de la pension créée par le comte Aymon, au profit de Hugonin de Varax. — Ban de composition ou amende payée par Étienne de Braignes, damoiseau, qui avait été complice d'un vol, commis par Josserand Raffin. — Le châtelain de Bagé, sire de Saint-Amour, reçoit 4 livres gros tournois, pour ses gages de châtelain et de conseiller.— Remboursement de 1,000 florins, qui avaient été avancés au comte, par le sire de Saint-Amour.

B. 6780. (Rouleau.) — Parchemin de 11m10 de long.

1353-1355. — Bagé. — Compte de Lancelot de Châtillon, chevalier, châtelain. — Salaire du charpentier qui

avait fait le dernier plancher de la grande tour carrée du château de Bagé. —Recettes: du toisage des maisons de la ville de Bagé; — des droits d'entrage et des coutumes; — des droits de mutation.—Amendes payées : pour le vol d'un écheveau de chanvre, « eschapam ; » — pour vol de fromage; — de 6 florins d'or, pour vol d'un gobelet de plomb; — de 6 florins d'or, payés par un juif qui en avait appelé un autre voleur; — par un cavalier, qui avait mis en croupe une femme malgré elle.—Dépenses pour la construction de la grande tour carrée faite à l'entrée du château. — Pierre de Mont-Gilbert, damoiseau, reçoit 20 florins, pour indemnité d'un coursier qu'il avait perdu au service de Monseigneur. — Payement annuel de 20 sous gros tournois, fait par le comte au seigneur Perard de Lui', chevalier, pour l'hommage qu'il lui a fait. — Solde de Renard de Saint-Sulpice, chevalier, et d'autres seigneurs, qui avaient été en armes à Bagé, au mois de mars 1354, pendant dix-sept jours. — Solde d'hommes d'armes, entre autres, de Bertin de Beauvoir, damoiseau, qui, par ordre de Girard de Châtillon, bailli de Bresse, étaient allés à Neuville, où l'archevêque de Lyon avait l'intention de se porter avec des forces considérables, « magna vi » ; — de ceux venus à Bagé, à l'occasion d'une diète que le comte de Savoie devait avoir avec le roi de France. — Autres, à l'occasion d'une chevauchée dirigée contre la ville de Sion, « ad invadendum Senunum ».

B. 6781. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 77 de long.

1354-1355. — Bagé.— Compte de Philippe de Juis, chevalier, châtelain. — Payement de Hugonin Sordet, qui avait amené des pierres et de la chaux, pour la construction du château de Bagé. — Au dos du rotulus, se trouve une note du blé dépensé par le sire de Saint-Amour, Aymon de Chalan et Jean Mestral, conseillers, et par leur suite à Bagé, au mois d'avril 1355, à l'occasion du renvoi de demoiselle Jeanne de Bourgogne, et de l'argent que devaient donner les gens du Roi, y compris les dépenses de ladite demoiselle et de sa suite, faites le 18 avril à Pont-d'Ain, jour de son renvoi.—Amendes payées: pour coups donnés à un homme de glèbe;—pour coups donnés à un juif.—Dépenses pour l'achèvement de la grande tour carrée de Bagé.

B. 6782. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 10 de long.

1356-1357. — Bagé. — Compte de Philippe de Juis, chevalier. — Blés donnés pour l'hôtel de dame Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, à Saint-Martin-du-Châtelet, au mois de mai. — Amende infligée : à un juif qui avait donné un florin de Cambrai pour un florin de Florence;— pour vol de gros bois. — Construction d'une autre tour à côté de la grande tour carrée. — Chevaux de trait appelés *roncini*, payés de 8 à 10 florins chacun. — Don annuel de 20 sous à Pierre de Juyssey, pour l'hommage qu'il a fait au comte de Savoie.

B. 6783. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 75 de long.

1357-1358. — Bagé. — Compte de Philippe de Juis, châtelain.— Dépense de douze oies, données à la comtesse et reconnues par sa signature, à Saint-Martin-du-Châtelet, le 30 juillet 1357. — Recette de vingt et un pains donnés dans la châtellenie, à la Saint-André.—Amendes payées : par un individu qui avait, pendant la nuit, ouvert les portes de Bagé; — pour une fausse dénonciation. — Construction des tours de Bagé. La journée des manœuvres est payée 16 deniers tournois, et celle des femmes, 10. — Achat de gros quartiers de pierres rouges pour les angles des tours. —Deniers donnés, sur un billet d'Amédée de Savoie, transcrit dans ce compte, à Antoine Beczon, *alias* Besson, clerc dudit comte, par lui envoyé à Avignon, où il acheta une pièce de camelot pour la comtesse. — Aumône de 24 meytères de froment, donnés par ladite comtesse au couvent des Frères Mineurs de Bourg.

B. 6784. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1358-1359. — Bagé. — Compte de Philippe de Juis, chevalier, châtelain, reçu à Chambéry en présence du comte. — Recette de quatre cent vingt-six poules données par la châtellenie. — Dépenses de l'hôtel à Bagé et à Pont-de-Vaux. — Recettes des tailles données par les hommes taillables et « levantur ab hominibus dicentibus se fore « clientes; » — des revenus de terres, provenant d'un échange fait entre le comte et l'évêque de Mâcon.— Amendes payées : par une femme qui s'était, de son autorité privée, mise en possession des biens de son mari décédé;— de 2 florins, pour vol de pain, fait à des individus qui buvaient dans une taverne; — par un individu qui avait mis son chapeau en gage et l'avait ensuite déchiré.— Dépenses pour creuser les fondations d'une tour à Bagé. — Jacques Bongain, procureur du comte en cour de Rome, reçoit annuellement pour ses gages 100 florins d'or. — Compte des revenus de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6785. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 12 de long.

1359. — Bagé.— Compte de Philippe de Juis. — Dans tous les comptes se trouvent des condamnations pour viols,

adultères et attentats à la pudeur. — Deniers payés par des juifs, pour autorisation d'inhumer leurs coreligionnaires près des fourches de Bagé. — Dépenses pour les constructions du château. — Achat de bois de charpente pour lesdites constructions. — Dépenses de Jean de Saint-Didier, du bâtard de Rougemont et d'autres chevaliers, qui étaient allés, avec le sire de Beaujeu, défendre sa terre contre les Navarrais et les Anglais, le 28 juillet. — Le compte finit par la copie de l'ordre de payement.

B. 6786. (Rouleau.) — Parchemin de 20m20 de long.

1359-1361. — Bagé. — Compte de Nichod François, chevalier, châtelain. — Seigle donné à Pierre Golin, oiseleur du comte, avec 5 aunes de drap rayé. — Dépenses faites à Pont-de-Vaux, à l'arrivée de dame Isabelle, fille du roi de France, les 6 et 7 septembre.—Amendes : de 2 florins pour malédiction prononcée contre le comte;—payée par un individu excommunié, pour menaces envers le vicaire de Manzjat. — Dépenses pour les fortifications de Bagé, faites par le châtelain Jean de Juis, son lieutenant Guillaume de Juis, son fils, avec les chevaux du bâtard de Rougemont et Pierre Du Pont, lesquels avaient couru en armes, avec Guillaume de La Paume, au secours d'un château du sire de Beaujeu, qu'assiégeaient les Anglais.

B. 6787. (Rouleau.) — Parchemin de 21m34 de long.

1361-1362. — Bagé. — Compte de Nichod François, chevalier, châtelain. — Construction de quatre bretoiches (fortification en charpente à cheval sur la courtine), l'une à l'entrée du château, l'autre sur la tour carrée, et les deux autres sur les flancs du château.—Achat, moyennant 20 florins, de 162 aunes de toile pour la provision de la comtesse.—Solde de messire Humbert de Sachino, chevalier, qui avait été pendant deux mois capitaine de Bagé. — Frais d'un voyage près du duc de Bourgogne.

B. 6788. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 65 de long.

1362-1363. — Bagé. — Compte de Nichod François, chevalier, châtelain.—Dépense d'avoine pour les chevaux du sire Galois de La Baume, chevalier, conseiller du duc, et de ceux de cent hommes d'armes, faite à Bagé, au mois de janvier 1360, année commencée à Pâques; et à Mâcon, le vendredi et le samedi de *Lætare Jerusalem* et jours suivants, pour obvier au mauvais vouloir des Anglais, qui étaient devant Mâcon. Ces chevaliers étaient venus sur le mandement de la duchesse de Berry et d'Auvergne et du bailli de Mâcon. — Dépenses du bâtard de Cochet et de Guillaume Boisson, envoyés à Chambéry près du comte, quand le roi de France devait venir à Pont-de-Vaux. — Lettres du comte de Savoie donnant une pension de 40 florins d'or à son écuyer, appelé Trois-Verneys.—Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon. — Deniers donnés à Chevillard de Saint-Laurent, pour avoir fait passer la Saône aux gens du comte de Savoie, et transporté les vivres, fin d'octobre 1362 « pro adventu domini regis Francorum. »

B. 6789. (Rouleau.) — Parchemin de 19m04 de long.

1363-1364. — Bagé. — Compte de Nichod François, chevalier, châtelain. — Le droit de lods, ou de mutation, est du sixième du prix de l'immeuble vendu. Ainsi Étienne Bertrand achète un jardin 6 florins, il en paye un au fisc. —Amendes payées : par un individu qui avait fait les fonctions de magistrat sans l'être; — par un autre qui avait appelé une femme « Puta Ribada; » — d'un florin pour vol de raisins; — de 2 florins pour dénonciation calomnieuse; — de 7 florins, payée par un individu qui s'était abouché avec un détenu. — Dépenses du châtelain et de François de Longecombe, chevalier, et de sa suite, lesquels avaient parcouru divers lieux de la Bresse et de Valbonne, à la poursuite de brigands, qui avaient enlevé Jean Cordier de Lyon. — Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6790. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 49 de long.

1364-1365. — Bagé. — Compte de Nichod François, chevalier, châtelain. — Les juifs de Bresse, par convention faite avec le comte, lui payent annuellement 100 florins de garde, pendant dix ans, à titre de censive, à dater de 1359. — Recette du produit des bancs de la boucherie des chèvres, à Saint-Laurent-lez-Mâcon.—Façon : d'une potence à trois bras, au-dessus du puits du château, et d'une manivelle pourvue d'une corde de 7 toises de long, et de deux seaux ferrés pour tirer l'eau; — d'un engin ou « faucon » en charpente pour monter les matériaux de construction de la tour ronde. — Établissement d'huisseries en pierre sciée, au deuxième étage de cette tour. — La journée de femme servant les maçons est payée 1 denier. — Gages de 20 sous d'André Magnien, chapelain de l'ancienne chapelle de Saint-Maurice de Bagé.

B. 6791. (Rouleau.) — Parchemin de 15m30 de long.

1365-1366. — Bagé. — Compte de Nichod François, seigneur d'Alemor et châtelain de Bagé.—Recette de 10 deniers, montant de l'amodiation de la chasse aux perdrix et aux lièvres.—Amendes payées : par un individu qui en

avait enfermé un autre, par malice, dans sa propre maison;—pour transport de vivres de l'autre côté de la Saône, malgré les défenses; — pour transport d'œufs hors de la ville de Bagé contre la volonté du châtelain. — Dépenses pour constructions dans les tours du château de Bagé. — Douze douzaines de fromages vieux, achetés pour la comtesse, sont envoyés dans son hôtel, au Bourget.—Dépenses faites : à Bagé, par le comte d'Auxerre et sa suite, au mois d'octobre 1365; — pour le conseil de Monseigneur, dans la Journée tenue à Saint-Laurent, par les gens du Roi et ceux du comte de Savoie.

B. 6792. (Rouleau.) — Parchemin de 14m45 de long.

1366-1367. — Bagé. — Compte de Pierre de Crangeat, chevalier, châtelain. — L'oie est payée 2 sous viennois;—un cheval de trait, 2 florins; —120 moysseaux (faisceaux) de chanvre sont vendus à raison de 1 denier l'un.— Dépenses pour les vêtements de sept enfants entretenus dans l'abbaye de Cluny, en vertu d'une fondation du comte Amédée. — Voyage du châtelain à Châtillon-lez-Dombes, pour conférer avec le seigneur de Saint-Trivier, « sur les « personnes qu'il avait arrêtées pour le fait de son fils. » — Messagers envoyés, soit à la comtesse, pour lui faire savoir ce qui était récemment arrivé en Bresse, soit dans divers lieux, pour annoncer ou connaître l'état des grandes compagnies « societatum, » qui s'efforçaient de pénétrer dans les terres du comte de Savoie. -- Le meytère de froment est vendu 6 deniers.

B. 6793. (Rouleau.) — Parchemin de 13m58 de long.

1367-1368. — Bagé. — Compte de Pierre de Crangeat, chevalier, châtelain. — Jean Rubat est fermier de la dîme de Bagé. — Recette de 101 livres parisis pour la taille des hommes de la châtellenie.— Versement fait entre les mains de Pierre Brenot, secrétaire du comte. — Droit de 1 denier levé pour chaque juif enterré, « et sepeliuntur « versus furcas. » — Le cent de poignées de glu (cluy ou cluys) pour attacher la vigne ou couvrir les maisons est payé 3 deniers. — Dépenses pour des messagers envoyés en divers lieux, pour avoir des nouvelles des compagnies qui se trouvaient dans le royaume et ailleurs. — Lettres du 17 août 1367 par lesquelles le comte Amédée de Savoie reconnaît devoir 100 florins d'or aux bourgeois de Bagé, qui les lui avaient prêtés.

B. 6794. (Rouleau.) — Parchemin de 15m59 de long.

1368-1369. — Bagé. — Compte de Pierre de Crangeat, chevalier, châtelain.— Recette des droits de garde payés en argent, entre autres par le seigneur Étienne Balons, qui donnait 6 deniers parisis chaque année.—La ferme des papiers de la Cour avait été donnée, en pur don, sa vie durant, à Gérard d'Estrées, docteur en lois, chevalier, conseiller du comte, en vertu des lettres dudit seigneur, datées de Ripailles. Ce droit et l'office de judicature furent ensuite cédés par le titulaire à deux notaires; le tout est expliqué dans des lettres d'Amédée, comte de Savoie, copiées intégralement dans le compte et données à Chambéry, le 30 septembre 1364. — Amende de 2 florins payée par Jean Brunet, qui avait fait usage de son glaive contre quelqu'un. — Lettre close de la comtesse, qui demande à Antoine de Montfalcon de lui prêter 200 florins d'or. — Messages envoyés en divers lieux pour avoir des nouvelles des compagnies qui étaient en France et en Empire.

B. 6795. (Rouleau.) — Parchemin de 16m22 de long.

1369-1370. — Bagé. — Compte de noble Pierre de Crangeat, chevalier, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte à Pont-de-Vaux et à Bagé. — Recette de deniers provenant de « menues pleintes; » des deniers donnés par les Lombards et les juifs.—Dépenses : pour la construction du château; — de 49 florins pour trois cuites ou fournées de carreaux pour une tour neuve. —Payement d'une pension de 49 florins fait à Taverners, écuyer du comte. — Voyage du châtelain et de sa compagnie, envoyé par le comte au recteur du comté de Bourgogne et au bailli de Dijon, pour leur expliquer les affaires de son maître.

B. 6796. (Rouleau.) — Parchemin de 15m62 de long.

1370. — Bagé. — Compte de Pierre de Crangeat, chevalier, châtelain. — Fourniture de 110 livres de chanvre, pour faire une corde pour l'engin dont on se servait, pour monter les poutres destinées à la tour que l'on construisait. — Recette des pains et des foins, des oies et des poissons.— Messire Pierre Lesage, curé de Saint-Genis, donne annuellement 12 deniers pour garde.— Amende : d'un florin payée par un homme, qui avait quitté la ville de Bagé sans congé du comte;—pour retraite furtive de la garde :« Quia « de nocte se removit a custodia sua ville Baugiace; » — pour être passé sans payer le péage de Bagé; — pour un fils qui avait injurié sa mère. — Dépenses pour la construction du château.

B. 6797. (Rouleau.) — Parchemin de 17m32 de long.

1371-1372. — Bagé. — Compte de Jean de Crangeat

chevalier, fils de Pierre, châtelain, reçu à Chambéry, en présence d'Aymon de Chalan, chevalier. — Les lods, ou droit de mutation, étaient du septième du prix de l'objet vendu. — Amende de 8 francs pour violation d'arrêts ou de détention. — Les juifs de Bresse payaient annuellement 100 florins d'or de garde au trésorier de Bresse. — Recette détaillée de bois vendus dans la forêt de Montillet; — la pède, équivalant à 4 toises, est vendue de 6 à 8 deniers gros. — Dépenses pour la construction du château de Bagé. — Payement de 10,000 florins, que Pierre de Crangeat avait prêtés au comte Amédée pour restitution de la dot d'Alix de Villars, sa nièce. Les lettres du comte relatives à cette affaire sont transcrites dans le compte.

B. 6798. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1372-1373. — Bagé. — Compte de noble Jean de Crangeat, chevalier, châtelain. — Recette des toises des maisons de Bagé. — Jean Marion paye annuellement, pour lui et ses héritiers, 12 deniers de garde. — Un immeuble acheté 26 francs d'or paye 4 francs d'or 4 deniers gros vieux tournois. — Constructions de la halle de Bagé. — Frais de nourriture d'un prisonnier, qui fut condamné à avoir une oreille coupée et l'autre percée d'un fer chaud. — Frais d'exécution d'Aymont Passet, condamné au feu « qui habitabat cum animalibus brutis cum ipsis cohendo. »

1373. — Voir B. 6814.

B. 6799. (Rouleau.) — Parchemin de 14m92 de long.

1374-1375. — Bagé. — Compte de noble seigneur Pierre d'Estrées, capitaine-châtelain. — Recettes : du vin de la dîme; — du produit de la ferme de la blairie. — Dépenses de Humbert de Corgenon, bailli de Bresse, et de sa compagnie, allant aux obsèques du sire de Beaujeu.

B. 6800. (Rouleau.) — Parchemin de 15m35 de long.

1375-1376. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées, châtelain. — Dépenses de l'hôtel, à Bourg, au mois d'octobre 1375. — Recette de 40 florins d'or, montant de la moitié de la ferme de la chassipolerie. — Dépenses pour l'ameublement de la tour ronde de Bagé, où devait venir le comte, à Noël. — Achat de douze douzaines de fromages de Bresse expédiés à Madame à Aix, en Savoie. — La recette est de 1,840 florins d'or au bon poids, dont 6 faisaient 5 francs.

B. 6801. (Rouleau.) — Parchemin de 16m58 de long.

1376-1377. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées. — Dépenses de l'hôtel, faites à Bourg, au mois d'avril 1377. — Dépenses d'Amédée de Savoie, fils de Monseigneur, au mois de septembre 1376 et au mois de février, à Bagé. — Note de 300 francs d'or donnés « graciose, » à Amédée de Savoie, fils de Monseigneur, à son retour de France, par les hommes de la châtellenie de Bagé. — Note indiquant une enquête faite par tous les notaires de la châtellenie sur le mouvement de la propriété féodale.

B. 6802. (Rouleau.) — Parchemin de 16m28 de long.

1377-1378. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées pour Amédée de Savoie, fils d'Amédée, comte de Savoie, seigneur de Bagé et de Montluel. — Recette de 27 florins d'or, pour la moitié de la ferme de la chassipolerie de Jean de Reyssouse. — Pain fourni à cent hommes qui avaient conduit mille jougs de bœufs, pour le transport des blés de Bagé à Bourg, de toute espèce « d'instruments d'artillerie, » des marteaux, des pics et autres outils de mineurs, des échelles et autres objets dont avait besoin l'armée de Monseigneur devant Lent et Beauregard. — Le revenu en seigle et tout ce qu'avait à Saint-Laurent, feu Aymon, père du comte de Savoie, avait été donné par lui en fief au seigneur Guigon Chevrier, pour lui et ses héritiers.

B. 6803. (Rouleau.) — Parchemin de 21m35 de long.

1378-1380. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées pour Amédée de Savoie, fils du prince Amédée, comte de Savoie, de Valbonne et de Dombes. — Blé donné à Jean de Longecombe, châtelain et capitaine de la châtellenie de Beauregard, pour son usage et celui des gens de la garnison du château. — Dépenses de l'hôtel d'Amédée de Savoie faites à Bourg, quand il allait avec son armée à la guerre faite au sire de Beaujeu. — Provisions fournies à Guillaume de Corgenon, capitaine de Thoissey, par ordre de Monseigneur, qui était dans l'armée du sire Amédée de Montmerle, en mai 1380. — Dépenses pour la tenue d'une diète à Saint-Laurent-lez-Mâcon, à laquelle assistaient les sires de Saint-Amour, de La Baume, de Fromentes et autres, septembre 1379; — d'Antoine d'Estrées, chevalier, faites par ordre du comte de Savoie, marchant contre le sire de Beaujeu. — Message envoyé en Bourgogne à Guy de La Trémouille. — Payement de 400 florins à noble dame Alix de Villars, femme de feu Henri de Vienne, chevalier, seigneur de Sainte-Croix. — Dépenses faites par une nom-

breuse troupe de chevaliers et d'autres personnes à Saint-Laurent, la veille de la fête de ce saint; à leur tête se trouvent Jean de Corgenon, chevalier, bailli de Bresse; Jean de La Baume, Jean de Malmont, Jean de Gorrevod.

1379. — Voir B. 6308.

B. 6804. (Rouleau.) — Parchemin de 23m76 de long.

1380-1382. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées, chevalier, châtelain.—Amédée de Savoie, en considération de l'hommage que lui avait fait de sa maison forte de Belmont, Marguerite de Challes, femme de Pierre de Moirmont, lui donne 10 meytères de froment.—Froment donné : « gra« ciose » par le même à Catherine, femme de Pierre de La Rochelle, camérier de la comtesse de Savoie ; — à Jean de Malmont, capitaine de Montluel.—Livraison de froment à Jean de Lentenay, trésorier de Monseigneur, pour les dépenses de l'hôtel du comte à Bourg.—Dépenses : de l'hôtel faites à Ripaille; — faites en Bresse par Étienne de La Baume, chevalier, maréchal des guerres, au mois de janvier 1381, en visitant les fortifications du pays.—Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6805. (Rouleau.) — Parchemin de 8m90 de long.

1382. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées pour Amédée de Savoie, fils du comte Amédée. — Recette des deniers que payaient les Lombards, pour les maisons de banque qu'ils avaient à Bagé et à Saint-Laurent-lez-Mâcon. — Dépenses pour des travaux exécutés au château de Bagé par ordre d'Amédée de Savoie, seigneur de Bagé, dont les lettres se trouvent copiées dans le compte.

B. 6806. (Rouleau.) — Parchemin de 15m09 de long.

1382-1383. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, de Pont-de-Vaux, damoiseau, châtelain. — Recette des deniers de cens et de la livre parisis, dues dans la châtellenie, une fois l'an, par les hommes disant qu'ils étaient clients. — Prêt de 200 florins d'or au comte Amédée de Savoie. — Dépenses faites à Bagé par Guigon Marchand, secrétaire dudit seigneur.

B. 6807. (Rouleau.) — Parchemin de 28m71 de long.

1383-1385. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet. — Grains fournis au capitaine de Montmerle. — Grains donnés par la comtesse à Pierre de Berzé, damoiseau, en indemnité des pertes qu'il avait éprouvées dans la guerre qu'on venait de faire au sire de Beaujeu. — Livraison de grains à Pierre Gaulin, oiseleur du comte de Savoie. — Dépenses de ses fauconniers à Bagé et payement de travaux, divers, pour l'entretien et la défense du château.— Deniers donnés aux pauvres et à l'hôpital de Sainte-Marie de Bourg. — Remboursement fait au châtelain de 160 florins qu'il avait prêtés à la comtesse, d'après sa demande, intégralement transcrite dans le corps du compte : cette demande est datée de Ripaille, le 22 mars 1385. — Pension de 50 florins d'or faite par Amédée, comte de Savoie, à Pierre Colomb, licencié en décrets, conseiller dudit seigneur et recteur paroissial de l'église de Saint-Pierre de Mâcon. — Voyage fait de Bagé à Paris, en octobre 1384, pour obtenir du roi de France une prolongation de temps, pour lui rendre les hommages que le comte lui devait. — Dépenses du duc de Bourbon et de sa compagnie, faites à Bagé, au mois de mai 1383.

B. 6808. (Rouleau.) — Parchemin de 9m30 de long.

1379. — Bagé. — Compte de Pierre d'Estrées pour la recette du subside accordé au comte par ses hommes et sujets, au mois de juillet 1379, à raison de 2 florins d'or par feu; le florin valait 13 deniers oboles gros tournois, et le fort portant le faible, de façon toutefois que le plus fort imposé, ne paye pas au delà de 3 florins. Les pauvres, les orphelins, les veuves, ne devaient rien payer. Les pauvres devaient être désignés par les curés des communautés. Ce rotulus est littéralement un rôle des feux, nobles ou non nobles, par paroisse. Il commence par celle de Saint-André, de Bagé-le-Châtel, dont on voit tous les feux représentés par chaque chef de famille. Le nombre des feux était de deux cent quatre-vingt-un.

B. 6809. (Rouleau.) — Parchemin de 15m67 de long.

1385.—Bagé.—Compte de noble Guichard de Grolée, chevalier, châtelain de Bagé et de Saint-Laurent-lez-Mâcon. —Dépenses: de l'hôtel à Bourg;—d'Étienne de La Baume et de Pierre de Varambon, chevaliers, et leurs suites, dans la visite qu'ils firent des forteresses de la Bresse; — faites à Bagé par l'évêque de Maurienne, Étienne de La Baume, et Jean de Conflans, chevaliers, conseillers du comte de Savoie, allant de Chambéry en France, au mois de mai.— Remboursement d'une partie de 6,000 florins que le châtelain avait avancés au comte de Savoie, dont les lettres d'engagement sont insérées au compte.

B. 6810. (Rouleau.) — Parchemin de 19m40 de long.

1386-1387. — Bagé. — Compte de Guichard de

Grolée, chevalier, châtelain.—Deniers payés à Maillard de La Baume et à Bochard de Savigny pour reste de solde due pour le temps qu'ils avaient servi le comte en Flandre, pendant la guerre que faisait le roi des Français, aux Anglais et aux révoltés de Flandre. — Lettres patentes d'Amédée, comte de Savoie, duc de Chablais, etc., par lesquelles il reconnaît avoir acheté pour 3,450 florins d'or, de Guy Chevrier, chevalier, les seigneuries d'Anus et d'Anière, et toutes leurs dépendances, hommes et choses.— Ces lettres sont datées de Bagé, le 14 mai 1386.

B. 6811. (Rouleau.) — Parchemin de 23m28 de long.

1389-1390. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, de Pont-de-Vaux, châtelain. — Don de grains fait à Jean de L'Isle, damoiseau, par lettres du comte de Savoie datées de Bourg, le 11 avril 1385.—Dépenses : de l'hôtel à Bagé, dans lesquelles figurent cent vingt-deux volailles, soldées en vertu d'un mandement daté de Chalon, le 12 février 1390; — de l'hôtel, à Lyon, en octobre 1380. —Indemnité accordée à Pierre de La Baume, qui avait perdu un cheval, dans la campagne que le comte de Savoie avait faite contre le marquis de Saluces. — Solde des nombreux seigneurs qui avaient servi le comte dans la guerre, qu'il avait faite au Valais, en 1384, entre autres au bâtard de Sainte-Croix.

B. 6812. (Rouleau.) — Parchemin de 10m06 de long.

1390-1391. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, damoiseau, châtelain.— Amende payée pour contravention à la défense de chasser. — Recette d'un don gratuit de 300 florins d'or, fait par les hommes de la châtellenie de Bagé, en 1389, pour couvrir les dépenses faites à l'occasion du passage de la duchesse de Touraine.—Dépense de pain donné à quatre cent quarante hommes qui, avec leurs bœufs, avaient amené des bois de la forêt de Money pour les fortifications du château « pro faciendo cloyas, furonos, « scalas et plura alia necessaria fortificatione dicti castri.» — Sommes considérables données au bâtard de Sainte-Croix par le comte, pour les dépenses faites par ce seigneur et sa compagnie : dans les campagnes du Valais et de Naples ;—dans la guerre du duc de Calabre et d'Anjou ; — dans la guerre que fit le roi de France aux Anglais et aux rebelles de Flandre.

B. 6813. (Rouleau.) — Parchemin de 20m31 de long.

1391-1392. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet. — Jean Capelle, bourgeois de Bagé, paye le prix de la ferme de la leyde, du coponage, du péage et du banvin de Bagé. — Recette d'une partie de 2,000 florins ducats donnés par les communautés de la châtellenie pour la confirmation des franchises et des libertés. — Deniers payés au bâtard d'Andrenet, à qui ils étaient dus pour frais de la guerre de France contre les Anglais, et pour être passé en Angleterre. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, tutrice de son fils, le comte de Savoie, par lesquelles elle mande au châtelain de Bagé de payer les sommes qui étaient dues par son mari à Guillaume, bâtard de Sainte-Croix.— Reste des deniers provenant du subside voté pour la campagne faite par le comte contre les rebelles: « contra rebelles canapicii (*sic*) in anno 1387. » —Le châtelain déclare avoir reçu du duc de Berry, une partie de la dot de Bonne de Berry, comtesse de Savoie.—Voyage fait par Pierre Andrenet, écuyer de M. de Savoie, à dater du 14 juin 1391, à Paris et à Poitiers, afin de percevoir les sommes promises par le duc de Berry pour la dot de sa fille. Le prince dit à l'envoyé que le roi de France lui prêterait l'argent nécessaire; qu'au défaut d'argent, il ferait délivrer de la vaisselle jusqu'à 20,000 francs.

B. 6814. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1373. — Bagé. — Compte de noble Pierre d'Estrées, chevalier, châtelain de Bagé.—Amendes : payées par un individu qui était entré à Bagé par les fossés ;— pour fausse monnaie ; — pour avoir arrêté des gens dans une taverne; — pour introduction de fausses monnaies. — Lettre du Conseil au châtelain, pour la réparation de l'étang de Bagé. — Compte des réparations de cet étang, dont la destruction menaçait le château de Bagé.

B. 6815. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 61 de long.

1392.—Bagé.—Compte de Pierre Andrenet, châtelain de Bagé, jusqu'au mois de novembre, époque à laquelle fut nommé châtelain Jean de Corgenon, seigneur de Mellionas, chevalier, par Bonne, comtesse de Savoie, régente. —Dépenses faites pour obtenir la mise en liberté de Jean de Clairvaux, détenu au Châtelet de Paris, et sa grâce du roi des Français. — Recette de deniers, donnés au comte par les communautés de Bagé, Pont-de-Vaux et autres.— Jean de Clairvaux s'était engagé à rembourser au comte les dépenses dont il est parlé ci-dessus, pour lesquelles il avait engagé tous ses biens. — Dépenses faites par le sire de Saint-Maurice et Pierre Andrenet, qui étaient allés parler

« à Dijon, près des seigneurs qui tenoient les otages, en « France près du Roi, les ducs de Berry, de Bourgogne, « relativement à la même affaire. »

B. 6816. (Rouleau.) — Parchemin de 21m09 de long.

1393-1394. — Bagé. — Compte de noble Jean de Corgenon, seigneur de Mellionas, chevalier, châtelain. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse-mère à Tournus, au mois d'octobre 1393. — Recette des deniers donnés au comte par les communautés, pour sa nouvelle chevalerie et pour les dépenses du voyage de Chalon, où il allait épouser Marie de Bourgogne. — Requête adressée par un prêtre au comte de Savoie, auquel il demande le titre de chapelain et l'autorisation de chasser dans le pays de Bresse. La réponse suit la demande; une chapellenie est accordée au suppliant; mais il n'est pas question de chasse.— Deniers payés à Étienne, bâtard d'Épinoux, qui avait suivi le duc dans la guerre d'Italie. — Mandement du comte au châtelain, de payer 2,000 florins à Odon de Villars, seigneur de Montillet. — Payement de deniers à Michel Chaufour, pour avoir servi contre Théodule de Montebellet, marquis de Montferrat, et contre les rebelles de Verceil.

B. 6817. (Rouleau.) — Parchemin de 28m69 de long.

1396-1397.—Bagé.— Compte de Jean de Corgenon, chevalier. — Lettres patentes d'Amédée de Savoie, par lesquelles il donne à la sœur d'un homme taillable, mort sans enfants, les biens du défunt à lui advenus, mais à la condition que cette femme, qui lui avait fait cette demande, payerait les usages, les autres tributs attachés à ces choses, plus 16 florins d'or. — Lettres par lesquelles ledit comte donne 200 florins à Jean Leblanc, son valet de chambre, pour les services qu'il lui a rendus.— Payement de 2,500 francs fait par le comte à Guy de La Trémouille « ad cau- « sam fidelitatis ad quam tenetur ».

B. 6818. (Rouleau.) — Parchemin de 30m00 de long.

1397-1398.— Bagé. — Compte de Jean de Corgenon, chevalier, châtelain. — Amende payée par un individu qui s'était révolté contre le chassipole de Bagé. — Défaut de recette de 10 livres viennoises, au payement desquelles avait été condamné Jean de Saint-Cyr, pour avoir frappé quelqu'un du plat de son épée, et auquel le comte avait fait grâce. — Construction de la porte de la chapelle du château de Bagé. —Solde de 2,000 florins, qui avaient été donnés par Bonne de Bourbon à Eudes de Villars, seigneur de Montillet.—Le comte donne 26 écus d'or du Roi, à Antoine de La Maladière pour s'acheter un cheval. La lettre du don est datée de Mellionas, le 27 mai 1397. — Didier de Valgrineuse, maître d'hôtel du comte, achète onze mille « alecia » (harengs) salés, pour le temps que le duc de Bourgogne vint en Bresse.

B. 6819. (Rouleau.) — Parchemin de 24m87 de long.

1398-1399.— Bagé. — Compte de Jean de Corgenon. —Amende de 10 deniers pour coups donnés à un chien.— Recette de 2,000 ducats d'or donnés par les hommes de la châtellenie, pour racheter l'office de la châtellenie.—Dépenses pour les constructions du château et de la chapelle de Bagé. — Mandement d'Amédée, comte de Savoie, au châtelain de ne rien exiger de ce que pouvait lui devoir François Beron de Bagé, qui avait été pris quatre ans auparavant par Guy de Rochefort, et par lui emmené en Bourgogne.

B. 6820. (Rouleau.) — Parchemin de 9m52 de long.

1399.— Bagé. — Compte de Jean de Corgenon pour la recette du don gratuit, sur le pied de 2 florins par feu, fait en 1399 au comte, pour l'achat de la terre de Faucigny. C'est un rôle des feux nobles ou non nobles des villages et des ecclésiastiques qui contribuèrent à cet achat. Bagé-le-Châtel compte cent trente-deux feux; la paroisse de Saint-André-de-Bagé-la-Ville, cent deux; Croteil, treize, Saint-Laurent-lez Mâcon, onze; Replonze, cent; Feillens, vingt-neuf; Manziac, trente-cinq, etc.; en tout six cent quatre-vingt-cinq.

B. 6821. (Rouleau.) — Parchemin de 25m18 de long.

1400-1401.— Bagé.— Compte de Jean de Corgenon. — Don de froment fait par le comte, à Guillaume, médecin, chez qui avaient séjourné Bonne et Jeanne de Savoie, sœurs dudit comte. — Amende de 6 florins d'or payée par un individu, qui avait emmené outre-Saône la femme de son voisin avec ses hardes. — Payement fait par le duc à Eudes de Villars, son cousin et conseiller, qui lui avait vendu un hôtel à Paris, appelé Hôtel de Savoie, près de la route qui allait à l'escalier du Temple, à la porte Saint-Antoine, près de la maison d'Olivier de Clisson.

B. 6822. (Rouleau.) — Parchemin de 28m88 de long.

1401-1402.— Bagé.— Compte de Jean de Corgenon et de Meillionas. — Rémisssion d'une amende à laquelle avait été condamné Étienne, fils de Joly Buysson, qui avait

frappé de son épée une jeune fille dans les bras de sa mère, « *sic que plus sperabatur mors quam vita.* » — Réparation de la couverture en clavin de la petite tour ronde à l'angle du château et remplacement du pommeau du crepon, qui porte la bannière en fer-blanc, peinte aux armes du comte, et qui est maintenue par une tige en fer. — Reconstruction de la grande roue du rouet et du mécanisme du moulin de l'étang. — Remboursement de 2,000 florins, prêtés au comte par Eudes de Villars.

B. 6823. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 08 de long.

1402. — Bagé. — Compte de Jean de Corgenon. — Mandement, du comte Amédée VIII au châtelain de payer, ainsi qu'il en est convenu avec J. Golin de Feillens, fauconnier, savoir : 5 meytères de seigle par an, 6 florins pour chaque faucon dressé et 3 seulement par tiercelet. — Recette de poules et de poulardes de Bresse. — Guillaume Milliet est condamné à 100 sous d'amende, pour avoir frappé un prêtre. — Versement de 104 florins à J. Fabri, trésorier général de Savoie. — Salaire du châtelain pour la garde et le gouvernement de la châtellenie. — Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon. — Recette de 3 florins pour la ferme du pontonage.

B. 6824. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 67 de long.

1402-1403. — Bagé. — Compte de noble Pierre Andrenet, de Pont-de-Vaux, châtelain. — Froment donné aux religieuses du couvent de Neuville. — Lettres de l'office de châtelain, donné par le comte audit Pierre Andrenet, en récompense des services qu'il lui avait rendus. (Le Bourget, le 30 mai 1402.) — Lettres du comte Amédée de Savoie, par lesquelles il règle les conditions de la vente du château de Saint-Martin, faite à Jean de Corgenon, bailli de Bresse. — Dépenses du châtelain, d'Antoine de Moncepey et de plusieurs autres chevaliers, faites à Saint-Laurent-lez-Mâcon, la veille de la fête de ce saint.

B. 6825. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 13 de long.

1403-1404. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Dépenses faites à Bagé et à Pont-de-Vaux, à l'arrivée de la comtesse. — Abergement de l'étang sous Bagé au profit de Jean Leblanc, valet de chambre du comte de Savoie, daté de Bourg, le 5 août 1402. — Amende payée par un individu qui avait injurié le chassipole de Bagé. — Lettre d'abergement, à condition d'hommage et de payement de toutes servitudes, de tous les biens qui étaient advenus au comte par suite du décès d'un homme taillable. Cette lettre est donnée par le comte de Savoie, à Pont-de-Vaux, le 4 novembre 1403. — Dépenses du receveur des extentes de Bagé. — Payement de 5,000 florins d'or pour la vente du château de Saint-Martin, faite au comte par Pierre Andrenet, du consentement de Jean de Corgenon.

B. 6826. (Rouleau.) — Parchemin de 38m 16 de long.

1324-1328. — Bagé. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Dépenses de l'hôtel à Saint-Martin-du-Châtelet et à Bagé, le comte de Genève y étant. — Divers messages faits, à l'occasion des guerres, à Lyon, à Saint-Symphorien, à Bourg, à Saint-Germain. — Dépenses : faites par la comtesse de Savoie, à Pont-de-Vaux, le 9 mars 1324; — de l'hôtel et de l'armée à Varax; — pour les hommes d'armes envoyés au mandement du comte, vers Châtillon-de-Corneille; — faites à Bagé à l'arrivée du comte de Savoie, en 1327. — Salaire de Follot de Felins, maître des gentils oiseaux, « *ad gentiles aves*; » — de l'hôtel à Treffort, à l'arrivée de la comtesse d'Auxerre.

B. 6827. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 95 de long.

1404-1405. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse à leur arrivée à Pont-d'Ain. — Recette de 6 deniers, pour la ferme du criage des gages à Bagé. — Composition de 9 deniers, payée par le bâtard de Betorel, qui avait fait tomber J. Maréchal, damoiseau, à la foire de Saint-Laurent. — Remise faite par le comte à celui-ci de l'amende de 100 sous qu'il avait encourue, pour avoir, de concert avec d'autres paroissiens, enlevé de l'église de Bagé-la-Ville les vases et ornements sacrés. — Payement de 25 florins pour l'habillement de six enfants à l'abbaye de Cluny. — Achat de 72 livres de cire, offertes par le comte devant l'autel de Saint-Vincent de Mâcon. — Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

1405-1406. — (Voir B. 6888.)

B. 6828. (Rouleau.) — Parchemin de 24m 00 de long.

1406-1407. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Recette d'un nouveau servis, payé par la communauté de Villars, qui avait acheté des terres pour l'usage de ladite communauté. — Amende de 35 florins, payée par

un sergent qui avait exigé des hommes de la châtellenie certaines sommes, à l'occasion du joyeux avénement de la comtesse et qui les avait dissimulées; — autre amende pour ces mots : « J'ai un autre seigneur que Monsieur, auquel je « dois obéir. » — Dépenses pour la construction du château. — Payement de 25 florins pour la fondation, faite à l'abbaye de Cluny, consistant à vêtir six enfants chaque année.—Lettres du comte Amédée VIII, qui crée une pension au profit de Marie La Boytouse, nourrice de la comtesse de Savoie. (Pont-d'Ain, le 14 décembre 1405.) — Remboursement de diverses sommes prêtées au comte par Digne Raponde, marchand de Lucques, demeurant à Paris.

B. 6829. (Rouleau.) — Parchemin de 26m 97 de long.

1407-1408. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet. — Copie des lettres du comte Amédée, par lesquelles il permet à Pierre de Felins de chasser dans le but de prendre des faucons, des éperviers, des tiercelets et tous oiseaux de proie, à condition qu'il n'en donnera ou vendra à personne qu'audit comte et aux prix désignés dans les lettres. Ainsi, chaque faucon devait être payé 6 florins petit poids, chaque tiercelet 3 florins. Ces lettres sont datées de Bourg, le 2 août 1407. — Confiscation des biens d'un usurier, conformément à la coutume générale du comté de Savoie. — Recette de 100 florins d'or donnés par les juifs de Bresse et de Valbonne pour leur garde. — Dépenses pour réparer les verrières de la chapelle Saint-Maurice de Bagé. — Quatre repas sont donnés à Noël par le comte à plusieurs personnes auxquelles il les devait annuellement. — Copie de divers récépissés, donnés par Digne Raponde, pour des sommes que le comte lui devait.

B. 6830. (Rouleau.) — Parchemin de 28m 71 de long.

1410-1411. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet. —Salaire de Jean Golein, oiseleur du comte, qui lui devait 6 florins pour chaque faucon « *gentili et formato* » qu'il prenait. — Recette de deniers payés par Jean Bouhier, de Corcelles, paroisse de Marson, pour autorisation à lui donnée de prendre pour toujours les eaux venant des terres appelées Curtils-Tabons et les autres eaux de la rue de la Fervachère, tombant dans la voie publique allant de Bourg à Montluel. — Amende payée par Jean Monnier, qui avait égratigné jusqu'à sang le visage de Jeannette Raquillat. — Réparations faites à la grande tour de Bagé, du côté de Mâcon.

B. 6831. (Rouleau.) — Parchemin de 31m 83 de long.

1411-1412. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet. —Don de froment, fait à André, bâtard de Feillens, écuyer de Monseigneur, pour des services qu'il lui avait rendus. — Recette de la ferme de la leyde et du coponage, du péage et de la chassipolerie.—Amende de 200 livres, payée par la communauté de Feillens, sans que le motif soit donné. — Achat de cordes, fait à Mâcon « *pro pendendo* « *barbacanas in crenellis,* » à cause de la crainte qu'inspiraient certaines troupes armées, qui étaient de l'autre côté de la Saône, près de Mâcon et de Villefranche, et « *ignorabatur eorum impresya.* » — Salaire d'un individu envoyé dans les environs de Villefranche, où se trouvaient les hommes d'armes du comte de Tonnerre, pour surprendre leurs intentions.

B. 6832. (Rouleau.) — Parchemin de 30m 00 de long.

1412-1413. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain.—Recette de 116 florins, provenant : de la taille des gens taillables de la châtellenie; — de l'impôt sur la largeur des maisons du côté de la voie publique.—Amende payée par le bâtard de Beynost, pour avoir fait usage de son épée. — Recette de 100 florins de garde donnés par les juifs de Bresse. — Payement d'une ânée de vinaigre, achetée par le cuisinier de l'hôtel du comte.

B. 6833. (Rouleau.) — Parchemin de 45m 11 de long.

1413-1415. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Recette du produit des fermes adjugées à messire Jean Razin, curé de Bagé. — Amendes encourues par une série d'individus qui n'étaient pas allés à la forêt de Saint-Martin chercher les bois dont le comte avait besoin pour couvrir la grande tour ronde du château de Bagé. — Payement fait à quelques personnes auxquelles le comte devait 1 denier annuel. — Salaire d'un messager, envoyé de Bagé à Vimiers, vers le bailli de Bresse, pour l'avertir des gens d'armes, qui étaient sur la Saône « au « royaulme. »

B. 6834. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 30 de long.

1415. — Bagé. — Compte de noble Antoine de Moncepey, vice-châtelain de Bagé, pour les recettes et les dépenses faites au nom du duc de Savoie, par suite de la levée du subside de 6 deniers gros sur tous ses sujets nobles, non nobles et clercs, s'élevant à 450 florins, pour les fortifications de la ville de Bagé, pendant dix années consécutives, dont il restait encore six années. Il contient des rôles pour chaque paroisse de la châtellenie.

B. 6835. (Rouleau.) — Parchemin de 62m 16 de long.

1415-1417. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, donnant à Poncet Piot la permission de prendre, par tous engins, des faucons et autres oiseaux de proie, à condition de ne les vendre qu'à lui seul. — Recette des vins à Corsant. — Droit payé pour autorisation donnée de conduire certaine eau vicinale dans les prés de Pierre Chalamel. — Abergement d'eaux conduites par des rigoles dans des prés. — Lettres de concession de cours d'eau.— Recette du produit de la chasse aux lièvres et aux perdrix. — Amende payée pour infraction à la défense de tuer aucun animal dans l'abattoir de messire Francho. — Dépenses faites par Antoine de Moncepey, pour les travaux de la grosse tour ronde ou donjon du château de Bagé. — Voyage de Jean Leblanc, un des valets du duc, pour porter au sire de Villars, de la part dudit duc, 500 florins d'or qu'il lui devait, pour la cession de droits dans la châtellenie de Pont-de-Vaux. Ce seigneur s'appelait Humbert de Villars, et sa femme Isabelle de Harcourt.— Lettre adressée par le duc de Savoie à son châtelain de Bagé, par laquelle il lui ordonne de défrayer généreusement et honorablement le juif converti qui lui présentera ce billet. — Dépenses faites à Bagé par diverses personnes, allant à Mâcon à une journée tenue avec les gens du Roi.

B. 6836. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 00 de long.

1417-1418. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, de Pont-de-Vaux, châtelain.— Recette : de la cire de garde provenant des commandes et des ruches ; — du produit d'une concession perpétuelle du cours d'eau suivant la voie publique, appelé *dou Coutant*, allant du village de Montlieure au pré appelé *Prat-Clos*, situé audit village. — Concessions d'autres cours d'eau. — Recette des lods et ventes, à raison de 15 deniers gros par franc.—Amende payée pour chasse sans permis. — Frais d'une conférence tenue à Mâcon, en septembre 1415, entre les gens du Roi et ceux du comte de Savoie ; — le bailli de Bresse, sire de Varambon, y alla avec 30 chevaux que fournit le châtelain de Bagé.

B. 6837. (Rouleau.) — Parchemin de 73m 80 de long.

1418-1420. — Bagé. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Antoine de Moncepey, lieutenant du châtelain, paye l'ancienne fondation d'une aumône au profit de l'autel de Saint-Vincent de Mâcon. — Recette du droit de construction d'une *caborne* (cabane) de bois sur le chemin de Bagé à Mâcon. — Pierre Des Champs, autrement dit Ténard, paye le droit d'abergement pour un cours d'eau.—Amende de 6 florins, payée par Pierre Burgat, qui avait dit en présence de la justice que « ne por seigneur, ne pour dame, ne pour chastellein, ne pour chastelleyne, il ne loysseroit qu'il n'ostat l'œil de la teste à Jean Chapuis. » —Inventaire du mobilier advenu par échute au fisc. — Deniers donnés à Pierre Thomasset, boutellier du duc de Savoie, lequel était allé à Mâcon acheter pour l'hôtel ducal 10 queues de vin. — Dépenses pour faire porter à Aix en Savoie des lettres venues de France et apportées par Josserand Freppier; elles étaient adressées par la reine de France au duc de Savoie, et relatives à un traité de paix.

B. 6838. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 50 de long.

1420-1421. — Bagé. — Compte de noble Philibert Andrenet, de Pont-de-Vaux, châtelain. —Recette : d'une livre et demie de cire, donnée pour quelques ruches d'abeilles tenues à commande ; — d'un droit de garde demandée au prince par Pierre Gilbert, de la paroisse de Feillens, qui craignait ses ennemis : « *Dubitans se per nonnullos ejus emulos et malivollos offendi in corpore vel bonis et maletractari.* » Les lettres sont insérées *in extenso* dans le compte ; elles sont données par le châtelain. Il y en a plusieurs autres. — Recette de la marque des mesures pour les céréales. — Perception de droits sur la vente des chevaux. — Lettres d'institution du chapelain de la chapelle du château de Bagé, données par Amédée de Savoie à Pignerol, le 30 juin 1420. — Don de 50 florins, fait par le duc à Amédée Macet, écuyer, pour les services qu'il lui avait rendus. (Lausanne, le 16 novembre 1420.)

B. 6839. (Rouleau.) — Parchemin de 59m 68 de long.

1421-1422. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain.—Recette : de chènevis, de froment, de poules, d'oies, de poussins, de chapons, de poissons, de pains, de cire, de vin, de deniers de diverses origines ; —du droit d'abergement d'un chemin concédé ; — du droit d'entrage dans la jouissance d'une concession de cours d'eau ; — du prix des diverses fermes, de la blairie, de la chassipolerie, de la cléricature, de la marque des vases à mesurer les grains ; — détaillée des lods et ventes ; — des amendes et des compositions ; — des deniers de garde payés par les lombards et les juifs et autres ; — des échutes. — Lettres patentes d'Amédée, duc de Savoie, par lesquelles il fait connaître qu'il a acheté de son oncle, le duc de Bourbon, certaine terre qu'il avait de l'autre côté de la Saône, et cela

pour 100,000 écus d'or du Roi. Ces lettres sont datées de Chambéry, 1421, le 17 février.

B. 6840. (Rouleau.) — Parchemin de 41m 30 de long.

1422-1423. — Bagé. — Compte de noble Philibert Andrenet, châtelain. — Dépenses de l'hôtel à Bourg, novembre 1422. — Recette : de droit à l'occasion d'une concession d'eau pour le pré de *La Clay* et la terre de Verchère, située à Replonge ;—de la ferme des diverses chassipoleries et de la sergenterie appelée *Estuta*; — à l'occasion de la sépulture des juifs. — Payement annuel de 50 florins d'or, fait à Humbert de Villars et sa femme, Isabelle de Harcourt, sur les châtellenies de Bagé et de Pont-de-Vaux, pour la cession, par eux faite au duc de Savoie, de Montréal, Arbent, Matafelon, Saint-Martin-du-Fresne.

B. 6841. (Rouleau.) — Parchemin de 42m 59 de long.

1423-1424. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Lettres d'abergement de ruisseaux suivant le chemin de Bagnes à Pont-de-Vaux, données au nom du duc de Savoie par Antoine de Moncepey, lieutenant du châtelain. — Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6842. (Rouleau.) — Parchemin de 46m 24 de long.

1424-1425. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Payement des lods et ventes. — Deux coupées de terre, vendues 45 florins, ne payent que 3 sous par livre de lods, parce que cette terre se trouvait dans les limites des franchises de Bagé.—Ailleurs le droit de lods d'un pré de 12 florins est de 2 florins, la sixième partie de la vente. — Longue énumération d'objets provenant des échutes, meubles et immeubles. — Payement de la pension de Marie La Boitouse, nourrice de la duchesse de Savoie. — L'ânée de vin est vendue 4 deniers gros.

B. 6843. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 37 de long.

1424-1425. — Bagé. — Compte de Guy Colomb, secrétaire du duc, vice-châtelain de Bagé, pour Philibert Andrenet. — Il ne s'agit dans ce rouleau que des recettes et des dépenses faites en vertu d'une ordonnance du duc de Savoie pour les fortifications de Bagé, en vertu de laquelle les habitants dudit lieu, les hommes dudit seigneur, les églises et les nobles sans château devaient y contribuer pour une somme fixée dans les lettres d'Amédée de Savoie, datées de Thonon, le 29 mai 1424, dont ce compte renferme la copie.

B. 6844. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 53 de long.

1425-1426. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Recette de 16 chars de foin provenant des prés de la châtellenie. — Amendes appelées *banna concordata*, pour délits de toute nature : l'homme convaincu d'adultère paye tantôt 3, tantôt 4, tantôt 10 florins. — Gages de Guy Colomb, lieutenant de Jean de Golein, de Feillens, oiseleur du duc, et de Poncet Piot, autre oiseleur. — Frais de messagers, envoyés de Bagé à Beaune et à Besançon, le 10 novembre 1425, pour connaître la vérité relativement à un individu qui s'était rendu prisonnier à Bagé, disant qu'il avait volé un calice dans l'église de Pommard, près Beaune, et tué un homme sur la route à deux lieues de Besançon.

B. 6845. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 94 de long.

1426. — Bagé. — Compte de Guy Colomb, secrétaire du duc, vice-châtelain, pour la recette et la dépense des deniers destinés aux fortifications de Bagé, en vertu des lettres citées à l'article B. 6843, pour la construction d'une tour carrée, de l'élévation des autres, entre la tour ronde et la porte du château. Les terres des fondations devaient être portées au pied de la tour ronde, où la motte était incomplète.

B. 6846. (Rouleau.) — Parchemin de 31m 67 de long.

1426-1427. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, chevalier, châtelain. — Recette des deniers provenant des cens, des tailles, du toisé des façades des maisons, des gardes, des reconnaissances, des diverses fermes, des lods, des amendes. — Grosses amendes payées par des individus convaincus d'avoir joué, envers et contre les ordonnances : « *ultra criads luxisse* (pour lusisse); » les amendes de cette espèce sont fréquentes dans ce compte.

B. 6847. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 79 de long.

1427. — Bagé. — Compte de Pierre Martin, vice-châtelain. — Pour la recette et la dépense des deniers des fortifications de Bagé, en vertu des lettres de l'article B. 6843.

B. 6848. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 65 de long.

1427-1428. — Bagé. — Compte de Pierre Martin, vice-châtelain de Bagé, pour noble seigneur Philibert Andrenet, chevalier, châtelain. — Ce compte des recettes et des dépenses, faites cette année, n'est relatif qu'aux forti-

fications de Bagé, en vertu des lettres indiquées dans l'article B. 6843.—100 livres de fer, employées à griller deux fenêtres du premier étage de la tour que l'on construisait, sont payées à raison de 1 denier gros la livre.

B. 6849. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 74 de long.

1428-1429. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Recette : de 1 denier gros, payé annuellement pour *souffrance perpétuelle d'hommage*, par un homme autrefois taillable ; — de 8 florins, pour la moitié de la ferme de la chassipolerie de Marsonas ; — de 4 florins 8 deniers gros petit poids, pour les lods de la vente d'un pré acheté 27 florins. — Lettres d'abergement d'immeubles d'échute, données par le vice-châtelain. — Recette de 3 florins pour la moitié de la ferme de la chassipolerie de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6850. (Rouleau.) — Parchemin de 25m 85 de long.

1429-1430. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, de Pont-de-Vaux, chevalier. — Recette : du droit d'entrée en possession d'un immeuble ou d'un droit quelconque ;—de 1 florin, payé par un jeune homme qui avait joué malgré les défenses du duc. — Produit de la vente de bois coupés. — Isabelle de Harcourt, dame de Villars et de Rossillon, veuve de Humbert de Thoire et Villars, reçoit annuellement 500 florins, pour la cession faite autrefois par elle et son mari au duc de Savoie.—Dernier payement de la pension de Marie La Boitouse, nourrice de la duchesse de Savoie, payée à Philippe Leuguet, fils légitime et héritier naturel de ladite Marie.

B. 6851. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 26 de long.

1429-1431. — Bagé. — Compte de Philibert Martin, fils de Pierre Martin, bourgeois de Bagé, vice-châtelain, pour la recette et les dépenses des deniers destinés aux fortifications de Bagé, aux termes des lettres insérées à l'article B. 6843.

B. 6852. (Rouleau.) — Parchemin de 28m 39 de long.

1430-1431. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Recette : de la ferme des dîmes de Bagé, de Moncey et de Bagé-la-Ville ; — de 30 florins provenant de la chassipolerie de Replonge pour une année ; — de 2 florins pour la moitié de la ferme de la blaierie de Bagé-la-Ville ; —de 2 florins pour l'amodiation de la chasse aux perdrix et aux lièvres ; — du produit des condamnations prononcées par vénérable seigneur Jacques Oriole, docteur ès lois, juge de Bresse, de Dombes et de Valbonne, dans les assises du 16 juin 1430.—Note donnée par « Claude de Saix, seigneur de Rivoire et Odet, seigneur de Chaudée, lieutenant du bailli de Bresse, » sur le fait de l'artillerie du châtel de Bagé, en 1430. — On y remarque des bombardes, des arbalètes, des traits, du salpêtre.

B. 6853. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 34 de long.

1432-1433. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette du produit des vignes nouvellement achetées par le duc de Savoie. —Amendes : pour contraventions aux défenses de jouer aux dés, aux *cartes « ad quartos cum ar- « gento.* » — Amendes : pour ventes faites les jours de dimanche et fête ; — payée par un individu qui avait dit publiquement que les sergents du duc étaient *vils* en tant qu'émissaires. — Au chapitre de la recette, à l'occasion de la sépulture des juifs, il est ordonné de nouveau au châtelain de nommer les juifs qui seront enterrés au cimetière des fourches de Bagé. — Dépenses pour travaux de culture dans les vignes que le duc avait au *royaume*, et qui avaient été coupées et détruites pendant les guerres par les gens d'armes de France : « *sicut quasi penitus vacabant.* »

B. 6854. (Rouleau.) — Parchemin de 33m 75 de long.

1433-1434. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, rendu à Chambéry par noble Antoine de Moncepey, lieutenant dudit châtelain. — Rappel d'une ordonnance de 1433, de Claude de Saix, seigneur de Rivoire, président de la Chambre des Comptes de Chambéry, par laquelle il est défendu à tous officiers de se conformer à aucune lettre d'aliénation du domaine, ces lettres n'étant pas enregistrées à la Chambre des Comptes. — Le produit des lods, cette année, s'élève pour cette châtellenie à 142 florins. — Amendes payées par quelques individus qui avaient enlevé les chaperons de quelques juifs pour en obtenir du vin : « *ad habendum vinum ab ipsis.* » — Compte de la recette des biens saisis à Pérouse sur noble Pierre de Borsadan et de Guillerme, fille de Humbert de Petrosa (Pérouse), sa femme, accusée d'avoir été avec le sire de Varambon à la prise de Trévoux, appartenant au duc de Bourbon, en 1432. — Confiscations pour semblable cause des biens de plusieurs autres seigneurs, entre autres de Philibert d'Épinoux, du « bâtard à l'Angloys. »

B. 6855. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 82 de long.

1434-1436. — Bagé. — Compte de noble Jean de

Meyssiriat, autrement de Tirant, lieutenant du châtelain de Bagé, pour le gouvernement des deniers des fortifications dudit lieu, ordonnées en 1425, B. 6843.—Il commence par énoncer une réduction de cet impôt, mais en même temps sa continuation, parce que cette place forte était importante, étant sur la frontière, où « *tuta resistencia eminere debet.* » — Indication de travaux de fortification ordonnés par Jean Belle-Combe, capitaine du château, au nom du duc prince de Piémont.

B. 6856. (Rouleau.) — Parchemin de 32m 90 de long.

1434-1435. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, prince et marquis d'Italie, comte de Piémont, qui institue Gruor Colomb clerc de la cour de Bagé (Chambéry, le 10 décembre 1433). — Amende payée par un individu qui avait dit à un autre : « Se j'ay de l'argent, je l'ay plus loyalement que toy ; tu tues les gens, puis les escorches. » — Frais pour fouetter des malfaiteurs et leur couper le bout de l'oreille.— Recette du produit des biens confisqués sur divers seigneurs, qui avaient contribué à la prise de Trévoux.

B. 6857. (Rouleau.) — Parchemin de 40m 43 de long.

1435. — Bagé. — Compte de noble Philibert Venot, vice-châtelain de Philibert Andrenet, et de Jean de Seyssel, chevaliers, naguère châtelains de Bagé. — C'est le compte des deniers des fortifications de ladite place. — La recette de l'impôt des fortifications s'élève à 1,827 florins, la dépense à 2,124 florins.

B. 6858. (Rouleau.) — Parchemin de 45m 14 de long.

1435-1436. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Lettres d'abergement : de deux manses à Arbent ; — d'une place à la halle de Bagé. — Recette des gardes ; — amende payée par un sergent qui avait, pour quelques mois, passé son office à un autre ; — de la ferme du produit du marché aux chevaux. — Dépenses : pour la construction du château ; — que le lieutenant et les nobles firent près de Mâcon, la veille de la fête de Saint-Laurent. — Divers titres relatifs à un procès qu'avait Guillemette de Pérouse, par suite duquel lui furent rendus des biens confisqués lors de la prise de Trévoux.

B. 6859. (Rouleau.) — Parchemin de 54m 36 de long.

1436-1437. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, fils aîné et lieutenant général d'Amédée, duc de Savoie, qui donne des lettres de garde à « *quibuscumque illicitis oppresionibus*, » au profit de Barthélemy Pelerin, qui s'engage à payer annuellement 1 livre de cire pour la garde de lui, de sa famille et de leurs biens. — Ledit Pelerin devait élever sur sa maison les panonceaux du duc de Savoie. — Ce document est daté de Thonon, le 3 août 1436, en présence d'Humbert, bâtard de Savoie, et de Louis, bâtard d'Ac'aye. — Lettres d'abergement du troisième banc de la halle de Bagé, au profit de Jean Reymbod, bourgeois de Bourg.

B. 6860. (Rouleau.) — Parchemin de 65m 70 de long.

1437-1438. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Recette de 360 florins, provenant du produit de la vente « *livratione* » du passage de la prévôté. — Lettres d'abergement d'un chemin ancien, en emphytéose perpétuelle « *de quadam rupta seu carreria.* » — Lettres de nombreux abergements avec la recette y attachée. — Lettres d'Aymon, sire de Châteauvieux, lieutenant d'Amédée de Savoie, en deçà de la rivière d'Ain, dans lesquelles il fait connaître que Jeannin Bodot, fermier de la marque des chevaux vendus « *signature equorum* », a éprouvé des pertes dans sa recette, à l'occasion des guerres « *que, proh dolor, viguis inter illustris principes dominos Burgondie et Borbonie duces*, » et que pour l'indemniser il l'autorise à exercer son office dans tout le Bailliage de Bresse. — La requête dudit Bodot est en français et intégralement reproduite dans le compte.

B. 6861. (Rouleau.) — Parchemin de 52m 93 de long.

1438-1439. — Bagé. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain. — Recette : de cinq meytères de froment pour la moitié de la ferme des dîmes du duc à Money et à Bagé-la-Ville ; — du produit des vignes du duc de Savoie, situées au royaume. — Lettres d'abergement de fossés à garder l'eau, *crolas*. — Amendes payées : par un sergent accusé d'avoir ajourné, devant la Cour de l'Officialité de Lyon, quelques sujets du duc de Savoie, et avoir exigé d'eux « *certas exactiones* ; » — pour anticipation sur la voie publique et détournement de cours d'eau.

B. 6862. (Rouleau.) — Parchemin de 49m 54 de long.

1439-1440. — Bagé. — Compte de noble Georges de Varax, châtelain de Bagé, pour le prince de Piémont, fils

aîné du duc de Savoie et son lieutenant général. — Recette : de l'office de chassipole de Bagé, affermé aux enchères pour 25 florins par an, payables en deux termes; — de 1 florin pour le lods d'une terre achetée 6 florins ; — des échutes de la châtellenie au décès des taillables morts sans enfants. — Produit du droit perçu sur la sépulture des juifs aux fourches de Bagé.—Payement de la pension de Jean Golien, oiseleur du duc de Savoie. — Lettres de l'office de châtelain au profit de Georges de Varax, données par Louis de Savoie, lieutenant général d'Amédée, duc de Savoie, son père, en 1438.

B. 6863. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 47 de long.

1439-1441. — Bagé. — Compte de Georges de Varax, châtelain, pour la recette du subside ou don gratuit accordé à Louis de Savoie, à raison de 1 franc ou 16 deniers gros par feu, à l'occasion de l'érection au siége pontifical d'Amédée, son père, par le Concile de Bâle, en 1439. — Ce compte est un simple rôle des feux de la châtellenie, et chaque feu y est représenté par le nom du chef de la famille. — Il y a un rôle pour chaque localité : un pour Bagé, un pour Colonge, etc.

B. 6864. (Rouleau.) — Parchemin de 38m 50 de long.

1440-1441. — Bagé. — Compte de Georges de Varax, châtelain. — Recette de la cire provenant des essaims d'abeilles en commande. — Payement de l'entrage en possession d'un ruisseau abergé. — Recette de *menus clains* « *parte cacipollorum ipsas clamas reportancium.* » — Recette pour les coupes de bois de Montillet. — La somme générale de la recette de cette châtellenie est de 2,022 florins. — Versement fait entre les mains de François Pagieu, conducteur et maître des œuvres, pour la construction du château de Bagé.

B. 6865. (Rouleau.) — Parchemin de 39m 78 de long.

1441-1442. — Bagé. — Compte de Georges de Varax. — Recette : de l'abergement des eaux venant de la rue appelée Gros-Sage, allant à l'église paroissiale de Bagé; — de 1 denier pour hommage en souffrance perpétuelle dû par Pierre Guiod, d'Angers, autrefois homme taillable. — Amendes : pour vente de laine à un poids autre que celui de l'hôpital de Bagé, qui était généralement adopté ;—pour de la toile vendue ailleurs qu'au marché de Bagé, malgré les ordonnances relatives à la visite des marchandises. — Recette des deniers des *menus claims*, déduction faite de la partie afférente aux chassipoles, rapporteurs de ces *claims*. — La recette générale est de 2,433 florins.

B. 6866. (Rouleau.) — Parchemin de 40m 95 de long.

1442-1443. — Bagé. — Compte de Georges de Varax. — Lettres d'abergement d'une place dans la halle de Bagé, fait par le duc Louis de Savoie. — Recette du produit de la marque des coupes destinées à mesurer les céréales.—Amendes payées : par un individu pris amenant des toiles de Mâcon à Châtillon-lez-Dombes, sans payer le péage; — pour mauvais traitement d'un cheval, *ronsino*, appartenant à noble Guy Colomb. — Lettres d'abergement de biens advenus par le décès de taillables morts sans enfants. — Lettres de l'office de *marqueur* des chevaux en Bresse, au profit de Jean Leblanc, de Lagnieu, données par Louis de Savoie. — Recette : des deniers provenant de la vente des blés et du vin appartenant au duc ; — du produit du pâturage des chèvres dans la châtellenie de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6867. (Rouleau.) — Parchemin de 35m 68 de long.

1443-1444. — Bagé. — Compte de Georges de Varax, châtelain. — Recette : d'un abergement de prés, fait à Barthélemy Goyon, au mandement de Bagé, dans les prairies de la Saône; — de 60 florins donnés par les lombards, pour les comptoirs de Bagé et de Saint-Laurent-lez-Mâcon; — du produit de la ferme de la marque des chevaux, juments et poulains; —pour chaque animal marqué, on donnait au fisc 1 denier gros, sans compter le quart de 1 denier perçu au profit du marqueur.

B. 6868. (Rouleau.) — Parchemin de 35m 57 de long.

1444-1445. — Bagé. — Compte de Georges de Varax, châtelain. — Chaque ruche donnée à commande devait une livre de cire. — Rôle détaillé des recettes des deniers de composition par accord sous le titre de *banna concordata*. — Les délits punis sous ce titre sont : abandon de poste par guetteur; — coups donnés à des individus ou à des bêtes; — empiétements sur les chemins ; — vols divers ; — mépris de l'autorité ; — adultère. — Les délits de *banna condemnata* par sentence sont : enlèvement d'arbres; — évasion des prisons ; — contravention aux ordonnances relatives au commerce ;—injures dites en ces termes : « Messire Pierre Corsin, vous n'estes pas content d'avoir le vostre, mais voulés avoir le mien faucement, et mavoysement; » — empiétement sur la voie publique au point d'empêcher les voitures de passer ; — régie des biens de mineurs sans autorité de justice.

B. 6869. (Rouleau.) — Parchemin de 40m 50 de long.

1445-1446. — Bagé. — Compte de noble Pierre Masuer, châtelain de Bagé, institué par lettres du duc de Savoie (Genève, 13 décembre 1444). — Les lods, dans l'intérieur des franchises de Bagé, étaient de 3 sous par livre. — Amendes payées par des individus qui avaient fait sortir des lépreux de la maladière, sous prétexte qu'ils les guériraient et qui en avaient obtenu de l'argent. — Mandement de Louis, duc de Savoie, aux châtelains de Bagé, de Bourg, de Treffort, de Pont-d'Ain et autres de lui acheter des vins de Mâcon, de les payer sur leur recette et de les faire mener à Bourg-en-Bresse (Genève, 17 avril 1445).

B. 6870. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 20 de long.

1446-1447. — Bagé. — Compte de feu Jean de Seyssel, seigneur de Barjodi et de Rochette, maréchal de Savoie, châtelain de la ville, de la châtellenie, du mandement et du ressort de Bagé, pour le duc de Savoie. —Attestation du lieutenant du châtelain, qui déclare que dans la châtellenie il n'y a aucune des personnes qui ont accompagné le sire de Varambon, lors de la prise de Tournus, ou qui aient des biens dans ce mandement. — Amende : pour abus d'autorité de la part d'un sergent; — payée par un individu qui avait lié les mains à un cultivateur et l'avait ensuite attaché au pied d'un arbre. — Lettres d'office de châtelain au profit de Jean de Seyssel (Genève, 27 octobre 1445).

B. 6871. (Rouleau.) — Parchemin de 32m 89 de long.

1447-1448. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, châtelain. — Injonction faite au châtelain, dans la personne de ses officiers, de payer 100 livres d'amende chaque fois qu'il sera prouvé qu'ils auront, de quelque manière que ce soit, imposé des amendes en contrevenant aux défenses du duc de Savoie, indépendamment de l'amende de 25 livres pour chaque faute dans la rédaction des comptes. — Frais de justice aux assises tenues par Jean Ducret, lieutenant du juge de Bresse.

B. 6872. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 09 de long.

1448-1449. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, châtelain. — Mêmes observations à l'encontre des adhérents du sire de Varambon. — Recette de la ferme des publications « *ferme cridagii;* » — de 2 sous par livre par le châtelain sur les condamnations, « *banna condemnata* ». — Frais de représentation et indemnités d'ambassades au profit de Jean de Seyssel, « à cause de son office de maréchal de Bresse. » — Dépenses du sire de Gramont et d'autres lances qui allèrent en armes à Verceil après la mort du duc de Milan, en 1447.

B. 6873. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 00 de long.

1449-1450. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, châtelain. — Amendes : de 15 florins, payée par des individus qui s'étaient associés et avaient fait une certaine collecte « *quandam collectam inter se fecisse et recepisse* » sans autorisation aucune pour cette constitution, « *monopolium et unionem* » ; — pour infraction aux défenses de jouer aux cartes ; — pour ces paroles adressées à une femme : « Ribaude, méchante ordure, maquerelle. » — Lettres de Louis, duc de Savoie, faisant don de 50 ducats au châtelain Jean de Seyssel, pour certaines dépenses qu'il a été obligé de faire à la tête de l'armée.

B. 6874. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 70 de long.

1451. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, pendant trois mois, jusqu'au 25 mai 1451, époque où il livra ses pouvoirs à noble Perrin d'Antioche. — Payement de 3 florins, fait au boucher du duc de Savoie.

B. 6875. (Rouleau.) — Parchemin de 40m 00 de long.

1451-1452. — Bagé. — Compte de Perrin d'Antioche, seigneur de Tossiat, châtelain. — La copie de ses lettres d'office est insérée au chapitre des gages. — Mention en tête du compte qu'à l'avenir il ne sera fait aucune réduction au châtelain pour les terres vacantes dans sa châtellenie. — Dépenses de l'hôtel à Châtillon-lez-Dombes et à Pont-d'Ain. — Amendes : pour établissement ou suppression de fossés ; — pour introduction d'une meule de moulin malgré les défenses publiées. — Requête des Frères Prêcheurs de Bourg, par laquelle ils demandent au duc de Savoie de contribuer à l'érection de leur église. — Vient ensuite la réponse du duc, qui leur fait don de 300 florins.

B. 6876. (Rouleau.) — Parchemin de 41m 66 de long.

1452-1453. — Bagé. — Compte de Perrin d'Antioche, châtelain. — Lettres d'abergement : d'une large charrière allant de Bagé à Montrevel ; — des eaux de la rue qui allaient de Bagé à Moynans, accompagnées de plusieurs autres abergements. — Dépenses de plusieurs hommes armés, à la tête desquels se trouve chaque année le lieutenant du châ-

telain, à Saint-Laurent-lez-Mâcon, la veille et le jour de la fête de ce saint, époque de la foire.

B. 6877. (Rouleau.) — Parchemin de 38m 47 de long.

1453-1454. — Bagé.—Compte de Perrin d'Antioche, seigneur de Thoissey, châtelain. — Injonction réitérée et faite pour la dernière fois au châtelain de faire et donner à la Chambre des Comptes l'inventaire du mobilier du château de Bagé, sous peine de 100 florins au cas d'inexécution de l'ordonnance.—Amendes payées par diverses personnes qui avaient exporté de leurs biens hors du pays, au mépris des ordonnances.—Compte de la châtellenie de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6878. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 93 de long.

1454. — Bagé. — Compte de Perrin d'Antioche, châtelain.—Dépenses : pour les constructions du château ; — d'une *eschiffe* ; — du chemin de ronde qui allait de la tour carrée, appelée *de les fammes* à la tour de l'entrée. — Copie des lettres constatant la visite des travaux.

B. 6879. (Rouleau.) — Parchemin de 27m 93 de long.

1454. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, chevalier, bailli de Bresse et châtelain de Bagé. — Injonction réitérée au châtelain de donner l'inventaire du mobilier du château, à peine de 100 livres dans le cas de refus. — Inventaire des biens d'un taillable, mort sans enfants. — Valeur comparative des monnaies du temps et du pays.

B. 6880. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 27 de long.

1455. — Bagé. — Compte de noble Antoine de Moncepey, vice-châtelain de Jean de Seyssel, pour la perception du subside accordé par les hommes de la châtellenie pour dix ans, à raison de 4 deniers gros par feu, à appliquer aux fortifications de Bagé. — Ce compte se compose du rôle des feux par paroisse et des dépenses faites pour les fortifications.

B. 6881. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 88 de long.

1455-1456. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, bailli de Bresse et châtelain de Bagé. — Ordre donné pour la dernière fois de présenter l'inventaire du mobilier du château. — Recette de 116 livres, provenant de la taille dans la châtellenie. — Continuation de la recette de 1 denier donné pour souffrance perpétuelle d'hommage, par Pierre Girod, d'Angers, autrefois homme taillable.—Amende payée par un individu qui n'avait pas entretenu le chemin devant son héritage.—Requête de Jean Marion, autrement Bonvalet, qui demande au duc de Savoie de lui donner l'office de la marque des chevaux dans le comté de Bagé, ou une indemnité pour tout ce qu'il a perdu et souffert pendant l'invasion des gens du Dauphin, étant maître des coulevrines, des veuglaires et des balistes, franc-archer à Pont-de-Vaux, ayant défendu Montluel et ayant été fait prisonnier et emmené en Dauphiné, et obligé de payer rançon.

B. 6882. (Rouleau.) — Parchemin de 33m 92 de long.

1456-1457. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel. —Même note par laquelle il est demandé au châtelain pour la dernière fois de procéder à l'inventaire du mobilier du château. — Abergement d'un ancien chemin. — Recette des compleintes, levées de trois en trois ans sur les personnes tenant des manses et autres héritages taillables. — Inventaire des biens de Grège, autrement Bret, taillable.

B. 6883. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 43 de long.

1457-1458. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel. —Abergement d'une place contenant la récolte d'un char de foin, sous le servis de 2 deniers parisis. — Recette : de deniers pour permissions données à des individus de changer ou de modifier des chemins ; — des deniers provenant des compositions et des condamnations. — Payement de 25 florins, fait à l'abbaye de Cluny, en vertu d'une fondation d'un duc de Savoie, pour l'habillement de six enfants. — La coupe de froment est vendue 3 deniers gros.

B. 6884. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 70 de long.

1458-1459. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel. — Dépenses pour la desserte de la chapelle du château, fondée en l'honneur de saint Maurice. — Un pré de la châtellenie de Saint-Laurent-lez-Mâcon, acheté 131 francs de Roi, paye 32 francs de lods. — On voit dans ce compte, chapitre de Saint-Laurent, que le chassipole recevait le produit des petits claims.

B. 6885. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 99 de long.

1459. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, pour la ception du don gratuit, fait au duc en 1459, pour sub-

venir aux grandes charges qu'il eut à supporter, à l'occasion du nouveau titre « de Louis de Savoie, prince d'Antioche, futur roi de Chypre, » et cela à raison de 16 deniers gros par feu, dans les terres de sa juridiction. — Rôles nominatifs des feux de la châtellenie par paroisse, à commencer par Bagé-le-Château et Bagé-la-Ville. — La somme des feux est de quatre cent soixante-dix-sept.

B. 6886. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 04 de long.

1459-1460. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel. — Recette : de chapons de Bresse ; — de 9 écus pour les lods de l'achat de vignes dans la franchise de Bagé ; — de la valeur de 60 écus d'or. — Le total de la recette est de 13 livres viennoises, de 386 livres parisis, de 18 livres tournois, de 987 francs, de 196 florins et de 75 écus d'or de Savoie.

B. 6887. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 72 de long.

1460. — Bagé. — Compte de noble Guyon Colomb jeune, vice-châtelain, pour la perception et la dépense du subside accordé au duc de Savoie pour dix ans, à raison de 4 deniers gros par feu, pour les fortifications du château de Bagé. — Rôles des feux par village.

B. 6888. (Registre.) — In-folio, 350 feuillets, papier.

1465-1466. — Bagé. — Compte particulier de noble Pierre Andrenet, châtelain. — Recette de compositions payées par des individus qui s'étaient introduits la nuit chez le curé de Feillens. — Compositions payées : par une série de servantes de curés ; — par une série de concubines de leurs maîtres, pour refus de la monnaie du comte de Bagé ; — par un individu qui avait fait les fonctions de magistrat dans la saisie de quelques bœufs.

B. 6889. (Registre.) — In-folio, 285 feuillets, papier.

1460-1462. — Bagé. — Compte de Jean de Seyssel, bailli de Bresse et châtelain de Bagé. — Payement : de la fondation, faite à Cluny, pour le vêtement de six enfants ; — de deniers dus à certaines personnes ; — des frais de la desserte de la chapelle du comte au château de Bagé. — Pension des deux oiseleurs du comte, Pierre Golein et Poncet Piot. — Payement des travaux de construction faits au château.

B. 6890. (Registre.) — In-folio, 277 feuillets, papier.

1462-1466. — Bagé. — Compte de magnifique seigneur Jean de Seyssel, lieutenant du comte, bailli de Bresse et châtelain de Bagé. — Toujours nouvelle injonction au châtelain, pour la dernière fois « *ultima vice*, » sous peine de 100 livres d'amende, de donner l'inventaire du mobilier du château. — Recette du droit de blaierie de Bagé-la-Ville, de Dommartin, de Saint-Étienne de Reyssouse, de Bossey, de Saint-Jean-sur-Reyssouse, de Manziat, de Chevroux.

B. 6891. (Rouleau.) — Parchemin de 56m 60 de long.

1466-1467. — Bagé. — Compte de Guyon de Balme, seigneur de La Roche, institué châtelain par lettre de Philippe de Savoie, comte de Bagé, seigneur de Bresse, de Revermont, de Dombes et de Valbonne ; — il y est appelé parent du prince, *consanguine*, son conseiller et son chambellan. Elles sont datées d'Orléans, le 24 mars 1465, l'année commençant « *more gallico.* » — Composition payée par un individu qui avait dit à Jean de France qu'il avait enterré sa femme excommuniée. — Le produit des plaintes rapportées par les chassipoles est de 190 livres. — Versement fait entre les mains de Jean Clotet, lieutenant de noble Thomas Vagnion, trésorier général. — Copie des lettres de Philippe, comte de Bagé, par lesquelles il donne à Guyon de Balme le produit des plaintes (*clame*).

B. 6892. (Rouleau.) — Parchemin de 48m 30 de long.

1467-1468. — Bagé. — Compte de Guyon de Balme. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, seigneur de Bresse, dans lesquelles il déclare que Pierre Golein et Jean Piot, de Feillens, du mandement de Bagé, lui ont présenté des titres d'Amédée de Savoie attestant que leurs pères ont été plus de cent ans oiseleurs de ses aïeux, et dans lesquelles il les continue dans l'office susdit. — Recette : du produit des divers abergements ; — des deniers provenant de la marque de la mesure des céréales, sur chacune desquelles on percevait 4 deniers parisis. — Composition payée par un boucher de Mâcon qui avait introduit ses moutons dans la paroisse de Saint-Laurent, malgré la défense manifestée par les pannonceaux du comte.

B. 6893. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 93 de long.

1468. — Bagé. — Compte de Guyon de Balme, seigneur de La Roche, châtelain, relatif à la recette du subside ou don gratuit, accordé au comte par les communautés pour son joyeux avénement, en 1468, à raison de 13 deniers gros par feu. — Il commence par les rôles de la paroisse de Saint-André de Bagé, de Croteil, de Saint-Laurent-lez-Mâcon, de Replonge, de Saint-Cyr, de Lompne. —

Le total de la perception est de 1,243 florins, déduction faite des pauvres qui ne pouvaient payer, et dont les noms se trouvent dans le compte.

B. 6894. (Rouleau.) — Parchemin de 49m 53 de long.

1468-1469. — Bagé. — Compte de Guyon de Balme, chevalier, châtelain. — Versement d'Antoine Gillet, fermier de la dîme de Bagé.—Abergement d'eaux provenant de rigoles et de fossés, lesquelles eaux doivent arroser un pré de Claude Arembourg.—Le prêtre desservant une chapelle fondée dans l'église de Manziat paye annuellement 12 deniers parisis de garde. — Perception de deniers attachés à diverses permissions données par l'autorité ducale, spécialement relatives à des chemins concédés ou modifiés. — Payement d'une pension annuelle de 800 florins, créée par le comte Philippe de Savoie au profit de Guyon de Balme, pour ses services, à prendre sur les châtellenies de Bagé, Saint-Trivier et Pont-de-Vaux.

B. 6895. (Rouleau.) — Parchemin de 56m 40 de long.

1469-1470.—Bagé.—Compte de Guyon de Balme, châtelain. — Le total du produit des tailles de la châtellenie est de 116 livres.—Payement d'une amende de 25 sous par un homme de Bagé qui avait dit à deux nobles, appelés Huguet et Guyon Fauchier, les paroles suivantes : « Par le sang Dieu, je voudrois que Gonet et Guyot Fauchier fussent cordelez à unes fourches chascun à ung finestre et ameroye mieulx qu'ils fussent penduz, que je leur souffrisse qu'ilz me prinsent ma terre, car ilz ont trait et arragié les bonnes pour moy oster et embler ma terre. »—Jean Bernet, de Faillens, est condamné par le lieutenant du juge de Bresse, aux assises de 1469, « parce que, après avoir été relaché par les hommes d'armes qui avoient envahi la Bresse et l'avoient fait prisonnier, il avoit voulu leur porter des lettres à eux écrites par certains ennemis, lesquelles il n'avoit pas voulu montrer au capitaine de Bagé. » Il est ajouté qu'il fut mis en prison et qu'il voulut se pendre.

B. 6896. (Rouleau.) — Parchemin de 61m 68 de long.

1470-1471. — Bagé. — Compte de Guyon de Balme, châtelain. — Provision pour l'hôtel du comte. — Recette de la dîme du vin. — Don annuel de 70 livres de cire à l'église cathédrale de Saint-Vincent de Mâcon. — Lettres de l'abergement et emphytéose perpétuelle d'un morceau de la voie publique « *modicum de carreria publica* » allant de l'église paroissiale de Manziat à celle de Feillens. — Composition de 3 florins pour ces mots dits à noble Gaspard de Gelleria : « *Larre murtry.* »—Abergement des biens échus au comte par la mort de Guillaume Pennel, homme taillable à merci, « *ad misericordiam.* » — Dépenses pour les constructions du château. — Copie de provision de l'office de la marque des chevaux au profit de Collet d'Épagny, pour ses services.

B. 6896 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 62m 10 de long.

1471-1472. — Bagé. — Compte de Guyon de Balme. Art. 2. Livraison de 12 quartauts de froment donné à Bresse par le comte Philippe pour chevaux. Art. 20. Abergement fait à Goudin Gautier, de Boissey, d'une partie du chemin tendant dudit lieu à Bagé (1471, 12 février). Art. 23. Autre à J. Chevoncher, de Servignac, d'établir un barrage sur la Reyssouse (1471, 19 décembre). Autre de l'Ile-de-la-Crota, à Manziat, fait à J. Poguet (1471, 20 novembre). Art. 35. Recette de 6 gros pour les licences accordées à des particuliers de changer la direction des chemins. Art. 38. Composition de 4 florins infligée à un individu qui avait voulu conserver des brebis qui lui avaient été données en garde au temps de la guerre. Art. 48. Lettres du comte Philippe de Bresse, qui institue dom Antoine Poncet chapelain de la chapelle de Bagé (Chambéry, 18 novembre 1471).

B. 6897. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1472. — Bagé. — Compte de noble Jean de Chalant, capitaine et châtelain.—Le total de la recette des deniers des lods ou mutations est de 242 francs ; — celui des compositions, de 114 florins ;—celui des condamnations, de 10 livres, déduction faite des droits du châtelain. — Les cens sont en diverses monnaies, en deniers viennois, en deniers tournois, en deniers forts, en deniers parisis et en gros ou petit poids ; mais le total n'égale pas la somme des deniers provenant des compositions.

B. 6898. (Rouleau.) — Parchemin de 71m 90 de long.

1473-1474. — Bagé. — Compte de noble Jacques de Chalant, seigneur de Saix, capitaine et châtelain de Bagé, à la place de Guyon de Balme. — Recette des deniers d'abergement. — Abergement : « *cujusdam Carrogii* « *seu cujusdam teppe,* » c'est-à-dire d'un morceau de terrain en friche ;—d'un semblable terrain appelé *Carrogium,* voisin du chemin qui allait du Touchaz à Saint-Genis. — Composition payée pour ces mots adressés à Pierre Leblanc : « Coysi-toi, tu non est, et vuy que tu sache que tu es ung bastard avoultre ; » — « tu n'est que ung sergent d'aler prendre les gens ; » — « avant qu'il soit Pasque il

aura une maison bruslée. » — Lettres de Philippe à Savoie pour le payement de 400 florins de gages à Jean Cloppet, président de Bresse.

B. 6899. (Rouleau.) — Parchemin de 83m 00 de long.

1474-1475. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, seigneur de Saix, capitaine et châtelain de la châtellenie et du mandement de Bagé. — Dépense des blés et de l'avoine de Pressiat pour l'hôtel du duc de Savoie. — Payement de l'ancienne fondation d'une aumône au profit de l'église de Saint-Vincent de Mâcon. — Abergement d'un chemin de pied, « *de quodam itinere pedestri seu quadam ruta et via vicinali antiqua,* » communiquant de la grande voie publique de Chaffaut à l'église de Manziat.

B. 6900. (Cahier.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

1475. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Injonction faite au châtelain dans la personne de son lieutenant de faire déposer à la Chambre des Comptes de Chambéry l'inventaire du mobilier du château de Bagé, à Pâques, sous peine de 100 livres : « *Dicta pena supra ipsum ponetur in receptu sine defectu quocumque.* »

B. 6901. (Rouleau.) — Parchemin de 86m 95 de long.

1475-1476. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Injonction réitérée au châtelain, sous peine de 100 livres fortes, de donner l'inventaire du mobilier du château. — Versement de 340 mesures de froment, fait à noble Pierre de Bourg, trésorier général du comte de Savoie, pour l'usage de son hôtel. — Abergement fait par la Chambre des Comptes, au profit de Jean Robin, d'un meix ou mas, appelé la Millieta, situé dans la châtellenie de Bagé, au village de Féola, pour le servis annuel et perpétuel de 5 sous parisis, de 8 coupes de froment, de 8 coupes de seigle et 6 coupes d'avoine. — La ferme des dîmes des vignes est de 14 ânées de vin.

B. 6902. (Rouleau.) — Parchemin de 101m 43 de long.

1476-1477. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Recette de pains, de fèves, de gesses, de millet, de chènevis, de poules, de poulardes et d'oies. — Recette d'un abergement de l'eau venant par la voie publique de Boissey à Bagé, à commencer du lieu appelé la Chormeaz, et cela pour abreuver une terre appelée Curtil-Daniel, nouvellement convertie en pré. — Abergement d'un tronçon de chemin allant du village de Chaffaut à Villers. — Autres abergements d'un autre bout de chemin allant du village de Monceau-Bérézya à Corvangeloz.

B. 6903. (Rouleau.) — Parchemin de 60m 67 de long.

1477-1478. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — La recette de la pêche des étangs de la châtellenie est nulle, parce qu'ils sont tous amodiés à Jean Terrion. — Abergement : d'une place vague sur le bord d'un chemin allant du village de Pollet à Chavagniat, fait par le lieutenant du châtelain au profit de Guichard Alex et de Perronnette, sa femme ; — d'un étal dans la halle de Bagé. — Recette de 100 florins de garde donnés par les juifs de Bresse. — Énoncé de la valeur en livres tournois des diverses monnaies de la recette. — Le chassipole prenait le tiers du produit des claims.

B. 6904. (Rouleau.) — Parchemin de 62m 00 de long.

1478-1479. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Abergement d'un chemin situé au village de Courterolles, dans la paroisse de Chevroux, en allant dudit village à Saint-Étienne-de-Reyssouse. — Salaires : de maître Leloup, exécuteur de la haute justice, qui, par ordre *verbal* de puissant seigneur Hugolin, seigneur de Chandey, gouverneur, lieutenant et bailli de Bresse, avait noyé, à Bagé, Pierre Balma et ses associés ; — de Poncet Golein, sergent et chassipole de la chassipolerie de Bagé, pour les dépenses par lui faites dans sa maison, à l'occasion desdits malfaiteurs. — Lettres par lesquelles Philippe de Savoie, comte de Bresse, révoque des lettres antérieures et ordonne à sa Chambre des Comptes d'obliger le châtelain à lui donner 557 florins, « car ainsi le voulons et nous « plaist. » (Bourg, le 8 juin 1479.)

B. 6905. (Rouleau.) — Parchemin de 75m 47 de long.

1479-1480. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Amende de 10 livres infligée par la Chambre des Comptes audit châtelain, pour n'avoir pas obéi à l'injonction souvent réitérée de produire l'inventaire du mobilier. — Abergement : d'un ancien chemin de Cormayeur ; — de prés communaux et de chemins qui y conduisaient, fait par Philippe de Savoie aux habitants du village de Manziat. Ces lettres, fort détaillées, sont suivies de la confirmation de cet abergement. — Transaction desdits habitants sur la même concession. — Composition des habitants de Replonge, à cause de la forêt de Montillet.

B. 6906. (Rouleau.) — Parchemin de 73m 50 de long.

1480-1481. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Injonction insérée par le châtelain dans le texte de son compte, par laquelle il lui est expressément demandé de faire l'inventaire du mobilier du château de Bagé. La Chambre des Comptes a écrit en marge que, si ledit inventaire n'était pas fait, il fallait infliger l'amende de 100 livres. — Lettre du duc Philippe de Savoie, qui, à la demande des taillables de Bagé, règle la recette triennale appelée *compleinte*. — Défense faite par le comte de Bagé à son châtelain de molester en aucune manière ceux à qui la forêt de Monet a été abergée.

B. 6907. (Rouleau.) — Parchemin de 62m 06 de long.

1481-1482. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Injonction relative à l'inventaire; la Chambre des Comptes a écrit en marge : « *Nisi* « *paruerit huic injunctio oneretur de penis ejus sequenti* « *computo cum commutatione.* »—Frais d'exécutions faites par Jean Leloup, exécuteur de la haute justice. — Lettres de Philippe de Savoie, faisant don d'une certaine somme à Jean de Thoire, qui lui avait rendu des services. (Pont-d'Ain, le 24 mai 1482.) — Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon.

B. 6908 (Rouleau.) — Parchemin de 39m 36 de long.

1482-1483. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Injonction faite au châtelain, en la personne de son lieutenant, d'apporter ou d'envoyer à la Chambre des Comptes l'inventaire du mobilier du château, sous peine de 100 livres : « *Aliter dicta pena supra ipsum ponetur in recepta, sine defectu quocumque.* » — Autres, toujours inutilement réitérées, aux châtelains d'apporter à la Chambre des Comptes les lettres des abergements qu'ils faisaient : «*infaillibiliter apportet.*» — Recette du produit de la sergenterie, appelée *Estuta.* — Revenu du pré domanial appelé *la Grand'bla.*

B. 6909. (Rouleau.) — Parchemin de 67m 90 de long.

1483-1484. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain.—Recette : du produit des ruches en commande; — de la leyde, du coponage et du banvin; —de 2 florins de lods et ventes. La Chambre des Comptes a mis en marge l'ordre au châtelain d'apporter à ladite Chambre l'acte de l'aliénation relatif à ces lods. — Composition de 75 sous, payée par un individu qui avait dit : « L'on auroyt aussi peu de rayson de l'église, ne des gens de l'église, que du Dyable. » — Compte de Sermois, dépendant de Bagé.

B. 6910. (Rouleau.) — Parchemin de 70m 47 de long.

1484-1485. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain, nommé à vie. — Même insertion de l'injonction pour l'inventaire, faite au châtelain, qui cependant ne s'en préoccupe point. Cette année, la Chambre des Comptes a simplement mis en marge ce mot : *Vide.* — Recette de la ferme de la chassipolerie de Bagé. Il est dit en marge que, si le châtelain n'en tire pas davantage, il sera chargé de ladite ferme au prix des années antérieures. — La recette du produit de la forêt de Montillet est nulle. En marge, la Chambre des Comptes menace le châtelain d'une amende de 100 florins, s'il ne rend pas compte de cette recette.

B. 6911. (Rouleau.) — Parchemin de 55m 03 de long.

1485-1486. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. — Injonction pour l'inventaire du mobilier. — Le châtelain dit que la chasse aux perdrix et aux lièvres n'a pas été amodiée et qu'en conséquence la recette est nulle. La Chambre des Comptes, après informations faites sur cet article, oblige le châtelain à payer au fisc dix-huit douzaines de perdrix. — La Chambre des Comptes exige la déposition des franchises de Bagé, en vertu desquelles les lods ne seraient que de 3 sous forts dans les limites de la commune. — Recette de la ferme de la chassipolerie de Danzat.

B. 6912. (Rouleau.) — Parchemin de 49m 00 de long.

1486-1487. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, seigneur de Varet et de Saix, capitaine-châtelain du château, de la ville et du mandement de Bagé. — Il fallait 6 coupes pour faire 1 meytère. — Recette de la ferme des criées et des gages. — Payement de 100 florins pour les gages de Jean Cloppet, chancelier de Savoie et président de Bresse. — Versement fait entre les mains de Pierre Bourgé, trésorier de Savoie.

B. 6913. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier.

1487-1489. — Bagé. — Compte de Jacques de Chalant, capitaine-châtelain. A la fin de chacun des comptes contenus dans ce volume, se trouvent es comptes de la

châtellenie de Saint-Laurent-lez-Mâcon. — La recette du dernier compte consiste en oies, en deniers de cens, de taille et des fermes, de la chassipolerie, de pontenage, de terrage, d'entrage, de compositions et de condamnations, de pâturage et de la vente des denrées de la recette en nature.

B. 6914. (Registre.) — In-folio, 542 feuillets, papier.

1488-1494. — Bagé. — Compte de noble et puissant seigneur Jacques de Chalant, capitaine-châtelain, pour la recette et la dépense des deniers des subsides votés par les trois États de Bresse, le 6 avril 1486, pour les grandes dépenses du duc de Savoie pour la conservation de ses domaines « *pro sui status et dicte patrie conservatione,* » et pour les noces de Philibert, son fils, et de sa fille. — Lettres du comte de Bagé relatives à ce subside ou don gratuit. — Rôle des feux de la châtellenie. — Indication d'un autre subside, voté en 1489, pour un voyage que ledit comte devait faire près du roi de France, qui l'avait mandé.

1490-1495. — (Voir B. 6935.)

B. 6915. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1496-1498. — Bagé. — Compte de puissant seigneur Guy de La Baume, seigneur de la Rôche, capitaine-chatelain de Bagé et de ses dépendances. — Injonction faite au nouveau châtelain de dresser l'inventaire du mobilier du château et de l'envoyer à la Chambre des Comptes de Chambéry; ordre et menace aussi inutiles que par le passé. —Recette : de 360 meytères de froment, provenant des délivrances, du pontenage et de la prévôté; — du froment des dîmes de Bagé, de Mornay et de Bagé-la-Ville.— Composition payée par un individu qui avait juré « par la char Dieu et par la mort Dieu. » — Compte des restes dus dans le comté de Bagé, Villars et Bresse.

B. 6916. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1498-1500. — Bagé. — Compte de Guy de La Baume, capitaine-châtelain, reçu en la Chambre des Comptes de Chambéry, en présence : de noble Antoine de Rossillon, seigneur de Beauretour, président; d'Alexandre Richardon, de Charles Lambert, de Pierre Mistral, d'André de Marncx et de Humbert Peyssier, maîtres et auditeurs des Comptes. Il fut rendu par noble Pierre Chacipolle, lieutenant et procureur du châtelain, le 27 février 1500.

B. 6917. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, papier.

1501-1502. — Bagé. — Compte de Guy de La Baume, capitaine-châtelain. — Recette de 1 florin donné par la communauté de Feillens pour la forêt de Clou. — Injonction au châtelain d'obliger les habitants dudit lieu de faire promptement la déclaration de cette forêt; le châtelain est menacé d'une amende de 10 livres, s'il néglige cette affaire. —Recette des compleintes dues tous les trois ans au comte de Bagé sur des manses taillables.

B. 6918. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, papier.

1503-1506. — Bagé. — Compte de Guy de La Baume, capitaine-châtelain. — Payement fait par la communauté de Manziat de deniers par elle dus au duc de Savoie à son avénement, à l'occasion d'un abergement fait aux habitants dudit lieu, par Philippe de Savoie, d'un pré appelé *la Grand-Blet,* situé sur leur territoire. — Lettres de Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoie et de Bourgogne, comtesse de Villars, de Bresse et de Faucigny, par lesquelles elle donne l'office de la marque des chevaux à son sommelier, Jacques Sellier, en récompense de ses services. (Pont-d'Ain, le 9 septembre 1504.) — Amende payée par noble Amédée de Feillens, au nom de son sergent, accusé d'avoir abusé de ses fonctions, pour tirer de l'argent de ceux qui lui en donnaient, pour se rédimer des chars qu'ils devaient fournir, et qui les exigeait des pauvres.—Amendes payées : par un individu qui avait dit à un autre : « Tu es bien vilain de quatre quartiers des « paroles que tu dis si vilaynes; » — par diverses personnes qui n'avaient pas entretenu la voie publique devant leurs héritages.

B. 6919. (Registre.) — In-folio, 253 feuillets, papier.

1507-1509. — Bagé. — Compte de Guy de La Baume, seigneur de la Roche, capitaine-châtelain, rendu par Claude de Moncepey, lieutenant dudit châtelain. — Compositions payées par diverses personnes accusées d'avoir fait usage de fausses mesures. — Amende, après condamnation, payée pour ces mots adressés à Philibert Garon : « Va-t-en, tu n'es qu'ung borreau. » — Recette de 100 florins de garde, payés par les juifs de Bresse, de Bagé, de Coligny et de Valbonne. — Salaire du bourreau pour flagellation et ablation d'oreilles.

B. 6920. (Cahier.) — Petit in-folio, 312 feuillets, papier.

1510-1511. — Bagé. — Compte de Guy de La Baume,

capitaine-châtelain, présenté à Bourg, par-devant les auditeurs de Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoie, comtesse de Bagé, de Bresse, de Vaud et de Faucigny, par Clairier, secrétaire ducal, et Claude de Moncepey, lieutenant du châtelain. — Payement de 100 florins de composition, fait par Philibert Moreri, « qui avait jeté un pot d'étain sur la tête d'une femme et pour lui avoir encore donné des coups de poing; pour l'avoir égratignée de ses ongles en blasphémant Dieu et son sang, en jurant et en répondant avec jurements. » — Dépenses faites par le châtelain, sur l'ordre du Conseil de Bresse, ainsi qu'il suit : « Item, pour le commandement de M. le bailli et pour le deffroy des gentilzhommes qui furent commis à aller passer et guider la compagnie de messire Robert de La Marche, me suis transporté à Cuisery, à la Crot et à Prety, là où étoient les capitaines des gens d'armes et la compaignie, les quelx ay guidé dez là jusques à Commerson, là où vint mons de Guernerain et aussi pour passer la compaignie de M. de Reuz, me suis transporté à Mascon avec ung gentilhomme pour m'accompagner et les ay guidés jusques hors du pays de Bresse, tirant à Moutluel par le Beaujolais. »

B. 6921. (Registre.) — Petit in-folio, 252 feuillets, papier.

1510. — Bagé. — Compte de Guy de La Baume, comte de Montrevel, capitaine-châtelain. — Amende payée pour ces mots adressés à Jean Morton : *Fils d'hérétique*. — Deniers payés à Thomas Alix, sergent et chassipole, c'est-à-dire geôlier des prisons du château « *Chocipollo seu carcerario castri Baugiaci*, » pour les dépenses faites par des prisonniers. — Transcription de divers cris pour l'annonce des fermes de la châtellenie. Thomas Alix y est appelé crieur public et sergent de Bagé. Ce volume contient diverses pièces justificatives du compte. — Procès-verbal de la cinquième et dernière proclamation des fermes du Domaine et adjudication par la tradition d'un bâton « *traditione unius bacule manuaiis, ut moris est.* » — Certificat du dépôt des 72 livres de cire de la fondation faite par un comte de Bagé à l'église de Saint-Vincent de Mâcon : « *Septuagenta duas libras cire bone, legalis, mercabilis, osculando altare majus dicte ecclesie.* » — 4 écus d'or ou 14 florins, monnaie de Savoie, avaient la même valeur. — Proclamation faite par Thomas Alix, déclarant que, si Antoine Blanc ne payait pas la somme à laquelle il avait été condamné, il serait banni. — Sentence détaillée, prononcée par le bailli de Bresse, en faveur du seigneur Philibert de Langes (*de Languis*).

B. 6922. (Registre.) — Petit in-folio, 179 feuillets, papier.

1512-1513.—Bagé.— Compte de Guy de La Baume, capitaine-châtelain. — Recette de la ferme des chassipoleries de Bagé, de Donseure, de Saint-Jean-de-Reyssouse, de Marsonas, de Replonge, de Rives, de Manziat.—Thomas Alix est à la fois chassipole de Rives et fermier des publications et des gages de Bagé. — Payement des dépenses faites à Mâcon par le seigneur de La Grivillerie, de son serviteur et du châtelain, pendant le temps qu'ils restèrent sur les bords de la Saône pour empêcher les gens d'armes français d'entrer en Bresse. — Façon d'un carcan et de sa clef pour l'exposition des blasphémateurs, à Saint-Laurent-lez-Mâcon. — Constatations de criées de Thomas Alix pour les fermes du Domaine. —Lettres en parchemin, attachées aux comptes, par lesquelles Marguerite d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, douairière de Savoie, comtesse de Charollais, de Bémont, de Bagé, etc., dame de Vaud, etc., fait don de 200 florins à Claude de Moncepey, sieur de Saint-Désert, son capitaine-châtelain de Bagé, pour avoir empêché l'entrée de la Bresse à certains gens d'armes. (Lille, le 21 septembre 1513.) — Original de l'attestation donnée par-devant notaire du dépôt de 72 livres de cire fait à l'offertoire de la messe célébrée pour le comte de Bagé à Saint-Vincent de Chalon.

B. 6923. (Registre.) — Petit in folio, 380 feuillets, papier.

1513-1516.—Bagé.— Compte de Guy de La Baume, capitaine. — En 1516, récépissé donné par l'abbé de Cluny constatant que frère Tunpain, maître et recteur des six enfants du monastère, a reçu 25 florins de la fondation faite pour leur entretien par un comte de Bagé. — Compte de Saint-Laurent-lez-Mâcon. — Recette du pâturage des chèvres près de la porte de Mâcon : chaque bête était taxée à 1 denier parisis.

B. 6924. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, papier.

1516-1517.—Bagé. — Compte de Guy de La Baume, capitaine-châtelain. — Recette de 19 florins donnés par Pierre Bicheret, de Bagé, *escoffier* ou tanneur, pour la moitié de la ferme de la leyde, du coponage et du banvin; de la ferme de la chassipolerie de Donseurre ou Saint-Étienne de Reyssouse. — Salaire du bourreau et frais de la décapitation et de réduction en cendres du corps d'Ansellesie, veuve de Jean Châtel, pour crime d'hérésie. — Remboursement des avances faites par le chassipole pour

l'entretien de cette femme dans les prisons de Bagé; frais de bois pour l'incinération et pour le poteau où fut exposée la tête de cette femme.

B. 6925. (Registre.) — Petit in-folio, 262 feuillets, papier.

1517-1524. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, chevalier, seigneur de Beauvernet, de Toulongon et de Mont-Saint-Sernin, capitaine et grand châtelain de Bagé, pour Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie. — Commencement du compte d'un nouveau châtelain, appelé Jean Ferrant. — Compte du commissaire des *Extentes* de Bagé, de 1517 à 1524, c'est-à-dire du produit des lods et ventes, ou droits de mutation et de la dépense de la confection d'un nouveau terrier.

B. 6926. (Registre.) — Petit in-folio, 253 feuillets, papier.

1517 - 1519. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, seigneur de Saint-Sorlin, grand châtelain de Bagé, accompagné des originaux et de divers récépissés.—Correspondance du Conseil ducal relative à la recette de Bagé.— Compte du subside accordé par les États de Savoie, en deçà des monts, au duc Charles de Savoie, à l'occasion de son avénement.

B. 6927. (Registre.) — Petit in-folio, 217 feuillets, papier.

1519 - 1520. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, chevalier, capitaine et grand châtelain pour Marguerite, archiduchesse d'Autriche. — Jean Rebin, de Corjantin, paye annuellement 8 coupes de seigle, pour l'abergement à lui fait autrefois par le duc Philibert du mas de la Millietaz, dans la châtellenie de Bagé, au village de la Feyole. — Pièces justificatives du compte et correspondance du Conseil ducal relative à cette recette.

B. 6928. (Registre.) — Petit in-folio, 185 feuillets, papier.

1522 - 1523. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, grand châtelain, nommé par Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie et des patries (*patriarum*) de Bresse, Vaux et Faucigny, « pour tout le temps qu'il se conduira bien. » Ce compte fut rendu par Antoine Bérard, son lieutenant. — Recette d'amendes payées par des individus qui, après avoir consenti à la contribution pour la nourriture des gens d'armes, s'en étaient affranchis.

B. 6929. (Registre.) — Petit in-folio, 230 feuillets, papier.

1524 - 1525. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, capitaine et grand châtelain. — Procès-verbaux constatant que les cris et publications des fermes du Domaine ont été faits où et autant de fois qu'il était convenable et pièces justificatives attachées *ad calcem*. — Amende payée par un individu qui avait mis des échelles contre le mur du château pour prendre des oiseaux. — La recette des 100 florins, que naguère donnaient les juifs de Bresse pour leur garde, est nulle parce qu'il n'y avait plus de juifs.

B. 6930. (Registre.) — Petit in-folio, 361 feuillets, papier.

1526 - 1527. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, capitaine et grand châtelain.— Ledit châtelain met en tête de tous ses comptes, comme ont fait ses prédécesseurs, une déclaration par laquelle il a juré sur les saints Évangiles de payer 25 livres, toutes les fois qu'il sera prouvé que son compte est inexact ou incomplet. — Instructions données au capitaine-châtelain de Bagé, Bérard, le 17 mai 1526, à l'occasion d'une invasion faite en Bresse par les gens de la garnison du maréchal de Trivulce, gouverneur du Lyonnais et du Beaujolais.— Dépenses pour porter des lettres au capitaine des Italiens qui étaient à Belleville, le 18 mai. — Voyage : à Cluny, le 19, pour y chercher ledit capitaine; — le 20, à Mâcon, où il se trouvait. — Dépenses faites : à Mâcon par le trompette, qui attendit jusqu'au 21 juin 1526 la réponse du capitaine;—à Châtillon, « pour faire desloger aulcuns gens d'armes ytaliens. »

B. 6931. (Registre.) — Petit in-folio, 276 feuillets, papier.

1529 - 1531. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, capitaine et grand châtelain. — Recette des compleintes triennales payées par les taillables sur leurs manses. — Frais des six enfants entretenus à Cluny, en vertu de la fondation d'Aymon de Savoie.—Recette de 3 deniers, donnés par Robert de Romans, de Saint-Laurent, pour l'abergement à lui fait des terres et des bois de Molon, situés dans la châtellenie de Saint Laurent-lez-Mâcon. — Compte de noble Jean de Laz-Verneaz, châtelain de Bagé. — Compte de noble Antoine Bérard, châtelain dudit Bagé.

B. 6932. (Cahier.) — Petit in-folio, 65 feuillets, papier.

1533-1534. — Bagé. — Compte d'Antoine Bérard, châtelain. — La recette du froment est de 360 meytères.

— Les dîmes de Bagé sont amodiées à noble Jean Cochet. — La recette en seigle est de 252 meytères; — celle de l'avoine, des gardes et des reconnaissances est de 243; — celle du chènevis, de 27. — Le nombre des gelines est de quatre cent trente-quatre, non compris quatre-vingt poussins, les chapons et les oies. — Recette: de la ferme de la chassipolerie ou prévôté de Marsonnas « chacipollerie seu præpositura; » — de celle de Jars ou Saint-Étienne de Reyssouse; — de la ferme de la sergenterie, appelée *Escoutaz*. — Fin d'un compte de 1534 « cauda computi. »

B. 6933. (Cahier.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

1549-1550. — Bagé. — Compte de noble Antoine de Lesglise, commis de noble François Cadenet, châtelain et receveur de la comté, châtellenie de Bagé et de Saint-Laurent-lez-Mâcon pour le roi de France. — Description comparative des mesures et des monnaies en usage dans le pays.

B. 6934. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1554-1555. — Bagé. — Compte de Claude de La Baume, châtelain. — Recette des pains et des revenus des prés, des bois, de la pêche des étangs et des cens.

B. 6935. (Registre.) — Petit in-folio, 579 feuillets, papier.

1490-1495. — Bagé. — Compte de puissant chevalier Guy de La Baume, chambellan, seigneur de La Roche, capitaine-châtelain, institué par lettres y insérées de Philippe de Savoie, pour ses services et sa *vaillance* (29 mars 1490). — Acte par lequel ledit chevalier remet, pour trois ans, cette châtellenie à noble François Magnin. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, et « des patries de Bresse, Revermont, Dombes et Valbonne, etc., » qui aberge le pré appelé *La Grant-Bla*, situé le long de la voie publique, au profit de la communauté de Martiaz.

B. 6936. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 63 de long.

1291. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Pierre et d'Aymon de La Baume, chevaliers, châtelains. — La recette consiste en froment, seigle, avoine, en vin, en poules, en deniers de cens, des fermes, des gardes, des entrages, des alpages, lods, condamnations et du produit des ventes. — Les dépenses consistent en frais de réparations du château de Léaz et des bâtiments qui en dépendaient.

B. 6937. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 82 de long.

1311-1318. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte d'Étienne de Silans, dit Michaillat, châtelain de Léaz. — Recette: de 2 boisseaux de froment, provenant de la ferme du moulin et battoir de Léaz; — de 100 sous genevois donnés par le prieur de Léaz, pour la garde que le château devait lui assurer; — de 2 sous pour droit de mutation d'un immeuble acheté 25 sous. — Le boisseau de froment est vendu 12 sous. — Dépenses pour faire le siége de L'Écluse, « *pro obsienda Clusa.* » — Solde des hommes d'armes qui s'y rendirent avec Aymon de Savoie, avant l'arrivée d'Édouard. — Payement des ouvriers qui travaillèrent devant L'Ecluse à la confection des engins pour le siége. — Reconstruction de L'Ecluse, qu'avaient détruite les engins de guerre. — Réparation d'un chemin qu'avaient détruit les pierres lancées par lesdits engins.

B. 6938. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 20 de long.

1319-1324. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Berlion, du Pont, damoiseau, châtelain. — Recettes: du produit de la leyde du marché de Léaz; — des fromages que devait l'abbé de Cheysseriat, dont chacun était estimé 3 deniers. — Construction du battoir de Condeyres. — Dépenses: pour les fortifications de L'Écluse; — pour y faire un dépôt de farines, de blés, de lard et autres objets alimentaires « pro provisione si locus necessitatis superve- « niret. » — Certificat de Pierre d'Apremont, châtelain de Léaz et L'Écluse, attestant que Joffray Martel, châtelain de Billiat, avait été en garnison au château de Léaz avec quinze *bons clients*, à cause des guerres, pendant quarante-huit jours finissant le 24 mai 1321. — Recette des pains dus par les habitants de Léaz et Longerey. — Reconstruction de la tour de Léaz et d'autres fortifications. — Recette de 4 deniers genevois dus par les habitants de Villars, pour le droit de chercher de l'or dans le Rhône « pro firma quod possent arpilliolare. »

1326-1329. — Voir B. 6970.

B. 6939. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 00 de long.

1332-1336. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Parceval, de Chissia, damoiseau, châtelain. — Recette: du droit d'alpage sur les montagnes qui dominent Balon, Léaz et L'Écluse; — du droit d'arpillolage, « seu aurum querere per fluvium Rhodani; » — des pains donnés par les épousées qui passent par L'Écluse; — de 2 sous pour le péage

du bagage de deux épouses qui avaient traversé L'Écluse.— Solde d'hommes d'armes qui, au mois de mai 1332, s'étaient trouvés avec le comte de Genève dans l'armée, devant les places fortes de Soiriay (de Soiriaco), de Montoux et devant la bastide de Consingeay. — Salaire du châtelain et de Guillaume d'Avanchères, qui, au mois de juillet 1333, étaient dans la compagnie de Monseigneur, quand il construisit une bastide devant Varey. — Solde des hommes qui étaient allés au secours du château de Villemagne, assiégé par les gens de Faucigny. — Recette des revenus de L'Écluse.

B. 6940. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 78 de long.

1337. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Parceval, de Chissia, châtelain de Balon. — Récompenses données pour chaque ours pris dans le district dudit lieu. — Payement des deniers de garde des habitants de Chissia.

B. 6941. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 60 de long.

1337-1338. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Parceval, de Chissia, châtelain de Léaz et de L'Écluse. — Recette des deniers de garde payés par Jacquemet Tissot, de Claire-Fontaine, qui était libre de se retirer de cette garde en payant une année le double du droit. — Amende payée par un individu qui avait ôté des pierres de son champ, les avait mises sur celui d'un autre, et s'était encore emparé d'une parcelle du terrain communal. — Salaire d'hommes qui avaient tenu garnison à Léaz et à L'Écluse.

B. 6942. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 30 de long.

1337-1339. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Guillaume Drol, de Ripailles, châtelain de Balon.—Recette : des deniers de *paisson* dans la forêt de Balon; — de droits sur le gibier sauvage ; — le seigneur avait les quatre pieds des ours et les intestins (*budellum*). — Recette du droit de faire des écuelles de bois dans les forêts. — Long rôle des recettes des lods. — Reconstruction des *échiffes* du château de Balon. — Frais pour planter une vigne près dudit château.

B. 6943. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 12 de long.

1339-1340. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Parceval, de Chissia, châtelain. — Recette du fournage et des langues de bœuf, des entrages, du toisé des maisons, des compositions faites par le châtelain, de condamnations prononcées par le juge, du produit des fours à chaux. — Construction de la tour du pont de L'Écluse. — Réparation d'un chemin (reysa) détruit par les eaux, à Coudères. — Salaire du bâtard de Chissia, qui était allé en armes à Remilly.

B. 6944. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 60 de long.

1342-1343. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Parceval, de Chissia, reçu à Versoix. —Recette du produit des compositions, faites par le châtelain, en présence du juge. — Le châtelain ne rend pas compte de 103 sous dus par les taillables de L'Écluse, parce que le seigneur les en a affranchis.

B. 6945. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 43 de long.

1342-1343. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Tiercelet, de Beaumont, damoiseau, châtelain. — Récette de la dîme des vins, dont le seigneur et l'abbé avaient chacun la moitié à Léaz. — Le comte prenait les quatre pieds et la tête des sangliers. — Partage des essaims d'abeilles trouvées dans les montagnes de Balon, par moitié entre le seigneur et l'abbé dudit lieu.

B. 6946. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 20 de long.

1343-1345. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Comptes réunis de Tiercelet, de Beaumont et de Jean Coci, de Nantua. — Recette des écuelles fabriquées sur la montagne de Balon, qui appartenait en commun au seigneur et à l'abbé dudit lieu. — Quatre langues de bœuf sont vendues ensemble 8 deniers genevois. — Le gros tournois, dans ce compte, vaut 12 deniers de Genève. — Dépenses pour les réparations du château.

B. 6947. (Rouleau.) — Parchemin de 1m 75 de long.

1344. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte d'Étienne de Châtillon, châtelain. — Composition de 2 sous genevois, donnés par un homme qui avait pris une brassée d'écorce sur la montagne. — Recette des droits payés par « *sex alpillolatoribus alpillolantibus et aurum perquirentibus in* « *aqua Rodani.* »

B. 6948. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 00 de long.

1344-1345. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Cuopte de Tiercelet, de Beaumont, damoiseau, châtelain. — Recette :

des grains, des pains, des pois et des fèves ; du fromage, des entrages et des alpages ; — des pains dus par les habitants de Léaz et les *épousées* qui passaient par L'Écluse ; — des deniers de L'Ecluse, payés sur les biens de Rodolphe de Livron, lesquels étaient échus au comte ; — de trois fromages, dus annuellement au comte par l'abbé de Cezery.

B. 6949. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 24 de long.

1346-1347. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Tiercelet, de Beaumont, damoiseau, châtelain. — Permission donnée par le Conseil aux habitants de Léaz d'habiter les maisons qu'ils ont au pied des murs du château, d'y faire le commerce et d'y établir des auberges, « *ut comes haberet subditos locupletes.* » (Chambéry, le 8 septembre 1346.) — Construction d'un moulin pour le comte et le prieur de Léaz sur la rivière de Condières, en aval d'un autre moulin.

B. 6950. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 50 de long.

1346-1347. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte des héritiers de Jean Tavel, de Genève, naguère châtelain. — Recette : du tiers des revenus de la terre que tenaient les enfants de Théobald Mistral ; — de l'avoine que devaient les habitants d'Avanchères, pour le droit de pâturage et d'affouage dans les bois de Balon, dans lesquelles l'abbé ne prenait rien ; — du vin de la dîme de Léaz, partageable entre le comte et l'abbé. — La journée du vigneron est estimée 3 deniers. — Remboursement de deniers avancés par le châtelain au comte, pour satisfaire le roi de France, par suite d'un traité relatif à Jeanne de Savoie, duchesse de Bretagne.

B. 6951. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 80 de long.

1348-1349. — Balon, Léaz, et L'Écluse. — Compte de Richard de Virieux, chevalier, châtelain. — Recette : de noix et de noisettes ; — des quatre membres et des entrailles d'un ours (*budellos*) ; — des deniers de menayde, dus par les habitants de Pirignins. — Produit des lods et ventes, partagé entre le comte et l'abbé de Balon. — Composition payée pour usure.

B. 6952. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 67 de long.

1348-1349. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Richard de Virieux, chevalier, châtelain. — Recette des deniers du péage des nouvelles mariées passant par L'Écluse. — Construction à Léaz d'une porte surmontée d'une nouvelle porte-guérite. — Établissement d'un bac sur le Rhône.

B. 6953. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 87 de long.

1350-1351. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper (*de Saint-Apro*), damoiseau, châtelain. — Recette des revenus de l'alpage de la montagne de Sorgieux, que partageaient le comte et l'abbé, droit qui consistait à prendre de chaque individu le bénéfice d'une journée, « *fructum fructus unius diei.* » Il s'agit des établissements connus aujourd'hui sous le nom de *fruiteries*, où se font les fromages.

B. 6954. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 32 de long.

1350-1351. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, châtelain. — Serment du châtelain de donner 25 livres chaque fois que son compte sera inexact. — Droits perçus pour le transport des peaux. — Réparations des toits du château de L'Écluse, enfoncés par le poids des neiges.

B. 6955. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 11 de long.

1352-1353. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, damoiseau, châtelain. — Le produit du pontonage est nul, faute d'amodiataire, ainsi que celui de la recette de l'alpenage sur les montagnes de Léaz, L'Ecluse et Balon, à cause qu'une contestation entre les gens du seigneur et ceux de Gex avait empêché la fabrication des fromages. — Construction au château d'un mur de 50 pieds de haut et de 7 d'épaisseur. — Le compte finit par les dépenses des gens de la garnison de L'Ecluse.

B. 6956. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 48 de long.

1353. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Loyes, chevalier, châtelain. — Recette de la dîme de Saint-Eusèbe, de Donzerons, de Marsellaz et de Hauteville. — Dépenses : de l'hôtel de la comtesse de Genève, femme de Monseigneur, faites à Clermont en décembre 1353 ; — du comte, faites à Rumilly au mois d'octobre 1353, le jour où s'y réunirent ledit seigneur, plusieurs prélats, des chevaliers et des nobles de Savoie, du Dauphiné et du Genevois, pour le fait de Jacques de Clermont.

B. 6957. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 46 d' long.

1353-1354. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, châtelain. — Le comte prenait le quart du revenu de l'alpage de Sorgieux, et le reste était partagé entre lui et l'abbé. — Construction d'une *eschiffe* de bois, attachée aux murs de Balon pour sa défense. — Dépenses : des hommes d'armes de la chevauchée du comte pour la journée qu'il eut à Saint-Genis, au mois de juin 1354, avec les gens du Dauphiné ; — des gens d'armes qui firent partie de l'armée qui se présenta devant Gex « *in exercitu ante Gayas.* »

B. 6958. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 24 de long.

1355-1356. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, châtelain. — Recette : d'un total de 12 deniers payés par les chercheurs d'or dans le Rhône ; — du produit des biens des héritiers de Nicholet de Châtillon, advenus au comte.

B. 6959. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 00 de long.

1355-1356. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, châtelain. — Les habitants d'Avranchères payent pour le pâturage de la forêt de Balon, où l'abbé n'avait aucun droit que celui d'envoyer quarante porcs ; — les habitants y avaient aussi leur affouage, mais le comte Aymon arrêta l'exercice de ce droit pour la conservation de la forêt. — Salaire du châtelain et de Gérard de Coponnay, qui avaient suivi en armes la chevauchée du sire de Faucigny, et qui s'étaient trouvés au dernier siége de Valesson. — Dépenses du châtelain, qui avait conduit de Genève à Chillon, prisonnier, le chevalier Bartholomé Tavelle, à la requête du bailli de Gex.

B. 6960. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 00 de long.

1356-1357. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, châtelain. — Ce compte commence, comme les autres, par rappeler que les trois derniers châtelains ont un reste de compte à solder. — Recette de l'impôt sur la largeur des maisons donnant sur la rue. — A l'article des chercheurs d'or, il est dit que le seigneur percevait 4 deniers par table « *pro qualibet tabella,* » et que le prieur en avait la moité.

B. 6961. (Rouleau.) — Parchemi de 3m 00 de long.

1357-1358. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, châtelain de L'Écluse et de Léaz. — Recette : de 14 livres de cire provenant des droits de garde, lesquelles furent perçues par Gérard Tripier, valet de chambre de Monseigneur ; — des deniers provenant d'autres gardes dans la châtellenie. — Dépenses pour l'établissement du pont de L'Écluse.

B. 6962. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 08 de long.

1357-1358. — Balon, Léaz et LÉ'cluse. — Compte de Pierre de Saint-Aper, châtelain. — Recette : du produit de la prise des bêtes, ours et autres animaux sauvages, dont le fisc prenait les quatre pieds et les boyaux ; — de 6 sous 6 deniers dus par Jean d'Arbent, tourneur, et ses associés, pour la permission qu'ils avaient de faire des écuelles et d'autres vases dans la forêt de Balon ; — d'une moitié de sanglier d'épave ; l'autre moitié appartenait à l'abbé.

B. 6963. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 86 de long.

1359-1360. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Guillaume Lyatard, damoiseau, châtelain. — Recette du fermage du moulin de Confont, partageable entre le comte et l'abbé de Chezery. — Les vignes de Balon sont *détruites*, personne n'ayant voulu ni les cultiver ni les prendre à cens ; elles ont été abergées à Étienne Foraz, dudit lieu, pour 2 florins d'entrage et 3 sous de servis annuel. — Chaque fromage de fruitier est vendu 3 deniers et chaque *seracium* (autre espèce de fromage), 9 deniers genevois. — Gages du damoiseau Pierre de *Verbo*, qui avait été avec Monseigneur dans ses guerres du Piémont.

B. 6964. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 66 de long.

1361-1362. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte dont le châtelain est inconnu, le commencement du compte manquant. — Dépenses pour recouvrir le château de L'Écluse, dont il fallait changer les poutres, les lattes et le clavin. — Ce compte fut rendu à Chambéry, en présence de Pierré de Mongeté, chevalier, et Pierre de Greloys, secrétaire, maîtres des comptes. — Reconstruction de la grande porte du château de Balon, qui était totalement en ruine. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, par lesquelles il autorise son châtelain à prendre sur sa recette 27 florins d'or qu'il avait avancés à Robert de Menthon, qui devait audit comte 108 florins.

B. 6965. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 80 de long.

1363-1365. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte d'Humbert, de Châtillon, damoiseau, châtelain. — Recette : des quatre pattes et des boyaux d'un ours ; — des deniers de cens sur les biens du sire de Livron, situés à Pierre, mouvant du fief du comte de Savoie, et remis en sa main ; — de 69 sous, dus à Pierre par les hommes taillables du sire Rodulf. Quant aux 103 sous qu'ils devaient encore de taille, ils ont déclaré que le seigneur les en avait affranchis.

B. 6966. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 35 de long.

1366-1367. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de François Turombert, de Grammont, damoiseau, châtelain. — Recette : des deniers payés par les héritiers de Jean Rol, bourgeois de Léaz, pour la permission à lui donnée par le Conseil d'habiter les maisons qu'ils avaient au pied des murs du château de Léaz, d'y faire le commerce et d'y recevoir des hôtes « *hospites recipere*, » et cela tant qu'il plaira au comte de Savoie ; — à l'occasion de la prise de deux ours. — Amendes payées par Vagniard et le bâtard de Confort, pour injures réciproques.

B. 6967. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 90 de long.

1369-1370. — Léaz et L'Écluse. — Compte de Conrad de Châtillon, chevalier, châtelain. — Recette : de la ferme de la rayssie (fossé plein d'eau où l'on pouvait pêcher?) ; — annuelle de 6 deniers pour l'autorisation donnée à un individu de faire une « *raysie ad aquam* » et de la tenir pendant douze ans. — Payement de 600 florins d'or, dus à Humbert, de Sallenove, par le comte de Savoie, pour le rachat de 18 livres qu'il avait sur la châtellenie par donation de Guigues, dauphin de Vienne et seigneur de Faucigny.

B. 8968. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 45 de long.

1372-1373. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Conrad de Châtillon, chevalier, châtelain. — Abergement par le châtelain du droit de construire sur la rivière de Condières, commune au comte de Savoie et au prieur de Léaz, un battoir que le tenancier sera obligé de tenir à ferme et en bon état pendant dix ans. — Mention que Humbert de Sallenove, devait l'hommage au comte de Savoie.

B. 6969. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 29 de long.

1374-1375. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Conrad de Châtillon, chevalier, châtelain. — Droits perçus pour la permission donnée à Vauthier de Maligny et à dix-sept autres personnes d'habiter pendant dix ans où ils voudront hors du bourg de Léaz, de cuire leur pain et de faire des fours où bon leur semblera, à condition que chaque feu donnera annuellement 4 deniers de vivres. — Recette des droits dus sur un ours pris à Nant, la moitié desquels appartenait à Jean d'Avanchères. — Demande d'enquête contre le nommé Japioz, qui devait une partie de 100 florins votés par les hommes de la châtellenie de Balon, en mars 1370 « *pro guerris Domini contra quosdam Burgundiginas.* »

B. 6970. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 00 de long.

1376-1379. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Pierre de Châtillon, bourgeois de Seyssel, et de Pierre Livron, damoiseau, châtelains. — La communauté des hommes du val de Cheyseria paye une composition de 12 livres, pour avoir enlevé aux gens du châtelain des fagots qu'ils avaient confisqués sur elle dans ladite vallée pour les gardes qu'elle devait. — Dépenses faites à Balon par Pierre François, le 20 octobre, en allant à Chillon pour faire relâcher les bourgeois de Lausanne qui y étaient enfermés. — Dépenses du châtelain, Pierre de Livron, et de sa compagnie pendant le temps qu'il servit à l'armée de Mentouz.

B. 6971. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 80 de long.

1376-1377. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Conrad de Châtillon. — Recette : des deniers dus par les habitans de Pirignins pour droits de menayde ; — des deniers de composition partageables entre le comte et l'abbé ; — de 20 deniers gros, donnés au nom d'un enfant, pour avoir la permission de ne faire ses foi et hommage qu'à l'âge de puberté. — Le capitaine rend compte des deniers destinés aux fortifications des châteaux de Balon et de L'Ecluse. — 6 florins valaient 5 francs d'or.

B. 6972. (Rouleau.) — Parchemin de 24m 15 de long.

1381-1384. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte des héritiers de Hugonin de Verbonz, damoiseau, châtelain. — Recette : de blé provenant de la ferme du moulin du comte, enlevé du lieu où il était à cause du manque d'eau, et reconstruit sur un nant (ruisseau) appelé Agnète, près d'une loye et du Rhône ; — de deniers pour le droit de pontonage d'un bateau que Jean Margueron tenait dans un port du Rhône en aval de Condières. — Réduction, en considération de chômage, sur le prix de la ferme du moulin de Con-

dières, faite par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. — Dépenses faites au Bouget par l'hôtel de ladite comtesse. — Livraison de 125 livres de cire, faite par le châtelain à Pierre Lompnes, receveur des cires et des épices de la comtesse.

B. 6973. (Rouleau.) — Parchemin de 25m 00 de long.

1385-1387. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de François de Verbonz, fils de Huguenin, châtelain. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, datées de Ripailles, septembre 1384, contenant règlement des droits de garde dus par les hommes de l'abbaye de Saint-Oyan de Joux (Saint-Claude). — Recette de 2 deniers pour le prix d'une écuelle de bois trouvée à Balon et de 12 deniers pour le prix de la vente d'une petite brebis d'épave.

B. 6974. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 69 de long.

1389-1391. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte d'Amédée de Livron, châtelain. — Recette du prix de la ferme des moulins et abattoir du comte à Copier. — 6 quarts ou 3 bichets formaient 1 vaissel, et 4 vaissels ou coupes 1 bissolium. — Recette des droits pour la prise de deux ours. — Don de 20 florins d'or fait par le comte à Prieur, ménétrier, pour l'entretien de sa femme. — Dépenses de l'hôtel du comte, faites à Châtillon de Michaille, au mois de juillet 1389, soldées par le lieutenant du châtelain, Nicolas Mistral. — Dépenses faites par le châtelain, qui, par ordre du comte de Genève, était allé en France, au mois de juillet 1390, pour avoir avec le Roi et des seigneurs dudit pays des conférences « sur le fait du gage d'Otte de Granson et de Raoul de Gruyère; » — pour avoir visité les forteresses des bailliages de Bresse, Valbonne et Revermont.

B, 6975. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 76 de long.

1392-1393. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Jean d'Avanchères, damoiseau, châtelain. — Rappel des reliquats des comptes que les héritiers de cinq derniers receveurs doivent au Trésor. — Recette : des tâches et des dîmes au profit du comte de Savoie et de l'abbé; — d'avoine donnée par les habitants d'Avanchères, pour avoir droit de faire paître leur bétail sur la montagne de Balon; — de droits sur la prise de deux ours. — Amende payée pour un fossé fait sur la voie publique. — Les habitants de la châtellenie, pour racheter un office, payent 280 florins d'or, dans l'espace de sept ans, à raison de 40 florins par an.

B. 6976. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 73 de long.

1396e1398. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Jean et de Théobald d'Avanchères, châtelains. — Il est enjoint au châtelain de faire publier la ferme des moulins, qui avaient été affermés sans cette publication et au détriment du fisc. — Recette : de 30 sous genevois, donnés pour une permission de faire des écuelles sur la montagne de Sorgieux, au-dessus de Balon; — des droits pour le pâturage des bêtes de Chezery sur le territoire de Balon. — Lettre close d'Amédée VIII, comte de Savoie, donnant ordre aux maîtres de ses comptes de ne faire aucune difficulté de tenir compte au châtelain de Balon des sommes par lui dépensées pour les réparations du château, et dont il justifiera par certificats des ouvriers. — Salaire des charpentiers qui avaient fait des retoiches sur les remparts. — Lettres d'Amédée VIII qui autorise sa Chambre des Comptes à faire une diminution sur la dette du châtelain, pour les pertes qu'il avait éprouvées dans la vente des blés.

B. 6977. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 86 de long.

1404-1405. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Jean et Théobald d'Avanchères, frères, châtelains. — Injonction par la Chambre des Comptes de ne plus faire mention du reliquat des comptes du châtelain Pierre de Saint-Aper, rappelés depuis près de cinquante ans. — Réparations des couvertures en clavin des châteaux de la châtellenie. — Versement de 60 florins fait à Jean Lyobard, clerc des dépenses de l'hôtel de la comtesse de Savoie.

B. 6978. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 35 de long.

1406-1407. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Jean et de Théobald d'Avanchères, châtelains. — Recette de six fromages et de deux *séracéi* (espèce de fromage), dus pour l'alpage des montagnes de L'Écluse, Léaz et Balon, par moitié au comte et au prieur de Léaz. — Une jambe et une partie des entrailles d'un ours sont vendues ensemble 2 deniers gros; — et une jambe avec une hure de sanglier sont vendues un demi-gros. — Recette : de 11 sous genevois pour la permission donnée à Humbert Mistral de demeurer à Lancrans, ainsi qu'à dix autres personnes ; chaque fromage est estimé 4 deniers genevois; — des lods et ventes de Balon, appartenant par moitié au comte de Savoie et à l'abbé de Chézery; — de 4 deniers donnés par un chercheur d'or, au profit dudit comte et du prieur de Léaz.

B. 6979. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 80 de long.

1407-1408. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean et de Théobald d'Avanchères, châtelains. — Recette : des droits sur la prise des ours ; — des deniers dus par Henri de Novaille, notaire à Léaz, pour *souffrance* d'hommage des choses qu'il avait achetées des héritiers de Jean Rodulphe ; — du produit des compositions et des condamnations, que se partageaient le comte, le prieur de Léaz et l'abbé de Chézery. — Salaire du châtelain, obligé de tenir aux châteaux de Léaz et de L'Ecluse quatre *clients* et une gaite pour la garnison desdites places.

B. 6980. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 41 de long.

1408-1409. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean et de Théobald d'Avanchères, châtelains, reçu à Chambéry par Jean Sauvage, docteur ès lois, Amblard Gerbais, Pierre Magnin et Antoine Domoinge, maîtres et auditeurs en la Chambre des Comptes. — Recette de 4 deniers que devaient les femmes, toutes les fois qu'elles passaient le pont de L'Ecluse, ou, au lieu de 4 deniers, « *quatuor denariate panis.* »

B. 6981. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 68 de long.

1409-1410. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de nobles Jean et Théobald d'Avanchères, châtelains. — Ils s'obligent par serment et sous peine de 25 livres fortes à être exacts dans leurs comptes et à venir tous les ans, dans la première quizaine de janvier, à Chambéry, pour rendre les comptes relatifs à leur charge. — Recette du froment, de l'orge, de l'avoine, du seigle, du panis, des fèves, des pois et des lentilles. — Deniers payés par Jean Tissot, pour avoir le droit de se retirer à volonté de la garde du seigneur.

B. 6982. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 79 de long.

1411-1412. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de noble Jean d'Avanchères, châtelain. — Droits perçus pour la prise d'un ours. — Perception d'un droit annuel dû par Margueron, autrement dit Tourte, pour l'autorisation d'établir un bac sur le Rhône, en aval de Condières.

B. 6983. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 10 de long.

1413-1414. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Recette : de langues de bœuf et de vache tués pendant une année dans la châtellenie : il y en a deux seulement ; — de deniers donnés par quelques personnes pour la permission qu'elles avaient de demeurer dans le village de Lancarns ; — de la ferme du banvin, au mois d'août de chaque année. — Le bissole de froment est estimé 10 deniers gros.

B. 6984. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 67 de long.

1417-1419. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, damoiseau, châtelain. — Les habitants de la communauté d'Avanchères donnent 3 coupes et 2 bichets d'avoine pour le pâturage des bois de Balon, dans lesquels l'abbé n'avait aucun droit. — Recette : des fromages dus pour l'alpage des montagnes qui dominent L'Ecluse, Léaz et Balon ; — du prix de la ferme de la foresterie de Balon. — Don de 100 florins, fait par le comte de Savoie au châtelain pour ses longs services « *egregiosque mores et erudiciones morales illustrium liberorum domini.* »

B. 6985. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 00 de long.

1421-1422. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de noble Jean d'Avanchères, châtelain. — Les mesures des grains sont ainsi désignées : 4 quartes valaient 1 quart ; — 4 quarts valaient 1 bichet ou meytère ; — 3 meytères ou 6 quarts valaient 1 coupe ou vaisseau (veissello), et 4 vaisseaux ou coupes valaient 1 *bissolium* (boisseau ?) — Réparation des chaînettes en bois du toit d'une tour du château.

B. 6986. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 87 de long.

1426-1427. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Droits perçus pour trois ours pris dans le *nant* de Nambens, près de Frailles. — Recette des pains dus par des habitants de Léaz, Langearet et d'autres habitants du mandement de Léaz, au nombre de soixante-dix-sept. — Autorisation de l'établissement d'une *raisse à eaux* (scierie) à Lancrans, pour douze ans, après lesquels le détenteur devait payer à titre de cens ou de ferme une somme annuelle. — Recette : de 22 sous, donnés par onze personnes pour habiter le village de Lancrans ; — de deniers donnés par les hommes de la terre de Saint-Oyan, reçus dans le bourg de Balon, en promettant fidélité au comte « sauve l'honneur de l'abbaye de Saint-Oyan et du sire de Villars. »

B. 6987. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 34 de long.

1428-1429. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avranchères, châtelain. — Note indiquant que le comte de Savoie a donné une augmentation de fief audit châtelain pour ses services et « *circa alitum et eruditionem illustris Amedei de Sabaudia, principis Pedemontis primogeniti ipsius.* »

B. 6988. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 80 de long.

1431-1432. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Le droit perçu pour la pâture des animaux sur la montagne de Balon a été nul, parce que cette montagne avait été abergée au châtelain pour les services qu'il avait rendus au prince Amédée. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles il fait don de 100 florins à Jean d'Avanchères pour les services qu'il lui rend en élevant son fils aîné. — Autres lettres de donation faites au même seigneur; la dernière est datée de Thonon, le 9 avril 1431.

B. 6989. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 50 de long.

1433-1434. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, qui avait pour lieutenant son fils Guillaume. — Ordonnance de la Chambre des Comptes de Chambéry, présidée par noble et puissant seigneur Claude de Saix, seigneur de Rivoire, chevalier, portant qu'à l'avenir aucune lettre de donation n'aurait son effet avant d'être enregistrée à la Chambre des Comptes. — Lettres d'institution d'un clerc et scribe à la Cour de la châtellenie « *clericum et scribam.* » — Lettre d'abergement du péage et des moulins de L'Ecluse.

B. 6990. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 66 de long.

1435-1436. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de noble Jean d'Avanchères, châtelain. — Il certifie par serment qu'il n'a été tué dans toute l'année que six bœufs ou vaches et qu'il n'a dès lors reçu que six langues. — Le pré des Hottes a été donné au même châtelain pour ses services « *circa erudicionem illustris Amedei de Sabaudia primogeniti Domini, in augmentum feudi.* »

B. 6991. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 15 de long.

1437-1438. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Recette de 4 *plotas ursi* et un *budellum culare*, littéralement boyau culier. — Salaire du châtelain et des hommes qu'il était tenu d'avoir avec lui pour la garde des châteaux. — Calcul pour ramener toutes les monnaies de la recette au florin d'or *parvi ponderis.*

B. 6992. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 15 de long.

1439-1440. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Explication des droits respectifs du duc de Savoie et de l'abbé de Chézery et des mesures en usage dans la châtellenie. — Recette : des cuissots de cerfs; — de deniers payés pour l'*orpilolage* ou recherche de l'or dans le Rhône, à raison de 4 deniers par table « *pro qualibet tabula;* » — de deniers pour la confirmation des franchises du bourg de Léaz. — Cet article contient le rôle des feux dudit lieu.

B. 6993. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 79 de long.

1441-1442. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Des membres de la famille de Longeroye sont les principaux fermiers de la châtellenie avec Pierre de Nant et Jean de Foraz. — Recette des deniers dus par chaque bateau qui passait sur le Rhône au-dessous de Condières. — Recette d'une demi-langue de bœuf, vendue 1 denier. — Rôle des feux pour la recette des deniers dus à Léaz pour la confirmation des franchises.

B. 6994. (Rouleau.) — Parchemin de 22m 80 de long.

1443-1444. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Le lieutenant-procureur dudit châtelain a juré, sous peine de 25 livres, que ledit compte est exact, que le châtelain n'occupe le château et ses dépendances qu'à titre de prêt « *ad sostam,* » et qu'il s'engage à tenir compte de la recette et des dépenses de la châtellenie tous les ans, à Chambéry. — Recette : de 3 sous, produit de la vente d'un vieux chêne de la forêt de Balon; — des deniers pour la confirmation des franchises de la ville et du château de Léaz.

B. 6995. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 27 de long.

1445-1446. — Balon, Léaz et L'Ecluse. — Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — François Gay, *alias* Pinot, donne 9 coupes de froment pour la ferme des moulins de Copier, appartenant au duc de Savoie exclusivement. — Personne n'ayant voulu affermer le droit de faire des écuel-

les sur les montagnes ; il est enjoint néanmoins au châtelain de faire publier de nouveau cette ferme dans les lieux ordinaires. — Recette des droits pour la confirmation des franchises de Léaz.

B. 6996. (Rouleau.) — Parchemin de 22m 00 de long.

1448-1449. — Balon, Léaz et L'Écluse.—Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. —Recette : de 18 fromages et de 6 *séraz*, montant du revenu de l'alpage de la montagne de L'Écluse, Léaz et Balon ; — des maisons ou fruiteries du Nyver-sur-Collonges; — du Sac-sur-Farges, — Compositions payées : par les habitants de Léaz et de Longeroie, qui avaient coupé quelques chênes dans la forêt de La Chaynolle ; — par des individus qui avaient exercé la magistrature entre eux. — Rôle des feux pour le payement de la confirmation des franchises de Léaz. — Indication d'un incendie qui, en 1445, aurait détruit le château de noble Guillaume de Moyria : *Quo ejus uxorem, unum filium, quatuor filias, unam servitricem, unum valetum, ejusque mobilia, granum, aliaque victualia, litteras et instrumenta, nec non alia quecumque mobilia, aurum et argentum, jocelia, vestes, equos, vinum et ipsum castrum penitus proh dolor ! consumpsit incendium.* — Le duc de Savoie, à l'occasion de cet incendie qui ruinait le seigneur de Moyria, lui constitue une pension sur le péage de Balon.

B. 6997. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 30 de long.

1449-1450.— Balon, Léaz et L'Écluse.—Compte de Jean d'Avanchères, châtelain. — Depuis plusieurs années, les quelques deniers donnés par les chercheurs d'or ne se trouvent plus dans les comptes. — Payement des deniers donnés à noble Théobald Mistral, de Balon, pour l'indemniser d'une incendie qui avait dévoré une de ses maisons. — Information faite par Gérard Bourgeois, notaire, sur les limites, la valeur et le nombre des feux du village de Grésin, paroisse de Léaz, en vertu de lettres de Louis, duc de Savoie, datées de Genève, le 19 novembre 1446. — D'autres lettres règlent les droits respectifs dudit seigneur et de l'abbé de Chézery, dans le même village.

B. 6998. (Rouleau.) — Parchemin de 26m 00 de long.

1451-1452. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble Guillaume d'Avanchères, châtelain. — Dans la recette du produit des lods et ventes, on remarque que le droit du fisc pour les mutations était de 1 denier gros par florin du prix de la vente.—Requête de damoiselle Antonie Allamande, veuve de Claude Anglois, maintenant femme de Louis d'Avanchères, pour obtenir règlement de sa dot, assise sur le don fait naguère à Jean d'Avanchères par le duc de Savoie.

B. 6999. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 83 de long.

1453-1454. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Guillaume d'Avanchères, châtelain. — Il est ordonné au châtelain de remettre aux enchères certaines fermes, dont le prix d'adjudication ne paraissait pas suffisant à la Chambre des Comptes de Chambéry. — Noble Jean d'Avanchères donne annuellement au fisc 1 florin pour la forêt de Chenay, à lui abergée par le duc de Savoie, qui se réserve le droit d'y prendre du bois pour réparer les ponts de ses châteaux, toutes les fois que ce sera nécessaire. — Recette des deniers dus par les hommes de l'abbaye de Saint-Oyan. — Déduction faite dans la recette au profit du châtelain pour les droits à lui concédés dans le village de Grésin, dans le mandement de Balon.

B. 7000. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 08 de long.

1455-1456. — Balon, Léaz et L'Écluse.—Compte de Guillaume d'Avanchères, châtelain. — Recette de 144 fromages et de 48 *séraz* que le châtelain devait pour ses comptes antérieurs, en ce qui concerne les alpages ou fruiteries. — Le produit des condamnations était partagé entre le duc et les nobles d'Avanchères. — Lettres du duc de Savoie à ses châtelains, auxquels il ordonne de bien traiter et recevoir honorablement l'ambassade que lui envoie le roi de France, en tête de laquelle était le connétable de France, comte de Dunois; ces lettres sont du 12 septembre 1465.

B. 7001. (Rouleau.) — Parchemin de 22m 35 de long.

1457-1458. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Guillaume d'Avanchères, châtelain. — Recette : du vin des dîmes de Léaz ; — de droits sur la prise de deux cerfs ; — des deniers de garde donnés par de certains individus isolés et par les communautés du Val de Chézery, de Montanges et par les hommes de Saint-Oyan; — d'un denier gros par feu pour la maintenue des franchises de Léaz. — Payement de la pension de Louis d'Avanchères, précepteur de Jean, fils du duc de Savoie.

B. 7002. (Cahier.) — Petit in-folio, 136 feuillets, papier.

1459-1461. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte

de Guillaume d'Avanchères, châtelain. — Mémoire en français des dépenses faites par Louis d'Avanchères, gouverneur de *Janus*, troisième fils du duc de Savoie, depuis le 1er septembre 1456 jusqu'au 14 décembre 1458, selon l'usage de France, où ledit gouverneur avait accompagné le jeune prince. — La première dépense de ce mémoire est faite pour les pertes qu'avait faites le prince en jouant aux cartes « avecques messires Charles d'Arbouville et Pierre « Channet. » — Le fils du duc de Savoie demeurait à Blois, dans l'hôtel du duc d'Orléans. — Dépenses : de 14 écus pour acheter un cheval au jeune prince ; — pour payer ce qu'il avait perdu avec Jean de Paris ; — pour les frais du dîner offert au duc et à la duchesse d'Orléans. (Ce mémoire a 40 pages in-4°.)

B. 7003. (Cahier.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1463-1466. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Louis, fils et héritier de Guillaume d'Avanchères, châtelain. — Payement de 100 florins fait à noble Louis d'Avanchères, précepteur (*eruditori*) de Janus, fils du duc de Savoie, pension égale à celle des précepteurs de ses autres enfants, *ut ceteri eruditores aliorum liberorum Domini gaudent*. — Payement de la pension de Thomas Nicole, palefrenier du duc de Savoie.

B. 7004. (Cahier.) — Petit in-folio, 157 feuillets, papier.

1467-1470. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble Louis d'Avanchères, châtelain. — Recette de 56 florins versés par Louis d'Avanchères, gouverneur de Janus de Savoie, pour la ferme ou cens de péage appartenant au duc de Savoie à Balon, dans lequel il avait le quart, moins 10 sous, dus à l'abbé de Chezery. — Recette : des droits perçus sur la largeur des maisons de Léaz; — annuelle de 3 florins 9 deniers gros, donnée par la communauté de Léaz pour ses franchises, à raison d'un denier gros par feu : il y en avait 41.

B. 7005. (Cahier.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1471-1474. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Louis d'Avanchères, châtelain, gouverneur de Janus de Savoie, troisième fils du duc, présenté à Chambéry, par-devant Jeaz de Foix, chevalier, président de la Chambre des Comptes, Jean Lyobard, François Cuisinier, maîtres desdits comptes. — Il fut examiné par Pierre de Chelles, chevalier, et Pierre Cérisier, auditeurs.—Recette pour délais d'hommages. — Compositions payées par des individus qui avaient brisé leur ban *et pro penis spretis*.

B. 7006. (Cahier.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

1475-1478. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Louis d'Avanchères, châtelain. — Son lieutenant et procureur, noble Guillaume Bachelard, jure, dit une note, de se trouver tous les ans à Chambéry, le premier février, pour rendre compte de la recette et de la dépense de la châtellenie, et s'engage à payer une amende de 25 livres fortes s'il fait défaut. — On fait observer que chaque ours, avec un quart du *budellum culare*, fut vendu 2 deniers gros, et chaque tête de sanglier avec les quatre pieds 1 denier gros. — Chaque langue de bœuf est vendue 2 deniers de Genève.—Payement d'une pension faite à Antonie, dame d'Avanchères, par le duc de Savoie, pour les soins donnés par elle audit seigneur.

B. 7007. (Cahier.) — Petit in-folio, 65 feuillets, papier.

1478-1479. — Balon, Léaz et L'Écluse.—Compte de Louis d'Avanchères, châtelain. — Pension de 200 florins, créée au profit de Louis d'Avanchères par Yolande, duchesse de Savoie, « sœur des très-chrétiens Rois de « France, » tutrice du duc Philibert de Savoie, à cause des soins qu'il lui avait donnés dès son enfance. — Les considérants des lettres mentionnent le service que ledit châtelain lui avait rendu en favorisant son évasion du château de Rouvres-lez-Dijon, et en contribuant à recouvrer la ville et le château de Nice. — Ces lettres sont datées de Pignerol, le 28 mars 1478, et souscrites par : Urbain Bonnard, évêque de Verceil ; Pierre de Saint-Michel, chevalier de Savoie ; Guillaume de Seyssel, seigneur d'Aix, et plusieurs autres grands seigneurs. — Lettres confirmatives de Philibert de Savoie, datées du 10 février suivant.

B. 7008. (Cahier.) — Petit in-folio, 113 feuillets, papier.

1480-1483. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble et puissant seigneur Claude d'Avanchères, fils de Louis, châtelain. — Compte de noble Philibert-Gerbais de Monceaux, châtelain. — Salaire du châtelain Claude d'Avanchères. — Lettres d'Amédée VIII de Savoie, de Louis et de Charles, ducs de Savoie, relatives aux diverses faveurs accordées aux sieurs d'Avanchères, pour leurs services.

B. 7009. (Cahier.) — Petit in-folio, 139 feuillets, papier.

1481-1486. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte

de noble et puissant seigneur Claude d'Avanchères, seigneur d'Avanchères, châtelain, rédigé par son lieutenant, noble Claude Mistral, vice-châtelain de Balon, pour Charles, duc de Savoie. — Parmi les droits du châtelain se trouvait *regimen exercituum*. — Recette de la valeur des pains dus dans la châtellenie. — Liste d'individus qui ont composé pour n'avoir pas obéi à la justice, et qui ont payé leur quote-part du subside.

B. 7010. (Cahier.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1488-1490. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble Claude d'Avanchères, châtelain, pour le duc Charles de Savoie. — Le duc Charles donne à cens le péage de Balon pour six ans, à Monin Mugnier, son camérier, pour 10 florins par an. — Lettres de prorogation de ladite concession pour six autres années (Turin, le 2 octobre 1488).

B. 7011. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 60 de long.

1490? — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte d'Étienne Chenevart, receveur des extentes de la châtellenie. — Lettres de Philibert de Savoie, qui lui confère les pouvoirs de l'office de receveur dans cette châtellenie. — Ces lettres entrent dans beaucoup de détails relatifs aux droits de l'office dudit Étienne; — elles sont datées de Vienne, le 20 septembre 1479.

B. 7012. (Cahier.) — Petit in-folio, 157 feuillets, papier.

1492-1494. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Claude d'Avanchères, rendu par son lieutenant, noble Antoine Perricaud. — Don de l'office de la cléricature de la châtellenie, fait par le duc à maître Claude de Léaz, son barbier. — Confirmation de cette donation par Blanche, duchesse de Savoie, en considération des services dudit Claude. — Le même reçoit encore de la même princesse *l'accensissement* du péage de Longeroie.

B. 7013. (Cahier.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1496-1497. — Bresse. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Claude d'Avanchères, châtelain, pour le duc de Savoie. — Recette de 18 fromages et de 6 *seracci*, pour l'alpage de la montagne de L'Écluse; Léaz et Balon. — Produit du bénéfice d'une journée de chacun des feux sociétaires des fruiteries. — Échange et comparaison des monnaies reçues dans le compte : 12 sous monnaie de Savoie égalent 12 deniers gros au petit poids; 12 sous genevois égalent 13 deniers oboles gros au petit poids; 8 sous forts égalent 12 deniers gros; 12 deniers de Tours égalent 1 florin au petit poids; 1 florin au bon poids égale 12 deniers oboles gros au petit poids; 12 deniers gros au petit poids égalent 1 florin au petit poids.

B. 7014. (Cahier.) — Petit in-folio, 162 feuillets, papier.

1499-1501. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble Claude d'Avanchères, châtelain, par son lieutenant noble Jean Cotarelle de Yenne. — Recette annuelle de deniers pour la confirmation des franchises de Léaz. — Fortifications du château ou Pas de L'Écluse. — Achat de pics, marteaux et autres instruments des ouvriers employés auxdits travaux. — Mémoire, écrit en français, des journées et des travaux pour les fortifications de L'Écluse.

B 7015. (Cahier.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1502-1504. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble et puissant Claude de Balleysson, seigneur d'Avanchères, grand châtelain pour Philibert de Savoie. — Payement de la pension créée au profit de maître Claude de Léaz, barbier du duc de Savoie, par Blanche, son épouse.

B. 7016. (Cahier.) — Petit in-folio, 146 feuillets, papier

1511-1515. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Claude d'Avanchères, autrement dit Claude de Balleysson, seigneur dudit lieu et grand châtelain de Balon, ayant pour lieutenant Jean Morel. — Ce compte fut présenté à Chambéry, en présence du sieur Pierre de Mondragon, seigneur de Montfort, chevalier, président de la Chambre des Comptes, et de plusieurs autres. — Payement de 100 florins de pension à Jeannette Leuras, nourrice du duc de Savoie.

B. 7017. (Registre.) — Petit in-folio, 166 feuillets, papier.

1515-1518. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Claude de Balleysson, seigneur d'Avanchères, châtelain, présenté à la Chambre de Chambéry, dont Jean de Seyssel, seigneur de Bassin, des Bordes et de Serat, chevalier, était président. — Versement fait entre les mains de Pierre Gallerat, trésorier général du duc de Savoie. — La recette des lods et ventes et des compositions, des condamnations est

nulle; le châtelain affirme par serment qu'il n'a rien reçu pour cet article, et cela depuis plusieurs années.

B. 7018. (Cahier.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1528-1532. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Claude de Balleysson, seigneur d'Avanchères, grand châtelain, nommé par feu Philibert de Savoie, qui voulut que lui et les siens gardassent cette charge tant qu'il ne leur serait pas remboursé par le Trésor 1,080 florins.— Le premier de ces comptes fut présenté à la Chambre de Chambéry, dont était président Pierre Lambert, seigneur de Crux, chevalier; le second fut rendu en 1533, par nobles Louis et Antoine de La Porte, châtelains, délégués.— On remarque le versement annuel de 30 vaisseaux de chaux, fait par noble Claude Mistral, pour les fortifications du château.

B. 7019. (Cahier.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1535-1538. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble Claude Morcin, châtelain du mandement de Balon, pour le roi de France, « tant qu'il fera son devoir et qu'il « plaira au Roi. » Le moulin de Crapier est improductif, attendu qu'il est détruit : ce moulin avait été converti en fabrique de papiers, « baptoir moulin des papiers dudit « seigneur. » — Édit de François Ier, roi de France, dans lequel il est dit que « ayant inutilement demandé par Guil- « laume Poyet au duc de Savoie la restitution du comté de « Nice, dont ses prédécesseurs avaient joui paisiblement, et « l'hommage du marquisat de Saluzze, il a dès lors fait saisir « la Bresse, le Bugey et Valromay, et prêter serment aux « anciens officiers, qu'il conserve à cette condition. — Il « veut que le pays ressorte du Parlement de Dijon pour la « justice, de sa Chambre des Comptes pour les finances. » — Ces lettres sont datées de Crémieux, au mois de mars 1535. — Messire Pierre de Forax est désigné comme châtelain pour 1538.

B. 7020. (Cahier.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1540-1542. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de noble Pierre de Forax, châtelain. — Désignation des mesures pour les grains. — Les rentes, les usages et les fermes appartenaient en commun au Roi et à l'abbé de Chézery.— Recette « du produit des fromages et de sères, « nommé alpage des Feuges et des Croysettes de la maison « neuve sur Confort. »—Versement fait à Philibert Du Prat, trésorier et receveur général de Bresse. — Le châtelain est maître Étienne Blanchet.

B. 7021. (Cahier.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier.

1543-1544. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de Charles Méraud, commis du châtelain pour le roi de France. — La grande mesure est celle de Châtillon-de-Michaille et de Seyssel; — 25 pots, mesure des vins, faisaient un barral, et 4 barrals une sommée.—Les moulins de Coppier, qui étaient ruinés, ont été reconstruits par madame de Balleysson, à son profit. — Ordre de la Chambre des Comptes au châtelain de faire mettre lesdits moulins sous la main du Roi, jusqu'à ce que ladite dame ait produit les lettres en vertu desquelles, elle tient lesdits moulins.

B. 7022. (Cahier.) — Petit in folio, 128 feuillets, papier.

1546-1547.—Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte de maître Antoine La Porte, châtelain et receveur. — Le châtelain ayant introduit dans son compte une non-valeur pour les moulins réparés par la dame de Balleysson, la Chambre des Comptes lui enjoint par une apostille marginale d'avoir à se conformer au dernier compte, dans un mois, sous peine de 10 livres d'amende. — Au compte suivant, même non-valeur;— la Chambre des Comptes ordonne au châtelain de faire signifier à ladite dame de Valeysson d'avoir à produire ses titres et de mettre les moulins sous la main du Roi, si dans quinze jours la production n'était pas faite.

B. 7023. (Cahier.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1549-1551. — Balon, Léaz et L'Écluse.—Compte de Gabriel Bertet, châtelain. —Injonction audit châtelain d'avoir à produire les lettres de sa nomination. — Le compte fut mis en audition par-devant Claude Contault, conseiller et maître en la Chambre des Comptes de Dijon, et autres auditeurs.— Ordre de la Chambre au châtelain d'apporter l'attestation de ce qui a été fait relativement au moulin de Coppier, et de faire visiter ladite usine pour savoir l'état des réparations faites et le détail de celles qu'il y aurait à faire. — La recette de l'amodiation du four banal de Confort est chargée de 3 florins, par une note marginale, qui d'ailleurs enjoint au châtelain de remettre aux enchères ledit four, après les publications nécessaires. — Quittance de Philibert Duprat, trésorier et receveur général de Bresse, pour ce qu'il avait reçu de Claude Du Buisson, ancien châtelain de Balon.

B. 7024. (Cahier.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier.

1552-1554. — Balon, Léaz et L'Écluse. — Compte

de noble et puissant seigneur Antoine d'Avanchères, dit Cusenem, baron de Corgenon et grand châtelain de Balon et dépendances. — Le moulin de Coppier est, par ordre de la chambre des Comptes, donné à ferme, et par une autre apostille il est enjoint au châtelain de faire une enquête sur l'état et le lieu du moulin commun au Roi et à l'abbé de Chézery. — La Chambre des Comptes porte en ligne de recette les langues de bœuf dont le receveur ne faisait pas mention. — Une apostille enjoint au châtelain de porter chaque année dans son compte le nombre des feux devant des pains, sous peine de taxe arbitraire. — Recette de 4 quartes et demie de noyaux.

B. 7025. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 30 de long.

1380-1383. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de noble Jean de Tréverny, châtelain de Beauregard, Ars et Billon. — Le châtelain jure en tête de son compte qu'il se soumet au payement de 25 livres fortes toutes les fois que son compte sera trouvé inexact.—La recette consiste en froment, seigle, orge, avoine, huile, cire, chènevis, noix, poules, poulets, foins, vins et en deniers. — Une femme paye une composition de 6 deniers gros pour avoir brisé le scellé du chassipoul (sergent).

B. 7026. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 35 de long.

1383-1384. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Jean de Tréverny.—3 coupes faisaient 1 bichet et 8 bichets une ânée. — La recette de froment est de 73 ânées 7 bichets; celle de seigle est de 130 ânées 6 bichets; celle de cire de 71 livres; celle des poules est de 70 non compris 42 poulets.— Les deniers de cens forment 147 livres; les fermes produisent 76 florins, plus 49 francs d'or. — Réparation du puits et des fossés du château.

B. 7027. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 50 de long.

1385-1388. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Jean de Tréverny, châtelain. — Recette de seigle provenant du *mas* ou meix de Frans; — de la ferme ou cense, *pro firma seu censa*, du port de Beauregard. — Versement de seigle fait entre les mains de Jean Ravaz, familier du comte de Savoie, recteur des eaux et forêts. — Cire de garde donnée par les curés de Fareins, Misericux, Lavignieux.

B. 7028. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 88 de long.

1388-1391. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Jean de Tréverny, châtelain. — Il est enjoint au châtelain par la Chambre des Comptes de désigner plus complétement les choses sur lesquelles les lods et ventes sont payés, les causes des compositions et des condamnations. — Don de 200 florins d'or fait par le comte Amédée VIII à Jean de Lisle, pour l'hommage qu'il promet de rendre audit Amédée, comte de Savoie. — Messager envoyé par le châtelain à Genève, pour remettre à messire Louis, seigneur de Cossonay, son lieutenant, les informations faites sur les excès et voies de faits, commis par les gens du sire de Villars.— Compte du don gratuit accordé au comte par tous les hommes de la châtellenie, sans exemption aucune, à raison de 2 florins par feu.

B. 7029. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 40 de long.

1391-1392. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Jean de Tréverny, châtelain. — Lettres adressées audit châtelain par le comte Amédée VIII, pour faire connaître l'inféodation de certains revenus et usages situés dans la châtellenie, pour André de Saint-Amour, mari de noble Jeanne de Lessoz, usages et revenus dont avait joui le sire Pierre de *Persie*, et cela, pour que le châtelain ne mette aucun obstacle à la jouissance de ces droits. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, à la Chambre des Comptes, pour confirmer cette reconnaissance ducale. — Lettres de Bonne de Savoie, tutrice du comte Amédée, par lesquelles elle ordonne à son châtelain de mettre en vente un moulin qu'avait possédé messire *Coquini, militis* (de Lacuisine, chevalier), pour en appliquer le prix à la réparation du château de Beauregard.

B. 7030. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 00 de long.

1392-1393. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de noble seigneur Guillaume de Corgeron, chevalier, seigneur de Chaumont, châtelain, établi par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, régente. — Les revenus en froment, dus naguères à Billon par Pierre Cousin et Pierre de Bucinges, à cause de la maison forte de Billon, ont été donnés avec ladite maison par le comte de Savoie à Jean de Crangiaz, chevalier. — Payement annuel d'une livre de cire par Philibert Mathey, pêcheur, sa vie durant, tant qu'il habitera le pays de Dombes.— Lettres de la comtesse Bonne de Bourbon par lesquelles elle ordonne à son châtelain de procéder à la réparation du château de Beauregard.

B. 7031. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 20 de long.

1399-1401. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de noble Pierre de Malmont, châtelain, pour la recette du don ou subside extraordinaire accordé au comte de Savoie pour racheter la terre de Faucigny, à raison de 2 florins par feu. — Ce compte renferme le rôle des feux de Beauregard, Jassans, Frans, Chalains, Amareins, Messimy, Fareins.

B. 7032. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 00 de long.

1400-1402. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Pierre de Malmont, écuyer, châtelain. — Un pré, acheté 6 francs d'or, paye 1 franc d'or pour son droit de mutation, c'est-à-dire un sixième du prix de la vente. — Composition payée par un marchand de Chalon, pris sur la Saône avec son navire, en contravention avec les franchises de Beauregard. — Devis de ce qu'un charpentier doit exécuter au château. — Achat d'un grand bateau pour le passage de la Saône. — Mandements du comte Amédée de Savoie à la Chambre des Comptes, pour excuser le châtelain de n'avoir pas rendu ses comptes en temps voulu.

B. 7033. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 13 de long.

1402-1404. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Pierre de Malmont. — Recette : de cinquante-cinq ânées de seigle, pour le prix de la ferme du pontonage; de fèves et de lentilles; de 25 livres de cire, données pour leur garde, par les habitants de Saint-Bernard et Rottier dont les noms sont exprimés. — Réparation du château de Beauregard. — Salaire de Jean Lugonet, piémontais, arquebusier et guette du château.

B. 7034. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 50 de long.

1404-1405. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Pierre de Malmont, écuyer, châtelain. — Production du certificat de décès d'un individu qui devait annuellement une livre de cire pour sa garde. — Recette annuelle : de vin pour l'abergement des vignes; de deniers pour permission de pêcher dans la Saône, à Beauregard. — Remboursement de 150 florins fait à Henri de Villette, qui avait contribué à solder les 43,000 florins d'or que le comte devait au sire de Thoire et Villars.

B. 7035. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 50 de long.

1405. — Beauregard-sur-Saône. — Compte de Pierre de Malmont. — Trente-trois ânées de seigle sont remises à Jean Lyobard, clerc des dépenses de l'hôtel de Madame. — Livraison faite au même de cinq pichets de moutarde, pour l'hôtel de Madame. — Recette de la ferme de la chassipolerie et de la blairie de Beauregard.

B. 7036. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 36 de long.

1405-1406. — Beauregard-sur-Saône. — Compte d'Étienne de Buxy, damoiseau, institué châtelain par lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie. — Le titulaire jure qu'il est homme et féal du comte, qu'il n'abusera pas des droits qui lui sont confiés pour opprimer personne, qu'il maintiendra le château de Beauregard *ad sostam et in statu competenti*.

B. 7037. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 00 de long.

1406-1407. — Beauregard-sur-Saône. — Compte d'Étienne de Buxy, rendu à Chambéry par Humbert de Charbilliaz, notaire, lieutenant et procureur du châtelain, et reçu par Jean Curé, clerc de Monsieur, en présence de messire Jean Servage, docteur ès lois; Amblard Gerbais, Pierre Magnien et Antoine Domoinge, maîtres et auditeurs de la Chambre des Comptes. — Ordre donné par cette Chambre au châtelain de mettre les fermes aux enchères, après les cris ordinaires de la publication, pour qu'elles soient à l'avenir plus avantageuses. — L'ânée de froment, mesure de Beauregard, est vendue 12 deniers gros.

B. 7038. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 65 de long.

1407-1408. — Beauregard-sur-Saône. — Compte d'Étienne de Buxy. — Recette de huit mesures d'huile versées par onze personnes de la châtellenie. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, réglant qu'à l'avenir les habitants de Saint-Bernard, en face d'Anse, payeront leurs 25 livres de cire de garde au poids de Bourg-en-Bresse. — Mandements du même à son trésorier général, Jacques de Fustalier, pour le remboursement au châtelain de 100 livres avancées par lui au sire de Villars.

B. 7039. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 48 de long.

1408-1409. — Beauregard-sur-Saône. — Compte

d'Étienne de Buxy, damoiseau. — Recette de trente-quatre ânées de seigle, donnée pour la ferme du pontonage de la Saône, à Beauregard, par Étienne Bernardon, pontonier dudit lieu. — Le châtelain dit que cette ferme a produit dix ânées de moins que l'année dernière, malgré tous les efforts qu'il a faits pour en avoir davantage ; il jure sur l'Évangile qu'il n'a fait aucune convention secrète avec le fermier, et s'engage à payer 25 livres, si le contraire est prouvé. — On lui ordonne, malgré cela, de procéder à de nouvelles publications de ces fermes, *ut melius valeant*. — Dépenses faites par Antoine Chapuis et Bartholomée Berthet, de Villefranche, détenus à Beauregard par ordre de Jean de Montbel, bailli de Bresse et de Dombes, en représailles de ce que Jean Saunier, maître de la Chambre des Comptes de Beaujeu, et plusieurs personnes de Villefranche, appartenant au duc de Bourbon, avaient arrêté dans les eaux de Beauregard le pontonnier Jean Païard et l'avaient gardé longtemps dans les prisons de Villefranche. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, par lesquelles il ordonne à son châtelain de Beauregard et à Antonie Provana, sa femme, de livrer la châtellenie aux commissaires du duc de Bourbon, à qui il la devait rendre, en vertu d'arrangements faits entre eux (Saint-Germain, le 24 mai 1409). Elles sont faites en présence de nombreux grands personnages : le prince d'Achaïe, Odon de Villars, le maréchal de Savoie, le sire de Groslée, le bâtard de Savoie.

B. 7040. (Rouleau.) — Parchemin de 1m 60 de long.

1328-1331. — Beauregard sur le lac de Genève, en Savoie. — Compte d'Amédée de Virieux, chevalier, châtelain. — La recette consiste en blé, avoine, noix, vin, deniers de cens et de garde, de compositions et de condamnations, d'entrages et de lods, et des deniers provenant des ventes des produits de la recette. — Construction de la chapelle du château. — Frais extraordinaires pour la garde des places de Beauregard, de Valeyson et de Gouillard, *propter novitatibus et insidiis que audiverat dominus comes super factum castrorum predictorum*. — Les lettres qui ordonnaient cette vigilance exceptionnelle étaient du 7 mai 1330.

B. 7041. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 44 de long.

1357-1365. — Beauregard en Savoie. — Compte de François d'Aranchon, damoiseau, châtelain. — Le moulin de Beauregard ne produit rien, détruit qu'il a été par les guerres. — Dépenses faites pour les chevaux du comte, étant à Beauregard, le 5 juin 1361. — Payement d'une composition payée, pour l'exercice de l'usure, par un individu qui avait pris une tutelle, sans dresser d'inventaire. — Dépenses faites à Beauregard par la comtesse de Genève et ses filles, qui venaient d'Aix visiter la comtesse de Savoie. — Voyage du châtelain à Avignon pour notifier à un évêque que le comte de Savoie voulait *expedire* Château-Gaillard pour la place de Beauregard.

B. 7042. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 00 de long.

1365-1368. — Beauregard en Savoie. — Compte de François et de Perret d'Aranchon, damoiseaux, châtelains. — Salaire de vingt et une femmes et trois hommes qui avaient recueilli et apporté les vins dans les celliers du comte; ils reçoivent chacun 9 deniers. — Recette de 18 sous de garde, dus à Hermanche.

B. 7043. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 42 de long.

1374-1377. — Beauregard en Savoie. — Compte de Pierre d'Arenthon, damoiseau, châtelain, pour Robert de Genève, cardinal. — 46 setiers et 7 quarterons de vin, mesure d'Hermanche, sont vendus ensemble 15 livres. — Composition payée par un individu qui n'avait pas voulu travailler à la construction du château de Beauregard. — La journée des ouvriers, hommes et femmes, est de 6 à 8 deniers. — Le florin d'or au bon poids est de 12 sous.

B. 7044. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 00 de long.

1377-1381. — Beauregard en Savoie. — Compte de Pierre d'Arenthon, châtelain, pour Robert de Genève, *Sancte Romane Ecclesie cardinali*. — Quatre mesures différentes sont employées dans ce compte : celle de Genève, celle de Nyon, celle de Baleyson, celle d'Hermanche. — Frais de séjour des chevaux de Jean Mossières, Jean Buache, Aimarde Bossier et ceux de leur suite, pendant les trois jours qu'ils passèrent à Beauregard, lors de la composition qui devait être faite pour ledit seigneur cardinal. — 2 bichets de froment, mesure de Nyon, sont vendus ensemble 3 sous 6 deniers. — Les vignerons reçoivent 12 deniers par jour.

B. 7045. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 80 de long.

1381-1384. — Beauregard en Savoie. — Compte de Pierre d'Arenthon, damoiseau, châtelain, reçu à Annecy,

par mandement du comte de Genève, en présence de son épouse, par Guillaume de Cranz et Aymaret de Bosson, conseillers. — Aumône faite par ledit seigneur aux lépreux de la maladière de Donenu ?.

B. 7046. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 70 de long.

1384-1387. — Beauregard en Savoie. — Compte de Pierre d'Arenthon, châtelain. — Recette de douze coupes d'avoine pour la ferme perpétuelle du moulin de Tacu. — Nicod Balle, de Charnage, paye 8 florins de composition, pour avoir dit de dures paroles en présence du comte de Savoie.—Subside accordé au comte; le franc d'or valait 15 sous 6 deniers. — Dépenses faites à Beauregard par le comte et sa suite.

B. 7047. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 50 de long.

1388-1390. — Beauregard en Savoie. — Compte de Pierre d'Arenthon, châtelain. — Ce compte se distingue des précédents en ce que chaque individu y est désigné avec la somme par lui donnée. — François Du Crest, Nicod Le Sourd, Jean Gotret, donnent chacun 1 bichet de noix. — Le rôle de la recette des redevances en vin est considérable; on remarque les noms de Bosons, Roi, Granget, Chevrier, Bougon, Jacquin, Girod, Dumay, Bailly, Tissot (noms ayant tous une physionomie française).

B. 7048. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 50 de long.

1390-1393. — Beauregard en Savoie. — Compte de Pierre d'Arenthon, châtelain, receveur pour Madame, régente du comte de Genève, pour le pape Clément VI, comte dudit pays, par droit de succession. — Composition payée par Bosonet de La Machery, qui avait refusé d'ouvrir sa porte aux officiers de la Cour. — Recette du subside levé au profit de feu Pierre, comte de Genève (1392), à raison de 1 florin et demi par feu, l'un portant l'autre. — Visite du château de Beauregard, faite par : Émeric Pellicier, lieutenant du châtelain; Richard de Virieux, Aymond de Lullieux, chevaliers, le 2 février 1391. — Solde des hommes d'armes qui ont gardé le château pour le Saint-Père, sous les ordres de la régente, en 1392.

B. 7049. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 50 de long.

1393-1395. — Beauregard en Savoie. — Compte de Pierre d'Arenthon, damoiseau, châtelain.—Achat de vingt-quatre milliers de clavins pour recouvrir le château, spécialement du côté du lac et du nord. — Chaque millier est payé 3 sous 6 deniers. — Le châtelain s'adjuge 15 florins que le pape Clément VI lui avait donnés de pension annuelle, pour les services qu'il lui avait rendus.

B. 7050. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 00 de long.

1337-1339. — Belley. — Compte de Humbert Berset, garde de Belley, pour le revenu de ladite garde et pour celui des vignes et des meix. — Recette de 45 livres viennoises de garde données par les hommes de la cité et des faubourgs de Belley. — Dépenses pour la culture des vignes de Pinéa, pour la vendange, la façon des vignes et des vaisseaux destinés à recevoir le vin.

B. 7051. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 88 de long.

1317-1318. — Billiat. — Compte de Vilfred de Chaned, châtelain de la châtellenie de Billiat, distraite de celle d'Ochiat, y compris les biens et les revenus appartenant à la comtesse de Genève, en vertu de la vente à elle faite par Aymond et André, bourgeois de Chambéry, et de l'échange intervenu entre le comte et Udrisset de Châtillon-de-Michaille.

B. 7052. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 05 de long.

1318-1320. — Billiat. — Compte de Rodolphe de Cons, châtelain. — Recette des revenus qui appartenaient naguères à Udrisset de Châtillon. — Compositions payées : par Mermillod de Génissiat, qui avait battu un homme devant la tour dudit lieu ; — par une femme qui avait injurié un lépreux. — Réparation de la tour du château de Billiat. — Recette de seize pains d'un denier chacun. — Achat d'une cuve (*tinum*), destinée à être mise sur la tour, dans le *chaffaut*, pour mettre de l'eau et protéger le château contre le feu. — Transport de bois au port du Rhône pour la construction du moulin de Seyssel.

B. 7053. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 00 de long.

1320-1324.—Billiat.—Compte de Godefroi de Martellof et de Pierre Ronde, châtelains.—Construction d'une *eschiffe* (guérite) sur la porte du château.—Salaire des hommes d'armes mis au château de Michaille, par ordre de Lancelot de Chandeaz, châtelain de Seyssel, pour garder le passsage contre les ennemis du comte de Savoie, quand Seyssel était

assiégé par le comte de Genève. — Dépenses pour des messagers et des éclaireurs. — Frais de garde extraordinaire dans le château de Billiat. — Recette de la taille payée par les hommes de Billiat. — Dépenses pour « *duobus magnis bricolis seu ingeniis* (engins) *ad defensionem.* » — Construction des murs d'enceinte de Billiat-la-Ville. — Dépenses des hommes d'armes établis sur les montagnes de La Montagne, dans les terres de Nantua, pour fermer le passage quand le comte assiégeait le château de Corbière : *Ne inimici per alium locum irent vel redirent;* pour garder le pas de L'Ousayl et de Grésins, du temps de l'expédition de Corbière.— Recette du subside payé par diverses communes pour fermer de murs Billiat-la-Ville. — Ces villages sont : Billiat, Davan, Chay, Ingieu, Craz, Genissiat. — Dépenses de l'hôtel du comte à Billiat. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui cède à Guillaume, coseigneur de Châtillon-de-Michaille, seigneur de Monceau, tout ce qui était revenu au domaine par la mort de Jacquier de Lisins, damoiseau, et que tenaient les hommes de Vauvray.

B. 7054. (Rouleau.) — Parchemin de 26m 50 de long.

1324-1331. — Billiat. — Compte de Pierre Le Fol, de Pierre Ronde, de Guillaume Cocus (cuisinier), et de Lancelot de Châtillon, châtelains. — Dépenses à Billiat: de Pierre Ravaisy et de sa suite, envoyé à Genève par le comte, pour lever l'interdit mis sur cette ville et son église par l'évêque de Genève; — par les seize écuyers armés envoyés en Allemagne au secours de Léopold, duc d'Autriche. — Gages des hommes d'armes mandés la semaine de l'Épiphanie, 1325, par le bailli pour la chevauchée du côté d'Ambronay, parce que le Dauphin avait l'intention de *diruere fossata Domini versus Ambroniacum.* — Voyage du châtelain en France, vers l'évêque de Vienne, pour faire lever l'interdit de l'église et de la cité de Genève. — Transport d'objets divers au château de Balon, assiégé. — Garnison d'hommes armés, mise au château de Léaz, quand le comte était assiégé au château de Varey, au mois d'août 1325. — Solde d'hommes d'armes, avec deux cents chevaux, qui avaient tenu les champs de Châtillon-de-Michaille, pour couper le passage aux gens de Genève et de Faucigny. — Garde du port de Corgiat, de Genissiat et de Malpertuis. — Salaire d'éclaireurs envoyés là où Martin Vindrand et sa compagnie ravageaient le pays: *inde dictus Martinus et unus socius ejus fuerunt, et delacerati et duo alii socii capti.* — Secours apporté au château de Miribel, attaqué par le Dauphin de Vienne. — Dépenses de l'abbé de Saint-Rambert, de Pierre de Benoyaud, juge de Savoie, et d'Amédée Ponsard, et d'autres délégués, pour lever le subside du Bugey.

B. 7055. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 20 de long.

1331-1333.—Billiat.—Compte de Lancelot de Châtillon, châtelain. — Reconstruction du pont du château.— Énumération de sommes dues par le comte au châtelain. — Solde des hommes d'armes qui, avec les grands chevaux, firent diverses expéditions.

B. 7056. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 20 de long.

1333-1334. — Billiat. — Compte de Lancelot de Châtillon, châtelain. — Recette : d'une bichetée d'avoine, donnée par chaque individu ayant un joug de bœufs, dans les villages de Vauvrey, Ochiaz et Velle, traversant la terre de Billiat, et menant des bois; du revenu du pâturage des porcs dans la forêt de *Sauvemanoel* et de *Baciniey.* — Dépenses de la comtesse au Bourget, en 1333. — Location de bateaux pour mener les grains de la châtellenie depuis le port de Genissiat au Bourget, et pour leur transport des divers villages au port de Genissiat. — Solde des hommes d'armes menés par le châtelain pour la chevauchée du sire de Beaujeu dans la terre de Villars, lors de la rescousse du château de La Perrière.

B. 7057. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 55 de long.

1334-1335. — Billiat. — Compte de Lancelot de Châtillon, châtelain. — Dépenses du comte et de la comtesse au Bourget et à Seyssel, au mois de novembre 1334. —Solde : d'Étienne de La Tour, envoyé en Lombardie avec armes et chevaux;—de Bartholomée de Châtillon, frère du châtelain, qui était allé à sa place au secours de *Villegrandis*-sous-Menthon, assiégé par les ennemis du comte; — du châtelain, qui était allé en Piémont pour la guerre du prince d'Achaïe, neveu du comte de Savoie; — pour une chevauchée du côté de Montréal, pour secourir Billiat, attaqué par le sénéchal du Roi, Robert, marquis de Montferrat, d'Ars et plusieurs autres ennemis de Jacques de Savoie, neveu du comte. — Voyage du châtelain à Lyon, où vint le roi de France. — Rôle des feux de Billiat pour le payement des tailles et des usages de ce lieu.

B. 7058. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 16 de long.

1337-1338. — Billiat. — Compte de Huldric de Châ-

tillon, damoiseau, châtelain. — Achat de huit porcs gras destinés à être salés, et *bacunari* (mis en quartiers), pour la provision de l'hôtel du comte et de la comtesse pendant l'hiver.— Achat de dix vaches grasses, menées à Saint-Martin-du-Châtelet, pour la provision du comte, qui voulait aller en France en armes, au mois d'août 1337. — Commissaires délégués par Louis de Savoie, seigneur de Vaud, pour déterminer les montagnes frontières de Seyssel et de Billiat. — Voyage du fils du châtelain, de Pont-d'Ain à Fribourg, pour l'affaire des otages et pour diverses missions, vers le comte de Gruyère et les évêques de Sion et de Lausanne.

B. 7059. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 46 de long.

1339-1340. — Billiat. — Compte de Huldric de Châtillon, châtelain. — Versement de l'avoine due par les hommes de Vauvray, Ochiat et *Ville-Notre-Dame*. — Rôle considérable de la recette du produit des lods et ventes. — Voyage de deux individus envoyés au Bourget acheter dix porcs gras pour l'hôtel du comte et de la comtesse, attendu qu'on n'en avait pas trouvé dans la châtellenie de Billiat.— Achat de deux cents vaches grasses pour la chevauchée de France, juin 1339. —Voyage fait par le châtelain, dans le pays de Vaud, pour traiter d'affaires relatives aux Fribourgeois, au sire de Granson, seigneur de Châteauneuf.

B. 7060. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 00 de long.

1340-1342. — Billiat.—Compte de Jean Cocus de Nantua, damoiseau, châtelain. — Recette de 6 sous 8 deniers genevois, valeur de vingt pains.—A l'avenir, le châtelain jurera d'observer sans faute les ordonnances récemment faites par le comte, en vertu desquelles il devait détailler les recettes de dix ans en dix ans, sous peine de destitution. — Les receveurs des comptes devaient interroger les châtelains et tenir note de leurs réponses. — Payement d'une composition par un individu qui avait traversé les blés d'un autre.

B. 7061. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 45 de long.

1342-1344. — Billiat. — Compte de Jean Cocus, châtelain. — Recette de 61 livres de cire, produit du droit de garde, et livrée à Jean Marc, apothicaire du comte. — Long rôle de la recette du produit des lods et ventes et du tiers denier levé sur la vente de tout objet taillable. — Composition payée par un individu qui avait ôté le capuchon ou chaperon à Mathey de Rougemont — Nicod Robert de Ville, chapelain, reçoit 75 sous pour dire chaque jour la messe dans l'église de Billiat, pour le repos de l'âme du comte Aymon et de ses ancêtres.

B. 7062. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 92 de long.

1344-1345. — Billiat. — Compte de Pierre Prévôt, damoiseau, châtelain. — Froment livré à Jean Raynaut, châtelain de Bourget, pour l'hôtel du comte et de ses tuteurs. — Pain donné à un voleur, à qui fut coupé l'oreille par le *carnacier* de Gex. — Prix du pain, du vin, des lentilles, du foin, du seigle.

B. 7063. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 45 de long.

1336-1338. — Billiat. — Compte de Pierre Prévôt, châtelain. — Compte de la recette du subside destiné aux dépenses occasionnées par le traité fait avec le roi de France, relativement à la duchesse de Bretagne, fille de feu le comte Édouard. — Réparation de la loge du château brûlée dans l'incendie qui dévora plusieurs maisons de Billiat-la-Ville, au mois d'août 1346. — Détails donnés sur le subside, son origine et sa destination.

B. 7064. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 15 de long.

1350-1351. — Billiat. — Compte des enfants de Pierre Prévôt, décédé châtelain de Billiat. — Recette de cire donnée par le communauté de la paroisse de *Vuis* de la terre de Saint-Oyan, pour nouvelle garde. — La ferme de la *Mistralie* de Billiat produisait 16 livres genevoises *avant la mortalité*. — Le châtelain ne reçoit que 10 florins, sans aucunes drouilles. — Dépenses de Hugon Bernard, juge de Savoie, envoyé par le comte à Billiat et à Seyssel pour certains procès.

B. 7065. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 10 de long.

1351-1352. — Billiat. — Compte d'Antoine Prévôt, châtelain. — Récépissé donné par Jean de Fontaine, de Chambéry, clerc d'Amédée, comte de Savoie, pour dépenses faites à Chambéry pour damoiselle Jeanne de Bourgogne, son épouse future. — Rôle du subside payé par la paroisse de Billiat, à l'occasion du traité fait avec le roi de France.

B. 7066. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 35 de long.

1352-1353. — Billiat. — Compte d'Étienne de Châ-

tillon, châtelain. — Recette du prix de la ferme du moulin d'Yllet, *ante mortalitatem*. — Construction d'une *eschiffe* sur la porte du château de Billiat. — Reconstruction du pont-levis. — Salaire des hommes d'armes employés pour la garde et conduite de brigands (*ad conducendos brigandos*).

B. 7067. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 25 de long.

1353-1355. — Billiat. — Compte d'Étienne de Châtillon, châtelain. — Prix détaillé de dix vaches grasses, achetées pour l'hôtel du comte; le prix moyen de chaque vache est de 24 sous. — Payement de 6 florins d'une fondation faite au profit des Augustins de Seyssel.

B. 7068. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 00 de long.

1356-1357. – Billiat. — Compte de Guigon de Rivoire, chevalier, châtelain.—Divers versements faits à Aymon de Chalan, trésorier du comte, pour les dépenses de son hôtel. — Gages dus à Georges de Rivoire, qui avait servi en Piémont, dans la compagnie de Humbert, bâtard de Savoie. — Comparaison de la valeur du florin avec les divers sous du compte.

B. 7069. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 70 de long.

1357-1359. — Billiat. — Compte de Guigon de Rivoire, châtelain. — Don de 30 florins d'or fait à Pierre, âtard de Humbert, lui-même bâtard de Savoie, par le comte, pour l'acquisition de chevaux avec lesquels il se proposait de passer en Lombardie. — Rôle d'individus comdamnés à une amende, pour n'avoir pas fait partie d'une chevauchée à laquelle ils avaient été appelés.

B. 7070. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 60 de long.

1360-1362. — Billiat. — Compte de Guigon de Rivoire, châtelain. — Il porte en non-valeur tous les objets donnés par le comte à messire de Châtillon, chevalier, et à ses héritiers pour une somme d'argent en l'hommage lige, *excepta fidelitate domini comitis Gebenne*. — Dépenses de l'hôtel de Monseigneur à Rochefort. — Garde payée en argent par les hommes de la paroisse d'Échalon. — Amende payée par un individu qui, de son autorité privée, avait mis le scellé sur une porte. — Le châtelain s'adjuge 100 florins petit poids, comme indemnité d'un cheval qu'il aurait perdu dans les guerres du Piémont.

B. 7071. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 40 de long.

1362-1363. — Billiat. — Compte de Guigon de Rivoire. — Dépenses de la comtesse de Savoie, au Bourget. — Le châtelain s'adjuge 5 florins d'or, pour indemnité de deux chevaux qu'il avait perdus dans les guerres de Piémont. — Remboursement de 32 florins petit poids, prix d'un *roncin* (cheval), qu'avait perdu le chevalier qui avait été envoyé en Gascogne par Monseigneur, pour amener une compagnie d'hommes d'armes nobles lors des guerres du Piémont.

B- 7072. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 38 de long.

1364-1365. — Billiat. — Compte d'Amédée de Châtillon, châtelain. — Dépenses de l'hôtel de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. — Recette de la cire donnée par les communautés de Viry, terre de l'abbaye de Saint-Oyan, d'Arlod sur le Rhône. — Recette de la ferme de la *bandellerie* (charge de sergent). — Achat pour 6 deniers gros tournois de 12 chevrons pour faire une charpente.

B. 7073. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 33 de long.

1365-1366. — Billiat. — Compte d'Amédée de Châtillon, damoiseau, châtelain. — Compositions payées : par Jean Cocus : pour avoir tendu des piéges (*piginos*); — pour avoir chassé sans l'autorisation de Monseigneur ou du châtelain; — par une femme qui s'était, de son autorité privée, constituée tutrice des biens et des personnes de ses enfants. — Recette de 8 sous 10 deniers par livre, sur la vente des biens des taillables. — Payement du subside occasionné par les frais de l'arrivée de l'Empereur, qui traversa la Savoie, au mois du juin 1365.

B. 7074. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 50 de long.

1367-1368. — Billiat. — Compte d'Amédée de Châtillon, châtelain. — Grosses constructions faites au château de Billiat; — reconstruction de pont-levis et dormant. — Dépenses faites par messsire Bartholomée Barreau, juge de la Cour de Bugey, pour le procès criminel, application de la torture et la décapitation à Seyssel, par le *carnacier*, d'un nommé Richard. — Mandements à cet effet du comte Amédée VI au châtelain de Billiat et de Seyssel.

B. 7075. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 60 de long.

1368-1369. — Billiat. — Compte d'Amédée de Châtillon, châtelain. — Étienne de Polognia paye le prix de la ferme des droits sur la vente des animaux aux foires de Billiat. — Composition payée par le tenancier d'un pré, pour n'avoir pas entretenu le chemin qui passait devant. — Salaire du *carnacier*, venu de la terre de Saint-Oyan à Billiat, pour pendre un individu appelé Robert le Diable.

B. 7076. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 72 de long.

1369-1370. — Billiat. — Compte d'Amédée de Châtillon, châtelain. — Recette de 6 deniers pour la ferme de la bandellerie générale de Billiat. — Amendes payées: par un individu qui avait rabattu le capuce d'un autre; — par un autre, qui avait attaqué un homme et l'avait *défié au feu* (*et defidasse focum et ad ignem*).

B. 7077. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 80 de long.

1360-1372. — Billiat. — Compte d'Amédée de Châtillon, châtelain. — Recette: d'un cens sur une construction récemment faite par Pierre Troye, dit Tournier, sur la clôture de la ville de Billiat; — de la ferme de la *mistralie* de Billiat.

B. 7078. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 85 de long.

1382-1383. — Bons. — Compte de François de Belmont, damoiseau, châtelain de Bons et Rossillon, pour les droits, usages et attributs acquis autrefois par Pierre Gervais du comte de Savoie, et de plusieurs autres nobles du mandement de Rossillon, et confisqués au profit du domaine, en vertu d'une sentence prononcée contre lui par le Conseil de Savoie, résidant à Chambéry. — Ces recettes sont sur les paroisses de Contrevoz, Balme, Chasey, Marignon, Pugieu, Creyssieu.

B. 7079. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 80 de long.

1274-1277. — Bourg. — Compte de Brunet de Moncellous, châtelain de Bourg. — 5 quartaux de blé faisaient 1 setier; 2 bichets 1 quartal et 2 coupes 1 bichet. — Versement d'avoine fait par le châtelain pour l'hôtel de Monseigneur, en vertu des lettres de messire Rosin. — On levait 3 deniers pour chaque cens, ***exceptis grangiis in quibus nunquam fuit habitatum.*** — Recette de l'entrage des bourgeoisies. — Eclaireur envoyé du côté de Mâcon, parce que le châtelain craignait une invasion des gens du roi de France. — Fortification du château de Châtillon, pour le même motif.

B. 7080. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 32 de long.

1277-1280. — Bourg. — Compte de Brunet de Moncellous, châtelain. — Recette de la leyde, du caponage, de la garde, de la commande, des lods, des compositions, du toisé des maisons, de la taille, du péage, de la halle. — Recette de 70 livres viennoises et de 50 livres données par les juifs et les *Cahorsins* (*Caorcini*), habitant la ville de Bourg. — Repas donné aux hommes qui avaient apporté au château les deniers de l'usage.

B. 7081. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 40 de long.

1284-1288. — Bourg. — Compte d'Olivier de Perrigny, châtelain. — Payement d'une amende pour des abeilles prises dans les bois. — Revenu du sceau à l'ouverture d'un testament. — Réparations faites au château de Bourg. — La recette de Longchamp est nulle, parce que cette année la population s'était enfuie à cause de la guerre; il en est de même au Respez. — Frais de garde de Guillaume Morestel, damoiseau, fait prisonnier avec plusieurs autres, devant Ambronay, pendant la guerre. Ces captifs furent enfermés au château de Balme, d'où ils s'échappèrent. — Salaire des messagers envoyés en divers lieux, et des hommes d'armes qui allèrent à la poursuite du bâtard de Perrennet Julien, qui avait offensé les habitants de Bourg. — Achat d'une image de cire donnée par la comtesse pour son fils à l'autel de Notre-Dame de Bourg. — Lettre du comte Amédée V, qui reconnaît avoir emprunté 100 livres viennoises à Bertrand Malabal. (Le Bourget, samedi après la nativité de la Vierge, 1288.) — Payements faits par le comte pour créations de fiefs.

B. 7082. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 55 de long.

1289-1292. — Bourg. — Compte de Pierre de Châtillon, bailli de Bagé et Coligny, châtelain de Bourg. — Amendes payées: par un homme qui avait lancé une pierre à sa femme, et donné un coup de pied à une autre; — pour embarras de la voie publique; — pour un fossé fait sur le chemin. — Solde: des hommes d'armes envoyés à Ambronay et Varey pour ravager et incendier (***ad vastandum et***

comburendum); — de ceux établis à Treffort, après la ruine de la clôture; — de ceux qui allèrent au secours d'Uchisy. — Espions envoyés en Bourgogne pour épier *lo Merlo, qui dictum erat quod debebat currere terram domini.* — Amende payée par un individu qui s'était disputé avec un lépreux. — Dépenses du bailli pour la garde de Bourg et du bailliage.

B. 7083. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 08 de long.

1287-1291. — Bourg. — Compte d'Étienne Serlet, receveur. — Payement de 25 livres fait à Griffonnet de L'Aubepin par le comte, pour l'hommage que ledit Griffonnet lui avait fait. — Remboursement de 150 livres, fait audit receveur et à Étienne Borellat, qui les avaient empruntées à des bourgeois de Bourg, pour le premier payement que le comte était obligé de faire au duc de Bourgogne. — Solde d'Humbert Musi, qui avait fait une chevauchée avec plusieurs autres seigneurs pour secourir (Duncassiàt?).

B. 7084. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 74 de long.

1293-1296. — Bourg. — Compte de Guichard de La Pérouse, receveur du péage de Bourg, sur les draps de France traversant le pays, sur les laines, sur les toiles, les cuirs. — Payements, faits : à Aimon Prévôt de Foissiat, des porcs qu'il avait livrés pour l'hôtel du comte; — à messire Acarion de Says, chevalier, pour la solde des hommes d'armes qu'il avait menés au comte d'Auxerre. — Compte de Barthélemy Guyot, receveur du même péage pour l'année 1296. — Versement de 318 livres entre les mains du comte, quand il alla en Flandre.

B. 7085. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 15 de long.

1295-1298. — Bourg. — Compte de Pierre de Beaume, bailli de la terre de Bugey et châtelain de Bourg. — Jean Prévôt d'Ambronay reçoit 100 sous viennois, que le comte lui avait donnés en fief sur la leyde de Bourg.— Rôle des gens de guerre qui se réunirent à Bourg, quand on redoutait l'approche du Dauphin. — Dépenses de messire Ferrando d'Espagne à Bourg. — Solde de la chevauchée de quinze hommes faite à Vienne, quand le comte était en Flandre; — pour celle dirigée vers Lagnieu.

B. 7086. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 10 de long.

1297-1298.—Bourg. —Compte de Pierre de Châtillon, bailli de Bugey et châtelain de Bourg. — Recette de la ferme de la chassipolerie de Bourg; du produit de bancs du marché public. — Amende payée par un individu pour avoir la nuit porté des armes. — Recette du péage de Bourg, faite par Barthelémy Guyot.—Dépense de l'hôtel du comte, par les mains de Hugon de Voyron. —Etablissement d'une chaussée de 10 pieds de haut dans la forêt de Says. — Vin présenté au comte de Saint-Pol, par ordre du comte de Savoie.

B. 7087. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 70 de long.

1298-1300. — Bourg. — Compte de Guillaume de Peyladru, chevalier, bailli de Bagé et de Coligny, châtelain de Bourg.— Recette : des tailles dans les chassipoleries d'Outre-Veyle et d'en deçà de ladite rivière; — du produit de la leyde et du martinage du marché de Bourg, —Dépenses faites par Mgr Édouard et les gens qu'il avait avec lui à Bourg.— Ce compte fut reçu à Voyron en présence du comte. — Fortification de Pont-d'Ain (*Pontis de Ens*) au mois de mai 1299, quand on disait que les gens du Dauphin étaient dans l'*île de Crémieux* et qu'ils devaient venir détruire ce pont. — Salaire des hommes préposés à sa garde et à protéger les convois de bois destinés à fortifier et le pont et la ville.—Solde : des hommes d'armes qui gardèrent Mont-Didier; — d'Henri de Sainte-Croix, qui, avec quinze écuyers en armes, alla à Bourg, d'où le bailli devait les conduire delà vers Beaujeu; — des chevaliers qui tinrent garnison à Ambronay, quand le Dauphin était dans l'île de Crémieux; — d'un chevalier qui était allé demander du secours au comte de Montbéliard et d'un messager envoyé à la duchesse de Bourgogne.

B. 7088. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 60 de long.

1301-1305.— Bourg. — Compte de Pierre Du Cloz. —Dépenses faites : pour des fortifications de châteaux; — pour salaires de garnisons et autres objets relatifs à la guerre.—Construction d'une tour à Treffort. — Solde : de chevaliers, avec et sans bannières, qui accompagnèrent Édouard, quand il voulut bâtir le moulin de Luysandres, — de sept chevaliers et de quarante-sept écuyers qui furent à Ambronay et à Pont-d'Ain, à la Saint-Jean, parce qu'on disait que Jean de Chalon devait passer en Dauphiné; — de Guillaume de Montréal et de cinq *clients* qui tinrent garnison à Pont-d'Ain. — Transport, logement, garde et nourriture des léopards du comte de Savoie; — chaînes qui les attachaient et porcs qu'on leur donnait à manger.

B. 7089. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 28 de long.

1305-1308. — Bourg. — Compte de Humbert Maréchal, châtelain. — Pain donné à vingt-sept bouviers qui charrièrent le vin mené de Treffort à Pont-de-Veyle, quand Messeigneurs allèrent à Bourg.—Dépenses : de deux clients qui allèrent à Treffort chercher Rochaiz Villain, contre lequel devait avoir lieu une enquête pour le fait de Jasseron, ainsi que contre plusieurs autres ; — pour des hommes de l'arme d'*Entremont*. — Compte de Hugon de Ripaille et de Pierre d'Auvillars.

B. 7090. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 90 de long.

1310-1322. — Bourg. — Compte de Guichard de Pérouse, receveur du péage. — Les importations qui payaient ce droit étaient celles des draps, des laines, la futaine, les épices, les peaux, les fers, les cuirs, les chevaux; chaque *charge* de draps de France paye 18 deniers, chaque cheval 18 deniers. — Salaire de Perronet, fourbisseur de Bourg, pour avoir *fourbi les harnais de Monseigneur*.

B. 7091. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 50 de long.

1312-1315. — Bourg. — Compte de Humbert de Sales, châtelain de Bourg, bailli de Bagé et Coligny. — Compositions: de 20 livres payées par la communauté des Rippes, qui avait coupé du bois dans la forêt du comte ; — payée par le nommé Dauphin, qui avait pris une vache dans une chevauchée. — Recette faite à Buent et à Romanèche.

B. 7092. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 27 de long.

1315-1318. — Bourg. — Compte de Pierre de Tournay, châtelain et bailli de Bourg. — Produit de la glandée dans les bois de Saix, des Rippes, de La Chale et du bois commun entre le comte et le sire de Malvaux. — Dépenses de Jeannet Brenier, de son cheval, de trois domestiques et de quinze chiens, lesquels forcèrent quatre cerfs, qui furent salés et dont deux furent envoyés au comte et les deux autres à Mme Blanche. — Don fait à Raynaud de Veriset, chevalier, qui avait accompagné le comte dans un voyage à Paris. — Exécution de brigands, dont les uns furent pendus, les autres essorillés, fouettés et bannis. — Salaire de deux clients qui chassèrent Fabre Dalouzin, larron, qui fut pris ensuite à Villars. — Recette de la somme payée par un charbonnier, pour faire du charbon dans la forêt de Saix avec le bois sec. — Achat de chars ferrés pour mener du fer en France. — Remboursement des 1,200 livres petits tournois, prêtés par Jean Arnoult, de Chalon, à Édouard, comte de Savoie. — Dépenses faites à Bourg pendant trois jours par le comte allant en France. — Voyage du bailli à Meximieu, pour terminer les contestations qu'avaient entre eux le Dauphin et le sire de Beaujeu.

B. 7093. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 75 de long.

1319-1322. — Bourg. — Compte de Guillaume de Châtillon, bailli, et de Humbert de Montmayeur, châtelain. —Solde : de vingt hommes d'armes dénommés qui, avec le bailli, allèrent à Beauvoir au mandement d'Édouard ; — de ceux qui allèrent au mandement du même à Varennes vers Saint-Amour, pour prendre dans une maison forte certains larrons de Cuiseau qui avaient égorgé les gens de la terre dudit Édouard ; — de ceux qui étaient allés avec le bailli au siége de Genève pour ledit seigneur Edouard; — de ceux qui firent une invasion sur les terres du Dauphin du côté de Vienne ; — de ceux qui accompagnèrent Édouard devant Varey (*in cursie Varey*); — de ceux qui se portèrent à Pont-d'Ain, quand on apprit que le Dauphin voulait attaquer cette place. — Garnison mise à Ambronay. — Mission : de Jean de Châtillon près du sire de Sainte-Croix, pour l'engager, de la part du comte, à n'attaquer pas Mgr de Bugey : Jean de Châtillon chercha pendant seize jours le sire de Sainte-Croix; — de Humbert de Montmayeur, bailli de Bresse, qui était allé, avec d'autres hommes d'armes, détruire le bourg de Varape. — Course vers Lagnieu. — Solde des hommes d'armes : *posuerunt in conflictum et ad mortem plures nobiles*, *apud Sanctum Germanum*, et en firent d'autres prisonniers; le bailli fut blessé dans cette affaire et son cheval tué. — Au mois de septembre 1321, le comte fait garder les passages à Saint-Germain et à Ambronay, protéger les convois de vivres qui venaient de la Bresse, et fait détruire le bourg d'Ambronay. — Dépenses du bailli dans la chevauchée de Geyriat, où il fut pris par le Dauphin, tandis que lui, bailli de Bresse, portait la bannière d'Édouard. — Construction des murs d'enceinte d'Ambérieux au mois de septembre 1321. — Solde : des hommes qui étaient à Chalamont, quand, à la Sainte-Catherine 1321, le Dauphin fit retirer de devant Geyriat l'armée de l'archevêque de Lyon ; — de ceux qui, vers la fête de Saint-Pierre et de Saint-Paul 1322, se portèrent vers Ambronay, que le Dauphin, disait-on, voulait assiéger. — Enquête sur ceux qu'on regardait comme coupables de trahison à Ambronay. — Chevauchée pour une visite à Saint-Germain, que les habitants voulaient livrer au Dauphin. — Chevauchée à la Toussaint 1322, pour reconduire le comte et la comtesse, par les plaines d'Ambronay, de Bourg en Savoie.

B. 7094. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 10 de long.

1328-1329. — Bourg. — Compte de Bertet de l'Ouvroir (*Operatorio*), naguère châtelain de Marboz. — Payement des draps achetés par Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, chez Hugonet Guiot, de Bourg, pour habiller sa maison.

B. 7095. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 50 de long.

1328-1340. — Bourg. — Compte d'André Beaugarçon, receveur du péage. — Nombreux passages de charges de draps, de laine et d'ustensiles. — Compte de Jean Paluel, receveur du même péage.

B. 7096. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 10 de long.

1329-1330. — Bourg. — Compte de Humbert de Châtillon en Michaille, bailli et châtelain de Bourg. — Avoine dépensée à Bourg par les 153 chevaux et les 130 cavales du comte Édouard, quand son corps fut rapporté de France. — Remboursement fait à Guillaume de Sologna, barbier, à qui le comte avait aliéné la chassipolerie d'Outre-Veyle, pour ce qu'il lui avait prêté. — Salaire des hommes d'armes qui, avec le sire de Corgenon, allèrent à Lent pour défendre la terre du sire de Beaujeu.

B. 7097. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 50 de long.

1334-1335. — Bourg. — Compte d'Odon de Chandeyat, chevalier, bailli et châtelain. — Rôle des compositions et des condamnations motivées. — Dépenses pour la construction de l'hôtel de Madame ; — envoi de deux messagers en France, près de madite dame.

B. 7098. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 40 de long.

1348-1349. — Bourg. — Compte de noble Guichard Buffard, chevalier, naguère bailli de Bagé et châtelain de Bourg. — Messagers envoyés aux châtelains de la terre que tenait la comtesse, pour leur notifier, de la part de Monseigneur, la mort de ladite dame, et leur ordonner de faire bonne garde. — Compte de Huguenin Durard, à dater du 28 juillet 1348, jour de la mort de Blanche, comtesse de Savoie, qui tenait cette châtellenie. — Indication des mesures. — Payement de la censive due par les Lombards. — Salaire de Gérard de Loes, qui avait servi sept mois dans la guerre du Piémont.

B. 7099. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 30 de long.

1348-1351. — Bourg. — Comptes de Pierre Ferrière, et de Bertet Cornut, pour le péage. — Payement fait à Galois de Baulme, seigneur de Vulafans, conseiller du comte de Savoie. — Conversion des diverses monnaies de la recette; exposé de leur valeur comparée. — Versement fait à messire Guillaume Lo Beys, prieur de Marboz, en qualité de commissaire des provisions du comte.

B. 7100. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 60 de long.

1349-1350. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, chevalier, bailli et châtelain. — Travaux divers exécutés au château de Bourg. — Dépenses de Hugues de Chandiat, écuyer du comte, pour le transport à Bourg des pavillons du comte, qui étaient restés à Villefranche, où le sire de Beaujeu les gardait, et de Bourg à Channaz, d'où ils devaient être menés en Piémont. — Autres dépenses pour mener en Bourgogne des munitions d'arbalètes.

B. 7101. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 93 de long.

1349-1350. — Bourg. — Compte de maître Pascal Fabrices, receveur de la châtellenie. — Salaire de Bret de Saint-Germain, qui avait fait des *espingoles* par ordre du sire Galois de La Baulme, conseiller du comte. — Fromages envoyés au Bourget, pour la provision du comte et de la comtesse. — Produits : des fermes; — de la vente des biens des taillables morts sans enfants. — Dépenses d'Amédée de Beauvoir, conseiller du comte, envoyé en Bresse à l'occasion d'une conférence qui devait avoir lieu avec les gens du Dauphin pour la paix. — Passage à Bourg du comte de Genève revenant de Bourgogne, où il était allé pour les affaires de Savoie. — 20 florins petit poids sont donnés à Éméric de Montfaucon, pour le cheval qu'il avait perdu au siége de Monseigneur. — Avis donnés aux châtelains et aux nobles de la terre de Bagé et de Bresse de se mettre sous les armes et de se rendre à Bourg pour défendre le pays envers et contre le Dauphin.

B. 7102. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 11 de long.

1350-1352. — Bourg. — Compte de Perronet Testu, receveur pour le comte de Savoie. — Recette des deniers donnés par les juifs pour leur garde. — Achat de 62 porcs pour la provision de l'hôtel.

B. 7103. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 25 de long.

1350-1352. — Bourg. — Compte de Bertet Cornut, de Bourg, receveur des blés et autres grains. — Recette du même pour le péage. — Compte du produit des étangs. — Dépense de 7 florins donnés pour sa robe à maître Boniface, médecin et chirurgien (*medicus et sulurgicus*) de Monseigneur.

B. 7104. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 22 de long.

1352-1353. — Bourg. — Compte de Jean Marquis, receveur. — Seigle livré à Armand, veneur du comte de Savoie, pour la nourriture de ses chiens. — Dépenses : pour les chevaux des hommes d'armes qui étaient à Bourg; — de l'hôtel de mondit seigneur à Bourg aux mois de décembre et janvier 1352 et 1353.

B. 7105. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 00 de long.

1353-1354. — Bourg. — Compte de Jean de Marboz, receveur du péage. — Recette : des droits sur les draps de France ; — des droits sur les chevaux. — Inféodation de 100 florins de rente assignée sur le péage de Bourg, faite par Amédée VI, comte de Savoie, à Henri de Faucogney, chevalier, qui lui en rend hommage.

B. 7106. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 20 de long.

1354-1355. — Bourg. — Compte de Jean Marquis, receveur des céréales de la châtellenie. — Lettre d'abergement et emphytéose perpétuelle au profit d'Étienne de Sales, bourgeois de Bourg, « du manse du Ru, » sur la paroisse de Brou. — Vin livré à Hugard de Corentz, châtelain de Varax, pour la provision du château. — Pierre Chabod, clerc de la cour du comte, reçoit 2 florins pour les dépenses par lui faites à Genève, où il avait été envoyé faire une enquête sur les dégâts commis sur les terres de mondit seigneur par les gens du Dauphin. — Dépenses de damoiselle Jeanne de Bourgogne et de sa suite, faites à Saint-Martin-le-Châtel, quand elle retournait en France. — Messages envoyés en Bourgogne et à tous les nobles de Bresse, de la Dombe, à Montluel et outre-Saône, pour leur mander d'aller en France avec le comte de Savoie.

B. 7107. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 11 de long.

1355-1356. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, chevalier, bailli et châtelain de Bourg. — Recette des lods et ventes : une manse achetée 12 deniers gros paye 2 deniers de lods, le sixième du prix. — Composition payée par un individu qui avait rompu un coffre de la femme de son frère et y avait pris un écheveau de fil (*eschavellum fili*). — Solde des hommes d'armes envoyés à Condesse à l'occasion des débats qui existaient entre Espingon de Varines et Guillaume de Malvaux, et cela pour l'empêcher d'entrer sur les terres de Mgr de Bresse, car il y avait sur les champs un grand nombre de chevaliers et d'hommes d'armes, même du royaume, qui avaient l'intention d'attaquer ledit Guillaume.

B. 7108. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 25 de long.

1355-1363. — Bourg. — Compte de Jean de Marboz, clerc, receveur du péage. — Voyages : de Jean de Mistral, conseiller du duc de Savoie, et plusieurs autres, à Chambéry, à Saint-Martin-le-Châtel, pour assister aux conférences qui devaient s'y tenir avec les gens du roi de France; — du châtelain en allant de Bresse à l'armée *Belengerii* avec le comte de Savoie, voyage qui fut long, parce que le mauvais temps ne lui permit pas de passer par le mont Cenis : il fut, dit le compte, obligé d'attendre à Ripailles, de la compagnie pour pouvoir passer sans trop de danger ; — à Chablais, pour engager envers le Pape la parole du comte de Savoie. — Messages envoyés dans le Faucigny et le Chablais à tous les châtelains pour leur demander du secours.

B. 7109. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 30 de long.

1356-1357. — Bourg. — Compte d'Humbert de Corgenon, chevalier, bailli de Bresse et Bagé, et châtelain de Bourg. — Transport de machines de guerre de Bourg à Saint-Trivier de Cortoux. — Voyage dudit Humbert à Saint-Rambert pour parler au seigneur de Beaujeu des affaires du comte de Savoie. — Dépenses faites par Humbert de Musy, chevalier, et Jean de Montangey, envoyés par le comte au duc de Bourgogne pour le fait de Guichard de Beaujeu. — Payement de 20 florins pour un cheval (*roncinus*). — Transport des bagages de joute à Besançon.

B. 7110. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 80 de long.

1356-1357. — Bourg. — Compte de Jean Marquis, receveur de la châtellenie. — Lettres patentes d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles il est dit que Jean, évêque de Mâcon, lui a cédé les revenus, les hommes et tous les

droits qu'il avait dans les châtellenies de Bagé et de Pont-de-Vaux, en échange de ce qu'il possédait à Mâcon. Ces lettres sont de 1354 et datées de Belley. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, faisant savoir à Jean Seri de Saint-Amour et à Humbert de Corgeron, ses conseillers, qu'il a donné en fief à Étienne de La Baulme, bâtard, chevalier, 25 livres de revenu sur la châtellenie de Bourg. — Dépenses de l'hôtel du comte en revenant de France. — Payement de 200 florins pour les torches qui brûlèrent nuit et jour à Notre-Dame de Bourg et à Saint-Claude. — Lettres du comte Amédée, qui inféode 40 livres de revenu sur la châtellenie au profit de Jean Talonion.

B. 7111. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 60 de long.

1356-1357. — Bourg. — Compte de Jean Marquis, receveur. — Dépenses faites à Bourg à la fin de septembre 1357, par les chevaux de l'hôtel du comte, en revenant des joûtes de Châtillon-lez-Dombes; — pour les hommes d'armes envoyés en Bourgogne au service d'Henri de Faucogney. — Confection des pavillons qui furent faits à Pont-d'Ain, sous la direction de l'armurier du comte. — Achat de « gippons » pour les valets.

B. 7112. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 42 de long.

1358-1359. — Bourg. — Compte de Jean Marquis, receveur de la châtellenie. — Dépenses pour l'achat de bottes (*estivaliorum*), de sandales (*caligarum*), et de souliers (*sotularum*). — Payement de 300 florins fait à Guyon de Vienne, chevalier, seigneur de Chevreau, à compte de 1,400 florins d'or au petit poids que le comte de Savoie lui devait pour l'hommage que ledit seigneur lui avait fait. — Mandement du comte Amédée VI au receveur d'avoir à payer à Jean, fils de Fromont, seigneur de Toloran, les 40 livres du fief crée en sa faveur.

B. 7113. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 85 de long.

1359-1360. — Bourg. — Compte de Jean Marquis, receveur de la châtellenie pour le comte de Savoie. — Payement en seigle, fait par le receveur à Huguenin de Varax, dit Viennois, à titre de pension à vie créée par le comte Édouard. — Seigle de pension donné à maître Robert, peintre, qui avait peint dans la chapelle de Madame à Pont-d'Ain.

B. 7114. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 75 de long.

1362-1363. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, chevalier, bailli et châtelain. — Dépenses pour l'entretien du cheval d'André Alamand, musicien, resté malade à Bourg à l'arrivée du roi de France. — Dépenses de l'hôtel à Pont-de-Veyle, à l'arrivée du roi Jean. — Le comte de Savoie, pour 100 florins d'or, avait affranchi les juifs de toutes les censives. — Payement de 3 florins d'or à Étienne Maréchal, qui avait été envoyé à Châtillon-sur-Seine vers le comte de Tancarville. — Réparations faites à Pont-de-Veyle, afin de faire passer la Saône à une compagnie d'hommes d'armes qui venaient vers le comte de Savoie. — Réparations faites au château de Bourg, pour l'arrivée de la fille du Roi.

B. 7115. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 00 de long.

1363-1364. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, chevalier, bailli et châtelain. — Recettes des seigles dus sur les terres à la moisson; la quantité donnée est proportionnée au nombre des bœufs employés à la culture. — Éclaireur envoyé en Bourgogne pour s'enquérir des compagnies des hommes d'armes qui s'y trouvaient éparses. — Solde des hommes envoyés vers le sire Jean de Chaneux et le sire de Saint-Trivier, pour les empêcher d'en venir aux mains : *Ne unus alterum offenderet;* — de Simon de Saint-Amour et de ses gens venus à Bourg, le 24 octobre, où il y eut délibération pour garder la place menacée par des gens des compagnies qui étaient entrées en Dombes en armes. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles il fait don de 100 florins à Humbert de Corgenon, bailli de Bresse, pour les services qu'il avait rendus.

B. 7116. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 21 de long.

1365-1366. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, chevalier, bailli de Bresse et châtelain de Bourg. — Dépenses du comte d'Auxerre à Bourg. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, qui donne à Jean de Saucy, damoiseau, les deux tiers de la leyde de Bourg, à condition qu'il fournira les torches de cire qui devaient brûler nuit et jour devant l'autel de Notre-Dame de Bourg, aux termes de la fondation de la comtesse, mère

dudit Amédée. — Dépenses pour les cierges de Saint-Claude. — Salaire du *carnacier* de Màcon, venu à Bourg pour pendre un pillard d'Anse et couper les mains à un faussaire.

B. 7117. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 08 de long.

1366-1367. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Rôle des individus qui devaient deux poules par an; la somme est de deux cent quarante-six poules. Rôle des feux vacants. — Payement des hommes envoyés en diverses parties du pays, dans l'été de 1366, parce qu'on disait que l'archiprêtre (Arnaud de Cervoles) devait y entrer avec ses bandes : *Una cum ejus magna pessima comitiva.* — Argent donné à Jean de Châtillon, que le bailli avait envoyé où étaient les compagnies (*societates*) pour en avoir des nouvelles. — Mouvement de troupes à l'occasion des débats qui existaient entre les gens de Saint-Trivier et ceux de Cuiseau. — Messagers envoyés en divers lieux, à cause des menaces *de l'archiprêtre.*

B. 7118. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 40 de long.

1367-1368. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Voyage fait par Pierre Chabod, procureur du comte de Savoie, à Tournus, pour demander aux moines dudit lieu d'élire pour leur abbé messire Guy de Servage, prieur d'Avaion. — Messagers envoyés en Bresse, en Bourgogne, en Savoie. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, aux receveurs des comptes, pour leur faire connaître le don annuel de 200 florins par lui fait à Humbert de Corgeron, seigneur de Meillonaz, en qualité de gouverneur des terres de Bresse, Valbonne et d'outre-Ain.

B. 7119. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 50 de long.

1368-1369. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Amende de 10 florins, payée par un individu qui n'avait pas fait faire l'inventaire des biens de ses pupilles en temps voulu. — Voyage de Pierre Chabod, procureur du comte en Bresse, de Bourg à Chambéry, où était le Conseil, et de Chambéry à Lyon, près de l'archevêque, pour leur faire connaître l'individu qui était accusé d'avoir fait un faux sceau de la Cour de Lyon.

B. 7120. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 00 de long.

1369-1370. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, seigneur de Meillonaz, bailly et châtelain. — Recette du droit d'emprisonnement, en vertu duquel chaque prisonnier était tenu de donner, en entrant dans les prisons, 8 sous viennois. Cette recette était comprise dans la ferme de la chassipolerie. — Dépenses pour trois ponts faits aux halles de Bourg. — Deniers donnés à Pierre Cuffet, capitaine de Taverne, pour payer la garnison dudit lieu. — Lettres dans lesquelles diverses dispositions sont prises pour assurer l'exécution de la fondation de la comtesse mère, qui avait voulu que des cierges brûlassent continuellement devant les autels de la Vierge, à Bourg, et devant celui de Saint-Claude, à Saint-Oyan-de-Joux.

B. 7121. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 89 de long.

1369-1371. — Bourg. — Compte de Pierre Chevrot, de Bourg, et d'Eynard Pennard, de Treffort, receveurs du péage. — Billet souscrit par le comte Amédée de Savoie, au profit d'Étienne de Sales, bourgeois de Bourg, qui lui avait prêté 120 florins de bon poids, qui devaient lui être rendus sur les revenus dudit péage.

B. 7122. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 70 de long.

1370-1371. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Dépenses annuelles pour le service de la chapelle Saint-Georges et de celle de Saint-Barthelemy, qui étaient l'une et l'autre dans l'église Notre-Dame de Bourg. — Voyage du châtelain, bailli de Bresse, à Mâcon, avec Humbert, bâtard de Savoie, et Guillaume de Chalamont, pour assister à une journée qui devait s'y tenir avec les gens du duc de Berry. — Frais de garde des malfaiteurs, mis en prison à Bourg, payés au *chacipole*, qui en était le geôlier. — Dépense du chassipole, qui avait, pendant huit jours, poursuivi des malfaiteurs, lesquels passèrent la Seine, et dont le roi de France fit détruire les maisons; — qui avait accompagné de Bourg à Bagé le gouverneur de la comtesse de Flandre et le capitaine de Cuisery.

B. 7123. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 00 de long.

1371-1372. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Recette du payssonnage ou de la glandée des forêts de Cortafrey, du Saix et de Chambère, pour lequel furent comptés, dans l'un des comptes précédents, 100 florins au petit poids. — Les juifs sont affranchis pour dix ans des droits perçus sur eux, moyennant 100 florins

payés annuellement entre les mains du comte. — Cinq florins valaient 4 francs d'or. — Aymon de Chalant, chevalier, maître des comptes, avait rendu le billet de 2,920 florins d'or du bon et grand poids, que Jacques de Savoie, prince d'Achaïe, devait à Humbert de Corgenon, seigneur de Meillonaz : *Ex reversione sibi facta pro domino Amedeo, comite, vigore compositionis inter dictos dominos comitem et principem de terra Pedemontis, ipsi domino principi per prefatum dominum comitem reddendis.*

B. 7124. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 85 de long.

1372-1373. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, bailli et châtelain. — Recette de 120 florins d'or, petit poids, pour une année de la ferme de la leyde et du coponage de Bourg. — Composition de 1 franc, payée par un individu pour n'avoir pas révélé à la Cour, qu'il avait été frappé jusqu'au sang par Joget. — Messages adressés aux châtelains et aux nobles de Bresse, pour les faire venir à Bourg, près de Girard d'Estrées, pour conférer avec lui sur le subside qui avait été récemment donné au comte; — pour les appeler au secours du bourg de Saint-Christophe. — Sergent envoyé à Arlày et à Nozeroy, vers Hugues de Chalon, pour savoir s'il était vrai que des compagnies se rassemblassent en Bourgogne, dans le but d'entrer en Bresse. — Voyage du bailli à Lyon, pour traiter du mariage d'Amédée de Savoie avec une fille du duc de Berry. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, par lesquelles il engage à Humbert de Corgenon la châtellenie de Bourg, pour en percevoir à son profit tous les revenus, jusqu'à ce que fût éteinte la dette de 2,920 florins d'or que lui devaient les enfants mineurs et héritiers de Jacques de Savoie, prince d'Achaïe.

B. 7125. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 60 de long.

1372-1373. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon, pour le péage. — 16 sous viennois équivalent dans ce compte à 12 deniers gros tournois bons.—Le florin au petit poids est égal à 11 deniers et une obole, gros tournois bons; et 12 deniers gros tournois bons équivalent à 1 florin d'or du bon poids. — Commémoration d'Aymon de Savoie, pour laquelle devaient se réunir annuellement à Notre-Dame de Bourg tous les chapelains de cette ville.

B. 7126. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 96 de long.

1373-1374. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Compositions payées par divers individus, pour confraternité non autorisée. — Voyage du bailli, du juge et du procureur de Bresse, à Clemencey, entre la terre de Monseigneur et celle du sire de Beaujeu, pour vider une contestation sur le droit de poser les panonceaux du comte de Savoie sur les maisons du sire de Beaujeu et ceux de Dombes, droit que contestait le sire de Beaujeu, malgré l'usage. — Dépenses du bailli et de ses hommes d'armes, qui s'étaient transportés au bourg de Saint-Christophe, qui avaient pris Artaud, fils du roi de Chaudices, et ses partisans.

B. 7127. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 80 de long.

1374-1376. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon pour le péage. — Les divers objets soumis au péage sont les draps de France, les laines et futaines, les épices et la mercerie, les peaux, la ferraille, les vieux vêtements, les harengs, les toiles, la ferronnerie, les harnais de guerre, etc.

B. 7128. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 40 de long.

1374-1375. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Compositions payées par un individu qui n'avait pas déclaré un bouton d'argent qu'il avait trouvé; — par des individus qui avaient trompé les gens du péage; — qui étaient sortis de la taverne sans payer. — Lettre close de la comtesse de Savoie au bailli de Bresse, pour lui ordonner de rendre tout ce qui avait été pris à un marchand qui n'avait pas payé les droits de passage, parce que cet homme, nommé Cadrido, était facteur de marchands de la cité d'Asti, « bons amis du comte de Savoie, » auquel ils avaient rendu service. — Somme donnée aux Frères Mineurs de Bourg, pour la construction du chœur de leur église. — Messages envoyés : au comte et à la comtesse, relativement aux contestations survenues entre le sire de Beaujeu et le duc de Bourgogne, pour des panonceaux placés à Branges; — adressés à tous les nobles de Bresse, pour les appeler en Piémont, où l'on disait que les Bretons, qui étaient dans le Dauphiné, devaient porter la dévastation.

B. 7129. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1375-1376. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. — Quinze quintaux de froment sont donnés par le comte de Savoie au comte d'Auxerre : *Motus caritatis propositi.* — Composition payée par un individu accusé d'avoir fabriqué et scellé des lettres d'absolution du sceau de l'Official de Lyon. — Inventaire du mobilier advenu au comte par confiscation. — Frais de poursuite du fils du sire de Fromentes, de Saix et autres, qui avaient enlevé dans son hôtel le sire de Chalamont. — Messagers envoyés à Besançon, au comte de Bourgogne, pour avoir des nouvelles des compagnies bretonnes.

B. 7130. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 42 de long

1376-1377. — Bourg. — Compte de Humbert de Corgenon. —Humbert Ferrier, homme du comte, paye une composition, pour avoir répondu au châtelain, qui lui demandait de qui il était homme : Je n'en sais rien. — Sommes données par le comte pour la construction de l'église des Frères Mineurs de Bourg.

B. 7131. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 00 de long.

1376-1382. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon, pour le péage, pour Amédée, fils de magnifique seigneur Amédée, comte de Savoie. — Chaque cheval passant par Bourg paye 4 sous 6 deniers et 3 pites viennois.

B. 7132. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 65 de long.

1377-1378. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon, chevalier, fils de Humbert de Corgenon. — Don de vingt quartals de seigle fait « graciose » par le comte de Savoie au comte d'Auxerre. — Avoine dépensée par les ménétriers du comte, à Bourg, où ils tinrent leur école pendant le carême. — Dépenses de Pierre de La Tessonnière et de plusieurs autres chevaliers qui, armés, à cheval et avec douze lances, étaient allés de Bourg à Saint-Trivier-de-Courtes, pour escorter le sire de Losa, prisonnier venant de Bourgogne. — Somme donnée par le comte pour la construction du chœur de l'église des Frères Mineurs de Bourg. — Achat d'une hache pour l'exécution de Henri de Buigy, laquelle demeura au bourreau. — Messages envoyés au duc de Bourgogne, au sire de Sainte-Croix, à Hugues de Chalon et à plusieurs autres barons et nobles, pour leur demander du secours contre le sire de Beaujeu.

B. 7133. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 55 de long.

1382-1386. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon, chevalier, bailli de Bresse et châtelain de Bourg ; c'est le compte du péage. — Frais pour la célébration des offices solennels, à Notre-Dame de Bourg, pour le repos de l'âme d'Aymon, comte de Savoie.

B. 7134. (Rouleau.) — Parchemin de 27m 45 de long.

1385-1386. — Bourg. — Compte de noble Jean de Corgenon. — Pension en froment, faite par le comte à Françoise Arnaud, de Bourg : *pro necessitatibus et alimentis.* — Dépense en poules, faite par onze faucons laissés à Bourg par le comte de Savoie et le prince d'Achaïe. — Solde de chevaliers qui avaient été à l'expédition du Piémont, entre autres de Édouard de Corgenon, d'Antoine de Moncepey, du bâtard de Sales. — Mémoire des choses dues à Jean, trompette du comte de Savoie, auquel il avait fait des avances en chevaux, en deniers, en trompettes, et à qui il n'avait osé rien demander pendant les guerres qui avaient épuisé le trésor, mais qu'il réclame enfin comme « grand aulmone, car il fait bien besoing. » — Solde d'Aymon De La Garde, pendant l'expédition de Naples ; — d'Antoine du Saix, qui avait servi en Italie pour le duc de Calabre et d'Anjou, contre Charles de Durazzo. — Dépenses de deniers dus par le comte à quelques personnes, quand elles payaient *leur servis.* — Les fers à cheval posés sont payés 6 deniers forts. — Quête de chevaux pour aller à l'armée de Bourgogne, savoir des nouvelles de la reine de Sicile que le comte voulait visiter à son passage à Mâcon.

B. 7135. (Rouleau) — Parchemin de 26m 00 de long.

1386-1387. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Dépenses de l'hôtel du comte de Savoie, faites à Bourg, les 12 et 13 février 1387. — Dépenses pour acheter et envaisseler 10 queues de vins de Tournus, menées à Ripailles. — Ce mémoire, rédigé en français, contient beaucoup de détails sur les vins, leur prix, les tonneaux, et le voyage desdits vins de la Saône au lac Léman. —

Solde de Malardon de Balme, qui avait servi dans l'expédition de La Pouille. — Chevaux loués pour mener la batterie de cuisine de Monseigneur de Bourg à Chalon-sur-Saône. — Messages envoyés à Ripailles, pour faire savoir au comte l'arrivée prochaine du duc de Bourgogne à Saint-Claude; — au châtelain de Valbonne, pour lui ordonner de faire bonne garde. — Solde d'hommes d'armes qui avaient servi en Flandre contre les Anglais et les rebelles dudit pays.

B. 7136. (Rouleau.) — Parchemin de 5m30 de long.

1386-1388. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon, châtelain, pour le péage. — Recette sur quatorze charges de draps de France; — charges de mercerie, épicerie; — de plusieurs charges de ferronnerie, vieux habits, harengs, toiles, aciers, etc. — Payement de J. Pomard, prêtre, chargé de la desserte des messes fondées par le comte Aymon, dans l'église Notre-Dame de Bourg.

B. 7137. (Rouleau.) — Parchemin de 30m50 de long.

1387-1388. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon, bailli et châtelain. — Dépense en seigle, faite par Pétreman, ménétrier de Monseigneur et par ses compagnons, en carême, à Bourg, où il tenait école. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, et d'Amédée de Savoie, constatant que Guyon de Grolée à fait hommage pour une augmentation de fief. — Message envoyé à Dijon vers le duc et la duchesse de Bourgogne.

B. 7138. (Rouleau.) — Parchemin de 30m30 de long.

1388-1389. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Don d'une ânée de blé, fait par le comte de Savoie à un de ses serviteurs, à l'occasion du mariage de sa fille. — Amende payée par un juif pour avoir joué avec des dés faux. — Payement de 305 ducats dus par le comte à Jean, son trompette, à l'occasion de son mariage, et pour s'acquitter envers lui. — Lettres closes, rédigées en français, du comte de Savoie à frère Lancelot de Corgenon, commandeur de la maison de Saint-Antoine de Bourg, par lesquelles il fait remise du droit de toise qui lui était dû pour les constructions de l'hôpital, faites par ledit commandeur, à Bourg. — Payement de ce que le comte devait à Guyon de Grolée, pour ses services en Flandre et à Naples. — Versement fait entre les mains d'Amblard Gerbais, trésorier général du subside donné par le mandement de Bourg, au mois de mars 1388.

B. 7139. (Rouleau.) — Parchemin de 9m20 de long.

1388-1389. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon, pour le péage reçu à Chambéry, en présence de messire Jeannard Provana, chevalier, Antoine Barbier et Pierre Magnien, maîtres des comptes. On perçoit 3 sous sur chaque charge de laine et de futaine; la pelleterie, les harnais de guerre ne donnent lieu à aucune recette. — Acquit de l'anniversaire fondé au mois d'avril, à l'église Notre-Dame de Bourg, pour le repos de l'âme du comte Aymon.

B. 7140. (Rouleau.) — Parchemin de 41m55 de long.

1389-1391. — Bourg. — Compte de Jean de Vernoy (de Vernoto), bailli et châtelain. — Payement de la pension de Françoise, fille de Pierre Arnaud, de Bourg. — Recette du péage. — Recette d'une composition de 30 florins donnée par un juif pour avoir acheté une croix, un calice et d'autres vases sacrés. — Travaux exécutés dans la chapelle Saint-Georges, qui était *ante Castrum*. — Messagers envoyés en Bourgogne et en Bresse, *pro guerra de Buin*; — de Bourg à Ripailles et de Ripailles vers Yenne, pour remettre au comte les lettres que lui adressaient ceux de Valence. — Frais de messages adressés aux gens du Parlement de Dole et à Dijon. — Dépenses pour faire placer des panonceaux à Malval et à Coligny-le-Vieux, pendant que Claude de Malval et le sire Jean d'Andelot étaient à Gex pour s'opposer au duc de Bourgogne. — Dépêches envoyés aux nobles de Bresse pour leur défendre de s'absenter, leur recommander de faire bonne garde, pour avoir des nouvelles des gens d'armes qui étaient près de la Dombe. — Dépêches pour la journée tenue à Montluel par les sires de Beaujeu et de Fromentes.

B. 7141. (Rouleau.) — Parchemin de 28m80 de long.

1391-1392. — Bourg. — Compte de Jean de Vernet, chevalier, bailli de Bresse et châtelain de Bourg, rendu par Thomas de Rippe, son lieutenant, délégué du châtelain, et s'étant engagé par serment à payer 25 livres fortes chaque fois qu'il serait trouvé des erreurs dans son compte. — Lettres du lieutenant du châtelain, par lesquelles il déclare vacant et improductif depuis plus de trente ans un meix ou mas taillable et abergé à perpétuité à Perrennet Treyne, de Saint-André de Panouse, sous le servis annuel de 6 deniers et l'entrage d'un florin d'or. — Fortes compositions payées par un juif qui en avait frappé un autre, et par un individu

de Saint-Claude, accusé de sortilége par Pierre de Cuisia, qui, sans l'autorité du juge, avait pris le gouvernement des biens de la femme de Pierre de Chitou, laquelle n'était pas encore en âge de puberté. — Dépenses faites à Bourg par le maréchal de Bourgogne, messire Jean de Pontailler. — Frais de messages pour la journée amiable que devaient avoir à Bourg, les sires de Beaujeu et de Bagé, devant le bailli de Bresse. — Sommations faites aux juifs et aux Lombards de se présenter devant le Conseil du comte de Savoie. — Message envoyé par le lieutenant de Bourg au bailli de Bresse, qui était à Genève, pour lui annoncer l'intention des Bretons, qui voulaient entrer en Bresse. — Lettres de l'office du nouveau châtelain, données par Amédée de Savoie à Ripailles, le 6 mai 1389.

B. 7142. (Rouleau.) — Parchemin de 21m80 de long.

1392-1393. — Bourg. — Compte de Jean de Vernet, successeur de Jean de Corgenon. — Don de froment fait à Françoise, fille de Pierre Arnaud de Bourg, mère du bâtard du dernier comte de Savoie, *pro suis necessitatibus et alimentis, singulis annis, donec duxerit revocandum*. — Payement de 3,000 ducats à 15 deniers gros tournois l'un, que la communauté de Bourg et les hommes du mandement avaient donnés au comte de Savoie pour le rachat des offices. — Messages envoyés de Bourg à Chambéry à la comtesse, pour lui annoncer l'arrivée prochaine en Bresse de messire Raymond de Thorens et de ses gens, dont il fallait se garder ; — en divers lieux, pour savoir le nombre d'hommes qu'on pourrait mettre sur pied, *ad defensionem patrie* ;— pour faire savoir à la comtesse la prise de Louis Canony, bourgeois de Bourg ;— le défi porté par le sire de Sainte-Croix au sire de La Baulme et l'arrestation d'un bourgeois de Montluel, faite par le sire de Villars; — frais pour faire publier dans toute la Bresse qu'il fallait se tenir sous les armes ;—pour citer à Chambéry les habitants de Saint-Trivier qui s'étaient révoltés; — pour faire connaître à Chambéry les hommes d'armes qui s'approchaient de Mâcon.

B. 7143. (Rouleau.) — Parchemin de 33m75 de long.

1393-1394. — Bourg. — Compte de noble et puissant seigneur Jean de Corgenon, chevalier, bailli de Bresse et châtelain de Bourg, substitué à Jean de Vernet, en vertu des lettres de la comtesse de Savoie ; — recette du péage; — de 428 ducats donnés par le mandement de Bourg pour le rachat des offices. — Messire Tristan de Toulougeon reçoit 80 florins pour l'hommage qu'il a fait. — Payement d'une pension fait à Pierre de La Baume, à condition d'hommage lige. — Salaires des messagers, dont les uns sont expédiés pour avoir immédiatement des vivres, *urgente necessitate*, les autres annoncent l'arrivée du duc de Bourbon ; — d'autres portent des lettres de la comtesse au sire de Villars et au prieur de Saint-Pierre de Mâcon, avec des lettres adressées à Pierre de Corent, pour lui défendre de guerroyer contre le sire de Chandyat. — Expédition de lettres de la comtesse pour la journée qui devait avoir lieu à Cuisery, entre ses gens et ceux du duc de Bourgogne. — Messagers envoyés à la comtesse pour lui annoncer que le sire Guy de Beauregard se disposait à entrer en Bresse avec des hommes du royaume. — Autres pour sommer, de la part de la comtesse, Jean de La Baulme et Guy de Beauregard de s'abstenir de se faire la guerre. — Érection faite à Bourg d'une colonne de bois où fut placée la tête de Pierre de Lompnes, apothicaire, convaincu d'avoir fait mourir Amédée VII, comte de Savoie, père du comte régnant, d'après les aveux faits le 19 juillet 1393. — Dépenses pour le séjour fait à Bourg par le comte Derby ; — de Jean de La Baulme, visitant les places fortes. — Achat d'écuelles de bois pour l'hôtel de la comtesse.

B. 7144. (Rouleau.) — Parchemin de 21m35 de long.

1394-1395. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Recette des tailles de la châtellenie. — Recette des *complaintes* levées sur les taillables; — du péage affermé. — Composition payée par un bourgeois de Bourg qui, devant la Cour dudit lieu, avait reconnu le duc de Bourgogne pour son seigneur. — Versement de 428 ducats par le mandement de Bourg pour le rachat des offices. — Versement de 88 florins, fait par le comte à Jean de Chalamont, pour l'hommage lige rendu audit comte. — Payement de 20 florins au profit de Françoise Arnaud, mère du bâtard de Bresse. — Prix d'un cheval qu'elle lui avait fourni quand il vint la voir au mois d'octobre 1393, en revenant de Bourgogne, après le mariage du comte de Savoie et de Marie de Bourgogne. — Dépenses pour une robe donnée par le comte de Savoie à ladite Françoise. — Reste de solde pour la guerre de France contre les Anglais et la descente en Angleterre. — Messages envoyés aux nobles de Bresse, pour les convoquer à Ambronay, et marcher contre le sire Jean-niard Provana, qui se disposait à envahir la Bresse; — pour les contremander, attendu que ledit Provana avait fait sa soumission. — Dépenses des hommes qui avaient remplacé le châtelain, qui n'avait pu marcher contre Miribel avec la

bannière et la communauté de Bourg, quand ledit Miribel était au pouvoir de Provana.

B. 7145. (Rouleau.) — Parchemin de 35m10 de long.

1395-1396. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Recette d'une somme payée par une femme qui avait pris de l'argent sur l'autel Saint-Antoine de Bourg, et qui préféra le bannissement à la perte d'une oreille. — Mémoire français des dépenses faites par le châtelain, pour aller à Montmorot chercher les prisonniers qui y étaient. — Payement de solde de Guyon de Nancuise, qui avait servi en France et en Flandre, dans la guerre du roi des Français et du roi d'Angleterre. — Salaire de Pierre Morel, capitaine et garde des portes de Bourg.

B. 7146. (Rouleau.) — Parchemin de 26m15 de long.

1396-1397. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Mémoire, écrit en français, des dépenses faites par Humbert de Liége, chassipole de Monseigneur, à Bourg, dans les prisons du château : « Deis la venue et prise de « Bernard de La Rocha et de Guillaume Beineyt de La Coste « Saint-André (1395), car ou dit chastel non ha lieu con« venable où plusieurs prisonniers se puissent tenir, qu'ilz « ne parlasssent l'un à l'autre. » — Détail des dépenses faites pour décapiter maître Bernard; on y remarque : une échelle, une *hachette* pour l'exécution, un cheval pour tirer le corps, une poulie, la cheville sur laquelle *la tête fut ficha*. — Lettres d'Amédée de Savoie, données à Bourg, le 17 décembre 1394, par lesquelles il assigne à Guy de La Trémouille une pension de 300 francs d'or, *ad causam fidelitatis*, pour se l'attacher en qualité de *féal*.

B. 7147. (Rouleau.) — Parchemin de 24m70 de long.

1398-1399. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Recette de 43 florins, pour la ferme des fours de Bourg; — de 20 florins pour celle de la chassipolerie; — de 100 florins d'or, donnés par les juifs. — Reste de solde payé à Robert de Servage, qui avait servi contre Théodore de Montbellet, marquis de Montferrat, et contre les rebelles, *seu tuchinos Canapicinii et Verselesii in partibus Pedemontis*. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, à Jean Venètre pour le salaire d'un fauconnier, qui était resté à Bourg avec trois chevaux et neuf faucons. — Achat d'un gros cierge destiné à brûler nuit et jour dans l'église Notre-Dame de Bourg, aux termes de la fondation d'Aimon, comte de Savoie. — Lettres de nomination de Humbert de Liége à l'office de chassipole, en récompense de ses services. — Payement des dépenses faites à l'occasion du duel accordé par le comte, entre le sire Girard d'Estavayer et Othon de Granson, à Bourg, à l'occasion de l'entrevue des ambassadeurs du prince des Romains et ceux du comte d'Autriche.

B. 7148. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1400-1401. — Bourg. — Compte de Jacques de La Baulme, seigneur de Labergement, bailli de Bresse, lieutenant de la Patrie d'outre-l'Ain et châtelain de Bourg, avec Jean de Corgeron, en vertu des lettres du comte insérées. — Abergements faits par le comte à J. Clopet du droit d'établir une tuilerie près de Bourg, moyennant une redevance annuelle d'un millier de tuiles; à Jean Guyon, du droit de prendre les eaux de la Veyle pour arroser ses prés. — Recette de la ferme de la Banderie ou chassipolerie : «*ban-* « *derie seu Chacipollerie.* » — Composition payée pour avoir poussé le cri de Savoie sans motif; — pour avoir volé des ciseaux dans la carrière des juifs; — pour avoir dit que le précepteur de la commanderie de Saint-Antoine de Bourg était un coquin. — Remise faite par le comte aux Frères Prêcheurs de Bourg de tous les droits fiscaux qu'ils lui devaient.

B. 7149. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1401-1402. — Bourg. — Compte de Jean, seigneur de Corgenon et de Meillonaz, bailli et châtelain. — Dépenses pour la nourriture de trente-sept chiens qui attendirent jusqu'au mois de décembre le prince Louis de Savoie, revenant de France. — Recette de la vente des blés. — Dépenses pour les travaux de construction exécutés au château, à la halle et à la maison où siégeait la Cour du châtelain. — Diverses lettres des comtes de Savoie maintenant le fief par eux créé en faveur de Jean de Toulongeon. — Indemnités accordées par le comte de Savoie à Bienvenue, fille de Guichard de Mortière, qui avait été faite prisonnière en Bourgogne, par le bâtard de Sainte-Croix : — « Ce sunt « les missions et despens faites pour les besoignies de « Mons de Savoie, deis le moys de mai 1401, qu'il partist « de Bourg et s'en alla en France. » Entre autres dépenses se trouvent celles du messager général de Mgr Tramis (*Transmissus*) : « es chastelains des bonnes « villes de Breysse, portant lettres de mandement es gentis- « hommes de leurs chastellenies de estre prest de chevau- « chier en armes et siegre les bandières et officiers de Mon- « seigneur. » — Messages envoyés au Conseil à Chambéry, pour faire connaître les excès faits au pays de Revermont

par messire Jean de Chalon; — au comte, pour l'engager à ne pas venir à Bourg, à cause de la mortalité.

B. 7150. (Rouleau.) — Parchemin de 27m60 de long.

1403-1404. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Recette du droit d'entrée en jouissance d'une concession d'eau sur le chemin du Crangiat. — Dépenses pour transporter à Pont-d'Ain des bagages du comte de Savoie, pour la réception et le joyeux avénement de la comtesse, sa femme. — Messages adressés aux nobles de Bresse, pour leur commander de faire bonne garde et de se tenir prêts à marcher.

B. 7151. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1405-1406. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Recette à l'occasion de l'échange fait avec Jean de Corgeron, qui avait cédé au comte quelque chose dans la châtellenie de Jasseron. — Les tailles dues dans la châtellenie montent à 103 livres. — Recette de 25 florins pour la location de la halle de Bourg; — de 14 florins pour le terme de la clergie. — Compositions payées par plusieurs individus : pour avoir outragé sur le chemin de la Maladière de Bourg; — pour avoir exigé deux fois le payement d'une créance; — par un juif qui avait négligé de porter sa marque; — pour tentative de viol commis par un clerc de notaire sur une fille qui revenait de la boulangerie. — J. Crevôt paye une amende de 6 florins pour s'être vanté de ne pas demeurer en prison, où il était question de le mettre comme coupable d'adultère commis avec une femme mariée.

B. 7152. (Rouleau.) — Parchemin de 24m60 de long.

1406-1407. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Payement de la pension de Françoise, fille de Pierre Arnaud, mère du bâtard de Savoie. — Recette de la ferme de la bannerie ou champerie de Bourg. — Rôle de la recette des compositions et des condamnations. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, portant ordre de payer à Jean de Toulonjon 80 florins qu'il tenait en fief sur la châtellenie et qu'il devait recevoir chaque année. — Payement de 200 florins d'or, fait par ordre du comte à Humbert de Saint-Amour, écuyer, pour la dot de sa femme, Marguerite La Goffière. — Le comte redevait au châtelain, en vertu des comptes antérieurs, 3,800 florins. — Le compte ne contient pas le subside voté en 1404, pour le payement de la dot de Bonne de Savoie, sœur du comte.

B. 7153. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1407-1408. — Bourg. — Compte de Jean de Corgenon. — Gages de maître Pierre de Corbeil, exécuteur de la haute justice. — Payement de pensions de 50 florins pour la fondation de Saint-Claude; frais d'exécution, achat d'une hache, d'une cheville en fer pour ficher la tête sur les fourches. — Payement de la poudre, faite par Pierre Gondemet, bombardier du comte de Savoie; — de 500 florins à Humbert de Saint-Amour à compte sur ce que mondit seigneur lui devait pour le mariage de Marguerite La Goffière. — Message envoyé à Dole, en Franche-Comté, relativement à Pierre Colombet, détenu au château de Fouvans.

B. 7154. (Rouleau.) — Parchemin de 8m18 de long.

1408. — Bourg. — Compte d'Amédée et d'Anne de Corgenon, filles et héritières du dernier châtelain. — Composition de 2 florins, payée par un homme qui avait vendu sa femme à un nommé Pottion. — Achat de vin de Mâcon pour l'hôtel de mondit seigneur. — Dépenses pour une conférence qui eut lieu à Pont-de-Veyle, à laquelle assistèrent les gens du duc de Bourbon, oncle du comte de Savoie.

B. 7155. (Rouleau.) — Parchemin de 18m00 de long.

1408-1409. — Bourg. — Compte de noble et puissant seigneur Jean de Montbellet, bailli de Bresse et châtelain de Bourg. — Recette des grains; — celles perçues à Longchamp sont partagés entre le comte et le prieur de Saint-Pierre de Mâcon; — celle d'Attignat et de Crangiat, est-il dit, a été donnée en fief par un comte de Savoie à Étienne de La Baume, chevalier. — Servis pour la concession du cours d'eau le long du chemin de Bourg à Pont-d'Ain. — Salaire de Pierre Brasier, de Chambéry, maître des œuvres de charpenterie, qui avait visité les travaux exécutés au château de Corgeron, et les réparations faites au chemin allant de ce lieu à Bourg. — Frais de messages envoyés par le bailli de Bresse à celui de Beaujeu, pour demander réparation des dommages faits dans la châtellenie de Beauregard par les gens du duc de Bourbon, au sujet d'une gagerie (saisie). — Dépenses faites par quelques hommes d'armes qui avaient aidé à faire quelque gagerie contre les sujets du duc de Bourbon, dans la châtellenie de Villeneuve et ailleurs, parce que le bailli de Beaujeu n'avait voulu restituer ni hommes ni choses. — Autres dépenses au sujet des gens d'armes cantonnés outre Saône,

sur la terre de Beaujeu, et d'une gagerie qui venait d'être faite.

B. 7156. (Rouleau.) — Parchemin de 20m50 de long.

1409-1410. — Bourg. — Compte de Jean de Montbellet (de Montebello). — Recette des complaintes payées par les taillables, de trois en trois ans. — Frais de transport de Mâcon à Aix, de trente queues de vin (*de trigenta cuhis seu bottis vini*). — Payement de 20 florins, donnés à Pierre Gondinel, pour l'achat de vingt-cinq bombardes et de huit livres de poudre; trois furent mises au château de Beauregard, puis à Châtillon-lez-Dombes, les deux autres au château de Corgeron, avec deux livres de poudre *pro guerra*. — Frais de nourriture d'un prisonnier qui avait abattu les panonceaux du comte, près Neuville.

B. 7157. (Rouleau.) — Parchemin de 35m90 de long.

1410-1411. — Bourg. — Compte de Georges de Montbellet, bailli de Bresse et châtelain de Bourg, à la place de Jean, son frère. — Pension de Françoise Arnaud, mère de Humbert, bâtard de Savoie. — Amende payée par un individu qui avait mis en vente des toiles dont le tissu était moins serré que ne l'exigeait le texte des franchises (*minus spixus quam in libertatibus et franchesiis Ville contineatur*). Le chapitre des condamnations en contient vingt-cinq de cette nature. — Lettres par lesquelles Amédée, comte de Savoie, nomme Georges de Montbellet, bailli et châtelain, capitaine des fortifications au delà de la rivière d'Ain. Ces lettres, datées de Bourg, le 14 septembre 1410, donnent beaucoup de détails sur les fonctions de bailli-châtelain. — Lettres de l'annexion de la châtellellenie de Corgeron à celle de Bourg; elles sont datées de Chambéry, 1410.

B. 7158. (Rouleau.) — Parchemin de 28m50 de long.

1411-1412. — Bourg. — Compte de Georges de Montbellet, bailli et châtelain.— Amendes payées : par un juif qui avait bu, avec le bassin, de l'eau puisée dans le seau d'un autre individu; — pour être sorti sans lumière après l'heure fixée par les ordonnances; — pour vente de sel à la Monnaie du Roi; — pour prêt usuraire; — pour exposition en vente de toile à tissu lâche. — Achat de quarante torches de cire, pour les quarante écuyers qui assistèrent aux funérailles de Jean de Corgeron. — Versement fait entre les mains de Jacques Festillier, trésorier de Savoie. — Rôle de dépenses faites pour le comte par Jean et Georges de Montbellet, pour la guerre contre les Bernois et contre les hommes d'armes venant de France; — pour faire fortifier les places de Bresse. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, faisant don de 200 florins au bailli de Bresse, pour indemnité des frais qu'il a été obligé de faire (*quod multocies in partibus marchie sui officii equitare contingit*). — Don de 10 florins à Pierre Gondinel, maître des bombardes.

B. 7159. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1412. — Bourg. — Compte de Georges de Montbellet, bailli et châtelain, rendu en 1414. — Payement de 200 florins, fait à Lambert de Saint-Amour, en qualité de mari de Marguerite La Gaufrery, à compte sur ce qui lui était dû (*nomine dotis et poscentibus, obsequiis illustri D. nostre Sabaudie comtisse consorti Domini, impensis*). — Dépenses pour faire savoir au bailli, qui était à Thonon, la présence des ennemis, *qui transire proponebant in patria Domini*. — Messagers envoyés vers Thoissey et Beauregard, pour avoir des nouvelles des gens d'armes qui passaient la Saône; pour faire armer les nobles et les porter vers Montluel, *versus Montem Lupellum pro delogiari faciendo societatem armatorum*. — Autres pour savoir où était le gouverneur du Dauphiné et ses gens, qui devaient traverser la Bresse pour aller en France.

B. 7160. (Rouleau.) — Parchemin de 35m20 de long.

1412-1414. — Bourg. — Compte de noble et puissant Guigon de La Palud, sire de Varambon, lieutenant de monseigneur en Bresse, dans les Dombes, Le Revermont et Valbonne, bailli de Bresse et châtelain, en vertu des lettres du comte de Savoie, datées de Morges, le 6 octobre 1412, dont la copie est insérée dans ledit compte. — Lettre de l'abergement en emphytéose perpétuel d'une place située à Bourg. — Amende payée par Marchegay, pour avoir frappé quelqu'un. — Composition de 5 florins, payée par un individu qui, le soir, après l'heure fixée par l'ordonnance, s'était approché de la maison d'une femme, *pro ipsa ad malum sollicitanda*. — Procès-verbal détaillé de l'adjudication aux enchères de biens advenus au fisc par décès de taillables morts sans héritiers. — Mémoire, rédigé en français, de dépenses faites en 1413, par le bailli, pour les officiers du comte de Savoie et les guerres de ce temps-là. — Lettres relatives au payement de 6,000 florins fait au bailli, seigneur de Varambon, pour la vente par lui consentie au comte de Savoie, des biens provenant de Jean, seigneur de Cossonay.

B. 7161. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 60 de long.

1412-1416. — Bourg. — Compte de Jacquemin Paroissien et de Guillemette, sa femme, drapier et bourgeois de Bourg, à qui le comte de Savoie avait affermé l'étang de Chevroux. — La recette consiste en 750 poissons à empoissonner, 3,000 carpes et 150 brochets. Il y en avait autant pour lesdits Jacquemin et Guillemette.

B. 7162. (Rouleau.) — Parchemin de 31m 75 de long.

1414-1415. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud, sire de Varambon, bailli, châtelain. — Lettres dudit bailli, par lequelles les habitants de Bu, près Bourg, sont affranchis de certaines contributions qu'ils doivent à la ville de Bourg, à condition de payer une redevance annuelle en cire. — Lettres d'abergement d'une charrière allant de Bourg à Ceysiriat, jusqu'aux fossés de la nouvelle route de Corgeron. — Recette de la ferme de la bannerie ou champerie d'Estrées. — Compositions payées par un individu accusé de s'être approché la nuit de la maison de Pierre Bisia, *pro sollicitando ejus uxorem*; — par un homme qui avait apporté au marché du fil mouillé. — Inventaire des biens meubles et immeubles d'un homme taillable, mort sans enfants, vendus au profit du fisc. — Dépenses des constructions faites pour la chapelle Saint-Georges, à Bourg. — Frais pour *gagement* ou expédition faite contre les habitants de Lent et Chalamont; on leur prit, entre autres choses, cent quinze têtes de bétail. — Frais de divers messages de la duchesse de Bourbon, de l'archevêque de Lyon et de Bertrand de Says, relativement aux gens d'armes qui étaient sur la Saône, du côté du royaume. — Achat d'une chaîne de fer, d'un demi-cent de grands clous pour l'établissement d'un poteau, d'un grillage en bois et d'autres choses, pour brûler Jeannette, veuve de Petitvallet.

B. 7163. (Rouleau.) — Parchemin de 30m 70 de long.

1416-1417. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud, bailli et châtelain. — Condamnations d'un individu qui, arrêté dans la taverne, en était sorti *illicentiatus*, disant qu'il payerait bien son écot; — d'un homme qui avait dit à un autre : « Chat, traître, laroe, fil d'una orda, « vil putain, messelle, larranesse. » — Frais de missions qui enjoignait aux nobles de se mettre debout, avec armes, hommes et chevaux, pour marcher contre les Valaisans. — Dépenses faites : par un cavalier envoyé à Villefranche, près du bailli de Beaujeu, avec lequel plusieurs journées devaient avoir lieu; — par Pierre Gondinel, maître des bombardes; on y remarque 120 quintaux de fer, pour faire vingt bombardes, destinés aux forteresses du Valais. — Dépenses faites par le sire de Varambon, bailli de Bresse, pour la garde du pays. — Rôle des chevaliers avec lesquels il garda le passage de la Saône.

B. 7164. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 90 de long.

1417-1418. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud, bailli et châtelain. — Recette des *complaintes* dues de trois en trois ans, par les taillables de la châtellenie. — Lettres destinées à assurer le service de la chapelle fondée dans l'église de Meillonaz, par Jean de Corgeron. — Dépenses pour visites de médecins et remèdes divers pour Jean Lagerot, qui avait été torturé. — Messages envoyés aux châtelains de Bresse, Dombes et Valdonne, pour leur signifier l'expédition qui devait avoir lieu contre le Beaujolais.

B. 7165. (Rouleau.) — Parchemin de 30m 85 de long.

1418-1419. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud, chevalier, bailli et châtelain. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, pour faire exécuter ses ordres relatifs à une contribution pour les fortifications de Bourg. — Lettres de l'abergement d'une partie de La Reyssouse, la pêche comprise. — La recette du produit des condamnations est nulle, attendu la mort de messire Antoine de Bourg, juge, et de la peste qui avait existé audit lieu. — Dépenses pour faire venir de Mâcon les vins destinés à la provision de l'hôtel du duc et de la duchesse de Savoie; — pour une réunion générale des troupes à Ambronay, le 22 octobre; — pour faire savoir aux châtelains le secours envoyé au Dauphin.

B. 7166. (Rouleau.) — Parchemin de 30m 05 de long.

1419-1420. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud. — Lettres de provision de l'office de chacipole, données par Amédée, duc de Savoie, en faveur de Jean Ruynet, sergent général. — Les fonctions du chacipole sont ainsi exprimées : *Jura nostra perquirere et servare et neminem dicti officii pretextu opprimere; jura que dicti officii moderate secundum formam statutorum nostrorum et prout est consuetum exigere, et alia facere que dicto pertinent officio, remoto quolibet inhonesto; et hoc pro-*

firma seu censa tres decim florenorum per annum. — Composition payée par une femme, pour avoir laissé des joueurs toute la nuit dans sa maison.

B. 7167. (Rouleau.) — Parchemin de 36m40 de long.

1420-1421. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud. — Don de vingt-cinq quartals d'avoine aux Frères Mineurs de Bourg, « orateurs » du duc de Savoie. — Recette de 270 florins, prix de la ferme de la *Leyde* et du *Coponage*. — Composition pour vente de fromages; — pour la monnaie du Roi; pour achat de toile avec de la monnaie de Bourgogne; — payées par un homme qui, contrairement aux statuts, avait juré par le sang-Dieu. — Payement fait au maître des bombardes, pour avoir fabriqué une bombarde, qui fut reçue après une épreuve de trois coups tirés. — Dépenses faites par le bailli, à Bourg, à Saint-Trivier, à Tournus et ailleurs, pour les journées tenues à Tournus avec les gens du conseil de Madame et de mondit seigneur, tant sur les *roberies* faites par ceux de Bourgogne sur la terre du duc de Savoie, que pour la détention des marchands de Bourgogne, détenus en Savoie; — pour la journée tenue à Saint-Claude, entre les gens du duc de Savoie et ceux du duc de Bourgogne; — pour la publication d'une monnaie nouvelle.

B. 7168. (Rouleau.) — Parchemin de 3m70 de long.

1421-1422. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud. — Ce compte est uniquement relatif aux huit quartals d'avoine dus à Montagniat, pour la garde dudit lieu.

B. 7169. (Rouleau.) — Parchemin de 34m72 de long.

1421-1422. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud. — Recette des droits de garde; — des lods et ventes. — Composition payée par un individu qui était sorti de la ville de Bourg la nuit, sans lumière; — par un boucher qui avait tué, pour être vendu, un porc lépreux. — Recette des échutes des taillables. — Lettres du duc Amédée de Savoie, faisant des dons de diverses natures aux Frères prêcheurs, pour la construction de leur couvent, à Bourg.

B. 7170. (Rouleau.) — Parchemin de 45m00 de long.

1422-1423. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud, bailli et châtelain. — Recette de seigle dû aux moissons, aux Rippes, à La Vernée, à Courtioux, Montracol, Cuisiat, Saint-André-de-Panouse, Malmont, Clémentfrey, Péronat; — de 566 poules, de 202 livres de cire. — Le total des fermes est de 394 florins et de 66 livres. — Confiscation des biens d'un usurier. — Rôle des dépenses faites par le bailli, pour plusieurs voyages faits à Mâcon, à Lyon, à Beaujeu, *ad finem quod gentes armorum que erant in garnisione Matisconis, non essent audaces venire in patria Domini ducis, nec non obviandum ne scandella accident in illo latere, quod habuissent aliquam abstinentiam guerre, ad finem quod patria propter eorum guerram non dampnificaretur.* — Message envoyé au duc de Savoie, pour lui faire savoir la prise de Trévoux, par certains hommes d'armes. — Voyage fait par un sergent du duc à Villefranche, près de Bernard d'Armagnac. — Ce rôle des dépenses du bailli est curieux pour les mouvements de troupes qu'il signale et les dépenses qu'il enregistre qui s'élèvent à 868 florins.

B. 7171. (Rouleau.) — Parchemin de 40m88 de long.

1423. — Bourg. — Compte de Guigon de La Palud. — Recette des *entrages* en possession; — du toisé des maisons de Bourg. — Rôle du produit des condamnations, *banna condempnata*. — Lettres patentes d'Amédée, comte de Savoie, par lesquelles il donne en fief à Jean Fromond, seigneur de Toulongeon, pour lui et ses descendants, 40 livres de rentes, assignées sur cette châtellenie.— Frais d'exécution de Jean, d'Arnay-le-Duc, convaincu d'être entré en armes en Bresse, d'y avoir tué quelques personnes, d'avoir pris Jean de Cordon et de l'avoir envoyé en France.

B. 7172. (Rouleau.) — Parchemin de 2m35 de long.

1424. — Bourg. — Compte de Claude de Saix, sire de Ravoire, conseiller et maître d'hôtel du duc de Savoie, son lieutenant général en Bresse, *cum omnimoda gladii potestate*. — C'est un rôle des compositions, dont plusieurs sont payées par les communautés de certaines villes qui avaient employé à d'autres fins les deniers qui devaient être consacrés aux fortifications. — Pont-de-Veyle est condamné à 80 florins, Treffort à 50, Mirbel à 40, Bagé et Montluel chacun à 100.

B. 7173. (Rouleau.) — Parchemin de 34m70 de long.

1422-1425. — Bourg. — Compte de Laurent Brenat,

damoiseau. — La recette des moulins de Curtafrey, qui avaient coutume de produire douze quartals, est nulle, attendu qu'ils avaient été abergés à Étienne de Sales, du mans de Curtafrey. — Un individu paye une amende de 3 florins, pour avoir apporté au marché de Bourg de la toile non vénale, c'est-à-dire dont le tissu n'était pas assez serré, et cela, aux termes des franchises de Bourg. — Payement de 40 florins de rentes à Jean, seigneur de Toulongeon. — Deniers donnés à Pierre Thomasset, valet de la bouteillerie, qui était allé à Mâcon, acheter dix-huit tonneaux de vin pour la provision de l'hôtel de Thonon.

B. 7174. (Rouleau.) — Parchemin de 32m75 de long.

1425-1426. — Bourg. — Compte de noble et puissant seigneur Hugonin, seigneur de Chandeyat, bailli, lieutenant de Bresse et châtelain de Bourg. — Don de deux quartals de froment et de quatre quartals de seigle, fait par le comte, pour l'éducation d'Amédée, fils de Jean Cornut, filleul de mondit seigneur. — Condamnations d'individus qui n'avaient pas enlevé le fumier qui était devant leurs maisons, sur le chemin, malgré les ordonnances publiées. — Payement de la pension de 6 florins à Joffroid Portier, trompette de Monseigneur, à cause de sa vieillesse. — Lettres par lesquelles le comte reconnaît avoir reçu 100 écus d'or du Roi, que le bailli lui avait avancés, ainsi que 200 florins.

B. 7175. (Rouleau.) — Parchemin de 30m60 de long.

1427-1428. — Bourg. — Compte de noble Hugonin, seigneur de Chandeyat, bailli et châtelain. — Au chapitre des nouveaux revenus est la copie des lettres de l'abergement fait à perpétuité, d'une place située à Estrées, au profit de Jean Rossignol. — Amende payée par un individu qui avait mis dans les souliers d'un juif des clous rouges pour le brûler. — Dépenses faites par le bailli de Bresse, pour une conférence qu'il devait avoir à Saint-Trivier-de-Courtoux, avec le bailli de Bourgogne et les gens du duc de Bourbon, pour les limites de leurs terres respectives.

B. 7176. (Rouleau.) — Parchemin de 25m90 de long.

1428-1429. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat, bailli de Bresse et châtelain de Bourg. — Recette du prix de la ferme de la banderie ou chacipolerie. — Amendes payées par un individu, qui avait acheté un plat à lui présenté par une femme, sans l'autorisation de son mari ; — par un homme qui avait dit : *Mort-Déu*. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, par lesquelles il crée une pension rachetable à Jacquinot, son maître de bombardes. — Dépenses pour acheter douze douzaines de fromages, qui furent envoyés en cadeau au duc de Milan et à Marie, fille de Monseigneur.

B. 7177. (Rouleau.) — Parchemin de 27m00 de long.

1429-1430. — Bourg. — Compte d'Oddet de Chandeyat, bailli et châtelain, successeur de son père, décédé, et institué par lettres datées de Thonon, le 18 janvier 1430 ; il avait pour lieutenant Antoine de Montcepey. — Recette de 60 florins, prix de la ferme du Grand-Poids de Bourg. — Composition payée par un individu qui avait marié ses enfants impubères, sans l'autorisation de leur tuteur. — Provisions de chapelain données par le duc Amédée VIII à Jean Duret. — Rôle des dépenses faites par le bailli pour la conférence qu'il eut pendant la dernière semaine d'avril 1428, avec les gens du duc de Bourbon. — Dispositions prises pour empêcher l'armée du prince d'Orange de commettre des dégâts en traversant la Bresse. — Enquête sur les oppressions faites en Bresse par les officiers de Monseigneur de Lyon : enquête qui ne peut se terminer à cause de la peste. — Espions envoyés dans le royaume, pour savoir s'il était vrai qu'il s'y fît une grande assemblée d'hommes d'armes. — Dépenses du bailli pour la garde du château de Saint-Bernard, au mois de février 1429.

B. 7178. (Rouleau.) — Parchemin de 23m90 de long.

1430-1431. — Bourg. — Compte d'Oddet de Chandeyat, bailli et châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui accorde une pension de 40 florins à Jacquette Fasquette, femme de Jean Maréchal, pour les longs services qu'elle avait rendus au feu duc de Savoie. — Mesures prises par le bailli pour s'opposer aux hommes d'armes de Rodrigues et La Vallette, capitaines des compagnies qui étaient du côté de Lyon et sur les frontières de la Bresse. — Espion envoyé au Puy, en Auvergne, pour découvrir les projets des compagnies qu'on disait s'y trouver en grand nombre. — Message envoyé par le bailli au duc de Savoie, pour l'informer des intentions de Rodrigues et de La Vallette, qui venaient en Bresse par le Dauphiné, et lui demander ses ordres au sujet de la garde des frontières et des places. — Nouvelles de la prise de Belleville par les compagnies, et de la ville d'Orange par les gens du Roi. — Salaire d'éclaireurs déguisés (*in habitu dissimulato*).

B. 7179. (Rouleau.) — Parchemin de 19m13 de long.

1431. — Bourg. — Compte d'Oddet de Chandeyat, bailli et châtelain, du subside levé en 1431, pour contribuer aux dépenses d'Amédée, fils aîné du duc de Savoie, qui était allé en Italie, servir le roi des Romains. — Rôles nominatifs des feux qui contribuèrent à cette dépense. — La recette, pour la châtellenie de Bourg, est de 1,600 florins.

B. 7180. (Rouleau.) — Parchemin de 36m20 de long.

1431-1432. — Bourg. — Compte d'Oddet de Chandeyat. — Abergement de la halle du duc, située près l'église Notre-Dame de Bourg, fait à Jacques Oriol, docteur en droit, par Claude de Saix, président de la Chambre des Comptes. — Mesures ordonnées par le bailli contre les hommes d'armes de Charles, duc de Bourbon, qui, voulant faire une invasion en Bresse, avait déjà introduit La Vallette à Belleville, mis garnison dans d'autres places de Beaujolais, et pris Trévoux. — Le sire de Varambon avait évacué Trévoux et emmené des prisonniers en Bourgogne. — Messages envoyés aux nobles de Bresse, pour leur enjoindre de se trouver au couronnement du roi des Romains. — Récépissés donnés par Michel de Ferro, trésorier de Savoie, ou par son délégué, pour versements faits dans leurs mains.

B. 7181. (Rouleau.) — Parchemin de 47m90 de long.

1433-1434. — Bourg. — Compte d'Oddet de Chandeyat, bailli et châtelain. — Dépenses du bailli, qui était allé en armes, avec quelques chevaliers, à Varambon, pour y prendre la fille du sire de Varambon et la conduire à sa grand'mère, Aynarde de La Baume. Cette mission ne put être exécutée, parce que la jeune fille fut trouvée dépourvue de vêtements et presque nue. — Mention de l'incendie du château de Varambon. — Dépenses faites par le bailli à l'occasion de la prise de Trévoux. — Dépêche envoyée au duc de Savoie, pour l'informer que la duchesse de Bourbon et M. de Montpensier étaient entrés à Trévoux avec une nombreuse troupe d'hommes d'armes, et que les gens de Rodrigues se sont vantés de pénétrer en Bresse. — Messages envoyés dans les environs de Dijon, pour demander aux sires Thibaud de Rougemont, Simon de Grancey et à plusieurs autres seigneurs bourguignons, d'aller au secours du duc de Savoie. — Demande d'indemnités pour une invasion faite en Bresse par des hommes d'armes du Beaujolais. — Dépenses faites à l'occasion de la prise de Thoissey et pour l'artillerie.

B. 7182. (Rouleau.) — Parchemin de 39m90 de long.

1434. — Bourg. — Compte d'Oddet de Chandeyat, bailli et châtelain. — Dépenses pour acheter des arbalètes et des bombardes. — Salaire du bourreau, pour diverses exécutions. — Message adressé au bailli de Mâcon pour une enquête dirigée contre les gens d'armes qui avaient fait une course dans le village de Saint-Étienne-de-Chalaronne. — Escorte donnée au duc de Bourgogne, *ne insidiaretur per ejus emulos.* — Cavaliers envoyés en divers lieux pour s'informer si des hommes d'armes pénétraient en Bresse pour attaquer le duc de Bourgogne (*pro offendendo ducem Burgundie,*) qui revenait de Chambéry. — Messages relatifs à des courses faites en Dombes, par la garnison de Mâcon. — Voyage du bailli et de dix chevaliers à Pont-de-Veyle, pour une conférence qui devait s'y tenir entre les ambassadeurs des ducs de Bourbon et de Bourgogne, pour une suspension d'armes. — Conseil de guerre tenu à Bourg, pour prendre des dispositions dans le cas où le duc de Bourbon ferait le siége de Mâcon. — Salaire du sergent Jeanin, de Langres, envoyé au capitaine de Cuisery, Lemoine de Neuville, pour lui demander de remettre au bailli de Bresse le bâtard de Boisy et ses complices, qui étaient entrés en Bresse. — Réclamation adressée par le bailli de Bresse à celui de Mâcon, pour se plaindre de l'invasion faite par le pont de la Saône sur le territoire du duc de Savoie, par le bâtard de La Motte, le bâtard de Salle et le bâtard Burdet, accompagnés de leurs troupes. — Sergent envoyé au bailli de Beaujeu, pour réclamer contre les habitants de cette ville, qui, avec cent chevaux, s'étaient approchés de Saint-André-de-Panoux, avaient frappé cruellement les hommes taillables du duc de Savoie et en avaient emmené vingt, prisonniers à Lent. — Plaintes au bailli de Beaujeu : contre les habitants de Lent, qui avaient couru sur ceux de Saint-André-de-Panoux ; — contre ceux qui avaient envahi le village de Genay. — — Message envoyé au duc de Savoie pour l'informer des dégâts commis sur ses terres par les hommes d'armes commandés par Gebin, capitaine des Picards : ordre du duc de le chasser de la Bresse. — Message envoyé au duc, alors à Thonon, pour lui faire savoir que le duc de Bourbon avait pris les châteaux de Chaumot, Bannans et Chevigniat, et mis garnison dans six places des bords de la Saône, du côté de l'Empire. — Rapports signalant la présence du duc de Bourgogne, qui, avec mille cavaliers, était entré dans les châtellenies de Bagé, de Pont-de-Vaux et de Saint-Trivier de Courtoux.

B. 7183. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1434-1435. — Bourg. — Compte d'Aymon de Châteauvieux et Verjon, chevalier, bailli de Bresse et châtelain de Bourg. — Recette du produit des tailles, accensées par suite d'un échange fait entre le duc de Savoie et Jean de Corgeron. — Recette de 22 florins pour la ferme des fours banaux de Bourg. — Composition de 3 florins, payés par Hugues Vannier, pour avoir délivré un prisonnier qui avait été mis sous sa garde. — Douze rouleaux (*cursibus*) de parchemin, employés pour les travaux de la halle de Bourg, sont payés 6 florins.

B. 7184. (Rouleau.) — Parchemin de 50m75 de long.

1435-1436. — Bourg. — Compte d'Aymon de Châteauvieux. — Demande et concession de l'établissement d'un étang, accordées à Thomas Guiliod de Bourg, sur un terrain limité par Saint-Rémy au nord et Saint-André-de-Panoux à l'orient. — Voyage du bailli de Bresse, de Châteauvieux à Bourg, au conseil tenu pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire relativement aux hommes d'armes qui étaient entrés en Bresse. — Voyage du même à Mâcon, pour y conférer avec le duc de Bourgogne. — Dépenses pour la garde des portes de Pont-de-Veyle, pendant l'entrevue des ambassadeurs des ducs de Bourgogne et de Bourbon. — Port des lettres de souffrance d'hommage pour la terre de Beaujeu, adressées par le duc de Bourbon au duc de Savoie, alors à Déçize. — Lettres d'institution de l'office de bailli de Bresse, et de châtelain, au profit d'Aymon de Châteauvieux, données par le duc de Savoie.

B. 7185. (Rouleau.) — Parchemin de 31m00 de long.

1437-1438. — Bourg. — Compte d'Aymon de Châteauvieux. — Recette des deniers destinés à la constuction du château de Poncin, afin que le duc pût y trouver une retraite sûre en cas de guerre. — Lettres de Louis, prince de Savoie, qui ordonne ces constructions et assure les deniers nécessaires.

B. 7186. (Rouleau.) — Parchemin de 45m50 de long.

1438-1439. — Bourg. — Compte d'Aymon de Châteauvieux, bailli et châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, relatives à l'abergement de biens à lui advenus par la mort d'un prêtre, son homme taillable, *ex generali consuetudine*. — Recette des deniers destinés aux fortifications de Poncin. — Voyage du bailli à Mâcon, pour assister à une conférence qui avait pour but, de fixer les limites de la Bresse du côté de Mâcon. — Émissaire secret envoyé par le bailli de Bresse en Bourgogne, à Trévoux, à Saint-Gengoux, à Chalon, pour connaître les intentions des routiers. — Lettres : annonçant que les routiers qui se trouvaient aux environs de Villefranche avaient l'intention d'entrer en Bresse; — du bailli aux châtelains de Bresse, pour leur ordonner d'avertir les nobles de leurs châtellenies de se tenir prêts à prendre les armes. — Avis est donné au duc de Savoie que les routiers s'approchaient de Lyon.

B. 7187. (Rouleau.) — Parchemin de 18m80 de long.

1440. — Bourg. — Compte des héritiers d'Aymon de Châteauvieux, décédé. — Composition payée par un individu, qui n'avait pas réparé le chemin devant sa maison. — Remboursement fait au chacipole des dépenses d'un prisonnier détenu à Bourg et pendu par sentence du juge de Bresse. — Constructions à la maison de la Couronne à Bourg.

B. 7188. (Rouleau.) — Parchemin de 39m60 de long.

1441-1442. — Bourg. — Compte de Jacques de la Baume, seigneur de l'Abergement, bailli de Bresse, et châtelain de Bourg. — Payement de 100 florins fait à noble Jean de Lornay, capitaine des fortifications de Bresse, pour les appliquer à ces fortifications. — Dépenses du bailli pour le voyage fait en Bourgogne avec une armée. — Éclaireur envoyé en Auxois, à Châtillon-sur-Seine, pour savoir quels ennemis y faisaient des courses. — Convocation d'une assemblée de seigneurs, à Bagé, pour délibérer et prendre une décision relativement aux écorcheurs. — Messagers envoyés par le bailli au maréchal de Bourgogne, à Dijon et à Beaune, pour connaître son intention touchant les écorcheurs. — On apprend que ceux-ci avaient passé la Loire. — Espions envoyés dans le royaume et en Bourgogne, pour chercher à savoir si les écorcheurs et les routiers (*excoriatores et rocteriores*) se disposaient à entrer en Bresse. — Sommation faite à certaines villes de travailler aux fortifications, *sub formidabilibus penis*. — Messages envoyés à Bourbon, en Bourgogne, pour s'informer de l'intention du Roi et de ses gens. — Tenue d'un Conseil à Bourg, à la Croix-Blanche. — Avis donné au duc de Savoie, qui était à Genève, de la prise du château de La Flechères, par les gens du Bourbonnais.

B. 7189. (Rouleau.) — Parchemin de 37m85 de long.

1442-1443. — Bourg. — Compte de Jacques de La Baume. — Amende payée pour ces paroles : « Tu portes « mon chappiron et le me rendras. » — Lettre du duc de Bourgogne qui assigne au duc de Savoie, une somme de 38,548 francs sur les revenus des salines de Salins, pour reste de la dot de Marie de Bourgogne, sa femme. — Transaction entre Amédée, comte de Savoie, et Aymon, évêque de Genève, par laquelle le comte partageait la juridiction de cette ville et était autorisé à y construire un château.— Traité entre Amédée de Savoie et l'évêque, sur le vidamiat de Genève. — Confirmations de privilèges, par Venceslas, roi des Romains, au profit d'Amédée de Savoie. — Lettres de Sigismond, roi des Romains, par lesquelles il donne audit comte l'investiture de la principauté et des duchés de Chablais et d'Aost, de la Marche en Italie, des comtés de Savoie, Genevois et Piémont, du domaine de la Cité et du comté d'Ast, et crée ledit Amédée duc de Savoie.

B. 7190. (Rouleau.) — Parchemin de 35m70 de long.

1443-1444. — Bourg. — Compte de Jacques de La Baume. — Lettre de provision de l'état de notaire et greffier des cours de Bourg et de Corgeron. — Frais des voitures et des six bœufs qui ont apporté à Thonon les fromages destinés à l'hôtel du duc de Savoie.

B. 7191. (Rouleau.) — Parchemin de 32m50 de long.

1444-1445. — Bourg. — Compte de Jacques de la Baume, bailli et châtelain. — Amende payée pour ces mots « Tu mens comme chat et traitre. » — Lettres du duc de Savoie, par lesquelles il nomme Jean Maréchal, en l'office de bombardier, *circa constructionem bombardarum et aliarum artillieriarum*.

B. 7192. (Rouleau.) — Parchemin de 30m90 de long.

1445-1446. — Bourg. — Compte de Jacques de la Baume. — Recette du prix de la ferme de la bannerie ou chacipollerie de Bourg. — Lettres : par lesquelles Louis, duc de Savoie, afferme le produit du gros poids de Bourg ; — pour la ferme de la Leyde. — Amende pour ces mots : « Tu es chat et malautru. » — Payement de 30 florins fait à Jean de Toulongeon, pour lesquels il fait hommage au duc de Savoie.

B. 7193. (Rouleau.) — Parchemin de 5m23 de long.

1447. — Bourg. — Compte de Jacques de La Baume, présenté par noble Antoine Venet, lieutenant et procureur du château, à Chambéry, par-devant nobles hommes Guillaume Rigaud, maître de l'hôtel, Manfroy, Besson et Étienne Rosset, maîtres et auditeurs des Comptes. — Recette de la taille des fermes et des lods et ventes.

B. 7194. (Rouleau.) — Parchemin de 28m70 de long.

1447-1448. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel, seigneur de Barjat, maréchal de Savoie, bailli de Bresse, de Dombes, de Revermont, lieutenant *patrie* au delà de l'Ain et châtelain de Bourg. — Recette des grains, froment, seigle, avoine, millet et mélange; celle des poules s'élève à 283. — Recette des tuiles ; des deniers de cens ; des entrages, dans laquelle se trouvent incorporés quelques titres relatifs aux immeubles, sur lesquels lesdits droits étaient dus ; des deniers de la garde, de la taille, des complaintes, des fermes, des langues de bœuf, du toisé des maisons, du parcours dans les bois, de l'affouage, du droit de mutation, des amendes, des appels ,des saisies et des échutes — Des lettres de provision de Jean de Seyssel, bailli, capitaine et châtelain. Ces lettres sont de Louis, duc de Savoie et datées de Genève, le 30 juillet 1447, en présence de Lancelot de Lusignan, cardinal de Chypre.

B. 7195. (Rouleau.) — Parchemin de 30m00 de long.

1446-1450. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Abergements de terrains et cours d'eau dans divers lieux de la châtellenie. — Don de 100 florins fait par le duc de Savoie à Claude de Gorrevod et à Josserand Crochat, ses hommes d'armes, en indemnité des pertes par eux éprouvées à une journée qui eut lieu contre eeux qui voulaient s'opposer au duc. — Perdrix envoyées au duc et achetées trois quarts de gros chacune.

B. 7196. (Rouleau.) — Parchemin de 43m70 de long.

1450-1451. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Abergement d'eau destinée à arroser des prés et venant par le chemin public qui conduit de Pouillat à Vial. — Permission accordée par le lieutenant de bâtir une maison près l'hôpital de Bourg, à titre d'abergement. — Recettes de la ferme de la chacipolerie et de la garde des prisons

de Bourg ; — de la ferme de la marque des poids et mesures. Les lettres de cet office, données par Louis, duc de Savoie, sont insérées dans la recette. — Don de 500 florins pour la construction de la voûte de l'église des Frères Prêcheurs de Bourg, fondée par le pape Félix V, père du duc de Savoie. — Lettres relatives à la vente des arbres abattus, déracinés ou rompus, dans la forêt de Chamberia.

B. 7197. (Rouleau.) — Parchemin de 4m00 de long.

1451. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Livraison d'avoine pour la dépense de l'hôtel du duc, à Bourg. — Frais d'une information ordonnée par la Chambre des Comptes, sur l'avantage qu'aurait le duc de Savoie d'aberger ou amodier ses étangs de la châtellenie pour deux mois. — Don annuel de 10 florins fait aux religieux Mineurs et Prêcheurs de Bourg.

B. 7198. (Rouleau.) — Parchemin de 36m60 de long.

1451-1452. — Bourg. — Compte de magnifique seigneur Jean, bâtard d'Armagnac, seigneur de Gordon et de Tournon, chevalier, bailli de Bresse et châtelain de Bourg, institué par lettres de Louis, duc de Savoie (Yenne, 20 avril 1451). — Versement de 160 florins fait à Pierre Serrebourse, trésorier de la duchesse de Savoie, pour la dépense de son hôtel. — Dépenses faites pour les filles des villages qui se trouvèrent à l'entrée solennelle du duc et de la duchesse à Bourg. — Lettres de constitution de la chapelle de Saint-Georges, à Bourg, faite par Louis, duc de Savoie (Bourg, 19 juin 1451).

B. 7199. (Rouleau.) — Parchemin de 39m70 de long.

1452-1453. — Bourg. — Compte de Jean de Châteauvieux, châtelain de Bourg. — Lettres d'abergement des étangs de Condessiat, fait par Louis, duc de Savoie. — Recette des lods et ventes, où l'on voit que ce droit de mutation était égal au sixième du prix d'achat. — Payement d'une amende de 25 sous pour ces paroles : « Tu mens comme truand, ribaud que tu es, par la gorge. » — Gages de Jean Maréchal, maître des bombardes. — Lettres de provision du châtelain. — Demande adressée par les Frères Prêcheurs de Bourg au duc de Savoie, à l'effet d'obtenir les fonds nécessaires pour la couverture de leur église, suivies des lettres par lesquelles le duc leur accorde 100 florins.

B. 7200. (Rouleau.) — Parchemin de 4m05 de long.

1453. — Bourg, — Compte de Jean de Châteauvieux, châtelain de Bourg. — Recette de deux milliers de tuiles de redevance due dans la châtellenie ; — de 6 florins pour l'abergement de l'étang de Condessiat, fait à Humbert de Croset, bourgeois de Bourg. — Composition de 15 sols pour avoir établi une écluse dans un champ. — Payement de 300 florins fait par le duc au profit de l'église des Frères Prêcheurs de Bourg.

B. 7201. (Rouleau.) — Parchemin de 39m90 de long.

1453-1454. — Bourg. — Compte de Humbert de Montluel, chevalier, institué par le duc Louis, bailli de Bresse et châtelain de Bourg. (Chambéry, 4 mai 1453). — Dépenses pour la construction de la chapelle Saint-Georges. — Salaire de maître Philippe Pioche, envoyé par le duc de Savoie vers le duc de Bourgogne. — Nomination et salaire de maître Jacques Bonachon, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Savoie.

B. 7202. (Rouleau.) — Parchemin de 17m70 de long.

1454. — Bourg. — Compte de Humbert de Montluel, chevalier, nommé bailli de Bresse et châtelain de Bourg, par lettres du duc de Savoie, de 1453. — Don de 100 florins pour la construction de l'église des Frères Prêcheurs de Bourg. — Payement d'une amende de 20 florins, pour coups donnés jusqu'à effusion de sang.

B. 7203. (Rouleau.) — Parchemin de 31m50 de long.

1454-1455. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel, seigneur de Barjat et de La Rochette, maréchal de Savoie, lieutenant, bailli et châtelain de Bourg, rétabli dans son office par lettres du duc de Savoie, insérées dans le compte et dans lesquelles Jean de Seyssel est appelé par le duc, son cousin (*consanguineus.*) (Annecy, 30 septembre 1454). Elles furent passées en présence de l'évêque d'Hébron, de Martin Lefranc, prévôt de Lausanne, d'Antoine Pioche, chantre de Genève, de Louis Bonnivard, maître de l'hospice de R., etc. — Supplique adressée au duc de Savoie, par son très-humble serviteur « et subjet François « Bergier, néophite pour la substantation de sa personne, « car le dit François veult aller à l'escole à maistre pour « aprandre à lire et escripre, afin que ou temps advenir « il peusset mieulx servir au dit seigneur. » A la suite sont les lettres du duc, qui donne 25 florins audit François,

son chevaucheur, *affectantis ad scolas grammaticales causa in scientiis et aliis virtutibus eruendi se transferre.*

B. 7204. (Rouleau.) — Parchemin de 41m30 de long.

1455-1456. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Recette du produit annuel des abergements nouvellement faits et dont les lettres sont insérées dans les comptes; entre autres se trouvent celles de l'abergement d'une jonchère contenant environ une coupée de terre, sous le service annuel d'un denier viennois; — de la construction d'une chaussée à un étang dans la paroisse de Chavériat. — Remise d'une partie du prix de la ferme de la leyde et du coponage, à cause de la guerre qui a eu lieu avec les Dauphinois, et les courses faites par les officiers du duc de Bourbon.

B. 7205. (Rouleau.) — Parchemin de 42m 18 de long.

1457-1458. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. —Abergement, par le lieutenant de la châtellenie, à Jean Arbigeys, du droit d'établir un étang ou serve, avec une chaussée de six pieds de haut, en la Brameleyse, dans la paroisse de Montracol, sous le servis annuel et perpétuel d'un denier viennois. — Compositions payées par une femme qui avait dit à une autre : « Je ne scey si tu es bien « baptisaz ; » — par Jacques André, accusé d'avoir dit à Jean Rabor : « Tu tiens toujours ici la challiesse ; » — par Jean Rabor, pour avoir répondu à Jacques André : « Je ne tiens la challiesse que pour ta femme. »

B. 7206. (Rouleau.) — Parchemin de 35m10 de long.

1459-1460. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel, bailli et châtelain. — Recette de 100 florins payés par Thomas Guillot, et Humbert de Croset, bourgeois de Bourg, héritiers de noble Antoine Venet, pour l'abergement des étangs de Bresse. — Compositions payées pour ees mots adressés à un prêtre : « Vous estes gros ser- « gents; » — pour ceux-ci adressés à un notaire : « Véez-gei ma lettre; vous ne la m'avés faite ainsin que « vous deviez, butez m'y ce que vous m'y devez mettre et « la me reffaites. » — Travaux exécutés à la chapelle Saint-Georges, à Bourg.

B. 7207. (Cahier.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1460. — Bourg. — Compte de noble François Berger, vice-châtelain de Bourg, receveur du don gratuit accordé au prince de Piémont par les ecclésiastiques de Bresse, pour entretenir l'armée destinée à repousser les gens du duc de Bourbon, au mois de mai 1460. — Commission dudit receveur, donnée par Amédée de Savoie, fils aîné de Louis, duc de Savoie. — Le curé de Cortoux paye 16 florins ; — celui de Coligny, 4 ; — celui de Jasseron, 12 ; — celui de Bourg-Saint-Christophe, 8 ; — le prieur de Seillon, 20 ; — celui de Montmerle, 30; — et les prêtres desservants de Notre-Dame de Bourg, 120. — Dépenses pour les gens de l'armée du prince de Piémont devant Lent (*ante villam Lent existentibus*).

B. 7208. (Rouleau.) — Parchemin de 42m80 de long.

1460-1461. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel, bailli et châtelain. — Abergement du cours de la rivière de Chamby ou de Lez-Léchières, depuis la fontaine de Rive et le pont Berrier jusqu'au pré Griliet, pour 3 sous viennois de cens annuel et perpétuel, — Compositions payées pour mise en vente de viande de moutons soufflés et enflés, pendant des jours prohibés. — Payement d'une pension de 100 florins, accordée par Amédée de Savoie, prince de Piémont, à noble François Bonivard, seigneur de Lompnes, en considération de ses services. — Lettres de l'office de maître maçon du duc pour Étienne Berruier.

B. 7209. (Rouleau.) — Parchemin de 48m75 de long.

1461-1462. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Lettres d'Amédée de Savoie, par lesquelles il établit crieur public du bailliage de Bresse, Jean Albert, sergent général. — Frais d'exécution des sentences criminelles rendues par le maréchal de Savoie, bailli de Bresse. — Tableau de la valeur comparée des monnaies du compte. — La coupe de froment est vendue 2 deniers 1 obole et le tiers d'un denier. — Abergement d'eaux, de terrains à bâtir, de maisons, etc.

B. 7210. (Cahier.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1462-1463. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Recette des condamnations sur lesquelles le châtelain prélevait à son profit 2 sous par livre. — Payement d'une condamnation de 25 sous pour ces mots : « Tu as affeublé « la robe d'un larron. » — Le fisc percevait 6 sous pour chaque claim et par saisyne 20 deniers ou 1 denier gros au petit poids ; le total de cette recette pour l'année est de 461 livres. — Payement de 40 florins, fait par le trésorier à Jean de Corgeron, pour son hommage de 25 florins au châtelain, pour ses gages, et de 100 florins à François

Bonivard. — Salaire du bourreau. — Abergements : du bief de Gignion sur Viry, fait à Ét. de La Grange ; — des eaux du chemin allant au moulin de Cireil sur Chaveyriat ; — — du droit : de construire un moulin sur la Veyle, au bas du village de Pollias ; — d'établir un battoir sur le bief de Bostre, dans la châtellenie de Bourg.

B. 7211. (Rouleau.) — Parchemin de 17m00 de long.

1463. — Bourg. — Compte de Jean Jacquet, secrétaire ducal, et de Jean Regis, notaires publics, commissaires et receveurs des *extentes*, estimations, valeurs, prisées féodales nobles et non nobles, ayant pouvoir de sommer tous les feudataires, tenanciers et emphytéotes, à faire la déclaration de ce qu'ils possédaient en fiefs, arrière-fiefs, cens et servis, et d'arrêter au besoin les réfractaires. — Lettres de leurs commissions, données par Amédée de Savoie, à Pont-d'Ain, le 20 août 1463, avec l'enregistrement par Guillaume de La Baume, gouverneur, lieutenant général et bailli de la Bresse. — Le premier article est une recette de 6 florins, donnés par un cordonnier de Bourg, pour une retenue des lods et ventes d'un curtil.

B. 7212. (Cahier.) — Petit in-folio, 131 feuillets, papier.

1463-1464. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel, bailli de Bresse et châtelain de Bourg. — Une note placée au commencement, rappelle que le lieutenant du châtelain doit rendre compte du don gratuit fait au prince de Piémont, par les syndics des villages et des communautés de Bresse, en 1461. — Payements des droits annuels dus au recteur de la chapelle Saint-Georges de Bourg ; — au chapelain de Saint-Barthélemy, dans l'église Notre-Dame ; — au desservant de la chapelle de Meillonat. — Le chacipole du château et des prisons de Bourg est tenu quitte de ce qu'il devait pour sa ferme. — Actes d'abergements des maison et grange, et autres héritages, situés au village de Chassagny, provenant de l'échute d'un homme taillable du duc.

B. 7213. (Cahier.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1464-1465. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Recette de 261 poules. — Don de 25 florins fait par Monseigneur à Nicod Rapier, en considération de ses services. — La coupe de froment est vendue un denier et un douzième ; — celle de seigle, deux tiers et trois parts du douzième d'un denier ; — celle d'avoine, le tiers et trois parts du douzième d'un denier.

B. 7214. (Cahier.) — Petit in-folio, 125 feuillets, papier.

1465-1466. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel. — Don de 75 florins fait par Amédée IX, duc de Savoie, à Philibert Pioches, avocat fiscal de Monseigneur en Bresse, en récompense de ses services. — Lettres du même prince, qui instituent Jean Trolliet, chapelain de Saint-Georges.

B. 7215. (Rouleau.) — Parchemin de 15m40 de long.

1466. — Bourg. — Compte de Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, lieutenant, bailli de Bresse et châtelain de Bourg, rendu après son décès, par François Berger, son lieutenant. — Recette des lods et ventes : pour un immeuble vendu 25 florins, le fisc percevait 3 florins 8 gros petit poids. — Condamnation pour injures. — Dépenses pour exécutions de malfaiteurs. — Lettres de rémission en faveur de François Berger, conseiller du duc de Savoie, signées par le prince Philippe de Savoie, comte de Bresse.

B. 7216. (Rouleau.) — Parchemin de 67m54 de long.

1466-1467. — Bourg. — Compte de Guillaume de La Baume, seigneur d'Illens, nommé gouverneur et bailli de Bresse, par lettres de Philippe de Savoie, insérées dans le compte et datées de Mehun-sur-Èvre (*Magduni supra Legram*), le 17 mai 1466. — Abergement ou emphytéote perpétuel d'un banc entre deux piliers de la halle de Bourg. — Salaire de Henri Toussaint, maître des œuvres de charpenterie, nommé par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse. — Payements d'une pension de 800 florins à Guy de La Baume, seigneur de La Roche ; — d'une autre de 100 florins à noble Jean Gaudel, écuyer, en récompense de ses services.

B. 7217. (Rouleau.) — Parchemin de 45m00 de long.

1467-1468. — Bourg. — Compte de Guillaume de La Baume. — Recette de la banderie, messerie, garde des récoltes de Monseigneur, Outre Veyle ; — de tuiles dues pour une concession de prendre du bois dans les forêts ; — des deniers des nouveaux abergements et permissions ; — desdits abergements. — Ouverture de fenêtres dans une maison, moyennant le servis annuel d'un denier. — Construc-

tion d'une maison sur la rue. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, accordant une pension à Belle de Chypre, pour ses bons offices.

B. 7218. (Rouleau.) — Parchemin de 52m90 de long.

1468-1469. — Bourg. — Compte de Guillaume de La Baume. — Rôle de la recette des deniers de cens et d'abergement, avec la désignation des immeubles qui les doivent. — Recette du prix des fermes de la châtellenie ; — des lods et ventes ; — des compositions ; — des condamnations ; — du produit de la vente des biens d'un taillable, mort sans enfants légitimes. — Salaire du bourreau pour fustigation d'un voleur « qui avait blasphêmé » : *Blasphemator Dei et gloriose Virginis ejus matris quam appellaverat* : *Puta, vielly rossa et alia nephandissima*; — pour avoir brûlé une femme accusée d'hérésie, de blasphèmes et de relations avec le diable dans une synagogue ; — pour avoir fouetté, exposé pendant deux heures, essorillé et banni un voleur.

B. 7219. (Rouleau.) — Parchemin de 55m60 de long.

1469-1470. — Bourg. — Compte de Guillaume de La Baume, bailli et châtelain. — Abergement d'une place pour y établir un petit étang sur le territoire du village de Buz, lieu dit *Es-Peloux*. — Compositions payées par diverses personnes qui s'étaient insurgées et avaient injurié le châtelain dans la maison de l'hospice de Bourg, où la commune était convoquée ; — par des individus qui avaient vendu de la brebis pour du mouton ; — par Jean Regnaud, dit Jaïr, qui avait dit : « J'ameroye mieulx estre juist que « chrestien ; » — pour ces mots : « Vous estes chas et « méchiant homme de mettre la main es hommes de « Chandeye. » — Salaire du bourreau, pour avoir pendu un homme, qui, sans torture, avait avoué : *Se fuisse in Synagoga in congregatione diabolorum et hommagium diabolo fecisse, eumque in posterioribus osculasse, eidem que unum pochonum pro tributo tradidisse, fidem que catholicam, Deum, Virginem Mariam et totam curiam celestem denegasse, deinde ab eodem diabolo sodomitam passum fuisse, carnes que puerorum in eadem Synagoga commedisse et ipsas, tanquam coquus preparasse et in veru posuisse et plura alia.*

B. 7220. (Rouleau.) — Parchemin de 59m75 de long.

1470-1471. — Bourg. — Compte de Guillaume de La Baume. — Abergement par Philippe de Savoie, comte de Bresse, des eaux descendant du chemin qui allait de Lent à l'Orme, appelé *de la Vernée;* — par le châtelain à Thomas Palordet, d'un chemin abandonné, situé dans la paroisse Saint-Denis, près de son bois. — Recette de 20 florins pour la ferme de la chacipolerie et garde des prisons de Bourg. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui confirme la donation viagère faite par ses prédécesseurs, à Olivier Daniel, de la ferme de la leyde et du coponage de Bourg, sous la condition de payer chaque année la somme de 100 florins, d'entretenir le luminaire de deux gros cierges de cire, brûlant nuit et jour devant l'image de Notre-Dame dans l'église de Bourg, et 50 florins payés au sacristain de Saint-Oyan de Joux, pour l'entretien d'un cierge éclairant également de jour et de nuit devant l'autel des bienheureux Oyan et Claude. — Condamnation pour ces mots : « Porte-le au diable. »

B. 7221. (Rouleau.) — Parchemin de 58m70 de long.

1471-1472. — Bourg. — Compte de Guillaume de La Baume. — Compositions payées pour ces mots : « Tu « es chat et malatre ; » — « Tu as menty, comme chat « que tu es. » — Recette des biens d'un taillable, mort sans enfants légitimes et donnés au bâtard de Valence, serviteur du comte de Bresse. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui accorde une pension de 1,200 florins à Huguenin de Chandeyat, conseiller et chambellan, pour les grands services qu'il en a reçus, *in plurimis armatis.*

B. 7222. (Rouleau.) — Parchemin de 53m70 de long.

1472-1473. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat, chevalier, seigneur dudit lieu, bailli de Bresse et nommé châtelain de Bourg, par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, et *Patriarum Breyssie, Reversimontis, Dombarum et Vallisboni* (Bourg, le 1er mars 1472). Le titulaire y est appelé conseiller et chambellan. — On y exprime que le mérite dudit Hugonin était d'ailleurs connu du comte, par sa réputation et la voix publique ; que c'est pour l'intégrité et la défense de la justice qu'il est nommé gouverneur, lieutenant et bailli du comté de Baugé et de Bresse et châtelain de Bourg. — Lettres du même prince, qui autorisent Michel Laurent de Polliat à établir un moulin sur la Veyle, en aval du moulin du seigneur de Brolires ; — les consorts de Larmiat du village de Larme, à convertir en étang le bois du Larma ; — Claude de Malleville, seigneur de Charenpat, à établir un barrage sur le Reyssouse au-dessous du village de Crangier. — Lettres

d'abergement de toutes les eaux descendant par la voie publique, depuis la halle de Bourg jusqu'à Jasseron et à Ceysiriat, en Revermont. — Lettres de l'office de chacipole et garde des prisons de Bourg.

B. 7223. (Rouleau.) — Parchemin de 52m 00 de long.

1473-1474. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat, bailli et châtelain. — Lettres d'abergement du droit de construire un étang, avec chaussée au lieu appelé *Pré Guichard* ou de Lez-Marchières. — Recette des échutes des biens advenus au fisc par le décès de taillables et de mainmortables, morts sans enfants légitimes. — Salaire du bourreau, pour avoir fustigé, mis au pilori, coupé l'oreille gauche et banni deux individus qui, à l'instigation des habitants des Rippes, avaient coupé la chaussée de l'étang de Rives ou des Rippes, appelé de La Planche.

B. 7224. (Rouleau.) — Parchemin de 51m 22 de long.

1474-1475. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat, gouverneur, bailli et châtelain. — Lettres d'abergement du droit de recueillir les eaux de la voie publique, qui allaient de la porte du Bourg-Majeur à la Chapelle-Saint-Jean. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui donne les revenus de la chacipolerie de Bourg à Aquinot de Lalue. — Composition payée par un individu, pour avoir traversé avec ses bœufs une certaine terre, malgré les armes de Savoie qui y étaient fixées. — Lettres de Philippe de Savoie, par lesquelles il donne : 50 florins à Jean Magnin, son chambrier, châtelain de Mont-Didier, pour ses bons offices ; — rendues en suite de la requête de Louis de Seyssel, comte de la Chambre, au duc de Savoie, par lesquelles il lève l'opposition qui lui était faite dans la jouissance des langues des animaux abattus dans la boucherie de Bourg.

B. 7225. (Rouleau.) — Parchemin de 54m 00 de long.

1475-1476. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat. — Recette de la ferme de la leyde et du coponage, affermés à Pierre Foissiat, drapier de Bourg, par lettres de Philippe de Savoie, insérées dans le compte. — Salaire du bourreau, pour différentes exécutions. — Pensions : de 30 florins faite par le comte Philippe à noble Georges de Chalanderie, un de ses serviteurs ; — à Claude de La Baume, surnommé l'*Ane*, écuyer, pour ses bons services. — Exécutions de voleurs de grands chemins, de sacriléges et d'hérétiques, entre autres d'une femme, *quia ejus confessione apparuit eam esse et fuisse hereticam, ydolatram, appostatam, homicidam, veneficam et pluries Sodomitam et cum dyabolo Briqueto* (sic) *quem in magistrum ellegit fecisse tributum quod annuale dedisse et solvisse, nec non ad Synagogam et congregationem talium hereticorum et malorum ivisse et nephanda ibidem commisisse.* — Condamnations au feu d'autres « Incorrigibles idolâtres, » *tributarias dyaboli, demonium invocatores, succubas, sortilegas, homicidas, homagium eidem dyabolo fecisse, Deumque omnipotentem denegasse, fidem etiam catholicam et omnia sacramenta Virginem Mariam et omnes sanctos, assumpsisse dyabolum nomine Robin* (sic) *similitudine mutonis nigri in ejus Dominum; et similiter dyabolum in similitudine hominis nigri nomine Bonnet.* — Supplice d'un homicide : après lui avoir coupé le poing à l'entrée du bourg de Saint-Antoine, on lui applique sur la poitrine une potence de Saint-Antoine, en fer, chauffée au rouge, puis il est traîné sur une claie jusqu'au pilori, où on lui applique encore la même marque sur le ventre ; on le décapite, et sa tête est fichée sur un poteau, tandis que son corps est suspendu aux fourches avec une chaîne de fer.

B. 7226. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, papier.

1476-1478. — Bourg. — Compte résumé des dons gratuits et des subsides accordés au comte Philibert de Savoie, par les trois États de Bresse, pour subvenir à ses dépenses, payer les Allemands qu'il avait à sa solde, *pro tuitione Bressie*, et la nourriture des hommes d'armes du roi de France, qui marchaient pour assiéger le château de Joux en Franche-Comté.

B. 7227. (Rouleau.) — Parchemin de 76m 80 de long.

1476-1477. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat, gouverneur, bailli et châtelain. — Lettre d'autorisation de clore une cour (*estram seu furgitamentum*), dans la rue de la Halle, à Bourg. — Compositions payées par des bouchers pour avoir mis en vente des viandes corrompues ; — pour achat de fil en dehors des limites du marché. — Lettres du bailli de Bresse, rendues en suite de la requête de Jean Le Loup, bourreau, détenu dans les prisons de Bourg pour ses méfaits, par lesquelles il lui accorde sa grâce, à condition qu'il continuera à faire toutes les exécutions.

B. 7228. (Registre.) — In-folio, 334 feuillets, papier.

1477-1479. — Bourg. — Compte de Hugonin de

Chandeyat. — Rôle détaillé de la recette des toisés des façades des maisons. — Compositions payées : pour ces mots : « Il « n'est pas fet de bon homme de demander son terme dehu « avant le terme; » — par plusieurs individus, qui avaient acheté une grande quantité de fromages avant l'heure du marché fixée par les lettres du comte. — Salaire du bourreau Jean Le Loup.

B. 7229. (Registre.) — In-folio, 496 feuillets, papier.

1477-1478. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat. — Il commence par ces mots : *In meo igitur initio hujusmodi computi particularis inferius scripti, Dei auxilium invocare volui in principo me solidet, in medio et fine laudabili me jubeat terminare. Amen.* — Il fut reçu en présence de noble Pierre Bolomier, maître des comptes, secrétaire et clavaire de Monseigneur. — Recette de la taille. — Cens en argent, payés par Ph. Gaudel, pour l'abergement d'une place située devant sa maison, rue Verchère, à Bourg ; — par B. Pelluet, pour celui d'un emplacement devant sa maison, rue de la Halle. — Recette de 4 florins ponr la ferme de la chacipolerie d'Outre-Veyle. — Composition de 15 sols, pour avoir pris des poires *quindellis* dans un jardin.

B. 7230. (Rouleau.) — Parchemin de 69m65 de long.

1478-1479. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat, bailli et châtelain. — Recette de la poule de coutume dans les villages des Rippes, Saint-Rémy, Corgeron, Curtablan, Chiloux, Cra, Estrées. — Abergements faits dans le courant de l'année et dont les lettres sont toutes intégralement transcrites. — Compositions payées pour l'usage d'une mesure non marquée ; — pour achat de fromage avant l'heure au marché de Bourg. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui nomme Jean Clavel, son secrétaire, chapelain de la chapelle Saint-Georges de Bourg. — Dépenses pour les bœufs qui conduisirent de Bourg à Mâcon, en 1477, l'artillerie et la grosse bombarde.

B. 7231. (Rouleau.) — Parchemin de 41m90 de long.

1479-1480. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat. — Autorisation de clore le terrain qui était devant une maison et qui est appelé *Furgitamentum*. — Recette de 461 livres provenant des claims et saisines. Le fisc prenait 6 sous à chaque claim et 6 sous à chaque saisine.

B. 7232. (Rouleau.) — Parchemin de 43m60 de long.

1480-1481. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat. — Recette du fenestrage (deniers perçus sur les marchands de Bourg qui n'avaient pas de banc à la halle). — Pensions de 100 florins faites à noble Jean Magnin, camérier de Monseigneur, et à noble Claude de La Baume, dit l'*Ane*, son écuyer. — Salaire annuel de maître Jean Le Loup, bourreau. — Versements faits entre les mains de noble Pierre Burgie, trésorier général.

B. 7233. (Rouleau.) — Parchemin de 48m30 de long.

1481-1482. — Bresse. — Bourg. — Compte de Hugonin de Chandeyat. — Recettes de l'avoine de garde dans le village de Crépignat ; — de l'avoine de moisson à Lonchamps, indivise entre le comte et l'église Saint-Pierre de Mâcon ; — du prix de la ferme de la bannerie de Sanciat. — Abergement fait à Pierre Badet, secrétaire ducal de Savoie, du droit de se servir des eaux provenant du chemin qui conduit porte de Tenières, à Bourg, au village de Breyssieu, sous le service annuel et perpétuel d'un denier viennois. — Compositions payées pour achat de fil en dehors des limites du marché.

B. 7234. (Rouleau.) — Parchemin de 50m60 de long.

1482-1483. — Bourg. — Compte d'Amédée de Genève, chevalier, seigneur de Buringe, lieutenant général, bailli de Bresse et châtelain de Bourg, institué par lettres de Philippe de Savoie, comte de Baugé, Bresse, etc. (Villars, 27 mars 1482). — Amédée de Genève y est appelé conseiller et chambellan ; sa noble et antique extraction, sa fidélité, sa magnanimité, son intégrité, son amour de la justice, ses grandes vertus y sont énumérés — Lettres qui autorisent Jean-François Couturier (*Sartori*) à clore le terrain qui était devant sa maison, située proche la halle de Bourg. — Lettres patentes de Philippe, duc de Savoie, par lesquelles il transmet à Claude de Valgrinieuse le droit des langues dans la boucherie de Bourg.

B. 7235. (Rouleau.) — Parchemin de 48m60 de long.

1483-1484. — Bourg. — Compte d'Amédée de Genève, ayant pour lieutenant dans la châtellenie, Jean Berger. — Recettes de seigle à Chassignolle, à Biolay, à Courtioux, à Montracol, à Buissonnerie et à Cra ; — des avoines ; — des gardes, ou à vie ou perpétuelles, des deniers de cens ; — des entrages ; — de la taille ; — de la

complainte; — des fermes; — du banchage (droit sur les bancs) de la halle et du fenestrage; — du toisé des façades des maisons; — du *peyssonage* (paisson, pâturage des bois); — des lods et ventes; — des compositions et des condamnations; — des claims et des saisines; — des échutes et de la vente du revenu en nature.

B. 7236. (Rouleau.) — Parchemin de 51m00 de long.

1484-1485. — Bourg. — Compte d'Amédée de Genève. — Cens en argent, payés par Antoine Champion, mercier, pour un banc à la halle de Bourg; — par J. Berger et Barthélemy Colomb, pour la construction d'un étang aux Brodures, sur la paroisse de Saint-Denis; — par Ant. Devoley, clavaire de la Chambre des Comptes, pour l'établissement de celui de Corcelles à Chassignoles; — pour ceux de Farnoux à Chaveyriat; — de Lambites à Crépignat. — Les dépenses consistent dans le payement des frais de services des chapelles et des fondations pieuses, des salaires des officiers de la châtellenie, des gages du bourreau, de l'entretien des bâtiments appartenant à la Couronne, des dons et des pensions.

B. 7237. (Rouleau.) — Parchemin de 50m00 de long.

1485. — Bourg. — Compte d'Antoine de La Palud, seigneur de Saint-Julien, lieutenant général, bailli de Bresse, et châtelain de Bourg. — La recette du seigle consiste en 50 setiers, 5 setiers de froment, 15 setiers d'avoine, 268 poules, 48 livres de cire, 3,600 tuiles, 102 livres 15 sous viennois; 15 sous forts; 3 sous 4 deniers parisis, 90 florins au petit poids, et 28 florins bon poids. — La taille s'élève à 54 livres. — Le produit des fermes est de 212 florins petit poids et 232 florins bon poids. — Les bancs des halles produisent 48 livres 8 sous viennois et 12 deniers parisis; — les recettes sur le toisé des façades, 72 livres viennoises; — les condamnations et compositions, 100 livres viennoises et 3 sous forts.

B. 7238. (Rouleau.) — Parchemin de 46m70 de long.

1486. — Bourg. — Compte d'Antoine de La Palud, bailli et châtelain, institué par lettres de Philippe de Savoie (rédigées en français). Par ces lettres, le prince rappelle que c'est pour récompenser « son très grant soing, « cure et diligence; pour s'être grandement et de loyal « couraige employé au service du dit prince. » — Abergements : du droit de clore le terrain qui était devant une maison à Bourg, rue du Bourg-Neuf; — de prendre l'eau d'un chemin public pour arroser des prés situés à Cheveriat et à Condessiat.

B. 7239. (Registre.) — In-folio, 466 feuillets, papier.

1486-1490. — Bourg. — Compte d'Antoine de La Palud. — Dépenses faites par le châtelain au nom du comte, « pour avoir esté au devant des Aluemans, affin « qu'ilz ne feissent point de mal en Bresse. » — Recette du prix de la ferme de la clergie de la cour. — Abergement des eaux qui coulaient sur la voie publique allant de Bourg à Montrevel, depuis les Fourches jusqu'à la terre de Barthélemy Juillard. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui institue un jeu de l'arbalète ou de papegay dans la ville de Bourg.

B. 7240. (Registre.) — In-folio, 491 feuillets, papier.

1491-1495. — Bourg. — Compte d'Antoine de La Palud, chevalier, seigneur de Saint-Julien, lieutenant général, bailli de Bresse et châtelain de Bourg, pour Philippe de Savoie. — Lettres de ce prince, qui concède aux religieuses de Sainte-Claire de Bourg un terrain pour la construction de leur couvent. — Recette des biens de deux femmes qui avaient été brûlées. — Lettres patentes de Philippe de Savoie, par lesquelles il nomme bailli de Bresse et grand châtelain de Bourg, Guigon, seigneur de Châteauvieux. — Lettre de ce bailli, qui nomme pour son lieutenant dans ladite châtellenie, Jean Paluat.

B. 7241. (Cahier.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1496-1497. — Bourg. — Compte de Guigon, seigneur de Châteauvieux, bailli et châtelain. — Recette du prix de la ferme de la banderie d'Outre-Veyle; — des gardes perpétuelles. — Abergement à perpétuité de la teppe de Veyle ou de Collonges. — Recettes du prix de la ferme de la leyde et du coponage, à Bourg; — des biens de Marie, femme de François Meissonier de Crangiat, hérétique, brûlée pour ses démérites.

B. 7242. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1497. — Bourg. — Compte de Jean Palnat, pour le chevalier Guigon, châtelain, bailli et gouverneur de Bresse. — Recettes de la chacipolerie d'Outre-Veyle; des banderies de Bourg, d'Estrées, de Cra, d'Attignat, de Rippes; de la ferme du greffe, de la Châtellenie; de la marque des mesures; des langues de bœufs; du produit du fenes-

trage, payé par les marchands qui n'ayant pas de bancs à la halle, exposaient leurs marchandises sur leurs fenêtres; — du produit de la censive des juifs. — Amende payée par un individu qui avait acheté du blé à la halle, pour le revendre.

B. 7243. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1498-1499. — Bourg. — Compte de Jean Paluat, pour le châtelain-bailli. — Abergements faits par le châtelain à Pierre de Manso et à François Poincet, bourgeois de Bourg, de portions du chemin de Fontanètes, joignant leurs maisons; — de portion du chemin des Vieilles-Cruches (*scupharum antiquarum*), à Bourg, fait aux consorts Bergier; — de celui de Borniaz, au même lieu. — Recette de l'échute des usuriers. — Réduction faite au compte du receveur, dans le chapitre relatif aux juifs, parce qu'il n'y avait plus de juifs à Bourg et dans son mandement.

B. 7244. (Registre.) — In folio, 135 feuillets, papier.

1499. — Bourg. — Compte de Jean, seigneur de Challes, châtelain de Bourg, bailli, gouverneur de Bresse. — Payements : de 25 florins pour le salaire dudit châtelain; — de 150 florins fait aux religieuses de Sainte-Claire, pendant trois ans consécutifs, pour l'achèvement de leur église. — Salaire du bourreau pour l'exécution de Claude Perrin, hérétique, qui fut brûlé pour ses démérites. — Dépenses faites pour l'érection du poteau et la peinture des deux mitres qui furent faites pour Claude Perrin et pour Guicharde Varembon, condamnés au feu.

B. 7245. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1500-1501. — Bourg. — Compte de Jean de Challes. — Recettes des deniers provenant de l'impôt sur la largeur des maisons; chaque toise était taxée à 6 deniers viennois; — des lods et ventes : pour un immeuble vendu 30 florins, le fisc prenait un droit de 5 florins ou le sixième du prix de la vente. — État nominatif des feux de la paroisse de Chanoz.

B. 7246. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1501-1502. — Bourg. — Compte de Jean de Challes, châtelain, gouverneur et bailli de Bresse, pour Philibert de Savoie. — Gages de Jean Clavel, recteur de la chapelle Saint-Georges de Bourg. — Frais pour les anniversaires fondés par le duc de Savoie, à Meillonaz et à Corgeron. — Exécutions d'Antoine de Feye, homicide, qui, par sentence du bailliage, eut la tête tranchée, puis fichée sur un pieu et le corps suspendu aux fourches de Bourg; — de trois femmes, brûlées comme hérétiques incorrigibles. — Frais de l'arrestation et de la flagellation d'une femme condamnée par l'inquisiteur de la Foi.

B. 7247. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1502. — Bourg. — Compte de Jean de Challes. — Recette : de 18 gros pour la ferme du criage des vins de Bourg; — de 72 livres pour le toisé des façades des maisons dudit lieu. — Les bans accordés ne donnent lieu à aucune recette. — Achat d'une doloire pour décapiter Nicolas Levrier, autrement dit Magnien, et de chaînes de fer pour suspendre son corps aux fourches. — Dépenses faites en prison par deux femmes qui furent brûlées par sentence de Jean Berger, lieutenant du bailli.

B. 7248. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1503-1505. — Bourg. — Compte de Jean de Challes. — Recette de 6 florins, pour le loyer de l'hôtel de la Couronne à Bourg, appartenant au duc de Savoie. — Rôle des diverses amendes et compositions. — Pension payée à Henri Perrignet, ancien palefrenier du duc de Savoie. — Don de 150 florins, fait par Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoie, aux religieuses de Sainte-Claire de Bourg, pour la construction de leur église. — Flagellation d'une hérétique. — Établissement d'un carcan pour exposer les blasphémateurs.

B. 7249. (Cahier.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1505-1506. — Bourg. — Compte de Louis de Gorrevod, baron de Montagny, grand châtelain et bailli de Bresse, nommé par Marguerite d'Autriche. — Lettres de cette princesse, qui nomme le chapelain de la chapelle de Saint-Barthélemy à Bourg. — Dépenses pour monter l'échafaud sur lequel on coupa la tête à Claude Joly et où son corps fut mis en quatre quartiers. — Prix de la doloire avec laquelle cette exécution se fit. — Achat d'une coupe de sel pour saler ces morceaux sanglants et d'un sac pour les mettre *pro honestate servanda*.

B. 7250. (Cahier.) — In-folio, 125 feuillets, papier.

1506. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Cens en argent, payé par noble Alix Colomb pour la con-

cession d'un emplacement joignant sa maison, à Bourg. — Recette de 4 gros pour la ferme des banderies d'Estrées et de Cra.— Composition de 15 florins, payée : par P. Catin, pour avoir voulu suborner la servante de la femme Pomier; — de 1 florin, infligée à Cl. Bernard, inculpé d'avoir dit à Nicole, femme de noble Claude Bergier : « Tu as fait morir une femme. » — Sentence de bannissement à perpétuité de Jean de Flandres, autrement dit Grivel, exécutée au son de la trompette. — Dépenses pour les feux de joie et cinq livres de dragées jetées au peuple de Bourg, le 25 juillet 1506.

B. 7251. (Cahier.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1507-1508. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Amendes pour vente de viande au-dessus du prix taxé; — payée par un individu qui était sorti pendant la nuit, armé et déguisé. — Recette du produit des biens d'hérétiques. — Achat de chaînes de fer pour attacher au poteau les femmes hérétiques condamnées au feu, et de vingt fagots et de trois voitures de gros bois pour l'exécution.

B. 7252. (Cahiers.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1508.—Bourg.—Compte de Laurent de Gorrevod, pour Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert, duc de Savoie. — Recette de 5 livres 19 sols, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Rappel du don de la ferme de la chacipollerie d'Attignat, fait à feu Étienne de La Baume, chevalier. — Composition de 3 florins, payée par J. de La Forêt, forgeron, qui avait jeté une quille à la tête de Michel Trasey. — Fustigation et bannissement de Jeannette, femme de Jean Ruffet, et de sa sœur, comme entremetteuses ; — d'un individu convaincu de mendier sans infirmité. — Exécution de deux femmes condamnées au feu comme hérétiques. — Rôle des attestations des usages de la châtellenie.

B. 7253. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1509. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod, précédé de pièces justificatives. — Recette de 2 florins, pour la ferme de la banderie des Rippes et de Longchamp. — Compositions payées pour avoir dit en présence du juge : « Je ne consens pas que soiez examiné, car vous vous « parjurerez. » — Payement de la pension d'Anne, veuve de François Guigon, nourrice de feu le duc Philibert. — La coupe de froment se vendait 2 deniers, valeur d'une perdrix. — Procès-verbaux des aveux des usages de la châtellenie.

B. 7254. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1510. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Recette d'une demi-livre de cire pour les gardes perpétuelles dues dans la châtellenie, et deux livres pour celles à vie ; — de 25 florins pour la ferme du grand et petit poids de Bourg. — Les assises de l'année sont tenues par *spectable* seigneur Claude Combet, docteur ès droits, lieutenant du bailli de Bresse. — Amendes payées par sept femmes qui avaient vendu des perdrix plus cher que la taxe. — Dépenses pour la desserte des diverses chapelles. — Procès-verbaux des fermes de diverses banderies.

B. 7255. (Cahier.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1511.—Bourg.—Compte de Laurent de Gorrevod.—Recette du revenu des terres et des étangs de Madame de Saix ; — de l'avoine de moissons, c'est-à-dire du droit que la duchesse avait de prendre à Longchamp, sur chaque feu ayant bêtes de labour, bœufs ou cheval, un quartal d'avoine à la Saint-Michel et une poule à Noël, non compris le demi-quartal dû au chacipole. — Pièces justificatives du compte.

B. 7256. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1512. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Le chapitre de la censive des juifs porte néant, parce qu'il n'y en a plus dans la ville et la châtellenie de Bourg. — Amende payée pour avoir vendu du blé au marché de Bourg avant l'heure fixée. — Le bichet de grains contenait trois coupes, le quartal deux bichets, le setier quatre quartals.

B. 7257. (Cahier.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1513. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Pièces justificatives et procès-verbaux des fermes du revenu de la châtellenie. — Amendes payées par un individu inculpé d'en avoir garotté un autre et l'avoir traîné comme un prisonnier; — par un autre qui, de son autorité privée, avait visité les chemins et fait composer les riverains qui ne les avaient pas réparés.

B. 7258. (Cahier.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1514-1515. — Bourg. — Compte de Laurent de

Gorrevod. — Ordonnance du Conseil de Bresse, rendue en suite de la requête de Jacquette, femme d'Étienne-A. Bronda, par laquelle remise lui est faite de l'amende de 50 florins, adjugée contre elle pour n'avoir point comparu aux Assises de Bourg, où elle avait été assignée pour injures dites à la fille Moreaulx; amende pour le payement de laquelle le sergent du châtelain avait saisi ses meubles et jusques à la viole qui était le gagne-pain de son mari aveugle. — Recette de 80 florins, pour la ferme de la Clergie de la cour de la châtellenie. — Compositions pour défaut de repurgements de fosssé. — Exécution d'un brigand qui fut décapité et dont le corps fut coupé en morceaux et exposé en divers lieux de la châtellenie. — Achat de toile pour mettre les entrailles du supplicié et les porter au cimetière des Fourches, et pour couvrir *illius pudenda* pendant que le bourreau mettait le corps en morceaux.

B. 7259. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1515-1516. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Prix du froment, du seigle, de l'avoine, des poules, des perdrix. — Les habitants des Rippes sont indiqués dans un rôle pour la déclaration des usages; — on y trouve les noms de ceux qui n'ont que le feu et ceux qui ont feu et bœufs, et ainsi de suite pour chaque village de la châtellenie.

B. 7260. (Cahier.) — In-folio, 159 feuillets, papier.

1516. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Attestation donnée au châtelain de Bourg par deux habitants de Vernos, sous l'invocation de la bienheureuse Catherine, que deux hommes de ce village sont seuls astreints à payer certains droits au duc. — Le revenu de la leyde et du coponage, qui avait coutume d'être donné à ferme, avait été abergé à Girard Grillet, de Bourg, pour 3 florins chaque année. — Recette de trois milliers de tuiles de redevances dues dans la châtellenie. — La ferme de la chasse aux perdrix ne trouve point d'enchérisseur.

B. 7261. (Cahier.) — In-folio, 193 feuillets, papier.

1517. — Bresse. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — En tête, pièces justificatives, parmi lesquelles se trouve une requête d'Antoine Dale, curia (officier de justice) de Bourg, par laquelle il réclame 50 florins à la duchesse, attendu que depuis 1505 « que fust la grand « peste à Bourg, » il n'a rien reçu des gages qui lui étaient dus, et qu'il a continuellement fait son service « en faisant « les procès crimineux. » — Lettres originales de Marguerite d'Autriche, signées de sa main et scellées de son sceau, par lesquelles elle donne audit Antoine Dale la somme qu'il lui a demandée, et cela, « pour Dieu et en « aumosne. » — Mémoire des réparations faites au château de Bourg. — Abergements : fait par le vice-châtelain à J. Brangy, prêtre, curé de l'église de Renova, d'un terrain sis devant sa maison, rue du Bourg-Majeur, à Bourg; — aux enfants Aubert de Montracol, de construire un barrage sur le ruisseau de Virujon, pour l'irrigation de leurs prés.

B. 7262. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1517-1518. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Information faite sur les biens que pouvait avoir Claudine La Cresta, condamnée au feu comme sorcière. — Réparation aux fortifications du château de Bourg. — Don de 14 florins fait à Frère Pierre Roddet, des Frères Prêcheurs, prédicateur du carême à Bourg. — Salaire du bourreau pour l'exécution de Stéphanette, condamnée au feu. — Lettre de Marguerite d'Autriche, qui fait une remise de deniers en faveur du couvent de Brou.

B. 7263. (Registre.) — In-folio, 264 feuillets, papier.

1519. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod, — Recette de 55 florins pour la ferme du péage de Bourg. — Composition de 5 livres payée par un individu, pour avoir donné la chasse à une pauvre femme; — de 3 livres, pour avoir vendu une longe (*longia*) de veau sans l'avoir pesée. — Gages de Louis Hocquin, aumônier de la duchesse et recteur de la chapelle Saint-Barthélemy, fondée en l'église N.-D. de Bourg. — Travaux de maçonnerie et de charpenterie, exécutés au château de Bourg, par ordre de la duchesse Marguerite et du gouverneur de Bresse.

B. 7264. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1520. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Lettres du Conseil de Savoie, envoyées au bailli de Bresse, pour faire préparer des vivres aux Allemands qui allaient arriver. — Requête de la veuve du chevaucheur Prost et lettres de Marguerite d'Autriche, qui lui donne quittance de 34 florins, dont ledit Prost était débiteur envers le Trésor. — (Ces lettres originales sont signées de la main de la duchesse et portent son grand sceau.)

B. 7265. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, papier.

1521-1522. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod, rendu par le receveur Gaspard Guiot. — Indemnités accordées à noble Marguerite Durré, pour les dépenses faites chez elle par la fille de Jean Perrier, naguères décapité pour avoir corrompu et déshonoré cette fille. — Achat de bois pour les condamnations au feu.

B. 7266. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1523-1524. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Recette de 6 florins pour la location de la maison de la Carronnerie à Bourg. — Composition de 18 gros, infligée au fournier banal, qui avait refusé d'enfourner les pains d'un habitant. — Gages de 12 florins par an, payés au bourreau de Bourg. — Payement de 10 sous aux curé et chanoines de l'église *cathédrale* de Bourg, pour l'anniversaire fondé par le comte Aymon. — Chapitre de la conversion des monnaies de ce compte, toutes ramenées au florin d'or. — Lettres de rémission de peines pécuniaires faisant partie des pièces justificatives.

B. 7267. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1525. — Bourg. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Recette : de 5 livres 12 sous des complaintes qui se lèvent tous les trois ans dans la châtellenie sur les hommes et les meix taillables ; — de 12 florins pour la ferme des langues de bœufs et vaches tués à Bourg. — Au chapitre des échutes, celles des hérétiques ne donnent lieu à aucune recette. — Les biens de la femme de François Grangiaz, brûlée pour crime d'hérésie, sont dits avoir été portés au dernier compte de 7 florins donnés par le gouverneur à Antoine Burgat, Dominicain, qui avait prêché le Carême à Bourg.

B. 7268. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1532-1533. — Bourg. — Compte de noble André de Saint-Barthélemy, châtelain de Bourg pour Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie, comtesse d'Ast, etc. — Salaire de Claude Deschamps, peintre-maître, qui avait peint une bannière aux armes du duc et de la duchesse, sur du fer-blanc. — Dépenses faites en prison par un individu qui fut mitré et banni. — Achat de cordes pour la torture. — Bannissement de Lancelot Tissiat, notaire, accusé de faux.

B. 7269. (Cahier.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1544-1549. — Bourg. — Compte de Jean Boms et de Pierre Rancé, châtelains pour le roi de France. — Indication comparative des mesures et des monnaies. — Recette de perdrix. — Frais de justice pour des individus condamnés au fouet, au bannissement, aux galères. — Gages des officiers, en tête desquels est le bourreau, maître Blaise Giroud. — Frais pour marquer un individu d'une fleur de lys sur l'épaule, avec un fer rouge. — Dépenses « pour la besche refaite à neuf, au château de Bourg, « propre à bailler torture et question. »

B. 7270. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 08 de long.

1307-1322. — Bresse. — Gruerie. — Compte de divers receveurs, des revenus des étangs de Salmoie, Chevroux et Laye, et des forêts de Saint-Georges. — Livraison de carpes et de brochets pour la dépense de l'hôtel de la comtesse. — Salaire des 190 hommes employés à scier du bois et faire des fagots dans la forêt de Boissey, pour le service du même hôtel. — Un cent de carpes est vendu 12 livres tournois. — Location d'une charrette à deux chevaux, pour mener du poisson de l'étang de Bu à Bagé, pour la provision de l'hôtel du Roi.

B. 7271. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 25 de long.

1368-1369. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Humbert Martin, curé de Pressya, pour la recette des revenus des étangs et des forêts de Bresse. — La recette consiste en poissons, en millet et en argent provenant de la vente des glands, du bois, du pâturage, des poissons, du produit des fermes, des amendes. — Achat, moyennant 252 florins, petit poids, de cent porcs gras, destinés à la provision de l'hôtel de Madame. — Dépenses faites à l'occasion des quatre engins faits en Bresse, en 1370, quand Monseigneur voulait marcher contre Jean de Chalon, sire d'Arguel, en Bourgogne. — Chaque communauté fournit un ou plusieurs charpentiers pour ce travail. — Achat de chanvre et de cordes pour lesdits engins. — Achat de gipons, souliers et capuces, pour les maîtres des engins.

B. 7272. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 75 de long.

1370-1372. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Humbert Martin. — Recette des avoines provenant des amodiations des étangs ; — des vins dans le vignoble de

Treffort. — Prix du vin et de l'avoine : le meytère de Saint-Trivier contenait six coupes, et chaque coupe d'avoine se vendait 3 deniers forts. — Récépissés donnés au receveur, par Amédée, comte de Savoie.

B. 7273. (Rouleau.) — Parchemin de 7m35 de long.

1373-1374. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Humbert Martin. — Payement fait à André Duclos, bourgeois de Bourg, pour les fers qu'il avait fournis lors de la confection des engins. — Dépenses pour l'hôtel de la comtesse, faites à Thonon, en décembre 1373. — Payement de 4 livres 12 sous à Guillaume Myoz, barbier de la comtesse, appelé de Bourg à Aost par Humbert de Corgenon, bailli de Bresse.

B. 7274. (Rouleau.) — Parchemin de 11m48 de long.

1374-1377. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Humbert Martin. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, portant aliénation de l'avoine qui lui était due pour le forestage de ses bois de Revermont par les communautés de Preyssiat et de Chevignat. — Livraison de vingt ânées de vin, données par la comtesse aux religieuses de Pellotens, par lettres datées de Thonon, le 9 avril 1376. — Dons : de vingt-quatre ânées de vin, qui se vendaient chacune 5 à 6 deniers; — de 25 francs d'or fait par la comtesse à Pierre de La Rochelle, *menestrerio alpe* (harpiste), son serviteur et à sa femme. — Frais des vendanges de Jasseron et de Treffort. — Lettres adressées de Treffort, près de Cluny, à certaines gens, de la part de la comtesse.—Construction d'engins faits à Bourg, par Perrin de Fossan et ses compagnons, pour détruire la maison de Baysenans.

B. 7275. (Rouleau.) — Parchemin de 13m75 de long.

1377-1383. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Humbert Martin. — Récépissé en français, donné par Jean de Lanthenay, trésorier d'Amédée de Savoie, pour les vins qu'il avait reçus. On y remarque le prix et l'emploi de ces vins, dont une partie fut « despandiez tant à l'ost du « dit amé Monsieur, à Bourg, que en ses obst de Lent et « de Beauregard. » — Don de six ânées de vin à Pierre de La Rochelle, dit de l'*arpa, camerario Domini.* — Dépenses de vin de l'hôtel du comte, faites dans sa campagne contre le sire de Beaujeu, en avril, mai et juin 1380. — Don annuel de cinq ânées de vin, assurées à Françoise, fille de Pierre Arnaud de Bourg, par Amédée de Savoie, en vertu des ordres de son père, qui était en Italie avec le duc d'Anjou.

B. 7276. (Rouleau.) — Parchemin de 21m05 de long.

1378-1379. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Ravaz, *rector et exactor forestarum et stannorum Breyssie.* — Dépenses faites à Bourg, par Mermas Rouget, secrétaire du duc, et Aimon de Divone, pour une enquête contre Pierre Farquet et plusieurs autres. — Journée tenue à Bourg, entre les gens du comte de Savoie et ceux du duc de Bourgogne. — Vin livré à Françoise, mère de Humbert, bâtard du comte. — Achat de soixante porcs pour l'hôtel. — Dépenses faites à Bourg par le sire Fromentel, qui se rendait à Saint-Trivier, pour la journée qui devait s'y tenir avec les gens du duc de Bourgogne. — Payement de la façon d'une bombarde.

B. 7277. (Rouleau.) — Parchemin de 27m00 de long.

1383. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Ravaz. — Recette de l'avoine donnée par les habitants de Preyssiat, Cormogeur et Chevignat, pour le pâturage de la forêt de Revermont. — Transport à Bourg du mobilier de Bonne de Berry, comtesse de Savoie, qui était allée à Lyon, visiter le duc de Berry, son père. — Dépenses pour la nourriture et l'entretien des faucons. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, qui fait don de quatre ânées de vin à Françoise, fille de Pierre Arnaud.

B. 7278. (Rouleau.) — Parchemin de 19m20 de long.

1385-1386. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Ravaz, receveur de la Gruerie et préposé aux dépenses nécessitées pour la construction du château de Pont-d'Ain. — Dépenses de quarante-six chiens courants et de dix-neuf autres. — Détail des travaux exécutés à Pont-d'Ain, suivant les lettres d'Amédée, comte de Savoie à Jean Ravaz, auquel il ordonne de faire vendre les produits de diverses châtellenies, afin d'accélérer l'achèvement des constructions susdites. — Lettre dudit Amédée, reconnaissant qu'il a emprunté 400 francs d'or à Pierre Barrière, pour la construction de ce château. (Bourg, le 17 février 1384.)

B. 7279. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1386. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean de Ravaz. — Certificat donné par Rondet, veneur (*braconnerius*) du comte de Savoie, portant que le receveur a acquitté les dépenses que lui, Pierre de Beaujeu, tous deux veneurs

et les valets de chiens ont faites dans sa maison, à Bourg, ainsi que les frais de nourriture de leurs chevaux, de sept grands lévriers, deux levriers, quatre chiens français et vingt chiens courants. — Mandement du comte, qui prescrit le remboursement à J. Ravaz de ce qu'il a avancé. (Turin, 2 avril 1386.) — Dépenses de T. Servage, commissaire du comte de Savoie en Bresse et en Valbonne, pour le recouvrement de la finance votée au comte, à l'occasion de sa nouvelle chevalerie. — Dépenses du maître des pavillons du comte de Savoie. — Dépenses du braconnier.

B. 7280. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 50 de long.

1386-1387. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Guillaume Médici, receveur des revenus des Eaux et Forêts. — Don de six ânées de vin, fait par le comte à Petreman, son ménétrier et à ses associés, *tenendo sua studia* à Bourg, pendant le carême. — Dépenses pour la conduite des chariots du comte de Savoie en France et en Flandres, quand il était à la suite du Roi.

B. 7281. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 65 de long.

1387-1388. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Guillaume Médici. —Don de vingt-cinq setiers de vin, fait par le comte à Étienne de La Baume, chevalier, conseiller. — Remboursement des dépenses faites par Humbert de La Baume, seigneur de Fromentes, en septembre 1387, quand il servait le comte en Piémont contre le marquis de Montferrat et les *tuchinos Canapicii*. — Achat par le comte d'une courroie d'argent doré, pour un chevalier du comte d'Armagnac. — Dépenses de l'hôtel, à Pont-d'Ain, le 20 mars 1388.

B. 7282. (Rouleau.) — Parchemin de 27m 40 de long.

1388-1390. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Guillaume Médici, maître des Eaux et Forêts de Bresse. — Dépenses faites à Bourg, par l'hôtel du comte de Savoie, au mois de juillet 1389, à l'occasion du passage de la duchesse de Touraine, fille du seigneur « Galeazze », qui se rendait en France. — Dépenses de l'hôtel, faites à Bourg, au mois de février 1390. — Frais faits à l'auberge de Pont-d'Ain par l'hôtel du comte, le 17 juillet 1389, lors du séjour de la duchesse de Touraine. — Don de 8 florins d'or, fait par la comtesse à Perronelle, femme de Guillaume Médici, pour s'acheter une robe. — Dépenses faites à Bourg, en juillet 1388, par le *destrier* du comte, appelé Mille-Francs. — Réparations faites aux chars du comte, en février 1390, quand Mesdames de Savoie allèrent à Lyon, où était le roi de France.

B. 7283. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 60 de long.

1390-1391. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Guillaume Médici. — Trente-deux meytères à la mesure de Jasseron et de Ceysiriat valent un setier; — trois setiers de vin à cette mesure valent deux ânées; — la mesure de Treffort est la même ; — quarante-huit pots ou vingt-quatre meytères de vin comptent pour un setier à la mesure de Saint-Germain, et deux setiers comptent pour une ânée. — Sur une récolte totale de 500 setiers, la perte pour accidents et remplissage est de vingt setiers seulement. — Recette du produit de la vente des glands des forêts, des arbres morts, des poissons des étangs.

B. 7284. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 60 de long.

1391-1392. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Guillaume Médici. — Frais d'entretien du vin de Beaune, acheté par le bouteiller Guichiniotet, et amené à Chambéry pour l'hôtel du comte et de la comtesse. — Dîmes payées par le comte au prieuré de Nantua, à cause des vignes de la seigneurie de Treffort.

B. 7285. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 75 de long.

1392-1393. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Guillaume Médici. — Livraison de six ânées de vin, données par Madame, à Jean de Saix, septième du nom.—Vente des poissons : cent carpes à manger sont vendues ensemble 4 florins, et le cent de carpes à empoissonner les étangs sont vendus ensemble 9 deniers gros.

B. 7286. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 26 de long.

1393-1395. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Geoffroy de Rampone, damoiseau, maître des Eaux et Forêts et visiteur des vignes. — Don de quarante-quatre setiers de vin, non compris quarante ânées, fait par le comte de Savoie à Odon de Villars, son cousin et conseiller. — Dépenses de l'hôtel de Bonne de Bourbon, tante paternelle et tutrice du comte de Savoie, faites à Mâcon. — Réparations faites aux étangs, lors de la pêche. — Dépenses de l'hôtel du père du comte de Savoie, faites à Lyon, en juillet 1389, quand la duchesse de Touraine venait de Lombardie en France.

B. 7287. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 00 de long.

1395-1396. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Geoffroy de Rampone. — Don de douze ânées de vin, fait par le comte à Françoise, mère de Humbert, son frère naturel, *exigentibus dicte Francisce meritis*. — Lettres du comte Amédée VIII, datées de Chambéry, le 3 septembre 1393, par lesquelles il s'engage à indemniser par une somme de 400 florins Amédée de Germolles, pour les pertes qu'il a éprouvées à son service, et à les lui payer après son retour de Châlon, où il était allé vers la Saint-Michel, pour traiter de son mariage.

B. 7288. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 70 de long.

1396-1398. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Geoffroy de Rampone, maître des Eaux et Forêts, et visiteur des vignes et des vins. — Les hommes de Preyssiat et de Chevignat donnent l'avoine qu'ils devaient pour le pâturage dans la forêt de Revermont, appartenant au comte, en vertu d'un échange fait avec Girard d'Estrie. — Indemnités accordées à Guillaume Médici, qui avait fait des réparations dans sa maison de Bourg, où habitaient Bonne et Jeanne de Savoie, sœurs du comte.

B. 7289. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1398-1399. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet, maître des Eaux et Forêts. — Recette annuelle d'un barral de vin, donné par Jean Darnaut de Treffort, à qui le comte avait abergé son pressoir de Treffort, à condition qu'il y ferait ses vins, que le preneur entretiendrait ledit pressoir et qu'il donnerait chaque année une certaine quantité de vin. — Vente de bois vifs et morts. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, datées de Bourg, le 10 février 1398, par lesquelles il nomme Jacques Poulet à l'office de maître des Eaux et Forêts.

B. 7290. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 30 de long.

1400-1401. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Le petit étang de Perez est improductif de revenu, parce qu'à la suite d'une inondation, la chaussée a été emportée. — Recette d'avoine, payée par les habitants de Chevignaz, Roisseriz, Lentruys et Prinsuis, pour leur droit du *bucheliage* de bois mort de la forêt de Revermont. — La pêche de l'étang de Saint-Martin produit 500 carpes, 54 brochets et 250 petits poissons. — Recette du droit d'entrage, payé par Pierre Leloup, auquel avaient été abergés les bois de Divisey, moyennant un cens annuel de 2 florins d'or. — Le florin d'or bon poids valait 12 deniers gros; chaque franc d'or, 15 deniers gros; chaque écu d'or du Roi, 18 deniers gros.

B. 7291. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 05 de long.

1401-1404. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Dépenses de l'hôtel de Mesdames Bonne et Jeanne de Savoie, à Treffort. — Frais des vendanges de Treffort et de Saint-Germain. — Vente des blés et des autres denrées. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, datées de Chambéry, le 8 avril 1404, par lesquelles il abandonne à Jacquemin Parroichien, drapier à Bourg, le revenu des étangs de Chivroux, jusqu'à concurrence de 672 florins qu'il lui devait.

B. 7292. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 30 de long.

1404-1405. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Clopet, dit Morel, maître des Eaux et Forêts de Bresse. — Compte des pièces de bois vendues ; — Guillaume Lombard donne 4 florins et demi pour l'achat de six arbres, *pro sex amortonis*. — Lettres de Jean Fabre ou Févre, naguères trésorier de Savoie, par lesquelles il déclare avoir reçu différentes sommes destinées à payer des emprunts faits par le comte de Savoie. — Lettres dudit comte, qui autorisent le maître des Forêts à couper dans ses bois les chênes qui lui paraîtront trop vieux. — Lettres de l'office de maître des Eaux et Forêts, données par le comte à Jean Clopet.

B. 7293. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 40 de long.

1404-1412. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacquemin Parroichien et de Jacquemelle, sa femme, drapiers de Bourg, pour le revenu des étangs de Chevroux, que le comte de Savoie leur avait cédés, aux termes des lettres d'Amédée de Savoie, insérées dans le compte, numéroté B. 7291.

B. 7294. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 70 de long.

1405-1406. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Clopet. — Salaire du garde des Étangs. — Versement fait dans la caisse de Jacques Fustaillier, trésorier général de Savoie. — Frais faits par le maître des Eaux et Forêts à

l'occasion de la pêche des étangs de Chevroux. — L'ânée de vin, mesure de Treffort, est vendue 20 deniers gros.

B. 7295. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 00 de long.

1406-1407. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Clopet, présenté à la Chambre des Comptes de Chambéry, en présence de Jean Sauvage, docteur en lois, d'Amblard Gervais, de Pierre Magnin et d'Antoine Domenge, auditeurs. — Recette de la ferme des glands. — Prix des poissons vendus soit en détail, soit en gros. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse, en 1406, à l'arrivée du comte de Nevers, son frère (Jean sans Peur).

B. 7296. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 00 de long.

1407-1408. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Clopet. — 500 poissons destinés à empoissonner les étangs, sont vendus 2 florins 3 deniers gros; — l'ânée de vin est vendue 16 deniers gros.

B. 7297. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 55 de long.

1410-1411. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Venet, maître des Eaux et Forêts, nommé à cet office par lettres du comte de Savoie, datées de Chambéry, le 4 mars 1410 et insérées dans ce compte. — Six ânées de vin sont livrées à Frère Parceval de Balme, moine de Nantua, pour la part des dîmes de Treffort. — Amende de 3 florins, payée par un individu qui avait volé quatre chevrons dans le bois de Revermont.

B. 7298. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 85 de long.

1411-1412. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean Venet de Treffort, maître des Eaux et Forêts. — En tête du rouleau, ledit receveur jure de payer 25 livres toutes les fois qu'il serait prouvé que son compte est inexact; il jure en outre de se soumettre aux règlements de la Chambre des Comptes et de lui présenter chaque année ses cahiers, le 24 janvier, sous peine de la même amende. — Livraison faite à Jean Allose, secrétaire des dépenses de l'hôtel, de 523 setiers de vin, mesure de Saint-Germain, et de 111 ânées, mesure de Treffort.

B. 7299. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1412-1413. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet, nommé par lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, du 5 avril 1412. — Recette du produit des terres de l'étang de Chevroux et du grand étang de Boissey. — Don de 20 setiers de vin, fait par le comte à Aymon Maréchal, de Saint-Rambert, mari d'Anthonie, nourrice d'Amédée de Savoie, en reconnaissance des soins de cette dernière.

B. 7300. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 30 de long.

1413-1414. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet, maître des Eaux et Forêts et visiteur des vignes. — Recette du produit des vignes de Treffort. — Dépenses pour la culture de celles de Meillionat. — Livraison des douze ânées de vin données par le comte à Aymon Maréchal, de Saint-Rambert, dont la femme avait nourri Louis, fils du comte; — de six ânées données à J. de Lugonet, courrier du comte. — Recette de 5 florins pour la ferme de la glandée de la forêt de Saix.

B. 7301. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1414-1415. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Don de trois ânées de vin, fait par le comte à Joffroy Portier, son trompette, pour les services qu'il lui avait rendus. — Versements faits entre les mains de Guigonet Mareschal, trésorier général de Savoie.

B. 7302. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 10 de long.

1415-1416. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Recette du produit de l'étang de Dombal. — Versement de l'avoine due par divers habitants de Chavignat, de Royssias et de Pressiat, pour leur *buchaillage* du bois mort (droit d'affouage) dans la forêt de Revermont. — Don de vin fait par le comte à Anthonie, femme d'Aymon de Haute-Roche, nourrice d'Amédée de Savoie. — Don de dix ânées de vin, fait à André, bâtard de Feillens, en rémunération de ses services. — Salaire des gardes des étangs de Saint-Trivier.

B. 7303. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 00 de long.

1416-1422. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacquemin Parroichien et de sa femme, drapiers de Bourg, pour le revenu des étangs de Chevroux, qui leur avaient été cédés par le comte. — La pêche produit 5 milliers de petits poissons, 2 milliers 250 carpes et 58 brochets, dont le duc prend la moitié. — Le millier de petits pois-

sons est vendu 2 florins, le cent de carpes 12 florins, et les 58 brochets 9 florins.

B. 7304. (Rouleau.) — Parchemin de 22m 10 de long.

1416-1417. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet, présenté à Chambéry, en présence de Guillemet de Challes, de Jacques de Fistillier, officiers de la Chambre des Comptes. — Don de vin fait par le comte de Savoie à Philibert de Vaux (*de Vallibus*), maître de la construction de l'église des Frères Mineurs, à Bourg, pour les dépenses faites par l'hôtel dudit seigneur. — Recette de 40 florins donnés par Guillaume, batard de Balme, fermier des glands de la forêt de Chamandrey et d'autres bois.

B. 7305. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 25 de long.

1417-1418. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Le revenu du pâturage de la forêt de Chamandrey est nul, parce que la forêt étant presque détruite par le pacage, le comte de Savoie avait défendu d'y introduire des bestiaux. — Recette de quatorze quartaux d'avoine, perçus sur cette ferme, dans l'étang de Saix. — Cens en vin, payé par J. Ploret, notaire à Treffort, pour l'abergement d'une vigne en friche. — Livraison de dix ânées de vin, données par le duc à Jean Béchipain, d'Aix, son portier.

B. 7306. (Rouleau.) — Parchemin de 22m 80 de long.

1418-1419. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Frais de culture des vignes de Saint-Germain. — Vente des produits : vingt-quatre ânées trois quarts et vingt-un pots de vin, mesure de Treffort, sont vendus ensemble 24 florins 11 deniers et 1 quart de gros, petit poids, c'est-à-dire à 12 deniers gros l'ânée.

B. 7307. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 15 de long.

1419-1420. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Recette des produits de l'étang de Plombal, dans la châtellenie de Corgenon, dont la moitié appartenait au comte de Savoie, et l'autre au seigneur de Varax. — Don de seize ânées de vin fait aux Frères Mineurs de Bourg, et de pieds de chêne pour la construction de leur église. — Recette des foins provenant des terres de l'étang de Boissey. — Achat de tonneaux à mettre le vin.

B. 7308. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 00 de long.

1420-1421. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Prix des arbres et des poissons vendus. —Vente des blés. — Mention que les habitants de Chamandrey ayant réclamé au duc contre l'ordonnance qui interdisait le pâturage dans la forêt, celui-ci avait prescrit au gruyer de faire une enquête, laquelle ayant établi que la destruction du bois dont on se plaignait devait être attribuée autant à une glandée des sangliers et des porcs qu'aux chaleurs de l'été, qui desséchaient les jeunes arbres, le duc avait réintégré ces habitants dans leurs droits de pâturage — Livraison de 51 setiers de vin pour la dépense de l'hôtel du duc à Pont-d'Ain.

B. 7309. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 18 de long.

1421-1422. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet.—Recette du vin dû au comte par différentes personnes de la châtellenie de Saint-Germain, auxquelles des vignes avaient été données, les unes pour la moitié du revenu, les autres pour le tiers ou le quart. — Secours aux Frères Mineurs de Bourg, pour la construction de leur église.

B. 7310. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 85 de long.

1422-1423. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Recette de 126 florins, petits poids, donnés par Pierre Magnien de Treffort, fermier des glands des forêts de Revermont. — Pension de 30 florins, créée par Amédée VIII, duc de Savoie, en faveur de Jacquinet Clément, son ménétrier de bombarde, que ses infirmités obligeaient à abandonner son service.

B. 7311. (Rouleau.) — Parchemin de 24m 35 de long.

1423-1424. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Les étangs de la châtellenie de Bourg sont affermés pour neuf ans à J. Terrier, boucher de Bourg. — Cens en vin, payés par plusieurs individus, pour l'abergement des vignes de Treffort ; — il n'y en a pas moins de six mètres, parce que ces vignes sont abergées par parcelles. — Revenu des étangs et des bois. — Recette de 160 florins pour la ferme de la glandée de la forêt de Revermont.

B. 7312. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 45 de long.

1424-1425. — Bresse. — Gruerie. — Compte de

Jacques Poulet. — Livraisons de vins de Treffort à Pierre Berti, secrétaire et trésorier ducal pour la dépense de l'hôtel du duc de Savoie; — de trois ânées données par le duc à Jacquinet Clément, son ménétrier, pour le soulagement de ses infirmités. — Frais des vendanges de Treffort, de Meillonat et de Saint-Germain. — Salaire de 18 deniers à Mégard, de Saint-Trivier, garde des étangs de Riollet et du Fresne.

B. 7313. (Rouleau.) — Parchemin de 28m 40 de long.

1425-1426. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet, receveur de la Gruerie et inspecteur des vignes du Domaine. — Livraison de cinquante-huit setiers de vin, faite entre les mains de Pierre Bertier, secrétaire et trésorier des dépenses de l'hôtel. — Recette de quinze meules de foin, récoltées dans l'étang de Boissey. — La vente du bois se monte à 112 florins. — Versement fait à Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie.

B. 7314. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1426. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Les revenus des étangs de la Chardonnerie sont dits nuls, attendu que le duc les avait donnés avec d'autres à un écuyer bourguignon, qui pour cela était entré dans sa foi. — Cens d'un barral de vin, payé par Jean Darnant, de Treffort, pour un pressoir établi dans la halle du duc, audit lieu. — La pêche de l'étang de Riollet produit deux milliers huit cents de carpes et quarante-huit brochets.

B. 7315. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 65 de long.

1427. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Mention que les lettres de l'inféodation du revenu des étangs de la Chardonnerie sont transcrites dans les comptes de la châtellenie de Corgenon. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, par lesquelles il afferme les glands et le pâturage de la forêt de Revermont à Jean Guy, bourgeois de Bourg, pour 240 florins petit poids.

B. 7316. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 70 de long.

1428. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jacques Poulet. — Recette de 262 setiers d'arrérages dus par le comptable. — Salaire de 10 florins au gruyer, pour ses gages. — Solde de la pension de Jacquinet Clément, ménétrier de la bombarde.

B. 7317. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 00 de long.

1437. — Bresse. — Gruerie. — Compte d'Antoine Venet, maître de la Gruerie et gouverneur des vignes. — Les châtelains des diverses châtellenies firent quelque opposition à la nomination dudit Venet, mais le duc de Savoie le maintint dans les droits de l'ancien gruyer, moins cependant ceux qu'il avait eus dans la châtellenie de Saint-Trivier de Courtoux. — Lettres d'office d'Antoine Venet, datées de Thonon, le 12 octobre 1436.

B. 7318. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 85 de long.

1438-1439. — Bresse. — Gruerie. — Compte d'Antoine Venet. — Recette de l'avoine donnée pour le pâturage des prés et des forêts, entre autres pour celui des bois de Chamandrey, par les habitants qui demeuraient dans sa circonférence. — Frais de conduite de deux grandes tonnes de vin de Mâcon, adressées au duc de Savoie, accompagnées d'un homme chargé de veiller à ce qu'il ne fût pas falsifié ou volé. — Port des lettres adressées par le duc de Savoie au sire de Saint-Amour, *negociandi causa.*

B. 7319. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 58 de long.

1439. — Bresse. — Gruerie. — Compte d'Antoine Venet. — Le revenu en céréales ou fourrages des étangs de le Gruerie est nul, parce qu'ils ont été inféodés ou affermés à long terme. — Recette des vins des châtellenies de Treffort, Corgenon, Jasseron, Saint-Germain. — Recette de 1 florin pour la licence accordée à Jean Marbre, forgeron, de faire du charbon dans la forêt de Revermont.

B. 7320. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 70 de long.

1440-1441. — Bresse. — Gruerie. — Compte d'Antoine Venet. — Permission donnée par le gruyer à J. Pelletret, secrétaire du duc, de *buchailler* le bois mort dans la forêt de Revermont pendant un an, moyennant un quartal d'avoine. — Recette du prix de la ferme des glands de Revermont, de Chaux. — Les vins sont vendus à raison de 1 franc ou 30 deniers gros l'ânée — La recette totale monte à 20 florins petit poids et à 264 florins bon poids.

B. 7321. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 10 de long.

1441-1442. — Bresse. — Gruerie. — Compte d'An-

toine Venet. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il institue ledit Venet maître des forêts situées des deux côtés de l'Ain. — Lettres de l'abergement de tous les étangs de Bresse, fait par Amédée VIII, duc de Savoie, au profit de Jean Terrier de Bourg. Elles sont datées de Chambéry, le 13 août 1431.

B. 7322. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 70 de long.

1442-1443. — Bresse. — Gruerie. — Compte d'Antoine Venet. — Recette du produit de la charbonnerie de la forêt de Revermont. — L'ânée de vin est évaluée 10 deniers gros. — Une note rappelle que le gruyer Venet avait prêté au duc de Savoie 100 ducats, en 1436.

B. 7323. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 00 de long.

1443-1444. — Bresse. — Gruerie — Compte d'Antoine Venet, gruyer de Bresse. — Livraison de dix-huit ânées de vin de Treffort à Claude et Jean Machard frères, bourgeois à Bourg, qui en avaient fourni une pareille quantité, pour la dépense de l'hôtel du duc à Pont-d'Ain.— Allocation au gruyer comme vice-châtelain de Bourg, de huit ânées de vin, de quarante quartaux d'avoine et de quatre-vingt poules. — Payement des 100 ducats prêtés au duc par ledit gruyer. — Énumération des étangs du produit desquels, à l'avenir, le gruyer n'aura pas à tenir compte.

B. 7324. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1452-1455. — Bresse. — Gruerie. — Compte de noble Jean Du Bois, fils de noble Pierre Du Bois, naguères grand-veneur du duc de Savoie et maître des Eaux et Forêts de Bresse, institué par lettres de Louis, duc de Savoie, datées de Saint-Genis, le 15 avril 1452. — Mention que la recette des redevances sur les vignes accensées par le duc à Treffort, Jasseron, Saint-Germain et Saint-Trivier, a été confiée aux châtelains de ces localités. — Recette de 85 florins pour le terme de la glandée des forêts de Saix et de Chambériaz.

B. 7325. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1456-1459. — Bresse. — Gruerie. — Compte de noble Édouard Chacipolle, institué maître des Eaux et Forêts, par lettres d'Amédée fils, et lieutenant général du duc de Savoie, datées de Channaz, le 18 octobre 1456. — Une note marginale porte qu'attendu qu'il n'est pas parlé de gages dans ces lettres, il ne fut rien payé, cette année, à ce titre, audit gruyer.

B. 7326. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1459-1461.—Bresse.—Gruerie.—Compte d'Édouard Chacipolle, maître des Eaux et Forêts du duc et gruyer de Bresse et du pays de Vaud. — Remarque que les héritiers de Jean de Molina, qui exerça l'office de gruyer immédiatement après Pierre Du Bois, avaient à rendre compte de la gestion de leur père. — Le gruyer Édouard Chacipolle avait pour lieutenant et procureur Guichart Cornut. — Mermet de Villars, charpentier, maître des œuvres du duc de Savoie, fait abattre des arbres dans la forêt de Saix, pour la réparation du château de Treffort. — Amendes payées par les habitants de Mirebel et de Montluel, qui avaient introduit leurs bestiaux dans les bois, sans licence du gruyer.

B. 7327. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1464-1466.—Bresse.—Gruerie.—Compte d'Édouard Chacipolle, gruyer de Bresse. — Recette de dix ânées de vin provenant de la ferme des vignes situées derrière le château de Treffort. — Une trentaine d'individus des châtellenies de Mirebel et de Montluel, payent une composition au gruyer, pour avoir chassé un lièvre sans permission. — Versement de 208 florins à J. Lothier, trésorier général de Savoie.

B. 7328. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 00 de long.

1466. — Bresse. — Gruerie. — Compte de noble Pierre de Frassia, nommé gruyer et grand veneur à vie, par lettres y insérées de Philippe de Savoie, comte de Bresse, datées de Bourg, le 9 août 1466, et contresignées par Guillaume de Luyrieux, seigneur de La Cueille; Guillaume de La Baulme, gouverneur de Bresse; d'Amédée, seigneur de Vériat; de Guillaume de Luyrieux, seigneur de Beaufort; de Pierre de Saint-Michel et de plusieurs autres. — Les étangs figurent seulement pour mémoire dans ce compte, car ils sont tous abergés ou affermés. — Recette de 8 florins pour la ferme de la glandée de la forêt de Revermont. — Composition de 22 sous payée par J. Perreau, qui avait anticipé sur cette forêt.

B. 7329. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 48 de long.

1467-1469. — Bresse. — Gruerie. — Compte de

Pierre de Frassia, gruyer, grand veneur et maître des Eaux et Forêts, nommé par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, de Bresse, de Revermont, Dombes et Valbonne. — Recette de 67 florins petit poids, montant de la ferme des glands des bois de Saix et de Chambériaz, dans la châtellenie de Bourg. — Payement de 100 écus d'or, fait au physicien du duc de Savoie, Denis Ternerier.

B. 7330. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 60 de long.

1469. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Pierre de Frassia, présenté à la Chambre des Comptes, en présence de noble Pierre Bollomier et Réné de La Val, maîtres des comptes, par Liobard, secrétaire du comte de Bagé, rendu par Guichard Cornut de Marloz, lieutenant du gruyer, et examiné par ledit Pierre Bollomier, au mois de juin 1473. — Recette des revenus du grand étang de Pérès, dans la châtellenie de Saint-Trivier.

B. 7331. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 20 de long.

1470-1473. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Pierre de Frassia, gruyer de Bresse. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, rendues en suite de la requête du gruyer, par lesquelles considérant la modicité des recettes de son office, il l'autorise à n'en rendre compte que de trois ans en trois ans. — Recette de quatre quartaux d'avoine, dus par les habitants de Chavignaz, Roissiat, Lyntoyes et Pressiat, pour leur *buchaille* du bois mort dans la forêt de Revermont. — Versement d'avoine fait entre les mains de Pierre Burgie, secrétaire de l'hôtel du comte de Bagé; — de 123 florins petit poids, entre les mains de noble François Berger, trésorier général de Savoie.

B. 7332. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 75 de long.

1473-1476. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Pierre de Frassia, gruyer de Bresse. — Recette d'avoine donnée par les habitants de Cormangour et de Chigniat, pour le pâturage des bois de Revermont. — Recette du produit du petit étang de Pérès.

B 7333. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1496-1498. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Jean de Châteauvieux et de François Guiot, le premier, seigneur de Verjon, gruyer, grand veneur et maître des Eaux et Forêts; le second, huissier ducal et maître des Eaux et Forêts. — Versement de 250 florins petit poids, entre les mains de noble Jean Bonet, lieutenant de noble Jean de Noyelle, trésorier de Bresse.

B. 7334. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1500-1556. — Bresse. — Gruerie. — Compte de François Guiot, pour Philippe, duc de Savoie. — La recette de tout ce compte, s'élève à 710 florins d'or petit poids, et la dépense à 745 florins. — Débris d'un compte, rédigé en français, pour le roi de France, par Claude Cornut, commis de noble Claude Brechard, seigneur d'Aligny, grand gruyer et maître des Eaux et Forêts de Bresse.

B. 7334 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 27m 45 de long.

1562-1564. — Bresse. — Gruerie. — Compte de Buscard de Liatod, écuyer, sieur de Briord, grand gruyer de Bresse, capitaine, châtelain de Treffort. — Redevance d'avoine due par les habitants de Pressiat, Cormangour et Chevigniat, pour le droit de pâturage dans les bois de Revermont; — par ceux des villages autour de la forêt de Chamandrey. — Amodiation de la glandée de la forêt de Chamandrey, moyennant 40 florins; — de celle de la forêt de Revermont, pour 450 florins.

B. 7335. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 42 de long.

1290-1297. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de maître Étienne de Tressey, de Po, d'André Foussier, de N. Ardechin, de Guillaume de Saint-Germain, de Jean Du Châtel, de Guillaume Bertrand, successivement juges dans le Bugey. — La recette consiste dans le produit des droits perçus pour l'apposition du grand et petit sceau sur divers actes. — La publication du testament de la femme de Jean de Buent donne lieu à une recette de 60 sous viennois. — Dépenses faites sur les revenus de la judicature, pour les constructions qu'on faisait à Treffort. — La recette du grand sceau renferme cet article : *De VII lib. X sol. de publicatione testamenti Domini Girardi de Palude*. Girard de La Palud. — Recette du produit du petit sceau dans huit assises.

B. 7336. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 05 de long.

1302-1307. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guillaume Bertrand, juge dans la terre de Bugey

et de Coligny. — Recette des droits advenants au fisc, pour l'émancipation du fils du seigneur Bartholomé Rabutel; — du grand sceau du juré de la Cour de Bourg. — Mandements à tous les châtelains de la terre de Bugey de faire bonne garde dans les châteaux et de se pourvoir de bestiaux pour l'approvisionnement des gens du Comté.

B. 7337. (Rouleau.) — Parchemin de 21m 05 de long.

1307-1319.—Bresse et Bugey.—Judicature.—Compte de Guillaume Bertrand et de Jean Ferrières, juges. — Le compte se divise ainsi : Recettes, 1° du petit sceau dans différentes assises; 2° du grand sceau, dans laquelle figurent les noms des parties; 3° provenant des tutelles, des inventaires et des émancipations; 4° du produit des sentences et des appels; 5° des jurés dans les diverses villes; 6° du sceau des procureurs, des hommes de quelques communautés. —. Salaire de noble Pierre de Corent, chevalier, qui avait été en garnison au château d'Ambronay. — Dépenses de l'hôtel d'Édouard, comte de Savoie et de Blanche, sa femme, faites à Pont-de-Veyle.

B. 7338. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 60 de long.

1315-1319. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon Boisson et de Jean Cornut. — Recette des droits proportionnels levés sur les testaments publiés : 100 sous sont pris sur les plus importants, 10 sous sur les moindres. — Le droit du sceau pour les inventaires varie de 10 à 60 sous; celui du sceau des tutelles, de 5 à 10.

B. 7339. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 00 de long.

1321-1325. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon d'Arbois (*de Herborio*) et de Hugon Valard, juges de Bugey, de Novalaise. — Recette pour le sceau d'un acte concernant le juif Acquinet; — du produit des droits sur les causes d'appel; — de 6 deniers tournois donnés par Henri de Richemont, pour le sceau des lettres d'une exécution faite sur les biens de Guillaume de Richemont.

B. 7340. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 70 de long.

1324-1330. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'André Bonne-Dame, juge de Bourg-en-Bresse. — Rôle de tous les individus qui ont présenté des contrats au sceau dudit juge. — Dépenses des hommes et des chevaux qui se transportèrent à Mâcon pour le fait de l'évêque de cette ville.

B. 7341. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 80 de long.

1331-1335. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques Duyne, juge du Bugey et des autres lieux « que Monseigneur » avait de la rivière d'Ain à la Saône. — Achat de parchemin pour rédiger les lettres adressées aux communautés des villes et des nobles en Savoie, à l'occasion du subside qu'ils avaient accordé au comte. — Recette des droits de sceau à Saint-Martin, Buent, Marboz. — Droits payés à Pierre Poule, notaire royal à Mâcon, pour l'enregistrement des lettres du Roi, qui affranchit les hommes du comte de Savoie de toutes poursuites au sujet de ce qu'ils devaient aux prédécesseurs dudit Roi. — Compte de Jacques Payre, receveur des revenus de cette judicature, pour l'année 1336.

B. 7342. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 60 de long.

1336-1339. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Georges de Solière et de Jean de Montaugé, juges du Bugey et de Novalaise. — Recette du sceau, à Saint-Rambert, dans les trois assises qu'on y tint en 1336; à Seyssel, en quatre autres assises; à Yenne, en quatre assises; à Saint-Germain, en trois; à Villeneuve, en une. — Dépenses faites à Pont-d'Ain par les envoyés du comte, sur le fait de la vacance de l'épiscopat d'Ivrée,

B. 7343. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 35 de long.

1341-1342. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de messire Jacques Macet, juge de Bagé et de toutes les autres terres que le comte de Savoie possédait entre l'Ain et la Saône, réuni aux comptes de messire Raymond Soliero, juge de Bugey. — Recette du produit du sceau, à Saint-Rambert, dans deux assises. — Dépenses dudit juge et de sa suite, en faisant une enquête relative aux gens de Varax et d'Ambronay, et en allant avec le seigneur d'Étremont près du comte de Genève, à Château-Gaillard, pour traiter de certains biens appartenant aux habitants de Genève. — Récépissés donnés à Jacques Macet, des sommes par lui versées entre les mains de Humbert Didier et Guillaume Bon, secrétaire d'Aymon, comte de Savoie.

B. 7344. (Rouleau.) — Parchemin do 4m 30 de long.

1343-1344. — Bresse et Bugey. — Judicature. —

Compte de Pierre Berre, juge de La Novalaise et de Voiron, pour la recette du petit et du grand sceau; — Recettes de leur produit : dans quatre assises réunies à Saint-Genis; — faites aux assises de Pont-de-Beauvoisin. — Salaire de messire André de Cossa, procureur dans ladite judicature.

B. 7345. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 30 de long.

1343-1346. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Raymond de Solier, chevalier, juge du Bugey, et de Jean de Montaugé, juge de la terre de Bagé. — Recette à Pont-d'Ain, à Saint-Martin-le-Châtelet, à Saint-André. — Dépenses du juge de Solier, faites à Saint-Jean-de-Vieu, lors des deux « diettes » tenues entre les gens du dauphin et ceux du comte de Savoie. — Dépenses faites par Amédée, comte de Genève, au mois de janvier 1346. — Achat de divers draps faits à Bourg, chez Édouard de Pise, pour faire une cotte, un manteau et deux capuces à Amédée, bâtard de Savoie.

B. 7346. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 15 de long.

1346-1347. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Comptes réunis de messire Jean de Montaugé, juge de la terre de Bagé et des autres lieux qu'avait le comte de Savoie entre l'Ain et la Saône; — de messire Pierre Berre, juge de Novalaise et de Voiron; — de messire Henri de Melun, juge de Bugey, et de Guiffred Thoran, juge de Bagé. — Dépenses faites par les officiers du comte de Savoie, qui avaient été arrêtés et enfermés au château de Mâcon. — Remboursement des 50 florins prêtés par ledit juge au comte, qui devait une certaine somme au Roi de France, en suite de la transaction arrêtée entre eux pour le fait de la duchesse de Bretagne. — Dépenses faites à Ambronay, lors des informations prises sur les excès commis contre les gens du comte, par ceux de Varey et d'Ambronay.

B. 7347. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 00 de long.

1349-1350. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean Ravaisi, docteur ès lois, juge de Bugey et de Novalaise, et de Godefroy Du Puits, juge de la terre de Bagé, pour Amédée, comte de Savoie. — Recette de 1 denier, de Mermet Le Gouterat, pour le scel de l'absolution de l'inquisiteur; — de 18 gros de J. Byolel, notaire, pour les papiers de M. Jean de Fallencour, qui lui ont été remis. — Payement d'un orfèvre de Mâcon, qui avait fait les nouveaux sceaux de la judicature.

B. 7348. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 15 de long.

1350-1351. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean Ravaisi, docteur, juge du Bugey et de Novalaise. — Recette du produit du petit sceau à Seyssel, à Yenne, à Saint-Genis; — de 3 deniers payés par le curé de Coblanil, pour l'acte qui l'autorise à prélever ses droits de sépulture de ses paroissiens morts, avant le payement de toutes autres dettes de la succession. — Recette de 3 deniers pour le scellé de l'acte de reconnaissance de la dot de la femme de Guichard-Fèvre, dont elle demandait la restitution, parce qu'elle était menacée de la misère.

B. 7349. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 95 de long.

1351-1355. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean de Montaugé, juge de la terre de Bagé, et d'Étienne Prévot de Seyssel, juge du Bugey. — Ce compte du sceau fut présenté à Chambéry, en présence de Lancelot de Châtillon et de Pierre Bonivart, auditeurs des Comptes. — Recette du sceau à Bourg, Jasseron, Treffort, Foissiat, Saint-Martin, Saint-Trivier, Pont-de-Vaux, Saint-Laurent, Bagé, etc. — Payement de 30 sols au juge, pour son salaire. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse, faites à Chambéry, aux mois de septembre et d'octobre 1352.

B. 7350. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 75 de long.

1352. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Godefroy Du Puits, juge de Bugey et de la Novalaise, des terres de Bresse, de Bagé et de Coligny. — Le sire de Mornay donne 1 florin pour le sceau des lettres de la dot de sa femme. — Achat de six livres de cire verte pour le sceau, à raison de 3 deniers gros l'une.

B. 7351. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 65 de long.

1352-1354. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Godefroy Du Puits et de Michel Nosapore de Pignerolle, juges de Bresse. — Recette du sceau. — Guichard, curé de Viry, présente au scellé un acte de compromis. — Pierre Charretier de Dampierre paye 4 florins pour le scellé de l'accord fait moyennant 60 florins, avec messire Galois, à l'occasion de la mort de sa femme. — Payement de 13 florins que le comte avait empruntés pour jouer à Belley.

B. 7352. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 50 de long.

1355-1358. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Godefroy Du Puits et de noble Pierre de La Chambre, chevalier, juges. — Recette du produit des sceaux. — Payement de 100 florins fait par le comte à Étienne Prévôt, qui les lui avait prêtés. — Autre somme payée à Aymon de Challan, conseiller du comte de Savoie. — Recette de 2 sous, payée par Alexandre Burdin, *pro littera absolutoria*, aux assises de Saint-Sorlin. — Gages de 25 sous, payés à messire Humbert Pennard, juge de la Cour d'appel.

B. 7353. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 00 de long.

1358-1360. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Godefroy Du Puits, juge de Bresse, de Bagé, de Valbonne. — Recette du produit du petit sceau, dans quatre assises tenues à Saint-Trivier. — Payement de 15 florins, prix d'un cheval, *roncini*, que le comte de Savoie avait donné au damoiseau Tresverney, quand il l'envoya en armes vers le duc de Bourgogne.

B. 7354. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 90 de long.

1360-1362. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Godefroy Du Puits, juge de Bresse, de Bagé, etc., pour le revenu du sceau de la judicature. — Il contient: 1° la série des noms des individus qui ont fait sceller des actes qui les intéressaient; 2° les payements du salaire des officiers de cette judicature; ceux de l'hôtel du comte, pour des voyages et autres objets d'utilité publique. — Le procureur Jean Chacipolle est indemnisé de trois voyages faits à Lyon, de quatre faits à Mâcon et d'un près du sire Robert de Beaujeu.

B. 7355. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 60 de long.

1362-1363. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de messire Bartholomée Barral, juge du Bugey. — Enquête dirigée contre des individus qui avaient pénétré dans la maison du maître de la Monnaie de Nyon et qui avaient brisé des coffres. — Voyage fait à Lyon, pour lever un interdit dont Lagnieu avait été frappé, à l'instance de Guyon-Pellossard.

B. 7356. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 75 de long.

1363-1364. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Godefroy Du Puits. — Don de 50 florins, fait par le comte à Antoine Champin, damoiseau. — Le juif Samson de Mirebel paye 12 deniers pour le sceau d'un contrat qui le concernait; — Hugues d'Ambronay, 1 florin pour celui d'une sentence portée en sa faveur contre le même Samson.

B. 7357. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 95 de long.

1364-1366. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de messire Henri de Bonent, pour la Bresse. — Recette de deniers provenant du scellé de diverses lettres concernant les juifs appelés Daniot, Mossier, Simon. — La veuve de Pierre Marchegay paye 10 deniers pour le sceau des lettres de la publication des dernières volontés de son mari.

B. 7358. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 18 de long.

1366-1370. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Henri de Bonent et de Rodolphe Du Bourg, le premier juge de Bagé, le deuxième juge de Bugey, de Novalaise et de Valromey. — Don de 100 florins, fait par le comte aux Frères Mineurs de Bourg, pour la construction de leur église. — Lettres d'office de Pierre Chabot, procureur du comte de Bresse dans la terre de Bagé, données par Amédée VI, comte de Savoie, et datées de Chambéry, le 21 novembre 1366.

B. 7359. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 30 de long.

1370-1372. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Henri Bonent, juge de Bresse. — Perronelle, veuve de Jean de l'Ile, tailleur de la comtesse, paye 4 florins pour le scel de la publication du testament de son mari. — Recette de 6 francs, payés par Étienne Mercier et Geoffroy Aymet, notaires, curateurs au ventre de la veuve de Jean Ravaisy, bourgeois de Pont-de-Vaux. — Michel de Cra, notaire, verse 3 francs, prix du scel de l'acte de vente des protocoles de Pierre Quinard, ancien notaire.

B. 7360. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 75 de long.

1372-1375. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Henri Bonent et de Rodolphe Du Bourg, juges de Bresse et du Bugey, pour la recette du produit du sceau. — Recette de 2 francs donnés par noble François Nicod, chevalier, à cause de lettres scellées par lui. — Réduction des diverses monnaies du compte au florin. — Dépenses de Pierre Brunod, secrétaire du comte et l'un des juges qui

étaient allés à Saint-Germain, pour une enquête faite coutre le sire de Corgenon et quelques autres nobles qui avaient commis des excès.

B. 7361. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 80 de long.

1375-1377. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Henri de Bonent et de Guyon de La Forêt, juges pour la recette du sceau. — La recette est nulle à Meximieux, parce que cette seigneurie avait été cédée par les comtes de Savoie à Guillaume de Chalamont, chevalier,

B. 7362. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 30 de long.

1377-1380. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon de La Forêt, juge de Bresse, et de Rodolphe Du Bourg, juge du Bugey, pour la recette du sceau. — Le notaire Pierre Révol paye au fisc 12 deniers et un quart, pour l'achat des protocoles d'André Chacipole, ancien notaire. — Philippe Mellin, autre notaire, paye 9 deniers gros le scel de l'acte d'achat des protocoles de Bertrand Andrenet, notaire, qui, à cause de la faiblesse de sa vue, ne pouvait pas les garder. — Lettres d'office de procureur, données à Aymon d'Auverliat de Saint-Rambert, par Amédée VII, comte de Savoie.

B. 7363. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 80 de long.

1378-1383. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon de La Forêt et de Rodolphe Du Bourg.— Pierre de Saint-Julien, médecin, paye 12 deniers pour le scel d'un acte. — Simon de Lorcod, juif, verse 6 francs d'or pour celui d'une reconnaissance. — Compte spécial pour le produit du sceau dans la terre de Dombes, récemment acquise par le comte de Savoie, du sire de Beaujeu. — Les lieux des assises où ces nouvelles recettes ont été faites, sont Montmerle, Thoissey et Lens. — Frais d'une poursuite dirigée contre Jean Gillet de Nyon.

B. 7364. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 25 de long.

1383-1385. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon de La Forêt, juge de Bresse, et de Rodolphe Du Bourg, juge de Bugey. — Jean Felon, Aymon Leblanc, Jean Chomeyron, Jean Ducloz, J. Chandeisa, Michel de Cra, J. Guigat, J. Goyet, P. Leblanc, P. Lemaître, Guillaume Gerby, J. Fabry de Chaveyriat, Pierre Chevrot et Adeinot de Moras, tous notaires de la châtellenie de Bourg, présentent des actes au scellé. — Recette du scel à Pont-d'Ain, Gourdan, Pogieux, Meximieux. — Lettre d'Amédée VI, comte de Savoie, qui ordonne le payement de 40 francs d'or par ledit receveur, à Guyon de Natage, trésorier général de Savoie, restant de ce qui lui était dû pour l'expédition de la Pouille, à laquelle il avait pris part du temps du comte Amédée VI, son père.

B. 7365. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 40 de long.

1385-1386. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon de La Forêt. — 46 francs d'or sont portés en dépense, comme ayant été donnés audit Guyon de La Forêt et Georges de *Saumonet*, à qui le comte les devait, pour restant de solde du temps qu'ils servirent avec le comte en Flandre, lors de la guerre du roi de France contre les Anglais et les rebelles de ce pays. — Somme payée au même titre à Jean don Roule, qui avait servi le comte de Savoie dans la campagne du Piémont.—Lettres d'Amédée, comte de Savoie, qui ordonne à sa Chambre des Comptes d'allouer à Guyon de La Forêt 45 francs d'or, prix d'un cheval gris pâle, acheté de lui pour Arnaud d'Urfé, chevalier.

B. 7366. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 70 de long.

1387-1388.—Bresse et Bugey.—Judicature.—Compte de Guyon de La Forêt et de François Fournier, l'un juge de Bresse et l'autre du Bugey, pour la recette des sceaux, à Meximieux et à Montluel, à Beauregard et à Montmerle. — Ordre de la Chambre des Comptes au receveur de produire les lettres du syndic de Bourg, relatives au prêt fait par la communauté de cette ville au comte de Savoie, en 1384.

B. 7367. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 30 de long.

1388-1389. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon de La Forêt. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, datée de Chambéry, le 27 février 1389, par laquelle il engage les revenus de la judicature et du sceau, audit juge, pour garantie de 470 florins qu'il lui devait; — de Bonne de Savoie, femme d'Amédée, enjoignant à la Chambre des Comptes d'allouer au prochain compte dudit de La Forêt une somme de 25 florins d'or qu'il lui avait prêtés.

B. 7368. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 45 de long.

1389-1390. — Bresse et Bugey. — Judicature. —

Compte de Guyon de La Forêt et de François Fournier, pour la recette du sceau en Bresse et dans le Bugey. — Le chapitre des recettes, aux assises de Coligny, est nul, par suite de l'aliénation de cette terre, faite par le comte, à Guillaume de La Baume. —Scellé d'une lettre présentée par Simon de Nantua, juif. — Recette de 4 francs d'or pour la vente des protocoles de Pierre Le Roux, notaire, à Étienne Burdet. — Recette du petit et du grand sceau, à Dolomieu et à Rochefort.

B. 7369. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 60 de long.

1390. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Guyon de La Forêt et d'Antoine Du Bourg, juges de la Bresse et du Bugey. — Rôle de tous les individus qui ont fait apposer le grand sceau de la judicature sur des titres les concernant.—Versement de 120 florins entre les mains de Martin Des Chaux, trésorier de Savoie.

B. 7370. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1391-1392. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg et de François Fournier, juges. — Salaire de maître Aymon de Mont-Saint-Trivier-de-Cortoux, bachelier en lois, procureur du comte, nommé par lettres de provision données par Amédée VIII, comte de Savoie, et datées de Chambéry, le 12 janvier 1392.

B. 7371. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 50 de long.

1392-1393. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg, juge de Bresse. — Recette du sceau des sentences d'appel. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, tutrice et ayant le gouvernement d'Amédée, comte de Savoie, son fils, par lesquelles elle reconnaît devoir audit juge, receveur du sceau, 591 florins d'or, petit poids.

B. 7372. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 65 de long.

1393-1395. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg, juge de Bresse et de Valbonne, et de François Fournier, juge du Bugey, de Novalaise et de Valromey, pour la recette du produit des sceaux de leur judicature respective. — Jean de Chasaz, bachelier ès lois, succéda à maître Aymon, en qualité de procureur du comte. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, datées de Bagé, le 27 juin 1395, par lesquelles il nomme Pierre de Varambon, demeurant à Saint-Germain, son procureur général en Bresse et Bugey.

B. 7373. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 80 de long.

1394-1396. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg, juge et receveur du produit du sceau de la judicature. — Lettres d'Amédée de Savoie nommant procureur général de Bresse, Dombes et Valbonne, Jean Du Chasanz, bachelier ès lois. (Mirebel, le 19 septembre 1394). — Versement de 100 florins au profit dudit receveur, qui les avait prêtés au comte de Savoie.

B. 7374. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 60 de long.

1396-1397. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg et de François Fournier, juges pour le produit du sceau.— Parmi les dépenses, on remarque 100 francs d'or, prix d'achat d'un coursier sous poil noir. — Don de 100 francs d'or, fait par le comte de Savoie audit juge, pour un cheval qu'il avait perdu dans un procès fait par ledit comte au juif Benion, lequel paye une composition de 1,000 francs. — Remboursement au même des 3 florins qu'il avait prêtés au comte pour jouer.

B. 7375. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 00 de long.

1397-1399. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg, pour les revenus de la judicature de Bresse et de Bugey. — Injonction est faite au comptable d'être plus clair et plus explicite. - Dépenses du juge qui était allé à Lyon soutenir les intérêts du comte de Savoie et s'entendre avec les gens du roi de France. — Mandement du comte qui ordonne le remboursement des sommes que ledit receveur lui avait versées « pour jouer et prendre ses esbats. »

B. 7376. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 00 de long.

1399-1400. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg, juge. — 46 florins sont payés à Frère François Du Bourg, à qui le comte de Savoie les avait donnés pour s'aider dans la milice (de Saint-Jean-de-Jérusalem), dans laquelle il l'avait fait admettre. — Commencement du compte de Pierre Godard, juge de Bugey, de la Novalaise et des autres terres situées en deçà de l'Ain, par rapport à la Savoie.

B. 7377. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 65 de long.

1400-1401. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg, juge. — Versement fait par une série de notaires de Bourg pour le grand et petit sceau de leurs actes. — Lettres de procureur fiscal en Bresse, données par Amédée VIII, comte de Savoie, au profit d'Étienne Bordet.

B. 7378. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 00 de long.

1401-1402. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg et de Pierre Godard, juges pour les recettes des sceaux. — Achat d'un cheval, qui fut donné par le comte de Savoie à Nicolas Du Tartre, capitaine des gens d'armes en Piémont. — Les droits du sceau sont nuls à Châteauneuf, parce que cette terre avait été cédée à Odot de Villars, chevalier, en 1402.

B. 7379. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 50 de long.

1402-1404. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de noble Antoine Du Bourg, juge de Bresse. — Lettres de provision de l'office de procureur dans la judicature de Bresse, données par Amédée VIII, comte de Savoie, en faveur de Jean Durand, clerc, bourgeois de Bourg (Nyon, 7 mars 1402), en présence de l'évêque de Lausanne et de plusieurs seigneurs dudit lieu. — Dépenses de Liobard, receveur général de Savoie, qui était allé plusieurs fois d'Ambronay au château de Balmey-en-Montagne, pour traiter avec François de Rougemont, dit Corna, de la reddition de ce château qu'il tenait.

B. 7380. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 65 de long.

1404-1407. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de noble Antoine Du Bourg et de Pierre Godard, juges de la Bresse et du Bugey, pour la recette de la judicature. — Lettres d'office de procureur de Bresse données par le comte Amédée VIII, au profit de Pierre Belnet, clerc, notaire, habitant de Saint-Germain-d'Ambronay.

B. 7381. (Rouleau.) — Parchemin de 22m 80 de long.

1407-1409. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg et de Pierre Godard, juges. — Mandement d'Amédée VIII, comte de Savoie, à Pierre Godard, conseiller, juge du Bugey, de Novalaise, Valromey, Yenne et Channat, de payer une certaine somme à messire Guyon Des Chaux, ancien juge d'Yenne et Channat. — Lettres de constitution de l'office de juge de Yenne et de Channat. — Gages de 20 sols par an, payés à Pierre Belnet, procureur du comte dans la judicature de Bresse. — Versement de 120 florins, fait à J. Liobard, clerc et secrétaire, des dépenses de l'hôtel qui les a remis à J. Thierry, boucher du comte, pour acheter du bétail.

B. 7382. Rouleau. — Parchemin de 27m 35 de long.

1409-1411. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Antoine Du Bourg, de Théobald Du Pas de Bonneville. — Recette des droits du sceau. — Guillaume de Belles-Manières paye 73 deniers, l'acte de la publication du testament de sa femme. — Les enfants de Marguerite Pennard, femme d'Antoine de Murge, payent 9 deniers le scellé de celui de leur mère. — Antoine de Bua, damoiseau, paye 4 deniers le scel de l'acte de son émancipation par Guy de Bua, chevalier, son père. — Versement de 10 florins à Jacques de Fustaillier, trésorier général de Savoie, pour la construction des chambres du château du Bourget.

B. 7383. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 30 de long.

1410-1411. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley, bourgeois de Bourg, secrétaire du receveur des revenus du sceau de Bresse. — Recette de 3 deniers, donnés par Tressimard, de Luant, juif, habitant Pont-de-Veyle, pour une signification faite à Henri de Veyle de lui payer 10 florins qu'il lui devait. — Jacques Fustaillier, trésorier de Bresse, paye à Jannin de Champeaux la somme de 20 florins d'or au petit poids, prix du cheval qu'il avait vendu au comte de Savoie, — Voyage fait de Bourg à Thonon, par le juge de Bresse, au sujet du traité intervenu entre le comte de Savoie et le duc de Bourbon, sur le lit de la rivière d'Avanon qui limitait les châtellenies de Pont-de-Veyle et de Thoissey.

B. 7384. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 20 de long.

1411-1412. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley, secrétaire du juge, receveur du produit du sceau. — Recette du sceau de Bourg. — Chaque article commence toujours par indiquer la nature de la pièce scellée et les individus qui y sont nommés, à moins qu'un versement *in globo* soit fait. — Payement de

1 florin pour l'acte de constitution du douaire assigné sur ses biens, fait par Pierre de Malmont, damoiseau, à Jeanne sa femme, fille de Philippe de Rivoire de Montmélian, damoiseau. — Achat, moyennant 5 sous 7 deniers, de quinze livres de cire verte; recette du sceau à Jasseron.

B. 7385. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 87 de long.

1412-1413. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley et de Pierre Godard, juge du Bugey, receveurs des droits du sceau. — Voyage fait par ledit juge à Jougne, pour traiter avec les gens du duc de Bourgogne de la seigneurie de la Montagne. — Lettre d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui mande audit juge de payer, sur sa recette, les sommes que le comte pouvait devoir à François Solier, écuyer, ancien juge de Bugey.

B. 7386. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 75 de long.

1413-1414. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley. — Serment fait par le receveur de se soumettre à une amende de 25 livres, au cas où il sera trouvé avoir mal ou infidèlement compté. — Recette des sceaux à Saint-Trivier; — des droits du fisc, pour la nomination des notaires.

B. 7387. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 00 de long.

1414-1415. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley et de Pierre Godard. — Recette de 2 deniers gros, donnés par Claude Testu, bourgeois de Bourg, pour le sceau des lettres d'abergement, à Simonnin Bontemps, du quart et des trois quarts d'une autre partie d'un moulin situé à Channel, sous l'entrage de 2 francs. — Dépenses faites à Rouvres, aux mois d'avril et de mai 1414, par les députés et les gens du comte de Savoie, la duchesse de Bourgogne et ses gens, pendant une conférence. — Voyages faits en Bourgogne, pendant les mois d'août, septembre, octobre et novembre, pour traiter avec la duchesse du recouvrement des châteaux de Montréal, d'Arbent, de Matafelon, de Saint-Martin-du-Frêne, d'Apremont, de Nantua et des autres possessions que le duc de Bourgogne tenait dans la Montagne.

B. 7388. (Rouleau.) — Parchemin de 22m 50 de long.

1415-1417. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley et de Pierre Godard. — Recette du produit des sceaux à Châtillon-lez-Dombes. — Achat de vingt livres de cire verte pour les sceaux d'une année. — Mémoire des sommes avancées par le receveur; lors de l'acquisition du château de Montdidier.

B. 7389. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1416-1417. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley. — Le total de cette recette, pour une année, est de 205 florins. — Achat, moyennant 18 deniers 3/4 des vingt-cinq feuilles de parchemin qui forment le rouleau de ce compte, auquel sont joints trois feuillets de papier contenant le compte de la judicature de Gex.

B. 7390. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1417-1418. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley. — Recette du produit du sceau à Corgenon; — d'un florin pour le scel d'une sentence prononcée contre des habitants d'Avirey-sur-Saône, qui avaient poursuivi et frappé les animaux du village de Bojwille, dont plusieurs s'étaient enfoncés dans les marécages et avaient péri. — Lettres de l'office de juge de Bresse données par Amédée VIII, duc de Savoie, au profit de Jean Tardy.

B. 7391. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 55 de long.

1418-1419. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley, receveur des droits de sceau. — Recette de 20 florins payés par la veuve de Hugues de Serlan, seigneur de Sathonay, pour le sceau de la sentence qui l'avait condamnée envers le duc de Savoie, à 500 livres, comme coupable de s'être approprié certains biens appartenant à des mineurs; — de 1 florin, donné par le curé de Pont-de-Veyle pour le sceau d'un extrait de testament fait en sa faveur, et de l'engagement qu'il prenait, tant en son nom qu'en celui de ses successeurs, de célébrer une messe annuelle pour le repos de l'âme de la testatrice, Françoise Trolet.

B. 7392. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 80 de long.

1418-1420. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre Godard et de Rémond d'Orsière, de la Bresse et du Bugey, pour la recette de l'office de la judicature.—Recette du sceau à Gex, Florimont, Hermenche, Balon, Léaz et L'Écluse.— Lettres de provisions de l'officier de juge de ces lieux, au profit de Pierre d'Estrées; —

de juge du Bugey pour François Burdet; — de juge de Gex, *cum omnimoda gladii potestate*; — en faveur de Rémond d'Orsières.

B. 7393. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 50 de long.

1419-1420. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley, secrétaire du receveur de la judicature et des droits de scel en Bresse. — Recette de ces droits à Mirebel. — Payements de 20 florins pour les gages du procureur faits à messire Bon Tardiz, prêtre de l'ordre de Saint-Augustin; — à maître Jean Tardiz, en qualité d'héritier de vénérable maître Jean Tardiz, licencié en lois, naguère juge de Bresse.

B. 7394. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 30 de long.

1420-1421. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley. — Note indiquant que tous les notaires doivent être mis en fonctions par la judicature. — Recette de 3 florins pour le sceau d'une sentence, en vertu de laquelle le sire de Chandiat, en Dauphiné, devait être mis en possession des biens de feu Guillemet Durginod de Montluel, son homme de condition de mainmorte. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles il nomme juge de Bresse, etc., vénérable homme messire Jérôme de Ballard, docteur ès lois et chevalier. — Voyage fait par le juge de Bresse à Saint-Claude, pour assister à la journée tenue entre les gens du duc de Savoie et ceux du duc de Bourgogne, dans laquelle un traité de paix fut signé.

B. 7395. (Rouleau.) — Parchemin de 28m 90 de long.

1420-1423. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Rémond d'Orsières, juge de Gex, L'Écluse, Versoy, etc, et de Pierre de Belley. — Recette de 3 florins pour le sceau des lettres par lesquelles le juge de Bresse livra à Pierre Joly de Péroges, les protocoles d'un notaire décédé. — Voyage du juge à Genève, pour assister au conseil et obtenir l'exécution des articles arrêtés à Saint-Claude, entre le duc de Savoie et son neveu le duc de Bourgogne, relativement aux limites de Bresse, du Revermont et de la Montagne. — Journée tenue à Saint-Amour, entre les mêmes parties.— Voyages faits: par le juge, sur l'ordre du sire de Varembon, bailli de Bresse, en allant de Pont-de-Vaux à Montluel, avec deux lettres envoyées par Bernard d'Armagnac, puis en compagnie de Pierre de Grolée, écuyer, de Montluel à Tournus et de Tournus en Bourgogne, vers François de La Palud, fils du sire de Varambon; — à Lucens, près de l'évêque de Lausanne, où il fit l'inventaire des livres du cardinal de Chassand, qui étaient dans la tour d'Oche.

B. 7396. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 70 de long.

1423-1424. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles il nomme: ledit Jacques, juge de Bresse; — Pierre de Belley à l'office de procureur dans la judicature de Bresse. — Frais faits par le procureur en allant demander au bailli de Mâcon et au sénéchal de Lyon, les lettres relatives à la baronie de Villars, gardées au trésor de Saint-Paul de Lyon.

B. 7397. (Rouleau.) — Parchemin de 25m 60 de long.

1424-1425. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole, juge de Bresse pour la recette des droits du sceau. — Recette des sceaux, grands et petits, à Bagé. — Payement des gages des officiers de la judicature; le procureur reçoit 20 florins et le juge 30. — Dépense de 2 florins, donnés à Simonnet Lostande, orfèvre, qui avait réparé le sceau de la judicature, lequel était presque tout usé. — Compte de François Burdet, pour le pays de Bugey.

B. 7398. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 00 de long.

1425-1426. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriol, juge de Bresse, de Dombes, etc. — Recette des droits de scel à Villars. — Dépenses faites par ledit juge pour porter de Bourg à Genève, au duc de Savoie, des lettres du bailli de Bresse, relatives à certains arrangements faits avec le bailli du Beaujolais, au sujet de débats et de gageries.

B. 7399. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 50 de long.

1425-1426. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Rémond d'Orsière, juge du pays de Gex. — Injonction audit officier et à ses successeurs de tenir note de toutes les affaires qu'ils auront expédiées et d'en adresser, chaque année, le rôle à la Chambre des Comptes.— Lettre d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui nomme pour son procureur audit pays, le notaire Lambert Dorer de Farges.

B. 7400. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 40 de long.

1426-1427. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole, juge de Bresse. — Mention que le duc de Savoie donne audit juge, pour ses bons offices dans l'administration de la justice, tout le revenu du petit sceau, et qu'il ne se réserve que les droits du grand. — Le florin d'or au petit poids équivalait à 16 sous viennois ou à 8 sous forts.

B. 7401. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 05 de long.

1427-1428. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Rémond d'Orsière, juge de Gex, et de François Burdet, juge du Bugey. — Le florin d'or au petit poids est estimé 12 sous de Genève, ou 12 deniers gros pour le pays de Gex et le voisinage de Genève. — Noble Jean de Rougemont paye 6 deniers gros, pour le scel d'une sentence prononcée en sa faveur contre Pierre Gargat

B. 7402. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1427-1428. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole, juge de Bresse. — Dispositions réglementaires relatives à la justice dans ses rapports avec la Chambre des Comptes et sur l'institution des notaires. — Mémoire des dépenses faites par « Messire le « juge de Bresse, quand il partit de son hostel le huitième « jour de septembre, pour aller ès journées dernièrement « tenues par les gens de Mons. de Savoie avec les gens « de Mons. de Bourgogne, au lieu de Romanay, sur les « limites du pays de Bresse et de Bourgogne. »

B. 7403. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 30 de long.

1428-1429. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole. — Menace d'une amende de 25 livres, faite au juge, qui, dans les assises de ses tournées, n'aura pas gardé copie de toutes les causes portées devant lui, des sentences et compositions intervenues, et de la cause des diverses condamnations. — Ce compte, comme le précédent, ne contient que la recette du produit du grand sceau, les droits de l'autre ayant été aliénés.

B. 7404. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 55 de long.

1429-1430. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Rémond d'Orsière et de Jacques Madée, juges du pays de Gex. — Lettres d'office du dernier don, par le duc Amédée VIII, datées de Thonon, et contresignées par le seigneur de Choutagnes, par Amédée de Challant, par Antoine Des Dragons, par Jean Odinet, juge du Chablais; par Pierre de Menthon, bailli de Genevois, et par plusieurs autres. — Gages de 2 florins 11 deniers, payés à Humbert Dorier de Farges, notaire et procureur du duc à Gex. — Recette de 6 deniers pour les petits scels donnés aux assises d'Hermanche.

B. 7405. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 20 de long.

1429-1430. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole, juge de Bresse. — Il est défendu audit juge de faire aucun traité ni aucune composition, après la tenue des assises, avec les individus condamnés. — Recette de 2 florins, pour le scellé de l'acte de vente des protocoles d'un notaire décédé, faite à un autre notaire.

B. 7406. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 50 de long.

1429-1431. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de François Burdet, juge du Bugey, et de Jacques Madée, juge du pays de Gex. — Recette des droits de gros et petit scel, perçus à Seyssel, Billiat, Châteauneuf, Lompnes, Virieux-le-Grand, Rochefort, Pierre-Chatel. — Gages de 25 florins payés au juge. — Le duc de Savoie est débiteur envers le juge de Bugey d'une somme de 1,848 florins.

B. 7407. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 90 de long.

1430-1431. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole. — Recette des droits du grand sceau à Bagé. — Les dépenses consistent ordinairement en 9 florins, pour achat de cire verte destinée à sceller; — gages du procureur de la judicature, fixés à 20 florins, et du juge, fixés à 30, etc. — Les dépenses extraordinaires sont rares dans ces comptes; dans celui-ci, il y a 2 florins destinés à des dépenses faites par Michel (*de Ferro*), trésorier de Savoie, envoyé en ambassade en France.

B. 7408. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 90 de long.

1431-1432. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole. — Injonction réitérée aux juges de ne quitter les lieux où ils ont tenu leurs assises, qu'après avoir fait pour la Chambre des Comptes, une co-

pie de toutes les compositions et de toutes les condamnations qui y auront été prononcées, et cela, sous peine de 25 livres d'amende. — Droit du sceau, appliqué à une injonction faite en faveur d'Abraham, juif, demeurant à Lyon, à Jacquet Bertet, de lui donner quatre marcs d'argent qu'il lui avait vendus pour 25 florins. — Indemnités accordées audit juge pour les dépenses qu'il avait faites à Lyon, avec les gens du duc de Bourgogne et avec ceux du duc de Bourbon, lors de l'affaire de Trévoux. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, datées de 1432, par lesquelles il confirme le don des droits du petit sceau fait audit juge et l'exempte d'en rendre compte à la Chambre.

B. 7409. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 00 de long.

1431-1432. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de François Burdet, pour la judicature de La Novalaise et du Bugey. — Recette du grand sceau à Saint-Rambert, Saint-Genis, Channaz, Uffelle, Mont-Didier, Seyssel, Rochefort.—Recette de 26 deniers payés par noble Antoinette de Soumont pour le droit de publication du testament de la veuve Meilleret; —de 5 florins, taxe de l'acte de remise à J. Dupont des protocoles de son père. —Allocation au comptable de 840 florins qui lui étaient dus par le duc.

B. 7410. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 80 de long.

1432-1433. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole. — Scellés de divers actes payés par les notaires de Bourg. — Recette de 6 deniers gros, donnés par Abraham Lévy, pour le sceau d'une injonction faite à un individu de la judicature, de lui payer 20 florins qu'il lui devait. — Dépense de 12 florins, donnés à Thomas de Murel, notaire, pour la copie du livre de la *Réforme universelle de Savoie*.

B. 7411. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 00 de long.

1433-1434. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole. — Note par laquelle noble Claude de Saix, seigneur de Rivoire, chevalier, président de la Chambre des Comptes de Chambéry, rappelle que toutes les lettres de l'aliénation du domaine devaient être présentées à ladite Chambre. — Droit de sceau payé par l'*illustre* dame de Villars, pour l'aveu fait par Claude Chappon. — Envoi à Thonon, au duc de Savoie, des lettres adressées par le duc de Bourbon au roi d'Angleterre. — Espion envoyé dans le Forez pour s'enquérir de l'armée qu'avait Charles de Bourbon, et de sa destination. — Conférence à Saint-Trivier-de-Dombes, le 15 août, avec les gens du duc de Bourbon et de son fils, le sire de Clermont, relativement à Trévoux.

B. 7412. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 00 de long.

1434-1435. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole. — Versement de 151 florins, fait à Barthélemy Chabot, trésorier général de Savoie, et audit juge, de 790 florins, que le duc de Savoie lui devait.

B. 7413. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 27 de long.

1435-1436. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Étienne Vanellat, de Virieux-le-Grand, notaire-clavaire, receveur et percepteur de toutes les peines et amendes adjugées au profit du duc de Savoie, dans la judicature du Bugey. — Copie de ses lettres de provision. — Compte de François Burdet, juge du Bugey, pour la recette du sceau. — Payement de 139 florins au profit de noble Manfred Besson, de Yenne, grand-maître des monnaies.

B. 7414. (Rouleau.) — Parchemin de 15m 53 de long.

1436-1437. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques d'Oriole, juge de Bresse, pour la recette des droits du sceau. — Recette du grand sceau à Bourg, — à Bagé, — à Pont-de-Veyle, — à Montluel. — Mention que pour récompenser Jacques d'Oriole de ses bons services concernant l'administration de la justice, le duc l'a constitué receveur du grand sceau et lui a abandonné les revenus du petit scel. — Droits du gros scel acquittés par J. Servignac, Perrin, Achard, Monnet, Pollet, Guillaume Pellocet, Pierre Thévenon, Laurent Lyatod, J. Poitrand, Geoffroy de Renove, Henri Moret, J. Curtel, Pierre Aniel, J. de Brange, Ét. Brun, P. de Bellay, P. Boyard, J. Fabre, Guy Rossaire et Jean Durand, notaires de la châtellenie de Bourg.

B. 7415. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 00 de long.

1437-1438. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de François Burdet, de Jacques Du Molars, juges de Gex et du Bugey, pour la recette des droits du sceau, et d'Étienne Venellat, pour celle des amendes. — Salaire de Jean Richard, procureur de la judicature du Bugey. — La recette du compte monte à 188 florins. — Don de 10 florins, fait « graciose » par le duc de Savoie à Nicolas

Divinet, surnommé *Apollon*.— Recette à Versoy, à Genève et à Ballon.

B. 7416. (Rouleau.) — Parchemin de 27m 30 de long.

1437-1438. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de noble dame Marie de Vériat, veuve de Jacques d'Oriole, chevalier, et son héritière universelle. — Voyages dudit d'Oriole : au Pont-de-Beauvoisin, pour assister à une conférence avec les gens du Roi ; — à Dijon, pour parler au chancelier de Bourgogne. — Salaire de Lancelot Leverrier, envoyé le 9 juin de Bourg à Thonon, porter au duc de Savoie les lettres par lesquelles messire Philibert Andrevet lui mandait que Rodrigue (Villandrando) avait passé la Saône avec son armée. — Voyage fait à Paris, vers le Roi, par ledit Oriole, avec six chevaux et six personnes, qui commence en novembre 1438 et finit en février 1438-39, avec une garde de dix lances et quarante archers. — Argent donné aux fourriers du Roi, afin d'obtenir de lui être présentés. — Pièces justificatives du don de 120 florins fait par le duc de Savoie aux enfants dudit d'Oriole.

B. 7417. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 24 de long.

1438-1439. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Bellay, secrétaire de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général d'Amédée VIII, duc de Savoie, procureur de Bresse, clavaire et receveur des droits du sceau. — Recette des amendes prononcées par le juge ordinaire de Bresse. — Lettres : de l'office du juge de Bresse données par Louis de Savoie, au profit de Jean Sessier ; — de Claude Martin, nommé aux mêmes fonctions ; — du duc de Savoie à Jacques d'Oriole, pour lui mander de venir à Ripailles, pour conférer avec lui au sujet des observations qu'il allait faire au roi de France « sur les noveletés queles officiers de Mons. le Roy ont fait « dez ça la Saonne, es terres de l'esglise de Lyon ; » — d'office de Pierre Belley, susnommé ; — du duc Amédée VIII, par lesquelles il mande au juge de Bresse son intention de réunir à Thonon, le 26 janvier, les trois États de Bresse et de Savoie, « pour la bonne garde et la conservation de « ses pays. »

B. 7418. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 90 de long.

1439-1440. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de François de Veyriat, chevalier, docteur en droit, juge du Bugey. — Mémoire produit par ce juge pour le remboursement des dépenses qu'il supporta, lorsque le duc de Savoie l'envoya en ambassade auprès de l'Empereur, en septembre 1437 ; il avait une suite de trois chevaux, et on lui avait alloué un ducat et un tiers par jour pour sa dépense. La mission dura cent vingt jours. — Dépenses pour le payement des guides et des sauf-conduits.— Achat d'une veste grise fourrée de blanc, d'un pourpoint (guarnellum) et de chausses en drap blanc. — De Veyriat fut fait prisonnier ; on lui prit dix pièces d'or et une chaîne d'or de la valeur de 20 ducats. — Versement de 60 florins à J. Lyobard, trésorier général de Savoie.

B. 7419. (Rouleau.) — Parchemin de 18m 30 de long.

1439-1440. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Bellay, nommé par Louis de Savoie, prince de Piémont, *nunc vero ducem Sabaudie*. — Droit du scel appliqué sur l'acte notarié par lequel noble Georges de Varax afferme pour trois ans sa terre de Saint-André-du-Bois et le grand étang qui s'y trouvait, moyennant 700 florins. Le droit est de 2 francs. — Voyage de Pierre de Belley, procureur, à Lyon, de la part du bailli de Bresse, à l'effet de s'enquérir si les ambassadeurs du roi de France y étaient venus pour la conférence qui devait s'y tenir avec ceux de Savoie, « sur le fait des possessions de « l'Église de Lyon, sur la rive gauche de la Saône. »

B. 7420. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 70 de long.

1440-1441. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Pierre de Belley. — Dépenses faites par ledit comptable, à Loyes, chez l'abbé de La Chassagne, à l'effet de recueillir les documents relatifs à la terre de Thoire et de Villars, qui furent apportés à Bourg pour être copiés. — Botte de vin blanc achetée 5 florins, donnée à Madame de Corgenon, à l'occasion de la cession par elle faite au duc de Savoie de la châtellenie de Saint-Martin-du-Châtelet. — Voyages faits à Saint-Amour, où se tint une conférence avec les gens du duc de Bourgogne, au sujet de certaines limites ; — à Chambéry, pour rechercher à la Chambre des Comptes les chartes qui pouvaient être utiles à cette conférence.

B. 7421. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 50 de long.

1440-1441. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Claude Martin, juge de Bresse, pour la ferme du revenu du grand et du petit sceau de la judicature,

aux termes de ses lettres d'office, données à Lausanne, le 16 juin 1440, et insérées *in extenso* dans ce compte. — Scellés des pièces du procès entre les religieux de Seillon et le procureur de la fabrique du cloître de l'église de Bourg, d'une part, et le prieuré de Brou ; — d'une sommation d'avoir à fournir trois milliers de tuiles. — Recette de 3 florins, pour la cession des protocoles de Regnaud Sarrasin à Jacques Forget, maire.

B. 7422. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 35 de long.

1441-1442. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques Bouillat, clavaire et receveur des droits du sceau dans le Bugey, et de noble François de Cusinens, clavaire du pays de Gex. — Recette de ces droits à Gaillard. — Lettres de l'office de clavaire, en faveur de François de Cusinens. — Compte de Claude Martin.

B. 7423. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 10 de long.

1442-1443. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Claude Martin. — Recette des droits du sceau dans les appels de ladite judicature. — Mémoire rédigé en français des dépenses faites par ledit Martin, « aux limi- « tations de Bresse et Beaujeloys, » avec les autres commissaires du duc de Savoie. — Lettres de Louis de Savoie, par lesquelles il adjoint audit juge, Jean Bordes de Fromentes, à cause des services et des infirmités du titulaire; — par lesquelles il prend des dispositions pour refaire les sceaux de la judicature qui étaient perdus, et parer aux inconvénients qui pouvaient naître de cette disparition.

B. 7424. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 00 de long.

1443-1444. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques de La Baume, seigneur de Marboz et de Labergement, lieutenant du duc de Savoie et bailli de Bresse. — Accensissement des droits attachés au petit sceau, au profit de Claude Martin, docteur en droit, juge dudit pays. — Lettres patentes de Louis de Savoie, pour l'union de l'office de bailli à celui de la judicature de Bresse, au profit de Jacques de La Baume. (Lausanne, 13 février 1443.)

B. 7425. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 00 de long.

1444-1445. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de François Veyriat, chevalier, institué juge du Bugey, par lettres d'office de Louis, duc de Savoie. (Genève, 20 février 1444.) — La recette se monte à 43 florins. — Allocation de 100 florins au comptable, en déduction des 180 que lui devait le duc de Savoie. — Lettres du même, qui ordonne le remboursement des sommes par lui dues aux héritiers de J. Burdet, ancien juge du Bugey. — Compte de Jean Poncet de Belley, clavaire du bailliage et de la judicature du Bugey, pour la recette des amendes et des condamnations.

B. 7426. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 65 de long.

1444-1445. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jacques de La Baume, seigneur de Marboz et de Labergement, lieutenant et bailli de Bresse, pour la recette du droit des sceaux. — Mémoire de ses dépenses, entre autres de quarante hommes d'armes, ayant chacun trois chevaux, lesquels étaient chargés de garder la Saône, au delà de laquelle se montraient les routiers, au mois de juin 1444. — Rôle desdits hommes d'armes, entre autres de Philibert de Valgrigneuse, pour le temps de son service contre certains routiers appelés « Escorchieulx. »

B. 7427. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 00 de long.

1445-1446. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Étienne Perronnet, bourgeois de Bourg, clavaire de la judicature de Bresse. — Lettres d'office de Pierre Martin, procureur de Bresse, émanées de Louis, duc de Savoie. (Genève, 18 janvier 1445.) — Dépenses du procureur, qui était allé à Mâcon, défendre les droits du duc de Savoie contre les entreprises des officiers dudit lieu sur le territoire de Bresse. — Allocation de 25 florins au clavaire pour ses gages d'une année.

B. 7428. (Rouleau.) — Parchemin de 20m 65 de long.

1446-1447. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean Poncet, clavaire de Bugey, et d'Étienne Perrinet, clavaire de Bresse, pour la recette des droits du sceau. — Supplique adressée par le clavaire Poncet, par laquelle il expose au duc Louis de Savoie qu'il lui est impossible d'exercer gratuitement son office, et demande que des appointements convenables y soient attachés. — A la suite se trouve la réponse affirmative du duc.

B. 7429. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 60 de long.

1447-1448. — Bresse et Bugey. — Judicature. —

Compte de Jean Lyobard, secrétaire ducal, clavaire et receveur des droits provenant des condamnations et des sceaux en Bresse. — Scellé de la sommation faite par noble Guillaume de La Palud à Pierre Buisson de lui payer la somme de 50 florins. — La recette monte à 195 florins. — 200 florins sont donnés à compte sur les 911 dus par le duc de Savoie au seigneur de Labergement, ancien bailli de Bresse. — Lettres de provision dudit clavaire données par Louis, duc de Savoie. (Genève, le 8 mai 1447.)

B. 7430. (Rouleau.) — Parchemin de 12m20 de long.

1448-1449. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de François Berger, amodiateur du revenu des sceaux, suivant les lettres données par Louis, duc de Savoie, de Chablais et d'Aost, prince du Saint-Empire romain, vicaire perpétuel, marquis en Italie, comte de Piémont, de Genevois, de Bagé, de Vaud, de Faucigny, de Nice, de Verceil.— L'amodiation est faite pour trois ans, et 1200 florins une fois payés. — Lettres de l'office de clavaire, au profit de l'amodiateur. — Compte de Jacques Du Molard, juge de la baronie de Gex, receveur des deniers du sceau dans cette contrée.

B. 7431. (Rouleau.) — Parchemin de 16m60 de long.

1449-1450. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de François Berger, clavaire et amodiateur des droits du sceau. — Lettres de l'aliénation du sceau pour dix ans, à Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, bailli et lieutenant de Bresse, seigneur de Barjat et autres lieux, en récompense des services qu'il avait rendus. — Compte d'Antoine Bollomier, clavaire de Bugey, de La Novalaise, du Valromey et de la terre de la Montagne, receveur des deniers du sceau et des condamnations. — Le receveur a été puni d'une amende de 25 livres, pour n'avoir pas rendu son compte dans le temps prescrit.

B. 7432. (Rouleau.) — Parchemin de 21m10 de long.

1450-1451. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte d'Aymond Aymonot, juge du pays de Gex, de Valais, Hermanche, Gaillard, Tournay, Balon, Léaz et L'Écluse, pour Amédée de Savoie, cardinal, évêque de Sainte-Sabine, vicaire et légat en diverses contrées de la France et de l'Italie, au nom duquel les lettres de cet office sont données, datées de Genève, le 5 des ides de mars 1450.

B. 7433. (Rouleau.) — Parchemin de 19m00 de long.

1452-1453. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Humbert Velnet, juge de Bresse, amodiateur des revenus du sceau pour trois ans, moyennant 400 florins par année. — Le bail est copié en tête du compte. — Obligation de 300 écus d'or neufs, faite par le duc Louis de Savoie, au profit dudit Humbert. — Dépenses faites par ledit juge lors de la journée ou conférence tenue à Lyon avec les gens du cardinal de Fuxo, au sujet de la pacification du débat avec Françoise de La Baume, femme du seigneur de « Barratti. » — Compte d'Antoine Bollomier, clavaire de la judicature de Bugey. — Lettres d'office d'André Du Cret, nommé juge du Bugey par lettres ducales.

B. 7434. (Rouleau.)—Parchemin de 12m90 de long.

1455-1459. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de messire Aymon Aymonot, juge de Gex, pour Amédée, évêque de Sion, cardinal. — Allocation de 104 florins, payés par le comptable à Jacques de Molard, chevalier, auquel le duc les devait. — Compte de Jean Ventier, clavaire de Bresse et receveur des deniers provenant du sceau des condamnations. — Salaire du sergent général de la cour, qui avait porté des lettres du duc de Savoie à Châtillon-lez-Dombes, à Montluel, à Mirebel, à Pont-de-Veyle et ailleurs.

B. 7435. (Rouleau.) — Parchemin de 9m00 de long.

1466-1467. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean Guat, notaire, clavaire et receveur des revenus de la justice et du sceau, en Bresse, au nom de Philippe de Savoie, comte de Bagé, etc. — Lettres d'office au profit dudit Guat. — Compte d'Antoine Du Platre, clavaire et receveur de Bresse.— Antoine Burdin paye 10 sous d'amende pour n'avoir pas payé 26 gros à messire Jean Guilliod.

B. 7436. (Rouleau.) — Parchemin de 8m05 de long.

1467-4681. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean Guat, notaire, vice-clavaire de Bresse, receveur des deniers du sceau et des condamnations. — Claude Cannat paye une amende de 20 sous pour avoir,

sur une injonction, différé de payer 25 sous qu'il devait. — Hugues Duchesne en paye une de 15 sols pour une sommation d'avoir à servir le prieur. — Le compte monte à 36 florins.

B. 7437. (Rouleau.) — Parchemin de 28m30 de long.

1468-1470. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean Guat. — Noble Louis Bergomon, *Alias* Porchet, paye une amende, 1° comme refusant d'obtempérer à l'injonction à lui faite de payer à noble Jean de L'Épine 87 écus qu'il lui devait; — 2° pour n'avoir pas voulu solder à noble Huguette, veuve de François Porchet, deux onces pour la légitime de Claudine, sa fille.

B. 7438. (Rouleau.) — Parchemin de 5m95 de long.

1475-1476. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Jean Guat, vice-clavaire de Bresse. — Ce rouleau ne contient que des amendes adjugées contre de mauvais débiteurs. — Les héritiers de noble J. Mesner figurent souvent comme créanciers. — Un notaire paye 10 sols pour défaut de payement d'une créance. — Poursuites exercées par noble Drouhin d'Estrelly.

B. 7439. (Rouleau.) — Parchemin de 22m00 de long.

1477-1487. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Claude Laborey, institué clavaire et receveur de tous les deniers des amendes, par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse. (Pont-d'Ain, 19 juillet 1477.) — Recette du produit des condamnations pécuniaires, dont le dixième appartenait au receveur. — La somme versée dans la caisse du trésorier général fut de 102 livres.

B. 7440. (Rouleau.) — Parchemin de 30m50 de long.

1477-1487. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Claude Laborey. — Il ne contient, comme le compte précédent, que les deniers reçus pour les condamnations pécuniaires, portées presque toutes contre des débiteurs qui ne s'étaient pas acquittés. — La liste, y compris ce qui en fait partie dans le compte précédent, a près de 50 mètres de longueur. — Le dernier article est ainsi conçu : *Recipit 2 solidos et dimidium a Petro Cavillon de S. Triverio pro penis per ipsum commissis quia non solvit Benedicto de Ecclesia duos florenos.*

B. 7441. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, papier.

1486-1522. — Bresse et Bugey. — Judicature. — Compte de Badel et de Fosser, auxquels Philippe, duc de Savoie, alors comte de Bresse, avait affermé le greffe et la chancellerie de Bresse, suivant ses lettres données à Bourg, le 18 mai 1492, enregistrées le 12 juin, à la Chambre des Comptes et confirmées par Philibert, duc de Savoie. (Genève, 23 août 1497.) — La recette totale est de 11,364 florins. — 300 florins sont donnés à Claudie de Brosse, comtesse de Bagé; — 200 au comte de Bagé, sans qu'il soit dit pourquoi.

B. 7442. (Rouleau.) — Parchemin de 5m45 de long.

1344-1346. — Châteauneuf-de-Romans. — Compte de Jean Du Rot, de Montluel, commis par Amédée VI, comte de Savoie, et Amédée, comte de Genevois, son tuteur, à la recette et aux dépenses relatives à la construction du château neuf de Romans, sous Saint-Germain. — Les bois furent pris dans la forêt de Scillon. — Salaire de 4,553 journées des manœuvres. — Construction de 124 toises de murailles, dont les fondations avaient neuf pieds de profondeur. — Vin distribué aux habitants de Saint-Rambert, de Saint-Germain, d'Amberieux, de Pont-d'Ain et de Saint-André, qui, avec armes et étendarts, protégèrent les ouvriers au commencement des travaux. — Espions envoyés à Montluel, à Villars, à Lyon et ailleurs, pour s'informer de l'état des gens du Dauphin et du sire de Villars, qui devaient, disait-on, venir attaquer les ouvriers de Romans.

B. 7443. (Rouleau.) — Parchemin de 6m10 de long.

1355-1356. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Lancelot de Châtillon, chevalier, bailli de Bugey et de Valromey, en qualité de châtelain de Châteauneuf. — Recette d'avoine donnée par les communautés de Belmont d'Hostonne, du grand et du petit Abergement. — Payement d'un legs annuel, fait par le comte de Savoie, au profit de l'abbaye de Saint-Sulpice; — de 5 sous gros tournois que ledit comte avait donnés en fief à Philippe de Bussy; — d'une pension créée par la comtesse de Savoie au profit de Guillaume de Châtillon.

B. 7444. (Rouleau.) — Parchemin de 7m80 de long.

1358-1359. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Richelin, chevalier, bailli de Bugey, châtelain. — Re-

cette du froment; — de l'hivernage; — du seigle; — de l'avoine; — des poules; — de la cire et des deniers. — Salaire de gens d'armes, dont une partie alla rejoindre le comte de Savoie à Morges et dont l'autre se dirigea sur Genève. — Payement de 25 florins, fait par ledit receveur, à Pierre, bâtard de Savoie.

B. 7445. (Rouleau.) — Parchemin de 15m30 de long.

1362-1364. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Gerbais, de Belley, châtelain. — Lettres d'Amédée VI, duc de Savoie, par lesquelles il donne audit Gerbais, pour lui et ses héritiers de l'un et de l'autre sexe, en augmentation de fief, transmissible par vente, testament ou de toute autre manière, à condition de fidélité et hommage, la terre et seigneurie de Songieu, située dans le mandement de Châteauneuf-de-Valromey, avec tous les villages, les eaux, la pêche, les forêts, la chasse et toutes ses dépendances, la justice haute, moyenne et basse.

B. 7446. (Rouleau.) — Parchemin de 8m90 de long.

1364-1365. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Gerbais. — Amende payée pour des sapins pris dans la montagne des religieux de Meyriat; — rôle de recette du produit des condamnations. — Dépenses de l'hôtel de Monseigneur à Châteauneuf, le 14 avril. — 300 florins sont donnés à Pierre Gerbais, trésorier, auquel le duc les devait.

B. 7447. (Rouleau.) — Parchemin de 12m75 de long.

1365-1366. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Gerbais. — Lettres d'inféodation de la terre de Seutrieux et dépendances, située dans la châtellenie de Châteauneuf, au profit du même Pierre Gerbais, pour lui et ses héritiers.— Autre, au profit du même, des villages de Charancin, dans le Valromey, de Fossias, de Saint-Maurice, de La Balme, de Lalleyrias, de La Condamine, de Mussiat, de Biolay, de Belmont et de plusieurs autres lieux. — Ces lettres sont datées du Bourget, le 19 juillet 1365. — Rôle des feux du village de Chemilleux, pour l'accord fait avec les habitants, par Louis de Savoie, touchant les limites et le parcours des montagnes.

D. 7448. (Rouleau.) — Parchemin de 12m05 de long.

1377-1378. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Burnon de Chignin, chevalier, châtelain pour Amédée de Savoie. — Recette de l'avoine du Guétage (droit de guet), au petit et au grand Abergement, à Ruffieu, Bassiat, Hostonne; — de la taille à merci (*ad misericordiam*). — Dépenses faites à Belley et à Châteauneuf, par Amédée de Savoie, fils du comte. — Payement fait audit châtelain par le comte, pour qui il avait servi en Piémont, dans la guerre qu'il y fit en 1377, contre « Théodule « de Montebellet, marquis de Montferrat et les rebelles ou « *Tuchins Canapicii* et de Verceil. »

B. 7449. (Rouleau.) — Parchemin de 4m30 de long.

1378. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Thomas de Pignerol, châtelain. — Recette du don gratuit de 1 franc d'or par feu, fait au comte de Savoie, par les hommes et les nobles de ladite châtellenie, à l'occasion du retour de la terre de Valromey. — Ce compte contient le rôle de tous les feux de la châtellenie, village par village, avec le nom de chaque chef de famille. — Ainsi, le rôle de Luyrieux contient 292 feux, représentés chacun par un nom propre. — Le total des feux de la châtellenie est de 972, nombre égal aux francs d'or perçus.

B. 7450. (Rouleau.) — Parchemin de 54m60 de long.

1378. — Châteauneuf-de-Valromey. — Comptes de Thomas Orselli, châtelain. — Don de blé à titre d'aumône, fait aux Chartreux d'Arvières. — Recette de 400 florins, donnés par les communautés de la châtellenie à Amédée de Savoie, en 1378, pour sa guerre de Bresse contre le sire de Beaujeu. — Constructions faites au château. — Frais de la culture des vignes. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse au Bourget, à Haute-Combe, à Saint-Innocent, en 1378; — d'Aymon d'Aurillac, procureur du Bugey et de Novalaise, dans la poursuite du procès dirigé par le Domaine contre les gens du seigneur de Luyrieux. — Payement de douze mulets, vendus au comte de Savoie, par le bâtard de Savoie, frère du prince d'Achaïe, neveu d'Amédée, comte de Savoie. — Dépenses du châtelain, qui était allé de Châteauneuf à Bourg, pour une conférence qui devait s'y tenir entre les gens du comte de Savoie et ceux du sire de Villars. — Voyage du même, de Gex à Nantua, à l'effet de dissuader frère Jean de Montsaugeon de faire venir des gens de Bourgogne pour la guerre qu'il avait avec Aymon de Rougemont, et inviter ces deux seigneurs à faire la paix.

B. 7451. (Rouleau.) — Parchemin de 5m00 de long.

1379. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de

Thomas Orselli, châtelain, pour la recette d'un subside voté pour le comte de Savoie. — Il contient les rôles des feux pour chaque village de la châtellenie.

B. 7452. (Rouleau.) — Parchemin de 9m20 de long.

1383. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Thomas Orselli. — Recettes: de cire, donnée par la communauté de Melleriat, pour sa garde; — de deniers provenant de condamnations prononcées aux assises du Bugey, et des droits de sceau. — Réparation de la chapelle de Sainte-Catherine, dans l'église de Belley. — Cathelin de Matafelon, damoiseau, reçoit partie de ce qui lui était dû, à cause de l'expédition de la Pouille, dont il avait fait partie. — Réparations faites au château de Pont-d'Ain.

B. 7453. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1383-1384. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Amédée de Chalant, damoiseau, fils d'Aymon de Chalant, chevalier, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte, à Belley, au mois de février 1384. — Recettes: de l'avoine due par la communauté du Petit-Abergement; — pour les tâches des terres de la Montagne. — La communauté d'Hostonne paye au comte la ferme de la Bannerie. — Recette de 150 livres de cire, pour la garde de différents lieux de la châtellenie; — des lods et ventes ou du droit de mutation. — Amende payée par un individu qui s'était retiré du marché public sans payer la leyde. — Dépenses de l'hôtel de Bonne de Berry, comtesse de Savoie, faites à Seyssel, au mois de mai 1384. — Compte spécial de la recette des revenus des biens confisqués sur Guillaume Chimisard. — Terres de Girard Sarrazin, également confisquées pour ses démérites.

B. 7454. (Rouleau.) — Parchemin de 25m50 de long.

1386. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant, damoiseau, châtelain. — Recettes: du produit de la halle de Vieu; — du produit de la prévôté. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, par lesquelles il ordonne le payement de ce qui restait dû à Pierre de Valayson, damoiseau, pour la part qu'il avait prise à l'expédition de la Pouille, sous son père, le comte Amédée VI. — Mémoire rédigé en français, de ce que « Mons. de « Savoie debvoit à Mons. Boniface de Chalant, à Aubert « Spinola, maître des arbalétriers, pour avoir servi en « France et en Flandres. » — Entre autres choses se trouve un coursier payé 200 francs. — Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, donne pour quatre ans à la veuve de Hugues Sarrazin, mère de Girard Sarrazin, sur qui ils avaient été confisqués, les biens dont il est parlé au dernier article. — Recette du revenu des biens qui avaient été confisqués sur Pierre Gerbais.

B. 7455. (Rouleau.) — Parchemin de 39m00 de long.

1388-1389. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant, châtelain. — Autorisation donnée aux habitants de Billiat de couper du bois dans les montagnes Noires, soit en corps de communauté, soit individuellement. — Recette des deniers de cens; — des terres confisquées sur Girard Sarrazin, damoiseau, et sur Pierre Gerbais.

B. 7456. (Rouleau.) — Parchemin de 45m 00 de long.

1389-1390. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant. — Salaire d'Aymon Rigaud, chargé de la recette des blés et *alia victualia*, dus au comte dans toutes les châtellenies de Bresse et de Bugey. — Redevance payée par les communautés d'Hostonne et de Rivoire, pour certains droits dans les bois. — La commune du Petit-Abergement paye l'avenage de la prévôté. — Recette de 5 deniers par feu pour le guétage. — Lettres d'abolition des peines encourues par un taillable qui avait commis un meurtre. — Salaire des frères Hugonet et Jacques de La Condamine, damoiseaux, qui avaient servi dans la guerre récente *contra rebelles Valesii*. — Payement de dépenses occasionnées par le passage de la duchesse de Touraine.

B. 7457. (Rouleau.) — Parchemin de 41m 40 de long.

1390-1391. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant. — Recette de 26 boisseaux de grains d'hivernage, pour la ferme des moulins, battoir et foulons de la Roche-sous-Lignin. — Remise de 20 bisseuils de blés de redevance faite par la comtesse à Humbert, meunier de Chimillière. — Recette de garde due par Pierre Balendret, curé de Chavornay. — Versement d'avoine entre les mains de Mermet Rouget, secrétaire du comte. — Signalement de nombreux feux éteints *propter mortalitatem*. — Prix des blés et autres denrées.

B. 7458. (Rouleau.) — Parchemin de 37m 75 de long.

1391-1392. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant. — Abergement à perpétuité du moulin de Muquat, autrement dit de la Cule, fait par Louis,

seigneur de Cossonay, lieutenant général du comte de Savoie. — Payement fait à Hugonet de La Condamine, pour partie de ce qui lui était dû pour avoir servi, avec armes et chevaux, le comte de Savoie en allant à Milan vers le comte des Vertus, pour l'aider dans la guerre qu'il faisait contre ceux de Bologne et de Florence, en 1390 et 1391.

B. 7459. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 70 de long.

1392-1393. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant. — Récépissé donné par-devant notaire par Étienne Marillier, citoyen de Genève, de la somme de 160 florins bon or, qui lui était due par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. — Lettres de Bonne de Bourbon, par lesquelles elle confirme l'office de clerc à Mermet Rouget, son secrétaire, dont le titre venait d'être brûlé dans l'incendie de la ville de Belley (Chambéry, 24 janvier 1392). — Amendes payées par des individus dont les pères décédés avaient fait des contrats usuraires.

B. 7460. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 70 de long.

1393-1394. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Amédée de Chalant. — Amendes : de 15 deniers payés par un individu qui, sans l'autorisation du comte, avait défriché et mis en culture une parcelle des montagnes Noires et qui s'était révolté contre les forestiers ; — de 4 deniers payés par un individu qui *ad forcridum factum per Joannem Perucii non venit* ; — pour du drap foulé ailleurs qu'au foulon ducal ; — pour ces paroles : « Tu m'as « acraveys ainsin, tu n'as point de honour. » — Échute des usuriers. — Solde de gens d'armes qui avaient servi en France et en Flandre, dans la guerre du roi des Français contre le roi d'Angleterre. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, par lesquelles il mande à la Chambre des Comptes qu'il a donné Châteauneuf et ses dépendances à Louis de Savoie, son oncle. — Lettres patentes de la donation des châtellenies de Granson et de Belmont au diocèse de Lausanne, faite au même prince. Les unes sont d'Amédée de Savoie, les autres de Bonne de Bourbon, sa mère et sa tutrice. — On réserve sur les revenus de ces seigneuries une somme de 500 francs d'or au profit de Guy de La Trémouïlle, que la comtesse appelle *potens consanguineus*, et qui devait pour cela faire hommage à Louis de Savoie. Ces lettres sont datées de Chambéry, le 23 novembre 1393.

B. 7461. (Rouleau.) — Parchemin de 42m 05 de long.

1395-1396. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant. — Lettre adressée par Amédée de Savoie à la Chambre des Comptes, pour l'informer qu'Amédée de Chalant a été chargé de la gestion de la seigneurie de Rougemont, naguère possédée par Pierre Gerbais. — Recettes de poules, de pains et de tourtes ; — des corvées à deniers. — Amendes payées par douze personnes qui avaient refusé de travailler à l'érection des fourches et à assister à l'exécution de quelques porcs qui avaient mangé un enfant. — Amende de 3 florins payée par un individu coupable de vols, d'attaques violentes, et d'avoir négligé de recevoir les sacrements à Pâques. — Récépissé, par Amédée de Savoie, de 500 florins d'or, qu'Amédée de Chalant avait donnés, au nom dudit comte, à Iblet, sire de Chalant, son conseiller et capitaine, pour les frais de la guerre du Piémont. — Rôle des gens d'armes soldés par le comte de Savoie pour la garde de Châteauneuf, de nouveau remis entre les mains d'Amédée de Savoie. — Lettres du comte Amédée, qui ordonne cette réunion au Domaine, du consentement de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Jean, comte de Nevers, son fils, en présence de l'évêque d'Arras.

B. 7462. (Rouleau.) — Parchemin de 32m 85 de long.

1396-1397. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant. Une note rappelle que Louis de Savoie avait possédé un an cette châtellenie. — Mention du testament d'Amédée, comte de Savoie, qui avait donné 1,000 francs d'or aux Chartreux d'Arvières, en souvenir des Quinze-Joies de la vierge Marie. — Composition de 100 francs payée par la communauté de Châteauneuf, pour certains délits commis par elle dans les bois de l'évêque de Belley et dans la châtellenie de Rossillon.

B. 7463. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 50 de long.

1397-1398. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Chalant. — Payement fait à dom Martin, curé de Ruffieu, pour les frais de sépulture d'un homme taillable mort sans enfants, et dont les biens étaient advenus au Domaine. — Le setier de seigle appelé hivernage est vendu 7 deniers. — Recette : d'avoine pour le fermage du moulin du comte à Hauteville ; — de 2 livres de cire pour la garde de la communauté de Meillerie. — Composition de 3 florins payée par Jacquier, qui avait terrassé et foulé aux pieds son propre père ; — autre de 7 sous, impliquée à J. Habelle, qui, s'étant introduit la nuit dans la Chartreuse de Meyriat, y avait pris les vêtements d'un père et y était revenu la nuit en escaladant les murs, pour insulter et menacer le prieur à travers la fenêtre de sa cellule.

B. 7464. (Rouleau.) — Parchemin de 49m 40 de long.

1397-1398. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte d'Amblard Gerbais, seigneur de Billiat, châtelain de Châteauneuf. — Supplique d'un taillable au comte de Savoie, pour se plaindre de la rigueur du châtelain, qui veut l'obliger à payer une redevance que sa pauvreté l'empêche d'acquitter. — Lettres dudit comte à son châtelain, pour lui ordonner de ne plus molester le suppliant et de lui donner le temps de s'acquitter. — Recettes : des avoines provenant des tâches pour les terres d'Hostonne et d'autres communautés en plaine et en montagne ; — de la cire due par les habitants du mandement de Châtillon en Michaille, pour les concessions à eux faites par Bonne de Bourbon, dans les prés et les montagnes Noires de Châteauneuf. — Lettres de l'office de châtelain.

B. 7465. (Rouleau.) — Parchemin de 44m 56 de long.

1399-1400. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte d'Amblard Gerbais.— Recettes : d'avoine, à titre de droits sur la largeur des façades des maisons ; — des deniers à l'occasion des reconnaissances et des *suffertes* (souffrances d'hommages). — Amende de 3 florins, payée par Pierre Mistral, du Grand-Abergement, pour avoir imposé et levé une certaine taille qui ne devait l'être que par des prud'hommes de la communauté.— Un individu paye 9 deniers pour n'avoir point marché avec la bannière du sire de Grandmont. — Dépense de 18 deniers gros pour l'achat de 2 aunes de drap, *panni cotunati*, pour couvrir la table du receveur.

B. 7466. (Rouleau.) — Parchemin de 31m 40 de long.

1401-1402. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte d'Amblard Gerbais. — Note faisant connaître que cette châtellenie vient d'être donnée en fief par le comte de Savoie à Odon de Villars, pour lui et ses descendants mâles. — Recette de 100 sous de garde, donnés par le prieuré et toute la terre de Nantua. — Amende payée par un individu qui n'avait pas moulu ses blés au moulin de l'abbé de Saint-Sulpice. — Recettes : du prix de la ferme des cris, de la bastonnerie, de la chacipolerie et de la foresterie des montagnes du Grand et du Petit-Abergement ; — des deniers provenant des recettes en nature.

B. 7467. (Rouleau.) — Parchemin de 35m 05 de long.

1403-1404. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte de noble Antoine Bollomier, châtelain.— Les communautés de Saint-Maurice, d'Outhesia et de Charencin payent 59 sous viennois *pro tachiis montium*. — Un pré coûtant 2 florins paye 2 deniers gros de lods et vente.— Composition payée par un sergent général qui avait abusé de ses fonctions pour voler. — Recette de banvin. — Don de 100 florins par le duc de Savoie, alors prince de Piémont, à Guy Gerbais, *ob remunerationem obsequiorum*. — Dépenses pour réparer le moulin d'Hauteville.

B, 7468. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 95 de long.

1406-1407. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Hannet d'Aliex, châtelain. — Recette de la dîme en avoine due à Ruffieu. — Note indiquant, comme dans tous les comptes antérieurs, que la chasse ne peut être amodiée, faute d'adjudication. — Lettres d'abergement d'une portion de forêt noire située en Maraichet, sur les limites du territoire de Châteauneuf, pour la transformer en pré d'environ 30 soitures ; pour la garde dudit lieu, il sera planté des croix de bois et les panonceaux du duc de Savoie.

B. 7469. (Rouleau.) — Parchemin de 26m 60 de long.

1414-1416. — Châteauneuf-de-Valromey.—Compte de Louis de Virieux, notaire, receveur de la châtellenie et de ses dépendances pour Odon de Villars, notaire, à cause du titre de comte de Genevois, par lui cédé à Amédée de Savoie. — Dépenses : pour réparer le château ; — pour le salaire du cuisinier d'Odon de Villars ; — pour la poursuite d'un procès dirigé contre ceux qui avaient fait un faux testament qu'ils attribuaient à Étienne de Belmont. — Lettres d'office dudit receveur données par Odon de Villars, seigneur de Bance et de Châteauneuf en Valromey, et par Alix de Bance, comtesse d'Avelline.

B. 7470. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 70 de long.

1415. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre de Cusinens, notaire, receveur des extentes et des reconnaissances et du mandement de Châteauneuf pour le duc de Savoie.—Pierre Jomard paye 10 florins, *pro remissione hereditatis et pro sufferta homagii*. — Payements de 10 florins : par un individu *quia non fuerat laudatus infra LX dies* ; — par un autre pour n'avoir pas acquitté des droits de mutation dans les quarante jours de la coutume.

B. 7471. (Rouleau.) — Parchemin de 38m 95 de long.

1416. — Châteauneuf-de-Valromey. — Comptes de noble Guigonet Mareschal, châtelain pour le duc de Savoie, qui venait de rentrer dans la jouissance de cette châtellenie par le décès de Odon de Villars, mort sans enfants. — Lettres de donations faites au profit de la Chartreuse de Pierre Châtel par le duc de Savoie, et en vertu desquelles les religieux peuvent exiger, par contrainte, les redevances en cire et en argent qui leur ont été données. — Plaintes adressées par la communauté du Grand-Abergement contre les banneries ou gardes du seigneur, qui ruinaient le territoire plus qu'ils ne le conservaient. — Lettres de l'emprunt de 900 florins ducats d'or fait par le duc de Savoie. — Inventaire du mobilier du château.

B. 7472. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 30 de long.

1417. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Martel, de la recette du subside accordé au duc dans le duché de Savoie, pour l'acquisition des villes et châteaux que possédait dans le comté de Genevois Blanche de Genevois. Chaque feu paye 1 florin. — Rôle des feux de chaque localité de la châtellenie.

B. 7473. (Rouleau.) — Parchemin de 36m 45 de long.

1417. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Martel. — Recette de la ferme du moulin de Hauteville, dans le mandement de Lompnefs. — Lettres patentes du duc de Savoie, par lesquelles il donne à Guyon Gerbais, seigneur de Billieu, le tribut en avoine ou l'avenage qui lui était dû pour les montagnes de la châtellenie, en échange du droit de garde, audit Billieu; — il confie à Pierre Martel le château dudit lieu, où il devra tenir une garnison à la solde du duc.

B. 7474. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 85 de long

1417. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Guyon Mareschal de Chambéry, châtelain. — Recette de 25 florins pour la ferme de la bannerie du Grand-Abergement. — Inventaire des biens, meubles et immeubles de Jacquemet, peintre, de Charencin, homme taillable, mort sans enfants. — Dépenses pour l'exécution de travaux faits à la grande tour du château, sous la direction du maître des œuvres Pierre Brasier. — Composition de 2 florins payés par : Magnier et complices, qui avaient pris des pierres amenées pour la construction du Château-Rouge; — par des hommes qui s'étaient révoltés contre le bandier de Ruffieu ; — de 9 florins payés par P. Vivant, qui s'était introduit la nuit chez J. Monac, du Grand-Abergement, avec le curé de Songieu, et y avait commis des insultes.

B. 7475. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 90 de long.

1418-1419. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Pierre Martel, châtelain. — Recettes : du fermage du moulin, battoir et foulon de la Mugue ou de la Cueille ; — des tâches des terres abergées à la communauté du Petit-Abergement ; — des deniers des censes ; — des deniers provenant des ajournements d'hommages et des reconnaissances ; — des tailles acensées et des tailles à merci. — — Lettres de la ferme du tabellionage. — Compositions pour défaut de réparation des chemins. — Construction de la banque (bureau) du château. — Prix des céréales.

B. 7476. (Rouleau.) — Parchemin de 38m 40 de long.

1419-1420. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Martel. — Rappel que François de Buxy, ancien châtelain, doit rendre compte de sa recette pour l'année 1415; qu'en 1393, Louis de Savoie, chevalier, perçut les revenus de ladite châtellenie, et que Burnon de Chigin, autre châtelain, avait aussi un reste de compte à rendre. — Amendes : pour placement de bornes sans autorisation ducale ; — pour du blé porté à Belley, contrairement aux ordonnances. — Lettres d'abergement, fait par le châtelain, de biens advenus au duc par la mort de taillables décédés sans enfants au Petit-Abergement et à Ruffieu.

B. 7477. (Rouleau.) — Parchemin de 40m 30 de long.

1420-1421. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Martel, châtelain. — Notes rappelant les reliquats dus par les héritiers d'anciens châtelains. — Recette de 9 livres données par les hommes de Villarme, Heguinot, Passin, dit Massin, pour leur taille à merci. — Amende payée pour possession d'une mesure qui n'était pas marquée des armes de Savoie. — Ce châtelain fait remarquer que, dans la châtellenie, il n'y a ni juifs ni lombards. — Lettres d'abergement des biens provenus d'un taillable de Charencin, mort sans enfants. — Recette de l'échute des usuriers. — Obligation de 2,810 florins dus par le duc de Savoie à Guionnet Mareschal, son trésorier. — Supplique adressée au duc de Savoie par Pierre Berthe de Porte, ancien chef de cuisine de Louis de Savoie, par lesquelles il demande au duc des indemités pour certaines dépenses et

pour des prêts qu'il aurait faits au prince d'Achaïe, Louis de Savoie. — Lettres d'Amédée faisant droit à cette réclamation.

B. 7478. (Rouleau.) — Parchemin de 40m 45 de long.

1421-1422. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Martel. — Recettes : due annuellement par chaque feu de Châteauneuf, à titre de droit du toisé des maisons; chaque feu en doit 2 bichets; les veuves n'en doivent qu'un; — de droits sur les prés abergés sous le titre de deniers de fauchées. — Inventaires des biens advenus au fisc par la mort d'un taillable de Ruffieu, décédé sans enfants, etc.

B. 7479. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 65 de long.

1422-1423. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte de Pierre Martel, châtelain. — Recettes du froment de la redevance due par les héritiers de Jean de Luyrieux, damoiseau, pour l'abergement d'un moulin et battoir situés sur la rivière de Bassion. — La halle de Vieu est improductive de revenu, parce que le marché a été transféré à Châteauneuf. — Ce châtelain fait observer, dans l'énumération des feux pour la levée des droits du toisé des maisons, qu'il n'y avait à Châteauneuf que douze feux, y compris trois feux de femmes veuves, et cela, *causante mortalitate*, qui avait régné en 1422. — Recette de 22 poules de redevances dues dans la châtellenie.

B. 7480. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 70 de long.

1423-1424. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Martel, châtelain. — Recette de 4 bisseuils d'avoine pour la redevance de la prévôté, dus par les habitants du Petit-Abergement. — Le duc fait remise aux habitants de Lompnes de la moitié de leurs redevances, pour les indemniser des pertes qu'ils ont subies par une tempête. — Recette de 38 florins pour la ferme de la Leyde et des ventes de Châteauneuf. — Composition : pour avoir tué du bétail malade ; pour avoir abattu des panonceaux plantés dans un champ.— Composition de 15 florins payée par Martin Pignat, qui avait commis un adultère avec la femme Ludet, et s'était ensuite pris de querelle avec elle. — Injonction au châtelain de procéder à l'inventaire des biens d'un individu du Grand-Abergement, qui, pendant sa vie, avait fait des contrats usuraires. — Recette au profit de l'abbaye de Saint-Sulpice, qui, en vertu d'une donation de Louis de Savoie, avait droit de prendre sur le revenu de la Leyde du marché de Châteauneuf 5 sous 1 denier et un quart de denier.

B. 7481. (Rouleau.) — Parchemin de 39m 25 de long.

1424. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Martel. — Il est enjoint au châtelain, pour la recette des feux qui ne varient pas, d'avoir à les énumérer distinctement dans le compte suivant, et d'en faire certifier le nombre par le curé de Châteauneuf. — Lettres accordées par le duc de Savoie à Jean Besonet, pour l'exercice et la recette des droits de notaire pour trois ans, à Châteauneuf. — Lettres de l'office de châtelain de Châteauneuf, accordées par le duc à Peyrat de Belmont, etc.

B. 7482. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 10 de long.

1426. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Peyrat de Belmont, châtelain, pour six mois.— Recettes : de 25 florins pour la ferme de la banderie du Grand-Abergement, abergée à cette commune ; — de 2 florins pour les lods d'un journal de terre vendu 12 florins.— Composition de 2 florins infligée à P. Escopier, pour avoir mis au bout du champ de son voisin une pierre simulant une borne. — Dépenses pour des réparations exécutées au pont, au puits, aux toits des tours et des galeries du château. — Recette des droits de lods et ventes ; — un journal de terre, vendu 7 florins, paye 14 deniers pour ces droits.

B. 7483. (Rouleau.) — Parchemin de 30m 00 de long.

1426-1427. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble André de Marest, châtelain de la ville, de la châtellenie, du mandement et du ressort de Châteauneuf en Valromey. — Payement fait au procureur Mistral des droits dus à l'abbaye de Saint-Sulpice. — Lettres de l'office de châtelain au profit dudit André de Marest, données par Amédée VIII, duc de Savoie. — Versement fait entre les mains de Michel de Ferro, trésorier général de Savoie, etc.

B. 7484. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 90 de long.

1427. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble André de Marest, pour la recette du subside accordé au duc de Savoie, en 1427, dans le mandement de Châteauneuf, à raison de 2 florins bon poids par feu, par ses sujets immédiats et les nobles qui jouissaient du *merum et mixtum imperium* de toute juridiction, suivant les rôles des feux. — Payement aux hommes de cette châtellenie qui avaient fait un prêt au duc de Savoie, pour la guerre qu'il avait avec le duc de Milan, etc.

B. 7485. (Rouleau.) — Parchemin de 37m 75 de long.

1427-1428. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte d'André de Marest, châtelain. — Recettes : des droits de reconnaissances d'hommages et de temporisation pour reprises de fiefs ; — du produit de la ferme des claims (*clamorum*), de la bastonnerie et de la chacipolerie au Grand-Abergement, à Hostonne et à Ruffieu. — Payement au chapitre de Belley de ce que la châtellenie lui devait, en vertu d'une donation de Louis de Savoie, prince d'Achaïe, etc.

B. 7486. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 00 de long.

1428-1429.— Châteauneuf-de-Valromey.— Compte d'André de Marest.— Recettes des deniers dus au fisc : par le prieur, le couvent et toute la terre de Nantua, pour leur garde d'une année; — par l'abbaye de Chézery, et payée par le châtelain de Seyssel. — Nouvelle injonction au châtelain de dresser l'inventaire de tous les biens de Pierre Gonel, du Grand-Abergement, qui, pendant sa vie, avait fait des contrats usuraires.— Lettres constatant et acquittant les dettes du Trésor envers Marguerite de Varcelles, femme de Jacques de Rougemont, etc.

B. 7487. (Rouleau.) — Parchemin de 28m 50 de long.

1429. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'André de Marest, châtelain. — Abergement, fait par Peyret de Belmont, des eaux de pluie venant par le village d'Hostonne, au profit de Jean Bosonet. — Payement d'une redevance annuelle créée par Louis de Savoie, au profit des Chartreux d'Arvières. — Lettres d'Amédée de Savoie, par lesquelles il établit châtelain de Châteauneuf Jean de Compeys, chevalier et conseiller du duc.— Autres, par lesquelles Amédée VIII, duc de Savoie, affranchit un taillable et mainmortable de Pitiguen.

B. 7488. (Rouleau.) — Parchemin de 29m 40 de long.

1430-1431. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Compeys, chevalier, châtelain. — Recette de la redevance en avoine due par les habitants de Chay et d'Arau, pour la permission qui leur avait été accordée de prendre du bois dans les forêts et bois Noirs de la châtellenie de Châteauneuf, soit en corps de communauté, soit individuellement, pour leur usage et même pour en vendre ; en conséquence, chaque feu devait annuellement deux quarts d'avoine, mesure de Belley. — Dépenses pour la construction d'un pilori à Châteauneuf, accompagné d'une croix debout, surmonté d'un cercle, *garnitum et condecenter, pro ponendo, si necesse fuerit, duas personas*.

B. 7489. (Rouleau.) — Parchemin de 29m 50 de long.

1431-1432. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte de Jean de Compeys, chevalier, châtelain de la châtellenie du mandement et ressort de Châteauneuf en Valromey. — Lettres d'abergement de l'eau de pluie descendant par la voie publique du Grand-Abergement vers Peyssieu et se dirigeant vers les prés de François Étiennet, dudit Grand-Abergement, pour 1 denier viennois annuel de service. — Inventaire des biens advenus au fisc par suite du décès d'un mainmortable. — Récit de l'exécution de Pierre de Charmena, qui eut la tête tranchée, et dont le corps fut ensuite traîné par des chevaux et attaché au gibet.

B. 7490. (Rouleau.) — Parchemin de 31m 90 de long.

1432-1433. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Compeys, châtelain. — Recettes : d'avoine pour la ferme de la dîme de Ruffieu; — pour la ferme de la bannerie d'Hostonne et de Ravoyre; — de 100 florins payés par le prieuré de Nantua pour la garde. — Composition de 13 deniers payés par Martin Goyet, pour avoir mis la main sur son aïeul et sa mère. — Détail des travaux exécutés au moulin ducal de la Roche-sous-Lignin. — Dépenses faites avec dix chevaux et des hommes armés, par Guillaume Rivière, autrement dit Courtebotte, au service du duc de Savoie, dans l'expédition qu'il fit en Italie contre Faciun Cane (*Facino Cane*) et tous ceux qui avaient attaqué le territoire dudit duc.

B. 7491. (Rouleau.) — Parchemin de 29m 70 de long.

1433-1434. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte de Jean de Compeys. — Note rappelant aux châtelains que Claude de Saix, seigneur de Ravoyre, chevalier, président de la Chambre des Comptes de Chambéry, leur avait signifié qu'à l'avenir aucune aliénation du domaine ducal n'aurait lieu sans que les lettres en fussent vérifiées à ladite Chambre. — Lettres de l'amodiation des dîmes de Ruffieu. — Lettres d'abergement perpétuel de forêts noires, faites par Amédée VIII, duc de Savoie, à la communauté de Corcelles, dans les montagnes de Lompnes, de Châteauneuf, de Montréal. — Salaire de noble Pierre Mazuyer, écuyer, maître de l'artillerie du duc de Savoie.

B. 7492. (Rouleau.) — Parchemin de 36m30 de long.

1434-1435. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Compeys. — Abergement de la dîme de Ruffieu, fait par le duc Amédée VIII à J. et P. Brunet, dudit lieu. — Recettes : de quatorze corvées d'hommes dues dans la châtellenie ; — de cens dus par les Chartreux d'Arvières pour la grange du Pré-Neuf. — Abergement fait par le châtelain à J. Lagniou, d'Hostonne, d'une friche située sur le bord de la rivière du Séran. — Lettres patentes d'Amédée de Savoie, par lesquelles il exécute une des dernières volontés de son aïeul, Amédée VI, qui avait voulu fonder, au profit de l'abbaye de Saint-Antoine de Vienne, une messe quotidienne pour le repos de son âme. Ces lettres sont datées de Rossillon, le 30 décembre 1412.

B. 7493. (Rouleau.) — Parchemin de 27m95 de long.

1435-1436. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Compeys, châtelain. — Lettres de l'amodiation du moulin de la Roche. — Recette d'avoine due par la communauté de Soutrieux pour la ferme des montagnes et la bannerie. — Redevance en cire payée par les habitants de la châtellenie de Châtillon-de-Michaille pour la concession de droits d'usage dans les Joux noirs et dans les pâturages avoisinants. — Recette de 2 florins pour la ferme de la bannerie de Meillerie. — Composition de 18 florins payée par Jean Collard pour usurpation sur les communaux du Grand-Abergement. — Amende payée par un individu qui, au mépris de la justice ducale, avait cité un autre devant une cour ecclésiastique. — Recette de la prévôté de la châtellenie. — Versement fait entre les mains de Barthélemy Chabot, trésorier général de Savoie.

B. 7494. (Rouleau.) — Parchemin de 34m50 de long.

1436-1437. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Compeys. — Recette du revenu de la halle de Vieu. — Amende payée par un individu qui en avait appelé un autre par-devant une juridiction étrangère. — Dépense de 230 florins et de 52 ducats d'or donnés à Jean d'Estrée, brodeur du duc, demeurant à Genève, pour des travaux de broderie énumérés et expliqués dans un mémoire dudit Jean d'Estrée, inséré dans ce compte. — On y remarque une chape en orfroi, sur laquelle était l'arbre généalogique de la Vierge, des chaperons garnis d'or à la devise ducale pour Mgr Philippe.

B. 7495. (Rouleau.) — Parchemin de 31m75 de long.

1437-1438. — Châteauneuf de Valromey. — Compte de noble et puissant seigneur Jean de Compeys, chevalier, châtelain. — Recette du produit des fermes de la châtellenie. — Lettres du bailli de toute la cléricature du mandement passé par Louis de Savoie, au profit de Pierre de Charpy. — Composition payée pour refus d'obéir aux injonctions des sergents du duc, qui avaient demandé mainforte contre Martin Collet et ses complices. — Don de 100 florins par le duc à Lancelot, seigneur de Luyrieu, pour les dépenses qu'il avait faites à l'occasion de Marguerite de Savoie, reine de Jérusalem et de Sicile.

B. 7496. (Rouleau.) — Parchemin de 8m45 de long.

1438. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Compeys, pour une partie de l'année. — Recette de 3 pains et un tiers de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 7 florins infligée à Jean Duret, inculpé d'avoir tondu un mouton pour en voler la laine, et d'avoir usé de faux poids au moulin de la Roche. — J. Malard paye 3 deniers pour avoir cassé la jambe d'un porc. — Réparations faites au moulin et battoir de la Roche. — Solde de 1,400 florins dus par le duc de Savoie à Jean de Compeys, qui les lui avait prêtés.

B. 7497. (Rouleau.) — Parchemin de 33m70 de long.

1438-1439. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Seyssel, chevalier, seigneur de Barjat et de Ripailles, maréchal de Savoie, pour la châtellenie et le mandement de Châteauneuf de Valromey. — Il est enjoint aux châtelains qui, jusqu'ici, n'avaient jamais rien porté en ligne de compte pour la chasse aux perdrix et aux bêtes noires, d'avoir à en faire publier l'amodiation en divers lieux et en temps convenable, pour en tirer le meilleur profit possible. — Lettres patentes d'Amédée, duc de Savoie, datées de Ripailles, le 8 novembre 1434, par lesquelles il donne 1,000 florins à son conseiller Guyon Gerbais, chevalier, pour les services qu'il lui avait rendus. — Lettres de Louis de Savoie, fils aîné dudit duc, qui ordonne le payement de cette somme. — Lettres de la Chambre des Comptes assignant ce don sur les revenus de cette châtellenie. — Lettres de l'office de châtelain en faveur de Jean de Seyssel, *propter intemerate fidei constantiam, fructuosaque obsequia, per spectabilem consanguineum consiliarum*... Elles sont datées de Bourget, le 22 septembre 1438. — Inventaire des meubles du château de ladite châtellenie, dressé

par noble Louis, bâtard de Aulanova (Salleneuve), procureur de Jean de Seyssel.

B. 7498. (Rouleau.) — Parchemin de 35m00 de long.

1439-1440. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Seyssel, ayant pour lieutenant et procureur noble Guillaume Servage. — Recette de 40 boisseaux d'avoine donnés par la communauté d'Hostonne et de Ravoyre, pour la ferme de la bannerie desdits lieux, advenue au Duc par la mort de Jean Dufour, de Rochefort, à qui elle avait été donnée à vie par Louis de Savoie, puis abergée à ladite communauté par Pierre Gerbais, ancien châtelain, pour 40 boisseaux d'avoine. — Amende payée par un individu qui avait remis une lettre anonyme dans laquelle on se moquait de noble Louis de Balme. — Composition payée pour emploi d'un scel faux sur des lettres de métier, au lieu du sceau du Duc ou de celui du corps du métier.

B. 7499. (Rouleau.) — Parchemin de 6m10 de long.

1440. (Pour huit mois.) — Châteauneuf-de-Valromay. — Compte de Jean de Seyssel. — Compositions : de 2 florins infligée à J. Trocon, pour avoir bouleversé une fontaine commune et obstrué les conduits ; — de 6 florins payés par J. Gouget, pour avoir volé un fromage devant la banque du châtelain ; — de 9 deniers gros payés par un individu qui avait dit, en présence du châtelain, qu'il se donnerait au diable pour un liard ; — par un autre qui avait diverti le cours de la fontaine de Lescertes, derrière Hostonne. — Versement fait entre les mains de Jean Gaston, trésorier général de Savoie.

B. 7500. (Rouleau.) — Parchemin de 28m27 de long.

1440-1441. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte de noble Nicod de Menthon, chevalier, châtelain. — Payement de 100 florins à compte sur les 1,000 que le duc de Savoie avait légués à Guyon Gerbais. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il établit châtelain de la ville, du château et du mandement de Châteauneuf, Nicod de Menthon, qui était son conseiller. (Genève, le 13 septembre 1440, en présence de Humbert, bâtard de Savoie, comte de Romont ; Jean, sire de Barotte, maréchal de Savoie ; de Jean de Chautagne ; de Guillaume de Menthon ; de Rodolphe, sire de La Coudée ; de Barthélemy Chabot, etc.)

B. 7501. (Rouleau.) — Parchemin de 32m75 de long.

1441-1442. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte de noble Antoine Bollomier, châtelain. — La communauté du Petit-Abergement paye au duc de Savoie les deux tiers de l'avenage de la prévôté dudit lieu, et l'autre tiers aux héritiers de Jacquemin de Belmont. — Recettes : des poules, des pains et des tourtes à la fête de Noël ; — de cire pour l'abergement de forêts, fait par le duc aux communautés de Corcelles, de Ferrières et de Cléon. — Payement d'une amende de 3 florins par un individu qui en avait traduit un autre devant une juridiction étrangère. — Versement fait entre les mains de Huguenet de Vespres, trésorier général. — Lettres de l'office de châtelain en faveur d'Antoine Bollomier, conseiller du duc et son ambassadeur. (Chambéry, le 1er septembre 1441.)

B. 7502. (Rouleau.) — Parchemin de 33m85 de long.

1442-1443.— Châteauneuf-de-Valromey.— Compte d'Antoine Bollomier. — Noble Claude de Saix, chevalier, donne 16 boisseaux de seigle pour les moulins, foulon et battoir situés à Rive-de-Bassiou. — Tâches ou recette d'avoine donnée par des individus d'Hostonne, tenanciers du Duc. — Autres recettes : de cire, données par les communautés de Michaille et de Monceau, pour concessions de prés et de forêts ; — de 37 florins, montant d'une condamnation prononcée contre Étienne Colliod, sergent, pour avoir ouvert les portes des prisons et facilité la fuite des détenus. — Versement dans la caisse de Christophe Boniface, trésorier général.

B. 7503. (Rouleau.) — Parchemin de 35m35 de long.

1444-1445. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Antoine Bollomier, châtelain.—Recettes : de l'avoine due au fisc pour les toises des maisons ; — des corvées en nature ou en deniers. — Lettres du châtelain en vertu desquelles Jean Vivant, tailleur de pierres du Grand-Abergement, est autorisé à faire des constructions au climat du Chous, distant d'une demi-lieue de tous les villages, à y tenir toute espèce d'animaux et à les faire paître partout en plaine et en montagne, — Lettre de confirmation de cette autorisation par Louis de Savoie, datées de Genève, le Duc absent, *quia sic fieri volumus*.

B. 7504. (Rouleau.) — Parchemin de 41m70 de long.

1445-1446. — Châteauneuf de Valromey. — Compte

de noble Hannet d'Aliex, châtelain. — Recette de l'avoine du guet donnée par les communautés d'Hostonne, de Lompnieu, Bassieu, Ruffieu, Songieu et Chamillieu. — Autorisation de faire champoyer les animaux dans un certain canton, en considération de l'agriculture qu'on serait obligé de négliger. — Autorisation semblable donnée à la communauté de Chemillard et aux villages voisins.

B. 7505. (Rouleau.) — Parchemin de 35m 10 de long.

1447-1448. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Hannet d'Aliex. — La terre et le prieuré de Nantua payent annuellement 10 sous de garde. — Recette des droits du passage des bois et des chars. — Frais de l'exécution d'une femme qui, pour avoir tué un enfant, eut la tête tranchée et mise au bout d'une lance près du pont Saint-Germain et dont le cadavre fut pendu à un gibet. — Mémoire des dépenses faites à l'hôtel des Trois-Rois, à Genève, par Guillaume de La Balme, fourrier du duc de Savoie, à l'occasion de Pierre de Bourbon, qui arriva à Genève le vendredi 12 mars 1446, et pour le « hase dit « aque d'Écosse, qui y arriva le 4 octobre, » etc.

B. 7506. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 00 de long.

1448-1449. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Hannet d'Aliex, châtelain. — Le curé de Chavornay paye une livre de cire pour sa garde. — Recette de 8 deniers viennois pour l'abergement d'un canton de bois, *in salvam gardiam seu albergamentum*. — Composition consistant dans la privation des franchises. — Payement pour le passage des pièces de bois de sapin.

B. 7507. (Rouleau.) — Parchemin de 34m 30 de long.

1449-1450. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Hannet d'Aliex. — Recettes : des tâches des terres d'Hostonne, situées sur le plateau de la montagne ; — de celles du Petit-Abergement payées par cette communauté. — Lettres du châtelain par lesquelles il permet à la communauté de Brenod et aux hommes de la grange de Maconod l'usage et le parcours des bois, depuis la roche de Samoyer, en passant sur Ferrières, par Haute-Combe, jusqu'aux vieux murs près de Chevillard et de là au Molar ou le haut de Montpelet. — Lettres de Louis de Savoie, confirmatives des précédentes, datées de Turin le 17 décembre 1448, etc.

B. 7508. (Rouleau.) — Parchemin de 50m 80 de long.

1450-1452. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Hannet d'Aliex, châtelain. — Recette des revenus de terres que tenait à Hostonne Jean Malingre. — Cens payés par les communautés de Lignin, Passieu et Chamillieu, en raison des droits d'usage et du parcours de la montagne. — Requête des tenanciers du moulin de la Roche ; ils exposent au duc de Savoie qu'ils sont tenus de lui donner annuellement 90 charges de grains, par tiers froment, seigle et avoine ; qu'il leur est impossible de satisfaire à leur engagement, et que si le Duc ne vient pas à leur secours, ils seront forcés de s'expatrier, etc.

B. 7509. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 10 de long.

1452. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Jean de Saix, seigneur de Baunens, châtelain, de la recette de deux termes du subside accordé par le pays au duc de Savoie en 1452, pour les dépenses que le Duc avait été obligé de faire pour aller traiter de la paix à la cour du roi de France. — Rôle des feux de chaque localité. — Lettres du Duc par lesquelles il certifie qu'il a reçu de noble Pierre de Seyssel, seigneur de Sothonod, 16 florins pour la quote-part des hommes dudit lieu sur qui il avait la justice mère et mixte. Les causes de ce subside accordé par les trois États sont ainsi exprimées : *Pro expensis supportatis accedendo ad serenissimum principem de Francorum regem adipsum requirendum ut gentes suas armigeras que patriam nostram invaserant ab ea discedere faceret, ac non nullis aliis cum eo peragendis et firmandis pacificatione, et perpetuam tutricionem ipsius patrie concernentibus.*

B. 7510. (Rouleau.) — Parchemin de 29m 10 de long.

1453-1454. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Saix. — Recette de 100 quartes d'avoine données par les villages de Billiat, Jajoux, Craz et autres. — Les monnaies de la recette sont ramenées au florin petit poids, qui valait 16 sous viennois ou 8 sous forts, etc.

B. 7511. (Rouleau.) — Parchemin de 32m 35 de long.

1454-1456. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jean de Saix, châtelain. — Remise des fermages au meunier du moulin d'Hauteville pour chômage résultant d'une inondation qui avait emporté la chaussée et détruit une partie du moulin. — Recette de la cire à titre de droit de garde acquis par échange fait entre le duc de Savoie et Guyon Gerbais. — Servis payés en argent par les communautés de Saint-Maurice, Thésiert et Charancin pour les tâches des montagnes. — Recettes : de 12 deniers

pour la ferme du poids public de Châteauneuf; — de 34 florins pour la ferme des claims de la châtellenie. — Lettres de Louis de Savoie créant une pension annuelle de 1,000 florins au profit de Marguerite de Charny, comtesse de La Roche, dame de Seyssel, veuve âgée et bien méritante, etc.

B. 7512. (Rouleau.) — Parchemin de 39m 60 de long.

1457-1458. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Challant, seigneur de Varet, conseiller, chambellan et châtelain. — Recette de la ferme perpétuelle de la bannerie du Grand-Abergement. — Lettres patentes de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il institue Amédée de Challant châtelain de Châteauneuf, en considération de ses services et surtout de ceux qu'il avait rendus à la cour de France où il l'avait envoyé. Elles sont datées de Chambéry le 26 juin 1457, en présence du comte de La Chambre, du vicomte de Maurienne et autres grands seigneurs.

B. 7513. (Rouleau.) — Parchemin de 42m 00 de long.

1458-1459. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Challant, châtelain. — Recettes : de la leyde du marché de Vieu, droit levé sur les légumes, le pain et le sel; — des pains, des tourtes et des poules; — de 34 florins, prix de la ferme de la Cléricature, et greffe de la cour de la châtellenie et du mandement. — Payement d'un assignat de 200 florins, au profit de dame Renaude de Briord, femme de noble Louis-François, seigneur d'Alemore, accordé par le pape Félix, quand il était duc de Savoie, et en récompense des services qu'elle avait rendus à la duchesse, sa femme, décédée, et à ses filles Marie, duchesse de Milan, et Bonne, comtesse de Montfort.

B. 7514. (Cahier.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

1460-1462. — Châteauneuf-de-Valromey et Château-Rouge. — Compte de Denis Cervère, docteur ès arts et en médecine, châtelain de Château-Rouge (*Castrum Rubeum*), et d'Amédée de Challant, châtelain de Châteauneuf. — Compositions : de 13 deniers payés par J. Gay, pour adultère commis avec la femme de son frère; — de 3 florins par J. Iwale, qui avait volé une coiffe de femme en temps de guerre; — de 15 florins infligée aux frères Mermet, pour avoir produit une fausse quittance en justice. — Payement, visite et recette des travaux exécutés à Rossillon. — Payement d'une condamnation encourue, *pro penis spretis quia burgensis*. — Recette de 12 deniers pour la ferme du banvin de Châteauneuf.

B. 7515. (Cahier.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1462-1463. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Challant et de Denis Cervère, châtelains de Châteauneuf et de Château-Rouge. — Un bichet et demi d'avoine compte pour 3 bichettes ou 1 sextal; 4 sextales ou 6 bichets valent 1 bisseuil, et 2 bisseuils 1 setier. — Recette de 12 deniers pour la ferme du four banal de Châteauneuf. — Compositions payées : par un individu qui n'avait pas révélé des dénonciations qui lui avaient été faites; — par un autre, pour avoir traîné un cuir de vache dans les rues de Petigneux; — par d'autres qui, sans licence du châtelain, enlevèrent Mye, femme de P. Creste, hors des limites du mandement, de concert avec des prêtres envoyés par l'évêque d'Hébron. — Recette de 16 florins, prix de la ferme de la mistralie du Château-Rouge.

B. 7516. (Cahier.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1463-1464. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Challant et de Denis Cervère, châtelains de Châteauneuf et de Château-Rouge. — Recette des droits de la garde sous laquelle se sont mis le prieuré et la terre de Nantua. — Amende payée par un sergent pour avoir frauduleusement assigné certains hommes du Petit-Abergement à la ville franche de Châteauneuf, enlevé une chaudière et commis d'autres délits, etc.

B. 7517. (Registre.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1464-1465. — Châteauneuf-de-Valromey et Château-Rouge. — Compte d'Amédée de Challant et Denis Cervère. — Recettes : de cire donnée par les habitants de Michaille et de Monceaux, pour des concessions à eux faites par le duc de Savoie dans des prés et des bois, dans les pâturages et les bois noirs; — de fromages, pour concessions de pâturages dans les joux (montagnes) noires à diverses personnes du mandement de Belley; — de 13 florins 8 sous pour la taille due par les habitants de Lompnieu; — de 20 florins pour la ferme de la clergie de Châteauneuf. — Composition de 6 deniers payée par Marie Girnet, pour avoir pesé au poids de Billirat des fromages provenant des montagnes de Châteauneuf. — Payement de la pension de 300 florins faite par le Duc à Antoine de La Baume de Langes, seigneur de Morterey.

B. 7518. (Cahier.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1465-1467. — Châteauneuf-de-Valromey et Château-Rouge. — Compte d'Amédée de Challant et Denis Cervère. — Recette des poules dans la châtellenie, *de servicio et taillia*. — Payement des droits attachés à la bannerie du Grand-Abergement, cédés à perpétuité à cette communauté. — Recette de deniers au Grand-Abergement pour les cercles qu'on y devait au duc, etc.

B. 7519. (Cahier.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1467-1468. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Challant, châtelain de Châteauneuf et de Château-Rouge, aux gages de 25 florins. — Recettes : d'avoine pour la ferme de la dîme de Ruffieux ; — de 23 poules de redevances dues dans la châtellenie; — des deniers pour les *banna concordata*. — Abergement fait à noble Hugon Sarrasin du cours de la fontaine de Chemillieux.— Pour les compositions, *presente judice*, la ferme du sceau des actes publics de la châtellenie ne donne lieu à aucune recette. — Don de 300 écus d'or fait par le duc au couvent des Célestins de Lyon.

B. 7520. (Cahier.) — Petit in-folio, 173 feuillets, papier.

1468-1471. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Challant, châtelain des châtellenies de Châteauneuf et de Château-Rouge réunies. — Recettes : de 12 deniers pour la ferme de la marque des mesures dans la châtellenie ; — de 14 florins pour celle de la mistralie du Château-Rouge; — de 18 deniers pour celle de la prévôté de Lochieu. — Dépense de 120 boisseaux d'avoine pour l'usage de l'hôtel du duc de Savoie. — Le bichet de froment est vendu 2 deniers deux tiers; — le bichet de seigle est vendu 1 denier trois quarts, et l'avoine deux tiers de 1 denier et le douzième de demi-denier. — Payement à l'abbaye de Saint-Sulpice, au chapitre de Belley et à la chartreuse d'Arvières des legs qui leur ont été assignés par les ducs de Savoie sur les revenus de la châtellenie.

B. 7521. (Cahier.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1471-1474. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée de Challant, châtelain.— Recettes : de 3 florins pour la ferme de la halle et des bans extérieurs de Châteauneuf; — de 70 florins provenant des échutes arrivées dans la châtellenie. — Vente de blé, à 2 deniers 1/4 le bichet ; — de seigle, à 1 denier 2/3 le bichet ; — d'avoine, 1 tiers 1/2. — Au chapitre de la recette des pains, il est dit qu'il y a interruption dans cette recette ; mais il est enjoint au châtelain, malgré la déclaration d'un commissaire qui certifie que les pains ne sont pas dus, de faire une enquête sur cette affaire, et s'il est trouvé des titres suffisants en faveur du fisc, d'exiger lesdits pains annuellement, etc.

B. 7522. (Cahier.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1474. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Bourgeot, notaire, receveur des *extentes* de la châtellenie et du mandement de Châteauneuf-de-Valromey, *tam a nobilibus et aliis hominibus et tenementariis conjusque strius existant*. — Lettres d'institution dudit châtelain. — Jean Vialaz, feudataire, paye 5 florins, *pro laudibus et vendis atque affranchimento ab homagio taillabili*. — La communauté d'Hostonne paye une somme de 30 florins à laquelle elle avait été condamnée pour refus de servis dû au duc, etc.

B. 7523. (Cahier.) — Petit in-folio, 147 feuillets, papier.

1474-1476. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Boniface de Challant, conseiller, châtelain, reçu à Chambéry en présence de Claude de Challes, chevalier, président de la Chambre des Comptes. — Recette de deniers provenant de nombreuses condamnations, *pro penis spretis*. — Recommandation faite au receveur de ne pas perdre de vue les confiscations des biens de divers individus décédés qui avaient, pendant leur vie, favorisé ou fait l'usure, etc.

B. 7524. (Cahier.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier.

1477-1479. — Châteauneuf-de-Valromey et Château-Rouge. — Compte de Boniface de Challant. — La ferme de la redevance des deux quintaux de fromages dus par ceux auxquels le duc a concédé des droits de pâturage dans les joux et montagnes noires ne produisant plus rien, injonction est faite au châtelain d'en faire la criée. — Recettes : de droits perçus pour la prorogation du terme d'hommages à faire; — de la taille à merci. — Lettres d'Amédée de Savoie, qui institue Antoine Desplâtres son conseiller, clerc ou greffier de la Cour de la châtellenie. — Versement fait entre les mains d'Alexandre Richard, conseiller général, trésorier de Savoie. — Recettes : de

2 tourtes de redevances; — de 8 livres dues par les personnes et communautés ayant des droits d'affouage dans les forêts noires. — Don de 50 florins fait par la duchesse Yolande pour la construction de l'église de Songieu, etc.

B. 7525. (Cahier.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1479-1480. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Boniface de Challant. — Publication infructueuse de la chasse aux perdrix. — Lettres de l'office de receveur des fonds assignés au payement des chantres de la chapelle et des archers du corps du duc de Savoie. Ces dépenses étaient considérables: 250 florins devaient être pris sur le clavariat; 350 sur les revenus de la châtellenie; ailleurs, 900 florins, 1,200 florins, 300, 200, 400, etc.

B. 7526. (Cahier.) — Petit in-folio, 95 feuillets, papier.

1481-1482. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Boniface de Challant, châtelain (la feuille qui sert de couverture à ce compte est l'original des lettres patentes d'Amédée de Savoie, datées de Chambéry le 23 août 1470, par lesquelles il nomme à l'office de clavaire et receveur général des peines et amendes André Chavence. Elles sont contresignées par Humbert Chevrier, chancelier de Savoie; Anselme, seigneur de Miolans; Claude de Challes, maître de l'hôtel; Antoine de Plâtre, trésorier général). — Recette de la ferme du moulin d'Hauteville. — Cens de l'abergement à Jean Froment d'une portion de forêt noire et d'essart aux Collioures. — Composition de 4 deniers infligée à Antoine Laviod pour rébellion envers le châtelain. — Versement des 5 livres 2 sous viennois, légués par le duc Louis à la Chartreuse d'Arvières, pour le luminaire devant le « corps du Christ. »

B. 7527. (Cahier.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1482-1483. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Boniface de Challant. — Recette du droit du passage des bois et des chars sous le titre de *copule boum*. — Dépenses : pour exécutions de malfaiteurs; — pour aller chercher Jean Leloup, bourreau de Bourg; — pour acheter une chaîne de fer avec laquelle le coupable fut attaché par le corps sous les bras et attaché aux fourches quand on l'eut étranglé; une autre quand on lui eut coupé la tête. — Requête du juge de Bugey, pour réclamer des individus accusés d'assassinat dans le village de Maconod, et qui ne devaient pas être de la juridiction ecclésiastique, etc.

B. 7528. (Cahier.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1483. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Boniface de Challant, châtelain. — Recettes : des revenus du pâturage des montagnes de la châtellenie de Rossillon, dans la propriété desquelles le duc de Savoie avait été réintégré; — du produit des biens advenus au fisc par suite de la condamnation au feu de cinq femmes, *ex crimine heresis combustarum*. Une partie de ces biens étaient adjugés à l'évêque du Genevois, une autre à l'inquisiteur de la foi, la troisième au fisc. Il est ajouté que celle-ci ne suffit pas à couvrir les frais du procès, etc.

B. 7529. (Cahier.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1484-1485. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Boniface de Challant. — Amendes : pour dégâts commis dans les moissons; — contre Jacques Jogoz, parce qu'il n'avait pas voulu visiter un porc mort. — Payement d'une pension de 200 florins, créée au profit de noble écuyer ducal Georges de Montfalcon par Charles, duc de Savoie, etc.

B. 7530. (Cahier.) — Petit in-folio, 156 feuillets, papier.

1485-1486. — Châteauneuf-de-Valromey. — Comptes de Jacques de Challant, conseiller et chambellan, seigneur de Varet, châtelain (ses lettres d'office, insérées dans ce compte, sont datées de Chambéry le 27 novembre 1485). — Enquête pour la propriété des dîmes de Ruffieu, prétendue par le curé dudit lieu et le duc de Savoie.

B. 7531. (Cahier.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1486-1487. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jacques de Challant. — Abergement fait par le châtelain à J. Froment d'une pièce de joux noire, située en Valconos, sur le mont Pellieu, pour l'essarter et la convertir en pré. — Injonction au châtelain de mettre en adjudication la ferme des pâturages des montagnes, de laquelle le duc est rentré en possession et qui ne donnait depuis lieu à aucun revenu. — Payement de legs faits par le duc de Savoie aux Chartreux d'Arvières, au chapitre de Belley et à l'abbaye de Saint-Sulpice. — Les biens de plusieurs individus, *de crimine heresis intitularum*, sont donnés à Claude de Marest, pour ses services.

B. 7532. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 80 de long.

1487. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de

Jacques de Challant. — Recette du subside accordé au duc de Savoie par les trois États du pays en 1487, pour subvenir aux frais de la guerre que lui avait déclarée le marquis de Saluces, *et ejus complices*. Ce subside consiste en 6 florins petit poids par feu, immédiatement soumis à la juridiction ducale, et en 3 florins par feu sur les terres des bannerets et autres nobles ayant justice, le riche portant le pauvre. — Rôle des feux désignés par le chef de la famille dans chaque localité. Les deux derniers termes sont perçus par Aymar Pannet.

B. 7533. (Cahier.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1488-1489. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jacques de Challant, châtelain. — Lettres dudit châtelain nommé noble Aymard Pannet, habitant de Seyssel, lieutenant receveur et procureur de la châtellenie, lequel en conséquence, hypothèque tous ses biens au duc de Savoie et donne des cautions. — Don du revenu des mistralies et sergenteries de Châteauneuf, fait par le duc Charles à noble Louis de Luyrieux. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Pierre Criollé, homme taillable du duc de Savoie. — Recette de 37 florins, montant de la ferme de la mistralie ou sergenterie.

B. 7534. (Cahier.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1491-1492. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Michel de Cranz, châtelain. — Lettres patentes de Blanche, duchesse de Savoie, tutrice de son fils, Charles-Jean-Amédée de Savoie, par lesquelles elle institue ledit Michel dans l'office de châtelain. On remarque dans les préliminaires de ces lettres la phrase qui suit : *Propter querelas nunquan delende memorie illustrissime domino et conthorali nostro et nobis de Aymard Panet, moderno castellano factos*. Ces lettres sont datées de Turin le 19 avril 1491, en présence d'Antoine Champion, évêque de Genève, chancelier de Savoie; de Merlon de Plozal, amiral de Rhodes; d'Antoine de Gingins, seigneur de Divonne, et de plusieurs autres. — Dépenses pour les limites de la terre de Nantua; lettres qui les fixent, et procès-verbal de la plantation des bornes, etc.

B. 7535. (Cahier.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1492-1493. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Michel de Cranz, châtelain. — Recettes : de 1 franc 4 sous pour les corvées d'hommes ; — des gardes ; — de 30 florins pour le mistralie ou sergenterie de Châteauneuf et Château-Rouge. — Établissement d'une chaîne et d'un collier de fer devant le banc de la Cour de Châteauneuf pour y attacher les blasphémateurs. — Chapitre intitulé: « Chutes hérétiques, » etc.

B. 7536. (Cahier.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1493-1494. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jacques de Challant. — Lettres et mandements relatifs à la ferme du greffe de la Cour de la châtellenie. — Recettes : des biens des hérétiques; — du prix de la ferme des cris de la bâtonnerie et de la chacipolerie. — Versement de 900 florins à Sébastien Ferrière, trésorier général des finances de Savoie. — Le florin compte pour 16 sous viennois ou 8 sous forts chacun de 12 deniers gros. — Le denier blanchet de la monnaie de Savoie. — Le sol de Genève, 13 deniers obole gros. — Le florin de bon poids vieux, 13 deniers obole gros. — L'obole d'or 9 deniers gros et 12 gros, 1 florin.

B. 7537. (Cahier.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

1494-1495. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jacques de Challant, châtelain. — Recette des tailles accensées. — La chasse aux grosses bêtes n'a pas été affermée depuis longtemps. — Amende payée pour pierres déposées sur la voie publique. — Versement fait entre les mains de Sébastien Ferrière, trésorier général, etc.

B. 7538. (Cahier.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1495-1496. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jacques de Challant; — sur la feuille de parchemin qui sert de couverture audit compte se trouvent les lettres originales de Philippe, duc de Savoie, par lesquelles il confirme Jean Bernard dans l'office de maître des œuvres de charpenterie du château de Chambéry, qui avait été donné par Blanche de Savoie audit duc. — *Banna de Arragio*, ou l'enregistrement des condamnations pécuniaires non perçues pour cause d'appel, etc.

B. 7539. (Cahier.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1496-1497. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jacques de Challant, chambellan, châtelain. — Abergement à Pierre, chevalier, d'une rigole d'eau « distillant » sur le chemin de Bossonod à Pitignieu. — Composition de 12 deniers payée par Guillaume qui n'avait pas acquitté sa cotisation à la confrérie de Sainte-Catherine; la presque totalité des compositions se rapportent à des délits ruraux.

— Lettres notariées, datées de la voie publique devant la maison de noble André Serpolet, dans lesquelles il est reconnu que Aymard Pannet de Seyssel est châtelain fermier de Châteauneuf, avec hypothèque de tous ses biens et des cautions. Ces lettres sont de 1496.

B. 7540. (Cahier.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1497-1498. — Châteauneuf-de-Valromey.— Compte de Jacques de Challant.—Recettes : d'un droit de deux boisseaux de froment sur les moulins de Thuph ; — de partie de la dîme de Ruffieu. — Le juge prenait 2 deniers dans les condamnations pécuniaires qu'il prononçait. — Le prix du bichet de froment est de 5 deniers gros petit poids, etc.

B. 7541. (Cahier.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1497-1500. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Jacques de Challant, seigneur de Varet. — Les lods et ventes donnent lieu à une recette de 9 florins. — Recette d'avoine payée par la commune de Lompnieu pour ses droits d'affouage et d'avenage.—Avenage acquitté par celle de Lochieu, lequel se perçoit sur toutes les charrues de l'année 1499-1500. — Le total de la recette est de 3,739 florins; celui des charges de 35 florins 5 livres 19 sous, etc.

B. 7542. (Cahier.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1500-1501.—Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Claude de Valeysson, seigneur dudit lieu, châtelain de Châteauneuf. — Lettres d'office de châtelain données par Philibert, duc de Savoie, à Genève, le 18 septembre 1500, pour Michel Gras, en présence de Raymond, bâtard de Savoie, comte de Villars, lieutenant, général seigneur et baron de Menthon; du baron de Viriou; Jean, seigneur de Challes, gouverneur de Bresse. — Procès-verbal de sa mise en possession après exhibition des lettres ducales, *in bancha curie Castrinovi*, etc.

B. 7543. (Cahier.) — Petit in-folio, 106 feuillets, papier.

1501-1502.—Châtheauneuf-de-Valromey.— Compte de Claude de Valeysson, conseiller ducal, chambellan et châtelain. — Ordre donné par la Chambre des Comptes au châtelain d'informer sur l'origine des dégâts survenus au château, *cujus culpa ruyne evente evenerint, a quo tempore, que ac quales persone in dicto castro ceperunt antiquas fustas et ferraturas.* — Amende payée par Jean Mathias pour n'avoir pas dénoncé des dommages causés au préjudice du duc, etc.

B. 7544. (Cahier.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1502-1503.— Châteauneuf-de-Valromey. —Compte de Claude de Valeysson, rendu par noble Étienne Durand, trésorier de dame Claude, duchesse de Savoie. — Note rappelant que noble Michel Gras, naguère vice-châtelain, avait des comptes à rendre. — Le lieutenant jure de payer 25 livres fortes toutes les fois que ses comptes se trouveront en défaut. — Recette du produit de la ferme de la marque des mesures. — La châtellenie toute entière était affermée pour 1,200 florins.

B. 7545. (Cahier.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier.

1504-1505. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Claude de Valeysson, châtelain, conseiller ducal et chambellan.— Composition payée par Cyconet, qui avait appelé « fils du diable » Georges Brunet. — Rôles d'amendes, « *pro penis spretis* » fort étendus comme dans tous les autres comptes, etc.

B. 7546. (Cahier.) — Petit in-folio, 10 feuillets, papier.

1510. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée Durand, châtelain, fermier général de la châtellenie pour madame Claude, duchesse de Savoie, vicomtesse de Bridiers, dame de Châteauneuf, Cerdon, Gex, Saint-Rambert, Lagnieu, etc.—Lettres de ladite duchesse qui nomme pour trois ans Amédée Durand à l'office de châtelain fermier. Il devait lui donner annuellement 1,200 florins petit poids les deux premiers années et 1,200 florins la dernière, soit en tout 4,500 florins. La recette est inscrite en bloc, et la dépense renferme seulement la mention des différents versements faits à la duchesse ou à ses officiers.

B. 7547. (Cahier.) — Petit in-folio, 348 feuillets, papier.

1512-1516. —Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Claude de Valeysson, châtelain. — Recettes : de 5 sous de redevance dus par la commune du Grand-Abergement pour son droit de cercles ;—de 36 florins payés par Étienne Barbier, notaire, fermier de la clergie de Châteauneuf. — Compositions payées pour négligence apportée à la réparation des chemins. — Payement de 50 florins ordonné pour l'augmentation des gages de J. Lupet, juge de Bugey. —

Subside, voté à Chambéry par les trois États du pays, à raison de 10 florins par feu : *Et est sciendum*, est-il dit, *quod hujus modi subsidium propter occurrentia in eodem anno eventa*, etc.

B. 7548. (Cahier.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1518-1519. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Claude de Valeysson. — Recettes annuelles : de 2 deniers viennois pour l'abergement, fait par le lieutenant du châtelain, du cours d'eau de la fontaine de Chemillieu; — des deniers d'affouage ; — des fromages pour le parcours des bois, celle-ci est nulle ; et il est dit qu'il faut faire de nouveau publier cette ferme abandonnée, etc.

B. 7549. (Cahier.) — Petit in-folio, 460 feuillets, papier.

1523-1524. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte d'Amédée Durand, châtelain, institué par lettres données par Charles, duc de Chambéry, le 13 octobre 1523. — Recettes : pécuniaire faite au Grand-Abergement pour les cercles (de futailles) dus au fisc ; — de 23 florins pour la ferme de claims de Châteauneuf et Château-Rouge. — Versement de 299 florins à Étienne de Chevrières, trésorier général de Savoie, et de 800 à François de Gromes, son successeur; — déduction faite au châtelain de la ferme des montagnes, attendu qu'elles avaient toutes été abergées par le duc à plusieurs personnes.

B. 7550. (Cahier.) — Petit in-folio, 177 feuillets, papier.

1530-1532. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Louis Vincent, châtelain pour Philibert de Savoie, comte de Genevois, qui avait l'usufruit de ce que possédait, dans le Bugey et le Faucigny, Marguerite d'Autriche, naguère duchesse de Savoie. — Lettres d'office de Louis Vincent données par Philibert, duc de Savoie, datées d'Annecy le 30 juillet 1529. — Compte d'un autre châtelain, noble Pierre Sarpol, institué par lettres de Charles, duc de Savoie, données à Chambéry le 16 mars 1531. Les revenus sont amodiés au châtelain pour 1,200 florins. — Composition de 30 deniers payée par P. Brunet de Ruffieu, qui, lors de la procession de la Fête-Dieu, avait battu Didier Brunet. — En 1532, le froment est vendu 12 deniers 2/3 le bichet ; — le seigle 9 deniers 1/3; — l'avoine 3 florins.

B. 7551. (Cahier.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1534-1535. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Pierre Sarpol, châtelain, pour Charles, duc de Savoie. — Condamnations payées par des individus qui avaient pris du bois dans la forêt de la communauté de Songieu et dans celles du prieuré de Nantua, etc.

B. 7552. (Cahier.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1535-1539. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Pierre Sarpol, châtelain pour le roi de France, à dater du 30 septembre 1535. — Indication des mesures de la châtellenie. La plus grande mesure de froment est le setier, contenant 2 boisseaux ; le boisseau contient 4 bichets ou 8 bichetées. Le setier d'avoine contenait 2 petits boisseaux et le boisseau 6 bichets, le bichet 4 sestales. Au village de Billieu, 6 quartes d'avoine équivalaient à une coupe. — Recette du subside voté par les trois États, à raison de 10 florins par feu, payables en cinq années, le 11 mai 1534, etc.

B. 7553. (Cahier.) — In-folio, 309 feuillets, papier.

1540-1542. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Bernard Bellot, commis de noble Pierre Sarpol. — Amendes payées par les habitants de la châtellenie pour n'avoir pas réparé les grands chemins royaux, après les injonctions qui leur avaient été faites. — Droits appelés *Placita*, consistant en deniers donnés pour « remise a « nouvelle obéissance d'aulcungs seigneurs, » etc.

B. 7554. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, papier.

1544-1545. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de noble Bernard Bellot, institué receveur châtelain pour le roi de France, par lettres datées de Fontainebleau le 17 mars 1542. — Recette de la rente annuelle et perpétuelle de froment. — Le revenu de la halle de Vieu est nul, à cause d'un échange fait entre le duc de Savoie et les seigneurs de Luyrieux. — Deux tourtes et un tiers sont vendues ensemble 1 gros 3/4, etc.

B. 7555. (Cahier.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

1545-1546. — Châteauneuf-de-Valromey. — Compte de Bernard Bellot, châtelain. — Salaire à M. le maître de Cadenet et de M. le maître Philibert du Prat, trésorier de Bresse, pour la visite des réparations à faire dans la châtellenie. — La bichetée de froment est vendue 10 gros, fixation arrêtée à la suite d'une information faite dans ce but; le châtelain devait prélever le dixième dans le prix de la

vente. — Le Roi avait fait don du revenu de la cléricature à Claude Philibert-Alliod, etc.

B. 7556. (Cahier.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier.

1547-1548. — Châteauneuf de Valromey. — Compte de Bernard Bellot, châtelain. — Le Roi avait droit aux meubles des usuriers, après leur décès. — Il percevait un droit pour le passage des bois et « fustes », conduits sur le Rhône pour faire des bateaux; mais le châtelain déclare ignorer en quoi ce droit consistait et qu'il ne lève aucun denier pour ces bois, dont « aucun n'a passé. » — Le châtelain ne compte pas les 20 livres de cire que les ducs de Savoie passaient pour la leyde et vente, parce qu'il ne sait sur quoi elles sont dues, etc.

B. 7557. (Cahier.) — Petit in-folio, 165 feuillets, papier.

1548-1549. — Châteauneuf de Valromey. — Compte de Bernard Bellot, châtelain pour le roi de France. — Recette du droit appelé *Placita*, dû au Roi, lequel est « tel « que quand les subjets de ladite châtellenie ou plusieurs « d'iceulx viennent à être remys à nouvelle obéissance « d'aulcungs seigneurs, le cas advenant, ils doibvent les « sommes suivantes, assavoir : Étienne Courtois, seigneur « d'Arcollières, la somme de 2 sous 6 deniers, tiers d'un « denier fort, et ung soulz viennois; — le curé du Grand- « Abergement, 16 soulz viennois et un florin ; — messire « Claude Bellot, 3 gros petit poids ; et la communauté de « Clay et les habitants du dit lieu, 1 florin par personne. « — Les dites sommes dehues par les sus-nommés de 10 « en 10 ans, comme il appert par le nouvellement des ex- « tentes. »

B. 7558. (Cahier.) — Petit in-folio, 173 feuillets, papier.

1550-1552. — Châteauneuf de Valromey. — Compte de Bernard Bellot, châtelain. — Recette des deniers du taillon, accordés au Roi « pour commutation et augmen- « tation de soulde et fourniture de gens d'armes de la com- « pagnie de Monseigneur de la Guiche, gouverneur es ditz « païs de Bresse par les gens des trois États assemblés à « Bourg, le 11 décembre 1550. » La somme votée est de 23,940 livres, payables en quatre termes, etc.

B. 7559. (Cahier.) — Petit in-folio, 252 feuillets, papier.

1552-1555. — Châteauneuf de Valromey. — Compte de Bernard Bellot, châtelain, mis en audition par devant messire Bénigne Le Grand, conseiller du Roi et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Dijon. — Recette d'un demi-ducat d'or dû annuellement par noble Étienne Courtois, seigneur d'Arcollières, sur un moulin à vent qu'il avait construit audit lieu. — Frais d'érection de fourches ou justices, pour l'exécution en effigie de deux meurtriers, condamnés à avoir la tête tranchée et à être ensuite attachés aux fourches patibulaires.

B. 7560. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 90 de long.

1284-1298. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre d'Estrées, receveur de la châtellenie. — Recettes : du toisé des maisons de la Villeneuve à raison de 2 sous 6 deniers par *peda*, consistant en 5 toises de longueur et 9 de largeur; — de la ferme de la leyde du marché de Châtillon. La recette sur les juifs est nulle, *propter inopiam*. — Dépenses : pour des messagers et espions; — pour des *balistarii, homines quos venire fecit ad defensionem ville, quia timebatur ne inimici ibidem venirent;* — pour des chevaliers envoyés avec armes par Olivier, châtelain de Bourg, au secours du château de *Terracie* , et de ceux qu'il conduisit lui-même vers *Durchia* (Dorches), dont on disait que le seigneur Louis assiégeait le château ; — pour garder Châtillon pendant un jour, alors que le châtelain était au siége de *Cuisia* ; — pour les hommes qui servirent quand les *Cavorcini* de Saint-Laurent furent battus ; — pour des arbalétriers payés par le prieur de Neuville, pour des clients qui avaient poursuivi Guichard Sala et autres, qui faisaient du dégât près de Châtillon pendant la trêve et à qui l'on coupa la tête ; — pour cinq hommes d'armes qui avaient porté à Bourg, en 1289, les sommes dues par le comte de Savoie au duc de Bourgogne; — pour des gens d'armes envoyés vers Mâcon, quand les gens du roi de France occupèrent la maison de sire Porrin Isnard, en 1290 ; — pour l'hôtel du comte de Savoie, lesdites dépenses acquittées par Jean Chappelain de La Cuisine *Johannis Capellani de Coquina* ; — pour clore de murs la ville de Châtillon. — Récépissé d'Amédée, comte de Savoie, des 100 livres que les bourgeois de Châtillon lui ont données pour l'acquisition du Revermont et la dot de sa fille Éléonore. — En 1297, recette de 60 livres données par les habitants de Châtillon *pro auxilio domino facto* et pour la dot de sa fille, femme du marquis de Montferrat.

B. 7561. (Rouleau.) — Parchemin de 2m 95 de long.

1298-1301. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de

Pierre d'Estrées.— Dépenses: pour le transport de pierres et autres matériaux à bâtir; — de l'hôtel, par la main de l'écuyer Jean de Baynol. — Recette de la ferme de la chacipolerie. — Versement fait à Antoine de Sale, châtelain de Saint-André, pour les constructions, *ville nove*, de Pont-d'Ain.

B. 7562. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 48 de long.

1301-1304. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Mermet Cadout, châtelain.— Dépenses: pour des travaux de construction exécutés au château de Châtillon; — des hommes d'armes qui allèrent à Saint-Paul de Varax au mandement du bailli; — d'Étienne de Ru et de Henri de Villette, qui, avec les gens du sire de Beaujeu, allèrent à Mâcon en vertu des lettres du bailli du 1er novembre 1304; — faites par les chevaux du comte Édouard à Châtillon. — Salaire de gens d'armes et de messagers pour la guerre.

B. 7563. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 40 de long.

1309-1310. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Mermet Cadout, châtelain. — Recette de 25 sous pour la ferme des langues des bœufs tués dans l'année à la boucherie de Châtillon. — Le châtelain prend 2 deniers sur la recette de chaque condamnation prononcée par le juge. — Recette des gardes et des reconnaissances. — Construction de trois fourneaux de carrons, dont chacun peut en cuire treize milliers à la fois. — Dépenses pour la construction en carrons des murs du château et de la tour près de la porte. — Compte de Guillaume Cadout, châtelain de Châtillon de Chalaronne.

B. 7564. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 83 de long.

1311-1317. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Guillaume Cadout. — Dépenses de l'hôtel du comte et d'Aymon, son frère, faites à Châtillon et à Pont-de-Veyle. — Salaire des hommes d'armes qui accompagnèrent le comte de Savoie à Lyon et à Saint-Trivier; — de ceux qui gardèrent le château de Châtillon. — Copie des lettres d'Édouard de Savoie (juin 1312), par lesquelles il reconnaît avoir reçu 100 livres de bons viennois de Jean Martin, bourgeois de Châtillon, pour lesquelles il hypothèque tous ses revenus de la boucherie dudit lieu, y compris les langues de vaches et de bœufs qu'on y abattait. — Recette des lods et ventes.— Dépenses de l'hôtel du comte, à Châtillon et à Montmélian. — Achat de chevaux de trait.

B. 7565. (Rouleau.) — Parchemin de 16m 75 de long.

1317-1322. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre Villiene, châtelain.— Recette de la ferme des bancs de la halle, du coponage, de la leyde. — Salaires: d'hommes d'armes qui étaient allés avec Varennes de Saint-Sauveur à l'encontre des habitants de Cuiseaux, qui avaient envahi la terre du comte à main armée; — des hommes qui étaient allés à Pont-d'Ain pour y protéger la foire; — d'un messager qui avait porté des lettres du comte de Savoie d'Avignon à Châtillon, et de Châtillon à Bordeaux. — Dépenses de l'hôtel à Châtillon, où se trouvait l'archevêque de Lyon.

B. 7566. (Rouleau.) — Parchemin de 17m 20 de long.

1324-1326. — Châtillon-lez-Dombes. — Comptes de Pierre d'Estrées et de Hugon Chevrier, châtelains. — Dépenses pour les hommes d'armes qui gardèrent la foire de la Saint-Jean à Châtillon, *quia timebatur de Delphino*. — Deniers donnés par les juifs et les lombards. — Dépenses pour la construction « d'echiffes » au château, d'un puits, d'échelles, etc.

B. 7567. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 75 de long.

1327-1329. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Louis Rivoire, chevalier, châtelain. — Recette en argent et en nature pour la ferme des moulins du comte. — Abergement de l'emplacement d'un banc au marché de Châtillon. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse à Pont-d'Ain. — Deniers payés par les Lombards qui tenaient des banques (*casana*) à Châtillon. — Défense d'aller la nuit sans lumière dans les rues de Châtillon, sous peine de 60 sous d'amende. — Construction des murs, de la couverture et de la guérite du donjon du château. — Pose de la charpente intérieure. — Établissement des ponts.

B. 7568. (Rouleau.) — Parchemin de 8m 25 de long.

1330-1331. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Coygnin, damoiseau, châtelain. — Deniers de garde payés par les juifs. — Salaire des hommes d'armes qui se dirigèrent vers Corliers lorsque ce château fut pris. — Dépenses: pour des gens d'armes lorsqu'on craignait que le Dauphin n'attaquât Châtillon; — pour les hommes qui amenèrent d'Ambronay des machines de guerre. — Salaire des hommes d'armes qui prirent Villeneuve ou Neuville.

B. 7569. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 45 de long.

1332-1333. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Gérard de Grandmont, chevalier, bailli de Bresse, châtelain. — Travaux de construction exécutés sur les murs du donjon du côté de Villars, pour la défense de la place, que l'on croyait menacée par le Dauphin de Viennois et Jean de Châlon. — Dépenses : à l'occasion d'une course du sire de Beaujeu sur les terres du Dauphin, la semaine de la Conception de la Vierge (novembre 1332) ; — pour une conférence qui eut lieu entre les gens du comte et ceux du Dauphin, entre Chalamont et Pérouges ; — pour une course d'hommes d'armes sur la route de Lyon, *ad offendendum inimicos domini*.

B. 7570. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 18 de long.

1333-1335. — Châtillon-lez-Dombes. — Comptes de Jacquemet, prévôt de Virieux, et de Châtillon de Michaille, châtelain. — Compte du revenu des terres de Mayole de Saix et de Gerin La Loust, *ad manum domini redactorum*. — Façon d'échelles destinées à monter sur le donjon et la grande tour. — Dépenses pour faire sur le donjon un « chaffau » de plus de cinq toises de large et de deux toises et demie de profondeur du côté de la rue, par ordre de Galois de La Baulme. — Façon d'un tour à tendre les balistes. — Dépenses : pour une course d'hommes d'armes devant le château de Varey ; — pour la garnison d'Ambronay, pendant que le Dauphin assiégeait Voyron ; — pour les guettes et les bayettes dans lesquelles on avait mis deux grands chiens par ordre du capitaine, pour tenir lieu de guette.

B. 7571. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 52 de long.

1335. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Châtillon de Michaille, châtelain de Châtillon-en-Dombes. — Dépenses de Humbert de Langes, de Hugon de Félins, chevaliers, et de plusieurs autres qui assistèrent à une conférence tenue à Châtillon, le 30 juillet 1335, entre les gens du comte de Savoie et ceux du sire de Villars. — Achat de 500 aunes de toile « pour les chevauchées de Savoie qui devaient aller au secours du duc de Bourgogne ». — Indemnité donnée au châtelain pour un cheval qu'il avait perdu à la guerre de Cassel. — Dépenses d'un procureur et d'un notaire qui étaient allés près de Pouilly, vers le sire de Beaujeu, au sujet de certains excès commis par Mistier de Laye.

B. 7572. (Rouleau.) — Parchemin de 4m de long.

1339-1340. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de messire Louis Rivoire, chevalier, seigneur de Domaysin, châtelain. — Recette de 37 sous pour la ferme de la leyde et du coponage de Châtillon. — Composition de 20 sous payée par une femme qui avait frappé sa voisine à coups de tison ; — de 40 sous infligée à S. Berthelier, qui avait déserté l'armée de M. de Beylin, dont il faisait partie au moment de combattre. — Compte de la régie de la terre de Mayeul de Sais, chevalier, saisie par le comte de Savoie. — Construction d'échelles pour monter sur les tours du château. — Salaires : de messagers envoyés vers plusieurs nobles, pour leur faire savoir qu'ils eussent à se présenter devant les commissaires du comte de Savoie, pour déclarer leurs fiefs ; — d'Éberard de La Roche, de Perronin d'Estrées, qui avaient servi le roi de France avec armes et chevaux.

B. 7573. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 65 de long.

1341-1342. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de François de Sarraval, chevalier, châtelain. — Note qui rappelle au châtelain que, par une récente ordonnance du comte, il est enjoint à tous les officiers comptables des châtellenies de détailler distinctement dans leurs comptes tous les objets de recettes de dix ans en dix ans, sous peine de révocation immédiate. — Dépenses faites par le châtelain en allant avec les gens du Dauphin vers Miribel et à Lyon, pour la diète du sire de Palagins (octobre 1340), et pour celles de Bourg et d'Ambronay.

B. 7574. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 90 de long.

1342-1343. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de François Serraval, châtelain. — Recette des terres confisquées sur le sire Mayeul de Sais. — Salaire des hommes d'armes qui, avec armes et chevaux, et à la requête du sire Georges de Solare, châtelain de Bagé, allèrent sur le pont de Mâcon, partie de Saint-Laurent, pour y détruire le mur que les gens du Roi y avaient construit. — Dépenses pour une conférence tenue avec les gens du Dauphin vers le pont de Chonsons et Ambronay, à la requête du sire de Clermont.

B. 7575. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 85 de long.

1343-1344. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Montfaucon, châtelain. — Dépenses pour des

travaux de fortification, exécutés par ordre de Pierre de La Baulme, bailli de Bresse, qui alla visiter la place de Châtillon en Dombes, après la mort du comte Aymon. — Salaire d'un arbalétrier qui avait passé vingt-quatre jours à Châtillon, pour y remettre en état toutes les machines de guerre. — Dépenses pour une conférence tenue à Chalamont, avec les gens du Dauphin, « au sujet d'entreprises faites entre les gens du sire de Beaujeu et du Dauphin. »

B. 7576. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 45 de long.

1344-1345. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Varuchin de Balme, chevalier, châtelain. — Recette de 34 sous pour la ferme du four banal de Châtillon. — Lettres d'Aymon, comte de Savoie, par lesquelles il permet aux juifs d'habiter sa terre de Bagé et d'y faire le commerce (Chambéry, 17 novembre 1342). — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, qui, aux termes du traité de paix conclu entre le comte Aymon, son père, et Humbert, dauphin de Viennois, restitue à Mayeul de Sais les terres qui avaient été confisquées sur lui (Chambéry, 27 février 1344). — Travaux de grosse serrurerie exécutés au château. — Réparation à la toiture de la grande tour. — Reconstruction du four banal.

B. 7577. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 95 de long.

1345-1346. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Villenc, chevalier, châtelain. — Rôle des divers hommes d'armes à pied et à cheval qui allèrent, d'après le mandement du bailli de Bagé, à Remens lors de la construction du château ordonnée par le comte de Savoie. — Conférences : à Bagé, avec Jean de Franchernis, au sujet d'une entreprise faite par lui sur cette terre ; — à Pont-d'Ain, au sujet de la bataille qui avait eu lieu entre les habitants de Châtillon et ceux de Beauregard. — Aveu fait par Verruquier de Balme, chevalier, pour augmentation de fief à Fayole, en 1345.

B. 7578. (Rouleau.) — Parchemin de 7m 15 de long.

1346-1347. — Châtillon-lez-Dombes. — Comptes de Pierre de Villenc, chevalier, châtelain. — Distribution de 66 livres 13 sous 4 deniers viennois pour une fondation faite par Aymon, comte de Savoie, dans son testament, aux termes duquel chaque année, le jour de l'Assomption, 4 deniers d vaient être donnés à tout pauvre qui se présenterait à Bourg ce jour-là, quand même le nombre s'en éleverait à 4,000.

B. 7579. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 60 de long.

1348-1349. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Salle, chevalier, châtelain. — Payement de 30 gros tournois fait à Jean Solnat, qui devait les recevoir chaque année par moitié, à la Saint-Jean et à Noël, sur les revenus de la leyde, et ce aux termes des lettres du comte Aymon de Savoie, à condition qu'il offrirait à la Vierge un cierge, sa vie durant. — Recette de 40 florins dus par la communauté des juifs. — Dépenses pour creuser les fossés du château.

B. 7580. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 30 de long.

1351-1352. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Henri de Sachins, damoiseau, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte, faites à Châtillon en mars 1352. — Recette de 30 sous pour la ferme de la chacipolerie. — Composition de 1 florin payée par Antoine Mercier, qui avait pris une des torches de cire commandées par le comte pour les obsèques du sire de Beaujeu, et l'avait donnée à l'église de Châtillon. — Pierre de Cre en paye une de 8 florins pour s'être vanté d'avoir eu les faveurs de la femme Larat. — Réparation faite à la muraille du puits du château. — Reconstruction des échelles. — Dépenses : faites à l'occasion de la prise du château de Varax et de la maison forte d'Aunet ; — pour solde de gens d'armes de garnison ; — pour achat de bannières et de pennons, pour la guerre allumée entre les gens d'Ambronay et ceux de Varey.

B. 7581. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 40 de long.

1352-1353. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Henri de Sachins. — Frais de transport de deux douzaines de balistes de Pont-d'Ain à Châtillon, pour la défense du château. — Dépenses d'Oudard, le chacipole de Châtillon, pour gager les gens du sire de Beaujeu, qui avaient commis des faits de guerre sur la personne de Guichard de Mysnet, notaire à Châtillon. — Salaire du châtelain qui, appelé par le comte de Savoie et Galois de Balme, son bailli, était allé à Bourg, lui dixième, avec armes et chevaux. — Payement de terrain pris pour les fossés du château. — Salaires : du guet extraordinaire qui y fut établi pendant dix-neuf semaines, à commencer au 27 octobre 1352 ; — des espions envoyés à Varax, Virieux et ailleurs.

B. 7582. (Rouleau.) — Parchemin de 3m 85 de long.

1354. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Henri de Sachins. — Recettes : de la ferme du champoy de Châtillon ; — de la censive des juifs ; — d'une amende encourue par Combet pour être sorti de la ville de Châtillon sans l'autorisation du châtelain et contre la défense qu'il lui en avait faite. — Frais à l'occasion de la restitution du butin pris sur la terre du sire de Beaujeu, lors de la dernière guerre, etc.

B. 7583. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 10 de long.

1355-1356. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Henri de Sachins. — Salaire de courriers qui, par ordre de Guillaume de La Baulme, avaient porté des lettres du comte de Savoie à Saint-Symphorien, à Saint-André de-Briord, à Charoy, au Pont-d'Ambronay et à Saint-Germain. — Amendes payées : pour « ban du sang » (compositions de 6 deniers gros pour paroles injurieuses) ; — pour vol d'un fagot d'herbe ; — pour avoir dégaîné un petit couteau contre un individu.

B. 7584. (Rouleau.) — Parchemin de 13m 20 de long.

1356-1358. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Varucher de Balme, chevalier, châtelain, qui jure de payer 85 livres fortes à chaque faute trouvée dans son compte. — Compositions payées : par Jean Bon, accusé d'être sorti de la ville de Châtillon, bien qu'il y ait été arrêté ; — par un individu qui avait dit que la femme Perrin Machard était fille et sœur de juifs ; — par Étienne Chambecey, pour avoir dit à Jean d'Estrées qu'il voulait lui déclarer la guerre. — Amende de 6 florins payée par un individu qui avait porté sa fille dans un fossé plein d'eau, en lui disant : « Tu t'es conchia (souillée), or te laveres », puis la porta dans un toit (*tectum*) à chèvres, où elle mourut presque aussitôt. — Achat d'un calice d'argent doré pesant 9 onces et 2 deniers. — Solde des nobles de la châtellenie qui allèrent à la chevauchée du comte de Savoie contre le comte d'Auceron (Jean de Châlon, comte d'Auxerre). — Dépenses faites par le comte de Savoie pour une joute qui eut lieu à Châtillon, le jeudi avant la Saint-Michel 1357.

B. 7585. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 00 de long.

1358-1359. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Varucher de Balme, châtelain. — Abergement fait par ledit châtelain et Gardet de La Planche, châtelain de Saint-Martin, commissaires délégués, à messire Guillaume de Villette, curé de Fleurieux-lez-Châtillon, des moulins de Mons, moyennant une redevance perpétuelle en froment et en avoine. — Le nommé Chamba, condamné à être pendu, donne 5 florins pour que le juge commue cette peine en celle de la décapitation, ce qui eut lieu. — Composition de 20 florins donnés par les amis d'Étienne Roz de Laye, qui devait être publiquement exécuté, et qui le fut en secret, moyennant cette cotisation de ses amis. — Messages envoyés au sire de Beaujeu et à d'autres nobles « de la patrie, » pour des assemblées de gens d'armes faites à Bourg et à Châtillon.

B. 7586. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 00 de long.

1359-1360. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Varucher de Balme, chevalier, châtelain. — Amende pour vente de porc salé à faux poids et de vin à fausse mesure. — La recette de « prisonerie » était comprise dans la ferme de la chacipolerie. — Don de 16 sous viennois. — Salaire payé à diverses personnes qui avaient servi le comte de Savoie dans sa guerre du Piémont. — Dépenses d'Étienne Vescot, damoiseau, envoyé par le Conseil de Savoie au sire de Beaujeu, pour l'aider à défendre sa terre contre les Anglais.

B. 7587. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 25 de long.

1360-1361. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Varucher de Balme. — Recette de la censive des juifs et des deniers qu'ils donnaient au comte de Savoie pour leur garde. — Amende encourue pour avoir vendu *porcum leprosum*, sans déclaration faite aux acheteurs. — Salaire de Jean Breyssand, damoiseau, qui avait servi le comte dans ses guerres de Piémont. — Payement de la location des six chariots qui portèrent les hardes (robam) d'Isabelle, fille du roi de France, depuis Pont-de-Veyle à Channat, à raison de 46 deniers gros tournois l'un, pendant huit jours ; frais des conducteurs, aller et retour compris.

B. 7588. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 75 de long.

1361-1362. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Varucher de Balme. — Amende payée par un individu qui, la nuit, avait jeté une pierre contre la porte d'une maison. — Dépenses pour construire une « eschiffe » sur le

donjon du château, du côté de la ville de Châtillon. — Solde d'Oddet de Marmon, de Jean de Sachins et d'autres chevaliers qui se portèrent en armes et à cheval à Montluel, au mandement du bailli. — Salaire du guet du donjon.

B. 7589. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 40 de long.

1363-1365. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre d'Estrées, chevalier, châtelain. — Messagers envoyés près du sire de Saint-Amour, à Saint-Trivier de Cortoux, à Pont-de-Veyle, à Bourg, dans les Dombes, pour lui faire connaître les attroupements qui se faisaient à Romanuy, et qui menaçaient les Dombes. — Dépenses de Humbert de Corgenon, chevalier, qui avait fait la visite du château. — Salaire de six hommes qui avaient fait le guet dans ledit château.

B. 7590. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 20 de long.

1365-1366. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre d'Estrées, chevalier, châtelain. — Salaire d'un chacipole expédié à Montluel, Mirebel et Saint-Bernard, près d'Anse, pour s'enquérir de ceux d'Anse (les grandes compagnies), parce qu'on disait que quelques-uns d'eux s'étaient montrés en Bresse, et pour rechercher une femme qui avait habité cette ville et y avait appris que ses habitants devaient faire du dégât sur les territoires de Saint-Trivier de Cortoux, Pont-de-Veyle, Pont-de-Vaux et autres lieux. — Messagers envoyés par le bailli à Saint-Bernard, à Beauregard, à Trévoux, à Montmerle et sur plusieurs points de la Saône, par suite des déclarations faites par un espion des sociétés d'Anse (grandes compagnies), qu'on avait arrêté et qui s'était dit envoyé par messire Seguin (de Badefol): pour épier les villes de Bresse; — pour reconnaître l'ennemi sur les bords de la Saône; — pour faire savoir au bailli de Bresse, le lundi de la Nativité de saint Jean, que les ennemis étaient en Bresse; — pour avertir le sire de Beaujeu que les ennemis passaient la Saône; — pour porter, le 15 juillet, au bailli de Bresse, des lettres du châtelain, qui lui annonçait que 120 *glayvo* (lances) avaient passé la Saône. — Lettres adressées au comte de Savoie par Guillaume de Chalamont et Hugues de Saint-Amour, pour lui dire que le duc d'Anjou avait donné ordre à messire Seguin et à Bernard Delarbret (d'Albret) d'entrer en Bresse, entre Mâcon et Tournus. — Salaire de gens d'armes du Dauphiné, qui étaient venus pour s'opposer aux ennemis.

B. 7591. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 40 de long.

1367-1368. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre d'Estrées. — Recette d'avoine pour la ferme de la champerie de Châtillon. — Composition de 35 florins infligée à Coquier, qui avait volé deux tasses en argent dans la maison de Guillaume Agatant. — Reconstruction des murs du château, entre le donjon et la porte du *Recept*. — Réparations faites à la halle du marché de Châtillon. — Dépenses de sire Humbert de Corgeron, bailli de Bresse, qui était allé à Châtillon pour recevoir le subside accordé au comte pour les dépenses faites *outre mer*. — Salaire d'hommes envoyés à Lyon, à Mâcon, vers le bailli du Beaujolais, sur les passages de la Saône en divers lieux, pour avoir connaissance des grandes compagnies et de leurs intentions.

B. 7592. (Rouleau.) — Parchemin de 4m 55 de long.

1368-1369. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre d'Estrées. — Messagers envoyés par le châtelain, soit au bailli de Beaujeu, soit dans les divers ports et passages de la Saône, pour observer les compagnies : *Ad sciendum et perquirendum statum societatum malignarum, ultra Sagonam regnantium.* — Le châtelain donne 20 florins aux hommes de l'archevêque de Lyon, en indemnité des saisies faites par les gens de Châtillon, notamment de deux bœufs par eux pris, tués et mangés.

B. 7593. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 10 de long.

1369-1370. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre d'Estrées. — La dîme de Bouens ne rapporte rien en 1369, à cause de la sécheresse et parce que les blés ont été ravagés par les hommes d'armes de la Valbonne, envoyés par le comte. — Abergement, à Pierre Delorme, d'une place à bâtir derrière l'église Saint-André de Châtillon. — Recette de 5 florins pour la ferme du banvin. — La ferme des langues des bœufs et des vaches tués à l'abattoir de Châtillon a été inféodée par le comte de Savoie à Guillaume de La Baume. — Pose de fagots d'épines, de claies, de piquets sur les crénaux des remparts du château, pour en augmenter la défense. — Achat d'un cornet pour sonner au château; il coûte 1 florin, bon poids.

B. 7594. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 80 de long.

1370-1371. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de

Pierre d'Estrées. — Construction d'une loge en bois au château pour y remiser les engins. — Réparation au pont de la Boucherie. — Abergement, à Guillaume d'Espay, d'un chemin allant rejoindre celui qui menait de Châtillon à Bougy, Neuville et les Bordillères. — Recette de 2 sous pour la ferme des bancs de la boucherie de Châtillon. — Salaires : de maître Perrin, ingénieur du comte de Savoie, *ingeniatoris*, lequel s'était transporté à Châtillon ; — d'Étienne d'Arbant et ses associés, qui avaient gardé le donjon de Besenens ; — d'un charpentier qui avait travaillé à Saint-Trivier de Cortoux sous les ordres des maîtres ingénieurs ; — de dom Jean Gérard, chapelain de la chapelle du château.

B. 7595. (Rouleau.) — Parchemin de 5m 80 de long.

1372-1373. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Joard Provana, chevalier, châtelain. — Composition de 3 francs payée par un individu, pour avoir quitté le marché de Châtillon, sans avoir acquitté le droit pour les fromages qu'il y avait vendus. — Prix de l'ânée de froment. — Lettres d'Amédée de Savoie, qui, pour récompenser Gérard d'Estrées, son conseiller, des services rendus, lui fait remise de 6 sous tournois, qu'il lui devait annuellement sur la grange de Chalours.

B. 7596. (Rouleau.) — Parchemin de 23m 00 de long.

1377-1380. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Humbert de Langes, damoiseau, châtelain pour Amédée de Savoie, fils aîné du comte. — Don de 6 quartals de froment, fait à Jeannette, femme du trompette du comte de Savoie, et de 6 quartals à son mari, non compris 12 autres quartals, en considération de ses services. — Salaire de Jean de Chavannes et de ses compagnons, qui avaient gardé la maison forte de Jean de Challes, par attestation de Jean de Corgeron, lieutenant du comte de Savoie. — Mémoire détaillé des dépenses « pour le fait de les troyes de l'engin de Châtillon et autres artifices. » — Mandement d'Amédée de Savoie au châtelain de Châtillon de payer les dépenses qu'il a faites dans deux hôtelleries de Montmerle. Cet ordre est daté de « nostre ost de Montmerle le 24 mai. » — Éclaireurs envoyés du côté où étaient les Bretons, du temps de la guerre déclarée entre le comte et le sire de Beaujeu. — Établissement d'une machine de guerre, qui devait dépasser de 12 pieds les murs du château.

B. 7597. (Rouleau.) — Parchemin de 19m 35 de long.

1380-1382. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Humbert de Langes. — Dépenses des chevaux de l'hôtel du comte, faites à Châtillon les 20, 22 et 23 janvier 1381. — Lettres d'Amédée, seigneur de Bagé et de Montluel, par lesquelles il donne à Jean Escoffier, de Châtillon, l'office de la cléricature de la châtellenie, à la requête de Jean de Corgeron, bailli de Bresse. — Don de 240 florins, fait par le comte à la communauté de Châtillon, qui les lui devait, mais à condition qu'elle les emploierait à fortifier la ville.

B. 7598. (Rouleau.) — Parchemin de 6m 20 de long.

1382. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Lantenay de Poncin, naguère trésorier de Bresse, actuellement châtelain de Châtillon. — Dons faits par le comte de Bresse de 10 florins à Pierre Viloret, tailleur de pierres, « pour marier sa fille et en l'honneur de la bienheureuse vierge Marie ; » — de 4 francs d'or à Françoise, fille de Pierre Arnoud, de Bourg, pour une robe. — Lettre du comte de Savoie, par laquelle il ordonne le départ en France et en Provence des écuyers Guillemet de Challes et Yenne des Près, pour qu'ils y expédient ses affaires. — Don de 20 florins à la même Françoise, *pro victu et vestitu* ; — de 25 florins à André, bâtard de Silens, en déduction de ce qui lui était dû pour son service dans la guerre de Naples et de la Pouille ; — de 200 francs d'or à noble André de Beauvoir, seigneur de La Palud, pour le second terme des 2,000 florins que lui devait ledit comte, pour la dot de Guignonne, fille de Guichard de Virieu. — Dépenses de Jean de Lantenay, qui était allé à Lyon conférer avec une troupe de Bretons. — Construction du pont du château du Pont-d'Ain.

B. 7599. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 65 de long.

1382-1385. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Humbert de Langes, continué dans sa charge. — Constructions destinées à clore et fortifier le château de Châtillon. — Transport des machines de guerre de Thoissey à Châtillon. — Amédée de Savoie achète un cheval bai.

B. 7600. (Rouleau.) — Parchemin de 9m 60 de long.

1386-1387. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de

Humbert de Langes. — Don de 4 ânées de froment aux religieuses du couvent de Notre-Dame de Brienne de la côte d'Anse, à la requête de l'abbesse et de l'abbaye.— Recette de 39 florins, montant de la ferme de la chacipolerie de Châtillon. — Raynaud de Marmont reçoit 43 florins d'or à compte sur ce qu'on lui devait, pour avoir servi le comte de Savoie en Flandres, dans la guerre du roi de France contre les Anglais.

B. 7601. (Rouleau.) — Parchemin de 12m 35 de long.

1387-1388. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Humbert de Langes. — Recette de la leyde et du coponage. — Don de froment et de vin fait par le fisc à Jean de Bon-Cœur-la-Fontaine, trompette du comte de Savoie, pour sa consommation et le soutien de sa famille. — Le droit de garde donné par les juifs était payé directement au trésorier de Savoie. — Salaire d'Antoine de Saix, damoiseau, pour solde de service fait dans la guerre contre les Anglais et les rebelles de Flandres. — Dépenses faites par Guillaume Medici, camérier de la comtesse, pour la provision de ses fromages. — Un cahier de papier est payé 1 denier obole gros tournois.

B. 7602. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 25 de long.

1388-1389. — Châtillon-lez-Dombes. -- Compte de Guillaume de Corgeron, damoiseau, châtelain. — Messire Henri de Juys, chevalier, donne une obole d'or pour droit de garde. — Recette de 134 florins pour la ferme de la leyde, donnée aux enchères.— Recette de 5 sous 6 deniers, produit total des petits claims arrivés dans l'année. — Un porc d'épave est vendu 20 deniers à celui qui l'a trouvé. — Travaux de charpentes exécutés dans la cuisine et dans la bouteillerie du château. — On cure le puits et on répare le four. — Exécution d'une sentence qui condamne Étienne Dupuis au bannissement, précédé de la peine du fouet.

B. 7603. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 35 de long.

1389-1390.— Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Guillaume de Corgeron. — Recette de seigle provenant des droits de la chacipolerie : *Pro qua levatur per annum ab illis qui solent domino usagisque consueverunt dare chacipolo.* — Condamnation payée pour vente publique de toile qui n'avait pas la mesure voulue. — Achat, moyennant 4 florins, d'un cor en cuivre pour l'usage du château.

B. 7604. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 30 de long.

1390-1391. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Guillaume de Corgeron. — En tête du *rotulus* : Injonction faite, par la Chambre des comptes, au châtelain, de détailler davantages les articles des lods et ventes des compositions et des condamnations. Cette injonction, qui ne regarde pas seulement le châtelain de Châtillon, est du 21 février 1391. — Étienne Talendrat, prêtre, paye 21 francs et demi d'or pour les lods d'une maison par lui achetée 135 francs. — Dépenses faites à Châtillon par les vérificateurs des poids et mesures. — Acte de l'établissement de la garde réclamée par Henri de Juys, seigneur de Beauvoir et de la bastie de Franchelins, pour lui, ses successeurs et tous leurs biens meubles et immeubles situés *in imperio*, depuis la Saône jusques à la rivière d'Ain.

B. 7605. (Rouleau.) — Parchemin de 14m 90 de long.

1395-1396. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Corgenon. — Recette de 134 florins d'or, montant de la ferme du four de Châtillon. — Amodiation de la chacipolerie ; le prix de la ferme est dit avoir diminué, malgré les publications multipliées qui ont été faites. — Maître Jean Chevillard, recteur des écoles de Châtillon, paye 5 francs d'or de lods pour une maison par lui achetée 60 francs d'or. — Composition de 66 sous 8 deniers viennois pour empiétement fait sur la voie publique. — Un mémoire rédigé en français, ayant pour titre : « Sensigout « les messieres et ovrés faites au chastel tant un faire « le maysonnement du puys, trables, bayns, buffez, « dreciours, chambres, botellerie et autres choses pour « la venue de Mons de Savoie yqui (*ici*) fayte le Sambedi « Saint 1395. »

B. 7606. (Rouleau.) — Parchemin de 10m 20 de long.

1396-1397. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean, seigneur de Corgenon, chevalier châtelain. — Aumône de seigle faite aux religieux Mineurs de Villefranche, en vertu d'une lettre du comte de Savoie. (Châtillon, 13 mai 1396.) — Dépenses de l'hôtel, faites au même lieu depuis le 30 avril 1397. — Recettes des *entrages*, ou entrées en jouissance.— Payement de ce qui était dû au châtelain pour avoir servi le comte dans ses guerres de Naples. — Remboursement par le comte des sommes que Pierre Andrevet, ancien châtelain de Bagé, trésorier de Savoie, avait prêtées à Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, régente

de son fils. Cet emprunt était garanti par les sommes dues au trésor par la communauté de Châtillon, pour le rachat des offices de la châtellenie.

B. 7607. (Rouleau.) — Parchemin de 13m45 de long.

1397-1398. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Jean, seigneur de Corgenon, châtelain. — Martin, fils d'Etienne Brunel, de Chaselle, de l'autorité de son père, se dit et avoue homme lige du comte de Savoie, en vertu d'un acte notarié du 9 mai 1341. — Réparation faite à la toiture de la tour de Gabel au château de Châtillon. — Etablissement d'une enceinte palissadée derrière le château pour obvier aux entreprises des ennemis. — Paiement de deniers dus par le comte à Jean de Corgenon, pour les frais de la guerre faite, en 1392 et 1393, par le duc de Calabre contre Charles de Durazzo. — Remboursement qui avait été garanti et hypothéqué sur les revenus des châtellenies de Jasseron et de Châtillon. — Salaire du chacipole du seigneur de Villars, qui avait, avec son valet, recherché, pris et détenu une femme accusée de plusieurs délits.

B. 7608. (Rouleau.) — Parchemin de 13m70 de long.

1399-1400. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Corgenon, châtelain. — Salaire de Girard Colomb, clerc et commissaire du comte de Savoie, pour avoir procédé à la reconnaissance de tout ce qui était dû au fisc en Bresse jusqu'à la Saône. — Dépenses faites à Châtillon par Guillaume de Corgenon, seigneur de Chalamont, et les autres membres du Conseil, lors de la conférence qui s'y tint avec les représentants du Chapitre de Lyon, *pro certis debatis*.

B. 7609. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1400-1401. — Châtillon lez-Dombes. — Compte de Jean de Corgenon, châtelain. — Livraison de 15 livres de cire, faite à Pierre Dompierre, apothicaire, receveur des espèces et des cires, dues au comte dans tout le comté de Savoie. — Amende encourue par un individu, qui avait exigé certaines sommes, « sous ombre de chacipolerie. » — Antoine de Saix, damoiseau, reçoit 84 francs du comte de Savoie, en récompense des services par lui rendus, *circa operam et constructionem liciarum duelli facti inter dominos Girardum d'Etanaye appellantem et Ottonem de Grandissone appelatum, die septima mensis augusti*. — Dernier paiement fait à Jean de Corgenon pour la part qu'il prit, pour le comte de Savoie, à la guerre du duc de Calabre et d'Anjou contre Charles de Durazzo.

B. 7610. (Rouleau.) — Parchemin de 12m20 de long.

1401-1402. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Corgenon, châtelain. — Recette de 12 deniers viennois, pour l'autorisation donnée à un bourgeois de Châtillon, de faire un pont haut, pour aller d'une maison à une autre par dessus la voie publique ; — du produit de la vente des biens meubles et immeubles d'un juif de la châtellenie. — Réparation de la chapelle du château, qui avait été en grande partie incendiée. — Dépense de 12 florins faite par le chacipole de Châtillon, lors du *gagiamentum* fait par les gens du comte de Savoie sur les troupeaux des hommes du sire de Villars.

B. 7611. (Rouleau.) — Parchemin de 13m65 de long.

1402-1403. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Corgenon. — Recette du produit d'un abergement des eaux qui descendaient par le chemin, depuis l'église de Clemenciat à la rivière de Chalaronne. — Condamnations des délits faits à la Bazolle, où le comte de Savoie percevait le tiers des deniers de justice et le sire de Villars le reste. — Dépenses du bailli de Bresse et de plusieurs officiers du comte avec 40 chevaux, lors de la conférence tenue à Clemenciat, avec les gens du duc de Bourbon, *supra factum domini Bellijoci*. — Salaire du châtelain, qui devait avoir avec lui pour la garde du château, *deux clients et une gaite*.

B. 7612. (Rouleau.) — Parchemin de 15m25 de long.

1403-1404. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Etienne Burdet, de Châtillon, nommé châtelain par lettres du comte Amédée, insérées audit compte. (Chambéry, 10 mars 1403.) — Dépenses pour faire murer une porte extérieure du château par mesure de sûreté. — Paiement de 1216 florins que le comte de Savoie devait à Amblard Gerbais, son trésorier. — Salaire d'un messager qui avait porté des lettres du bailli de Bresse, de Châtillon à Villefranche, au bailli de Beaujeu, et qui en avait porté d'autres, de la part du châtelain, de Châtillon à Meillonas, pour donner des nouvelles des gens de guerre qui voulaient entrer en Bresse.

B. 7613. (Rouleau.) — Parchemin de 8m85 de long.

1406-1407. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Etienne Burdet, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, par lesquelles il fait remise audit châtelain des droits de lods et vente qu'il devait au fisc, en vertu de l'acquisition qu'il venait de faire. — Don de 15 florins sur la recette de Châ-

tillon fait à Jean Basin, écuyer, pour lui donner le moyen d'acheter un habit.— Autre de 20 pour le même objet, à maître Humbert de Bole, licencié en droit. — Inventaire du mobilier.

B. 7614. (Rouleau.) — Parchemin de 15m50 de long.

1406-1408. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André, seigneur de Glarens, appelé Clermaux, institué châtelain par lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie. (Annecy, 18 octobre 1406.) — Recette de cire, versée par plusieurs individus de Saint-Georges, de Regnons, de Romans et de Saint-André-du-Bois, qui s'étaient mis sous la sauvegarde du comte de Savoie. — Abergement à Antoine Calandac, du droit de jeter un pont sur la Chalaronne et d'utiliser les eaux de cette rivière pour la culture de ses propriétés. — Recette de 3 florins pour la ferme du poids public. — Mandement du comte à sa Chambre des comptes pour l'informer qu'il est redevable de 4,000 florins envers André de Glarens, châtelain de Bomont et châtelain futur de Châtillon-en-Dombes.

B. 7615. (Rouleau.) — Parchemin de 7m70 de long.

1410. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain, pour le subside ou la régale accordée au comte de Savoie par les hommes dudit comte, tant en deçà qu'au delà des monts, à l'occasion du passage de Sigismond, roi des Romains, par le comté, pendant lequel le comte l'accompagna avec un certain nombre d'hommes d'armes. — Il y a un rôle des feux pour chaque paroisse.

B. 7616. (Rouleau.) — Parchemin de 10m75 de long.

1410. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Paiement fait à Dom Guillaume Fabre, prêtre, qui célébrait à Châtillon la messe fondée dans la chapelle dudit lieu par Aymon, comte de Savoie; et à Dom Pierre Rameau, chapelain de la chapelle du château, pour la célébration d'une messe anciennement fondée, *ex ordinatione antiqua*. — Salaire du chacipole pour le *gagiamentum* (saisie, gagerie), fait par ordre du comte sur les gens du sire de Beaujeu, par le châtelain de Beauregard. Le mémoire des dépenses faites pour cette gagerie entre dans quelques détails. — Emprunt de 4,000 florins, fait par le comte à André de Glarens, pour la dot de Jeannette, bâtarde de Savoie, femme dudit châtelain. La dot est constituée par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie.

B. 7617. (Cahier.) — Petit in-folio de 18 feuilles papier.

1411. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Cusinens, commissaire des extentes du comte de Savoie, pour la reconnaissance, le recouvrement et les accensements ou fermages des terres reconnues du domaine ducal dans les mandements de Chambéry et de Châtillon-en-Dombes.

B. 7618. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1411-1412. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens. — Réparation et construction de vingt barbacannes et des créneaux du château. — Exécution d'un individu qui avait volé des marchandises. Il fut attaché au pilori pendant huit jours de marché, puis fouetté jusqu'au sang, depuis la place du marché jusqu'au lieu des exécutions capitales. — Accusé de réception d'arbalètes et de caisses de traits. — La poule est estimée une obole et un demi-quart de denier gros.

B. 7619. (Rouleau.) — Parchemin de 16m10 de long.

1412-1413. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Recette de la cire due pour garde perpétuelle par les habitants de Saint-Bernard près d'Anse, garde à laquelle ils s'étaient soumis, comme il est noté dans le compte de Beauregard pour l'année 1406. — Abergement fait à Hugues Cholier de Neuville, des eaux du chemin allant dudit lieu à Pont-de-Veyle. — Recette de 10 florins pour la ferme des papiers de la cour de Châtillon. — Réparations faites aux toits de la grosse tour ronde du donjon, de la tour de la Salle à l'angle du côté de la ville, de la tour du Four près la chapelle, de la tour Gabel près la grange, de la tour de l'Epinette à l'angle du Recept du côté de la porte de Durlinan, de la tour du Ratier (prison) et de celle de maître Bernert vers la porte du Recept. — L'ânée de froment est vendue 18 deniers gros. — Versement fait entre les mains de Guigonet Maréchal, trésorier de Savoie.

B. 7620. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1415-1416. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble André de Glarens, châtelain. — Indemnités accordées à Etienne Granges, fermier des moulins de Mons, qui avaient chômé en 1411, *propter guerram nobilis Amedei de Viriaco* (*Virieux*). — Abergement à Antoine Chambecy, des eaux d'un chemin allant de Châtillon à Bourg. — Recette d'un écu

d'or payé par Samsin de Saint-Symphorien, juif de Trévoux, qui s'était mis sous la garde du comte. — Composition de 25 florins payés par André Moyrod, pour avoir enlevé la femme de Mont, au moment où elle sortait de Châtillon avec son mari. — Mémoire, rédigé en français, des dépenses faites pour « adrecier la garita, laquel est avalea et en ruyna. »

B. 7621. (Rouleau.) — Parchemin de 2m85 de long.

1416. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Cusinens jeune, notaire, commissaire et receveur des extentes, en vertu de lettres d'Amédée, comte de Savoie, insérées dans ledit compte. Elles entrent dans des détails explicatifs de cette fonction. La recette monte à 123 florins et la dépense à 250 employés à la confection d'un nouveau terrier.

B. 7622. (Rouleau.) — Parchemin de 27m05 de long.

1416. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Cahier des charges des travaux faits, par ordre du comte de Savoie, pour la fortification du château de Châtillon-en-Dombes. — Lettres dudit comte, qui ordonne les travaux et une levée de deniers pour leur exécution. — Requête des village et prieuré de Neuville, pour en être affranchis, conformément à leurs droits.

B. 7623. (Rouleau.) — Parchemin de 20m25 de long.

1417-1418. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Lettres d'abergement fait par le comte à plusieurs individus de Châtillon, d'élever des piliers devant leurs maisons et près de la halle. — Dépenses faites à Châtillon par Pierre de Varambon, procureur, et Amédée d'Agnin, *vacando circa executionem librorum Judeorum legis ebrayce ex ordinatione domini*. Cette exécution eut lieu le 8 mai 1417 : les livres de la loi des Juifs furent brûlés (*concremati*). — Lettres de révocation de la garde des hommes de Romans.

B. 7624. (Rouleau.) — Parchemin de 23m70 de long.

1420-1421. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Recette annuelle d'un écu d'or du roi, donné par Samsin de Saint-Symphorien, juif, habitant la ville de Trévoux, pour sa garde; — de 50 florins donnés pour la fortification du château par 105 hommes de Neuville. — Dépenses pour le creusement des fossés à dos-d'âne.

B. 7625. (Rouleau.) — Parchemin de 18m80 de long.

1421-1422. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Abergement à Henri Flajollet, drapier, du droit de recueillir les eaux du chemin tendant de Châtillon à Saint-Trivier, pour l'irrigation de son pré. — Composition de 18 deniers, infligée à un individu qui avait rançonné un juif. — Réparations faites au four banal de Châtillon et aux fortifications du château. — L'ânée de froment est estimée 11 deniers gros.

B. 7626. (Rouleau.) — Parchemin de 22m10 de long.

1422-1423. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Lettres d'abergement d'un chemin et des eaux, à partir de l'église de Saint-Christophe. — Composition payée par un boucher, qui avait injurié ceux qui avaient réparti le subside voté par les États. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, qui ordonne la construction d'une tour (23 septembre 1421). Suit le mémoire des dépenses pour son exécution.

B. 7627. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

1423-1424. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain. — Travaux de maçonnerie exécutés au château de Châtillon. — Conversion de toutes les monnaies de la recette, ramenées au florin d'or petit poids.

B. 7628. (Rouleau.) — Parchemin de 19m80 de long.

1424-1425. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens. — Recette des deniers de la garde, donnés par les habitants de Saint-Georges, de Romans et de Saint-André-du-Bois. — Abergement à Michel de Guers, notaire à Châtillon, du droit de placer trois piliers sur la voie publique, devant sa maison dite du Quarroz des Ovrons. — Abergement d'un ancien chemin qui passait par la paroisse de Fleurieu. — Remise faite par le duc à J. Lesçuyer, d'une partie du fermage du four banal de Châtillon, à cause des différents chômages qu'il a été forcé de subir. — Dépenses pour les fortifications.

B. 7629. (Rouleau.) — Parchemin de 6m de long.

1425. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'André de Glarens, châtelain du duc de Savoie, pour le subside à lui accordé par les États du pays, en 1425, sur le pied de 2 flo-

rins d'or, bon poids de 12 deniers oboles gros, par chaque feu des hommes dudit seigneur et des ecclésiastiques, et d'un florin de même valeur par feu des bannerets et autres nobles, *pro obtinendis, auctore domino, juribus ipsius domini nostri comitatuum Valentinensis et Diensis*. — Rôle des feux des divers lieux de la châtellenie.

B. 7630. (Rouleau.) — Parchemin de 22m40 de long.

1426. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte des héritiers d'André, seigneur de Glarens, décédé. — Demande formée par Jean *de Gurgite*, marchand, bourgeois de Châtillon, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir un étang au finage des Rippes, suivie des lettres du duc Amédée, qui accorde cette autorisation (Châtillon, 13 mai 1426). — Long mémoire des réparations faites dans l'intérieur du château et aux fossés.

B. 7631. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1428-1429. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte des héritiers de noble André de Glarens, décédé. — Abergement fait par le châtelain à Étienne Burdet, de Châtillon, du droit d'amener les eaux du chemin de Châtillon à Neuville dans son étang du Bois. — Autre par le duc de Savoie à J. de Guers, notaire à Châtillon, d'une ancienne charrière allant de Châtillon à Bourg. — Composition de 7 florins payés par Hugues Colin, qui, étant homme du prieuré de Neuville, s'était avoué l'homme de J. Chabuet. — Dépenses pour l'achèvement des fossés du château, qui ont 10 pieds de profondeur et 3 toises de largeur.

B. 7632. (Rouleau.) — Parchemin de 15m25 de long.

1429-1430. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte des héritiers d'André de Glarens. — Recette de 14 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Abergements faits à Raoul Joannard, de Saint-Cyr, de l'usage des eaux de la fontaine de Durlenans; — à Antoine Escoffier, de Pont-de-Veyle, du droit d'établir un étang près la Grange-du-Putet. — Composition de 2 florins payés par Antoine Rosset et son fils, qui avaient joué à une heure indue et malgré la défense. — Réparation du toit de la tour du donjon, que l'orage avait endommagé. — Le châtelain paie 25 livres fortes, pour n'avoir pas rendu ses comptes dans le temps voulu.

B. 7633. (Rouleau.) — Parchemin de 21m15 de long.

1430-1431. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte des héritiers d'André de Glarens. — Composition payée par un individu qui avait vendu du vin blanc pendant les vendanges, sans l'autorisation des officiers du duc de Savoie. — Façon de quatre bombardes (*bonas et sufficientes de bono ferro et materia*) propres à lancer des pierres de 10 livres et destinées au châtelain; elles furent essayées en présence des bourgeois de Châtillon. — Dépenses pour des balistes et des coulevrines. — Etablissement des fourches patibulaires de Châtillon.

B. 7634. (Rouleau.) — Parchemin de 20m15 de long.

1432-1433. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte des héritiers d'André de Glarens. — Abergement fait à Pierre Lorel du droit de réunir à son étang de Vevres un vieux chemin tendant de Châtillon à Lent. — Autre à plusieurs autres de divers chemins occupés par les étangs de la Goutte, de Lymes, du Perret-Alardet, dans la paroisse de Saint-André-du-Bois. — Autre aux frères Flageolet du bief de Béjues. — Amende payée par un juif qui, plusieurs fois cité pardevant le juge de Bresse par un autre juif, Abraham Lévy, n'avait pas comparu. — Compte de la régie du domaine qui avait été confisqué sur Maître Pierre de Corrobert, chevalier, pour avoir participé à la prise de Trévoux, à la suite du duc de Bourbon, du sire de Varambon et de leurs gens, en 1432.

B. 7635. (Rouleau.) — Parchemin de 24m05 de long.

1433-1434. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte des héritiers d'André de Glarens. — Abergement fait par le châtelain à Jean Berthod de Neuville, du droit de recueillir les eaux du chemin des Amours, allant de Chanoz à Romans, pour l'irrigation de ses prés. — Autre à P. de Romanans, de toutes les bruyères sises entre l'étang de la Botiry et le chemin allant de Châtillon à Romanans. — Autre de toutes les eaux qui descendaient par le chemin public, allant de Châtillon à Musinens jusque sur le territoire de Neuville. — Recette du revenu des terres de Pierre de Corrobert, situées audit lieu.

B. 7636. (Rouleau.) — Parchemin de 27m de long.

1434-1435. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte des héritiers d'André de Glarens. — Abergement fait et daté devant le banc de la cure de Châtillon, d'une ancienne place vide, située sur le bord de la Chalaronne. — Réparation de toutes les tours du châtel, des bretoiches, des créneaux. Le nom de toutes les tours est exprimé. — Construction d'un boulevard, sous la direction de Jean de Belle-Combe, capitaine général des fortifications *pro conservatione patrie*.

B. 7637. (Rouleau.) — Parchemin de 18m95 de long.

1435-1436. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Pierre Seyturier de Treffort, châtelain. — Recette de 60 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage de Châtillon.—Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général du duc, qui institue Girard Durand, notaire à Châtillon, clerc et scribe de la clergie de la châtellenie. — Composition de 7 florins payés par Michel de Guers, notaire, pour avoir insulté noble Jean Tirlet, lieutenant du châtelain. — Construction d'un « revellin » en pierres devant la porte du château, et d'un pont-levis. — Lettres de l'office de châtelain données au profit dudit Pierre Seyturier, qualifié d'écuyer et féal, par Louis de Savoie, prince de Piémont. (Turin, 20 janvier 1435.)

B. 7638. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1436-1437. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Pierre Seyturier de Treffort, châtelain. — Abergement, rédigé dans la boucherie de Châtillon, d'une place vide située entre deux *enginas* (contreforts) *ecclesie Beati Andree Castellionis.* — Recette de 156 florins pour la ferme du four banal de Châtillon. — Lettres de l'office de scribe de la cour, données par Louis de Savoie en faveur d'Antoine Chevillard. — Composition de 27 deniers payés par J. Vignes, pour avoir contremandé les hommes de Neuville, mandés pour faire le guet au château de Châtillon ; — de 3 florins payés par Béatrix de la Cuiry, concubine du curé de Romans. — Réparations faites aux fours banaux.

B. 7639. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1437-1438. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Pierre Seyturier, châtelain, présenté à la Chambre des comptes, en l'absence du président noble et puissant seigneur Bartholomée Chabod, en présence de noble Jean Lyobard, de Mainfroid Beczon, d'Étienne Rousset, de Jean Maréchal, maitres et auditeurs. — Composition de 22 florins payés par Jean Vignes, chacipole, qui sans autorisation avait mis en liberté un homme détenu dans sa maison. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, qui nomme un chapelain pour desservir la chapelle du château. — Versement de 100 florins et de plusieurs autres sommes notables, fait entre les mains du payeur des travaux du château de Poncin. — Lettres de Louis de Savoie, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Jean Veysia 200 ducats qu'il lui prêtait, *ad subveniendum serenissimo regi Francorum.* — Ordonnance de Jean de Lornay, capitaine-général, qui enjoint au châtelain de faire exécuter en moins de huit jours tout ce qui serait nécessaire pour l'armement et la défense du château. Cette ordonnance, datée du 23 janvier 1438, donne en détail tout ce que doit faire ledit châtelain, sous peine de 60 marcs d'argent.

B. 7640. (Rouleau.) — Parchemin de 5m40 de long.

1438. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Antoine Sarrasin, notaire, commissaire et receveur des extentes, spécialement délégué par le prince Louis de Savoie pour la rénovation du terrier de la châtellenie, suivant ses lettres d'offices qui lui donnent entre autres pouvoirs, celui de *dictas extentas a banneretis, nobilibus et aliis personis quibuscumque, et, ut moris est, in formam publicam redigendi, ipsasque personas citandi, arrestandi et relaxandi, penas et multas eisdem imponendi, processusque et inquisitiones adversus recognoscere recusantes formandi, bonaque illorum, prout opus fuerit ad manus domini reponendi.* La recette des droits nouvellement reconnus se monte à 334 florins et 20 écus d'or.

B. 7641. (Rouleau.) — Parchemin de 14m70 de long.

1438-1439. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre Seyturier, châtelain. — Recette de 46 florins pour la ferme de la chacipolerie de Châtillon ; — de 16 florins pour les lods d'une maison à Châtillon, achetée 100 florins par Benoît Escoffier. — Composition de 18 florins payés par J. Chanel, pour avoir vidé un étang, afin de le pêcher sans la participation de ses copropriétaires. — Réparations faites à la halle et au four de Châtillon. — Assignation de 100 florins pour la construction du château de Poncin. — Construction de la halle et du four. — Pierre Dubois paie 7 florins pour les lods d'une maison par lui acquise d'Etienne Cavet, moyennant la somme de 30 florins et *sub prestatione annuatim unius floreni pro certis missis celebrandis inclusis in quantitate subscripta.*

B. 7642. (Rouleau.) — Parchemin de 21m80 de long.

1439-1440. — Châtillon-les-Dombes. — Compte de noble Pierre Seyturier, châtelain. — Constructions exécutées au château par ordonnance de Jean de Lornay, capitaine général de Bresse : entre autres, établissement de créneaux et d'un mur avec des canonnières. — Salaire de Jacquemet du Crost, maître des œuvres du duc de Savoie.

B. 7643. (Rouleau.) — Parchemin de 18m70 de long.

1440-1441. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre Seyturier, châtelain. — Recette de 68 sols pour la

ferme des bancs et des chambres de la boucherie de Châtillon. — Composition de 9 deniers payés par Hugonet de Villette, pour avoir curé un fossé *ultra modum debitum*. — Dépenses pour le service des chapelles, dont sont pourvus Dom Etienne Rameau, Pierre Rameau et André Flageolet. — Reconstruction des fours banaux de Châtillon. — Chaque coupe de froment est vendue 9 deniers forts.

B. 7644. (Rouleau.) — Parchemin de 15m85 de long.

1442-1443. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Benoît Bollomier, châtelain. — Recette de 10 florins pour la ferme du banvin. — Composition de 18 florins infligée à J. Fournier pour avoir séduit une jeune fille et fait rompre son mariage. — Paiement de 200 florins, assignés sur les revenus de cette châtellenie, par le pape Félix, qui avait été duc de Savoie, au profit de Christophe Boniface, trésorier général. — Indication d'une vente de blé de 4,000 ducats d'or faite par le duc de Savoie.

B. 7645. (Rouleau.) — Parchemin de 17m78 de long.

1443-1444. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Benoît Bollomier, châtelain. — Lettres patentes de Louis, prince de Savoie, datées de Genève, le 2 juillet 1432, par lesquelles il nomme clerc de la cour de Châtillon Antoine Chevillard, notaire. — Dépenses pour l'établissement d'une guérite « *bonam et sufficientem baetam de bona fuesta nemorea, ponenda super exchiffe turris donjoni* », par ordre de Morelet de la Baulme, capitaine de Châtillon. — Pierre de la Teyssonnière, châtelain de Riottier, reçoit la solde des gens de guerre qui furent en garnison audit lieu après la prise de Vimy *per gentes armorum* (Écorcheurs).

B. 7646. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1444-1445. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble André de La Vernea, châtelain et capitaine de la place et du mandement de Châtillon. — Jean de La Baulme avait vendu à noble Jean, seigneur de Corgenon, des terres, des bois au lieu dit de Meya, dans la paroisse de Montracol, où ledit acquéreur avait l'intention d'établir un étang, qui est délimité dans cet article du compte. — Indemnités accordées à diverses personnes de Vimy, « *in recompensationem perde bonorum in invasione dicti loci a biennio citra novissime facta, primo per dominum Bleyn-Loup, dominum de Bieau-Voir; secundo per Rom. Egidium de S. Symon, militem, baillivum de Saint-Lix cum magna Retoriorum* (Routiers) *turma.....; per invasionem armigerorum domini conflictum expulsionis faciendo exiguis incendio in dicta villa facto.* » — Don de 300 florins fait par le duc de Savoie aux Frères Prêcheurs de Bourg, pour la construction de la voûte de leur église, fondée par le pape Félix, quand il était duc de Savoie. — Lettres de la donation faite par le duc de Savoie, à Claude Louet, du mas des Trois-Fontaines, situé dans la paroisse de Saint-André-de-Panouse. (Lausanne, 10 juillet 1444.)

B. 7647. (Rouleau.) — Parchemin de 17m30 de long.

1446-1447. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Guillaume de La Baulme, écuyer, châtelain. — Recette de 2 florins pour la ferme de la verge du poids public de Châtillon. — Vente à noble Jean de Guers des matériaux de démolition du château de Châtillon. — *Stipendia Petri de la Teyssonniere*, capitaine de Riottier, garde dudit lieu, établi par le duc de Savoie pour l'année 1442, suivant les lettres d'institution données par Louis de Savoie, *attendentes fidelitatem illius*.

B. 7648. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1447-1448. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Guillaume de La Baulme, écuyer, châtelain. — Recette de la cire de garde, donnée par les habitants de Saint-Bernard, situé près d'Anse, au royaume, et par d'autres hommes de la terre de Bourbon. Le châtelain dit qu'il n'a rien pu recevoir de ces divers habitants, « *ex eo quod dictis hominibus fuit inhibitum ex parte regis et domini Borbonis.* » — Deux aunes de drap gris d'Allemagne, pour servir de tapis à la table du receveur « *computis domini et super detendis* » sont payées 18 deniers gros, *more solito*.

B. 7649. (Cahier.) — Petit in-folio de 140 feuilles papier.

1448-1449. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Pierre de Thouars, écuyer, châtelain, receveur des extentes. — Recette d'avoine des redevances dues à Châtillon, Fluyrieux, Saint-Etienne de Chalaronne, Illy et Clemencia. — Dépenses faites chez Colin-Veyron, maître d'hôtel de la Croix-Blanche, à Châtillon, chez qui avait logé Antoine Bouvier (*Boverio*), juge-lieutenant de Bresse, pendant les assises qu'il y avait tenues. — Copie de ses lettres d'office. — Vente de blé, à 2/3 1/2 quart de denier la coupe; — de poule, à 1 obole 1/2 quart pièce.

B. 7650. (Rouleau.) — Parchemin de 12m70 de long.

1450-1451. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Thouars, écuyer, châtelain. — Recette des 10 bi-

chets de seigle, dus aux moissons par tous les individus qui labouraient avec plusieurs bœufs, et des 5 bichets, donnés par ceux qui ne cultivaient qu'avec un seul bœuf. — Don annuel de 50 florins fait audit Pierre de Thouars, pendant dix années consécutives, pour les services qu'il avait rendus, et cela indépendamment des 25 florins qu'il recevait à titre de châtelain.

B. 7651. (Rouleau.) — Parchemin de 16m25 de long.

1451-1452. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Pierre de Thouars, châtelain. — Mention que Benoît Bollomier n'a pas rendu ses comptes pour 45 semaines et 4 jours. — Injonction faite au châtelain d'exiger les cires de garde dont on voulait s'affranchir. — Jean, prévôt de Chazelle, donne 12 deniers pour une reconnaissance d'hommage. — Lettres de Louis de Savoie, par lesquelles il afferme la cléricature de la cour de Châtillon. — Composition payée par un individu, qui en avait blessé un autre sans le vouloir. — Frais de la maladie et de la sépulture « de la « Antoyne Guinette de Yaue, chambrière de ma demoiselle « Marguerite, » restée malade à Châtillon, quand elle y vint à la suite de la cour. — Lettres patentes de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il confie aux soins de Jean de Guers (*Gurgite*), de Châtillon, les deux fils d'Anne de Pont-d'Ain, qui avaient quitté le judaïsme pour se faire baptiser. — Il est chargé de les loger, de les nourrir, de les vêtir, de les élever. (Pont-d'Ain, 23 décembre 1451.)

B. 7652. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1452-1453. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Pierre de Thouars, châtelain. — Paiement des 60 florins de pension annuelle faite à Jean de *Guerse*, lieutenant du châtelain, par le duc de Savoie, pour l'éducation et l'entretien de deux juifs, Louis et Pierre, fils d'Anne de Pont-d'Ain, « *qui a perversa judaica lege ad baptismalem fontem et christianam devenerunt.* » — Mémoire des travaux exécutés à Châtillon par ordre du bailli de Bresse « pour resister es gens d'armes du « Roy de France, qui naguères estoyent au pays de Bresse et « aussi pour résister es autres, qui ou temps advenir vouldroient « invaser les diz pays. » — Procès-verbal de la visite et de l'estimation desdits travaux, par le maître des œuvres, noble Ogier de Laze.

B. 7653. (Rouleau.) — Parchemin de 19m10 de long.

1453-1454. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Thouars, châtelain. — Long mémoire en langue française des frais relatifs à l'enquête qui eut lieu à Chalamont, pour connaître les droits respectifs du duc de Bourbon et du duc de Savoie, à Chalamont, à Versoy et à Clemencia. — Paiement de 150 florins fait aux Célestins de Lyon, pour la construction de leur église, conformément aux volontés de Félix V, ancien duc de Savoie. Lettres patentes de son fils, Louis de Savoie, qui prescrit le paiement de cette somme. (Genève, 24 mars 1453.)

B. 7654. (Rouleau.) — Parchemin de 17m65 de long.

1454-1455. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Pierre de Thouars, châtelain. — Lettres ducales qui autorisent la construction d'une chaussée pour un étang dans la paroisse de Varens, au mas de Mondemange, sur le chemin allant de Châtillon à Bannens. — Paiement de la pension des trois fils d'Anne de Pont-d'Ain, convertis à la religion chrétienne ; — de 300 florins pour la construction de l'église des Célestins de Lyon.

B. 7655. (Rouleau.) — Parchemin de 29m50 de long.

1455-1456. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Jean de Guers, capitaine châtelain, institué par lettres de Louis, duc de Savoie. (Chambéry, 11 juillet 1455.) — Lettres de l'autorisation d'établir des écluses sur la Chalaronne, dans la châtellenie. — Façon d'un *copon* en fer (*coponum*, racloir) à la place de celui de bois, pour percevoir le droit de la leyde et du *coponage*. — Dispositions prises au château, pour le défendre contre les entreprises du Dauphin et du roi de France, « *qui patriam Bressie intrarunt ultimate de anno Domini 1455, nuper elapso.* »

B. 7656. (Rouleau). — Parchemin de 18m65 de long.

1456-1457. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Guers, châtelain. — Autorisation de faire une écluse au travers du bec d'Espeyr. — Abergement des eaux qui s'écoulaient par le chemin allant de Châtillon à Saint-Martin. — Paiement de la pension des trois juifs convertis.

B. 7657. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1458-1459. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Guers, châtelain, gouverneur et garde du château, du territoire et de tout le mandement de Saint-Irlide (*Sancti Illudii*) ou Saint-Olive, mis sous la main du duc de Savoie pour défaut d'hommage de la part du seigneur de ce lieu. Cette confiscation eut lieu en vertu des lettres de Syleves Oriole, bailli de Bresse, insérées audit compte, datées du 18 dé-

cembre 1457. — Lettres d'Amédée de Savoie, seigneur de Bresse et de Vaud, qui met sous la garde dudit châtelain la maison forte de Saint-Irlide.

B. 7658. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1459-1460. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Guers. — Autorisation donnée par le châtelain d'établir une chaussée en *Chanal-Rionda*, paroisse de Neuville-les-Dames, pour y arrêter les eaux et y tenir des poissons. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, instituant noble André du Tiret gouverneur de Charles de Savoie, son fils aîné, aux gages de 100 écus d'or, tant que ledit prince résidera en France. — Gestion des biens confisqués sur le seigneur de Saint-Irlide ou Saint-Olive. — Recette du produit de la ferme de la chacipolerie ou sergenterie dudit lieu.

B. 7659. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1460-1461. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean du Guers. — Ordre au châtelain de percevoir les cires de garde, quoique non reconnues par les individus, et de les poursuivre en justice, afin d'en obtenir la reconnaissance. — La recette des censives des Juifs est nulle, parce que ceux qui habitaient dans le pays s'étaient retirés, soit en Dauphiné, soit sur les terres du duc de Bourbon. — Construction d'un escalier en bois, pour monter au-dessus de la tour de l'Espineta pour le guet.

B. 7660. (Rouleau.) — Parchemin de 23m35 de long.

1461-1462. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Guers, capitaine châtelain. Deux coupes de blé valent 1 bichet et 8 bichets une once. — Recette de la cire de garde perpétuelle, donnée par les habitants de Saint-Georges, de Renons et de Saint-André-du-Bois, et, à leur *humble requête*, reçus à nouveau sous la sauvegarde (*garderii*), pour la redevance annuelle d'une demi-livre de cire. Ils s'engagent à payer l'arriéré; mais ils exigent de ne jamais être forcés à ce paiement par les châtelains, présents et futurs. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Boissonot d'un chemin dit des Croses à Buenens, — aussi à Jacques Badel, secrétaire ducal et bourgeois de Châtillon, des eaux provenant de l'étang de la Poypery.

B. 7661. (Rouleau.) — Parchemin de 27m35 de long.

1462-1463. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean du Guers, capitaine châtelain. — La question de la cire, en ce qui concerne la ville et le mandement de Saint-Bernard, près d'Anse sur la Saône, n'est pas encore vidée entre le duc de Savoie, celui de Bourbon et le roi de France. — Abergement des eaux de plusieurs chemins. — Note que la chasse aux perdrix et aux lièvres n'a jamais pu être amodiée, malgré les nombreuses publications qui en ont été faites. — Ordre au châtelain d'avoir à produire les preuves qu'il n'y a plus de Juifs dans la châtellenie. — Mémoire en langue française des dépenses faites par Antoine Sarrazin, commissaire représentant le duc de Savoie aux conférences tenues à Lyon, au mois de novembre 1460, avec les gens du duc de Bourbon.

B. 7662. (Rouleau.) — Parchemin de 21m65 de long.

1463-1464. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean de Guers, capitaine châtelain. — Rappel que noble Benoît Bollomier n'a pas rendu ses comptes. — Jean Perrard paie une partie de la ferme de la leyde. — Autorisation de l'établissement d'un étang sur le bord d'un chemin allant à la maison forte de Châtonay, au profit des religieuses de Neuville. — Lettres patentes d'Amédée IX, duc de Savoie, prenant à son service Jean Marion, autrement dit Bonvalet, bombardier de veuglaires et d'autres machines destinées à défendre la patrie (*ad tuhitionem patrie*). (Genève, 20 janvier 1463.) — Mandement du même à la Chambre des comptes, pour l'informer que le château et dépendances de Saint-Olive ont été remis au palatin de Dyo. Il est daté de 1464.

B. 7663. (Rouleau.) — Parchemin de 9m05 de long.

1464. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jean du Guers, capitaine châtelain, jusqu'au 27 juin 1464, époque où la châtellenie fut confiée à noble et puissant homme Claude Louat, seigneur d'Argental. — Compositions payées par une femme qui avait dit à une autre : « *Tu es ruffiana de ta felle;* » — pour ces mots dits devant la Cour au procureur Pierre Troppete, autrement dit *Guichenon :* « Vous les broliez de moytié. » — Mémoire des travaux de fortification exécutés au château « pour obvier es entreprises des ennemis. »

B. 7664. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1464-1465. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Claude Louat, seigneur d'Argental, capitaine châtelain, institué par lettres du duc de Savoie, datées de Nogent-le-Roi, le 18 avril 1464, et dans lesquelles il était enjoint, sous peine de l'indignation ducale et de 100 marcs d'argent, à Jean du Guers d'avoir à livrer ledit château après inventaire du mobilier et de l'artillerie qu'il pourrait contenir. — Au chapitre des cen-

sives ou garde des Juifs; il est attesté par plusieurs personnes, que depuis environ vingt ans, les Juifs appelés Samson et Salomin, ont quitté la châtellenie pour aller habiter ailleurs. — Salaire de Jean Marion, bombardier du duc de Savoie, qui s'était engagé « à rester continuellement en Bresse avec ses enfants nés et à naître. »

B. 7665. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1465-1466. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Louis de Versey, écuyer, châtelain, institué par lettres d'office datées de Chambéry, le 30 avril 1465, en présence de Jean Michel, doyen de Sion, vicaire de Savoie, d'Hugonin Alamand, seigneur d'Arbent, de Louis Bonnivard, seigneur de Grilliat, de Claude de Challes, maître de l'hôtel, d'Antoine Champion et d'autres. Le duc Amédée IX s'y nomme *comte de Genevois*. — Lettres d'autorisation données pour l'établissement d'un moulin, au climat des Costes, paroisse de Neuville, sur la rive du Rénon.

B. 7666. (Rouleau.) — Parchemin de 28m40 de long.

1466-1467. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Louis de Versey, damoiseau, naguère châtelain de Châtillon, et d'Antoine, seigneur de Genost. — Abergement fait à Antoine Pascal, prêtre de Neuville-les-Dames, des eaux de la rivière de Renos. — Composition payée par la femme Picard, qui avait jeté par la fenêtre de sa chambre des immondices qui étaient tombées sur la figure de la Plaisantine qui passait. — Reconstruction des deux fours banaux de Châtillon. — Prix des céréales.

B. 7667. (Cahier.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1467. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Antoine, seigneur de Genost, châtelain nommé par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, après lesquelles se trouvent celles de la remise des clefs du château par le vice-châtelain, en présence de témoins. — Recette de 3 florins pour la ferme du banvin. — Gages d'André Flageollet, curé de Châtillon, et d'Amédée Blanchard, recteurs de la chapelle Notre-Dame du château.

B. 7668. (Rouleau.) — Parchemin de 23m15 de long.

1468-1469. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble et puissant homme Antoine, seigneur de Genost, châtelain. — Lettres d'abergement par le châtelain, d'une île située dans la paroisse de Neuville-les-Dames. — Recette de la ferme de la verge des poids. — Dépenses *in edifficiis reparationibus artilleriis et fortificationibus castri*. — Salaire d'un tailleur de pierres, qui avait été employé au service des bombardes, *tempore guerre ad tuhitionem castri*. — Lettres du duc faisant de nouveaux avantages à son bombardier Jean Marion.

B. 7669. (Rouleau.) — Parchemin de 17m65 de long.

1469-1470. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Arrêts de la Chambre des comptes, portant : 1° que le châtelain n'ayant pas fait publier la ferme de la chacipolerie, pour la mettre aux enchères, il versera le double de la somme portée en compte pour ladite ferme; — 2° que la chasse aux perdrix et aux lièvres n'ayant pas été amodiée, le receveur sera puni d'une amende de 30 perdrix et de 3 lièvres. — Le bichet de froment est vendu 3 deniers oboles et un huitième.

B. 7670. (Rouleau.) — Parchemin de 35m90 de long.

1470-1471. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble et puissant homme, le seigneur Antoine de Genost, chevalier, seigneur dudit lieu et châtelain de Châtillon. — Salaire de Marion, bombardier du duc de Savoie. — Reconstruction du portail du château et établissement à sa droite et à sa gauche de deux bonnes bombardières pour sa défense. — Information faite sur l'entrée des gens d'armes du roi dans les forteresses de Sandrens, Labergement et Chatanay. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, à la Chambre des comptes, pour lui enjoindre de ne pas contraindre ledit châtelain, à payer les pièces de gibier qu'elle l'obligeait à donner pour la chasse. — Lettres du même, par lesquelles il établit Aymeric Pellicier, son écuyer, *chacipolum, seu sergenterium et custodem carcerum nostrorum et suorum solitarum pertinenciarum*, de Châtillon.

B. 7671. (Rouleau.) — Parchemin de 18m20 de long.

1472-1473. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de 12 deniers pour la reconnaissance de l'hommage dû par Jean Prévôt de Chazelle; — de 68 sols pour la ferme de la boucherie de Châtillon; — — des condamnations faites par maître Jean Guillat, docteur ès lois, lieutenant de Huguenin de Chandio, seigneur dudit lieu, gouverneur et bailli de Bresse. — Versement fait entre les mains de noble François Berger, trésorier de Savoie.

B. 7672. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1473-1474. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de 3 deniers pour l'abergement et l'autorisation de bâtir un ou plusieurs moulins au

lieu dit *En les Costes*, et sous la condition de 4 florins d'entrée en jouissance, en vertu des lettres de Jacques Couvert, commissaire des extentes. — Acte notarié par lequel le châtelain consent à l'établissement d'une chaussée destinée à faire un étang dans la paroisse de Fleurieu. — Lettres de Philippe de Savoie, par lesquelles il nomme Claude le Loup chapelain de la chapelle du château. — Salaire du bourreau, qui avait procédé à l'exécution d'un voleur, d'abord interrogé *prope torturam*, ensuite, *ex intervello, sine metu torture, in aula castri prope ignem*, attaché aux fourches.

B. 7673. (Rouleau.) — Parchemin de 21m50 de long.

1474-1475. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de 2 florins pour la ferme du poids public de Châtillon. — Composition de 4 florins payés par Antoine de Laye, inculpé d'avoir volé dans une maison un arc d'arbalète, un tour pour monter un arc en bois et des traits. — Reconstruction totale des fours banaux de Châtillon. — Paiement fait au nom du comte, d'une somme qui lui avait été prêtée par les bourgeois de Châtillon-en-Dombes. — Valeur des denrées vendues au profit de la recette de la châtellenie.

B. 7674. (Rouleau.) — Parchemin de 21m60 de long.

1475-1476. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Livraison de 18 ânées d'avoine, pour les dépenses de l'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Bresse. — Abergement aux frères Gay de Neuville d'une île, contenant la place d'une meule de foin de quatre toises. — Injonction au châtelain de remettre en adjudication la ferme du criage, qui n'avait point trouvé d'enchérisseur. — Composition de 7 florins, infligée à un individu, qui avait volé une miche de pain (*micam*). — Le bichet de froment est vendu 4 deniers oboles petits gros.

B. 7675. (Rouleau.) — Parchemin de 22m80 de long.

1476-1477. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Mention que les deniers donnés par les Juifs, sont reçus directement par le trésorier général de Bresse. — Paiement des gages de Jean Marion, dit Bon Valet, *bombarderii vuilliariorum* (veuglaires) *et aliorum ingeniorum similium artificiorum maxime in eisdem conducendis pro tuhitione patrie.* — Dépense de 80 florins pour le paiement d'un cheval, que le comte avait donné à Charles de Pavanens, *dilecto fideli suo.*

B. 7676. (Rouleau.) — Parchemin de 24m90 de long.

1477-1478. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain, rendu par noble Guichard Fortuné, procureur dudit châtelain, et reçu à la Chambre des comptes en présence de noble Pierre Bollomier, maître des comptes. — Recette du produit des compositions, dans lesquelles le châtelain prenait de droit le quatrième denier. — Paiement des frais du culte dans la chapelle du château, dont le chapelain était à la nomination du comte de Bresse. — Construction d'une porte et d'un pont à l'usage du château. — Enquête sur le fait de Bannens. — Conférence tenue à Châtillon avec les gens du sire de Beaujeu. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui s'engage envers son maître d'hôtel, *considerantes gravia onera*, qu'il avait à supporter.

B. 7677. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1478-1479. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Compositions prononcées par le châtelain, entre autres celles de Jean du Bois, qui avait dit à Gabriel Cohen, qu'il le tuerait; — celles prononcées dans les assises par le lieutenant du bailli. — Condamnations pécuniaires prononcées auxdites assises par Jean Guillo, lieutenant du bailli. — Long mémoire des dépenses faites pour le compte du comte de Bresse, chez un hôtelier de Châtillon. — Dépenses diverses faites au même lieu « pour le doubte de la guerre; » — pour une lettre portée à Bourg, pour signaler à Monseigneur « les passages des gens du Roy. » — Achat d'un bloc en noyer, pour enchâsser une serpentine du château.

B. 7678. (Rouleau.) — Parchemin de 18m70 de long.

1479-1480. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de 12 ânées de seigle pour le sixième de la dîme de Buenens; — 12 coupons d'avoine valent une coupe, 2 coupes 1 raz et 16 raz une ânée. — 20 florins payés par Jean Pérard, notaire, fermier de la cléricature de Châtillon. — Composition de 25 florins infligée à André Fabry, pour avoir acheté un fromage vacherin et l'avoir enlevé sans le payer. — Produit de la vente des biens de Guillemette Cuchette, pendue *pro crimine heresis.*

B. 7679. (Rouleau.) — Parchemin de 20m50 de long.

1480-1481. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de 14 poules de redevances, dues dans la châtellenie; — de 237 florins pour la ferme de la leyde et du coponage de Châtillon. — Dépenses faites à Châtillon, à l'hôtellerie de Saint-Georges, par les gens du comte de Bresse, eux, leurs oiseaux de proie et les chiens de chasse. — Réduction des monnaies de la recette en florins d'or petit poids.

B. 7680. (Rouleau.) — Parchemin de 17m65 de long.

1482-1483. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain, dont le lieutenant, comme toujours, a juré de payer 25 livres fortes, toutes les fois qu'il sera trouvé des erreurs dans les comptes. — Recette du produit de la ferme du champoyage. — Composition payée par un individu qui avait frappé une jument avec une fourche de fer. — Versement fait entre les mains de Pierre Bourgia, trésorier général.

B. 7681. (Rouleau.) — Parchemin de 13m05 de long.

1484. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette du produit des reconnaissances d'hommage, versé par Jean Prévôt de Chazelle. — Versement fait par Antoine Dumond, amodiateur de la chacipolerie, des poids.

B. 7682. (Rouleau.) — Parchemin de 13m60 de long.

1485-1486. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — La Chambre des comptes punit le châtelain d'une amende de 25 sous forts, pour n'avoir pas obéi à l'injonction qu'elle lui avait faite au sujet de l'amodiation de la chasse aux perdrix et aux lièvres. — Adjudication des réparations à faire au château.

B. 7683. (Rouleau.) — Parchemin de 22m10 de long.

1486-1487. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette des droits de garde, payés par les habitants de Saint-Georges-de-Ronon et de Saint-André-de-Panoux, à raison d'une demi-livre de cire par feu. — Le châtelain persiste à dire, qu'il n'a pu trouver d'amodiateur de la chasse aux perdrix et aux lièvres. — Composition de 10 francs infligée à un individu, qui avait produit une fausse signature, qu'il attribuait à un notaire décédé. — Recette du produit de la vente des biens d'un mainmortable décédé sans enfants, *propter quod ejus bona ex generali consuetudine in tota patria Sabaudie et Breyssie diutius observata, fuerunt Domino comiti excheuta pleno jure.*

B. 7684. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1488-1494. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain, pour la recette des subsides octroyés au comte de Savoie par les États de Bresse, à l'occasion de plusieurs événements et pour diverses urgences, par exemple : — pour les noces de Philiberte de Savoie; — *ad obveniendum ne dicta patria aliquod detrimentum patiatur, propter emotiones guerrarum que de facto in dictis patriis vicinis facte fuere;* — pour l'arrivée du roi de France; — pour repousser les ennemis qui cherchaient à envahir la Bresse; — pour les dépenses faites à l'occasion du roi de France venu à Lyon, etc.

B. 7685. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, papier.

1488-1495. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé, de Bresse, Revermont, Dombes et Valbonne, de Chazey, de Loyette. — Dépense de 52 florins pour l'achat d'un cheval, que ledit comte donna pour ses bons services à Thomas Losse. — Lettres de Philippe de Savoie, par lesquelles il assigne 100 florins de pension sur le produit de la ferme de la leyde de Châtillon, au profit de Louis Brete, pour les services qu'il lui avait rendus, les voyages qu'il avait faits pour lui et dont il n'avait pas été récompensé. — Mémoire rédigé en français, contenant diverses dépenses pour la vénerie, le mobilier du château pendant que « ma très redoubtée dame y étoit. »

B. 7686. (Cahier.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1496-1498. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Réparation de la bouche des fours banaux. — Frais du culte dans la chapelle du château, dont le chapelain était Jacques Jambon. — Transport de papiers de Bourg à la Chambre des comptes de Chambéry. — Voyages d'individus envoyés de divers côtés pour s'informer du prix des blés en Bresse. — Abergement fait à Richard Perrat des eaux provenant du chemin de Châtillon à Sandans.

B. 7687. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1499. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Mémoire des dépenses faites à l'hôtel de Sainte-Barbe, à Châtillon, par le gouverneur de Bresse, les 26 et 27 septembre, pour une conférence qu'il eut avec les officiers du Beaujolais « sur les différans des pays. » On y voit figurer un fromage donné en cadeau par ledit gouverneur au bailli de Beaujolais. — Dépenses pour la délivrance de Pierre Barbier « qui estoit détenu à Beauregard, pour ce que l'on disoit qu'il avoit des baigues des Sarrazins; » — « pour aller à la garde, pour le differant que avoit Mons de Bannens avecques Mons de Chazelle. »

B. 7688. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1500. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Jean de

Châtillon, bourgeois dudit lieu, du droit d'avoir un four dans sa maison. — Recette de 150 florins pour la ferme du four banal. — Gage de vénérable homme Claude le Loup, chapelain du château. — Salaire de maître Jean le Loup, bourreau audit lieu. — Dépenses faites par Louis Gilet en 1500 « sur le fait du Beaujolais, » entre autres pour la dépense de vingt hommes qui allèrent à Dompierre où était le châtelain de Choissy, « pour prendre les hommes du seigneur de Bannens et pour lever les pennons en l'église de Dompierre. » — Versement de 400 florins à J. Noyelle, trésorier général de Savoie.

B. 7689. (Cahier.) — In-folio, 122 feuillets, papier.

1501-1502. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain, ayant pour lieutenant Louis Gilet. — Abergement fait aux frères Vuido, des eaux provenant du chemin, allant de leurs maisons à Fluyrieu. — Remboursement fait au chacipole de Châtillon, pour les frais de la nourriture par lui fournie en prison à la veuve de Jean Forchelle dite la Roussette, accusée du crime d'hérésie, laquelle fut bannie à perpétuité de la Bresse. — Frais d'exécution de François Toutvert, condamné à être fustigé dans les carrefours de Châtillon et banni pour trois ans.

B. 7690. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, papier.

1502-1504. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain, qui avait donné, *ad censam*, l'office de ladite châtellenie à noble Jean de la Verneaz, seigneur de Trioudet, pour trois années consécutives, en vertu d'un acte passé pardevant notaire. — Recette de 5 florins pour la ferme du banvin. — Versement de 100 florins entre les mains de Louis de Plosat, administrateur des finances de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie.

B. 7691. (Cahier.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1505-1506. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble Jérôme de Ventes, maître d'hôtel de Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoie, comtesse de Bresse, de Vaud, du Faucigny; lequel Jérôme rend compte en qualité de capitaine châtelain de Châtillon. — Lettres de Marguerite d'Autriche, datées de Pont-d'Ain, le 14 décembre 1505, par lesquelles elle nomme grand clerc de la cour de Châtillon, Albert de Rossalles, officier de sa paneterie, pour les bons offices que ledit Albert et sa femme lui ont rendus. — Composition payée par un individu qui avait fait mettre les armes de Bourbon dans le district de Bresse.

B. 7692. (Cahier.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1507-1508. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jérôme de Ventes, capitaine châtelain. — Les hommes de Saint-Bernard près d'Anse dans le royaume, devaient 25 livres de cire de garde perpétuelle, et 40 personnes du mandement de Châtillon-en-Dombes, sur les terres de Bourbon, en devaient autant; mais le châtelain devait tenir cette recette en souffrance jusqu'à nouvel ordre. — Voyage fait à Lyon près la duchesse de Bourbon par Puget, avocat fiscal, pour traiter des limites de Bresse.

B. 7693. (Cahier.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1509-1510. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jérôme de Ventes, capitaine châtelain. — Paiement fait au châtelain de 25 francs de gages, pour lui, ses deux clients et la guette qu'il était tenu d'avoir pour la garde du château. — Voyages faits par ordre du bailli de Bresse à Thoissey, à Villefranche, près des gens du conseil de Bourbon, pour obtenir la remise des hommes et des gages de la paroisse d'Illiat, enlevés par les officiers de Thoissey.

B. 7694. (Cahier.) — In-folio, 124 feuillets, papier.

1511-1512. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Jérôme de Ventes. — Noble Pierre Noise, dit Contrepointier, avait à compter pour la recette de Damarens qui avait été donnée à noble Pierre Burgia, ancien trésorier de Bresse, par le duc de Savoie, jusqu'au remboursement d'une somme qu'il lui avait prêtée. — Dépenses faites par un notaire qui était allé à Illiat, pour faire une enquête contre les officiers de Thoissey, qui avaient pris et détenu des hommes d'Illiat, appartenant à la duchesse de Savoie, et sur les excès commis par lesdits officiers dans cette expédition.

B. 7695. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1514. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble écuyer Philibert Guigonard, grand châtelain. — Les fermes de cette châtellenie sont la leyde et le coponage, le four, la chacipolerie, le champéage, le banvin d'août, la verge du poids, la dîme de Buemens, la chasse aux lièvres et aux perdrix et les cris. — Procès-verbal de l'état de la chapelle du château et devis des travaux à y exécuter. — Lettre des gens du conseil de Bresse, adressée au châtelain de Châtillon, pour lui dire de s'assurer, si les gens de Thoissey avaient rendu le bétail et les autres choses qu'ils avaient enlevés aux habitants d'Illiat.

B. 7696. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1515-1516. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain de l'archiduchesse d'Autriche et duchesse de Savoie. — Salaire du châtelain. — Frais de justice payés au chacipole. — Compte arrêté à l'entrée en fonctions de noble Huguenin du Molar, vice-châtelain. Copie de « cris » ou publications diverses, de récépissés et d'autres pièces justificatives du compte.

B. 7697. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1516. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain, présenté par Benoît Charrier, vice-gérant de noble Jean de Marnix, clavaire de la Chambre des comptes. — Mémoire des dépenses faites par Jacques Perard, curial de Châtillon, et son clerc, dans un voyage fait à Illiat, à Beaujeu et ailleurs, pour recevoir la déposition de témoins sur les excès commis par les officiers de Thoissey et de Saint-Trivier-en-Dombes.

B. 7698. (Cahier.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1517-1518. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain, dont le lieutenant, Huguenin du Molar, jure sur les saints Évangiles de se soumettre à une retenue de 25 livres fortes, toutes les fois qu'il sera trouvé des erreurs dans le compte de la châtellenie. — Copie de divers abergements.

B. 7699. (Cahier.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1518-1519. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain. — Abergement passé pardevant notaire, par lequel autorisation est donnée de construire une écluse sur le ruisseau de Durliment dans la paroisse de Saint-Christophe. — Salaire de maître Pierre Couchelin, bourreau, pour avoir fustigé et banni trois malfaiteurs. — Pièces justificatives du compte, parmi lesquelles les quittances données par Louis Vionet, trésorier de Bresse, des sommes qui lui ont été versées par le châtelain.

B. 7700. (Cahier.) — In-folio, 177 feuillets, papier.

1519. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain. — Recette de 58 sols pour le fermage des bancs de la boucherie. — Les bans accordés ne donnent lieu à aucune recette. — Gages du chapelain de la chapelle Notre-Dame de Châtillon et de celui de la chapelle Notre-Dame du château. — Prix des denrées vendues : le bichet de froment est estimé 10 deniers un quart et un demi-quart d'un denier gros, petit poids. — Copies des publications d'après lesquelles ont été affermés les revenus de la châtellenie. Pièces justificatives.

B. 7701. (Cahier.) — In-folio, 214 feuillets, papier.

1520-1521. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de noble écuyer Philibert Guigonard, grand châtelain. — Allocation faite par délibération du conseil ducal à Étienne Bertrand, arrêté par les officiers du sire de Beaujeu. — Copie des actes d'adjudications. Les pièces justificatives sont attachées à ce compte.

B. 7702. (Cahier.) — In-folio, 164 feuillets, papier.

1522-1523. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain. — Parmi les pièces justificatives se trouvent les lettres de modération d'une amende, adressées au châtelain par Laurent de Gorrevod, chevalier de la Toison d'Or, conseiller chambellan du « très invincible roi des Romains, baron de Mornay et de Corcandrey, de Gervais et de Montréal, gouverneur de Bresse pour Marguerite d'Autriche, veuve du duc de Savoie. — Publication de la mise aux enchères de travaux de réparations à faire dans le château. Parmi les pièces justificatives, copie d'une sentence de rémission de peines pécuniaires.

B. 7703. (Cahier.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1526-1527. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain. — Chapitre spécial pour la recette du prix de la vente des biens confisqués sur des hérétiques, même quand il n'y a pas eu d'hérétiques ; c'est un chapitre d'attente et de rappel. — Copie des quatre proclamations pour les diverses fermes à adjuger au plus offrant. — Procès-verbal constatant que le chacipole de Châtillon, a fait à haute et intelligible voix les publications dont il était chargé. — Adjudication de la leyde et du coponage.

B. 7704. (Cahier.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1528-1539. — Châtillon-lez-Dombes. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain. — Commence le compte de 1539, que rendit pour le roi de France noble Perrenet Gillet, seigneur de Bessey, châtelain de Châtillon et de ses dépendances. — Il fallait deux coupes pour un bichet, et huit bichets pour une ânée de froment et de seigle; pour l'avoine, douze coupes pour un raz ou bichet, et seize raz ou bichets pour une ânée.

B. 7705. (Rouleau.) — Parchemin de 4m50 de long.

1355-1357. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz, chevalier châtelain de Chazey-sur-Ain, reçu à Chambéry en présence d'Aymon de Chalant. — Versement d'une certaine quantité d'avoine, au profit des religieuses du couvent de Blye, auxquelles ce don annuel avait été fait par Humbert, Dauphin de Vienne. — Recette des poules à Sainte-Julie. — Dépense de 5 florins pour l'achat d'un bœuf et d'un barral de vin, qui furent donnés aux merciers qui se trouvèrent aux premières foires (*nundinis primis*), qui furent tenues pour la Saint-Pierre en 1355.

B. 7706. (Rouleau.) — Parchemin de 2m18 de long.

1358-1359. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz. — Recette des coutumes en grains ; — de l'avoine due par les habitants de Blye, pour l'autorisation qui leur avait été donnée, de faire paître leur bétail dans l'île appelée Putignoux, près dudit lieu, et d'y prendre leur affouage ; — de l'avoine due par les habitants de Rignieux pour la permission qui leur avait été donnée de faire des fours.

B. 7707. (Rouleau.) — Parchemin de 4m15 de long.

1363-1364. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz, chevalier châtelain. — Recette de la bichetée de froment que devait de coutume quiconque avait des bœufs ; — du fromage de coutume dû à Blye et à Sainte-Julie par ceux qui en faisaient. — Amende payée pour contravention aux franchises en ce qui était relaté aux ventes. — Recette de diverses sommes léguées au comte par plusieurs personnes dans leurs testaments. — Dépenses pour la fortification du château de Chazey.

B. 7708. (Rouleau.) — Parchemin de 3m20 de long.

1364-1365. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz, châtelain. — Recette des langues de bœufs et des langues de porcs. — Composition de 4 deniers, payée par un homme, qui avait été condamné à apporter pendant un mois la provision du château ; — par un homme qui devait garder la porte du château et qui en avait chargé sa femme. — Paiement de 25 florins pour les gages du châtelain.

B. 7709. (Rouleau.) — Parchemin de 2m73 de long.

1366-1368. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz, châtelain. — Recette de la ferme du produit de la leyde du marché. — Amende de 5 florins pour tromperie dans le paiement de la dîme des agneaux à Rignieux. — Recette du fromage dû par l'abbaye des Portes.

B. 7710. (Rouleau.) — Parchemin de 4m95 de long.

1368. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz, châtelain. — Copie des lettres par lesquelles Amédée VI, comte de Savoie, donne à Azones Fournier, damoiseau, les biens que messire Aczo de Cheyssieu, chevalier, avait à Saint-Germain, près d'Ambérieux, et dont énumération est faite.

B. 7711. (Rouleau.) — Parchemin de 5m30 de long.

1369-1370. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz, châtelain. — Compositions payées par un individu qui s'était échappé de la maison du chacipole ; — par un boucher qui avait écorché un bœuf, sans en donner la langue au fisc. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, qui règle l'usage qu'il a accordé aux habitants de Blye dans l'île de Putignoux.

B. 7712. (Rouleau.) — Parchemin de 3m50 de long.

1370-1371. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Egide d'Arloz, châtelain. — Recette des 28 bichets d'avoine, pour les coutumes levées sur les habitants de Blye et Sainte-Julie qui possèdent des bœufs de charrue ; — des lods et ventes et de la leyde, perçue sur la vente des foires et des marchés ; — de 2 sols pour le banvin, perçu sur les bourgeois vendant du vin durant le mois d'août.

B. 7713. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1473. — Chazey-sur-Ain. — Compte de noble Guillaume de Varax-Donat de Romans, châtelain de Chazey, pour noble et puissant seigneur Georges de Varax, damoiseau, naguère seigneur dudit lieu. — Recette de l'usage et des coutumes à Sainte-Julie ; — de la ferme de la sergenterie et de la prévôté de Chazey ; — du fermage du moulin dudit Chazey, situé sur la rivière d'Ain. — Salaire de noble Claude de Balme dit l'Ane, capitaine et garde du châtel de Chazey.

B. 7714. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, papier.

1474-1475. — Chazey-sur-Ain. — Compte de Guillaume de Varax et de Jean Constantin, successivement châtelains, pour Marguerite de Bourbon, comtesse de Bagé et de Bresse. — Recette de l'usage pour l'agriculture ; — de la redevance

que devait payer chaque nouveau curé de Chazey ; — de la taille de Blye. — Frais du culte de la chapelle fondée au château de Chazey par Georges de Varax, ancien seigneur dudit lieu.

B. 7715. (Rouleau.) — Parchemin de 27m70 de long.

1477-1478. — Chazey-sur-Ain. — Compte de Jean Constantin, receveur de la châtellenie. — Recette du blé noir provenant de la ferme du moulin ; — du produit des noyers de la châtellenie ; — des « espoynes » (petits gâteaux faits avec de la farine de froment et du beurre), dus à Sainte-Julie annuellement et selon l'usage ; — du produit de la vigne à Chazey. — Pension de 20 florins payée à la prieure du couvent de Blye. — Achat d'un troupeau de bœufs à Saint-Vulbas.

B. 7716. (Rouleau.) — Parchemin de 40m80 de long.

1478-1480. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Antoine Renaud, châtelain receveur, institué par lettres de Marguerite de Bourbon, comtesse de Bagé, etc., de Chazey et de Loyette, données à Pont-d'Ain le 25 mai 1479. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, par lesquelles il indemnise Jean de Corgeron de la sergenterie qu'il prétendait posséder en vertu d'une donation. — Recette de la ferme du port et du péage de Chazey sur la rivière d'Ain. — Chaque bichetée de froment est vendue 2 deniers et un quart.

B. 7717. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1480-1481. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Antoine Renaud, châtelain. — Recette du fermage de toutes les terres « tachiables » et de la grange de Sainte-Julie. — Paiement d'une pension assignée sur les revenus du port et du four de Chazey, au profit du prieuré des dames de Blye, par l'ancien seigneur de Chazey, et cela jusqu'au remboursement de ce que ce prieuré lui avait prêté. — Dépenses pour vendanger les vignes de Lagnieu et de Vaux.

B. 7718. (Rouleau.) — Parchemin de 31m de long.

1481-1482. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Antoine Renaud, châtelain. — Recette du blé noir pour la ferme du moulin ; — du prix de la ferme des prés de Chazey, appelés la Briande et la Grosbonne. — La corvée d'un bœuf est estimée 2 deniers gros, et celle du faneur 6 deniers.

B. 7719. (Rouleau.) — Parchemin de 25m80 de long.

1482-1483. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Antoine Renaud, dit Alanète, châtelain. — Recette de 13 petits pains ou gâteaux d'usage (*espoguinas panis*) à Sainte-Julie. — Dépenses pour la construction du grand bateau de Chazey. — Le bichet de froment, mesure de Peroges, est vendu 10 deniers gros, petit poids.

B. 7720. (Rouleau.) — Parchemin de 37m65 de long.

1483-1484. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Antoine Renaud, châtelain. — Recette du produit de la vigne du Colombier. Elle produit 20 ânées de vin et coûte 16 florins de culture. — La vigne de Vaufevroux était cultivée pour la moitié des fruits, ainsi que celles de Lagnieu. — Composition payée par un individu qui avait dit à un autre : « Tu m'as « pris et robé ma navette et mon hostel. » Les compositions payées *pro penis spretis*, sont très nombreuses.

B. 7721. (Rouleau.) — Parchemin de 26m20 de long.

1480-1485. — Chazey-sur-Ain. — Compte d'Antoine Renaud, châtelain. — Recette de verjus ; — de deniers donnés par le nouveau curé de Chazey, à titre de *placitum* ou de *mutagium ;* — de la vente des corvées dues au comte de Bresse. — Mémoire des travaux de réparations exécutées au Colombier. — Le bichet de froment, mesure de Chazey, est estimé 3 deniers gros, petit poids.

B. 7722. (Rouleau.) — Parchemin de 20m55 de long.

1485-1486. — Chazey-sur-Ain. — Compte de noble Guillaume Donat de Varax, naguère châtelain de Chazey, nommé par Philippe de Savoie comte de Bagé et de Bresse pour une année, et *ulterius dum benefecerit et comitis fuerit voluntatis.* — Recette des deniers provenant des droits payés pour le passage de l'Ain sur le bateau de Chazey ; — du produit de la ferme de la prévôté de Chazey, consistant en 9 setiers de blé par moitié froment et avoine. — Sous le titre de « Remembrance », salaire des prêtres qui célébraient des messes hautes ou basses dans la chapelle de Notre-Dame de Grâce à Chazey, à raison de 2 deniers pour les unes et de 4 deniers pour les autres. — Salaire du juge Jean Clopet, docteur ès droits, chancelier de Savoie et président de Bresse.

B. 7723. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1486. — Chazey-sur-Ain. — Compte de (le titre du compte est resté en blanc). — Recette d'orge pour la ferme de Sainte-Julie. — Abergement fait à Étienne Genevois de Rignieu, de certaines « brosses » (broussailles) vagues *hermituras* et *hermas*, contenant environ douze soitures, situées sous le village de Rignieu. — Recette du prix de la ferme de la ser-

genterie et de la prévôté de Chazey à un seul et même individu. — Dépenses faites pour la nourriture du sire de Malval, seigneur de Polinges, et de sa suite, qui séjournèrent à Chazey depuis le 18 octobre jusqu'au 2 décembre, y compris les frais de toutes les personnes qui vinrent le visiter.

B. 7724. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1505-1510. — Chazey-sur-Ain. — Compte de Jean le Bègue, de Chazey, châtelain et « accensateur » des châteaux, châtellenie et mandement de Chazey et Loyette, pour la duchesse Claude de Savoie. — Lettres de cette princesse, qui prend les titres de duchesse de Savoie, vicomtesse de Bordiers, dame d'Annecy, Gex, Châteauneuf, Cerdon, Poncin, Saint-Rambert, Saint-Germain, Saint-Sorlin, Lagnieu, Chazey et Loyette. — Elle amodie les revenus de Chazey et de Loyette à Jean le Bègue pour deux ans, moyennant 3,800 florins, avec toutes les charges, et cela pour l'acquittement de grandes sommes que ledit le Bègue lui avait prêtées. — Même traité est fait pour deux autres années entre la même princesse (qui prend en outre le titre de baronne de Malval, Flée et Mondon) et Jean Dubois, son argentier.

B. 7725. (Cahier.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1502-1514. — Chazey-sur-Ain. — Compte de Jean du Bois et de noble Claude Mathieu, successivement amodiateurs des châtellenies de Chazey et de Loyette, pour Claude, duchesse de Savoie.

B. 7726. (Cahier.) — In-folio, 207 feuillets, papier.

1515-1517. — Chazey-sur-Ain. — Compte de noble Claude Mathieu et de noble Fournier, amodiateurs de cette châtellenie au profit de Charles, duc de Savoie. — Paiement d'une pension créée par Claude, duchesse de Savoie, pour récompenser les services d'Antoine Mathieu, de Pont-d'Ain, son fidèle serviteur.

B. 7727. (Rouleau.) — Parchemin de 4m20 de long.

1295-1301. — Coligny-le-Neuf. — Comptes de divers châtelains. — Recette des deniers provenant des condamnations. — Recette en nature de poivre. — Chaque poule est vendue 4 deniers viennois. — Dans la recette de deniers, se trouve celle de ceux donnés par divers individus pour leur garde particulière. — Salaire des hommes d'armes de Saint-Genis.

B. 7727 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 14m50 de long.

1313-1319. — Coligny-le-Neuf. — Compte de Jean de Verneuil, damoiseau, châtelain. — Travaux de reconstruction de la tour de Coligny. — Dépense du *Roncin* noir ramené d'Angleterre par le comte. — Compte d'Aymon de Saint-Jean, châtelain. — Construction de piliers de pierre pour soutenir l'édifice de la tour. — Recette de 80 sols pour la ferme de la gagerie et de la garde des vignes (1314-1315). — Compte d'Humbert Chambuc, chevalier châtelain. — La ferme de la gagerie et de la garde des vignes est engagée par le comte à maître Aymonet-Macon pour l'achèvement de la tour de Coligny. — Don de 21 livres fait par le comte au châtelain pour sa nouvelle chevalerie (1315-1316). — Compte de Guiot de Rougia, damoiseau. — Recette de 3 deniers sur chaque toise des maisons de Coligny. — Toisé des travaux accomplis dans la tour et la tournelle du château. — Deux pommeaux sont placés au sommet de la tour. — Salaire des hommes d'armes mandés par le bailli pour garder la foire de Saint-Laurent-lez-Mâcon (1316-1317). — Compte d'Humbert de Boczelle, châtelain. — Recette de 13 livres 8 sols de tailles dues dans la châtellenie. — Couverture de la tour en laves. — Établissement d'une chambre au deuxième étage. — Percement de fenêtres. — Escalier du cellier sous la tour. — Planchers des troisième et quatrième étages de la tour. — Construction de la porte de la tour ; — des foyères et cheminées. — Dépenses des hommes d'armes qui revenaient de la chevauchée de Lons-le-Saunier. — Construction d'un mur entre la tour et celle du Ratier (1317-1319).

B. 7728. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, papier.

1532. — Coligny-le-Neuf. — Compte de noble Jean Boulanger, châtelain de Coligny, pour Béatrix, duchesse de Savoie, infante de Portugal, comtesse d'Ast, ayant le domaine de Bresse. C'est le compte du don gratuit ou subside qui lui fut fait pour son joyeux avénement par les États de Bresse, réunis à Bourg en 1532. — Rôle des feux et de la quote part de la contribution pour chaque village : Cormangoux, Verjon, Romanèche, Saint-Remi, Beaupont, etc.

B. 7729. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1532. — Coligny-le-Neuf. — Compte de noble Jean Boulanger, châtelain, pour Charles, duc de Savoie, qui avait succédé dans cette châtellenie au seigneur de Menthon. — Recette du péage. — Paiement annuel de 5 florins, fait à noble Jean de Saint-Germain, jusqu'au remboursement de 80 florins que lui avait prêtés noble et puissant seigneur Georges de Menthon, seigneur de Coligny. — Paiement d'une pension de 100 florins faite à la veuve de noble François de Menthon. — Autre à Isabeau et Françoise de Menthon, religieuses du monastère de Notre-Dame de Château-Chalon.

B. 7730. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1533-1534. — Coligny-le-Neuf. — Compte de noble Jean Boulanger, châtelain, pour Charles de Savoie. — Salaire de messire Lyonard Loys, chapelain de la chapelle de Saint-Claude, à Coligny. — La recette du poivre s'élève au total de 6 livres et un douzième. — Récépissé de 40 florins, donnés à nobles Louis et Jean de Saint-Germain, pour le rachat d'une rente de 5 florins qu'ils recevaient, sur ladite châtellenie. — Lettres de la pension de 100 florins, accordée par Charles de Savoie à Pierre Rix, son fauconnier.

B. 7731. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1327-1333. — Conzieu. — Compte de Jean Cugnet, mistral de Conzieu, pour la gestion du prieuré dudit lieu. — Dépenses du comte et de la comtesse durant leur séjour à Conzieu. — Allocation annuelle faite à messire Thomas, prieur de Conzieu. — Recette pour la garde de Belley. — Emine de seigle donnée chaque semaine à trente pauvres et le jour de Noël. — La journée du manœuvre est payée 9 deniers forts. — Paiement fait aux prébendaires de Conzieu. — Recette à cause de mainmorte.

B. 7732. (Rouleau.) — Parchemin de 1m35 de long.

1333. — Conzieu. — Compte de Jean Cugnet, mistral (*ministralis*) de Conzieu. — Distribution de froment et de deniers aux pensionnaires dudit lieu, c'est-à-dire à messire Thomas, prieur, à maître Egide, sacristain, à maître Renaud, curé, à Jean de Lent, mistral, à Raymond, clerc, et à la Guette.

B. 7733. (Rouleau.) — Parchemin de 15m50 de long.

1335-1337. — Conzieu. — Compte d'Antoine d'Evian. — Pain distribué à ceux qui payaient les « menaydes » (*menaydas*), redevances de charroi. — Livraison d'avoine pour les chevaux du comte, de la comtesse et du comte de Genevois, à Conzieu, à Innimond. — Paiement de 23 sous forts, dus à l'abbaye de Cluny. — Dépenses des visiteurs de Cluny. — Achat d'un porc, pour la nourriture de ceux qui venaient à Noël payer les menaydes. — Fourniture de foin, donné à 60 chevaux du comte, à Conzieu, le 25 août 1337.

B. 7734. (Rouleau.) — Parchemin de 7m90 de long.

1337-1339. — Conzieu. — Compte d'Antoine d'Evian, châtelain. — Dépenses pour les chevaux des visiteurs de l'abbaye de Cluny ; — de messire Philippe de Chamballiat, archidiacre, nonce apostolique et commissaire du comte de Savoie et du Dauphin, pour fixer les limites de leurs pays à Saint-Genis.

B. 7735. (Rouleau.) — Parchemin de 0m65 de long.

1342-1343. — Conzieu. — Compte d'Antoine d'Evian, receveur des revenus du prieuré de Conzieu. — Dépenses des visiteurs de Cluny, venus à Conzieu avec six chevaux. — Blés et viandes dépensés pour les aumônes ordinaires du prieuré. — Location de bateaux pour le transport du blé et de l'avoine du comte jusqu'au Bourget. — Réparations faites à la toiture de l'hôtel du comte dans l'intérieur du prieuré, laquelle avait été emportée par le vent le soir de la Chandeleur 1343. — « Réfection » des râteliers et des mangeoires de l'écurie.

B. 7736. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1390-1395. — Corbières. — Compte de Jean Santere, damoiseau, châtelain de Corbières. — De cette châtellenie dépendaient : Villars-Vola, Châtel, Vadans, Crisieu, Servia, Lupra, Fegière, Ville-d'Arse, Botorens, Rive, Mollon, le Châtelard, Vauruz, Lysarses. — Rôle des cens des montagnes, qui provenaient des seigneurs de Grandmont. — Recette de deniers à cause des « diètes » ou conférences ; — d'un droit sur les tavernes, les boulangers, les bouchers. — 25 livres de Lausanne sont payées annuellement à Frère Rodolf de la Condamine, recteur de l'ordre des Chartreux de Vaux-Sainte.

B. 7737. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1412-1417. — Corbières. — Compte d'Etienne de Lavigna, écuyer de noble et puissant seigneur Mons. Humbert, bâtard de Savoie, seigneur de Corbières, chevalier. — Recette pour la mainmorte « par laquelle ledit seigneur doit succéder en la Vaux de Charmey à ses hommes, qui sans hoirs de leurs corps desfaillent. » — Dépenses pour la reconstruction de la porte du château de Corbières.

B. 7738. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1418-1420. — Corbières. — Compte d'Etienne de Lavigna, écuyer, châtelain. — Prix du froment, des fèves, de l'avoine, de la paille, des chapons, de la cire, du fromage, des corvées et d'autres objets perçus dans ladite châtellenie. — Don de 500 florins fait par Humbert de Savoie audit châtelain. — Recette des coupes de vin, que devaient les maisons et les granges assises « ès *Cretz* devant Corbières quand elles se changent ou vendent. »

B. 7739. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1421-1427. — Corbières. — Compte d'Étienne de Lavigna, châtelain. — Les hommes de la communauté de Vadens, paient annuellement une rente de 72 gélines, 30 corvées. — Recette de journées ou « diètes » qui se payaient annuellement, quand on fauchait les foins. — Paiement de 7 livres à Dom Jean de Siens, chapelain, curé de Vauruz; — de 25 florins sur les 200 promis par le comte à Othenin de Lavignie, son écuyer, en contemplation de son mariage.

B. 7740. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, papier.

1428-1429. — Corbières. — Compte d'Etienne de Lavigna, châtelain. — Paiement annuel de 20 livres, fait au châtelain de Romon, sur les cens du Châtelard. — Don fait par le seigneur de Corbières aux habitants du Châtelard, pour réparer leur fort. — Recette du « tabernage, lequel se livre à Corbières à ceux qui vendent vin en menu, en taverne. » — Versement de 94 livres, fait manuellement par le châtelain au bâtard de Savoie.

B. 7741. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1432-1440. — Corbières. — Compte d'Etienne de Lavigna, châtelain. — Recettes comparées des diverses fermes de la châtellenie pour cinq années. — Paiements divers faits au profit de Dom Raoul Buffars, comme curé de Vauruz. — Compositions payées par Joannes Mermillioz « pour ce qu'il se combatist contre Jean Patin; » — par Jean Patin « pour ce qu'il courut malicieusement sus à Johannes Mermillioz; » — par Rolet Mermillioz « pour ce qu'il courus sus à Jean Patin; » — par Antoine Bourquino « à cause de ce qu'il fust en la rumeur; » — par Peruset « à cause qu'il ferit Jean Mermillioz. »

B. 7742. (Rouleau.) — Parchemin de 5m40 de long.

1344. — Cordon. — Compte de Jean Richerin, damoiseau, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte de Savoie à Pierre-Châtel. — Dépenses pour les chevaux des veneurs. — Recette de la taille accensée. — Amendes payées pour des reconnaissances non faites.

B. 7743. (Rouleau.) — Parchemin de 3m85 de long.

1345-1346. — Cordon. — Compte de Jean Richerin, châtelain. — Recette des deniers des compositions, sous le titre de *banna concordata,* et des deniers des condamnations, sous celui de *banna condempnata.* — Valeur des blés, des noix et autres objets, perçus en nature dans la châtellenie. — Salaire d'individus, qui avaient plusieurs fois porté des *eygretas* (oiseaux de proie), à Chambéry au comte de Savoie.

B. 7744. (Rouleau.) — Parchemin de 4m50 de long.

1347. — Cordon. — Compte de Jean Richerin, châtelain. — Dépenses pour les faucons de Monseigneur à Pierre-Châtel. — Recette du produit des lods et ventes; — des tailles accensées et à merci. — En note, il est dit que le comte devait à son châtelain 1,388 florins.

B. 7745. (Rouleau.) — Parchemin de 4m45 de long.

1348-1349. — Cordon. — Compte de Jean Richerin, châtelain. — Dépenses de l'hôtel à Pierre-Châtel. — Recette d'un florin pour la ferme de la notairie de Cordon; — des deniers provenant des gardes, des reconnaissances et des tailles accensées et à merci. — Constructions du château et du donjon de Cordon et salaire des hommes d'armes qui le gardaient.

B. 7746. (Rouleau). — Parchemin de 6m70 de long.

1350-1352. — Cordon. — Compte de Jean Richerin, châtelain. — Recette des « tourtes » ou petits pains, par feu, à Fay, Pleniz, Murs, Izieu, Gelinieu, Bregnier, Cordon, Cuchet. — Salaire du messager envoyé au châtelain de Dolomieu, lui signifier de cesser de tourmenter les hommes de la châtellenie de Cordon, dont il poursuivait l'excommunication au nom du comte de Savoie devant la cour (de l'official) de Belley, pour des sommes dues aux juifs. — Dépenses faites à Rochefort par Hugonnin et de Vivond avec leur troupe.

B. 7747. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1363-1364. — Cordon. — Compte de François de Longecombe, damoiseau, châtelain, pour Amédée, comte de Savoie. — Subside accordé en 1359 audit comte par les bannerets, les gens d'Église et les nobles pour l'achat de la terre de Vaud. — Recette de la cire donnée pour la garde.

B. 7748. (Rouleau.) — Parchemin de 8m de long.

1364. — Cordon. — Compte de Jean Richerin, châtelain. — Recette des deniers provenant *de exitu ayarum* (droit de prendre du bois dans la forêt). — Il y avait un receveur particulier des cires. — Les étangs de Labergement ont été inféodés à François de Longecombe. — Une tourte est vendue 4 deniers et une poule 7.

B. 7749. (Rouleau.) — Parchemin de 7m70 de long.

1379-1383. — Cordon. — Compte de Jean Perrin, dit Maillard, châtelain, pour le subside accordé par les Etats au comte de Savoie, à raison de 2 florins par feu. — Rôle des feux par paroisse, qui sont : Saint-Baudel, Premeysel, Peyrieux, Izieu, Bregnieu et Genilinieu. — Désignation des mesures de la châtellenie.

B. 7750. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1383-1385. — Cordon. — Compte de Jean Perrin, dit Maillard, damoiseau, châtelain, reçu à Thonon, en présence d'Antoine Barbier, maître des comptes. — Défalcation de diverses parties du revenu, parce qu'elles ont été données aux chartreux de Pierre-Châtel par Amédée de Savoie, pour la construction de leur couvent. — Paiement des droits d'affouage sous le titre d'avenage ou des « aiyes ». — Redevances d'avoine, pour avoir l'autorisation de chasser les bêtes fauves.

B. 7751. (Rouleau.) — Parchemin de 5m60 de long.

1385-1387. — Cordon. — Compte de Humbert de Toysia, damoiseau, institué châtelain de Cordon par lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, datées de Lausanne, le 24 mai 1385. — Exposé comparatif des mesures de la châtellenie : 2 quartaux de froment valent un bichet ; — 8 bichets un setier, mesure de Saint-Genis ; — 4 quartes valent une bichetée ; — 2 bacins une bichetée ; — 2 bichetées un sextal et 6 sextals un setier, mesure de Belley ; — 13 bichetées, mesure de Belley, valent 12 bichets, mesure de Saint-Genis. — Recette des droits de *bastiments*. Cette recette est nulle, attendu, dit le châtelain, qu'il ignore la manière de les lever.

B. 7752. (Rouleau.) — Parchemin de 14m85 de long.

1408-1409. — Corgenon. — Compte de Pierre Crépignieu, notaire, receveur de la châtellenie pour le comte de Savoie, qui la possédait en vertu d'une donation de Jean, naguère seigneur de Corgenon et Meillonnas, mort *in partibus ultra marinis*. — Extrait du testament dudit seignenr. — Réparations faites au château. — Façon de 54 écussons aux armes du seigneur de Corgenon placés sur des torches de cire le jour du service célébré pour lui dans l'église des Frères Mineurs de Bourg. — Frais de cette cérémonie, à laquelle prirent part 120 prêtres et un prélat. — Lettres de provision dudit receveur, données par Amédée VIII, comte de Savoie, au Bourget, le 8 juin 1408.

B. 7753. (Rouleau.) — Parchemin de 11m60 de long.

1409-1410. — Corgenon. — Compte de Pierre de Crépignieu. — Lettres de Jean, seigneur de Corgenon, établissant Dom Jean Marescot, chapelain de la chapelle de son château, qu'il avait fondée (10 juillet 1395). — Plusieurs individus paient une composition, pour avoir, pendant la guerre du duc de Bourbon et d'Amédée, seigneur de Vaux, *retiré de leurs biens* à Bourg en Bresse au lieu *de les retraire* à Corgenon. — Devis des ouvrages à exécuter au château.

B. 7754. (Rouleau.) — Parchemin de 10m95 de long.

1411-1412. — Corgenon. — Compte de Georges de Montbel, bailli, châtelain. — Fourniture de seigle à 80 hommes qui, pendant 80 jours, furent occupés avec Pierre Carru *pictori ad portandum colores, morterium et alia dicto pictori necessaria ad pingendum grossam turrim castri*. — Composition de 6 florins, payée par un individu qui avait cherché à noyer sa fille. — Pension de 10 florins, faite au peintre Pierre Carru.

B. 7755. (Rouleau.) — Parchemin de 12m80 de long.

1412-1413. — Corgenon. — Compte de Georges de Montbel, seigneur de Ferruzac, bailli de Bresse, châtelain. — Transport des bois destinés à faire une palissade autour du château de Corgenon. — Composition payée par un homme de Buellaz, qui avait détourné l'eau du chemin au profit de son pré, sans autorisation. — Condamnation prononcée contre un individu, qui avait dit à un autre : « Tu es chas et lares, et m'as embla mon blé loz chier temps, et le se vueil maintenir. »

B. 7756. (Rouleau.) — Parchemin de 11m40 de long.

1412-1414. — Corgenon. — Compte de noble et puissant Guyon de la Palud, seigneur de Varambon, bailli de Bresse et châtelain. — Livraison d'une provision de blé et de vin, donnée par le comte Amédée à Jean de Lugonet, tourier du château, pour le soutien de lui et de sa famille. — Recette d'avoine et de cire payée par diverses personnes, pour leur garde perpétuelle. — Dépenses pour l'anniversaire de Jean, seigneur de Corgenon.

B. 7757. (Rouleau.) — Parchemin de 19m15 de long.

1414-1415. — Corgenon. — Compte de Guyon de la Palud. — Recette de miel, de poisson, de poules, de langues de bœufs et de vaches. — Abergement de l'eau qui coulait par la voie publique allant de Vioncet au gué de la rive de Veyle,

pour arroser les prés des « Teppes», autrement dits « Lewyton», et ceux appelés les « Lechières ». — Travaux divers exécutés au château. — Réparation du moulin des Trois-Fontaines.

B. 7758. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1415-1416. — Corgenon. — Compte de noble Guyon de la Palud, bailli, châtelain. — Dépenses pour récolter les foins du pré des Trois-Fontaines, remboursées à Jean de Pacoud, bandier et sergent de la cour de Corgenon. — Produit des étangs de la châtellenie. — Réparation par le peintre Carru, pensionnaire du comte de Savoie, de quelques peintures qui étaient à l'entrée du château, lesquelles avaient été altérées par les enfants du tourier.

B. 7759. (Rouleau.) — Parchemin de 23m50 de long.

1328-1417-1418 (1). — Corgenon. — Compte de Guyon de la Palud, chevalier, châtelain. — Copie de lettres constatant les donations faites dans cette châtellenie à Jean Chambeat, clerc, pour lui et ses héritiers, par les seigneurs de Corgenon, à charge d'hommage perpétuel, en récompense des services que ledit Chambiat lui avait rendus. Ces lettres sont des années 1328 à 1417. — Rôle détaillé des dépenses faites par ordre du comte de Savoie, au mois de mai, pendant les journées ou conférences tenues à Coligny, par les gens du conseil de Savoie et les gens du conseil du duc de Bourgogne.

B. 7760. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1418-1419. — Corgenon. — Compte de Guyon de la Palud, châtelain. — Recette de 28 quartaux de seigle pour la ferme du moulin de Corgenon. — Redevance d'avoine pour la garde payée par le prieur de Buelle. — Commémoration annuelle faite dans l'église de Buellaz, pour les seigneurs de Corgenon. — Paiement de la pension du peintre Pierre Carru.

B. 7761. (Rouleau.) — Parchemin de 20m45 de long.

1419-1420. — Corgenon. — Compte de Guyon de la Palud, châtelain, reçu à Chambéry, en présence de Jean Sauvage, docteur en droit, chevalier, président de la Chambre des comptes. — Recommandation faite au châtelain de faire une enquête, dans le but de découvrir toutes les redevances de la châtellenie. — Jacques Roulier paie une demi-livre de cire, pour deux paniers d'abeilles qu'il tient en commende du duc. — Cens payé par les consorts Poulet, auxquels le duc avait abergé des terrains autour du moulin de Corgenon. — Recette du droit perçu par le fisc, à l'occasion de l'entrée en jouissance des divers immeubles de la châtellenie, ce qui n'empêchait pas la recette des lods et ventes, dont le produit est inscrit dans le compte

B. 7762. (Rouleau.) — Parchemin de 18m75 de long.

1420-1421. — Corgenon. — Compte de Guyon de la Palud, châtelain. — Salaire de l'*alcubia* ou guette du château. — Cens payé par noble Bernard de Faix, damoiseau, pour l'abergement de la rivière de Veyle, entre le battoir de P. Maillet de Lent et le réservoir d'André de la Vernèse. — Au chapitre des échutes de mainmorte, déclaration qu'on n'avait rien pu découvrir, relativement aux biens de Jean Arbigeys, et que d'ailleurs le lieutenant du bailli avait enjoint au vice-châtelain, *sub grossis et formidabilibus penis*, de ne s'occuper aucunement de cette affaire. — Salaire de l'*araibia* appelé plus haut *alcubia* (excubiac).

B. 7763. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1421-1422. — Corgenon. — Compte de Guyon de la Palud, châtelain. — Reconstruction totale du moulin de Corgenon avec ses halles, coursiers, roues, écluses, bief, etc. — Clôture de l'enclos du moulin avec des haies et des palissades. — Réparations faites à la chapelle du château, *ante et extra castrum*. — Paiement de 10 florins pour la pension du peintre Carru, qui habitait Corgenon.

B. 7764. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1422-1423.— Corgenon.— Compte de Guyon de la Palud, châtelain.— Nouvelle injonction audit châtelain de faire faire une enquête sur les droits du comte dans cette châtellenie, *per probos viros*. — Recette du produit de la ferme de la *banderie*: — des deniers de cens, d'après un rôle d'une longueur de 4 mètres. — Réparations faites au château.

B. 7765. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1423-1424. — Corgenon. — Compte de Guyon de la Palud, châtelain. — L'*arcubie* reçoit, outre ses 10 florins, 10 quartaux de seigle. — Le prieur de Saint-Pierre de Mâcon donne une ânée d'avoine de garde perpétuelle. — Recette de 4 deniers de cens annuel, donnés par Pierre Permay, de Corgenon, pour l'autorisation qui lui avait été donnée de faire un

(1) *N. B.* — De ces trois dates, la première est celle du plus ancien document transcrit dans le corps du rouleau; les deux autres sont celles de la série des comptes de la châtellenie.

barrage sur la Veyle, proche du gué de Tuet, à Corgenon. — Abergement par Amédée VIII, duc de Savoie, de deux vignes sur le territoire et dans le vignoble de Meillonnas. (Bourg, 8 janvier 1423.)

B. 7766. (Rouleau.) — Parchemin de 15m40 de long.

1424-1425. — Corgenon. — Compte de noble Antoine Chevalier, institué châtelain par lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, datées de Thonon, le 27 mars 1424. — Livraison d'avoine à P. Berti de la Porte, secrétaire-trésorier des dépenses de l'hôtel du duc. — Recette de 118 florins de taille accensée dans la châtellenie. — Nouvelle injonction faite au châtelain par la Chambre des comptes, de faire faire l'inventaire des biens d'un mainmortable mort sans testament et dont le fils ne voulait pas accepter l'héritage, *sub conditione quæ sunt,* et qui dès lors furent acquis au fisc. — Établissement d'un pont-levis au pied de la grande tour du château.

B. 7767. (Rouleau.) — Parchemin de 15m90 de long.

1425-1426. — Bresse. — Corgenon. — Compte d'Antoine Chevalier, châtelain. — Une note placée en tête du *rotulus* rappelle que depuis douze ans Georges de Montbel, seigneur de Ferruzac, ancien châtelain, a des comptes à rendre. — Composition payée par un individu, qui avait fait une déclaration fausse, pour l'acquit des droits des lods et ventes. — Lettres du duc Amédée VIII, rendues à la suite d'une requête adressée par ledit châtelain, par lesquelles il porte ses gages à 25 florins, somme que reçoivent les autres châtelains.

B. 7768. (Rouleau.) — Parchemin de 3m40 de long.

1425-1426. — Corgenon. — Compte d'Antoine Chevalier, châtelain, comprenant le reste de ses comptes avant l'entrée en fonction de son successeur, noble et puissant seigneur Hugonin de Chandeye, bailli de Bresse. — Versement de 127 florins à Antoine Besson, commissaire de Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie. — Vente de froment à 1 obole la coupe, de seigle à 6 le quartal, d'avoine à 3 le quartal.

B. 7769. (Rouleau.) — Parchemin de 14m10 de long.

1426-1427. — Corgenon. — Compte de noble et puissant seigneur Hugonin de Chandeye, bailli de Bresse, institué châtelain par lettres y insérées d'Amédée VIII, duc de Savoie. (Montluel, 20 janvier 1426.) — On voit dans ce document, que le titulaire s'engageait à gouverner loyalement, sous peine de confiscation de tous ses biens. — Deux coupes d'avoine au comble comptent pour 3 coupes au raz, 12 coupes valent un quartal, 2 quartaux et 8 coupes valent une ânée, et 4 quartaux un setier. — Recette de 2 florins par la ferme du tiers des langues des bœufs et vaches tués à la boucherie de Corgenon. — Recette des biens dévolus au fisc après le décès d'hommes de mainmorte, mais contestés.

B. 7770. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1427-1428. — Corgenon. — Compte de Hugonin de Chandeye, châtelain. — Recette de l'avoine provenant de l'abergement du moulin des Trois-Fontaines, fait à un homme taillable. — Biens de mainmorte portés en recette mais sans chiffres, à cause des contestations que ces échutes faisaient naître. — Réparations exécutées au château et à sa chapelle. — Récépissé du duc de Savoie qui reconnaît avoir emprunté 150 florins à son châtelain de Corgenon.

B. 7771. (Rouleau.) — Parchemin de 16m55 de long.

1428-1429. — Corgenon. — Compte de Hugonin de Chandeye, châtelain. — Amodiation du pré formant la queue de l'étang de Clette. — Recette contestée de la succession des hommes de mainmorte dans la châtellenie; — du terrage qui consistait à prendre un pain fort chez tous les boulangers ; — une pinte de vin chez tous ceux qui en vendaient ; — une chandelle de cire dans toutes les boutiques où on en débitait ; — et une mesure de châtaignes où le commerce s'en faisait.

B. 7772. (Rouleau.) — Parchemin de 15m95 de long.

1429-1430. — Bresse. — Corgenon. — Compte de Hugonin de Chandeye, châtelain. — Paiement du chapelain de la chapelle, fondée au château par un seigneur de Corgenon. — En marge, note de la Chambre des comptes qui engage le rédacteur du compte à être moins prolixe dans ses explications. — Même observation dans plusieurs autres articles. — Compositions payées par un individu, qui avait dit au sergent qui allait procéder à la vente d'objets engagés par cet homme : « Je vous deffende de par Mons. que vous vendez mes gages ; » — par un individu qui avait fait usage de monnaies royales au lieu des monnaies du duc de Savoie, en dépit des ordonnances.

B. 7773. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1430-1431. — Corgenon. — Compte d'Odot de Chandeye, fils et héritier de Hugonin, reçu à Chambéry en présence de noble et puissant Claude de Saix, seigneur de Rivoire, président de la Chambre des comptes. — Recette d'une jonchée

(*jonchiata*) de poissons de redevances, dues dans la châtellenie; — du produit de la ferme de Lechère, terre située autour du château. — La coupe de froment est vendue un denier et un tiers de denier.

B. 7774. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1431-1432. — Corgenon. — Compte d'Odot de Chandeye, bailli de Bresse, châtelain de Corgenon. — Recette de 18 quartaux d'avoine, pour la ferme de la banderie de Corgenon. — Abergement fait par Amédée VIII, duc de Savoie, d'un moulin et de ses dépendances, appelé le moulin Noue, situé sur la rive de Veyle. (Annecy, 13 juin 1431.) — Devis de réparations à faire à la halle du Bourget, au mur du ravelin de la grosse tour du château et à la bouteillerie.

B. 7775. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1432-1433. — Corgenon. — Compte d'Odot de Chandeye, châtelain. — Abergement d'un bois appelé le Vernet, proche du moulin de la Veyle, fait par Amédée VIII, duc de Savoie. (Thonon, 2 mars 1426.) — Lettres d'affranchissement des enfants de Guichard Barbet, dit Grottet, et de ses biens, par Guy de la Forêt, juge de Bagé et de Montluel pour Guichard de la Gellerie, chevalier, seigneur de Corvaten. A la suite se trouve la copie de nombreux titres qui forment le dossier de cette affaire.

B. 7776. (Rouleau.) — Parchemin de 15m55 de long.

1433-1434. — Corgenon. — Compte d'Odot, seigneur de Chandeye, châtelain. — Longue note rappelant que noble seigneur Jean de Balme, dit « *Piquars,* » avait vendu à Jean de Corgenon divers immeubles, des terres, des prés, des chazeaux, « *in loco Meya* (la Meyt), *in vitellum* (bief) *et rippariam de la Curbiri* », situés dans la paroisse de Montracol, où ledit seigneur voulait établir un étang. — Réparation d'un pont sur la Veyle. — Compte relatif aux biens confisqués sur Martin de la Cour, serviteur de François de la Palud, lequel avait été convaincu d'avoir fait partie des gens qui avaient envahi et pris la ville de Trévoux.

B. 7777. (Rouleau.) — Parchemin de 15m15 de long.

1434-1435. — Corgenon. — Compte de Huguenin de Chandeye, fils d'Odot, bailli de Bresse, châtelain. — Rappel que Guichard, damoiseau, fils de Jean de la Gellerie, avait vendu pour 40 francs à Guillaume de Corgenon ce qu'il avait à Trécon. — Mention d'une ordonnance de la Chambre des comptes de Savoie, présidée par Claude de Saix, seigneur de Ravoire, chevalier et conseiller, portant que toutes les lettres de don, d'échange ou autres concernant le domaine ducal, ne seront exécutoires qu'après avoir été enregistrées par elle. — Abergement du droit d'établir un barrage sur la rivière, appelée Morte de Vieujon.

B. 7778. (Rouleau.) — Parchemin de 6m50 de long.

1435. — Corgenon. — Compte de Hugues de Chandeye, bailli et châtelain. — Abergement des eaux de pluie qui descendaient par un chemin, allant de Corgenon à Corgenonet. — Versement fait entre les mains de noble Barthélemy Chabod, trésorier de Savoie. — Paiement d'un emprunt fait par le duc à Aymon *Cocus* (cuisinier), chevalier, seigneur de Châteauvieux et de Vierzon.

B. 7779. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1435-1436. — Corgenon. — Compte de noble Claude Oriolle de Pont-d'Ain, châtelain, institué par lettres d'office y insérées données par Louis de Savoie, prince de Piémont. (Thonon, 23 mars 1435.) — Recette d'un meytere de miel, pour la redevance de deux paniers d'abeilles, donnés en commende. — Cens de l'abergement d'un marécage situé à Perronat, sur le bief de Dejon. — Versement de 100 florins, fait par mandement spécial du duc à Antoine Chevalier, vice-châtelain de Poncin, et *magistro fabrice et operum castri domini dicti loci Poncini*, pour les appliquer à la construction dudit château.

B. 7780. (Rouleau.) — Parchemin de 24m10 de long.

1436-1437. — Corgenon. — Compte de noble Claude Oriolle, châtelain. — Recette de dix quarts d'avoine seulement donnés par Jean Polier de Clette, paroisse de Saint-André de Panouse, homme taillable du prince de Piémont, pour l'abergement du moulin des Trois-Fontaines, et cela parce que ledit moulin ne pouvait guère moudre qu'en temps de pluie. — Lettres de Louis de Savoie à son commissaire Pierre de Noville, auquel il mande que Mainfroid, marquis de Saluces et maréchal de Savoie, ayant ordonné en 1434 qu'on fortifiât Poncin, *magno opere*, en vue des guerres qui pouvaient survenir, il avait en conséquence arrêté que les frais de cette construction seraient couverts au moyen des contributions levées dans diverses châtellenies. — Testament de Pierre Pelliet, de Corgenon, fait en 1427, par lequel il demande à être enterré dans la chapelle Sainte-Anne de Varambon, distribue divers legs et désigne le seigneur de Varambon pour son légataire universel. — Divers titres relatifs à la diminution des services, dus par le moulin des Trois-Fontaines.

B. 7781. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1437-1438. — Corgenon. — Compte de Claude Oriolle, châtelain. — Cens de l'abergement fait aux frères Pennay, de Corgenon, des eaux de la fontaine Huerfontaine, pour l'irrigation de leurs prés. — Travaux exécutés au pont de Veyle. — Vente de 112 poules provenant de la recette de la châtellenie, à raison d'une obole et un demi-quart de denier gros l'une. Le total est 5 florins et 10 deniers gros.

B. 7782. (Rouleau.) — Parchemin de 20m30 de long.

1438-1439. — Corgenon. — Compte de Claude Oriolle, châtelain. — Acte de la vente de tous les blés appartenant au domaine dans la Bresse et le Bugey, fait par Louis de Savoie, lieutenant général du duché, pour 4,000 ducats d'or. — Composition de 9 florins, payée par un individu qui avait empiété sur la voie publique. — Versement de 100 florins pour les fortifications du château de Poncin.

B. 7783. (Rouleau.) — Parchemin de 18m80 de long.

1438-1440. — Bresse. — Corgenon. — Compte de noble André de la Vernea, châtelain, capitaine de la place et du mandement de Corgenon, institué par lettres y insérées de Louis de Savoie, prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie et son lieutenant général (Ripaille, 26 mars 1439), et suivies de l'acte de prise de possession dudit châtelain. — La Chambre des comptes continue à se plaindre de la prolixité de la rédaction. — Nouveau versement pour les fortifications élevées à Poncin.

B. 7784. (Rouleau.) — Parchemin de 29m50 de long.

1441-1442. — Corgenon. — Compte d'André de la Vernea, capitaine, châtelain. — Réparations faites à la tour et au château de Corgenon. — Salaire de Pierre le Riche, peintre de Bourg, qui avait peint la bannière placée au-dessus de la grande tour. — Long rôle des hommes et des bœufs qui amenèrent les matériaux. — Rôle des maçons qui furent employés à la courtine du rempart, à l'escalier et à la galerie du château.

B. 7785. (Rouleau.) — Parchemin de 15m75 de long.

1442-1443. — Corgenon. — Compte d'André de la Vernea, capitaine, châtelain. — Salaire en seigle de J. Marescot, chapelain de la chapelle du château. — Pierre Constantin, prêtre, curé de Saint-André de Panoux, est amodiataire de la ferme des langues de bœufs, tués à Corgenon. — Procès-verbal d'estimation des biens d'un taillable décédé à Corgenon, et qui étaient prétendus par le fisc. On ne voit cependant pas, si ces biens purent être vendus, malgré la publication qui en fut faite. Il n'est rien porté à la recette de relatif à cette échute.

B. 7786. (Rouleau.) — Parchemin de 19m20 de long.

1443-1444. — Corgenon. — Compte d'André de la Vernea, capitaine, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, rendues en suite d'une requête à lui adressée par les Frères Prêcheurs de Bourg, à l'effet d'obtenir des secours pour construire la grande voûte de leur église, fondée par le pape Félix, ancien duc de Savoie (Bourg, 17 mai 1443); par lesquelles il leur accorde 100 florins. (Chambéry, 17 juin 1443.)

B. 7787. (Rouleau.) — Parchemin de 15m25 de long.

1445-1446. — Corgenon. — Compte d'André de la Vernea, capitaine, châtelain. — Jean Comparot, notaire à Corgenon, est fermier des prés des Trois-Fontaines. — Recette de 13 florins redus des claims et des saisines arrivées dans la châtellenie. — Paiement d'une partie des 300 florins que le duc de Savoie devait donner aux Frères Prêcheurs du couvent de Bourg, pour la construction de leur église. Mais il est dit en marge que rien ne fut donné : *quia Dominus interrupit omnes assignationes.*

B. 7788. (Rouleau.) — Parchemin de 14m50 de long.

1446-1447. — Corgenon. — Compte d'André de la Vernea, capitaine, châtelain. — Indemnités accordées par le duc de Savoie au fermier du moulin des Trois-Fontaines, à cause des pertes qu'il avait éprouvées lors de l'invasion de Vimy par les routiers : « *Citra novissime facta primo per dictum Vieu Lou, dominum de Béauvoir, ballivum de Lix, cum magna roctériorum turma.....* » et lors de « *ex impulsione ipsorum roctériorum per invasionem armigerorum Domini conflatum compulsione faciendo ex ignis incendio in dicta villa facto.* » — L'étang de Clettes est compris parmi les étangs de Bresse, affermés par le duc aux frères Trevier, bouchers de Bourg. — Guichard Treyno, inculpé de s'être échappé des prisons où il était détenu pour dettes, paie une composition de 75 sols.

B. 7789. (Rouleau.) — Parchemin de 15m10 de long.

1447-1448. — Corgenon. — Compte d'André de la Vernea, capitaine, châtelain. — Cession de la ferme du moulin des Trois-Fontaines faite par le duc à Claude Lovat pour l'indemniser des maisons et autres propriétés qu'il avait perdues lors de la prise de Vimy par les Routiers de Vieu Lou et de l'expulsion de ces écorcheurs par les hommes d'armes du

duc de Savoie qui causa la ruine et l'incendie de cette ville. — Dépenses pour la célébration de l'anniversaire de la mort du sire de Corgenon.

B. 7790. (Rouleau.) — Parchemin de 15m70 de long.

1449-1450. — Corgenon. — Compte de noble Guyon de Ravoire, chevalier, châtelain. — Chapitre signalant des décès de mainmortables, sans donner de recette. — Frais du service commémoratif d'un seigneur de Corgenon dans l'église de Buellaz. — Salaire de 25 florins payé au châtelain.

B. 7791. (Rouleau.) — Parchemin de 22m95 de long.

1450-1451. — Corgenon. — Compte de noble Guyon de Ravoire, châtelain. — Abergement des eaux de la rive de *Vioujon*, sous le village de Clette. — Reconnaissance de ce que le duc Louis de Savoie devait à Pierre le Terrible, qui avait servi avec une lance ledit duc dans la guerre du Milanais et la défense de la Savoie contre le comte François Sforza en 1449, aux termes du certificat de Jacques Meynier, trésorier des guerres. — Reconstruction du pont de Veyle. — Don de 1,000 florins fait par le duc de Savoie à son châtelain, conseiller et chambellan, pour des services qu'il lui avait rendus.

B. 7792. (Rouleau.) — Parchemin de 15m35 de long.

1452-1453. — Corgenon. — Compte de noble Nicod de Villette, capitaine, châtelain, institué par lettres ducales y insérées données à Genève, le 8 octobre 1452. — François Chambeau a le tiers de la bannerie de Corgenon à charge d'hommage. — Inventaire du mobilier du château. On y remarque « cinq paires de fers pour les prisonniers ; — *sex arbaliste calibis munite*, *sex ingeniis ad tendendum quas — unum Vuglayre pertinentem homnibus Corgenonis* ; — *duo canonicum duodecim lapidibus*, *qui canoni non sunt legali ferro* ; — *sex colovrine pertinentes communitati Corgenonis, decem libre pulveris pro dictis artilleris* ; — *una lorica calibis.* »

B. 7793. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1453-1454. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, châtelain. — Cens des abergements faits à P. de la Chapelle, du droit de recueillir les eaux du chemin de la Prelas à Buelle, pour l'irrigation de ses prés ; — à Claude de Bourg, des eaux du chemin tendant du moulin de Maz à Corgenon, toujours dans le même but. — Abergement fait pardevant notaire par le châtelain de Corgenon du cours des eaux qui descendent par le chemin qui allait dudit Corgenon à Gauchon, à partir de l'embranchement de l'Argentière. Il est permis au preneur d'amener les eaux le long du chemin, avec le moins d'inconvénients possible pour le public, jusque dans ses prés de Chancourt pour les arroser ; et cela à condition de donner 12 deniers gros d'argent d'entrage et d'un cens annuel et perpétuel de 2 deniers viennois.

B. 7794. (Rouleau.) — Parchemin de 22m20 de long.

1456. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, châtelain. — Nouveau rappel que noble Jacques de Balme, appelé le Picard, avait autrefois vendu à Jean de Corgenon des bois, des terres, des prés et des *chazeaux* (*casalia*), le tout situé à Meyaz, sur la rive de la Corbinaz, dans la paroisse de Montracol. — Recette du produit des prés d'Estrées. — Lettres de la donation faite par le duc Louis de Savoie, du mas des Trois-Fontaines situé sur le territoire de Saint-André de Panoux, à son filleul Louis-Antoine, « *néophyte.* » — Requête faite au duc Louis par le châtelain, pour le prier de l'indemniser des dépenses qu'il a faites en le suivant en France « devers le Roy », pendant 37 jours, du 27 septembre 1445 jusqu'au 3 novembre ; — des dépenses du même, à l'occasion de Pierre Martel et de son serviteur, qui lui furent livrés prisonniers par le châtelain de Bourg.

B. 7795. (Rouleau.) — Parchemin de 13m55 de long.

1456-1457. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, châtelain. — Toutes les monnaies de la recette ont été ramenées au florin d'or, petit poids ; 16 sous viennois ou 18 sous forts valaient un florin petit poids, et chaque florin bon poids valait 12 deniers oboles gros. — Recette du produit des étangs.

B. 7796. (Rouleau.) — Parchemin de 15m75 de long.

1456-1457. — Corgenon. — Compte de noble Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Recette de la dîme en blé de Gordan. — Froment donné aux religieuses de Bleys. — Recette de blé donné par les hommes de Saint-Maurice de Gordan, *non burgensibus dicti loci*. — Quiconque avait un bœuf donnait trois bichets et une coupe de seigle, et ceux qui avaient plus d'un bœuf donnaient six bichets et deux coupes ; chaque *faneur* qui n'avait pas de bœuf donnait deux bichets et une coupe de seigle, sans compter l'avoine et les poules — Amende payée pour emploi d'une mesure à vin, non marquée des armes du duc de Savoie.

B. 7797. (Rouleau.) — Parchemin de 31m50 de long.

1457-1458. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, capitaine, châtelain, rendu à Chambéry, en présence de noble et puissant Guillaume de Virieu, chevalier, président des

comptes. — Livraison de 25 poules à P. Foyssia, trésorier des dépenses de l'hôtel du prince de Piémont. — Recette de 22 florins pour la ferme des prés du duc à Corgenon. — Dépenses pour des réparations exécutées au château de Corgenon et copie du procès-verbal de la visite et de la réception de ces travaux.

B. 7798. (Rouleau.) — Parchemin de 17m55 de long.

1458-1459. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, capitaine, châtelain.— Recette de 21 quartaux de seigle versés par Jean Barbier, comme fermier de la bannerie de Corgenon ; — de 118 florins de taille dus dans la châtellenie ; — de 16 deniers pour les lods d'une meule de foin, vendue 8 florins. — Vente des objets en nature reçus dans la châtellenie.

B. 7799. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1459-1460. — Corgenon. — Compte de noble Pierre Mazuyer, capitaine, châtelain, institué par lettres d'office y insérées, données par Louis, duc de Savoie. (Turin, 11 janvier 1459.) Il y est dit que ce Mazuyer était seigneur de Bar, conseiller et maître de l'artillerie dudit duc. — Abergement fait à Urbain Cachet, de Corgenon, d'un terrain sur la berne des fossés de la ville. — Autre fait à Odet Traverda, des eaux courant dans le chemin, qui allait de Buellaz au gué de la Rue, et cela pour arroser un pré. — Autre fait à J. Grosset, de celles du chemin de Corgenon à Saint-Remi.

B. 7800. (Rouleau.) — Parchemin de 19m80 de long.

1460-1461. — Corgenon. — Compte de noble Pierre Mazuyer, seigneur de Barre, capitaine, châtelain. — Mémoire de dépenses qui commence ainsi : « Il est dû par mon très redoubté seigneur, le prince de Piémont, à Jean Albert de Bourg, 6 quarteaulx de seigle, lequel blé a été pris le quinzième jour de juillet 1460, par Glaude de Challes, maître d'ostel de mon dit seigneur, pour faire cuire du pain, pour porter aux gens d'armes qui se départirent de Bourg et des autres villes de Bresse, pour aller tenir les champs devant la ville de Lent, où lesdits gens d'armes demourèrent jusqu'au vingtième dudit mois de juillet, et là furent les comtes de Gruyères et d'Entremont, les seigneurs de Thaurin, de la Cueille, Claude d'Aix, grand maistre d'ostel de Savoie, le seigneur de Creyssieu et plusieurs autres capitaines et seigneurs, avec les communes des pays de Vaud, de Gruyères, Chablais, etc.

B. 7801. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1462-1463. — Corgenon. — Compte de noble Pierre Mazuyer, capitaine, châtelain. — Rappel que le duc de Savoie avait abergé le mas des Trois-Fontaines à messire Humbert Velnet, docteur en lois ; que cet abergement ne fut pas approuvé par la Chambre des comptes : *Attento quod cedit in detrimentum patrimonii domini, licet multiplicibus litteris dicti domini nostri ducis fuerit observari mandatum* ; qu'enfin ledit Humbert jouit de cet abergement : *Quod, in urgenti necessitate dicti ducis et extraditione ac patria remota, dicitur exbursasse quingentos florenos et in continuis et arduis ambassiales insudare non desinit.....*

B. 7802. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1463-1464. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, capitaine, châtelain, institué par lettres données par Louis, duc de Savoie, à Genève, le 2 décembre 1462. Il y est dit que ce capitaine qui, depuis sa jeunesse, est au service dudit seigneur, devait se tenir de sa personne dans le château qui lui était confié, *pro illius securiori et tutissima custodia sub expressa bonorum suorum obligatione.* — La ferme des langues de bœufs et vaches ne produit que 2 florins. — Composition de 3 florins pour avoir détourné des bottes de paille, de froment et de seigle.

B. 7803. (Rouleau.) — Parchemin de 18m50 de long.

1464-1465. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, capitaine, châtelain.— Observation que Pierre Mazuyer, ancien châtelain, ou son lieutenant Huguenin de Balme, n'a pas rendu les comptes du subside qui fut voté par les États en 1460, *ad causam armate Breyssie facte contra Borbonenses, ad racionem octo denariorum grossorum pro facto.* — La coupe de froment est vendue un denier et un demi-quart d'un denier.

B. 7804. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1466-1467. — Corgenon. — Compte de Nicod de Villette, capitaine, châtelain. — Recette de 10 quartaux de seigle, donnés par Jean Portier de Clettes, paroisse de Saint-André-de-Panoux, homme taillable, auquel le châtelain avait abergé à toujours le moulin des Trois-Fontaines. — Recette des deniers d'une condamnation encourue par un père, dont le fils mineur avait passé avec son char sur l'angle d'un champ où étaient les armes ou pannonceaux du duc de Savoie.

B. 7805. (Rouleau.) — Parchemin de 8m90 de long.

1466. — Corgenon. — Compte de noble Nicod de Villette, capitaine, châtelain. — Recette du produit des étangs et du terrage ; — du produit de la ferme du sixième des langues des bœufs et des vaches qu'on tuait à la boucherie de Bourg ; —

de 3 florins pour les lods d'une « vercherie » (terre close) située à Montceaux, et achetée 19 florins.

B. 7806. (Rouleau.) — Parchemin de 22m15 de long.

1466-1467. — Corgenon. — Compte de noble écuyer Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain, nommé par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, de Bresse, etc., datées de Bourg, le 13 août 1466. Il y est dit, comme dans les autres lettres de même nature, que cet officier est nommé, *dum benefecerit et nostre fuerit voluntatis.* Ces lettres furent données en présence de Guillaume de la Baulme, gouverneur de Bresse; d'Amédée, seigneur de Virieu; de Jean Clopet, président des comptes; de Philippe Piocher, avocat fiscal, et de Pierre Bollomier, maitre des comptes.

B. 7807. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1467-1468. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Il rappelle que Richard de la Gellerie, damoiseau, fils de Jean de la Gellerie, avait vendu naguère à Guillaume de Corgenon, fils du seigneur dudit lieu, pour 40 florins d'or, tout ce qu'il pouvait avoir à *Crétères*, dans le territoire de Corgenon. — Le châtelain, pour des services rendus, reçoit un don de 100 écus d'or, en vertu des lettres du comte de Bresse, datées de Namur, le 27 novembre 1468.

B. 7808. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1468-1469. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Composition payée par un bourgeois de Bourg, qui avait traversé des terres protégées par les pannonceaux du duc de Savoie; — par un individu accusé d'avoir voulu frapper quelqu'un avec un *goyard* (pioche); — par Rollet de Clettes, *quia ab arrestis sibi datis in Corgenone recessit allientiatus.* — Constructions faites au château par ordre du gouverneur de Bresse.

B. 7809. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1469-1470. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Abergement perpétuel du meix des Trois-Fontaines fait par le comte de Bagé, Philippe de Savoie, à son *barbier,* Jean Magnin, « *ad grata servicia per dilectum fidelem camerarium et barbitensorem nostrum burgensem, tam circa personam nostram quam in secretis ambaciatis nostris in locis satis remotis non sine persone sue maximo periculo impensa.* » (Pont-de-Vaux, 25 juin 1468.) — Copie de diverses autres lettres qui montrent comment ce meix était revenu aux mains du comte qui s'en dessaisit de nouveau. — Gages en seigle payés à Pierre Josserand, chapelain de la chapelle du duc, fondée dans l'église Saint-André de Corgenon. — Recette de 10 quartaux d'avoine pour la ferme de la banderie de Corgenon.

B. 7810. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1470-1471. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Jean Poncet paie ce qu'il devait annuellement d'avoine pour la ferme de la banderie de Corgenon. — Recette des deniers de cens. — Dépenses pour la nourriture des malfaiteurs détenus dans les prisons du château.

B. 7811. (Rouleau.) — Parchemin de 23m65 de long.

1471-1472. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge. — On renouvelle au châtelain l'injonction d'avoir à produire les pièces relatives à une recette de seigle, sous peine de 10 livres forts; — de produire des pièces justificatives. — Recette annuelle de 8 sous de cens donnés par le barbier désigné à l'article B. 7809, pour l'abergement du meix des Trois-Fontaines.

B. 7812. (Rouleau.) — Parchemin de 29m30 de long.

1473-1474. — Corgenon. — Compte de noble Etienne de Laye, capitaine, châtelain. — Abergement fait à Antoine Brizard, de Bourg, du droit d'établir un étang à Montracol, au lieu appelé du Cono et de Sernon. — Autre semblable pour un autre étang au Praz de la Luyre, au bois du Puys et des Besougolères, sous le service annuel de 4 deniers viennois. — Constructions importantes exécutées au château.

B. 7813. (Rouleau.) — Parchemin de 26m90 de long.

1475-1476. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, écuyer, capitaine, châtelain. — Cens payés par Antoine Bressand, notaire à Bourg, pour l'abergement du droit d'établir un étang sur la paroisse de Montracol. — Abergement à Pierre Dupont, bourgeois de Bourg, du droit d'établissement d'un étang sur la paroisse de Saint-André-de-Panoux, au moyen d'une chaussée de cinq pieds de haut, au lieu appelé « ou Bose Monnier et en les Avenires. »

B. 7814. (Rouleau.) — Parchemin de 35m30 de long.

1476-1477. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Dépenses pour le culte dans la chapelle du château. — Visite des travaux exécutés dans la place, faite par nobles Pierre Burgia, trésorier général de

Bresse, et Antoine Bayssier, clavaire de la Chambre des comptes de Chambéry. — Frais de détention de six femmes enfermées au château « *ad instantiam inquisitoris, propter earum demeritis et ob crimine heresis ac heretice pravitatis.* » Dépenses pour leur exécution ; on remarque l'achat de chaînes de fer de trois livres, d'un crochet de fer pesant une livre, de six mitres qu'on leur mit sur la tête, etc.

B. 7815. (Rouleau.) — Parchemin de 27m30 de ong.

1477-1478. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Injonction réitérée faite au châtelain et par lui insérée dans son compte, de produire des pièces justificatives ; *iterato injunctum infaillibiliter apportet in proximo computo.* Chapitre intitulé : « *Excheute heriticorum.* »

B. 7816. (Rouleau.) — Parchemin de 27m25 de long.

1478-1479. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Injonction faite au châtelain de produire un inventaire du mobilier et de l'artillerie de la place. — Versement fait entre les mains de noble Pierre Burgia, trésorier général, par les mains de noble François le Gay, vice-châtelain. — Note marginale de la Chambre des comptes, qui frappe le châtelain de 10 livres d'amende, pour n'avoir pas produit les pièces qu'elle lui demandait. Sur toute la longueur du rouleau, des amendes plus ou moins considérables sont prononcées contre le même par ladite Chambre, pour le punir de ne s'être pas soumis aux injonctions qui lui avaient été faites.

B. 7817. (Rouleau.) — Parchemin de 19m65 de long.

1479-1480. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Mêmes amendes sont imposées inutilement au châtelain, qui est menacé d'être frappé plus rudement, s'il ne se soumet pas aux injonctions de la Chambre. — Livraison de seigle pour les gages d'André Béod, chapelain de la chapelle ducale de l'église de Corgenon. — Dépenses pour le transport annuel de dix autels, de calices, de pierres consacrées et de missels, pour célébrer des messes d'anniversaires.

B. 7818. (Rouleau.) — Parchemin de 16m35 de long.

1480-1481. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — La recette des blés étant nulle faute d'amodiateurs, la Chambre des comptes a porté en recette le montant de l'année précédente, en disant en marge dudit compte : « *Quia cride non sunt sufficientes, certisque aliis de causis apud cameram notis, ideo computat ad racionem computi proxime precedentis.* » — La recette monte à 470 florins. — Versement de 108 florins à P. Burgia, trésorier général de Savoie.

B. 7819. (Rouleau.) — Parchemin de 17m60 de long.

1480-1481. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Recette de poissons pour droit de garde. — Au chapitre intitulé : « *Excheute hereticorum,* » il est question d'une personne brûlée (*concremati*). — Frais de transport de cinq autels, de tréteaux et d'autres objets pour dire des messes.

B. 7820. (Rouleau.) — Parchemin de 15m90 de long.

1483-1484. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Recette du produit de deux *bennes* ou ruches d'abeilles données à *commande ;* — du produit de la *caponnerie*, qui consistait en poules données à raison d'une par feu ; — du produit du terrage levé sur les boulangers, les marchands de vin, de chandelles, sur les aubergistes.

B. 7821. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1484-1485. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Menace marginale adressée par la Chambre des comptes au châtelain, comme ne tirant pas des fermes tout l'avantage que le fisc en pouvait obtenir. — Recette de 3 quartaux d'avoine pour la ferme de la banderie. — Versement fait entre les mains de Pierre Burgia, trésorier général de Bresse.

B. 7822. (Rouleau.) — Parchemin de 21m50 de long.

1486-1487. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Notes marginales de la Chambre des comptes, en vertu desquelles le châtelain est chargé d'une certaine quantité d'avoine pour n'avoir pas fait des publications suffisantes, pour la ferme des grains de la châtellenie ; — et de donner une certaine somme à la place d'un individu qui la devait, et cela pour ne pas avoir produit la pièce justificative du départ de cet homme. — Recette de partie d'un subside accordé au comte par les États du pays, en 1486, à raison de 4 florins par feu.

B. 7823. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1487-1488. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Lettres d'abergement de l'eau

qui descendait par la voie publique, allant de Bourg à Châtillon-lez-Dombes, depuis la croix de Saint-Remy jusqu'au pré appelé du Ruys, qu'elle devait arroser. — Dépenses faites à Corgenon par le sire de Malaval, frère de la comtesse. On y remarque : « Pour les gages de la servante qui apprêta le manger de Monseigneur, un florin par mois. »

B. 7824. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1488-1489. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain. — Note rappelant la cession faite par noble Jean de Balme à un seigneur de Corgenon, de ce qu'il possédait dans cette contrée, terres, prés, *pillosi*, petit bois, brosses, etc. — Lettres de l'abergement du droit d'établir une écluse au travers de Vieujou, « *unam exclusam seu betrolium* » (bief, coursier de moulin, de la racine allemande *Best*, d'où le *bedum* donné par Ducange). Ce barrage était destiné à faire refluer l'eau dans ses prés. — Dépenses de redouté seigneur le sire de Malaval, frère de la comtesse de Bagé, avec sa suite, faites à Corgenon, depuis le 3 juillet 1488 jusqu'au 5 septembre, à raison de 13 gros et demi par jour.

B. 7825. (Cahier.) — In-folio, 363 feuillets, papier.

1489-1492. — Corgenon. — Compte de Humbert de Lussinge, capitaine, châtelain, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé et de Bresse. — Amende payée par un individu qui avait empiété sur la voie publique en faisant un fossé (*terrale*) sur la lisière de sa vigne. — La recette des échutes de mainmorte reste nulle dans tous les comptes de cette châtellenie, seulement le châtelain la rappelle tous les ans, comme pour conserver un droit. — Dépenses du sire de Malaval, frère de la comtesse de Bresse, faites à Corgenon, durant les années 1490 à 1492.

B. 7826. (Rouleau.) — Parchemin de 5m de long.

1341-1342. — Cressieu. — Compte de Humbert Verset, familier du comte de Savoie, receveur des revenus de cette seigneurie, qui avait appartenu à messire André Bon-Chrétien de Pise, chevalier. — La mesure des grains était appelée *sestale*, 6 sestales faisaient un sestier, et deux bichetées une sestale. Il y a des recettes de grains à Marignieu et à Billieu. Parmi les recettes, on compte les noix, les noisettes et les châtaignes. On y perçoit aussi des blés, du chanvre, des fruits, du vin, du pain, des tourtes. — Dépenses pour les grands chevaux et spécialement pour le grand cheval moreau (noir) de Monseigneur. — On donne 2 sous à une femme qui fit la lessive (*buya*) pour l'arrivée de Monseigneur. — Frais de culture de la vigne.

B. 7827. (Rouleau.) — Parchemin de 2m20 de long.

1342. — Cressieu. — Compte de Humbert Verset, familier du comte de Savoie. — Livraison d'avoine à Samuel de Montréal, juif, familier du comte, pour la dépense de l'hôtel. — Réparations faites au donjon (*tornafollum*) de Cressieu. — Inventaire de diverses pièces du mobilier du château, enlevées par la comtesse. On remarque un psautier, des lettres, une targe de Milan, des manteaux et des robes fourrées de vert ardent, des sandales, des tonneaux envoyés au juif Samuel : « *magna dolia continentia* 60 *sestaria vini*, » destinés à mettre les vins de Saint-Genis.

B. 7828. (Cahier.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1515. — Echets (les). — Compte de Jean Bonlucre, notaire, pour la recette et les dépenses faites par le dessèchement du lac des Echets. — La toise d'ouverture des fossés est payée de 4 écus 1/2 à 9 écus à des tâcherons divisés par escouades, et dirigés par maître Jean Blanc, commis de la Chambre des comptes.

B. 7829. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1561. — Echets (les). — Compte de Guillaume Langlois, commis par le Conseil ducal de Savoie (Chambéry, 29 avril 1561), à la garde et à la recette des revenus des terres et prairies autrefois occupées par le lac des Echets, et qui sont divisées en pièces appelées pieds, les unes de 50 pas, les autres de 100 pas, et affermées à des laboureurs. Les terres marécageuses sont réservées pour « le champéage ». Tous les ans, après la fauchaison, chaque fermier ayant réuni sa recette par *monaulx* (meules), le receveur en choisit un sur deux au profit du duc. En ce qui concerne les terres ensemencées en seigle et en avoine, la récolte de chaque pieu est distribuée en « nouvayn » de 9 gerbes chacune, puis le receveur rassemble les fermiers et convient avec eux du prix qu'ils veulent donner au duc par « nouvayn », et s'il y a contestation, le receveur fait battre un ou deux « nouvayns », et fixe la redevance sur le rendement, etc.

B. 7830. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, papier.

1568-1577. — Echets (les). — Comptes de Jacques Gabet et d'Antoine d'Antin, successivement capitaines des Echets, établis par Emmanuel Philibert, duc de Savoie. — Copie des lettres de l'office de receveur dudit lieu, données par ledit duc en faveur d'Antoine d'Antin, ainsi nommé « *capitaine et gardiateur* du lieu des Echets, auquel il est donné, et à un de ses serviteurs, pouvoir de porter arquebuses, pistolles et autres armes prohibées, excepté les pistolets, à la charge de n'en

abuser. » Viennent ensuite les lettres du Conseil d'État, qui l'avait nommé provisoirement. — La recette monte à 8,151 florins 4 sols, dont 588 sont employés au curage des fossés.

B. 7831. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1578-1582. — Echets (les). — Compte d'Antoine d'Antin, capitaine des Echets. Il s'ouvre par cette note : « Fault noter que le revenu d'Eschez est dymynué plus des deux tiers à cause des abergeages faictz des meilleures et plus fertiles terres et prés, n'estant resté que le moindre terroir presque infertile, consistant en hermitures, canelle et joncs, et en brotteaulx, prés, dont il ne provient que du foing de peu d'importance et qui le plus souvent est détenu par les eaues. » — Le champéage rapporte 395 florins ; — les bons fagots provenant des brotteaux 53 florins. — L'entretien des fossés coûte 99 florins.

B. 7832. (Rouleau.) — Parchemin de 23m70 de long.

1313-1323. — Foissiat. — Comptes successifs de Vifred Malemain, châtelain. — Dépenses de l'hôtel à Treffort. — Recette de deniers provenant des censes, des gardes, des fermes, des lods et ventes, des condamnations, des trouvailles. — Dépenses de l'hôtel du comte de Savoie, à Saint-Trivier. — La recette en nature consiste en blés, en avoine, en seigle, en cire, en millet, en poules.

B. 7833. (Rouleau.) — Parchemin de 2m50 de long.

1338-1339. — Foissiat. — Compte de messire Jean de Feilleins, chevalier, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse, faites à Pont-d'Ain pendant les mois d'août, septembre et octobre. — Recette des deniers venant des compositions. — Salaire de vingt-quatre hommes qui avaient porté des poules à Pont-d'Ain, pour l'hôtel de la comtesse, à raison de 4 deniers viennois pour la journée de chacun.

B. 7834. (Rouleau.) — Parchemin de 1m35 de long.

1342-1343. — Gex. — Compte de Nicolas Serand, châtelain, successeur de Melan Gasterand. — Recette de la ferme du moulin nouvellement construit sur l'eau du Paz (*super aquas Padi*), à la place de celui que les ennemis avaient ruiné avec celui de Terrage, *destructum occasione guerre*, de même que le battoir qui était sur le premier cours d'eau. — Rétablissement d'un port et des bateaux de cette rivière. — Messagers et espions envoyés de divers côtés pour avoir des détails sur les ennemis. — Frais d'exécution d'un voleur à qui on coupa un pied. — Gages de vingt-cinq hommes d'armes qui avaient gardé Gex. — Salaire de quatre *clients* qui contribuèrent à cette garde, quand le marquis de Montferrat était avec son armée dans les environs.

B. 7835. (Rouleau.) — Parchemin de 3m40 de long.

1353-1354. — Gex. — Compte d'Aymon de Pont-Vitry, damoiseau, seigneur d'Aigremont, ancien bailli de Gex, actuellement châtelain pour Amédée, comte de Savoie. — Travaux exécutés au château de Gex. — Salaire des hommes d'armes qui tinrent garnison à Genève et chevauchèrent avec le bailli de Chablais, quand le duc d'Autriche était à Genève avec ses gens. — Indemnités données au châtelain pour deux chevaux qu'il avait perdus, l'un à l'armée du Valais, l'autre au passage du lac de Genève. — Indemnité de 160 florins d'or pour un cheval tué dans une expédition. — Inventaire du mobilier du château.

B. 7836. (Rouleau.) — Parchemin de 1m90 de long.

1353-1354. — Gex. — Compte de Bertrand Carrigat, châtelain. — Sous le titre de deniers de cens, la communauté et les hommes de la ville de Gex paient au comte de Savoie une redevance annuelle de 25 livres viennois, bonne monnaie, « *pro fodro* » (subsistances militaires) ; en outre 20 sous, « *pro militia* ». — Individus envoyés dans le marquisat de Montferrat, pour savoir ce qui s'y passait.

B. 7837. (Rouleau.) — Parchemin de 5m90 de long.

1353-1357. — Gex. — Compte de Pierre Chazal, damoiseau, receveur de la seigneurie de Florimont-lez-Gex, pour Amédée, comte de Savoie. — Recette du produit du parcours et des glands dans la forêt dudit lieu ; de pains ; — de la ferme du Martinet de Mijoux (*Medie Jurie*), avec l'abbé de Saint-Claude. — Constructions faites au château de Florimont, « *postquam ad manus domini pervenit per obsidionem.* »

B. 7838. (Rouleau.) — Parchemin de 15m15 de long.

1355-1357. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, chevalier, châtelain. — Froment donné aux religieux de Notre-Dame-du-Mont-Carmel de Gex, par mandement de la comtesse. — Dépenses de l'hôtel du comte, à Genève. — Recettes du droit d'alpage, en vertu duquel le comte prenait tout le lait des vaches de la montagne, depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Michel ; — de vin, de pain, de langues de bœufs et d'écuelles. — Réparations des moulins qui « *propter guerras et obsexum Gaii erant omnino destructa.* » — Dépenses de l'hôtel de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, faites à Gex, la veille et le jour de la Pentecôte. — Indemnités données à maître Boniface, médecin du comte *phisico* et *siliurgico*, pour

les dépenses qu'il avait faites en revenant de France, où il était allé avec le comte de Savoie. — Frais d'entretien de la grange qu'avait le comte sur la montagne, pour fabriquer des fromages et des sérats, avec le lait provenant du droit d'alpage.

B. 7839. (Rouleau.) — Parchemin de 8m de long.

1357-1358. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, chevalier, châtelain. — Recette de l'avenage consistant en une coupe d'avoine, donnée par chaque feu ou famille, qui avait son usage dans les montagnes; — de l'avoine de garde, donnée par la communauté de Matignin; — de poivre et gingembre.

B. 7840. (Rouleau.) — Parchemin de 11m30 de long.

1358-1359. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, châtelain. — Dépenses faites à Aix par l'hôtel du comte de Savoie, pendant les mois de novembre et décembre 1358, et janvier et février 1359. — Livraison du froment, donné en aumône aux Frères Prêcheurs de Gex et de Genève. — Dépenses de l'hôtel à Genève, pendant le mois de septembre 1358. — Recette de cercles et de la taille. — Amende encourue par dix-neuf hommes, qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée. — Dépenses du châtelain lors des voyages faits à Milan, par ordre du comte de Savoie, et en Bourgogne avec le sire de la Sarra, bailli de Chablais. — Paiement de 200 florins au sire Guillaume de Grantson, pour l'hommage qu'il avait fait au comte de Savoie. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, rendues en suite de la requête de Pierre de Sergier, *ligius et pauper miles*, qui demande que ses biens lui soient rendus, par lesquelles il lui accorde cette restitution.

B. 7841. (Rouleau.) — Parchemin de 14m de long.

1359-1360. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, châtelain. — Redevance annuelle payée par le fisc à Béatrix, fille du bâtard de Gex, pour les dîmes qui lui appartenaient dans la châtellenie. — Récépissé d'Antoine Champion, vice-châtelain de Chambéry, qui reconnait avoir reçu d'Antoine Juglar, roi des merciers (*rege merceriorum*), 9 livres de cire, *ratione officii sui*. — Lettres d'Eléonore de Joinville et de Hugues de Genève, seigneur d'Antone et de Gex, qui, pour les services qu'ils ont reçus de Perret de Sergia, damoiseau, lui donnent, pour lui et ses descendants, le vice-domat de toute la terre du prieuré de Previsin. Ces lettres sont de 1350. — Produit d'une concession d'extraction de minerai de fer, faite par le comté, sur la paroisse de Saint-Jean-de-Gonville, au profit d'Antoine Bouvier ou Bouhier et de Perronet Passavant, qui se sont engagés à payer au fisc le douzième des produits extraits. — Compte des revenus de Florimont-les-Gex.

B. 7842. (Rouleau.) — Parchemin de 22m30 de long.

1360-1362. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, chevalier, châtelain. — Mémoire que Théobal de Châtillon, ancien châtelain, n'a pas complétement rendu ses comptes. — Recette des deniers provenant du *toisé* de la façade des maisons, à raison de 3 deniers par toise; — des deniers de la taille à merci qui se levait deux fois l'an; — des deniers provenant de la confirmation, faite par le comte, de la succession des biens d'un taillable; — des deniers provenant de l'échute des biens d'usuriers décédés. — Réparation d'un toit sous lequel on gardait *li engint* de Monseigneur, c'est-à-dire les machines de guerre. — Compte de Florimont-les-Gex.

B. 7843. (Rouleau.) — Parchemin de 7m90 de long.

1362-1363. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, châtelain. — Recette du prix de la ferme des moulins de Gex-la-Ville, de Combe, de Fley, d'Arc, de Sauvernier, de Sessyer; — de 24 mesures de minerai, montant du douzième qui revenait au fisc dans l'exploitation des mines de Saint-Jean-de-Gonville. — La poule est vendue 10 deniers viennois.

B. 7844. (Rouleau.) — Parchemin de 14m50 de long.

1363-1364. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal et de Nicod Taveau, pour Florimont. — Paiement fait au chapitre de Genève, de 1,000 florins d'or, au nom de Aymar de Seyssel, seigneur d'Aix, par le comte de Savoie son débiteur, en déduction des sommes qu'il lui avait empruntées. Par lettres transcrites au compte, Amédée, comte de Savoie, s'engage à payer annuellement audit chapitre 200 *octanes* de froment, jusqu'à extinction complète de ces 1,000 florins. Ces lettres sont datées du Bourget, le 5 mai 1363, en présence de plusieurs seigneurs, de G. de Grantson entre autres. — Compte de Florimont.

B. 7845. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1364-1365. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal. — Ardouin Marchand, fermier du moulin de Combe pour trois ans, donne chaque année 5 coupes de froment. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, confirmant une donation testamentaire faite par le sire Hugard de Greville, seigneur de Gex, son parent *consanguineus*, au profit d'Antoine, bâtard dudit seigneur de Gex. Ces lettres sont datées de Morges, le 1er décembre 1363, en présence de Guillaume de Grantson, chancelier, et de Boniface, prévôt de Lausanne. — Achat de sel, pour la confection des fromages provenant du lait de l'alpage.

B. 7846 (Rouleau.) — Parchemin de 11m30 de long.

1365-1366. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, châtelain. — Recette du froment provenant de la ferme des dîmes de diverses paroisses de cette châtellenie, de Poulié, de Villars, d'Arc, de Pugnin, de Villeneuve, etc.; — de poivre et de gingembre; — de cercles donnés par ceux qui en fabriquent, *pro usu montium et nemorum.* — Composition payée par défaut d'application du sceau sur un titre, dans les délais prescrits. — Recette de 2 sous 6 deniers de Genève, provenant de la vente de 15 pains reçus en nature; — de 300 florins, bon poids, versés par les communautés de Gex et de Florimont, pour leur cote-part du subside voté au comte de Savoie par les États du pays à l'occasion de l'arrivée de l'empereur. — Dépenses pour la sépulture de Hugon de Genève.

B. 7847. (Rouleau.) — Parchemin de 16m30 de long.

1365-1367. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, châtelain. — Assignation de 14 coupes de froment, au profit d'Antoine, bâtard de Gex. — Amende de 6 sous de Genève, encourue par un individu de Gex-la-Ville, pour n'avoir pas payé les 3 deniers de cens qu'il devait au fisc. — Autre par un individu de Fernex, pour s'être battu avec sa femme. — Frais de visite des châteaux et places de la Bresse par le châtelain. — Mission du même dans le pays de Vaud, à l'occasion des compagnies qui, *ut dicebatur, erant in Burgundia et dubitabatur ne intrarent in terra domini de Vaudo.* — Compte de Florimont-les-Gex, présenté par Nicod Taveau, de Genève, chevalier.

B. 7848. (Rouleau.) — Parchemin de 15m80 de long.

1367-1368. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, châtelain, comprenant celui de Florimont-les-Gex. — Le rôle de la recette des deniers provenant des compositions et des condamnations a plus de 4 mètres de long. — Produit du sceau. — Paiement d'un droit qu'avait l'abbaye de Saint-Claude du Jura sur le péage de Gex, aux termes d'une donation faite par le seigneur dudit lieu. — Recette des biens confisqués pour meurtre.

B. 7849. (Rouleau.) — Parchemin de 7m80 de long.

1368-1369. — Gex. — Compte de Nicod Taveau, spécialement pour Florimont. — Recette des fromages provenant du lait perçu pour l'alpage du mont « Chauz ». — Dépenses pour les réparations du château. — Recette de 10 sous, donnés par la communauté de la ville de « Montpeclo », pour sa garde perpétuelle; — de deniers d'échute, provenant d'individus qui n'avaient pas satisfait complétement aux redevances féodales.

B. 7850. (Rouleau.) — Parchemin de 14m50 de long.

1369-1370. — Gex. — Compte de Jacques Maréchal, chevalier, châtelain. — Recette de pois et de gesses (*pisi et gessie*), de pains, de langues de bœufs, de vin, de poivre, de gingembre, de poules, de cire, de lait, de fromages, d'écuelles. — Injonction de la Chambre des comptes au châtelain d'obliger plus vigoureusement à payer le toisé des façades des maisons: *vide et non deficias.* — Amende de 20 florins pour translation de bornes. — Autre encourue par un individu qui, de son autorité privée, avait planté une croix sur un terrain en *signe de saisie.* — Supplément de ce compte donné par les enfants du châtelain après sa mort. — Compte de Florimont.

B. 7851. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1370-1371. — Gex. — Compte de noble Aymon de Châtillon, dit Bouchard, seigneur de Saunas, chevalier, châtelain. Son lieutenant jure entre les mains dudit Bouchard de se soumettre à une amende de 25 livres, toutes les fois que le compte ne sera pas exactement rédigé. Don de 12 coupes de froment, fait par le comte de Savoie sur cette châtellenie, à Ulric, son ménétrier. — Dépenses pour la nourriture des moutons destinés à l'hôtel de la comtesse. — Le receveur déclare n'avoir rien perçu pour les vignes de Souvernier, Vergenay et Escorens, malgré toutes les enquêtes qu'il a pu faire sur les droits du comte, et affirme que ces vignes sont actuellement tenues par le sire G. de Grantson et le sire de Varambon. — La langue de bœuf est vendue 3 deniers de Genève. — Compte de Florimont.

B. 7852. (Rouleau.) — Parchemin de 3m50 de long.

1371-1372. — Gex. — Compte particulier de noble Nicod Taveau, de Genève, chevalier, pour la seigneurie de Florimont. — Recette de l'alpage du bois de Visency, consistant en seize fromages et quatre sérats; — de 6 livres genevoises pour la moitié du fermage du Martinet de Mijoux. — Un fromage est vendu 8 deniers genevois, et un sérat 12 deniers.

B. 7853. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1372-1373. — Gex. — Compte d'Aymon de Châtillon, chevalier, châtelain. — Recette de quelques deniers pour l'autorisation donnée à un individu, d'avoir un four dans sa maison. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles il donne le fief de Versoney, situé sur le territoire de Burdignin, à Aymon Mistral de Divonne, son fauconnier. — Recette de l'avoine due pour garde, par la communauté de Meyrins.

— Lettres du comte abergeant le bois de la Rippe de Rat, situé dans le mandement de Gex, le long du chemin qui allait de cette ville à Arc, vers le lac d'un côté, et de l'autre sur celui qui allait de Chevrier à Gex. — Dépenses pour le transport de 115 poules et chapons, consommés par le prince d'Achaïe et sa suite.

B. 7854. (Rouleau.) — Parchemin de 11m20 de long.

1373-1374. — Gex. — Compte d'Aymon de Châtillon, autrement dit Bouchard, chevalier, châtelain. — Recette de 113 poules pour l'hôtel de la comtesse. — Lancelot, bourgeois de Gex, paie 4 livres pour la ferme perpétuelle des fours de Gex, qui lui avait été donnée *in feudum et sub hommagio ligio*.

B. 7855. (Rouleau.) — Parchemin de 10m95 de long.

1375. — Gex. — Compte de noble Aymon de Châtillon, châtelain. — Dons de froment faits à Huldri (Ulric) Estelin, ménétrier du comte de Savoie, et à Isabelle de Saint-Genis, damoiselle de la comtesse de Genève. — Recette de l'avoine *ad misericordiam* donnée par les gens de Collovrey ; — de deniers pour souffrance d'hommage, relativement à la concession de biens provenant d'une échute de taillable.

B. 7856. (Rouleau.) — Parchemin de 30m60 de long.

1375-1377. — Gex. — Compte d'Aymon de Châtillon, châtelain. — Dépenses de l'hôtel du comte à Ripailles et à Genève. — Recette du produit de la vieille scierie (*rayssie*) de Gex-la-Ville. — Compositions payées par un individu, qui avait vendu du blé, *committendo penam impositam ;* — par un autre qui avait trait une vache, qui ne lui appartenait pas ; — pour avoir usé de la viande d'une vache morte. — Dépenses de l'hôtel du comte de Savoie à Genève, et de celui de son fils Amédée, accompagné de Jean de Beaufort, son neveu, faites à Gex, à la fin de février 1375 ; — faites au même lieu par Humbert de Colombier, chevalier, bailli de Vaud, et par sa suite, au mois d'octobre suivant, pendant la visite qu'il fit audit Gex, pour ordonner les fortifications dudit lieu.

B. 7857. (Rouleau.) — Parchemin de 26m30 de long.

1377-1379. — Gex. — Compte de Thomas Orselli, secrétaire du comte de Savoie, châtelain. — Recette de la ferme du moulin, du battoir et du foulon de Naz ; — des revenus du moulin et du battoir de Fleyer ; — de trois livres de poivre et de gingembre. — Dépenses pour la décapitation de Gauthier de Rosières, de Gex.

B. 7858. (Rouleau.) — Parchemin de 1m55 de long.

1378. — Gex. — Compte de Thomas Orselli de Pignerol, pour Florimont-les-Gex. — Recette des blés de la seigneurie; — de 5 setiers de vin pour la moitié de la recette d'une pièce de vigne, contenant deux poses (*posas*) ; — de 15 livres de cire de redevances dues dans la châtellenie.

B. 7859. (Rouleau.) — Parchemin de 20m90 de long.

1379-1380. — Gex. — Compte de Thomas Orselli, châtelain de Gex. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse, certifiées par son trésorier général Jean Gaillard. — Rôle de la taille à *merci*, due dans la châtellenie. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui donne à Antoine Champion l'office de la cléricature, le greffe de scours de Gex et de Florimont, pour sa vie *naturelle seulement*, et l'autorise à vendre cette charge à Pierre du Faye. — Lettres du même, qui transmet la mistralie ou la salterie (*mistralia seu salteria*, garde des bois) de Freyer à Jean Gros de Villeneuve, damoiseau, avec qui le comte était depuis longtemps en procès pour cette charge. — Frais de voyage des hommes envoyés à Saint-Claude, pour demander qu'on livrât les détenus, sur lesquels l'abbaye prétendait avoir juridiction.

B. 7860. (Rouleau.) — Parchemin de 21m75 de long.

1381-1382. — Gex. — Compte de Thomas Orselli, châtelain. — Recette de 57 coupes de froment données par Etienne Bouchard, fermier des dîmes de Poulier, Villars, Arc, Fleyer, Annison, Pirigins, Serve, Villeneuve et Alamogne. — Abergement de la grange de Vubert dans la salterie de Fleyer, advenue au comte de Savoie, par la mort d'Isabelle de Saint-Genis, héritière du bâtard de Gex. — Recette de la cire à Florimont. — Droits payés pour l'autorisation de construire un moulin sur le Jorant (Journand ?). — Composition payée pour paroles injurieuses, *secundum franchesias ville Gaii*. — Paiement d'une condamnation à 25 livres d'amende, encourue par la fille de messire Humbert de Roussillon, qui avait fait fermer et sceller une maison de Poulier, sans l'autorisation judiciaire : « *dominium exercendo et juridictionem.* » — Transport de mobilier de Gex à Genève pour l'arrivée de Bonne de Berry, femme d'Amédée de Savoie. — Paiement d'une partie de 1,000 florins que Jean Gaillard avait avancés, pour les dépenses de l'hôtel de ladite dame. — Le châtelain reçoit 486 florins d'or d'indemnité pour les chevaux qu'il avait perdus et pour les peines qu'il avait souffertes : *temporibus quibus domino servivit tam ultro Ticinum quam alibi in guerra et hospicio domini.*

B. 7861. (Rouleau.) — Parchemin de 37m75 de long.

1382-1384. — Gex. — Compte de noble Jacques de Ravoire de Montmélian, châtelain de Gex et de Florimont. — Dépenses de l'hôtel de Madame à Ripailles. — Recette des revenus des bois de Recredo, au territoire de Florimont. — Livraison de 19 douzaines de grands fromages et de 68 sérats, pour les dépenses de ladite comtesse à Ripailles. — Lettres ducales qui instituent le notaire ou greffier de la cour de Gex. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, datées du Bourget, le 26 mars 1383, par lesquelles il ordonne la réparation des fortifications de Gex. Vient ensuite le devis des travaux à exécuter.

B. 7862. (Rouleau.) — Parchemin de 34m de long.

1385-1386. — Gex. — Compte de Jacques de Ravoire, châtelain. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, datées de Ripailles, le 12 juillet 1385, par lesquelles il donne à Jean *Coquini* (cuisinier ou de la cuisine), pour dix ans, à cause des services qu'il lui a rendus, le moulin et le battoir de Sessier. — Dépenses des chevaux de l'hôtel de Madame à Ripailles et à Thonon. — Recette de 21 pains donnés aux fêtes de Noël. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, adjugeant la ferme de la cléricature de Gex. — Recette de deniers payés par Henri Fabot, pour la permission qui lui avait été donnée de faire ses charrois par les chemins publics allant à son Martinet de Divonne. — Constructions faites aux fortifications de Gex.

B. 7863. (Rouleau.) — Parchemin de 24m10 de long.

1386-1387. — Gex. — Compte de Jacques de Ravoire, châtelain. — Recette du droit de *rivage* à Florimont, payé par les charpentiers qui y demeuraient et qui faisaient des douelles pour les tonneaux.

B. 7864. (Rouleau.) — Parchemin de 34m35 de long.

1387-1388. — Gex. — Compte de Jacques de Ravoire, châtelain. — La recette du produit des vignes de Versonay, Escorent et Souvernier est nulle, *quia dominus de Varembonis ipsorum vinearum exitus tenuit et percipit, licet ipse res ad manus domini sepius et quasi anno quolibet redacte fuerint; sed virtute plurium litterarum domini a perceptione dictorum exituum se supersedit.* — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui vide un débat relatif à la propriété des forges et mines de Mijoux, situées sur le mont de Bel-Brudat. — Paiement fait à Pierre de Ravoire, fils du châtelain, pour avoir servi le comte à la guerre, *tempore quo domino cum equis et armis servivit cum una lancea in guerra ipsius domini, facta in anno* 1387, *contra Theobaldum de Montebello, marchionem Montisferrati, et rebelles seu tuchinos Canapicii, Vercellesii et Montisferrati.*

B. 7865. (Rouleau.) — Parchemin de 80m de long.

1388-1389. — Gex. — Compte de Jacques de Ravoire, châtelain de Gex et de Florimont. — Don de froment fait par Madame à son tailleur, *suorum contemplacione meritorum.* — Recette de l'avoine de cens pour le pâturage dans la forêt du Recredo, territoire de Florimont; — de 6 douzaines d'écuelles de redevance annuelle. — Deniers payés à Pierre, bâtard de Châtillon, pour avoir servi avec armes et chevaux, *in partibus Flandrie in guerra regis Francorum contra regem Anglie in cavalcatura facta pro transiendo in Angliam anno Domini* 1386. — Recette de la dîme des prés des montagnes. — Frais pour l'exposition d'un voleur, *in stella seu virileto die fori in villa Gaii, per unam horam.*

B. 7866. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1389. — Gex. — Compte de Jacques de Ravoire de Montmélian, damoiseau. — La recette du produit de l'alpage dans les différents chalets que le comte avait dans les montagnes de Croset, Chavornay, Villeneuve, de Saint-Jean-de-Gonville, à Visancier, à Florimont, est de 156 grands fromages, comme ceux de Gruyère, et de 38 sérats ou fromages de peu de valeur, formés avec le résidu des premiers. — Construction d'un édifice en charpente, fait à Gex, pour la tenue des assises du juge. — Exécution d'une sentence qui condamnait un homme qui avait volé un cheval, à avoir l'oreille droite coupée et à être banni pour dix ans du comté. — Frais pour le recouvrement du subside accordé au comte de Savoie en 1388.

B. 7867. (Rouleau.) — Parchemin de 44m50 de long.

1389-1391. — Gex. — Compte de noble et puissant seigneur Boniface de Chalant, chevalier, seigneur de Ferney, institué châtelain de Gex et de Florimont par lettres d'office y insérées, données par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. (Ripailles, le 26 juillet 1389.) — Dépenses de l'hôtel de Madame, faites à Genève, au mois de janvier de la même année. Prix de différentes vaches fournies pour l'hôtel de Madame, de 3 florins 1/2 l'une, à 5 florins. — Sommes payées à Louis d'Estrées, chevalier, *pro stipendiis suis temporis quo cum equis et armis ipsi domino servivit in partibus Provincie et apud Nyciam in anno* 1388.

B. 7868. (Rouleau.) — Parchemin de 36m50 de long.

1391-1392. — Gex. — Compte de noble Boniface de Chalant. — Versement du blé donné annuellement par le

comte de Savoie aux religieuses de l'ordre de la Bienheureuse Marie du Mont-Carmel de Gex et aux Frères Prêcheurs de Genève. — Le total de la cire perçue est de 200 livres. — La somme totale des deniers de cens est de 73 florins ; — celle de la taille, de 110 livres. — Le produit des fermes s'élève à 91 florins d'or, plus 16 livres de Genève. — Le total des deniers provenant des lods et ventes est de 6 florins plus 21 livres et 10 sous. — Le total des deniers des compositions est de 94 florins d'or, plus 104 livres ; les deniers des condamnations montent à 22 livres, abstraction faite des 2 sous par livre, levés au profit du châtelain. — Mémoire des dépenses faites à l'occasion du procès et de la condamnation à mort d'un orfèvre faux monnayeur. On y lit entre autres choses : *Libravit in emptione cacabi et unius cacie pro dicto Guillelmo infra buliendo et cum igne interficiendo..... Libravit in emptione quarteronorum olei et unius libre sulfuris..., et in emptione centum gittonorum (jetons) alborum in ejus veste positorum ad demonstrandum signum ejus maleficii.....*

B. 7869. (Rouleau.) — Parchemin de 42m50 de long.

1392. — Gex. — Compte de noble Boniface de Chalant, châtelain. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui fait remise d'une redevance de froment à Alise de Floyer, femme de Reynaud de d'Ortins, pendant sept années, *attentis gratis officiis*. — Composition de 60 florins d'or, payée par un ancien clerc de la Cour de Gex pour avoir, pendant le cours de ses fonctions, révélé les secrets de ladite Cour. — Le produit des mutations est dit non levé, *ob mortem inclite memorie domini nostri Sabaudie comitis quondam genitoris domini moderni, qui ab humanis decessit die prima mensis novembris anno Domini* 1391. — Inventaire des biens d'un usurier, confisqués après sa mort. — Dépenses occasionnées par l'incendie qui dévora la plus grande partie du château de Morges, situé sur le lac de Genève. — Mémoire des dépenses du châtelain qui était allé de Gex vers le comte de Vertus, à Pavie, par ordre du comte de Savoie.

B. 7870. (Rouleau.) — Parchemin de 33m55 de long.

1394-1395. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Paiement d'un cens pour le pâturage sur la montagne de Recredo. — Recette du *rivagium* ou droit pour le fisc, de lever un droit sur les ouvriers qui faisaient des tonneaux ou du merrain pour les fabriquer ; — de la moitié du produit de la ferme du martinet de Mijoux. — Compositions payées par des individus qui avaient pris des écorces en des lieux prohibés. — Condamnation prononcée contre des individus, qui s'étaient portés en armes devant la maison d'Aymon Bernard, dans l'intention de le frapper, mais restée sans effet par suite des lettres de rémission du comte de Savoie. — Recette des deniers provenant de la vente des biens des taillables décédés sans enfants mâles. — Grands travaux de fortification exécutés au château de Gex, et dépenses qu'ils ont occasionnées. C'est un véritable cahier des charges, à la suite duquel se trouvent les lettres du comte et le procès-verbal de la visite et de la réception des travaux.

B. 7871. (Rouleau.) — Parchemin de 39m70 de long.

1395-1398. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Copie des lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, gouvernante de son fils mineur, par lesquelles elle constitue en dot 400 florins au profit de Jacquet Bouchard, de Granson, son ancien valet de cuisine, qui épousait Louise Jeanin, fille d'un autre cuisinier (*coci*). Elles sont datées de Chambéry, le 22 avril 1394. — Traité fait entre le comte de Savoie et la communauté de Thoiry, relativement à la jouissance des montagnes dudit lieu : *de pascuis communibus, in monte et in plano, ac de juriis nigris et viridibus, percursibusque pasturarum, aquarum et viarum usi fuerunt.....* Il est daté de Mirebel, le 4 novembre 1394.

B. 7872. (Rouleau.) — Parchemin de 41m35 de long.

1398-1399. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — La communauté de Thoiry donne 4 livres de cire pour l'usage d'un *mas* des prés, situé en la Chal, au mont sur Thoiry. — Recette des droits de la garde perpétuelle à Florimont. — Aumône annuelle faite par le fisc aux Chartreux de la maison d'Ongion. — Copie du traité relatif aux noix, aux poules, au foin et deniers de cens, déduction faite des biens qui avaient appartenu à Bertet Bornans, de Visencier. Il porte ce titre : *Instrumentum pacis et concordie factarum cum parentibus interfecti.....*

B. 7873. (Rouleau.) — Parchemin de 26m80 de long.

1399-1400. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recettes annuelles d'un setier et demi de vin, *pro medietate exitus vini cujusdam vinee continentis circa duas posas feudales perpetuo accensate ;* — de 4 sous genevois pour l'abergement perpétuel de l'étang de Naz, fait à Antoine Champion. — Requête pour obtenir des indemnités pour le renversement du martinet de la vallée de Mijoux, ruiné trois ou quatre fois par les eaux ; pour les dépenses que le tenancier a faites pour trouver de la mine, et le long chômage du fourneau, faute de minerai.

B. 7874. (Rouleau.) — Parchemin de 23m65 de long.

1400-1401. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, chevalier, châtelain. — Recette de la taille à Visiney et à Ar-

bore ; — de celle des hommes qui avaient appartenu au sire Rodolphe de Livron, à Pierre. — Composition payée par un individu qui avait fait du charbon dans un lieu défendu. — Dépenses pour réparer le banc de la cour du châtelain de Gex, *qui propter impetura borearum ruina minabatur*.....

B. 7875. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1401-1402. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Dépenses de l'hôtel à Genève et à Gex. — Rôle des deniers de cens. — En vertu de lettres de Guillaume de Jenneville (Joinville), seigneur de Gex en 1314, les héritiers de Nicod de Pongins, ancien mistral, prenaient le quart des deniers de justice dans la mistralie de Saint-Jean-de-Gonville, depuis Thoiry à Cluse. — Recette du produit de la vente des biens des taillables décédés sans héritiers. — Versement de 500 florins entre les mains de damoiselle Jeanne Alamande, veuve d'Otton de Grantson, laquelle avait demandé au comte de Savoie de lui livrer la seigneurie d'Albone.

B. 7876. (Rouleau.) — Parchemin de 10m80 de long.

1401-1415. — Gex. — Compte de Georges Paluel, licencié en lois, juge de la baronnie de Gex et autres terres dudit pays, pour l'administration des deniers de la judicature, c'est-à-dire des deniers provenant du grand et du petit sceau. — Copie des lettres de provision de l'office de procureur fiscal de la baronnie, accordées par Amédée VIII, comte de Savoie, au profit d'Etienne Missilier. (Chambéry, 4 mai 1409.) — Copie des lettres du même par lesquelles il engage les revenus de la judicature, pour affranchir Bonne de Berry, duchesse d'Armagnac, sa mère, de toutes dettes, *ob omnibus debitis et aliis omnibus erga officiarios nostros exonerare*.....

B. 7877. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1402. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Vente des deniers des subsides accordés au comte de Savoie en 1401, à raison d'un florin petit poids, et en 1402, à raison d'un écu par feu pour la guerre du Piémont, l'acquisition du comté de Genève et les dépenses du joyeux avénement de Marie de Bourgogne, comtesse de Savoie, *pauperibus, viduis, orphanis et miserabilibus curatorum relacionibus et trium vel quatuor proborum virorum*. Ce compte contient donc le rôle des feux de chaque ville et village de la châtellenie de Gex.

B. 7878. (Rouleau). — Parchemin de 26m60 de long.

1402-1403. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de 12 florins *pro intragio usus furnorum suorum pro ipsorum hospiciis*. — Compositions payées pour dépôt de bois et de fumier sur la voie publique ; — pour des injures dites aux répartiteurs de la taille. — Recette des deniers des amendes dont le vidome de Previsins prend la moitié ; — de 6 sous légués par testament de Marie, veuve de Cressent, de Bourg, israélite. — Don de 150 florins fait par le comte à Jeanne Alamande, sa parente. — Divers versements faits à Jean Fabri, trésorier général de Savoie.

B. 7879. (Rouleau.) — Parchemin de 33m65 de long.

1403-1404. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de poivre et de gingembre ; — de la moitié du produit des fourneaux de Mijoux, *a parte superiori* ; — de biens provenant de taillables décédés. — Versement d'une partie du péage de Gex au profit de l'église Saint-Pierre dudit lieu.

B. 7880. (Rouleau.) — Parchemin de 51m80 de long.

1404-1405. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — La recette du froment est de 322 coupes, dont 150 furent dépensées soit par l'hôtel de la comtesse, soit par les aumônes faites aux couvents de Gex et de Genève. — Recette des lods. — La somme perçue par le fisc était égale au prix de la vente de l'objet que ce droit frappait. — Travaux de fortification nouvellement exécutés au château de Gex. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui prescrit une visite des travaux de fortifications exécutés depuis six ans, par des délégués de la Chambre des comptes et par Pierre Brasier, maître des œuvres de fortification.

B. 7881. (Rouleau.) — Parchemin de 8m50 de long.

1405-1407. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain, pour la recette du subside voté par le pays, *in subventionem dotis illustris domine Bonne de Sabaudia, principisse Achaye, sororis domini*.— Rôle des 152 feux de la paroisse et prévôté de Gex. — La paroisse de la salterie de Sessier compte 144 feux, la salterie de Bossier 166, etc. — Rôle de la mistralie de Saint-Jean-de-Gonville.

B. 7882. (Rouleau.) — Parchemin de 29m90 de long.

1405-1406. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — 4 gerbes comptent pour 1 bichet, et 2 bichets pour 1 coupe, à la mesure de Gex. — Livraison de 8 coupes de froment données en aumône par le comte au couvent des Carmes de Gex. — Lettres de provisions de l'office de clerc de la judicature de Gex au profit de Jean de Nant, qui

avait été recommandé au comte de Savoie par G. de Mentonay, évêque de Lausanne. — Rôle de plusieurs individus de Meyrier, condamnés à une amende, *quia quemdam messillierium* (*messier*) *in dicta villa de Meyrier sine consensu castellani fecerunt*.

B. 7883. (Rouleau.) — Parchemin de 30m de long.

1406-1407. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Les 8 coupes de froment annuellement données par le fisc aux héritiers de Béatrix, fils du bâtard de Gex, pouvaient être rachetées par le versement entre leurs mains de 24 livres de Genève. — Don de 40 coupes de froment fait par le comte de Savoie à son physicien maître Hugues Pascal. — Recette de l'alpage des montagnes de Chaux ; — d'un droit minime perçu pour la recherche de l'or dans le Rhône, *pro licencia dorandi* (*sic*) *seu perquirendi aurum in rippis Rodani*. — Dépenses faites pour le procès et l'exécution d'un voleur, qui fut mis à la question et pendu.

B. 7884. (Rouleau.) — Parchemin de 33m20 de long.

1407-1408. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui donne à Pierre de Chignin, son valet de chambre, une vigne située près de Genève, sur le territoire du pays de Gex. — Recette de 3 florins, prix de la vente d'un quintal de fer provenant de la part qu'avait le comte dans les fourneaux de Divonne ; — du produit des mines et des fours à chaux ; — de 8 florins donnés par les héritiers d'un individu décédé, *inculpatus sue vite tempore contractus usurarios exercuisse*. — Dépenses faites pour des voyages occasionnés par le procès du voleur, dont il est parlé dans l'article précédent. — Lettres d'affranchissement de la mainmorte au profit d'un taillable, à l'occasion de son mariage. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, rendues en suite d'une demande en permission de construire des usines sur la Versoix en aval de la châtellenie de Gex, par lesquelles il autorise cet établissement.

B. 7885. (Rouleau.) — Parchemin de 28m70 de long.

1408-1409. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette du revenu du moulin de Souvernier. — Produit des glands ou pâturage des montagnes du Recredo ; — de 449 poules, dont une partie fut livrée à l'hôtel du comte et l'autre vendue à raison d'une obole et un quart de denier gros. — Série de condamnations d'individus qui avaient pris des écorces, des lattes et d'autres pièces de bois, *ultra penas super hoc editas*. — Recette des droits de mutations, *domino debitis ob mortem recolende memorie domini nostri Sabaudie comitis* ; — de 5 deniers gros, prix total de la vente d'une livre de poivre et d'une livre de gingembre ; — de 2 sous genevois, prix total de la vente de deux douzaines d'écuelles (*scutellarium*), qui faisait partie de la recette en nature.

B. 7886. (Rouleau.) — Parchemin de 27m83 de long.

1409-1410. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de 245 grands fromages (façon Gruyère) et de 58 sérats fabriqués avec le lait provenant des droits de parcours dans les montagnes, sous le titre d'alpage. — Travaux exécutés pour la défense et la fortification de la Motte de Gex. — Don de deniers fait par le comte à Perret Masson, valet de sa bouteillerie, pour la dot de sa fille. — Dépenses pour couper l'oreille droite à un voleur pris à Gex.

B. 7887. (Rouleau.) — Parchemin de 29m55 de long.

1410-1411. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de droits sur les chasseurs et de la ferme des tendues (*tentis*), où l'on prenait les éperviers et les faucons ; — de la ferme de la leyde et du coponage du marché de Gex. — Compositions perçues par la mistralie de Saint-Jean-de-Gonville, depuis Thoiry à Cluse ; — des biens échus à la couronne par le décès de taillables. — Réparation du chalet ou maison que le comte avait sur la montagne de Divonne, appelé Prat-Puthod.

B. 7888. (Rouleau.) — Parchemin de 24m85 de long.

1411-1412. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de la ferme du parcours de la montagne de Recredo ; — de la cire donnée par la commune de Thoiry, *pro uno masso prati sito en la chal in monte supra Thoirier, juxta rupem de Plan Seraux et nantum de Reculet ex parte venti et fondum combe de la Plour ex borea, et juxta Joriam communem et rochacium de Pertuys a parte occidentali et pro quadam domo seu fruyteria* (fruitière), *in quadam comba juxta crestum de la Plour, vocatam domum novam alias dou Desert, in qua ducuntur eorum animalia et pro concessione facta ut domo, percuis, juribus* (*juriis?*) *percursibus, aquarum, viarum utentur et gaudeant omnibus temporibus in futurum*. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui fonde des messes solennelles qui devaient être célébrées par les Carmes de Gex, *dilecti oratores nostri*.

B. 7889. (Rouleau.) — Parchemin de 36m40 de long.

1412-1413. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Versement de froment fait par ordre du comte

de Savoie, entre les mains de messire Jean Bourgeois, prieur de Ripailles; — entre celles de Clément Porret, clerc de la fourrière de l'hôtel du comte. — Don d'avoine fait au prieuré de Ripailles, nouvellement fondé par ledit comte de Savoie. — Recette du produit du péage *ab omnibus voyturiis et mercatoribus per dictum locum transeuntibus, qui transitum facere deberent per villam Cletarum exigat seu exigi et recuperati faciat pedagium per eosdem mercatores debitum si per dictum Cletarum insulam de Cossonay, Morgiam et Nyvidunum transirent.* — Paiement d'une somme de deniers assignée par le comte au prieuré de Ripailles. — Paiement de 200 florins fait à François de Monthyon, commissaire du comte de Savoie.

B. 7890. (Rouleau.) — Parchemin de 39m60 de long.

1413-1414. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de froment donné par Nicolas de la Forêt, tenancier des moulin et battoir situés sur la Versoix, et des terres situées entre cette usine et le moulin de Cuchet. — Supplique des héritiers de Jeannin Perrand, ancien tailleur du comte de Savoie. Ils lui exposent qu'ils sont appelés devant divers tribunaux, même devant l'official de Genève, par les créanciers de leur père, et qu'ils sont dans l'impossibilité de satisfaire à toutes leurs charges. Ils finissent par lui demander des secours. Suivent les lettres du comte Amédée VIII qui leur remet tout ce qu'ils lui devaient. — Recette du produit de l'alpage de la montagne de Visancier près Florimont; — du revenu du battoir de Gex. — Réparations faites au moulin d'Arc.

B. 7891. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, papier.

1414-1415. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, chevalier, châtelain. — Recette du produit du moulin de Fleyer. — Reconnaissance faite en 1335 au profit de noble dame Jeanne de Savoie, dame de Gex, et de Hugard de Gonville, seigneur de Gex, de plusieurs maisons et redevances situées dans la châtellenie. — Don de froment fait par le comte de Savoie aux Frères Prêcheurs de Genève en 1414.

B. 7892. (Rouleau.) — Parchemin de 51m de long.

1415-1416. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de la coupe d'avoine que devait chacun des villages de Crusins et de Maconay, pour leur usage *montium, nemorum, juriarum et aliarum communitatum terre Gaii;* — des tourtes et des langues de bœufs; — des gardes perpétuelles. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse faites à Aix. — Composition payée par la communauté de Moyns et Pierre de Bornay, chanoine de Genève, pour un fait relatif à un subside accordé au comte, *ad causam transitus domini Romanorum regis.*

B. 7893. (Rouleau.) — Parchemin de 40m85 de long.

1416-1417. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Aumône annuelle faite aux Carmes dudit lieu. — Don de froment fait par le comte à Jean de Mirecourt, chef de sa cuisine. — Recette du rivage à Florimont, payé par les fabricants de merrains; — du produit des biens advenus par suite du décès de mainmortables. — Mémoire de travaux exécutés au château de Gex, et commençant ainsi : « Ce sunt les fustes nécessaires à fayre la couverture de la grant court du chastel de Gex de la part devers la villa, ordenée par Aymonet Corneaux, maistre de les ovres de Monseigneur. »

B. 7894. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1416-1417. — Gex. — Compte du produit de la judicature de la châtellenie, rendu par vénérable homme messire Raymond d'Orsières, juge des terres de Gex, Florimont et Versoix, Balon, l'Ecluse et des dépendances, institué par lettres y insérées, données par Amédée VIII, comte de Savoie, et datées de Chambéry, le 26 mai 1417. — Scel d'une sentence prononcée en faveur de Bonne de Seyssel, dame d'Allemogne. — Achat de trois livres de cire verte pour les scellés. — Gages de Guyonet Fabri, procureur du duc, dans le ressort de cette judicature.

B. 7895. (Rouleau.) — Parchemin de 56m75 de long.

1417-1418. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Acquittement des fondations en faveur du prieuré de Ripailles. — Recette annuelle de ce que devait au fisc Jacques Ponsot d'Avoussous, pour l'autorisation à lui donnée d'établir une scierie, un battoir à écorce et un four pour son usage. — Réparation du château et spécialement d'une tour qui regardait le Jura. — Don de deniers fait par le comte aux moines de Nyon.

B. 7896. (Rouleau.) — Parchemin de 42m75 de long.

1418-1419. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette des deniers de cens de la saulterie de Fleyer. — Amendes payées par un individu qui avait, sans autorisation, quitté Gex où il était interné (*arrestatus*); — par un autre individu, pour n'avoir pas comparu, après citation, et avoir exercé l'office de mistral, sans avoir prêté serment. — Dépenses pour défricher un terrain destiné à faire un verger pour le château. — Redevance payée au sacristain de l'abbaye de Saint-Oyan du Jura (Saint-Claude).

B. 7897. (Rouleau.) — Parchemin de 40m de long.

1419-1420. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Versement des grains de fondation en faveur du prieuré de Ripailles par la main de Pierre d'Aubères, lieutenant du châtelain; — du produit des gardes et du parcours des montagnes. — Amendes payées pour avoir chassé et passé outre à des peines encourues, *penis spretis*. — Achat de fers et autres objets, pour les prisons et les prisonniers.

B. 7898. (Rouleau.) — Parchemin de 36m50 de long.

1420-1422. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Copie des lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, données à Evian, le 8 décembre 1419, autorisant l'établissement d'un moulin et d'un battoir sur la rivière d'Arc, près Gex, à la demande de plusieurs habitants dudit lieu. — Recette de 18 coupes d'avoine, versées par le prieur de Saint-Jean de Genève, à cause des droits qu'il a sur les habitants de Meysonay, Vernier et Versonay, sauf les trois cas de vol, homicide et adultère; — de l'avenage payé par les habitants de Cressin et Maconay, pour leur usage dans les bois et montagnes. — Autres lettres de l'abergement d'une scierie située à Gex-la-Ville.

B. 7899. (Rouleau.) — Parchemin de 46m60 de long.

1421-1422. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Don de froment fait par Amédée VIII, duc de Savoie, à Pierre de Chignin, son tailleur (*scissori et chambrerio*), pour ses bons offices. — Lettres de sauvegarde accordées par le même au curé et à l'église de Versonay, pour eux et les biens qu'ils pouvaient posséder; — en faveur du curé de Grellier et de sa maison, pour une livre de cire donnée chaque année. Ces lettres sont datées de Lausanne, le 11 décembre 1420. — Abergement fait à Pierre Lespine, de Gex, d'un terrain à défricher, depuis le pré de Lancelot, chevalier, habitant de Gex, jusqu'au martinet dudit lieu.

B. 7900. (Rouleau.) — Parchemin de 44m10 de long.

1422-1423. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Froment donné par le comte à Pierre Bailli, camérier de Marie de Savoie, sa fille, pour les bons services dudit Pierre. — Recette du produit des fourneaux de Mijoux-Haut, dans lequel les moines de Saint-Claude prenaient la moitié. — Dépenses pour les réparations du château. — Paiement fait à maître Guillaume Olivier, maître verrier, pour des travaux exécutés par lui dans les salles dudit château.

B. 7901. (Rouleau.) — Parchemin de 46m50 de long.

1423-1424. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette d'une livre de poivre et d'une livre de gingembre de cens annuel, dues par le couvent des Carmes de Gex. — Lettres de l'abergement perpétuel d'un pré appelé l'Eschère, situé sur le territoire d'Echenevex, fait par Amédée VIII, duc de Savoie, au profit de son camérier Etienne Michaut, de Gex. — Condamnation d'individus de Florimont qui avaient fait du charbon sur la montagne. — Lettres d'Amédée de Savoie datées de Thonon et adressées à la Chambre des comptes, pour lui enjoindre d'avoir à porter au compte du receveur de Gex les sommes fixées à Saint-Claude, entre ses ambassadeurs et ceux du duc de Bourgogne, et devant être payées en indemnités à Amédée Lenoble, à Jean Seurrer de Chalon-sur-Saône, à Robert Leblanc, à Sirmond Perret de Beaune, à Jacotot de Montbard, à Gérard de Mollent, à Perronet d'Arnay, et à Pierre Soissons de Semur-en-Auxois, tous marchands de Bourgogne, qui avaient été emprisonnés au château de Gex. — Compte particulier de Pierre d'Aubères, lieutenant du châtelain, pour la réparation des murs de Gex, en vertu de lettres du duc Amédée VIII, intégralement insérées dans ce compte.

B. 7902. (Rouleau.) — Parchemin de 42m de long.

1424-1425. — Gex. — Compte de Rémond d'Orsières, juge des terres de Gex. Il contient la recette de la judicature, des droits du grand et du petit sceau, appliqués aux actes dans les diverses assises de la châtellenie.

Compte de Boniface de Chalant, châtelain, des années 1424-1425. — Dans les redevances de fromages et de sérats perçus dans la châtellenie, on distingue ce qui était dû pour l'alpage et qui consistait dans la réserve de tout le lait d'un jour par mois, depuis la quinzaine de la Saint-Jean jusqu'à la quinzaine de la fête de Saint-Michel, et ce qui était dû pour la location des chaudières. — Abergement à J. Buisset d'Heyrens du cours d'eau de la fontaine dudit lieu, à l'effet d'y établir une scierie. — Recette de 20 sols pour les lods de l'abergement de trois soitures de prés.

B. 7903. (Rouleau.) — Parchemin de 36m55 de long.

1425-1426. — Gex. — Compte de Boniface de Chalant, châtelain. — Recette de l'avenage de la garde collective, de l'affouage et de l'usage des montagnes à Crussin et à Mathoney, où l'on prenait actuellement un ecoupe d'avoine de chaque feu, pour lesdits usages, comme dans d'autres villages du pays de Gex; — de noisettes; — de cire pour les gardes perpétuelles

et individuelles; — des fromages fabriqués avec le lait de l'alpage dans les chalets ou granges de la Maladière, de Bessery, de Ponners, de Chevallet, d'Arc, du Rochex, de Chevalettes, des Amiliètes, de Clémençat, de Gaillard, des Choères, de Jean Clavel, de Pierret Griod, de la grange sur Gex-la-Ville, de celles de Prat et de Saint-Jean-de-Gonville.

B. 7904. (Rouleau.) — Parchemin de 39m55 de long.

1426-1427. — Gex. — Compte de Boniface et Amédée de Chalant, chevaliers, fils et héritiers de noble et puissant seigneur Boniface de Chalant, ancien châtelain de Gex et de Florimont. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles il acquiert un moulin situé à Gex-la-Ville, sous d'autres moulins qu'il avait audit lieu. — Recette des compositions perçues dans la prévôté de Gex. — Longue évaluation officielle des monnaies de la recette, pour la rectification dudit compte, dans lequel elles avaient été amoindries.

B. 7905. (Rouleau.) — Parchemin de 40m90 de long.

1427-1428. — Gex. — Compte de nobles Boniface et Amédée de Chalant. — Recette en nature de 18 pains, de 9 tourtes et de 90 langues de bœufs. — Lettres de l'abergement perpétuel fait par le duc de Savoie à son serviteur chambrier, Etienne Marchand, de Gex, pour lui et ses héritiers, de deux « masses » de pré, bois et « rippes » (terres vagues, friches), situés dans la combe de Mijoux, proche la montagne des Faucilles à l'orient, de celle de Monteysel au couchant. — Chaque masse équivalait à 25 « poses ». — Réparations faites aux murailles du château; on y remarque celles faites pour boucher deux trous, *pro austurando (obturando), estopando, seu claudendo duo foramina.* — Mandement du duc prescrivant de payer la pension à Jean Maître, son ménestrier. — Paiement d'une partie de ce que le duc de Savoie devait à Perronet Charvat, son cuisinier.

B. 7906. (Rouleau.) — Parchemin de 46m de long.

1428-1429. — Gex. — Compte de Boniface et Amédée de Chalant. — Don de froment fait par le duc de Savoie aux Frères Prêcheurs de Genève, en vertu de lettres datées de Chambéry, le 8 février 1428. Semblables dons faits à son tailleur, à Morel, son fauconnier, et à Clément Perret, son fourrier. — Lettres du duc Amédée VIII, créant une pension au profit de Pierre Bailli, camérier de sa fille, la duchesse de Milan. (Morges, 27 septembre 1428.) — Réparations faites dans les appartements du duc au château de Gex, *pro foderatura seu potamento.*

B. 7907. (Rouleau.) — Parchemin de 51m de long.

1429-1430. — Gex. — Compte de Boniface et Amédée de Chalant, héritiers de l'ancien châtelain. — Don de froment au profit de l'hospice de Gex. — Livraison de 72 coupes de froment faite par le châtelain, pour les dépenses de l'hôtel ducal. — Recette des cercles. — Abergements faits par le duc Amédée VIII à Jacques Septimoz, son tailleur, des eaux de pluie coulant par le chemin qui conduisait de Gex à Genève, le long du pré dudit Jacques; — des biens provenant de taillables décédés sans héritiers à Souvernier. — Dépenses pour réparer une « tonne » par où les eaux s'écoulaient.

B. 7908. (Rouleau.) — Parchemin de 32m de long.

1430-1431. — Gex. — Compte de Boniface et Amédée de Chalant, reçu à Chambéry en présence de noble Claude de Saix, seigneur de Ravoire, président, de Guigonet Maréchal, de Jean Lyobard, de Jean Virard, de Perronet Mercier, maîtres et auditeurs des comptes, par Pierre Voyron de Chambéry, clerc du duc de Savoie, et rendu par Guillaume Sauvage, lieutenant et procureur desdits châtelains. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui autorise un certain nombre d'habitants du village d'Amison à établir des fours pour cuire leurs pains. — Don de 6 florins fait par le duc au couvent des Frères Mineurs de Nyon. — Autre de 1,000 florins à son conseiller maître d'hôtel Robert (*de Monte Vuaguiardo*), pour ses bons services.

B. 7909. (Rouleau.) — Parchemin de 41m70 de long.

1431-1432. — Gex. — Compte de Boniface et Amédée de Chalant, châtelains, héritiers de l'office de leur père. — Composition payée par un individu, *pro penis spretis, quia arrestatus Gaii, illicenciatus recessit.* — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui fait don de 100 florins à son serviteur Jean Mugnier, *in contemplacione et in subsidium matrimonii sui noviter celebrati.* — Construction de la tour ronde voisine du pont du château de Gex. — Salaire de Jean Corneau, maître et visiteur des œuvres du duc de Savoie.

B. 7910. (Rouleau.) — Parchemin de 33m30 de long.

1432-1433. — Gex. — Compte de Boniface et Amédée de Chalant, châtelains. — Lettres de l'office et de la ferme de la « cléricature » (greffe) de Gex, données par Amédée VIII, duc de Savoie, au profit de Pierre de Crosa, notaire. (Genève, 4 juin 1432.) — Recettes des compositions advenues dans la mistralie de Saint-Jean-de-Gonville. — Mandement du duc à

son châtelain de payer 200 florins, qu'il devait à son serviteur Richard des Vies (*de Viis*).

B. 7911. (Rouleau.) — Parchemin de 47m30 de long.

1432-1433. — Gex. — Compte de Gérard Bourgeois, de Challex, receveur des reconnaissances et des extentes de la châtellenie, établi par lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, insérées au compte, et datées de Thonon, le 6 février 1432. — Rôles des recettes advenues au fisc, par suite de la cession de diverses parties d'immeubles à lui échus, par le décès de mainmortables, dans diverses parties de la châtellenie. — Dépenses faites par Guillaume Bollomier, maître des requêtes de Savoie, en allant de Genève à Lausanne, près du pape, *pro facto Aragonie et accessa Burgundie*, au mois de mai 1443. — Mémoire de ce qui était dû à Jean le Gorfa, brodeur du duc de Savoie, pour la confection de divers ornements d'église, dont les dessins et le prix de chaque chose sont exprimés. — Paiement de ce qui était dû à Antoine Luyset, pour le service qu'il avait fait avec une lance et trois chevaux de la compagnie du duc de Savoie, en Bresse, contre *quosdam rocterios vocatos Escorcheux*.

B. 7912. (Rouleau.) — Parchemin de 55m60 de long.

1433-1434. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant, châtelains. — Indication de diverses inféodations, entre autres du château de Versoix à noble et puissant seigneur Nicod de Menthon, chevalier, chambellan et conseiller du duc de Savoie. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles, voulant récompenser les bons services que Nicod de Menthon lui avait rendus depuis son enfance, et l'aider à tenir son rang de chevalier et d'homme d'armes, il lui fait don, à titre de fief pour lui et ses descendants, de 600 florins de rente avec la maison forte de Choysy, *cum hominibus nobilibus et innobilibus, homagiis, etc.....* (Chambéry, 28 juin 1432.) — Compte de Versoix pour la recette de ce qui y avait été réservé au domaine dans l'inféodation qui avait été faite de cette seigneurie.

B. 7913. (Rouleau.) — Parchemin de 44m30 de long.

1434-1435. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant. — Lettres d'une pension faite par Amédée VIII, duc de Savoie, à son trésorier Jean Fabri. Elles sont datées de Ripailles, le 13 novembre 1434. — Lettres du même prince datées du château de Thonon, le 14 octobre 1431, par lesquelles il donne 4,000 florins à son cher et fidèle écuyer et conseiller Henri de Colombier. — Travaux de réparations exécutés à la tour ronde du château. — Vente de blés. — Recette des réserves de Versoix.

B. 7914. (Rouleau.) — Parchemin de 55m85 de long.

1435-1436. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant, châtelains. — Froment donné à Jean Fabri, ancien trésorier de Savoie, *attentis adversis successibus sibi fortuna adversante obventis*. — Requête de Jean Raynaud, *pauperrima creatura*, qui demande au duc de Savoie d'être affranchi de l'alpage, sur un terrain qu'il a défriché, appelé « Trois Nermont. » A la suite sont les lettres de Louis, duc de Savoie, datées de Gex, le 27 août 1435, qui lui accorde ce qu'il demande. — Autres du même prince qui institue le greffier de la cléricature de Gex. — Réparations du château dudit lieu, sous la direction d'Aymon Corveaux, maître des œuvres du duc de Savoie. — Dépenses pour préparer le château, afin d'y recevoir le duc et la duchesse de Savoie.

B. 7915. (Rouleau.) — Parchemin de 62m60 de long.

1436-1437. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il aberge à perpétuité plusieurs masses de bois, à 20 poses l'une, situées dans la vallée de Mijoux, lieudit en Servay-Jacquemin ; — qui autorisent le détournement des eaux de la fontaine appelée Chouvullier, dans les communaux de Chouvullier, sur Cessier, du mandement de Gex, pour la mener à la maison appelée de Montillier. — Versement fait entre les mains de Barthélemy Chabot, trésorier général de Savoie.

B. 7916. (Rouleau.) — Parchemin de 71m de long.

1437-1438. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant. — Recette de la ferme du battoir de Gex et de la pêche de la Versoix. — Composition payée par un individu qui n'avait pas voulu prêter son cheval au duc de Savoie, pour son voyage de Saint-Claude. — Rôle des compositions et des condamnations advenues dans la châtellenie. — Extrait du testament d'Amédée VII, comte de Savoie, daté de Ripailles, le 4 novembre 1391, dans lequel se trouve spécifiée la donation de 1,000 florins d'or au profit de Perrin Chamenbouz, son tailleur. A la suite se trouvent les lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles les 1,000 florins susdits sont transférés à noble Guillaume de la Flechère et à Bonne de Lussinge, sa femme.

B. 7917. (Rouleau.) — Parchemin de 50m20 de long.

1438-1439. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant. — Recette de la vieille scierie de Gex-la-Ville. — Requête adressée au duc de Savoie dans le but d'obtenir l'a-

bergement des eaux de pluie et de celles qui venaient de Gex-la-Ville par des canaux. A la suite sont les lettres de l'abergement. — Lettres de rémission de peines encourues, pour un procès porté à une cour étrangère. — Prix des blés de la châtellenie. — Recette de 78 pains en nature, réservés dans l'inféodation de la châtellenie de Versoix.

B. 7918. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1439. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant, pour la recette du subside accordé par les Etats au duc de Savoie, et qui fut payé par tous les habitants nobles, non nobles, laïques et ecclésiastiques, à raison de 8 deniers gros par feu, en 1439, à cause des grandes dépenses qu'il était obligé de faire, à l'occasion de l'élection de son père au souverain pontificat, faite par le concile de Bâle.

B. 7919. (Rouleau.) — Parchemin de 60m30 de long.

1439-1440. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant, châtelains. — Dépenses de l'hôtel du duc de Savoie pendant son séjour à Thonon, le 29 décembre 1439. — On remarque que le cens est payé double, quand le prince achète une place; quand il marie sa fille; quand il est reçu chevalier ou bien quand il fait un voyage au delà des murs (c'est le droit d'indire de la coutume de Bourgogne). — Lettres d'un don de 300 florins, fait par le duc à Etienne Michaud. — Long mémoire de draps de diverses sortes, fournis au duc de Savoie par Girard de Genève, comprenant le prix et la destination de toutes les fournitures. — Mémoire de Jean Gorfa, brodeur du duc. — Don de deniers fait par le duc aux Frères Prêcheurs de Genève.

B. 7920. (Rouleau.) — Parchemin de 49m70 de long.

1440-1441. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant. — Paiement de 3 livres de cire par Nicod de Menthon, à cause de l'inféodation de Versoix. — Paiement d'une aumône annuelle faite par le duc aux Chartreux d'Angion, aux Carmes de Gex, à l'église Saint-Pierre dudit lieu, à l'abbaye de Saint-Claude. — Réparations exécutées à la fontaine du château de Gex. — Don de 25 florins fait par le duc à Bertrand Marna, pour des services qu'il lui avait rendus. — Compte des réserves de Versoix.

B. 7921. (Rouleau.) — Parchemin de 56m55 de long.

1441-1442. — Gex. — Compte de Boniface et d'Amédée de Chalant. — Dépenses de l'hôtel du duc de Savoie faites à Genève, le dernier jour de novembre et le 25 décembre. — Amende payée par un individu, qui n'avait pas voulu travailler aux fortifications, *quia tempore sibi injuncto minime adimplevit tornafollium*. — Dépenses faites par les commissaires du duc pour l'interrogatoire du bâtard de Salneuve (*Saulenove*), détenu au château de Gex, puis au château de l'île de Genève.

B. 7922. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1441-1442. — Gex. — Compte de noble Christophe Boniface, bourgeois de Genève, institué châtelain par les lettres d'office de Louis, duc de Savoie, datées de Chambéry, le 1er décembre 1441, et insérées audit compte. Ce compte n'est relatif qu'aux recettes et aux dépenses de dix semaines. — Recette de 29 florins pour la ferme du péage et du poids public de Gex; — de 12 florins pour celle de la clergie. — Composition de 18 sols payée par Guyonet de Biffort, pour avoir parlé irrévérencieusement devant la cour du châtelain.

B. 7923. (Rouleau.) — Parchemin de 42m45 de long.

1442-1443. — Gex. — Compte de Christophe Boniface, châtelain. — Recette des dîmes de Poulier, Villars, Arc, Fleyer, Avuissons, Pingins, Villeneuve; — de la moitié des produits des hauts fourneaux de Mijoux; — de la ferme des dîmes réservées à Versoix; — d'une livre de cire due par Guillaume Pillot, curé de Grellier, et par Jacques Dubois, curé de Versonay, pour la garde; — de 4 sols pour la ferme de la pêcherie de la Versoix.

B. 7924. (Rouleau.) — Parchemin de 47m60 de long.

1444-1445. — Gex. — Compte de Christophe Boniface, châtelain. — Recette de la ferme des moulin et battoir de Fleyer; — d'avoine pour les gardes perpétuelles et l'usage des montagnes; — des droits de l'alpage. — Amendes payées pour coupe de bois dans la montagne de Liemier, malgré la défense; — par un individu, *quia arrestatus in burgo illicenciatus recessit*. — Recette des réserves de Versoix, dans l'inféodation faite par le pape Félix V, quand il était duc de Savoie.

B. 7925. (Rouleau.) — Parchemin de 29m75 de long.

1444-1451. — Gex. — Compte de Jacques Nycod, ancien vice-châtelain. — Compositions payées, *pro barra rupta in ejus bonis apposita, et pro barra rupta supra ejus equo*; — pour empiétement sur le chemin qui allait de Gex à Genève. — Lettres de rémission accordées par le duc Louis de Savoie

audit vice-châtelain, qui, depuis plusieurs années, avait abusé de ses fonctions de receveur au détriment du fisc et des hommes de la châtellenie. Le duc lui pardonne en considération de ses longs services, de Jeanne Riche, sa femme, qui avait eu un emploi dans la maison du duc, dont elle avait soigné les enfants (*circa personas filiorum et filiarum nostrarum*).

B. 7926. (Rouleau.) — Parchemin de 28m20 de long.

1445-1446. — Gex. — Compte de Christophe Boniface de Genève. — Recette de la paneterie, payée le jour de Noël; — des compositions dans la prévôté de Gex, et les diverses « saulteries » de la châtellenie; — des amendes dans le vidomat de Prévessin.

B. 7927. (Rouleau.) — Parchemin de 51m de long.

1446-1447. — Gex. — Compte de noble Christophe Boniface de Genève, châtelain, reçu à Chambéry en présence de noble Barthélemy Chabod, seigneur d'Excherène et de Villeneuve, chevalier, président des Comptes; de Guillaume Rigaud, maître de l'hôtel; de Mansfred, Besson, etc., auditeurs de ladite Chambre. — Recette d'avoine donnée par le village de Crussins, pour l'usage des montagnes dans ledit lieu; — de cercles donnés par les individus, qui en faisaient dans les montagnes, et cela proportionnellement à la quantité que chacun en fabriquait; — de 12 deniers donnés par Richard Escoffier et son fils, pour la permission qui leur avait été donnée de chercher de l'or dans le Rhône. — Aumône annuelle payée à Pierre Simon de Montagu, *pidancier* de l'abbaye de Saint-Claude.

B. 7928. (Registre.) — Grand in-folio, 180 feuillets, papier.

1447-1448. — Gex. — Compte de Christophe Boniface. — Recette des blés de cens dans les différents villages de la châtellenie. — La recette du froment s'élève à 1,273 coupes, mesure de Gex. Celle de l'avoine est de 1,700 coupes. Celle des pains et des tourtes de seigle est de 41, tant des uns que des autres. Celle des poules est de 994, les chapons compris. Celle de la cire est de 636 livres. Le nombre des grands fromages provenant du lait de l'alpage est de 1266, et celui des sérats de 546. — Recette de 3 florins pour l'autorisation donnée de faire usage des chemins publics, pour le martinet de Divonne et pour un certain usage dans les montagnes; les 3 florins pouvaient être remplacés par un quintal de fer.

B. 7929. (Rouleau.) — Parchemin de 8m75 de long.

1448. — Gex. — Compte de Christophe Boniface, châtelain, pour cinq mois. — Lettres de Humbert, comte de Genève, qui, pour les bons services que lui a rendus et que continue de lui rendre Olivier, bâtard de Genève, lui donne à perpétuité le vidomat de Bonnes, hommes, servis, rentes, juridictions haute, moyenne et basse, et tous autres droits. — Inféodation au profit de Gérard de Genève, seigneur de Corberie, dans la terre de Gex, lequel était fils d'Aymon, comte de Genève. Dans cette inféodation se trouvent les biens situés à Challex.

B. 7930. (Rouleau.) — Parchemin de 8m60 de long.

1448. — Gex. — Compte de noble et puissant seigneur Guillaume de Villarsel, pour la recette du subside de 2 florins par feu accordé au duc de Savoie en 1448, pour la guerre contre ceux de Fribourg. Ce compte est divisé par rôles de feux, il y en a un par paroisse. — Lettres de Louis de Savoie qui exempte du subside la Maurienne à la recommandation du pape Félix V, son père, et du cardinal de Varembon, administrateur de l'église de Maurienne et du prieuré de Prévessin.

B. 7931. (Rouleau.) — Parchemin de 44m15 de long.

1448-1449. — Gex. — Compte de Guillaume de Villarsel, châtelain, pour très révérend Père en Dieu, messire Antoine des Prés, par la grâce de Dieu, évêque d'Aost. — Lettres de l'institution dudit châtelain. Elles sont émanées d'Antoine des Prés, évêque d'Aost, trésorier et mandataire du pape Félix V, et de R. P. messire Jean de Groslée, protonotaire apostolique, et datées de Lausanne. — Recette de froment à Sessier, Versonay, Bossier, Versoy, Colay, Ornay, Prévessin, Chevrier, Poulier, Satignier, Crassier, Divonne, Greylier, Visancier, Saint-Jean-de-Gonville, etc. — Alpage payé pour une maison, *maladerie*, bâtie dans la montagne. — Composition de 3 sols pour avoir détourné le cours d'eau du moulin de Chenaz.

B. 7932. (Rouleau.) — Parchemin de 87m40 de long.

1449-1450. — Gex. — Compte de Guillaume de Villarsel, châtelain, pour le pape Félix V. — Recette d'écuelles et de plats à découper: *scutelle et scissoria;* — du ruage à Florimont, perçu sur les charpentiers; — de 6 florins donnés par noble Rolet de Livron, pour la ferme du pré de Fenières.

B. 7933. (Rouleau.) — Parchemin de 44m90 de long.

1450-1451. — Gex. — Compte de Guillaume de Villarsel, châtelain, pour messire Antoine des Prés, évêque de la Maurienne, trésorier du pape Félix V. — Recette de la ferme des dîmes de Fenières; — de celle du moulin de Freyer. —

Paiement d'un don annuel de froment fait par le duc à Jacques Septimoz. — Amende payée par un individu qui avait traversé les terres d'autrui; — qui avait mis ses vaches dans les montagnes avant l'alpage. — Mémoire des dépenses de la bouteillerie et de la paneterie, à Gex.

B. 7934. (Rouleau.) — Parchemin de 38m70 de long.

1451-1452. — Gex. — Compte de noble Antoine Bollomier, institué châtelain par lettres y insérées de Louis, duc de Savoie, de Chablais et d'Aost, prince et vicaire perpétuel du Saint-Empire romain, marquis d'Italie, prince de Piémont, de Genève, de Bagé, baron de Vaud et de Faucigny, seigneur de Nice et de Verceil. — Ledit Antoine est nommé châtelain, pour les bons services que depuis sa jeunesse il a rendus aux ducs de Savoie et spécialement dans l'accomplissement du mariage du Dauphin et de Charlotte, fille du duc de Savoie. Elles sont datées de Chambéry, le 16 mars 1451.

B. 7935. (Rouleau.) — Parchemin de 38m65 de long.

1452-1453. — Gex. — Compte d'Antoine Bollomier, châtelain. — Une livre de cire est payée annuellement par le curé de Versonay, qui s'était mis sous la garde du duc de Savoie. — Recette des feins dus dans la châtellenie. — Amende payée par un individu de Seyssier, ou Cessy, qui avait disposé du cours d'eau appelé Journant. — Versement fait entre les mains de noble Pierre Serrebourse, trésorier de la duchesse de Savoie. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il crée une pension de 30 florins au profit de Richard des Vies (*de Viis*) en récompense de ses longs services dans l'échansonnerie. (Pont-d'Ain, 15 janvier 1452.)

B. 7936. (Rouleau.) — Parchemin de 44m de long.

1453-1454. — Gex. — Compte d'Antoine Bollomier, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il crée un don annuel de froment en faveur de Jacques Septimoz, *cordurerium et sartorem bone memorie clementissime domini nostri legati domini et genitoris mei.* (Thonon, 21 janvier 1454.) — Recette des deniers provenant de la vente des droits perçus en nature dans la châtellenie. La coupe d'avoine est vendue 3 deniers. — Recette des réserves de la châtellenie de Versoix.

B. 7937. (Rouleau.) — Parchemin de 4m de long.

1454. — Gex. — Compte d'Antoine Bollomier. — Recette du prix des denrées de la châtellenie. Le froment est vendu 6 deniers et un sixième de denier. La livre de poivre est vendue 7 deniers gros. Le chapon vaut 1 denier gros. Chaque grand fromage, forme de Gruyère, est vendu 10 deniers de Genève.

B. 7938. (Rouleau.) — Parchemin de 54m de long.

1455-1456. — Gex. — Compte d'Antoine Bollomier, châtelain. — Recette de la ferme des lacets à prendre les faucons et les éperviers; — du produit de la leyde et du coponage du marché de Gex. — Condamnation payée pour dégâts faits par des chèvres dans les bois des habitants de Livron. — Sous le titre de *Placita* ou *Mutagia*, se trouvent indiqués les droits perçus par les ducs en quatre cas, pour la chevalerie, pour l'achat d'une place, le mariage d'une fille, et un voyage outre mer. — Copie des lettres de l'office de châtelain pour ledit Antoine. A la suite est la copie des lettres du duc de Savoie qui confirme sa nomination et en prolonge la durée pendant sept nouvelles années, pour le récompenser de s'être activement employé au traité de paix survenu entre ledit duc de Savoie et le Dauphin de Vienne qui fut Louis XI. (Rumilly, 22 novembre 1454.)

B. 7939. (Rouleau.) — Parchemin de 7m70 de long.

1456-1457. — Gex. — Compte d'Antoine Bollomier, châtelain, jusqu'au jour où magnifique seigneur Jean, comte de Dunois et de Longueville, prit possession du château, de la ville et baronnie de Gex et des dépendances, en vertu de la vente à lui faite par le duc de Savoie. Ce *rotulus* ne renferme qu'une fin de compte. — Compositions de 6 sols infligées à J. Galliot, accusé d'avoir fréquenté un lieu pestiféré et rompu une saisine; — à André Chapuis, pour avoir gardé des moutons étrangers malgré la défense.

B. 7940. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1466. — Gex. — Compte de noble Jean de Genton, châtelain provisoire de Gex, revendu au duc de Savoie par le comte de Dunois. — Copie des lettres d'Amédée, comte de Savoie, qui vend les rentes en blés de la châtellenie à nobles Jean et Girard de Genton pour 1,700 florins petit poids. — Le duc leur donne encore, pour les services que lui ont rendus ces anciens officiers du comte de Dunois, les biens advenus au fisc par décès de mainmortables. Ces lettres sont datées d'Aost, le 16 mai 1466. — Copie d'un mémoire de diverses dépenses faites par le châtelain, pour visiter, fortifier et garder les Faucilles et le passage de l'Ecluse. — Dépenses pour l'exécution d'un individu condamné *in aqua submersi.*

B. 7941. (Rouleau.) — Parchemin de 37m25 de long.

1466-1467. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Lettres de provision de l'office de procureur fiscal de

Gex, accordées par le duc Amédée IX à Mermet Michaud, en récompense de ses services. — Autres de l'office de châtelain, octroyées par le même à Pierre Bonivard.

B. 7942. (Rouleau.) — Parchemin de 44m de long.

1467-1468. — Gex. — Compte de noble Pierre Bonivard, seigneur de Barre, châtelain de Gex, en vertu de lettres datées de Pignerol, le 29 août 1467. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il constitue une pension au profit de Germain Le Sourd et de Marie, sa femme, pour les longs services rendus à la duchesse par ce valet de chambre et sa femme.

B. 7943. (Rouleau.) — Parchemin de 42m85 de long.

1468-1469. — Gex. — Compte de noble et puissant Pierre Bonivard, seigneur de Barre, châtelain. — Amende payée pour négligence de réparer un chemin. — Longue série d'autres compositions payées, *pro penis spretis* ou bien *pro barra rupta*. — Rappel du droit appelé *placita* ou *mutagia* dû à Seyssier en quatre circonstances. — Pension, payée aux héritiers de Bertrand Morna, ancien conseiller, secrétaire du duc de Savoie. — Prix des denrées vendues. — Compte particulier de Versoix.

B. 7944. (Rouleau.) — Parchemin de 64m10 de long.

1469-1470. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Recette des dîmes de Fenières, de Poulier, de Villars, d'Arc, de Flerier et d'Annysous, de Pirignins, de Serve et de Villeneuve. — Recette de la ferme des tendues où l'on prenait des faucons et des éperviers ; — des fromages provenant du lait dû par l'alpage des montagnes; le total consiste en 348 grands fromages (forme de ceux de Gruyère) et en 166 sérats. — Recette du *placitum* à l'occasion de l'achat fait par le duc, du comté de Villars.

B. 7945. (Rouleau.) — Parchemin de 57m85 de long.

1470-1471. — Gex. — Compte de noble Pierre Bonivard, châtelain. — Recette des tailles dues dans la châtellenie à Pâques et à la Saint-Michel par les villages et les individus désignés dans le compte de 1447. — Composition payée par divers individus, pour n'avoir pas réparé la voie publique. — Recette, en souffrance, de 50 marcs d'argent de composition dus par Jean Duperrat, *pro penis spretis*, et pour lequel il était en appel au Conseil ducal, où l'affaire était pendante. — Produit de la vente des recettes en nature; on y remarque le fromage (forme Gruyère), il est vendu un denier gros petit poids.

B. 7946. (Rouleau.) — Parchemin de 55m70 de long.

1471-1472. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Recette d'une livre de cire, donnée par Dom Jacques du Bois, curé de Versonay, pour l'année courante à cause de la sauvegarde qu'il avait obtenue du duc de Savoie. — Série de compositions payées pour des animaux battus (*offensa*) ; — pour altérations des chemins (*pro rupacione viarum*). — Rémission d'une amende encourue par une veuve, en considération des services qu'elle avait rendus pendant une épidémie, en visitant les pestiférés, en leur portant ce dont ils manquaient et en inhumant les morts.

B. 7947. (Rouleau.) — Parchemin de 57m de long.

1472-1473. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Recette d'un bichet de froment donné par le tenancier d'un moulin situé à Gex-la-Ville ; — de 50 coupes de froment sur les moulins et le battoir de Gex-la-Ville et de Combe, autrement dit de Journant. — Versement annuel de 44 coupes de froment, fait sur les revenus de la châtellenie, au profit des Carmes de Gex. — Recette du produit des sentences et des compositions. — Recette du *placitum* ou *mutagium*, à l'occasion de : *nove milicie* (chevalerie) *illustrissimi domini nostri Domini Philiberti, ducis Sabaudie, in dignitate ducatus noviter assumpti*. — Lettres d'Yolande, sœur du roi de France, duchesse de Savoie, en qualité de tutrice de son fils Philibert, par lesquelles, en considération de services rendus, elle donne à Hans Müller, marchand de Nuremberg, la somme de 2,673 florins, en indemnité d'environ 188 marcs d'argent confisqués sur lui, et provenant d'une émission de monnaies, contraire aux ordonnances.

B. 7948. (Rouleau.) — Parchemin de 57m de long.

1473-1474. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Rôle de l'alpage; — de 50 bottes de foin ; — d'un denier pour l'abergement ou permission de construire un battoir sur le cours du Journant, sous Gex-la-Ville ; — de 2 sous genevois, produit de la vente de deux douzaines d'écuelles (*scutellarum*) faisant partie de la recette en nature. — 57 bottes de foin (*fassorum feni*) sont vendues 6 deniers genevois. — Lettres patentes d'Amédée IX, duc de Savoie, par lesquelles il donne 1,800 florins à Amédée de Virieu en récompense des services qu'il a rendus : *in consiliis, ambaxiatis secretisque et arduissimis negociis, statum etiam nostrum et patrie nostre conspicientibus..... superiore tempore per tres status dicionis nostre citra et ultra montane congregatos in civitate Lausanne 1466, die 28 mensis junii electus ex quatuor proceribus*

et magnatibus dicionis nostre preservacionem et restauracionem patrimonii nostri, etc. »

B. 7949. (Rouleau.) — Parchemin de 57m90 de long.

1474-1475. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Recette de blé pour la ferme de la dîme d'Allemogne ; — d'un demi-quart de noyaux de redevances dues dans la châtellenie. — Le produit de l'alpage monte à 282 fromages et 136 sérats. — Compositions nombreuses payées, *pro reparatione cursus aque nigre, et pro reparatione viarum et passagiorum*, et pour garde de chevaux dans le Chablais, pendant le temps de l'alpage.

B. 7950. (Rouleau) — Parchemin de 75m60 de long.

1475-1476. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Recette de 103 coupes d'avoine pour la ferme du parcours de la forêt du Recredo ; — de 3 florins vieux du bon poids ou d'un quintal de fer, donné par Henri Fabod, pour la ferme perpétuelle ou autorisation à lui donnée de passer avec ses voitures par les chemins publics, pour aller à son martinet de Divonne, en échange de l'usage qu'il avait dans les montagnes. — Dépenses faites par mandement de la duchesse de Savoie, de l'évêque, comte de Genève, et du conseil de Chambéry, pour les fortifications de Gex, pour l'artillerie, les arbalétriers, les glaives, *occasione guerre tunc vigentis inter Allamanos et dominum ducem Burgundie ; ..... et pro messageriis ad evitendum scandala et violencias imminentes ; ..... in patria Waudi* (le pays de Vaud), *tempore quo Allamani erant, ad sciendum qualiter utebantur et quam custodiam facere debebamus ; ..... ad notificandum..... supra invasione dictorum Allamanorum qui ignis incendiis vastabant plateas patrie Waudi.* Le détail de ces dépenses ne finit qu'au 69e mètre. — Dépenses spéciales faites pour l'arrivée du duc de Savoie à Gex.

B. 7951. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, papier.

1476-1477. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Dépenses diverses faites pour la garde du château de Gex et le séjour qu'y fait la duchesse Yolande, depuis le 30 mai, jour de son arrivée, jusqu'au 27 juin, jour de son départ. — Lettres de Jean-Louis de Savoie, administrateur de Genève et gouverneur de Savoie, par lesquelles il nomme Pierre de Montfaucon capitaine et gouverneur du château de Gex. — Salaire et dépenses de divers bourreaux, parmi lesquelles figurent des gants. — Réparations des fortifications du château.

B. 7952. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1477. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, seigneur de Barre, châtelain. — Lettres d'Yolande, duchesse de Savoie, au nom de son fils dont elle avait la tutelle, qui afferme audit Pierre Bonivard les revenus de ladite châtellenie moyennant, 1200 florins, pour une année. — Réparation de la toiture en bardeaux de la tour ronde du château de Gex. — Fourniture de six douzaines de tuyaux en bois (*bornellos*) par Girard de Grandpré, charpentier, pour la conduite d'eau dudit château. — Rémission de fermage, faite par la duchesse aux fermiers des moulin et battoir de Fleyer, à cause des pertes subies lors des guerres.

B. 7953. (Cahier.) — Grand in-4°, 191 feuillets, papier.

1478. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Recette du produit des concessions des fours à chaux dans la châtellenie. — Dépenses faites pour une mission donnée à Antoine de Pougins, vice-châtelain, et au procureur Mermet Michaud, qui furent envoyés à Chillon par mandement de la Chambre des comptes de Chambéry, où ils retournèrent pour rendre compte de leur mission.

B. 7954. (Cahier.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1479. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Traité fait entre le duc de Savoie et la communauté de Prévessin, pour la diminution d'un droit de garde payé par elle, consistant annuellement en 220 coupes d'avoine. Ces 220 coupes sont réduites à 160, dont la valeur doit être affectée à la construction des murs d'Escovens, que tenait alors Antoine de la Palud, conseiller ducal. — Jean Mistral, damoiseau, est condamné aux assises de Gex en 1423, pour avoir injurié le juge dans l'exercice de ses fonctions : *Corpus domini blasphemendo et curiam turbando, et quia in dictis verbis perseveravit.*

B. 7955. (Cahier.) — Petit in-folio, 175 feuillets, papier.

1480. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Lettres de Philibert de Savoie, par lesquelles il donne les biens d'un supplicié, advenus au fisc, à son secrétaire Pierre Lyobard. — Paiement d'une pension créée au profit de Jean Bonduz, de la paroisse de Perrigny, mandement de Gex, par ladite duchesse, *animo suo revolvens auxilium personaliter prestitum per ipsum Johannem Bonduz pro custodia tempore noctis facta et preservatione persone dicti domini ducis Philiberti dum ipse illustrissimus dominus noster; proh dolor! per nonnullos* (commandés par Olivier de la Marche, maître d'hôtel

de Charles, duc de Bourgogne)..... *cum eadem domina nostra ducissia transduci temptaretur, hora serolina dici vicesime septime junii, tunc nuper elapsi, ad partes Burgondie. Qui Johannes partim causa esse dicitur obviandi, ne idem illustrissimus noster dux in manibus talium succumberet, unde censetur esse remunerandus.*

B. 7956. (Cahier.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1481-1482. — Gex. — Compte de Pierre Bonivard, châtelain. — Revenu de la pêche de la Versoix. — Paiement de la pension de Bertrand Marnaz, fait à ses héritiers sur lesquels elle était réversible. A l'occasion de ce paiement de 100 florins, se trouvent relatés les longs et grands services rendus par ledit Marnaz. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, datées de Chambéry, le 10 janvier 1481, par lesquelles il crée une pension au profit de Girard Bailly, *novissime in serviciis nostris, in patria nostra ultramontana et comitiva illustris consanguinei nostris comitis Camere per sorte, ignis voragine, circa affinacionem pulveris et salpetri, pro colobrinis constructione, gravissimas lesiones in persona sua undique substinuit, quibus causantibus se alere non potest.* — Salaire du bourreau (*lanista*) qui avait fouetté un voleur depuis Gex jusqu'aux Fourches dudit lieu, où il lui coupa le bout de l'oreille (*auriculam*). — Don de 100 florins fait par la duchesse Yolande à Pierre Fournier, qui avait contribué à sauver son fils Philibert, quand elle fut enlevée par les gens du duc de Bourgogne. Les lettres d'Yolande relatives à ce fait, sont incorporées dans le texte dudit compte.

B. 7957. (Cahier.) — Petit in-folio, 176 feuillets, papier.

1483-1484. — Gex. — Compte de noble François-Louis de Belletruchis, châtelain. — Recette des deniers provenant des plaintes (*clamis*), dans le vidomat de Prévessin; — du produit de la vente des biens d'une femme convaincue du crime d'hérésie et brûlée. — Autre indication d'une femme condamnée pour la même cause, mais dont les biens ne furent pas dévolus au duc de Savoie, parce que la coupable était de la terre du chapitre de Genève. — Inventaire des biens confisqués sur Etienne Pélisson, *ob crimen heresii condempnati.* — Lettres de provisions du nouveau châtelain.

B. 7958. (Cahier.) — Petit in-folio, 187 feuillets, papier.

1485-1487. — Gex. — Compte de François-Louis de Belletruchis, châtelain. — Paiement de la pension de Girard Bailly, l'invalide, et de celle de Pierre Chevrier. — Salaire d'André de Marnix et de Philibert Allegret, secrétaires du duc, lieutenants de Ruffin de Murres, trésorier général de Savoie. — La coupe de froment est vendue 9 deniers deux tiers et un quart de denier gros petit poids.

B. 7959. (Cahier.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1485-1487. — Gex. — Compte d'« egrèges » Mermet Michaud, de Nicod de Sergier et de Claude de Crosa, commissaires et receveurs des « extentes » dans la terre et baronnie de Gex. — Lettre de commission donnée par Amédée, duc de Savoie, à son conseiller Jean Lothier, trésorier général, pour diriger cette opération. C'est en considération de ses services et spécialement pour son intervention dans le réachat de ladite baronnie, que cette charge lui fut accordée, et qu'il était libre de procéder à cette mission par lui-même ou par d'autres personnes. Vient ensuite la copie de la procuration qu'il donna. — Dépenses de Mermet Michaud, qui était allé à Morges, près du représentant du comte de Montroland, qui avait fait une entreprise sur la seigneurie de Versoix, pour savoir la cause de cette attaque (*ad sciendum causam et motus guerre*). — Mémoire des dépenses supportées par noble Claude de Petignins et les hommes d'armes qui étaient avec lui, *tempore quo in armis pro domino servivit in armata novissime in partibus cismontanensibus facta contra ducem Mediolanum et marchionem Montisferrati*, du 18 août à la fin de décembre.

B. 7960. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1495. — Gex. — Compte de messire Pierre de Pesmes, chevalier, seigneur de Brandix et conseiller ducal, « accensateur » et châtelain de Versoix, récemment réuni à la baronnie de Gex, par Blanche de Savoie. — Transmission de lettres par lesquelles ledit Pierre de Pesmes est nommé châtelain et fermier desdits lieux réunis pour six années consécutives. — Copie des lettres de cette réunion.

B. 7961. (Cahier.) — Petit in-folio, 66 feuillets, papier.

1496. — Gex. — Compte de Petrequin de Pesmes, le même que le précédent (Petrequin est le diminutif allemand de Pierre), qui avait, avec son titre de châtelain, celui de maitre de l'hôtel du duc et de fermier de ladite châtellenie, pour laquelle il donnait annuellement 1,500 florins. Le bail devait finir en 1509. — Mémoire des dépenses faites par ledit châtelain, envoyé en ambassade à Berne et à Fribourg. Tout son voyage est tracé. — Autre de celles faites par le même, lors de son ambassade auprès du roi des Romains.

B. 7962. (Cahier.) — Petit in-folio, 113 feuillets, papier.

1499-1501. — Gex. — Compte du conseiller ducal Antoine de Belletruchis, pour la recette d'une année des revenus de la baronnie de Gex. — Il n'est pas fait mention du subside accordé en 1501, parce que cette terre avait été inféodée au comte de Dunois. — Recette des compositions perçues dans le Val de Mijoux. — Versement fait entre les mains d'Antoine Durand, trésorier général de Savoie.

B. 7963. (Cahier.) — Petit in-folio, 113 feuillets, papier.

1500-1504. — Gex. — Compte d'Antoine de Belletruchis, conseiller ducal, par les mains de noble Gabriel Burgia, châtelain, et pour Philippe de Savoie. — Paiement des pensions de Pierre Chevrier, palefrenier du duc Philibert. — Recette du produit de l'alpage des montagnes; — du *ruagium* de Florimont, payé par les charpentiers qui y demeuraient; — du produit *de tonsura ramallie nemoris mortui domini de Recredo.*

B. 7964. (Cahier.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1525-1527. — Gex. — Compte de noble François de Sacconay, châtelain, fermier et accensateur de Gex pour trois ans, en vertu de lettres de Charles, duc de Savoie, à raison de 700 écus soleil par année. La teneur des lettres est insérée *in extenso.* — Lettres de Charles, duc de Savoie, par lesquelles il assigne, sur les revenus de cette châtellenie, 50 florins au profit de noble Michel Testu, un des archers de sa garde, pour des services qu'il lui avait rendus; — une autre au profit de Sébastien de Montbel, comte d'Entremont, chambellan et conseiller du duc; — une autre à Perronette Cartière, ancienne buandière de la duchesse Philiberte de Savoie; — une autre à Georges, seigneur de Conflgnon, ambassadeur du duc de Savoie en France, en Espagne, en Portugal et ailleurs.

B. 7965. (Cahier.) — Petit in-folio, 212 feuillets, papier.

1601-1602. — Gex. — Compte de maître Jean de Beauchâteau, commis receveur du pays de Gex, pour la Chambre des comptes de Paris et le trésorier général de France en Bourgogne, au nom d'Henri IV. La copie des lettres de commission ouvre le volume; il y est dit que le roi avait obtenu la cession du pays de Gex en échange du marquisat de Saluces. — Valeur comparative des monnaies de France et des deniers de Genève, et prix des divers objets en nature provenant de la recette. — A Gento, le receveur n'a pu faire payer les censes et les redevances « d'autant que ledit village est terre de Genève et n'y peut on faire la recette à cause de la rebellion des parties. » — Gages de messire Pierre de Brosses, lieutenant civil et criminel au bailliage de Gex.

B. 7966. (Cahier.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier.

1603-1604. — Gex. — Compte de maître Pierre Gendrier, commis par les trésoriers généraux de France en la généralité de Bourgogne à la recette du bailliage de Gex. — Recette de 6,663 livres versées par maître Jean de Beauchâteau, fermier du domaine du roi dans ledit bailliage, pour trois années, à raison de 2,221 livres pour chaque année. — Détail des recettes immuables dans les divers lieux du pays, à Gex, à Divonne, à Saint-Jean de-Gonville, à Echevenex, à Genève. — Rôle des censes rédimables. — Dons : de 5,560 livres, fait par Henri IV à Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne et Bresse; — de 250 livres, fait par le roi à François Boyvin, baron de Villars, bailli de Gex, à compte sur les 3,600 qui lui avaient été promises.

B. 7967. (Cahier.) — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

1612-1616. — Gex. — Recette fictive des droits divers du fisc, attendu la ferme du domaine. — Recette fictive de 6 deniers qu'on devait à Genève au roi de France.

B. 7968. (Cahier.) — Petit in-folio, 168 feuillets, papier.

1613-1614. — Gex. — Compte de François de Gendrier, receveur du roi dans le bailliage de Gex. Louis Poncet donne annuellement 3,200 livres pour la ferme du bailliage, en vertu de l'amodiation à lui faite par le duc de Bellegarde, gouverneur de Bourgogne, auquel le roi avait donné les revenus de cette partie du domaine. — Le bail fut renouvelé pour 3,000 livres, au profit de Pierre Chevalier, écuyer, seigneur de Ferney, et de Pierre de Montpoursel, seigneur de la Bastide, appelés fermiers du domaine de Gex.

B. 7969. (Cahier.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

1619-1623. — Gex. — Compte de François de Gendrier, receveur alternatif, rendu pardevant la Chambre des comptes de Bourgogne, malgré le don des revenus fait au duc de Bellegarde. — Les recettes sont en blanc. — Versements faits entre les mains du duc.

B. 7970. (Cahier.) — Petit in-folio, 135 feuillets, papier.

1624-1630. — Gex. — Compte de Pierre de Gendrier, receveur ancien, rendu à la Chambre dés comptes de Dijon,

les fermiers de ce domaine étant Pierre Chevrier, seigneur de Ferney, et Bernard de Bourdonnier, qui l'avaient amodié pour six années, à raison de 2,000 livres par an. — Un autre bail est passé pour 2,500 livres.

B. 7971. (Cahier.) — Petit in-folio, 131 feuillets, parchemin.

1625-1629. — Gex. — Compte de François de Gendrier, receveur alternatif. — Le bail est de 2,000 livres, non compris les droits de cinq pour cent, attendu qu'ils avaient été accordés par Sa Majesté aux religieux du bailliage de Gex, « qui en jouissaient par leurs mains. » — Versements faits entre les mains du duc de Bellegarde.

B. 7972. (Rouleau.) — Parchemin de 12m60 de long.

1357-1359. — Gourdans-en-Valbonne. — Compte de Guillaume du Pasquier, damoiseau, châtelain de Gourdans-en-Valbonne, pour Amédée VI, comte de Savoie. — Le châtelain déclare que ledit seigneur n'a pas un seul moulin audit lieu, attendu qu'ils avaient été complétement détruits du temps de la guerre de Hugues de Genève, et qu'il n'avait pas reçu l'ordre de les relever. — Recette de seigle donné par les bourgeois tenant des bœufs, dans le bourg de Saint-Maurice; — de la taille sur les taillables et les non taillables de la communauté de Saint-Maurice d'Authon. — Lettres du duc de Savoie, par lesquelles il réduit la redevance des habitants qui voulaient quitter le pays, si cètte réduction n'avait pas lieu. — Carrelage de la salle du château, laquelle avait 25 toises de long sur 10 de large. — Rachat de la chacipolerie de Gourdans, qui avait été aliénée par un ancien seigneur dudit lieu. — Don de 100 florins fait par le comte à messire Gauvigny Léobard, pour payer sa rançon, pris qu'il avait été l'année précédente dans la guerre avec le roi de France.

B. 7973. (Rouleau.) — Parchemin de 6m15 de long.

1359-1360. — Gourdans. — Compte de Guillaume Pasquier, châtelain. — Recette du froment dû par ceux qui habitaient en dehors des limites des franchises de Gourdans. — Dépenses en blé faites à Pont-d'Ain, pour l'hôtel du comte et de la comtesse. — Seigle donné par ceux qui n'étaient pas bourgeois de Saint-Maurice. — Salaire de sept hommes qui avaient porté à Pont-d'Ain 150 poules pour l'hôtel du comte. — Paiement de 100 florins d'or fait audit châtelain, qui avait vendu au comte un anneau d'or orné d'un diamant et d'un rubis. — Lettres du comte par lesquelles il donne annuellement 40 sous gros audit châtelain, qui devait les tenir en fief.

B. 7974. (Rouleau.) — Parchemin de 14m15 de long.

1415-1416. — Gourdans. — Compte de Pierre Gabet, notaire, receveur de Gourdans. — Dépense de blé faite par Antoine de Thiel, chevalier, maître d'hôtel du duc de Savoie, par Guy de Grolée, écuyer d'écurie, Claude de Saix, écuyer, François Moutron, commissaire du duc, et par plusieurs autres, tous venus à Gourdans pour la sépulture d'Odon de Villars. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui confirme dans l'office de châtelain de Gourdans, Girardot de Thoire, qui avait été d'abord nommé par Odon de Villars, parent (*consanguineus*) dudit comte.

B. 7975. (Rouleau.) — Parchemin de 18m65 de long.

1416-1417. — Gourdans. — Compte de Pierre Gabet, notaire, receveur de la châtellenie de Gourdans-en-Valbonne. — Recette de seigle sur les moulins de la rivière d'Ain. — Frais de culture des vignes de Gourdans. — Recette d'avoine pour le champéage dans les bois de la Malagarde et autres. — Dépenses pour l'hôtel de la duchesse de Savoie arrivée à Gourdans au mois de juin 1417. — Réparations faites au château dudit lieu. — Lettres du châtelain de Gourdans en faveur de noble Guillaume Rigaud, *pro vitando scandallo*.

B. 7976. (Rouleau.) — Parchemin de 14m60 de long.

1417-1418. — Gourdans. — Compte de Pierre Gabet, notaire, receveur. — Recette du froment dû par ceux qui habitaient en dehors des limites de la franchise de Gourdans, à titre de « meyssonage » (dîme prélevée au temps des moissons); — du seigle dû par ceux de Saint-Maurice qui n'étaient pas bourgeois; — de quatre douzaines de fromages annuellement donnés par le recteur de la Grange de Chanoz, *pro guarda perpetua*; — de 35 florins donnés par les taillables de Saint-Maurice; — du produit de la ferme des sergenteries de divers lieux. — Amende payée par un individu qui avait quitté la taverne sans payer. — Dépenses faites par les « perdriseurs » chargés de la chasse aux perdrix et aux oies sauvages pour l'hôtel du duc de Savoie.

B. 7977. (Rouleau.) — Parchemin de 16m75 de long.

1418-1419. — Gourdans. — Compte de Pierre Gabet, receveur des revenus de Gourdans, dont une partie appartenait au duc de Savoie, par la cession que lui en avait faite Guy de Montbel, seigneur d'Entremont et de Montbel, après la mort d'Odon de Villars, seigneur de Beauce et de Gourdans,

en échange d'hommes et d'autres revenus que le duc avait dans la châtellenie de Pierre-Châtel, au diocèse de Belley. Le reste de la succession appartenait aux enfants de Jean de Balme, seigneur de Labergement, et de Jeanne de la Tour, sa femme. — Dépenses pour la culture des vignes de la châtellenie. — Achat de cierges pour le luminaire de la chapelle de Gourdans, le jour de Noël. — Détail de la vente de pieds d'arbres.

B. 7978. (Rouleau.) — Parchemin de 17m75 de long.

1419-1420. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, damoiseau, châtelain. — Recette de l'orge provenant du tenancier du moulin de Charnoz et d'autres moulins situés sur l'Ain. — Rôle détaillé de l'avoine donnée en moisson par divers individus, dans le rapport de la quantité de leurs bœufs. — Recette de la dime de chanvre ; — de la moitié d'une paire de souliers (*sotulares*), due annuellement sur la Grange de Charnoz.

B. 7979. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1420-1421. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Mention que le dimanche avant la Toussaint de l'année 1419, le moulin a été emporté et englouti dans une inondation de l'Ain. — Amende payée par un individu, pour n'avoir pas mis de muselière (*calretum*) à ses chiens. — Rôle des dépenses faites par Jean Velnet, lieutenant de Gourdans, à l'occasion de la venue du duc de Savoie, attendu à Montluel, le 18 avril, mais qui ne vint pas.

B. 7980. (Rouleau.) — Parchemin de 16m30 de long.

1421-1422. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, damoiseau, châtelain. — Recette du froment dû pour le meyssonage par les bourgeois de Gourdans, qui habitaient en dehors des limites de la franchise. Ceux qui n'avaient pas de bœufs payaient chaque année 2 bichets de froment, et ceux qui en avaient, payaient le double. Ceux qui revenaient demeurer au bourg entre la Saint-Jean et la Saint-Michel en étaient exempts. — Don de 30 florins fait à Jean Lyobard, secrétaire de la duchesse de Savoie. — Lettres du duc Amédée, par lesquelles il donne 500 florins à Guillaume Rigaud, châtelain, à l'occasion de son mariage avec noble demoiselle Béatrix de Montiremion. (Seyssel, le 20 avril 1421.)

B. 7981. (Rouleau.) — Parchemin de 17m45 de long.

1422-1423. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Recette du produit de l'abergement de moulins ou de places à en établir sur la rivière d'Ain. — Lettres de ces abergements données par Amédée de Savoie, d'après l'avis de son conseil. — Aumône annuelle de blé et de vin faite aux religieuses de l'abbaye de Blyes. — 3 coupes de froment faisaient 1 bichet, et 8 bichets 1 ânée. — Recette de l'avoine de l'affouage à Gourdans, à Charnoz, à Pollet, à Niost et à Loyette. — La recette du péage de la rivière d'Ain consiste pour tout ce compte en 1 denier 3/4 de gros, et le receveur atteste par serment qu'il n'a pas perçu davantage.

B. 7982. (Rouleau.) — Parchemin de 28m85 de long.

1423-1425. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Recette de 49 poules, dont 24 1/2 appartenaient aux héritiers du seigneur de Vallufin, coseigneur du duc de Savoie. — A l'article des corvées, on lit cette note marginale de la Chambre des comptes : *Injungitur sub pena 25 lib. forcium, quod in proximo computo infaillibiliter apportet nomina secatorum et affanatorum* (faucheurs et faneurs) *dictas corvatas debentium, et modum levandi eorumdem, ut verius et plenius de ipsis videatur.* — L'ânée de froment est estimée 25 deniers gros.

B. 7983. (Rouleau.) — Parchemin de 18m50 de long.

1426. — Gourdans. — Compte de Nicolet du Molars, damoiseau, institué châtelain par lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie. (Morges, 28 décembre 1424.) — Recette de 4 bichets de froment pour le cens du moulin de Charnoz ; — de 50 ânées de vin provenant des vignes de Gourdans, dont la moitié appartenait au duc de Savoie, et l'autre aux enfants du seigneur de Vallufin. — Divers paiements faits à maître Perronet Secarelli, verrier de Lyon, venu à Gourdans pour travailler aux fenêtres du château, au donjon et à la chapelle, à raison de 6 deniers gros le pied de verre.

B. 7984. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1426-1427. — Gourdans. — Compte de Nicolet du Molars, châtelain. — Serment fait par le châtelain de se soumettre à une amende de 25 livres, chaque fois que son compte sera trouvé erroné, soit dans la recette, soit dans la dépense. — 3 coupes d'avoine faisaient 1 ras, et 16 ras 1 ânée. — Recette de 12 florins pour la ferme de la sergenterie de Saint-Maurice, dont la moitié appartenait aux enfants du seigneur de Vallufin. Cette ferme avait été plusieurs fois publiée et mise aux enchères, et personne n'avait voulu la porter plus haut. — Valeur de divers objets provenant de la recette.

B. 7985. (Rouleau.) — Parchemin de 15m30 de long.

1427-1428. — Gourdans. — Compte de noble Antoine Chevalier, châtelain, institué par lettres du duc Amédée VIII, données à Chambéry, le 1er septembre 1427. Ses gages sont fixés à 25 florins par an. — Livraison d'une ânée de froment et d'une ânée de vin donnés en aumône aux religieuses de Blyes. — Composition de 18 deniers payée par J. Servage pour avoir commis un adultère; — de 9 deniers payée par une femme, qui avait injurié ceux qui avaient ouvert les foires de Gourdans. — Reconstruction du pont-levis du donjon du château.

B. 7986. (Rouleau.) — Parchemin de 19m30 de long.

1428-1430. — Gourdans. — Compte d'Antoine Chevalier, châtelain. — Paiement de l'aumône, obligée et annuelle, faite aux religieuses de Blyes, consistant en 1 ânée de froment et 1 de vin, dont une moitié était à la charge du fisc, et l'autre à la charge des héritiers du seigneur de Vallufin. — Réparations faites à la chambre de l'artillerie, à la chapelle et aux autres dépendances du château. — L'ânée de vin est payée 12 deniers gros, et chaque poule 1 obole et 1 demi-quart. 1/4 de bichet de pois rouges, est estimé 3/4 d'un denier gros.

B. 7987. (Rouleau.) — Parchemin de 12m20 de long.

1429-1430. — Gourdans. — Compte de noble Guillaume Rigaud, écuyer, maître de l'hôtel du prince de Piémont, fils aîné du duc, institué châtelain par lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, données à Thonon, le 26 août 1429. Parmi les devoirs qui sont imposés au titulaire, on compte : *Bene dictum exercere, jura nostra perquirere diligenter et servare neminem dicti officii pretextu indebite opprimere vel gravare, in camera computorum bonum reddere computum, edificia manutenere.....* — Recette de 7 bichets de froment pour le droit de meyssonage, levés sur les bourgeois de Gourdans habitant hors des limites de la franchise. — Livraison de 6 bichets d'orge pour la nourriture des pigeons du colombier.

B. 7988. (Rouleau.) — Parchemin de 13m65 de long.

1430-1431. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Lettres de l'abergement de 20 bichetées de terre, situées au territoire de la Condamine, près du chemin allant de Saint-Maurice à Authon, dans le voisinage des terres du prieuré de Saint-Maurice. — Recette du revenu de la rivière d'Ain. — Gages de Pierre Lyonard, chapelain de la chapelle du château. — Dépenses pour l'achat de 4 coulevrines et d'une bombarde tirant une pierre de 5 livres, achetées à Bourg, chez Claude Belnet, bombardier, et destinées à défendre le château.

B. 7989. (Rouleau.) — Parchemin de 12m80 de long.

1431-1432. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Paiement de 2 livres 1/2 de cire, formant deux cierges et deux petites bougies enlacées, destinées à la chapelle de Gourdans, le jour de Noël. — Recette annuelle d'une demi-paire de souliers. L'autre moitié appartenait aux héritiers du seigneur de Vallufin. — Composition payée par un individu qui avait acheté des peaux de brebis à des hommes d'armes venus du Dauphiné. — Recette de 6 deniers gros, pour 4 lampes d'huile, à raison de 1 denier obole. — La journée du faucheur est estimée 1 denier 1/4 de gros.

B. 7990. (Rouleau.) — Parchemin de 13m20 de long.

1432-1433. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Claude Saix, président de la Chambre des comptes, observe que par une disposition en date du 7 janvier 1433, aucune donation sur le domaine ne doit être valable qu'après son enregistrement à ladite Chambre. — Recette d'un denier pour la ferme de la foresterie pendant une année. — Conversion des monnaies ramenées au florin d'or petit poids; 16 sous viennois valaient 1 florin, le florin 12 deniers oboles gros. Il fallait 12 deniers oboles gros pour 1 florin bon poids.

B. 7991. (Rouleau.) — Parchemin de 12m85 de long.

1433-1434. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Recette d'un bichet de froment de P. Plote, curé de Loyette, pour les tâches de Saint-Maurice. — Livraison de 2 livres de cire pour le luminaire de la chapelle, le jour de Noël. — Recette du produit du « paissonnage » des glands de la forêt de Laye pour une année, partagé entre le duc de Savoie et les enfants du seigneur de Vallufin; — du produit des abeilles. — Composition payée par un individu qui avait porté sur sa poitrine les armes du duc de Savoie, comme un de ses officiers.

B. 7992. (Rouleau.) — Parchemin de 17m65 de long.

1434-1435. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain, pour les revenus de Gourdans, dont une moitié appartenait aux enfants de messire Jean de la Baulme, comte de Montrevel et seigneur de Vallufin, et de dame Jeanne de la Tour, sa femme. — Recette du revenu qui avait appartenu à Madame de Damerens. — Lettres d'Amédée VIII, duc

de Savoie, instituant Pierre Goyet, pour sa vie, visiteur et réparateur du château de Gourdans, au nom dudit duc et au nom du comte de Montrevel. — Trois récépissés de Barthélemy Chabod, trésorier de Savoie, qui accuse la réception de versements faits par le châtelain.

B. 7993. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1435-1436. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — La recette en nature consiste en froment, seigle, orge, avoine, pois, millet, noix, vin, poules, huile, cire, chanvre, fromages, souliers, foin, paille, corvées. — Don d'une ânée de vin à P. Goyet, bourgeois de Gourdans, chargé de la visite et de l'entretien du château. — Le revenu de la rivière d'Ain, à Gourdans, produit 2 deniers 3/4 gros. — Deniers versés pour remboursement fait à Antoine Chevalier, maître de la construction du château de Poncins. — Récépissé de Loys de la Ravoyre pour ses gages de capitaine de Gourdans. (Ripaille, 18 décembre 1435.)

B. 7994. (Rouleau.) — Parchemin de 18m70 de long.

1436-1437. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — La recette en numéraire provient des censes, des entrages, de la taille, de diverses fermes, des lods et ventes, des compositions, des condamnations, des échutes et de la vente de produits en nature. — Recette d'une ânée d'avoine pour le pacage et le champoyage du bois de Malegarde; — de 16 florins 1/2 pour la taille due par les habitants de Saint-Maurice. — Dossier relatif aux biens dévolus au fisc, provenant de la Reymonde, morte sans héritiers proches, qu'aucun de ses parents ou de ses amis ne s'était soucié de revendiquer, bien que cette succession fût publiée plusieurs fois en « français », *lingua laica*.

B. 7995. (Rouleau.) — Parchemin de 21m20 de long.

1437-1438. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Recette du froment levé en moisson, sous le titre de meyssonage et proportionnellement à la quantité de terres cultivées. Le bourgeois qui cultivait sans bœuf payait 2 bichets; il n'y avait pas d'autre division. — Recette de 4 bichets provenant de la ferme des corvées des terres, pour la ferme des tâches; — Recette de 133 poules de redevances dues dans la châtellenie; — de 16 florins pour la ferme du péage par terre. — Composition de 4 florins payée par des jeunes gens, qui avaient pris des lapins dans une garenne. — Réparations faites aux bâtiments du château.

B. 7996. (Rouleau.) — Parchemin de 17m10 de long.

1438-1439. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Réparation des balistes employés pour la garde du château. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général du duc de Savoie, confirmant la nomination dudit châtelain, naguère établi par le duc, son père. — Salaire de maître Jacquemet du Crost, maître des œuvres de Bresse, qui avait visité les « braies » du château de Gourdans.

B. 7997. (Rouleau.) — Parchemin de 20m35 de long.

1439-1440. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — La seconde moitié de la châtellenie est actuellement divisée entre les cinq héritiers de Jean de la Baulme. — Versement de ce que devait Jean Boloson, fermier des sergenteries de Saint-Maurice, de Gourdans, de Niost et de Charnoz. — Dépenses faites pour réparer le château.

B. 7998. (Rouleau.) — Parchemin de 21m90 de long.

1440-1441. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Recette d'une ânée de seigle provenant de l'abergement du moulin de Charnoz ; — de 98 poules données par les habitants de Saint-Maurice, qui en devaient chacun 2; ce qui prouve qu'il y avait alors 49 feux. Cette quantité était susceptible d'augmenter ou de diminuer; — d'un char de paille pour la garde de la grange de Charnoz ; — de 3 florins des lods et ventes sur une vigne achetée 18 florins, c'est-à-dire le sixième de la valeur de l'immeuble. — La somme des deniers provenant des lods et ventes est de 60 florins 4 deniers.

B. 7999. (Rouleau.) — Parchemin de 25m50 de long.

1441-1442. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Les deux cinquièmes de la moitié de la châtellenie appartenaient l'un à noble et puissant Jacques de la Baulme, seigneur de Marboz, et l'autre au sire Claude, seigneur de Saint-Amour, à cause de sa femme, fille du seigneur de Vallufin, qui les vendirent au duc de Savoie. — Recette de 4 lampées d'huile de redevances dues dans la châtellenie; — d'une charretée de paille due par les grangiers de Charnoz pour la garde. — Composition payée par un individu, qui avait fait une dénonciation mal fondée.

B. 8000. (Rouleau.) — Parchemin de 26m75 de long.

1442-1443. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain, établi *ante titulationem principis illustris*

nostri comitis Gebennensis, per sanctissimum dominum ducem ejusdem domini nostri papæ primogenitum et fratrem prelibati domini nostri comitis. — Versement fait entre les mains de Jean Le Vieille, trésorier général de Genève pour ledit comte. — Le produit de la vente du froment perçu dans la châtellenie est de 160 florins, à raison de 2 florins l'ânée. La vente du seigle produit 94 florins, à raison de 16 deniers gros l'ânée. — Inventaire de l'artillerie et autres objets mobiliers du château.

B. 8001. (Rouleau.) — Parchemin de 25m80 de long.

1443-1444. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain de Gourdans, dont la totalité est dorénavant acquise au comte de Genevois, par la cession qui lui en avait été faite par les héritiers du seigneur de Vallufin. — Composition de 10 sous payée par un individu qui avait dit au censier du prieuré de Saint-Maurice : « Vous avez désert deux ou trois de ceste ville, et espécialement Pierre Panet et Jean Tenet. » Dans cette somme était compris le droit du châtelain. — Mandement du comte de Genève au châtelain de Gourdans, de veiller jour et nuit et de prendre des dispositions contre les Routiers entrés en Bresse.

B. 8002. (Rouleau.) — Parchemin de 16m90 de long.

1444-1445. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — 4 quarts de froment valent 1 coupe, 3 coupes 1 bichet, et 8 bichets 1 ânée. La mesure du seigle est la même. — Cens de 4 deniers pour l'abergement d'une terre aux Arvières, joignant le chemin tendant de Gourdans au port Galand. — Recette de 6 deniers pour la ferme de la vente de vin à Gourdans. — Salaire des divers hommes d'armes qui avaient été envoyés contre les Routiers, appelés « Escorcheurs », entrés en Bresse.

B. 8003. (Rouleau.) — Parchemin de 17m30 de long.

1445-1446. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — 3 coupes d'avoine comptent pour 1 ras, et 16 ras pour 1 ânée. — Recette de 8 ras de noix de redevances dues dans la châtellenie; — de 3 florins pour la ferme de la sergenterie de Saint-Maurice; — de 4 douzaines de fromages donnés par les tenanciers de la grange de Charvaux pour la garde dudit lieu, avec un char de paille et une paire de souliers. — Le froment est vendu 1 denier et 1 obole d'un denier gros le bichet; le seigle est vendu 1/2 gros le bichet, et l'orge 3/4 d'un denier.

B. 8004. (Rouleau.) — Parchemin de 20m50 de long.

1446-1447. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Lettres d'abergement par Louis de Ravoyre, vice-châtelain, d'une pièce de vigne d'environ cinq « fosserées » située à Gourdans, au vignoble de Plantée. — Recette de 22 deniers gros pour la ferme de la sergenterie de Gourdans. — Composition de 3 florins payée par P. Charnet, inculpé d'avoir connu charnellement une femme; — de 9 deniers par des individus qui avaient haussé le prix du vin, sans licence du châtelain.

B. 8005. (Rouleau.) — Parchemin de 13m70 de long.

1447-1448. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Lettres d'un abergement perpétuel fait par noble Louis de Ravoyre, vice-châtelain de Gourdans, d'un terrain vague (*hermituram*), situé dans la contrée du Champ du Ru, sur le chemin qui allait du port d'Anthon-sous-Saugey à Gourdans, sous le servis de 4 deniers par an. — Recette de 1 florin pour la ferme de la sergenterie de Charnoz. — Gages de 3 florins payés à Dom Claude Fromentin, prêtre, chapelain de la chapelle du château. — Remboursement de frais faits par le châtelain, dans la guerre que les Fribourgeois avaient faite au duc Philibert de Savoie.

B. 8006. (Rouleau.) — Parchemin de 1m70 de long.

1448. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain, contenant le rôle des feux pour la levée du subside accordé au duc de Savoie, pour la guerre qu'il eut avec Fribourg. Chaque feu est taxé à 2 florins petit poids, l'un portant l'autre, laïques et ecclésiastiques. — La paroisse de Gourdans et de Nyon compte 19 feux, celle de Charnoz 16.

B. 8007. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1448-1449. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Recette de l'avoine levée en temps de moisson sur les hommes de Saint-Maurice. — Compte des corvées dues par quiconque fauchait ou fanait. — Lettres de l'abergement d'une place vague située à Gourdans, près du chemin tendant au champ de la Loye. — Autre d'une place vacante située près des fossés du verger du duc, à Gourdans, pour 12 gros d'argent d'entrage et un servis annuel de 2 deniers viennois.

B. 8008. (Rouleau.) — Parchemin de 22m95 de long.

1449-1450. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Transaction par laquelle le duc Louis,

voulant mettre fin à la contestation survenue entre lui et le comte de Montrevel, qui prétendait avoir été injustement dépouillé par ses officiers de la portion de la châtellenie de Gourdans qui lui appartenait, lui abandonne les trois cinquièmes de la moitié des revenus de la châtellenie. (Turin, 23 juillet 1449.) — Catherine de Moyria, prieure de Blyes, donne quittance de l'ânée de vin, qui est donnée tous les ans par le châtelain de Gourdans. — Livraison de 3 livres de cire, pour le luminaire de la chapelle. — Recette de 13 deniers pour la ferme de la sergenterie de Nyost.

B. 8009. (Rouleau.) — Parchemin de 22m75 de long.

1450-1451. — Gourdans. — Compte de Guillaume Rigaud, châtelain. — Dépenses d'avoine pour les chevaux de la maison du duc de Savoie, à Montluel. — Lettres de l'abergement d'un coteau situé à Pallet, dans le mandement de Gourdans, lieu dit en Roche de Côte Avolie, pour 12 deniers gros d'entrage, et 2 deniers viennois de servis annuel. — Versement fait par le châtelain, dans lequel il est dit que le bichet de froment, mesure de Gourdans, fut vendu 2 deniers et un demi-quart de denier gros, et l'ânée de vin 3 deniers et 1 obole d'un denier gros. — Autre récépissé dans lequel l'ânée de vin est estimée 7 deniers.

B. 8010. (Rouleau.) — Parchemin de 28m de long.

1451-1452. — Gourdans. — Compte de nobles Huguenin de Genay et d'Aymone de Selle, sa femme, institués châtelains de Gourdans-en-Valbonne, par Louis, duc de Savoie, « pour leur vie naturelle seulement, » et pas au delà, en récompense des services que ladite Aymone avait rendus depuis son enfance à Yolande de France, princesse de Piémont. — Abergement fait par le châtelain d'une terre vague, à Saint-Maurice, près la Perrière Revol. — Recette de 92 fromages dus par les grangiers de Charnoz pour la garde. — Abergement fait par le châtelain à J. Faucher, d'une terre vague à Charnoz, au climat dit Sous la Terre de Saint Théodore Gallice de Sanchiel. — Lettres du même prince par lesquelles il crée, en faveur des époux Huguenin et au survivant de l'un d'eux, une pension de 100 florins. — Requêtes de ladite Aymone, damoiselle de la belle-fille du duc de Savoie, pour en obtenir diverses sommes.

B. 8011. (Rouleau.) — Parchemin de 22m95 de long.

1452-1454. — Gourdans. — Compte de Huguenin de Genay et de sa femme, châtelains. — Recette d'un tiers de livre de cire pour le revenu de certaines ruches d'abeilles; — d'une paire de souliers de redevance due par les grangiers de Charnoz; — de 18 florins pour la ferme de la clergie de la cour de Gourdans. — Paiement de 80 florins fait à la damoiselle Aymone de Selle, femme dudit châtelain, après les requêtes insérées dans le dernier compte; — de la pension de 100 florins au profit des mêmes, le tout indépendamment des gages attachés à l'office de châtelain qu'ils avaient.

B. 8012. (Rouleau.) — Parchemin de 19m40 de long.

1453-1454. — Gourdans. — Compte de Huguenin de Genay et d'Aymone de Selle, sa femme, châtelains. — Louis Ravoyre paie 1 bichet de froment pour la ferme de la dîme de Gourdans. — Perronette Pellerine, prieure de Blyes, donne quittance de l'aumône annuelle d'une ânée de froment. — Paiement annuel de 3 florins à Don Claude Fromentin, desservant de la chapelle du château; — de 10 florins fait au comte de Montrevel, faisant le cinquième de la moitié des revenus de la châtellenie, en ce qui concerne la taille.

B. 8013. (Rouleau.) — Parchemin de 27m55 de long.

1454-1456. — Gourdans. — Compte de noble Claude de Montferrand, institué châtelain par lettres d'office données à Annecy, le 26 septembre 1454, contenant que comme Gourdans était sur la frontière, et qu'il était besoin d'une sûre garde, le duc avait confié cette place à un homme dont la fidélité lui était connue et qui était vieille dans sa famille, et qu'il l'avait nommé capitaine et châtelain, aux gages de 50 florins, *pro tutiori dicti castri custodia*. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui fait remise pour deux ans aux habitants du mandement de Gourdans, de tout ce qui lui était dû, et cela pour les indemniser des pertes de toute nature qu'ils avaient subies lors de l'invasion des hommes d'armes du Dauphiné. (Rumilly, 14 décembre 1454.) — Composition payée par un individu, qui s'était emparé des roues d'un char laissé près du port d'Authon pendant la guerre.

B. 8014. (Rouleau.) — Parchemin de 19m80 de long.

1457-1458. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Recette de seigle provenant des terres ayant autrefois appartenu à la dame d'Aramens; — de 40 poules de redevance, dues par les habitants de Saint-Maurice. — Produit de l'autorisation donnée à divers individus, d'avoir, sur la rivière d'Ain, chacun un « excharbot de radeau » (petite barque). — 16 sous viennois ou 8 sous forts valent 12 deniers gros; chaque florin bon poids vaut 12 deniers et 1 obole gros, petit poids; chaque 12 deniers gros équivaut à 1 florin petit poids.

B. 8015. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1458-1459. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Amende de 20 écus d'or de Savoie, payée par un individu qui avait chassé dans la garenne du duc de Savoie. — Dépenses pour des réparations au château, visitées par Guillaume de la Baulme, châtelain de Mirebel, accompagné de Pierre Jaillet, maître des œuvres de charpenterie dans toute la Bresse, et Pierre du Puis, vice-châtelain de Gourdans. — Une paire de souliers neufs est vendue 1 denier gros, petit poids.

B. 8016. (Cahier.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1459-1460. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Recette du froment, du seigle et de l'avoine de redevance due par le meunier de Charnoz; — de 6 corvées de faucheurs et 62 corvées ordinaires dues par les habitants de Saint-Maurice. — Gages de vénérable Dom Jean Levrier, chapelain de la chapelle de Gourdans. — Paiement de diverses compositions, *pro penis spretis*.

B. 8017. (Rouleau.) — Parchemin de 40m65 de long.

1461-1462. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Aumône annuelle donnée aux religieuses de Blyes. — Recette d'une ânée d'orge donnée par Jean Baux, à cause de l'abergement à lui fait du moulin de Charnoz; — des langues de bœufs et de vaches. — Visite et réception des travaux exécutés au château, sous la direction de Pierre Jaillet, maître des œuvres du duc de Savoie. — Frais pour l'exécution d'un individu, condamné par le juge de Bresse à être fouetté dans les rues du bourg de Gourdans, « pour ses démérites. »

B. 8018. (Rouleau.) — Parchemin de 19m20 de long.

1462-1463. — Gourdans. — Compte de noble Claude de Montferrand, capitaine, châtelain, qui se soumet par serment à une retenue de 25 livres forts, toutes les fois que ses comptes seront trouvés inexacts, et à aller annuellement les rendre à Chambéry. — Rappel d'arriéré de compte de noble Huguenin de Genay et sa femme Aymone de Selle, anciens châtelains, qui avaient à compter de trente-deux semaines de leur recette. — Recette détaillée du produit de la vente des recettes en nature.

B. 8019. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1463-1464. — Gourdans. — Compte de noble Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Injonction de la Chambre des comptes au châtelain, de rappeler chaque année l'inventaire de l'artillerie et du mobilier du château, tel qu'il est inséré dans un des comptes précédents. — Livraison de 5 livres de cire pour le luminaire de la chapelle du château. — Recette de 2 langues de bœufs tués à Gourdans. — Versement fait entre les mains de noble Jean Jeninet, secrétaire du prince de Piémont, lieutenant de maître Guillaume Toreau, trésorier général dudit prince.

B. 8020. (Rouleau.) — Parchemin de 19m50 de long.

1464-1465. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Recette du froment dû au fisc par les hommes de Gourdans habitant hors du bourg ou de la franchise; — d'un bichet de froment versé par le curé de Gourdans, pour la ferme de la dîme dudit lieu, à lui adjugée par le lieutenant du châtelain. — Injonction réitérée faite audit châtelain, de produire les actes de divers abergements faits par lui.

B. 8021. (Rouleau.) — Parchemin de 24m05 de long.

1465-1466. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. — Recette d'avoine, *pro pasqueragio seu charreagio* du bois de Malagarde. — Travaux faits au château du côté de la basse-cour, *et quod in ipsa turri, fiant archerie bombarderie seu colouvrarie et heusserie de bonis lapidibus scisis*. — Lettres de Janus de Savoie, comte de Genevois, baron de Faucigny et seigneur de Gourdans, par lesquelles il nomme pour deux ans châtelain dudit lieu, Pierre du Puis de Montluel, lieutenant de l'ancien châtelain.

B. 8022. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1466-1467. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, confirmé châtelain par Janus de Savoie, nouveau seigneur de Gourdans. — Recette de 7 deniers gros pour la ferme ou cense des forêts. — Lettres dudit Janus donnant la ferme de la cléricature ou greffe de la cour de Gourdans à maître Jean Barbier, son barbier (*barbitonsore*), pour ses longs services. — Article sans recette intitulé: *Excheyte hereticorum*.

B. 8023. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1467-1468. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, institué châtelain par lettres d'office de Janus de Savoie, comte de Genevois et seigneur de Gourdans (Bourg, 18 juin 1465), et ayant pour lieutenant noble Pierre du Puis. — Recette de 8 florins pour la ferme de la clergie de

la cour de Gourdan adjugée à J. Barbier, barbier du comte. — Le moulin de Vigolan ayant été emporté par la rivière d'Ain, ne donne lieu à aucune recette. — Composition de 3 écus payée par Benoît de Vaud, pour s'être permis de faire l'office de magistrat. — Salaire de messire Jean Guillot, conseiller et juge de la terre de Gourdans.

B. 8024. (Rouleau.) — Parchemin de 23m60 de long.

1468-1469. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, châtelain. — Copie d'une nouvelle injonction à lui faite d'avoir à produire les justifications de son compte, suivant ses lettres d'office, au défaut de quoi son salaire lui sera retenu. — Recette de 16 poules de redevance dues à Nyost; — de 35 florins de taille dus par les habitants de Saint-Maurice. — Copie de divers titres relatifs aux biens échus au seigneur par suite de la mort d'une femme décédée *ab intestat*, et dont la succession n'a point été réclamée, ou par confiscation sur un hérétique banni et une hérétique condamnée au feu.

B. 8025. (Rouleau.) — Parchemin de 27m50 de long.

1469-1470. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand, capitaine, châtelain. Il est toujours rappelé inutilement que Hugonin de Genay et sa femme, châtelains, prédécesseurs de Claude de Montferrand, n'ont pas complétement rendu leurs comptes. — Recette du pré du seigneur situé sous le château de Gourdans. — Injonction au châtelain qui n'avait rien perçu des biens des hérétiques exécutés dont il est question dans l'article précédent, d'avoir à rendre compte de ces biens confisqués, sous peine de 25 livres d'amende. — Procuration notariée à l'effet de procéder à l'inventaire des biens échus au comte pour crime d'hérésie, signalés par l'inquisiteur. — Inventaire des biens de Jacques Jacquin, hérétique. — Copie des lettres de cautionnement du vice-châtelain.

B. 8026. (Rouleau.) — Parchemin de 35m50 de long.

1470-1471. — Gourdans. — Compte de Claude de Montferrand. — Abergement de la grande étable fait à messire Pierre Crumeau, curé de Gourdans, et à plusieurs autres individus. Il y est stipulé que ni lui ni ses héritiers ne pourront transmettre cet immeuble à des gens de mainmorte. — Autre des biens échus au comte à cause d'hérésie (*pro nephando heresis crimine banneti*). Ils sont donnés en fief (*in feudum*). — Benoît de Duret paie une composition de 18 deniers, pour avoir pris une petite chienne. — Recette des biens confisqués sur la veuve de François Gavallin, dite la Gavallinaz, et la veuve de P. Chaillard, dite la Chaillardaz, bannies pour crime d'hérésie.

B. 8027. (Rouleau.) — Parchemin de 30m10 de long.

1471-1472. — Gourdans. — Compte de messire Humbert de Montluel, chevalier, seigneur de Choutagne et de Crête, chambellan, institué châtelain de Gourdans pour Janus de Savoie, par lettres d'office données par ce prince à Annecy, le 29 janvier 1471. — Requête des religieuses de Blyes pour obtenir confirmation de leur aumône annuelle. — Les biens d'un hérétique ont été délaissés à ses enfants. — Dépenses de noble Eustache de Tranz, conseiller de Janus de Savoie, par lui envoyé, avec le chevaucheur Picard d'Annecy, en Bresse, près de Philippe de Savoie, comte de Bagé, pour affaires secrètes. — Mémoire des dépenses faites par le vice-châtelain dans l'intérêt du comte de Genevois, pour chevaux traités, pour achat de chasuble de chapelle, pour voyages faits à Lyon et au Dauphiné, afin de s'enquérir des « nouvelles ». — Copie de la lettre suivante : « Le conte de Genève, chier et bien amé, nous avons vehu le mémorial de nous subjets de Gourdans, doubtans le péril de laz guerre, et pour ce que nous désirons leur seurté et de nostre chasteaul aussy, nous vous mandons que faites faire bonne garde de nostredit chasteau et des biens de nosdits subjets, et manière que par vostre deffault inconvénient n'y adieugne, et faites provision de ce que verrez estre nécessaire, tan en gens comme an artillerie. Adieu soyez. Escript à Annecy, le 18 juillet. » Suit un mémoire de fourniture pour la défense de la place.

B. 8028. (Rouleau.) — Parchemin de 27m55 de long.

1472-1473. — Gourdans. — Compte de Humbert de Montluel. — Recette de 2 deniers pour la ferme du banvin du mois d'août à Charnoz. — Le chapitre de la recette des biens des hérétiques, dont il a été fait mention plus haut, est toujours vide, ou plutôt rempli par une note qui enjoint de plus fort au châtelain de faire ladite recette, et le menace d'une amende, s'il ne la produit pas dans ses prochains cahiers. — Paiement de 10 florins pour les gages de J. Guillot, docteur en lois, conseiller et juge de la châtellenie. — Salaire du bourreau de Mâcon, appelé à Gourdans pour l'exécution d'un criminel.

B. 8029. (Rouleau.) — Parchemin de 27m65 de long.

1473-1474. — Gourdans. — Compte de Humbert de Montluel, chevalier, châtelain. — Abergement d'une partie des fossés du verger du comte seigneur située près de Gourdans et délimitée dans ledit acte. Cette vente est faite par la tradition d'un bâton de voyage. — Nouvelle menace à l'occasion des biens confisqués sur les hérétiques. — Versement fait entre les mains de noble Humbert Gruet, trésorier de Savoie.

B. 8030. (Rouleau.) — Parchemin de 27m35 de long.

1474-1475. — Gourdans. — Compte de Humbert de Montluel. — Lettres d'abergement de terres situées à Charnoz, au finage des Granges. — Longue note rappelant un édit par lequel les blasphémateurs étaient punis, *de non blasphemendo Salvatorem, ejusquem matrem intemeratam et Dei sanctos*. Les officiers du comte auxquels est confiée l'exécution de l'édit sont menacés d'une peine de 100 florins s'ils ne s'emploient pas à réprimer *tam nephandorum hominum indecentem audaciam*. Cependant le châtelain dit : *De banno blasphemiorum nullam fecit diligentiam*. — Mémoire du vice-châtelain pour les dépenses qu'il a faites. Ainsi : « Pour un *vuglaire*, fait du commandement de mondit seigneur, pour conduire ledit vuglaire depuis Saint-Rambert où il fut acheté jusqu'à Chana. »

B. 8031. (Rouleau.) — Parchemin de 26m70 de long.

1475-1476. — Gourdans. — Compte de Humbert de Montluel. — Recommandations faites au châtelain contre les blasphémateurs. — Lettres d'abergement d'un terrain contenant 4 bichetées, situé à Saint-Maurice, sur le chemin allant dudit lieu à Montluel. Malgré l'injonction faite au châtelain de poursuivre les blasphémateurs, on ne trouve dans ce compte aucune amende.

B. 8032. (Rouleau.) — Parchemin de 25m55 de long.

1476-1477. — Gourdans. — Compte de Humbert de Montluel. — Recette d'une ânée d'orge de redevance due par le grangier de Charnoz. — Au chapitre intitulé *Exheute hereticorum*, il n'est fait que des menaces et des injonctions au châtelain pour la perception des biens des hérétiques, dont il est question dans les articles précédents. La recette continue à être nulle, ainsi que pour les blasphémateurs, dont aucun n'est signalé. — Paiement des gages de J. Guillot, docteur en droit, conseiller du comte de Genève, et juge de la terre de Gourdans.

B. 8033. (Cahier.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

1477-1479. — Gourdans. — Compte de Humbert de Montluel. — Abergement à J. Chanut d'une terre située ès Morainnes, sur le territoire de Saint-Maurice. — Autre à J. Million d'une terre au Molard Dompnier, sur le même finage. — Composition de 18 deniers infligée à Barthélemy Boson, pour avoir cassé la jambe d'un porc. — On lit : *Injunctum et sub pena vigenti quinque lib. gebennenses quod dotes dictorum hereticarum a suis liberis viriliter et rigide, modis forcioribus quibus fieri posterit ad ipsos dotes in suis manibus solvendum cogat et compellat sic et taliter quod in suo sequenti computo, sine defectu quocumque*. Cette injonction toujours répétée est toujours inutile ; le compte suivant ne porte rien en recette. — Dépense de 80 florins pour l'achat, au nom du comte, d'un cheval « grisard ».

B. 8034. (Cahier.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1480-1482. — Gourdans. — Compte de messire Boniface de Challans, institué capitaine, châtelain, pour trois années consécutives, par lettres de Janus de Savoie, comte de Genève, données à Annecy, le 29 octobre 1480. — Recette d'une paire de souliers vendue 1 denier obole gros, petit poids. — Recette de 7 deniers pour la ferme du banvin de Charnoz. — Salaire de 4 florins donné à P. Mistral, envoyé d'Annecy à Gourdans par le duc, pour faire une enquête sur les vivres. — Lettres de cautionnement dudit châtelain, capitaine et receveur.

B. 8035. (Cahier.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1484-1486. — Gourdans. — Comptes de Boniface de Challans et de noble Jacques de la Croit ou du Crux, écuyer de Janus de Savoie, qui lui donna ses lettres de provision à Annecy, le 22 juillet 1484. La copie de ces lettres fut expédiée *consideratione serviciorum comiti impensorum*. — Copie de l'acte de cautionnement pour ledit office ; ceux qui s'engagent sont deux frères, nobles Michel et Jean d'Estaux. — Abergement fait par Janus de Savoie, comte de Genève, à Hugues Varin, bourgeois de Gourdans et notaire, du droit de bâtir un moulin au climat de les Vermeillies, sur le ruisseau du Pollet. — Recette de 35 florins pour les tailles dues dans la châtellenie.

B. 8036. (Cahier.) — Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

1493-1494. — Gourdans. — Compte de noble Jean-François Champion, écuyer ducal, châtelain, établi par Blanche de Savoie, en qualité de tutrice de Charles-Jean-Amédée, duc de Savoie. — Recette de 3 ânées d'avoine de redevances dues dans la châtellenie, pour le pâturage et le charroi dans la forêt de Bellegarde ; — de 2 florins pour la ferme de la sergenterie de Gourdans. — Dépenses pour réparer le château. — Versements faits entre les mains du trésorier général de Savoie, Sébastien Ferrière, et entre celles de son lieutenant, noble Jean Besson.

B. 8037. (Cahier.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

1494-1495. — Gourdans. — Compte de noble Jean-François Champion, écuyer du duc de Savoie, châtelain. —

32 pots de vin comptent pour 1 barral, et 2 barrals pour 1 ânée. — Recette de 5 deniers pour la ferme de la sergenterie de Gourdans. — Dépenses pour le salaire du bourreau et l'érection de fourches, à Gourdans, surmontées des armes de Savoie, peintes sur ferblanc, et portées sur des hampes en bois. — Lettres de cautionnement du châtelain. — Le compte fut reçu à Chambéry, par Alexandre du Puits, qui avait été établi châtelain pour trois ans par Philippe de Savoie, gouverneur général.

B. 8038. (Cahier.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1499. — Gourdans. — Compte de noble Alexandre du Puits, châtelain pour Régnier, bâtard de Savoie, comte de Villars, de Loyes et d'Annet. — Livraison de l'ânée de froment, donnée chaque année en aumône aux religieuses de Blyes; — de 5 livres de cire en cierges et petites chandelles pour le luminaire de la chapelle de Gourdans. — Remboursement à Jacques de Bonvent, fauconnier dudit comte, de ses dépenses pour les oiseaux qu'il avait pris.

B. 8039. (Cahier.) — Petit in-folio, 77 feuillets, papier.

1503-1504. — Gourdans. — Compte de noble Jean Mouton et de noble Antoine Vaermy, successivement châtelains, pour Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoie, comtesse de Villars, Gourdans, etc. — Lettres de cette princesse qui, pour remercier Pierre Carranton, conseiller, premier maître d'hôtel, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques de Compostelle, des services qu'il ne cesse de lui rendre, le nomme grand châtelain de Gourdans. (Turin, 30 octobre 1503.) — Rôle nominatif des amendes prononcées aux assises de Gourdans, par messire Mercurin de Gattinaria, juge de Gourdans pour ladite duchesse, en septembre 1503; — des fermes de la châtellenie, indiquant la nature et le produit de la ferme avec les noms des fermiers.

B. 8040. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1442-1443. — Grolée. — Compte de noble Mansfred Besson, ancien maître de la Chambre des comptes de Chambéry, institué châtelain de Grolée, par lettres de Louis de Savoie, fils aîné et lieutenant général du duc Amédée VIII. (Bourg, 15 septembre 1438.) — Recette de seigle des redevances dues à Auseuil, Rix, Millieu, Cyrins, Saint-Martin, Loyes. — Composition de 27 deniers payée par J. Ryvod, pour avoir frappé Recau de Conzieu avec son épée. — Réparation faite au toit de la tour du château de Grolée. — Reconstruction des écluses et des bâtiments du moulin. — Transaction faite entre messire Antoine de Grolée et les habitants de Sessiat, d'une part, Pierre de Balme, curé de la paroisse de Saint-Benoît, d'autre part, pour l'érection en église paroissiale de la chapelle d'Ollien, les frais à faire pour le culte et les droits des églises voisines.

B. 8041. (Rouleau.) — Parchemin de 19m40 de long.

1443-1444. — Grolée. — Compte de Philibert, bâtard de Gerbais, nommé châtelain par lettres de Louis, prince de Savoie. (Genève, 2 juillet 1443.) — Recette de blé perçu à la Manisserie et à la Rolanderie, dans la châtellenie de Grolée et Loyes. — 2 « modureriis » de blé comptent pour 1 quart, 2 quarts pour 1 bichette, 2 bichettes pour 1 quartal, 2 quartaux pour 1 émine, et 2 émines pour 1 setier. — Recette du froment à Grolée, Lhuis, Rolanderie, les Bauces, Varèpe, Fougeaux, Allieu, Arandon, Port-des-Champs, Barnaréchière, Saint-Pierre, Ris, Millien, Vertray, Saint-Martin. — Froment donné annuellement à la chapelle d'Ollien.

B. 8042. (Rouleau.) — Parchemin de 8m60 de long.

1444-1445. — Grolée. — Compte de Philibert, bâtard de Gerbais, châtelain. — Le moulin et la scierie du port de Grolée chôment, faute d'amodiateurs. — Recette de 13 florins, prix de la ferme de la paisson des glands dans les bois de la châtellenie. — Recettes des corvées dues dans le mandement de Grolée par charrue de six bœufs, à raison de 6 deniers forts par jour et par charrue, et 3 jours étaient dus; et par ceux qui n'avaient pas de charrue, à raison de 3 deniers pour chacune des 3 corvées. La somme du produit pour l'année est de 38 sous 9 deniers forts. — Le duc de Savoie doit au châtelain 1,000 florins petit poids.

B. 8043. (Rouleau.) — Parchemin de 12m35 de long.

1445-1446. — Grolée. — Compte de Philibert, bâtard de Gerbais, châtelain. — Une pièce de 12 journaux en verger et châtaigneraie située près le château de Grolée, close de murs, avec un bâtiment au milieu, est improductive de revenu, faute d'amodiateur. — Recette de 151 poulets, 463 poules et 12 chapons de redevances dues dans la châtellenie. — Recette du produit de la mistralie de Grolée, affermée à Henry Noblet. — Lettres de reconnaissance d'une dette contractée par le duc de Savoie envers Antoine de Grolée, chevalier, seigneur dudit lieu, qui le lui avait vendu. Les lettres de reconnaissance sont de 1441.

B. 8044. (Rouleau.) — Parchemin de 11m75 de long.

1446-1447. — Grolée. — Compte de noble Philibert, bâtard de Gerbais, châtelain. — Recette du prix de la ferme

du moulin du port de Grolée ; — des pains dus au fisc dans certains villages ; — de poules, de chapons, de poussins ; — du produit des assises de Grolée, tenues par le juge de Bugey. Presque toutes les condamnations sont prononcées *pro penis spretis*.

B. 8045. (Rouleau.) — Parchemin de 13m30 de long.

1447-1448. — Grolée. — Compte de Philibert, bâtard de Gerbais. — Défense expresse faite au châtelain, sous peine de 100 livres d'amende, de faire aucune espèce de composition, ni dans des assises, ni autrement. — Recette d'un porc gras, à compte sur la ferme du moulin de Grolée ; — de deniers de garde.

B. 8046. (Rouleau.) — Parchemin de 16m45 de long.

1448-1449. — Grolée. — Compte de Philibert, bâtard de Gerbais, institué châtelain par lettres du duc Louis, données à Pignerol, le 7 août 1448. — Recette des pains de froment et des fractions de pains. — Salaire d'un individu qui avait couvert en paille la grange de Grolée.

B. 8047. (Rouleau.) — Parchemin de 16m45 de long.

1449-1450. — Grolée. — Compte de noble Mansfred Besson, conseiller, ex-maître des comptes, institué châtelain par lettres d'office de Louis, duc de Savoie, et datées de Pignerol, le 11 juin 1448, *ob laudabilia servitia*. — Recette du prix de la ferme de la mistralie de Grolée, que possédait Vincent Radeau, « mistral de la cour dudit lieu ». — Estimation et recette détaillée des corvées ou journées dues par les habitants. — Lettres de Louis de Savoie par lesquelles il donne à son chambellan, conseiller, messire Pierre de Grolée, pour quinze ans, tout le produit des prés du château. Ces lettres sont datées de Genève, en 1447. — Dépenses pour faire des provins dans les vignes, et y mener des engrais. — Abergement perpétuel d'une terre située à Lhuis, au territoire de Moychamp, sur le chemin allant de Lhuis à la fontaine Lecherie.

B. 8048. (Rouleau.) — Parchemin de 10m85 de long.

1450-1451. — Grolée. — Compte de Mansfred Besson, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, à la requête de son « orateur », Frère Jean Berthet, gardien du couvent des Frères Mineurs de Lyon, exécuteur testamentaire de messire Antoine de Grolée, ordonne au châtelain de Grolée, sous peine de 100 marcs d'argent et d'encourir son indignation, de livrer audit religieux les revenus de la châtellenie. Les lettres sont datées d'Evian, en Savoie. — Recette de 6 bichettes de noix de redevances dues dans la châtellenie ; — de 2 setiers d'avoine, pris de la ferme de la banderie ou sergenterie de Grolée. — Mention de livraison faite au couvent des Frères Mineurs de la ville de Lyon.

B. 8049. (Rouleau.) — Parchemin de 9m75 de long.

1451-1452. — Grolée. — Compte de Mansfred Besson. — Versement de froment au profit de la chapelle d'Ollien, en vertu de cession perpétuelle faite par un seigneur de Grolée. — Livraison du froment de la recette à Et. Tropt, alias Passerat, secrétaire et trésorier des dépenses de l'hôtel du duc de Savoie. — Recette de 5 pains de redevance dus dans la châtellenie. — Reconnaissance d'une dette qu'avait le duc envers Antoine Besson, alias Vuillod, pour reste de ce qu'il lui devait, *tempore quo in armis domino duci pro una lancea cum tribus equis et duobus sagittariis equitibus servivit in armata nuper per prelibatum ducem pro tuhicione et protectione ejus ducalis patrie contra dominum Dalphinum Viennensem* (qui fut Louis XI) *qui ipsam ducalem patriam sine causa manu armata hostiliter invasit*.

B. 8050. (Rouleau.) — Parchemin de 4m de long.

1304-1305. — Jasseron. — Compte de Guyon de Lornay, châtelain. — Recette de 105 pains dus par les habitants de Ceyzeriat : il fut ajouté qu'il y avait alors dans ce village 105 feux ; — des lods et ventes, des deniers de condamnations. — Charroi fait par Laurencia, de Benny à Bourg, de 35 quartaux d'avoine pour la chevauchée du comte. — Recette de 8 livres 16 sous pour la toise des maisons de Jasseron. — Dépenses du châtelain pour une chevauchée qu'il fit avec le comte Edouard, vers la Toussaint, en armes contre l'archevêque de Lyon, en vertu d'un mandement de Hugon de « Rupectara », bailli de Bagé ; — et pour être allé à Villefranche, au secours du sire de Beaujeu.

B. 8051. (Rouleau.) — Parchemin de 3m45 de long.

1305. — Jasseron. — Compte de Vilfred de Channay, châtelain. — Livraison d'une grande quantité de vin à Joffroy de Langar, bourgeois de Bourg, *pro cavalcata*. — Recette du produit de la ferme du rouage de Ceyzeriat. — Salaire de 24 hommes qui avaient gardé les vignes de Jasseron.

B. 8052. (Rouleau.) — Parchemin de 3m30 de long.

1305-1307. — Jasseron. — Compte de Vilfred de Channay, châtelain. — La recette en froment est de 164 quartaux ; — celle de seigle de 49 ; — celle d'avoine de 212, y compris un arriéré ; — celle d'orge de 3 ; — celle d'épeautre de 1 quartal. — Recette de « bacons » de porcs gras. — Dépense de 40 sous, prix d'un âne acheté par le seigneur.

B. 8053. (Rouleau.) — Parchemin de 2m15 de long.

1307. — Jasseron. — Compte de Vilfred de Channay, châtelain. — La recette totale de la taille en deniers dans la châtellenie est de 22 livres 15 sous viennois. — Dans la recette, chaque corvée à Ceyzeriat est estimée 2 sous 8 deniers. — 67 quartaux de vin sont vendus ensemble 30 livres 4 sous. — Composition de 5 sous payée par Marcel pour ne s'être pas rendu au cri de Jasseron. — Réfection de 2 bâts de selle. — Achat de plomb pour les fenêtres de la salle.

B. 8054. (Rouleau.) — Parchemin de 15m70 de long.

1307-1315. — Jasseron. — Compte de Vilfred de Channay, châtelain, de Jean Renard, de Humbert de Luyrieu et d'Etienne de Chales, ses successeurs. — Réparations faites à la toiture de la grande tour et des tourelles de Jasseron. — Dépenses de l'hôtel de messire Edouard et de Blanche, sa femme. — Frais de la culture des vignes. — Dépenses pour ferrer et doubler les portes du donjon. — Paiement fait à Jean de Buent, damoiseau, pour le salaire des soixante clients qui avaient gardé Pont-d'Ain pendant huit jours, quand le Dauphin fit la « bastide » de Balme, et pour le salaire de quelques chevaliers qui avaient été à la chevauchée de Luysandre.

B. 8055. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

1316-1317. — Jasseron. — Compte de Humbert de Bossoselle et de Jean Renard, successivement châtelains. — Livraison d'avoine faite à Archoud de Montfaucon, châtelain de Saint-Rambert, pour les bêtes employées aux travaux d'Ambronay. — Réparations faites aux toits des tours en partie enlevés par l'orage. — Dépenses de l'hôtel du comte à Jasseron.

B. 8056. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1318. — Jasseron. — Compte de messire Jean Cornu et de Jean Maréchal de Montmerle, damoiseau, châtelains. — Recette du fermage du moulin de Jasseron. — Paiement de 105 livres petits tournois aux héritiers de Guiot de Rongia, à qui le comte de Savoie les devait, *ex causa responsionis pro domino Edouardo facte*. — Recette d'un pain sur chaque feu à Ceyzeriat, celui de la veuve excepté ; ces pains étaient appelés pains de la « brennerie », c'est-à-dire qu'ils étaient destinés aux meutes du comte ; — faite à Jasseron de 6 langues de bœufs, dont l'abbé de Saint-Oyan de Joux avait la moitié.

B. 8057. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1319-1323. — Jasseron. — Compte de messire Jean de Mairay, de Hugonet de Grammont et de Berlion de la Mar, successivement châtelains. — La corvée est estimée 3 sous 6 deniers, les lods sont le sixième du prix de l'objet vendu ; l'abbé de Saint-Oyan avait la moitié du produit. — Chaque poule est vendue 12 deniers. — Dépenses pour la culture des vignes. — Solde des hommes d'armes qui, avec armes et bannière, avaient servi le comte Edouard à Genève, devant Chalamont, où devait venir, disait-on, le Dauphin ; sous Saint-Germain et à Ambronay. — Achat de 20 livres de fer pour enferrer Girard de Bois et Gaillard de Montferrand, prisonniers. — Dépenses pour ces mêmes nobles captifs. — Solde de la garnison de Jasseron.

B. 8058. (Rouleau.) — Parchemin de 25m35 de long.

1323-1329. — Jasseron. — Compte de Perronin d'Estrées, châtelain. — Chaque feu de Ceyzeriat donne à la maison 4 coupes d'avoine. — Dépenses des chevaux et des gens de l'hôtel du comte, faites à Bourg pendant les fêtes de Noël. — Etablissement d'une chaîne de fer, d'une clef, d'une serrure et d'une barre de fer, fait au donjon pour la plus grande sûreté des prisonniers. — Armement de la bastide de Gironville. — Dépenses des gens et des chevaux de mondit seigneur à Châtillon. — Salaire de Jean Martin que Hugues de Chaterar, bailli de Bourg, avait envoyé à Villefranche avec armes et chevaux, quand mondit seigneur revenait de Bourgogne. — Dépenses faites par nobles Girard de Bois et Gaillard de Montferrand, qui avaient été faits prisonniers vers Ambronay. — Salaire de Humbert d'Estrées, lieutenant de Jasseron, qui s'était rendu avec armes et compagnons à la chevauchée du comte, quand Varey fut assiégé. — Transport des engins de Saint-Rambert à Ambronay. — Dépenses pour la chevauchée de Beaujeu. — Salaire de 78 clients, envoyés pour renforcer la garnison de Pont-d'Ain. — Dépenses de la chevauchée faite sur les terres du sire de Villars.

B. 8059. (Rouleau.) — Parchemin de 3m80 de long.

1329-1330. — Jasseron. — Compte de Perronin, châtelain. — Versements divers faits à la comtesse Blanche. — Dépenses faites par le comte Aymon à Ceyzeriat. — Recette du fermage de la « bâtonnerie ». — Solde d'hommes d'armes qui, avec de grands chevaux et des armes, restèrent deux jours près de Corcelles, *quando Delphinus venit ad offendendum ibidem in mense aprilis anno MCCCXXIX*. — Salaire du châtelain et de Bertet de Balme, venus en armes à Châtillon, dans la même circonstance. — Salaire de Guillaume de Ceyzeriat, lieutenant du châtelain, qui était allé en armes à Saint-Trivier quand le duc de Bourgogne vint *ante* (Bouin) *et ducebat secum Regnaudum Filleti*.

B. 8060. (Rouleau.) — Parchemin de 4m65 de long.

1348-1349. — Jasseron. — Compte d'Etienne de Fromentes, écuyer, châtelain depuis le 18 juillet 1348, *qua die*

decessit illustris domina, domina Blanchia de Burgundia, comitessa Sabaudie cui dicti redditus dicte Castellanie ad vitam pertinebant. — 12 coupes d'avoine comptent pour 1 quartal. — Composition de 2 florins payée par P. Berthet, pour avoir violé une femme ; — de 12 deniers payée par Vallet Perron, soupçonné d'avoir connu une femme contre son gré. — Une poule est vendue 10 deniers. — Compte particulier de la ville et châtellenie de Ceyzeriat. — Salaire du châtelain et de trois clients qui avaient, avec lui, gardé le château de Jasseron.

B. 8061. (Rouleau.) — Parchemin de 7m53 de long.

1349-1350. — Jasseron. — Compte de Jean de Jaylleron, damoiseau, châtelain de Jasseron et de Ceyzeriat, pour 37 semaines, après lesquelles il livra la châtellenie au sire Pierre de Salle. — Compte particulier pour Ceyzeriat. — Paiement fait à messire Jean de Rouvray, prêtre célébrant la messe fondée par le dernier comte dans la chapelle du château de Jasseron. — Salaire des messagers envoyés à Saint-Germain, à Ambronay, à Pont-d'Ain et aux nobles du Revermont, *ad picorandum dominum de Villaris et dominum comitem Altissiorensem pro quibusdam pignorationibus factis per gentes ipsorum in terra domini.*

B. 8062. (Rouleau.) — Parchemin de 7m10 de long.

1350-1351. — Jasseron. — Compte de noble Pierre de Salle, châtelain. — Recette d'un droit de bourgeoisie nouvelle à Jasseron, *qui de novo intravit burgesiam Jasseronis, ubi secundum franchisiam, quilibet intrans burgesiam pro intragio decem solidos viennenses, in quibus dominus abbas* (l'abbé de Saint-Claude) *percipit medietatem, et burgenses dicti loci aliam medietatem.* — Dépenses à l'occasion des conférences tenues entre les gens de mondit seigneur et du comte de Villars, *super excessibus factis inter dictos dominos.* — Le florin bon poids équivaut à 17 sous viennois, ou 12 deniers gros tournois.

B. 8063. (Rouleau.) — Parchemin de 7m10 de long.

1351-1352. — Jasseron. — Compte d'Amédée le Roux de Saint-Rambert, damoiseau, châtelain, lequel jure sur les saints Evangiles de se soumettre à une amende de 25 livres forts, *tocies reperietur contrarium bene et fideliter computare.* — Recette de 2 pains et d'une demi-tourte de redevances dus dans la châtellenie ; — de 40 sous dus par les habitants de Sancia pour la taille. — Dépenses et provisions de l'hôtel faites à Saint-Martin-du-Châtelet et transportées au château de Jasseron et à Ceyzeriat.

B. 8064. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

1351-1353. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Saix, damoiseau, châtelain. — Rémission de ce que devaient au comte les habitants de la châtellenie, en considération de la pauvreté où les avait réduits un orage qui avait ravagé la contrée. — Salaire de Humbert Julien, de Gilet Boucher, de Jean Ferrière, de Jean Bouvier, de Hugues Fillette, de Jean de Pona, qui étaient à Bourg, en Bresse, en armes. — Remboursement de 100 florins que le comte avait empruntés au châtelain, par les mains de Guy Chaîne, écuyer, son maître d'hôtel.

B. 8065. (Rouleau.) — Parchemin de 8m10 de long.

1353-1354. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Saix et de Pierre de Salle, successivement châtelains. — Recette de 7 sous 6 deniers, prix de la ferme du four banal de Jasseron. — Le chapitre de la bourgeoisie, où, suivant la franchise, tout nouvel arrivant paie 10 sous viennois partageables entre le comte de Savoie et l'abbé de Saint-Oyan de Joux, ne donne lieu à aucune recette. — Paiement fait au sire Galois de la Baulme, conseiller du comte de Savoie, pour les dépenses faites à Bourg par les gens de mondit seigneur et d'autres, qui s'y rendirent en armes. — Salaire des charretiers qui avaient amené de Bourg à Jasseron 500 carreaux (flèches à pointes carrées), et 12 balistes de Pont-d'Ain pour la défense de la même place.

B. 8066. (Rouleau.) — Parchemin de 7m15 de long.

1354-1355. — Jasseron. — Compte de Pierre de Salle, écuyer, châtelain de Jasseron et de Ceyzeriat. — Salaire de Humbert Julien, lieutenant dudit châtelain, damoiseau, et de huit compagnons qu'il avait avec lui, qui restèrent à Bourg, à l'appel du sire Galois de la Baulme et du sire de Grammont, *quia dicebatur quod gentes Delphinatus habebant mandamentum et debebant currere Bressiam, mense septembris ;* — du châtelain et d'autres hommes qui s'étaient portés à Bourg, vers l'Assomption de 1354, parce que l'on disait que les gens du Dauphin étaient en marche. — Dépenses pour l'augmentation de la garnison de Jasseron.

B. 8067. (Rouleau.) — Parchemin de 3m95 de long.

1355. — Jasseron. — Compte de Pierre de Salle, châtelain. — Composition de 4 deniers infligée à J. Amédée pour avoir poursuivi une femme durant la nuit. — Le revenu du sceau apposé sur les actes publics est de 8 sous. — Salaire de Humbert Julien, lieutenant du château, et de deux compagnons qui avaient été en garnison à Seyssel et fait partie de l'expédition de Faucigny pendant un mois.

B. 8068. (Rouleau.) — Parchemin de 4m35 de long.

1355. — Jasseron. — Compte de Pierre de Salle, châtelain. — Recette de la ferme de la leyde et du coponage du

marché de Ceyzeriat, et de celle de la chacipolerie ; — de 2 livres de cire de redevance due dans la châtellenie ; — de 5 deniers gros pour les lods d'une maison achetée 5 florins, à Jasseron. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles il institue chacipole de Ceyzeriat, pour ses bons services, Humbert, bâtard de Fromentes.

B. 8069. (Rouleau.) — Parchemin de 2m15 de long.

1355-1356. — Jasseron. — Compte de Girard Berthod, damoiseau, châtelain. — Recette de 2 deniers pour sufferte d'hommages dans la châtellenie ; — de 10 deniers, prix des langues des bœufs et vaches tués à la boucherie de Jasseron ; — du tavernage, dans la paroisse de Ceyzeriat ; chaque tonneau vendu dans la taverne payait 12 deniers viennois. — Indemnité de 30 florins d'or, bon poids, accordée au châtelain, pour un coursier qu'il avait perdu en allant en France, dans l'intérêt des affaires du comte de Savoie.

B. 8070. (Rouleau.) — Parchemin de 9m05 de long.

1356-1357. — Jasseron. — Compte de Henri de Sachin, damoiseau, châtelain. — Recette de 11 florins, prix de l'amodiation du four banal de Jasseron. — Permission donnée à Logely de prendre des buis derrière le château de Jasseron. — Composition de 10 florins payée par J. de la Marchandiery, pour avoir chassé indûment avec sa femme. — Livraison de 6 ânées de vin données aux Frères Mineurs de Bourg, par lettres de la comtesse de Savoie datées du Bourget, le 24 janvier 1357. — Prêt de 300 florins d'or fait par le châtelain au comte de Savoie, et dont le remboursement a été assigné sur la châtellenie de Châtillon-en-Dombes, *de quibus implicare debebit in provisione bladorum et vinorum ad ordinationem gentium domini, et tradere domino Philippo de Bussey, militi et domino Johanni de Montegelio missis in Franciam.*

B. 8071. (Rouleau.) — Parchemin de 6m15 de long.

1357-1358. — Jasseron. — Compte de Perronin d'Estrées, damoiseau, châtelain. — Recette d'une demi-tourte donnée par un nommé Porpet, qui la devait annuellement, *quia debet hospicium de Chaigniat ;* — de 57 poules de coutume à Sanciat. — Salaire d'Antoine Borel, chapelain, célébrant la messe du comte Aymon, dans la chapelle du château de Jasseron. — Paiement de partie des 100 florins d'or donnés par le comte de Savoie, pour acheter le terrain où devait être établi, à Bourg, le couvent des Frères Mineurs.

B. 8072. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

1358-1359. — Jasseron. — Compte de Perronin d'Estrées, châtelain. — Frais de vendange à Jasseron et à Ceyzeriat. — Versement fait entre les mains de Pierre Gerbais, trésorier de Savoie. — Le châtelain consent à prêter au comte 130 florins d'or, bon poids.

B. 8073. (Rouleau.) — Parchemin de 7m de long.

1359-1360. — Jasseron. — Compte de Perronin d'Estrées, châtelain. — Recette du produit de la ferme du rouage ou de la circulation des voitures en vendange, *ruagii curruum in vendemia, ubi leventur ab ementibus vinum pro quolibet curru duodecim denarios, et quolibet quadriga sex denarios viennenses.* — Réparation du moulin de Jasseron, à frais communs du comte de Savoie et de l'abbé de Saint-Claude. — Paiement de 6 florins d'or, pour la robe *bonam et condocentem* que le comte devait annuellement à Etienne Mursin, de Moiran, bourgeois de Pont-d'Ain. — Service militaire payé à Renaud de Châtillon et à Edouard de Saix, damoiseau, qui avaient fait avec le comte la guerre de Piémont.

B. 8074. (Rouleau.) — Parchemin de 7m55 de long.

1360-1361. — Jasseron. — Compte de Perronin d'Estrées, châtelain. — Versement de 6 ânées de vin données annuellement par la comtesse à Jean de Lisle, bourgeois de Bourg, ou à sa femme. — Salaire des charpentiers qui avaient coupé, dans la forêt, une grande quantité de pieds d'arbres pour fortifier le château de Jasseron, *quum societates gencium armatorum* (les Grandes Compagnies) *erant in Burgundia.* — Salaire du châtelain, de Jean, son frère, de Pierre, bâtard d'Estrées, de Lancelot, fils de Humbert Julien de Jasseron, qui, avec le sire Galois de la Baulme, étaient allés au mandement ou chevauchée que faisait le sire de Beaujeu contre les Anglais qui avaient pénétré sur les terres de Beaujeu, les premiers jours de juin 1360.

B. 8075. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1361-1362. — Jasseron. — Compte de Perronin d'Estrées, châtelain. — Réparations faites au château de Jasseron, aux frais communs du comte et de l'abbé de Saint-Claude. — Dépenses pour réparer les balistes, les mettre en état de tirer, et faire d'autres travaux propres à la défense, *propter eo quod guerre erant in illis partibus et dubitabatur de Englicis.* — Construction au-dessus de la porte du château d'une « britachie » ou toit en planches pour protéger les défenseurs. — Dépenses pour deux hommes d'armes envoyés à « Brenay », *in auxilio regis.*

B. 8076. (Rouleau.) — Parchemin de 15m15 de long.

1363-1364. — Jasseron. — Compte de Jean de Vallufin, châtelain. — Dépenses des chevaux de l'hôtel à Bourg, en

mars 1363. — Lettres de Jean, seigneur de Saint-Amour, conseiller du duc de Savoie, par lesquelles il donne à Jean Taquet, pour sa vie et pour 2 florins chaque année, les sergenterie et foresterie de Jasseron. — Confirmation de cette nomination par le comte Amédée VI. — Réparations faites au château de Jasseron, sous la direction de Simon de Saint-Amour, qui avait l'inspection des fortifications du bailliage de Bresse. — Dépense pour la défense du pays et la solde des hommes d'armes qui furent envoyés à Marboz; *et fuerunt usque apud « Curmo » pro pignorando dominum Sancte-Crucis, et non fuit pignoratus, quod se submisit voluntati domini.* — Paiement d'un coursier perdu dans l'expédition du Piémont et estimé valoir 45 florins, par Simon de Saint-Amour, capitaine général.

B. 8077. (Rouleau.) — Parchemin de 6m55 de long.

1364-1365. — Jasseron. — Compte de Humbert Julien, damoiseau, châtelain. — Recette du fermage de la « bastonerie » de Jasseron et Sanciat. — Dépenses de l'hôtel du comte à Bourg, les 14 et 15 octobre 1364; — faites à Pont-de-Vaux, par Thibaud Julien et un compagnon armé, *pro terra domini defendenda,* septembre 1364. — Paiement fait à maître Jean de Lisle, tailleur de Madame, pour des étoffes qui servirent à confectioner *quemdam giponem* pour le comte de Savoie.

B. 8078. (Rouleau.) — Parchemin de 6m50 de long.

1365-1366. — Jasseron. — Compte de Humbert Julien, châtelain. — Recette d'avoine due par les habitants de les Mangères pour le pâturage de leurs bêtes. — Recette de 2 florins, prix de la ferme de la bâtonnerie de Jasseron et Sanciat. — Composition de 6 deniers payée par Boytons, pour avoir poussé le cri de Savoie sur le grand chemin. — Dépenses dudit châtelain, par lui faites, en allant, par ordre du comte, de Saint-Genis à Saint-Julien porter des lettres à Tiercin de Chalon, et en allant de Saint-Julien à Saint-Trivier, *vacante terra predicta.* — Don fait par le comte, *graciose,* à Humbert de Langes.

B. 8079. (Rouleau.) — Parchemin de 6m75 de long.

1366-1367. — Jasseron. — Compte de Humbert Julien, châtelain. — Indépendamment de ce que devait donner le fermier de la « bastonnerie de Jasseron et de Sanciat, il était encore obligé de tenir en bon état les tonneaux et les cuves du comte à Ceyzeriat et à Jasseron, et d'entretenir trente-cinq toises de canaux de bois qui aboutissaient dans la citerne du château dudit lieu. — Salaire du châtelain qui était allé au Bourget, de la part du bailli de Bresse, donner à la comtesse des nouvelles des gens d'armes du fils de la comtesse d'Auxerre, marchant contre S. de Chalon.

B. 8080. (Rouleau.) — Parchemin de 7m10 de long.

1367-1368. — Jasseron. — Compte de Humbert Julien, châtelain. — Recette de froment et de seigle pour l'amodiation du moulin de Jasseron; — de 20 meytères de vin de redevances dus dans la châtellenie. — Cens d'une vigne abergée, laquelle était en désert depuis la grande mortalité. — Amende encourue pour vente de vin en détail avec une fausse mesure. — Composition payée par un individu, qui avait défendu de mettre des portes à une maison qu'il avait louée.

B. 8081. (Rouleau.) — Parchemin de 7m35 de long.

1368-1369. — Jasseron. — Compte de Humbert Julien, châtelain. — Produit du bois mort et « fraché » (brisé). — Recette du produit de la bourgeoisie; quiconque en voulait faire partie devait donner 10 sous, dont la moitié appartenait à la communauté de Jasseron, et l'autre était partagée entre le comte et l'abbaye de Saint-Claude. — Salaire du châtelain, obligé d'avoir au château « trois clients » et une « gaite », *tribus clientibus et una gaytia.*

B. 8082. (Rouleau). — Parchemin de 7m de long.

1369-1370. — Jasseron. — Compte de Humbert Julien, châtelain. — Recette d'une demi-tourte que devait annuellement l'hospice de Chaignat (*hospicium de Chaygnia*); — du fermage du four banal, partageable entre le comte et l'abbé qui, cette année, eurent chacun 16 florins d'or. — Composition payée par deux personnes, dont l'une avait pris la clochette pendue au cou d'une vache, et dont l'autre l'avait attachée à la sienne. — Dépenses pour recouvrir la grande tour, les tourelles et l'eschiffe qui dominait la porte du château.

B. 8083. (Rouleau.) — Parchemin de 8m45 de long.

1370-1371. — Jasseron. — Compte de Humbert Julien, châtelain. — Recette de 2 sous 6 deniers, prix de la ferme de la blairie et de la garde des vignes de Jasseron; — du produit des lods et ventes, dont une partie appartenait intégralement au comte, et l'autre était partagée entre lui et l'abbé de Saint-Claude. — Compositions payées par un individu qui n'avait pas signalé à la cour une bourse que son fils avait trouvée, et qui contenait 7 gros; — par le père d'un individu qui avait connu une fille contre sa volonté.

B. 8084. (Rouleau.) — Parchemin de 7m65 de long.

1371-1372. — Jasseron. — Compte de Humbert de Langes, dit Lano, damoiseau, institué châtelain par lettres du comte de Savoie, datées de Thonon, le 8 juin 1371. — Recette

de 21 sous pour les corvées dues dans la châtellenie. — Compositions, dont les unes sont partageables avec l'abbé de Saint-Claude, les autres avec le prévôt, et dont quelques-unes sont totalement pour le comte. — Le revenu du sceau est de 3 sols. — La coupe de froment est vendue 6 deniers forts.

B. 8085. (Rouleau.) — Parchemin de 8m75 de long.

1372-1373. — Jasseron. — Compte de Humbert de Langes, châtelain. — Recette des deniers de censes à Jasseron, à Sanciat et à Combes; — de la ferme du banvin. — Salaire de divers « clients » qui avaient été employés à la poursuite d'un assassin qui s'était réfugié dans les forêts des Carmes de Lyon.

B. 8086. (Rouleau.) — Parchemin de 7m10 de long.

1373-1374. — Jasseron. — Compte de Humbert de Langes, châtelain. — Reconstruction de la coiffe d'une petite tour, qui avait été enlevée par un orage. — Consolidation de la guérite de la grande tour, et réparation de la *foresiam* (guette au-dessus de la coiffe) de la grande tour, *ad impediendum boreas*.

B. 8087. (Rouleau.) — Parchemin de 9m de long.

1374-1375. — Jasseron. — Compte de Humbert de Langes, châtelain. — Recette de 12 panatons de brennerie donnés par six feux de Ceyzeriat; — du toisé des maisons dudit lieu, pour lesquelles le tenancier payait 6 deniers par toise de façade. — Paiement fait à Jeannette de Langes, femme de Humbert Julien, damoiseau, de 200 florins d'or que devait, *pro una corona*, la comtesse de Savoie à Alayse de Villars, dame de Seurre et de Sainte-Croix.

B. 8088. (Rouleau.) — Parchemin de 7m90 de long.

1375-1376. — Jasseron. — Compte de Humbert de Langes, châtelain. — Les tâches des terres de Sanciat ne donnent lieu à aucun revenu, parce que rien n'y a été semé. — Dépenses de l'hôtel du comte à Bourg, au mois de février 1376. — Travaux exécutés pour la défense du château *pro duabus foresiis super duas tornellas castri Jasseronis factas et una bertrachia facta super falsam turrim pro defensione et tuitione dicti castri, et sunt dicte « foresie » scindulo coperte pro conservatione eorumdem ; et carpentaribus tradite fuerunt ipse foresie et bertrachia in tachiam*.

B. 8089. (Rouleau.) — Parchemin de 8m20 de long.

1376-1377. — Jasseron. — Compte de Humbert de Langes, châtelain. — Recette de 2 sous viennois, produit des six langues de vaches ou de bœufs tués pendant le cours de cette année à Jasseron. — Dépenses d'Amédée de Savoie, fils aîné du comte, faites à Bourg, au mois de février 1376. — Don de froment fait par la comtesse à la femme de Guillaume « Medici » ou Medecin, de Bourg, serviteur et valet de chambre de ladite dame. — Autres dépenses de l'hôtel, à Bourg, en avril et en mai 1377.

B. 8090. (Rouleau.) — Parchemin de 9m90 de long.

1377-1378. — Jasseron. — Compte de Humbert de Langes, châtelain pour Amédée de Savoie, seigneur de Bagé et de Montluel, fils aîné du comte de Savoie et seigneur de Jasseron. — Recette des cens dus sur les terres abergées ou données en emphytéose; — de l'avoine de coutume donnée en moisson, à raison de 4 gerbes par feu, étant en dehors des franchises. — Livraison de 47 poules données à l'hôtel d'Amédée de Savoie, étant à Bourg, pendant les mois de janvier et février 1378.

B. 8091. (Rouleau.) — Parchemin de 12m15 de long.

1378-1380. — Jasseron. — Compte de messire Josserand de Saix, chevalier, châtelain pour Amédée, fils du comte Amédée de Savoie, lequel fils était seigneur de Bresse, de Valbonne et de Dombes. — Abergement perpétuel de la moitié du moulin de Jasseron, appartenant au comte, fait en vertu d'une injonction de la Chambre des comptes, à Pierre Perrin, dit Pugna, lequel moulin avait été depuis dix ou douze ans ruiné. A la suite, abergement de l'autre moitié faite au même par l'abbaye de Saint-Claude. — Dépenses de l'hôtel d'Amédée de Savoie, faites à Bourg et dans ses armées : *in exercitibus suis guerre sue facte contra dominum Bellijoci in mensibus aprilis, maii et juinii* de l'année courante. — Etablissement d'un pont sur un fossé pratiqué par les hommes de Sanciat, devant la porte du château de Jasseron, *propter guerram domino Bellijoci*. — Remboursement de l'emprunt fait par Amédée de Savoie pour la rançon du bâtard de Montcharmet, prisonnier dudit châtelain, et de Guillaume de Corgeron, et rendu à la requête du duc de Bourgogne.

B. 8092. (Rouleau.) — Parchemin de 21m15 de long.

1380-1383. — Jasseron. — Compte de Claude de Saix, fils et héritier de Josserand, précédent châtelain. — Livraison de 32 poules à Hyanny des Prés, maître cuisinier du comte de Savoie, et consommées dans son hôtel, à Pont-d'Ain, au mois d'août 1382. — Enumération détaillée des maisons de Ceyzeriat nouvellement bâties, pour lesquelles le tenancier payait 6 deniers par toise. — Composition de 6 deniers infligée à Junet, qui avait quitté le bourg de Jasseron avant le jour, en laissant la porte ouverte.

B. 8093. (Rouleau.) — Parchemin de 25m75 de long.

1383-1384. — Jasseron. — Compte de Claude de Saix, héritier du dernier châtelain, son père. — Dépenses pour l'entretien des faucons et des fauconniers du comte, à Bourg, en Bresse, pour ses braconniers et ses chiens. — Recette de 457 poules que devaient de coutume les habitants de Sanciat; — du « forestage » et du « paissonage » de la forêt de Domagnion. — Récépissé, en français, de « Johan de Lentenay, receveur en Breissi et en Verboyne » (Bresse et Valbonne), d'un versement de 24 florins, qui lui avait été fait. — Mandement d'Amédée de Savoie à ses receveurs de compter 200 florins d'or ducats à Josserand de Saix, chevalier, *occasione captivi seu prisonerii*.

B. 8094. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1388-1389. — Jasseron. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Recette de 6 quartauts de froment de redevances dues à Ceyzeriat; — du fermage du moulin de Traconaz donné à cens emphytéotique. — Livraison de 82 pièces de volailles faite par Antoine Magnin, secrétaire et clerc des dépenses de l'hôtel, pour celles qui furent faites à Bourg, au mois de juillet 1389. — Recette de 40 sols pour la taille due à Sanciat.

B. 8095. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1389-1390. — Jasseron. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, à sa Chambre des comptes de ne mettre aucun obstacle à la jouissance de ce qui avait été donné à Jean de Corgenon, dans l'échange qu'il avait fait avec le dernier comte de Savoie, à Sanciat. — Paiement fait à Pierre Belley, apothicaire de Chambéry, pour des fournitures par lui faites à l'hôtel de la comtesse, à Ripailles. — Copie des titres relatifs à l'échange précité.

B. 8096. (Rouleau.) — Parchemin de 30m50 de long.

1391-1392. — Jasseron. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Mention de la concession de la seigneurie de Sanciat, faite par le comte Amédée VII à J. de Corgenon, seigneur de Meillonaz, chevalier. — Traité fait entre le comte et l'abbé d'Ambronay, à l'occasion de l'établissement de Ceyzeriat sur un autre emplacement, *per deruptionem et translationem domorum ad Burgum « novum » Sayseriaci translatorum, propter quam translationem dictus locus burgi Sayseriaci « veteris » factus est melior*. — Copie de tous les titres relatifs à ce nouvel établissement, qui est fait dans l'intérêt de la défense du pays. — Composition de 2 florins d'or payée par Pierre Fratel, garde des clefs de la porte de Jasseron, pour n'avoir pas guetté la veille de Noël.

B. 8097. (Rouleau.) — Parchemin de 5m90 de long.

1392. — Jasseron. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Recette de 2 deniers de Lanchantione de Ceyzeriat pour une concession d'eau. — Etablissement d'une « eschiffe » sur la porte, et d'un pont devant cette porte du château; — de quatre escaliers pour monter sur les murs. — Salaire des bouviers qui amenèrent une « bretèche » vers la place.

B. 8098. (Rouleau.) — Parchemin de 32m40 de long.

1392-1394. — Jasseron. — Compte de Pierre d'Entremont, du Bourget, châtelain, nommé par la comtesse Bonne de Bourbon, tutrice de son fils Amédée VIII, comte de Savoie. — Rôle des personnes qui devaient des cens à l'abbé d'Ambronay, sur la contrée appelée le Clos l'Abbé, avant que la cession en fût faite pour l'établissement de Ceyzeriat. — Recette du second paiement de la somme votée par les habitants et la communauté de Jasseron, en 1391, *ad opus domini*. — Dépenses de l'hôtel du comte, soldées par le châtelain, quand il accompagna ledit seigneur en Bresse et en Bourgogne.

B. 8099. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1394-1395. — Jasseron. — Compte de Pierre d'Entremont, châtelain. — Recette de 7 livres 15 sous 6 deniers pour la taille due à Ceyzeriat; — de 6 florins, prix de la ferme du four banal de Jasseron. — Composition payée par un individu qui, dans les rues de Jasseron, avait abattu le couvre-chef d'un juif. — Dépenses pour refaire la voûte, *votam seu crotam*, de la chapelle du château de Jasseron.

B. 8100. (Rouleau.) — Parchemin de 32m10 de long.

1395-1397. — Jasseron. — Compte de Pierre d'Entremont, châtelain. — Don de 6 charges de vin et de 8 quartauts de froment fait par la comtesse Bonne de Bourbon à Jean de Saix, dit le septième, pour ses bons offices. — Recette d'un quartal d'avoine pour le pasquerage dans la forêt de Chassongie; — des droits payés à l'occasion de trois bourgeoisies nouvelles à Ceyzeriat. Parmi les nouveaux admis figure J. de Molar, chevalier. — Guyonnet Bonfillet, de Jasseron, paie 7 deniers d'amende pour avoir brisé l'huis de la femme Cortey.

B. 8101. (Rouleau.) — Parchemin de 36m85 de long.

1397-1398. — Jasseron. — Compte de Pierre d'Entremont, châtelain, qui, cette année, cessa ses fonctions et livra à son successeur la châtellenie, le château, *cum artilleriis*,

utensilibus garnimentis et autres objets dont l'inventaire fut dressé. — Recette des deniers de censes à Jasseron, partageables entre le comte de Savoie et l'abbé de Saint-Claude, *quia feuda sunt ibidem communia*, à l'exception pourtant d'un certain canton que ledit comte avait en propre; — du produit de six nouvelles bourgeoisies à vie à Jasseron. — Voyage fait par le châtelain avec un valet et deux chevaux, près du sire Antoine de Clermont, *apud bastitam in Albanisio*.

B. 8102. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1398-1399. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, écuyer, institué châtelain par lettres d'office données par Amédée VIII, comte de Savoie, et datées de Bourg, le 14 février 1398. — Recette de 5 quartaux d'avoine des coutumes dues à Ceyzeriat, au temps des moissons. — Lettres du même qui nomme clerc de la cour de Jasseron et de Ceyzeriat le notaire Michel de Cra, autrement dit Vial, *sub censa et firma annua trium florenorum auri*. Il lui est expressément recommandé de n'exercer aucune exaction à la faveur de sondit office. — Composition de 3 sols payée par Hugues du Poiset, pour avoir retenu son cheval qui avait frappé le fils Gros.

B. 8103. (Rouleau.) — Parchemin de 18m95 de long.

1399-1400. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de 6 setiers de vin pour la garde des vignes de Ceyzeriat; — du fermage des glands de la forêt de Jasseron ou de Chayssongie; — de 6 florins provenant de la ferme du four de Ceyzeriat. — Dépense pour réparer ce four.

B. 8104. (Rouleau.) — Parchemin de 12m25 de long.

1400-1401. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de 6 quartaux d'avoine de redevances dues à Combes. — Copie des lettres de l'abbé de Saint-Claude (*Sancti Eugendi*), qui accorde à Jean Durand de Treffort, bourgeois de Bourg, la bourgeoisie de Jasseron pour lui et sa postérité, y compris l'usage et le parcours des bois. — Réparations faites à la guette de la tour, joignant la grande salle du château, et à la toiture de cette salle. — Jean Durand est appelé lieutenant du châtelain.

B. 8105. (Rouleau.) — Parchemin de 16m05 de long.

1401. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de 12 deniers que Jean Durand s'était engagé à payer annuellement en recevant la bourgeoisie de Jasseron et l'usage des bois; — à l'occasion de six bourgeoisies nouvellement advenues. — Salaire d'arbalétriers et de charpentiers, qui étaient restés au château de Jasseron nuit et jour avec le vice-châtelain, au mois d'octobre 1401, à cause de la guerre que faisait Jean de Châlon (*de Scabillione*).

B. 8106. (Rouleau.) — Parchemin de 15m70 de long.

1402-1403. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Paiement d'une pension au profit de Françoise, fille de Pierre Arnaud, de Bourg, mère du bâtard de Savoie, écuyer. — Dépenses faites à Jasseron pendant cinq semaines, par Pierre, braconnier du comte, un cheval, un domestique et dix-sept chiens. — Jean d'Arinthod ayant été condamné à 50 marcs d'argent aux assises de Jasseron, il prit la fuite; ses biens furent saisis, mais personne ne voulut les acheter, malgré la publication qui en fut faite, et leur mise en vente et subhastation aux enchères sur la place de Jasseron.

B. 8107. (Rouleau.) — Parchemin de 17m65 de long.

1403-1404. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain de Jasseron et de Ceyzeriat-en-Revermont. — La pension faite à Françoise Arnaud, mère de Humbert, bâtard de Savoie, consistait en 6 quartaux de froment, 6 quartaux de seigle, 8 ânées de vin et 10 florins. — Paiement fait à Pierre Gaudinet de Bourg, maître des bombardes, pour la vente par lui faite de trois bombardes, placées au château de Jasseron, *pro tuhitione*. — Dépenses de la garnison qui, pendant les mois de mai et juin 1403, garda le château de Jasseron, à cause des hommes d'armes étrangers, qui avaient pris le château et la ville de Romenay, et à cause de ceux qui arrivaient de Bourgogne.

B. 8108. (Rouleau.) — Parchemin de 15m25 de long.

1404-1405. — Jasseron. — Compte de noble Guillaume de Genost, damoiseau, châtelain. — Livraison de 41 quartaux d'avoine pour la dépense de l'hôtel du comte. — Recette de 12 deniers de J. Berger, bourgeois de Bourg, qui a abergé le droit de prendre du bois dans les forêts de Chayssongie et de Dogmanie, pour son chauffage, ses bâtisses et l'empaissellement de ses vignes; — du produit des compositions, partagé entre le comte et l'abbé de Saint-Claude, entre autres, de 4 deniers gros pour vol de raisins (*de racemis*), réservé les droits du prévôt. — Dépenses faites par François de Rougemont, dit Corbeau, pendant les soixante-neuf jours de sa détention au château de Rougemont.

B. 8109. (Rouleau.) — Parchemin de 15m50 de long.

1405-1406. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Remise gracieuse faite par le comte à J. de

Cherme, son fauconnier, de 2 coupes 1/2 de froment auxquelles serait tenue sa femme à cause de ses vignes à Ceyzeriat. — Mandement d'Amédée VIII, comte de Savoie, à son châtelain de rendre à Jean d'Arinthod ses biens confisqués, attendu l'hommage qu'il en avait fait audit seigneur. (Pont-d'Ain, 1405.) — Marguerite, femme Colombet, paie 3 deniers pour avoir dit à Jeanne Lordat, que son père était un « forbanis ». — Le châtelain rend compte du subside voté en 1403, à raison de 18 deniers gros par feu.

B. 8110. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1406-1407. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Les poules des redevances dues dans la châtellenie, sont vendues 6 deniers pièce. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui permet à Jean de Belley, bourgeois de Jasseron, d'avoir chez lui un petit four, *in favorem hospicii transeuncium, venientium et hospitancium,* à condition qu'il paiera 2 sous annuellement audit comte, et autant à l'abbé de Saint-Claude. — Lettres de Guillaume, seigneur de Genost, bailli, lieutenant de Bresse, de Dombes, de Valbonne, et châtelain de Jasseron, par lesquelles il autorise Jean Fillioudon de Tessongia, pour lui et ses successeurs à perpétuité, à faire paître ses animaux dans la forêt de la Teyssonière, commune entre le comte et l'abbé de Saint-Claude.

B. 8111. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1407-1408. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Le blé naguère dû au comte de Savoie à Sanciat, a été par lui cédé à Jean de Corgenon, seigneur de Meillonaz, avec tout le teritoire dudit lieu. — Injonction faite par le comte de Savoie à la Chambre des comptes, de laisser Jean de Bellay, père de son secrétaire, jouir de l'autorisation qu'il avait reçue d'établir un four à Jasseron. — Recette de 47 sous pour la toise des maisons de Jasseron; — de 33 sous pour les fouages dus dans la châtellenie.

B. 8112. (Rouleau.) — Parchemin de 15m30 de long.

1408-1409. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de froment que le comte partageait à Jasseron, avec l'abbé de Saint-Oyan de Joux, autrement dit Saint-Claude, parce que la majeure partie des fiefs dudit lieu étaient communs, excepté Saint-Just, où le comte n'avait aucun droit, excepté encore les fiefs des nobles où l'abbé ne prenait rien; — du produit du toisé des façades des maisons de l'ancien bourg de Ceyzeriat. — Le quartal de froment est vendu 6 deniers gros, et celui d'avoine 3 deniers gros.

B. 8113. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1409-1410. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Composition payée par un individu qui, du temps de la guerre du comte et du duc de Bourbon, avait trouvé un veau et ne l'avait pas remis au châtelain. — Etablissement d'une «bretoiche» sur la porte du donjon du château de Jasseron et supportée par deux grandes pièces de bois appuyées sur le sol. — Dépenses pour acheter des « virtons » avec des arbalètes et de la poudre de bombarde.

B. 8114. (Rouleau.) — Parchemin de 15m45 de long.

1410-1411. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — 2 « follictis » de vin comptent pour 1 pot, 2 pots pour 1 « moytia », 8 « metyiis » pour 1 quarte, 4 quartes pour 1 setier, et 3 setiers pour 2 ânées, à la mesure de Jasseron. — Recette de 105 sous pour la toise des maisons de la ville neuve de Ceyzeriat, et de 31 sous pour celles de la ville vieille; — de 4 sous pour les bourgeoisies à vie. — Versement fait entre les mains de Jacques Fistallier, trésorier de Savoie.

B. 8115. (Rouleau.) — Parchemin de 16m40 de long.

1411-1412. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — 3 coupes de blé comptent pour 1 bichet, 2 bichets pour 1 quartal, et 4 quartaux pour 1 setier. — Recette du produit du toisé des façades des maisons au nouveau Ceyzeriat. — Composition payée pour des chênes coupés dans la forêt, *sine presentia forestario.* — Réparation de la citerne du château, d'après le cahier des charges donné par Rodolphe du Pra, maître des œuvres.

B. 8116. (Rouleau.) — Parchemin de 18m60 de long.

1412-1413. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — François Monthion de Genève, clerc, est commissaire spécial du comte de Savoie, pour la recette générale de toutes les denrées dues audit seigneur en Bresse et Valbonne. — Don de 4 ânées de vin à Etienne Garnier, de Dijon, valet de la comtesse, pour ses bons services et à l'occasion de son mariage. — Cens payé par P. Bernard. de Ceyzeriat, pour le droit de recueillir et conduire dans son pré les eaux du chemin de Tessiat. — Le chapitre des compositions ne donne lieu à aucune recette, pour raison de la mortalité qui a régné tout l'été et au delà.

B. 8117. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1413-1414. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette d'un cens dû pour l'abergement

d'une prise d'eau du bief de Ceyzeriat, pour alimenter un moulin au moyen d'un canal. — Composition payée par le fournier de Ceyzeriat, accusé d'avoir perdu une fournée de pain, pour ne l'avoir pas laissé cuire suffisamment. — Salaire de Pierre Brassier, maître des œuvres du comte de Savoie et visiteur des travaux exécutés dans ses places fortes.

B. 8118. (Rouleau.) — Parchemin de 14m50 de long.

1414-1415. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Cens de 5 sous payé par J. Belliard, de Ceyzeriat, pour l'abergement d'une terre vague au Pissiox. — Lettres de l'office de clerc et fermier de la cour de Jasseron et de Ceyzeriat, pour vingt années successives, à condition que ledit greffier (*scriba*) paiera annuellement au fisc 4 florins, plus 20 florins d'entrée en jouissance. — Recette de 2 sous, prix des 4 langues de bœufs, tués à la boucherie de Jasseron.

B. 8119. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1415-1416. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de 14 « panatons » de coutume ou de la « brenerie », levés sur certains feux de Ceyzeriat, au profit des meutes du comte ; — des deniers dus à Ceyzeriat, outre les 13 livres que recevait Jean Sanciat, prévôt dudit ieu, en vertu d'un traité fait entre lui et le comte Edouard, à l'époque de la concession des franchises de Ceyzeriat : *Dominus prepositus*, est-il écrit, *non habet directum dominium rerum pro quibus debentur tresdecim libre ;* — de 6 florins du fermage de la « bastonerie », dont le tenancier était de plus obligé à relier et entretenir à ses frais la cuverie du comte, et au besoin à refaire 25 toises de chéneaux en bois, qui amenaient l'eau des toits dans la citerne du château, avec permission de prendre dans les forêts de la couronne le bois qui lui serait nécessaire.

B. 8120. (Rouleau.) — Parchemin de 14m45 de long.

1416-1417. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Livraison de 10 ânées de vin, données *graciose*, par le comte à André de Peillens, écuyer, à cause de ses mérites. — Recette de 4 florins donnés par Monard Pilliot, de Ceyzeriat, pour l'abergement à lui fait d'une place vague, *desertum seu hermituram,* couverte de broussailles, sur la montagne de Monteil, contenant environ huit ouvrées. — La valeur du quartal de blé est de 6 deniers gros 3/4, prix d'une ânée de vin.

B. 8121. (Rouleau.) — Parchemin de 16m95 de long.

1417-1418. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Abergement fait pardevant l'official de Lyon et le juge de Bresse, pour le comte de Savoie, et par Pierre de Grolée, lieutenant du châtelain, d'une place vague et rocailleuse située sur la ville neuve de Ceyzeriat, et le rocher sur lequel est appuyé le mur de ladite ville, au profit du curé de Ceyzeriat, en tant que personne privée. — Recette de cens pour des abergements de terres vagues sur la montagne de Monteil à Ceyzeriat ; — pour l'abergement fait à François de Venore, notaire à Jasseron, du droit de recueillir les eaux de la voie publique du lieu, et d'en irriguer son pré.

B. 8122. (Rouleau.) — Parchemin de 14m20 de long.

1418-1419. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de cens des abergements de terres vagues sur la montagne de Monteil, faits à plusieurs habitants de Ceyzeriat ; — de 4 florins d'entrée en jouissance donnés par Pierre Chanteur, pour un désert en friche à lui abergé, contenant environ 8 ouvrées. — Composition de 13 deniers payée par P. Boisserat et son fils, qui avaient fait tomber de cheval la servante de J. Guiot. — Versement fait entre les mains de Barthélemy de Raizept et Guyon Maréchal, trésorier de Savoie.

B. 8123. (Rouleau.) — Parchemin de 15m30 de long.

1419-1420. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Livraison des 6 quartaux de froment donnés *graciose* par le duc à Jean Goudinet, son bombardier. — Cens de l'abergement à J. Reverien, bourgeois de Ceyzeriat, du droit de recueillir les eaux du chemin allant de la Barutellerie à Bourg, pour l'irrigation de son pré. — Recette des menues plaintes, *de minutis clamis et saysines*, à Jasseron et à Ceyzeriat. — Paiement annuel de 6 gros fait à messire Jean Charreton, pour son office de chapelain célébrant la messe à la chapelle de Jasseron.

B. 8124. (Rouleau.) — Parchemin de 17m85 de long.

1420-1421. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Le lieutenant jure *in animam dicti magistri sui*, et sous peine de 25 livres forts, de tenir exactement ses comptes, soit en recettes, soit en dépenses ; de tenir *ad sostam*, d'entretenir, aux frais modérés du comte de Savoie, son château et les bâtiments de la châtellenie, et dans la première quinzaine de février de chaque année, d'aller à Chambéry rendre ses comptes. — Recette de 4 sous, produit des bourgeoisies à vie dans la châtellenie ; — d'un florin, prix de la ferme de la bâtonnerie de Jasseron. — Réparations faites à la charpente de la chapelle du château.

B. 8125. (Rouleau.) — Parchemin de 17m85 de long.

1421-1422. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Paiement d'une pension consistant en

4 quartaux de seigle, 6 quartaux de froment, 8 ânées de vin et 6 florins petit poids, créée par le comte de Savoie au profit de Joffroy Portier, son trompette, pendant sa vie *et non ultra*. — Recette de la ferme de la « bastonerie » ou sergenterie de Jasseron, adjugée aux enchères. — Versement fait entre les mains de Jean Lyobard, trésorier des dépenses de l'hôtel de la duchesse de Savoie.

B. 8126. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1422-1423. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, damoiseau, châtelain. — Recette du revenu que le duc de Savoie avait en propre et sans partage à Combes. — Dépenses de l'hôtel du duc de Savoie à Bourg pendant les mois de novembre et décembre. — Livraison du froment donné par le duc à Humbert de Leod, son sergent général. — Dépenses pour la reconstruction de l'hôtel du comte à Jasseron, qui était tombé de vétusté.

B. 8127. (Rouleau.) — Parchemin de 16m55 de long.

1424. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Paiement de la pension de Joffroy Portier, ancien trompette du duc de Savoie. — Recette de la cense annuelle due pour l'abergement de 8 soitures de bois situées dans la forêt de Theyssonière, pour être transformées en pré. — Réparation des « balistes » du château de Jasseron, confiée à Pierre Tortoillon de Meillonaz, maître arbalétrier.

B. 8128. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1424-1425. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain, rendu par André du Pont, lieutenant dudit châtelain et son procureur, et présenté à Chambéry, en présence de vénérable messire Jean Servage, docteur en lois, chevalier, président de la Chambre des comptes, accompagné de plusieurs maîtres et auditeurs. — Don de froment fait par le comte à son ménétrier Jacquinot Clément, *pro sustentatione infirmitatis*. — Cens d'un denier payé par P. Reverdier pour l'abergement d'une place joignant sa maison sise près l'orme, au vieux Ceyzeriat. — Recette du montant de la garde des vignes. — Réparation des toits de la maison du duc à Jasseron.

B. 8129. (Rouleau.) — Parchemin de 17m45 de long.

1425-1426. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Abergement perpétuel fait par André du Pont, lieutenant du châtelain, au profit de Humbert Rousset de Cretoue, d'environ 8 ouvrées de terres vagues (*desertum*) situées à Ceyzeriat, en Chavaria, à côté du bois et près de la montagne. Suivent les copies d'autres abergements de terres en friche situées sur le même finage, lieu dit au Monteil. — Recette de 2 sous 6 deniers pour la ferme de la blairie et de la garde des vignes de Jasseron. — Gages de 10 florins payés à Dom Jean Charroton, chapelain de la chapelle ducale de Jasseron.

B. 8130. (Rouleau.) — Parchemin de 24m25 de long.

1426-1427. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Abergement perpétuel d'une place située vers la croix de Ceyzeriat, au profit de maître François de Luys, alias Luyrard, recteur des écoles de Bourg, pour lui et ses héritiers. — Lettres de l'autorisation donnée à un bourgeois de Jasseron, de reconstruire un four qu'il avait *ab antiquo*. — Compositions de 2 sous viennois payées : pour un coup de poing donné, *attentis franchesiis* ; — par un individu qui avait joué aux dés, contrairement aux édits ; — par un individu qui avait dit à un autre : « Tu es ung babuyn. »

B. 8131. (Rouleau.) — Parchemin de 17m45 de long.

1427-1428. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de 73 ânées de vin, produit des redevances dues dans la châtellenie. — Cens d'un florin payé par P. Metral, de Ceyzeriat, pour le droit de recueillir et d'amener dans son pré les eaux du chemin allant de Tirconaz à Bourg. — Réparations faites aux fours banaux de Jasseron et de Ceyzeriat. — Salaire du châtelain s'élevant à 25 florins petit poids. — Achat, moyennant 18 deniers gros petit poids, de 2 aunes 1/2 de drap gris, pour servir de tapis à la table du receveur.

B. 8132. (Rouleau.) — Parchemin de 8m de long.

1428. — Jasseron. — Compte de noble Guillaume, seigneur de Genost, châtelain, pour la recette du subside *de dono novissime concesso* par le pays. — Ce *rotulus* contient le rôle des feux de la châtellenie, nobles et non nobles. La contribution est de 16 deniers gros par feu. Jasseron compte 56 feux et Ceyzeriat 70.

B. 8133. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1428-1429. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Mandement d'Amédée VIII, duc de Savoie, à ses châtelains de Bourg et Jasseron, pour leur signifier qu'il crée au profit de Guichard, écuyer, devenu infirme, une pension assignée sur leurs châtellenies. (Le Bourget, 28 février

1428.) — Recette de 18 deniers, produit de l'amodiation de la paisson des glands de la forêt de Chayssongie. — La bourgeoisie de Jasseron ne donne lieu à aucune recette. — Vente de la recette en nature des blés et vins, etc.

B. 8134. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1429-1430. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Paiement des denrées qui faisaient partie de la pension du trompette Joffroy et de l'écuyer Guichard. — Abergement au profit de Jean Chamolon, de Bourg, d'une pièce de terre vague située à Jasseron, près du chemin de l'hôpital. — Dépenses pour réparer l'hôtel du duc à Jasseron. — Versement fait entre les mains de Michel de « Ferro », trésorier général de Savoie.

B. 8135. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1430-1431. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette du produit des vignes. — Produit des fermes du four, des langues de bœufs, de la sergenterie, de la blairie, des prés, du bois mort, des glands, du rouage, de la leyde et du coponage. — Produit des condamnations, dans lequel le tiers appartenait au prévôt.

B. 8136. (Rouleau.) — Parchemin de 12m85 de long.

1431-1432. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette du produit de la ferme de la chacipolerie de Ceyzeriat. — Françoise Jomard donne 6 gros pour la ferme du banvin du même lieu. — Paiement fait à Guillaume de Bua et à plusieurs autres, du reste de ce qui leur était dû, pour avoir pris part avec le duc de Savoie à l'expédition du Piémont et de Verceil, contre le duc de Milan, en 1427.

B. 8137. (Rouleau.) — Parchemin de 15m10 de long.

1432-1433. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Abergement fait par Amédée VIII, duc de Savoie, aux syndics, bourgeois, habitants, etc., à toute la communauté de la ville de Jasseron, des vignes dudit lieu, sous le servis annuel de 40 ânées de vin. (Thonon, 4 décembre 1432.) — Recette de 2 deniers, prix de l'amodiation du rouage et du charroi des vins. — Les bourgeoisies de Ceyzeriat ne donnent lieu à aucune recette. — Dépenses pour la construction et l'établissement d'un *pirolius* (pilori) et de ceps pour mettre les malfaiteurs.

B. 8138. (Rouleau.) — Parchemin de 16m85 de long.

1433-1434. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Note rappelant une disposition générale de noble Claude de Saix, seigneur de Rivoire, président de la Chambre; en vertu de laquelle, aucune aliénation du domaine ne doit être reconnue authentique, avant d'avoir été enregistrée à ladite Chambre. — Recette de 2 florins, produit de la ferme du coponage et de la leyde des marchés de Ceyzeriat ; — de 12 sous pour le produit du sceau. — Divers paiements faits à Pierre Maisnier, maître de l'artillerie de Savoie, *pro artilleriis conducendis*.

B. 8139. (Rouleau.) — Parchemin de 15m55 de long.

1434-1435. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Le duc, cédant aux sollicitations des habitants de Jasseron et de Ceyzeriat, annule l'abergement d'une portion de la forêt de Chayssongie faite à Humbert Bonfillier, de Bourg, et pour l'en dédommager, ces habitants lui votent une somme de 100 florins. — Recette de 5 florins, prix de la ferme de la chacipolerie de Ceyzeriat. — Travaux de construction exécutés au château de Jasseron, en vertu des ordres de noble Jean de Bellecombe, capitaine général des fortifications de Bresse, qui, venu à Jasseron le 3 septembre 1434, avait ordonné la construction d'un donjon, et fait remplacer l'ancien mur d'enceinte par des murailles nouvelles, crénelées, *ad resistendum contra invasores et alios ostes*. On établit au tour de la tour, une barbacaneen bois, soutenue par des crochets de fer fixés aux créneaux.

B. 8140. (Rouleau.) — Parchemin de 13m45 de long.

1435-1436. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Conversion des monnaies de la recette en florins d'or petit poids. — Recette du produit des bourgeoisies nouvellement advenues à Ceyzeriat et à Jasseron, dont la moitié appartenait au corps de la bourgeoisie et l'autre au duc de Savoie. — Recette des 6 langues de bœufs et vaches tués dans l'année à Ceyzeriat.

B. 8141. (Rouleau.) — Parchemin de 15m25 de long.

1436-1437. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Levée de 14 pains de la brennerie à Ceyzeriat. — Recette des revenus que le duc avait en propre à Combes. — Versements de deniers faits entre les mains de Pierre de Novelles, commissaire ducal, pour être appliqués aux constructions du château de Poncins; autres en celles d'Antoine Chevalier, maître des œuvres dudit château.

B. 8142. (Rouleau.) — Parchemin de 19m70 de long.

1437-1438. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain de Jasseron et Ceyzeriat-en-Revermont. —

Composition payée par un habitant de Jasseron pour avoir coupé du bois dans la forêt dudit lieu, sans se conformer aux prescriptions de ses libertés et franchises. — Paiement des gages de Pierre Gax, camérier de Yolande de France, *qua die ipsa domina Yolandis vellam Thononii primo applicuit.* — Versement fait à Pierre de Novelles, pour en appliquer le montant aux fortifications de Poncins.

B. 8143. (Rouleau.) — Parchemin de 15m50 de long.

1438-1439. — Jasseron. — Compte de Guillaume de Genost. — Recette du produit de la ferme du bois mort dans la forêt de Chayssongie. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, datées de Ripailles, le 21 avril 1438, par lesquelles il nomme le chapelain de sa chapelle de Jasseron. — Dépenses pour l'amputation des oreilles de deux malfaiteurs. — Achat de cordes, de gants et d'un couteau.

B. 8144. (Rouleau.) — Parchemin de 25m20 de long.

1439-1440. — Jasseron. — Compte de nobles et puissants hommes messires Eustache, Chevalier et Louis, seigneurs de Genost, fils et héritiers de Guillaume, châtelains. — Recette de 15 florins, prix de la ferme du four banal de Ceyzeriat. — Composition de 4 deniers, pour avoir déchiré la manche d'un habit. — Versement fait entre les mains du receveur, pour les constructions du château-fort de Poncins, à compte sur les 100 florins que cette châtellenie devait fournir pour l'exécution de ces travaux. — Pose de verrières en papier dans la Chambre des comptes et de l'audience de la châtellenie. — Procès-verbal de la visite du château de Jasseron, et des réparations urgentes à y exécuter. — Abergement emphytéotique d'une partie de la forêt de Chayssongie fait à P. Bonfilliet, de Bourg, par le duc de Savoie et les moines de Saint-Oyan, vulgairement de Saint-Claude.

B. 8145. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1440-1441. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains, héritiers de leur père. — Compositions de Henri Romanet, condamné, *quia arrestatus fuit et illicenciatus recessit* ; — d'Etienne Miclet, qui avait volé, *quamdam grolam* (vase en bois). — Réparations du château de Jasseron et versement de fonds pour la construction de celui de Poncins.

B. 8146. (Rouleau.) — Parchemin de 21m85 de long.

1441-1442. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Versements de fonds entre les mains d'Etienne Rousset, trésorier de Savoie, par l'intermédiaire de Jean Durand, vice-châtelain de Jasseron. — Achat des poissons fournis pour l'hôtel du duc de Savoie à Pont-d'Ain. — Salaire de Pierre Masurier, maître de l'artillerie à Bourg.

B. 8147. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1442-1443. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Les mesures des vins sont ainsi décrites : *Computatis duabus follietis pro uno poto, duabus potis pro una meyteria, octo meyteriis pro una quarta, quatuor quartis pro uno sestario et tribus sestariis pro duabus asinatis.* — Recette de 26 deniers pour les lods d'une maison vendue 26 florins. — Reconstruction totale du four banal de Jasseron, payée par moitié entre le duc de Savoie et l'abbé de Saint-Oyan de Joux.

B. 8148. (Rouleau.) — Parchemin de 19m30 de long.

1443-1444. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette de 14 panatons de coutume ou de brennerie, dus à Ceyzeriat ; — de 35 ânées de vin dues par la communauté dudit lieu pour l'abergement des vignes ; — des deniers provenant de la vente des denrées perçues. — La coupe de froment, mesure de Bourg, est vendue 1 denier 1/4 de denier gros petit poids, et l'ânée de vin 18 deniers gros vieux.

B. 8149. (Rouleau.) — Parchemin de 23m15 de long.

1444-1445. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Abergement fait au nom du duc de Savoie et de l'abbé de Saint-Oyan, pardevant un notaire commun, d'une terre, *quamdam terram tachialem.* — Autre fait par André Dupont, lieutenant de la châtellenie, d'un terrain situé dans le vieux C yzeriat, près de la maison de Pierre Lombard, bourgeois dudit lieu. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, adjugeant à Etienne Villion, notaire, la ferme de la cléricature de la cour de Jasseron.

B. 8150. (Rouleau.) — Parchemin de 17m30 de long.

1445-1446. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette de 31 quartaux d'avoine de redevance, dus à Jasseron ; — de 7 florins, prix de l'amodiation du four banal. — Compositions de 1 florin ou de 18, payées par divers individus, qui avaient anticipé sur la voie publique. — Versements faits entre les mains d'Ogier de Lazare, commissaire délégué de messire Jean Maréchal, con-

seiller du duc de Savoie et son receveur général, par noble Jean de Mainsfiat, vice-châtelain de Jasseron. — Recette des bourgeoisies nouvellement advenues à Jasseron et à Ceyzeriat.

B. 8151. (Rouleau.) — Parchemin de 28m90 de long.

1446-1447. — Jasseron. — Compte de Guillaume Bernard, institué par lettres de Louis, duc de Savoie, données à Genève le 18 juin 1447, commissaire des extentes des villes et du mandement de Jasseron et Ceyzeriat, à l'effet de procéder à une nouvelle reconnaissance des terres, des droits et des services de cette châtellenie, et en dresser le terrier. — Recettes provenant des cens ou servis avec des fonds provenant du domaine et qui en avaient été distraits par usurpation ou autrement.

B. 8152. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1447-1448. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Injonction au châtelain, sous peine de 100 livres forts, de se conformer à l'ordonnance du duc de Savoie, aux termes de laquelle il leur est défendu de faire ou percevoir aucune composition en qualité de châtelains, ni dans les assises ni hors des assises. — Abergement de terres vagues situées à Jasseron, dans les climats de Montessuys et des Combettes. — Réparations faites dans la chapelle du duc, à Jasseron.

B. 8153. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1448-1449. — Jasseron. — Compte d'Eustache et Louis de Genost, châtelains. — Recette d'une coupe de fèves provenant des tâches des terres de Jasseron, communes entre le duc et l'abbé de Saint-Oyan de Joux ; — de 2 coupes d'avoine de cens payées par J. de Sapourg, curé de Ceyzeriat, pour l'abonnement des broussailles sous la Villeneuve ; — du produit des bourgeoisies à vie nouvellement survenues. — La coupe de blé froment, est vendue trois quarts et un demi-quart d'un denier gros petit poids.

B. 8154. (Rouleau.) — Parchemin de 28m40 de long.

1449-1450. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Composition de 18 deniers *Pro fracto arresto*, 18 *deniers gros detracto quarto pro jure castellani ;* — de 18 deniers, pour avoir mené ses brebis paître dans les bois communs aux seigneurs de Jasseron ; — pour avoir rompu un arrêt, *quoddam arrestum fregisse et tribus clamoribus ;* — de 7 deniers, *pro eo quod inculpabatur quamdam fregisse saysinam et quinque clamis ;* — d'un florin petit poids, *quia inculpabatur unam arrestum fregisse et pro septem clamis deducto jure prepositi ;* — de 2 florins pour avoir joué aux cartes et aux dés.

B. 8155. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1450-1451. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette de 5 florins donnés par Pierre Tribod, adjudicataire de la ferme de la sergenterie de Jasseron, appelée encore « bastonerie », à lui adjugée pour un an par le lieutenant du châtelain. — Pierre Tribod, amodiataire de la ferme de la sergenterie de Ceyzeriat, autrement appelée « chacipolerie », donne 3 florins pour l'année. — Nobles Jean et Philibert de Valgrineuse reçoivent le reste de ce qui leur était dû pour avoir, avec trois lances, servi dans l'armée du duc de Savoie, *in protectionem communitatis Mediolani et tuhitionem patrie contra comitem Franciscum Eforcie* (sic). — Dépenses pour l'exécution de Jeanne Bersonnet, femme de J. Magny, femme de mauvaise vie, accusée d'avoir fait assassiner son mari la nuit, dans son lit, par Cl. Peyrolet, son amant, afin de se marier avec lui ; d'avoir aidé Peyrolet à transporter le cadavre là où il fut trouvé percé de coups, et de lui avoir aidé à faire disparaître les traces du crime. Antoine Bouvier, docteur en droit, lieutenant du bailli de Bresse, condamne cette femme à être traînée sur une claie jusque devant le théâtre du crime, et d'y avoir le bras droit transpercé par un fer rouge, puis menée aux fourches patibulaires, d'y avoir le poing gauche coupé, et pendue ensuite jusqu'à ce que mort s'ensuive.

B. 8156. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1451-1452. — Jasseron. — Compte d'Eustache et Louis de Genost, châtelains. — Concession du droit d'usage et de parcours dans le « bois de Domaigny », donnée par noble Guy Colomb, lieutenant de Louis de Genost dans ladite châtellenie, à Jean de Balme, curé de Ceyzeriat, pour lui et ses héritiers. — Abergement fait par le même, *de quidam charfagio in nemore seu foresta nuncupata de Jasserone,* au profit de Pierre Sanciat, bourgeois de Bourg. — Mémoire des dépenses faites à Jasseron par l'archevêque de « Tarse », par ordre du duc de Savoie, en 1451.

B. 8157. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1452-1453. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette de 6 quartaux d'avoine de redevances, dues au duc à Combes ; — de 26 poules de redevances dues à Ceyzeriat. — Vente du produit en nature de la recette ; la coupe de froment est estimée 8 deniers oboles

forts. — Composition d'un florin, payée par Etienne de Tirard pour avoir, *autoritate propria*, donné un coup de poing à un individu et dit des injures à un autre.

B. 8158. (Rouleau.) — Parchemin de 18m80 de long.

1453-1454. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette provenant des gardes des vignes de Ceyzeriat, *a banderiis seu garderiis*, dont la moitié appartenait à dame Jacquette de Rossillon ; — du produit du peyssonnage et du forestage dans les bois de Domagny. — Paiement de 105 florins à noble Nicod de Villette, capitaine et châtelain de Corgenon. — Dépenses pour la réparation des arbalètes du château de Jasseron.

B. 8159. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1454-1455. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette annuelle faite à Ceyzeriat, outre ce qui était dû à Jean de Sanciat, damoiseau, prévôt de Ceyzeriat, en vertu d'un traité fait entre lui et Edouard, comte de Savoie, et Guyonnet de Sanciat, pour certains droits du prévôt à l'époque de la concession des franchises de Ceyzeriat. — Lettres de concession d'un droit de « boscheage » et de « charfage » dans la forêt de Jasseron, vulgairement appelée de Chayssongie, au profit de Jean Fabri ou Lefèvre et des siens. — Autorisation de construire un four, *clibanum ad dequoquendum panem*, donnée au profit de Jean Thibaud, de Jasseron.

B. 8160. (Rouleau.) — Parchemin de 25m05 de long.

1455-1456. — Jasseron. — Compte d'Eustache et Louis de Genost, châtelains. — Recette de 5 quartaux d'avoine pour les coutumes dues à Ceyzeriat en temps de moisson. — Requête faite par le « néophyte » Claude de Bourg, qui demande au duc de Savoie d'être affranchi des redevances qu'il pouvait devoir au fisc pour les immeubles qu'il venait d'acheter, attendu qu'il avait quitté la loi mosaïque, et que la maison et les vignes qu'il avait achetées étaient sa première acquisition. — Lettres dudit duc qui lui accorde sa demande. — Recette de 2 sous viennois, valeur des 4 langues de bœufs tués dans l'année à Jasseron. — Versement applicable aux fortifications de Corgenon.

B. 8161. (Rouleau.) — Parchemin de 21m45 de long.

1456-1457. — Jasseron. — Compte d'Eustache et Louis de Genost, châtelains. — Recette des lods et ventes, dont le produit appartenait en commun au duc de Savoie et à l'abbaye de Saint-Oyan de Joux, à Jasseron ; — du produit des *clamis et saisines*, jugées et prononcées à Jasseron. — Constructions faites au donjon dudit lieu.

B. 8162. (Rouleau.) — Parchemin de 27m80 de long.

1457-1458. — Jasseron. — Compte d'Eustache et Louis de Genost, châtelains. — 3 coupes de froment valent 1 bichet, 2 bichets 1 quartal et 4 quartaux 1 setier, à la mesure de Jasseron. — Recette de 8 setiers de vin pour la monte de la garde des vignes de Ceyzeriat. — Abergement fait par noble Héliet Sacher, vice-châtelain, d'un terrain situé sur le territoire de Vesinia, au lieu dit en la Corvée, au profit de Jeannet Pugiat, prêtre, et de ses frères. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, donnant l'office et la ferme de la cléricature de la cour de Jasseron à Humbert de Thou, notaire.

B. 8163. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1458. — Jasseron. — Compte de Jean Venorin, vice-châtelain avant Jean de Verrotet, lieutenant actuel pour la recette des cens des nouveaux abergements. — Abergements de l'eau qui venait du Mont-Morillon le long du chemin, à la condition d'un service annuel ; — de l'eau qui descendait par le chemin public de Ceyzeriat au village de Tréconat.

L'abergement fait à Antoine, seigneur de Gellerie, du droit de prendre l'eau à la sortie du moulin de Tréconat et de l'amener au bief du moulin inférieur en l'utilisant pour l'irrigation des prés au moyen d'une écluse, n'est pas ratifié par la Chambre des comptes, comme étant préjudiciable au duc et à la chose publique.

B. 8164. (Rouleau.) — Parchemin de 22m65 de long.

1458-1459. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette de 9 florins donnés par Humbert de Thou, pour la ferme de la cléricature de la cour de Jasseron. — Produit des compositions dans lesquelles le prévôt prenait le tiers ; — des menus « claims » dans lesquels l'abbé de Saint-Oyan prenait la moitié ; — et des « claims » où le duc prenait le reste.

B. 8165. (Rouleau.) — Parchemin de 22m70 de long.

1459-1460. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Recette de 35 ânées de vin, données par les syndics et bourgeois de la communauté de Jasseron, pour l'abergement de vignes à eux fait en commun par le duc de Savoie et l'abbé de Saint-Oyan. — Abergement perpétuel fait par noble Philibert de Valgrineuse, de toute

l'eau qui venait par le chemin public de la Portouse de Mougisser, *per quoddam foramen vetus ibidem existentem*. — Recette de 47 sous pour la toise des maisons de Jasseron ; — de 105 sous pour celles de Ceyzeriat le neuf, et de 21 sous pour celles de Ceyzeriat le vieux.

B. 8166. (Rouleau.) — Parchemin de 24^m80 de long.

1460-1461. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Abergement fait par le vice-châtelain au profit de la communauté de Jasseron, du terrain pour la construction d'un moulin et d'un battoir près de la forêt de Chayssongie, lieu dit en Bas Perron, attendu que dans les chaleurs, il n'y avait pas d'eau pour alimenter les autres moulins dudit lieu, *et eciam pro subvencione victualium castri Jasseronis tempore guerrarum..... metu guerrarum, attenta distancia longa ceterorum molendinorum.* — Recette de 11 meules de foin, produit du pré de Jasseron ; — de 23 sous pour les fouages dus par les habitants de Jasseron, demeurant hors des franchises.

B. 8167. (Cahier.) — De 207 feuillets, papier.

1461-1462. — Jasseron. — Compte d'Eustache et de Louis de Genost, châtelains. — Rôle détaillé de la recette des deniers de cens à Jasseron. — Cens d'une obole pour l'abergement à Poncet, de Monteil, d'une pièce de terre près la forêt de Chayssongie ; — d'un denier pour celui aux frères Lordat, du droit de recueillir les eaux d'un chemin à Ceyzeriat. — Gages de 10 florins à J. de Platre, chanoine et recteur de la chapelle du duc à Jasseron.

B. 8168. (Rouleau.) — Parchemin de 30^m30 de long.

1466-1467. — Jasseron. — Compte de noble Louis de Genost, seigneur de Chille, conseiller et chambellan de Philippe de Savoie, institué châtelain de Jasseron et de Ceyzeriat par lettres d'office données par Philippe de Savoie, comte de Bagé et des « patries » de Dombes, Bresse, Revermont et Valbonne, pour les services qu'il avait rendus au duc Louis de Savoie, son père. (Bourg, 9 août 1466.) Signées du comte Philippe, en présence de Guillaume de Luyrieux, seigneur de la Cueille ; de Guillaume de Balme, seigneur d'Illens, gouverneur de Bresse, etc. — Lettres du même prince qui fait remise audit de Genost, de tout ce qu'il peut redevoir sur cette châtellenie, et de tous ses revenus sa vie durant, et cela *proprio motu*, et pour les services qu'il lui avait rendus depuis son enfance. — Recette de 12 sous pour les gardes dues à Ceyzeriat ; — de 4 sous pour les bourgeoisies à vie. — Composition de 3 sous payée par Denis Pecottet, pour avoir enfreint un arrêt.

B. 8169. (Rouleau.) — Parchemin de 32^m25 de long.

1467-1468. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Noble Antoine de « Gelleria », seigneur dudit lieu, paie 12 deniers chaque année pour l'abergement de l'eau qui venait du moulin de Tréconat. Par une note inscrite en marge, la Chambre des comptes déclare n'approuver cet abonnement, qu'autant qu'il ne préjudiciera ni aux intérêts du duc de Savoie, ni à ceux de la chose publique. — Versement de 315 florins au profit dudit châtelain à qui le duc, aux termes de l'article précédent, les avait donnés.

B. 8170. (Rouleau.) — Parchemin de 31^m95 de long.

1468-1469. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain, reçu en la Chambre des comptes, en présence de nobles Pierre Bollomier et René de Laval, maîtres et auditeurs desdits comptes ; par Perrin Hachard, secrétaire du duc de Savoie, et rendu par noble Jean Verroset, lieutenant et procureur du châtelain. — Recette de 30 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Abergement fait à P. Boisson, de Tréconat, du droit de recueillir les eaux du chemin de Montgellier et de les utiliser pour l'irrigation de ses prés. — Versement des 296 florins, produit net de la recette de la châtellenie, entre les mains du châtelain, aux termes de la donation à vie à lui faite par le comte de Bresse.

B. 8171. (Rouleau.) — Parchemin de 30^m40 de long.

1469-1470. — Jasseron. — Compte de noble Louis de Genost, chevalier, châtelain, seigneur de Chissey. — Recette du produit du coponage des deux foires de Ceyzeriat ; — de 3 sous viennois, produit de la vente de six langues de bœufs ou de vaches tués cette année au même lieu. — Versement de 257 florins au profit du châtelain, donataire.

B. 8172. (Rouleau.) — Parchemin de 31^m60 de long.

1470-1471. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — La recette au profit dudit châtelain est de 322 florins. — La coupe de froment est vendue 14 deniers forts, la coupe de fèves 10 deniers forts. — La corvée de six bœufs est estimée 3 sous 6 deniers viennois, *et nihil solverunt burgenses Jasseronis propter eorum libertates, ut dicitur* ; mais dans les lieux non affranchis, la corvée se payait ainsi. Jean Arod, pour la corvée de mai et la corvée de septembre, donne 7 sous.

B. 8173. (Rouleau.) — Parchemin de 32^m85 de long.

1471-1472. — Jasseron. – Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette du seigle de la ferme des moulins de Jas·

seron ; — des 6 deniers par toise des façades des maisons de Jasseron et de Ceyzeriat. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui nomme messire Antoine Poncet, prêtre, curé de Meillonnaz et de Montluel, chapelain de la chapelle castrale de Jasseron.

B. 8174. (Rouleau.) — Parchemin de 29m45 de long.

1472-1473. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette des deniers dus par quelques individus de Ceyzeriat, *de guarda*. — Rôle pour la perception du droit de « fouage » ou affouage, *focagium*. — Recette du droit de « rouage » sur les chars et charrettes employés lors des vendanges.

B. 8175. (Rouleau.) — Parchemin de 33m70 de long.

1473-1474. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. La châtellenie se composait des trois communautés de Jasseron, de Ceyzeriat et de Combes. — Abergement perpétuel fait par le vice-châtelain Nicod de Brena, des eaux venant par le « bec » de Cordel pour arroser le pré Rigaud ou pré de Cordel. — Recette de 2 florins, prix de la ferme de la sergenterie ou de la bastonnerie de Jasseron. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui donne à ferme le greffe de la cour à Etienne de Belley, notaire.

B. 8176. (Rouleau.) — Parchemin de 35m de long.

1474-1475. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette de 49 setiers de vin, donnés aux vendanges par divers individus, sur le territoire de Ceyzeriat ; — de 6 setiers de vin provenant de la ferme de la garde des vignes. — Versement de 259 florins, fait par le châtelain entre les mains de noble François Berger, trésorier général du comte de Bresse.

B. 8177. (Rouleau.) — Parchemin de 35m60 de long.

1475-1476. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — La communauté des bourgeois de Jasseron par leur syndic paie, comme à l'ordinaire, 35 ânées de vin au comte de Bresse, pour l'abergement de certaines vignes de Jasseron, au lieu des 40 qu'elle lui donnait annuellement et dont elle avait, par requête, obtenu la réduction. — Recette de 2 deniers, produit des suffertes arrivées dans l'année ; — de 2 sous 6 deniers pour la ferme perpétuelle de la blairie et de la garde des vignes de Jasseron. — Versement fait entre les mains de Pierre Burgie, trésorier général de Savoie.

B. 8178. (Rouleau.) — Parchemin de 32m de long.

1476-1477. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Livraison de 77 ânées de vin de ladite châtellenie, faite par le vice-châtelain en vertu des lettres de Jean Sauvage, pour la consommation de l'hôtel du comte de Bresse. — Abergement perpétuel d'une terre vague (*hermitura*) située près de la forêt de Chayssongie, le bois de l'hospice dudit lieu et la rivière d'« Olland », fait par noble Nicod de Breyne, lieutenant de la châtellenie, au profit de Pierre Tisserand. — Recette de 4 florins pour la ferme de la glandée de la forêt de Chayssongie.

B. 8179. (Rouleau.) — Parchemin de 30m75 de long.

1477-1478. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Livraison de 66 quartaux de froment à P. Burgie, trésorier général du comte de Bresse, pour la dépense de l'hôtel. — Recette de 3 deniers pour la ferme du rouage sur les chars et charrettes charroyant le vin au temps des vendanges, à raison de 12 deniers par char, payables par ceux qui y sont astreints. — Les dépenses du compte comprennent le service de la chapelle du château, le loyer des bâtiments destinés à recevoir les recettes en nature, les versements faits, soit entre les mains du duc ou celles de ses trésoriers, soit en celles du châtelain pour le salaire de son office. — Lettres de l'office de clerc, greffier de la cour de Jasseron, au profit de Rolet Sescalx, cuisinier du duc de Savoie.

B. 8180. (Rouleau.) — Parchemin de 31m85 de long.

1478-1479. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette du froment qui appartenait en commun au duc de Savoie et au couvent de Saint-Oyan ; — de 2 pains et des 24 « panetons » de coutume ou brennerie dus à Ceyzeriat. — Injonction au châtelain de produire le titre d'un certain abergement, sous peine de 15 sous.

B. 8181. (Rouleau.) — Parchemin de 32m75 de long.

1479-1480. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette des poules, déduction faite de celles qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Oyan de Joux. — 74 ânées de vin sont remises par le châtelain à noble Pierre Burgie, argentier du duc de Savoie, pour l'usage de son hôtel. — Nouvelle injonction de la Chambre des comptes qui renouvelle la menace faite au châtelain d'avoir à produire dans son compte suivant, le titre d'un certain abergement, sous peine de 15 sous. forts. — D'autres notes semblables sont inutilement répétées, malgré l'ordre *infaillibiliter apportet* et la menace d'une peine pécuniaire considérable.

B. 8182. (Rouleau.) — Parchemin de 31m90 de long.

1480-1481. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Versement de 102 quartaux d'avoine fait par le

châtelain à noble Jean Ardoyne, sommelier du comte de Bresse, pour l'usage de la maison. — Abergement emphytéotique d'un terrain couvert de broussailles, situé sur le territoire de Jasseron, lieu dit « ou Challieu ». — Autres à Cl. Trippon, bourgeois et marchand à Bourg, du droit de recueillir les eaux du chemin tendant de Ceyzeriat au Challey; — à B. Billiet d'un emplacement au vieux Ceyzeriat.

B. 8183. (Rouleau.) — Parchemin de 30m50 de long.

1481-1482. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Injonction au châtelain, sous peine de 25 livres d'amende, de faire publier chaque année les fermes de la châtellenie, nonobstant toutes les traditions anciennes relatives à ces fermes. — Recette des deniers de censes; — du produit en nature; — du produit des fermes données à prix d'argent.

B. 8184. (Rouleau.) — Parchemin de 34m85 de long.

1482-1483. — Jasseron. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette des droits d'entrage perçus à l'occasion des nouveaux abergements emphytéotiques; — du produit des bourgeoisies à vie nouvellement advenues. — Le prix de la coupe des blés perçus dans la châtellenie est de 6 deniers et 1 obole gros, petit poids.

B. 8185. (Rouleau.) — Parchemin de 29m80 de long.

1483-1484. — Jasseron. — Compte de noble Antoine, chevalier, seigneur de Genost, châtelain, nommé par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, et des *patriarum* de Bresse, Revermont, Dombes, Valbonne....., données à Bâle, le 9 février 1483. — Livraison de 73 ânées de vin à P. Burgie, trésorier général de Bresse, pour la dépense de l'hôtel du comte. — Recette de 14 perdrix, prix de la ferme de leur chasse. — Recette provenant de l'amodiation des glands de la forêt de Chayssongie; — du forestage de ladite forêt.

B. 8186. (Rouleau.) — Parchemin de 31m50 de long.

1484-1485. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de deux douzaines de perdrix, provenant de l'amodiation de la chasse que tenait noble Etienne de Laye, vice-châtelain de Bourg; — des langues de bœufs et de vaches, tués à l'abattoir de Jasseron pendant l'année, vendues à raison d'un sou l'une, et dont l'abbaye de Saint-Oyan du Jura ou Saint-Claude avait la moitié; — du produit des six langues provenant des bœufs abattus à Ceyzeriat.

B. 8187. (Rouleau.) — Parchemin de 25m35 de long.

1485. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de la graine de panis due, sur une terre tenue par Jean Gerat; — du produit de la ferme des prés de Jasseron; — du droit de carronerie (*carroneria*), ou droit perçu sur une fournée ou cuite de carreaux.

B. 8188. (Rouleau.) — Parchemin de 24m60 de long.

1486. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette de redevances en panis, panes et panetons; — des poules partagées entre le prince et l'abbaye de Saint-Claude; — de 10 florins provenant de l'amodiation du four de Jasseron; — du produit des glands de la forêt de Domagine. — Versements faits entre les mains de noble Pierre Burgie, trésorier général de Savoie.

B. 8189. (Cahier.) — In-folio, 562 feuillets, papier.

1487-1495. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Etienne Poncet, procureur de messire Antoine Poncet, prêtre, recteur de la chapelle de la Bienheureuse Marie, au château de Jasseron, successeur de Jean du Plâtre, reçoit 10 florins pour la desserte de cette chapelle. — La coupe de froment est estimée 2 deniers gros. — Abergement perpétuel du terrain situé sur la voie publique, qui allait de l'ancien Ceyzeriat à Jasseron, et d'une autre place vague, située près de la Maladière de Ceyzeriat.

B. 8190. (Cahier.) — Petit in-folio, 187 feuillets, papier.

1496-1497. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Genost, chevalier, seigneur dudit lieu, châtelain nommé à vie par Philippe de Savoie dans ses lettres datées de Bâle, le 9 février 1483. — Ce compte fut reçu à Chambéry en présence d'Antoine de Roussillon, conseiller du duc de Savoie, président de la Chambre des comptes, et aussi en présence de nobles Alexandre de Richardon, Jacques Lambert, Pierre Mistral, André de Marnix et Humbert Beyssier, maîtres des comptes. Il fut présenté par Gaspard Guiot, un des receveurs de la Chambre, et par Pierre Arod, lieutenant et procureur dudit châtelain, et examiné par eux le 17 février 1498. — Abergement fait à Benoît de Tours, du droit de recueillir les eaux pluviales de la rue de Ceyzeriat, qui tend à la fontaine. — Gages d'Etienne Poncet, curé de Meillonaz et chapelain de la chapelle de Jasseron. — Location, moyennant 3 florins par an, d'une maison à Jasseron, pour y déposer les grains et autres victuailles des revenus de la châtellenie.

B. 8191. (Cahier.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1500-1501. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Pierre Girardet paie le prix de la ferme de la

« sergenterie » de Jasseron, appelée encore au même article « bastoncrie » et « chacipolerie ».—Recette de 6 deniers pour la ferme du coponage des foires de Ceyzeriat. — Cl. Fenet paie 2 florins d'amende, pour avoir renversé le mur de clôture d'une vigne. — La feuille qui sert de couverture à ce compte est le rôle des feux de la paroisse de Saint-Bénigne pour la perception du subside pour 1497.

B. 8192. (Cahier.) — Petit in-folio, 167 feuillets, papier.

1502-1503. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Genost, châtelain. — Recette des deniers provenant des bourgeoisies à vie. — Sur un débris du compte de subside, rôle des feux de la paroisse de Chevroux. — Recette du produit du droit sur la circulation des vins dans les vendanges de 1503.

B. 8193. (Cahier.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1505-1506. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, seigneur de Ramassiot et de Charantonnay, capitaine et grand châtelain nommé par Marguerite d'Autriche et de « Bourgogne », duchesse de Savoie, veuve de Philibert le Beau. — Recette de 5 florins, prix de la ferme de la sergenterie ou chacipolerie de Ceyzeriat. — Les bourgeoisies de Jasseron ne donnent lieu à aucune recette. — Procès-verbaux de l'adjudication des fermes de la châtellenie.

B. 8194. (Cahier.) — Petit in-folio, 248 feuillets, papier.

1507-1508. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, seigneur de Ramassiot et de Charantonnay, capitaine et grand châtelain. — Composition d'un florin payée par P. Arod, pour avoir dit en jugement à son adversaire : « Tu n'es qu'un chat larron et meschant homme ; » — autre de 20 gros pour avoir déposé le cadavre d'une jument dans une vigne; — d'un florin pour avoir détourné l'eau du bief d'un moulin. — Dépenses faites dans les prisons de Jasseron pour André Collet et Etiennette Collet, sa belle-mère, lesquels furent brûlés comme hérétiques. — Achat d'une chaîne de fer et de cordes pour les lier au poteau du bûcher. — Façon de quatre mitres dont furent coiffés quatre hérétiques condamnés au feu.

B. 8195. (Cahier.) — Petit in-folio, 261 feuillets, papier.

1509-1510. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, capitaine et grand châtelain.— Compositions de 2 florins payée par J. Boloson, pour avoir appelé un homme, hérétique ; — de 3 florins infligée à trois individus de Tréconat, qui avaient volé le bois préparé pour la foulière publique de la veille de la Saint-Jean. — Recette de 14 florins pour la ferme du four banal de Ceyzeriat. — Procès-verbaux des adjudications des fermes de la châtellenie. — Copie des lettres d'Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot, chevalier, par lesquelles il déclare qu'Ancelise, fille de Jean Borelat, et Louis de Sanciat, son mari, tiennent de lui en fief lige la prévôté de Sanciat et de Jasseron.

B. 8196. (Cahier.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

1511-1512. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme. — Recette du produit en argent des corvées dues au fisc trois fois l'an, en mars, en mai et en septembre, dont la moitié appartenait à l'abbaye de Saint-Oyan du Jura. — La corvée de charrue à six bœufs est estimée 3 sous 6 deniers tournois ; mais les bourgeois de Ceyzeriat demeurant dans les limites de la franchise ne donnent rien. — Recette de 3 sous, prix des six langues de bœufs ou vaches tués à Ceyzeriat. — Salaire du châtelain, tenu d'avoir une « guette » à ses frais au château. — Composition de 5 gros payée par la fille Rost, de Combes, qui avait dit à la veuve Beney : « Herege, tu as tué mon frère et notre vache ; » — autre de 20 gros pour avoir chassé avec une arbalète, nonobstant la défense.

B. 8197. (Cahier.) — Petit in-folio, 237 feuillets, papier.

1513-1514. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, capitaine, châtelain. — Recette du montant du bail de la garde des vignes. — Certificat constatant que la ferme de la chasse aux perdrix a été publiée et criée. — Minutes de diverses pièces justificatives dudit compte. — Dépenses pour la réparation des trous faits dans les murailles du château et de la prison de Ceyzeriat par des individus qui voulaient délivrer Jean Borrel, condamné au feu, *ignis incendio executum.*

B. 8198. (Cahier.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1515-1516. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, capitaine, châtelain. — Recette d'un gros pour la ferme du tavernage de Ceyzeriat, à raison de 12 deniers sur chaque tonneau mis en vente; — de 25 livres, à quoi avait été condamné honorable François Guiot, accusé d'avoir, par imprudence, mis le feu dans le bois du « Mont de Corveys. ». — La coupe de froment est estimée 4 deniers. — Recette de 10 sols, produit de la ferme de la garde des vignes de Ceyzeriat.

B. 8199. (Cahier.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1517-1518. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, capitaine, châtelain, pour Marguerite d'Autriche, du-

chesse de Savoie, comtesse de Bagé et de Villars, et des « parties » de Bresse, de Vaud et de Faucigny. — Recette de 15 gros pour la ferme du banvin de Ceyzeriat; — de 4 sous viennois provenant des nouvelles bourgeoisies reconnues par la communauté de Jasseron, à l'occasion desquelles le duc de Savoie recevait un denier par personne; — de 12 florins pour la ferme de la clergie de la cour de Jasseron. — Gages de 10 florins payés à F. Bellet, prêtre et recteur de la chapelle Notre-Dame de Jasseron.

B. 8200. (Cahier.) — Petit in-folio, 137 feuillets, papier.

1519-1520. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, capitaine, châtelain. — Recette de 2 coupes de fèves de redevances dues dans la châtellenie. — La recette des bourgeoisies de Ceyzeriat est nulle comme presque tous les ans. Aux termes des franchises de ce lieu, chaque nouveau venu parmi les bourgeois payait 10 sous, dont la moitié appartenait à la communauté et l'autre au duc de Savoie. — Les claims ne donnent lieu à aucune recette. — Recette de 12 sous 6 deniers dus à Ceyzeriat pour la garde.

B. 8201. (Cahier.) — Petit in-folio, 120 feuillets, papier.

1521-1522. — Jasseron. — Compte de noble Sibuet de La Baulme, pour l'archiduchesse d'Autriche, veuve du duc de Savoie. — Recette du produit des fouages payés par ceux qui habitaient hors des limites de la franchise de Jasseron, *pro focagio, pro usu et percursu*, excepté les femmes veuves et les héritiers de Jean des Granges, obligés qu'ils étaient d'avoir une sentinelle au château de Jasseron depuis la Saint-Martin d'hiver jusqu'à la Saint-Jean; — de 42 florins, valeur des corvées dues dans la châtellenie. — Les compositions et les amendes ne donnent lieu à aucune recette.

B. 8202. (Cahier.) — Petit in-folio, 204 feuillets, papier.

1523-1524. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme. — Sentence du bailliage de Bresse, qui maintient les habitants de Tréconat dans le droit de faire paître leur bétail dans la forêt de Jasseron appelée Chayssongie, d'y couper et prendre du bois pour leur usage. — Journal des causes de la cour de Jasseron. — La carronnerie de Jasseron, commune à l'archiduchesse et à l'abbaye de Saint-Claude, ne donne lieu à aucune recette. — Messagers à pied et à cheval envoyés par le conseil au duc de Savoie, à MM. de Montgriffon et de Châteaufort, pour les informer de la destruction de Saint-Laurent-les-Mâcon.

B. 8203. (Cahier.) — Petit in-folio, 165 feuillets, papier.

1526-1527. — Jasseron. — Compte de Sibuet de La Baulme, capitaine et grand châtelain; le châtelain ordinaire était noble Jean Chavanet, qui avait aussi le titre de lieutenant. — Le chapitre intitulé *Subhastationes firmarum* contient les pièces relatives à l'adjudication des diverses fermes de la châtellenie. Le dossier de chaque ferme consiste en quatre pièces : les trois premières sont les procès-verbaux des trois publications qui devaient précéder l'adjudication, la quatrième est cette adjudication.

B. 8204. (Cahier.) — Petit in-folio, 152 feuillets, papier.

1529-1530. — Jasseron. — Compte de noble et puissant Sibuet de La Baulme, capitaine, grand châtelain. — Recette de 2 ânées de vin, prix imposé au châtelain pour la ferme de la garde des vignes, qui ne s'était élevée aux enchères qu'à 1 ânée et 14 pintes. — La coupe de froment est vendue 1 florin et 5 gros petit poids; — celle de seigle 1 florin et 2 deniers.

B. 8205. (Cahier.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1563-1565. — Jasseron. — Compte d'Antoine de Boisset, fermier de la châtellenie pour « Son Altesse ». Ce compte est clos et arrêté au bureau des comptes de Chambéry. — La recette monte à 2,223 florins, et la dépense à 3,094 florins.

B. 8206. (Rouleau.) — Parchemin de 13m40 de long.

1378-1379. — Lent. — Compte de noble Guillaume de Malval, chevalier, châtelain de Lent pour Amédée de Savoie, seigneur de Bresse, de Valbonne et de Dombes, fils d'Amédée, comte de Savoie. — Recette de 6 ânées d'avoine, donnée par Henri Goyet, fermier de la chacipolerie de Lent. — Rôle de la recette des deniers de cens audit lieu. — Lettres d'Amédée de Savoie, seigneur de Bagé et de Montluel, qui engage les revenus de la châtellenie à Guillaume de Malval, capitaine de Lent et de Beauvoir, jusqu'à concurrence des 800 florins d'or, reste de ce qui lui était dû pour service militaire.

B. 8207. (Rouleau.) — Parchemin de 2m80 de long.

1279-1281. — Lompnes. — Compte de Pierre et Etienne Artaud frères, châtelains. — Amendes payées par des étrangers qui avaient refusé de construire leur part du château de Lompnes. — Construction d'une fenêtre dans la chambre du recept. — Recette d'une ânée de vin à Dorche. — Couverture de la grange du comte. — Construction de la porte du donjon de Lompnes. — Façon du grand fer du moulin. — Couverture de la maison du comte à Dorche. — Exécution de voleurs auxquels on coupe l'oreille. — Compte de Pierre de « Coquino », châtelain de Lompnes et de Saint-Rambert. — Recette de ce

qui était dû de froment à Lompnes, à Hauteville, à Cormarenche, pour la dîme, la garde, etc. — Le recette de cire est de 102 livres.

B. 8208. (Rouleau.) — Parchemin de 8m40 de long.

1301-1305. — Lompnes. — Compte de Pierre Chaîne (Cathene), châtelain. — Amende encourue par un individu qui, de son autorité privée, avait « gagié » une femme et avait ensuite vendu le gage.— Paiement de droits qu'avait l'abbaye de Saint-Sulpice dans la châtellenie de Lompnes. — Réparations faites au donjon dudit lieu.— Solde (*stipendia*) de Humbert de Luyrieux, qui était allé, lui troisième, à la chevauchée de Vienne avec le comte Edouard ; — qui, une autre fois, s'était rendu en armes et avec six hommes à Ambronay, le jour où le même Edouard alla à Saint-Germain. — Dépenses pour la reconstruction d'une tour du château de Lompnes.

B. 8209. (Rouleau.) — Parchemin de 9m30 de long.

1305-1310. — Lompnes. — Compte de Guichard Ponsard, châtelain. — Livraison du blé, du seigle et de l'orge, faite à Humbert de Luyrieux au nom de l'abbé de Saint-Sulpice, qui les lui avait donnés à vie, sur ce qui lui était dû dans le sixième des dîmes. — Salaire du pâtre qui avait gardé les vaches que le prieur de Moyria avait données à Mons Edouard, quand il était avec son armée devant Arlo, en 1305. — Récompense pécuniaire donnée à Mermet Magnien d'Apremont, pour avoir pénétré à l'Ecluse, *quum obsideri debuit.* — Salaire de deux « clients » dudit Edouard, qui avaient plusieurs fois reconnu les fortifications d'Arlo et de Laye avant le siége. — Dépenses faites pour les fortifications de Lompnes. — Solde et nourriture des cent clients et des chevaliers que Mons Edouard eut nuit et jour avec lui pour l'affaire de Nantua, *pro facto Nantuasci.*

B. 8210. (Rouleau.) — Parchemin de 2m35 de long.

1316. — Lompnes. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette du prix de la ferme du moulin d'Hauteville ; — des prestations appelées « chavalage », payées par ceux qui cultivaient ; — de la dîme des agneaux nouveaux-nés. — — Réparations faites au plancher de la maison du château et aux toitures qui avaient été emportées par le vent. — Reconstruction du moulin et du battoir communs avec l'abbaye de Saint-Sulpice.

B. 8211. (Rouleau.) — Parchemin de 5m60 de long.

1317-1318. — Lompnes. — Compte de Guichard Ponsard, châtelain. — La journée du faucheur est estimée 6 deniers, et celle des faneurs 3 deniers. — Concession de l'usage de la forêt de Moyria, au profit de deux individus. — Recette de divers pains, *de panibus patulis et espoigniis.*

B. 8212. (Rouleau.) — Parchemin de 8m45 de long.

1318-1319. — Lompnes. — Compte de Perrenet de Châtillon, châtelain. — Recette de la « misselerie » et de la « bannerie » de Lompnes, Hauteville, Cormarenche et Champdor, et de la « bastonerie » dudit lieu.—La journée du charpentier est estimée 2 sous.—2 pains et 1 jambon (*patula porci*) sont vendus ensemble 3 sous viennois. — Salaire d'hommes d'armes qui furent pendant dix jours à la chevauchée de Genève, *quando castrum fuit direptum.* — Recette des prestations provenant des acquisitions faites par le comte, par suite de l'échange qu'il avait fait avec Jean de Luyrieu.

B. 8213. (Rouleau.) — Parchemin de 25m85 de long.

1322-1326. — Lompnes. — Compte d'Aymon de La Chambre, châtelain. — Recette à l'occasion de l'échange fait entre le comte et Bartholomée de Rougemont. — Solde d'Amédée, de Jean et de Humbert de Rougemont, qui avaient servi dans l'armée de Saint-Germain au mois de novembre 1321, et qui étaient demeurés à Seyssel avec Mons Edouard quand le comte assiégeait le château de Corberie ; — des 18 hommes d'armes qui gardèrent le château d'Ambronay. — Frais d'une journée tenue entre les gens du comte et ceux de la bastide du Dauphin. — Lettres du comte Edouard à son châtelain, pour lui enjoindre d'avoir à laisser le fils de Bartholomée de Rougemont jouir des biens de son père. — Solde des hommes d'armes qui allèrent au mandement du bailli à Saint-Rambert, parce qu'on disait que le Dauphin devait attaquer Saint-Germain et Ambronay ; — de ceux qui étaient vers Seyssel au mois d'août 1325, *pro pignorando Johannem dominum Castellionis in Choutagina ad mandamentum domini Amédée de Morestello ;* — de ceux qui s'étaient rendus à Saint-Rambert le 19 avril, quand on disait que le Dauphin avait passé le Rhône avec une troupe nombreuse.

B. 8214. (Rouleau.) — Parchemin de 5m05 de long.

1328-1329. — Lompnes. — Compte d'Amédée Ponsart, châtelain. — Recette de 26 sous 8 deniers pour le droit de lods et ventes d'une terre achetée 8 livres, le gros tournois équivalant 40 deniers tournois de la monnaie courant alors.— Frais d'une enquête sur les dégâts faits les uns sur les autres par les gens du sire de Villars et ceux du comte de Savoie.— Journée tenue par le conseil du comte et les gens du sire de

Villars entre Varey et Ambronay.—Dépenses pour les hommes d'armes qui firent des courses sur les terres du sire de Villars (*ad offendendum in terram dom. de Villars*).

B. 8215. (Rouleau.) — Parchemin de 3m65 de long.

1330-1331. — Lompnes. — Compte d'Amédée Ponsart, châtelain. — Dépenses de l'abbé de Saint-Rambert et de plusieurs autres juges de Savoie, qui s'étaient rendus à Lompnes pour lever le subside accordé en 1330 au comte de Savoie. — Journée tenue au pont de Chouson avec les gens du Dauphin. — Lettres d'Edouard et d'Amédée, comtes de Savoie, de Rodolphe de Montmaïeur, de Guillaume de Boisselle, relatives à des indemnités accordées à divers châtelains par suite de la guerre avec le Dauphin. — Allusion à une invasion du bâtard du Dauphin, qui s'empara du bourg de Chabonz et du bourg de Varappe, lequel fut détruit.

B. 8216. (Rouleau.) — Parchemin de 5m45 de long.

1331-1332. — Lompnes. — Compte d'Amédée Ponsart, châtelain.— Compositions payées par l'hôtelier de Rougemont, qui avait prêté aide à ceux qui avaient enlevé violemment au foulon les draps blancs des religieux de Moyria; — par un individu qui avait pris une femelle de sanglier (*cenglaressa*) sans payer les droits du comte; — par un individu qui n'avait pas payé la leyde pour un cuir, qu'il avait vendu. — Dépenses faites par le châtelain, qui avec quatre hommes était allé en armes, par ordre de Humbert Provaynt de Châtillon, bailli de Saint-Germain, à la journée qui fut tenue avec les gens du Dauphin au pont de Chouson, et près de Saint-Rambert. — Voyage fait par le même près de Chouson, devant les commissaires du roi, pour l'enquête faite sur les dégâts commis par les gens du sire de Villars au détriment des habitants de Lompnes et Saint-Martin. — Solde de divers chevaliers qui *cum armis et corseriis*, étaient allés faire une course sur les terres du Dauphin, parce que ses gens avaient gagé (*gagiaverant*) ceux d'Ambronay; — de ceux qui gardèrent les maisons fortes de Corlier et de Rougemont. — Mandements du comte Amédée VI de Savoie et lettres de Rodolphe de Montmoyen, bailli de Vienne pour ledit comte, constatant la perte d'un cheval que fit Amédée Ponsart, quand il rencontra l'armée du Dauphin, près de Voyron.

B. 8217. (Rouleau.) — Parchemin de 4m60 de long.

1332-1333. — Lompnes. — Compte de Hugues de Felins, chevalier, châtelain. — Recette du droit sur la façade des maisons, à raison de 4 deniers viennois par toise. — Compositions payées par de nombreux individus qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée de Cosingy. — Solde du châtelain et des hommes d'armes mandés dans l'armée du comte de Genève, neveu du comte, devant Soyriez; — devant la bastille de Cosingy; — au secours du château de Montory; — à Ambronay, avec le bailli de Bugey, pour s'opposer au Dauphin et à Jean de Chalon, qui voulaient assiéger cette place; — à la chevauchée faite à Bardonnèche; — à Saint-Rambert, que le Dauphin voulait prendre à l'escalade; — aux courses devant Montcel, Lupins et le bourg neuf de Saint-Germain; — à la course dans laquelle Labergement-de-Varey fut brûlé.

B. 8218. (Rouleau.) — Parchemin de 16m60 de long.

1333-1336. — Lompnes. — Compte de Hugues de Felins, châtelain.—Dépenses pour réparer le donjon de Lompnes. — Solde de Cornu de Rougemont, damoiseau, et de plusieurs autres seigneurs, qui en armes avaient, pendant treize jours, fait partie de la chevauchée du comte, *pro succursu castri Perrerie*. — Recette des deniers dus pour garde, par les 131 feux du village de Brenod, dont la liste nominative est donnée.

B. 8219. (Rouleau.) — Parchemin de 9m40 de long.

1336-1338. — Lompnes. — Compte de Jean de Felins, damoiseau, fils et héritier de Hugues, chevalier, dernier châtelain. — Recette du produit de la ferme des Montagnes-Noires et du forestage; — des deniers provenant de la ferme de la missellerie et de la bannerie de prés, situés près de Brenod, de l'autre côté du ruisseau de l'Albarine, du fief du comte de Savoie. — Composition payée par un individu qui avait injurié un juif. — Dépense de 50 sous gros tournois pour l'achat d'un cheval. — Compte de Constantin de Jaillon, damoiseau, châtelain de Lompnes. — Copie des lettres d'Aymon, comte de Savoie, par lesquelles il donne à Guillaume de Rougemont, chevalier, le vidomat de Lompnes et de Rougemont, en échange de la maison forte d'Etanche et ses dépendances. Ces lettres sont datées de Pont d'Ain, 1337, 15 septembre.

B. 8220. (Rouleau.) — Parchemin de 5m65 de long.

1338-1339. — Lompnes. — Compte de Constantin de Jaillon, damoiseau, châtelain. — Recette de 12 livres pour la ferme des Joux-Noires et du forestage. — Amende payée par un individu qui en avait gagé (*pignoravit*) un autre sur le grand chemin. — Reconstruction de la chambre de Cestra, au château, laquelle avait été emportée par le vent; — de portions du mur d'enceinte, qui tombaient en ruine. — Dépenses pour l'exécution de noble Jean de Rougemont, convaincu de vol, et qui fut pendu.

B. 8221. (Rouleau.) — Parchemin de 11m50 de long.

1340-1342. — Lompnes. — Compte de noble Hugues de de Boisselle, chevalier, châtelain. — Dépenses des chevaliers, entre autres de Jean de Balme, seigneur de Fromentes, lesquels passèrent sept jours à Lompnes, au mois de novembre 1340, pour une enquête sur les droits du comte de Savoie, contradictoirement avec les gens du sire de Villars. — Journée tenue avec les mêmes relativement à une contestation qu'avaient le comte et ledit de Villars, sur les châtellenies de Lompnes et de « Barrio ». — Enquête sur la juridiction du mandement de Rougemont. — Estimation et conversion des diverses monnaies de ce compte, *secundum ordinationes monetarum Domini, considerata diversitate temporum et cursu monetarum*. — Salaire d'Armand, veneur de la comtesse, et de ses compagnons, chassant à cheval. Ledit Armand et ses deux compagnons reçoivent un denier gros tournois par jour; les valets ne reçoivent qu'un demi-gros. — Ils chassent pendant soixante-deux jours en automne. A la suite de ce salaire, se trouve la dépense faite pour le transport du gibier et le sel employé à le conserver. — Paiement de 16 florins, prix d'un « roncin » donné par le comte audit Armand le veneur. — Compte de Guichard Ponsart, châtelain. — 4 bichets de froment comptent pour 1 bisseuil, 2 bichetées pour 1 bichet, et 1 bichet 1/2 pour 1 sestale. — Le prieur de Champagne paie une livre de cire pour la garde. — Recette de 4 florins pour la ferme de la notairie des papiers de la cour de Lompnes. — Composition de 16 sous payée par Guyette de Cormarenche, trouvée en « adultère avec le mari de de Martine, » de Combes. — Gages du châtelain et salaire des deux soldats et de la guette qu'il entretient au château.

B. 8222. (Rouleau.) — Parchemin de 0m68 de long.

1341-1350. — Lompnes. — Compte de Mainfroid de Ruotte, lombard, tenant banque (*casanum*), à Lompnes.— Recette de 4 livres pour les entrages de la confirmation des priviléges de la banque pendant 10 ans. — La censive annuelle de la banque était de 40 sous. — Le dernier article relate un emprunt fait audit Lombard pour payer au roi de France la somme qui lui était due « pour le fait de la duchesse de Bretagne, fille du comte Edouard. »

B. 8223. (Rouleau.) — Parchemin de 5m50 de long.

1343-1344. — Lompnes.— Compte de noble Humbert de Corgeron, chevalier, châtelain. — La recette pour le moulin d'Etanche est nulle, parce que le comte de Savoie l'avait donné en fief lige avec l'étang et tout ce qu'il avait acquis de Guillaume de Rougemont, à Humbert de Corlier, damoiseau. — Solde des chevaliers, avec armes et chevaux, et des piétons de la châtellenie de Lompnes, qui, sur l'ordre de Pierre de La Baulme, bailli de Saint-Germain, firent une course vers Varey et y ruinèrent un moulin, en représailles de celui que les gens de Varey avaient détruit près de Pont-d'Ain ; — des hommes d'armes qui passèrent une nuit pour s'opposer à la course que Hugues de Genève avait l'intention de faire sur la terre du comte de Savoie, à Saint-Germain. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui notifie au châtelain de Lompnes la fondation d'une messe annuelle au prieuré de Talissieu, faite par son père le comte Aymon.

B. 8224. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1346. — Lompnes. — Compte d'Aymon Cocus (cuisinier) de Nantua, damoiseau, châtelain. — Compositions payées par Jacquemet, fils de Jean Chagney, qui avait été rencontré portant son épée, pendant la nuit, dans le village de Lompnes; — par un individu d'Izenave, dont le fils s'était permis de frapper un berger de Corlier. — Dépenses de l'hôtel de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et du comte de Genève, tuteurs du comte de Savoie, faites à Pont-d'Ain, en mars 1347 ; — des commissaires du comte de Savoie, qui s'étaient occupés à délimiter les montagnes qui sont entre la châtellenie de Lompnes et les lieux qui l'avoisinent.

B. 8225. (Rouleau.) — Parchemin de 1m45 de long.

1347. — Lompnes. — Compte d'Aymon Cocus, châtelain de Lompnes, pour la recette du subside voté par le pays pour le versement de la somme donnée au roi de France, en vertu du traité fait avec lui, *supra questione quam dominus habebat cum Johanna de Sabaudia, filia domini comitis Eduardi quondem duchesse Bretagnie*. — Lompnes compte 80 feux.

B. 8226. (Rouleau.) — Parchemin de 11m80 de long.

1350-1351.—Lompnes. — Compte d'Antoine et de François Prévôt, fils et héritiers de Jacques Prévôt, naguère châtelain de Lompnes. — Recette de froment sur les bêtes de labour, moindre que l'année précédente, à cause de la mortalité qui avait frappé les animaux ; — de 10 livres pour la ferme de la missellerie et bannerie de Lompnes et d'Hauteville. — Composition de 4 deniers pour avoir écorché, dans un moulin, une vache morte de maladie. — Réparations faites aux fortifications du château. — Reconstruction du toit de la halle de Lompnes.

B. 8227. (Rouleau.) — Parchemin de 7m25 de long.

1351-1352. — Lompnes. — Compte de Pierre de Salle, chevalier, châtelain. — Arriérés de comptes de Thibaud de

Châtillon et des héritiers de Jacques Prévôt, anciens châtelains. — Recette de la garde à Brenod et à Corcelles. Dans la première de ces localités, en vertu du droit de garde, le comte levait annuellement 10 deniers sur tous les hommes, depuis l'âge de douze ans. Dans la seconde, le droit était de 12 deniers et ne frappait les individus mâles qu'à l'âge de quatorze ans, et cette année, au lieu de 51 hommes, il n'y en eut que 25 inscrits sur le rôle, *quia ceteri decresserunt in mortalitate.* — Compositions payées par des individus qui ne s'étaient pas trouvés à la chevauchée de Lantenay.

B. 8228. (Rouleau.) — Parchemin de 7m65 de long.

1353-1354. — Lompnes. — Compte de Philippe de Juys, chevalier, châtelain. — Le châtelain fait serment de tenir exactement ses comptes, à peine de 24 livres forts, d'entretenir le château et ses dépendances aux frais du comte de Savoie, et de payer les pensions assignées sur la châtellenie, sous peine de 48 livres, autrement de 15 florins. — Dépense de 4 livres 9 sous 4 deniers, prix du pain fourni pour la nourriture de 240 bouviers qui conduisirent les bois destinés à faire les machines de guerre du château d'Ambronay. Chaque bouvier consomma pour 4 deniers de pain. — Paiement de 300 vaches destinées à la première chevauchée du comte dans le Valais. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui reconnaît devoir une certaine somme à Philippe de Juys, seigneur de Beauvoir, pour l'hommage qu'il lui avait fait.

B. 8229. (Rouleau.) — Parchemin de 4m60 de long.

1354-1355. — Lompnes. — Compte de Lancelot de Châtillon, châtelain. — Recette du prix de la ferme de la bâtonnerie et des claims à Lompnes. — Composition de 6 florins d'or, payée par Humbert de Luyrieux, pour une rixe qu'il avait eue avec Aymon Chaunet. — Frais de voyage du châtelain qui était allé plusieurs fois, avec escorte, à Berne, à Fribourg, dans le canton de Vaud, dans le Valais, le Chablais, au Val d'Aoste, pour les affaires du comte de Savoie, et aussi à Saint-Genis, Pont-d'Ain, Saint-Germain, Ambronay, *pro facto intropresiarum existencium post treugas inter gentes Delphinatus et gentes Domini*, et encore à Chambéry, quand le comte de Savoie envoya en Lombardie des ambassadeurs au roi de l'Allemagne (*regem Alamoigne*).

B. 8230. (Rouleau.) — Parchemin de 7m90 de long.

1356-1357. — Lompnes. — Compte de Humbert de Châtillon, damoiseau, châtelain. — Amende payée par divers individus, qui avaient administré les biens de mineurs sans l'autorisation de la justice. — Construction de la grosse tour de Lompnes. — Dépense de 4 livres 13 sous, pour prix de pain fourni à 140 bouviers, conducteurs des chars qui amenèrent les bois de cette construction. — Salaire de maître Boniface, médecin et chirurgien du comte de Savoie (*fissico et sulorgio*), (*sic*), pour la chevauchée dudit comte près de Revelle. — Un boisseau de froment et un boisseau d'avoine sont vendus ensemble 4 deniers gros tournois.

B. 8231. (Rouleau.) — Parchemin de 2m85 de long.

1367-1369. — Lompnes. — Compte de Jacquemet de Chongiat, châtelain. — Livraison de 20 livres de cire, pour la dépense de l'hôtel du comte à Grandmont. — Recette de 40 sous, pour la ferme du poids et du péage de Lompnes. — La moitié d'un porc est achetée 11 deniers pour le comte de Savoie, qui se trouvait à Lompnes le 15 janvier 1369.

B. 8232. (Rouleau.) — Parchemin de 4m70 de long.

1424-1425. — Lompnes. — Compte de Pierre Franciset, notaire, institué commissaire des extentes par lettres du duc Amédée VIII, pour procéder à la reconnaissance des terres domaniales de la châtellenie, et en renouveler le terrier. Ce compte est incomplet. — Compte de noble Aymon de Beauvoir, seigneur de la Palud en Dauphiné, châtelain, de la recette du don ou subside accordé au duc de Savoie en 1425, sur tous ses sujets, sur le pied de 2 florins par feu des hommes relevant directement du duc, et de 1 florin de ceux des chevaliers bannerets. — Lompnes compte 70 feux, Hauteville 40.

B. 8233. (Rouleau.) — Parchemin de 4m90 de long.

1427-1428. — Lompnes. — Compte d'Aymon de Beauvoir, châtelain. — Il contient le rôle des feux de la châtellenie pour la recette du subside de 2 florins par feu voté en 1427 et 1428, *in auxilium et subventionem omnium expensarum per dominum factarum et substentarum ad causam guerre sive contradictionis Mediolani.* Les 140 feux de la châtellenie produisent 280 florins bruts, réduits à 225 par les frais de la perception.

B. 8234. (Rouleau.) — Parchemin de 5m50 de long.

1431-1432. — Lompnes. — Compte d'Aymon de Beauvoir, châtelain. — Il contient deux rôles des feux pour la perception des subsides votés ces années : 1° pour les dépenses de feu le prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie, qui avait été mandé par le roi des Romains en Italie pour son couronnement ; 2° pour la dot de Marguerite de Savoie, reine de Jé-

rusalem et de Sicile. Lompnes compte 66 feux, Hauteville 33, Cormarenche 42.

B. 8235. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1435. — Lompnes. — Compte d'Aymon de Beauvoir, châtelain. — C'est le rôle nominatif des feux de la châtellenie pour la perception du subside de 1 florin par feu voté par le pays pour la nouvelle chevalerie de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général du duc de Savoie et de Philippe de Savoie, comte de Genevois. — Les 140 feux de la châtellenie produisent 145 florins.

B. 8236. (Rouleau.) — Parchemin de 3m95 de long.

1440-1441. — Lompnes. — Compte d'Aymon de Beauvoir, châtelain, contenant deux rôles des feux de la châtellenie pour la perception : 1° du subside voté en 1440, *in dicione cismontana ;* 2° du subside accordé par le pays, *ad subveniendum vehementibus prefato domino nostro et illustri domino Philippo de Sabaudia, comiti Gebennensium, potissime pro factis sanctissimi domini nostri Felicis, divina providentia pape quinti occurrentibus.* Les 154 feux de la châtellenie produisent pour le premier la somme de 204 florins.

B. 8237. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1444. — Lompnes. — Compte d'Aymon de Beauvoir, de la perception de la « regalia » ou du subside de 26 deniers par feu relevant du duc ou du clergé, et de 22 deniers par feu relevant des nobles bannerets, voté à l'occasion du passage du roi des Romains et aussi *ad postulationem tocius patrie ut tolleretur gabelle salis per serenissimum principem dominum regem Francorum imposite super sale a partibus Delphinatus ad patriam Sabaudie processuro.* Le nombre des feux est de 133 devant produire 286 florins.

B. 8238. (Rouleau.) — Parchemin de 3m15 de long.

1446-1448. — Lompnes. — Compte d'Aymon de Beauvoir, châtelain. — Il contient le rôle nominatif des feux de la châtellenie, pour la perception du subside voté *graciose* par le pays en 1446, *ad subventionem onerum domino nostro incumbentium pretextu solucionis per ipsum fiende illustrissimo principi domino Ludovico, Dalphino Viennensi, primogenito serenissimi principis domini Karoli, Francorum regis, de certa et magna scutorum summa eidem dari concessa ad causam quittacionis homagii baronie, et nonnullorum aliorum que a domino petebat racione baronie Faucigniaci et aliarum terrarum.* Le subside de 1448 est applicable aux frais de la guerre faite aux Fribourgeois.

B. 8239. (Rouleau.) — Parchemin de 2m70 de long.

1451. — Lompnes. — Compte d'Aymon de Beauvoir, jadis châtelain de Lompnes. — Il contient le rôle nominatif des feux de la châtellenie, pour la perception du subside (*seu dono*) de 3 florins par feu relevant du duc ou du clergé, et de 18 deniers pour les autres, fait au duc de Savoie en 1451, à l'occasion du mariage du Dauphin de Vienne (Louis XI) et de Charlotte de Savoie, fille dudit duc, *contractu opportuno.* Lompnes compte 79 feux, Hauteville 33 et Cormarenche 41.

B. 8240. (Volume.) — In-folio, 245 feuillets, papier.

1361-1370. — Loyes. — Comptes réunis, rédigés en français, contenant les recettes et les dépenses abrégées de Loyes, Thoire, Villars, Montriblon, Arbent, Montréal, Poncins, Montdidier, Matafelon, Châtillon, pour le sire de Thoire. — Indication des dépenses faites à Trévoux pour son hôtel, et par messires Hugues et Louis de Chalon, au mois de juin 1361. — En 1370, réparations faites à la tour et à la citerne du château de Trévoux ; — à la tour ronde, au pignon de la chambre et à la chapelle du château de Montdidier. — Paiement de 12 deniers pour la reliure des livres de la chapelle du château de Matafelon. — Réparation « de la cheminal de la sala » du château de Barrio.

B. 8241. (Rouleau.) — Parchemin de 17m30 de long.

1383-1423-1424 (1). — Loyes. — Compte de noble Antoine Rigaud de Rossillon, châtelain du château, de la châtellenie et du mandement de Loyes, pour le duc de Savoie. — Arriéré de compte d'Édouard de Balme, ancien châtelain. — Lettres de Humbert de Thoire et de Villars donnant à vie à Jean Folliet, pour les services qu'il lui avait rendus, une maison située près des fossés du château de Loyes, près de la chapelle et de la voie publique. Ces lettres sont de 1413. — Acte par lequel Humbert de Villars reconnaît avoir reçu de l'abbaye de la Chassagne, 130 florins pour le paiement du port de Loyes qu'il lui avait cédé moyennant ladite somme et 10 livres de cens annuel. Ces lettres sont de 1383. — Lettres de Humbert, seigneur de Thoire et de Villars, qui, en exécutant les dernières volontés de son père, fonde un anniversaire dans l'abbaye de la Chassagne. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, créant une pension en faveur de Maillard de Balme, ancien châtelain de Loyes. (Chambéry, 22 juillet 1423.) — Autres par le même de l'office de châtelain au profit d'Antoine Rigaud. (13 juillet 1423.)

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8242. (Rouleau.) — Parchemin de 12m15 de long.

1425-1426. — Loyes. — Compte de noble Louis François, écuyer, châtelain. — Recette du droit de la garde qu'avait le duc de Savoie dans la communauté de Saint-Paul de Rignieu. — Condamnation payée pour vente de viande lépreuse (*carnes leprosas*). — Paiement annuel de 10 francs d'or, fait par le duc à l'abbé de la Chassagne, rachetables au moyen de 200 florins.

B. 8243. (Rouleau.) — Parchemin de 13m60 de long.

1426-1427. — Loyes. — Compte de Louis François, châtelain. — Injonction faite par la Chambre des comptes au châtelain, de faire une enquête sur toutes les reconnaissances anciennes et récentes au profit du duc de Savoie, dans cette châtellenie. — Recettede la ferme de la bannerie de Loyes; — de 4 ânées 1/2 d'avoine données par l'abbaye de la Chassagne pour sa garde, non compris 9 livres de cire et 40 poules; — des corvées dues par les hommes du prieuré de Villette. — Composition payée par un individu qui avait dit à un autre : « Chat veyllart. »

B. 8244. (Rouleau.) — Parchemin de 16m40 de long.

1427-1428. — Loyes. — Compte de Louis François, châtelain, institué par lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, données à Chambéry, le 14 août 1427. — Le chapitre de la recette des perdrix et des lièvres étant nul, ordre est donné au châtelain d'en affermer la chasse. — Les habitants de Villette donnaient chacun pour leur garde du chanvre une poule, deux corvées. — Rignieu, la communauté de Loyes, l'abbaye de Saint-Sulpice paient leur garde en argent.

B. 8245. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1428-1429. — Loyes. — Compte de Louis François, châtelain. — Rappel de l'arriéré de compte de noble Edouard de Balme, ancien châtelain. — Recette des pots de vin dus au duc de Savoie sur certaines vignes de la châtellenie. — L'abbaye de la Chassagne devait 10 livres de cens annuel et perpétuel à Humbert de Thoire et Villars sur le port de Loyes, que possédait ladite abbaye sur l'Ain, près Martinaz, et du bois de Gleron; mais le sire Humbert l'abandonna à l'abbaye avec tous les droits y attachés. — Lettres par lesquelles Amédée VIII, duc de Savoie, reconnait devoir audit châtelain : 1° 100 florins qu'il lui avait prêtés; 2° 200 florins formant partie des 400 qui avaient été constitués en dot pour Reynaude de Briord, sa femme.

B. 8246. (Rouleau.) — Parchemin de 10m85 de long.

1429-1430. — Loyes. — Compte de noble François, dit l'Ane de Langes, institué châtelain par lettres du duc Amédée VIII, datées de Morges, le 5 mars 1429. — 7 bichets de froment à la mesure de Montluel ou 8 bichets à la mesure de Loyes comptent pour 1 ânée. — Recette de 1 ânée d'avoine de l'abbaye de la Chassagne pour la garde. — Paiement de 10 florins d'or à l'abbaye de la Chassagne pour l'anniversaire fondé par Humbert, sire de Thoire et de Villars. — Le bichet de froment est payé 3 deniers gros, celui de seigle 2, l'ânée d'avoine 8 deniers. On donne 50 poules pour 2 florins 7 deniers; 12 fromages pour 1 denier 1/4; 8 perdrix pour 8 deniers; 12 langues de bœufs pour 6 deniers; 22 poignées de chanvre pour 2 deniers 3/4; 30 corvées d'hommes pour 22 deniers; la corvée de deux bœufs est estimée 1 denier gros.

B. 8247. (Rouleau.) — Parchemin de 10m05 de long.

1430-1431. — Loyes. — Compte de noble François, dit l'Ane de Langes, châtelain. — Désignation comparative des mesures de la châtellenie. — Réserve en froment au profit d'Isabelle d'Arenthot, veuve de Humbert de Thoire et Villars. — Recette de cire donnée par la communauté de Loyes, pour les avenages des brotteaux et le pâturage; — du péage de Loyes. — Réparations faites au château.

B. 8248. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1431-1432. — Loyes. — Compte de François, l'Ane de Langes, châtelain. — Recommandation au châtelain de faire faire par ses prud'hommes (*probos homines*) la recherche des reconnaissances au profit du domaine dans cette châtellenie. — Recette de la ferme de la cléricature ou greffe de la cour de ladite châtellenie, amodiée 2 florins au notaire Simon-Amédée de Loyes. — Compositions payées par une femme qui en avait appelé une autre « ribaude » (*ribalda*); — par un homme qui avait appelé son voisin « cufa ».

B. 8249. (Cahier.) — Petit in-folio, 82 feuillets, papier.

1481-1481. — Loyes. — Compte de Georges de Menthon, chevalier, conseiller et chambellan, gouverneur de la baronnie de Loyes et des seigneuries de Thoire et Villars, pour Charles, duc de Savoie. — Recettes de 2 florins dus par la communauté de Saint-Paul de Regniaz, pour la garde; — de 4 sous viennois dus pour la même cause par l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey. — L'étang du moulin de Hannet, contenant environ la semence de 7 ânées d'avoine et l'alevin de 3,000 petites

carpes, est amodié 145 francs. — Compte de Jacques de la Serrée, gouverneur de tout ce comté pour le même. — Enfin, autre compte du même. — Une composition est payée par un individu inculpé, *carnaliter cognovisse mulierem publicam et ipsi non solvisse.*

B. 8250. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1485-1500. — Loyes. — Compte de Pierre Châtelain, receveur de la châtellenie de Loyes, Gordan et Hannet pour messire Regnier, bâtard de Savoie, comte de Villars. — Le moulin de Chaumanber est amodié pour 7 coupes de seigle par an. — L'étang du moulin de Hannet, contenant environ la semence de 7 ânées d'avoine et l'alevin de 3,000 petites carpes, est amodié 145 francs. — Paiement d'un anniversaire fondé autrefois par Antoine de Loyes, comte de Villars, dans une chapelle de l'église Saint-Laurent de Condissia. — Compte d'Étienne Chevillard pour le même Regnier de Savoie, comte de Villars, d'Apremont, etc., lieutenant général de Savoie, gouverneur de Nice, etc. — Lettres datées de Genève, le 27 septembre 1498, par lesquelles le même Regnier nomme le châtelain d'Hannet.

B. 8251. (Rouleau.) — Parchemin de 2m30 de long.

1360-1361. — Loyette. — Compte d'Egide d'Arlo, chevalier, châtelain. — Recette de l'avenage dû par les habitants de Blie pour l'autorisation qui leur avait été donnée d'envoyer leurs bêtes dans une île appelée de Putignin, dans le voisinage de Blie, cette île ayant été acquise par le comte de Savoie, *propter devium aque Indis*, et aussi pour leur usage dans les bois de ladite île, avec la stipulation expresse qu'ils ne paieront rien, *si forsitan dicta insula in posterum deperiret ex toto, vel propter devium cursus Indis ad partem alteram ultra Indem totaliter versaretur.* Le setier de froment est estimé 20 deniers, le bichet de seigle 4, et le setier d'avoine 10. — Les religieuses de Blie prélèvent chaque année, sur les revenus de la châtellenie, la quantité de 4 setiers d'avoine, en vertu d'une donation faite par Humbert, Dauphin de Viennois.

B. 8252. (Rouleau.) — Parchemin de 4m10 de long.

1372-1374. — Loyette. — Compte de François Camus de Cheynay, damoiseau, châtelain, pour Robert de Genève, cardinal, seigneur de Loyette. — Dépenses en avoine pour les chevaux du comte de Genève, frère du cardinal, à Loyette, au mois de septembre 1372. — Achat de tuiles pour la réparation des toits du château. — Etablissement de canaux en bois pour l'écoulement des eaux de ces toits. — Réparation de la charpente des tournelles. — Salaire des charpentiers employés à réparer le bateau du port.

B. 8253. (Rouleau.) — Parchemin de 2m40 de long.

1374-1375. — Loyette. — Compte de François Camus, châtelain, pour le cardinal Robert de Genève. — Dépenses dudit seigneur faites au mois de novembre 1374, à Loyette, avec le comte et la comtesse, la dame de Villars et mademoiselle Catherine, ses frère et sœurs. — Salaire des hommes qui furent employés à ramasser du bois, des lits et des aliments pour les recevoir. — Dépenses d'avoine envoyée à Avignon, pour les chevaux du comte et de la comtesse de Genevois. — Achat, moyennant 3 florins, d'un bateau pour le service du port. — Réparations faites à la charpente et aux agrès du moulin de Saint-Vulbas.

B. 8254. (Rouleau.) — Parchemin de 4m10 de long.

1375-1377. — Loyette. — Compte de François Camus, pour le cardinal Robert de Genève. Ledit compte reçu à Annecy, *de mandato domine genitricis domini nostri et domini comitis fratris domini.* — Expédition de 12 chapons et de 259 poules envoyés à Avignon pour la dépense dudit cardinal. — Dépenses de Jehan de Balme, chevalier, envoyé à Loyette pour visiter le château, *pro fortificatione facienda ;* — de divers seigneurs qui restèrent à Loyette pendant huit jours, finissant le 17 juin 1375, et cela *propter Britones ibidem prope existentes.* — Salaire d'un messager envoyé à Genève près de la mère du cardinal, pour la prier d'envoyer des hommes d'armes à Loyette, *propter Britones ibidem existentes.*

B. 8255. (Rouleau.) — Parchemin de 6m50 de long.

1377-1381. — Loyette. — Compte de François Camus. — Recette du froment dû à Saint-Vulbas et à Marcilly. — Salaire de la guette du château pendant la guerre que se faisaient les sires de Villars et de Beaujeu. — Recette des redevances en moutarde (*mustarda*). — Dépenses pour réparations faites au moulin de Saint-Vulbas. — Dépenses de Girard d'Arlod et de plusieurs autres seigneurs, qui revenaient de Lorraine, terre de la comtesse de Genevois, où ils avaient été envoyés en mission.

B. 8256. (Rouleau.) — Parchemin de 8m60 de long.

1381-1384. — Loyette. — Compte de François Camus, châtelain. — Recette de la taille de Saint-Vulbas et de Marcilly. — Le setier de froment est vendu 9 gros. — Expédition de 56 setiers d'avoine à Avignon, pour l'usage de l'hôtel du

comte de Genevois. — Recette de fromages dus par les chartreux de Portes. — Composition payée par un individu, qui avait coupé la queue d'un chien qui ne lui appartenait pas.

B. 8257. (Rouleau.) — Parchemin de 6m82 de long.

1386-1388. — Loyette. — Compte de François Camus, châtelain. — Versement d'un setier de froment au profit de deux religieuses de Salette, provenant d'un legs à elles fait par Aymon de Genève. — Dépenses pour réparer le bac servant au port de Loyette. — Dépenses d'aliments pour les hommes qui transportèrent par le Rhône, à Avignon, les blés de la provision de Monseigneur, et dépenses de l'hôtel de sa mère et de lui faites à Loyette, quand ils se rendaient à Avignon.

B. 8258. (Rouleau.) — Parchemin de 15m80 de long.

1389-1393. — Loyette. — Compte de François Camus, seigneur de Cheynay, châtelain. — Redevances en pois ou haricots rouges (*pisa rubea*). — Compositions payées pour désobéissance relativement aux réparations des routes; — par un individu qui n'avait pas obéi à l'injonction faite d'enlever les fumiers de la voie publique. Il y en a vingt-deux pour le même délit. — Salaire d'une sentinelle qui avait passé la nuit au château de Loyette, en décembre 1393, à cause des hommes d'armes qui devaient passer par là. — Salaire des gens qui, par ordre de la mère de Monseigneur, gardèrent le château de Loyette, à cause de la mort du comte, depuis le dimanche des Rameaux 1392 jusqu'au 11 juillet.

B. 8259. (Rouleau.) — Parchemin de 6m35 de long.

1415-1416. — Loyette. — Compte de Pierre Gabet, châtelain de Loyette.— Dépenses de Pierre de Cheynay, châtelain de Loyette et gardien dudit château après la mort de M. Eudes de Villars. — Recette de 75 poules, 3 chapons et 11 poulets de redevances dues dans la châtellenie. — Reconstruction d'un pilier de pierres dans la grande salle du château. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, datées de Gordan, le 30 octobre 1415, par lesquelles il nomme ledit Gabet à l'office de châtelain de Loyette. — Requête adressée audit comte pour lui demander de maintenir au châtelain les 25 florins d'or qu'Odon de Villars, son ancien seigneur, lui avait attribués sur le port de Loyette, à prendre chaque année, outre ses gages, et 25 autres florins qui ne lui avaient pas été payés.

B. 8260. (Rouleau.) — Parchemin de 13m60 de long.

1416-1418. — Loyette. — Compte de Pierre Gabet. — Dépense pour réparer le bateau appelé « sapine », servant au port de Loyette. — Note constatant que messire Arnaud Thibaud, prieur de Marcilly, ancien receveur de la châtellenie, avait un compte à rendre. — Recettes de graine de moutarde, de fromages et de poules, de cire, de chapons; — de 99 florins pour la ferme du port de Loyette; — de 15 deniers pour la ferme annuelle de la prévôté ou sergenterie de Saint-Vulbas. — Réduction de redevances à l'occasion d'un incendie.

B. 8261. (Rouleau.) — Parchemin de 8m30 de long.

1418-1419. — Loyette. — Compte de Pierre Gabet. — Injonction de la Chambre des comptes au receveur d'avoir à exercer son office, aux termes d'une lettre transcrite au dos de ce *rotulus*, dans laquelle le receveur est encore appelé *celerarius*. — Recettes de 8 livres viennois pour la taille due par les hommes de Saint-Vulbas; — de 99 florins pour la ferme du port de Loyette. — Salaire des charpentiers qui ont réparé les bateaux du duc, étant au port de Loyette. — Procès-verbal de l'adjudication aux enchères de l'abergement du manse d'Icieux.

B. 8262. (Rouleau.) — Parchemin de 8m95 de long.

1393-1419-1420 (1). — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay, dit Camus, damoiseau, châtelain. — Recette des lods et ventes dans la proportion à déduire de cet article: 2 florins 8 deniers sont donnés pour ce droit de mutation, sur un immeuble acheté 16 florins. — Achat de 12 oies sauvages, de 22 perdrix, de lapins, de lièvres, d'oiseaux de rivière, de faisans, de grues, des outardes (ostardes) pour l'hôtel du comte, et envoyés à Aix pour les fêtes de Noël. — Lettres d'Ode de Villars datées d'Avignon, le 15 décembre 1393, par lesquelles il donne plusieurs pièces de terre situées dans cette châtellenie, à Pierre de Cheynay, dit Camus, pour le récompenser de ses services.

B. 8263. (Rouleau.) — Parchemin de 11m40 de long.

1420-1421. — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay, dit Camus. — Recette de 10 setiers d'avoine dus au duc à Loyette, pour la moisson et l'affouage. — Devis rédigé en français et intitulé: « Cy s'en suyt la ordenance fayte du commandement de mon très redoubté seigneur le duc de Savoie, pour la fortification dou chastel de Loyetes, par moy Yve Rode, bailly de Saint-Germain, présent le chastelleyn et plussours autres. » — Etablissement d'un ravelin en maçonnerie devant la porte. — Isoler la tour ronde sur le Rhône d'une chambre qui lui est contiguë; — réparer les brèches d'un mur d'enceinte; — faire une coiffe sur la tour de la prisonnière; — réparer la « barbaquanne » de la tour ronde; —

(1) Voir la note de la page 164.

repurger et creuser les fossés. — Dépenses pour acquisitions de caisses de viretons, de plusieurs bombardes et de pierres à bombardes.

B. 8264. (Rouleau.) — Parchemin de 8m45 de long.

1421-1422. — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay, dit Camus. — 2 coupes comptent pour 1 bichette de froment, 2 bichettes pour 1 bichet, et 4 bichets pour 1 setier. — Recette de trois fromages de redevance annuelle due par la Chartreuse de Portes; — de 4 florins pour la ferme de la prévôté de Loyette; — des deniers provenant de la vente des objets payés en nature : le blé froment est vendu 8 deniers gros le setier, le seigle 5 deniers 1/3, de même que l'orge; l'avoine est vendue 4 deniers, le setier de pois rouges 8 deniers, la coupe de graine de moutarde 2 deniers gros.

B. 8265. (Rouleau.) — Parchemin de 8m85 de long.

1422-1423. — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay, dit Camus. — La recette de froment est à peu près nulle dans la châtellenie à cause de *morbo impedimie*, qui a régné et emporté la plupart des tenanciers. — 66 poules de redevances sont livrées pour la dépense de l'hôtel du duc à Montluel, au mois d'octobre 1422. — Autres dépenses durant ce séjour du prince. — Réparations faites au château.

B. 8266. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1423-1425. — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay, châtelain. — Recettes d'un cens payé sur une place abergée à Jehan Lombard, de Loyette, pour l'établissement d'un four; — de 8 livres viennoises pour les tailles dues à Saint-Vulbas. — Composition de 15 florins payée par plusieurs individus pour *rebellionem contra dictum Derna, prepositum, et Andream Bidallon, familiarem curie Loetarum.* — Recette de 20 deniers dus pour la cense ou pescherie de la Mouille de les Buffes. (sic.) — Dépenses pour la couverture de la cuisine; — l'établissement du pont de l'entrée du château; — la réparation du grand bateau (bac) du port.

B. 8267. (Rouleau.) — Parchemin de 21m25 de long.

1425-1427. — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay. — Dépenses de l'hôtel à Montluel et à Lagnieu. — Recette de 14 setiers d'avoine pour l'avenage, les servis et les tâches du port de Saint-Vulbas; — de 2 florins, prix des corvées dues dans la châtellenie. — Amende payée par un individu qui avait dit à une femme : *Dona puta ribauda.* — Recette à l'occasion d'un quartier de bois abergé à la communauté de Loyette. — Le setier de froment est vendu 20 deniers gros.

B. 8268. (Rouleau.) — Parchemin de 20m95 de long.

1427-1429. — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay, châtelain. — Recette de pois rouges, de graine de moutarde, de poules, de chapons, de poussins et de cire. — Recette *tachiarum terrarum domini de Sancto-Bulbando;* elles se payaient en seigle. L'article suivant montre qu'à Loyette elles se payaient en orge. — Recette de 4 florins pour la ferme de la prévôté de Loyette. — Composition payée pour ces mots : « Tu mens ordement, tu nos oncques à fayre à nul qui se loyat de toy, et que tu ne l'ayes conchia. »

B. 8269. (Rouleau.) — Parchemin de 25m45 de long.

1429-1431. — Loyette. — Compte de Pierre de Cheynay, châtelain. — Recette du froment dû à Loyette, *de messe a quolibet faciente focum, et a quolibet affanatore;* celui-ci en devait 3 bichets et l'autre 2. — Recette des deniers de cens ou servis perpétuel, dans la châtellenie. — Abergements emphytéotiques d'un pré et d'un terrain naguère boisé, situés en la Mandrechie; — d'une pièce de bois et de brotteaux, appelée Breteaux de Marcilly, située près des prés du monastère de Blie au nord-est, de la rivière d'Ain au couchant, au profit de plusieurs individus réunis; — de bois situés à Loyette, lieu dit en la Creuse.

B. 8270. (Rouleau.) — Parchemin de 10m35 de long.

1431-1432. — Loyette. — Compte de noble Gilet d'Arloz, seigneur de Servette, châtelain. — Lettres d'abergements d'une pièce de bois et de brotteaux, appelée Breteaux de Marcilly ou « les Croysies de la rivière d'Ain », au profit d'une société de divers individus; — d'une autre pièce située en Glairon; — d'une pièce de terre située dans le territoire de Loyette, au lieu dit aux Traversaux. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, qui nomme ledit Gillet, châtelain de Loyette.

B. 8271. (Rouleau.) — Parchemin de 24m65 de long.

1432-1434. — Loyette. — Compte de Gilet d'Arloz, châtelain. — Injonction de noble Claude de Saix, seigneur de Rivoire, chevalier, conseiller et président de la Chambre des comptes, au châtelain, de se souvenir qu'aucune lettre d'aliénation du domaine, en quoi que ce soit, ne peut avoir son effet qu'après son enregistrement à ladite Chambre. — Rappel que Pierre de Cheynay, ancien châtelain, doit rendre compte de la recette du subside de 20 deniers gros par feu concédé au duc, *ad causam supportacionis expensarum per dominum*

principem Pedemontium, serviendo seressimum principem dominum regem Romanorum, anno 1431. — Mention que depuis environ vingt ans, messire Arnaud Thibaud, prieur de Marcilly, a aussi des comptes à rendre. — Reconnaissance d'un emprunt de 200 florins, fait par Amédée VIII, duc de Savoie, au profit du châtelain; ces lettres sont datées de Chambéry, le 13 août 1431.

B. 8272. (Rouleau.) — Parchemin de 20m70 de long.

1434-1436. — Loyette. — Compte de noble Gilet d'Arloz, châtelain. — Recette des condamnations prononcées, dans lesquelles le châtelain prélevait 2 sous par livre. — Réparations du château, après la visite faite par noble Jean de Bellecombe, capitaine général des fortifications, Jean Paluat, son lieutenant, Jean Flotte, curé de Loyette, et d'autres. — Composition payée par un individu qui avait dit que ceux qui avaient réparti une certaine taille, n'avaient fait ni bel ni bien, et que Pierre Tissot méritait mieux d'être accroché aux fourches que là où il était. — Travaux exécutés au château. — Achat de coulevrines pour sa défense. — Indemnité accordée au pontonnier de Loyette à cause de la rigueur de l'hiver et *occasione gentium armorum circumquaque ipsum pontanagium ipso anno pergentium.*

B. 8273. (Rouleau.) — Parchemin de 25m50 de long.

1436-1438. — Loyette. — Compte de Gilet d'Arloz, châtelain. — Recette de 12 setiers d'avoine pour le paquerage, les servis et le port de Marcilly. — Abergement d'une pièce de brotteaux (*brostelli*) située à Loyette, lieu dit « en la Mandreychis », au profit de Jean Villiard, dudit lieu. — Constructions exécutées au château, à la tâche et à prix fait, sur le rapport de Louis, bâtard d'Achaïe, et de Jean de Seyssel, maréchal du duché de Savoie.—Visite des bâtiments du château. — Les toits ont été endommagés par les gelées et les grands vents. — On constate des lézardes dans la nouvelle maison et dans la chambre du duc.

B. 8274. (Rouleau.) — Parchemin de 19m75 de long.

1438-1439. — Loyette. — Compte de Gilet d'Arloz, châtelain. — Recette de 4 bichettes d'avoine pour le revenu des terres de Loyette; — de 30 florins pour la ferme annuelle du port de Loyette; — du prix de la ferme annuelle de la pêche de la Mouille de les Buffes; — d'un florin pour la ferme de la prévôté et sergenterie de Saint-Vulbas. — Versement fait pour subvenir aux frais des fortifications de Poncin. — Salaire du châtelain, augmenté, parce que la place qu'il gardait était située sur les frontières et exigeait une surveillance plus constante.

B. 8275. (Rouleau.) — Parchemin de 11m95 de long.

1439-1440. — Loyette. — Compte de noble Philibert, bâtard de Gerbais, châtelain, institué châtelain de Gordan par lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, fils aîné du duc, et son lieutenant général, datées de Ripailles, le 13 août 1435. — Autres lettres datées du même lieu, le 4 mars 1439, qui lui donnent la régie de la châtellenie de Loyette. — Versement fait entre les mains de noble Jean Gaston, trésorier général de Savoie. — La bichetée de froment, qui avait été vendue 7 deniers l'année dernière, est donnée dans ce compte pour 2 deniers 1/4.

B. 8276. (Rouleau.) — Parchemin de 25m35 de long.

1440-1442. — Loyette. — Compte de Philibert, bâtard de Gerbais, châtelain. — Recettes d'une livre de cire due par Jacquemet Chrétien, auquel le châtelain avait donné l'autorisation de chasser les « pulardes, volerons », oies sauvages et autres oiseaux de rivière; — de la ferme des prés de Saint-Vulbas. — Composition de 9 florins, encourue par Jeannin Chabot, qui avait marqué à sa marque un agneau qui ne lui appartenait pas. — Lettres par lesquelles Gilet d'Arloz vend au duc de Savoie les avenages, les corvées et six hommes taillables qu'il avait dans les villages de Val-d'Ambutrix et Val-Fureuse. — Réparations faites au grand et au petit bateau du port de Loyette. — Divers titres constatant le don d'une certaine quantité de florins donnés audit châtelain pour le saint Père le Pape Félix V, alors duc de Savoie, *certis piis motus respectibus in recompensionem laboris et expensarum per eum habitorum*, outre 1,000 florins qu'il avait déjà reçus.

B. 8277. (Rouleau.) — Parchemin de 11m 25 de long.

1442-1443. — Loyette. — Compte de Philibert, bâtard de Gerbais, châtelain. — Recettes annuelles du froment donné par les habitants de Loyette, le *ganiator* ou gaigneur, faisant feu, donnait 2 bichets, et le faneur (*affanator*), 3 bichettes; — de 94 florins, prix de la ferme du port de Loyette. — Dépenses pour l'artillerie du château. — Achat de plomb destiné à faire des « pierres » pour les coulevrines.

B. 8278. (Rouleau.) — Parchemin de 4m25 de long.

1451.— Loyette. — Compte de noble Henri de Gouilliona, écuyer, châtelain, institué par lettres données par Louis, duc de Savoie, à Montluel, le 28 mai 1451. Il y est dit qu'outre les droits ordinaires il aurait, *regimen exercitum et omnimodam administrationem ejusdem officii.* — Recette de 10 florins pour

la ferme des prés de Saint-Vulbas. — Versement de 94 florins entre les mains d'Antoine Odinet, commissaire de Pierre Serrebourse, trésorier général de la duchesse, et receveur de l'hôtel du duc.

B. 8279. (Rouleau.) — Parchemin de 10m20 de long.

1453-1454. — Loyette. — Compte de Pierre Masuyer, châtelain, à dater du 20 octobre 1453, jour où il prit possession à main armée, *qua die dictum castrum velut baillivus Beugesii vi armata ad requestam hominum et communitatis ipsius loci Loetarum se conquerentium et ad eumdem Masuyeii regressum habendum tanquam ad baillivium.* — Il est ajouté qu'il chassa dudit lieu Jacques de Seyssel et d'autres partisans de Jean de Sarast, et autres serviteurs de quelques nobles de Savoie, lesquels avaient escaladé le château et chassé le bâtard de Villars, qui le tenait au nom du sire de Valverd et du Dauphin, mais que ce dernier, à la faveur de la guerre contre le duc de Savoie, en reprit possession, s'empara des biens qui y avaient été déposés par les habitants du lieu, et s'y maintint jusqu'au moment où, sur l'ordre de Philippe de Savoie, comte de Genève, cette place lui fut reprise et définitivement gardée par le duc, qui institua ledit Masuyer châtelain. — Il est accordé au châtelain plusieurs décharges de cens en céréales, par suite de l'absence des tenanciers qui avaient quitté le pays. — Recette de 18 deniers pour la ferme de la clergie de la cour de Loyette.

B. 8280. (Rouleau.) — Parchemin de 15m30 de long.

1454-1455. — Loyette. — Compte de noble Pierre Masuyer, châtelain. — Recette de 1 florin pour la ferme de la pêcherie de la Mouille de les Buffes. — Le chapitre des legs ne donne lieu à aucune recette. — Achat d'un grand bateau en chêne, de 8 toises de long sur 9 pieds de large, moyennant 49 florins, pour le service du port de Loyette.—Lettres d'office du châtelain données par Louis, duc de Savoie, datées de Thonon, le 14 juillet 1454. Il y est dit que quelques individus, *sue salutis immemores*, avaient surpris le château, *hora suspecta*, et que deux jours après, à l'aide dudit Masuyer, il avait été remis au pouvoir du duc de Savoie. — Lettres du même par lesquelles il indemnise les habitants de la châtellenie des pertes qu'ils ont faites, *ob guerram Delphinensium et raptum dicti loci Loetarum limitrophi et in fronteriis Delphinatus situati, per quem dicta guerra durante ipsi Delphinenses dictim* (sic) *et hora qualibet attendendo ad partes Bressie transibant, omnes que habebant perdiderunt sueque domus fere prorsus, in ruynam posite, et ostia, fenestre, serralie et quevis alia farralia ab eisdem remote sunt.*

B. 8281. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1467-1470. — Loyette. — Compte de Jean Constantin de Pontcharra, pour noble Georges de Varax, seigneur de Chaset. — Le total de la recette de froment est de 307 setiers. — Recettes de 7 coupes 1/2 de moutarde, dont 2 sont envoyées à la dame de Chasey ; — de poules de servis dues par certains individus de Saint-Vulbas, pour le patronage du lieu ; — par plusieurs habitants de ce village, *pro transitu portus Rodani ultra avenam.*

B. 8282. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1474-1475. — Loyette. — Compte de Jean Constantin de Pontcharra, châtelain, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé, de Bresse, du Revermont, des Dombes, de Valbonne, de Chazey, de Loyette. — Recette de 3 setiers de seigle, prix de la location des moulins de Saint-Vulbas ; — de 163 florins pour la ferme du port de Loyette. — Dépense faite le 5 novembre 1474, par les ambassadeurs de France. — Paiement de 246 florins, dus par le duc à Jacques de Bussy, écuyer d'écurie.

B. 8283. (Cahier.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1475-1476. — Loyette. — Compte de Jean Constantin, châtelain pour Marguerite de Bourbon, comtesse de Bagé, *dum benefeceret et domine fuerit voluntatis.* — Recette de redevances en froment à Loyette, Marcilly et Saint-Vulbas. — 3 bichettes rases d'avoine, comptent pour 2 bichettes combles, valant la bichette 2 coupes combles, dont les 4 ou les 2 bichettes combles comptent pour 1 bichet comble, et 4 bichets ou 8 bichettes combles ou 12 bichettes rases valent 1 setier. — Mandement au profit du châtelain, pour couvrir les frais de l'hôtel du comte, faits à Loyette, le 27 février 1475 et autres jours. — Divers récépissés donnés au châtelain par Marguerite de Bourbon. — Lettres de l'office de châtelain données par ladite comtesse, en français, au profit dudit Constantin.

B. 8284. (Rouleau.) — Parchemin de 23m75 de long.

1477-1478. — Loyette. — Compte de Jean Constantin, notaire de Pontcharra, châtelain de Marguerite de Bourbon. — Recette du fermage d'un moulin situé à Saint-Vulbas, sous d'autres moulins, lequel venait d'être acheté par ladite comtesse. — Indemnités pour des prés de Loyette et de Saint-Vulbas, qui avaient été inondés par le Rhône. — Mandement de la comtesse à son trésorier, qu'elle oblige de payer à son châtelain 19 florins 3 deniers gros, prix de trois lards (porcs) pesant 310 livres.

B. 8285. (Rouleau.) — Parchemin de 33m05 de long.

1478-1479. — Loyette. — Compte de noble Antoine Regnat, dit Alanette, de Pérouges, châtelain de Loyette pour Marguerite de Bourbon, comtesse de Bagé et dame de Bresse, institué par lettres de provisions données par cette princesse, le 25 mai 1479, à Pont-d'Ain. — Recettes de *cizera seu pisa rubra* (pois rouges); — de graine de moutarde; — de la taille ou régale à Saint-Vulbas (*de taillia seu regalia*); — de 165 florins provenant de la ferme du port de Loyette. — Chapitre de la vente des bêtes: le bœuf est vendu 10 florins, une laie et ses quatre petits sont estimés 4 florins.

B. 8286. (Rouleau.) — Parchemin de 20m85 de long.

1480-1481. — Loyette. — Compte de noble Antoine Regnat, châtelain pour Marguerite de Bourbon, comtesse de Bresse. — Pension payée à la prieure du couvent de Blie. — Don de 50 florins fait par la comtesse à Claudine Bernard, sa chambrière. — Versements faits par le receveur, entre les mains de ladite Claudine, pour et au nom de la comtesse. — Dépense de 3 bichettes de froment, employé à faire le pain bénit, offert au nom de la comtesse dans l'église de Loyette.

B. 8287. (Rouleau.) — Parchemin de 26m05 de long.

1481-1482. — Loyette. — Compte d'Antoine Regnat, châtelain pour la comtesse Marguerite. — Recette d'un porc gras, dû par l'amodiateur du moulin de Saint-Vulbas, en son prix de ferme. — Abergement de quelques brotteaux, *sive hermituris vocantibus*, situés « au quart du bois d'Auten. » — Chapitre de la recette des lods et ventes, où l'on voit que le droit du fisc pour les mutations était du sixième du prix de l'immeuble vendu. Ainsi Pierre Dufour donne 4 florins pour l'acquisition par lui faite d'un pré qui lui en coûtait 24. — Paiement des gens de la maison de la comtesse.

B. 8288. (Rouleau.) — Parchemin de 25m25 de long.

1482-1483. — Loyette. — Compte d'Antoine Regnat, châtelain de la princesse Marguerite. — Recettes de la *taillia regalis* à Saint-Vulbas; — d'un don gratuit fait au comte Philibert par la communauté de Loyette, pour l'année 1481. — 105 florins sont versés par le châtelain au profit de noble Claudine Bernard, entre les mains de noble Guillaume, bâtard de Varax, châtelain de Chazey. — Dépenses pour la construction des fossés qui environnaient le verger du château. — Paiement d'une somme de 400 florins que feu la comtesse Marguerite devait à noble Philippe Seyturier, son maître d'hôtel.

B. 8289. (Rouleau.) — Parchemin de 29m65 de long.

1483-1484. — Loyette. — Compte d'Antoine Regnat, châtelain, reçu à la Chambre des comptes du comté de Bresse, en présence de noble Pierre Bollomier, maître des comptes, par Humbert Boissier, secrétaire et clavaire dudit comte, et rendu par le châtelain. — Il y est dit que 2 coupes rases de blé faisaient 1 bichette, 2 bichettes rases 1 setier, mesure de Loyette. — Condamnation encourue par un individu qui n'était pas allé moudre aux moulins du comte; — autre de 25 sous par un homme qui avait dit à un autre: « Je te ferai tant boire que tu n'auras plus envie de manger. » — Mémoire, en langue française, des travaux faits pour la construction du moulin de Loyette sur le Rhône.

B. 8290. (Rouleau.) — Parchemin de 19m10 de long.

1484-1485. — Loyette. — Compte d'Antoine Regnat, châtelain. — Le nouveau moulin situé sous les moulins de Saint-Vulbas et acheté par le duc, ne donne lieu à aucune recette, parce qu'il est vacant faute de réparations. — Livraison de 2 setiers d'orge pour la nourriture des paons. — Recette de 4 sous viennois pour les paquerages et les parcours des bestiaux sur le territoire. — Mémoires, en français, des travaux et des dépenses faits pour les réparations des moulins de Saint-Vulbas et du pont du château.

B. 8291. (Rouleau.) — Parchemin de 17m85 de long.

1485-1486. — Loyette. — Compte d'Antoine Regnat, dit Alanette, châtelain. — Désignation de la mesure de l'avoine. — Abergement de brotteaux situés dans le mandement de Loyette, l'un au profit des frères Grasset, l'autre au profit des frères Lombard. — Salaire de Jean Choppet, docteur en droit, juge de Chazey et de Loyette. — Recette de 12 florins pour la taille ou régale due à Saint-Vulbas. — Le « gouchon » ou battoir, nouvellement établi par le châtelain, reste improductif, parce qu'il est en ruine. — Recette de 10 florins pour la ferme du pré de Fouvessieu.

B. 8292. (Rouleau.) — Parchemin de 23m20 de long.

1486-1487. — Loyette. — Compte d'Antoine Regnat, dit Alanette, châtelain. — Recette du péage du port de Saint-Vulbas. — Chapitre de la rente des corvées; celles de bœufs sont estimées chacune 3 deniers gros petit poids. — Versements faits dans la caisse de noble Pierre Burgie, trésorier général de Bresse. — Frais de voyages du châtelain pour poursuivre Jean Constantin, ancien châtelain, qui avait, avec son fils, disposé des fonds qui étaient entre leurs mains.

B. 8293. (Cahier.) — Petit in-folio, 262 feuillets, papier.

1487-1495. — Loyette. — Compte d'Antoine Regnat, dit Alanette, châtelain. — Mémoire des journées et des travaux exécutés aux moulins de Marcilly et de Saint-Vulbas. — Dépense de 47 florins, pour l'achat d'une grande corde destinée au port de Loyette, au moyen de laquelle les barques passaient. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui nomme châtelain de Loyette noble Jean de La Cua. — Claude de Bresse, comtesse de Bagé et de Bresse, vend tous les grains provenant de la châtellenie, l'avoine exceptée, « vuif cens » (800) florins petit poids. — Transaction faite par le comte Philippe et les religieuses de Blie, touchant certaines terres de Chazey.

B. 8294. (Cahier.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1496-1497. — Loyette. — Compte de noble Antoine Alanette, châtelain. — Lettres, rédigées en français, de Claude, comtesse de Bresse, par lesquelles elle amodie pour deux ans audit Alanette, pour 100 florins, l'office de châtelain de Loyette. — Compte du même pour l'année 1497. — Requête de l'amodiateur du port et des tâches de Loyette, adressée à la comtesse, dans le but de faire réduire le chiffre de son bail.

B. 8295. (Cahier.) — Petit in-folio, 157 feuillets, papier.

1513-1515. — Loyette. — Compte de nobles Jean Dubois et Claude Mathey, châtelains de Loyette, institués par lettres d'office données par Charles III, duc de Savoie, à Chambéry, le 26 octobre 1512. — Lettres du même prince, créant une pension de 40 florins au profit de Françoise de la Chapelle, pour les services qu'elle avait rendus à la duchesse mère, *ut obsequia sua sibi prodesse cognoscat*. — Bail de la grangerie de la Biolerie de Loyette. — Paiement d'une pension de 20 florins, créée par Charles de Savoie, au profit de noble Antoinette La Ribaude, *consideratis ipsius gratis serviciis per eam de Glaude, duchisse Sabaudie multipliciter impensis*.

B. 8296. (Cahier.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1518-1521. — Loyette. — Compte de nobles Mathez et François du Molar, pour Charles, duc de Savoie. — Recette de 4 florins pour la ferme de la sergenterie de Loyette. — Gages de 10 florins à Thomas-Berger, juge de Chazey et de Loyette. — Salaire de noble Eusèbe de Cordon, fauconnier dudit duc, qui lui compte 42 florins, *pro suis expensis factis regendo et gubernando falcones*, pendant cinq mois, y compris la viande donnée auxdits oiseaux. — Réparations faites aux bâtiments, à la halle et aux mécaniques des moulins.

B. 8297. (Rouleau.) — Parchemin de 2m65 de long.

1322-1323. — Marboz. — Compte de Berthet de l'Ouvroir (*de Hoperatorio*), châtelain. — Dépenses de l'hôtel faites à Saint-Martin, à l'occasion de la chevauchée de Chillieu, *ut citius pecunia portaretur, versus Chilliacum pro pane amendo*. — Dépenses de l'hôtel faites à Pont-d'Ain, quand mondit seigneur y fit une chevauchée, *pro facto bastide Sancti Mauricii de Castillione de Palude*. — Recette des lods et ventes. — Dépenses pour les mêmes chevauchées.

B. 8298. (Rouleau.) — Parchemin de 4m25 de long.

1323-1328. — Marboz. — Compte de Berthet de l'Ouvroir, châtelain. — Dépenses faites par la comtesse à Bourg et à Treffort, aux environs de Noël 1325. — Versement fait au profit du comte Aymon de Savoie, lorsque la terre de Bagé lui advint par la mort de son père, décédé le 16 octobre 1323. — Recette de 477 livres provenant du péage auquel furent soumises 1423 charges de drap de France passant par Bourg, non compris les charges de laines, de futaines, d'épices, de mercerie, de pelleterie, de cuir, de métaux, la cire, les chevaux. — Produit de la charbonnerie de la forêt de Saix. — Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, rend au châtelain, 12 sous qu'il lui avait prêtés. — Dépenses pour l'établissement de fossés autour de la bastide de Geronville.

B. 8298 *bis*. (Rouleau.) — Papier de 2m de long.

1334-1335. — Marboz. — Compte de Guillaume Coci de Nantua, châtelain. — Composition de 20 sous payée par Humbert Chanelli pour avoir frappé son frère avec un bâton. — Réparation du chemin du château jusqu'à la carronnerie ; — d'une partie de la palissade d'enceinte du château ; — de la toiture du grenier. — Travaux pour la construction d'un four à carrons. — Fabrication et cuisson de plusieurs fournées de carrons, sous la direction de Jacques de Luyat, maître de la carronnerie.

B. 8299. (Rouleau.) — Parchemin de 8m15 de long.

1343-1344. — Marboz. — Compte d'Etienne Chatard, chevalier, châtelain. — Lettres de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et d'Amédée, comte de Genève, tuteurs d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles ils ajournent le paiement de redevances à l'occasion des désastres causés par un orage. — Recette de 3 quartaux d'avoine donnés par les hommes du prieuré de Marboz ; — de la censive sur les Juifs. — Dépenses pour la construction du château de Marboz. — Recette de la censive des Lombards.

B. 8300. (Rouleau.) — Parchemin de 7m60 de long.

1414-1416. — Matafelon. — Compte de noble André de Moyria, damoiseau, institué châtelain par lettres données par Amédée VIII, comte de Savoie, à Genève, le 19 septembre 1414. — Recette du froment provenant du moulin et battoir de Matafelon, qu'avait longtemps possédé Henri de Matafelon, et qui était revenu aux mains du comte ; — du froment dû par les habitants d'Isernore ; — de la taille due de trois en trois ans. — Paiement de 20 francs de roi, pour l'achat de deux meules de moulin.

B. 8301. (Rouleau.) — Parchemin de 10m90 de long.

1416-1418. — Matafelon. — Compte de noble André de Moyria, châtelain. — Recette de la dîme de Matafelon, dont les deux tiers appartenaient audit André de Moyria ; — de la taille annuelle due par 15 feux. — Chapitre pour la recette de la chasse aux ours, aux cerfs et aux sangliers. — Enumération de l'artillerie (*artillieriæ*) destinée à défendre le château de Matafelon. Il y avait des bombardes qui lançaient des pierres de six et de neuf livres. — Achat de poudre chez un apothicaire de Bourg. — Achat d'autres objets destinés à la défense de la place.

B. 8302. (Rouleau.) — Parchemin de 14m80 de long.

1418-1421. — Matafelon. — Compte d'André de Moyria, châtelain. — Son lieutenant Louis Jacquier jure, au nom de son chef, qu'il se soumettra à une amende de 25 livres forts, *quociens non bene computabitur.* — Servis en froment payés par les habitants des Granges, de la Condamine, de Bombois, de Samognat, de Chatognat. — Recette de 22 sous de cens dus par les habitants de Charmerens ; — de 10 deniers pour la ferme des foires et marchés de Matafelon. — Indication d'un chômage de moulin de Matafelon, à cause d'une rupture qui avait eu lieu dans son bief.

B. 8303. (Rouleau.) — Parchemin de 16m15 de long.

1421-1423. — Matafelon. — Compte d'André de Moyria, châtelain. — Recette de 10 meytères de froment de redevances dues par les habitants d'Isernore. — Composition de 10 florins infligée à quatre individus inculpés de tentative de viol sur des femmes du Montdar. — Réparation des dégâts causés dans l'écluse du moulin de Matafelon, et détails sur ces travaux. — Versement fait pour payer les travaux exécutés au château de Montréal. — Dépenses pour établir une « eschiffe » ou « foreysie » au château de Matafelon.

B. 8304. (Rouleau.) — Parchemin de 17m30 de long.

1423-1425. — Matafelon. — Compte d'André de Moyria, châtelain. — Il est dit que la prise d'un ours donnait droit à la tête et aux quatre pieds ; celle d'un sanglier à un jambon ; et celle d'un cerf à un cuissot ou au bois, selon le temps ; le tout au profit du comte de Savoie. — Recette de la « brennerie » due par quelques individus pour la nourriture des chiens de chasse. — Amendes payées par des individus qui avaient pris des pierres au lieu dit « Vieilles Portes ». — Lettre d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui donne une certaine somme pour la construction d'un pont situé sur l'Ain, en aval de Matafelon. — Mandement du même à son châtelain de faire un versement pour la construction du château de Montréal. — Amende payée pour dépôt de pierres sur la voie publique. — Autre versement pour la construction de Montréal.

B. 8305. (Rouleau.) — Parchemin de 15m95 de long.

1425-1427. — Matafelon. — Compte d'André de Moyria, châtelain. — Recette de la cire pour la garde. Mention qu'en vertu de lettres du sire de Villars, ancien possesseur du Turgon, certains habitants s'étaient obligés à payer pendant cinq ans chacun une livre de cire, et qu'au bout de la cinquième année, ils pouvaient s'affranchir de cette redevance, en payant le double d'une année. — Diverses lettres relatives à cette sauvegarde, dont on voulait s'affranchir. — Amende payée par un individu, qui avait pris du bois dans la forêt communale de Matafelon. — Versement fait pour la construction de Montréal.

B. 8306. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1427-1429. — Matafelon. — Compte d'André de Moyria, châtelain. — Pierre Arion et son fils, censitaires, ayant abandonné le pays en y laissant un petit héritage, le châtelain a ordre de l'aberger au plus offrant. — Injonction faite au châtelain, sous peine d'une amende, de faire faire une enquête sur les individus qui devaient des servis à Corcelles et à Coyssiat. — Compositions payées pour vente de vin avant la fixation du prix par les officiers de la châtellenie ; — pour ces mots proférés : « Je ne puys estre ne en lue, ne en place que vous me menaceys ; » — pour ces autres mots : « Puys que tu es chattons, tu as trouva ausi chatton come tu es. »

B. 8307. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1429-1431. — Matafelon. — Compte d'André de Moyria, châtelain. — Composition payée pour ces mots adressés à un individu : « Erlu malestru. » — Versement fait pour les con-

structions du château de Montréal. — Recette d'un cuissot de cerf et de deux cuissots de biche. — Lettres de délivrance de la ferme de la cléricature d'Arbant.

B. 8308. (Rouleau.) — Parchemin de 9m45 de long.

1431-1432. — Matafelon. — Compte d'André de Moyria, châtelain. — Recette des langues de bœufs et de vaches, dont les chairs avaient été vendues dans la châtellenie ; il n'y en a qu'une pour l'année. — Versements de deniers faits entre les mains d'Aynard de Beaumont, châtelain de Montréal, applicables aux constructions de ce château-fort. — Lettres par lesquelles Amédée VIII, duc de Savoie, engage pour 250 florins à noble François, bâtard de Buxy, la châtellenie que tenait André de Moyria, cession qui aurait été déclarée par ledit François à noble Gaspard de Mont-Mahoux et Lambert Odinet, *qui tunc pro domino duce Sabaudie ire debebant ad patriam Francie.*

B. 8309. (Rouleau.) — Parchemin de 9m75 de long.

1432-1433. — Matafelon. — Compte de noble Jean Moyssard de Matafelon, châtelain. — Mandement de la Chambre des comptes, par son président, Claude de Saix, seigneur de Ravoire, aux châtelains, de ne considérer comme définitive aucune aliénation du domaine avant l'enregistrement des lettres qui l'ont faite. — Abergement : d'une île située à Thoirette ; — de la combe de Silliotte, le bois compris, située à Thorigniat, sous le Molard de Salis ; — du cours d'eau de Bicelle, d'Anconaus. — Composition de 13 deniers payée par un individu qui en avait pris un autre à la gorge. — Lettres de l'office de châtelain au profit de Jean Moyssard, données par Amédée VIII, duc de Savoie, à Thonon, le 12 octobre 1431.

B. 8310. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1433-1435. — Matafelon. — Compte de noble Jean Moyssard, châtelain. — Condamnation payée par un individu, qui n'avait pas entretenu la voie publique devant sa terre. — Dépenses pour l'établissement des portes de la tour du château. — Versement fait entre les mains d'Aynard de Beaumont, châtelain de Montréal, pour la construction des fortifications du château de Matafelon, *ut advenientibus, que Deus advertat, guerrarum discriminibus, subditi ipsius domini valeant in eo receptary.*

B. 8311. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1435-1437. — Matafelon. — Compte d'Alexandre Guddot d'Arbant, châtelain. — Le moulin et le battoir de Matafelon sont abergés à Hugues Arestel pour 8 quartaux, moitié blé moitié avoine. — Recette des cens de servis dus par les habitants de Mouz. — Amende payée par un individu qui avait usurpé les fonctions de sergent. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général de son père, Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles il reconnait devoir 100 florins, que lui avait prêtés Alexandre Guddot, auquel il engage les revenus de la châtellenie de Matafelon jusqu'à concurrence de ladite somme. — Lettres du même qui donne audit Alexandre l'office de châtelain. — Versement fait pour la construction des murs de Poncin.

B. 8312. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1437-1439. — Matafelon. — Compte d'Alexandre Guddot d'Arbant, châtelain. — Recette de 7 livres 4 sous de rente et revenu annuel dû par les habitants d'Isernore. — Compositions payées par Jannin Golliod, qui avait poussé sans raison le cri de Savoie ; — pour avoir embarrassé la voie publique. — 100 florins sont versés pour les fortifications de Poncin. — Lettres de Louis de Savoie qui cède à Jean Moyssard la partie des dîmes de froment qu'il avait à Matafelon, pour l'extinction de la dette qu'il avait contractée envers lui.

B. 8313. (Rouleau.) — Parchemin de 21m60 de long.

1439-1441. — Matafelon. — Compte d'Alexandre Guddot, châtelain. — Compositions payées par un individu qui avait écorché un veau sans en donner la langue au receveur ; — pour ces mots adressés au châtelain : « Mosse le châtellein, ne quarquavelles tant et ne serchies pas les viellies defferées. » — Recette des entrages. — Comme dans les autres comptes, la recette de la mainmorte est nulle. — Versement fait à Pierre de Nouvelles, commissaire et receveur des assignations applicables aux constructions de Poncin. — Abergement perpétuel du moulin de Matafelon et des prés dits de Lorsier. — Lettre de la ferme du péage de Matafelon.

B. 8314. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1441-1442. — Matafelon. — Compte d'Alexandre Guddot, châtelain. — Dans la recette du froment, celle pour l'abergement du moulin de Matafelon est de 9 quartaux. — Assignation de deniers de la recette, pour la construction du château de Poncin. — Recette du subside, de nouveau accordé au duc de Savoie, *ad subveniendum vehementius oneribus domino Philippo de Sabaudia, comiti Gebennensis, potissime pro factis sanctissimi domini Felicis, divina Providentia Pape quinti, occurrentibus.*

B. 8315. (Rouleau.) — Parchemin de 17m50 de long.

1442-1445. — Matafelon. — Compte d'Alexandre Guddot, châtelain. — Recettes des deniers dus par les taillables de Chatanay, Fontanay, Isernore, Vaud de la Grange ; — de 23 florins pour la ferme du péage et du pontenage. — Composition de 4 deniers, payée par la femme de Jean Droguet, pour avoir fait tomber son mari. — Versement fait à François Pagni, recteur et maître des œuvres du château du duc de Savoie à Chambéry. — Rôle d'amendes encourues, *pro penis spretis*.

B. 8316. (Rouleau.) — Parchemin de 11m45 de long.

1445. — Matafelon. — Compte d'Alexandre Guddot. — Recette de 3 sous de garde, dus chaque année par les enfants de Humbert Pilet ; — de la brennerie à cause de laquelle dix habitants de la châtellenie, donnaient un pain de la valeur d'un denier viennois ; — de 6 sous viennois de cens, dus par les habitants d'Attigniat. — Versement de 40 florins à Pierre Rostaing, délégué de Jean Maréchal, trésorier général de Savoie. — Recette de 4 cuissots (*spatula*) de biches, vendus chacun un denier.

B. 8317. (Rouleau.) — Parchemin de 11m25 de long.

1445-1447. — Matafelon. — Compte de noble Perceval-Moissard, châtelain, en vertu de lettres de Louis, duc de Savoie, datées de Genève, le 10 octobre 1445. — Les motifs de cette nomination sont la retraite de l'ancien châtelain. Il lui est recommandé de prendre les intérêts du duc, de ne point opprimer ses sujets au moyen de la position qui lui est faite, d'entretenir le château, etc. — Recette d'une tête d'ours et de 4 *plottas* du même animal, droit réservé au profit du duc par quiconque tuait un ours.

B. 8318. (Rouleau.) — Parchemin de 19m70 de long.

1447-1450. — Matafelon. — Compte de Perceval-Moissard, châtelain. — Salaire de Jean Champaneys, vice-président fiscal de la judicature de Bugey, pour les deux jours qu'il assista aux assises avec le juge. — Recette de 21 florins pour la ferme du péage. — Le prix du quartal de froment est de 7 deniers et 1/4. — Versement fait à Claude Rubat, receveur, au nom de noble Jacques Meynier, trésorier de Savoie.

B. 8319. (Rouleau.) — Parchemin de 23m10 de long.

1450-1452. — Matafelon. — Compte de Perceval-Moissard, châtelain. — Hugues Arestel et son fils donnent ce qu'ils devaient d'avoine, pour la ferme du moulin de Matafelon. — Long rôle de composition, *pro penis spretis*. — Recette du produit de la ferme du greffe ou cléricature. — Compositions payées pour une écluse construite sans autorisation ; — pour empiétement sur la voie publique ; — pour bris de bancs. — Le quartal de froment est vendu 9 deniers et 1/3. — Lettres par lesquelles nobles André, Claude et Guillaume Bonard cèdent au duc de Savoie leur maison forte de Bonax. — Lettres de l'inféodation et donation de 50 florins, faites par ledit duc auxdits Bonard. Elles sont contre-signées par L. de Lusignan, cardinal de Chypre.

B. 8320. (Rouleau.) — Parchemin de 26m45 de long.

1452-1454. — Matafelon. — Compte de Perceval-Moissard, châtelain. — Recette de 52 sous de cens annuel, dus par les habitants de Bombois. — Bail du port, pontonnage et péage de Matafelon ou de Thoire, concédés pour 12 ans par le châtelain à Jean de Moux ; ces lettres commencent ainsi : *In nomine Regis milicie celestis*. — Recette de 20 sous pour les claims arrivés dans la châtellenie. — La Chambre des comptes, dans une note, menace le châtelain d'une amende de 25 livres, s'il ne produit pas l'inventaire de l'artillerie et de tout le mobilier du château. — L'année suivante, même menace est faite au châtelain.

B. 8321. (Rouleau.) — Parchemin de 18m85 de long.

1454-1456. — Matafelon. — Compte de Perceval-Moissard, châtelain. — Recette de 45 sous de cens annuel, dû par les habitants des Granges ; — de 6 florins pour la ferme des clergies de Matafelon et Montréal. — Paiement fait à l'ouvrier de Montréal, qui avait fabriqué, vendu et expédié audit châtelain 200 viretons de fer, *pro tuhitione et defensione castri Matafellonis*. Autre paiement fait à Wychard de Toisset, le tourneur, qui avait fabriqué les fûts ou hampes qui devaient être armées des viretons.

B. 8322. (Rouleau.) — Parchemin de 23m85 de long.

1456-1458. — Matafelon. — Compte de Perceval-Moissard, châtelain. — Abergement fait par le châtelain, de mans que possédait Michelet Galland de la Condamine, lequel était advenu au duc de Savoie à titre de mainmorte. — Dépenses de Jacques de Chanez, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, à l'époque où il avait la capitainerie de Montréal. — Long rôle de compositions encourues, *pro penis spretis*.

B. 8323. (Rouleau.) — Parchemin de 14m de long.

1458-1459. — Matafelon. — Compte de Perceval-Moissard, châtelain. — Compte de Georges, seigneur de Château-

Vieux, châtelain de Matafelon, institué par lettres d'office de Louis, duc de Savoie, datées de Genève, le 4 mai 1458. — Recette de 9 livres de cire de redevances, dues dans la châtellenie ; — de 9 livres 14 sous de cens annuel, dus par les habitants de Chatonay. — Lettres par lesquelles le duc Louis engage les revenus de la châtellenie audit Georges pour les sommes que ce dernier lui avait prêtées. Elles sont du même jour que celles d'institution de l'office de châtelain.

B. 8324. (Rouleau.) — Parchemin de 22m40 de long.

1459-1461. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Recette de 15 poules de redevances dues dans la châtellenie ; — de 23 florins des tailles perçues dans le même ressort ; — des compositions dont la majorité est relative au délit désigné sous les mots : *pro penis spretis*. — Versement au profit dudit châtelain. — Recette du produit des fours à chaux (*raffurni*).

B. 8325. (Rouleau.) — Parchemin de 21m20 de long.

1461-1463. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Rôle des compositions : elles sont presque toutes *pro penis spretis*. — La meytère de froment est vendue 2 deniers et un demi-quart. — Bail du port et péage de Matafelon ou de Thoire, passé à Genève par Louis, duc de Savoie. — Versement en faveur du châtelain, pour la dette qu'avait contractée envers lui le duc de Savoie. — Lettres dudit duc Louis, constatant la dette et l'assignation ; ces dernières sont datées de Saint-Just-sur-Lyon, le 12 septembre 1463.

B. 8326. (Rouleau.) — Parchemin de 23m45 de long.

1463-1465. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Long rôle de compositions *pro penis spretis*. — Salaire d'André de Molar, bourreau de Mâcon, appelé dans la châtellenie, pour couper la tête à une femme et attacher ensuite son corps à une potence, *pro suis demeritis*. — Versement pour l'extinction de la dette qu'avait contractée le duc envers le seigneur de Château-Vieux. — Lettres de reconnaissance de ladite dette par Amédée IX, duc de Savoie, datées de Chambéry, le 4 avril 1465.

B. 8327. (Rouleau.) — Parchemin de 16m80 de long.

1465-1466. — Matafelon. — Compte de noble et puissant Georges de Château-Vieux, châtelain. — Rôle de la recette dans la châtellenie, du subside accordé par les États au duc de Savoie en 1465, à raison de 16 deniers gros par feu, soustraction faite du dixième en faveur des pauvres, *pro miserabilibus universaliter remissa*. — Les paroisses représentées dans ce rôle sont : Matafelon, Samogniat, Granges, Coysiat, Villette, Thoire, Chavogniat, Chatonay, Dortan, Isernore. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, par lesquelles il reconnaît que ce que lui a donné, pour ce subside, Perceval de Matafelon, est une pure libéralité, qui ne pourra pas être regardée comme un antécédent au profit dudit duc.

B. 8328. (Rouleau.) — Parchemin de 20m30 de long.

1466-1468. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Injonction faite au châtelain de renouveler les publications nécessaires à la ferme de la chasse aux lièvres et aux perdrix, pour laquelle les comptes ne portent jamais de recette. — Recette de 5 florins pour la ferme du greffe ou cléricature de Montréal et Matafelon. — Même injonction inutilement faite, comme dans les comptes précédents. — Amende pour vol de bois dans la montagne de Matafelon.

B. 8329. (Rouleau.) — Parchemin de 22m10 de long.

1468-1470. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Recette de 9 quartaux de froment, prix de l'abergement du tiers de la dîme de Matafelon, fait jadis par le prince Louis de Savoie à Jean Moissard, dudit lieu. — 6 meytères de froment valent 1 quartal. — Recette de 12 langues de bœufs et de vaches données par le fermier de ces revenus qu'on n'amodiait pas autrefois, et qui ne produisaient dans le compte qu'une ou deux langues. — Recette de la ferme des droits à percevoir sur les objets vendus au marché ou en foire.

B. 8330. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1470-1472. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Recette de 9 quartaux de froment donnés par Jean Moissard, pour l'abergement du tiers de la dîme de la paroisse de Matafelon. — Rôle des compositions *pro penis spretis*. — Recette de la taille triennale dans les villages de Chatonay, Fontanay, Isernore, Vaud, de Granges, de Cheysiat et de Mont.

B. 8331. (Rouleau.) — Parchemin de 13m70 de long.

1472-1473. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux et d'André Bonard, châtelains. — La recette est de 1 denier gros petit poids et la dépense de 13 florins ; restent dus 11 florins 12 deniers. — Commencement du compte de noble André Bonard, prévôt des maréchaux, capitaine de Montréal et châtelain de Matafelon, pour Yolande, fille aînée

et sœur du roi des Français, duchesse de Savoie, tutrice de Philibert, duc de Savoie, son fils. — Lettres de l'office de châtelain pour André Bonard, données par cette princesse à Verceil, le 27 juin 1472. — Cens d'une livre de cire pour l'abergement de la pêche dans la rivière d'Ain. — Composition de 4 deniers payée par Claude de Muris, pour avoir mangé l'orge de son voisin.

B. 8332. (Rouleau.) — Parchemin de 15m95 de long.

1473-1475. — Matafelon. — Compte de Sébastien Gros, de Saint-Rambert, commissaire, receveur des extentes ducales dans la châtellenie de Matafelon et Ufelle, pour Yolande, naguère duchesse de Savoie. — Les lettres d'institution sont insérées *in extenso* en tête du compte, et contiennent des détails sur cet office. — Voici un exemple des articles de la recette : *Recepit a Josserando de Lilast pro certis bonis per ipsum acquisitis de bonis Johannis Perraudi, hominis tailliabilis domini.* — La recette totale monte à 137 florins. — Compte ordinaire de la recette de la châtellenie, faite par le châtelain. — Paiement de 25 florins de gages à André Bonard, capitaine, châtelain de Montréal. — Lettres de l'office de vice-châtelain en faveur de noble Pierre Arrestel.

B. 8333. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1475-1476. — Matafelon. — Compte d'André Bonard, prévôt des maréchaux, etc., châtelain. — Salaire dudit châtelain. — La bichette de froment est vendue un denier et un quart, un sixième et un demi-quart d'un denier gros, petit poids. — Recette des deniers de cens. — Composition payée pour plantation d'une haie sur la voie publique. — Dépenses détaillées pour faire la porte du château de Matafelon. — Lettres de l'assignation d'une somme de 96 florins, faite sur la châtellenie, au profit du seigneur de Château-Vieux.

B. 8334. (Rouleau.) — Parchemin de 24m60 de long.

1476-1478. — Matafelon. — Compte d'André Bonard, châtelain. — Recette de 55 sous de cens annuels dus par les habitants de Mont; — de 5 florins pour la ferme de la clergie de Matafelon et Montréal. — Assignation sur la châtellenie à cause d'une ancienne dette des ducs de Savoie envers Georges de Château-Vieux. — Compte de Georges de Château-Vieux. — Transcription des lettres de son office données à Genève, le 4 mai 1458, par Louis de Savoie, et confirmées en 1465 par celles d'Amédée IX, duc de Savoie, et de la duchesse Yolande en 1477.

B. 8335. (Rouleau.) — Parchemin de 28m80 de long.

1478-1480. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Recette des poules dues par certains habitants de Chatonay, en sus du froment et de l'avoine. — Rappel des recommandations faites inutilement au châtelain d'amodier la chasse aux lièvres et aux perdrix. — Recette des biens advenus au fisc, par suite de la mort de Monete, veuve de Claude Charamel, condamnée au feu pour hérésie (*ob crimen heresis*) par le lieutenant du bailli de Bugey : *Ignibus esse concremendam et corpus suum in cinerem redegi ita quod de ipso corpore ad comburendum nihil remaneat.*

B. 8336. (Rouleau.) — Parchemin de 17m70 de long.

1480-1481. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — On rappelle que quiconque tue un ours doit en donner la tête et les quatre *plocte ;* d'un sanglier ou d'un cerf abattu, on doit le bois (*cimerium*) ou une épaule (*spatula*), *secundum exigentiam corporis.* — Long rôle de compositions payées *pro penis spretis* par des individus qui ne s'étaient pas soumis à des peines pécuniaires encourues. — Chapitre intitulé : *Excheyte hereticorum*, bien qu'il n'y ait pas de condamnations ; c'est un cadre à remplir qui se trouve dans les comptes suivants. — Lettres de Philibert de Savoie, datées de Chambéry, le 5 juillet 1480, par lesquelles il reconnaît les dettes contractées par son père envers Georges de Château-Vieux. — Autres lettres relatives à la même créance.

B. 8337. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1481-1482. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Compositions de 6 deniers payées pour avoir déplacé une borne; — pour avoir usé de fausses mesures; — par Henri Charnod, pour avoir passé sur les terres des hommes de la communauté de Bombois. — Continuation du paiement de la créance de la famille des seigneurs de Château-Vieux. — Recette de 209 florins provenant de la vente du froment, à raison de 12 deniers et 1/3 la meytère.

B. 8338. (Rouleau.) — Parchemin de 14m de long.

1482-1483. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Recette d'une livre de cire pour l'abergement de la pêche de la rivière d'Ain. — Long rôle de compositions payées *pro penis spretis.* — Versements faits entre les mains d'Alexandre Richardon, conseiller, trésorier général du duc de Savoie. — La meytère de froment est vendue 6 deniers 3/4 gros petit poids.

B. 8339. (Cahier.) — Petit in-folio, 139 feuillets, papier.

1483-1486. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain. — Paiement fait à noble et puissant

seigneur Georges de Château-Vieux, ayant-cause de Jean, seigneur de Château-Vieux, à qui Philibert, duc de Savoie, devait une somme considérable. — Lettres de Charles Ier, duc de Savoie, qui reconnaît cette dette et autorise le paiement. — Autres paiements à compte.

B. 8340. (Cahier.) — Petit in-folio, 153 feuillets, papier.

1487-1490. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, châtelain pour quatre années consécutives. — Recette de 7 livres de cens annuels, dus par les habitants d'Isernore ; — de 12 langues de bœufs ou vaches tués à la boucherie de Matafelon. — Versement fait à noble Philippe Allegret, lieutenant du trésorier général de Savoie, Ruffin de Murrey. — Chapitre relatif à la même dette. — Acte de cautionnement du vice-châtelain, noble Antoine Moissard, fils de l'ancien châtelain.

B. 8341. (Rouleau.) — Parchemin de 14m45 de long.

1490. — Matafelon. — Compte de Georges de Château-Vieux, pour la recette du subside accordé par le pays à Charles II, duc de Savoie, pour couvrir les frais de la guerre, *contra Marchionem Saluciarum et ejus complices*, subside voté en 1489, et pour lequel chaque feu de la châtellenie dut payer 6 florins. Il fut payé en trois termes.

B. 8342. (Cahier.) — Petit in-folio, 76 feuillets, papier.

1490-1492. — Matafelon. — Compte de Guyon, seigneur de Château-Vieux, châtelain pour Blanche de Savoie, tutrice de Charles-Jean-Amédée, duc de Savoie. — Inventaire du mobilier du château dressé par noble Antoine Moissard. On y remarque deux canons de fer sans affûts, deux arbalètes de bois sans noix ni cordes, une arche pleine de flèches sans fer ni pennes. — Recette de 60 sous de cens annuels dus par les habitants de Tigniat. — Réparations faites à la toiture et à la charpente du château de Matafelon, qui étaient pourries par les infiltrations de la pluie. — Versement de 104 florins à cause de la créance des seigneurs de Château-Vieux, reconnue par la duchesse Blanche.

B. 8343. (Cahier.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1493-1494. — Matafelon. — Compte de Guyon de Château-Vieux, châtelain. — La meytère de froment est vendue 2 deniers et 1/4. — Recette de 52 sous de cens annuels dus par les habitants de Bombois. — Chapitre de recette des biens qui pourraient provenir des gens condamnés pour hérésie. — Réparations faites au château. — Lettres de Blanche, duchesse de Savoie, rendues en suite de la supplique de Guy, sire de Château-Vieux, par lesquelles elle mande à ses gens des comptes, de ne point exiger de ce châtelain, le compte des revenus qui ont été perçus par Philippe de Savoie, comte de Bresse. (Turin, 6 juin 1492.)

B. 8344. (Cahier.) — Petit in-folio, 89 feuillets, papier.

1494-1496. — Matafelon. — Compte de noble Philibert Arestel, châtelain pour Blanche de Savoie, tutrice de Charles-Jean-Amédée, duc de Savoie, son fils. — Recette de 43 sous de cens annuels dus par les habitants des Granges. — Composition de 3 deniers payée par un individu d'Isernore, qui n'avait pas fait cuire sa pâte au four banal. — Lettres d'institution du châtelain données par cette princesse. — Versement de 204 florins entre les mains de Sébastien Perrier, trésorier général de Savoie. — Recette d'une épaule de biche provenant du droit dû au fisc sur la prise de cet animal.

B. 8345. (Rouleau.) — Parchemin de 6m05 de long.

1496. — Matafelon. — Compte de Guyon de Château-Vieux et de Verjon, châtelain, pour la recette du subside voté par les trois ordres du pays, convoqués à Annecy, au mois de juillet 1496, pour le joyeux avénement du duc Philippe de Savoie, à percevoir en trois termes sur toutes sortes de personnes. — Les hommes de Jacques de Bussy, seigneur d'Herieu, ceux de Perceval, de Matafelon, et ceux de Henri de Valgrineuse ne sont pas compris dans ce compte.

B. 8346. (Cahier.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1497-1499. — Matafelon. — Compte de noble et puissant Guyon, seigneur de Château-Vieux et de Verjon, châtelain, établi par Blanche de Savoie. — Recette de 20 quartaux de froment donnés par noble Philibert Arestel, pour la ferme ou cens (*pro firma seu censa*) du tiers de la dîme de Matafelon. — Recette de 9 livres de cens annuels dus par les habitants de Chatonay. — La meytère d'avoine est vendue deux tiers un quart d'un denier.

B. 8347. (Cahier.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

1499-1501. — Matafelon. — Compte de noble et puissant seigneur Guyon de Château-Vieux, châtelain pour Blanche de Savoie, tutrice de Charles-Jean-Amédée, duc de Savoie. — Compositions de 9 deniers payées par un individu qui avait anticipé sur le champ d'un voisin ; — pour n'avoir point dénoncé des bûcherons ; — de 7 deniers pour avoir chassé une biche. — Versement de 200 florins entre les mains d'Etienne

Durand, trésorier général de la duchesse. — Lettres d'institution d'Antoine de Cordon, seigneur des Marches, écuyer et maître d'hôtel du duc de Savoie, à la place de Guyon de Château-Vieux.

B. 8348. (Cahier.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1502-1504. — Matafelon. — Compte de noble Antoine de Cordon, châtelain. — La recette de froment se monte à 65 quartaux. — La ferme du péage et du pontonnage de Matafelon est amodiée 50 florins. — Acte de substitution ou accensement, autrement dit de l'amodiation de la châtellenie faite par les procureurs de Claude Bonard, écuyer de l'archiduc d'Autriche, à Philibert Arestel pour trois ans, à raison de 40 florins de Savoie par an. — Ratification de ce traité faite par Philibert II de Savoie.

B. 8349. (Cahier.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1504-1506. — Matafelon. — Compte d'Antoine de Cordon, châtelain, au profit de Philibert Arestel. — Recette de 60 quartaux 11 meytères d'avoine de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 1 florin payées par Jannin Callemand pour rébellion envers les officiers de Matafelon ; — pour avoir coupé du bois dans la montagne. — Mention de l'accensement de l'étang de l'Orsière fait à Hugues Arestel. — Chapitre de recette destiné à l'écheoite des biens des hérétiques qui pourraient être condamnés.

B. 8350. (Cahier.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1506-1509. — Matafelon. — Compte de nobles et puissants seigneurs Claude et Philibert de Château-Vieux, fils et héritiers de Guyon, châtelains pour Charles III de Savoie, rendu par Jean Rubat, leur procureur. — Recette de 2 deniers pour la ferme de la vente des foires et marchés de Matafelon. — La recette du compte de 1507 monte à 219 florins. — Recette de 50 florins pour le pontonnage de Matafelon. — Lettres de Charles, duc de Savoie, par lesquelles il assigne sur cette châtellenie une somme de 60 florins à titre de pension, au profit de son sommelier, Pierre Boudet.

B. 8351. (Cahier.) — Petit in-folio, 131 feuillets, papier.

1509-1512. — Matafelon. — Compte de Claude et Philibert de Château-Vieux, châtelains. — Paiement de la pension de Pierre Boudet, ancien sommelier du duc de Savoie. — Note du compte à rendre par noble Guy de Château-Vieux, ancien grand châtelain, ou son lieutenant, Antoine Moissard. — La meytère de froment est vendue 2 deniers et 1/4.

B. 8352. (Cahier.) — Petit in-folio, 128 feuillets, papier.

1512-1514. — Matafelon. — Compte de Claude et de Philibert de Château-Vieux, châtelains. — Composition de 1 florin payée par André Reydellet qui, nonobstant la défense, avait fait passer des actes à des étrangers. — Versement de 200 florins à Georges de Ferrière, trésorier de Verceil, vicegérant d'Etienne de Capri, trésorier général de Savoie. — Chapitre intitulé : « Echutes ou mainmortes ; » mais ce cadre est continuellement vide ; il ne contient jamais de recette. — Paiement d'une pension de 60 florins au profit de Claude du Prat, sommelier du duc de Savoie.

B. 8353. (Cahier.) — Petit in-folio, 202 feuillets, papier.

1515-1520. — Matafelon. — Compte de Claude et Philibert de Château-Vieux, seigneurs dudit lieu et de Verjon, châtelains. — Recette de la taille triennale ; — des droits sur la chasse. — Paiement de la pension de Claude du Prat, sommelier ducal. — Chapitre de l'échange des monnaies. On y voit que 1 franc d'or équivalait à 16 deniers gros, et que 12 deniers gros valaient 1 florin petit poids.

B. 8354. (Cahier.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

1521-1522. — Matafelon. — Compte de Claude et Philibert de Château-Vieux, châtelains. — Recette de la taille annuelle dans la châtellenie. — Continuation toujours inutile des injonctions faites aux châtelains, d'amodier la chasse aux lièvres et aux perdrix. — Recette du servis dû à Chatonay ; — de 5 sous 6 deniers de cens annuel à Intriaz. — La meytère de froment est vendue 4 deniers gros.

B. 8355. (Cahier.) — Petit in-folio, 147 feuillets, papier.

1522-1525. — Matafelon. — Compte de Claude et Philibert de Château-Vieux, châtelains. — Réduction dans la recette de Chatonay à cause d'une assignation au profit de nobles André, Claude et Guillaume Bonard frères, seigneurs de la maison forte de Bonnax. — Recette de 1 sou 3 deniers de cens annuel dû à Perrigny. — Salaire et indemnités de Claude Floret, prévôt de Matafelon, pour la garde de meurtriers qui eurent la tête tranchée.

B. 8356. (Cahier.) — Petit in-folio, 122 feuillets, papier.

1525-1532. — Matafelon. — Compte de Claude et Philibert de Château-Vieux, châtelains. — Recette du subside voté par les trois États de Savoie convoqués à Moutier, au mois de septembre 1522, pour aider le duc Charles III de Savoie à sup-

porter d'énormes charges (*gravissima onera*), et cela à raison de 10 florins par feu. — Paiement de la pension de 20 florins, assignée sur les revenus de la châtellenie, au profit de Frère Claude du Prat, chanoine de Ripailles, par Charles III, duc de Savoie. — Compte de noble François Troliet, fermier de la châtellenie pour trois ans. — Recette de 2 livres 4 sous de cens annuel dû à Tigniat. — Compte de Jean Domenget, châtelain, *dum bene fecerit*.

B. 8357. (Cahier.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1535-1537. — Matafelon. — Compte que rend au roi de France noble Jean Domenget, châtelain de Matafelon pour un an d'abord, et « tant qu'il fera bien et sera la volonté dudit seigneur. » — Ce compte fut mis en audition pardevant les conseillers du roi en sa Chambre des comptes de Dijon, Bénigne Jacqueron, Jean Buatier, Guy Tabourot. — 10 gelines sont vendues 10 gros. — La dîme de Matafelon est amodiée pour 28 quartaux de froment. — La meytère d'avoine est vendue 1 gros 3/4.

B. 8358. (Cahier.) — Petit in-folio, 107 feuillets, papier.

1540-1542. — Matafelon. — Compte que rend au roi de France, notre sire, noble Claude Reydelet, fils d'honorable et sage homme, maître Claude Reydelet, châtelain de Matafelon. — Il fallait 6 meytères de froment pour faire 1 quartal, et 12 pour le quartal d'avoine. — Le chapitre de la leyde des foires et marchés de Matafelon ne donne lieu à aucune recette, « parce que ne y tiennent aulcuns marchés ne en aultre temps. » On voit que ce compte fut mis en audition pardevant les conseillers du roi en la Chambre des comptes de Dijon.

B. 8359. (Cahier.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1544. — Matafelon. — Compte de noble Claude Reydelet, châtelain, « selon les ordonnances insérées dans un compte précédent rendu en 1538. » — Recette de 94 florins pour la ferme du port et péage de Matafelon. — La meytère de froment est vendue 19 gros petit poids; et celle d'avoine 5 gros 2/4. — Versement fait entre les mains de Philibert du Prat, trésorier, receveur général de Bresse, Bugey et Valromey.

B. 8360. (Cahier.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

1545-1547. — Matafelon. — Compte de Claude Reydelet, châtelain. — Recette de 10 deniers tournois, dus par divers individus de la châtellenie pour garde et brennerie; — des servis dus par les hommes du village de Chatonay. — Les bans et amendes prononcés dans l'année, donnent un produit de 91 florins 6 gros. — Frais d'un voyage fait par le châtelain à Arnay-le-Duc « pour trouver Mons le général Marlan, suyvant sa lettre. »

B. 8361. (Cahier.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1548-1550. — Matafelon. — Compte de Claude Reydelet, châtelain, rendu à Dijon pardevant Ozias de Cadenet et Michel Ocquidant, conseillers maîtres. — Recette de 3 sous donnés par les hommes de Mons de Matafelon « pour la licence à eux donnée, et abergeage fait de dresser une roue de moulin. »

B. 8362. (Cahier.) — Petit in-folio, 133 feuillets, papier.

1551-1553. — Matafelon. — Compte de Claude Reydelet, châtelain. — Recette des « camps et émandes et condampnées par le juge de Beugey et Verromey, messire Jean Miles, docteur, ès assises par lui tenues au lieu de Matafelon, le 14 mai 1552. » — Recette du produit de l'amodiation du tiers de toutes les dîmes de Matafelon. — La livre de cire est vendue 1 livre, monnaie courante. — Cens de 20 sous payé par les habitants de Mons, pour la licence d'établir une roue de moulin.

B. 8363. (Cahier.) — Petit in-folio, 118 feuillets, papier.

1554-1555. — Matafelon. — Compte de Claude Reydelet, châtelain, rendu à la Chambre des comptes de Dijon pardevant Antoine Brocard et Ozias Gadenet, conseillers en ladite Chambre. — Paiement de 51 florins 5 sous à Hugues Gilet, greffier et clavaire de la Chambre des comptes, qui avait accompagné le général Marlan dans ses visites des châtellenies. — Recette des deniers non muables provenant des rentes, cens, servis et revenus annuels et perpétuels dus au roi dans ladite châtellenie. — Recette des 3/4 d'un pain, lesquels furent vendus 7 deniers et 1 maille viennois, indivis et dus par quelques hommes de la châtellenie.

B. 8364. (Cahier.) — Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

1557-1558. — Matafelon. — Compte de noble Claude Reydelet, châtelain. — Nota que la meytère ou coupe de Matafelon est une seule et même mesure. — Recette des deniers dus au roi à Isernore par 62 individus; — de la leyde des foires et marchés de Matafelon. — Versement de 320 florins formant à peu près la totalité de la recette du compte, entre les mains de Philibert du Prat, trésorier et receveur général de Bresse.

B. 8365. (Rouleau.) — Parchemin de 9m90 de long.

1355-1357. — Miribel. — Compte d'Amblard de Balme, dit de Fromentes, châtelain de Miribel-en-Valbonne pour

Amédée VI, comte de Savoie. — Mandement de ce prince qui enjoint au châtelain de Miribel de compter à Jean de Saint-Amour, bailli de Valbonne, une certaine somme de sa recette, pour être appliquée aux constructions qu'il faisait aux châteaux de Montluel et de Pérouges.—Salaire de la guette (*gayta*), du « baet » et du portier du château de Miribel. — Dépenses de l'hôtel à Montluel et à Pont-d'Ain.

B. 8366. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1357-1359. — Miribel. — Compte d'Amblard de Balme qui *juravit sub pena XXV lib. fort. committenda, quociens contrarium reperiretur fideliter et bene computare.* — Recette de la ferme de la pêche du lac de « Chaes ». — Paiement de 100 florins petit poids, valeur d'un « coursier » brun bay mort du farcin (*de farsono*) dans une chevauchée du bailli de Montluel, *pignorando illos de Ludde pro quadam offensa per eos facta gentibus domini.* — Achat d'un cheval (*roncini*) pour 20 florins d'or. — Achat de comestibles et d'une barque, le tout destiné à l'ambassade que le comte de Savoie envoyait en cour romaine. — Recette d'une somme notable donnée par les habitants de Miribel pour la construction des murs de leur ville. — Frais d'un voyage fait par le châtelain à Avignon. — Dépense de 21 deniers gros tournois faite par Armand, veneur du comte, qui avait chassé pour la comtesse pendant trois jours avec deux chevaux, deux valets et dix-huit chiens.

B. 8367. (Rouleau.) — Parchemin de 3m70 de long.

1359-1360. — Miribel. — Compte de Jean de Palais (*de Palacio*), dit Guers, damoiseau, châtelain. — Recette de 20 livres viennoises de l'abbé de l'Ile-Barbe et des hommes de Vimiers pour la garde de la ville et du château dudit lieu ; — de 3 florins *pro quadam rebellione facta cuidam familiari curie Miribelli.* — Compte des dépenses faites par le châtelain, pour la réparation des murs d'enceinte de Miribel.

B. 8368. (Rouleau.) — Parchemin de 14m30 de long.

1360-1363. — Miribel. — Compte de Jean de Palais, dit Guers, châtelain. — Recette de 16 ânées de seigle pour la ferme de la maréchaussée de Miribel ; — de cire pour la garde de deux juifs ; — de la taille qui se levait de deux en deux ans ; — de la ferme de la chacipolerie. La communauté de Miribel donne 30 sous chaque année, pour la permission qui lui avait été donnée de cuire partout et de faire des fours. — Recette de 20 florins d'or pour le loyer de la maison du temple de Lyon. — Dépenses pour la fortification de Miribel. — Salaire du guet, *quia dubitabatur de societatibus exeuntibus de Breney, videlicet a die dominica post octabas carnis privii veteris, anno* 1363, *usque ad festum B. Joannis, anno eodem.*

B. 8369. (Rouleau.) — Parchemin de 11m60 de long.

1363-1365. — Miribel. — Compte de Guyot Ferlay, écuyer, damoiseau, châtelain. — Rôle des hommes qui devaient du froment. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles il donne audit Ferlay, en augmentation de fief, certaines redevances qu'il lui devait. — Dépenses pour la nourriture des porcs qui furent destinés à la subsistance des Gascons, *pro provisione Gasconensium, quando debebant transire per dictum locum ad servicium domini.* — Rôle des individus qui devaient des cens. — Lettres de l'office de chacipole de Miribel au profit de Pierre Villurbane. — Don de 160 florins d'or, fait par le comte aux bourgeois de Miribel, pour les aider à construire les murailles de leur ville.

B. 8370. (Rouleau.) — Parchemin de 14m25 de long.

1365-1366. — Miribel. — Compte de Guyot Ferlay, châtelain. — Il est fait observer que la chacipolerie des Iles, qui produisait 10 florins par an, avait été donnée à vie à Guyot Pon, à condition d'en faire hommage. — Remise faite par le comte de la garde que lui devaient l'abbé et les habitants de Vimiers, en considération des travaux de défense qu'ils faisaient audit lieu. — Autre rémission faite aux hommes de Miribel, en considération de leurs fortifications.

B. 8371. (Rouleau.) — Parchemin de 11m65 de long.

1366-1368. — Miribel. — Compte de Guyot Ferlay, châtelain. — Recette des vins dus à Miribel. — Article intitulé *Salsa*, c'est-à-dire assaisonnement, et contenant une recette de poivre et de gingembre. — Compositions payées *pro itinere fracto* (dégradation de la voie publique). — Désignation des objets de commerce qui étaient soumis au droit du péage. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, donnant 300 florins d'or à la communauté de Miribel, pour les fortifications de leur ville. — Autres du même qui, en considération des services que lui avait rendus Guyot Ferlay, *in partibus ultra marinis* (en Chypre), lui fait présent de 300 florins d'or, pour la réédification d'une tour qui lui appartenait.

B. 8372. (Rouleau.) — Parchemin de 14m20 de long.

1368-1370. — Miribel. — Compte de Guyot Ferlay, châtelain. — Recette de lapins et de tourtes dus dans la châtellenie par quelques individus. — Remboursement fait au chacipole des frais qu'il avait faits, pour la garde de malfaiteurs incarcérés. — Recette de 28 florins d'or, prix de la ferme de la chacipolerie de Miribel. — Composition payée par un indi-

vidu, qui ne s'était pas soumis aux officiers du comte (*quia fuit rebellis et non obedivit gentibus domini*). — Paiement de quarante gens (clientes) qui, avec d'autres, avaient mené dans des bateaux une certaine quantité de pierres de jet (*lapidum ingeniorum*), de Lyon à Pont-de-Veyle, sur le bord de la Saône. — Aumône de quelques florins faite aux Augustins de Lyon.

B. 8373. (Rouleau.) — Parchemin de 14m90 de long.

1370-1372. — Miribel. — Compte de Guyot Ferlay, châtelain. — On lit à la recette des droits d'entrage : *VI bicheti frumenti a Johanne de Jo, pro mutagio per ipsum debito, pro patre nuper defuncto.* — Aumône de froment et de seigle faite par la comtesse de Savoie aux religieux du Mont-Carmel de Lyon. — Recette de la mistralie de Miribel, *que diversi modo levatur, videlicet a quolibet tenente boves ad carrucam extra franchesiam quatuor bicheti siliginis, et a quolibet burgense tenente boves ad carrucam duo bicheti per annum.* — Recette de 8 lampées d'huile. — L'ânée de froment est vendue 18 deniers.

B. 8374. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1372-1374. — Miribel. — Compte de Guyon Ferlay, châtelain. — Au titre *Mutagia* (mutations), on lit : *Computatum de quatuor bichetis siliginis receptis ab heredibus Martini de Rosseriis pro mutagio debito ob mortem ipsius Martini.* — Recette d'avoine, *pro pasqueragio boum extraneorum pasquerantium in brotellis Miribelli prope Rhodanum.* — Recette du revenu de la garde perpétuelle de la communauté de Montaney. — Lettres d'Amédée VI de Savoie, par lesquelles il établit en faveur d'André Fabry, clerc, *suis exigentibus officiis*, qu'il avait annuellement 10 sous sur cette châtellenie pour l'achat d'une « robe ».

B. 8375. (Rouleau). — Parchemin de 16m de long.

1374-1376. — Miribel. — Compte de Guyon Ferlay, châtelain. — Recette de 72 poules et de 21 poussins. — Le total du poids de cire reçue est de 76 livres. — La recette des 44 livres viennoises que devaient de deux en deux ans les habitants de la châtellenie, est mise « en souffrance » depuis longtemps par la Chambre des comptes, est-il dit à cet article. — Recette des lods et ventes, consistant dans la perception d'une somme équivalant au sixième de l'immeuble aliéné. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles il crée, dans la ville de Lyon, un procureur pour ses sujets qui y demeuraient, ou qui étaient dans le voisinage. — Autres du même, contenant une transaction pour la taille qui était due de deux en deux ans avant la peste, *ante magnam mortalitatem que regnavit in anno* 1348.

B. 8376. (Rouleau.) — Parchemin de 19m35 de long.

1376-1378. — Miribel. — Compte de Guyon Ferlay, châtelain. — Recette des compositions pour coups, vol, contrebande, mauvais conseils, châtiments, méprises. — Salaire de Pierre Leroux, autrement dit Tailleur, citoyen de Lyon, chargé d'entretenir dans cette ville, en bon état, la maison du comte appelée le Temple. — Injonction faite au châtelain par la Chambre des comptes de rechercher tous les actes des notaires, afin d'en extraire tous ceux qui seraient relatifs au domaine, de quelque manière que ce fût. — Salaire d'un messager envoyé au comte de Savoie, *in exercitu suo*, pour lui faire savoir que des bateaux chargés de pierres à engins avaient abordé à Miribel. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui assigne une certaine somme pour les fortifications de Vimiers. — Copie de titres relatifs aux brotteaux du Rhône, vis-à-vis de Miribel.

B. 8377. (Rouleau.) — Parchemin de 28m55 de long.

1378-1382. — Miribel. — Compte de Guyon Ferlay, damoiseau, fils et héritier de Guyon Ferlay, damoiseau, naguère châtelain pour Amédée de Savoie, fils aîné du comte de Savoie. — Livraison du froment et du seigle que le comte donnait aux dames religieuses de « Pelotens », de l'ordre des Chartreux. Il est fait remarquer que la quantité de cette aumône annuelle avait été augmentée par le prince, *motus paupertate dictarum.* — Autres livraisons en faveur des Frères Mineurs et des Augustins de Lyon. — Dépenses de l'hôtel du prince faites à Bourg, *in ejus exercitu pro guerra sua contra dominum Bellijoci* (Beaujeu) *de mense aprilis anno* 1380. — Composition payée pour coups donnés à un chien. — Frais d'un voyage fait par le châtelain vers le comte pour prendre ses ordres relativement aux fortifications de Miribel, à cause de la guerre qu'il avait avec le sire de Beaujeu. — Dépenses d'Etienne de Balme, chevalier, commissaire inspecteur des fortifications de Miribel.

B. 8378. (Rouleau.) — Parchemin de 21m95 de long.

1382-1383. — Miribel. — Compte de Guyon Ferlay fils, châtelain pour Amédée de Savoie, fils aîné du comte. — Recette de 110 florins pour la ferme du péage. — Dépenses du lieutenant qui était allé à Bourg informer le prince de l'état des fortifications de la châtellenie. — Frais de réparations à quatre arbalètes destinées à la défense du château. — Cheval (*roncinus*) acheté 30 florins d'or. — Vente de 133 ânées de froment, de 325 ânées et 6 bichets de seigle.

B. 8379. (Rouleau.) — Parchemin de 27m50 de long.

1383-1385. — Miribel. — Compte de Jean de Lantenay, châtelain pour le prince, fils aîné du comte de Savoie. — Recette du produit des moulins de Miribel, revenu aux mains du comte de Savoie par la mort de Simon Col, son trompette, qui l'avait reçu de lui à vie. — Dépenses des braconniers et des fauconniers du comte, qui avaient chassé à Miribel entre l'Ascension et la Pentecôte. — Dépenses de l'hôtel de Bonne de Berry, comtesse de Savoie, faites à Lyon et à Montluel, aux mois de mai et de juin 1384. — L'ânée de blé, mesure de Miribel, est vendue 18 deniers gros. — Salaire du chirurgien Levrier.

B. 8380. (Rouleau.) — Parchemin de 23m55 de long.

1385-1386. — Miribel. — Compte de Jean de Lantenay, châtelain. — Recette annuelle de 6 deniers donnés par Rolet d'Arlo, damoiseau, pour la garde dans laquelle il s'était mis pour sa vie (*ad ejus vitam naturalem duntaxat*). — Autre recette de deniers donnés par un juif de Trévoux qui s'était mis, lui et ses biens, sous la garde du comte pour deux livres de cire. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, relatives à la protection accordée à ce juif. — Recette à l'occasion de la chevalerie reçue par ledit seigneur, (*occasione nove milicie domini*). — Dépenses pour les fortifications du château. — Salaire de Jean Ferlay et de son fils, qui avaient servi avec armes et chevaux dans la guerre faite aux révoltés du Valais. — Salaire de Katelin de Matafelon, qui avait servi avec le sire de Villars, en Flandre, dans la guerre du roi des Français contre les Anglais et les révoltés de Flandre. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, par lesquelles il ordonne le paiement de 100 florins au profit des religieuses de Pelotens.

B. 8381. (Rouleau.) — Parchemin de 16m80 de long.

1386-1387. — Miribel. — Compte de Jean de Lantenay, châtelain. — Rôle des individus qui devaient de la cire pour la garde que le comte leur accordait. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, au châtelain de Miribel, pour lui faire savoir qu'elle proroge pour deux ans la « souffrance » relative à la taille qui devait être perçue de deux en deux ans. — Recette de 2 sous dus par cinq individus, *pro usagio*, non compris leurs corvées et les poules. — Mention de l'aliénation de la chacipolerie de Miribel faite à Pierre de Villurbane, pour 300 florins d'or, et de son rachat par la couronne. — Salaire de François de la Gelerie et de Jean Changiat qui, en 1382 et 1383, avaient servi à Naples dans la guerre du duc de Calabre et d'Anjou.

B. 8382. (Rouleau.) — Parchemin de 19m40 de long.

1387-1388. — Miribel. — Compte de Jean de Lantenay, châtelain. — Recette de 12 bichets de froment de mutation (*de mutagio*) donnés par les héritiers d'Etienne Biset, leur père, *ob mortem dicti Stephani illorum patris*. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, qui révoque les gardes au profit du sire de Villars. — Autres lettres de prorogation de la levée régulière de la taille. — Assignation sur la châtellenie de 2,100 florins que le comte devait à Guy de Groslée, pour la guerre que la France faisait aux Flamands et aux Anglais. — Lettres par lesquelles le comte de Savoie reçoit l'hommage de Guy de Groslée, auquel il promet de donner 1,000 florins.

B. 8383. (Rouleau.) — Parchemin de 19m20 de long.

1388-1389. — Miribel. — Compte de Jean de Lantenay, châtelain. — Mention de la notification des nouveaux statuts de la Chambre des comptes, relatifs aux châtelains, faite à Guyon de Nozas, procureur de Jean de Lantenay. — Recette du fermage de la prévôté de Tramoies ; — de 26 florins pour la ferme de la pêche du lac des Echets. — Dépenses pour des travaux de fortification désignés par Jean de Sarravalle, chevalier, capitaine général du comté de Savoie, dans le bailliage de Bresse et de Valbonne. — Frais d'un voyage fait à Ripailles, pour faire savoir au comte que les gens du roi des Français avaient mis leurs pannonceaux sur la Saône au mois de mai 1389. — Paiement pour service militaire, *cum equis armisque in partibus Francie et Flandrie in guerra regis Francorum, contra regem Henglie pro transeundo in Hengliam in anno* 1386.

B. 8384. (Rouleau.) — Parchemin de 12m40 de long.

1389-1390. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, dit Charbuclé, damoiseau, châtelain. — Au chapitre intitulé *Banna concordata*, composition de 9 deniers gros payée par un individu qui avait injurié sa mère ; — une autre pour feu mis à un tas de paille, (*muello palearum*). — Le chacipole de Miribel, Jean de Villurbane, paie une composition de 15 florins, pour avoir laissé échapper un homme qui avait été mis en prison. — Paiement de 200 florins, à compte pour la dette contractée envers Guiot de Groslée. — Inventaire du mobilier du château ; on y voit entre autres choses « des marchicolles pour marchicoller tous les créneaux du châtel et de la tour; » « 12 escus à les almes de Mons., » *id est*, aux armes du comte de Savoie.

B. 8385. (Rouleau.) — Parchemin de 17m50 de long.

1390-1391. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette de 14 florins d'or pour la ferme de la

prévôté de Rillion ; — de 1 florin donné par un juif pour le fermage de la leyde et du coponage. — La communauté de Miribel paie une composition de 4 francs d'or, pour avoir enlevé furtivement *quedam bona utensilia in quodam gagiamento facto apud Fontannes contra dominos de Capitulo Lugdunensi.* — Une femme paie 15 sous, condamnée qu'elle avait été par le juge, pour avoir mis la main sur une autre femme, et cette dernière est condamnée à en donner 10, pour l'avoir frappée d'une pelle. — Réparations faites à la grande tour ronde et à la grande tour carrée de Miribel.

B. 8386. (Rouleau.) — Parchemin de 25m50 de long.

1391-1392. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Le droit de mutation consistait dans la perception du double de la redevance, la première année qui suivait la mort du tenancier, sur son successeur. — Dépense en blé faite par Pierre Morin, maître braconnier du duc de Savoie, et trois autres maîtres braconniers, ses compagnons, qui, avec leurs chevaux, 9 domestiques à pied, 40 chiens courants, 3 limiers et 18 lévriers, avaient chassé le cerf et les autres bêtes noires dans les bois de Miribel, au mois de septembre 1391. — Recette de 6 ânées d'avoine pour le fermage de la mistralie de Miribel, données par Aymonet Fabry. — Les hommes et la communauté de Montagne paient 8 livres viennoises de garde perpétuelle. — Paiement fait au nom du comte à André Cul, Pierre Fabry et Jean de Bourg, bourgeois de Vimiers, syndics et recteurs de toute la communauté dudit lieu, à compte sur ce qu'il leur devait de la somme de 200 florins qu'il avait promise pour la construction des murailles de leur bourg.

B. 8387. (Rouleau.) — Parchemin de 26m50 de long.

1392-1394. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Lettres de rémission de paiement accordées par Bonne de Bourbon, comtesse régente de Savoie, datées de Chambéry, le 28 septembre 1392, au profit de quelques individus pauvres, *attenta inopia.* — Lettres par lesquelles les hommes du manse de Villeneuve, de la paroisse de Corsiat, appartenant à la chapelle de Saint-André, fondée dans l'église de Saint-Paul de Lyon, se mettent sous la sauvegarde du comte de Savoie. Ces lettres sont de Jean de Cologne, archiprêtre de Chalamont et recteur de ladite chapelle. — Composition payée par une femme qui avait été condamnée à être battue nue et fouettée ; elle obtint, au moyen de la composition, de n'être ni fouettée ni mise à nu. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, par lesquelles il renouvelle des lettres de créance au profit du châtelain.

B. 8388. (Rouleau.) — Parchemin de 29m20 de long.

1395-1397. — Miribel. — Compte de noble et puissant seigneur Guillaume de Corgeron, chevalier, seigneur de Chaumont, châtelain de Miribel, rendu à Chambéry par son procureur, Moïse de Costa, juif. — Mandement d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui enjoint à son châtelain de livrer à Pierre Dompierre, son apothicaire, toutes les cires dues dans la châtellenie, pour l'usage de l'hôtel. — Lettres de prorogation de recette des 44 livres de taille due tous les deux ans par quelques hommes du mandement de Miribel. — Rôle des dépenses faites à Montluel par le comte de Savoie, le 24 septembre 1394. — Reconnaissance faite par Ode de Villars, chevalier, de la somme due par le comte de Savoie à Jean Rachez et à Georges Bergonion, drapiers de Montluel, pour les draps qu'ils avaient fournis pour les vêtements dudit comte. — Le bichet de froment est vendu 1 denier 3/4.

B. 8389. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1397-1398. — Miribel. — Compte de Guillaume de Corgeron. — Rappel que les héritiers de Johannard Provana, ancien châtelain, ont un compte à rendre. — Travaux de grosses réparations faites au château. — Frais d'une information faite par le procureur de Bresse, *de et super pernuncellis domini supra quibusdam rebus et possessionibus sub salva gardia et superioritate opposita*s, (que certains individus) *ad terram violenter perstraverunt, domos et possessiones easdem diruerunt et plura enormia commisserunt.* — L'ânée de froment est vendue 8 deniers gros.

B. 8390. (Rouleau.) — Parchemin de 13m90 de long.

1398. — Miribel. — Compte de noble et puissant seigneur Guillaume de Corgeron, chevalier, seigneur de Chaumont, châtelain. — Certificat des bourgeois et « bons hommes » de Miribel, attestant que l'état de ruine du moulin dudit lieu ne permettait pas d'y moudre. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, par lesquelles il nomme Philibert de Cotunez, *custodem et rectorem hospicii de Templo*, concierge de l'hôtel qu'avait à Lyon ledit comte.

B. 8391. (Rouleau.) — Parchemin de 25m35 de long.

1398. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, dit Charboucle, damoiseau, châtelain. — Recette des deniers dus pour leur garde, par l'abbé de l'Ile-Barbe et les habitants de Vimiers. — Recette d'une condamnation de 30 sous subie par un individu pour *evaginasse quemdam gladium contra quemdam familiarem abbatie de Pelloteу.* — Dépenses pour travaux

exécutés au château d'après l'avis de Pierre de Vieux-Château, maître des œuvres de la cité de Lyon. — Lettres de l'office de châtelain au profit de Henri de Villette. — Lettres de garde et de sauvegarde accordées par le comte Amédée VIII aux habitants de Genay et de Remont, à leur requête, et en vertu desquelles les pannonceaux du comte furent mis sur leurs biens et leurs maisons. — Autres semblables obtenues par les habitants du mandement de Rochetaillée.

B. 8392. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1402-1403. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, damoiseau, châtelain. — Recette de 12 ânées de seigle pour le fermage de la mistralie de Miribel ; — de 2 florins d'entrage pour l'abergement de la chaussée de l'étang, située au lieu dit en Facy. — Paiement fait à Jacquement Burdin, de Miribel, tailleur de pierres, pour celles qu'il avait fournies pour la construction du château. — Autre d'une partie des 3,447 florins dus à Jean Buffard, pour avoir servi le comte onze mois avec soixante chevaux et autant d'hommes, *in partibus ultramontanis contra F. Canis et alios quoscumque terram domini offendentes*. — Lettres du comte Amédée VIII qui autorise ce paiement.

B. 8393. (Rouleau.) — Parchemin de 5m de long.

1403. — Miribel. — Compte de Guillaume Escoffier, notaire, commissaire receveur des extentes dans les châtellenies de Miribel et de Montluel. — Compositions de 10 florins payée par un notaire, qui n'avait pas déclaré les lods et ventes dus sur un jardin qui avait été vendu; — de 3 florins encourue par une servante, *quia nundum usagiaverat de quadam domo moventi de dominio directo domini sibi data*; — de 1 florin payée par Pierre Rigaud, de Montluel, *quia non usagiaverat de platea in qua constructi sunt gradus sue domus*.

B. 8394. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1403-1404. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette du droit de mutation à l'occasion de décès. — Livraison des poules, des tourtes et autres objets d'aliments à Michelot de Gex, brodeur du comte, en paiement de ce qu'il pouvait lui devoir. — Dépenses de l'hôtel du comte faites à Pont-de-Veyle, le 30 octobre 1403. — Le bichet de froment est vendu 2 deniers et 3/4.

B. 8395. (Rouleau.) — Parchemin de 19m60 de long.

1404-1405. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette de 100 livres de cire données par la communauté de Genay et Bernoz, *de guarda perpetua per annum, in qua et sub protectione et tuhicione domini pro se et suis impertetum successoribus cum rebus suis et bonis, se submiserunt*. — Divers mandements pour le paiement de 600 florins au profit de Humbert de Thoire et Villars, auquel le comte de Savoie les devait; l'un d'eux est adressé à Pierre de Marmont, écuyer, châtelain de Beauregard, dont la recette devait contribuer à l'extinction de cette dette.

B. 8396. (Rouleau.) — Parchemin de 19m10 de long.

1405-1406. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Aumône annuelle de blé faite aux Carmes de Lyon. — Injonction au châtelain dans une note marginale de la Chambre des comptes, d'avoir à produire les lettres aux termes desquelles les récoltes des objets alimentaires de la châtellenie étaient engagées à Michelet de Gex, brodeur du comte de Savoie. — Lettres par lesquelles le comte engage pour trois ans, à Henri de Villette, le produit de la pêche de l'étang des « Eschetz », aux conditions exprimées dans ledit acte. — Compositions de 3 florins 9 gros payée par Guyon Tisserant et Jeannette, sa servante, *qui inculpabantur adulterasse invicem* ; — de 16 florins encourue par Jean Doret, pour avoir séduit la femme de Toulongeau et avoir été trouvé avec elle dans son cellier.

B. 8397. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1406-1407. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Procès-verbal de la reconnaissance faite par le châtelain et Guillaume Escoffier, commissaire des extentes, des limites des terres, des tâches situées dans le lieu dit « Combelarge », sur Beynot. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, portant rémission de 50 marcs d'argent, auxquels avait été condamné « Pingeon » d'Oyonnax, damoiseau, pour avoir pris et enfermé François Rigaud, du Dauphiné, puis l'avoir transféré dans le comté de Savoie et dans d'autres lieux hors de la juridiction dudit comte. — Une tourte de la recette, la corvée d'un homme, la lampée d'huile sont estimées chacune 1 denier gros.

B. 8398. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1407-1408. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Compositions payées par un individu accusé de tenir une maison mouvant du domaine direct du comte de Savoie, sans en avoir l'investiture ; — pour supposition de lettres ; — par un individu qui avait acheté un tonneau de vin volé par un autre. — Paiement annuel de 500 florins à Humbert de Villars.

B. 8399. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1409-1410. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Compositions payées par un individu qui avait frappé son bouvier; — pour la vente du cours d'eau de Buxy, sans autorisation; — pour dîme mal payée et enlèvement de blé sans appeler les décimateurs. — Dépenses *in operibus, reparationibus garnisione et fortificatione castri Miribelli*. On mentionne en français celles faites pour acheter à Lyon six douzaines de « pos » de sapin, à un écu la douzaine, pour faire des dits « pos per chescun crenel dudit chastel une marchicolle et monter en nombre de 44 marchicolles, et pour asseoir la bombarde et faire un tors à tendre fors arbalestes. »

B. 8400. (Rouleau.) — Parchemin de 10m60 de long.

1411. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette de 10 ânées de seigle pour la ferme du moulin de Miribel; — de 165 poules et de 53 poussins dus dans la châtellenie. — Entrage de 12 deniers payé par les héritiers Geoffroy Magnien, pour une terre en broussailles au lieu dit les Gouttes. — Compositions de 11 deniers pour avoir enfreint une saisine; — de 3 florins pour avoir retenu des jougs de bœufs. — Recette des condamnations de la prévôté de Malbois. — Conversion des monnaies de la recette, ramenées au florin d'or petit poids.

B. 8401. (Rouleau.) — Parchemin de 9m45 de long.

1412-1413. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Evaluation des mesures de la châtellenie : 8 coupons font 1 coupe, 3 coupes 1 bichet, et 8 bichets 1 ânée de froment; 2 bichets combles équivalent à 3 bichets ras. — Guillaume Gueynard donne 14 ânées pour la ferme de la mistralie de Miribel. — Paiement de la pension de Humbert de Villars, *exonerationem sex centum florenorum parvis ponderis annualium pridem domino de Villariis assignatorum*.

B. 8402. (Rouleau.) — Parchemin de 17m10 de long.

1413-1414. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Injonction nouvelle au châtelain de faire publier et mettre aux enchères la ferme du moulin de Miribel, *licet gridari fecerit pluries, locis, modis, temporibusque debitis et consuetis; ac tamen neminem invenire potuit qui ad firmam accipere seu accensare voluerit, nihilominus injungitur expresse de mandato computorum adhuc gridari pluries*. — Composition payée pour un empiétement sur la voie publique. — Autre de 22 florins infligée à Pierre Millet, pour avoir été trouvé en adultère avec la femme Brimont. — Recette de 20 lampées d'huile de redevances dues dans la châtellenie. — Dépenses pour la poursuite de la « dégradation » d'un clerc qui avait commis des homicides.

B. 8403. (Rouleau.) — Parchemin de 12m90 de long.

1414-1415. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Sous le titre de *Nova garda*, se trouve la recette annuelle d'une livre de cire donnée par Reymond Aymar, reçu dans la garde du comte, *ad vitam duntaxat*. — Injonction de la Chambre des comptes au châtelain, de produire dans son compte suivant, la copie des lettres de cette garde. — Abergement des eaux d'une fontaine vulgairement appelée « Aloyon », et de l'eau venant par la voie publique dans les prés de Tramoies.

B. 8404. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1415-1416. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Abergement au profit de Huguenin de Villette, par Pierre de Ganay, dit Morelles, lieutenant du châtelain, de la chaussée d'un étang appelé du Fay, provenant du domaine direct du comte. — Recette de 16 florins pour la ferme de la chacipolerie de Miribel. — Composition de 2 florins infligée à Pierre Poillard, qui s'était approprié une balle de laine qu'on l'avait chargé de porter au tisserand. — Un marchand de Montréal paie 4 florins pour avoir traversé le mandement de Miribel avec ses bêtes de somme, sans payer les droits de péage.

B. 8405. (Rouleau.) — Parchemin de 14m25 de long.

1416-1417. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — 12 ras d'avoine comptent pour 1 ânée à la mesure de Miribel. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui confirment l'abergement perpétuel fait par le bailli de Bresse, le sire de Varambon, en 1413, à Humbert Goyard de Lyon, d'un « chemin » ou « lieu public », situé en deçà de la Saône, en Empire, commençant à la croix d'Adhevreux jusqu'au port de Sainte-Marie de l'Ile-Barbe, et d'un autre « chemin » ou « lieu public », allant de ce port à Lyon, *per ante castrum de Cueres ad vendendum ibidem candelas cereas et alias legitimas denarialas*. — Autre fait par le même prince à Guillaume Escoffier, notaire, d'un emplacement à Miribel, près la rue venant de la porte de Saule. — Offrande de 1 florin faite par le duc au prieur de Saint-Yrénée de Lyon.

B. 8406. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1417-1418. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain.— Lettres d'abergement: 1° de brotteaux situés sur le

Rhône, au lieu dit « du Sauge »; — 2° d'une vigne située dans la perrière de Miribel. — Recette de 4 florins pour la ferme de la prévôté de Tille ; — de 5 florins donnés par l'amodiateur du lac des Echetz, *pro firma fugationis et capionis quorumcumque animalium lacus d'Eschez*. — Composition de 3 florins payée par Antoine Chapond, inculpé d'avoir pris des pigeons de colombier avec des filets appelés « files tombares ».

B. 8407. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1418-1419. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain, damoiseau. — Recette de 1 ânée et 5 rases d'avoine de redevances dues dans la châtellenie pour le droit de pâturage dans les brotteaux. — Jean Guigon, citoyen de Lyon, paie une livre de gingembre pour sa garde. — Compositions payées par plusieurs individus, inculpés d'avoir pêché dans l'étang du moulin appartenant aux religieuses. — L'ânée de froment est vendue cette année au prix de 2 florins et 8 deniers gros ; la livre de cire 3 deniers gros, et la livre de gingembre 10 deniers gros.

B. 8408. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1419-1420. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, dit Charbouclé, damoiseau, châtelain. Il jure par serment d'entretenir le châtel de Miribel aux frais modérés du comte, de venir chaque année à la Chambre des comptes de Chambéry rendre ses comptes de la châtellenie, et de se soumettre à une amende de 25 livres fortes, toutes les fois qu'il y aura erreur dans sesdits comptes. — Recette du produit de la pêche du lac des Echetz. — Paiement de 400 florins fait au nom du duc de Savoie à Humbert, seigneur de Thoire et Villars, à compte sur ce qui lui était dû.

B. 8409. (Rouleau.) — Parchemin de 13m85 de long.

1420-1421. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette de 130 volailles données par autant d'habitants de la châtellenie à titre de redevances. — Désignation des mesures de vin : 2 pots font 1 quarteron, 4 quarterons 1 quarte, 4 quartes 1 barral, et 2 barrals 1 ânée. — Recette de cire donnée par des individus pour leur garde à vie ; — pour l'abergement fait par le sire de Varambon, bailli de Bresse, de partie d'un « chemin » allant de l'Ile-Barbe à Lyon, en passant devant le château de Cuires. — Achat de salpêtre pour faire de la poudre à bombarde.

B. 8410. (Rouleau.) — Parchemin de 13m75 de long.

1421-1422. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette du produit de la ferme de la mistralie de Miribel ; — de 3 ânées de vin de redevances dues dans la châtellenie ; — de 6 livres viennoises de tailles qui y sont dues. — Composition de 18 florins encourue par Pierre Bunilard, pour avoir jeté un licol à la tête de Jean Sorbier, l'avoir renversé et maltraité. — Aumône de 1 florin au profit du prieur de Saint-Irénée de Lyon. — Dépenses pour la construction de la grande tour carrée du châtel de Miribel.

B. 8411. (Rouleau.) — Parchemin de 14m10 de long.

1421-1422. — Miribel. — Compte de Henri de Villette. (Copie du précédent.)

B. 8412. (Rouleau.) — Parchemin de 19m40 de long.

1423-1424. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Lettres d'abergement par le châtelain de construire la chaussée de l'étang de Courtieux, située sur la voie publique de Vimieux à Villars. — Autre d'une terre vague, couverte de broussailles (*broeriæ hermæ*), située en Chanoz, sur le chemin de Chalamont à Lyon. — Reconnaissance d'un emprunt de 1,000 écus d'or, faite par Amédée VIII, duc de Savoie et de Genève, en 1402. — Lettre du don de 50 florins d'or fait par le duc de Savoie à Pierre de Balme, pour ses bons offices, lequel reçoit ces 50 florins, *in feudum ligium, et nobile, et sub homagio*.

B. 8413. (Rouleau.) — Parchemin de 21m85 de long.

1424-1425. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Désignation comparée des mesures des céréales : 8 coupons font 1 coupe, 3 coupes 1 bichet, 8 bichets 1 ânée, et 2 bichets combles 3 bichets ras. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, qui aberge à perpétuité le moulin de Miribel. — Autres du même qui réunit Cuires et son territoire au district ou mandement de Miribel. — Lettres du châtelain par lesquelles il reçoit en la garde du duc de Savoie une série d'individus dénommés dans ces lettres.

B. 8414. (Cahier.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1425. — Miribel. — Compte de Pierre Chambrot, receveur du péage de Miribel, établi par noble Henri de Villette, châtelain. — On y lit : *Pro uno equo cum clistella ad racionem duorum denariorum..... pro uno navigio novo qui conducebatur apud Lugdunum 2 grossi..... Recepti die mercurii XI et jovis XII dicti mensis aprilis pro IIII° et octo animalibus oneratis attendentibus Genevam XVII floreni. — Recepti pro uno vitulo qui portabatur Lugdunum II denarii.*

B. 8415. (Rouleau.) — Parchemin de 16m50 de long.

1425-1426. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette de 35 ânées du vin dû dans la châtellenie ; — de lapins et de tourtes. — Recette annuelle de 4 livres viennoises de l'abbé de Lyon, pour la garde de Cuires. — Composition de 6 florins payée par un individu qui avait enlevé les statues de la Vierge et de saint Pierre pour les porter dans une autre église. — Dépenses pour des travaux de fortification exécutés au château de Miribel.

B. 8416. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1426-1427. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Jean de Joz, damoiseau, donne annuellement 4 ânées de seigle pour l'abergement perpétuel à lui fait du moulin de Miribel. — La femme de Pierre Ambronay paie une composition de 9 florins, pour *maliciose removisse et recossisse* les gages saisis chez son mari par le chacipole. — Dépenses pour travaux de fortification exécutés au château de Miribel. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, datées de Chambéry 1427, par lesquelles il crée une pension en faveur des Célestins de Lyon.

B. 8417. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1427-1428. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Sous le titre de *Mutagia* ou mutation, est une recette de froment, double du servis ordinaire attaché à une maison, après la mort du tenancier, *quando cosas accidit per mortem alicujus decedentis, tenentis de feudo seu emphyteosi domini.* — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles il amodie la moitié de la ferme du péage de Miribel. — Frais de l'exécution d'un faux monnayeur.

B. 8418. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1428-1429. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette de 317 livres de cire, perçues dans la châtellenie, pour la garde, les mutations et certaines redevances ; — de 115 florins pour la ferme de la pêche du lac des Echetz. — Composition de 18 deniers payée par Jean Hugonet, qui avait arraché et brûlé une portion de la palissade bordant les fossés de la « poype » de Miribel. — Autre de 40 sous donnés par un prévôt condamné par le juge de Bresse, pour avoir manqué de parole dans l'exercice de ses fonctions. — L'ânée de blé est vendue 12 deniers gros, et la poule 1 obole et un demi-quart.

B. 8419. (Rouleau.) — Parchemin de 15m40 de long.

1429-1430. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Bail de l'office de la cléricature de la cour de Miribel. — Composition de 3 florins donnés par un individu, qui avait joué aux dés malgré les défenses. — Lettres d'une indemnité accordée au fermier du péage de Miribel, à cause de la diminution de la recette, occasionnée par l'interruption du passage, après la prise du château d'Anthon sur le Rhône, par la présence des gens de guerre, et après le meurtre de noble Robert de l'Estanchy.

B. 8420. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1430-1431. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Recette de 110 ânées de grains provenant de la ferme de la mistralie, *seu marescalcie domino pertinentis apud Cueres que levatur diversis modis, videlicet a quolibet tenente boves ad carrucam ad racionem unius bicheti ;* — de l'avenage pour la pâture. — Dépenses pour la reconstruction du pilori, *universalis reformationis causa tocius patrie nuper edite.*

B. 8421. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1431-1432. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Lettres d'abergement de terres vagues et en broussailles, situées sur les côtes aux Vignoz, près du cours de l'eau du Raffort et un chemin antique, au profit de Jean Pelletier. — Composition de 18 deniers infligée aux deux sergents de Genay, qui avaient arrêté le sergent de Miribel venu pour exécuter des lettres de sauvegarde. — Autre de 9 deniers encourue par un homme d'Arbignieux, au royaume, qui, avec plusieurs de ses voisins, était arrivé en bateau à Vimiers, du côté de l'Empire, et y avait fait exécuter un mandement en cas de nouvelleté par des officiers du roi. — Achat de balistes et de coulevrines, *ad tuitionem dicti castri.* — Achat d'une barre de fer de deux livres, pour enfoncer les pierres dans les bombardes.

B. 8422. (Rouleau.) — Parchemin de 15m55 de long.

1432-1433. — Miribel. — Compte de Henri de Villette, châtelain. — Mandement de Claude Saix, seigneur de Rivoire, chevalier, chambellan et président de la Chambre des comptes, donné le 7 mai 1433, prescrivant à tous les châtelains de n'avoir égard à aucune lettre d'aliénation du domaine, si l'acte d'aliénation n'était pas visé par la Chambre des comptes, et cela *sub formidabilibus penis.* — Recette de la leyde et du coponage du marché et des foires de Miribel. — Amendes

payées par des individus qui avaient exporté des blés malgré la prohibition. — Frais pour l'exécution des individus *qui venerant cum armis ad villagia Sathonay et de Fontañis, mandamenti Rupiscisse, cujus villagii de Fontanis homines fuerunt in speciali protectione et in salva guardia domini, dictaque villagia cum armis invasisse, et in eisdem logiasse et quam plurima damna ibidem fecisse prout latius in summa inferius designata declarantur.* — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, nommant un coadjuteur du châtelain, devenu vieux, infirme et bien méritant.

B. 8423. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1433-1434. — Miribel. — Compte de Henri de Villette et de son lieutenant noble Jean Guyot, autrement dit La Garde, qui prend la moitié du salaire du châtelain en titre. — Amendes encourues par des individus qui avaient vendangé sans avoir égard au ban de vendanges; — par une veuve qui avait dit à un homme : « Tu as fait à la brondella ; » — pour ces mots proférés : « Tu ne parleras pas toujours ainsi gros. » — Indemnités accordées au châtelain et à son lieutenant pour les tentatives par eux faites pour arrêter le sire des Marches.

B. 8424. (Rouleau.) — Parchemin de 39m35 de long.

1434-1436. — Miribel. — Compte de noble Jean Guyot, dit La Garde, lieutenant de Henri de Villette, et depuis sa mort son successeur. — Lettres d'abergement ou asservissement perpétuel de terres vagues au profit de Jean Guenard, situées sur le chemin de la rue neuve (*rute nove*) du village de Tramoyes à Montluel. — Autres d'un chemin public allant de Chalamont à Lyon ; — d'une fontaine dont les eaux tombaient dans le chemin qui allait de l'église de Saint-Martin de Miribel à Montluel ; — des eaux des sources du Crot de Moles. — Lettres du bail du péage ; il y est fait allusion au déficit apporté dans cette partie de la recette, *causantibus guerrarum turbinibus tam patria in illa quam aliis circumvicinis anno nuper elapso* (1434) *vigentibus*. — Récit de l'arrestation de Galais, *cum magna comitiva gentium causa adducendi captivatum dictum Galesum apud Miribellum*..... — Un fragment de compte de 1434.

B. 8425. (Rouleau.) — Parchemin de 21m10 de long.

1437-1438. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, dit La Garde, châtelain. — Série de compositions dont les unes sont arrêtées par le châtelain seul, les autres en présence du juge; elles forment deux séries particulières dont les cas sont distincts; ils sont peu graves dans la liste *presente judice*. Dans cette dernière, d'ailleurs, il y a des condamnations et des compositions ; dans la première ne se trouvent que des compositions. — Dépenses pour réparer les barbacanes de tous les créneaux qui environnaient le château. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, fixant à 50 florins les gages de ce châtelain, c'est-à-dire au double de ceux des autres châtelains.

B. 8426. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1438-1439. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, dit La Garde. — Recette de 21 florins, au lieu de 43, pour la ferme de la chacipolerie de Miribel ; — du produit de la ferme de la prévôté des Iles ; — de 16 deniers gros pour la ferme des publications, et des langues de bœufs et vaches abattus dans l'abattoir de Miribel pendant une année. — Indication d'une réduction faite dans le prix de la ferme du péage de Miribel, *propter pluvias et guerras que fuerunt in Breyssia*. — Requête du chacipole de Miribel, dans laquelle il raconte comment il a été fait prisonnier par les gens du duc de Bourbon quand lui, chacipole, voulait enlever les pannonceaux dudit seigneur, placés sur certaines maisons, et y mettre ceux du duc de Savoie. Il demande en conséquence à n'être pas obligé de lui payer la ferme de son office, pendant le temps qu'il a été prisonnier à Ambérieux. — Lettres d'attestation de la vérité des faits, données par le châtelain de Miribel, et droit est fait à la demande.

B. 8427. (Rouleau.) — Parchemin de 21m20 de long.

1439-1440. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Versement des blés vendus par le châtelain à noble Pierre d'Ambronay et à noble Thomas Guillod, bourgeois de Bourg, adjudicataires des blés des bailliages de Bresse, des Dombes, de la Valbonne et du Bugey. — Lettres de l'abergement de bois et de bruyères situés au territoire de Chanoz, fait au profit d'Antoine Mayraud, de Saint-Maurice-de-Beynoz, par le châtelain Jean La Garde. — Condamnation pécuniaire encourue par Jean Berthaud qui avait, en dépit des ordonnances, pris et gardé vingt-deux charges de bagages ayant appartenu aux hommes d'armes de noble François Maréchal, qui étaient alors à Montagny. — Dépenses pour fortifier le château de Miribel, selon les ordres de noble Jean de Lornay, capitaine général des fortifications de Bresse. — Dépenses pour l'exécution de Humbert de Veyle, qui eut les deux oreilles coupées, et qui fut ensuite banni. — Lettres de fondation de la chapelle castrale de Miribel. — Long mémoire de dépenses faites par le châtelain, dans lequel figurent celles occasionnées par la journée tenue à Bourg, entre les ducs de Bourbon et de Savoie.

B. 8428. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1440-1441. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, dit La Garde, châtelain. — Lettres de l'abergement des eaux de pluie descendant par le chemin allant de Miribel à Myannay, pour l'irrigation des prairies. — Don annuel fait aux Célestins de Lyon, sur les revenus de cette châtellenie. — Injonction faite par le duc de Savoie de payer 100 florins à noble Aimonnette de Selles, damoiselle, *inclite servitrici domine Yolande de Francia, domine et filie domini nostri tunc principis Sabaudie,* à titre de don fait par Philippe de Savoie, comte de Genève, pour les bons offices de ladite damoiselle, et à l'occasion de son mariage avec noble Guyon de Genay.

B. 8429. (Rouleau.) — Parchemin de 25m35 de long.

1441-1442. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Lettres d'abergement de terres, de bois, de prés et de broussailles, situés au lieu dit es Espinottes ou en Fontaney, au profit de Pierre Chevreau, de Miribel. — Devis et frais de constructions à faire pour la défense du château de Miribel, après la visite de Jean de Lornay, capitaine général des fortifications de Bresse, et d'après les indications données par Jaquemet du Crot, de Pont-d'Ain, maître des œuvres du duc de Savoie.

B. 8430. (Rouleau.) — Parchemin de 22m90 de long.

1442-1443. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Recette du revenu de la prévôté. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il amodie les revenus de la pêche, de la chasse et de la garde de l'étang d'Echetz, au profit de Pierre Dupuis, bourgeois et marchand de Montluel. — Requête rédigée en français dans le but d'obtenir le moyen de faire passer le Rhône au port de Vimiers, soit aux gens de pied, soit aux voitures. — Déclaration des hommes du mandement de Miribel.

B. 8431. (Rouleau.) — Parchemin de 27m40 de long.

1443-1444. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Recette de 4 livres viennoises, données par l'abbé d'Ainay de Lyon, pour la garde du château que possédait l'abbaye à Cuires. — Composition réduite à cause de la pauvreté des délinquants qui avaient pris dans un filet les pigeons du duc, et aussi à cause de la prise de Vimiers (*tam ad causam invasionis Vimiaci*). — Autre soldée par un individu qui s'était retiré à Lyon quand les Routiers envahirent Vimiers. — Condamnation payée par d'autres individus à la même époque, *eo quia inculpabantur, tempore Rocteriorum et gentium armorum, qui villam Vimiaci ceperunt, mandamentum Miribelli* absentasse et apud Lugdunum se retraxisse.* — Lettres de Louis, duc de Savoie, données à Genève, le 20 octobre 1443, pour la levée d'un subside pour couvrir les dépenses faites pour le passage du roi des Romains, pour les fortifications de Miribel et les indemnités nécessitées par la présence des Routiers. — Réduction du prix de la ferme du port de Vimiers sur la Saône; cet article donne la date précise de l'arrivée des Routiers sur la rivière : *Qui quidem locus Vimiaci de mense aprilis novissime lapso, cum castra et ville in locis limitrophis dicionis ipsius domini nostri consistentium ex illorum improvida custodia, fuerunt per dictum Le Loup et nonnullos alios malignantes Rocterios a regni Francie partibus furtive invasi et capti.*

B. 8432. (Rouleau.) — Parchemin de 28m20 de long.

1444-1445. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Compositions payées par une femme qui en avait appelé une autre *puta ribauda;* — par un homme qui, faisant chauffer de l'huile dans une poêle à frire, en avait répandu sur quelqu'un en mettant sa poêle entre deux individus qui voulaient se battre et qu'il cherchait à séparer. — Indemnité accordée au pontonnier, fermier du passage de la Saône à Vimiers, *quoniam dictus portus et tota villa Vimiaci fuerunt invasi et destructi per Roterios Francie, et tota villa casu fortuito ignis incendio concremata et destructa; nullum passagium ibidem manutenetur, quia nemo in dicto loco Vimiaci, neque in portu ejusdem moratur, et nulla navis est ibidem, sed navem, que ibidem erat, dominus donavit nobili Petro de Thessoneria, capitaneo de Rocteriis, qui ipsam tenet.* — Dépenses pour des travaux de fortification exécutés au château de Miribel en 1443. — Requête des bourgeois et habitants de Genay et de Beynost, qui demandent des indemnités pour la garde qu'ils font jour et nuit sur la Saône, pour s'opposer au passage des Routiers. — Autre d'individus qui demandent des secours, parce qu'ils sont ruinés par les gens de guerre qui ont envahi la Bresse, qui les ont faits captifs et les ont rançonnés.

B. 8433. (Rouleau.) — Parchemin de 30m60 de long.

1445-1446. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Recette de 208 livres de cire, données annuellement par autant d'individus pour leur garde perpétuelle. — Au dos de la même peau, réduction de redevances en faveur des habitants de Genay, qui avaient adressé une supplique au duc de Savoie, lesquels *continue, die noctuque, incessantur sustinere habent gravissima et ponderosa, adque periculosa onera que jam tam longo tempore, absque refrigerio saltem pauco,*

propter guerras satis dolenter notorias in patria Breyssie et in dicto loco pro majori parte, quia in limitrophis finibus dicte patrie ubi tam animose bellaverunt et bellant ad ipsius patrie defensiorum, neu invadant seu transeant hostes armigeri Rocterii Francie Sagonam, etc..... — Autre réduction pour les mêmes habitants et pour la même cause.

B. 8434. (Rouleau.) — Parchemin de 25m75 de long.

1446-1447. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Réduction continuée des redevances en cire au profit des bourgeois et habitants du lieu et du mandement de Genay, à cause des charges qu'ils sont obligés de supporter à cause des guerres, placés qu'ils étaient sur les frontières, *ubi tam animose bellaverunt et bellant, ne transeant Rocterii Francie Sagonam.* — Lettres de l'abergement à noble Jean La Garde, du droit d'établir la chaussée d'un étang à Romanèche, près de l'étang des Beauportal. — Autre de terres vagues situées dans des îles formées par le Rhône....., *juxta locum appellatum de Charas in insula.....* — Nouvelle réduction de redevances en faveur de la communauté de Montaney, près de Neuvelle-sur-Saône, à cause des charges qu'ils avaient supportées pendant les guerres, *onoresa castri et loci fortificatione, quociens Rocterii invadere volunt in defensionem transitus per fluvium Sagone se in eos viriliter opponendo.....* — Modération en faveur de l'abbaye de l'Ile-Barbe, pour ce qu'elle devait de garde pour la ville et le château de Vimiers, *attentis perjuriis, incendiis, voraginibus et aliis guerrarum discriminibus qui obvenerunt in dictis villa et castro, que effecti sunt inutiles et inhabitabiles.* — Indemnité donnée à un individu qui avait été détroussé et fait prisonnier par les gens de la garnison de Lyon, quand il allait de Vimiers à Miribel où demeurait son père.

B. 8435. (Rouleau.) — Parchemin de 23m25 de long.

1447-1448. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Remise de 103 livres de cire au profit des habitants de Genay, qui se trouvaient aux avant-postes quand les Routiers voulaient passer la Saône et attaquer Genay et Beynost. — Lettres d'abergement de broussailles qui étaient dans des îles du Rhône, près des Brotteaux, au profit de Pierre Ravalier. — Description des fourches qu'on venait d'élever à Miribel. — Pièces justificatives annexées à la fin du rouleau.

B. 8436. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1448-1449. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Recette de 24 ânées de seigle provenant de la ferme de la mistralie ou maréchaussée de Miribel et de Cuires; — de 4 ânées de seigle, annuellement dues au duc de Savoie, sur le moulin de Miribel. — Réduction de recette à cause de l'abandon de terres et brosses situées en la Fouillouse. — Continuation de réduction de redevances en faveur des habitants de Genay, à cause des guerres et des frais qu'elles leur faisaient supporter. — Réduction de 103 livres de cire de garde qu'ils devaient en une valeur de 21 florins, tant que le duc le voudra. — Compositions de 7 sous donnés par un individu qui avait dit à Jean Delarue qu'il aurait été excommunié comme un chien, s'il n'avait intercepté les lettres; — de 5 sous pour ces paroles : *Tu ipse es unus superbus.* — Continuation de déficit dans la recette du péage de Vimiers, depuis l'invasion de ce lieu par les Routiers qui l'avaient saccagé et mis sous la main du roi de France, *et deinde redacta et posita sub manu regis.* — Refus du droit de garde par l'abbaye de l'Ile-Barbe et les habitants de Vimiers, à cause des contestations du duc de Savoie et du roi de France, relativement à la possession du château et du village de Vimiers occupés par les gens du roi.

B. 8437. (Rouleau.) — Parchemin de 19m50 de long.

1449-1450. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, dit La Garde, châtelain, et de Jean La Garde, son fils, nommé son coadjuteur l'année précédente par lettres données à Turin, avec promesse de succéder au titulaire après sa mort. — Continuation de réduction de redevances en faveur des bourgeois et des hommes du mandement de Genay, à cause des guerres. — Composition payée par un individu qui avait dit à un autre qu'il était fils d'une hérétique. — Indication d'un subside voté par les Etats pour l'organisation et l'entretien de l'armée ducale, qui devait passer les Alpes *ipso anno* 1449. — Continuation de réduction de redevances en faveur des habitants de Fontenay, de Genay et de Beynost. — Copie de deux lettres, l'une d'Amédée de Savoie, l'autre de Charles de Savoie, constatant qu'ils devaient audit châtelain 699 florins, promis sous l'obligation de leurs biens.

B. 8438. (Rouleau.) — Parchemin de 27m60 de long.

1450-1451. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, dit La Garde, châtelain. — Compositions payées par un individu qui ne s'était pas rendu à Miribel, *pro tuta custodia facienda, tempore quo dominus Dalphinus penes castellaniam Miribelli venationem faciebat;* — par un individu qui avait parcouru en barque le lac d'Echetz ; — par un individu qui avait dit à un autre : « Mermet, tu as dit ad Martin que tu me euse rencontré, que tu me use tué d'ung glaive ; » — pour ces mots : « Tu veul subjuguez tout le monde. » — A l'article du pontonnage de Vimiers, il est dit que 200 florins devaient être

annuellement dépensés pour les fortifications de cette place. — Requête de l'abbaye de l'Ile-Barbe adressée au duc de Savoie, à l'effet d'être affranchie de ce qu'elle devait de garde à cause du château de Vimiers incendié, et dans lequel les religieux avaient fait de grandes pertes. — Reconnaissance par le duc de Savoie des sommes par lui dues à Guyon de Sathonay, à Pierre de Villette et à Claude Gabriel, écuyers, et à Pierre Gojat, archer, *pro stipendiis temporis quo in armis prefato domino servierunt, pro tribus lanceis quolibet cum tribus equis, necnon uno archerio equite in partibus Vercellorum.* — Abergement de broussailles et de terres vagues dans les environs de Miribel.

B. 8439. (Rouleau.) — Parchemin de 25m30 de long.

1451-1452. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — Continuation de réduction de redevances en faveur des habitants de Genay, à cause des désastres de la guerre. — L'abbaye de l'Ile-Barbe est condamnée à une amende de 9 deniers dans la personne de son officier, Benoît de Collonges, au royaume, pour avoir banni un individu d'outre Saône, en Empire, sur la terre du duc de Savoie, mandement de Miribel, au préjudice de la juridiction dudit duc. — Les lapins de la recette sont vendus 1 denier chacun. — Pièces relatives au rachat des 200 écus d'or que le duc devait annuellement aux Célestins; cette somme était destinée à la fondation de leur église. — Reconnaissance des sommes dues par ledit duc à Jean de Fernay et à d'autres hommes de guerre qui l'avaient servi dans l'armée qui était allée au secours de la communauté de Milan (*in auxilium et protectionem communitatis Mediolani*), et pour défendre les terres dudit duc contre François Sforce, en 1449.

B. 8440. (Rouleau.) — Parchemin de 9m45 de long.

1453. — Miribel. — Compte de Jean Guyot, châtelain. — La recette de ce compte consiste en froment, seigle, orge, avoine, vin, poules et poussins, huile, cire, gingembre, foin, lapins, tourtes et corvées; en deniers de cens, de ferme, de lods et ventes, de condamnations et de compositions, de péage et d'échutes diverses. — La dépense consiste dans le salaire du châtelain, dans le paiement des dettes assignées sur cette châtellenie, en dons faits à des églises et à d'autres personnes. — Il se termine par le compte des deniers provenant de la vente de la recette en nature. — Lettres de Louis, duc de Savoie, données à Genève, le 22 mars 1452, par lesquelles il inféode cette châtellenie à Marguerite de Charny, comtesse de la Roche, laquelle lui avait cédé ses droits sur Varambon.

B. 8441. (Rouleau.) — Parchemin de 23m45 de long.

1454-1455. — Miribel. — Compte de noble Guillaume de Balme, dit Morellet, écuyer du duc de Savoie, capitaine, châtelain de Miribel, *dum benefecerit*, aux gages de 100 florins. — Explication des droits et charges dudit châtelain, que ces lettres d'office ne précisaient pas suffisamment. — Note qui rappelle l'inféodation signalée dans le dernier article. — Mention de 100 ânées de blé, données aux habitants de Montluel pour le duc de Savoie, *pia compassione motus*. — Recette des droits perçus dans la châtellenie, après la mort de quelques personnes tenant fief, en dehors des limites des franchises de Miribel. — Lettres d'abergement de bois situés au territoire de Fay, dans la châtellenie de Miribel, avec l'autorisation de faire un barrage pour recueillir les eaux de pluie et autres. — Lettres de Louis de Savoie, par lesquelles il assigne une somme annuelle de 100 florins au profit de Huguenin de Genay et d'Aimonne de Selles, sa femme, auxquels il avait confié le gouvernement de la châtellenie de Gourdans, *et illius exercituum regimen ad illorum vitam naturalem.*

B. 8442. (Rouleau.) — Parchemin de 28m40 de long.

1455-1456. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, dit Morellet, écuyer, capitaine, châtelain. — Requête d'un pauvre individu qui demande au duc Louis de Savoie, quelques indemnités pour avoir été enfermé par les officiers du roi à Lyon, qui lui firent couper une oreille, pris qu'il avait été par eux, le jour de l'Ascension, quand, selon l'habitude, il s'était rendu avec les officiers dudit duc à Cuires, sur la Saône, *custodiendo ne aliqua facti opera per officiarios regis curie Lugduni ibidem fierent, conducendo processionem domine nostre abbatiæ Insulæ Barbare.* — Indemnités demandées par le châtelain et accordées par le duc pour la garde du château de Miribel. — Enumération des armes pour sa défense. — Requête d'indemnités pour des pertes éprouvées par Humbert de Bourg, écuyer, *tempore invasionis Montislupelli facte per Delphinenses.*

B. 8443. (Rouleau.) — Parchemin de 15m40 de long.

1456-1457. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, capitaine, châtelain. — Recette de 3 tourtes 1/2 de redevances dues dans la châtellenie. — Paiement d'un abergement de terres vagues situées dans une île du Rhône. — Recette de 2 florins pour la ferme de la prévôté des îles. — Dépenses pour la réparation des murs de Miribel et de ses fortifications. — Gages de 10 florins à Jean Villette, chapelain, recteur de la chapelle ducale de Sainte-Catherine fondée à Miribel.

B. 8444. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1457-1458. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, capitaine, châtelain. — Recette de 8 lapins de rede-

vances dues dans la châtellenie ; — de 2 florins pour la ferme de la prévôté de Rillieu; — de 6 deniers pour les lods de l'emplacement d'une maison à Miribel, vendue 6 florins ; — d'une condamnation de 9 livres, payée par le prévôt de Tramoyes, qui, pendant que le duc de Savoie était à Lyon, avait soustrait du bois qu'il devait lui faire mener, et qui, à la faveur de son office, sous prétexte de charrois que devaient faire pour cela les habitants de la châtellenie, leur avait pris une certaine quantité de poules. — Recette de 233 florins provenant de la recette du péage.

B. 8445. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1458-1459. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, châtelain, présenté à la Chambre des comptes de Chambéry, présidée par noble et puissant chevalier Guillaume de Virieux, seigneur d'Epagny, accompagné de nobles Mainfroid Besson, Etienne Roset, Jean Lyobard, maîtres et auditeurs. — Recette des lods et ventes : un immeuble vendu 110 florins paie 18 florins 4 deniers pour ce droit de lods, c'est le cinquième du prix ; un autre immeuble est vendu 26 florins et paie 2 florins 2 deniers, c'est le douzième de la valeur. Mais il est à observer que ce dernier immeuble était *intra banna*, et que l'autre devait être *extra banna*. — Aumônes faites à Saint-Irénée et aux Célestins de Lyon.

B. 8446. (Cahier.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1459-1461. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, châtelain. — Paiement d'une pension de 50 florins au profit des Célestins de Lyon, *quibus sanctissimus Pater, dominus legatus Sabaudie, pro tunc dux Sabaudie, genitor domini perpetuo erogavit*. — Dépenses faites pour la construction de la grande tour du château ; — pour l'œuvre des barbacanes dudit château, pour relier une bombarde, pour reforger une bombardelle (*pro remalliando parvam bombardellam*). — Lettres de l'abergement fait à Pierre Roy, de Fontaines, de terres vagues situées au territoire de Rosarges, près du chemin public allant de Pelotens à Lyon, à l'est.

B. 8447. (Cahier.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1462-1463. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Germain, de bois et bruyères sis au lieu de Becey. — Composition de 3 deniers payée par Pierre Gallays, inculpé d'avoir fait courir le bruit que les cinq individus dénommés au procès avaient volé et mangé les poules de Guynaud Cafin, de Miribel. — Application des revenus du péage et du pontonnage à la construction des murailles de la ville de Miribel. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, créant une pension au profit de noble Simonne de Selles, femme de noble Huguenin de Genay.

B. 8448. (Cahier.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1464-1465. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, châtelain. — Paiement de 1 florin à l'église de Saint-Irénée de Lyon, *venerabili viro fratri Johanni de Cheverroux, priori Sancti Irenei, recipientis, cui prioratui per dominum castellanum presentem et futuros dominus solvi voluit*. — Continuation de rémission des 10 florins de garde dus par l'abbaye de l'Ile-Barbe, en considération de l'incendie de Vimiers. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, données à Chambéry, le 19 mars 1465, par lesquelles il accorde 300 écus d'or applicables à la continuation de l'église des Célestins (*ut dictam fabricam continuare et citius perficere valeant*).

B. 8449. (Cahier.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1465-1466. — Miribel. — Compte de Guillaume de Balme, capitaine, châtelain. — Réparations faites à la tour ronde et à la tour carrée du château. — Compte de Philibert de Balme. — Frais faits pour l'exécution *Anthonie relicte Drimeti Joffreys et Jehannete relicte Petri Narcelli, alias Boissaud de Tramoyes, sententialiter condamnate per venerabilem virum Johannem Guilliodi, legum doctorem et locum tenentem domini ballivi Bressie, ob ipsarnm demerita ad penam concremationis suorum corporum in igne etiam suffurato usque ad concremationem totius sue carnis penes unum pilorium terra plantatum, prout in fine latius continentur.*

B. 8450. (Rouleau.) — Parchemin de 34m de long.

1466-1467. — Miribel. — Compte de Philibert de Balme, chevalier, seigneur de Péres, institué châtelain par lettres d'office données à Bourg, le 9 août 1466, par Philippe de Savoie, comte de Bagé, seigneur de Bresse et de Dombes, en considération des services rendus par Guillaume, père dudit Philibert, et de noble Louise de Genost, sa mère, et en présence de nobles Guillaume de La Cueille, de Guillaume de Balme, gouverneur de Bresse, d'Amédée, seigneur de Virieux, d'Antoine de La Palud, seigneur d'Escorens, de Guillaume de Luyrieux, seigneur de Belfort, de Pierre de Saint-Michel, de Jean Guilliod, juge des appaux, de Philippe Piochet, avocat, de Pierre Bollomier, maître des comptes. — Détail de dépenses faites pour l'exécution des deux femmes dont il est question dans le dernier article. — Paiement de 548 florins par Philippe de Savoie à son conseiller chambellan Huguenin Amblard, seigneur de Montagnat, *suis deposcentibus laudabilibus obsequis*, avec l'insertion *in extenso* des lettres de cette libéralité.

B. 8451. (Rouleau.) — Parchemin de 32m80 de long.

1467-1468. — Miribel. — Compte de Philibert de Balme, seigneur de Péres, châtelain. — Recette de redevances sur les brotteaux du Rhône, dans le mandement de Miribel, lesquels étaient appelés de Malignat, et devaient *antiquitus* 24 sous et 11 livres 1/2 de cire. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, données à Chambéry, le 2 février 1466, par lesquelles il mande à ses officiers de Bresse qu'à la requête de Benoît de Chatenay, de Fontaines, qui avait quelques raisons de craindre l'injuste attaque de quelques-uns de ses ennemis, dans sa personne et dans ses biens, il l'avait pris sous sa sauvegarde, lui et sa famille, ainsi que ses terres, en menaçant de sa vengeance quiconque les attaquerait.

B. 8452. (Rouleau.) — Parchemin de 27m90 de long.

1468-1469. — Miribel. — Compte de Philibert de Balme, châtelain. — Recette de 200 livres de cire pour la garde des brotteaux ; — de 110 florins pour la ferme de la pêche du lac des Echetz. — Continuation de modération des droits du duc en faveur des habitants de Genay, à cause des malheurs de la guerre. — Recette du pontonnage appliquée, comme dessus, aux fortifications de Miribel. Dépenses faites à l'occasion de la guerre, *tempore quo armigeri regii steterunt in patria Breyssiæ, in anno supraproximo.....* — Dépenses faites par les gens de la châtellenie pour ramener un moulin qui était sur le Rhône, sous les murs de Miribel, et qui avait été enlevé par les hommes d'armes du roi, entraîné sur le fleuve jusqu'à Lyon, et attaché avec ses chaînes de fer sur la rive Dauphinoise.

B. 8453. (Rouleau.) — Parchemin de 31m60 de long.

1469-1470. — Miribel. — Compte de Philibert de Balme, châtelain. — Recette de seigle provenant de la ferme de la mistralie, autrement appelée maréchaussée ; à Miribel et à Cuires, cette redevance se levait *diversi modo, videlicet a quolibet tenente boves ad carrucam extra franchesias quatuor bicheti, et a quolibet burgense tenente boves ad carrucam infra franchesiam duo bicheti per annum.* — Recette de la ferme de la prévôté des îles du Rhône. — Lettres d'office de la cléricature de la cour de Miribel, amodiée pour un an. — Dépenses pour la reliure des livres ou registres des extentes et des déclarations faites au profit du duc dans le mandement de Miribel. — A l'article relatif à la garde due par l'abbaye de l'Ile-Barbe, il est dit que Vimiers avait été incendié *per subditos ejusdem domini ducis* (*Sabaudie*) *sub spe alicujus recompensationis per eumdem dominum tunc ducem ecclesie Insule tunc fiende.* — Lettre qui exempte ladite abbaye de payer ce droit en considération des motifs ci-dessus indiqués.

B. 8454. (Rouleau.) — Parchemin de 45m25 de long.

1470-1471. — Miribel. — Compte de Philibert de Balme, châtelain. — Lettres de l'abergement de la pêche du lac des Echetz situé dans le mandement de Miribel, *cum tributis, usibus, usagiis, consuetudinibus, portagiis, portionibus, gardis, asturcionibus, ceterisque oneribus per piscatores tales piscarias non francas supportari consuetis.* — Lettres d'abergement de terres vagues situées au territoire de la Fouillouse, en la Grand'Rivoire et en la Petite Rivoire.— Lettres de sauvegarde perpétuelle pour des habitants de Mionnet, en les terres qu'ils avaient dans la châtellenie. — Frais d'une enquête pour la recherche des vassaux, *ad sumendam informationem qualiter erant apti et parati ad serviendum in armis.* — Achat d'une serpentine de fer à deux « chasses » (*ad duas chassias*), pour défendre le château, quand les troupes du roi envahirent la Bresse.

B. 8455. (Rouleau.) — Parchemin de 5m15 de long.

1471. — Miribel. — Compte de Philibert de Balme, châtelain, pour le subside ou don gratuit voté par les Etats de Bresse, à raison de 12 deniers gros par feu, le 13 avril 1471. — Il contient nominativement tous les feux de la châtellenie, distribués par paroisses : Saint-Romain, Saint-Martin, Saint-Didier, Tramoyes, Thil, Mionnay. Viennent ensuite, pris en masse, les hommes de Guyon, de Ferlay, les habitants de Cuires, appartenant à l'abbaye de l'Ile-Barbe ; ceux des seigneurs bannerets de l'Ile-Barbe et de Vimiers, ceux du chapitre de Lyon dans la châtellenie de Rochetaillée et de Genay. Un double de ce compte sur papier.

B. 8456. (Rouleau.) — Parchemin de 40m30 de long.

1471-1472. — Miribel. — Compte de noble François de Briord, institué capitaine, châtelain, par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, données à Bourg, le 20 novembre 1470, en présence de Claude de Balme, comte de Montrevel, de Guillaume de Balme, seigneur d'Illens, gouverneur de Bresse, de Guy de Roche et de plusieurs autres. — Il y est dit que ce châtelain était conseiller et chambellan dudit comte, qu'il était depuis longtemps à son service, et qu'il reçoit par ces lettres *regimen exercituum ipsius capitanatus et castellanie administrationem*, sous l'hypothèque de ses biens. — Abergement d'une place située dans la « poype » (motte) du château de Miribel, près des murs de ladite « poype », et aboutissant au puits de la « poype ».

B. 8457. (Rouleau.) — Parchemin de 33m de long.

1472-1473. — Miribel. — Compte de Georges de Varax, receveur de tous les revenus de la châtellenie, engagés par Philippe de Savoie, jusqu'à concurrence de 15,000 florins dus par lui audit de Varax pour la remise du château de Chasset. — Lettres de garde pour Achard Furtelly, citoyen de Lyon, et sa famille, et les biens qu'ils avaient dans la paroisse de Rillieux, au mandement de Miribel. — Lettres d'abergement de plusieurs terrains situés dans la châtellenie.

B. 8458. (Rouleau.) — Parchemin de 25m55 de long.

1473-1474. — Miribel. — Compte d'honorable homme Georges de Varax, à qui les revenus de la châtellenie étaient engagés jusqu'à concurrence de la somme que lui devait le comte de Bagé. — La somme de la recette des tourtes reçues dans la châtellenie est de trois tourtes et demie et un tiers. — Rôle de la recette des deniers de censes; chaque article de cette recette indique l'origine de la cense. — Recette de 21 florins pour la ferme de la prévôté de Tramoyes. — Composition de 13 deniers payée par François Mermet, inculpé *levasse certos volueux in loco de Morlet ultra morem solitum.*

B. 8459. (Rouleau.) — Parchemin de 25m85 de long.

1474-1475. — Miribel. — Compte de noble et puissant homme Gaspard de Chandey, seigneur de Versailleux, capitaine, châtelain, du consentement de Philippe, pour Georges de Varax, qui en avait les revenus. — Cense payée par noble Perceval de Balme, sur des bois situés en la Grand'Ravoire, au mandement de Miribel. — Recette de 2 florins pour la ferme du criage des langues de bœufs et vaches tués à la boucherie de Miribel. — Composition payée pour enlèvement de bornes. — La dépense de ce compte manque.

B. 8460. (Rouleau.) — Parchemin de 27m60 de long.

1475-1476. — Miribel. — Compte de noble et puissant homme Gaspard de Chandey, seigneur de Versailleux et du Châtelet, châtelain de Miribel pour Philippe, comte de Bagé. — Recette de 6 livres de tailles dues dans la châtellenie; — de 3 florins pour la ferme du pré du clos du duc à Miribel. — La communauté de Genay continue à payer 21 florins au lieu de 103 livres de garde, qu'elle devait avant les guerres. — Composition de 31 gros, pour avoir pris *certos bequetos* sur le lac des Echetz. — Application du pontonnage du port et passage de Vimiers aux fortifications de Miribel.

B. 8461. (Rouleau.) — Parchemin de 29m80 de long.

1475-1477. — Miribel. — Compte de Gaspard de Chandey, châtelain. — Recette d'une livre de gingembre donnée par Jean Guyon, citoyen de Lyon, pour la garde ou protection que le comte lui avait promise. — Recette de la taille. — La ferme de la leyde et du coponage de la halle du marché et des foires de Miribel ne donne lieu à aucune recette, parce qu'elle s'est trouvée sans enchérisseur. — Recette de 130 florins, pour la ferme du péage de terre et de rivière; — annuelle du droit pour la garde des habitants de Corcelles, hommes du chapitre de l'église de Saint-Paul de Lyon.

B. 8462. (Rouleau.) — Parchemin de 26m15 de long.

1476-1478. — Miribel. — Compte de Gaspard de Chandey, capitaine, châtelain. — Réduction de la redevance due par Pierre de Bons, pour l'abergement du brotteau de Malignan, au mandement de Miribel, fondée sur ce que ce terrain a été emporté et divisé en trois par le Rhône. — Lors des assises tenues par la justice ducale dans le lieu dit du Méchant Bois (*Mali Nemoris, Marbos*), les officiers du prince percevaient les deux tiers des amendes, et l'autre tiers était adjugé aux héritiers de Hugues de Ferlay et de Jean de Molon. — Recette du péage de Miribel, dont le produit s'élève à 306 florins. — Le lapin est vendu 1 denier.

B. 8463. (Rouleau.) — Parchemin de 36m25 de long.

1483. — Miribel. — Compte de capitaine, châtelain. — Recette des deniers des cens dus dans la châtellenie; chaque article désigne avec la somme perçue celui qui la donne, et l'immeuble sur lequel cette redevance est payée. — Compositions payées par un individu qui avait caché chez lui des vagabonds poursuivis par la justice; — pour ces mots adressés à un individu : « Va-t-en, truant, ta femme ne est que une pute et une ribaude, et m'a dérobé mon blé en mon granier. »

B. 8464. (Rouleau.) — Parchemin de 23m80 de long.

1484. — Miribel. — Compte de capitaine, châtelain. — 8 coupons de blé comptent pour 1 coupe, 3 coupes pour 1 bichet, et 8 bichets pour 1 ânée. — Recette de 30 ânées de seigle pour la ferme de la maréchaussée de Miribel et de Cuires. — Noble Perceval de Balme paie un cens annuel de 10 sous pour l'abergement de terres situées dans la châtellenie, en la Grand'Ravoire ou Plat de Malachin. — Recette de la ferme de la prévôté des îles du Rhône (*prepositure Rhodani*), et de la prévôté de Rillieux.

B. 8465. (Rouleau.) — Parchemin de 33m de long.

1485. — Miribel. — Compte de capitaine, châtelain. — Recette de 4 ânées de seigle pour la ferme du moulin de Miribel. — Le *mutagium* ou droit de mutation qui se lève après le décès de tout censitaire du duc dans le mandement sur le pied du double de la redevance, ne donne lieu, cette année, à aucune recette. — Recette des droits appelés lods et ventes; — du produit des condamnations prononcées par la prévôté de Marboz (*Mali Nemoris*).

B. 8466. (Rouleau.) — Parchemin de 21m95 de long.

1486. — Miribel. — Compte de capitaine, châtelain. — Recette du revenu du moulin de Miribel, abergé *cum suis ripariis, aquarum decursibus, toto apparrochiamento personarum in dicta molindino molere debentium;* — de 10 corvées de redevances dues dans la châtellenie; — de 6 livres de tailles levées dans le mandement; — de la ferme des criées et des langues de bœufs et de vaches.

B. 8467. (Cahier.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1487-1492. — Miribel. — Compte de Guyon, seigneur de Château-Vieux, capitaine, châtelain du château, de la ville et du mandement de Miribel, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé et de Bresse. — Compositions payées pour avoir planté une haie sur le terrain du voisin; appelé une femme: hérège (hérétique); maraudé un poirier; dit à un mari: « Va-t-en cuffe menna ta femme es chapelain. » — Gages de 10 florins d'Antoine du Croset, chapelain de la chapelle ducale à Miribel. — Total de la recette pour l'année 1487; elle consiste en 99 livres 4 sous viennois; en 6 écus 5 sous viennois; en 5 oboles d'or, 285 florins 2 deniers gros petit poids; et en 1,436 florins ordinaires. — Frais de voitures et de chevaux pour la comtesse allant de Miribel à Lyon.

B. 8468. (Rouleau.) — Parchemin de 26m15 de long.

1494-1495. — Miribel. — Compte de noble et puissant seigneur Guillaume de Corgenon, chevalier, seigneur de Chaumont, institué châtelain par lettres du comte Amédée de Savoie, données à Miribel, le 24 novembre 1494, et rendu par le juif Moyse de Costa, habitant de Miribel, nommé receveur par le même prince, suivant ses lettres données au même lieu, le 22 septembre 1494. — Mention que Johanard Provana, chevalier, ancien châtelain de Miribel, avait des comptes à rendre, ainsi qu'Amblard de Fromentes. — Mandement du comte Amédée de Savoie à son châtelain de livrer une certaine quantité de seigle, qu'il avait donné à son tailleur, pour le salaire de ce qu'il lui avait fait *pro operagio*. — Autre pour lui recommander d'urgentes réparations à faire aux fortifications du château de Miribel. — Obligation souscrite par le même prince au profit de son châtelain, qui lui avait prêté 977 florins.

B. 8469. (Cahier.) — Petit in-folio, 143 feuillets, papier.

1496-1500-1501. — Miribel. — Compte de Guyon de Château-Vieux et de Jean Oriol, seigneur de Challes, gouverneur de Bresse, capitaine, châtelain de Miribel, pour Philippe de Savoie. — Lettres de Philippe de Savoie, qui engage les revenus de la châtellenie à Guyon de Château-Vieux, son chambellan, son lieutenant et son châtelain, pour les services qu'il lui avait rendus. Elles sont datées de Turin, le 18 juin 1497, en présence de Jean de Varax, évêque de Belley, de Zenon Morel, évêque de Genève, de Hugues de La Palud, comte de Varax, et de plusieurs autres. — Versement de 1,000 florins entre les mains de Pierre Burgie, trésorier général de Savoie. — Abergement des eaux qui avoisinaient l'étang des Vaures. — Composition de 4 gros, pour n'avoir pas réparé le chemin entre des habitations.

B. 8470. (Cahier.) — Petit in-folio, 144 feuillets, papier.

1502-1503. — Miribel. — Compte de Jean Oriol, seigneur de Challes, gouverneur de Bresse et capitaine, pour Philibert de Savoie. — Lettres dudit prince par lesquelles il établit châtelain noble Philippe de Grandmont. — Recette de 86 florins pour la ferme de la pêcherie de la Fouillouse; — de 6 florins pour la ferme de la chacipolerie de Miribel. — Composition de 30 deniers, payée pour avoir introduit des chevaux dans un champ. — Paiement d'une pension de 50 florins au profit des Célestins de Lyon.

B. 8471. (Cahier.) — Petit in-folio, 162 feuillets, papier.

1504-1506. — Miribel. — Compte de Jean de Challes, naguère gouverneur de Bresse et actuellement capitaine, châtelain, pour feu Philibert de Savoie. — Compte de Laurent de Gorrevod, baron de Montagny, gouverneur de Bresse, lequel fut rendu à la Chambre des comptes de Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse de Savoie, comtesse de Villars, de Bresse, de Vaud et de Faucigny. — Composition payée par un individu, qui était entré dans la ville de Miribel, suspect qu'il était d'avoir la peste, *non obstantibus prohibitionibus sibi factis sub pena centum librarum*. — Autres pour ces mots proférés: « Tu me chasses tous les jours pour faire mal »; « Va-t-en, hérège (hérétique) que tu es. »

B. 8472. (Cahier.) — Petit in-folio, 220 feuillets, papier.

1509-1511. — Miribel. — Compte de magnifique seigneur Laurent de Gorrevod, capitaine, châtelain. — Recette

de la moitié de la ferme du nouveau port de Moyffon. — Dépense annuelle de 10 florins, au profit du chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine, étant au château de Miribel. — Versement fait entre les mains de noble Louis Vionet, trésorier et receveur général de Bresse. — Mandement de la Chambre des comptes à Monsieur de Montgriffon, châtelain de Miribel, pour faire faire des réparations à la grande tour du château. — Don de 100 florins fait par la duchesse Marguerite à noble Philippe de Grandmont, pour le récompenser de ses services. Mémoire qui commence ainsi : « Livrées faites par noble homme Philippe de Grandmont, seigneur de Montgriffon, capitaine, châtelain de Miribel, pour destourner les gens d'armes du roy, voulantz passer par le pays de Bresse. Et : 1° ala trouver Monsieur de Molart, capitaine des avanturiers, qui estoit vers Trevouz où ilz faysoient leurs montres en un lieu appelé Gennay..... *Item*, pour la despense quand il accompaigna jusqu'à Gordans la compaignie de Monsieur l'admiral de France..... *Item*, en alant à Lyon vers Monsieur de Chennay, grand capitaine de toutes les gens d'armes..... »

B. 8473. (Cahier.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier.

1512-1515. — Miribel. — Compte de Laurent de Gorrevod, chevalier, baron de Montagney, grand châtelain du mandement de Miribel. — Mémoire, rédigé en français, de dépenses faites pour reconnaître des gens d'armes ; entre autres, le 26 juin (1515 ?), pour envoyer des lettres à Messieurs du conseil, « à cause que Monsieur le mareschal voloit loger 4,000 lansquinois en Bresse..... *Item*, le 30 juillet, pour avertir Messieurs comment le cognestable m'avoit dist que le païs de Bresse devoit forny des vivres es lansquenés qui estoient à Lent et à Chalamont. *Item*, le 6 août, pour averty Messieurs comment le cognestable voloit faire passer la bande noyre par la Bresse. Le 8 février suivant, pour porter des lettres du conseil au sénéchal de Lyon et au gouverneur d'Orléans, à Valence où estoit le roy..... » — Dépenses faites le 14 janvier 1513, pour la conduite d'un prisonnier, Pierre du Pin, arrêté en 1512, en logeant à Saint-Pierre de Varax, « à cause de faire le tour, pour fouyr la terre de Borbon. »

B. 8474. (Cahier.) — Petit in-folio, 155 feuillets, papier.

1516-1517. — Miribel. — Compte de Laurent de Gorrevod, grand châtelain. — Cens payé sur le brotteau de Malignat, *juxta fluvium Rhodani in mandamento Miribelli.* — Dépenses pour voyages faits *ad prosequendum capitaneos regios ad evitandum transitum Lansquenetorum per patriam Breyssie* en 1517, au mois de février.

B. 8475. (Cahier.) — Petit in-folio, 167 feuillets, papier.

1520-1521. — Miribel. — Compte de Laurent de Gorrevod, grand châtelain, pour Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, veuve du duc Philibert. — Bordereau de toutes les recettes en nature, et de leur valeur respective en deniers. — Balance du compte en recettes et dépenses. — Collection de pièces justificatives. — Procès-verbaux de la publication des fermes de la châtellenie par un sergent, crieur public, *voce et lingua laica et materna, semel, secundo, tercio et pluries.....*

B. 8476. (Cahier.) — Petit in-folio, 213 feuillets, papier.

1523-1524. — Miribel. — Compte de Laurent de Gorrevod, grand châtelain. — Recette de la prévôté des îles du Rhône. — Paiement annuel de 50 florins au profit du couvent des Célestins de Lyon, ordre de Saint-Bénigne. — Salaire de Claude Sainpère, couvreur de la chapelle du château. — Lettres originales de de Costis au châtelain de Miribel, pour lui ordonner d'aller à Montriblon, près du capitaine dudit lieu, pour se faire rendre Barthélemy Bayet, prisonnier, sujet de Savoie. Il lui recommande « qu'il soit en bonne asseurance, sans daugier de froid ny autre de sa personne, au chasteau de Miribel. » — Lettres originales de la Chambre des comptes de Chambéry au châtelain de Miribel, dans lesquelles il lui est dit qu'elle a « heu des nouvelles que certains gens de piez sont entrés en ce païs, ouquel ils ont faitz tout plain de pilleries et maltraitemens des subjectz de Bresse, tant à Clémenciez que à Monsieur le comte de Montrevel, que rière Saudrens et Chastellion et autres lieux circonvoisins. » Il lui est enjoint de porter à Monsieur le maréchal de Chabannes une dépêche du conseil, pour lui demander de faire retirer ses capitaines de la Bresse.

B. 8477. (Cahier.) — Petit in-folio, 149 feuillets, papier.

1525. — Miribel. — Compte de Laurent de Gorrevod, capitaine, châtelain. — Procès-verbal constatant que les divers offices et fermes de la châtellenie ont été régulièrement publiés à haute et intelligible voix avant l'adjudication. — Dans les pièces justificatives est annexée une lettre de Charrat, écrite au nom du conseil de Bresse, au capitaine, châtelain, pour lui enjoindre de porter une lettre du duc de Savoie au maréchal de Trévolz (*Trivulce*), qui était à Lyon, pour lui représenter les dégâts que ses troupes du Beaujolais faisaient en Bresse, en obligeant les habitants à les défrayer, et pour lui demander d'y porter remède. — Autre lettre autographe envoyée par le conseil au capitaine et au curial de Miribel, dans laquelle on leur dit, qu'on envoie le secrétaire Verdet

« pour informer des nouvelles entreprises par les gens du Dauphiné. » — Instruction envoyée au capitaine de Miribel, pour lui signifier ce qu'il aurait à dire de la part du duc audit maréchal, pour traiter de l'affaire susdite. — Détails de travaux à exécuter pour fortifier le château de Miribel.

B. 8478. (Rouleau.) — Parchemin de 8m95 de long.

1407-1408. — Montdidier. — Compte de noble Gauthier de Ville-Ass....., châtelain. — En tête, injonction de la part de la Chambre des comptes, sous peine de 100 livres d'amende, de ne faire à l'avenir aucune composition, ni enquêtes, ou procès dans la châtellenie. — Rôles des corvées dues par les hommes taillables de la châtellenie ; — de celles dues à Cessiat, et partageables entre le comte de Savoie et l'abbé de Saint-Oyan. — Dépenses pour des réparations exécutées au château de Montdidier.

B. 8479. (Rouleau.) — Parchemin de 5m20 de long.

1415-1416. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, damoiseau, châtelain. — Michel Corbeau donne annuellement, pour la garde qui lui est promise, une livre de cire. — Recette de 8 quartaux de froment pour le cens du moulin de Chalcat. — 12 coupes d'avoine comptent pour 1 quartal. — Recette de 16 deniers pour le droit de couper des buis dans la montagne. — Mémoire, rédigé en français, des frais faits par le châtelain pour aller, « par ordre du duc de Savoie, vers le seigneur de Ruffier, les gens d'armes savoysiens estans par lour au royaulme, 15 février 1416. » — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, nommant ledit Hugon d'Oyonnax à l'office de châtelain.

B. 8480. (Rouleau.) — Parchemin de 5m30 de long.

1416-1417. — Montdidier. — Compte de noble Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Prélèvement de 20 quartaux de froment au profit dudit châtelain, à lui donnés par le comte de Savoie, en sus de ses appointements. — Livraison de 4 livres de cire à Huguenin Berlod, curé d'Aromas, chapelain de la chapelle de Montdidier, pour le luminaire. — Composition de 3 florins payée par les communautés d'Aromas et de Marsia, qui avaient usurpé un chemin. — Dépenses pour de grands travaux de réparations exécutés au château, et pour le munir d'artillerie et de poudre.

B. 8481. (Rouleau.) — Parchemin de 4m45 de long.

1417-1418. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Paiement de 6 coupes de froment au charpentier chargé de réparer les gouttières des toits du château. — Recette d'une tête et des quatre pattes d'un ours ; de trois têtes de sangliers ; du cimier d'un cerf et d'un cuissot de biche, livrés par des chasseurs au châtelain, suivant la coutume. — Rôle de la taille que les hommes taillables payaient de trois en trois ans. Les uns donnent 4 deniers, les autres 6, 9, 10, 12, 16, 18 deniers, 1 florin, 2, 3 et 4 florins.

B. 8482. (Rouleau.) — Parchemin de 11m60 de long.

1418-1421. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Recette de 4 quartaux de froment pour la dîme d'Aromas ; — de 15 coupes d'avoine provenant de l'avenage. — Le châtelain perçoit 25 francs pour ses gages. — Le quartal de blé est vendu 13 deniers ; celui d'avoine 6. — Rémission de redevances faite par le seigneur de Thoire et de Villars, quand il possédait cette seigneurie. — Inventaire et recette des biens d'un taillable mort sans enfants.

B. 8483. (Rouleau.) — Parchemin de 11m30 de long.

1421-1423. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Recette de 1 florin donné par Collet de Chlacat, sur le battoir dudit lieu qu'il tenait. — Dépenses pour l'achat d'ornements pour la chapelle du château ; on remarque dans ce chapitre un calice d'argent du poids d'un marc et doré, acheté 20 florins ; un missel coûtant 30 florins ; une chasuble portant les armes du duc de Savoie, payée 8 florins. — Le quartal de froment est vendu 6 deniers gros. — Condamnation payée par Jean Tissot, pour avoir volé une épée au valet d'Henri de Vaugrineuse, et l'avoir portée au châtelain de Matafelon.

B. 8484. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1423-1425. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Dépenses pour achat de cire, fait à l'occasion de la mort de plusieurs taillables. — Recette du produit du « peyssonage » des bois de Domagin ; — de la ferme de la « boysserie » de ladite montagne. — Note rappelant que 700 florins, bon or et grand poids, étaient dus au châtelain par Humbert de Thoire et Villars, et dame Béatrix de Chalon, sa femme, lesquels les devaient déjà au père de ce même châtelain, auquel ils avaient, pour cette dette, hypothéqué la châtellenie de Montdidier.

B. 8485. (Rouleau.) — Parchemin de 13m35 de long.

1425-1427. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Recette de chevreaux à Cessiat ; — de

5 sous provenant de la ferme du bac de la Valouse; — des biens de Jean Quarteau, taillable, mort sans enfants légitimes.

B. 8486. (Rouleau.) — Parchemin de 11m40 de long.

1428-1430. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Il est rappelé que noble Antoine de Chavagnat avait été, par Humbert de Thoire et Villars, tenu quitte d'un demi-quartal d'avoine et d'un florin d'or qu'il devait sur quelque immeuble, et cela pour l'hommage que ledit Chavagnat lui avait fait. — Recette de 51 florins provenant de la succession de mainmortables.

B. 8487. (Rouleau.) — Parchemin de 11m40 de long.

1430-1433. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Une note ouvre le *rotulus* indiquant que le châtelain sera condamné à payer 25 livres à chaque erreur qui se trouvera dans ses comptes, le 7 février de chaque année, pardevant le président et les maîtres de la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette d'une amende de 30 sous, payée pour vente de vin avec une mesure non marquée des armes du duc de Savoie. — Note rappelant qu'il avait été défendu par Claude de Saix, président de la Chambre des comptes, à tous les châtelains, de procéder au paiement d'aucune donation avant l'enregistrement de l'acte à la Cour des comptes. — Recette de 1,017 florins provenant de la vente des biens d'un nommé Quarteau, mort taillable et sans enfants. Depuis plusieurs années d'autres sommes provenant de même origine ont déjà été perçues.

B. 8488. (Rouleau.) — Parchemin de 14m20 de long.

1433-1435. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Recette de 416 florins provenant de la vente des biens du taillable, cité dans l'article précédent; — du prix de la ferme du pré du Breuil de Cessiat; — de 372 florins provenant de la vente de Jean Quarteau, de Romanèche, riche taillable, dont les biens furent dévolus au fisc après sa mort, et dont plusieurs recettes ont été indiquées ci-dessus.

B. 8489. (Rouleau.) — Parchemin de 17m60 de long.

1247-1435-1436 (1). — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Copie des lettres d'association par lesquelles l'abbé de Saint-Oyan associe Hugues de Thoire et de Villars à tout ce que l'abbé avait à Cessiat et à Aromas, *in omnibus terris, pratis, nemoribus, possessionibus et hominibus;* ce que fait également envers l'abbé ledit Hugues, pour tout ce qu'il avait à Cessiat. Cette association est datée de 1247. — Copie d'un cahier de charges pour les travaux de fortification à exécuter au châtel de Montdidier, par l'ordre du bailli de Bresse. — Copie des procès-verbaux de la visite et de la réception desdits travaux, faites par deux maîtres ouvriers, maçon et charpentier. — Copie d'une reconnaissance de ce que devait le duc de Savoie à l'archer Bailli de Galles, *pro remanentia stipendiorum suorum quo cum armis, cum uno equo et ejus arcu, servivit in partibus cismontanis tam de annis nuper fluxis* 1433 *et* 1434, *quam presenti anno.*

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8490. (Rouleau.) — Parchemin de 19m30 de long.

1436-1438. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Copie des lettres de la nomination d'un notaire (*curialem, clericumque seu notarium*). — Rôle des taillables ayant des charrues dans la châtellenie. — Amende de 2 florins payée par un individu, qui n'avait pas débarrassé la voie publique (*inculpatus non deliberasse itinera publica*). — Autre amende payée par un individu accusé *quamdam folliatam* (enlèvement des feuilles?) *in communitatibus* d'Aromas *fecisse.*

B. 8491. (Rouleau.) — Parchemin de 10m50 de long.

1438-1439. — Montdidier. — Compte de Hugon d'Oyonnax, châtelain. — Recette de 1 florin donné par Laurent, prévôt d'Aromas, pour la ferme de la cléricature et des papiers de la cour de Montdidier. — Lettres de Louis, duc de Savoie, datées de Genève, le 30 septembre 1440, par lesquelles il fait don et remise à Thibaud d'Avanchier, écuyer, des 800 florins que son beau-père, le châtelain Hugon d'Oyonnax, décédé, devait audit duc.

B. 8492. (Rouleau.) — Parchemin de 8m95 de long.

1439-1440. — Montdidier. — Compte de noble Guyon Colomb, institué châtelain *per unum annum et ulterius, quandiu benefecerit*, par lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, fils aîné d'Amédée, duc de Savoie, et son lieutenant général, datées de Ripailles, le 30 août 1439. — Supplique adressée au duc de Savoie par les pauvres taillables des villages de la châtellenie, qui se plaignent des charges qu'ils supportent, et demandent à être exemptés de payer les amendes auxquelles ils ont été condamnés pour n'avoir pas réparé les chemins. — Lettres du duc qui leur accorde ce qu'ils demandent.

B. 8493. (Rouleau.) — Parchemin de 12m25 de long.

1440-1441. — Montdidier. — Compte de Guyon Colomb, châtelain, rendu par noble Gauthier de Ville, son procureur,

en l'absence de puissant seigneur Bartholomée Chabod, président de la Cour des comptes de Chambéry. — Versement de 6 coupes de froment au profit de Humbert Cruffin, de Corveysiat, charpentier, qui les recevait depuis longtemps (*ex antiquo*), à condition de réparer chaque année les gouttières des toits du châtel (*goeterras tectorum castri*). — Dépenses pour réparer le châtel, après la visite qui en fut faite par un délégué de la Cour des comptes.

B. 8494. (Rouleau.) — Parchemin de 11m25 de long.

1441-1442. — Montdidier. — Compte de Guyon Colomb, châtelain. — Abergement perpétuel d'un terrain situé sur la côte de Cornod, rédigé par le notaire de Montdidier, en présence du châtelain. — Composition payée par des individus qui n'avaient pas réparé les chemins vis-à-vis des terres qu'ils tenaient. — Copie des lettres de Louis, duc de Savoie, comte de Piémont, qui nomme Jean Arestel chapelain de la chapelle de Saint-Martin de Montdidier, à la place de Guillaume Arestel, son frère, nommé chanoine de Belley.

B. 8495. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1442-1443. — Montdidier. — Compte de Guyon Colomb, châtelain. — Versement fait entre les mains de Pierre Gillet, trésorier des dépenses du duc de Savoie. — Note par laquelle le châtelain est tenu, sous peine de 100 marcs d'argent, de protéger les droits du duc, dont les revenus avaient baissé deux ans dans la châtellenie, à cause d'une usurpation de juridiction. — Versement fait entre les mains de Christophe Boniface, trésorier général de Savoie.

B. 8496. (Rouleau.) — Parchemin de 10m70 de long.

1443-1444. — Montdidier. — Compte de noble Guyon Colomb, châtelain de Montdidier. — Il est noté en tête que Hugon d'Oyonnax, dernier châtelain, avait des comptes à rendre. — Recette de 4 coupes de froment données en signe de foi et hommage par Humbert, seigneur de Thoire et Villars, naguère seigneur de Montdidier. — Au chapitre de la chasse on lit : *Levantur de quolibet apro capto ibidem per agricolas caput ejusdem ; de quolibet urso caput et quatuor plocte ; de quolibet cervo spatula vel cimerium secundum exigentiam temporis, etc.....* — Recette des chevreaux dus annuellement par ceux qui tenaient des chèvres. — Perception de la taille due de trois en trois ans par les taillables de la châtellenie. — Mémoire des dépenses faites pour la limitation des terres de Bresse et de celles du duc de Bourbon, en juillet 1442.

B. 8497. (Rouleau.) — Parchemin de 13m40 de long.

1444-1445. — Montdidier. — Compte de Guyon Colomb, châtelain. — Dépenses pour des réparations faites au château, entre autres pour l'établissement d'une fenêtre croisée (*fenestram croyssiatum*) dans la salle d'Andelot. Il est dit qu'il fut demandé à la porte de l'église, à l'issue de la messe, à haute voix, si quelqu'un s'offrait à faire la fenêtre en question pour un prix inférieur à 14 florins. Elle fut adjugée pour 13 florins d'or à un tailleur de pierres de Montdidier.

B. 8498. (Rouleau.) — Parchemin de 11m80 de long.

1445-1446. — Montdidier. — Compte de Guyon Colomb, châtelain. — Mention que Hugon d'Oyonnax n'a pas rendu ses comptes pour toute une année. — Il est enjoint de nouveau par la Chambre des comptes au châtelain, de mettre aux enchères et de faire adjuger au plus offrant une terre en friche, depuis longtemps abandonnée par Jean Carro. — Salaire du châtelain.

B. 8499. (Rouleau.) — Parchemin de 10m15 de long.

1446-1447. — Montdidier. — Compte de Gauthier de Ville ou de Velle, châtelain. — Paiement de 6 coupes de froment au charpentier chargé de l'entretien des gouttières du château. — La recette monte à 16 livres 14 gros viennois et 23 florins 9 deniers. — Dépenses pour réparer la grande tour carrée du château. — La coupe de froment est estimée trois quarts et un demi-quart d'un denier et trois quarts d'un douzième.

B. 5080. (Rouleau.) — Parchemin de 23m35 de long.

1448-1450. — Montdidier. — Compte de Gauthier de Ville, lieutenant de la châtellenie, institué par lettres d'office données à Pignerol, par Louis, duc de Savoie, le 3 juin 1448. — Réparation du château, *ad evitandum pericula que possent obvenire quod deterius essent in grande damnum et prejudicium domini et patrei.* — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il reconnaît avoir reçu de Gauthier de Ville, son châtelain, tout ce qu'il possédait, voire sa maison de *Plano-Loco,* déclarant les rendre à condition d'hommage.

B. 8501. (Rouleau.) — Parchemin de 11m95 de long.

1450-1451. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, chevalier, seigneur de la Cueille, nommé châtelain par lettres de provision données par Louis, duc de Savoie, de Chablais et d'Aoste, prince du Saint-Esprit, vicaire perpétuel, marquis en Italie, prince de Piémont, comte de Genève et de Bagé, baron de Vaud et de Faucigny, seigneur de Nice et de Verceil. — Lettres du même reconnaissant qu'il doit au seigneur de Luyrieux 1,196 florins, qu'il assigne sur la châtellenie. Cette somme lui était due pour services militaires par

lui rendus, dans l'expédition que le duc avait faite dans le comté de Milan, *in tuhicionem patrie.* — Attestation de Jacques Meynier, trésorier des guerres, qui énumère les hommes d'armes de pied et de cheval qui étaient avec ledit de Luyrieux. — Longue note des dépenses faites par le même dans diverses circonstances.

B. 8502. (Rouleau.) — Parchemin de 11m45 de long.

1451-1452. — Montdidier. — Compte de noble Gauthier de Ville, châtelain, nommé pour dix ans, *et ulterius quandiu benefecerit et domini fuerit volontatis*, par lettres d'office de Louis, duc de Savoie, portant injonction aux baillis et procureurs de Bresse et de Bugey, châtelains de Matafelon, Uxelles et Montréal, d'établir ledit Gauthier, de le protéger et de le défendre, *ob omnibus, vi, violentia et facti operibus.* — Recette de 25 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Mention de l'abergement d'une friche en la Côte de Cornado, contenant 8 fosserées. — Réparation de la couverture de la grande salle du château, dite d'Andelot, de la barbacane au-dessus de la porte et de la grande tour carrée, à l'occident du château.

B. 8503. (Rouleau.) — Parchemin de 20m50 de long.

1452-1454. — Montdidier. — Compte de Gauthier de Ville, châtelain. — Composition payée par la communauté de Corveysiat, *pro visitatione itinerum.* — Copie d'une reconnaissance de la somme que devait Louis, duc de Savoie, à Guillaume Gondan, *armigero, pro remanentia stipendiorum temporis quo in armis prelibato domino nostro duci pro uno lancea cum tribus equis servivit in armata, tam in auxilium et protectionem comitatis Mediolanensis, quam tuhitionem patrie, contra comitem Franciscum Sforcie, anno 1449.*

B. 8504. (Rouleau.) — Parchemin de 8m de long.

1454. — Montdidier. — Compte de Gauthier de Ville, châtelain. — Recette du droit d'entrage, à l'occasion d'un abergement fait par le domaine au profit de damoiselle Anne de Balme, d'un terrain vague situé dans la côte de Montdidier, au lieu dit en Espleitier, pour y planter de la vigne. — A la suite sont incorporées les lettres détaillées de cet abergement. — Dépenses pour l'élévation d'une tour, *ad altitudinem murorum, ad defensam et securitatem dicti castri, quod erat majus periculum.* — Requête du châtelain qui demande au duc des indemnités pour ses longs et bons services, « n'ayant jamais opprimé ses subjets, » et pour le voyage de Fribourg.

B. 8505. (Rouleau.) — Parchemin de 11m40 de long.

1454-1455. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, chevalier, seigneur de la Cueille, institué châtelain par lettres de Louis, duc de Savoie, données à Annecy, le 30 septembre 1454, adressées au bailli de Bresse, dans lesquelles il est dit que la nomination dudit de Luyrieux remontait à l'année 1450. — Engagement des revenus de la châtellenie pour le paiement de 2,196 florins donnés à Guillaume de Luyrieux par le duc de Savoie, *attendens sumptus et expensas dum Rome pro nonnullis ipsius domini nostri agilibus secretis sibi commissis.....*

B. 8506. (Rouleau.) — Parchemin de 28m15 de long.

1456-1457. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Recette d'un cens payé sur le bac et le moulin battoir de la rivière de la Valouse. — Perception de deniers donnés par certains individus, *pro bastimento et fortificatione castri.* — Dépenses pour des travaux exécutés au château, après la visite faite par Pierre Jaillet, maître des œuvres du duc de Savoie.

B. 8507. (Rouleau.) — Parchemin de 16m60 de long.

1457-1458. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Recette d'épines pour la défense du château à Vaugrineuse, à Aromas et ailleurs. — Voici le premier article de ce rôle : *Et primo apud Corveysiat Petrus Bersat debet pro bastimento unum fassum* (en allemand Fasz) *spinarum* (fagot d'épines), *quando est necesse.....* — Abergement emphytéotique du breüil de Cessiat, consenti par Louis de Savoie au profit de plusieurs habitants d'Aromas, à faculté de réachat pour 45 florins.

B. 8508. (Rouleau.) — Parchemin de 22m15 de long.

1459-1460. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Il s'ouvre par le compte de subside voté par les Etats en 1459, *in subventionem ingentium onerum domino duci Sabaudie incombentium ad causam assumptionis novi tituli illustris domini Ludovici de Sabaudia, principis Antiochie, tunc futuri regis Chypri.* — Contribution des hommes de nobles Henri et Jean de Vaugrineuse. — Abergement du droit d'établir le moulin des Borières. — Droit payé par plusieurs habitants de la châtellenie, pour le droit de fortifier leurs maisons à l'occasion de palissades ou d'épines, comme aussi pour le guet et la garde du château. — Réparation de la toiture du grenier et de celle de la grande salle d'Andelot.

B. 8509. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1460-1461. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Recette des droits attachés à l'autori-

sation donnée audit châtelain de construire un moulin quelque part qu'il voudra dans ladite châtellenie, à condition de ne nuire à personne. — Recette de 8 pains de « brennerie »; — de deniers dus au duc de Savoie, *pro excubiis et custodia castri*. — La coupe de froment est vendue 2 deniers et 1 denier 2/3 de denier gros.

B. 8510. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1461-1462. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Recette de 40 livres de cire données par les villages de la châtellenie qui étaient sous la garde du duc de Savoie; — de deniers pour hommages en souffrance. — Commence un rôle de dépenses pour réparer le château, et il ne finit qu'au 18me mètre.

B. 8511. (Rouleau.) — Parchemin de 15m10 de long.

1462-1463. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Abergement emphytéotique d'un meix avec tout ce qui en dépend, maison, curtils, terres, prés, bois, cours d'eau, au lieu dit « en Echassas »; cet abergement est fait pardevant notaire, en présence du vice-châtelain, noble Jean de Bussy. — Livraison de 4 livres de cire pour la desserte de la chapelle du duc à Montdidier. — Recette de 8 pains de brennerie dus dans la châtellenie; — de cens assignés sur le moulin et battoir de Chaleat, et un bateau sur la rivière de la Valouse.

B. 8512. (Rouleau.) — Parchemin de 13m20 de long.

1463-1466. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Recette de 79 quartaux de froment, provenant des cens dus par les villages de la châtellenie. — Guillaume Guichard de Chaleat paie un cens en froment pour l'autorisation qui lui a été donnée d'établir un moulin sur la rivière de la Valouse, depuis le territoire de Conflet au bec de l'Echeronnaz. — Il est spécifié qu'aucun autre moulin ne pourra être établi sur ce cours d'eau en aval dudit moulin, et le preneur s'engage à se mettre au lieu et place des tenanciers des moulins en amont, s'ils ne voulaient pas payer leurs redevances à cause de l'établissement de la nouvelle usine.

B. 8513. (Rouleau.) — Parchemin de 27m45 de long.

1466-1467. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé et de Bresse, prince de Piémont et comte de Genève. — Il commence par la copie de nouvelles lettres de l'office de châtelain au profit du même pour quatre nouvelles années. — La dîme d'Aromas est déclarée en souffrance, parce que depuis longtemps on a perdu la connaissance de ceux, sur les terres desquels elle était assignée. — Recette de 40 livres de cire de redevance due dans la châtellenie; — d'une composition de 27 gros payée par un individu, *qui inculpabatur habuesse pueros de una muliere quam tenebat cum ejus uxore*.

B. 8514. (Rouleau.) — Parchemin de 20m55 de long.

1467-1468. — Montdidier. — Compte de Guillaume de Luyrieux, châtelain. — Chapitre de la recette des lods et ventes, dans lequel on voit qu'un immeuble acheté 6 florins en payait 1 au fisc. — Recette d'une composition de 100 florins payée par un individu qui s'était approprié des objets de mainmorte, et par conséquent appartenant au duc de Savoie. — Dépenses pour l'exécution d'un criminel qui fut noyé dans un sac, *prout moris est*, devant le château de Montdidier.

B. 8515. (Rouleau.) — Parchemin de 32m de long.

1470-1471. — Montdidier. — Compte de puissant seigneur Humbert de Luyrieux, chevalier, seigneur de la Cueille, châtelain. — Dans les lettres de cet office, qui ouvrent le *rotulus*, données par Philippe de Savoie, comte de Bagé et de Bresse, il est dit qu'Humbert de Luyrieux est son *consanguineus*. Elles sont datées de Morges, en présence d'Antoine de La Palud, de Guillaume de Balme, seigneur d'Illans. — Paiement de 25 écus d'or (à raison de 25 gros l'un), fait au nom du comte à noble écuyer Georges Chalandière, pour le prix d'un cheval qu'il lui avait vendu. — Dépense de 13 écus d'or, même monnaie, pour l'achat d'un autre cheval. — Compte particulier relatif à trois villages nouvellement réunis à la châtellenie, ce sont : Coisia, Thoirette et Thorogniat.

B. 8516. (Rouleau.) — Parchemin de 20m25 de long.

1471-1472. — Montdidier. — Compte de noble Jean Magnien, institué châtelain par lettres de Philippe de Savoie, datées de Genève, le 30 novembre 1471. Il y est dit que noble Jean Magnien était son « barbier », et que c'est en récompense de ses services qu'il le nomme châtelain de Montdidier. — La corvée de charrue est estimée 3 deniers.

B. 8517. (Rouleau.) — Parchemin de 13m20 de long.

1472-1473. — Montdidier. — Compte de noble Jean Magnien, châtelain. — Rôle des taillables qui devaient des redevances pour la garde du château. — Recette de 2 florins 3 deniers pour la valeur d'un ducat, trouvé et déposé entre les mains du châtelain.

B. 8518. (Rouleau.) — Parchemin de 26m45 de long.

1473-1474. — Montdidier. — Compte de Jean Magnien, châtelain, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé, *patriarumque Breyssie, Dombarum.* Il fut rendu par le lieutenant du châtelain, noble Philibert de Vaugrineuse. — Tous les versements en nature et en deniers sont faits au profit de magnifique seigneur Claude Balme, comte de Montrevel et seigneur de Vallufin, auquel la châtellenie a été inféodée. — Les lettres de cette inféodation se trouvent *in extenso* au 20me mètre.

B. 8519. (Rouleau.) — Parchemin de 22m40 de long.

1474-1475. — Montdidier. — Compte de noble Pierre Bernard, châtelain, pour Philippe de Savoie. — Il s'ouvre par la teneur des lettres de l'office de châtelain au profit dudit Bernard, qui y est appelé écuyer et chambellan. — Le comte entend ainsi le récompenser des services qu'il lui a rendus, et lui témoigner sa satisfaction, à l'occasion du mariage dudit Bernard avec Agnès Cortine, fille d'un maître à la Chambre des comptes du duc de Bourbon, et fille d'honneur (*camerariam*) de Marguerite de Bourbon, sa femme. Ces lettres sont datées de Bourg, et données en présence de Louis, comte de La Chambre et vicomte de Maurienne, de Hugonin, seigneur de Chandey, gouverneur de Bresse, de Philibert de La Palud, seigneur de Saint-Julien, d'Antoine de La Palud, seigneur de Corent, de Sybuet Oriol, chancelier, et de plusieurs autres.

B. 8520. (Rouleau.) — Parchemin de 18m75 de long.

1475-1476. — Montdidier. — Compte de Pierre Bernard, châtelain. — Compte particulier relatif aux villages de Coisia, Thoirette et Thorogniat. — Recette de deux têtes de sangliers pour la ferme de la chasse des bêtes fauves dans la châtellenie. — Mention du don à vie de la ferme de la clergie et des papiers de la cour de Montdidièr à Laurent, prévôt d'Aromas, clerc.

B. 8521. (Rouleau.) — Parchemin de 37m80 de long.

1476-1477. — Montdidier. — Compte de Pierre Bernard, châtelain. — Copie des lettres de Louis de Savoie, fils aîné du duc et son lieutenant général, par lesquelles il inféode la maison forte et la seigneurie de Cornoz, situées sur les frontières du mandement de Montdidier et de Matafelon, et pouvant lui être utile, à noble Pierre Seyturier, chevalier. Les lettres contiennent un dénombrement de cette terre.

B. 8522. (Rouleau.) — Parchemin de 38m40 de long.

1477. — Montdidier. — Compte de
— Livraison de la cire de redevance à Michel, l'apothicaire du comte de Savoie, par Jean Sauvage, secrétaire de ses dépenses, pour l'appliquer au service de l'hôtel. — Condamnation d'un individu de Condes en Bourgogne, qui, avec des complices, était entré sur le territoire du comte de Bagé, et avait cherché à enlever de force les vaches du pays et à les emmener en Bourgogne. Il est dit qu'il ne comparut pas, qu'il fut par contumace condamné au bannissement, à avoir l'oreille droite coupée. Or, est-il ajouté, il a passé les frontières et demeure en Bourgogne, au village de Condes. — Lettre de l'adjudication des biens d'un homme taillable et mainmortable, mort sans enfants, et dont les biens dans ce cas étaient dévolus au fisc, *ex generali consuetudine octenus in tota patria Bressie et Sabaudie diutius et laudabiliter observata.* — Au chapitre intitulé « Echoite d'hérétiques », sont rapportés les biens de Françoise, femme de Jean Baron, *heretice propter ejus demerita igni congremate.* — Frais de l'exécution de cette femme, qui avait été condamnée, *per venerabilem virum dominum Johannem Guilliodi, locum tenentem Bressie.* — Copie de lettres de garde du moulin de Coisia.

B. 8523. (Rouleau.) — Parchemin de 7m80 de long.

1478. — Montdidier. — Compte de noble Amédée de Scey, seigneur de Bannens, châtelain, pour la recette du subside voté par les trois Etats de Bresse, le 26 août 1478, *pro succurrendo ingentibus sarcinis, variisque periculis quibus status resque publica et tota patria Breyssie subjiciebantur in anno predicto, non solum ex commotione gentium armigerarum circumvicinarum, sed etiam invasione aliquorum ipsam patriam depredancium et currentium tam in castellis Sancti Triverii, Pontis vallium et Baugiaci, quam alibi.*

B. 8524. (Rouleau.) — Parchemin de 32m de long.

1478. — Montdidier. — Compte d'Amédée de Scey, châtelain. — Condamnation pécuniaire imposée à un individu à qui on avait dénoncé son arrêt, et qui s'en était allé en disant : « Par le saint Dieu, je ne tiendrai pas les arrêts. » — Dépenses faites par ordre des commissaires de la Chambre des comptes, qui étaient allés visiter la montagne de Chavaigney et faire une enquête contre ceux qui l'avaient dépeuplée. On y voit que la dépense d'un homme et d'un cheval était évaluée ensemble et par jour à 4 gros 1/2. — Dépenses faites à Montdidier par le duc de Savoie, le 28 août 1478; ses gens

étaient au nombre de 26 personnes, ayant 13 chevaux, et dans ce nombre sont compris « ses 12 allemands », lesquels vinrent audit lieu dès le 4 du même mois.

B. 8525. (Rouleau.) — Parchemin de 34m de long.

1480. — Montdidier. — Compte de — Salaire de messire Pierre Cochet, recteur de la chapelle castrale. — Rôle des individus qui devaient le guet. — Composition payée par noble Philippe de Rougemont, pour avoir écorcé des chênes dans la forêt de Chavagniat, malgré la défense. — Condamnation payée par un individu, qui avait fait champoyer dans les communaux d'Aromas, nonobstant les défenses.

B. 8526. (Rouleau.) — Parchemin de 35m50 de long.

1481. — Montdidier. — Compte de — La redevance des chevreaux perçue à Cessiat pour le droit de parcours des chèvres est nulle, parce que tous ces animaux sont morts. — Nomenclature des corvéables de la châtellenie, et de la quantité affectée à chacun d'eux. — Recette de 18 florins pour le paissonnage du bois de Dongia ; — du produit des compositions et des condamnations prononcées par le juge dans ses assises. — Le châtelain fait ses versements entre les mains du trésorier général de Savoie, noble Pierre Burgie. — Recette du péage de Thoirette.

B. 8527. (Rouleau.) — Parchemin de 26m50 de long.

1482-1483. — Montdidier. — Compte de noble Jean Oriol, seigneur de Challes, châtelain, pour Philippe de Savoie. — Conversion des monnaies de la recette en florins d'or. — Le florin d'or petit poids vaut 12 deniers gros, l'obole d'or 9 gros petit poids ; 8 sous forts valent 12 deniers gros ; 20 sous viennois valent 16 deniers gros petit poids.

B. 8528. (Rouleau.) — Parchemin de 24m55 de long.

1483-1484. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, châtelain. — Recette annuelle de 4 quartaux d'avoine donnés par noble Claude Seyturier, seigneur de Cornoz, pour la confirmation de la juridiction reconnue à son profit par le comte de Bresse et de Bagé ; — de la taille appelée « complainte », et qui se levait sur les taillables de trois en trois ans. — Ferme de la prévôté des villages de Thoirette et Cessiat.

B. 8529. (Rouleau.) — Parchemin de 24m10 de long.

1484-1485. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, châtelain. — Recette de 27 poules de redevances dues dans la châtellenie. — La ferme de la boissière reste sans chaland, nonobstant les criées faites par le châtelain. — Versement de 170 florins fait à P. Burgie, trésorier général de Savoie. — Recette en masse du produit des *minuturam clamarum et saisinarum*. — Il est enjoint au comptable d'avoir à produire les pièces justificatives de chaque article.

B. 8530. (Rouleau.) — Parchemin de 23m30 de long.

1485-1486. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, châtelain. — Acte passé pardevant notaire, aux termes duquel Jean Oriol remet son office de châtelain à noble Cathelin de Matafelon, pour trois années, à condition qu'il lui paiera chacune de ces années 50 florins. — Vient ensuite la copie des lettres de cautionnement données par le preneur.

B. 8531. (Rouleau.) — Parchemin de 22m30 de long.

1486-1487. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, châtelain, successeur de noble Jean de Vignorie, rendu par noble Cathelin Moyssard de Matafelon, lieutenant et procureur du châtelain, et fermier de la châtellenie, aux termes de l'acte inséré dans l'article précédent. — Recette provenant des hommages en souffrance.

B. 8532. (Cahier.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier.

1487-1493. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, châtelain, contenant le rôle des feux de la châtellenie pour la perception des subsides votés en 1489, par les trois Etats de Bresse, pour couvrir les dépenses considérables faites depuis plusieurs années et spécialement *propter adventum serenissimi regis Francorum* (Charles VIII), *qui plures dies in loco Lugduni stetit, in quo loco magnos sumptus certis bonis respectibus habuit supportare* Philippe de Savoie, comte de Bresse et de Bagé. — Il est dit que le subside voté en 1491 l'avait été, *præmaxime ad procul pulsandam eos qui dictam patriam Breyssie invadere satagebant*..... — Il est dit que le subside de 1493 fut voté surtout, *pro status patrie conservatione et solutione facienda de castro d'Amarens per comitem de novo acquisito etiam propter emotiones guerrarum circumvicinarum*.

B. 8533. (Rouleau.) — Parchemin de 23m90 de long.

1488-1489. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, châtelain. — Recette de la ferme de l'« appeyssonage » des bois appelés de Dongia. — Dépenses pour réparer le château de Montdidier.

B. 8534. (Registre.) — Grand in-4°, 420 feuillets, papier.

1489-1495. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, seigneur de Challes, châtelain, pour Philippe de Savoie, comte

de Bresse et de Bagé. — Recette de la dîme d'Aromas. — Dépenses pour l'exécution d'un individu qui fut condamné à être pendu, *ad expensas carpentalorum qui fecerunt rotam pilare et scalam in quibus fuit suspensus, et pro illis qui fecerunt foramen in rupe in quo fuit repositum dictum pilare.* — Remboursement de frais faits pour la Chambre des comptes par le clavaire Humbert Seyturier.

B. 8535. (Cahier.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1496-1497. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, seigneur de Challes, châtelain, ayant pour lieutenant et procureur devant la Chambre des comptes, noble Nicolas Masuyer. — Recette du cens dû par Guillaume Chalet de Chaley, pour l'abergement à lui consenti par la Chambre des comptes, *de Chaleaco una cum edificiis, aquagiis, aquarum decursibus.* — Recette de l'abergement du moulin situé sur la rivière de la Valouse, sur le territoire de Conflet.

B. 8536. (Registre.) — Petit in-folio, 270 feuillets, papier.

1498-1504. — Montdidier. — Compte de Jean Oriol, châtelain de Philibert de Savoie. — Les versements sont faits entre les mains de noble Jean Niolle, trésorier de Bresse. — La coupe de froment est vendue tantôt 2 deniers et les 3/4 d'un denier, tantôt 3 deniers et 3 deniers 1/2. — Le châtelain est dit hors de fonction, et il est appelé conseiller, chambellan et gouverneur de Bresse.

B. 8537. (Registre.) — Petit in-folio, 209 feuillets, papier.

1505-1507. — Montdidier. — Compte de puissant seigneur Laurent de Gorrevod, baron de Montagney, gouverneur et bailli de Bresse, capitaine et châtelain de Montdidier, présenté à la Chambre des comptes de Marguerite d'Autriche et de Bourgogne, duchesse douairière de Savoie, comtesse de Villars, dame de Bresse, de Vaud et de Faucigny. — La dîme d'Aromas n'est pas payée, *quia nullum reperire potuit, qui eamdem recognovisset nec recognoscere debuisset*..... Le châtelain n'en est pas moins prié de la mettre aux enchères une et plusieurs fois, sous peine de 25 livres d'amende.

B. 8538. (Registre.) — Petit in-folio, 296 feuillets, papier.

1508-1511. — Montdidier. — Compte de Laurent de Gorrevod, châtelain. — Pièces originales justificatives dudit compte. — Procès-verbaux constatant que les publications des fermes ont été régulièrement faites. — Recette particulière des trois villages annexés : Cessiat, Thoirette et Thorognat.

B. 8539. (Registre.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

1512-1514. — Montdidier. — Compte de noble Philibert Guigonard, écuyer, grand châtelain, pour Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert de Savoie. — Cahier des charges des réparations à faire au château de Montdidier, dressé par maître Louis Vanbreghem, maître des œuvres de l'église de Brou. — Détail des travaux exécutés. — Réparation de la première porte du Beluard. — On mure la porte de la tour carrée que l'on convertit en prison, et on en ouvre une autre sur la postelle. On mure une autre porte de cette tour sur le premier « tolban». — On mure la fenêtre de la salle d'Andelot; on remonte le mur de cette salle. — Etablissement de degrés sous la tournelle, pour aller par le haut des murailles à la tour ronde, et réparation des « ailleurs » (chemins de ronde), au moyen de dalles et de pierres plates qui empêchent la pluie de pénétrer les murs.

B. 8540. (Cahier.) — Petit in-folio, 209 feuillets, papier.

1514-1516. — Montdidier. — Compte de Philibert Guigonard, châtelain. — Versement fait par ce comptable dans la caisse de noble Louis Vyonet, trésorier de Bresse. — Noble François Gleyrod, vice-châtelain, était chargé d'une partie de la recette. — Recette de la ferme de l'« appeysonage » ou des glands. — Certificat constatant que la ferme des langues de bœufs avait été régulièrement publiée.

B. 8541. (Registre.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1517-1518. — Montdidier. — Compte de Philibert Guigonard, écuyer, grand châtelain, pour Marguerite d'Autriche. — Recette des deniers provenant de la leyde, des ventes et du coponage. — Copie de divers abergements, entre autres des bancs de la halle d'Aromas.

B. 8542. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier.

1520-1522. — Montdidier. — Compte de Philibert Guigonard, seigneur de Villette, châtelain. — Recette du revenu des bancs récemment établis dans la halle d'Aromas. — Rôle de 32 individus condamnés à payer une amende de 1 florin, pour avoir pénétré de force dans une église, dont l'entrée leur était prohibée (*cujus eis erat prohibitus ingressus*).

B. 8543. (Registre.) — Petit in-folio, 132 feuillets, papier.

1524-1525. — Montdidier. — Compte de Philibert Guigonard, châtelain. — Recette des « complaintes triennales »

ou tailles, qui se payaient de trois en trois ans. — Paiement de 25 florins pour le salaire dudit châtelain.

B. 8544. (Registre.) — Petit in-folio, 272 feuillets, papier.

1527-1530. — Montdidier. — Compte de Philibert Guigonard, capitaine, châtelain. — Recette des deniers dus *pro excubiis et custodia castri*; — des corvées de Burigneux. — Lettre originale, écrite au châtelain de par la duchesse Marguerite, pour lui ordonner d'arrêter Jean Compaignod, dit le duc de Thoirette, et plusieurs membres de sa famille, et de les faire conduire à Bourg. — Autographe d'une lettre du président du Conseil ducal *de Castro*, qui demande au châtelain des lettres relatives à certains faux monnayeurs qui avaient été exécutés à Montflour.

B. 8545. (Cahier.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

1529-1533. — Montdidier. — Compte de Philibert Guigonard, grand châtelain, pour Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, comtesse de Bagé, de Romond, etc. — Compte de noble François Gleyrod, châtelain de Montdidier en 1531, pour Béatrix, duchesse de Savoie, infante de Portugal, comtesse d'Asti et dame de Bresse. — La coupe de froment est vendue 5 deniers gros. — La recette des compositions est nulle, *ex eo quia ob pestis morbum nulle fuerunt ibidem tente assise*. — Recette des deniers dus annuellement par ceux qui faisaient des « crochets » (*omnes facientes crochetos*).

B. 8546. (Rouleau.) — Parchemin de 7m80 de long.

1355-1356. — Montluel. — Compte de noble Jean de Saint-Amour, bailli de Valbonne, châtelain de Montluel. — Dépenses pour des réparations faites dans le château et au palais (*palatii*) de Montluel. — Achat de deux bateaux, *ad transeundum Rhodanum pro insulis domini custodiendis*. — Dépenses faites pour le comte de Savoie, par son châtelain, à Voiron, en Bourgogne, à Vienne, à Lyon, à Mâcon, à Genève et à Bourg. — Autres pour le traité fait entre le roi de France et le comte de Savoie. — Autres pour poursuivre le comte de Valence à Mâcon, et l'archiprêtre de Lyon, sur lesquels il reprit les reliques et les ornements enlevés à la chapelle de Montluel, à la prise du château de cette ville. — Dépenses du châtelain et des hommes d'armes qu'il avait avec lui, quand il reprit le château de Varey, en revenant de Gordan; — du châtelain envoyé à Avignon pour les affaires de son maître.

B. 8547. (Rouleau.) — Parchemin de 7m75 de long.

1356-1357. — Montluel. — Compte de Pierre de Crangiat, chevalier, bailli de Valbonne et châtelain. — Il s'ouvre par le serment fait par ledit châtelain de payer 25 livres, *quociens in computo contrarium reperiretur*. — Supplique adressée au comte de Savoie par les bourgeois de Montluel en faveur de leurs libertés et franchises. — Composition payée par un berger qui avait marqué de son signe particulier une brebis qui ne lui appartenait pas. — Solde de Guillaume de Chalamont, chevalier, et du châtelain, qui avaient servi le comte dans l'expédition (*cavalcate*) de Piémont et *Canapicii, et contra comitem de Ancierro*.

B. 8548. (Rouleau.) — Parchemin de 10m15 de long.

1359-1362. — Montluel. — Compte d'Aymon de Rougemont, damoiseau, bailli de Valbonne, châtelain. — Raves, pain, vin et 250 harengs donnés annuellement aux nobles de Montluel au commencement du carême, par le comte de Savoie. — Dépenses pour une journée tenue à Lyon par les gens du comte et l'archiprêtre de Lyon. — Lettre du comte à la Chambre des comptes pour le rachat de la chacipolerie de Montluel. — Composition payée par un individu qui avait fait une vente, contre la défense faite par celui qui levait le subside pour la clôture de la ville de Montluel. — Dépenses pour une journée ou conférence que les gens du comte avaient eue à Ambronay avec les héritiers de Jean de Châlon.

B. 8549. (Rouleau.) — Parchemin de 8m40 de long.

1362-1363. — Montluel. — Compte d'Aymon de Rougemont, damoiseau, bailli de Valbonne et châtelain. — Dépenses du châtelain à Montluel et à Colon, pour faire des provisions pour l'armée, *que venire debebat in auxilium domini*. — Espions envoyés à Vienne, à Romans et dans d'autres lieux du Dauphiné, *ad explorandum statum domini Karuli Pestiez ibidem existentis*. — Réparation des barbacanes du château neuf de Montluel, et solde du guet.

B. 8550. (Rouleau.) — Parchemin de 5m50 de long.

1363-1364. — Montluel. — Compte de Janiard Provana, chevalier, bailli de Valbonne, châtelain. — Recette de l'avenage de Nievroz, payé par ceux qui y avaient des bœufs. — Achat de crics destinés à tendre les « balistres », et de harengs que l'on avait coutume de donner en carême, *nobilibus et aliis occiosis* (*sic*), avec du bois et autres menues fournitures. — Dépenses du bailli qui s'était porté sur la Saône, pour empêcher que les compagnies qui étaient dans le royaume n'entrassent en Bresse. — Indemnités accordées au même pour avoir pris part à une campagne en Piémont. — Salaire de Pierre Granger, qui était resté pendant vingt jours à Montluel,

cum equis et armis tempore guerre et ob timorem societatum. — Message envoyé au Bourget, près de la comtesse, pour lui faire savoir que le sire *Soncidus de Strata* venait au secours du comte, son mari. — Autre envoyé de Montluel au sire de Saint-Amour, pour lui notifier l'approche de la compagnie du sire Seguin de Badelfol, qui venait du côté de Lyon, et le désir des habitants voisins de la porte de la Lanterne de Lyon, qui voulaient se mettre sous sa sauvegarde.

B. 8551. (Rouleau.) — Parchemin de 6m65 de long.

1364-1365. — Montluel. — Compte de Janiard Provana, châtelain. — Copie des lettres d'Henri de Bonent, juge de la terre de Bagé, Coligny, Valbonne, jusqu'à la rivière d'Ain, par lesquelles le péage de Montluel est vendu par Barthélemy Roland, dudit lieu, au comte de Savoie, représenté par Gerbais, son trésorier, qui l'amodia à des juifs. — Achat de *ducentorum allecum datorum nobilibus et aliis occiosis mandamenti Montislupelli pro ut est dari solitis annuatim in crastinum carnisprivii inclusis duobus florenis in emptione unius asinate vini, quinque bichetorum frumenti pro faciendis radiciis dari consuetis predictis occiosis, et factura dictarum radiciarum, lignis et ceteris minutis expensis.....* — Don de 40 florins fait par le comte de Savoie aux bourgeois de Montluel pour leurs fortifications. — Dépenses du bailli, châtelain, qui avait, avec 33 cavaliers armés, gardé la rive gauche de la Saône, de Lyon à Vimiers, pendant un jour et une nuit, quand le sire Seguin Baldefol prit Anse.

B. 8552. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

1366-1367. — Montluel. — Compte de Janiard Provana, bailli, châtelain. — Don de 3 ânées de froment fait par le comte de Savoie aux Augustins de Lyon. — Dépenses du duc de Bourbon faites à Montluel, à la Saint-Jean 1366. — Droit de garde payé par des juifs individuellement. — Dépenses pour mener à Lyon les tentes qu'Enard de Villeneuve avait prêtées au comte de Savoie.

B. 8553. (Rouleau.) — Parchemin de 6m50 de long.

1367-1368. — Montluel. — Compte de Janiard Provana, bailli, châtelain. — Servis payés pour les brotteaux de Nievroz. — L'abbé d'Ainay de Lyon paie 100 sous viennois pour la garde de Cuires et son droit de retraite. — Compositions payées par plusieurs individus qui avaient pris, dans l'église de Genay, du mobilier appartenant aux habitants dudit lieu ; — par des individus qui avaient fait un charivari à l'adresse d'un homme, qui s'était marié en secondes noces (*quia facerat charivariam*). — Autre payée par un individu qui avait menacé le châtelain de lui mettre le doigt dans l'œil.

B. 8554. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

1368-1369. — Montluel. — Compte de Janiard Provana, châtelain. — Recette d'une ânée de froment, *quam dedit comes in feudum Guioneto Ferlaix, nobile, paternum et antiquam, pro se et suis imperpetuum.* — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, nommant prévôt de Nievroz Pierre Grandjean, *consideratione serviciorum.* — Dépenses des hommes d'armes qui allèrent avec le bailli à Lyon, *quando illi de Lugduno requisierunt ipsum baillivum ut iret apud Lugdunum in garnisione eos pro societatibus qui erant prope Lugdunum.* — Messager envoyé au comte, qui était à Aix, pour lui dire que les compagnies étaient près de Lyon ; que deux de ces compagnies voulaient prendre le port de Thoissey.

B. 8555. (Rouleau.) — Parchemin de 13m85 de long.

1369-1371. — Montluel. — Compte de Janiard Provana, bailli, châtelain. — Acte de la vente du pré Monsieur, faite naguère par Humbert, Dauphin de Vienne, au camérier et au chapitre de Saint-Paul; à Lyon, et situé à Montluel. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, données à Pignerol, le 10 mars 1369, par lesquelles il donne l'office de prévôt de Dagneux, dans le mandement de Montluel, à Antoine Bailly, de Saint-Rambert, pour indemnité de pertes par lui faites pour le service dudit comte. — Dépenses pour les hommes d'armes qui gardèrent le château vieux et le château neuf de Montluel quand le sire « Guillaume de Granson défia ceux de Salins et quelques-uns de Bourgogne. » — Messages à pied et à cheval envoyés à Lyon, à Bagé et ailleurs, *ad sciendum nova illorum de Salino et de Burgundie qui domino offendere proponebant.* — Achat d'une aune et demie de drap « *cotonati* ».

B. 8556. (Rouleau.) — Parchemin de 12m35 de long.

1371-1373. — Montluel. — Compte de noble Pierre d'Estrées, chevalier, bailli et châtelain. — Recette de 6 lampées d'huile de redevances dues dans la châtellenie ; — de 18 langues des bœufs et vaches tués lors des foires de Montluel. — Composition de 1 franc d'or payée par Nicolas Poncet, pour une rixe avec le maître des écoles. — Dépenses faites par l'hôtel du comte à Montluel, le 19 août 1371. — Message envoyé à Chambéry, quand le sire *de Chandya intravit burgum Sancti-Christophori.*

B. 8557. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1373-1375. — Montluel. — Compte de noble Jean de Crangiat, chevalier, bailli de Valbonne et châtelain de Mont-

luel. — Sous le titre d'avenage de Nievroz est une recette d'avoine donnée par ceux qui avaient, dans cette paroisse, une couple de bœufs, et pour le pâturage des îles du Rhône voisines duditlieu. — Lettres de la ferme de la prévôté de Beynost au profit de Simon, trompette du comte de Savoie, qui la lui adjuge en considération de ses longs travaux. — Dépense pour l'achat des harengs et d'autres objets donnés aux nobles et autres, *occiosis, qui debent in crastinum carnisprivii festinare et tripudiare.* — Message envoyé à Chambéry, *pro facto magnarum societatum.*

B. 8558. (Rouleau.) — Parchemin de 15m75 de long.

1375-1378. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Le tenancier de la chacipolerie de Beynost donne annuellement à ce titre un baril de vin. — Recette de 130 poules données à Beynost et à Dagneux, que devaient les propriétaires de maisons, à raison d'une poule par feu à Beynost, et de 2 à Dagneux; — des deniers donnés par les villages de Beynost et Dagneux, *quod ire non teneantur ad faciendum terralliæ Montislupelli.* — Deniers donnés à Guillaume de Crangiat, chevalier, *pro remanentia stipendiorum temporis quo servivit in guerris ultra montes et Ticinum cum duabus lanceis.*

B. 8559. (Rouleau.) — Parchemin de 11m75 de long.

1378-1380. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Seigle donné en aumône à Jean Bruneau, prieur du couvent du Mont-Carmel de Lyon, par la comtesse de Savoie. — Dépense de vin pour l'armée de Beauregard, *pro guerra domini contra dominum Bellijoci anno* 1378. — Recette de 120 perdrix données par des individus à qui on avait donné la permission d'en prendre. — Rôle des feux de Beynost et de Dagneux, pour la recette du chanvre. — Provisions faites pour l'armée qui était devant Chalamont, en vertu d'un ordre d'Amédée VI, comte de Savoie, daté du camp de Montmerle, le 25 mai 1380.

B. 8560. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1380-1383. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Abergement à vie des moulins de Montluel, rachetés et rétablis par le sire de Saint-Amour, et à lui laissés pour sa vie en fief. — Dépenses pour l'établissement d'un « chaffaut » au palais de Montluel. — Voyage fait par le châtelain à Bourg, où il avait été mandé par le comte de Savoie pour conférer sur les fortifications de la châtellenie. — Versements faits dans la caisse de Jean de Lantenay, trésorier du comte, et énumération des versements qui lui restaient à faire.

B. 8561. (Rouleau.) — Parchemin de 15m80 de long.

1305-1383-1384 (1). — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain, reçu à Chambéry par Amblard Gerbais. — Dépenses faites à Montluel par l'hôtel de Bonne de Berry, comtesse de Savoie, en allant à Lyon voir le duc de Berry, son père, et pour les dépenses de Bonne de Bourbon, douairière de Savoie. — Recette du cens de l'abergement d'une île du Rhône, *seu remossam Rhodani*, fait à Guillaume de Chillon, damoiseau. — Lettres de Pierre d'Echallon, chanoine de Saint-Just et official de Lyon, contenant *vidimus* d'un traité fait entre Guy, prieur de Buxia, et Humbert, seigneur de Montluel, relativement aux droits et juridiction que celui-ci prétendait avoir audit lieu à cause de la garde qui lui appartenait. Ces lettres sont de 1305.

B. 8562. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1385-1386. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, bailli, châtelain. — Froment donné en aumône aux Frères Prêcheurs de Lyon, *ad ipsorum supplicatione et attenta ipsorum paupertate.* — Dépenses de l'hôtel faites à Montluel, au mois de février 1385. — Supplique des bourgeois de Montluel au comte de Savoie, et traité fait entre eux, relativement à la grande prairie appelée *Pratum majus.* — Réparations des clefs et des serrures des quatre portes de la ville de Montluel, de la porte « Portatis » ou « portail », de la porte « André Fabri », de la porte « A la Morande », et de la porte « d'Escorchia ».

B. 8563. (Rouleau.) — Parchemin de 10m50 de long.

1386-1387. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Dépenses pour la desserte de la chapelle de Saint-Barthélemy à Montluel, dont le recteur était messire Hugues Bergier. — Dépenses pour le procès d'un voleur condamné aux verges et au bannissement. — Note que le châtelain avait fait au comte une avance de 1,659 florins d'or.

B. 8564. (Rouleau.) — Parchemin de 24m90 de long.

1389-1391. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain, reçu à Chambéry en présence de Jeaniard Provana, chevalier, et d'Antoine Barbier, maîtres en la Chambre des comptes. — Recette de cire pour l'usage dans un brotteau situé sur le Rhône, dans le mandement de Miribel, au territoire appelé Malignim-en-Balmes, sous Marnoles. — Lettres de l'official de Lyon, par lesquelles Guillaume Chilien, lieute-

(1) Voir la note de la page 164.

nant du bailli, se met sous la garde du comte de Savoie, lui et ses biens. — Amende de 30 florins payée par un individu, qui n'avait pas déposé cinq francs qu'il avait trouvés sur la route. — Dépenses de l'hôtel à Montluel et à Lyon aux mois d'avril et de mai 1391. — Note qui rappelle ce que redevait le châtelain du subside voté en 1387, *pro guerra contra rebelles Canapicii et marchionem Montisferrati.*

B. 8565. (Rouleau.) — Parchemin de 13m85 de long.

1391-1392. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Dépenses du maître braconnier du comte, de ses compagnons, des chevaux, des chiens et lévriers employés à Montluel pendant le mois de septembre 1391. — Blé donné aux Augustins de Montluel. — Paiement de 44 sous au sire Egide d'Arlo, chevalier, successeur d'Assonet Fournier, à qui le comte les avait assignés, *pro homagio per ipsum domino debito, salva fidelitate domino de Villariis et pro augmento alterius feudi.*

B. 8566. (Rouleau.) — Parchemin de 37m60 de long.

1392-1396. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Lettres de l'office de clerc-notaire de la cour de Montluel et de tout le mandement. — Compositions payées par un individu qui, arrêté à la réquisition de juifs ses créanciers, avait sans congé rompu ses arrêts; — pour le vol *cujusdam potente panis, in furno Sancte Crucis.* — Dépenses faites à Montluel par Amédée VII, comte de Savoie, pendant le mois de mai 1391; — de Jean de Balme, seigneur de Labergement, visitant le mandement de Montluel avec trente hommes et autant de chevaux. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, tutrice du duc son fils, par lesquelles elle donne une aumône de 250 florins au prieuré de Montluel.

B. 8567. (Rouleau.) — Parchemin de 24m35 de long.

1396-1398. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, chevalier, bailli, châtelain. — Recette de quatre douzaines de fromages donnés par les moines de Chanoz, ordre de Citeaux, « pour le pâturage, le champeage et la bruerie; » — de chanvre dû par chaque feu à Beynost et à Dagneux. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, à sa Chambre des comptes à laquelle il fait savoir qu'il a nommé son trésorier de Bresse, Pierre Andrenet, « qui devait l'accompagner tant en Bresse qu'à Dijon, » *ad videndam illustrem dominam Mariam de Burgundia consortem carissimam, Sabaudie comitissam.*

B. 8568. (Rouleau). — Parchemin de 13m de long.

1398-1399. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette de 36 perdrix pour l'autorisation donnée d'en prendre dans le mandement; — d'un cens pour l'abergement d'un ruisseau coulant de la fontaine de Valous jusqu'au Rhône, en passant par le territoire de Nievroz, *et que vocatur aqua de Glanos.* — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui afferme pour dix ans le greffe de la cour de Montluel.

B. 8569. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1399-1400. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette du froment : on y voit que l'ânée de froment équivalait à 8 bichets. — Rôle d'individus qui donnent chacun une livre de cire pour la garde à laquelle ils ont droit. — D'autres personnes donnent des deniers pour ce même droit. — Salaire du châtelain, *pro custodia castri.* Il reçoit 40 florins d'or. — Rôle des valeurs des divers objets de la recette en nature : l'ânée de froment vaut 14 deniers gros; celle de seigle 8 deniers gros; celle d'avoine 7 deniers gros; celle d'orge 7 deniers gros; celle de vin 8 deniers gros.

B. 8570. (Rouleau.) — Parchemin de 14m15 de long.

1401-1402. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Dépenses pour des réparations exécutées au château appelé « Pellex ». — Le total de ce que le châtelain doit à la recette générale s'élève à 1,566 florins; et l'on voit d'autre part que le duc avait reçu en avance dudit châtelain 1,491 florins.

B. 8571. (Rouleau.) — Parchemin de 14m45 de long.

1402-1403. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette de 20 deniers pour la vente d'un essaim d'abeilles, 4 livres de cire et 5 ruches de miel trouvés dans un bois et déclarés au châtelain. — Le versement a lieu dans la caisse de Jean Fabry, trésorier général. — Il est dit que les frais faits naguère pour les réjouissances des nobles et des *otiosi* pendant le carnaval sont supprimés.

B. 8572. (Rouleau.) — Parchemin de 17m15 de long.

1403-1404. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette des lods et ventes : on y voit que sur une maison achetée 38 florins, l'acquéreur paya au fisc, pour ce droit de mutation, 6 florins 4 deniers gros; — du produit des objets trouvés, parmi lesquels se trouvent des essaims d'abeilles, de la cire, du miel, des bois amenés par le débordement du Rhône, un petit cheval, un mouton.

B. 8573. (Rouleau.) — Parchemin de 18m60 de long.

1404-1405. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie et duc

de Chablais et d'Aost, par lesquelles il donne à Jean et Etienne Laurendin frères, notaires à Montluel, la cléricature de la cour dudit lieu pour leur vie, à condition qu'ils lui paieront annuellement 8 florins pour la ferme de cet office, et 200 florins « d'entrage », une fois donnés, dont 100 estimés 12 deniers gros ou bon poids, et les 100 autres de la valeur commune ou petit poids. Les protocoles de leurs prédécesseurs doivent leur être livrés. — Reconnaissance d'un emprunt fait par le même prince aux deux frères Laurendin. — Mémoire rédigé en français, de Michelet, de Gex, brodeur de Monsieur de Savoie. Ce mémoire est long et fort détaillé.

B. 8574. (Rouleau.)— Parchemin de 32m65 de long.

1405-1407. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette du produit de la ferme des prévôtés de Beynost, Jaillieux, Nievroz. — Rétablissement des frais pour la réjouissance du carnaval au profit des nobles et des autres *otiosi* du mandement de Montluel. — Paiement de 121 florins fait à Michelet, de Gex, le « brodou » du comte de Savoie, sur 320 qui lui étaient dus.

B. 8575. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1407-1408. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette de trois douzaines et demie de perdrix pour la ferme de cette chasse dans la châtellenie. — Lettres d'abergement d'un moulin et de l'eau de Serenons qui l'alimentait. — Mention que le duc a quitté les habitants de Montluel de tout droit de « banchage » au marché de Montluel jusqu'à ce qu'il ait fait bâtir une halle. — Composition de 7 florins infligée à Antoine, beau-fils de Bernard Simon, et à la femme dudit Bernard, accusés d'avoir recelé les biens de Thomas de Villeneuve, et de ne l'avoir pas déclaré à la justice. — Autre de 18 deniers payée par P. Richier et J. Bachord, inculpés d'avoir arrêté une servante à Montluel, et d'avoir voulu l'emmener, prétendant qu'elle était la femme de l'un d'eux. — Dans le chapitre des échoites, recette des biens d'une femme qui avait quitté le pays après avoir commis un adultère. — Paiement de 200 florins fait au brodeur du comte.

B. 8576. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1408-1409. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat. — Rôle des feux de Nievroz pour la levée du droit d'avenage. — Recette de 2 livres de cire que donne annuellement Jacquet Berard, bourgeois de Montluel, qui s'était mis sous la sauvegarde et la protection du comte avec son moulin, la rivière et toutes les dépendances, tous ses biens, ses héritiers et successeurs. — Droit perçu pour l'abergement ou autorisation d'établir un escalier sur la rue. — Recette de cens pour la concession de terres, qui avaient été autant de tronçons d'un ancien chemin ; — de miel trouvé dans des ruches, et de bois amenés par l'eau dans les bois des brotteaux de Nievroz.

B. 8577. (Rouleau.) — Parchemin de 23m20 de long.

1409-1410. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette de l'orge provenant de la ferme de la maréchaussée du bois de Marboz (*Mali Nemoris*). — Remise des 9 ânées de vin que Michelet de Gex, brodeur du comte, lui devait annuellement sur une pièce de vigne de 40 fosserées située à Montluel, au lieu dit en la Dalphiniery, et cela en récompense des services qu'il avait rendus à la comtesse de Savoie. — Lettres de l'abergement d'un chemin ancien, allant de Balon au port de Johannages. — A la suite, une série d'autres abergements de chemins publics qui se trouvent ainsi aliénés et livrés à la culture. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui fait remise d'une condamnation de 100 livres prononcée par le juge de Bresse contre Antoine de Belmont ou de Beaumont, *alias* de Pelaiay, son féal et secrétaire.

B. 8578. (Rouleau.) — Parchemin de 22m85 de long.

1410-1411. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Copie de lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, par lesquelles il reconnaît prendre sous sa garde et protection Jacquemet de Groissiat, *alias* Berret, bourgeois de Montluel, lui, son moulin et tous ses biens. — Les considérants sont remarquables : *quia inter cetera que cordi nostro gratiora sunt et emulos exultationes adducunt, illud est nobis insaciabili cordis affectione precipuum, quod bona quecumque ecclesie sub nostro domino constituta gratis nobis mediantibus thuicionibus protegantur, ut exinde cultus divinus majora suscipiat incrementa. Visa itaque supplicatione superius descripta, et ejus considerato tenore in archive nostre consideratione solita meditatione revolventes quod plerumque malefactores brachii secularis pariter et displena pocius quam Dei timore a violentiis, injuriis inferendis et operibus facti commitendis coguntur verisimiliter obstinere ; ecce quod nos comes.....* — Autre titre de garde.

B. 79. (Rouleau.) — Parchemin de 20m40 de long.

1411-1412. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, châtelain. — Injonction faite au châtelain de faire reconnaître au profit du comte le moulin de Solet, situé sur le Serenons, tenu par Jacquemet de Groissiat, à qui on avait donné la permission de le transférer à quarante pas du lieu où il était, près du chemin qui allait de ce moulin vers « la Gaux » (forêt)

de Marboz (*de Malo-Bosco*). — Lettres d'abergements d'un « ancien » chemin ; — d'une terre vague (*quoddam vierro seu ermos*), située sur le territoire de Vessonne. — Lettres du comte de Savoie aux nobles et aux bourgeois de Montluel qui, à sa demande, avaient donné 600 florins, *occasione guerre sue dissentionis emergentis inter comitem ex una parte et communitatem de Berno*. Il ne veut pas que cette libéralité nuise en rien à leurs franchises.

B. 8580. (Rouleau.) — Parchemin de 20m80 de long.

1412-1413. — Montluel. — Compte de Jean de Crangiat, bailli, châtelain. — Recette d'une livre de cire donnée par Etienne de Laye, habitant du bourg de Saint-Christophe, qui s'était mis sous la garde du comte. — Injonction faite au châtelain de faire une enquête sur les habitants de Lyon qui possédaient des îles du Rhône, et d'avoir l'œil ouvert sur celles qui se formeraient. — Deniers donnés par le village de Beynost pour être affranchi de l'obligation de travailler aux fossés de Montluel. — Abergement du cours d'eau de la rivière de la Sereine.

B. 8581. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

1413-1414. — Montluel. — Compte des héritiers de Jean de Crangiat, naguère châtelain. — Cens en cire payé au comte de Savoie sur des brotteaux situés dans le mandement de Miribel, sur Malignon-en-Balme. — Composition payée par Guichard Chrétien, de Pisey, pour n'avoir pas entretenu et approprié un chemin qui passait devant sa terre (*in non recurando quoddam iter.....*) — Indication d'un subside voté par les Etats au mois de mai 1413, à raison de 2 florins par feu, pour une expédition en Piémont, *ibidemque hostes et quosdam malefactores vi armata subigendo*.

B. 8582. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1414-1415. — Montluel. — Compte des héritiers de Jean de Crangiat, châtelain. — Recette de 4 florins pour la moitié de la ferme de la leyde et du coponage de la halle de Montluel ; — de 5 livres de cire et de 5 barils (*pitalphorum*) de miel trouvé dans les bois, comme on en trouvait alors souvent. — Indication d'un subside voté en 1414 par le pays, à l'occasion du passage de Sigismond, roi des Romains.

B. 8583. (Rouleau.) — Parchemin de 21m55 de long.

1415-1416. — Montluel. — Compte de nobles Antoine de Crangiat et ses frères, héritiers du dernier châtelain. — Abergement d'un arrivage ou d'un endroit des bords du Rhône où les bateaux s'arrêtaient. — Composition payée pour un arbre coupé dans les brotteaux. — Paiement pour des verrières faites par maître Perronet, verrier, citoyen de Lyon, qui les amena à Montluel. — Dans un autre article ce maître verrier est appelé Perronet Sacrelle ou Satrelle, et il est dit auteur des verrières faites pour la chapelle de Morges.

B. 8584. (Rouleau.) — Parchemin de 30m80 de long.

1416-1417. — Montluel. — Compte d'Antoine de Crangiat et de son frère, héritiers du dernier châtelain. — Abergement emphytéotique d'une pièce de 40 fosserées de vigne, située à Montluel, lieu dit en Dalphinières. — Traité fait entre le comte de Savoie et l'abbaye d'Ainay de Lyon pour la garde de Cuires. Il est fait en présence du chancelier Jean de Belleforêt, de Boniface de Challant, maréchal de Savoie, de Humbert, bâtard de Savoie, de François de Menthon, de Pierre de Blonay, seigneur de Saint-Paul, et de plusieurs autres témoins. — Récépissé autographe donné par Michelet et Jacquemet de Gex, citoyens de Lyon, brodeurs du comte de Savoie, d'une somme de 529 florins qu'ils avaient reçue pour des ouvrages de leur métier.

B. 8585. (Rouleau.) — Parchemin de 25m50 de long.

1316-1417-1418 (1). — Montluel. — Compte de noble et puissant seigneur Louis Ravoir, seigneur de Gerbais, bailli de Valbonne et châtelain de Montluel. — Copie de l'abergement emphytéotique des sources de Saint-Maurice de Beynost. — Lettres de cession de la chacipolerie dudit lieu, faite par Marguerite, dame de Montluel, à Vincent Bellissent, de Beynost, en 1316. — Règlement pour la recette de la leyde de Montluel. — On voit, au chapitre intitulé *Banna condemnata*, que Barthélemy Vaillant était lieutenant du châtelain de Montluel. — Recette de 500 florins donnés par les bourgeois de la ville et du mandement de Montluel, en échange du subside voté par le pays, *ad causam compositionis per dominum facte cum illustre consanguinea carissima Melchide de Sabaudia, filia illustris avunculi domini Amedei de Sabaudia, principis Achaie quondam.....* — Copie des lettres de l'office du châtelain susdit.

B. 8586. (Rouleau.) — Parchemin de 25m55 de long.

1418-1419. — Montluel. — Compte de Louis Ravoir, bailli, châtelain. — Recette du montant de la ferme des corvées dues à Beynost pour la culture des vignes. — Dépenses pour l'érection d'un gibet à Montluel. — Le bailli-châtelain reçoit 42 florins pour la garde du châtel.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8587. (Rouleau.) — Parchemin de 28m70 de long.

1419-1420. — Montluel. — Compte de Louis Ravoir, bailli, châtelain. — Recette de 7 langues de bœufs perçues aux deux foires de Montluel, pendant lesquelles tout individu qui tuait un bœuf ou une vache devait au comte la langue de l'animal abattu. — Injonction faite au châtelain par la Chambre des comptes, de faire faire la déclaration du moulin de Solet et du cours d'eau de la Sereine qui l'alimentait. — Compositions payées par un individu qui avait frappé les bœufs d'un autre; — pour ces mots proférés sur un tonneau : « Se sont aramelles, » dans le but de jeter un sort (*maleficium*).

B. 8588. (Rouleau.) — Parchemin de 25m55 de long.

1420-1421. — Montluel. — Compte de Louis Ravoir, bailli, châtelain. — Abergement de l'eau de pluie venant de Coiseu, de Les Combes et d'ailleurs. Cet abergement est fait par noble Aymon de Bourg, lieutenant du châtelain. — Lettres de l'autorisation donnée par le même à Jean Druginod, de Beynost, d'arroser son pré situé le long de la voie publique, au même lieu. — Autres abergements de la fontaine de Rosey, de celle de Saint-Maurice située près du crot de Merlo. — Copie des lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, portant rémission des condamnations encourues par les tenanciers du domaine, lesquels n'avaient pas fait leurs déclarations, et ce à condition qu'ils les feraient incontinent.

B. 8589. (Rouleau.) — Parchemin de 84m10 de long.

1421-1422. — Montluel. — Compte de Louis Ravoir, bailli, châtelain. — Copie de diverses lettres d'abergements faits par Jean Julien, lieutenant du châtelain, pour l'établissement d'un escalier et la réédification d'un banc le long d'une maison qui était sur la voie publique; pour l'emploi des eaux superflues de la rivière de la Sereine appelées « Orgolliouses »; pour l'emploi des eaux de pluie venant par un chemin.

B. 8590. (Rouleau.) — Parchemin de 28m80 de long.

1422-1424. — Montluel. — Compte de noble Humbert de Seyssel, seigneur de Brajat, écuyer, bailli de Valbonne, et institué châtelain de Montluel par lettres d'office données par Amédée VIII, duc de Savoie, de Chablais et d'Aost, marquis en Italie et comte de Genève, datées de Chambéry, le 26 avril 1422. — Au chapitre de la vente de la recette en nature, l'ânée de froment est estimée 9 deniers, et la langue de bœuf 1/4 d'un denier. — Copie du procès-verbal de la prise de possession de la châtellenie par ledit châtelain, et de l'inventaire du mobilier du château.

B. 8591. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1424-1425. — Montluel. — Compte de François d'Annecy, de Lagneux, damoiseau, bailli de Valbonne, institué châtelain de Montluel par lettres d'office du duc Amédée VIII, datées de Chambéry, le 23 septembre 1424. — Paiement de la pension de feu Edige d'Arloz, dans la personne de son petit-fils, Gilet d'Arloz, tenu à hommage, lui et ses descendants, pour la réception annuelle de 22 sous 6 deniers.

B. 8592. (Rouleau.) — Parchemin de 44m de long.

1425-1426. — Montluel. — Compte de noble François d'Annecy, damoiseau, bailli, châtelain. — Le prieur de Buxy, Georges de Bargemont, donne une certaine quantité d'avoine pour la garde dudit lieu. — Rôle de 12 mètres de long contenant les noms et la valeur des cens dus dans la châtellenie. — Recette de 538 florins bon poids, à compte sur les 1,000 que la communauté de Montluel devait au duc, pour le subside récemment voté.

B. 8593. (Rouleau.) — Parchemin de 30m35 de long.

1426. — Montluel. — Compte de François d'Annecy, châtelain. — Rubrique de la Cour des comptes de Chambéry, indiquant au châtelain l'inutilité de trop longs détails dans ses comptes ou d'articles inutilement répétés chaque année : *abrevietur*. — Désignation des parties appartenant au duc de Savoie dans le gros gibier pris dans les montagnes. — Dépenses pour le supplice d'un voleur qui fut condamné à avoir une oreille coupée et à être fouetté le long de la grande rue de Montluel, d'une porte à l'autre. — Copie de lettres de l'office du châtelain de Montluel au profit de noble Claude Oriol, qui avait prêté au duc de Savoie une somme de 600 florins.

B. 8594. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1427-1428. — Montluel. — Compte de noble Claude Oriol, damoiseau, bailli et châtelain. — Une note indique que François d'Annecy est devenu lieutenant du châtelain-bailli. — Amende payée pour injures dites à Antoine Vaillant. — Recette du produit des gardes perpétuelles et des gardes à vie. — Composition de 2 florins payée par un individu qui avait quitté sans congé la maison du chacipole, *in qua erat arrestatus*. — Autre pour ces mots proférés : « Je te faray rasibus de les chambes..... »

B. 8595. (Rouleau.) — Parchemin de 29m de long.

1428-1429. — Montluel. — Compte de noble Claude Oriol, bailli de Valbonne et châtelain de Montluel, reçu à Chambéry, en présence de Jean Sauvage, chevalier, président de la Cour des comptes, et de Jean Lyobard, maître et auditeur en ladite Cour. — Recette de deux douzaines de perdrix pour l'autorisation donnée à Pierre Noblet d'en prendre dans l'étendue de la châtellenie ; — de huit douzaines de fromages, dus pour le droit de pâturage par les tenanciers de Chavoz, en vertu d'abergements faits par Jacques de Meyrieux, abbé de Saint-Sulpice, de l'ordre de Cîteaux ; — de la petite « leyde » de Montluel. — Condamnation pécuniaire payée pour une citation faite pardevant l'official de Lyon.

B. 8596. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1429-1430. — Montluel. — Compte de noble et puissant seigneur Louis-François, seigneur *Heremorum*, bailli, institué châtelain par lettres du duc Amédée VIII, datées de Morges, le 5 mars 1429. — Il lui est recommandé de rechercher et de soutenir ses droits, *et neminem pretextu officii ipsius indebite opprimere vel gravare, sed cuilibet in eis postulante debitum justicie complementum.....* — Lettres du même prince affermant le péage de Montluel pour 120 florins.

B. 8597. (Rouleau.) — Parchemin de 16m90 de long.

1430-1431. — Montluel. — Compte de noble Louis François, châtelain. — Recette des journées de bœufs dues dans la châtellenie. — Acte de vente d'une portion de la place d'un vieux moulin appelé Gairiat, située dans la Combe de Lyrand, y compris le cours d'eau, *ad construendum novum molendinum*. Cette vente faite par Antoine Chevalier, damoiseau, lieutenant du châtelain, est ratifiée par Amédée VIII, duc de Savoie, par une lettre insérée à la suite de l'acte de vente, datée de Thonon et contre-signée par le bâtard de Savoie et le président de la Chambre des comptes. — Dépenses pour l'achat de bombardes lançant des pierres de dix livres, de coulevrines, de balistes, de salpêtre.

B. 8598. (Rouleau.) — Parchemin de 23m30 de long.

1432-1433. — Montluel. — Compte de Louis François, châtelain. — Note rappelant qu'à la relation de noble et puissant seigneur Claude de Saix, seigneur de Rivoire, chevalier, conseiller et président de la Chambre des comptes de Chambéry, le 7 janvier 1433, il avait été enjoint à tous les châtelains de ne procéder à aucune aliénation, échange ou modification du domaine de la couronne avant d'avoir la certitude que les lettres relatives à ces mutations eussent été vérifiées à la Chambre des comptes. — Dépenses du chènevis mangé par le poisson donné le lundi de carnaval aux nobles et aux autres personnes *otiosis* qui, à cette époque de l'année, prenaient leurs ébats (*tripudiari more solito*). — Lettres de l'abergement de la rivière d'Escolay, près de la maison du Temple appelée « Escorcheloup ».

B. 8599. (Rouleau.) — Parchemin de 18m10 de long.

1433-1434. — Montluel. — Compte de Louis François, châtelain. — Note qu'un ancien compte était à rendre au nom de noble Louis Ravoir, seigneur de Gerbais, châtelain, qui précéda Humbert de Seyssel, seigneur d'Aix. — Recette des redevances d'orge à cause de la prairie des Goulets ; — de poivre donné *pro salvagardia, guidagio et protectione speciali domini.....*, par des bourgeois de Montluel. — Abergement d'une partie d'un ancien chemin allant de Joyeux à Montluel, pour l'établissement d'un étang. — Composition payée pour ces mots proférés contre divers individus : « Voy celuy mesel ; ordre vy puta ; bastart Revoye ; cucut olier ; chat larron ; puta chuta. » — Indication d'un subside voté en 1433, à raison d'un florin par feu, pour couvrir les dépenses faites par le duc de Savoie pendant les mois d'avril et de mai de cette même année, *pro defensione patrie Breyssie et tuta custodia ne gentes armorum in partibus regni in magna quantitate existentes ripariam, seu fluvium Sagone* (Saône) *transirent*. — Achat de soufre fait chez un apothicaire, pour renouveler et faire de la poudre à bombarde.

B. 8600. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1434-1435. — Montluel. — Compte de noble Louis François, bailli, châtelain. — Recette de seigle et d'avoine à Broissolle et à Billignat, à cause de la garde ancienne annuelle et perpétuelle, appelée « Descoulet » ; — de 32 florins, montant de la prévôté de Dagneux, affermée à Etienne Vulpil. — Composition payée par un individu qui avait dit à un autre : *Ego dabo tibi taliter de pede quod pes remanebit in ventre.* — Indication d'un subside accordé par les Etats au duc de Savoie, *in subventionem dotis inclitissime nate domini, domine Margarite de Sabaudia, regine Jerusalem et Cicilie,* à raison de 2 francs par feu ou de 32 deniers gros.

B. 8601. (Rouleau.) — Parchemin de 27m40 de long.

1435-1436. — Montluel. — Compte de Louis François, châtelain. — Condamnation pécuniaire payée par un individu accusé « *juravisse* la mort Dieu, je ne vos payré point. » — Indication d'un subside voté, *pro adheptione pariter et decora-*

tione nove militie illustrium dominorum Ludovici de Sabaudia, principis Pedemoncium, et Philippi de Sabaudia, comitis Gebennensis, anno 1435. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles, en considération des lourdes dépenses que la ville de Montluel a eues à supporter, il lui remet sa quote-part des subsides pour 800 francs, à raison de 16 deniers gros par franc.

B. 8602. (Rouleau.) — Parchemin de 16m70 de long.

1436-1437. — Montluel. — Compte de noble et puissant homme Lancelot, seigneur de Luyrieux, bailli la Valbonne, châtelain de Montluel, institué par lettres de Louis de Savoie, fils aîné et lieutenant général du duc Amédée, son père. — Recette du produit de la garde appelée garde de « Scoutet », à Broisselle et à Billignat ; — de 109 poules données à Beynost et à Dagneux par chaque feu, les veuves et les femmes en couches exceptées. — Composition payée par une personne qui avait appelé un juif « chien puant ». — On lit ce passage d'un mandement adressé par Jacques Oriol, juge de Bresse, et par le bailli Aymon de Château-Vieux au bailli de Montluel : « Nous vous saluons et vous mandons que incontinent vehues cest presentes, vous fassois chasser tous les chastellains et officiers de Breysse a senglers, biches, lièvres, cugneux, perdrix, hostardes et toutes autres servagines, et tout ce que s'en poura prendre, le transmettés sans nul deloy à Monsieur le Roy à Lyon le plus honorablement que fere se pourra. »

B. 8603. (Rouleau.) — Parchemin de 21m25 de long.

1437-1438. — Montluel. — Compte de Lancelot de Luyrieux, châtelain. — Lettres de l'autorisation donnée par le lieutenant du châtelain aux héritiers de noble et puissant Guigon de Montbel, chevalier, seigneur d'Entremont, de Montbel et de Montillet, d'établir un étang à Montillet, au lieu dit en Combes de Buat. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, amodiant le péage de Montluel. — Ordres donnés par noble Jean de Lornay au châtelain de Montluel, pour défendre le château de ce lieu contre les compagnies, *pro resistencia comitive armigerorum societatum in partibus Burgundie pro tunc existentium.*

B. 8604. (Rouleau.) — Parchemin de 27m70 de long.

1438-1439. — Montluel. — Compte de Lancelot de Luyrieux, châtelain. — Recette des poules dues à Nievroz, Beynost, Billignat et Sainte-Croix. — Abergement ou bail emphytéotique d'un bois ou de broussailles (*nemus hermum*), appelé Pomaret. — Compte de noble Humbert de Crux, successeur dudit châtelain, institué par lettres d'office de Louis de Savoie, prince de Piémont, fils aîné du duc de Savoie et son lieutenant général, datées de Bourg, et concédées à la demande dudit Humbert.

B. 8605. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1439-1440. — Montluel. — Compte de Humbert de Crux, châtelain. — Lettres patentes de Louis de Savoie, lieutenant général du duc Amédée, par lesquelles il afferme le greffe de la cour de Montluel aux frères Laurendin, *ad vitam naturalem duntaxat.* — Mémoire de dépenses pour les « ambesseurs de mont très redobté seigneur le duc de Savoye estans à Lyon du mois de mai et juin 1439. »

B. 8606. (Rouleau.) — Parchemin de 12m70 de long.

1440. — Montluel. — Compte de Humbert de Crux, châtelain. — Indemnités accordées au fermier du péage à cause de l'épidémie qui eut lieu en 1439, et aussi *causa turbationis mercatorum et mercandiarum per locum Montislupelli transire solitarum, qui et que metu armigerorum serenissimi regis Francie pro tunc Lugduni existencium, ab illo loco se deviabant.*

B. 8607. (Rouleau.) — Parchemin de 19m80 de long.

1440-1441. — Montluel. — Compte de noble et puissant Louis François, chevalier, seigneur des *Allemorum*, bailli, châtelain. — Lettres de l'abergement perpétuel des eaux de la rivière de Scoley, à les prendre tous les samedis à midi, *usque ad lune sequentis hora solis ortus, scilicet circa quadragenta passus de et supra exclosa vocata de Sablon.* — Abergement des eaux de la rivière de Sereine, passant à Montluel, depuis le lieu appelé Charment jusqu'au moulin de Perrier, *quolibet die sabbati ab hora meridiana usque ad lune sequentis hora solis ortus.* — Provisions de l'office de châtelain données par Louis, duc de Savoie, au profit de Louis François. Elles sont datées de Genève, le 1er octobre 1440.

B. 8608. (Rouleau.) — Parchemin de 21m75 de long.

1441-1442. — Montluel. — Compte de noble Louis François, bailli, châtelain. — Recette de poivre donné par des bourgeois de Montluel, *pro garda, guidagio et protectione speciali.* — Bail du péage de Montluel. — Indication d'un subside voté par les Etats, *sanctissimo domino Felice, pape quinto....., pro defensione libertatis Sacrosancte Matris Ecclesie et generalium Conciliorum.* — Lettres patentes d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui règle les droits du chapelain de la chapelle du château de Montluel. Elles sont datées de Ripailles, le

20 mars 1435. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui traite avec la commune de Montluel pour le subside susdit.

B. 8609. (Rouleau.) — Parchemin de 23m65 de long.

1442-1443. — Montluel. — Compte de Louis François, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il nomme Gabriel Bourguignon chapelain de sa chapelle de Montluel. Il y est dit que ce Gabriel était chanoine de Saint-Ruf, près de Valence. — Ordre du même prince à ses receveurs généraux de payer 140 florins qu'il devait à un bourgeois de Montluel, appelé Antoine de Coyssiat, autrement Guichard, amodiateur du péage de Montluel, qu'il avait avancés au trésorier dudit duc, lors de l'arrivée du duc de Bourbon.

B. 8610. (Rouleau.) — Parchemin de 17m50 de long.

1443-1444. — Montluel. — Compte de Louis François, châtelain. — Acte passé pardevant le notaire de Montluel, vice-curial, fait à la requête dudit châtelain, contenant l'abergement de la place vacante où une maison avait existé, du curtil et des dépendances, le tout situé à Montluel, sur la rue qui allait de la porte Morande au puits Masson. — Recette de 15 florins pour la ferme de la prévôté de Beynost. — Solde de quelques « balestiers » et hommes d'armes qui avaient été en garnison à Montluel, *a die incohationis guerre propter rocterios* (les Routiers) *existentes in castro Vimiaci et villa ejusdem usque ad diem 15um junii 1443.*

B. 8611. (Rouleau.) — Parchemin de 19m65 de long.

1444-1445. — Montluel. — Compte de noble Jean de Lornay, châtelain, capitaine, gardien du château, de la ville et de la châtellenie, et maître des œuvres dudit château. — Lettres patentes du duc Amédée pour la nomination du clerc greffier de la cour de Montluel. — Chapitre intitulé *De Regalia ob causam transitus serenissimi principis domini Frederici, Dei gratia Romanorum regis.* — Il est dit que le duc de Savoie affranchit de ce tribut la ville et le mandement de Montluel, à cause des dépenses et des gardes qu'on était obligé d'y faire par suite de la guerre et de la situation du pays aux frontières. — Chapitre intitulé : *Tenor fortificationis castri et ville Montislupelli.* C'est l'exposé des travaux jugés nécessaires par une commission de gentilshommes, « pour la fortification dou viel palays et ville de Montluel. »

B. 8612. (Rouleau.) — Parchemin de 28m80 de long.

1445-1446. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, capitaine, châtelain. — Recette de cire donnée par divers individus, qui avaient trouvé des ruches naturelles. — Indemnités accordées au chacipole, gardien des prisons de Montluel, à cause des dépenses qu'il fut obligé de faire, *tempore guerre vigentis contra exordigatores* (les Ecorcheurs) *tunc existentes apud Vigniers.* — Long énuméré de réparations faites au château pour le mettre en état de défense.

B. 8613. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1446. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, capitaine, châtelain, garde du château, de la ville, de la châtellenie, du mandement et du ressort de Montluel. — Rappel du subside accordé au duc de Savoie, à titre de « régale », à l'occasion du passage de Frédéric, roi des Romains, pour lequel tous les feux, de quelque nature qu'ils fussent, furent obligés de payer, les hommes du duc et les ecclésiastiques 26 deniers gros, et les nobles 2 florins, à exception de Montluel, parce qu'elle était limitrophe, propre à loger des gens de guerre et exposée à d'éminents périls qui obligeaient les habitants à être nuit et jour sous les armes. — Au chapitre des travaux de construction exécutés au châtel, on voit qu'Amédée Gaigat était maître des œuvres de maçonnerie.

B. 8614. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1446-1447. — Montluel. — Compte de noble et puissant Louis François, institué châtelain par lettres de Louis de Savoie, comte de Genève, et datées de Genève même, le 25 octobre 1446, et elles lui assignent 200 florins de gages. — Le bichet de froment est estimé 1 denier gros. — Versement entre les mains de noble Jean Maréchal, trésorier général de Savoie.

B. 8615. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1447-1448. — Montluel. — Compte de noble Jean de Lornay, seigneur dudit lieu, capitaine, châtelain, rétabli en son office en vertu de lettres patentes du 1er juin 1447, données à Genève. — Lettres de garde données par Louis, duc de Savoie, au profit de noble Pierre de « Gulgite », *aliter* « Tanet », pour lui, ses biens et sa famille, en payant annuellement une livre de cire. — Autres lettres de même nature au profit de plusieurs juifs de Trévoux, pour eux et leur famille, à condition de payer annuellement chacun 1 florin; ces lettres sont datées de Genève, le 12 février 1446.

B. 8616. (Rouleau.) — Parchemin de 28m75 de long.

1448-1449. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, capitaine, châtelain. — Recette de la leyde de Montluel, avec

le tarif de chaque objet, dans et hors les limites des franchises dudit lieu. — Indication d'un subside voté en 1448, *ad subveniendum oneribus domino incombentibus ad causam guerre habite contra Friburgenses*, à raison de 2 florins par feu, aux termes des lettres du duc insérées au même lieu, *ad obsistendum temerariis insultibus, variisque violentiis, rapinis et injuriis non mediocribus per illos de Friburgo patrie et subditis nostris Waudi illatis.....* Ces lettres sont datées de Lausanne, le 19 mai 1448.

B. 8617. (Rouleau.) — Parchemin de 21m55 de long.

1449-1450. — Montluel. — Compte de noble et puissant Jean de Montluel, seigneur de Choutagne, chevalier, conseiller, bailli et châtelain. — Indication d'un subside voté par les États en 1449, *ad subveniendum domino incombentibus ad causam guerre promote in Italia, ultra montes.* — Requête des habitants du mandement de Montluel, qui demandent au duc de Savoie à être affranchis d'une partie de ce subside, en raison de leurs fortifications. — Lettres du duc Louis qui fait droit à leur demande. — Lettres de l'office de châtelain au profit de Jean de Montluel, qui avait rendu des services au pape Félix, quand il était duc de Savoie.

B. 8618. (Rouleau.) — Parchemin de 29m25 de long.

1450-1451. — Montluel. — Compte de noble et puissant seigneur Jean de Lornay, bailli et châtelain, capitaine de Montluel, établi par Louis, duc de Savoie. — Dépenses pour l'exécution d'un voleur condamné à être pendu, en vertu d'une sentence du lieutenant du bailli de Bresse. — Abergement passé pardevant notaires, à la requête de noble Pierre Dupuis, lieutenant du châtelain, de terres vagues situées sur le territoire de Beynost. Il est à remarquer que ces notaires disent que l'année commençait à Noël. — Autorisation donnée par le même lieutenant d'établir deux piliers dans la rivière de Sereine à Montluel.

B. 8619. (Rouleau.) — Parchemin de 16m50 de long.

1451-1452. — Montluel. — Compte de noble Louis François, chevalier, bailli et châtelain, pour Louis de Savoie, présenté à Chambéry en présence de noble Amédée de Cocherelle, chevalier, président de la Cour des comptes; de noble Guillaume Rigaud, maître de l'hôtel; de Mainfroid Besson et de plusieurs autres maîtres et auditeurs. — Indication d'un subside ou don gratuit voté récemment, *pro solutione dotis serenissime filie nostre carissime domine Dalpine Viennensis*, et il est dit dans les lettres du duc Louis, par lesquelles il consent à recevoir de la communauté, au lieu de sa cote dudit subside, une somme de 700 florins à cause de certaines franchises. — Noble Guy Ferlay, seigneur de Sathonay, compose, pour ce subside, à 8 florins pour les hommes dudit seigneur. — Lettres d'office du châtelain, bailli et capitaine.

B. 8620. (Rouleau.) — Parchemin de 27m de long.

1452-1453. — Montluel. — Compte de noble Louis François, châtelain. — Chapitre intitulé *Otiosi*, dans lequel se trouvent les dépenses faites au carnaval par les nobles et autres personnes « oisives » (*occiosi*), qui avaient droit de se réjouir aux frais du duc de Savoie (*more solito tripudiare et festinare*). — Dépenses pour réparer les fortifications du château, *occasione et ad causam insultus armigerorum volentium novissime patriam domini accedere et intrare*, et cela sous la direction d'Amédée de Gargan, maître des œuvres du duc de Savoie. — Requête de nobles Claude et Louis de Franchelins, qui demandent le paiement des dépenses par eux faites en servant le duc de Savoie avec deux lances composées chacune de trois chevaux et de deux archers montés, *in armata tam auxilium communitatis Mediolani, quam tuitionem patrie contra comitem Franciscum Sforcie* en 1449. — Dépenses du châtelain à cette occasion. — Lettres ducales de la collation de la chapelle du château.

B. 8621. (Rouleau.) — Parchemin de 28m65 de long.

1453-1454. — Montluel. — Compte de Louis François, châtelain. — Concession d'un terrain provenant de la dérivation de la rivière de Sereine dans la ville de Montluel. — Lettres du duc de Savoie contenant composition faite avec les habitants de Montluel pour le subside voté par les Etats à l'occasion du voyage fait par ledit duc près du roi de France. — Marguerite de Charny, comtesse de la Roche, alliée du duc de Savoie (*consanguinea*), reçoit une certaine somme, à compte sur ce qui lui était dû, pour la cession des terres de Varambon et de Billignat. — Lettres de cette acquisition, datées de Genève, le 26 mars 1453.

B. 8622. (Rouleau.) — Parchemin de 20m65 de long.

1454. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, châtelain. — Recette de 20 florins donnés par Josserand de Laye, pour la ferme de la prévôté de Dagneux. — Il est noté qu'en considération de la pauvreté des habitants de la ville et du mandement de Montluel, le duc leur remet tout ce qu'ils lui devaient pour cette année, *tam pro redemptione detentorum et captivatorum ipsius ville Montislupelli, quam aliorum qui in invasione ipsius ville capti fuerunt et ransonati.* — Lettres de ce don ; on y lit ces mots : *Multis incommodis gravati causante*

insultu Dalphinorum, quorum inhumanitas ad omne injuriarum et offensionum genus debacchatorum, adeo ut ad externam inopiam reducti sint nostrum quoque oppidum pene traditum sit in solitudinem..... Elles sont datées de Rumilly, le 14 décembre 1454.

B. 8623. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1455-1456. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, châtelain. — Lettres d'abergement des eaux de pluie fait par noble Pierre Dupuis, lieutenant du châtelain, au profit de Claude Laurendin, bourgeois de Montluel. — Bail de la prévôté de Nievroz, au profit de Jean Granget, bourgeois dudit lieu. — Lettres du duc Louis, qui ordonne à Nicolas Labbé, maître et gouverneur de l'artillerie, de se transporter à Montluel et d'y rester pour sa défense jusqu'à nouvel ordre. — Mémoire rédigé en français des dépenses faites par le lieutenant du châtelain, à partir du jour où Madame Aimable quitta Montluel pour aller en France par Lapalisse.

B. 8624. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1456-1457. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, châtelain. — Autorisation donnée par le châtelain de percer sur un point les anciens murs de Montluel, à condition d'y construire un arceau en pierres de taille afin d'établir une boutique audit lieu. — Autorisation d'établir un escalier sur la voie publique à Montluel. — Don de 10 florins fait à Pierre Augustin, de Montluel, néophyte.

B. 8625. (Rouleau.) — Parchemin de 24m45 de long.

1457-1458. — Montluel. — Compte de noble Jean de Lornay, châtelain. — Fermage de la chacipolerie de Montluel. — Travaux exécutés au château, selon les indications données par nobles Morellet de Balme et Philibert d'Aurillac, députés, *pro tuta custodia*. — Le bichet de froment est vendu 7 deniers gros.

B. 8626. (Rouleau.) — Parchemin de 23m60 de long.

1458-1459. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, châtelain. — Mention que les habitants de Montluel sont affranchis d'une partie du subside, *ut fortificationes dicti loci complentur*. — Don de 10 florins au néophyte ou juif converti appelé Pierre Augustin. — Dépense pour refaire le pont du château. — Le bichet de froment est vendu 4 deniers gros.

B. 8627. (Cahier.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier.

1460-1461. — Montluel. — Compte de Jean de Lornay, châtelain, reçu à Chambéry en présence de Guillaume de Virieu, chevalier, président, de nobles Pierre de Mollina, maître de l'hôtel, Etienne Rousset, Jean Lyobard et Jean Mallet, maîtres et auditeurs. — Recette du *placitum*, droit de 6 deniers gros perçu à Boyssiat et à la Bastide, à chaque mutation de cure. — Note que la communauté de Montluel est affranchie par le duc du subside de 8 deniers gros par feu, *pro intertenendo armigeros ad tuhitionem patrie Breyssie*.

B. 8628. (Rouleau.) — Parchemin de 10m50 de long.

1466. — Montluel. — Compte de noble Antoine d'Aurillac, bailli de Valbonne et châtelain de Montluel, pour Amédée de Savoie. — Recette des compositions dans le produit desquelles le châtelain prenait le « quart denier ». — Paiement annuel de 10 florins fait à la veuve et aux enfants de Pierre Augustin, néophyte ; il est dit dans les lettres de ce don, *circa divinum officium ut veri fideles diutius insistere et suis necessitatibus facilius subvenire possint*..... Cette somme devait être prise sur la leyde de Montluel et payée par le receveur, *sub pena centum librarum forcium*.

B. 8629. (Rouleau.) — Parchemin de 32m de long.

1467-1468. — Montluel. — Compte de noble Odet de Chandieu, seigneur de Versailleux, écuyer, bailli et châtelain, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé, de Bresse, du Revermont, des Dombes et de Valbonne. — Composition payée par Gaspard Cotte, pour avoir prononcé des paroles injurieuses dans la chapelle Saint-Etienne, où se trouvait le conseil de la ville (*tenendo consilium ville*). — Dépenses pour élever les murs d'une tour du château et exécuter divers autres travaux de fortification.

B. 8630. (Rouleau.) — Parchemin de 31m65 de long.

1468-1469. — Montluel. — Compte de noble Odet de Chandieu, écuyer, châtelain et bailli. — Recette des menues condamnations dans lesquelles le châtelain prélevait 2 sous par livre. — Indication d'un subside ou don gratuit accordé par les Etats au comte Philippe de Savoie, à raison de 18 deniers gros par feu, en 1468. — Copie des lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, lieutenant général de Savoie, qu'il adresse au châtelain de Montluel pour l'avertir qu'il a fait don de l'office de scribe ou de clerc greffier de la cour de Montluel à Antoine de Rossillon, *alias* Bonard, écuyer, pour ses bons services; qu'en conséquence on n'ait rien à lui demander pour la ferme de la cléricature. — Paiement de 84 florins fait à maître Jean Marion, *alias* Bonvalet, bombardier, pour la façon et le fer d'un vuglaire, *magne longitudinis*, destiné au château de Montluel. — Dépenses pour une confé-

rence tenue à Montluel relativement aux brotteaux ou îles du Rhône.

B. 8631. (Rouleau.) — Parchemin de 29m15 de long.

1471-1472. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, chevalier, chambellan, conseiller, bailli et châtelain. — Recette d'une composition payée par un individu qui avait dit à quelqu'un : « Tu mens. » — Composition payée par un homme qui avait avancé le pied en jouant aux quilles. — Indication d'un subside à raison de 12 deniers gros petit poids par feu.— Lettres de Philippe de Savoie, nommant Guillaume Christine chapelain du château. — Salaire du bourreau de Lyon venu à Montluel pour noyer un individu, qui, dans les tortures, avait avoué qu'il avait volé neuf fois. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bagé, qui crée une pension de 1,200 florins au profit de Huguenin de Chandieu, chevalier.

B. 8632. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1472-1473. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, chevalier, pour Philippe de Savoie, comte de Bagé et de Bresse. — Recette du produit des gardes perpétuelles et des gardes à vie ; — des deniers de censes. — Composition payée par une femme, *inculpata vinum augmentasse ultra punctum franchesie.* — Autre par un homme qui en avait un peu poussé un autre (*modicum impulisse*). — Indication d'un subside à raison de 2 florins par feu. — Dépenses de l'hôtel à Pont-d'Ain, à Montluel et à Miribel, pour des journées tenues à cause des brotteaux, *pro brotellis insularum Rhodani, contra dominum Sancti-Prejecti ad causam castri de Vallibus.*

B. 8633. (Rouleau.) — Parchemin de 26m35 de long.

1474-1475. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, seigneur de Retorton, châtelain. — Requête du chapitre de Saint-Paul de Lyon, qui expose au comte de Savoie que le pré acheté à Montluel par ladite église a été reconnu fief noble; elle demande que cette acquisition soit amortie. Suivent les lettres d'amortissement, les conditions auxquelles il est consenti. — Recette de la petite leyde achetée par le comte, *ab illis de Bonento.*

B. 8634. (Rouleau.) — Parchemin de 35m75 de long.

1476-1477. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, seigneur de Varey, châtelain. — Recette annuelle de 4 bichets de seigle, mesure de Vimiers, dus par Béatrix, fille de Humbert de Chapponay, jusqu'à ce que le châtelain ait justifié que le comte avait donné en fief ces quatre bichets à Guionet de Ferlay. — Abergement des eaux venant en temps de pluie de la rivière de Sereine. — Recette d'un subside, *de dono focagio seu subsidio,* à raison de 18 deniers par feu. — Dépenses faites à l'hôtel des Trois-Rois à Montluel par le prince d'Orange et ses gens ; — des veneurs du comte Philippe de Savoie, au même lieu, à la Croix Blanche.

B. 8635. (Rouleau.) — Parchemin de 37m25 de long.

1478-1479. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, châtelain et bailli. — Recette du montant de la ferme *marescalcie nemoris domini vocati Mali Nemoris.* — Le prieuré de Buxy donne ½ ras d'avoine, *de guarda antiqua.* — Recette de deniers donnés par des juifs de Trévoux pour leur garde.

B. 8636. (Rouleau.) — Parchemin de 39m40 de long.

1480-1481. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, châtelain. — Chapitre intitulé *Novus redditus;* il contient un abergement de l'eau de la rivière de Pivy, pour arroser un pré situé en Escoffet. — Autre des eaux de la rivière d'Escolay, *cum potestate aquam capiendi qualibet die sabbati hora meridici usque ad lune diem sequentem solis ortus ex nunc imperpetuum.* — Autre des eaux de pluie appelées « Orguoloises », à partir du grand pont de pierres de Dagneux. — Injonction faite au châtelain par la Chambre des comptes d'avoir à produire, sous peine de 100 livres fortes, le rôle des habitants de la châtellenie, afin qu'il puisse être constaté si les subsides sont régulièrement levés.

B. 8637. (Rouleau.) — Parchemin de 33m65 de long.

1482-1483. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, châtelain. — Abergement d'un ancien chemin. — Dépenses pour amuser les nobles et les « oisifs », *tripudiari a die crastina carnisprevii,* le lundi du carnaval. — Pension payée à noble Pierre d'Arloz, seigneur de Servette. — Note de dépenses oubliées à l'article des fortifications; elle est ainsi conçue : *Quatuor scutis auri regis, duo factis auri ad solem, duo florenis, duodecim Jacques Curs* (Jacques Cœur), *tribus palpis et tribus solidis regiis, duabus vigis argenteis, uno bragamans.*

B. 8638. (Rouleau.) — Parchemin de 45m40 de long.

1483-1484. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, châtelain. — Composition payée pour ces mots adressés à une personne : « Vos faites les chatimyes. » — Rôle des recettes pour condamnations diverses. — Le nombre des individus qui ont, cette année, encouru des condamnations pécuniaires est de 319, non compris ceux qui avaient payé

pour de « menus délits » (*calme minute*). — La somme de la recette est de 132 livres d'une part, et de 33 florins de l'autre.

B. 8639. (Rouleau.) — Parchemin de 27m95 de long.

1484-1485. — Montluel. — Compte de Boniface de Challant, châtelain. — Recette de 116 poules dans la châtellenie, les poulets non compris. — On n'y perçoit que 4 langues de bœufs ou de vaches dans l'année, 4 douzaines de fromages, 33 livres de cire, 1 livre de poivre, 228 poignées de chanvre. — La somme des deniers de cens s'élève à 45 livres; celle des petites fermes à 225 florins; celle des lods à 31 florins.

B. 8640. (Rouleau.) — Parchemin de 35m20 de long.

1485. — Montluel. — Compte du châtelain-bailli, dont le nom est en blanc. — Recette de 4 douzaines de fromages dus par les censitaires des pâturages des brotteaux; — de 4 fagots de bois sec appelés « secheses », à fournir sur la place de Montluel, pour faire cuire la friture qu'on donne *otiosis* du lieu, le lundi de carêmeprenant; — de 50 florins pour la ferme du péage; — de la ferme des prévôtés de Jallieux, Beynost, Nievroz, Girieux et Dagneux; — du produit de la ferme de la marque des mesures.

B. 8641. (Rouleau.) — Parchemin de 28m20 de long.

1486-1487. — Montluel. — Compte de noble Michelet de Montgilbert, châtelain et bailli, institué par lettres en français de Philippe de Savoie, comte de Bresse, données à Tours, le 1483, et contre-signées par Jacques de Bussy, écuyer d'écurie, Philippe de Genève, seigneur de Vullien, Guigue de Château-Vieux, maître de l'hôtel du comte, et Sauvage. — Récépissé de Jean Sauvage, secrétaire et clerc de la dépense de Monsieur de Bresse pour des sommes versées entre ses mains.

B. 8642. (Rouleau.) — Parchemin de 10m40 de long.

1488-1489. — Montluel. — Compte de noble seigneur Jean de Crangiat, chevalier, bailli et châtelain. — Il est dit que l'ânée de froment due sur le moulin du Saule, avait été depuis longtemps cédée par le duc de Savoie à Etienne de Balme, chevalier, maréchal de Savoie, par donation pure et irrévocable, les foi et hommage réservés. — Amende payée par un individu condamné, qui avait sans congé, quitté la maison du chacipole. — Recette de 1,100 florins d'or, montant de la part du subside du mandement de Montluel voté au mois de mars 1488, y compris la quote-part des hommes des seigneurs bannerets de la châtellenie dont les noms sont cités à cet article.

B. 8643. (Cahier.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1497. — Montluel. — *Cauda computi* de noble et puissant Guillaume, seigneur de Gélerie, conseiller et chambellan de Philibert de Savoie, bailli et châtelain de Montluel, après la mort de noble Michel de Montgilbert, dernier bailli-châtelain. — Cahier de charges pour les réparations du château.

B. 8644. (Cahier.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1502. — Montluel. — Compte de noble Etienne Chevrier, camérier de Savoie, bailli et châtelain. — Injonction faite par la Chambre des comptes au châtelain d'avoir à produire ses lettres d'office dans son prochain compte, à peine de 10 livres d'amende. — Dépenses pour l'exécution d'une sentence prononcée contre un individu, condamné au fouet et au bannissement perpétuel.

B. 8645. (Cahier.) — Petit in-folio, 335 feuillets, papier.

1506-1508. — Montluel. — Compte de noble Etienne Chevrier, châtelain, rendu en présence de noble Antoine de Rossillon, seigneur de Beauretort, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Frais pour l'exécution d'un individu condamné à avoir l'oreille coupée et à être banni. — Compositions payée pour ces mots proférés : « Va-t-en, ribaud, truant que tu es; » — de 18 gros payée par un individu qui en avait frappé un autre; — payée pour un coup d'épée donné à un chien. — Dépenses pour décapiter Claude Perrin, dit de Beyffort, *et pro ipsum ponendo in quatuor partes, ac pro portando caput in uno pilorio foris portam Buissie, et pro portando unum quadrantem versus les Balmettes.*

B. 8646. (Cahier.) — Petit in-folio, 192 feuillets, papier.

1514-1515. — Montluel. — Compte d'Etienne Chevrier, bailli, châtelain. — Copie des proclamations pour les diverses fermes du domaine. — Dépenses pour l'exécution capitale de la fille d'Etienne Humbert.

B. 8647. (Cahier.) — Petit in-folio, 230 feuillets, papier.

1517-1518. — Montluel. — Compte d'Etienne Chevrier, chevalier, châtelain. — Recette de 90 florins pour la ferme de la clergie de Montluel. — Rôle du prix des objets de la recette, froment, seigle, orge, avoine, vin, huiles, poules, langues de bœufs, fromages, cire, poivre, chanvre. — *Ibidem*, la journée du bœuf est estimée 3 deniers. — La recette du compte de l'année 1518 monte à 629 florins 2/3, et la dépense à 572 florins

3 deniers. — Diverses sentences portant condamnations pécuniaires.

B. 8648. (Cahier.) — Petit in-folio, 193 feuillets, papier.

1519-1520. — Montluel. — Compte d'Etienne Chevrier, châtelain. — Recette de 4 langues des bœufs et vaches tués lors de la tenue des deux foires de Montluel ; — de 7 florins pour la ferme de la prévôté de Beynost. — Achat de 200 poissons et de bois sec pour les faire cuire, au profit des nobles et des « oisifs » qui devaient *tripudiare* le lundi de carême. — Rôle des divers totaux de la recette. — A la suite sont annexées les pièces autographes justificatives du compte.

B. 8649. (Cahier.) — Petit in-folio, 103 feuillets, papier.

1521. — Montluel. — Compte d'Etienne Chevrier, châtelain. — Recette de la ferme de la maréchaussée du bois domanial appelé Malbeut, tenue par François Vaillant. — Copie des trois publications successives faites pour l'amodiation des fermes du domaine. — Sentence prononcée par le lieutenant de Bresse, condamnant un homme à être battu de verges par la ville de Montluel.

B. 8650. (Cahier.) — Petit in-folio, 298 feuillets, papier.

1527-1529. — Montluel. — Compte d'Etienne Chevrier, grand châtelain, pour Charles de Savoie. — Rôle des compositions arrêtées dans les assises par le lieutenant du bailli de Bresse. — Rôle des condamnations prononcées par le même dans la châtellenie. — Procès-verbal constatant que le sergent de la châtellenie avait annoncé sur le grand pont de pierre de Montluel, au son de la trompette et à haute voix, que la grande tour du palais était à recouvrir, que diverses personnes se présentèrent et que le travail fut adjugé pour 5 florins à Claude Sybuet. — Sentence prononcée contre un voleur qui s'était introduit dans l'église de Nievroz, dont il avait enlevé les vases sacrés. — Rôle des individus qui avaient des attelages de bœufs à Nievroz.

B. 8651. (Cahier.) — Petit in-folio, 130 feuillets, papier.

1540-1541. — Montluel. — Compte rédigé en français, rendu pour le roi de France, par noble homme François Rubat, châtelain de Montluel, aux termes des ordonnances de 1538. — Indication de la valeur des mesures et des monnaies dans la châtellenie. — Recette de fromages pour le pâturage des brotteaux. — Au chapitre intitulé *Pensions*, on lit : « Donné pour les oiseulx qui ont, suivant la coutume, dancé à Montluel le lendemain de caresmeprenant, à savoir pour 200 arenez à 3 florins, pour 1 asnée de vin blanc 8 gros, et pour 5 bichetz de froment au feur de 3 gros chacun, 15 gros, formant en tout 4 florins 11 gros, non compris le bois pour faire la cuisine. »

B. 8652. (Cahier.) — Petit in-folio, 174 feuillets, papier.

1549-1551. — Montluel. — Compte pour le roi, rendu à Dijon par maître Balthazard Rubat, châtelain. — Recette de 40 perdrix vendues à raison de 2 gros petit poids chacune, et donnant ensemble 6 florins 8 gros. — Le bichet de froment est vendu 13 gros petit poids. — Frais de justice pour trois faux monnayeurs pris au couvent de la Buysse et incarcérés à Montluel. — Dépenses pour faire savoir aux nobles, qu'ils aient à déposer leurs dénombrements.

B. 8653. (Cahier.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1554. — Montluel. — Compte de noble Balthazard Rubat, châtelain de Montluel. — Recette de 14 ânées d'avoine, prix de la ferme de la « mareschaulcée de Malboys »; — de 13 gelines 1/12 et de 7 poussins 1/2 de redevances dues dans la châtellenie. — Salaire de messire Jean Valier, prêtre desservant la chapelle du roi dans son château de Montluel. — Dépenses, selon la coutume, « pour les oyseux, débauchés et paresseulx qui avaient dancé, saulté au chateau de Montluel ; et appert que ilz ont dancé, saulté, beu et mengé. »

B. 8654. (Cahier.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

1571-1578-1584. — Montluel. — Cahier intitulé : « Restant à payer les servis de son Altesse du temps que la ville de Montluel a été censier de la châtellenie. » La première partie contient l'indication de diverses ventes faites depuis 1571, pour lesquelles on devait les droits de mutation. La deuxième est le rôle des servis ci-dessus annoncés, comprenant les noms des débiteurs et la valeur de leurs redevances.

B. 8655. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1341-1342. — Montmerle. — Compte de sire Jean de Saint-Amour, bailli de Savoie et châtelain de Montmerle (Ain). — Recette du produit des biens meubles de deux individus décédés et accusés d'avoir fait l'usure pendant leur vie. — Dépenses pour le salaire d'espions envoyés dans le Dauphiné.

B. 8656. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1380-1383. — Montmerle. — Compte de Pierre de Marmont, damoiseau, frère et héritier universel de noble seigneur

Jean de Marmont, naguère châtelain et capitaine de Montmerle, et institué son successeur par Amédée VI, comte de Savoie, étant avec son armée devant Montmerle, le 2 juin 1380. Il est dit, nommé pour sa valeur et pour tout le temps qu'Amé ou Amédée de Savoie sera en guerre avec le sire de Beaujeu. — Enumération et paiement des individus qui avaient gardé le château.

B. 8657. (Rouleau.) — Parchemin de 16m55 de long.

1403-1404. — Montmerle. — Compte de puissant Jean, seigneur de La Chambre, bailli de Savoie et châtelain de Montmerle. — A l'article de la condamnation de Jean Chavanel, il est dit qu'il n'a pas payé, *quia dictus Johannes est rex Ubardorum vocabundus.* — Recette des biens d'individus mainmortables décédés sans enfants ; — de 20 florins pour la ferme de la gabelle. — Les Frères Prêcheurs de Montmerle reçoivent annuellement une pension de 10 sous gros de Tours ou 10 florins, pour desservir la fondation du comte Aymon. — Construction des fourches de Montmerle.

B. 8658. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1414-1416. — Montréal. — Compte de noble Guillaume de Genost, damoiseau, châtelain du château, de la ville, de la châtellenie, du mandement et ressort de Montréal (Ain), pour Amédée VIII, comte de Savoie. — Recette de la gerberie due par les habitants de Bélignat. — Pension payée à Jacquemet de Bognat, damoiseau, sur le moulin de Montréal, en vertu d'une donation du sire de Villars, et à cause de laquelle, ledit Jacquemet était tenu aux foi et hommage. — Long cahier des charges pour les travaux de réparations et de constructions faites au château de Montréal. Il est dressé par nobles Pierre Andrenet, maître de l'hôtel ; Guillaume de Genost, châtelain et capitaine ; maître Pierre Brassière et Nicolet Robert, maîtres des œuvres. — Lettres de provision dudit châtelain.

B. 8659. (Rouleau.) — Parchemin de 20m05 de long.

1416-1417. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette de 32 quartaux de froment pour la ferme du moulin de Montréal, livré au duc de Savoie par les officiers du duc de Bourgogne ; — de 4 quartaux pour la leyde du même lieu, également cédée par le même duc. — Indemnité saccordées au fermier d'un moulin, qui avait chômé à cause de la sécheresse. — Recette des droits de garde dans la châtellenie, et de la taille qui s'y levait. — Dépenses pour visiter, éprouver et recevoir la chaux à bâtir, et pour construire un four à chaux. — Acte de réception des travaux exécutés au châtel par Nicolet Robert, maître des œuvres. — Diverses lettres relatives à la fondation faite au profit de l'abbaye de la Chassagne par Béatrix d'Arloz.

B. 8660. (Rouleau.) — Parchemin de 13m05 de long.

1417-1418. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Recette des servis dus par les habitants d'Oyonnax, de Montréal, de Groissiat ; — de pains dus à Bélignat sous le nom de brennerie, c'est-à-dire pour les chiens du seigneur ; — des têtes de sangliers, des « plottes » d'ours et des patules ou cimiers de cerfs dus par ceux qui les abattaient. — Fondation payée à Jean Guilland, abbé de la Chassagne, sur la leyde de Montréal, en vertu des lettres de Béatrix d'Arloz, femme de noble Gérard Fournier, chevalier.

B. 8661. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1418-1419. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost et de Jacques Bachillard, le premier comme châtelain, le second en qualité de receveur des extentes et des reconnaissances. — Lettres de la commission dudit Bachillard. — Recette de 33 meules de foin provenant du grand pré situé devant Montréal, contenant environ 30 soitures, et donné à cens à condition que le censitaire garderait ce pré, qu'il en couperait le foin et qu'il en livrerait le tiers au duc de Savoie.

B. 8662. (Rouleau.) — Parchemin de 16m45 de long.

1419-1420. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain, rendu à Chambéry en présence de messire Jean Sauvage, président de la Cour, Antoine Demoinge et Pierre Magnin, maîtres et auditeurs. — Recette de la cire due pour la foresterie de la montagne de Montréal. — Composition de 7 florins 1/2 payée par Pernelle, femme d'Etienne Mugnier, de Bélignat, pour avoir injurié Pierre, clerc dudit lieu, et tenté d'incendier sa maison. — Procès-verbal de la visite, de l'estimation détaillée et de la réception des travaux exécutés au châtel de Montréal, rédigé par Nicolet Robert, maître des œuvres de Monseigneur, en présence de Pierre Barbier, lieutenant du châtelain, André du Crest, ex-lieutenant, Jean Rubat, Pierre Mutin, Bartholomé de Brion et Humbert Guillet. — On mentionne la construction de la tour, de la citerne, des fenêtres, de la viorbe, des huisseries, celle de la tour de la Crotte, etc. — Frais de l'inhumation de mainmortables.

B. 8663. (Rouleau.) — Parchemin de 10m25 de long.

1420-1421. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain, rendu par Pierre Barbier, lieutenant et

procureur du châtelain. — Recette des cens dus par le prieur de Nantua et les habitants de Saint-Martin-du-Frêne ; — des droits de garde particulière et collective. — Le châtelain reçoit 25 florins en qualité de châtelain, et 50 florins comme capitaine du château.

B. 8664. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1421-1422. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain. — Les habitants de la Condamine de la Doye paient par feu et pour leur garde, le parcours et le forestage de la montagne, et *pro habendo eorum usagium in costa dicti loci*, chacun 2 deniers gros, et chaque femme veuve 1 denier. Il n'y avait que 12 feux dans ce village, tout compris, *tam hominum quam viduarum*. — Travaux exécutés au château. — Construction d'un engin de bois dans la grande tour. — Réparation de la chapelle de Nerciat.

B. 8665. (Rouleau.) — Parchemin de 13m20 de long.

1422-1423. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, damoiseau, châtelain. — Recette du froment et de l'avoine de « servis », dus par les habitants de Saint-Martin-du-Frêne, de la Condamine, de Grant, de Groyssiat, d'Oyonnax et de Montréal ; — des droits sur la prise des sangliers, des cerfs et des ours. — Livraison de 6 charretées de foin aux maçons chargés d'amener les matériaux pour la construction des murs du château. — Composition de 6 sous payée par Hugues Gars et Lymoynos, d'Oyonnax, inculpés d'être entrés dans la maison de P. Guillaume et d'avoir pénétré dans la chambre de la fille de la maison, contre sa volonté.

B. 8666. (Rouleau.) — Parchemin de 14m90 de long.

1423-1424. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain, pour Amédée, duc de Savoie. — Recette de la ferme ou du cens de la sergenterie générale de Montagnat ; — annuelle d'une livre de cire donnée par Pierre Leydier, d'Oisette, reçu en la sauvegarde à vie, en vertu de lettres ducales datées de Thonon, le 8 juin 1418 ; — de deniers donnés pour leur garde par les habitants de Montchevillard et de la Condamine de la Doye ; — de même nature sur les habitants de Brenod, où les enfants de treize ans sont comptés comme faisant chacun un feu (*etatis tresdecim annorum*). — Ledit Guillaume de Genost reçoit 25 florins petit poids comme châtelain, et 50 florins comme capitaine et gardien des châteaux de Montréal et Saint-Martin-du-Frêne.

B. 8667. (Rouleau.) — Parchemin de 14m65 de long.

1424-1425. — Montréal. — Compte de Guillaume de Genost, châtelain, et de noble Aynard de Belmont, son successeur, institué par lettres d'office d'Amédée VIII, duc de Savoie, datées de Chambéry, le 23 septembre 1424, en présence de Jean de Beaufort, chancelier, bâtard de Savoie, de Pierre de Menthon, bailli de Genève, du marquis de Saluces et de plusieurs autres grands personnages. — Vente du froment de la recette à raison de 12 deniers le quartal.

B. 8668. (Rouleau.) — Parchemin de 34m25 de long.

1424-1425. — Montréal. — Compte de Faciot Blanc, de Villefranche, clavaire de la cité de Montréal, pour Amédée, duc de Savoie, pour tous les revenus afférents à l'office de clavaire. — Recette des biens provenant de criminels exécutés, et celle des droits de mouture sur certains moulins de Montréal. — Lettres de la ferme de l'office de scribe et notaire de Montréal, données par Amédée, duc de Savoie. — Recette du produit des condamnations. — Composition payée par un boucher qui avait vendu de la viande à faux poids. — Autre par un individu qui avait « blasphémé les saints ». — Autre pour blasphème contre sainte Agnès. — Autre pour blasphème contre saint Antoine. — Inventaire du mobilier et de l'artillerie de la bastide de Rochebaud.

B. 8669. (Rouleau.) — Parchemin de 15m80 de long.

1425-1426. — Montréal. — Compte de noble Aynard de Belmont ou de Beaumont, châtelain. — Recette de la ferme de la leyde de Montréal. — Paiement fait à un tailleur de pierres pour la fourniture et le transport de matériaux destinés à la construction des murs du château de Montréal. — Recette des tailles de la châtellenie avec le rôle de tous les noms des taillables et de la quote-part de chacun d'eux. — Composition pour ces mots adressés à un individu : *Amice, removeas te de hoc loco et de societate nostra, aliter ego denegabo Deum, quod nisi tu removeas te de hoc loco, ego te ponam in igni.* — Dépenses pour la construction du château.

B. 8670. (Rouleau.) — Parchemin de 16m30 de long.

1426-1427. — Montréal. — Compte de noble Aynard de Belmont, châtelain. — Versement annuel de 3 quartaux de froment et de 5 quartaux d'avoine, fait par le domaine au profit de Jacquemet de Bonne, damoiseau, aux termes d'une donation à lui faite par le sire de Villars. Pour ce versement annuel, le donataire devait fidélité au seigneur de Montréal, comme il est dit dans les lettres du duc de Bourgogne, datées de Nantua, le 7 novembre 1412. Cette dette était assignée sur le moulin de Montréal, est-il ajouté dans le compte. — Travaux de construction du château ordonnés en 1415, par

nobles Pierre Andrenet, maître d'hôtel du duc de Savoie, Guillaume de Genost, châtelain, Pierre Brasier et Nicolet Robert, maîtres des œuvres.

B. 8671. (Rouleau.) — Parchemin de 15m75 de long.

1427-1428. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Recette de 30 meules de foin provenant du grand pré situé devant Montréal. — Dans le chapitre des *banna concordata* ou compositions, Antoine Poyssat, d'Oyonnax, donne 2 florins pour avoir vendu du vin à un prix plus élevé que la taxe des syndics de Montréal. — Composition pour ces mots proférés : « François Bernard puoz bien fère bel pain, quar je l'y ay veu de mes yeus metre de l'orge. » — Diverses autres pour ces mots : « Faux, mavoys, déléal, yrige (hérétique), pourry, mesaux (lépreux). » — Dépenses pour la construction du château de Montréal.

B. 8672. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1429-1430. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — 12 meytères d'avoine équivalaient à 1 quartal. — Cette année le total de la recette de froment fut de 116 quartaux, celle d'avoine de 72 quartaux, et celle des deniers de cens de 62 livres d'une part et de 34 florins de l'autre, celle des fermes de 46 florins, celle des lods et ventes de 40 florins. — Continuation des travaux de grosses constructions du château. — Dépenses pour la construction de la petite tour.

B. 8673. (Rouleau.) — Parchemin de 13m65 de long.

1430-1431. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Recette de la gerberie donnée par les habitants de Bélignat ; — des pains de brennerie dus par les mêmes et par les habitants de Vollognat ; — des droits d'entrage perçus sur les acquéreurs d'immeubles, d'échutes ayant appartenu à des personnes taillables, mortes sans enfants légitimes. — Composition payée pour ces mots adressés à Jehannet Goudin : « Vous ne me migerés pas. » — Continuation des travaux de la construction du château.

B. 8674. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1431-1432. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, par lesquelles il inféode la maison forte de Nerciat et ses dépendances, avec tous les droits qui y étaient attachés, au profit de Guillaume Bollomier, de Poncin, son secrétaire, pour lui et ses successeurs, mâles et femelles. Dans les considérations de ces lettres on lit : *Dilectum fidelem nostrum secretarium Guillermum Bolomerii, de Poncino, decem octo annis jam fluxis durantibus tam in hospicio et domesticis consilii nostri negociis, quam etiam seorsim in arduis ambaxiatis nostris pacis et guerrarum temporibus prepollere, et novissime in sedandis dissidiis adversis illustrum germanum nostrum dominum Johannem Armagnaci in curia romana exortis aliisque, etc.* Ces lettres fort longues sont datées de Thonon, le 22 mars 1431.

B. 8675. (Rouleau.) — Parchemin de 13m35 de long.

1432-1433. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Défense faite par Claude de Saix, sire de Rivoire, chevalier, président des comptes, aux châtelains de n'obtempérer à aucune lettre d'aliénation du domaine avant l'enregistrement de ces lettres à la Chambre des comptes. — Lettres de l'abergement emphytéotique d'un espace de terrain situé dans les halles de Montréal à Etienne Gallioux, de Cessiat. — Recette de 12 florins de cens perpétuel donnés par Guillaume Bollomier, à cause de l'inféodation signalée dans le dernier article B. 8674.

B. 8676. (Rouleau.) — Parchemin de 27m65 de long.

1433-1434. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, par lesquelles il réunit au domaine, la prévôté de la bannerie de Saint-Germain d'Ambérieux, que possédait son secrétaire Guillaume Bollomier, auquel il remet les 12 florins qu'il lui devait annuellement pour l'inféodation dont il a été parlé dans les articles précédents. — Composition de 3 florins payée par J. Rosier, de Vollognat, pour avoir planté sa palissade sur le chemin public. — Détail des travaux et des dépenses faites pour la construction du château ; c'est un mémoire rédigé en français, des journées, des sommes versées et des travaux exécutés et reçus, un véritable journal de la construction de la courtine, de murailles entre la fausse tour et la tour de la citerne, et des « eschelliers » qui y conduisent ; de la tour « dou carroz » et de la courtine qui le joint à la grosse tour de la citerne. — Compte particulier pour la recette de ce qui était dû naguère à noble Claude de Feillens, et qui fut par lui vendu au sire de Villars.

B. 8677. (Rouleau.) — Parchemin de 19m35 de long.

1434-1435. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Recette du revenu de la « boysserie, » autrement du droit d'exploiter les buis de la montagne de Montréal. — Continuation des travaux et des dépenses pour la construction du château, sous la direction de Pierre Petit

et de Jacquemet du Crot, maîtres des œuvres de la taille des pierres.

B. 8678. (Rouleau.) — Parchemin de 15m90 de long.

1435-1436. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Les habitants de la Condamine de la Doye paient 25 sous viennois en corps de communauté, *pro cursu montis et forestagio, et pro habendo eorum usagium in costa dicti loci*..... Chaque feu paie 2 deniers gros, valant chacun 15 deniers viennois. Il n'y avait alors dans ce village que 12 feux, ceux des veuves compris. — La meytère de froment est vendue 1 denier gros petit poids.

B. 8679. (Rouleau.) — Parchemin de 17m05 de long.

1436-1437. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Lettres de l'abergement perpétuel d'une grange et d'un pré situés sous Montréal, près de la chapelle de Saint-Laurent, qui leur servait de limite à l'est. — Composition payée par un individu, accusé d'avoir coupé trois ou quatre branches dans le bois de la communauté de Vollognat. — Mention est faite de l'association et des franchises de Montchevillard, d'Oisette et du Balmey, à l'occasion des gardes. Est même cité un long passage de ces franchises relatif à la juridiction, par lequel on établit que les délinquants étaient renvoyés devant leurs seigneurs, mais qu'au duc appartenaient l'exécution et l'amende du jugement.

B. 8680. (Rouleau.) — Parchemin de 20m90 de long.

1437-1438. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain, reçu à Chambéry par noble et puissant seigneur Bartholomé Chabod, chevalier, président des comptes, par noble Jean Lyobard, Mansfred Besson, Etienne Rousset, Jean Maréchal, maîtres et auditeurs. — Deniers versés entre les mains d'Antoine Chevalier, chargé de faire les recettes à appliquer aux fortifications et à la construction du château de Poncin. Il est dit dans cet article que ledit Antoine était maître des œuvres et vice-châtelain de Poncin. Amédée d'Aurillac y est appelé *magister fabrice dicti castri*. Pierre de Nouvelle est dit commissaire et receveur *assignationis dicte fabrice*. — Lettres par lesquelles Louis de Savoie, prince de Piémont, crée une pension de 25 florins au profit du châtelain, *pro vigili custodia in castro Montisregalis continue incombenti*.

B. 8681. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1438-1439. — Montréal. — Compte d'Aynard de Belmont, châtelain. — Les habitants de Vollognat donnaient chacun annuellement un pain de la valeur d'un denier viennois, pour la nourriture des chiens du duc de Savoie, sous le titre de brennerie. — Chaque maison de Montchevillard donne annuellement une poule pour droit de garde. — Le prieur de Nantua donne annuellement pour garde 34 florins petit poids. — La recette relative au château de Brion est nulle, parce que le duc de Bourgogne l'avait depuis longtemps restitué à Pierre Naturel, de Buxy. — Indication d'un ordre donné aux châtelains de Bresse de réunir des blés au Bourget, *sub formidabilibus penis*.

B. 8682. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1439-1440. — Montréal. — Compte de noble Philibert d'Aurillac, de Nantua, institué capitaine de la fortification, châtelain et garde de la ville, du château et de la châtellenie, par lettres données par Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général d'Amédée VIII, duc de Savoie, son père, et datées de Ripailles, le 26 mars 1439, à la relation du sire de Beaufort, chancelier et bâtard de Savoie; d'Antoine des Dragons, président de Genève; de Guillaume Bollomier, maître des requêtes; de Jacques Rousset, juge du Chablais. A la suite est l'inventaire du mobilier du château.

B. 8683. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1440-1441. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, châtelain et capitaine du château de Montréal. — Dépenses pour la construction du château. — Recette de 141 florins provenant de la vente du froment perçu cette année dans la châtellenie. — La meytère de froment est estimée 2 deniers et 1 obole d'un denier. — Recette des revenus du domaine de Vollognat.

B. 8684. (Rouleau.) — Parchemin de 18m60 de long.

1441-1442. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, de Nantua, capitaine de la fortification, châtelain et garde de la châtellenie. — Copie textuelle d'un récépissé de lods à l'occasion de la vente d'un pré situé sur la montagne de Martignat; l'acquéreur payait un peu plus du sixième de la vente. — Dépenses pour la réparation du chemin de ronde du château (*ambulatoria*).

B. 8685. (Rouleau.) — Parchemin de 36m95 de long.

1442-1443. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, capitaine, châtelain. — Copie de divers titres formant le dossier du don de 2,000 florins promis à Antoine de Clermont, seigneur de Haute-Roche, en augmentation du fief de

Château-Gaillard par le duc de Savoie. — Plusieurs requêtes adressées à Louis, duc de Savoie, par Perceval de Matafelon, qui réclame juridiction sur certains hommes de la châtellenie, dénommés audit compte. — Rémission en faveur de quelques individus, *attentis oneribus per eos anno novissime lapso ex sustentatione armigerorum nostrorum ad partes Breyssie accedentium*. — Information sur les droits de Claude Felliens dans ladite châtellenie.

B. 8686. (Rouleau.) — Parchemin de 19m15 de long.

1443-1444. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, capitaine, châtelain. — Recette de 12 florins pour la ferme de la sergenterie de la châtellenie. — Composition de 3 florins payée par Etienne Simon, de Saint-Martin-du-Frêne, pour rébellion envers les officiers du duc. — Autre de 18 deniers pour avoir pêché avec de la chaux (*cum calce*) dans la rivière. — Don de 6 florins fait par le duc à François Garin, de Montréal, pour la reconstruction de sa maison. — Détails et solde des travaux exécutés à la grande tour de la citerne.

B. 8687. (Rouleau.) — Parchemin de 17m95 de long.

1444-1445. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, capitaine, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui afferme le moulin de Montréal ruiné, à condition que le fermier le rétablira sans autres conditions. — Lettres de nomination de Guillaume Ruffin, de Montréal, comme greffier de la cour dudit lieu. — L'acquéreur d'une pièce de terre achetée 6 florins, en paie 1 au profit du fisc, à titre de lods et vente. — Composition de 11 florins payée pour l'enlèvement d'une borne. — Don de 25 florins à quelques villages des environs de Montréal, pour les aider à réparer le pont de pierre de la rivière de l'Ange, en aval de Montréal.

B. 8688. (Rouleau.) — Parchemin de 14m75 de long.

1445-1446. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, capitaine, châtelain. — Le produit de la ferme de la halle de Montréal est appliqué à sa restauration. — Rôle d'amendes perçues, *pro penis spretis*. — Paiement d'une fondation de 5 florins, faite par Béatrix d'Arloz, femme de noble Girard Fournier, chevalier, au profit de l'abbaye de la Chassagne.

B. 8689. (Rouleau.) — Parchemin de 18m75 de long.

1446-1447. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, capitaine, châtelain. — Recette de 3 meytères de froment pour le droit de gerberie dû par les habitants de Vollognat. — Titres relatifs à la perception d'un droit sur les moulins de Montréal au profit de noble Jean de Bonne, de Brion, du mandement de Montréal, qui en avait joui jusqu'alors. — Injonction au châtelain, de mettre aux enchères la ferme de la Boissière ou exploitation des buis dans la châtellenie. — Composition de 9 deniers, pour s'être déguisé le jour de carnaval. — Salaire d'Amédée Gargot, maître des œuvres et visiteur des travaux de maçonnerie du château.

B. 8690. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1447-1448. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, capitaine des fortifications et châtelain. — Note indiquant que ledit châtelain encourrait une amende de 100 livres fortes, s'il prononçait des compositions en l'absence du juge. — Versement fait entre les mains de Jean Menier, au nom de noble Jean Maréchal, trésorier général de Savoie. — La meytère de froment est vendue 1 denier, le tiers et le cinquième d'un denier gros.

B. 8691. (Rouleau.) — Parchemin de 20m45 de long.

1448-1449. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, châtelain et capitaine des fortifications. — Recette du froment dû par les villages de Grossiat, Lisle, Bélignat, Oyonnax, Cessiat, Vollognat, Lantenay. — Remboursement de deniers prêtés au duc par ledit châtelain, *ad subveniendum solutionem armigerorum ultra montes tunc existentium*, par les mains de Jacques Menier, trésorier des guerres.

B. 8692. (Rouleau.) — Parchemin de 13m40 de long.

1449-1450. — Montréal. — Compte de noble Jacques d'Avanchiaz, capitaine, châtelain, reçu à Chambéry en présence d'Urbain Cerisier, docteur en lois, chevalier, président de la Chambre des comptes, et plusieurs autres membres de cette cour. — Recette des cens sur les habitants de Saint-Martin-du-Frêne et de la Condamine de la Doye. — Paiement de la fondation en faveur de l'abbaye de la Chassagne entre les mains de l'abbé Guillaume Rivière.

B. 8693. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1450-1451. — Montréal. — Compte de Philibert d'Aurillac, rétabli en ses fonctions par lettres patentes de Louis, duc de Savoie, prince de Genève et de Bagé, datées de Turin, le 5 janvier 1450 (vieux style). — La croix de Savoie, avec la devise FERT, écrite au centre et à l'extrémité des quatre croisillons, occupe le milieu du C majuscule, lettre initiale du compte. — Réparation, sur l'ordre d'Amédée Gargat, maître

des œuvres du duc, de la couverture du *mantellum* (édifice en charpente à cheval, pour la courtine pour remplacer une tour), des allées (*alloriis*) qui y conduisaient, et de la grande tour. On surélève de deux toises le mur d'enceinte du côté de l'occident, afin d'empêcher l'évasion des prisonniers. — Réparation du pont du chemin du château. — Ordre de paiement fait à la Chambre des comptes par Yolande, sœur aînée du roi de France, tutrice du duc Philibert de Savoie, son fils.

B. 8694. (Rouleau.) — Parchemin de 20m55 de long.

1451-1452. — Montréal. — Compte de noble Jacques d'Avanchiaz, écuyer, capitaine, châtelain. — Copie des lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles il réduit à 60,000 écus d'or, l'amende encourue par Guillaume Bollomier, trésorier, condamné par les commissaires réformateurs, *in penam indegnationis*, et vend la maison forte et la grange de Nermot que le pape Félix, quand il était duc de Savoie, avait données en fief audit Bollomier. Ces lettres sont datées de Genève, le 20 septembre 1446.

B. 8695. (Rouleau.) — Parchemin de 17m55 de long.

1452-1453. — Montréal. — Compte de Jacques d'Avanchiaz, châtelain. — Composition de 6 florins payée par un homme de Cessiat qui avait volé et caché la croupière (*croperiam*) du cheval de noble Jacques d'Avanchiaz. — Composition de même valeur pour le vol d'un pot d'étain. — Recette de 18 deniers gros pour les « menus claims » arrivés dans l'année. — Les mainmortes ne donnent lieu à aucune recette. — Pension de la fondation de Béatrix d'Arloz payée à Guillaume Ratier, abbé, et au monastère de la Chassagne.

B. 8696. (Rouleau.) — Parchemin de 19m60 de long.

1455. — Montréal. — Compte de noble André Bonard, écuyer, capitaine, châtelain, institué par lettres de Louis, duc de Savoie, données à Miribel, le 12 octobre 1455. — On y dit de Bonard que, *apud ipsum ducem semper claruit*. — Vient ensuite la copie des lettres du même qui le nomme de plus capitaine de Montréal, *attendentes fidelitatis constantiam sollicitudinem indefessam, obsequendique promptitudinem et alia virtutum merita*. — Don de 20 florins fait par le duc de Savoie à noble Guillaume Bonard et à Jeanne de Groslée, qui avaient perdu tout leur mobilier dans l'incendie de leur maison.

B. 8697. (Rouleau.) — Parchemin de 15m10 de long.

1455-1457. — Montréal. — Compte de noble André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette de 8 quartaux de froment pour la ferme des moulin et battoir de Montréal ; — de 26 quartaux et 4 meytères de froment, outre l'avoine et l'argent de cens dus par les habitants de Montréal ; — de 6 quartaux dus par ceux de Cessiat. — Compositions dans lesquelles le prieur de Nantua prenait la moitié. — Don de 10 florins fait par le duc aux enfants orphelins de noble Guillaume Richer, de Montréal, à cause de leur pauvreté et à leur requête.

B. 8698. (Rouleau.) — Parchemin de 16m50 de long.

1457-1458. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Les deux derniers châtelains, Jacques d'Avanchiaz et Jacques de Chanes, chevaliers, avaient à rendre compte d'une partie de leur recette. — Paiement de la pension de Jean Boni, de Brion, dans le mandement de Montréal. — Injonction par la Chambre des comptes au châtelain, sous peine d'amende, d'avoir à produire le rôle des feux des lieux qui devaient des poules.

B. 8699. (Rouleau.) — Parchemin de 17m35 de long.

1458-1459. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette de l'avoine due par André Berthet, amodiateur des moulin et battoir de Montréal. — Recette de 16 florins, prix de l'amodiation de la leyde de Montréal. — Mention que la buissière de Montréal a été accensée par le duc à Guillaume de Retule, de Genève. — Construction de la porte de la prison du château de Montréal. — Autres dépenses faites dans ce château, sous la direction de Pierre Gaigat, *magister operum domini baillivatus Beugesi*.

B. 8700. (Cahier.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1459-1460. — Montréal. — Compte d'honorable Pierre Juvanon, commissaire des extentes du mandement de Montréal. — Recette de 12 florins donnés par la communauté d'Echallon, pour avoir empiété sur la juridiction du duc de Savoie. — Compositions, toutes relatives au domaine. Ainsi Michel Fontenelle paie 12 florins pour n'avoir pas payé les lods sur des prés qu'il avait achetés sur la montagne d'Oyonnax ; — d'autres paient pour droit de garde retenu, pour hommages non faits. — Copie des lettres de commission dudit Pierre Juvanon.

B. 8701. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1459-1460. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette des têtes de sangliers pour droits sur la chasse des grosses bêtes. — Il est recommandé au

châtelain, de tirer le meilleur avantage possible de celle des lièvres et des perdrix. — Recette de 12 florins pour la ferme de la sergenterie générale, et de 8 florins pour celle de la cléricature. — Long rôle de compositions presque toutes prononcées *pro penis spretis*.

B. 8702. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1460-1461. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Long rôle de la recette des compositions, presque toutes prononcées *pro penis spretis*. — Le châtelain dit qu'il n'a pu rien recevoir du condamné Jean Gay, attendu qu'il est allé demeurer à Arinthod, en Bourgogne, et la Chambre des comptes lui enjoint de faire en sorte de l'arrêter quand même, partout où on le trouvera, *extra tamen loca sacra;* de faire une enquête sur ses biens et d'en rendre compte dans le *rotulus* de l'année suivante. — Billet par lequel Amédée ou Amé de Savoie, fils aîné du duc et seigneur de Bresse, reconnaît devoir une certaine somme à André et à Guillaume Bonard, écuyers, qui l'avaient accompagné dans son expédition de Bresse, en 1460, contre le duc de Bourbon, avec six personnes et autant de chevaux, de plus avec le « balestrier » Claude Mola, depuis le 17 avril jusqu'au 28 juillet.

B. 8703. (Rouleau.) — Parchemin de 17m75 de long.

1461-1462. — Montréal. — Compte d'André Bonard, châtelain. — L'affaire de Jean Gay, dont il a été parlé dans l'article précédent, est au même point, et la Chambre des comptes fait au châtelain les mêmes injonctions. — Retenue de 25 florins faite par ladite Chambre au détriment du châtelain, pour n'avoir pas tenu compte de diverses injonctions qui lui avaient été faites.

B. 8704. (Rouleau.) — Parchemin de 14m80 de long.

1462-1463. — Montréal. — Compte d'André Bonard, châtelain. — Recette du froment de gerberie dû annuellement par les habitants de Bélignat, à raison de 2 gerbes par feu ; or il n'y avait que 4 feux dans ce village. — Recette de l'avenage d'Oyonnax, *que levatur ad misericordiam domini*. — Lettres de Louis de Savoie, par lesquelles il donne à ferme le greffe de la cour de Montréal à Amédée Ruffin.

B. 8705. (Rouleau.) — Parchemin de 23m40 de long.

1463-1465. — Montréal. — Compte d'André Bonard, châtelain. — La maison, la grange et les moulins de Nerciat ne produisent rien au profit du duc, parce que ce domaine, après avoir été saisi sur Guillaume Bollomier à cause de ses démérites, avait été inféodé à Pierre de Grolée, sire de Saint-André-de-Briord, conseiller et chambellan dudit duc ; néanmoins la Chambre des comptes, somme le châtelain de produire les lettres d'inféodation, sous peine de 10 livres d'amende. — Recette dans la châtellenie du subside voté par les Etats en 1465. Il contient le rôle des noms des villages et des habitants.

B. 8706. (Rouleau.) — Parchemin de 15m25 de long.

1465. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette du froment dû par les habitants des villages de Groissiat, Bélignat, Vollognat ; — de 1 quartal d'avoine dû par les habitants de Vollognat pour la brennerie ; — de 39 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Rôle des compositions, dont celles *pro penis spretis* sont en grande majorité.

B. 8707. (Rouleau.) — Parchemin de 31m60 de long.

1466-1468. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette du froment dans les villages de Cessiat et de Lantenay. — Les 54 feux du village de Buenco paient 45 sous viennois de cens. — Recette de 4 florins pour la ferme de la sergenterie de Montluel. — Paiement d'une fondation faite au profit de l'abbaye de la Chassagne, dont l'abbé était cette année Benoît Dymier. — Echange des monnaies de la recette, ramenées au florin d'or petit poids.

B. 8708. (Rouleau.) — Parchemin de 33m90 de long.

1468-1470. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette des compositions faites par ledit châtelain et d'autres faites en présence du juge. — Autres compositions dans lesquelles le prieur de Nantua prend ici la majeure partie, la moitié en présence du juge. — Le châtelain fait ses versements entre les mains de Jean Potier, vice-gérant du conseiller ducal, Jean Lothier, trésorier général de Savoie. — Lettres de la Chambre des comptes pour l'amodiation des moulins de Montréal. — Recette des deniers provenant des biens d'une femme d'Oyonnax, brûlée comme hérétique.

B. 8709. (Rouleau.) — Parchemin de 14m de long.

1470-1471. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette d'une livre de cire donnée par Jean Vullierod, de Martignat, pour sa garde ; — du produit de la leyde affermée à Philippe Rubat ; — de 18 florins pour la ferme de la clergie des cours de Montréal et Matafelon ; — de 60 sous forts donnés par un paysan qui avait volé

une brebis et changé la marque qu'elle portait. — La recette totale monte à 319 florins.

B. 8710. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1471-1472. — Montréal. — Compte d'André Bonard, écuyer, capitaine, châtelain. — Les terres qu'avait coutume de tenir Aymon Landry pour sept meytères de froment ne produisent rien, attendu qu'elles sont en friche depuis longtemps, et que personne ne veut les affermer. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, amodiant le greffe de la cour de Montréal. — Requête de noble Guillaume Richer adressée au duc de Savoie, auquel il demande des secours pécuniaires pour racheter ses terres qu'il avait été obligé d'aliéner, pour suivre ledit seigneur dans son expédition contre le duc de Milan.

B. 8711. (Rouleau.) — Parchemin de 17m60 de long.

1472-1473. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette de la ferme de la foresterie de Montréal; — d'une livre de cire donnée par Guillemette, fille de feu Etienne Caillat, d'Arbent, pour la sauvegarde dans laquelle elle s'était mise, elle, sa famille et ses biens (*pro salva gardia per ipsam domino debita*).

B. 8712. (Rouleau.) — Parchemin de 19m90 de long.

1473-1474. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Mention de la confiscation de la terre de Nerciat inféodée par le duc de Savoie à Guillaume Bollomier, son secrétaire, condamné pous ses démérites. — Recette d'une demi-meytère d'avoine des habitants de Bélignat pour les pains (*ratione panum seu brennerie*); — de 25 deniers viennois des habitants de la Condamine de la Doye, pour le parcours de la montagne, le forestage et l'usage de la côte du lieu. — Chapitre des échoites des hérétiques. — Recette des biens d'Etiennette, femme de feu Marix, d'Oyonnax, *ob crimine heresis concremata*.

B. 8713. (Rouleau.) — Parchemin de 19m20 de long.

1474-1475. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Acte de la vente faite par J. de Bonas, damoiseau, à noble homme Pierre Teste, de Nantua, secrétaire du duc de Savoie, de 8 quartaux de blé à percevoir chaque année sur les moulins de Montréal, pour le prix de 80 florins d'or. — Recette de 2 livres de cire et de 5 florins 1/2 pour la ferme de la sergenterie de Montréal. — Mention que le château et la terre de Brion ont été rendus à Pierre de Buxy par mandement du duc de Bourgogne. — Amende prononcée contre J. et F. Gars, pour anticipation sur un chemin. — Réparation de la couverture du château et de la grosse tour à Montréal, par Huguenin Durand, *magister coperture losarum* (clavin ou bardeaux).

B. 8714. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1475-1476. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette de la gerberie de Vollognat, à raison de 2 gerbes de blé par feu; — de 12 poules sur les habitants de Montchevillard pour la garde dudit lieu. — Au chapitre de la chasse des bêtes fauves, mention que l'épaule des cerfs livrée par le fermier a été vendue 1 denier, de même que la hure des sangliers. — Amende de 9 deniers encourue par Etienne Pelatier, pour avoir engagé le serviteur d'autrui (*qui vadiavit famulum Perreti Groselli*). — Autre de 3 deniers gros, pour avoir occupé un passage. — Mandement d'Yolande de France, duchesse de Savoie, mère et tutrice du duc Philibert, à Claude Guyet, vice-châtelain de Montréal, d'approvisionner le château de Montréal, de blé et d'avoine, afin de résister aux ennemis. (15 mai 1475.)

B. 8715. (Rouleau.) — Parchemin de 21m45 de long.

1476-1477. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette de 7 quartaux et 4 meytères de froment pour les servis dus par les habitants de Saint-Martin-du-Frêne et de la Condamine; — de 9 quartaux d'avoine pour la ferme du moulin et du battoir de Montréal; — de 9 livres 1/2 de cire pour la ferme de la sergenterie du même lieu, et d'une livre due par les frères Vullierod, de Martignat, pour leur garde. — Amende de 9 florins encourue par Jean Perret pour avoir injurié trois personnes et levé le poing contre André Bonard, le châtelain. — Paiement des gages d'André Bonard montant à 25 florins, comme châtelain. — Autre de 96 florins à Louis de Montfalcon, écuyer, capitaine du château, outre 25 florins de gages, pour sa dépense audit lieu, suivant l'état y annexé. — On y remarque la livraison d'un mouton du prix de 1 florin, et d'un quintal de fromage par semaine; — l'arrivée au château de soldats gascons et « valésiens »; — d'un prêtre de Monsieur de Renvers, et la dépense d'un soldat malade de la goutte, prise en faisant le guet.

B. 8716. (Rouleau.) — Parchemin de 21m15 de long.

1477-1478. — Montréal. — Compte d'André Bonard, châtelain. — Reçu 9 quartaux de froment pour la ferme du moulin de Montréal. — Mention que les terres tenues par Aimé Landry sont restées improductives, personne n'ayant

voulu les « aberger » ou les affermer. — Recette d'une livre de cire de Guillemette Galliat, d'Arbent, pour la sauvegarde de sa famille et de ses biens, qui lui a été accordée sa vie durant par le duc ; — de 11 sous viennois sur les habitants de Montchevillard, avec la mention de l'obligation imposée au châtelain, de consigner au compte suivant le nombre des feux imposés, afin d'assurer la conservation des droits du duc. — Amendes diverses infligées à plusieurs individus, *pro verbis injuriosis et penis spretis*. — Autres de 3 deniers payées par J. Damolet, *quia per terram nobilis Johannis Goyeti transivit*, et par G. Martin, *qui quendam publoz* (peuplier) *in prato Poysat ebranchiavit*. — Défaut de paiement d'amende par plusieurs individus qui, condamnés aux assises du Bugey, *fluxo decesserunt ab humanis*. — Dans les réparations faites au château, on mentionne la construction de l'arche de la citerne en bois de chêne, l'établissement de *canalio* pour y conduire les eaux ; celui de châlits (*forma lecti*) pour le capitaine et les portiers ; le murement du « bollvard » et la percée de huit *canonerias*.

B. 8717. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1478-1479. — Montréal. — Compte d'André Bonard, châtelain. — Injonction au châtelain d'inventorier les meubles et l'artillerie du château. — Mention que la maison forte, la grange et les moulins de Nerciat, ont été inféodés par le duc à Pierre de Grolée, sieur de Saint-André-de-Briord. — Recette du droit d'avenage perçu sur les habitants d'Oyonnax, à raison de 2 meytères par feu ; — de 2 livres de cire pour la foresterie, avec l'observation que cette ferme ayant été mise plusieurs fois aux enchères, n'a jamais pu dépasser cette quantité. — Le châtelain mentionne que la ferme de la chasse des lièvres et des perdrix n'a jamais trouvé d'enchérisseur. — Recette de 6 deniers viennois sur chaque habitant du village de Montchevillard, âgé de plus de 18 ans, pour la garde ; — de 21 florins pour la ferme de la cour de Montréal et de Matafelon. — Mention que la ferme de la boissière n'a pu produire que 6 deniers gros. — Amende de 18 deniers infligée à Georges Vitoz, pour avoir vendu le cheval de noble Jean Bona sans sa permission. — Paiement de 4 florins de gage à chacun des quatre gardiens (*custodes*) du château, ordonnés pour un temps par la duchesse. — Achat, pose, charpente et ferrures de deux meules pour le moulin de Montréal, amenées de Mâcon ; le tout coûta 53 florins.

B. 8718. (Rouleau.) — Parchemin de 22m70 de long.

1479-1480. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine et châtelain. — Injonction au lieutenant et procureur de la châtellenie, sous peine de 25 florins d'amende, de rendre fidèle compte des recettes et des dépenses, et de comparaître chaque année au mois de février devant la Chambre des comptes de Chambéry, pour assister à l'examen de son compte. — Recette de 2 gerbes de blé sur chacun des quatre feux du village de Bélignat, pour la gerberie ; — de 3 quartaux d'avoine pour la ferme de la leyde de Montréal ; — de 6 deniers de garde sur chacun des 6 feux du Balmet et des 2 feux d'Oyselle ; — de 12 deniers gros pour les lods et vente d'une portion de maison et curtil achetée 6 florins. — Amende de 3 deniers à Odinet Berthet, pour avoir occupé le passage de Jean Dumolet. — Paiement à maître Benoît d'Aymery, abbé, et au couvent de la Chassagne d'une somme de 5 florinsi, assignée sur les revenus de la châtellenie, pour la messe fondée par Béatrix d'Arloz, femme de Gérard Fournier, chevalier. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, du 11 novembre 1479, qui, pour assurer les gages des chantres de sa chapelle montant à 700 florins, et ceux des archers de sa garde montant à 1,100 florins, les assigne sur les revenus de ses domaines et notamment sur ceux de la châtellenie de Montréal, dont la part demeure fixée à 400 florins. — Assignation de 450 florins faite par le même prince à Georges de Montfalcon, écuyer, pour remboursement de sommes prêtées.

B. 8719. (Rouleau.) — Parchemin de 19m25 de long.

1480-1481. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette de 7 quartaux et 4 meytères de froment des habitants de Saint-Martin-du-Frêne et de la Condamine de la Doye, pour les revenus et servis dus au duc ; — de 1 quartal 1/2 d'avoine dû par les habitants d'Oyonnax pour l'avenage qui se lève à la merci du duc, à raison de 2 meytères par feu ; — de 3 livres de cire pour la ferme de la sergenterie d'Oyonnax ; — de 39 poules dues par les habitants de la châtellenie de Montréal ; — de 10 deniers viennois sur chaque feu des habitants de Brenod pour la garde. — Amende de 4 deniers oboles infligée à François Grumet, *quia leodam* (prestation) *domini retinuit*. — Lettres patentes de Philibert, duc de Savoie, qui confirme la donation viagère du revenu de la leyde de la châtellenie de Montréal, faite par sa mère, la duchesse Isabelle, à son conseiller Antoine Ruffin, protonotaire du Saint-Siége. (24 octobre 1480.)

B. 8720. (Rouleau.) — Parchemin de 19m15 de long.

1481-1482. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Recette de 3 meytères de froment dû pour servis par les habitants d'Yan ; — de 34 florins dus par le prieur de Nantua ; — de 9 florins 4 deniers payés par Jean Perrot, de Montréal, pour les lods et vente de maison, jardin et curtil audit lieu, achetés pour le prix de 56 florins.

— Amendes de 6 deniers encourue par Jean Billion et Jean Pansiot, qui écorcèrent (*pellieverunt*) des chênes sur la montagne de Bélignat; — de 9 deniers infligée à Hugues Grosset, pour s'être emparé sans inventaire des biens de ses neveux mineurs; — de 4 deniers oboles à Martin Coustitin, pour avoir diverti un cours d'eau de son lit naturel.

B. 8721. (Cahier.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1484-1487. — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Amende de 6 deniers encourue par Claude Groselli, pour défaut de comparution devant le juge. — Le châtelain mentionne au sujet de la justice des lieux qui appartiennent au duc et aux religieux de Nantua, que les amendes sont partagées par égale portion, mais que le duc s'est réservé la connaissance de tous les cas donnant lieu à une peine corporelle.— Vente de froment à raison de 1 denier la meytère; — de la livre de cire à raison de 3 deniers. — Amende infligée à Barthélemy Goliod, *quia quendam becium* (aqueduc) *a cursu suo deviavit*.

B. 8722. (Cahier.) — Petit in-folio, 134 feuillets, papier.

1446-1487-1489 (1). — Montréal. — Compte d'André Bonard, capitaine, châtelain. — Mention que les revenus de la terre de Vollognat, appartenant au duc, ont été engagés au sieur de Villars, qui les a transmis à Jean de Feillens pour en jouir jusqu'au rachat; — que le pré situé à Montréal est indivis entre le duc et François de Rougemont, *alias* Cornaz, n'ayant pu être retrouvé, quelque recherche qu'il en ait faite, la Chambre des comptes ordonne d'en charger le commissaire des limites. — Amende de 9 deniers infligée à Jean Cognat, *qui charreavit* à travers un pré. — Paiement de trois gardiens du château de Montréal, commis à cet effet, qui, de l'ordre exprès de Jean de Savoie, comte de Genève, lieutenant du duc, et du duc lui-même, gardèrent le château et firent le guet de jour et de nuit, depuis le 2 février 148⅞ au même jour de février 148⅞, à raison d'une solde de 2 deniers par jour et pour chacun d'eux. — Réparation des conduits (*bornellos et cheynetas*) de la citerne. Le coût est de 2 florins. — Paiement de 20 gros à Jean Barbier, pour la copie du traité conclu entre le duc de Savoie et celui de Milan au sujet de leurs droits réciproques sur le district de Verceil. — Lettres d'inféodation de la maison forte et du domaine de Nerciat, confisqués pour malversation sur Guillaume Bollomier; ces lettres furent données le 20 septembre 1446, par Louis, duc de Savoie, au profit de Pierre de Grolée, chevalier, son conseiller et chambellan. — Compositions de 6 deniers infligée à Jean Froment pour avoir introduit des bestiaux malades au village d'Oyselle; — de 12 livres à laquelle le juge de Bugey, dans ses assises, a condamné Guigon Perrodet pour avoir dit qu'honnête homme Jean Berthier était un farceur (*farsarius et futuus*). — Réparation du toit de la halle de Montréal; — des serrures des portes de la grande tour et de la nouvelle chambre de l'artillerie.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8723. (Cahier.) — Petit in-folio, 221 feuillets, papier.

1489-1492. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, seigneur de Velerie, capitaine, châtelain. — Compositions de 6 deniers décernée à Pierre Jacquet, pour avoir attaché les bœufs de Jean Jacquet avec les siens et envoyé ses porcs dans son curtil; — de 13 deniers encourue par Pierre Vernet, pour avoir conduit le ruisseau du village du Balmet dans la fontaine. — Lettres de provisions de l'office de capitaine-châtelain, données le 20 septembre 1488, par le duc Charles à Hugues de Luyrieux, chevalier, seigneur de Velerie, son conseiller et chambellan. — Compositions de 3 florins infligée à Antoine Charnot et consorts, pour avoir volé du fil d'archal (d'archaulx); — de 18 deniers payée par les syndics de Cessiat pour le dommage fait par les bestiaux de leur communauté dans un pâturage mis en ban; — de 9 deniers payée par Claude Léger pour avoir appelé Françoise Girod « laruppa » (larronnesse); — de 15 deniers prononcée contre Antoine Gard, pour avoir tenté de connaître charnellement Tiennette Rivolaz et de l'arracher de son domicile. — « Affustement » moyennant 8 florins, plus 12 pour la ferrure, de trois faucons de métal, longs de 15 pieds, de deux « arquebutes » de fer; d'un canon de fer avec sa chambre et d'une grande serpentine de fer, amenés par le capitaine, pour la défense du château de Montréal. — Gages de 6 fantassins commis par le duc pour la garde du château, à raison de 6 florins par jour. — « Affustement » de seize « aquebutes à chevalet » montés sur une fourchette de fer, maintenue par un chevallet et deux virolles; — de douze « aquebutes » à crochet, d'un canon et d'une coulevrine à main en métal. — Réparations faites aux bâtiments de la halle et du marché de Montréal.

B. 8724. (Rouleau.) — Parchemin de 15m90 de long.

1492. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, capitaine, châtelain, de la cote assignée à la châtellenie dans l'impôt voté par les trois Etats de Savoie assemblés à Annecy, au mois d'octobre 1492, pour subvenir aux besoins du duc Charles-Jean-Amédée, à raison de 3 florins par chaque feu relevant directement du duc et des ecclésiastiques, et de 18 deniers sur chaque feu appartenant à la noblesse. Impôt payable en deux termes. — Le nombre total des feux dépendant du duc dans la châtellenie de Montréal monte à 173, qui produi-

sent la somme de 259 florins 6 gros. — Le total de la recette monte à 305 florins 6 deniers, dont on déduit 71 florins pour les feux misérables et les frais de jet de l'impôt.

B. 8725. (Cahier.) — Petit in-folio, 191 feuillets, papier.

1493-1496. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, capitaine, châtelain. — La chasse des bêtes fauves et celle des lièvres et des perdrix ne donne lieu à aucun revenu inscrit au compte. — Le châtelain mentionne que les amendes dont le prieur de Nantua perçoit la moitié, n'ont pas été reçues, à cause de la peste qui régnait et qui règne encore au pays. — Composition de 9 gros infligée à Claude Jantet, de Groissiat, pour avoir fait couler l'eau de la fontaine en travers de la terre de Jean Rodet. — Paiement de 15 florins pour frais d'exécution des veuves Froment, Vennaud et Vonneret, de Chevillard et du Balmet, condamnées au feu par maître Meissonnier, inquisiteur de la foi, pour crime d'hérésie, « plesse » et brûlées par Jean Loup, bourreau de Bourg en Bresse, sur le molard de Damp, près Montréal. — Achat de trois chaînes de fer avec anneaux et crochets, pour attacher ces femmes sur le bûcher, comme aussi de soufre, de poudre, de cordes pour les lier à un gros pilier (*piloris*) au milieu du feu, et d'une *catta ad ipsas torquendas, que remansit in dicto castro.*

B. 8726. (Cahier.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1496-1498. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux. — Recette de 3 quartaux de froment pour le revenu de la ferme de la leyde de Montréal ; — de 16 deniers pour la ferme de la boisserie. — Amendes de 3 florins encourue par Barthélemy Monet, pour du bois de sapin volé sur la montagne; — de 18 deniers infligée à Jean Didier, de Cessiat, pour avoir mis des pierres sur le chemin. — Vente de trois arbres de sapin moyennant 3 deniers. — Le châtelain mentionne que le fermier des moulin et battoir de Montréal ayant exposé au duc, qu'après avoir dépensé 200 florins pour mettre l'usine en état, il n'en avait retiré aucun avantage durant deux ans, tant à cause de la sécheresse que de la peste qui régna neuf mois à Montréal; le duc l'avait déchargé d'une partie de son fermage. — Construction en charpente de l'étable ou porcherie (*baucha*) du château. — Recette de 2 florins 9 deniers, pour prix de 54 poules vendues une obole et demi-quart d'un denier pièce.

B. 8727. (Cahier.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1498. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, capitaine, châtelain. — Recette de 3 meytères d'avoine pour les servis dus par les habitants de Montréal ; — de 3 livres de cire due par les habitants du Vieux (*Vicus*) d'Isenave pour la garde ; — d'une poule et de 12 deniers payés par chacun des quatre habitants de la Grange de la Ravoire pour la garde. — Amendes de 9 deniers infligée à François Brochet pour avoir malicieusement pris Pierre Prunat, maréchal, par le collet ; — de 3 deniers encourue par Georges Gloinet, pour avoir écorcé un chêne sur la montagne.

B. 8728. (Cahier.) — Petit in-folio, 177 feuillets, papier.

1499-1502. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, capitaine, châtelain. — Recette de 25 deniers dus par les habitants de la Condamine de la Doye formant 18 feux, dont un seul de veuve. Ladite prestation payée sur le pied de 2 gros par feu et de 1 denier celui des veuves, pour le cens de la garde, pour le forestage et l'usage de la côte du lieu. — Amende infligée à Jean Curtel et ses complices, coupables d'avoir maltraité, la nuit à Béligniat, Chrétien et Pierre d'Alex, et de les avoir contraints à pousser le fort cri de Savoie (*forcridem Sabaudie proclamari*). — Mention que le recteur de la chapelle de la Sainte-Vierge fondée dans l'église de Lantenay, près la porte d'entrée et au nord, doit à chaque avénement du duc 6 deniers de plaid (*placito*), et le curé de Montréal 24 deniers à chaque mutation de curé. — Paiement de 5 florins à Sébastien Blanchet, exécuteur de la haute justice de Genève, pour la fourniture et la plantation d'un poteau en chêne garni de crochets au carrefour de la Cluse (près Nantua), sur lequel il a mis un des quatre quartiers du corps de Pierre Brachiouli, vénitien, qui, à l'instigation du protonotaire de Heyrie, avait emprisonné Regnier de Savoie, bâtard du comte de Villars, lieutenant général de Savoie, et avait pour ce crime été décapité à Genève, sur un échafaud élevé au molard, et dont le corps avait été mis en quatre quartiers.

B. 8729. (Cahier.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1502-1505. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, capitaine, châtelain. — Recette de 3 livres de cire pour la ferme de la sergenterie d'Oyonnax. — L'amodiation de la chasse des ours, des cerfs, des sangliers, des lièvres et des perdrix ne donne lieu à aucune recette. — Recette de 12 livres 9 deniers tournois pour les suffertes des foi et hommage de la châtellenie. — Amende de 18 deniers encourue par Claude Rambert, pour avoir frappé noble Pierre d'Echallon. — La taille annuelle imposée sur tous les villages de la châtellenie produit 14 livres 7 deniers. — La taille triennale produit 5 livres 3 deniers plus 16 florins et 9 deniers. — Amendes de 4 deniers encourue par Michel Rambert qui écorça (*pilavit*) un chêne nonobstant la défense ; — de 1 florin à laquelle François Léger a été condamné pour avoir vendu du vin au-

dessus de la taxe, et fait la feuillée (*folliata*) dans les bois de Bélignat, mis en défense.

B. 8730. (Cahier.) — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

1505-1506. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, capitaine, châtelain. — Recette de 6 quartaux trois quarts et demi-meytère de froment des habitants de Bélignat, pour l'usage annuel et la gerberie. — Amendes de 12 deniers infligée à Guillaume Golliod pour avoir vendu du blé sans payer la leyde due au duc ; — de 4 deniers à laquelle a été condamné Louis Friand pour avoir retiré dans sa maison Pierre Friand, suspect de la maladie de peste. — Paiement à Madame Claude, duchesse de Savoie, d'une somme de 200 florins de pension, assignée sur les revenus de la châtellenie. — Amende de 3 deniers encourue par Barthélemy Mangier, pour avoir déposé un cable (*canapum*) dans un pré.

B. 8731. (Cahier.) — Petit in-folio, 182 feuillets, papier.

1508-1510. — Montréal. — Compte de Hugues de Luyrieux, capitaine, châtelain. — Recette de 34 florins du prieur de Nantua pour la garde du prieuré ; — de 9 livres 18 sous des habitants de Saint-Martin-du-Frêne pour servis, dont la moitié appartient au duc et l'autre au prieuré de Nantua. — Injonction au châtelain de justifier des abergements qu'il a faits dans la châtellenie, pour lesquels il a reçu 100 florins, dont il ne rend pas compte. — Amende de 4 deniers payée par Mouet Vonant, pour avoir vendu du bois des Joux Noires de Chevillard, et n'avoir pas attaché ses bœufs avec ceux de Jancet Vonant. — 20 sous viennois comptent pour 1 franc d'or valant 16 deniers gros. — Amende de 12 deniers payée par Guillaume de La Cour, pour n'avoir pas déclaré le délit commis par des bestiaux dans les pâturages d'Arbent, qui étaient en défense. — Transport et pose au moulin de Montréal de deux grosses meules achetées à Mâcon, le tout payé 53 florins 2 deniers. — Réparations à la citerne du château et remplacement des « channettes » en bois qui y amènent l'eau des toits.

B. 8732. (Cahier.) — Petit in-folio, 127 feuillets, papier.

1535-1537-1539. — Montréal. — Compte de Jehan Dommanget, châtelain de Montréal, institué par le roi François Ier pendant l'occupation de la Bresse et du Bugey. — Mention que le grand pré de Montréal a été abergé à Jacques Richier pour 15 florins par an. — Autre qu'en 1537 on n'a tenu aucune assise dans le mandement. — Transcription de l'édit de François Ier, roi de France, donné à Crémieux au mois de mars 1535, par lequel il ordonne que les pays de Bresse, Bugey et Valromey seront, en matière de finances, ressortissants à la Chambre des comptes de Dijon. — Paiement de 140 florins pour les réparations au château, à l'écluse et au moulin de Montréal, ordonnées par Pierre de Pestigny, général des finances de Bourgogne en Bresse.

B. 8733. (Cahier.) — Petit in-folio, 129 feuillets, papier.

1540-1542. — Montréal. — Compte de Jehan Dommanget. — Mention du don de la ferme de la cléricature, curialité ou clergie de Montréal, fait par le roi François Ier à Claude Philibert-Alliot. — Autre que les tailles triennales levées sur les paroisses de la châtellenie, ont été « réduites et annulées » par ordonnance de la Chambre des comptes de Chambéry.

B. 8734. (Cahier.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1543-1545. — Montréal. — Compte de Claude Picard, châtelain, institué par le roi François Ier pendant l'occupation de la Bresse. — Recette des habitants de Brenod, d'Oyans, « par chaque enfant faisant feu âgé de 13 ans, » 10 deniers tournois pour la garde. — Achat de deux meules au moulin du roi à Montréal, moyennant 18 écus. — Aumône annuelle et ancienne de 5 florins payée à l'abbé et au couvent de la Chassagne.

B. 8735. (Cahier.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1546-1547. — Montréal. — Compte de Jehan Branche, commis de Claude Picard, châtelain. — Chapitre de la recette de venaison : il est dit que l'épaule de cerf a été vendue le tiers d'un denier. — Les tailles annuelles et perpétuelles levées sur les villes, villages et paroisses de la châtellenie montent à 14 écus. — Paiement de 12 livres tournoises valant 25 florins petit poids, pour plusieurs voyages faits par Jean Guiot, clerc de la Chambre des comptes de Dijon.

B. 8736. (Cahier.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1548-1549. — Montréal. — Compte de Jacques Molenin, châtelain, receveur, rendu devant les conseillers, maîtres et auditeurs en la Chambre des comptes de Dijon, commis par le roi pour l'audition des comptes des pays de Bresse, Bugey et Valromey. — Vente de 12 perdrix à raison de 1 denier la pièce ; — de 48 poules moyennant 4 florins.

B. 8737. (Cahier.) — Petit in-folio, 56 feuillets, papier.

1551. — Montréal. — Compte de Jacques Molenin, châtelain et receveur. — Recette de la somme de 2 sous 6 deniers

viennois des habitants de Montchevillard, pour la garde levée, à raison de 6 deniers sur tout habitant âgé de 18 ans tenant feu audit lieu. — Mention que la ferme de la mistralie ou sergenterie à Montréal n'a trouvé aucun enchérisseur.

B. 8738. (Cahier.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier.

1552. — Montréal. — Compte de Gomin Guerin, châtelain et receveur. — Vente de 123 quartaux 5 meytères un quart de meytère et quart demi-quart d'un quart de meytère de froment, à raison de 4 gros la meytère; produit 223 francs. — Paiement de 25 florins à Bellot, clerc de maître Claude Caducier, commissaire des terriers de Montréal, pour une live (manuel) faite au châtelain, pour recouvrer les deniers dus au roi ; laquelle live contenait 150 feuilles à raison de 2 gros par feuille.

B. 8739. (Cahier.) — Petit in-folio, 31 feuillets, papier.

1559. — Montréal. — Compte de Claude Rambert, châtelain, receveur, rendu à la Chambre des comptes de Chambéry. — Transcription des lettres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, données à Chambéry, le 13 septembre 1560, par lesquelles il quitte et remet audit châtelain tous les revenus échus en 1559, à la réserve des mainmortes, successions de mainmortes, échoites, biens d'hérétiques, protocoles de notaires, etc.

B. 8740. (Cahier.) — Petit in-folio, 7 feuillets, papier.

1563-1565. — Montréal. — Compte d'Antoine Chanu, Loys de Lilia et Jehan Branche, cofermiers et associés chacun pour sa rate et tierce-part des mandements de Montréal et Matafelon. — La recette monte à 5,865 florins 8 sous 6 deniers, la dépense à 5,887 florins 9 sous 9 deniers. Elle excède la recette de 22 florins 15 sous 3 deniers.

B. 8741. (Rouleau.) — Parchemin de 27m60 de long.

1415-1418. — Montribloud. — Compte de Pierre Frechet, de Joyaz, notaire, cellérier et receveur des château et mandement de Montribloud. — Recette de 4 ânées de froment dues pour la garde par le prieuré de Platée ; — de 3 écus viennois de Guillaume Charpin, pour le droit de faire la chaussée de son étang de Praruy. — Paiement de 26 florins 1/2 pour les gages des six brigands (*brigandos*) stipendiés ou clients institués par le duc, pour la garde du château de Montribloud, et sous la responsabilité du châtelain, à raison de 12 gros par jour, et 1 gros sou quand ils vaqueront de jour et de nuit. — Paiement des 35 ouvriers, à raison d'un denier par homme, qui pendant un jour ont travaillé à curer le canal de l'étang du moulin de Montribloud. — Réparation en charpenterie des deux cous de cet étang. On clayonne (*implicando*) leurs arches ; on renforce l'« olla » du grand cou ; on revêt le canal de plateaux. — Paiement de 1 denier gros à Antoine Berliou, pour avoir bouché le trou pratiqué dans le mur du château de Montribloud, lors de l'invasion des gens de Montluel.

B. 8742. (Rouleau.) — Parchemin de 1m05 de long.

1307-1308. — Nantua. — Compte de Martin de Châtillon et d'Aymon, son fils, recteurs ou vicaires de la terre de Nantua. — Paiement de neuf cavaliers armés tenus en garnison à Nantua pendant 6 mois 17 jours, à raison de 25 livres viennoises pour six mois aux quatre qui étaient bien montés (*bene montate*), et 20 aux autres. — Solde de 25 arbalétriers et de 45 clients (*clientes*) armés de lances, venus de Seyssel à Nantua pour garder cette ville, qui n'avait alors ni château ni tours, ni fortification aucune. — Paiement de 60 sous viennois pour six mois de gages de la guette établie dans la grande tour de Nantua. — Gages des gardes des portes Faverote et Cristin à Nantua. — Construction d'un « chaffaud » sur la porte du château.

B. 8743. (Rouleau.) — Parchemin de 8m55 de long.

1338-1341. — Ordonnaz. — Compte de Martin Fabre, châtelain. — Recette de 4 pains dus par les habitants de Marchamp; — de 4 deniers viennois par chaque toise des maisons d'Ordonnaz abergées par le duc. — Amende de 4 sous payée par Guignet pour avoir frappé de son capuce (*capucino*), un enfant qu'il avait trouvé chez lui. — Paiement de 24 sous viennois, pour les dépenses du châtelain et des quatre prud'hommes qui l'accompagnèrent à Voiron, pour déposer concernant les limites du territoire de Marchamp. — Message envoyé par Antoine de Clermont à la comtesse de Savoie, à Pont-d'Ain, afin de contremander la chevauchée ordonnée pour le fait des veilles (*vigiliarum*) de Genève. — Recette de 10 sous gros de la commune d'Ordonnaz pour le scel de la franchise dudit lieu.

B. 8744. (Rouleau.) — Parchemin de 3m45 de long.

1343-1344. — Ordonnaz. — Compte de Thomas de Langres, chevalier, châtelain. — Recette de 60 quartaux 1/2 d'avoine dus par les habitants de Marchamp, Cirin et Vercraz pour la garde et l'avenage, à raison de 1 quartal par feu et de 1 bichet par veuve. — Le quartal compte pour 2 bichets combles à la mesure de Lompnas. — Amende de 10 sous viennois payée par le petit Gauffroi, pour avoir gardé le fournage d'une tourte. — Construction d'une maison basse en

pierres dans l'intérieur du château, près la tour, pour l'habitation du châtelain. — Etablissement d'une palissade autour de cette maison. — Paiement de 4 livres viennoises pour les dépens des huit clients qui firent le guet pendant huit jours au château, par ordre du duc, à cause des « doubtes alors existants ».

B. 8745. (Rouleau.) — Parchemin de 5m95 de long.

1352-1354. — Ordonnaz. — Compte de Renaud de Longecombe, châtelain. — Recette de 12 setiers d'avoine dus par les habitants d'Ordonnaz pour l'affouage, à raison de 1 setier par habitant. — Construction de 10 toises de mur de 4 pieds d'épaisseur dans les courtines du château d'Ordonnaz. Les femmes employées à servir les maçons, sont payées à raison de 8 deniers par jour. — Plantation d'une palissade (*soirsia*) au pied de ces murs et à un pied et demi des avant-pieds (*avanpedibus*) de la grosse tour. — Paiement de 8 deniers au charpentier qui a fait deux *ancicones* et un tour ou engin pour tendre les grosses arbalètes.

B. 8746. (Rouleau.) — Parchemin de 5m40 de long.

1357-1360. — Ordonnaz. — Compte de Jean Ravoysy, docteur en lois, châtelain. — Mention que le moulin de Cirin a été brûlé au temps de la guerre par les gens du Dauphin ; — que le duc a annexé au mandement de Saint-Rambert la paroisse d'Arandas, qui dépendait de celui d'Ordonnaz. — Amende de 3 florins d'or payée par Gon, pour avoir connu charnellement la femme de Tissot. — Autre de 1 florin encourue par ce mari, pour *removisse pilum uxori suæ*.— Autre amende de 6 deniers payée par Guillaume Gazoillard, pour avoir pris possession d'une terre avant d'en avoir reçu l'investiture. — Réparations faites au four banal d'Ordonnaz.

B. 8747. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1361-1363. — Ordonnaz. — Compte de Jean Ravoysy, docteur en lois, chevalier, châtelain. — Le châtelain mentionne que les 10 setiers d'avoine dus au duc de Savoie pour la garde par la commune de Lompnas quand elle relevait du Dauphin, ont été quittés à la demande de la commune d'Ordonnaz qui, elle aussi, était tenue de la même quantité et pour le même fait envers le Dauphin. — Vente de pains de redevance à raison de 8 deniers viennois chacun.

B. 8748. (Rouleau.) — Parchemin de 1m50 de long.

1363-1364. — Ordonnaz. — Compte de Jean Luyset de Latigny, châtelain. — Recette de 10 sous viennois, *pro uno conductu* (conduite, défense), dus à Marchamp.

B. 8749. (Rouleau.) — Parchemin de 1m70 de long.

1369-1370. — Ordonnaz. — Compte de Jean de Latigny, châtelain. — Le revenu des tâches dues au duc à Bellecombe n'a rien produit, parce que depuis longtemps on n'a rien semé. — Recette de 55 livres pour la garde due par les habitants de Benonce, à raison de 18 deniers par feu, 12 par ceux d'Onglard et 6 seulement pour les veuves. — Amende de 3 livres 9 deniers payée par Martin Chevrey, d'Ordonnaz, qui avait fait monopole (*monopolium*) avec plusieurs autres.

B. 8750. (Rouleau.) — Parchemin de 1m75 de long.

1370-1371. — Ordonnaz. — Compte de Jean Luyset de Latigny, châtelain. — Mention que Pierre de Beaumont (*Bellomonte*) était châtelain en 1358, et Pierre de La Cour-Neuve (*Aula-Nova*) en 1316. — Recette de 10 livres viennoises dues pour la garde par le prieuré d'Innimont et ses hommes.

B. 8751. (Rouleau.) — Parchemin de 3m50 de long.

1371-1373. — Ordonnaz. — Compte de Jean Luyset de Latigny, châtelain. — Recette de 10 sous gros pour la ferme de la « bastonnerie » (messerie) d'Ordonnaz.—Autre de 6 deniers, dus par Jehan Henri pour le treizième (*treczemium*) dû au duc sur un échange de maison estimé 6 sous gros. — Amende de 3 sous 3 deniers payée par la femme Garezon, d'Ordonnaz, pour avoir celé l'agneau qu'elle avait trouvé et pris un setier de pois. — Paiement de 13 sous 6 deniers pour le salaire du serviteur et de la guette (*cliens et gayta*), que le châtelain doit entretenir.

B. 8752. (Rouleau.) — Parchemin de 3m35 de long.

1373-1376. — Ordonnaz. — Compte de Jean Luyset de Latigny, châtelain. — Amende de 3 sous payée par Govin Bécard, d'Ordonnaz, pour avoir celé le droit du duc et être un familier (*familiaris*) de la cour. — Autre de 1 florin infligée à Jean Rolin, d'Innimont, pour une saisine enfreinte.

B. 8753. (Rouleau.) — Parchemin de 3m20 de long.

1376-1378. — Ordonnaz. — Compte de Jean Luyset de Latigny, châtelain. — Recette de 9 livres de cire pour les gardes et reconnaissances dues dans la châtellenie, lesquelles ont été délivrées à Pierre de Lompnes, receveur des cires et des épices du duc ; — de 2 deniers gros payée par Hugues Vetard, d'Ordonnaz, pour la moitié d'un journal de terre achetée 1 florin. — Amende de 9 deniers payée par Jean Roland, d'Innimont, pour avoir pris un chêne contre la volonté du prieur du lieu.

B. 8754. (Rouleau.) — Parchemin de 3^{m}55 de long.

1380-1382. — Ordonnaz. — Compte d'Aymonet Rigaud, citoyen de Belley, châtelain d'Ordonnaz. — Recette de 46 poules dues par les habitants de la châtellenie, et en particulier par ceux de Marchamp, Cirin et Vercray, pour la garde et les reconnaissances ; — de 5 sous viennois pour le revenu du four banal d'Ordonnaz. — Amende de 5 sous 4 deniers infligée à Jean Franc, d'Agnières, moine d'Innimont, pour avoir pris des biens de l'abbaye de Saint-Sulpice.

B. 8755. (Rouleau.) — Parchemin de 3^{m}35 de long.

1382-1383. — Ordonnaz. — Compte de François de Beaumont, damoiseau, châtelain. — Vente de 4 pains à raison de 8 deniers viennois chacun. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, données à Bourg, le 3 mars 138$\frac{2}{3}$, par lesquelles il maintient le prieuré d'Innimont dans tous ses droits de justice sur la ville et la paroisse dudit lieu, en matière de délit, mais se réserve la connaissance et punition des crimes.

B. 8756. (Rouleau.) — Parchemin de 8^{m}40 de long.

1383-1387. — Ordonnaz. — Compte de Petremand Ravoysy, damoiseau, châtelain. — Mention que la ferme de la bâtonnerie d'Innimont n'a rien rendu parce que le comte de Savoie l'a remise au prieur du lieu. — Amendes de 4 deniers payée par Humbert Guiffred, *pro penis spretis* ; — de 3 sous 9 deniers infligée aux habitants d'Ordonnaz pour avoir conduit leurs bestiaux dans les pâturages des religieux de la Chartreuse des Portes ; — de 2 sous 3 deniers payée par Jean Marie, pour avoir commis un adultère avec la femme Bourgogne. — Mention que les prés, la brennerie et tout le domaine de Bonz, ont été donnés par le comte à la Chartreuse de Pierre-Châtel. — Amende de 9 deniers encourue par Pierre Guiffred, pour n'avoir pas acquitté la dîme des agneaux. — Compte du revenu du domaine de Bonz, donné par Amédée VII, comte de Savoie, pour la dotation de la Chartreuse qu'il venait de fonder dans le château de Pierre-Châtel.

B. 8757. (Rouleau.) — Parchemin de 5^{m}55 de long.

1387-1389. — Ordonnaz. — Compte de Petremand Ravoysy, châtelain. — Recette de 64 sous viennois pour la toise des maisons d'Ordonnaz, laquelle se perçoit à raison de 4 deniers par toise. — Amendes de 25 sous prononcée par le juge de Bugey contre Jeannette, femme d'Humbert de Genève, *pro penis spretis*, et réduite de moitié par le conseil de Chambéry ; — de 9 deniers payée par la femme d'Humbert Gevressin, pour avoir dit qu'un certain Quanquin s'était volé lui-même.

B. 8758. (Rouleau.) — Parchemin de 1^{m}90 de long.

1389-1390. — Ordonnaz. — Compte de noble François de Serrevallée, damoiseau. — Mention que les tâches de Bellecombe sont toujours restées en friche, et également que les moulins de Cirin, brûlés lors de la guerre avec les Dauphinois, n'ont point été rebâtis.

Nota. — A partir de 1391 la châtellenie d'Ordonnaz est réunie à celle de Rossillon.

B. 8759. (Rouleau.) — Parchemin de 9^{m}75 de long.

1355-1356. — Pérouges. — Compte d'Henri de La Balme (*Balma*), chevalier, châtelain. — Le châtelain déclare que les revenus de la châtellenie de Pérouges et de Saint-Christophe, ont été contrôlés sur les comptes du Dauphin (de Viennois), de qui elle dépendait avant l'échange fait avec le comte de Savoie. — Recette de 5 bichets de froment de Madame de la Ville, pour la tâche d'une terre de Grand-Jean, vacante depuis le temps de la mortalité (peste noire). — Amendes de 6 deniers payée par Jean Franchin, pour avoir frappé Hugues Bay d'un pieu sous la gorge (*gula*) et l'avoir terrassé ; — de 18 deniers payée par Pierre Ranas, pour avoir frappé Jean Ranas d'une baguette sous l'oreille et lui avoir dit : *merda*, quand l'autre criait : Savoie ; — de 4 deniers payée par Jean Magel qui avait frappé d'une pierre l'ânesse d'Etienne Chanelle. — Réparations faites à la maison du puits du château de Pérouges et à la roue servant à monter l'eau. — Livré 40 ânées 1/2 de froment à Armand, veneur du comte, outre l'argent payé pour les gages de ses valets et entretenir les chiens.

B. 8760. (Rouleau.) — Parchemin de 8^{m}30 de long.

1357-1359. — Pérouges. — Compte d'Henri de La Balme, châtelain. — Recette de 10 ânées de blé conceau (*tremesium*), dû par la dame de la Villeneuve, pour le moulin de Châteauneuf ; — de 6 ras d'avoine payés par six personnes, ayant obtenu la licence de demeurer l'hiver hors des franchises de Pérouges. — Livré 67 ras d'avoine pour la dépense des chevaux du comte à Pont-d'Ain. — Recette de 6 deniers de Jean Vital pour l'abergement du mur de clôture de la ville de Pérouges joignant sa maison. — Amendes de 1 florin infligée à Mathieu Guillerme, pour avoir volé dans la maison de Jean de la Follette, au temps de la mortalité ; — de 3 florins infligée à Humbert de la Porte, pour s'être échappé de la tour où il était gardé prisonnier. — Livré 45 ânées de froment et 75 poules, provenant du domaine du bourg Saint-Christophe, pour les dépenses de l'hôtel du comte. — Amende de 1 florin,

infligée au meunier Jean Garcin, pour avoir frappé Mathieu Purry du poing sur la *gula*. — Recette de 12 fromages, dus par l'abbaye de Saint-Sulpice, pour la garde, et envoyés à l'hôtel du comte.

B. 8761. (Rouleau). — Parchemin de 11m40 de long.

1359-1362. — Pérouges. — Compte d'Henri de La Balme, châtelain. — Recette de 10 livres pour les gardes dues au comte de Savoie dans la châtellenie; — d'un pot de miel et d'une livre de cire, pour la moitié du revenu d'un essaim d'abeilles, tenu du comte par Mathieu Ryon; — de 2 deniers viennois pour l'abergement d'une place dans la halle du marché de Pérouges; — de 2 deniers pour l'entrage de l'autorisation donnée à Humbert Vayret de construire un four dans sa carrière. — Amende de 18 deniers, prononcée contre le bouvier Philippe, pour avoir tenté de connaître charnellement Jeannette Donnée. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, données à Chambéry le 12 mars 1359, par lesquelles il inféode à Henri de La Balme, chevalier, les château, ville, mandement et châtellenie du bourg de Saint-Christophe. — Livraison de 2 années et 1 bichet de froment à Armand, veneur de Monsieur et de Madame, pour ses dépens et ceux des 18 chiens qu'il amena à Pérouges pour y chasser, par ordre de Madame, alors à Pont-d'Ain, et à laquelle il envoya sa chasse. — Autre de 12 poules, pour la dépense de l'hôtel de Monsieur durant son séjour à Pérouges.

B. 8762. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1362-1364. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Chalamont (*Calomonte*), chevalier, châtelain. — Recette de 8 bichets de froment, livrés par Martin de Matuzat, pour le revenu du mas (*massus*) de la Boysadière; — de 1 denier, pour l'autorisation donnée à Michel de Pressiaz, de faire conduire de l'eau dans son pré, en traversant un chemin; — de 25 florins, de bon poids, pour les revenus de la ferme de la leyde, du marché et du péage de Pérouges. — Paiement de 300 florins au châtelain, pour l'achat et la remonte (*reffectione*) des chevaux, roncins et coursiers du comte, lesquels ont été perdus et ruinés dans ses chevauchées d'outre-mont (*tramontanis*); — de 100 florins, donnés par le comte à Galéas de Loys, chevalier; — de 6 florins dus au châtelain pour ses dépens lors du voyage qu'il fit vers M. le comte, alors dans le pays de Vaux, pour réprimer les injures commises par les gens de Perrigny. — Amende de 2 florins, encourue par les bouchers de Pérouges, pour avoir saigné le bétail dans la halle du marché et y avoir habillé (*pintolare*) les viandes.

B. 8763. (Rouleau.) — Parchemin de 6m de long.

1365-1367. — Pérouges. — Compte d'Egide d'Arlo, chevalier, châtelain. — Recette d'un ras d'avoine pour le « quartellage »; — de 19 langues de bœufs et vaches tués dans la châtellenie; — de 13 deniers pour le tavernage (*tabernagium*), qui se lève à raison de 1 denier par chaque muid de vin vendu au cabaret; — de 3 sous 6 deniers pour la sortie (*saillica*) des animaux transportant le vin, hors de la châtellenie, à raison de 1 denier par animal et 2 deniers par chaque roue de charrette ou chariot. — Paiement de 25 florins pour les gages du châtelain, de la guette et du portier qu'il doit entretenir au château de Meximieux. — Réparations des toits du château. — Recette de 3 côtes (lombes) des porcs, tués dans l'abattoir (*macello*) de Meximieux.

B. 8764. (Rouleau.) — Parchemin de 6m25 de long.

1366-1368. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Chalamont. — Livré 4 ânées de froment, données *graciose* en aumône aux religieux carmes (*carmelistes*) de Lyon, par Mme Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. — Recette d'une demi-livre de cire pour la moitié du produit d'un essaim d'abeilles, trouvé par les enfants Berlioud; — de 20 sous viennois, dus par Etienne Vital, pour la chaussée et l'emplacement de l'étang de Châteauneuf, qui lui ont été abergés; — de 3 deniers gros sur Etienne de Charlieu, pour les lods d'un meix, emplacement (*peda*) acheté 17 gros. — Amende de 8 florins, infligée à Mathieu Le Roi, pour n'avoir pas fait moudre son blé au moulin du comte. — Recette de 6 deniers, pour l'autorisation donnée à Jean Goirachon, d'ouvrir une porte entre la maison qu'il habite et celle qui lui a été abergée. — Réparation de la charpente de la halle de Pérouges, qui était toute pourrie (*propter putretudinem*). — Vente de blé à raison de 12 deniers l'ânée.

B. 8765. (Rouleau.) — Parchemin de 6m65 de long.

1368-1370. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Chalamont, rendu à Chambéry en présence d'Humbert, bâtard de Savoie, et André Bellecruche, auditeurs des comptes. — Recette de 2 ras d'avoine de Pierre Tacher, pour l'autorisation qui lui a été accordée de demeurer hors de la franchise de Pérouges pendant tout le carême. — Amendes de 6 francs d'or, payée par Jeannette, femme Troyllet, pour avoir pris dans la maison Escoffier un coffre dans lequel il y avait un collier (*guerlanda*); — de 9 francs d'or, encourue par Marguerite Bullex, pour n'avoir point fourni un inventaire exact des biens de sa fille; — de 100 sous, contre les habitants de

Pérouges, qui avaient touché aux murs de la ville joignant leurs maisons. — Vente d'un pot de miel pour 4 deniers. — Amende de 4 deniers payée par Amant Perrenet, pour avoir anticipé sur les fossés de la ville.

B. 8766. (Rouleau.) — Parchemin de 11m35 de long.

1370-1375. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Chalamont, châtelain. — 8 bichets comptent pour 1 ânée et 3 coupes pour 1 bichet. — Recette de 10 bichets de blé pour l'abergement du mas des Favières. — Amendes de 6 deniers, infligée à Jean Andrix pour s'être flagellé (*nates suas*) dans son pré; — d'un franc et demi d'or, payée par Viellerop, pris en adultère avec une prostituée; — de 2 florins, payée par la Brissonna pour avoir volé un lévrier. — On distingue trois sortes de blé : le froment (*frumentum*), le seigle (*siligo*), et le *tremeysium* (conceau) ou mélange des deux précédents. Le premier est vendu 16 deniers l'ânée, le seigle 11 deniers et le conceau 8 deniers. — Amende de 30 sous, infligée à Etienne Visin, pour avoir enfreint le péage de Pérouges. — Réparation de la tour du château de Pérouges. — Livraison de 4 ânées de froment, données par la comtesse de Savoie au chapitre des Augustins de Lyon.

B. 8767. (Rouleau.) — Parchemin de 12m de long.

1375-1377. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, chevalier. — Recette de 10 ras d'avoine de cinq personnes auxquelles on a donné la permission de séjourner pendant l'hiver hors la franchise de Pérouges; — de 5 florins, pour la ferme du banvin, vendu au mois d'août. — Amende de 22 deniers payée par la femme de Pierre Mory, pour avoir pris le gouvernement de son fils sans la licence de la cour. — Reconstruction de la guette de la tour du château, lorsque les Bretons (*Brittones*) étaient à Saint-Maurice. Barreau de fer mis à la fenêtre de cette tour pour empêcher l'évasion des prisonniers. — Dépense de 15 sous pour le procès et l'exécution de Robert Poncet, condamné pour l'homicide de Jean Chapuis. Le sergent général de Pérouges le poursuit à Gordans, Saint-Maurice, Nievroz, Montluel et l'arrête à Villars, où le lieutenant du château va le chercher avec quatre hommes. Son procès dure six semaines et trois jours, au bout desquels il est pendu à des fourches construites tout exprès, près du bourg Saint-Christophe, au lieu accoutumé.

B. 8768. (Rouleau.) — Parchemin de 13m20 de long.

1378-1383. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Il mentionne que le mas des Favières, qui était abergé moyennant 2 ânées de seigle, ne rend que 10 bichets, parce qu'il est abandonné comme étant dans un lieu stérile. — Livraison de 9 ânées de seigle pour la dépense de l'hôtel du comte à Bourg et de l'armée, lors de la guerre contre le sire de Beaujeu, en 1380. — Jean de Lantenay est trésorier du comte. — Livré 44 livres de cire à Pierre de la Barrière, bourgeois et apothicaire du comte à Bourg. — Recette de 2 deniers d'Etienne Vitalet, pour l'autorisation de prendre l'eau des fossés de Pérouges, pour arroser ses prés. — Amende de 12 deniers, payée par Jean Fellon, pour avoir pris des cerises. — Réparation de la roue du puits du château. — Construction de latrines (*latrina*) dans la cour du château, en remplacement de celles qui étaient sur les murs et qui furent fermées lors de la guerre avec le sire de Beaujeu. — Paiement de 19 deniers, pour les dépens d'Etienne de La Balme, chevalier, conseiller et maréchal de Savoie, lors de la visite qu'il fit à Pérouges, pour en visiter et ordonner les fortifications. — Autre de 2 francs d'or, pour l'enquête ordonnée par le conseil de Chambéry, sur la prise du bourg Saint-Christophe par le sire de Chandiaz et ses complices. — Autre de 16 florins 4 deniers, pour les dépens de Garin Vuachier, familier du comte de Savoie, tombé malade à Pérouges. On fait venir de Lyon un « emplastre de cyroin, étendu sur un cuir, de l'oille de camomille, deux fioles d'eau rose d'ille et de gabiouse » (scabieuse?) qui coûtent 8 deniers, des confitures, des grains de paradis, de girofle, de safran et une demi-livre de sucre.

B. 8769. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1383-1386. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain, — Recette d'une demi-livre de cire due par André Tisserand, pour la garde qui lui a été accordée sa vie durant et *non ultra* ; — de 10 deniers pour les lods et vente d'une maison achetée 5 florins par Jean Gascon. — Amende d'un franc d'or, encourue par Antoine Chappot, pour avoir provoqué une rumeur contre les gens du comte. — Versement de 30 francs, fait par le châtelain à André Bellecruche, trésorier général de Savoie. — Mandement d'Amédée VII, comte de Savoie, donné à Ripailles, le 11 octobre 1384, aux gens de ses comptes à Chambéry, d'allouer au compte de Jean Maréchal la somme de 591 francs d'or, payée par lui à lui-même, à Henri Dupont, Pierre d'Aymevigne, Jacquemet, fils de Richard de Coyne, Guillaume de Genay, au bâtard de Chalamont et à Antoine de Chalamont, pour le restant de leur solde du temps qu'ils servaient en Italie, par ordre du feu comte Amédée, dans la guerre du duc d'Anjou et de Calabre contre Charles de Duras. — Amendes de 18 deniers, payée par Taranel, pour s'être parjuré devant le juge ; — de 9 deniers, payée par Louis Jour, pour avoir saigné une chèvre dans la halle de Pérouges.

B. 8770. (Rouleau.) — Parchemin de 12m19 de long.

1386-1388. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette de 10 ânées de conceau, versées par Etienne Vital, pour le moulin de Châteauneuf, tenu par Mme de Villars ; — de 1 denier de revenu, payé par Goiat, pour la place d'un jardin qui lui a été abergé dans les fossés de Pérouges. — Amendes de 8 sous 5 deniers, infligée à Etienne Contraval, pour avoir pris des raisins (*racemos*) dans la vigne de la femme Gérarde et contre sa volonté ; — de 6 deniers contre Pierre Reynaud, pour avoir tué et dépouillé à la halle de Pérouges, un bœuf qui était malade ; — de 60 sous, modérée à 30, prononcée contre Etienne de Cerdon, bourgeois de Pérouges, pour s'être immiscé dans la tutelle des enfants nés d'un premier mariage de sa femme. — Mention que la ferme de la chacipolerie de Pérouges, qui rapporte chaque année 7 ânées de froment, a été remise par le comte à Jean Beciz, damoiseau. — Amende de 15 francs, payée par Morel, pour avoir mis sa marque sur un mouton de Mathieu Vuillier.

B. 8771. (Rouleau.) — Parchemin de 11m45 de long.

1388-1390. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette d'un baril de vin de revenu dû au comte dans la châtellenie ; — de 2 deniers sur Mathieu Le Roi pour l'entrage d'un chemin destiné à desservir ses héritages. — Amende de 4 deniers, infligée à François Trouillet pour avoir pris par le collet ou guimpe (*chevestina*), méchamment et injurieusement, Aucelise, femme de Jean de la Coy. — Allocation de 25 florins au châtelain pour ses gages. — Livraison de 6 ânées de blé à Guy Chambon, serviteur de la comtesse de Savoie, lequel fut conduit avec d'autres victuailles, avoine, vin, poules, bœufs, vaches, à Lyon, pour la dépense de l'hôtel de Madame, qui s'y était rendue pour l'arrivée du roi de France.

B. 8772. (Rouleau.) — Parchemin de 11m60 de long.

1390-1392. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette de 4 deniers gros d'Humbert Jeannot, pour l'entrage de l'autorisation d'établir un fossé (*sinum*) devant sa terre, bordant un chemin ; — de 12 deniers, de Guichard Ainard, pour l'autorisation de fonder les piliers (*pilones*) de sa maison sur la voie publique. — Amendes de 5 sous, prononcée contre Guillaume et Guichard Ainard, pour avoir labouré et s'être approprié deux chemins ; — de 11 deniers, payée par Jacquemin, de Bressiat, pour avoir changé la direction d'un chemin sans licence du châtelain. — Mention que Pierre Rapier, de Chambéry, a été délégué comme commissaire, par le feu comte Amédée, pour vendre les blés et autres victuailles des bailliages de Bresse, Valbonne, Bugey, Valromey et Novalaise.

B. 8773. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1393-1396. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Le châtelain mentionne que le revenu (*exitus*) d'une pièce de terre, appartenant au comte, cultivée jadis par Etienne Prussiat, n'a rien produit, parce que cette terre a été abergée à Jean et Etienne Escoffier, lesquels en paient les servis. — Une demi-livre de cire due au comte, pour la garde, par les fils Grangies, *alias* Chacipol. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, par lesquelles il mande au châtelain de Pérouges de s'assurer du contenu des lettres de garde obtenues par feu André Tisserand, pour sa vie durant, et, ces lettres examinées, tenir ses enfants quittes de la redevance d'une demi-livre de cire, due chaque année pour leur père (1394, 21 juillet). — Recette de 6 florins, de Mathieu Seynot, pour les lods et vente d'une maison achetée 30 florins, en Boriat, près les fossés de Pérouges ; — de 4 florins, pour les lods et vente de la moitié d'un réservoir (*sera*) à mettre du poisson, situé au bas de Pérouges et acheté 27 florins. — Amendes de 9 deniers, contre le nommé Caleyront, pour avoir changé de place l'échelle de la chapelle de Pérouges et causé par là la mort d'un enfant ; — de 3 francs d'or à Jacques Barquer, pour avoir volé des poissons au seigneur de Beaujeu. — Réparations faites aux murs du château de Pérouges, entre la tour et la salle (*aula ala*), et reconstruction en pierres de la voûte de la poterne (*postrella*), qui était en bois.

B. 8774. (Rouleau.) — Parchemin de 17m80 de long.

1396-1398. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette de 3 deniers d'Etienne Vital, pour la permission de prendre l'eau de la rivière, à partir du moulin de Bernard Genevois, pour la conduire dans son moulin ; — de 1 florin, de Jean Escoffier, pour l'autorisation de bâtir des piliers à l'angle de la halle de Pérouges, devant sa maison, et d'y faire une couverture (*estram*). — Amendes de 3 francs, prononcée contre Pierre Escoffier, pour avoir contraint un étranger, étant sur le chemin de Turut, à lui payer 2 francs d'or ; — de 9 deniers, payée par Pierre d'Ars, inculpé d'avoir exercé l'office de magistrat. — Recette de 4 florins, prix de la vente, par confiscation, des biens de la femme Pierre Queniet, condamnée par le juge de Bresse, pour avoir abandonné le cadavre de son fils mort à Pérouges. — Achat, moyennant 6 deniers, d'une serrure (*sera*) pour la porte de la salle du château de Pérouges. — Réparation de la charpente du pont de la tour. — Amendes de 9 deniers, contre le nommé La Pat, dont le cheval

avait mordu l'oreille d'Hugonet Berlion; — de 10 sous, payée par Mathieu Baliez, pour avoir trouvé un essaim d'abeilles et ne l'avoir pas déclaré. — Mention de la remise faite par le comte à Huguenin de Chalamont, bourgeois de Pérouges, de 30 sous d'amende, à quoi il avait été condamné, pour avoir tué la chèvre de Jean Catinel dans son bois.

B. 8775. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1398-1400. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette de 2 deniers, de Pierre, de Marsola, et d'Etienne Tisserand, pour la permission qu'ils ont obtenue de diriger l'eau du ruisseau de Grimont et des fontaines de Marsala, le long du chemin tendant à Turut, sans détériorer le chemin; — de 8 deniers, payés par Etienne Garnier, pour celle de poser des degrés devant sa maison et percer le mur d'enceinte de Pérouges, joignant cette maison, et d'y faire une fenêtre munie de barreaux. — Amendes de 2 florins, payée par Jean Larrioz, dont le fils avait volé des choux dans un jardin; — de 15 florins, payée par Pierre Chrétien, pour n'avoir pas déclaré les chevaux qu'un nommé Guillaume avait amenés lors de la guerre du chapitre de Lyon (*de guerra capituli lugdunensis*) et qu'il avait conduits dans le mandement de Chassey; — de 25 sous contre Jean Fabry, qui avait scié des chevilles qui maintenaient la bauche (plancher dans l'intérieur d'une grange) de Pierre Jacquier, tellement que les chiens qui y étaient renfermés, tombèrent par terre.

B. 8776. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1400-1402. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Le châtelain fait connaitre que suivant mandement du comte, du 15 juillet 1378, la ferme de la chacipolerie de Pérouges appartient à Jean Retiz, damoiseau. — Recette de 10 ras d'avoine de quinze personnes, pour la permission de demeurer pendant l'hiver hors de la franchise de Pérouges; — de 27 florins, pour la ferme de la leyde, du marché et du banvin de Pérouges. — Amende de 18 deniers, payée par le fils de Pierre Félicien, pour avoir, avec ses complices, attaqué (*attenasse*) Antoinette Labilioda, de Chalamont, dans l'église de Samans. — Recette de 15 sous pour les « claims », à raison de 5 sous par chaque « claim », suivant la franchise de Pérouges. — Vente de 12 fromages, à raison de 1 denier obole pièce. — 20 deniers viennois comptent pour 1 denier gros tournois; 16 sous viennois pour 12 deniers gros tournois; le florin de bon poids pour 12 deniers oboles gros; 12 deniers gros pour 1 florin d'or.

B. 8777. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1402-1404. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Mention que Jean Fabry, trésorier général de Savoie, a reçu les sommes provenant de la vente des produits de la châtellenie. — Recette de 10 bichets de blé pour la redevance assignée sur le mas des Favières; — de 1 florin d'Etienne David, pour les lods d'une tannerie (*pelano*), achetée 6 florins; — de 5 sous viennois pour les saisines faites pendant l'année, à raison de 6 deniers chacune, suivant la franchise de Pérouges; — de 5 deniers, pour le droit de la trouvaille de huit petites masses (*molotes*) de cire, trouvées par Jacquemet Torreyn. — Amendes de 3 florins, encourue par Antoine Claim, pour avoir ouvert la porte de Pérouges pendant la nuit; — de 20 sous viennois, payée par Pierre Joly, pour avoir brisé la saisine apposée sur sa vigne. — Réparations faites à la couverture de la tour du château, à la salle dudit château; reconstruction de la cheminée (*fornellum seu charforium*) d'un des bochots (*bochotus*) qui était brisé, et du manteau (*mantellum*) qui était fendu.

B. 8778. (Rouleau.) — Parchemin de 18m85 de long.

1403-1404-1406. — Pérouges — Compte de Jean Maréchal. — Recette de 10 ânées de blé pour le revenu du moulin de Château-Neuf, tenu par la dame de Villars et ses consorts; — d'un baril de vin pour certaines redevances assignées sur la châtellenie. — Livraison de 32 poules, provenant des redevances, pour les dépenses de l'hôtel du comte de Savoie à Pont-d'Ain, au mois de novembre 1404; — de 18 livres de cire à Pierre Dompierre, épicier et receveur des cires du comte. — Amende de 9 deniers infligée à Jean de *Sainte-Habundo*, recteur des écoles de Pérouges, pour avoir frappé Etienne Lanegaud. — Le châtelain rapporte que Jean Tisserand, condamné à 10 livres d'amende, à être mis au pilori (*scala*) un jour de marché de Pérouges et banni pour trois ans, pour avoir tiré l'épée contre Antoine Vitalis, clerc du greffe de la cour de Pérouges, et volé des vases dans l'église dudit lieu, ayant obtenu par l'intercession de Madame la comtesse remise de la seconde peine, a payé les 10 livres entre les mains de Jacques Pistilliaz, trésorier général de Savoie. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui transmet à Pierre Magnien et à Etienne Vitalis la ferme de la clergie (*clericatura*) de Pérouges, vacante par la mort de Rémond Magnien, notaire, pour leur vie durant, moyennant 40 florins une fois payés et 5 florins de revenu annuel (1403, 20 décembre).

B. 8779. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1406-1408. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette de 21 deniers pour les lods d'une maison achetée 10 florins par les sergents et recteurs de la chapelle de Pérouges et qui appartenait à Simonette la Gaillarde, laquelle avait été brûlée. — Amendes de 9 deniers payée par la veuve

Salaton, pour avoir dit, en voyant conduire Simonette la Gaillarde au bûcher, qu'il y avait encore plusieurs autres « feytuterie » (*fututeriæ?*) de femmes qu'elle ne voulut faire connaître; — de 5 florins, payée par Jean Guillemet, pour avoir pris un « alet » dans le laboratoire (*operatoriæ*) d'Augatinoux, apothicaire à Pérouges. — Reconstruction de la porte de la tour du château. — Allocation de 9 deniers au châtelain pour les frais de séjour de Jean Venet, vice-châtelain de Bourg, et de Jean, curé de Chambéry, commissaires délégués par le comte, sur le fait des gabelles. — Vente de froment au prix de 11 deniers l'ânée. — Amendes de 3 florins, payée par Pierre Ganton, meunier, pour avoir pris des poissons sortant des barrages (*silvis*) du grand moulin; — de 4 deniers, infligée à Jean d'Enba, charlatan (*predicator*), pour avoir *predicasse* sans pouvoir de son maître.

B. 8780. (Rouleau.) — Parchemin de 10m50 de long.

1408-1409. — Pérouges. — Compte de Jean Maréchal, châtelain. — Recette de deux douzaines de perdrix dues chaque année par Pierre Quarrin, du bourg Saint-Christophe, pour l'autorisation qui lui a été donnée de chasser les perdrix dans toute la châtellenie; — de 27 florins, pour la ferme de la leyde, du marché et du banvin, à la condition imposée au châtelain d'en faire la criée dans tous les lieux qu'il jugera convenable, afin de trouver une enchère plus élevée. — Amendes de 9 deniers, payée par Pierre Carret, pour avoir vendu et transporté son vin sans payer le péage; — de 18 deniers, payée par Etienne de Samans, pour avoir suborné (*supponnisse*) sa servante; — de 18 deniers, payée par Pierre de Bres, pour avoir vendu un quartier de brebis au lieu d'un quartier de mouton; — de 10 sous, prononcée contre Hugues Ruffin, pour avoir dit à Benoît Bailly : « Ribaut tu me faiz « mon cuer sechier sus terre, mes pour certain je te treyrey « l'arme four du ventre. » — Achat de 700 tuiles, pour la réparation de la couverture de la salle du château, au prix de 2 florins.

B. 8781. (Rouleau.)— Parchemin de 15m05 de long.

1409-1411. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, damoiseau, nommé châtelain par lettres patentes d'Amédée VIII, comte de Savoie, données à Aost, le 19 juillet 1409, en remplacement de Jean Maréchal, chevalier, décédé. — Recette de 1 denier de Jean Ribollet, pour l'autorisation d'amener une rigole (*riczola*) d'eau sur le chemin et de la conduire dans son pré situé vers le chemin de Chassey à Montluel, afin d'irriguer ledit pré (*ad aquando*). — Amendes de 4 deniers, infligée à Burguet, pour avoir jeté le domestique de Jean Alamier à bas de la jument qu'il montait; — de 9 deniers, payée par François Nievro, pour avoir bâti dans les fossés de la ville plus qu'il ne devait; — de 4 florins, infligée à Jean Gascon et à son fils, pour avoir frappé les deux bœufs de Simon Guillemier, tellement qu'un de ces bœufs en est mort; — de 18 deniers, payée par Etienne Montagnien, coupable d'avoir caché les clefs de la porte de Pérouges au capitaine qui y était alors. — Réparations faites aux barres du pont qui conduit de la salle du château de Pérouges à la tour. — Le châtelain mentionne que si la ferme du marché a produit si peu, cela provient de la quantité de gens d'armes répandus dans le pays, à cause des guerres, lesquels inspirent de telles craintes que les marchands du Dauphiné et d'outre-mont n'osent amener leurs marchandises.

B. 8782. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1410-1411-1413 (1). — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Abergement fait le 9 mai 1410, par les commissaires du comte de Savoie à Pierre Bugier, vannier (*bennero*), d'un emplacement (*tramellum*) situé près la halle du marché de Pérouges, près l'étal et le moulin à bras d'une part, et l'emplacement où l'on vend l'avoine. — Amendes de 4 deniers, prononcée contre le même, pour avoir clos cet emplacement sans licence des officiers du comte; — de 2 deniers, contre Jean de Morpho, pour n'avoir pas curé le ruisseau bordant son pré; — de 9 deniers, contre le berger d'Antoine Pétron, accusé d'avoir dérobé la sonnette des bœufs de Jean Jacolin; — de 12 deniers, payée par Jean Poreau, pour avoir vendu des cercles sans en payer l'entrage; — de 3 florins, prononcée contre Benoîte de Monbernon, pour avoir pris à la gorge (*per chevicinam*) le Frère Aynard, moine de la Chassagne, son amant (*amasius suus*); — de 4 florins, contre la même, pour avoir accepté pour époux François Antinet et lui avoir préféré ensuite ledit moine. — Recette de 12 sous viennois de Berthet Gent, clerc, notaire de Joyeu, bourgeois de Pérouges, pour la garde qu'il a demandée au comte sa vie durant.

B. 8783. (Rouleau.) — Parchemin de 12m35 de long.

1407-1413-1414 (2). — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, données à Pont-d'Ain, le 27 juillet 1407, et à Chambéry, le 21 octobre 1413, par lesquelles, inclinant à la requête (également transcrite) d'Antoine Merle, chevalier, tuteur de Georges et Marie, enfants mineurs de Lyonnet de Franchelins, chevalier, et de Marguerite de Joyeu, son épouse, il les maintient en possession de tout ce qu'ils tiennent de lui en fief, et

(1-2) Voir la note de la page 164.

notamment de la ferme de la chacipolerie de Pérouges, laquelle avait été dans le principe donnée par Henri, régent du Dauphiné, à Jean de Joyeu, dit le Retiz, et confirmée par Humbert, Dauphin de Viennois. — Lettres de sauvegarde, accordées par le même prince, le 26 juillet 1412, à Frère Claude Hugain, doyen de Mollon, dans la châtellenie de Châtillon de la Palud, et à toute sa famille, sous la promesse faite par celui-ci de payer annuellement une livre de cire. — Recette de 2 deniers viennois, de Bancaron-le-Roi, pour le droit qui lui a été concédé de prendre de l'eau de la rivière de Veyron, pour irriguer les près de Nacher, de la Lichère et du Verney. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, données à Sainte-Agathe, le 22 juillet 1413, par lesquelles il inféode à Humbert de Luyrieux le droit de lever les langues des bœufs et des vaches, les côtes des porcs, tués à la boucherie de Pérouges. — Le châtelain mentionne que le comte a remis à Mariette, fille de Périer, l'amende de 3 sous, à laquelle elle avait été condamnée, pour avoir cassé la cuisse à un chien.

B. 8784. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1414-1415. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Abergement fait le 12 avril 1414 par les commissaires du comte de Savoie à Jean Bouvier, couturier (*codurerio*), d'un emplacement dans la halle du marché de Pérouges, afin d'y établir un étal (*stannum*) sur l'alignement de deux autres déjà existants, et ce moyennant le servis de 2 deniers viennois. — Amendes de 3 deniers, payée par la femme de Pierre Furet, pour avoir dit: « Putaz » à Jeannette Milla; — payée par Hugonin Pollet, pour avoir dit à Etienne de Samans qu'il était « bas devant »; — de 2 deniers payée par Guillaume de Grand-Bois, pour avoir donné la volée aux moineaux de Jean Raynaud; — de 3 deniers, payée par Pierre Brioton, pour avoir dit à Martin Fournier qu'il était impuissant (*quod non valebat aliquid pro mulieribus*).

B. 8785. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1415-1416. — Pérouges. — Comté d'Etienne de Buxy, châtelain. — Recette d'une demi-livre de cire, payée par Etienne Amand, curé de Sainte-Eulalie, pour la sauvegarde qui lui a été accordée par le comte, durant toute sa vie. — Amendes de 2 florins 3 deniers, infligée à la femme de Pierre Pidet, pour avoir commis un adultère avec M. Pierre Bacon, prêtre; — de 2 florins, payée par la femme de Guillaume Bourrelier, pour avoir volé les patenostres (*orationes*) de la femme Bonnais; — autre semblable, encourue par la fille d'Etienne Muset, pour être sortie de la maison de François Magnaz par les latrines; — de 1 denier, payée par Antoine Léon, pour n'avoir point mis un collier (*talitchecum*) à son chien. — Mention de la remise faite par le comte de Savoie de la moitié de l'amende encourue par les frères de Plons, pour avoir chassé un renard, l'avoir pris et emporté.

B. 8786. (Rouleau.) — Parchemin de 20m65 de long.

1415-1416. — Pérouges et le Montillier. — Compte de Berthet Gent, receveur du domaine du Montillier, réuni à la châtellenie de Pérouges, et acquis par le comte de Savoie sur Eudes, seigneur de Villars. — Recette de 1 bichet de froment pour les servis du mas de Jardel, de 2 coupes pour la prévôté de Joyeu; — de 1 bichet de froment pour les servis de la grange de Montrond. — Livraison de 40 ânées de froment conduites à l'abbaye de la Chassagne, pour la nourriture de ceux qui assistaient aux obsèques d'Eudes de Villars. — Livraison de 2 ânées de seigle, aux nommés Rosset et Pierre Mugnier, pêcheurs, pour la garde des étangs du Montillier. — Vente du millet récolté dans les étangs à raison de 12 deniers l'ânée. — Livraison de 16 poules, entre autres victuailles, pour la nourriture de cinq soldats mis en garnison avec leurs chevaux au château du Montillier, du vivant du seigneur. — Autre de 2 livres de cire, offerts par le comte à la chapelle Notre-Dame du Bon-Mont (*Bono Monte*). — Vente de la cire à raison de 2 deniers la livre. — Vente de 65 lampées (*lampadas*) d'huile au prix d'un denier chacune. — Reconstruction des arches de la galerie du château qui menaçaient ruine.

B. 8787. (Rouleau.) — Parchemin de 14m75 de long.

1416-1417. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Abergement fait par le châtelain de Pérouges à Guichard de Saint-Loup, bourgeois de Pérouges, d'un emplacement situé dans la halle, près le lieu où l'on vend les filets (*ficilia*), moyennant une redevance de 4 deniers viennois. — Recette de 1 denier pour l'autorisation donnée à Pierre Lasne de clore sa banque (*bancha*) dans la halle de Pérouges; — de 12 deniers, payés pour la garde par Berthet Gent, clerc, notaire à Joyeu et bourgeois de Pérouges. — Amendes payée par Guyonnette Chrétien, pour avoir dit à Humbert Perrin: « Vous m'avez fait une cheytinyaz; » — de 4 deniers oboles, payés par Pierre Le Roi, pour avoir établi des écluses dans la rivière de Longvans; — de 3 deniers, infligée à Béatrix Guichard, pour avoir versé un vase plein de sang sur une terre ensemencée de pois.

B. 8788. (Rouleau.) — Parchemin de 13m95 de long.

1416-1417. — Pérouges et le Montillier. — Compte de Berthet Gent, receveur des revenus du Montillier. — Recette

d'un demi-bichet de froment dû par le moulin de Romegny; — d'un bichet de seigle de redevance sur la maison de la fabrique de l'église du Montillier; — de 5 ânées de seigle dues par le moulin de Rathenel. — Livraison de 13 ras d'avoine, pour les dépens de Guigon de La Palud, sieur de Varambon, bailli de Bresse outre l'Ain, des Dombes et du Revermont, durant son séjour au Montillier, pour ordonner la défense du château. — Recette d'un mouton pour le champoyage du grand étang. — Vente de la pêche des carpes du grand étang, faite moyennant 700 florins, sous la condition que tous les poissons blancs de la longueur « d'un bon *torni cornuti* » et au-dessous resteront pour l'alevinage, et que le comte fournira aux acquéreurs une barque et des filets. — Vente d'une meule de paille à raison de 9 deniers. — Réparation des toitures du château du Montillier; — de la chaussée, du canal et du « thou » de l'étang de Romagny.

B. 8789. (Rouleau.) — Parchemin de 12m70 de long.

1417-1418. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Le châtelain mentionne que Jeannette de Montbernon, qui s'était mise sous la sauvegarde du comte, moyennant une redevance de 12 sous viennois, et qui servait un moine, s'est mariée à un vagabond qui l'a emmenée hors des possessions du comte. — Amendes de 6 deniers, payée par Pierre Millot, pour s'être permis, étant dixenier du Montillier, d'enjoindre à des habitants de Pérouges d'aller faire guet et garde (*guaytare seu excubiare*) au château du Montillier; — de 1 florin, payée par Jean Guiot, pour avoir amené un bœuf malade au marché; — de 9 deniers, infligée à Pierre Violet, pour avoir pénétré la nuit dans la chambre d'Etiennette, servante de Guichard Ramuel, et tenté de la connaître charnellement; — de 3 deniers, payée par Guionet Joly, pour avoir dit à Michel Favier : « Villan talliablo; » — de 18 deniers infligée à Perronnette, veuve Canonier, pour avoir commis un adultère avec le curé de Samans. — Paiement de 150 florins à Humbert, sieur de Thoires et Villars.

B. 8790. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1418-1419. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Recette d'une demi-livre de cire payée par Jean Brunet, curé de Virieux, pour sa garde, obtenue par lui du comte de Savoie. — Autorisation donnée par le châtelain aux frères Berliet de faire une allée (*allorium sive passour*) pour desservir leur maison. — Amendes de 4 deniers, infligée à Jean Rimel, pour avoir, la nuit, poussé le cri de Savoie et voulu frapper un individu d'un canivet (petit couteau); — de 9 deniers, payée par Jean Lerouge, pour être sorti de la ville en escaladant la porte d'aval de Pérouges en temps de guet et garde; — de 2 deniers, pour avoir, en jouant aux dés, arraché le capuce de Jean Lerouge; — de 4 florins, prononcée contre Pierre de Marsonas, pour avoir connu charnellement Jeanne Rouget, nonobstant qu'elle fût sa commère (*commater*); — de 33 florins, contre Marcassias Raphaël, juif de Trévoux, pour avoir fait prendre des gages à Pérouges, arrêté et fait conduire un habitant à Trévoux.

B. 8791. (Rouleau.) — Parchemin de 18m60 de long.

1419-1420. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Amendes de 3 florins, prononcée contre Pierre Hugonet pour avoir volé la nuit des poissons dans le réservoir du curé de Samans; — de 3 florins, infligée à Jean Brenier, pour avoir volé deux pièces d'étoffe et deux gorgères (*pectures*) de femme à la halle de Pérouges; — infligée à Antoine Bressiat, quêteur de l'hôpital d'Anisy (*Anisio*), qui, frauduleusement, sans autorisation, avait quêté à Pérouges; — de 13 deniers, payée par Pierre Catinel, pour avoir tendu des piéges aux lièvres et aux lapins sur la terre de Jean de Cressiaz; — de 10 sous viennois, infligée à Michel Escoffier, pour avoir dit qu'il avait trouvé la nuit la servante de la veuve Trouillet avec Pierre Violet, sous un étal de la halle de Pérouges. — Le châtelain mentionne que la pestilence qui a régné à Pérouges presque toute l'année 1419, a empêché une enquête ordonnée par le conseil de Savoie.

B. 8792. (Rouleau.) — Parchemin de 13m25 de long.

1420-1421. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Buxy, châtelain. — Recette de 22 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Le châtelain mentionne que la ferme de la sergenterie, mise plusieurs fois aux enchères, n'a trouvé aucun appréciateur. — Amendes de 3 deniers, prononcée contre Pierre des Bordes, pour avoir dit à la veuve Trouillet : « Vieilly enragiaz; » — de 9 deniers, payée par Etienne Brecton, pour avoir chassé sur l'étang de la Villeneuve (*cum mollardis*); — de 3 deniers, payée par Jacquemet Jacquier, pour avoir dit à Jean Donet : « Chas croés. » — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, données à Chambéry, le 10 août 1421, par lesquelles il remet à Guillaume Ramel les deux tiers de la ferme de la leyde, du marché et du banvin de Pérouges. Les motifs allégués par le fermier dans sa requête, également transcrite, sont : 1° que les marchands de France qui, pour se rendre de Lyon à Genève, passaient par Pérouges, n'osent plus franchir la frontière à cause des Bourguignons; 2° la peste, qui a longtemps *horribiliter* ravagé le pays; 3° la franchise du péage, accordée aux juifs, et enfin la prohibition de la sortie des victuailles des possessions ducales.

B. 8793. (Rouleau.) — Parchemin de 10m15 de long.

1421-1422. — Pérouges. — Compte de Marguerite de Buxy, châtelaine, fille d'Étienne de Buxy, jadis châtelain, et femme de Guillaume Lyobard. — Amendes de 3 deniers, infligée à Pierre Leblanc, pour avoir chassé sur l'étang de la Villeneuve avec des oiseaux appelés « émoux » (émouchets) ; — de 12 deniers, payée par Jean de Bres, pour avoir arraché un if (ys) mitoyen, qui bordait son champ ; — de 6 florins, prononcée contre Pierre Lebel, inculpé d'avoir assigné plusieurs sujets du duc devant la cour de Bachacy ; — de 10 sous, contre Béatrix, femme de Guichard de Champloup, qui avait dit que la veuve Trouillet était une *meretrix* et qu'elle-même était une *potatrix*.

B. 8794. (Rouleau.) — Parchemin de 11m15 de long.

1422-1423. — Pérouges. — Compte de Marguerite de Buxy, châtelaine. — Amendes de 15 deniers, infligée à Jean Rameau, pour avoir dit que ceux qui avaient taxé sur le fait des monnaies méritaient d'être pendus ; — de 6 deniers, payée par Pierre Bailly, qui avait fait son fossé mitoyen plus large qu'il ne devait ; — de 1 florin, infligée à Pierre Bresson, pour avoir, de concert avec le capitaine du Montillier, maltraité François Poncins, prêtre, placé sous la garde du duc ; — de 4 deniers, payée par Pierre Grangier, qui avait dit que damné était celui qui avait posé la première pierre de la chapelle de Pérouges ; — de 3 deniers, payée par Pierre des Bordes, pour avoir proclamé qu'il n'y avait pas de bonne femme à Pérouges ; — de 3 deniers, payée par Etienne Donet, pour avoir dit à Pierre Beczon qu'il était un « malestrux » (malotru). — Réparations faites à la toiture de la tour de la salle du château de Pérouges.

B. 8795. (Rouleau.) — Parchemin de 8m85 de long.

1423-1424. — Pérouges. — Compte de Marguerite de Buxy, châtelaine. — Abergement d'une partie du toit de la halle de Pérouges, pour bâtir dessus une maison haute posée sur des piliers. — Amendes de 3 deniers, payée par Antoine Simon, pour avoir blasphémé le nom de Dieu en présence du châtelain ; — de 8 florins, payée par François de Combe, notaire, pour avoir exercé son office sans licence du juré de la cour. — Jean Liard paie 2 deniers d'amende pour avoir dit à Jean Rameau : « Truand merdeux. » — Jacques de Rive paie 1 denier pour avoir dit au même « qu'il irait aux fourches ». — François de Combe paie 2 sous, pour avoir cassé la patte de l'oie de Pierre Garnier.

B. 8796. (Rouleau.) — Parchemin de 7m25 de long.

1424-1425. — Pérouges. — Compte de Henri Gillet, damoiseau, châtelain. — Livraison de 9 perdrix à Pierre Bertet de Portes, secrétaire et trésorier du duc, pour les dépenses de l'hôtel à Bourg. — Recette de 2 deniers pour l'autorisation donnée à Etienne de Marsola et Etienne Tisserand, de prendre l'eau des fontaines de Marsola et de Giennond, pour irriguer leurs prés. — Amende de 23 deniers, payée par Jean Millet, pour avoir vendu de l'huile dans des mesures non égandillées aux armes du duc.

B. 8797. (Rouleau.) — Parchemin de 12m35 de long.

1425-1426. — Pérouges. — Compte de Henri Gillet, châtelain. — Livraison de 9 ânées de froment à Léon Janin, secrétaire et trésorier du duc, pour les dépenses de l'hôtel ducal à Montluel. — Recette de 76 florins, pour la ferme de la leyde, du marché, du péage et du banvin ; — de 8 florins, de Humbert Maréchal, chevalier, sieur de Meximieux, pour les lods d'achat du bois d'Amesin, acheté 50 florins ; — de 3 florins, pour ceux d'une vigne vendue par André Robin, prieur de la confrérie du Saint-Esprit de Pérouges. — Amende de 1 denier, payée par Jean Bergu, pour avoir fait la *boba* (moue) au châtelain. — Vente de 12 fromages de redevance à 1 denier pièce. — Versement de 130 florins, fait par le châtelain à Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie. — Vente de froment, à raison de 2 florins l'ânée.

B. 8798. (Rouleau.) — Parchemin de 9m70 de long.

1426-1427. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Malvaux (*Malavalle*), châtelain. — Recette de 16 florins, de Pierre Joly, notaire, pour la ferme de la clergie de Pérouges. — La ferme de la sergenterie est inscrite comme n'ayant encore pu être adjugée. — Lettres de sauvegarde, données au nom du châtelain par son lieutenant, à Jacques du Montillier, moyennant une redevance de 12 deniers. — Transcription des lettres d'institution de l'office de châtelain de Pérouges, données par Amédée, duc de Savoie, à Guillaume de Malvaux (1er septembre 1426). — Achat, moyennant 12 deniers, de 2 aunes de drap gris d'Allemagne, pour mettre sur le bureau (*bancha*) du clerc du châtelain.

B. 8799. (Rouleau.) — Parchemin de 12m60 de long.

1428-1429. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Malvaux, châtelain. — Autorisation donnée par le châtelain à Thomas Fabry, bourgeois de Pérouges, d'établir des degrés

devant sa maison, moyennant 1 denier de redevance annuelle. — Amendes de 3 gros, payée par la fille Guichard Robin, qui avait frappé une chèvre; — de 18 gros, infligée au porcher Jean Mouton, pour avoir vendu un cochon ladre; — de 5 sous, payée par Joan de Chaneaux, pour avoir faussement dit à Guichardet Turat que l'abbé de la Chassagne le mandait pour lui parler. — Allocation de 25 florins au châtelain pour ses gages. — 20 deniers viennois comptent pour 1 denier gros, 16 sous viennois pour 1 florin d'or, et le florin pour 12 deniers gros.

B. 8800. (Rouleau.) — Parchemin de 10m85 de long.

1430-1431. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Malvaux, châtelain. — Recette de 22 ras d'avoine, de plusieurs personnes autorisées à passer l'hiver hors de la franchise; — de 6 florins, d'Etienne de Mons, pour les lods d'achat de la moitié de la « carronnerie » (tuilerie, fabrique de carreaux) de Samans et d'un bois, payés 41 florins. — Amendes de 3 deniers, payée par Michel de Pressiaz, qui avait dit à Antoine de Beaumont : « Vous me menes pour chacomes et farfalliones; » — de 12 florins, infligée à Jean Siroudun, pour avoir, malgré la défense, acheté du bétail des gens de guerre du Dauphiné. — Reconstruction du pont de la tour du château de Pérouges. — Achat, moyennant 12 florins, de 6 coulevrines pour la défense du château. — Construction du pilori dans Pérouges, moyennant 3 florins.

B. 8801. (Rouleau.) — Parchemin de 27m30 de long.

1431-1432. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Malvaux, châtelain. — Recette de 1 bichet de froment de redevance, dû par noble homme Jacques de Chalamont; — des redevances en blé et avoine dues au duc, à Pérouges, Meximieux, Rappans, Valbonne, Chanoz, Faramans, Sainte-Eulalie, Joyeu, Samans, par tous les tenanciers de la châtellenie. — La ferme de la chasse aux perdrix est inscrite comme ne rapportant plus que 12 perdrix. — Amendes de 4 florins 1/2, payée par trois habitants de Chanoz, pour avoir, malgré la défense, acheté du bétail et des harnais après la bataille d'Anthon ; — de 9 deniers, infligée à un individu pour avoir présenté son « lanczot » (pique) contre les gardiens de la porte de Pérouges; — de 3 florins, encourue par Jean de Chalamont, pour avoir pris une bannière de Pérouges; — de 7 florins, infligée à Jean Johannard, pour avoir émis de la fausse monnaie à Pérouges.

B. 8802. (Rouleau.) — Parchemin de 15m55 de long.

1434-1435. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Malvaux, châtelain. — Claude de Saix, sieur de Rivoire, chevalier et président de la Chambre des comptes de l'illustrissime domination de Savoie, recommande l'exécution des ordonnances de la Chambre. — Ordonnance de la Chambre des comptes qui enjoint aux commissaires des limites, de ne point contraindre la veuve de Mathieu Eynard à payer au duc les servis qu'elle doit pour le même héritage à Humbert Maréchal, chevalier. — Recette de 12 fromages de redevance, dus par le procureur de l'abbaye de Saint-Sulpice, diocèse de Belley ; — de 4 deniers, pour l'autorisation accordée à André Robin de construire des latrines (*latrinas seu sterquilinium*) dans sa maison et d'en conduire les eaux sur la voie publique; — de 3 deniers, pour celle donnée à Pierre Aucinge, de rassembler dans un fossé les eaux pluviales, tombant sur le chemin de Pérouges à Meximieux, pour irriguer son pré. — Amendes de 3 florins, payée par le même, pour avoir, par des ouvrages sur la rivière de Longevans, porté préjudice au moulin du bourg de Saint-Christophe; — de 9 deniers, payée par la veuve Chapuis, pour avoir « naisé », c'est-à-dire fait rouir le chanvre du curé de Samans dans l'étang du duc à Meximieux. — Réparations ordonnées au châtelain par Jean de Bellecombe, capitaine général de Bresse. On remaille les murailles (*imbochiare*). On supprime les latrines sur les murs, *ne scandallum per dicta necessaria oriri posset in dicto castro.* — Remise de 15 florins, faite par le duc au fermier du péage de Pérouges, à cause des guerres entre les ducs de Bourgogne et de Bourbon sur les frontières de Bresse, qui n'ont point permis aux marchands de traverser le territoire de la châtellenie.

B. 8803. (Rouleau.) — Parchemin de 1m75 de long.

1435. — Pérouges. — Compte rendu par Guillaume de Malvaux, du subside pour la levée et l'entretien de la nouvelle chevalerie (*novæ miliciæ*) de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général de feu Philippe de Savoie, comte de Genève. — Subside perçu à raison de 1 florin valant 12 deniers oboles gros par feu. Les 125 feux de la châtellenie produisent 130 florins 2 deniers oboles, dont 113 ont été versés dans la caisse de Barthélemy Chabot, trésorier de Savoie.

B. 8804. (Rouleau.) — Parchemin de 4m45 de long.

1436-1435. — Pérouges. — Compte de Guillaume de Malvaux. — Amende de 18 deniers, encourue par Pierre Aucinge, pour avoir obstrué le fossé du pré de Pierre Vitales et rejeté l'eau dans son ancien cours. — Vente de seigle, à raison de 1 denier demi-quart de denier le bichet. — Transcription des attestations de publication des différentes fermes de la châtellenie. Parmi les pièces annexées figure le mandement, sur parchemin, d'Amédée, duc de Savoie, qui constitue

Guillaume de Malvaux son châtelain de Pérouges, pour un an (1426, 1er septembre), scellé du scel secret en cire rouge.

B. 8805. (Rouleau.) — Parchemin de 15m30 de long.

1435-1436. — Pérouges. — Compte de Guillaume Lyobard, châtelain, institué par Louis de Savoie, prince de Piémont, fils aîné et lieutenant général du duc. — Abergement à Benoît de Champloup, marchand d'étoffes (*estofferio*), d'une place de 6 pieds de long dans la halle de Pérouges, pour élever une banque de bois sur des chevalets, afin d'y vendre ses marchandises. — Autre fait à Perrin Prévôt, du bourg Saint-Christophe, d'amener les eaux de la rivière de Longvans, pour irriguer ses prés joignant le moulin du Temple moyennant un cens annuel de 9 deniers tournois. — Amende de 6 deniers, payée par Michel Escoffier, pour avoir levé lui-même le sceau apposé par la commune sur la porte de son ouvroir (*operatorium*). — Assises tenues à Pérouges, par Jacques Oriol, docteur en lois et décrets, juge de Bresse. — Amende de 10 sous, payée par Jean Chrétien, pour avoir barré le chemin de Pérouges au mas des Favières.— Dépenses faites par le châtelain, son lieutenant et ses gens, à la recherche de certains marchands qui leur avaient été signalés, comme ayant traversé secrètement la châtellenie de Pont-d'Ain, sans payer le péage, et qui, trouvés sur cette châtellenie, conduisant quatre chevaux chargés de monnaie royale, qu'ils disaient être du poisson, furent conduits à Chambéry.

B. 8806. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1436-1437. — Pérouges. — Compte de Guillaume Lyobard, châtelain. — Abergement à François de Combe d'une place dans une rue de Pérouges, pour y tenir *calatum vel bistornutam* (espèce de corbeille propre à vendre le pain). — Recette de 1 denier, pour l'autorisation donnée à Etienne Lager, de changer la direction du chemin de Chanot à Pérouges; — de 12 deniers, pour celle donnée à Jean Chrétien, de Pérouges, de construire un four dans sa maison, d'y cuire du pain blanc, de la pâtisserie (*offarenos*), des pâtés et des fouasses (*focaces*). — Compte rendu par le même, du séquestre mis sur les biens de Pierre Bayet, à Meximieux, pour complicité avec le sire de Varambon, dans la prise de la ville de Trévoux sur le duc de Bourbon, en 1432.

B. 8807. (Rouleau.) — Parchemin de 21m50 de long.

1437-1438. — Pérouges. — Compte de Guillaume Lyobard, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Aucinge, du droit d'ouvrir un chemin sur sa propriété, tendant du moulin de Lestre et du pont Morein vers les Gagères, avec la faculté d'y placer un tourniquet (*turnum*) ou une barrière à claire-voie (*cleda*), le tout moyennant une redevance annuelle de 1 denier. — La ferme du péage et du marché de Pérouges est amodiée 110 florins. — Amendes de 6 deniers, payée par Raymond Trouillet, pour avoir volé une poule au moulin de Châteauneuf; — de 3 deniers, payée par Govin Jacquin, mercier, pour avoir mis du fumier contre l'étal de Jean Berthod. — Versement de 250 florins entre les mains du commissaire ducal, pour les réparations du château de Poncin; — de 79 florins à Antoine Bollomier, trésorier général de Savoie.

B. 8808. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1438-1439.— Pérouges.—Compte de Guillaume Lyobard, châtelain. —Abergement, moyennant 4 deniers de cens annuel, fait par le châtelain à Benoît de Champloup, marchand d'étoffes (*estofferio*), de l'emplacement du moulin dans la halle de Pérouges, pour y faire une banque propre à vendre ses marchandises (*denariatas*). — Lettres de sauvegarde accordées au nom du duc, par le châtelain à Ogier Jonet, demeurant dans le mandement de la Chassagne, moyennant une redevance annuelle de 2 sous viennois. — Amendes payée par Etienne Lagier, pour avoir dit que l'abbé de Saint-Sulpice n'avait pas tenu ce qu'il avait promis; — infligée au nommé Robinet, pour avoir envoyé le curé de Pérouges garder les cochons (*ad custodiendum porcos*). — Versement de 100 florins à Jean de Novelles, commissaire du duc, pour la reconstruction du château de Poncin.

B. 8809. (Rouleau.) — Parchemin de 13m80 de long.

1440-1441. — Pérouges. — Compte de Guillaume Lyobard, châtelain. — Recette de 16 florins, de Pierre Joly, notaire à Pérouges, pour la ferme de la clergie; — de 1 florin, pour les lods et vente de la huitième partie du four de Pérouges, achetée par Dragon. — Amendes de 3 florins, infligée à Jacquemet, de Dunel, pour faux témoignage; — de 1 florin, payée Pierre Baly, pour avoir connu charnellement la veuve de Pierre Dupont; de 15 deniers, payée par la Carronnerée, pour être passée par l'aqueduc de la porte de Pérouges.

B. 8810. (Rouleau.) — Parchemin de 12m30 de long.

1441-1442. — Pérouges. — Compte de Guillaume Lyobard, châtelain. — Le châtelain mentionne que le duc de Savoie a fait remise à Jeanne et à Claude de Beaumont, filles de feu Antoine de Beaumont, de la moitié de l'ânée de froment de redevance qu'elles lui devaient chaque année. — Amendes de 9 deniers, payée par Claude Rivière, pour refus de faire la

tâche promise à Jean de Chalamont ; — de 1 florin, infligée à Pierre Baupan, pour avoir volé des fagots (*nemorum*) ; — de 4 deniers, payée par Jean Salaton, pour avoir joué aux dés. — Recette de 5 francs pour le seul claim qui s'est fait l'année dans toute la châtellenie. — Versement de 120 florins entre les mains d'Etienne Rosset, trésorier général de Savoie.

B. 8811. (Rouleau.) — Parchemin de 15m80 de long.

1321-1442-1443 (1). — Pérouges. — Compte de Guillaume Lyobard, châtelain. — Livraison de 12 ânées de froment à Pierre Gillet, secrétaire et trésorier du duc, pour les dépenses de l'hôtel ducal à Pont-d'Ain. — Transcription des lettres de Louis, duc de Savoie, données à Genève le 5 août 1441, par lesquelles il confirme à Pierre Frechet père et Pierre Frechet fils, la licence précédemment accordée par Henri de Montbellet, seigneur d'Ennemont et du Montillier, d'établir des étangs, de lever des chaussées, écluses, réservoirs, et les autorise à déplacer le chemin tendant de Chalamont à Lyon, le tout moyennant une redevance annuelle d'une livre de cire. — Abergement du chemin public de Pérouges au bourg Saint-Christophe, fait par le châtelain à Jean Bagia, moyennant une redevance de 6 deniers gros par année. — Transcription : 1° des lettres d'Henri, régent du Dauphiné, données à Grenoble en 1321, portant donation à Jean Cellerier, de Pérouges, des langues de bœufs et de vaches et des côtes de porcs, tués à la boucherie de Pérouges ; de la chasse des lapins et du bois de Romillion ; 2° de la confirmation de ces lettres par Humbert, Dauphin du Viennois, le 19 septembre 1334.

B. 8812. (Rouleau.) — Parchemin de 0m65 de long.

1443-1444. — Pérouges. — Compte de Guillaume Lyobard, châtelain, ou plutôt commencement du compte, car on n'en a que la première feuille. — Seize pièces en papier sont à l'appui, parmi lesquelles se trouvent les lettres de Louis, duc de Savoie, du 11 février 1444, qui, dûment informé que, par suite du séjour des gens d'armes appelés Routiers autour des villes de Lyon et de Vienne, en l'année 1443, et des garnisons répandues sur les frontières de Bresse, les marchands n'ayant pu se rendre à Genève et en Dauphiné en passant par Pérouges, le péage de ce lieu n'avait rien produit, fait remise de 25 florins au fermier.

B. 8813. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1444-1445. — Pérouges. — Compte de noble homme Pierre Dupuis (*de Putheo*), bourgeois de Montluel, châtelain. — Injonction expresse de la Chambre des comptes au châtelain, de faire des réparations urgentes au château de Pérouges qui menace ruine. — Amendes de 18 deniers, payée par Jean Pont, pour avoir, au temps de guerre (passage des Ecorcheurs), retiré ses biens au château du Montillier, malgré la défense; — de 3 deniers, payée par Hugues Bingnard, pour avoir, nonobstant le « cri » (*crida*), acheté un drap vers les gens d'armes de Pérouges ; — de 4 deniers, payée par Antoine Barbier, pour avoir proposé à ces gens d'armes de lui procurer un mortier, offrant de leur en payer la valeur ; — de 30 sous, encourue par Guillaume Vital, pour ces mots : « Je te l'essey, je te farey coquynt, et que Benoit avoit été excommunié pendant deux ans. »

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8814. (Rouleau.) — Parchemin de 11m60 de long.

1444-1446. — Pérouges. — Compte de noble homme Pierre Dupuis, bourgeois de Montluel, châtelain. — Lettres patentes de Louis, duc de Savoie, données à Genève, le 19 décembre 1444, portant abergement à André Robin, de Pérouges, moyennant une redevance de 2 sous viennois, d'une pièce de terre de 8 bichetées, située au climat de Fromental, laquelle avait été abandonnée depuis longtemps par les anciens détenteurs et avait été envahie par les eaux et les buissons. — Amendes de 18 deniers, payée par Benoît Lagier, pour avoir frappé une jument avec un pieu (paloz) ; — de 9 deniers, payée par Jean et Pierre de Mazolo, pour aveir brisé l'écluse d'un pré ; — de 3 deniers, infligée à Jean Gorrachon, coupable d'avoir joué aux boules malgré la défense. — Aumône de 12 florins, faite par le duc de Savoie aux Augustins de Lyon et payée par le châtelain de Pérouges.

B. 8815. (Rouleau.) — Parchemin de 15m85 de long.

1446-1447. — Pérouges. — Compte de Pierre Dupuis, châtelain. — Abergement d'une portion du chemin de Pérouges à Chalamont, fait par le châtelain à Humbert Nievroz, moyennant une redevance annuelle de 2 deniers. — Amendes de 9 gros, payée par Mariette Jomet, prévenue d'avoir mal mesuré une pinte (*pitaphum*) de vin ; — de 13 gros, payée par Jean Burget, pour avoir sans ordre cessé de faire le guet au château ; — de 18 gros, payée par Humbert don Johan, coupable d'avoir connu charnellement Jeannette, fille d'Hugonet Blanc, de l'avoir renfermée dans une chambre à Pérouges et d'avoir vendu du fil au préjudice de sa mère. — Lettres de grâce obtenues de Louis, duc de Savoie, par Bayet, lequel, de concert avec le sire de Varambon, avait envahi la ville de Trévoux, et dont les biens, pour ce fait, avaient été confisqués par ordre du pape Félix V (antipape), alors duc de Savoie. — Réparations faites à la charpente et à la toiture de la salle

du château de Pérouges : — dix bottes (*fassi*) de lattes en chêne valent 25 gros ; — le millier de tuiles, 3 florins 8 deniers ; — trois milliers de clavins, 2 florins. — Payé 12 deniers gros à Amédée Gargat, maître des œuvres de maçonnerie du duc, pour ses dépenses des deux jours qu'il a passés à Pérouges pour visiter ses travaux. — Réparation du plancher de la tour ronde sous la guette, en la prison, faite sous la direction de maître Pierre Bernard, maître des œuvres de maçonnerie du duc.

B. 8816. (Rouleau.) — Parchemin de 4m45 de long.

1447-1448. — Pérouges. — Compte de discrète personne Gérard Germain, commissaire des limites de la châtellenie de Pérouges, délégué par lettres spéciales de Louis, duc de Savoie, du 19 novembre 1446, y insérées, à l'effet de rechercher tous les droits appartenant au domaine ducal dans l'étendue de cette châtellenie, d'en recevoir et exiger toutes les reconnaissances ; en un mot, dresser le terrier. Ce compte renferme les sommes payées pour les entrages et les lods et ventes de tous les héritages qui n'avaient point acquitté ces droits. Le travail, qui dura 1 an 27 semaines et 5 jours et qui fut consigné dans deux volumes, grand papier, reliés et couverts en cuir bleu, fut payé 196 florins 7 deniers oboles.

B. 8817. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1444-1447-1448 (1). — Pérouges. — Compte de noble homme Antoine de Lyans, châtelain. — Recette de 15 deniers pour les lods d'une maison basse achetée par Lous Robin, curé de Meximieux. — Lettres d'institution de l'office de châtelain de Pérouges, données par Louis, duc de Savoie, à Antoine de Lyans, le 5 février 1447. — Transcription d'un compte des dépenses faites en 1444 par Pierre Dupuis, ancien châtelain, par l'ordre du maréchal de Savoie, pour la solde, l'entretien et l'armement des soldats mis en garnison au château lors du passage des Ecorcheurs. Il mentionne la façon de 100 sacs de grosse toile pour y enfermer la farine lors du ravitaillement de Vimy, et le rachat, moyennant 2 ducats, d'un prisonnier nommé Pierre de Voluysant.

B. 8818. (Rouleau.) — Parchemin de 24m40 de long.

1448-1449. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Lyans, châtelain. — Inscription des tenanciers payant leurs redevances en *bladum brunum seu tremeysium.* — La ferme de la chasse des perdrix produit toujours le même revenu de 12 perdrix. — Recette d'une demi-livre de cire, payée par Pierre Chapuis, official de Lyon, pour la sauvegarde du duc de Savoie, sous laquelle il s'est placé sa vie durant. — Amendes de 6 deniers, encourue par Etienne Alaniet, pour avoir travaillé dans une vigne saisie ; — de 4 deniers, payée par Etienne Ogier, pour avoir dit à Etienne Nievroz : « Je ne me quesyray point pour un larron ; » — de 6 deniers, payée par le fils de Jean Cendru, pour avoir cassé la jambe à une vache (*vele ætatis dimidii anni*) ; — de 18 deniers, payée par Humbert Mugnier, coupable d'avoir connu charnellement sa servante ; — de 21 deniers, payée par Pierre David, pour avoir dit : « Je ay veu feme desoug un chapelain, » et appelé Guillaume Trouillet : « Maquaz. » — Reconstruction du chaffaud (*charforium*) en bois, porté sur des bochots de pierres sur le mur de la salle du château, lequel tombait en vétusté.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8819. (Rouleau.) — Parchemin de 12m70 de long.

1449-1450. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Lyans, châtelain. — Abergement fait par le châtelain, à Benoît Vitalis, d'un emplacement situé dans le voisinage (*turnum*) de l'église paroissiale Saint-Georges de Pérouges, entre le chemin de ce lieu à Anthon, et celui de la Croix de *Rampos*, moyennant une redevance annuelle de 1 denier. — Amende de 5 florins, infligée à Pierre Pillet, pour avoir volé à la halle de Pérouges des chaussettes en drap blanc de Mendès. — Paiement de 50 ducats d'or, donnés par le duc à François Maréchal, son écuyer, capitaine des fortifications de Bresse. — Vente du froment des revenus de la châtellenie, à raison de 1 denier 1/4 le bichet, mesure de Pérouges ; — du seigle et du blé brun (*tremeysium*), à raison de 1 obole 1/3 de denier le bichet ; — de l'avoine, à raison de 1/4 ou de 1/6 de denier le bichet ; — de poules, à raison de 1 obole et 1/4 de denier la pièce ; — de perdrix, à raison de 1 denier la pièce ; — de cire, à raison de 3 deniers gros la livre.

B. 8820. (Rouleau.) — Parchemin de 11m50 de long.

1450-1451. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Lyans, châtelain. — Recette de 12 ras d'avoine, pour l'affouage et l'avenage dus par chaque feu, en dehors des franchises de Pérouges. — Autorisation, donnée par le châtelain, à Jean de Mazzolla, de Samans, de construire une chaussée pour établir un étang sur l'emplacement du bois de la Garenne, moyennant un droit d'entrage de 5 florins. — Amende de 15 sous, infligée par le juge de Bresse à Benoît Blondel, pour avoir dit au lieutenant du châtelain de Pérouges, qui visitait son lin : « Vous me faites force dez me hoste mon emoz. » — Versement de 100 ducats d'or, fait à Jacques Meynier, trésorier général de Savoie. — Paiement de 25 écus d'or, donnés en don par le duc à Jeannin de Villars, archer.

B. 8821. (Rouleau.) — Parchemin de 10m25 de long.

1451-1452. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Lyans, châtelain. — Livraison de 5 ânées de froment et des 5 autres de vin, données par le duc à noble Aymon de Feillens, serviteur de sa maison. — Amende de 4 deniers, prononcée contre les héritiers de Jean Favier, coupables d'avoir frappé Etienne Baritel, sous un noyer dont ils se disputaient la propriété. — Le châtelain mentionne que le duc a remis la moitié du fermage de la clergie à Pierre Joly, clerc, notaire et amodiateur, à cause de l'épidémie qui a régné à Pérouges.

B. 8822. (Rouleau.) — Parchemin de 9m20 de long.

1452-1453. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Lyans, châtelain. — Au chapitre du compte des redevances de vin, il est dit que 32 pots comptent pour 1 baril. — Recette de 2 sous viennois, pour l'autorisation donnée à Jacques Regnaud, de Sainte-Eulalie, de prendre les eaux sortant de l'étang de Clachery, pour les conduire dans celui de Ranet, qui lui appartient; — de 1 denier, pour l'abergement d'une partie du chemin de Chano, fait aux frères Lagier. — Amende de 6 florins, infligée à Antoine de Ulmo, pour avoir enfreint le péage de Pérouges.

B. 8823. (Rouleau.) — Parchemin de 14m65 de long.

1452-1454. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Lyans, châtelain.— Lettres patentes de Louis, duc de Savoie, données à Seyssel, le 6 juin 1452, par lesquelles il institue Pierre Trouillet, notaire à Pérouges, scribe et curial de la clergie de Pérouges, en remplacement de Pierre Joly, décédé, sous la condition d'une redevance annuelle de 16 florins. — Amendes de 3 deniers, infligée à Antoine Turut, pour avoir dit à Pierre Aucinge : « Tu ments comme chat et larre; » — de 3 deniers, payée par Georges Lagrace, pour avoir menacé Pierre Chevrot de l'étrangler. — Réparation de la couverture de la halle de Pérouges, qui était en si mauvais état qu'en temps de pluie les marchands n'y pouvaient faire leurs étalages.

B. 8824. (Rouleau.) — Parchemin de 1m95 de long.

1454. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Lyans, châtelain. — Amende de 3 florins, payée par Benoît Contour, pour avoir volé une miche de pain au four de Pérouges.

B. 8825. (Rouleau.) — Parchemin de 10m55 de long.

1454-1455. — Pérouges. — Compte de noble Humbert Fabry, de Pérouges, châtelain. — Recettes de 1 denier, de Pierre Guillot, pour l'abergement qui lui a été fait d'une portion du chemin de la rivière; — de 5 florins, pour les lods et vente du moulin de Châteauneuf, acheté 35 florins par François Galliat. — Lettres d'institution de châtelain de Pérouges, données le 3 mai 1454, par Louis, duc de Savoie, à Humbert Fabry, de Pérouges, son conseiller et ancien trésorier général de Savoie. — Mention d'une remise de 20 florins, faite par le duc à Jean Nievroz, fermier du péage de Pérouges, à cause de la guerre faite par les Dauphinois. — Réparations faites à la toiture de la maison du château qui avait été détruite, tant par lesdites guerres, quand les ennemis marchaient sur Pérouges, que par les soldats de la garnison qui étaient montés sur ce toit et sur celui des maisons joignant les murs pour la défense de la ville.

B. 8826. (Rouleau.) — Parchemin de 17m70 de long.

1455-1456. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Recette d'une livre de cire, de nobles Antoine Leyset et Jeanne Lyobaud, pour la sauvegarde (*guidagium*) et la protection du duc, sous laquelle ils se sont placés, ainsi que pour l'accensissement de l'étang d'Epine. — Abergement fait par le châtelain à Jean Bouvier, abbé, et au monastère de Saint-Sulpice, du droit d'établir un étang vers Margerel, près le Montillier, construire une chaussée et retenir les eaux, moyennant une redevance annuelle de 4 deniers viennois; — d'une place située hors la porte *Venacti* de Pérouges, fait moyennant une redevance annuelle de 1 denier, à Pierre Joly, notaire. — Autorisation donnée par le même à Antoine Burlet, de construire une *estam* (passerelle) sur la rue qui va de la halle au four banal, pour communiquer entre les deux maisons, sous la condition qu'elle sera assez élevée pour qu'un char chargé de foin passe dessous facilement, et d'une redevance annuelle de 1 denier viennois. — Amende de 1 florin, payée par Antoine Warin, de Sainte-Eulalie, pour avoir, nonobstant l'apposition de la croix (de Savoie), diverti le cours de la fontaine Jacob pour arroser ses prés et anticipé sur le chemin. — Compte particulier des dépenses de Jean de Gans, prisonnier du duc, détenu à Pérouges et transféré à Chambéry.

B. 8827. (Rouleau.) — Parchemin de 14m85 de long.

1456-1457. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Antoine Magnien, de Pérouges, du droit d'avancer sa maison de 2 pieds sur la voie publique et de substituer un mur aux piliers de bois qui soutenaient la façade de cette maison, sous la condition de payer annuellement 1 denier de redevance. — Autre d'une pièce de 25 soitures de terre (*hermituras*) et

bruyères, dit au Chassoignouz, fait par le même à Antoine Fabry, de Pérouges, moyennant un servis annuel de 12 deniers. — Autre fait à Jean Gilliard, du droit de prendre de l'eau dans les écluses (*exchendis*) du moulin de Châteauneuf et de la conduire par un canal dans ses propriétés, moyennant le servis annuel de 1 denier viennois. — Autre fait par le vice-châtelain à Humbert Fabry, châtelain, d'un emplacement situé hors de la ville de Pérouges, près l'église de Sainte-Marie-Madeleine, moyennant un cens annuel de 4 deniers.

B. 8828. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1457-1458. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à plusieurs habitants de Chano, du droit de prendre de l'eau de la rivière de Longevans, pour irriguer leurs prés, sous la condition d'une redevance annuelle de 1 et 2 deniers. — Amende de 3 deniers, payée par François Chanin, pour avoir chassé des pigeons à l'arbalète.

B. 8829. (Rouleau.) — Parchemin de 19m25 de long.

1458-1459. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Michel Philibert du droit de prendre de l'eau de la rivière de Longevans, sous le moulin du Temple, pour irriguer ses prés, moyennant un cens annuel de 1 denier viennois. — Autre fait à Jean de Duret, de Plomb, paroisse de Sainte-Eulalie, du droit de divertir le cours de la rivière de Veyron pour l'irrigation de ses prés, moyennant 2 deniers de servis annuel. — Recette de 10 deniers de Jean Magnin, pour les lods et vente d'une banque d'étalage à la halle de Pérouges, achetée 5 florins. — Amendes de 7 florins 6 deniers, prononcée contre les deux frères Philibert, accusés d'avoir scié les rayons des roues d'un char de foin, mis sous la main du duc ; — de 3 deniers, payée par Jean Catinet, pour avoir brûlé un *marchiconum* qui était placé sur les murailles (*menia*) de la ville. — Réparations faites aux toits de la halle et du château de Pérouges.

B. 8830. (Rouleau.) — Parchemin de 15m20 de long.

1459-1460. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain aux frères Catinel du droit de construire deux écluses (*exclod*eria) de bois ou de pierres sur la rivière de Longevans, pour servir à l'irrigation de leurs prés, sous la condition d'un servis annuel de 2 deniers. — Autre à François Lenet, de Sainte-Eulalie, d'établir et faire pourrir (*putrire*) son fumier sur le chemin tendant de l'église de Sainte-Eulalie à Vissilliat et d'y conduire les eaux tombant sur le même chemin, moyennant un cens annuel de 1 denier. — Amende de 9 écus d'or, infligée à Pierre Gonet, pour s'être introduit dans la maison Planta et avoir volé dans une arche des pièces de monnaie et une agrafe (moijant) de ceinture argentée. — Remplacement des portes extérieures et intérieures de la tour du châtel de Pérouges et de leurs serrures et ferrements. — Réparation de la poterne (*poterla*), située au pied de cette tour dans les fossés de la ville et du château.

B. 8831. (Rouleau.) — Parchemin de 13m60 de long.

1460-1461. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Trouillet, bourgeois de Pérouges, d'une place entourée de fossés et de décombres (*fossalium et molarum*), joignant les fossés de Pérouges, laquelle pouvait devenir préjudiciable en temps de guerre, attendu que les ennemis pouvaient s'y cacher (*infra balmas et fossalia ibidem existentes se abscondere possint*), etc., sous la condition de remplir les fossés, d'aplanir le terrain et de payer un servis de 2 deniers. — Autre à Pierre Joly et ses consorts, propriétaires des vignes des Chevalières, joignant ces mêmes fossés, du droit d'ouvrir un chemin de voiture pour leur desserte, dans le fonds des seconds fossés de la ville, situés entre la porte du bas de la ville et celle qui est devant l'église de Sainte-Marie-Madeleine, sous la condition de curer et d'entretenir cette portion des fossés, de clore leur chemin par une barrière et de payer 2 deniers de servis annuel. — Amende de 3 florins, infligée à Jean Bergeret, pour avoir volé un morceau de porc sur l'étal de François Bagé.

B. 8832. (Rouleau.) — Parchemin de 19m85 de long.

1461-1462. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Joly, d'une portion du chemin de Pérouges à Anthon, reconnu impraticable à cause du séjour des eaux, sous la condition d'ouvrir une nouvelle voie de 4 toises de large sur sa propriété, de l'entretenir et de payer un servis annuel de 2 deniers. — Autre semblable à Antoine Fabry, pour une portion du chemin de Pérouges au bourg Saint-Christophe. — Autre aux frères Berliet, de construire une allée (*allorium seu estram*), ou mieux une passerelle par dessus la rue pour communiquer entre leurs maisons, sous la condition de ne causer aucun préjudice et de payer un cens annuel de 1 denier. — Amendes de 3 florins, infligée à Jean Coret, pour avoir exposé en vente, au marché de Pérouges, 13 bagues (*vergas*) d'argent qui avaient été volées à Lyon ; — de 4 deniers, payée par Benoît Mesellier, pour avoir, nonobstant la défense, acheté des moutons aux soldats de la garnison de Pérouges ; — de

9 deniers, infligée à Pierre Richélet, pour avoir recélé une chèvre volée pendant la dernière guerre ; — de 3 florins, infligée à Antoine don Jouhan et à Pierre Bragoz, qui, lors de la guerre avec le duc de Bourbon, négligèrent de faire le guet et furent cause du grand préjudice que les ennemis portèrent ce jour-là à la ville. — Réparation de la toiture de la tour du château, qui lors des guerres avait été toute découverte.

B. 8833. (Rouleau.) — Parchemin de 9m15 de long.

1462-1463. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Recette de 8 deniers pour la ferme de la sergenterie de Pérouges. — Le châtelain mentionne que le curé de Faramans doit 12 sous d'entrage à chaque avénement d'un nouveau duc de Savoie. — Amendes de 3 deniers, infligée à Benoît Broley, pour avoir crié en plein marché de Pérouges que le blé était trop cher et qu'on le vendait au préjudice de la chose publique; — de 4 florins, payée par Antoine Chaffaton, pour avoir arraché et emporté certains arbres appelés « alluejos » (aulnes) plantés dans le champ de Pierre Catinel. — Versement fait par le châtelain de la somme de 200 florins, donnée par le prince de Piémont, seigneur de Bresse et de Vaux, aux Frères Prêcheurs de Chambéry, pour achever le cloître et les autres édifices de leur couvent.

B. 8834. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1463-1464. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Philibert, notaire du bourg Saint-Christophe, et ses consorts, du droit de prendre de l'eau de la rivière de Longevans vers le temple Rigaud pour l'irrigation de leurs prés, moyennant un cens annuel de 1 denier. — Autre semblable fait aux frères Felliot, de Sainte-Eulalie. — Autre fait à Antoine Fabry, bourgeois de Pérouges, de faire un barrage ou écluse sur cette même rivière et dans le même but. — Amendes de 18 gros, payée par Benoît Perrier, pour avoir vendu des carpes qu'il conduisait dans les réservoirs de Jean Bagias ; — de 9 gros, payée par Jean de Plomb, pour avoir construit des écluses sur les rivières de Longevans et de Veyron, contrairement à ce qui est porté dans les lettres d'abergement ; — de 12 deniers, infligée à Jean Gorgers, qui, se disant poulailler du duc, avait pris deux poulets dans la maison de Claude Bresse, contre sa volonté.

B. 8835. (Rouleau.) — Parchemin de 16m30 de long.

1464-1465. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Mathieu Tisserand, du droit de recueillir toutes les eaux d'une partie du chemin tendant de Meximieux à Villars, pour l'irrigation de ses prés, moyennant un cens annuel de 1 denier. — Autre d'une place vague, dans les fossés (*borjacti*) de Pérouges, fait à noble Benoît Bernard, bourgeois de Pérouges, moyennant le même servis. — Abergement fait par le châtelain à six bourgeois de Pérouges, de la place (*platea*) du château de Pérouges pour y bâtir des maisons, le tout moyennant 1 denier de cens. — Autre du droit d'établir dans la rivière de Longevans des arches de bois à conserver le poisson, fait à Antoine Magnien, bourgeois de Pérouges, moyennant un cens annuel de 1 denier.

B. 8836. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1465-1466. — Pérouges. — Compte d'Humbert Fabry, châtelain. — Recette de 4 bichets et 2 coupes de seigle dus par les héritiers d'Humbert Maréchal de plaid (*de placito*), à cause de la mort du duc Louis. — Le châtelain fait connaître que, nonobstant les formidables peines (*formidabilibus penis*) prononcées contre ceux assez osés pour chasser les perdrix, la ferme du revenu de cette chasse n'a pu dépasser 10 perdrix. — Abergement fait par le châtelain, aux frères Crépy, d'un emplacement près la halle de Pérouges et joignant la boucherie, afin d'y établir des tables sur tréteaux, des selles, des vases (*calatos*) et étaux mobiles, pour y exposer leurs marchandises (*denariatas*) les jours de samedis, moyennant le cens annuel de 1 denier. — Autre, aux quatre frères Trouillet, de reconstruire les moulin et battoir établis jadis sur la rivière de Veyron, près le pont de la Moyen, par les frères Catinel, le tout moyennant un cens annuel de 4 deniers viennois. — Amende de 6 deniers, payée par Jean Timon et consorts, pour avoir emporté dans le mandement du bourg Saint-Christophe le loup qu'ils avaient pris dans celui de Pérouges. — Versement par le châtelain de sa part des 300 florins de don (assignés sur diverses châtellenies), fait par la feue duchesse de Savoie à Antoine Bernard et Marie, sa femme, en contemplation de leur mariage et pour la récompense de leurs services.

B. 8837. (Rouleau.) — Parchemin de 5m65 de long.

1466. — Pérouges. — Compte de feu Humbert Fabry, rendu devant la Chambre des comptes de Philippe de Savoie, comte de Bagé, de Bresse, de Revermont, de Dombes et de Valbonne. — Amende de 3 deniers, payée par Jean Barbier, dont les bestiaux avaient mangé les choux de Montbrenon. — Versement de 49 florins à Jean Clotet, trésorier du comte de Bresse.

B. 8838. (Rouleau.) — Parchemin de 19m60 de long.

1466-1467. — Pérouges. — Compte de noble et puissant seigneur Pierre de Chissey (*de Chissiaco*), seigneur de

Châtillon dans le val d'Aoste, capitaine-châtelain des ville et mandement de Pérouges, institué par Philippe de Savoie, comte de Bresse, par lettres datées de Bourg, le 12 août 1466, — Abergement fait par le châtelain à Jean Barbier, de Pérouges, d'un emplacement à la halle, pour y établir une banque avec étalage, moyennant le cens annuel de 1 denier. — Amendes de 4 florins, infligée, vu sa pauvreté, à Jeanne Perrenelle, pour avoir furtivement volé un chaudron (*cacabum*); — de 7 florins, payée par Laurent Marcadam, pour avoir volé un petit sac de seigle au marché de Pérouges. — Allocation de 400 florins au capitaine-châtelain, pour ses gages. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse (données à Bourg, le 12 août 1466), qui, pour récompenser les services d'Olivier Daniel, lui confère la clergie et la *scribania* de Pérouges, avec faculté de se faire remplacer.

B. 8839. (Rouleau.) — Parchemin de 16m95 de long.

1467-1468. — Pérouges. — Compte de Pierre de Chissey, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Jean Maréchal, de Valbonne, du droit de prendre de l'eau de la rivière de Longevans, pour irriguer ses prés de Perrier, moyennant 1 denier de cens annuel. — Le châtelain mentionne que l'abbaye de la Chassagne doit, à chaque changement de règne (*mutagium*), 1 ducat d'or, pour une maison qui lui appartient à Pérouges. — Amendes de 3 florins, payée par le père de Pierre Maillochard, lequel avait pris une cuiller d'argent dans la maison d'Humbert Fabry, où il servait, et l'avait vendue; — de 3 gros, payée par Benoit Dauphin, pour avoir battu et amené à Pérouges le blé de la dîme de Joyaz, sans la licence des seigneurs de Sainte-Eugende et du curé de Joyaz.

B. 8840. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1468-1469. — Pérouges. — Compte de Pierre de Chissey, châtelain. — Abergement fait par le châtelain, aux consorts Vulpil, de Sainte-Eulalie, d'un ancien chemin abandonné, situé en la Rippa, moyennant 1 denier de cens annuel. — Recette de 5 florins 4 deniers, pour les lods d'un ban de la boucherie de Pérouges, vendu 32 florins. — Amendes de 6 deniers, payée par Jean Girard, pour avoir écorché des saules et pris du merrain; — de 3 deniers, payée par Berthod Bagy et Michel pour *egisse turpia* dans le curtil de Jean Tacodo; — de 15 florins, contre les frères Lagier, du mandement de Pérouges, pour s'être, lors de la dernière guerre, réfugiés, eux et leurs enfants, autre part qu'à Pérouges, où leur présence était nécessaire pour la défense de la place.

B. 8841. (Rouleau.) — Parchemin de 16m70 de long.

1469. — Pérouges. — Compte de Pierre de Chissey, châtelain, depuis le 15 février au 6 novembre 1469, époque à laquelle il fut remplacé par Charles Juhel, sommelier du comte de Bagé, ainsi qu'il résulte des lettres d'institution de Philippe, comte de Bresse, données à Bourg, le 21 octobre 1469. — Amende de 22 gros, infligée aux frères Bergeret, pour ne s'être pas réfugiés à Pérouges lors de la dernière guerre. — Recette de 2 deniers, d'Etienne Brenod, pour la trouvaille d'un essaim. — Paiement de 200 florins, pour les gages de Thibaud Fredelle et de Jacquemet de l'Epine, fauconniers du comte de Bresse, assignés sur les revenus de la châtellenie, suivant les lettres d'institution de cet office, données par le comte, à Bourg, le 21 octobre 1469, y insérées.

B. 8842. (Rouleau.) — Parchemin de 5m de long.

1470. — Pérouges. — Compte de noble homme Charles Juhel, sommelier de Philippe de Savoie, comte de Bresse, châtelain. — Recette de 2 florins 6 deniers, pour les lods d'un étal à la boucherie de Pérouges, acheté 15 florins par Jacquemet Berliet. — Versement de 25 florins, fait par le châtelain à François Berger, trésorier général du comte.

B. 8843. (Rouleau.) — Parchemin de 21m85 de long.

1470-1471. — Pérouges. — Compte de Pierre, comte de Chissey, seigneur de Châtillon dans le val d'Aoste, châtelain de Pérouges, renommé à ce poste par lettres de Philippe, comte de Bresse, données à Chambéry, le 23 octobre 1470. — Lettres d'abergement, accordées le 10 mars 1470, par Philippe, comte de Bresse, à Benoît Bétuard, de Pérouges, du droit de reconstruire le moulin du Nouet qui lui appartient, situé sur la rivière de Longevans, près Pérouges, sous certaines conditions de redevances, et notamment de ne moudre aucuns grains des habitants de la châtellenie de Pérouges; de tenir le vannage ouvert de façon à ne point faire regonfler l'eau (*regulgitare*) sous les roues du moulin de Rantières. — Autres du 20 mars 1470, confirmatives de l'autorisation accordée par le châtelain aux frères Trouillet, de reconstruire le moulin de la Moygny sur la rivière de Veyron. — Amendes de 4 deniers, payée par Claude de Bressiat, pour avoir tué le chien de la veuve Berthod; — de 2 florins 3 deniers, infligée à Benoît Perrin et à ses deux complices, inculpés d'être, durant la dernière guerre, sortis de Pérouges pour piller, nonobstant la défense; — de 15 sous, payée par Humbert Fenouillet, pour s'être permis de reprendre, sans la permission des officiers, des pièces de chêne, qui avaient été employées à consolider le boulevard de Pérouges.

B. 8844. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1471-1472. — Pérouges. — Compte de Pierre de Chissey, châtelain. — Recette de 12 sous, du nouveau curé de Faramans, pour droit de *mutagium*, dû à chaque changement de curé. — Amendes de 4 deniers, encourue par Benoît Lagier, pour avoir dit à Michel Lagier *quod eum derisorio cum digito demonstrabat;* — de 3 florins, infligée à la femme de Laurent Ogier, pour avoir exposé en vente au marché de Pérouges un fardeau d'étoupes (*estopparum*) dans lequel elle avait caché (*envelopatus*) un coin de fer, afin qu'il pesât davantage.

B. 8845. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1472-1473. — Pérouges. — Compte de Pierre de Chissey, châtelain. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, données à Bourg, le 15 juin 1472, par lesquelles il aberge à Jean et Huguenin Bureton une place vague sur l'emplacement du châtel de Pérouges, moyennant un servis annuel de 3 sous viennois. — Amendes de 18 gros, encourue par Benoît Perrier, pour avoir injurié la femme Margolet et volé ses oies; — de 4 gros, payée par Louis Sindru, coupable d'avoir volé des raves dans la « ravière » (*raveria*) d'Humbert Burlet.

B. 8846. (Rouleau.) — Parchemin de 18m95 de long.

1473-1474. — Pérouges. — Compte de Pierre de Chissey, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à noble Claudia de Bellemont, d'un emplacement situé à Pérouges, devant sa maison et les murs de la ville, moyennant une redevance de 1 denier par an. — Recette de 4 florins 2 deniers, pour les lods d'une maison acquise de Jean Gonon, prêtre, moyennant 25 florins, par André Fabry, protonotaire apostolique et curé de Bourg. — Amende de 18 deniers, payée par Jean Burbet et ses complices, coupables d'avoir battu Benoît Baud, sur le boulevard de Pérouges, et de l'avoir attaché sur un étal.

B. 8847. (Rouleau.) — Parchemin de 18m95 de long.

1474-1475. — Pérouges. — Compte de noble homme Etienne de Laya, châtelain, institué par lettres de Philippe, comte de Bresse, données à Moulins, le 24 janvier 147$\frac{4}{5}$. — Recette de 16 florins, pour la ferme de la clergie de Pérouges, donnée par le comte au châtelain; — de 16 gros, pour les lods d'une banque d'étoffes (*bancha estofferiorum*) achetée 8 florins par Claude Marboz. — Amende de 3 gros, payée par Pierre Vergeret, pour avoir coupé la corde d'une arbalète. — Versement de 50 florins, entre les mains d'Aymon Caudia, maître d'hôtel du comte.

B. 8848. (Rouleau.) — Parchemin de 23m40 de long.

1475-1476. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Amendes de 6 gros, payée par Mathieu Joly, pour avoir égaré la vanne du pré de Louis Prévot; — de 18 gros, payée par Pierre Garnier, pour avoir dit des injures et repris des écuelles saisies par le sergent; — de 6 gros, payée par Jean Clavel, accusé d'avoir exercé l'office de magistrat; — de 18 gros, payée par la femme d'Etienne Tricodon, *inculpata adulterasse*. — Recette de 33 florins, provenant de la vente des biens confisqués sur Antoinette Viginat, de Pérouges, brûlée pour crime d'hérésie, par sentence du lieutenant de Bresse. — Versement de 100 florins entre les mains de Pierre Burgie, trésorier général du comte. — Payé 7 florins à maître Etienne Fresier, exécuteur de la haute justice, pour ses peines et missions d'avoir brûlé Antoinette Viginat.

B. 8849. (Rouleau.) — Parchemin de 20m85 de long.

1476-1477. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Recette de 16 florins, pour la ferme de la clergie de Pérouges, donnée par le comte de Bresse à Rolet Sechant, son cuisinier (*coquus*). — Amende de 6 gros, payée par Antoine Barbeau, pour avoir dit à Antoine de Pressiat qu'il s'était parjuré. — Livraison par le châtelain de 17 quartaux de froment et 20 livres de cire pour la dépense de l'hôtel du comte. — Paiement à Jean Ardoin, sommelier du comte, des 100 florins qui lui ont été donnés par ce prince.

B. 8850. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1477-1478. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Livraison de 10 livres de cire à Jean Lapidin, secrétaire du comte, lesquelles ont été remises à Michel, apothicaire, pour l'usage de l'hôtel. — Recette de 1 denier pour le servis d'une ruelle touchant la nouvelle église Notre-Dame de Pérouges, abergée à Pierre François; — de 6 gros, pour les lods de l'acquisition de la moitié du canal (*terrates*) qui sort de l'étang de la Flechery pour former celui de Rana, ainsi que la moitié du pont établi dessus. — Amende de 3 gros, payée par les frères Lambert, pour avoir écorché un bœuf devant la maison d'Hubert Tripier. — Paiement fait à Jean Sauvage, secrétaire du comte, de la somme de 196 florins, qu'il avait prêtée audit seigneur.

B. 8851. (Rouleau.) — Parchemin de 16m35 de long.

1478-1479. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Recette de 2 deniers viennois, des deux frères

Bragoz, de Pérouges, pour l'abergement d'une place située devant leur maison, joignant le four dudit lieu; — de 8 florins, pour les lods de l'acquisition faite par Claude Balandrin, moyennant 50 florins, d'une maison située à Pérouges, sur la rue, tendant de la porte du bas à la porte du haut. — Amendes de 3 gros, infligée à Claudine, femme de Pierre Badier, pour avoir sorti son chanvre de l'eau un jour de dimanche, pour refus de recevoir de Claudine Nivelle une fille qu'elle lui avait donnée (*filiam quam sibi donaverat*); — de 3 deniers, payée par la veuve Cholery, pour avoir dit à la même femme : « Vous m'avez enchanté Claude Gascon. »

B. 8852. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1478-1480. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain, — Abergement fait par le châtelain, à Claude Guinet, d'une bruyère (*broeria seu terra herema*) dite Brosses, sur la paroisse de Pérouges, moyennant un servis de 4 deniers par an. — Amende de 4 gros, infligée à Claude Trouillet, pour avoir fait tomber Claude Galian dans le marais.

B. 8853. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1480-1481. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Recette de 12 ras d'avoine, payés pour l'affouage et l'avenage des feux de sept personnes demeurant hors la franchise de Pérouges ; — de 76 florins, pour la ferme du péage, de la leyde du marché et du banvin; — de 2 florins 8 deniers, pour celle de la sergenterie. — Mention de la mort de M. de Chaudenay, abbé de la Chassagne, arrivée en février 1479. — Amende de 18 deniers, payée par la femme de Jean Vitoz, pour avoir emporté deux fromages sans les payer. — Vente de froment, à raison de 3 deniers le bichet; de seigle, à raison de 2 deniers; de blé brun, à 2 deniers; d'avoine, à 1 denier, le tout à la mesure de Pérouges; de 1 baril de vin, pour 6 deniers 1/4; de poules, à raison de 1 obole et demi-quart de denier la pièce; de perdrix, à 1 denier la pièce.

B. 8854. (Rouleau.) — Parchemin de 36m40 de long.

1481-1483. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Abergement fait par le châtelain, aux consorts Moynard, du droit de recueillir les eaux d'une partie du chemin allant de l'église du village de Sainte-Eulalie à Versaillieux et de s'en servir pour irriguer leurs terres, comme aussi d'y déposer leur fumier, sans cependant que cela puisse préjudicier au chemin et à l'intérêt public, le tout moyennant une redevance annuelle de 1 denier. — Amendes de 3 deniers, infligées à Antoine Galian, pour avoir émis une pièce d'argent qui était fausse; — à Jacques Catinel, pour avoir anticipé sur un chemin.

B. 8855. (Rouleau.) — Parchemin de 20m65 de long.

1483-1484. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Recette de 2 sous, payés par Jean d'Anthon, pour la garde du comte, sous laquelle il s'est mis sa vie durant. — Amendes de 22 gros, infligée à Pierre François, pour avoir exposé en vente de la viande d'un porc malade ; — de 3 florins, payée par Mathieu, pour avoir abergé des terres vagues du comte, près du recteur de Saint-Martin; — de 12 gros, payée par la veuve Garnier, inculpée d'avoir vendu une corbeille (*charpinam*) appartenant à Jean Reginon. — Reconstruction de la tour de la salle du comte à Pérouges; — de la plate-forme de la tour qui supporte le haut maisonnement et *bayteriam* (la guette). La dépense monte à 120 florins.

B. 8856. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1484-1485. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Louis Ogier, fabricant d'étoffes (*estofferius*), d'une place située devant sa maison à Pérouges et joignant les murs de la ville, moyennant un cens annuel de 1 denier. — Amendes de 2 florins et 3 gros, infligée à Jean Garnier, inculpé d'avoir frappé Claude Garnier de son « goy » (*goyardum*, pioche); — de 4 florins contre Antoine Luger, pour avoir méchamment dénoncé un vol commis chez lui, ce qui n'était pas vrai; — de 3 florins, infligée à Jean Trimolet, coupable d'avoir sciemment exposé en vente au marché de Pérouges un fardeau (*grumisallum*) d'étoupes au milieu duquel il y avait une pierre.

B. 8857. (Rouleau.) — Parchemin de 14m de long.

1485-1486. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Transcription des lettres par lesquelles le châtelain cède à noble Claude Regnaud, de Pérouges, l'office de châtelain pour trois ans, moyennant la somme de 130 florins, et l'établit son lieutenant. — Amendes de 9 gros, payée par François Meruli, pour avoir trouvé un oison sur le chemin et ne l'avoir point déclaré; — payée par la veuve Poncet, inculpée d'avoir pris un couteau (*filice*) sans le payer; — de 4 gros, payée par Jean Bernard, inculpé de *decheviliasse* le moulin de Châteauneuf.

B. 8858. (Rouleau.) — Parchemin de 11m10 de long.

1485-1486. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Mention que la ferme de la sergenterie est

restée sans enchérisseurs. — Amendes de 18 gros, payée par Pierre Bonjean, pour avoir commis un adultère ; — de 4 gros, payée par Jean Chapelier, pour s'être emparé des biens des mineurs Lugon ; — de 9 gros, infligée à Benoît Rivolet, pour avoir joué aux cartes.

B. 8859. (Cahier.) — Petit in-folio, 31 feuillets, papier.

1487-1488. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Recette de 5 florins de Rivod Magnin, acquéreur (*et amico electo*) pour les lods d'une banque d'étal de corroirie, payée 30 florins. — Amendes de 27 gros, payée par Jean Bernard, inculpé d'avoir enfreint la saisine du moulin de Châteauneuf ; — de 18 gros, infligée à Perronnet Bonis, pour n'être point accouru au cri de Savoie ; — de 2 francs, payée par Claude Revollet, pour avoir pris un gage au serviteur de Pierre Fournier et caché ce gage pendant quinze jours.

B. 8860. (Rouleau.) — Parchemin de 16m15 de long.

1488-1489. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Benoît Ogier, de Sainte-Eulalie, du droit de recueillir les eaux d'une partie du chemin allant de l'église Sainte-Eulalie à Pérouges, afin d'en irriguer ses propriétés, avec la faculté de le creuser, de l'exhausser, de l'aplanir, sans toutefois préjudicier à l'intérêt public, et moyennant un cens annuel de 1 denier. — Recette de 4 florins 2 deniers, payés par noble Christophe Fabry, pour son quart des lods d'achat du moulin de Temploz et de ses dépendances, payé 100 florins. — Amendes de 18 gros, infligée à Pierre Patin, pour avoir chassé des lièvres au filet ; — de 3 gros, payée par Antoine Desnez, pour avoir, nonobstant la défense, acheté du chanvre en dehors du marché de Pérouges ; — de 13 gros, payée par Philibert Corbet, inculpé d'avoir exposé en vente un écheveau de fil (*exchavellum fili*) tout mouillé.

B. 8861. (Volume.) — Petit in-folio, 301 feuillets, papier.

1489-1495. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Amendes de 4 florins, payée par Pierre Charpin, inculpé d'avoir vendu 3 bichets de froment au marché de Pérouges, et de s'être retiré sans acquitter les droits de *cartelagium* dus au duc ; — de 7 florins, infligée à la veuve Jeanniu Garnier, pour avoir injurié la femme d'Etienne de Laya, capitaine de Pérouges ; — de 6 gros, infligée à Jean du Bourg, coupable d'avoir *anguillonos chapotasse* un jour de dimanche, pendant la célébration des offices ; — de 6 gros, payée par Pierre Rosset, pour avoir voulu vendre son blé au marché de Pérouges à la mesure du Montillier. — Recette de 1 denier, de Christophe Fabry, pour l'abergement qui lui a été fait, du droit de prendre de l'eau dans l'écluse de son moulin du Temple, pour irriguer ses prés. — Amende de 3 florins, infligée à Claude Garnier, pour avoir, entre autres délits, volé des pois rouges dans un jardin.

B. 8862. (Registre.) — Petit in-folio, 195 feuillets, papier.

1496-1499. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Amendes de 9 gros, payée par la femme d'Antoine Gascon, pour avoir dit à Jean Bouvier : « Vous avés hosté les carres du molin de Chatoneu ; » — de 22 gros, payée par Claude Lambert, inculpé d'avoir revendu au marché de Pérouges 3 bichets de blé qu'il y avait achetés le même jour (*ultra morem assuetum*) ; — de 18 gros, infligée à Benoît Regnon, pour avoir dit à Guillaume Catinel et consorts : « Vela les trois plus parfaites yvroines de Bresse. » — Recette de 1 denier, pour le servis annuel, dû par noble Antoine Alluet, châtelain de Loyette, à cause de l'abergement qui lui a été fait du droit de recueillir les eaux du chemin de Chanaux, pour irriguer ses propriétés.

B. 8863. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1500-1502. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya, châtelain. — Recette de 23 poules de revenu. — Mention que la ferme de la chasse des perdrix ne produit plus que 10 perdrix. — Recette de 2 deniers viennois de l'abergement fait à François Perrin, du droit d'établir un pourrissoir sur le chemin de Pérouges à Meximieux et de recueillir les eaux d'une partie de ce chemin, pour l'irrigation de ses terres ; — de 163 florins, pour la recette de la ferme du péage, de la leyde du marché et du banvin. — Mention que celle de la sergenterie est restée sans adjudicataire ; — que le duc a prescrit la réunion au domaine de la clergie qui avait été donnée au cuisinier du duc Philippe. — Le froment est vendu 13 deniers gros le bichet ; le seigle, 11 deniers ; le blé brun, 11 deniers ; l'avoine, 2 deniers 1/4 ; le baril de vin, 4 deniers ; les poules, 1 obole 1/4 la pièce ; les perdrix, 2 deniers la pièce ; la cire, 5 deniers la livre.

B. 8864. (Cahier.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

1502-1504. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya et de ses héritiers. — Amendes de 22 gros, encourue par Claude Charbonnier, pour avoir exposé des poissons en vente dans un lieu défendu ; — de 2 gros, payée par Jean Bureton, pour avoir élevé un mur sans permission ; — de 9 gros, infligée à Laurent Mathey, pour avoir volé une corbeille (*biscorbutam*). — Versement de 500 florins entre les mains de Jean Noël,

trésorier général des finances du duc. — Payé 5 florins à Jeannin Loup, bourreau de Bourg, pour son salaire d'avoir exécuté Jeanne, veuve de Guillaume Roger, condamnée au feu comme hérétique. — Achat de 300 fagots pour la brûler et d'un poteau pour attacher la condamnée. — Amendes de 9 gros, payée par Pierre Berliet, pour avoir dit à Claude Regnaud : « Si vous ne volez aler à Dieu, si alés au diable ; » — de 3 florins, infligée à Jean Bouillet, accusé d'avoir volé dans une bourse une pièce de loton appelée *Gicteri*, 1 gros et 1 gros fort ; — de 4 gros au fils Jeannin, pour avoir volé des raves dans un champ.

B. 8865. (Cahier.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1504-1506. — Pérouges. — Compte des héritiers d'Etienne de Laya. — Amende de 30 gros, payée par Antoine Gascon, pour avoir relâché un prisonnier et l'avoir caché dans sa maison. — Vente des 12 fromages de redevance, à raison de 1 denier obole pièce. — Procès-verbal dressé par les commissaires du duc, de la visite de la tour et du château de Pérouges, à l'effet d'y faire faire les réparations nécessaires.

B. 8866. (Cahier.) — Petit in-folio, 122 feuillets, papier.

1506-1508. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya. — Amendes de 3 deniers, payée par la veuve Jeannin Garnier pour avoir dit : « Antoine Chevrot tient le bordeau chief soy ; » — de 3 francs, infligée à François Bochard, pour avoir dit, entre autres injures, à noble Louis Rignod : « Je te bailleray d'un pict de chien par les dents, » et à noble Elie Trouillet : « Un estron de chien pour ta gorge si tu es noble devidé, je ne suis point dirigés ; » — de 7 deniers, infligée à Jean Brunet, pour avoir pris et mis en vente les effets qu'un homme de Miribel, malade de la peste, avait laissés dans sa maison à Pérouges ; — payée par Claude de la Cour, pour avoir conversé avec un pestiféré ; — de 10 gros, payée par noble Claude Fabry, pour avoir dit par dérision : « sire Jehan, » à noble Elie Trouillet ; — de 3 florins 4 gros, payée par le même, pour avoir dit en tirant la langue, à noble Antoine Begelein : « Truet, truet, je ne te doy rien, j'ay bien payé ton oncle. »

B. 8867. (Cahier.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1508-1510. — Pérouges. — Compte d'Etienne de Laya. — Amendes de 4 florins, infligée à Claude Gascon, *pro assaliatione nocturna* contre Etienne Joly ; — de 1 florin, infligée à Jean d'Avignon, pour être venu d'un lieu pestiféré à Pérouges. — Déduction faite au châtelain de la ferme de la clergie, donnée par Marguerite d'Autriche, duchesse de Bourgogne et de Savoie, à Regnaud Michelet, son huissier. — Paiement de 124 florins, pour les réparations du château et de la halle de Pérouges. — Mention que 16 sous viennois ou 8 sous forts comptent pour 12 deniers gros petit poids ; chaque florin de bon poids pour 12 deniers et obole gros petit poids, et chaque 12 deniers pour 1 florin petit poids. — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à Claude Vernat du droit d'établir un fumier sur le chemin allant de Pérouges à sa grange. — Amende de 3 florins, prononcée contre Benoît Romains, pour avoir dit à Michel Rivod, prêtre, qui se préparait à célébrer la messe dans l'église de Pérouges : « Gasparin, exécute-moi ce mandement. »

Sur le dernier feuillet de ce compte, on lit ces vers évidemment écrits de la même main que le compte :

Si quis amat dictis absentum rodere vitam,
Hanc mensam indignam noverit esse sibi.

Puis plus bas :

Ung cuisinier qui veult dames servir,
Doibt estre prest, diligent, nou pas nice,
De bien entendre, scavoir et accomplir
Tout ce qui est à leur menger propice.
Car l'une veult menger d'une saucisse,
Ou d'ung bouldin roti sus le charbon.
J'ayme trop mieulx, respond une nourrice,
Ung tronc d'andoille entre deux jambicns.

B. 8868. (Cahier.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1510-1511. — Pérouges. — Compte de noble Antoine de Laya, châtelain, fils d'Etienne de Laya, président, châtelain. — Amendes de 5 francs, prononcée contre les mariés Chassey, pour avoir, le mari, dit à Jacques Bernin : « Tu ne seras de ta vie que ung rachet, » la femme, pour avoir jeté de l'eau à Claude Freton, l'avoir frappé en lui disant : « Je t'en donneray bien des autres, va, chat larron que tu es ; » — de 18 gros infligée à Claude Begat, pour avoir, en parlant d'une vache, dit en blasphémant : « Par la puissance de Dieu, par la mort Dieu, je lui copperai les jambes ; » — de 5 florins, infligée à Claude Burley : 1° pour avoir forcé la porte de la femme Catinel, lui avoir fait tomber sa coiffe (*capitegium*) en lui disant : « Truande, paillarde que tu es, par la mort Dieu, tes frères ont fait cession de biens ; » 2° pour avoir injurié Benoît Pollet par ces paroles : « Va, tu es pis qu'ung escorcheur. »

B. 8869. (Cahier.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1512-1514. — Pérouges. — Compte d'Antoine de Laya, châtelain. — Amendes de 18 gros, encourue par Michelle Jacquemiet, pour avoir lavé des tripes dans le réservoir de

Claude Trouillet; — de 6 florins, payée par les bouchers qui ont jeté les dépouilles des animaux tués par eux à la boucherie; — de 6 florins, infligée à Guillaume Prévot, pour avoir frappé le châtelain; — de 26 gros, payée par Claude Lagier pour avoir dit à Françoise Collet: « Folle tu est grosse; » — de 2 florins, payée par André de Duret, coupable d'avoir mis une côte de bœuf sur un étal. — Abergement fait par le châtelain à Etienne Catinel, prêtre, curé de Luys, d'un emplacement situé devant sa maison à Pérouges, avec faculté d'y déposer son fumier, sans préjudice du public et moyennant 1 denier de cens annuel. — Autre à Benoît Farson, du même lieu, d'un emplacement joignant le chemin de Pérouges au bourg Saint-Christophe, avec la même faculté et sous le même servis.

B. 8870. (Cahier.) — Petit in-folio, 81 feuillets, papier.

1514-1515. — Pérouges. — Compte de François Maréchal, seigneur de Meximieux, châtelain. — Recette de 1 obole pour le servis de l'abergement à Antoine Magnien, d'une ruelle joignant sa maison hors de la ville de Pérouges; — de 1 denier de Jean François, notaire à Pérouges, pour le servis de l'abergement d'une ruelle joignant sa maison, située dans la rue allant de la halle au four banal; — de 1 obole de Louis Regnod, vice-châtelain, pour le servis de l'abergement qui lui a été fait d'une portion du chemin de Pérouges au bourg Saint-Christophe, avec faculté d'en recueillir les eaux et d'y établir un pourrissoir. — Amendes de 9 gros, payée par Benoît Truffier, pour ne pas être accouru au cri de Savoie poussé en alarme par la fille de Pierre Bornin; — de 50 sous, payée par François Magnin, pour quatre *guindiis* (cerises) qu'il a mangées. — Réparations faites à la toiture de la halle de Pérouges. Le millier de tuiles est payé 42 gros; la chaux, 2 gros le setier.

B. 8871. (Cahier.) — Petit in-folio, 135 feuillets, papier.

1515-1517. — Pérouges. — Compte des héritiers d'Etienne de Laya. — Abergements faits à Antoine Rignod, d'une place appelée Nez Fin, en la Grasse sous Pérouges, avec la faculté d'y établir un routoir et sous la condition de payer 1 obole de redevance annuelle; — à Jean François, de Pérouges, des boues provenant de la ville et qui s'écoulent dans les fossés par l'aqueduc de la porte du bas, avec faculté d'en disposer comme bon lui semblera; le tout, sous la condition d'acquitter une redevance annuelle de 1 denier viennois. — Amende de 18 gros, encourue par Sébastien Matthieu pour avoir enlevé la nuit un gage (*vadium*) placé dans l'église de Pérouges.

B. 8872. (Cahier.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1517-1518. — Pérouges. — Compte des héritiers d'Étienne de Laya. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Galliat, syndic de Pérouges, au nom de la communauté, d'un emplacement joignant la place de Pérouges, près la maison des héritiers Rignod, moyennant une redevance annuelle de 1 denier.

B. 8873. (Cahier.) — Petit in-folio, 126 feuillets, papier.

1518-1521. — Pérouges. — Compte de magnifique et puissant François Maréchal, seigneur de Meximieux, grand-châtelain. — Recette de 2 florins et 2 gros, de Jean Fouillet, pour les lods de l'acquisition du bois des Rippes, payé 13 florins. — Achat de clés et de chaînes pour les portes du château de Pérouges; elles sont payées 4 florins. Mémoire particulier de cette fourniture.

B. 8874. (Cahier.) — Petit in-folio, 168 feuillets, papier.

1521-1524. — Pérouges. — Compte de François Maréchal, châtelain. — Les fermes de la chasse des perdrix et de la sergenterie sont inscrites avec l'observation qu'elles n'ont pu trouver d'adjudicataire. — Recette de 12 fromages de redevance. — Mention que M. de France (*de Francia*), abbé de la Chassagne, successeur de l'abbé Piochet, a payé le droit de *mutagium*. — Amendes de 6 florins, infligée à Antoine Gascon, pour avoir insulté les gardiens mis aux portes de Pérouges, à cause de la peste; — de 3 florins, payée par Jean Catinel, pour un soufflet donné à André Lagnieu.

B. 8875. (Cahier.) — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

1524-1527. — Pérouges. — Compte de François Maréchal, châtelain. — Recette de 23 poules de redevance. — Vente du froment, à raison de 8 deniers 1/2 le bichet; du seigle, à raison de 4 deniers 2/3 le bichet; de blé brun, à raison de 4 deniers 2/3 le bichet; d'avoine, à raison de 2 deniers 1/4 le bichet; de vin, à raison de 20 gros l'ânée; de poules, à raison de 3/4 de denier la pièce; de cire, à raison de 5 deniers gros la livre. — Amendes de 3 francs, payée par Hugues Besson, pour avoir tué un porc ladre (*porco lazaro*); — de 3 florins, payée par Mathieu Gascon, qui s'était révolté, lorsqu'on le conduisait en prison.

B. 8876. (Cahier.) — Petit in-folio, 164 feuillets, papier.

1527-1530. — Pérouges. — Compte de François Maréchal, châtelain. — Condamnation de Pierre Périer à l'amende de 3 gros et à l'échelle, pour avoir, étant en colère, juré le Sang Dieu. — Amende de 25 livres, infligée au meunier Georges Rudigoz, pour de la farine cachée sous la meule du moulin. — Procès-verbal de criée des réparations à faire au

moulin de Châteauneuf. — Adjudication et procès-verbal de visite et réception des ouvrages.

B. 8877. (Cahier.) — Petit in-folio, 29 feuillets, papier.

1531-1532. — Pérouges. — Compte de noble Georges Trouillet, châtelain de Pérouges. — Recette de 6 florins pour les lods d'une maison sise à Pérouges, joignant celle des héritiers de noble Guillaume Raynaud, achetée 36 florins par Antoine Burlet. — Amendes de 20 florins, infligée à Georges Broin, pour avoir forcé la porte de la veuve Barbier et volé de ses biens; — de 3 gros, payée par Pierre Magnien, pour avoir vendu un pain de seigle au lieu d'un pain de froment.

B. 8878. (Cahier.) — Petit in-folio, 63 feuillets, papier.

1532-1534. — Pérouges. — Compte de Benoît Vernatet, châtelain. — Obligation au châtelain de justifier de ses lettres d'institution et de sa caution. — Mention qu'il ne s'est pas tenu d'assises à Pérouges, à cause de la peste qui y sévissait. — Recette de 8 ânées de froment, pour la ferme du moulin de Châteauneuf. — Amendes de 1 florin, payée par François Lescuyer, *quia ligonizavit* (pioché) la vigne de Gabriel Burled; — de 3 florins, payée par Antoine Gascon, pour avoir chassé *ad aves regales;* — de 18 gros, infligée à Antoine Darme, qui était allé, nonobstant la défense, à la foire de Saint-Denis où régnait la peste; — de 50 florins, à cause de sa pauvreté, infligée à Jean Quinet, pour avoir dit à Pierre Pelliat, chevaucheur du duc, chargé de faire respecter une sauvegarde : « Il ne me chault, ne de ton seigneur, ne de ta dame. »

B. 8879. (Cahier.) — Petit in-folio, 161 feuillets, papier.

1537-1541. — Pérouges. — Compte de noble homme Guillaume Turrel, châtelain de Pérouges, au nom de François Ier, roi de France, et rendu devant les délégués de la Chambre des comptes de Dijon, commis à l'audition des comptes de Bresse, Bugey et Valromey, à Bourg. — Mention que 3 coupes ou 2 bichettes comptent pour 1 bichet, et 8 bichets pour l'ânée de froment, seigle et blé brun; 3 coupes ou 2 bichettes pour 1 bichet, et 16 bichets au raz pour l'ânée d'avoine; 32 pintes pour 1 baril de vin, et 64 pots pour l'ânée; 16 sous viennois ou 8 sous de fors valent 1 florin petit poids; chaque florin de bon poids compte pour 12 gros de petit poids et 12 gros de petit poids pour 1 florin de petit poids. — Mention du don des revenus de la clergie, fait par le roi à Claude Bernard, notaire à Pérouges. — Transcription de l'édit de François Ier, donné à Crémieux en mars 1535, par lequel il ordonne que les finances des pays de Bresse, Bugey et Valromey ressortiront à la Chambre des comptes de Dijon. — Ordonnance du général des finances, établi à Bourg en Bresse, au sujet de l'exécution de cet édit.

B. 8880. (Cahier.) — Petit in-folio, 152 feuillets, papier.

1541-1544. — Pérouges. — Compte d'Antoine de La Cua, châtelain, institué par le roi de France. — Mention que les 4 bichets 2 coupes de seigle, dus par le seigneur de Meximieux pour le *placita* lors de l'avénement d'un nouveau duc ou la mort du seigneur de Meximieux, ont été payés en 1536, lorsque le roi « mist en son obéissance le pays de Bresse duquel est la chastellenie de Pérouges. » — Versement de 233 florins entre les mains de Philibert Duprat, trésorier-receveur général de Bresse. — Allocation de 26 florins au châtelain, pour les dépens de Jacques Chichon, lieutenant de Bresse, lors des assises tenues à Pérouges.

B. 8881. (Cahier.) — Petit in-folio, 153 feuillets, papier.

1544-1547. — Pérouges. — Compte de noble homme Jean Domanget, châtelain de Pérouges, pour le roi de France. — Recette d'une livre de cire sur noble Antoine Luiset et Jean, fils de Guy Liobard, pour la redevance de l'abergement de l'étang d'Epines, au mandement de Richemont; — de 25 florins pour la ferme de la curialité et clergie de Pérouges. — Paiement de 56 sous au gardien des prisons du château de Pérouges, pour les dépens de 2 prisonniers qui y furent amenés et qui y restèrent 13 jours.

B. 8882. (Cahier.) — Petit in-folio, 234 feuillets, papier.

1547-1551. — Pérouges. — Compte de Charles-Philibert de la Chambre, écuyer, châtelain. — Alloué 18 florins au châtelain pour avoir assisté à l'adjudication des fermes des châtellenies de Pérouges, Saint-Trivier-de-Courtoux et Treffort. — Le receveur mentionne que les *clames menues*, en la châtellenie, n'ont rien produit, parce que Charles de la Chambre, seigneur de Meximieux, grand-châtelain, en prend le profit pour son droit de toute ancienneté. — Paiement de 5 florins à maître Blaise Girod, exécuteur, pour avoir fustigé Georges Catel, détenu aux prisons de Pérouges, pour ses démérites.

B. 8883. (Cahier.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1551-1554. — Pérouges. — Compte de Charles-Philibert de la Chambre, grand-châtelain. — Radiation des comptes du châtelain de la somme de 100 livres à percevoir sur Simon et Jean Gascon, qui avaient été condamnés à l'amende de cette somme par le lieutenant général, pour rébellion envers le châtelain, et qui, ne possédant aucun bien, avaient quitté le

pays. — Réparations faites aux serrures des portes du château. — Achat de deux grandes serrures appelées « treffières ». — Réparations du cellier et de l'étable du château. — Fourniture d'une porte ferrée pour mettre sur le croûton de la tour de la prison du château. — Vente de froment, à raison de 7 gros de Savoie le bichet; de seigle, à raison de 5 gros de Savoie le bichet; d'avoine, à raison de 3 gros de Savoie la bichette; de vin, à raison de 1 florin le barral.

B. 8884. (Rouleau.) — Parchemin de 4m40 de long.

1346-1347. — Pierre-Châtel. — Compte de Michel Boutzain, châtelain. — Recette de 6 setiers de froment pour la ferme du moulin d'Euvrot. — Les terres de l'île de Bovinaz restent en entier sans culture. — Décharge de redevance accordée par le comte de Savoie aux tenanciers de l'île de Bon près Natage, laquelle avait été emportée en grande partie par le Rhône. — Livraisons d'avoine, faites à Pierre-Châtel, par le châtelain, pour la dépense des chevaux du comte, du maréchal de Savoie, des seigneurs et des fauconniers. — Réparation du château, de la cuisine et du chauffoir (*coquina et charforio*).

B. 8885. (Rouleau.) — Parchemin de 4m50 de long.

1351-1352. — Pierre-Châtel. — Compte d'Etienne Mistralis, châtelain. — Mention que le comte a déchargé le meunier du moulin d'Euvrot de la totalité de son fermage, à cause de la pestilence (peste noire). Il constate également le défaut de paiement de plusieurs tenanciers, morts de la peste, et dont les biens sont restés en déshérence. — Recette de 13 tourtes dues à Musins; — de faix, de poulx ou fagots (*palea*) levés à Parves, Chemillieu et Verignins sur chaque hôtel; — d'une livre de poivre due par les enfants Febvre, d'Ecrivieu. — Amendes de 12 deniers payée par Humbert Choudain, lequel avait été trouvé couché la nuit avec une autre femme; — de 12 deniers, infligée à Jean Escorchat, coupable d'avoir volé une barque (*navoy*) dans le port de Saint-Didier du côté d'Yenne. — 2 livres de poivre sont vendues 10 deniers tournois.

B. 8886. (Rouleau.) — Parchemin de 9m85 de long.

1352-1354. — Pierre-Châtel. — Compte de Jean Ravaisy, docteur ès lois, chevalier et châtelain. — Livraison de froment pour les œuvres du château de Rochefort. — Paiement de 5 sous viennois pour la culture de la vigne du comte, contenant environ 400 fosserées; — de 8 deniers, donnés à chacun des 56 hommes employés pour cueillir la *mæria* (bois pour empaisseler la vigne) dans l'île de Bovinaz, et des 8 hommes qui la transportèrent depuis la rive du Rhône jusque dans la vigne. — Livraison de 2 setiers de seigle à Pierre, vigneron (*viniolanum*) du comte. — Recette d'avoine due par les tenanciers de Marcherieu, Charmont, Musins, Brens et Chemillieu; — de 28 sous, pour la ferme de la bâtonnerie et bannerie du Mont. — Amendes de 4 deniers, payée par Chrétien Langarelle, pour avoir monté le cheval de Marsillion sans sa permission; — de 3 deniers, payée par Jean Perron, dont le chien avait dévoré des poules. — Paiement de la fauchaison du pré de Moliard, contenant environ 24 soitures, faite par 18 hommes payés chacun 2 sous 6 deniers, 87 faneurs payés chacun 10 deniers, leurs goûters (*gotars*) inclus, et 18 sous pour le transport des 29 charretées qui furent transportées en la maréchaussée du comte.

B. 8887. (Rouleau.) — Parchemin de 12m10 de long.

1354-1355. — Pierre-Châtel. — Compte de Jean Ravaisy. — Le châtelain mentionne que le vin de la récolte du comte à Pierre-Châtel a été transporté dans les celliers (*sotarno*) du château de Rochefort. — Recette de 2 florins, pour la ferme de papiers et du notariat de Pierre-Châtel; — de 3 bichets de millet, dus sur le moulin d'Euvrot. — Livraison de vin en 10 charges de bêtes (*bestiarum oneratarum vini*). — Amende de 100 sous, infligée à Guyonet Marsillion, pour avoir arrêté, hors des limites de Pierre-Châtel, un individu qui avait fraudé le péage et l'avoir relâché de son autorité privée. — Le bichet de millet est vendu 12 sous viennois; une tourte, 4 deniers; le faix de foin, 8 deniers. — Réparation de la loge dite du Pallion, au château; de la place entre la citerne et le lardier (*larderium*).

B. 8888. (Rouleau.) — Parchemin de 0m75 de long.

1355. — Pierre-Châtel. — Compte de Manassès, juif, péager du péage établi au château de Rochefort. — Il percevait 7 deniers par cheval, 3 deniers par palefroi (*palafredum*), 2 deniers par chaque cheval chargé de drap de France, de plumes de mercerie (*pitoleria*), d'ameublements d'hôtels (*garnumentorum hospicii*), de ferronnerie (*calibis*), de fers et de clous de chevaux, de clous de charpente (*chapelutorum*), 8 deniers par balle de laine de Lombardie.

B. 8889. (Rouleau.) — Parchemin de 6m70 de long.

1355-1357. — Pierre-Châtel. — Compte de Jean Ravaisy, châtelain. — Recette de 1 quintal de chanvre pour le fermage des moulin et battoir d'Euvrot; — de 19 poules et 3 poussins de redevance dues dans la châtellenie. — Le receveur mentionne que les 80 corvées dues dans le même ressort, ont été employées pour la culture des vignes du comte. — Amende de 3 florins

payée par la femme d'Aymon Perret, de Lagneux, *quia submergere se credebat in Rodano.* — Recette de 1 florin pour le prix d'une vache trouvée en épave et vendue au profit du comte. — Réparation de la toiture en bardeaux du château de la maréchalerie de Pierre-Châtel.

B. 8890. (Rouleau.) — Parchemin de 0m90 de long.

1358-1359. — Pierre-Châtel. — Compte de Manassès, juif, péager de Pierre-Châtel. — Il perçoit 4 livres 2 sous 7 deniers, sur 96 bêtes chargées de toile et de fer, à raison de 2 gros chacune ; 3 sous 4 deniers, sur 43 milliers d'*alecium* (harengs, poisson salé), à raison de 1 denier par millier; 8 livres 10 sous 6 deniers; sur 64 bêtes chargées de sel, à raison de 6 deniers viennois par tête ; 13 livres 4 sous, sur 32 conducteurs de troupeaux de moutons (*trentanerium*) ; 27 sous, sur 325 pièces de drap, gros et blanchet ; 12 livres 6 sous, sur 96 sapines de sel passées par eau, à raison de 20 deniers par sapine. — Payé à Pierre Jacquin, chapelain de la chapelle de Pierre-Châtel, la somme de 25 florins d'or.

B. 8891. (Rouleau.) — Parchemin de 4m75 de long.

1358-1359. — Pierre-Châtel. — Compte de Jean Ravaisy, châtelain. — Lettres de Guillaume, comte de Namur, seigneur de Vaud, qui, du consentement de Catherine de Savoie, sa femme, inféode à Jean Ravaisy, docteur ès lois, chevalier et son conseiller, la pêcherie de Furand et autres possessions, parmi lesquelles le moulin d'Euvrot, près Pierre-Châtel (1358). — Livraison par Pierre d'Ancieux, mistral de Pierre-Châtel, de 30 setiers d'avoine au châtelain de Rochefort. — Autre de 100 setiers de vin à Marguerite de Chalon, dame de Virieux, en déduction des 400 florins qu'elle a prêtés au comte et à raison de 7 deniers le setier. — Amendes de 1 florin, payée par Aymonet Naxos, pour avoir injurié le clerc de la cour de Pierre-Châtel ; — de 6 deniers, payée par Pierre Meytroz, pour avoir moulu son blé au moulin de Charrel sans la permission du meunier. — Recette de 12 florins sur les biens de Moussi, poursuivi pour crime d'usure. — Vente de blé, à raison de 2 florins le setier ; de seigle, à raison de 15 deniers, et d'avoine à 6 deniers.

B. 8892. (Rouleau.) — Parchemin de 9m70 de long.

1359-1361. — Pierre-Châtel. — Compte de Jean Fardel, damoiseau, châtelain. — Vente faite par Amédée VI, comte de Savoie, à Guillaume de Marcel, évêque de Belley, et à ses successeurs, et moyennant la somme de 3,800 florins, de prés, de droits d'usage dans les bois de l'évêché et de tous les droits qui lui appartiennent dans la ville et le territoire de Belley, suivant les limites désignées dans l'acte du 15 février 136$\frac{2}{1}$. — Recette de redevance d'avoine à Musins, où il y a 14 feux ; Brens, 4 feux. — Dépense de 2 setiers d'avoine, pour les chevaux de M. Emery, chapelain du comte, et de plusieurs autres de sa maison, lors des vendanges de Pierre-Châtel. — Le châtelain mentionne que la redevance des branchages levée sur chaque feu des habitants de Chemillieu pour l'usage de l'hôtel du comte à Pierre-Châtel, n'a point été perçue depuis 16 ans, le comte n'ayant jamais séjourné audit lieu. — Amende de 7 florins, infligée à Jacquemet Burgaud, pour vol commis au château de Pierre-Châtel.

B. 8893. (Rouleau.) — Parchemin de 9m10 de long.

1361-1363. — Pierre-Châtel. — Compte de Jean Fardel de Cou, damoiseau, châtelain. — Dépense de 2 setiers de froment, pour la façon du pain fourni aux 605 hommes qui ont cultivé la vigne du comte. — La taille à merci (*ad misericordiam*), levée dans la châtellenie, produit 25 livres 4 sous ; celle accensée produit 29 sous. — Recette de 6 deniers, de Pierre de Boissière, pour les lods d'un cellier acheté 3 florins. — Amendes de 1 florin, payée par Jean Berthet, pour avoir exercé indûment un office du comte ; — de 6 deniers, infligée à 8 individus, pour avoir fait un monopole (*monupolium*) à Chemillieu. — Paiement de 5 sous 8 deniers, pour les journées de Pierre Remoyret, Jean Tatola et leurs enfants, chargés de cultiver la vigne du comte, contenant environ 240 fosserées ; — de 30 sous aux mêmes pour l'effeuillage ; — de 15 sous, pour le second coup de pioche (*binantibus*) en tâche ; — de 5 sous pour le premier coup de pioche (*putandis*) ; — de 9 livres 16 sous 8 deniers aux 236 hommes employés à provigner (*propagere*), tailler et lier la vigne. — Achat de 19 milliers de bardeaux (*scindulorum*), à raison de 6 sous viennois le millier, pour employer aux réparations des toits de la maréchalerie, de la chapelle et de la grande salle du château.

B. 8894. (Rouleau.) — Parchemin de 2m90 de long.

1363. — Pierre-Châtel. — Compte de Jean Fardel de Cou, châtelain et péager. — Amende de 1 florin, infligée à Pierre Garin, pour avoir vendu, sans licence du châtelain, une mesure mise sous la main du comte, contenant trois milliers de clous, pour la réparation des toits du château, et moyennant 7 sous viennois le millier. — Paiement de 5 sous aux vignerons, pour la taille de la vigne ; — de 18 sous à Perronet Magnin, maçon, pour la réparation du chemin allant du rocher de Pierre-Châtel au port sur le Rhône. — Recette de 4 livres 11 sous viennois pour le passage des marchandises menées par eau, à

raison de 8 quintaux pour une charge d'ouvrages en buis (*manubriorum bussorum*), de meules de fromages mous et durs (*caseorum et seraceorum*), de châtaignes, de suif (*supi*), de fer, de ferronnerie (*calibis*), de toile, de cuir, de vin, de blé, de noix, de cuivre, de futaine et d'autres marchandises; chaque charge est taxée 6 deniers.

B. 8895. (Rouleau.) — Parchemin de 6m55 de long.

1363-1364. — Pierre-Châtel. — Compte de Pierre de Claux, damoiseau, châtelain et péager de Pierre-Châtel. — Livraison à Gérard Tripot, receveur des cires du comte, des 16 livres de cire provenant des redevances de la châtellenie. — Amende de 100 sous, infligée à Claude de Nanton, pour avoir repris un gage au familier de la cour de Pierre-Châtel. — Réparation des toits du château, *desuper crotam* (la prison), la grande salle et le parloir (*palatorium*), couverture du four. — Allocation de 30 florins d'or au châtelain pour son salaire. — Le droit de péage par faucon et autour est fixé à 5 sous pièce; chaque bête chargée de poisson salé (*alecia*) et d'anguilles, paie 1 denier par millier; le radeau (*raczellum*) ou l'ayso (radeau formé de planches), paient 3 oboles par queue de vin et par setier de blé.

1373-1375. — Pierre-Châtel. — (*Voir* B. 8922.)

B. 8896. (Rouleau.) — Parchemin de 28m15 de long.

1380-1383. — Pierre-Châtel. — Compte d'Amédée Malet, châtelain. — Recette de froment à Chemillieu, Marcherieu, Natage, Parves, Massignieu, dans le mandement d'Yenne, à La Balme, à Belley, Seyssel, Ecrivieu, avec les noms des tenanciers et la quantité versée par chacun d'eux. — Recette de la gerberie à Sillins. — Livraison de 82 setiers de froment, pour la dépense de l'hôtel du comte au Bourget. — Dépenses de 3 setiers de froment, pour la nourriture de 250 hommes qui vendangèrent la vigne de Pierre-Châtel en 1382; — des 6 hommes employés pendant trois jours à tirer le vin des tines et la genne, et à remplir les tonneaux, et des 3 charpentiers qui relièrent les futailles et mirent le pressoir en état. — Livraison de 2 setiers de vin au curé de Pierre-Châtel, pour la dîme. — Recette du foin du fenage (*fenatagium*) dû au comte dans la montagne aux villages de Massignieu, Rippes, Sillins, Marcherieu et Sorbier, à raison d'un faix (*fassus*) par chaque feu, ou 8 deniers, à l'exception des veuves. — Recette de la brennerie due au comte à Massignieu; — de 25 florins d'or, payés par Jean du Port, pour le pontenage du port de Pierre-Châtel sur le Rhône. — Amende de 5 sous, payée par Jean Blanchet, pour s'être rendu familier de la cour. — Réparation de la loge du comte au château, laquelle, *propter fortuitu Borée, derupta et destructa fuerat.* — Façon des canaux de bois qui amenèrent l'eau des toits du château dans la citerne. — Curage de la citerne et sa réparation, parce qu'elle était *fracta in duobus locis sicque aqua ex ea recedebat.* — Réparation du toit de la chapelle, *deruptum propter boreas.* — Achat de quatre cuves et de quatre vaisseaux pour les vendanges (*gerlæ et situlæ*), déposées dans la chambre de bois joignant le pressoir; chaque cuve est payée 2 sous et chaque « situle » 12 deniers.

B. 8897. (Rouleau.) — Parchemin de 2m40 de long.

1383-1384. — Pierre-Châtel. — Compte de Pierre de Claux, châtelain. — Il mentionne que toutes les redevances assignées sur des fonds de terre ont été affectées par le comte pour la dotation de la Chartreuse érigée dans le château de Pierre-Châtel. Il n'y a d'exception que pour les lods, les bans accordés ou condamnés et la mistralie de Rochefort.

B. 8898. (Rouleau.) — Parchemin de 29m80 de long.

1383-1386. — Pierre-Châtel. — Compte de Mermet Rouget de Belley, secrétaire du duc de Savoie, châtelain de Pierre-Châtel, mistral de Rochefort à Belley et des terres données à la Chartreuse fondée dans le château de Pierre-Châtel. — Mention que, suivant la dernière volonté du comte Amédée VI, son fils le comte Amédée VII et sa femme, Bonne de Bourbon, ont fondé au château de Pierre-Châtel une Chartreuse, mise sous l'invocation de Notre-Dame, pour quinze Chartreux, en l'honneur des quinze joies de la Vierge. Ces religieux doivent célébrer chaque jour des messes pour le repos de l'âme des comtes, de leur famille et des chevaliers de l'ordre du Collier (Annonciade). Le comte leur a donné le château et toutes ses dépendances, plus une rente annuelle de 1,000 florins d'or assignée sur les revenus des châtellenies voisines, et principalement de Pierre-Châtel et de Cordon. La tradition en a été faite à Frère Vionnin, institué prieur par le Père Dogrun, général de l'ordre. Les redevances en grains se comptent : 2 bassins pour 1 bichette et 12 bichettes pour 1 setier, mesure de Pierre-Châtel. — Livraison à Jean d'Orgelet, prieur de la Chartreuse, de 20 setiers de vin, donnés au couvent par la comtesse. — Mention que Guigon de La Palud, dont la maison située à Meyrieux, châtellenie d'Yenne, a été incendiée, est tombé dans la misère et a quitté le pays. — La ferme des papiers de la cour de Pierre-Châtel, qui rapportait 4 florins, n'a pu être adjugée, faute d'enchérisseur. — Recette de 100 florins des sujets de la châtellenie de don, *graciose facto*, au comte pour sa nouvelle chevalerie. — Lettres du comte Amédée qui engage à Mermet Rouget, châtelain de Pierre-Châtel, les revenus disponibles de la châtellenie, pour l'intérêt des sommes qu'il lui a prêtées.

B. 8899. (Rouleau.) — Parchemin de 13m45 de long.

1386-1387. — Pierre-Châtel. — Compte de Mermet Rouget, châtelain. — Livraison de 25 setiers de vin de Loyssey, à Humbert de Poste, bouteiller (*botoillerius hospicii*) du comte. — Autre de 1 setier du même vin à Jean Calo, « accensateur » de l'église de Loyssey, pour la dîme de la vigne du comte. — Recette de 50 sous, de Jean d'Onciaz, mistral de Pierre-Châtel, pour la mistralie dudit lieu ; — de 40 florins, pour la ferme de la mistralie des bans minutes, des corvées du mandement de Rochefort, saisis sur Antoine Prévot, damoiseau, pour certain délit. — Mention de l'engagement des revenus du péage de Pierre-Châtel, fait pour six ans par le comte à Jean Clairvaux, de Seyssel. — Paiement de 32 sous, pour les frais de culture de la vigne de Loyssey, piocher (*pature*), provigner (*provaginare*), bêcher (*fodiare*), donner le second coup (*rebinare*), tailler (*emondare*), acouler (*escoilliare*), palisser ou empaisseler (*pallicum facere*). — Achat de 4 cercles de 4 toises 1/2 de long, moyennant 6 deniers, pour relier la tine (*tina*) de Monsieur, à Loyssey. — Paiement de 66 vendangeuses, à raison de 6 et 3 deniers outre le pain. — Salaire des 4 hommes qui passèrent 5 jours et 5 nuits à faire le vin, à raison de 8 deniers par jour. — Dépense de 5 deniers, pour le fromage, le mouton, le sel et les chandelles. — Paiement de 50 florins à François, fils de Pierre de Grandmont, pour le restant de sa solde, pour le temps qu'il servit en Italie et à Naples, sous le comte Amédée VI, lors de l'expédition du duc d'Anjou ; — de 11 sous au châtelain, pour être allé, par ordre du comte, de Belley à Ripailles avec Jean de Vernois, et de Ripailles contre les Valésiens, où il reçut les féautés des hommes de Chamoson; — de 7 sous, pour les frais d'un voyage du châtelain, depuis Ripailles jusqu'à Pavie, à la journée qui devait s'y tenir dans la quinzaine de Pâques 1385, pour l'affaire du marquisat de Montferrat et pour en ramener deux docteurs, Pierre Magnin et Antoine Fabry ; — de 7 florins, pour les frais de voyage du même dans le Valais, où le comte l'avait envoyé pour visiter les châteaux de Tourbillon, de la Grande-Brosse (*Majoris Sete*), du Montdorge (*Montis Ordei*), et tenir certaines journées avec les gens de Lenca.

B. 8900. (Rouleau.) — Parchemin de 6m85 de long.

1387-1390. — Pierre-Châtel. — Compte de Mermet Rouget, châtelain. — Mention que les revenus de la terre de Pierre-Châtel ont été donnés, pour sa vie durant, par le comte et la comtesse à Pierre Gerbais. — Autre que, suivant l'ordre du comte et de la comtesse, les châtelains de Châteauneuf, Rossillon, Saint-Germain, Saint-Rambert, Saint-Saturnin et Luys, ont livré au châtelain de Pierre-Châtel tous les grains dont ils pouvaient disposer pour l'entier paiement des 491 florins qui lui étaient dus par le comte. — Paiement de 612 florins au châtelain, tant pour des sommes dues à d'autres personnes que pour cette somme de 491 florins, mentionnée ci-dessus. — Il fait connaître qu'il dépensa une somme de 512 florins en allant, en compagnie de Louis de Savoie, cousin du comte, et de sa suite, chercher le corps du comte Amédée, déposé à Tripergulli, à 8 milles de Naples, lequel corps y avait été apporté de San-Stephano, dans la Pouille [ou entre la Pouille et le Brutium (*la Bruschia*)], à quatre journées au delà de Naples, auquel lieu ledit comte Amédée mourut le dimanche 1er mars 1383, lequel voyage dura du 23 mars au jeudi 30 avril, jour où le corps arriva sur le soir à Ripailles et de là à Hautecombe. — Paiement au même de 39 florins d'or pour le reste de sa solde du temps qu'il servit avec ses chevaux et ses armes comme une lance, dans la guerre du comte de Savoie contre Théodore de Montbellet, marquis de Montferrat, et les rebelles (*seu Tuchinos*) *Canapicii* et de Verceil. — Transcription du mandement du comte Amédée, pour le paiement de 60 francs à Mermet Rouget, prix du cheval noir (*corserius morellis*) qu'il lui a vendu et qu'il a donné au chevalier Pierre. — Paiement de 50 florins au même en dédommagement d'un cheval trotteur noir (*roncinus trocterius morelli*), affolé dans les courses qu'il a faites en allant et retournant à Gênes par l'ordre de la duchesse, lors des journées qui y furent tenues devant le doge, arbitre entre le comte et le marquis de Montferrat.

B. 8901. (Rouleau.) — Parchemin de 11m15 de long.

1390-1391. — Pierre-Châtel. — Compte de Jacques Bouczain, damoiseau, châtelain de Pierre-Châtel, mistral de Rochefort à Belley et des terres de la Chartreuse de Pierre-Châtel. — Le châtelain n'inscrit aucune recette de froment à Parves, parce que tous les biens censitaires sont vacants. — Recette de 3 chars de foin, produit de la récolte du pré de Loyssey. — Le châtelain mentionne que la petite maladière d'Yenne, amodiée au profit du comte, est restée vacante. — Abergement fait en 1374, par Pierre Gerbais, seigneur de Virieux-le-Grand, à Jean Duport, de Pierre-Châtel, de la moitié des bac et pontenage (*portus transitus Rodani*) de Pierre-Châtel avec toutes leurs dépendances, moyennant la somme de 25 florins par an. — Amendes de 22 deniers, infligée à Jean Bochenat, pour avoir tué un porc et frappé un enfant jusqu'au sang ; — de 3 sous 9 deniers, infligée à Vincent Palmier, inculpé d'avoir *cum dentibus suis scindisse, peragasse*, la langue de la vache du mistral de Saint-Didier.

B. 8902. (Rouleau.) — Parchemin de 16m70 de long.

1391-1392. — Pierre-Châtel. — Compte de Jacques Bouczain, châtelain. — Recette de 6 gerbes de froment, pour la gerberie due à Sillins, à raison de 1 gerbe par feu, 3 gerbes faisant la bichette de froment. — Livraison de 2 bichettes de froment, faite par l'ordonnance du Conseil de Savoie, pour l'alimentation du fils de Jean Christin, qui s'était expatrié après le meurtre d'Antoine Maréchal et dont les biens avaient été mis sous la main du comte. — Livraison de 30 setiers de vin de Loyssey pour l'hôtel du comte et amenés à Chambéry, par François Ruffin, valet de la bouteillerie. — Amendes de 8 deniers, payée par Thibaud de Molard, pour avoir occupé le sentier (*violetum*) de Pierre Chavret, outre son gré; — de 18 deniers infligées, l'une à Rivet de Chanaz, pour avoir, malgré la défense (*crida*), conduit un radeau dans la châtellenie d'Yenne, et l'autre à un marchand de Vurat-Loglot, pour avoir emmené 2 charges de vin hors du comté.

B. 8903. (Rouleau.) — Parchemin de 14m20 de long.

1392-1394. — Pierre-Châtel. — Compte de Jacques Bouczain, châtelain. — Livraison de 31 setiers de vin de Loyssey à Guichenotet, familier et bouteiller de Mme Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, mère et tutrice du comte, pour la dépense de l'hôtel. — Recette de 61 francs pour la ferme du péage de Pierre-Châtel et Peyrieux; — de 25 florins, pour celle des port et pontenage de Pierre-Châtel. — Amendes de 4 deniers, payée par la mère d'Etienne, accusée d'avoir mis le feu à un châtaignier; — de 11 deniers, payée par le serviteur de la retondeuse de Belley, accusé d'avoir mis le moulin de Raymon d'Ecrivieux en mouvement sans blé sur les meules. — Le châtelain mentionne, à l'occasion des maisons et ouvroirs appartenant au comte à Belley, que ces propriétés ont été brûlées dans l'incendie, qui, au mois d'août 1385, consuma la plus grande partie de la ville.

B. 8904. (Rouleau.) — Parchemin de 17m55 de long.

1385-1394-1395 (1). — Pierre-Châtel. — Compte de Jacques Bouczain, châtelain. — Recette de 1 setier et de 4 bichettes d'avoine, pour l'avenage dû par les 16 habitants de Marcherieu et de Charmont, à cause de l'affouage, sur le pied de 1 bichet par feu. — Le châtelain rapporte que la ferme des papiers de la cour de Pierre-Châtel a été abandonnée par le Conseil de Savoie à Martin Mugnier, notaire. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, du 23 février 138$\frac{4}{5}$, obtenues par Antoine, prévôt de Virieux, déclarent les corvées de bêtes de somme dues dans le mandement de Rochefort et de Belley, distinctes et indépendantes de la mistralie dudit lieu, laquelle dépend du domaine. — Recette de la mistralie de Rochefort, déduction faite de ces corvées, 33 florins. — Amendes de 60 sous, infligée par le juge de Bresse à Vincent, fils de François Fabry, pour avoir mis le feu dans un bois; — de 100 sous, infligée par le même à Etienne de Nanton, pour avoir arraché un gage au familier de la cour de Pierre-Châtel. — Le châtelain fait connaître que le terme échu de la portion des 224 florins, payables en 7 ans, votés au comte Amédée VIII par les habitants de la châtellenie, pour le rachat des offices et certaines dîmes apostoliques, a été levé par un commissaire spécial.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8905. (Rouleau.) — Parchemin de 4m25 de long.

1395-1396. — Pierre-Châtel. — Compte de Jacques Bouczain, châtelain. — Recette de 50 sous, pour le revenu de la moitié de la mistralie de Pierre-Châtel; — de 12 deniers, pour la « sufferte d'hommage » due au compte par Jacquemet Le Roi, d'Ecrivieu; — de 40 florins, votés au comte par les habitants de la châtellenie, pour sa nouvelle chevalerie et son heureux (*jocundo*) retour des parages (*partibus*) du Châlonnais.

B. 8906. (Rouleau.) — Parchemin de 24m75 de long.

1395-1396. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon de Natage, damoiseau, châtelain de Pierre-Châtel, mistral de Rochefort et de la Chartreuse de Pierre-Châtel. — Déduction faite au châtelain d'une quantité de froment en valeur de 9 livres, livré à la Chartreuse de Pierre-Châtel, en remplacement de la même somme de revenu qui lui avait été assignée par le comte de Savoie sur des terres autour de Belley et qui, après avoir été inféodées à Jean Ravaisy, chancelier de Savoie, rétrocédées à l'évêque de Belley, étaient retournées à Guigon Ravaisy, fils de Jean. — Injonction faite au châtelain d'accenser l'île de Goytron, dans le mandement de Rochefort. — La taille à merci, levée à Pierre-Châtel, Chemillieu et Parves, sur 61 personnes, produit 24 livres 14 sous 6 deniers. — Amendes de 6 deniers 3/4, payée par la femme de Jacquier Verard, coupable d'avoir arraché à Jean Le Roi, bandier de Pierre-Châtel, une marmite que celui-ci avait gagée pour un délit commis par son mari; — de 6 deniers, payée par Guillemet Ognier, de Parves, pour s'être opposé à ce que Jean d'Epine, familier de la cour, plantât une croix de bois en forme de saisine, dans une allée joignant sa maison.

B. 8907. (Rouleau.) — Parchemin de 20m10 de long.

1398-1400. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon de Natage, châtelain. — Livraison de 10 setiers de vin à François Ruffin, gouverneur des vins et familier de la bouteillerie du comte, pour les dépenses de l'hôtel. Le châtelain rappelle que la redevance du faix de fagots, levée sur chaque feu de Chemillieu et Parves, pour l'usage de l'hôtel du comte, quand il vient à Pierre-Châtel et qu'il y passe la nuit (*pernoctandum*), a été comprise dans la dotation de la Chartreuse. — Recette de 2 livres de cire, de Jacquemet Gontrin, de Parves, lequel tient en commande (*ad commendam*), selon la coutume de Savoie, une certaine quantité de ruches d'abeilles qu'il a trouvées; — d'une livre de poivre due pour la garde, par Jean Frenel, d'Ecrivieu; — de 6 sous, pour la brennerie due dans la châtellenie; — de 6 florins, pour la ferme du fenage (*fenateria*) de Peyrieux. — Amende de 9 deniers, payée par Jean Fauconnier, pour avoir coupé le *tibiam* d'un porc. — Vente de froment, à raison de 1 obole gros la bichette, mesure de Pierre-Châtel; de seigle, à raison de 12 deniers; d'avoine, à raison de 4 deniers le setier; de vin, à raison de 6 deniers; de cire, à raison de 3 deniers la livre; de poulets, à raison de 2 deniers la pièce; de poules, à raison de 1 obole et demi-quart de denier pièce; de 118 corvées, à raison de 1 denier obole chaque corvée.

B. 8908. (Rouleau.) — Parchemin de 33m90 de long.

1400-1403. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon de Natage, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, données à Rossillon, le 26 mars 1400, par lesquelles, accédant à la requête du prieur et des religieux de la Chartreuse de Pierre-Châtel, il leur accorde la faculté de nourrir des bestiaux dans leurs domaines, et leur concède tous ses droits sur une pièce de vigne sise devant la porte du château, et qui était grevée d'une redevance en vin pour la desserte de la chapelle. — La taille à merci, levée à Pierre-Châtel, Chemillieu et Parves, produit 24 livres 14 sous 6 deniers; la taille accensée, 30 sous. — La ferme du péage de Pierre-Châtel et Peyrieux rapporte 61 florins; celle des port et pontenage sur le Rhône, 25 florins. — Amendes de 9 deniers, encourue par François Buchinat, pour avoir planté une haie (*etisiam seu coutisam*) sur la terre d'autrui; — de 18 deniers, infligée à Jean Dreyguins, coupable d'avoir pris et mangé les poules de François Burlat. — Mandement du comte Amédée VIII, qui valide la dépense faite par le châtelain pour la poursuite du procès et l'exécution de François Rosset et Pierre Musard, *laqueo suspensi in forchis*, pour leurs démérites. — Réparation de la grange de la vigne de Loyssey. — Mandement du comte Amédée VIII au châtelain de Pierre-Châtel, de payer la somme de 41 florins 10 deniers à Jean d'Oncieux, pour le restant de la solde qui lui était due du temps qu'il servit comme une lance dans la guerre de son père contre Théodore, marquis de Montferrat, et les rebelles *Canapicii* et de Verceil.

B. 8909. (Rouleau.) — Parchemin de 15m60 de long.

1403-1406. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon de Natage, châtelain. — Amendes de 7 sous 6 deniers, infligée à Guillemet Joquet, pour avoir arraché une borne et l'avoir plantée ailleurs; — de 2 sous, payée par Antoine Floret, de la Rochette, pour avoir traversé le port de Pierre-Châtel avec des bêtes chargées de fer sans payer le péage; — de 6 sous, payée par Pierre Méjat, pour avoir conduit un bateau sur le Rhône, sans payer un péage suffisant; — de 20 deniers, payée par Pierre Michel, pour avoir négligé de réparer la poupe du bac (*pupim portus*) de Pierre-Châtel; — de 6 deniers, encourue par Jean de Molard et Jean Rivoiret, pour refus de garder une prisonnière. — Allocation de 3 florins 11 gros au châtelain, pour les frais d'arrestation, de conduite au château de Rossillon, de Guichard, de Pierre-Châtel, arrêté à Yenne, prévenu d'avoir volé le calice de Chemillieu et de plusieurs autres délits.

B. 8910. (Rouleau.) — Parchemin de 8m15 de long.

1406-1407. — Pierre-Châtel. — Compte de noble Amblard Gerbais, châtelain de Pierre-Châtel, mistral de Rochefort à Belley et de la Chartreuse. — Mandement d'Amédée VIII, comte de Savoie, au châtelain, pour le prévenir qu'il a chargé Clavelet, attaché à la bouteillerie de sa maison, de conduire les vendanges des vignes de Loyssey et de Tresserve, et de faire les vins pour la dépense de l'hôtel (17 septembre 1406). — Amende de 2 sous, infligée à Pierre Biod, accusé d'avoir, lorsqu'il travaillait à la chenevière (*chanaveria*) de Jean Le Roi, volé une marmite (*olla*) dans la maison. — Frais de culture des vignes de Loyssey. — Salaire de 87 hommes, qui bêchèrent la vigne (*fodiare*) qui avait déjà été piochée (*putata*), à 9 deniers par jour chacun. — Salaire de 60 hommes, qui donnèrent le second coup (*rebinancium*), pour le même prix; — des 33 hommes qui l'émondèrent (*emundatium*), toujours au même prix; — de 12 hommes chargés, lors des vendanges, de porter les tines de raisins, à 6 deniers par jour; — de 32 vendangeuses, à 3 deniers. Achat de pain, fromages, chandelles, etc., 2 florins 4 deniers. Dépense de Clavelet et de son cheval, 2 florins. En tout, 22 florins 11 deniers.

B. 8911. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1405-1407-1408 (1). — Pierre-Châtel. — Compte d'Amblard Gerbais, châtelain. — Recette de 6 florins, de Jean Vicaire, de Peyrieux, pour la ferme du fenage dudit lieu. — Lettres patentes d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue Antoine Richardon, notaire, clerc de la cour de Pierre-Châtel (18 mai 1405). — Amende de 60 sous, prononcée contre Jean de Roche, pour s'être évadé des prisons et avoir détourné 200 livres d'une part et autant d'une autre. — Allocation au châtelain de la somme de 15 sous, payée par lui au mistral de Pierre-Châtel, pour son salaire, d'avoir perçu les tailles dans la châtellenie. — Paiement aux frères Martel de 24 florins, à valoir sur celle de 962 florins, à eux due par le comte.

B. 8912. (Rouleau.) — Parchemin de 9m75 de long.

1408-1409. — Pierre-Châtel. — Compte d'Amblard Gerbais, châtelain. — Le châtelain rapporte que la redevance d'une demi-livre trois quarts de cire, due par Nicole Rondet, de Charmont, n'a point été payée, parce que ladite Nicole a quitté le pays par misère et qu'elle n'a laissé aucun bien. — Amendes de 6 florins, infligée à Etienne Rehet, pour avoir volé un petit porc la nuit; — de 10 livres à Jean Bellet, coupable d'avoir proféré des injures contre le comte de Savoie.

B. 8913. (Rouleau.) — Parchemin de 11m85 de long.

1409-1410. — Pierre-Châtel. — Compte d'Amblard Gerbais, châtelain. — Amendes de 13 sous 6 deniers, encourue par Pierre de Saint-Didier, pour avoir marié sa nièce Etiennette à Pierre Le Roi, nonobstant qu'elle fût fiancée à Jean Galland, et s'être fait donner des biens de sa nièce dont il était le tuteur; — de 3 deniers, payée par Jean de Plastre, à cause du charivari (*chavanari*) fait par son neveu; — de 16 sous, prononcée par le juge de Bugey, contre Hugues Terroson, pour saisine enfreinte. — Salaire des 37 hommes qui vendangèrent, trièrent (*semotaverunt*) et chargèrent sur 30 de leurs ânes les raisins de la vigne de Loyssey et les amenèrent jusqu'à la cuve; le tout à raison de 6 deniers par homme, et de 4 deniers, *pro salario asinorum suorum*. — Paiement de 2 florins, donnés par le comte de Savoie en aumône à Jean Margueran, de Parves, dont la maison et les biens avaient péri dans un incendie.

B. 8914. (Rouleau.) — Parchemin de 10m35 de long.

1410-1411. — Pierre-Châtel. — Compte d'Amblard Gerbais. — Amende de 6 florins 9 deniers, prononcée contre Jean Grand, inculpé d'avoir reçu du juif Benvenuto 8 deniers gros, et pour cela changé son nom en commettant un faux. — Mandement d'Amédée VIII, comte de Savoie, au châtelain, pour le prévenir de la mission donnée à Humbert Brilat, son familier, de faire les vins de Loyssey. — Allocation de 12 florins au châtelain pour son salaire.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8915. (Rouleau.) — Parchemin de 11m15 de long.

1411-1412. — Pierre-Châtel. — Compte d'Amblard Gerbais, châtelain. — Recette de 1 setier et de 2 bichettes de seigle pour les redevances dues dans les localités de Massignieu, Chemillieu et Belley. — Amendes de 3 florins, infligée à Jean Anglare, inculpé d'avoir ouvert des fossés dans les vignes de ses voisins et sur la voie publique, avoir parlé contre le mode de perception d'un subside levé par le comte, et aussi parce que son fils a connu charnellement la femme de Pierre Rivoyret; — de 11 deniers, payée par François Bonier, pour s'être approprié l'échelle de la veuve Jean Alais; — de 60 sous, infligée par le juge de Bugey à Pierre Vivier, pour s'être adjugé deux logettes (*logellon*) et une vache lorsqu'il faisait fonction de magistrat dans les pâturages des montagnes. — Mandement d'Amédée VIII, comte de Savoie, à Dom François Clavelet, chapelain de la chapelle castrale du Bourget et vignier (*vignolano*) de la vigne de Tresserve, de se rendre à Loyssey, de visiter et faire réparer les tonneaux, les cuves, le pressoir et les autres ustensiles de la grange, diriger la vendange et faire les vins (22 septembre 1411).

B. 8916. (Rouleau.) — Parchemin de 11m40 de long.

1412-1413. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon-Jean, Amblard et Urbain Gerbais, fils et héritiers d'Amblard Gerbais, châtelain. — Recette de 5 bichettes d'avoine de redevance, due à Chemillieu, Parves, Marcherieu, Yenne et Seyssel; — de 4 deniers, pour l'abergement, fait à François de Mengiaz et à Etienne de la Crouse, du cours d'eau de la fontaine de Sillins, tendant à Massignieu, pour l'irrigation de leurs terres, à la condition de n'élever sur ce cours, ni moulin, ni battoir, ni foulon ou autre *instrumentum* mu par une roue. — Amendes de 6 sous, payée par Pierre Michel, pour n'avoir pas déclaré les deux poteaux de porte qu'il a trouvés dans le Rhône; — de 3 sous, encourue par Laurence, servante de Thomas, pour avoir fait labourer une terre saisie.

B. 8917. (Rouleau.) — Parchemin de 12m80 de long.

1413-1414. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon-Jean, Amblard et Urbain Gerbais, fils et héritiers d'Amblard Gerbais. — Recette de 6 gerbes de froment, dues à Sillins,

pour la gerberie au temps des moissons, sur chaque feu. — La récolte des vins de la vigne de Loyssey produit 36 setiers. — Le châtelain rapporte que le comte de Savoie, accédant à la requête de Jean du Port, curé de Chemillieu, recteur de la chapelle fondée dans l'église paroissiale dudit lieu, par Etienne, ancien mistral de Pierre-Châtel, a rendu à cette chapelle la demi-soiture de pré saisie sur Jean Christin, poursuivi pour crime de meurtre, et ordonne l'abergement du reste de ses biens et la vente de ses meubles. — Amende de 6 sous, encourue par Enfermet du Claux, pour avoir établi une palissade sur le chemin de Natage. — Reconstruction de la grange de Loyssey, qui renferme le pressoir et le cellier. Le bâtiment dont le soubassement est en pierres, est construit en bois et torchis; la dépense monte à 18 florins.

B. 8918. (Rouleau.) — Parchemin de 10m55 de long.

1415-1416. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon-Jean, Amblard et Urbain Gerbais, fils et héritiers d'Amblard Gerbais, châtelain. — Amendes de 18 deniers, encourue par Vincent Monnin *pro penis spretis;* — de 18 deniers, payée par Jean Guillet, pour avoir fait un terreau (*terraillum*), malgré la défense de la cour; — de 8 deniers, payée par Etienne Chevrier, pour s'être emparé d'une fontaine. — Paiement de 5 sous 4 deniers, pour les dépenses de Martin de Chillon, familier du comte, envoyé par lui à Mâcon, pour en ramener 19 queues de vin de Mâcon, pour les dépenses de son hôtel à Aix, ensemble de celles de 12 hommes et des 2 bateaux qui ont transporté ces vins de Chanaz sur le Rhône au Bourget.

B. 8919. (Rouleau.) — Parchemin de 10m65 de long.

1416-1417. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon-Jean, Amblard et Urbain Gerbais, fils et héritiers d'Amblard Gerbais. — Recette de 6 gerbes de redevance pour la gerberie de Sillins; — de 1 setier et 4 bichettes d'avoine d'avenage dû au comte pour l'affouage, à raison de 1 bichet par feu, à Marcherieu et Charmont; — de 9 florins 6 deniers, pour le fenage (*fenataria*) appartenant au comte à Peyrieux, suivant les dernières reconnaissances faites par le commissaire des limites. — Le châtelain rapporte que l'amende de 20 francs, infligée par le juge de Bugey à Jeannette, femme de Pierre Malos, pour avoir dit à Jean de Nanton que son père était un bâtard, fils de convers, a été réduite d'un tiers par le comte. — Amende de 20 sous, prononcée par le même juge, contre Jean Bouvier, pour avoir clos son champ, nonobstant la défense qui lui en avait été faite.

B. 8920. (Rouleau.) — Parchemin de 11m10 de long.

1417-1418. — Pierre-Châtel. — Compte de Guigon-Jean, Amblard et Urbain Gerbais. — Le châtelain rapporte que le florin d'or dû à chaque mutation de curé à Seyssel n'a pas été payé, parce que le curé actuel, Jean Colombet, existe toujours. — La ferme du péage de Pierre-Châtel rapporte 70 florins. — Vente de froment à raison de 2 deniers oboles et demi-quart de denier la bichette; de cire, à 3 deniers la livre; de poulets, à 2 deniers pièce; de poules, à 1 obole et demi-quart; de chapons, à 1 denier; de corvées d'hommes, à 1 obole la corvée.

B. 8921. (Cahier.) — Petit in-folio, 9 feuillets, papier.

1465-1467. — Pierre-Châtel. — Compte de Pierre Duport, fermier du péage de Pierre-Châtel. — En 1465, la recette sans détail monte à 60 florins, la dépense à 123 florins. — En 1467, la recette sans détail monte à 106 florins, la dépense à 63 florins 6 deniers. — Le comptable demande qu'il lui soit passé la somme de 100 écus d'or, payable à noble Claude de Cursole, écuyer, à valoir sur celle de 400, qu'il avait prêtée à Louis, duc de Savoie.

B. 8922. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, papier.

1373-1375. — Pierre-Châtel. — Compte de Pierre Poncet, mistral de Pierre-Châtel, des revenus de la châtellenie, engagés en partie par le comte à Pierre Gerbais. — Livraison de 21 setiers de froment, portés au château de Pierre-Châtel et remis à Jean Bolier, maître des enfants du comte (*magister puerorum domini*). — Remise faite par le châtelain à Jean Dupont, des 12 bichettes de redevance qu'il devait pour une terre emportée par le Rhône. — Recette de 9 bichettes d'avoine à la Baume de Pierre-Châtel.— Paiement de 15 gros à Assento, de Chemillieu, pour fournitures faites à l'hôtel de la comtesse durant son séjour à Pierre-Châtel.

B. 8923. (Rouleau.) — Parchemin de 2m85 de long.

1362-1363. — Poncin, Cerdon, Barri et Beauvoir. — Compte de François de Longecombe, damoiseau, sieur de Tuey, châtelain de la terre de Cerdon, acquise par le comte de Savoie sur le comte de Namur. — Déduction faite au châtelain de 10 setiers d'avoine, sur les redevances d'avoine qui se perçoivent à Peyrieux, à raison de 1 setier par feu, à cause de 10 feux vacants, par suite de la mortalité (peste noire). — Mention que le comte de Savoie a inféodé la rede-

vance en vin qu'il percevait dans la châtellenie, à Jean Bremanczon. — Amende de 8 deniers, payée par Pierre de Cologny, pour avoir pris une petite mesure (*quandam caczolam*) dans la maison de son fils. — Vente des tourtes de redevance, à raison de 4 deniers viennois pièce; de corvées, à raison de 6 deniers chacune; de poules ou chapons, à 12 deniers pièce.

B. 8923 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 2m75 de long.

1402-1405. — Poncin. — Compte de François Compeys, écuyer, capitaine de Poncin, institué par lettres y insérées, d'Amédée VIII, comte de Savoie, pour la solde de lui, d'un noble et de 4 hommes, commis pour la garde du château de Poncin.

B. 8924. (Rouleau.) — Papier de 4m90 de long.

1405-1406. — Poncin, etc. — Compte de François Lyons, receveur. — Il mentionne la « cense des Juef, qui, ne demorant point au pays, n'ont rien payé. » — Vente de froment, à raison de 9 gros le quartal. — Paiement de 18 gros 1/2 pour les dépenses de Messire Colin, envoyé par le comte depuis Trévoux, faire provision de fromages à Poncin, pour le service de l'hôtel. — Achat de tuiles pour la réparation au château de Poncin, des toitures de la chambre « joste », la tour ronde de la cuisine. — Dépense faite pour le siége mis devant Montdidier par le comte. — Achat de 2 douzaines de pierres de grosses bombardes et autant de petites, 14 florins; — de 1 cent de fer de viretons, 18 gros; — de 1 quintal 1/2 de fer, pour faire « piés de chievra et piz pour rompre mur », 5 florins. — de 1 millier de grands clous chappeluz, pour faire « chat à rompre mur ». — Paiement de 1 florin, pour le souper de 3 hommes d'armes et de leur suite, qui se rendaient en garnison à Loyes que l'on disait menacé par le sire du Bouchage; — de 2 gros, pour les dépens de Levois, chambrier du comte, envoyé à Poncin savoir des nouvelles de la prise de Montdidier par le sire du Bouchage. — Livraison de 15 quartaux de froment, converti en pain et porté audit siége, pour la nourriture des gens d'armes et des communes, sous le commandement du bailli Parceval de La Baume. — Charroi de 2 bombardes de Poncin audit siége.

B. 8925. (Rouleau.) — Parchemin de 20m10 de long.

1402-1423-1424 (1). — Poncin, etc. — Compte de discrète personne Jean Veysie, de Cerdon, clerc notaire, constitué cellérier et receveur des châtellenies par Humbert de Thoires et de Villars, seigneur desdits lieux, en 1421, et confirmé après sa mort par le duc de Savoie, héritier de ses domaines. — Recette de 6 quartaux de froment, pour la cense perpétuelle des moulin et battoir de Poncin; — de 20 quartaux de froment, versés par le sieur de Froment pour le patronage de Neuville. — 4 meytères comptent pour 1 quartal; 4 quartaux, mesure de Poncin, pour 1 setier; 12 meytères de froment, mesure de Montréal, valent 11 mesures de Poncin; le quartal, mesure de Montréal, contient 6 meytères. — Livraison de 2 quartaux de froment à Guillanme Fenoillat, de Poncin, charpentier, de pension pour la visite annuelle de la halle du duc à Poncin. — Recette de 6 livres de cire, pour la ferme de la foresterie de Poncin. — Le châtelain affirme que la recette en vins de la vigne du clos situé sur Cerdon, contenant 140 fosserées, a été de 100 ânées. — Recette de l'abergement fait par le châtelain aux habitants de Milpuis, de toutes les terres vagues (*hermituris*) de leur territoire, suivant les limites désignées, sous la condition de payer chaque année une redevance de 15 sous viennois. — Réparation du four du duc et de la boucherie à Poncin. — Paiement de 30 florins à noble homme Claude de Saix, seigneur de Rivoire, conseiller et maître d'hôtel du duc, pour ses gages de châtelain de Poncin. — Lettres de Humbert de Thoires et de Villars, sieur de Poncin, du 17 novembre 1402, qui constitue Antoine Begnet, de Poncin, son châtelain dudit lieu. — Autres d'Amédée VIII, comte de Savoie, héritier de Humbert, du 28 janvier 140¾, qui confirme cette institution et la convertit en fief. — Autres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui ratifie l'acquisition faite par Claude de Saix sur les héritiers Begnet, et l'institue châtelain, pour en jouir aux mêmes droits et prérogatives (3 janvier 1412).

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8926. (Rouleau.) — Parchemin de 19m60 de long.

1364-1423-1425 (1). — Poncin, etc. — Compte de noble homme Claude de La Baume, châtelain de Barri. — Recette de redevance en froment, à Cerdon, La Baume, Challes, Estrablos; — de 1 meytère d'avoine, de 3 pots (*pothonos*) de fèves, 1 de millet, 2 de noix, pour le revenu des foires de Cerdon qui se tiennent les jours de Saint-Barthélemy, de la Sainte-Croix et de Toussaint; — de 107 florins, pour la taille levée sur les villages dénommés ci-dessus. — Composition de 6 deniers, payée par Humbert Lemuet, pour avoir dit à Jean de La Baume : « Tu es parjuras et tés parjuras sur les matines du châtelain. » — Réparations faites aux couvertures en bardeaux (*ancillorum*) du château de Barri. — Versement de 82 florins entre les mains de Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie. — Lettres d'Amédée, duc de

(1) Voir la note de la page 164.

Savoie, qui constitue Claude de La Baume châtelain de Barri, aux gages de 25 florins par an (1423, 2 juin). — Vente de froment, à raison de 6 deniers 2/3 le quartal ; d'avoine, à raison de 2 deniers 1/3. — Les fèves, millet et noix, mentionnés ci-dessus, sont vendus 1 denier. — Les poules sont vendues 1 obole et un demi-quart ; la cire, 3 deniers la livre. — Abergement fait par Humbert, sire de Thoires et de Villars, à Jean Baillet, des moulin et battoir de Cerdon, moyennant une redevance annuelle de 7 quartaux 1/2 de froment. — Recette de 3 florins pour la ferme de la clergie de la cour de Barri, adjugée à Jean Veyssie.

B. 8927. (Rouleau.) — Parchemin de 18m65 de long.

1424-1425. — Poncin, etc. — Compte de Jean Veyssie, châtelain. — Recette de 38 quartaux de froment pour la ferme de la greneterie ou coponerie (coupage), qui se perçoit au marché de Poncin ; — de 9 setiers de froment et 9 setiers d'avoine pour la ferme de la grosse dime. — Déduction faite au châtelain de la redevance due par Michel Guy, de Bollozon, pour un moulin tombé en ruines. — Livraison de blé à Jean Mermeti, cordier, pour une corde fournie pour le puits du château ; — à Jean Jourdain, maçon, pour la réparation des latrines du château (*necessarias*), de la salle et du four ; — aux charpentiers qui ont construit la bouteillerie et la cuisine sur les *estras* (c'est-à-dire les galeries) du château de Poncin. — Le châtelain mentionne qu'il n'a rien reçu en avoine pour l'affouage du bois, que certaines personnes vont faire dans les bois du duc, parce que la défense a été faite d'exercer cette faculté. Il en est de même pour la glandée. — Il rapporte que les tracs (*tractibus*) des sangliers et bêtes fauves, chassés dans l'étendue de la châtellenie, doivent rapporter au duc, savoir : pour chaque sanglier, la hure ; par cerf, l'épaule (*spatula*) ; et par ours, les quatre pattes (*plote*). — Recette de 12 deniers, pour l'abergement fait à Humbert Maillet, du droit de couper du bois mort dans les bois du duc pour faire des cercles ; — de 12 deniers, pour celui fait à Jean Veyssie, cellérier, de prendre et de disposer de l'eau de la Cueille (*Cula*), jusqu'à la rivière d'Ain, pour l'irrigation de ses terres et prés. — Construction du pont de la porte extérieure du château. — Réparation faite au puits. La façon, sans la fourniture des matériaux, est payée 25 florins aux charpentiers. — Façon d'une chambre des retraits près la chambre du duc, 10 florins. — Fourniture, façon de chalits, de tables et de buffets (*buffetos*), 6 florins 15 deniers. — Construction d'une fenêtre en pierres, dans la salle du château, contre le chauffoir (*chaforium*). — Fourniture d'une verrière de 6 pieds pour cette fenêtre, payée à « Dicto lo pyntre » à raison de 4 gros le pied, 2 florins. — Paiement de 15 florins pour la façon de l'*espicorium seu charforium* ; — de 15 deniers pour la réparation de deux ponts de bois de la grande tour du château.

B. 8928. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1425-1426. — Poncin, etc. — Compte de Jean Veyssie. — Recette de 15 quartaux de froment pour la ferme de la dime du sieur de Luyrieux. — Allocation de 9 quartaux de froment au receveur, pour le remuage (*consecatura*) et le mesurage du froment. — Recette de 135 ânées de vin, provenant de la dime perçue à Cerdon. — Injonction au receveur de faire connaître pourquoi la redevance de châtaignes ne figure plus au compte. — Recette de 2 deniers de cens, pour l'abergement fait par le châtelain à Pierre de Bire, d'une portion d'une île située près le pont de Poncin ; — de 3 deniers de cens, pour celui fait à Jean Berger, de prendre l'eau de Veyron, pour l'irrigation de ses prés ; — de 15 florins, pour la taille due à Beauvoir ; — de 24 livres, pour la ferme de la leyde du marché et du droit de tenir des étaux de Poncin. — Réparation d'un carré (*quadrum*) des loges (*seu estrarum*) en charpente du château, qui avait été renversé par son propre poids. — Réparation faite au pressoir de Cerdon. — Paiement de 3 gardes qui, selon la coutume, gardèrent les chemins, afin que nul ne pût sortir son vin ou ses raisins de la ville, sans estimation et sans la permission du maître de la vendange du duc.

B. 8929. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1425-1427. — Poncin, etc. — Compte de Claude de La Baume, châtelain de Poncin. — Allocation au châtelain de 6 quartaux de froment, perçus par Perceval de La Baume, chevalier, et ses enfants. — Le châtelain fait l'aveu qu'il ignore ce qu'on lève pour les herbes d'étable et où sont situées ces herbes. — Recette de 4 livres de cire pour la ferme de la foresterie de Barri ; — des langues des 2 bœufs tués à Cerdon pendant l'année ; — de 3 deniers de cens, pour l'abergement fait à Pierre et Jean Maréchal d'une place, à l'effet d'y établir une papeterie (*baptistorium papiri*), y loger des meubles et y conduire l'eau de Praaux ; — de 2 deniers de cens, pour l'abergement fait à Humbert Lemuet, de prendre cette eau de Praaux pour irriguer ses prés. — Composition de 3 florins, payée par Henri Mollod, pour avoir tué le petit pourceau de Pierre Arpis. — 15 sous viennois ou 8 sous forts comptent pour 12 deniers gros, 12 deniers gros pour 1 florin d'or petit poids.

B. 8930. (Rouleau.) — Parchemin de 12m70 de long.

1426-1427. — Poncin, etc. — Compte de Jean Veyssie, de Cerdon. — Dépense de 4 quartaux 1/2 de froment, pour les

vendanges de Cerdon. — Allocation de 8 quartaux d'avoine au cellérier, pour le remuage et le mesurage de 161 quartaux 2 meytères de redevances dues au duc, à raison de 1 quartal par 20, selon la coutume. — Le châtelain mentionne qu'on ne lève pas de taille à Poncin. — Recette de 20 livres, pour la ferme du four de Poncin. — Le châtelain rapporte que la ferme de la clergie de Poncin a été donnée par Humbert de Villars à François Leroux, notaire audit lieu. — Compositions de 10 gros, payée par Henri Roland, pour avoir dit à Enguerrand Douille : « Herlo je te farey fuir for du pays comme chat et lare ; » — de 2 florins 4 deniers, payée par Mathieu Cochet, coupable d'avoir crié à mort, à mort à Guillaume Botex, et de l'avoir blessé à la tête. — Allocation de 16 florins au receveur, pour la vendange de Cerdon. On y remarque le paiement de 2 hommes qui vaquèrent pendant 4 jours à nettoyer le pressoir (*penore*), les cuves et à décharger les animaux qui apportaient les raisins ; — de ceux qui perçurent la dîme et l'amenèrent au pressoir.

B. 8931. (Rouleau.) — Parchemin de 19m80 de long.

1427-1428. — Poncin, etc. — Compte de Jean Veyssie. — Le châtelain rapporte que la ferme de la glandée et du panage des porcs, dans les bois du duc, n'a point trouvé d'adjudicataire. — Recette de 4 poules de redevance à Poncin et de 33 1/4 à Beauvoir. — Le châtelain fait connaître que les corvées dues au duc à Cerdon, sont employées à la culture de la vigne, du clos et du pré de Luyrieux. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, qui, pour coopérer à la dotation de la chapelle de Saint-Jean l'Evangéliste, fondée dans l'église paroissiale de Poncin, par Guillaume Bollomier, son secrétaire, natif dudit lieu, lui vend et cède les dîmes grosses et de Luyrieux qui se lèvent sur le blé, les revenus du four banal et la dîme de vin de Cerdon, pour la somme de 400 florins, lesquels seront employés à l'utilité de ladite chapelle (13 octobre 1427). — Recette de 12 deniers pour la ferme *boletarum*, qu'on tire du bois de buis dans les forêts du duc, à Beauvoir. — Mandement du duc au châtelain de faire les réparations nécessaires au château de Poncin (1424, 29 mai). — Réparation de la converture du chauffoir ; — des verrières de la chambre « dou Retrayt ». — Ouverture de fenêtres dans les chambres de la bouteillerie et de la panneterie. — Visite des toits de la tour carrée, dite du Trésor, de la tour ronde et de la grande salle.

B. 8932. (Rouleau.) — Parchemin de 18m35 de long.

1427-1429. — Poncin, etc. — Compte de Claude de La Baume. — Recette de 69 poules de redevances dues à Cerdon, La Balme, Challes et Etables ; — de 9 livres de cire pour la ferme de la foresterie de Barri ; — de 4 deniers, pour la moitié de la dîme de chanvre perçue à Cerdon, l'autre moitié appartenant au curé du lieu. — Composition de 2 florins 3 deniers, payée par Etienne Bouillet, inculpé d'une peine punie d'une amende de 50 sous. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, rendues en suite de la requête des prieur et couvent de la Grande-Chartreuse, par lesquelles il mande aux gens de ses comptes de faire payer audit couvent les 20 sous de rente annuelle, qui lui ont été légués par le testament d'Humbert de Thoires et de Villars, à prendre sur les revenus de sa terre de Barri et Cerdon (1428). — Compositions de 6 deniers, payée par Barthélemy Charnet, pour avoir dit : *ordura*, à la femme Billion ; — de 2 florins, payée par Pierre Lesour, inculpé d'avoir pris Jean Guillemet par la tête et d'avoir voulu l'*estrangulare*. — Réparations faites à la toiture du cellier de Cerdon.

B. 8933. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1428-1429. — Poncin, etc. — Compte de Jean Veyssie. — Recette de 20 quartaux de froment, autant de seigle et d'avoine, des héritiers du sieur de Froment, pour le patronage de Neuville. — Le receveur constate que le revenu du pré situé derrière le château de Poncin et le petit jardin de l'intérieur font partie des réserves du châtelain. — Recette de 7 florins, pour le revenu du pré de Luyrieux. — Amendes de 2 florins, infligée à Jean Germain, inculpé d'avoir poursuivi et voulu frapper d'une épée Antoine Hugon, *personam publicam* de Poncin ; — de 100 sous, infligée à la veuve Jacquemet, pour avoir assigné des sujets du duc devant une autre cour. — Mandement du duc Amédée VIII au châtelain de Poncin, d'aberger le mas (*massum*) de Pierre Colin, de Milpuis, à lui advenu par mainmorte, à Pierre Rasure, dudit lieu, sous un servis annuel et l'entrage de 25 florins (8 novembre 1428). — Réparations faites au château : ouverture d'une fenêtre dans la chambre ducale ; construction d'un ayguier et d'un fourneau dans la cuisine ; réparation de la porte de la prison (*prisonniera*) dans la tour ; couverture d'une bretache ou échiffe, près la porte Colice.

B. 8934. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1429-1430. — Poncin, etc. — Compte de Jean Veyssie. — Mention par le châtelain du défaut de revenu de la ferme des bois du duc pour le panage, attendu que *nulle glandes creverunt ipso anno*. — Injonction au châtelain de justifier des lettres par lesquelles le duc a remis sa vigne de Cerdon à plusieurs personnes pour la cultiver *ad medium vinum*. — Le receveur fait connaître que le revenu du péage *vitrorum*, des fromages et des tourtes, établi à Poncin, appartient au châtelain.— Amendes de 1 florin d'or, payée par Antoine Chevro-

tier, pour avoir blasphémé devant le châtelain; — de 6 deniers, payée par Etienne de Sugi, inculpé d'avoir dit injurieusement à Jean Culuère : « Tu m'as tout trobla mon lit. » — Reconstruction de la couverture de la grande grange de Poncin. — Réparation faite à la roue du puits. — Serrure mise à la porte de la chambre *juxta oblam*. — Paiement de 10 florins à Jean Broyssie, de Sallanches, chapelain de la chapelle de Saint-Georges, fondée par le duc au château de Poncin, pour sa pension annuelle.

B. 8935. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1426-1429-1430 (1). — Poncin, etc. — Compte de Claude de La Baume. — Le châtelain mentionne que, sur la supplique des corvéables de Cerdon, la Chambre des comptes a évalué chaque jour de corvée à 5 deniers forts. — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue Jean Veyssie, de Cerdon, notaire, clerc de la cour de Barri et Cerdon sa vie durant, sous la réserve de payer annuellement une somme de 4 florins, et celle de 50 florins pour une fois seulement (18 août 1426). — Composition de 9 gros, payée par Pierre Laurent, inculpé d'avoir, étant dans la chapelle des Praaux, frappé Bierre Mérard sur les doigts jusqu'à effusion de sang. — Versement de 169 florins entre les mains de Michel de Fer (*de Ferro*), trésorier général de Savoie.

B. 8936. (Rouleau.) — Parchemin de 10m65 de long.

1430-1431. — Poncin, etc. — Compte de discrète personne Eudes Bonateri Cormano, cellérier et receveur de la châtellenie de Poncin. — Il fait mention de la remise faite par le duc au fermier de la greneterie, de la moitié de son fermage, soit 30 quartaux de froment. — Recette de 6 quartaux d'avoine, pour la cense assignée sur les moulin et battoir de Poncin, situés hors de la ville, sur la rivière de Veyron. — Déduction faite au receveur de 2 poules de redevances perçues par Humbert de Luyrieux, chevalier. — Le receveur rapporte que le châtelain perçoit le tiers de tous les bans accordés ou condamnés qui n'excèdent pas la somme de 6 livres et 2 florins sur toute composition et condamnation dépassant 6 livres. — Façon de trois portes de sapin, pour la boucherie de Poncin, ferrées de 14 esparres et 250 clous. — Paiement de 2 sergents qui ont gardé le château pendant 4 mois, à raison de 5 florins par mois. — Mandement du duc, qui ordonne cette garde (20 juin 1430).

B. 8937. (Rouleau.) — Parchemin de 8m50 de long.

1430-1431. — Poncin, etc. — Compte de Jean Veyssie, de Cerdon, châtelain de Barri et de Cerdon. — Recette de 1 meytère 1/2 de froment, 3 meytères d'avoine, 6 pots de fèves, 3 de millet, 1/2 meytère de noix et 1 meytère 1/2 de châtaignes. — Les perdrix, les lièvres et les renards sont ajoutés à la ferme de la chasse des sangliers, des ours et des cerfs. — Abergement fait par le châtelain à Antoine Martin, d'une maison et d'un curtil situés à Cerdon, et de vignes, sous l'entrage de 48 florins. — Compositions de 3 florins, payée par Pierre Guichard, inculpé d'avoir dit dans plusieurs lieux que Messire Jean Tonet, curé d'Etables, couchait avec la femme de François Tissot; — de 13 gros, payée par Antoine Leblanc, pour avoir lacéré un procès-verbal (*policiam*) que Jean Guillet remettait à Antoine Buguet, clerc, pour le lire; — de 1 florin, payée par Antoine Martin, pour avoir traité de mensonge la déposition de Jean Venat; — de 4 gros, payée par Antoine Billion, pour avoir dit d'Humbert Billion qu'il était « très chat » (*cathissimus*).

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8938. (Rouleau.) — Parchemin de 21m35 de long.

1431-1432. — Poncin, etc. — Compte d'Eudes Bonateri Cormano, cellérier. — Injonction au receveur de s'assurer à quel titre Antoine Buguet et ses héritiers jouissent de la dîme du sieur Pierre Allemant. — Recette de 4 florins, pour les lods et vente d'une maison à Poncin, achetée 25 florins par Jean Coyssia. — Lettres-patentes d'Amédée VIII, duc de Savoie, portant réunion de la châtellenie de Barri et Cerdon à celle de Poncin (1431, 22 février). — Construction, par ordre de Boniface de Saix, capitaine du château, de deux *foresias seu eschiffias* en charpente aux deux angles du dehors de la grosse tour. — Reconstruction du ravelin placé devant la porte du château, et de l'arche en pierre sciée de la porte dudit ravelin. — Charroi de six *balista* amenées de Pont-d'Ain. — Achat, moyennant 4 deniers gros, d'une trompette de bois (*trompeta fusta*), *pro trompando* au château. — Couverture de la petite eschiffe placée au-dessus de la porte du château.

B. 8939. (Rouleau.) — Parchemin de 18m80 de long.

1432-1433. — Poncin, etc. — Compte d'Eudes Bonateri Cormano, cellérier. — Compositions de 1 florin, payée par Jean de Cormarenche, inculpé d'avoir dit à Pierre de Notorbent que tous ses protocoles n'étaient que mensonges; — de 10 deniers, infligée à Pierre Potet, pour avoir appelé la femme d'Antoine Martin : « Torchon, orduro, merdosa; » — de 1 florin, encourue par les frères Guichard, d'Etables, pour avoir administré les biens de leur neveu sans mandat de la justice. — Réparation au toit de la tour carrée du château; des galeries. — Reconstruction d'une bretoiche. — Paiement de 30 florins à Claude de Saix, châtelain, pour ses gages. — Vente de

froment, à raison de 16 deniers gros le quartal; d'avoine, à raison de 4 deniers le quartal; de poules, à raison de 1 obole 1/2 la pièce; de cire, à 3 deniers la livre; de vin, à 20 deniers l'ânée; d'une épaule de cerf, à 1 denier; de 2 langues de bœufs pour 1 denier.

B. 8940. (Rouleau.) — Parchemin de 22m38 de long.

1433-1434. — Poncin, etc.— Compte de Jean Veyssie, de Cerdon, receveur et cellérier. — Recette de 31 quartaux d'avoine pour la ferme de la greneterie et du *coponagium* qui se perçoit au marché de Poncin. — Allocation de 6 quartaux d'avoine pour le louage du grenier, dans lequel sont déposés les grains du duc. — Recette de 13 livres pour la ferme du four de Poncin. — Amendes de 15 gros, encourue par Pierre Corbet, de Challes, inculpé d'avoir déposé des pierres sur la voie publique;— de 1 florin, payée par Huguenin Bialis, pour avoir dit au lieutenant du châtelain : « Il n'y az Varambon, ne Varambonaz pour quoy nos leyson d'avoir notre droit eysy ne sont entendu que les hommes de Varambon. » — Paiement de 6 gros à Jean Goliet, qui, pendant six jours, porta dans la ville de Cerdon la corbeille (*biscornuta*) pour recevoir la dîme des vins due au duc; — au clerc qui l'accompagnait et qui resta lors de la vendange du clos pour diviser les raisins.

B. 8941. (Rouleau.) — Parchemin de 4m75 de long.

1434. — Poncin, etc. — Compte de Pierre de Corlenon, notaire, commissaire des possessions de Poncin, Barri, Cerdon et Pont-d'Ain, des recettes par lui faites dans ces châtellenies, à la suite de la confection du terrier sur de nouveaux censitaires ou contribuables. La recette totale monte à 500 florins 2 deniers, sur laquelle il prélève 450 florins pour l'écriture et la confection du nouveau terrier de Barri et Cerdon, et 5 florins pour l'écriture et la rédaction du compte.

B. 8942. (Rouleau.) — Parchemin de 39m65 de long.

1434-1435. — Poncin, etc. — Compte de noble homme Antoine Cavalier, cellérier et receveur. — Recette de 18 quartaux d'avoine pour la ferme des bois de Poncin ; — de 6 livres de cire pour la ferme de la foresterie de Beauvoir; — de 12 ânées de vin seulement. Le châtelain observe qu'en 1434 les vignes furent cuites et conglutinées (*coctæ et conglutinatæ*). (En Bourgogne, on dit encore *arsies*.)— Compositions de 2 florins, payée par noble Archimand de Mornay, pour avoir dit à Jean Dyon : « Tu mens ; » — de 4 florins, payée par Amédée d'Avrilly, pour avoir frappé noble Michel Bonard, de Poncin. — Recette des redevances en froment payées par les habitants de Cordon, Etables, La Balme, Challes, la paroisse de Saint-Alban, tous inscrits individuellement. — Recette de cire sur les habitants d'Arans, Izenave, Lantenay, Outriat, Talipiaz, Lou Trembloy. — Composition de 8 deniers, payée par Goiffon de Meyriat, pour avoir amené une femme dans l'étable de Humbert Billion. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie (1431, 14 octobre), portant don de 3,000 florins à Claude de Saix, écuyer et son conseiller. Cette somme est assignée sur les revenus de Bourg et de Poncin.

B. 8943. (Rouleau.) — Parchemin de 22m65 de long.

1435-1436. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Cavalier. — Recette de 30 quartaux d'avoine pour la ferme de la grosse; — de 19 livres, pour la ferme de la leyde du marché et du *banchagium* de Poncin. — Composition de 12 deniers, payée par Anne, femme Berthet, pour avoir pris des choux dans le curtil de la femme Moyet. — Réparation faite à la charpente et à la couverture de la boucherie de Poncin, et au four banal.

B. 8944. (Rouleau.) — Parchemin de 24m40 de long.

1436-1437. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Cavalier. — Composition de 8 deniers, payée par Jean Michaud, pour avoir frappé la jument de Guillaume Malichon. — Le châtelain rapporte que le fermier du marché de Cerdon perçoit sur chaque meytère de froment, seigle ou avoine, 1 pot dont 12 valent 1 meytère; — 1 denier sur chaque tête d'animal et sur toutes les marchandises qui y sont mises en vente. — 2 vases ou pots de vin comptent pour 1 quarteron, 2 quarterons pour 1 baril, et 2 barils pour 1 setier. — Paiement de 2 charpentiers de Bresse, employés à relier les tonneaux au pressoir de Cerdon, à raison de 2 deniers gros chacun par jour. — Achat de 14 douzaines de petits cercles et de 3 douzaines 1/2 de grands cercles, moyennant 2 florins 11 deniers. — Reconstruction d'une partie de la charpente de la halle de Poncin.

B. 8945. (Registre.) — Petit in-folio, 200 feuillets, papier.

1436-1442. — Poncin, etc. — Registre contenant la copie des marchés passés par Antoine Cavalier, vice-châtelain, et Jacquemet de la Crouse, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Savoie : 1° Avec des maçons, pour la construction des murailles du château de Poncin, suivant les ordres de Manfred, marquis de Saluces, maréchal de Savoie, et de Jean de Bellecombe, capitaine général des fortifications. On reconstruit le mur de courtine entre la tour ronde et celle de la prison; celui de la grande tour à la tour qui doit être bâtie à l'angle de la bretoiche de Belregard; de la tour du

manteau à la tour ronde; de la tour de la ville à la nouvelle tour. Construction de cette nouvelle tour, qui doit être carrée et semblable à la grosse tour; reconstruction de deux pans de murs du *recept*. 2° Avec des chaufourniers pour l'établissement de fours à chaux. 3° Avec des maçons pour l'emmortellement de ces diverses bâtisses. — Compte général de la dépense.

B. 8946. (Rouleau.) — Parchemin de 24m25 de long.

1437-1438. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly, receveur et cellérier. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, qui institue Amédée d'Avrilly, bourgeois de Poncin, son receveur et cellérier de Poncin (17 août 1437). — Composition de 6 deniers, payée par Jeannette, femme de Jean Donat, pour avoir brisé le scellé du duc, apposé sur la porte de sa maison. — Paiement de 140 florins à Pierre de Novelles, receveur des assignations, pour la fortification du château de Poncin.

B. 8947. (Rouleau.) — Parchemin de 22m40 de long.

1438-1439. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Déduction faite au receveur d'une certaine quantité d'avoine sur le fermage de la greneterie, parce que cette année l'avoine n'a point donné et qu'on n'en a point amené au marché de Poncin à cause des gens de guerre répandus dans la Bresse. — Livraison de 6 ânées de vin à Laurent Laurent, chapelain de la chapelle Bollomier en l'église de Poncin, pour la dotation de cette chapelle. — Recette de 1 denier de cens, pour 2 pieds de terre, situés dans la halle de Cerdon, abergés à Antoine Colliard. — Composition de 16 deniers, payée par François Neyrat, pour avoir fait passer le ruisseau de Praaux sur la voie publique.

B. 8948. (Rouleau.) — Parchemin de 30m30 de long.

1423-1439-1440 (1). — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, portant nouvel abergement à François Serreur, de Poncin, des moulin et battoir dudit lieu (15 mars 142 $\frac{2}{3}$). — Autre fait à 14 habitants de Cerdon et La Balme de la grande vigne du duc, dite le Clos, et celle de la Chevrière, sous la seule condition d'en partager la récolte (1423). — Autre fait en 1424, aux habitants de Milpuis, de toutes les terres vagues de leur territoire. — Lettres du duc Amédée VIII, données en 1433, qui continue à Jean Serreur, de Poncin, l'office de la scribanie de la cour dudit lieu, que tenait son père, moyennant une somme de 100 florins, une fois payée. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, qui aberge à Pierre Parpillion le grand pré de Luyrieux avec son *aquagium*. — Reconstruction du grand four banal de Poncin, sous la direction de Jacquemet de la Crouse, maître des œuvres de maçonnerie du duc; la dépense monte à 76 francs. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui nomme Guillaume Bersier chapelain de la chapelle Saint-Georges, au château de Poncin (1437).

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8949. (Rouleau.) — Parchemin de 29m85 de long.

1440-1441. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Le châtelain rapporte que la ferme de la glandée et du panage n'a produit que 12 quartaux d'avoine, par suite du manque de glands dans les forêts du duc. — Recette de 7 ânées de vin provenant de la récolte des clos de vigne de Cerdon abergés à culture par moitié. — Mention de l'abergement des langues de bœufs et de vaches tués à la boucherie de Cerdon, fait par le duc à Antoine Bollomier, son secrétaire, pour une redevance de 1 florin. — Amende de 4 florins, infligée au fils François Conet, de La Balme, pour avoir mis le feu dans un pré. — Réparation de la couverture de la grande salle du château et de la charpente de la halle de Poncin.

B. 8950. (Rouleau.) — Parchemin de 5m20 de long.

1441. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly, receveur et cellérier de la châtellenie de Poncin, du subside de 16 deniers gros par feu, accordé par les hommes des possessions « cismontaines » du duc de Savoie et ceux des ecclésiastiques, afin de subvenir aux dépenses de Philippe de Savoie, comte de Genève, pour les faits (*factis*) du Saint-Père Félix V. La perception s'étend sur 211 feux et produit 300 florins 16 deniers.

B. 8951. (Rouleau.) — Parchemin de 26m30 de long.

1427-1441-1442 (1).— Poncin, etc.— Compte d'Amédée d'Avrilly.— Lettres de Louis, duc de Savoie, qui accorde remise entière aux fermiers de la greneterie, de la leyde du marché et du four banal de Poncin, à cause de la peste qui a régné toute l'année 1441 audit lieu (144 $\frac{1}{2}$, 10 janvier). — Recette de 1 sou de cens sur un bois près de Poncin, abergé à Giraud Guenier. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, qui afferme pendant 10 ans à Jacques de Rotul, citoyen de Genève, moyennant 60 florins, toutes les buissières (*boysserias*) du Bugey (1427, 31 janvier). — Vente de froment à raison de 1 denier 3/4 la bichette ou meytère; de seigle, à 1 denier 1/6 la bichette; d'avoine, à 1 obole gros; de poules, à 1 obole et demi-quart de denier pièce; de vin, à 1 florin l'ânée; de cire, à 3 deniers la livre.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8952. (Rouleau.) — Parchemin de 28m de long.

1442-1443. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Le receveur rapporte qu'il n'a pu avoir communication du titre de vente par le sieur de Villars à Jean Buguet de la dîme du sieur d'Allemant, parce qu'un des héritiers demeure avec le pape Félix V, et un autre fait partie de la maison du duc. — Recette de 21 florins 8 deniers pour les lods d'une maison et d'un curtil achetés 130 florins, par les frères Laurent. — Composition de 18 deniers, payée par Guillaume Belle, pour avoir écorcé des chênes. — Inventaire des biens délaissés par Etienne Colomb, décédé mainmortable du duc. — Recette de 1 florin pour la ferme du chanvre de Cerdon, dont le curé prend la moitié. — Le châtelain rapporte que cette ferme n'a rien produit à cause de l'épidémie qui a régné au pays. — Amende de 1 florin, infligée à Humbert Molod, pour avoir poursuivi devant la cour de la Bastide un délit commis sur les terres du duc de Savoie. — Paiement de 6 florins pour la dotation de la chapelle de Bollomier, en l'église de Poncin. — Reconstruction des corps en bois (*coros sapini*), reliés avec des viroles de fer, de la fontaine du château de Poncin depuis la source jusque dans l'intérieur dudit château, moyennant 22 florins.

B. 8953. (Rouleau.) — Parchemin de 28m25 de long.

1443-1444. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Recette de 30 ânées de vin, provenant de la dîme des vignes de Cerdon. — Amendes de 1 florin, payée par Jacquet Colomb, dont les bœufs ont été trouvés dans les paquiers de la communauté; — de 4 florins, à Jean Magnard, d'Etables, pour avoir exercé l'office de magistrat; — de 2 florins, payée par Pierre Rosset, carrier, inculpé d'avoir retenu la *bombardam* de M. Jean Conet. — Le receveur mentionne le refus constant fait par le curé de Poncin, de payer le patronage que le duc prétend sur son église. — Construction des portes de la tour Morandier devant le pont-levis, devant la planchette de la tour allant à la basse-cour et au donjon.

B. 8954. (Rouleau.) — Parchemin de 27m75 de long.

1444-1445. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Le châtelain rapporte, au sujet de la redevance des châtaignes, qui figure toujours dans ses comptes, qu'il résulte du témoignage des anciens, que jamais cette redevance n'a été perçue, même du temps des sires de Villars. — Abergement fait par le châtelain à Girard, de Ruffinieux, d'une terre vague en Bélie, sur le territoire de Poncin, moyennant 12 deniers de cens annuel. — Composition de 2 florins, payée par Etienne Cheneroux, pour avoir vendu du bois en temps défendu. — Inventaire de l'artillerie nouvellement placée au château de Poncin : un veuglaire portant une pierre de 6 livres; 4 couleuvrines liées sur affût (*chassiam*) avec 3 cercles de fer, avec chacune une plombée de la grosseur d'une petite noix; 8 arbalètes. — Couverture du mur entre la tour ronde et le manteau contre lequel porte le vieux « maisonnement » du château; réfection des ponts-levis; curage du puits. — Mandement de Louis, duc de Savoie, aux châtelains de Bresse, d'exécuter tout ce qui leur sera commandé par Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, pour la défense de leurs châteaux (1444, 13 octobre). — Ordre du maréchal pour l'armement et la fortification du château de Poncin.

B. 8955. (Rouleau.) — Parchemin de 29m de long.

1445-1446. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Abergements faits par le châtelain à Humbert Baillet de 5 journaux de terre vague en Gros, finage de Poncin, moyennant une redevance de 8 deniers; — aux habitants de Bollozon, de toutes les terres vagues, paquiers et bois de leur territoire, moyennant une redevance de 1 sou viennois. — Autre, du bois de Chentain, sur Poncin, fait à Jean Parpillon, moyennant 3 sous 4 deniers de redevance. — Remise à Perronnette Berard et Charbonnier des servis qu'ils devaient, à cause de leurs curtils qui ont été emportés par les eaux. — Réparation faite à la charpente de la halle de Poncin.

B. 8956. (Rouleau.) — Parchemin de 29m65 de long.

1446-1447. — Poncin, etc. — Compte de noble Amédée d'Avrilly, cellérier et receveur. — Recette de 6 quartaux de froment pour la ferme des moulin et battoir de Poncin. — 4 meytères sont comptées pour 1 quartal; 4 quartaux, mesure de Poncin, pour 1 setier; 12 meytères, mesure de Montréal, pour 11 de celle de Poncin; chaque quartal, mesure de Montréal, contenant 6 meytères. — Paiement de 6 quartaux de froment pour la location du grenier du duc à Poncin. — Amendes de 2 florins, payée par Pierre Botache, pour avoir mené ses porcs dans les bois du duc; — de 2 florins payée par Jean Laurent et ses complices, qui prirent les vaisseaux (*caphas*) de la maison d'Henri d'Estully. — Injonction au receveur de dresser l'inventaire de tous les biens possédés dans la châtellenie par Guillaume Bollomier, chevalier. — Reconstruction du toit de la guérite (*bayeta*) de la tour du manteau emportée par *boreas seu ventus*. — Pose d'une porte dans la cave du donjon, convertie en prison. — Réparation de la bouche du four banal; on y met des plaques de fer.

B. 8957. (Rouleau.) — Parchemin de 23m45 de long.

1447-1448.— Poncin, etc.— Compte d'Amédée d'Avrilly. — Recette de 20 setiers, moitié blé et avoine, pour la ferme de la grosse dîme de Poncin ; — de 15 florins pour la taille de Beauvoir. — Amende de 15 sous, prononcée contre la veuve Point, pour avoir décoiffé (*dechevelasse*) la femme d'Antoine Janot. — Recette de 6 livres pour la ferme de la foresterie de Barri. — Mandement de Louis, duc de Savoie, au receveur de Poncin de verser 200 florins pour composer l'assignation de 1,000 florins, faite à Claude de Saix, doyen, Amédée de Champion et Louis Chevelut, chevaliers, *in solitudine Ripaille Deo famulantes.*

B. 8958. (Rouleau.) — Parchemin de 25m90 de long.

1448-1449. — Poncin, etc.— Compte d'Amédée d'Avrilly. — Recette de 73 quartaux de froment et autant d'avoine pour la ferme de la greneterie et du coponage qui se perçoit sur le marché de Poncin ; — de 4 deniers viennois pour l'abergement, fait à Pierre Monin, d'une écluse sur la rivière de Veyron, pour l'irrigation de son pré. — Composition de 15 florins payée par Laurent Corber, de Challes, inculpé d'avoir volé la mule de certains marchands. — Réparations faites à la charpente et à la couverture du pressoir de Cerdon sous la direction d'Amédée Garga, maître des œuvres du duc en Bresse et Bugey. Le même maître fait remplacer 200 toises de corps en bois, qui amènent l'eau dans le château de Poncin ; il fait refaire le pont *mortuus* du « bellévar » du château, ainsi que le foyer du four banal, *quia panes ibidem decoquendum venient ad perditionem.*

B. 8959. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1449-1450. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Recette de 4 livres 1/2 de cire pour la ferme de la sergenterie de Saint-Albin, tenue par Antoine Guichard ; — de 6 ânées de vin, provenant de la récolte des vignes du duc à Cerdon, cultivées à moitié ; — de 6 deniers, pour l'abergement à Antoine Baillet, d'une terre sur Gros, à Poncin. — Composition de 10 deniers, payée par Girard, de Bussignaz, pour avoir blasphémé dans la cour du châtelain. — Recette de 1 sou, pour l'abergement d'un cours d'eau à Cerdon, fait à Antoine Séroniat, de Corleins ; à Antoine Veyssie, curé de Cerdon ; — de 1 denier du même cours d'eau à Jean Colliard, *pro vertendo quemdam folonum.*

B. 8960. (Rouleau.) — Parchemin de 28m de long.

1450-1451. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Recette de 16 quartaux 6 meytères d'avoine, pour la ferme de la glandée des bois de Poncin ; — de 15 deniers pour la ferme *boletarum* extraites des forêts de buis du mandement de Beauvoir.— Compositions de 20 deniers, payée par Jean Monin, pour avoir diverti le cours de la rivière de Veyron ; — de 6 florins, payée par Humbert Chassura, qui avait pris et caché le corbeau de Girard Trouillet. — Recette de 1 quartal 3 meytères d'avoine d'Antoine Veyssie, curé de Cerdon, pour la ferme des dîmes dudit lieu. — Composition de 6 florins 8 deniers, payée par Claude Conet, inculpé d'avoir enfreint un jugement, injurié la femme Chaudet et frappé Etienne Leyne avec un fléau (*eccosserio*). — Travaux faits pour couvrir la source de la fontaine du château d'une pierre de 3 pieds de diamètre, pour murer l'enceinte jusqu'à l'ouverture où s'embouche le premier corps et curer 150 toises de ces corps, qui étaient remplis de limon et de terre. La dépense monte à 5 florins 4 deniers.

B. 8961. (Rouleau.) — Parchemin de 13m20 de long.

1451. — Poncin, etc. — Compte rendu par Amédée d'Avrilly, receveur et cellérier de Poncin, du subside ou don accordé par les trois états de la Cismontane au duc de Savoie, à l'occasion du mariage de sa fille Charlotte avec Louis, Dauphin de Viennois, à raison de 3 florins sur chaque feu d'hommes, relevant immédiatement du duc ou des églises, et 18 deniers pour les autres.

B. 8962. (Rouleau.) — Parchemin de 29m de long.

1451-1452. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Remise faite par le duc à Jean du Sollier, fermier de la greneterie de Poncin, de la moitié de son fermage, à cause de la peste qui a sévi *vehementer* audit lieu. — Livraison de 20 poules de redevance pour la dépense de l'hôtel du duc à Pont-d'Ain. — Amende de 16 deniers, payée par Jacquemet Jacqueron, pour avoir diverti le cours du ruisseau de Cremant. — Achat de 2 aunes 1/2 de drap gris d'Allemagne pour mettre sur le bureau du receveur, 18 deniers. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui accorde une pension de 10 florins à Pierre Bernard, *alias* Jaillet, de Pont-d'Ain, maître des œuvres de charpenterie de Bresse. — Dépense de 26 florins, pour la nourriture des hommes de commune, employés à la destruction du château de Varambon.

B. 8963. (Rouleau.) — Parchemin de 38m40 de long.

1452-1453. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Mention du don de la ferme de la clergie et notarie de Poncin, fait par le duc à Jean Serreur, fils de François Serreur, ancien scribe de ladite cour, moyennant la

somme de 10 florins. — Amende de 8 florins, encourue par Pierre Lumin, *pro certo forcrido domini.* — Paiement de 16 deniers aux prieur et religieux de la Grande-Chartreuse, pour l'anniversaire fondé par le sire de Thoires et de Villars et assignés sur les revenus de la châtellenie. — Réparations faites aux murs du four banal; — ouverture de 2 fenêtres *pro illuminando* ledit four. — Jean de Châteauvieux et Philibert de Menthon, capitaines généraux de Bresse et de Bugey, ordonnent au châtelain de mettre 6 gardiens au château, 1 sur chaque tour et 2 sur la porte; de se pourvoir de 1 millier de traits; de faire bien *marchicolare et explanare* le château.

B. 8964. (Rouleau.) — Parchemin de 30m de long.

1453-1454. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Livraison à Jean du Bois, chapelain, recteur de la chapelle fondée par Guillaume Bollomier, des 6 ânées de vin données par le duc pour la dotation de cette chapelle. — Recette de 4 sous de Pierre Laurent, pour l'abergement d'un angle de la halle de Poncin; — de 1 sou viennois d'Amédée Gargat, pour l'abergement de terres vagues sur la montagne de Poncin. — Composition de 3 deniers, payée par Perronette, femme de Jean Monin, à cause des trois procès intentés par elle à son mari devant la cour de Poncin. — Recette de 4 florins pour la ferme de la cour de la châtellenie de Barri et Cerdon, abergée à Jean Veyssie, clerc. — Mention de la mort de Claude de Saix, châtelain de Poncin.

B. 8965. (Rouleau.) — Parchemin de 30m de long.

1454-1455. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Recette de 1 meytère de noix de redevance, payée par Jean Mulet; — de 9 livres de cire pour la ferme de la foresterie ou sergenterie de Beauvoir; — de 4 deniers pour la redevance d'un abergement de terres vagues, sises au chateney, sur Poncin, fait à Antoine Jarrot. — Composition de 2 florins, payée par Guigon Jaillet, pour avoir volé une hache. — Dépense de 13 florins, pour le paiement des 3 hommes employés pendant 2 jours, lors de la vendange de Cerdon, pour diviser et partager les raisins entre le duc et les vignerons; de 3 charpentiers qui, durant 3 jours, relièrent les tonneaux; des 3 hommes qui, durant 2 jours, levèrent la dîme sur les vendanges du territoire; des 2 hommes qui passèrent une journée pour presser les raisins et entonner le vin. — Paiement de 36 florins, pour la dépense du comte de Genève et de sa suite, lors de son passage à Cerdon.

B. 8966. (Rouleau.) — Parchemin de 26m60 de long.

1455-1456. — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Compositions de 16 deniers, payée par Pierre Pouillet, pour avoir dit: « Se Monseigneur de Savoye ne m'en fat pas reyson, je l'en prandray; » — de 8 deniers, payée par la femme Rubat, pour avoir jeté une pierre à la tête de la femme de Jean Mermet. — La recette totale du compte monte à 1,398 florins 11 deniers. — Allocation de 5 florins au receveur pour ses frais d'aller et retour à Chambéry, lors de la reddition de son compte. — Réparations faites pour la défense du château, afin d'empêcher les ennemis de s'en emparer. On rebâtit le four; on mure la porte de derrière; on enlève le pont.

B. 8967. (Rouleau.) — Parchemin de 40m de long.

1443-1456-1457 (1). — Poncin, etc. — Compte d'Amédée d'Avrilly. — Recette de 12 setiers de froment pour la ferme de la dîme grosse de Poncin; — de 12 deniers pour l'abergement à Antoine Gollet, notaire, d'un petit angle de pré derrière le château. — Composition de 3 florins, payée par noble Jean de Grolée, pour avoir, de complicité avec le sieur de Bauche, coupé un noyer appartenant à Humbert de Grolée, son frère. — Lettres patentes de Louis, duc de Savoie, qui inféode à Antoine de La Balme, dit Lasne de Langes, écuyer, les moulin et battoir de Cerdon, acquis par lui des frères Veyssie (1443, 5 octobre). — Recette de 2 deniers pour l'abergement à Jean Follioux d'une portion du cours d'eau de la Sauge. — On charge le dessus du four banal d'un pied de terre et on l'emmortelle, *quia calor furni exit de super et per scapullas.*

B. 8968. (Rouleau.) — Parchemin de 28m70 de long.

1457-1458. — Poncin, etc. — Compte d'honnête personne Humbert Pingon, secrétaire ducal, receveur et cellérier. — Lettres d'institution dudit Humbert Pingon audit office (22 septembre 1457). — Le châtelain rapporte que le duc a remis à André de Bonvent, fermier des redevances en blé, la majeure partie de son fermage, tant à cause de la peste qui a régné à Poncin, que des vents qui ont ravagé les blés. — Recette de 1 quartal de froment pour la ferme des dîmes de Cerdon. — Paiement de 6 florins à Antoine Bollomier, chapelain de la chapelle des Bollomier, pour la dotation de cette chapelle. — Paiement de 12 florins à Amédée Gargat, maître des œuvres de maçonnerie du Bugey, pour son habillement annuel.

B. 8969. (Rouleau.) — Parchemin de 31m65 de long.

1458-1459. — Poncin, etc. — Compte d'Humbert Pingon. — Recette de 8 quartaux de froment de noble Antoine de Buenco, seigneur de Chavannes, fermier de la dîme de Luy-

(1) Voir la note de la page 164.

rieux. — Le châtelain rapporte que le revenu du marché nouvellement établi par le duc à Cerdon les jours de mercredi, n'a point été adjugé faute d'enchérisseur. — Recette de 4 florins de Jean Veyssie, clerc de la châtellenie, pour la ferme de la clergie. — Réfection de la bouche du four banal en pierres rouges. On renfonce le couvercle de fer (*croperculum*) du four avec des « esparres » cloués.

B. 8970. (Rouleau.) — Parchemin de 3m85 de long.

1459. — Poncin, etc. — Compte d'Humbert Pingon. — Recette de 7 deniers pour les lods d'une vigne achetée 3 florins 9 deniers par Jean Charrot de Milpuis sur noble Jean d'Oyonnax. — Composition de 3 deniers, payée par François Bolliet, pour avoir clos la terre de Jean Bolliet.

B. 8971. (Cahier.) — Petit in-folio, 81 feuillets, papier.

1459-1460. — Poncin, etc. — Compte de noble Pierre Veyssie, cellérier, receveur. — Recette de 33 quartaux d'avoine des redevances dues dans la mistralie de Beauvoir, réunie à la châtellenie de Poncin. — Versement de 600 francs entre les mains de Berthin Magliocti, trésorier général de Savoie. — Réparation de la charpente des anciennes galeries du château, qui tombait en ruine, et de celle de la halle de Poncin. — Lettres d'institution dudit Pierre Veyssie, comme receveur et cellérier de Poncin.

B. 8972. (Rouleau.) — Parchemin de 31m45 de long.

1460-1461. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie. — Recette de 7 setiers de froment de noble Humbert Pingon, fermier de la dîme de Luyrieux ; — de 8 ânées de vin, pour la part du duc dans ses vignes de Cerdon, cultivées à moitié ; — de 16 livres viennoises pour la ferme de la leyde du marché et du « banchage » de Poncin ; — de 3 quartaux de froment pour la ferme des dîmes de Cerdon. — Allocation de 23 florins 8 deniers 1/4 au receveur, pour l'achat du parchemin et l'écriture de ce compte par Jacques Lambert, secrétaire et receveur de la Chambre des comptes de Chambéry. — Vente de froment, à raison de 3 deniers la meytère; de seigle, à raison de 2 deniers; d'avoine, à 3 quarts et 1/2 quart de denier la meytère; de noix, à 2 deniers; de poules, à 1 obole 1/4 pièce; de vin, à 15 deniers l'ânée.

B. 8973. (Rouleau.) — Parchemin de 31m de long.

1461-1462. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie. — Le receveur rapporte que le duc a remis aux habitants de Beauvoir la moitié des redevances, à cause des tempêtes et de la guerre faite en Bresse contre le duc de Bourbon. — Les glands ayant manqué, la ferme de la glandée n'a pu être adjugée.— Recette de 12 livres, payées par Laurent Courbet, de Challes, pour avoir pris une arche dans la chapelle; — de 4 meytères de froment, 13 meytères d'avoine et 4 deniers, d'Etienne Martin, fermier des foires de Cerdon.— Composition de 2 florins, payée par Benoît Briet, inculpé d'avoir insulté noble Michel Lepetit, égyptien, et sa servante. — Paiement de 100 florins, donnés par le duc à François Berget, néophyte. — Dépense de 16 florins pour les frais d'exécution d'Humbert Remy, pendu aux fourches neuves dressées *super tyriam*.

B. 8974. (Rouleau.) — Parchemin de 38m70 de long.

1461-1462-1463. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie.— Recette de 6 quartaux de froment et autant d'avoine de redevance sur les moulin et battoir de Poncin, appartenant à Jean Serreur ; — de 15 florins pour la taille triennale due à Beauvoir. — L'amodiation *boletarum* dans les buissières de la châtellenie produit seulement 18 deniers. — Amende de 8 deniers, infligée à Humbert Rossillon, pour avoir blasphémé Dieu et injurié les officiers du duc. — Mesures du vin : 1 vase compte pour 1 pot; 2 pots pour 1 quarteron; 12 quarterons ou 24 pots pour 1 baril, et 2 barils pour 1 setier. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, sur la prière de la duchesse, institue Pierre Veyssie vice-bailli de Bugey, comme maître de l'œuvre de la fortification et de la « domification » qu'il entend faire au château de Poncin (19 octobre 1461).

B. 8975. (Rouleau.) — Parchemin de 8m60 de long.

1463. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Cohendi, notaire, commissaire délégué par le duc de Savoie, suivant les lettres y insérées, pour procéder à la nouvelle reconnaissance de ses droits dans l'étendue des châtellenies de Barri et de Cerdon, et en dresser un nouveau terrier. La recette sur les nouveaux censitaires monte à 68 florins 11 deniers.

B. 8976. (Rouleau.) — Parchemin de 31m90 de long.

1463-1464. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie, cellérier et receveur. — Le vigneron, cultivant à moitié la grande vigne du clos de Cerdon, est tenu, entre autres conditions, de fournir durant ses six ans de bail la quantité de 500 provins. — Compositions de 8 deniers, payée par Claude Arpin, au nom de Guillaume, son frère, inculpé d'avoir voulu connaître charnellement Perronette Pionaz; — de 2 deniers, payée par Antoine Goudin, pour n'avoir point payé les 6 gros qu'il devait à Guillaume Goudin, dans le délai qui lui avait été

fixé. — Paiement de 12 deniers, fait par l'ordre de Messieurs de la Chambre des comptes de Chambéry, pour la réparation de l'aqueduc allant de la place jusqu'à la rivière d'Albanc.

B. 8977. (Rouleau.) — Parchemin de 38m90 de long.

1464-1465. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie. — Recette de 10 setiers d'avoine pour la dime « surgrosse » de Poncin; — de 6 deniers d'entrage, pour le droit accordé à Jean Berger, d'irriguer son pré avec l'eau de la rivière de Veyron, et d'améliorer le chemin joignant son pré. — Compositions de 2 florins, payée par Antoine Bigot, pour avoir pris un cuir à Henri, châtelain; — de 2 deniers, payée par Gros-Jean, pour avoir laissé manger des javelles de millet. — Recette de 2 deniers pour la redevance de l'abergement fait aux frères Boudin, du droit de prendre de l'eau de la rivière de Veyron, pour l'irrigation de leurs prés. — Paiement de 10 florins pour la pension de Jean Golet, chapelain de la chapelle Saint-Georges, au château de Poncin. — Reconstruction du maisonnement de la salle entre la porte de derrière du château, la tour ronde, la place et le puits.

B. 8978. (Rouleau.) — Parchemin de 38m60 de loug.

1465-1466. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie. — Recette de 6 deniers sur une friche située sur la montagne de Poncin, abergée aux frères de Chavannay par le châtelain et les chapelains de l'église dudit lieu; — de 2 deniers pour l'abergement d'une partie de l'eau de la rivière de Veyron, fait à Jean Bergier. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean de Bochis, pour avoir, par dérision, retroussé sa robe par derrière en présence de certaines personnes; — de 4 florins, payée par Claude Lefol, pour avoir porté la petite fille de Pierre Lefol devant la maison de Jean Châtelain, et l'y avoir laissée sur une pierre en danger de sa vie. — Réparation des toitures, des galeries (*allorium*), entre la grosse tour, la tour Marandier et la tour Perrot.

B. 8979. (Rouleau.) — Parchemin de 29m25 de loug.

1466-1467. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie. — Recette de 162 ânées de vin, provenant, soit des vignes cultivées à moitié, soit de la dime levée à Cerdon. — Compositions de 16 deniers, payée par Antoine Bigot, pour avoir vendu du vin mêlé et l'avoir mesuré dans une mesure non égandillée; — de 10 deniers, payée par Pierre Dacier, pour avoir pris des pierres dans la rivière d'Ain, près Poncin, et avoir détérioré un chemin; — de 8 deniers, payée par la veuve Perret, pour avoir vendu du vin nouveau pour du vin vieux. — On ne perçoit aucune composition de bans accordés et condamnés à cause de la peste qui a régné à Cerdon et de la mort du curial qui gardait les pièces des procès. — Reconstruction des ponts du château de Poncin.

B. 8980. (Rouleau.) — Parchemin de 28m de long.

1467-1468. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie. — Recette de 6 quartaux 4 bichettes d'avoine pour la ferme de la glandée des bois de Chanet, sur Poncin; — de 60 florins de Philibert de La Palud, sieur de Saint-Julien, pour une année de l'accensement qui lui a été fait pour neuf ans des vignes du duc et de la dîme des vignes, sous la condition de la bien cultiver et d'y planter chaque année au moins 600 provins. — Compositions de 16 deniers, payée par Pierre de Brignies, qui *fagotavit* le bois d'Antoine Goillet et *castaneas scidit;* — de 40 sous, payée par Amédée Barbotet, pour avoir volé des menevaux (*manipulos*) de chanvre. — Mandement de la Chambre des comptes de Chambéry, qui assigne sur les revenus de la châtellenie de Poncin le paiement de la somme de 300 écus, donnée en aumône par le duc au couvent des Célestins de Lyon.

B. 8981. (Rouleau.) — Parchemin de 41m de long.

1468-1469. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Veyssie. — Composition de 10 deniers, payée par Guillaume Langres, pour avoir planté une palissade dans un pré. — Recette de 1 denier d'Amédée Chanet, pour l'abergement qui lui a été fait d'une portion d'un chemin, lors de l'agrandissement de sa maison à Cerdon. — Composition de 6 gros, payée par Etienne Charnot, accusé d'avoir volé un porc. — Paiement de 16 deniers à Pierre Rubact, prieur de la Grande-Chartreuse, pour l'anniversaire fondé par le sire de Thoires et de Villars. — Réparations faites à la halle de Poncin, laquelle « estoit en grant dangier et péril de choir ». La dépense monte à 74 florins.

B. 8982. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1469. — Poncin, etc. — Compte rendu par Pierre Veyssie, cellérier, receveur de l'impôt voté par les trois états de la dénomination de Savoie, pour obvier à certaines affaires du duc, sur le pied de 12 deniers gros par chaque feu relevant directement du prince ou du clergé, et de 6 deniers pour ceux dépendant des nobles. Le tiers dudit subside est réservé pour les insolvables. Les 124 feux de la châtellenie produisent 209 florins, réduits par les défalcations à 179 florins 2 deniers.

B. 8983. (Rouleau.) — Parchemin de 38m80 de long.

1469-1470. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Billions, secrétaire du duc de Savoie, cellérier et receveur. —

Lettres d'institution de ce receveur, données à Chambéry le 15 juin 1469. On lui enjoint, entre autres prescriptions, de faire l'inventaire de l'artillerie, déposée dans les châteaux de sa recette. — Recette de 104 quartaux de blé et avoine, pour la ferme de la greneterie et du coponage de Poncin ; — de 1 florin, pour les lods et vente d'un bois de châtaigniers, vendu 6 florins par noble Pierre de Mesplat. — Compositions de 2 deniers, payée par Claude Monin, d'Anse, pour refus du prix de passage et injures au pontonnier de la rivière d'Ain ; — de 8 deniers, payée par les mariés Tepon, accusés d'avoir vendu du pain à faux poids, d'avoir mêlé des fèves dans la pâte et vendu du vin avec des mesures non égandillées (*non exchandiliacas et non signatas*). — Mention de la remise du tiers de la ferme du coponage, faite au fermier par le duc de Savoie, fondée sur ce que cette année les montagnes ayant été très faibles en blé, on a tout fait venir de Bresse ; sur ce que le pont sur la rivière d'Ain a été rompu pendant trois mois, et enfin sur ce que la défense aux sujets du duc de communiquer avec ceux du duc de Bourbon a empêché tout commerce.

B. 8984. (Rouleau.) — Parchemin de 86m85 de long.

1470-1471. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Billions, secrétaire du duc, cellérier et receveur. — Recette de 8 hures de sangliers et des 4 pattes d'un ours. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Magnard, pour les poires et les fruits volés par son fils à noble Humbert de Lantenay ; — de 5 deniers, payée par Pierre Leroy, de Cerdon, notaire, pour avoir mordu le doigt de Me Etienne Pinjon.

B. 8985. (Rouleau.) — Parchemin de 33m20 de long.

1471-1472. — Poncin, etc. — Compte de Philibert de La Palud, sieur de Saint-Julien, receveur et cellérier. — Recette de 5 livres de cire, pour la ferme de la sergenterie de Saint-Alban. — Mention que la ferme des billes (*boletarum*) qu'on tire des forêts de buis, n'a point trouvé d'enchérisseur. — Composition de 2 deniers, payée par Amédée Trouillet, pour avoir pris l'eau qui était dans l'auge de Mermet Pignot. — Pension de 10 florins à Jean Gollet, chapelain de la chapelle Saint-Georges du château de Poncin. — Paiement de 250 florins, pour la part de la châtellenie dans les 2,700 écus d'or, donnés par le duc pour la construction de l'église des Célestins de Lyon.

B. 8986. (Rouleau.) — Parchemin de 30m90 de long.

1472-1473. — Poncin, etc. — Compte de La Palud. — Recette de 20 quartaux de seigle des héritiers du sieur de Froment, pour le patronage de Neuville ; — de 15 florins, pour la taille triennale levée à Beauvoir. — Condamnation du bâtard de Condier (*Conderii*) et de ses complices à 100 livres d'amende, pour avoir volé deux mules chargées de marchandises et les avoir emmenées hors des domaines du duc.

B. 8987. (Rouleau.) — Parchemin de 8m40 de long.

1473. — Poncin, etc. — Compte de noble Etienne de Breuil, receveur du subside accordé au duc, pour cause de féauté à l'empereur des Romains et des obsèques célébrés à Verceil, au nom de la duchesse Yolande, mère et tutrice du duc. — La châtellenie de Poncin accuse 112 feux, qui produisent 168 florins ; celle de Cerdon, qui en accuse 85, produit 127 florins ; en tout 295 florins ; cette somme est réduite à 235 florins, à cause des frais et des feux misérables.

B. 8988. (Rouleau.) — Parchemin de 33m55 de long.

1473-1474. — Poncin, etc. — Compte de noble Etienne « Bonilucri », receveur, constitué par ordonnance de la Chambre des comptes de Chambéry, du 22 octobre 1473. — Compositions de 6 deniers, payées par Jean Jeunin, pour avoir fait des fouilles (*folias*) sur les communaux de Bollozon ; — par Guy Bellier, pour n'avoir point déclaré « le sang qui lui avait été fait ». — Réparations faites au château de Poncin. — Façon, pour la chambre du duc, d'un chalit avec les marchepieds et d'une table garnie de ses bancs et selles. — Achat de 1 quintal 1/2 de salpêtre, moyennant 12 écus d'or. — Vente de 1 bichette de châtaignes, moyennant 2 oboles.

B. 8989. (Rouleau.) — Parchemin de 35m40 de long.

1474-1475. — Poncin, etc. — Compte de noble Etienne de Breuil, nommé receveur de la châtellenie par lettres y insérées de la duchesse Yolande, du 18 novembre 1474, rendues sur la demande de son conseiller et compère (*compatris*) Philibert de La Palud, constitué son garant. — Recette de 19 setiers de blé et avoine, pour la ferme de la dime de Luyrieux ; — de 7 livres 10 sous, pour la ferme du marché et du banchage de Poncin. — Condamnation de noble Etienne « Bonilucri », ancien receveur, à 50 livres d'amende, pour avoir frappé Claude Pellin. — Allocation de la somme de 30 florins 4 oboles au receveur pour la façon et la réception de son compte, y compris le prix de 54 peaux (*cursus*) de parchemin qui y ont été employées.

B. 8990. (Rouleau.) — Parchemin de 33m75 de long.

1475-1476. — Poncin, etc. — Compte d'honorable homme Laurent Rollin, de Bourg en Bresse, receveur, institué

par lettres d'Yolande, duchesse de Savoie (1475, 23 mai), y insérées, et contenant qu'elle l'a nommé à la demande des religieux du couvent des Célestins de Lyon, afin d'accélérer le paiement des sommes qui leur ont été assignées sur les revenus de la châtellenie. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Bolard, pour avoir celé la trouvaille qu'il avait faite d'une pièce de monnaie antique ; — de 18 deniers, payée par Guy Boilley, inculpé d'avoir usurpé sur les communaux de Cerdon. — Visite générale du château de Poncin, faite par Amédée de Bovent, capitaine, et Pierre Bollomier, châtelain. — Réparation des toits de la tour du donjon et de la maison de l'artillerie. — Paiement de 591 florins, en déduction des 2,700 écus d'or accordés par le feu duc de Savoie au couvent des Célestins de Lyon, pour l'achèvement de leur église.

B. 8991. (Rouleau.) — Parchemin de 33m20 de long.

1476-1477. — Poncin, etc. — Compte de noble Claude de Saint-Joire, écuyer, receveur, institué par lettres de Jean-Louis de Savoie, protonotaire du S. S. A., administrateur de l'Église de Genève, gouverneur général de Savoie, du 14 août 1476, y insérées. — Livraison de 45 quartaux de froment et 25 ânées de vin, pour la munition du château, ordonnée par la duchesse. — Composition de 24 deniers, payée par Pierre François, accusé d'avoir vendu à la boucherie de Poncin des porcs qui avaient été noyés dans l'Ain. — Paiements divers faits par le receveur, notamment pour le charroi de deux bombardes, amenées de Poncin à Montréal. — Messager envoyé à l'évêque gouverneur général, pour l'informer de l'arrivée à La Cueille des ambassadeurs du duc de Milan. — Gages de 4 hommes qui gardèrent le château depuis le départ des « Catellans » jusqu'à l'arrivée de la duchesse ; — de 3 artilleurs qui y furent envoyés par le gouverneur.

B. 8992. (Rouleau.) — Parchemin de 89m de long.

1477-1478. — Poncin, etc. — Compte de Laurent Rolin. — Recette de 34 quartaux d'avoine pour la mistralie de Beauvoir. — Condamnation d'Antoine Pallins, de Lyon, et trois autres, ses complices, en 100 livres d'amende, pour avoir exercé l'office de magistrat dans le duché de Savoie, en faisant incarcérer le frère Nicolas de Jussière dans la prison de Poncin et en l'élargissant ensuite. — Le châtelain fait connaître que la ferme des marchés de Cerdon n'a point trouvé d'adjudicataire. — Compositions de 4 deniers, payées par Jean Boret, pour avoir joué aux cartes ; — par Claudine, femme Boete, pour rébellion envers les officiers du duc. — Paiement de 16 deniers à Emery « Camboloi », prieur de la Grande-Chartreuse, pour l'anniversaire du seigneur de Thoires.

B. 8993. (Rouleau.) — Parchemin de 89m75 de long.

1477-1478-1479. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Bordes, secrétaire ducal, constitué receveur de Poncin, sous la garantie de Philibert de La Palud, seigneur de Saint-Julien, par lettres d'Yolande, duchesse de Savoie (1er avril 1478). — Recette de 6 quartaux de froment pour la ferme des moulin et battoir de Poncin ; — de 8 deniers, pour l'abergement à Pierre Durand d'une « hermiture » sur la montagne de Poncin, *prope channetum* du duc. — Lettres patentes de la duchesse Yolande, qui continue pour six ans et aux mêmes conditions, à Philibert de La Palud, la jouissance des vignes et dîmes de Cerdon (12 mai 1477). — Composition de 6 deniers, payée par Jean Gevreyssion, pour avoir intercepté le chemin tendant à la fontaine de Salonnaz. — Reconstruction des couvertures de la vieille tour, de la grosse tour, des tours Morandier, Perret et ronde, enlevées *ex impetu ventorum*. — Frais d'exécution de Jean Blanc et d'Etienne Feuillet, condamnés par le juge de Bresse, le premier à être décapité, et le second à la potence. — Achat d'une *achiam ad amputandum caput* et façon des fourches patibulaires près La Balme, sur Cerdon, et d'un engin de torture *ad questionandum*, appelé « la Chactaz ».

B. 8994. (Rouleau.) — Parchemin de 7m35 de long.

1479. — Poncin, etc. — Compte rendu par Pierre Bordes, receveur de Poncin, de la part assignée à la châtellenie dans l'impôt voté par *patriam cismontanam* au duc de Savoie, pour lui venir en aide après le décès de la duchesse Yolande de France, sa mère, sur le pied de 14 deniers gros par feu relevant directement du duc ou des ecclésiastiques, et de 7 deniers pour les autres.

B. 8995. (Registre.) — Petit in-folio, 218 feuillets, papier.

1480-1482. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Bordes, receveur. — Recette de 1 denier de Pierre Bollomier, conseiller du duc, pour l'abergement d'une pièce de terre près les murs de Poncin, joignant la rivière de Veyron ; — de 1 denier de Jean Janet, pour l'abergement de l'eau sortant de son pré, près l'église de Saint-Christophe, pour la conduire dans ses terres. — Composition de 2 florins, payée par Pierre des Perrières, pour avoir consenti à la soustraction d'un fromage et en avoir mangé. — Recette de 1 denier viennois de Jean Luguin, de Cerdon, pour l'abergement du droit de faire construire un aqueduc à travers la rue pour conduire l'eau de ses « privés » dans la rivière de Veyron. — Mention de 23 florins, assignés sur les revenus du four de Poncin, dans les 100 florins de pension donnés par le duc à noble Louis de Villette ; — du don de

la ferme de la clergie de Poncin, fait à Pierre Lyobard, secrétaire, et de 4 florins de revenu sur cette ferme à Pierre Bellion, autre secrétaire. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui accorde à maître Pierre Lalevaz, pâtissier de l'hôtel, une pension de 20 florins sur les revenus de Poncin. — Frais d'exécution de la sentence du juge de Bresse, ayant condamné Jean Lefèvre à être, par l'exécuteur de la haute justice, mis au pilori à Cerdon, pendant trois jours, puis battu de verges à partir du pont de Favergy jusqu'au pont de la sortie de la ville, et banni pour trois ans.

B. 8996. (Registre.) — Petit in-folio, 230 feuillets, papier.

1482-1484. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Bordes. — Composition de 4 gros, payée par Jean Cosand, inculpé d'avoir dit à noble Pierre de Mesplat : « Vous me faictes poyer ce que j'ay desjà poyé. » — Recette de 2 deniers de Barthélemy Charnet, pour l'abergement qui lui a été fait d'un emplacement sur le cours même de la rivière de Veyron, en amont du pont de la fabrique, pour y bâtir une maison. — Lettres patentes de Philibert, duc de Savoie (24 novembre 1482), qui accorde aux Célestins de Lyon une nouvelle somme de 600 florins, assignée sur les revenus de Poncin, afin de « parfaire la « tribune de la croys, les formes des siéges du presbytère, pa« rer le grand haultel de quatre grandes colonnes de métail et des « imaiges de l'Annonciation de N.-D., de laquelle ils sont « fondés, et enfin changer la capse où est le cœur du feu duc « Loys, fondateur de la nouvelle église, la remettre devant le « grand haultel et sur icelle faire une tombe de belle appa« rance. »

B. 8997. (Rouleau.) — Parchemin de 8m50 de long.

1484. — Poncin, etc. — Compte rendu par Pierre Bordes, receveur pour la châtellenie de Poncin, de la part de l'impôt voté par *patriam cismontanam* au duc Charles de Savoie, pour son joyeux avénement et la féauté à prêter à l'empereur. Cet impôt est perçu à raison de 18 deniers par chaque feu relevant directement du duc et des ecclésiastiques, et de 9 deniers pour les autres. On compte 125 feux sur la châtellenie de Poncin, et 91 sur celle de Cerdon.

B. 8998. (Registre.) — Petit in-folio, 280 feuillets, papier.

1469-1484-1486 (1). — Poncin, etc. — Compte de Pierre Bordes, receveur. — Recette de 1 denier de Pierre Ajo, boucher de Cerdon, pour l'abergement d'une place à établir un réservoir (*silva*) de poissons au-dessus du moulin du canal. — Composition de 5 deniers, payée par Laurent de Maillot, pour n'avoir point payé le « copponage » de blé acheté au marché. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui accorde a Jean de Morrain, fourrier et archer ducal, une pension de 4 florins sur la clergie de Cerdon (1483, 20 septembre). — Autres d'Yolande de France, duchesse de Savoie, qui reconnaît avoir reçu de Marguerite de Tornay la somme de 150 ducats d'or, dont elle assigne le remboursement sur les revenus de la châtellenie de Poncin (1469, 10 avril).

(1) Voir la note de la page 164.

B. 8999. (Rouleau.) — Parchemin de 13m60 de long.

1485. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Bordes, receveur pour la châtellenie du subside accordé au duc Charles pour constituer la dot de Marie et de Louise de Savoie, ses deux sœurs, sur le pied de 4 florins par chaque feu relevant directement du duc et des ecclésiastiques, et de 2 florins pour ceux des nobles et bannerets. Cet impôt produit net 551 florins 8 deniers.

B. 9000. (Registre.) — Petit in-folio, 251 feuillets, papier.

1486-1488. — Poncin, etc. — Compte de Pierre Bordes, receveur.—Mention que le duc a prolongé de quatre ans la cession des vignes et de la dîme de vins à Cerdon, faite à Antoine de La Palud, seigneur de Saint-Julien, pour le paiement des 560 florins qu'il lui a prêtés pour la guerre. — Composition de 2 florins, payée par Benoît Parmiaz, pour avoir conduit des marchandises hors du duché sans permis des péagers. — Mention du don fait par le duc à M. Pierre de La Trinité des biens délaissés par Antoine Bornel, mort sans enfants, et à lui advenus en échoite, selon la coutume de Savoie. — Réparations faites à la toiture des tours du château, à la halle du côté des étaux des merciers. — Reconstruction de la bouche et de la voûte (*crota*) du grand four.

B. 9001. (Registre.) — Petit in-folio, 145 feuillets, papier.

1488-1489. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Bérard, de Neuville, receveur, institué par lettres de Charles, duc de Savoie (1488, 26 avril), y insérées. — Lettres du duc Charles, qui accense à Louis de Villette, sieur de La Corez, le revenu des dîmes de vin de Cerdon, sous les mêmes conditions que celles accordées précédemment à Philibert de La Palud (1488, 31 janvier). — Procès-verbal de visite du château de Poncin, par Guignon Jaillet, maître des œuvres. — Paiement à Louis de Villette, maître d'hôtel du duc, de la somme de 60 florins qui lui a été assignée sur les revenus de Poncin.

B. 9002. (Registre.) — Petit in-folio, 208 feuillets, papier.

1489-1491. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Bérard, de Neuville, receveur. — Recette de 1 denier, d'Humbert

Gerat, marchand, pour l'abergement d'une place à l'entrée de la halle de Poncin, pour y établir un étal de marchand d'étoffes (*extofferius*). — Compositions de 16 deniers, payée par Charles Barbier, d'Aromas, pour avoir refusé d'aider de ses chevaux Michelet Hugon, après lui en avoir fait la promesse ; — de 10 deniers, payée par Pierre Bouvier, pour avoir fait un charroi le jour de la Saint-Jean ; — de 2 florins, payée par Pierre Festaz, coupable d'avoir tué la mule de Pierre Chillion. — Le châtelain fait attester par diverses personnes que le marché qui se tenait à Cerdon les jours de mercredi étant abandonné depuis plusieurs années, la ferme n'avait pu trouver d'adjudicataire.

B. 9003. (Registre.) — Petit in-folio, 207 feuillets, papier.

1491-1493. — Poncin, etc. — Compte d'Antoine Bérard. — Recette de 2 deniers, de Nicolas d'Arraner, pour l'abergement d'une « hermiture » sur la montagne de Poncin, contenant la semaille de 6 meytères de blé. — Paiement de 16 deniers à Pierre Magniard, *alias* Grangier, prieur de la Grande-Chartreuse, pour l'anniversaire fondé par le sire de Thoires et Villars. — Achat, moyennant 18 deniers, de 2 aunes 1/2 de drap, pour mettre sur la banque du receveur, afin de tenir ses écritures plus décemment (*honnestitius*). — Vente de froment, à raison de 2 deniers 3/4 la bichette ; de seigle, à 1 denier 3/4 ; d'avoine, à 1 denier 1/12 ; de poules, à 4 oboles 3/4 la pièce ; de cire, à 5 deniers la livre ; de châtaignes, à 2/3 3/4 de denier la bichette.

B. 9004. (Registre.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1494-1495. — Poncin, etc. — Compte de noble Jean Billions, receveur, nommé par lettres patentes de Philippe de Savoie, comte de Bresse, lieutenant général de Savoie (1494, 13 mai), en remplacement d'Antoine Bérard, tenu à composition pour certains délits commis dans son office. — Paiement de 10 francs de pension à Guillaume Pelletier, recteur de la chapelle Saint-Georges du château de Poncin. — Reconstruction des toits des grandes et petites tours du château, abattus un jeudi, par l'impétuosité *venti et boree*. — Allocation de 33 florins 2 gros au receveur, pour la façon et la réception de ce compte, contenant 105 feuillets de papier *parvæ formæ* écrits des deux côtés.

B. 9005. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, papier.

1496-1498. — Poncin, etc. — Compte de Jean Billions. — Mention que le fermage des foires qui se tiennent à Cerdon les jours de la Saint-Barthélemy et de Toussaint, ne rapporte plus que 7 meytères de froment. — Recette de 1 denier sur Benoît Charnet, pour l'abergement du droit de bâtir des galeries (*galerias*) sur la rivière de Veyron.

B. 9006. (Registre.) — Petit in-folio, 198 feuillets, papier.

1498-1500. — Poncin, etc. — Compte de Jean Billions. — Amendes de 3 florins, payée par Antoine Boyard et chacun de ses quatre complices, inculpés d'avoir volé la lanterne du seigneur de Luyrieux ; — de 2 florins, payée par le fils Grillet, accusé d'avoir cassé la jambe de la mule d'Antoine Fretaz ; — de 9 florins, encourue par Louis de Mens, pour avoir rompu les prisons, où il avait été incarcéré comme prévenu d'avoir voulu connaître sa belle-fille ; — de 18 gros, payée par Benin Vermeil, *qui fecit scortes in prato* ; — de 27 deniers, payée par Jean Geriaz et son fils, pour avoir empêché le marché de Poncin, en faisant chanter une chanson (*quoddam carmen cantari*).

B. 9007. (Rouleau.) — Parchemin de 13m95 de long.

1499. — Poncin, etc. — Compte de Jean Billions, receveur pour la part de la châtellenie, dans le subside accordé au duc Philippe par les trois états de Savoie, assemblés à Genève au mois d'août 1499, *pro negociis suis salubrius conducendis*, à raison de 4 florins 6 deniers par chaque feu relevant directement du prince ou des ecclésiastiques, et de 2 florins 3 deniers pour ceux dépendant de la noblesse. Le produit de l'impôt monte à 954 florins.

B. 9008. (Registre.) — Petit in-folio, 118 feuillets, papier.

1500-1502. — Poncin, etc. — Compte de noble Claude Brun, receveur. — Compositions de 4 florins, payée par Pierre Ogerat, curial de Heyniaz, pour avoir en cette qualité fait acte de justice sur les Urchards de Lessard, justiciables du duc ; — de 1 florin, payée par Pierre Chillin, pour avoir creusé un fossé (*terraliare*) sur la voie publique. — Abergement fait par le châtelain à Antoine Bauduy, d'un emplacement situé dans la Balme de Cerdon. — Paiement de 101 florins fait à la duchesse par Claude de Savoie.

B. 9009. (Cahier.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1502. — Poncin, etc. — Compte de Humbert Boissier et Pierre Brun, receveurs engagistes des revenus de la châtellenie pour trois ans, moyennant une redevance annuelle de 800 florins.

B. 9010. (Cahier.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1505-1508. — Poncin, etc. — Compte de Claude Brun, receveur : 1° de la châtellenie de Poncin et Cerdon, à lui

engagée pour quatre ans par la duchesse de Savoie, moyennant une somme de 800 florins ; 2° de la châtellenie de Barri et Cerdon, demeurée en régie.

B. 9011. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1509. — Poncin, etc. — Compte de Philibert Briézand, constitué pour un an, par la duchesse Claude de Savoie, châtelain et fermier des revenus de Poncin, Cerdon, Châteauneuf, Saint-Germain, Saint-Rambert et Saint-Saturnin, moyennant la redevance de 3,600 florins.

B. 9012. (Cahier.) — Petit in-folio, 121 feuillets, papier.

1518-1523. — Poncin, etc. — Compte de Claude Brun, receveur, constitué par le duc Charles. — Recette de 2 sous, de Pierre Mumilliand et de Jean Boisserotte, pour l'abergement de deux places dans la halle de Poncin, pour y établir des étaux à marchandises. — Mention de l'abergement fait par le châtelain aux habitants de la châtellenie, de tous les communaux, terrs evagues, essarts, compris dans les limites y déclarées.

B. 9013. (Cahier.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1529-1533. — Poncin, etc. — Compte de noble Etienne Clerc, châtelain, fermier, constitué pour trois ans par lettres y insérées de Philippe, duc de Nemours, comte de Genève et frère du duc Charles (1529, 24 août), comme garant du douaire de la duchesse douairière Marguerite d'Autriche, lequel avait été assigné sur ladite châtellenie, et confirmé dans cette fonction après la mort de cette princesse, par lettres patentes du duc Charles, le 20 mars 1531, y insérées. — Procès-verbal de reconnaissance de l'état du château de Poncin et des meubles qui y sont renfermés, comme aussi des bâtiments et du cellier de Cerdon. — Contrat d'échange de la châtellenie de Poncin et Cerdon, fait par le duc de Savoie contre celle de Loyette, appartenant à Charles Camorra, seigneur de Sermoyac (1531, 7 novembre).

B. 9014. (Rouleau.) — Parchemin de 2m10 de long.

1303-1305. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillaume Musi, châtelain. — Recette de 70 sous viennois, du curé d'Oussias, pour la ferme *mortue aque ;* — du péage : un bateau paie 7 sous; chaque radeau de bois et planches (*aisum*), 6 deniers; plusieurs étaient remorqués par un bateau ; le fardeau (*fardallum*) de drap de France, 6 sous 2 deniers; le cavalier, 3 oboles ; le piéton, 1 obole; le juif à cheval, 9 deniers; le juif à pied, 6 deniers. — Amende de 20 sous, payée par Pierre Perret, dont le bateau avait heurté le pont. — Paiement des ouvriers employés à la construction des murailles de Pont-d'Ain du côté d'Oussias, de la porte et de la tournelle ; — de 12 livres à Guergerat, chargé par le comte de Savoie de faire en tâche les fossés de la ville. — Compte de Guillaume d'Epoisses, châtelain. — Compositions de 60 sous, payée par Michel Ribaud, dont le fils était accusé d'avoir habité avec une brebis, ce qui ne fut pas trouvé vrai ; — de 10 sous, payée par Laurent de Pempiel, pour avoir tué un porc dans sa cour. — Recette de 20 coupes de sel apportées à Pont-d'Ain, le mardi avant la Saint-Jean, pour la garnison du château quand Jean de Châlon chevaucha vers « La Aye ».

B. 9015. (Rouleau.) — Parchemin de 1m95 de long.

1305. — Pont-d'Ain. — Compte de Guy Les Clauz, châtelain. — Paiement de 90 livres à Guillaume d'Epoisses, chevalier, et aux 157 hommes qui pendant quatre jours gardèrent la ville de Pont-d'Ain. — Construction de la grande tour de la porte du côté de l'église d'Oussias et de celle sous la tourelle ronde. — Façon des « eschiffes » en bois, qui y ont été placées, ainsi que le long de la rivière d'Ain. — Plantation de la palissade en avant des fossés. — Compte de Guillaume de Saint-Cyr, délégué du comte de Savoie. — Démolition du chaffaut où se tenaient les gardes et sa reconstruction au milieu de ce pont. — Solde de la garnison mise pendant treize jours audit Pont-d'Ain.

B. 9016. (Rouleau.) — Parchemin de 0m65 de long.

1305-1306. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillaume d'Epoisses. — Livraison par le châtelain d'un bœuf aux merciers le jour de la foire de la Saint-Martin. — Paiement de 120 livres pour le salaire des 8 soldats (*clientes*), des 2 guetteurs et de 4 hommes armés, employés durant l'année à la garde du château. — Fragment sur papier en très mauvais état, annexé au présent compte, renfermant l'inventaire des armes et des provisions du château de Pont-d'Ain. On y remarque « les aubélistes, carreaux à deux pieds, carreaux d'espingalles, espingalles garnies, targes, grandes chaudières, pelles, landiers, » grille, maillets de fer, vases, chandelles, tonneaux, etc.

B. 9017. (Rouleau.) — Parchemin de 2m15 de long.

1305-1306. — Pont-d'Ain. — Compte de Hudry de Testière (*de Testeria*), receveur de la fortification de Pont-d'Ain. — On emploie pour les tranchées 15 carriers et 600 ouvriers et manœuvres qui coûtent pour onze jours 88 livres 6 sous 8 deniers. — 326 coupeurs ou bûcherons sont payés pour un jour 23 livres 19 sous. — Le chargement de 382 chars de bois

pour les fours à chaux est payé 15 deniers; 2 sous sont donnés au chaufournier le jour où il a mis le feu au fourneau. — La construction du pont en bois sur la rivière d'Ain et du pont-levis à son extrémité coûte 416 livres 10 sous. On palisse avec des planches la rive du côté d'Ambronay, *ubi aqua carroserat terram*. — Construction des chaffauts en charpente à la tête du pont sur la porte d'Oussias. — Paiement de la nourriture des soldats venus du château de Saint-André à Pont-d'Ain pendant deux jours à cause des ennemis. — Recette du péage; — de chaque charrette chargée de fruits, châtaignes, noix, etc., 9 deniers; pour la balle de laine ou toile et en trousseau à dos de bêtes, 6 deniers; une charge (*giba*) de drap de France paie 4 deniers; le faisceau de gros drap du Puy (*de Podio*), de Chartres et de Tarantaise, 9 deniers; l'âne chargé de peaux, 6 deniers, de même que la bête chargée de fer et ferronnerie; celle chargée d'ustensiles de ménage, d'arbalètes, de comestibles, 9 deniers; chaque cheval, 20 deniers. — Construction de la muraille joignant la grande tour. — On loue le cheval du curé d'Oussias pour charroyer le sable nécessaire à la bâtisse.

B. 9018. (Rouleau.) — Parchemin de 5m90 de long.

1306-1310. — Pont-d'Ain. — Compte de Perret Bel, châtelain. — Recette de 2 charretées de bois des habitants d'Oussias pour la garde; — de 10 deniers, pour la ferme de la morte eau de Necuday. — Amende de 20 sous, infligée à Jacques d'Oussias, pour avoir ouvert la porte de la ville à l'entrée de la nuit, sans licence des portiers. — Péage acquitté par plusieurs marchands du Milanais et du Padouan, amenant des convois de chevaux. — Dépense de 300 livres 12 sous pour le paiement des carriers, maçons et ouvriers employés à la construction des murailles de Pont-d'Ain; — de 173 livres pour les terrassiers qui, pendant trois semaines, ont travaillé aux fossés. — Ferrure de la porte du côté de Varambon. — Frais d'exécution d'Ogier, de Doures, voleur, et de Rolet, de Necuday, guetteur, qui l'avait fait échapper de la prison; tous les deux sont pendus, et Alard, frère d'Ogier, son complice, a l'oreille coupée. — Renfort de clients et sergents amené à la garnison habituelle de Pont-d'Ain à cause de la guerre, lorsque le comte était *in entremonz*. — Inventaire des armes et meubles du château. On y remarque une guerle (cuvier) pleine de soufre et de poix, des meules de moulin, deux cuirs de *velou* pour faire des frondes, un cabas plein de clous. — Compte de Perret de Saint-Oyan (*Eugendi*). — Recette de 10 sous de Jacques Juif pour sa cense. — Vente de blé, à 8 sous le quartal, mesure d'Ambronay; de seigle, à 2 sous 6 deniers le bichet; d'avoine, à 4 sous le quartal; de foin, à 3 sous 6 deniers les trois fardeaux; de cire, à 3 sous la livre; de bois, à 5 sous les quatre charretées; de poules, à 6 deniers pièce. — Le produit des langues de bœufs et des langues de porcs tués à la boucherie de Pont-d'Ain est vendu 3 sous 6 deniers; 8 livres de poivre, 12 sous. — Dépenses pour le paiement de 1,736 carriers et manœuvres, employés durant trente-trois semaines aux tranchées du château de Pont-d'Ain. Girard Guiot, maçon, *ordinatus ad faciendum dictum opus*, y fait ensuite travailler pendant sept semaines 273 maçons et 843 manœuvres pour la fondation des murailles à partir de la nouvelle tour. — Réparation faite au pont, *quem aqua diruerat*. — Etablissement des fossés autour de Pont-d'Ain, depuis la rivière d'Ain du côté de Varambon, autour du château, jusqu'à la rivière du côté d'Oussias, sur une longueur (en blanc) et une largeur de 20 pieds. — Compte de Hugonet de La Balme, châtelain. — Amende de 20 sous, payée par Simon, juif, pour sang fait à Jeny, juive.

B. 9019. (Rouleau.) — Parchemin de 3m70 de long.

1310-1312. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugonet de La Balme, châtelain. — Recette de 26 quartaux de seigle pour le revenu du moulin nouvellement établi sur l'Ain. — Dépense de 25 livres 8 sous 10 deniers pour le paiement : 1° des 120 hommes qui piochèrent les vignes du duc en mars et en avril; 2° des 200 javelles (*fayssus*) de paisseaux; 3° des 47 hommes qui taillèrent et empaisselèrent les vignes au mois d'avril; des 120 hommes qui les piochèrent une seconde fois et qui clorent la vigne. — Dépenses pour ramener de Loyes le moulin du duc, qui avait été submergé et emmené par l'inondation le jour de la Saint-Mathieu 1311, et le fixer à son ancienne place sous le pont. — Reconstruction de l'écluse en charpente, clayonnage et pierres. Elle monte à 53 livres 20 deniers. — 892 manœuvres sont adjoints aux 24 carriers chargés de faire les tranchées pour la construction du château. — Construction de la charpente et des guérites de la nouvelle tour. — Etablissement de six échelles pour monter dans les tournelles et les défenses du château. — On cheville le pont le jour où la cavalerie se rend au devant du comte du côté d'Ambronay.

B. 9020. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1312-1319. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillaume d'Oncieux, châtelain. — Le receveur constate que le moulin n'a produit aucun revenu, parce qu'il a été détruit par l'inondation et à cause des guerres, qui n'ont pas permis de le replacer du côté d'Ambronay à côté du château, et de la profondeur de l'eau qui empêchait la fondation de l'écluse. — Muraillement de la porte de recept du donjon du côté d'Oussias par ordre du comte Edouard, sur l'avis que le Dauphin voulait assiéger Pont-d'Ain. — Solde des 137 soldats de renfort amenés à la garnison. — Achat de baudriers à un et deux

pieds pour tendre les arbalètes. — La recette du péage constate toujours le passage des marchands lombards amenant des chevaux. — Construction des braies du château ; 20 femmes sont occupées à porter l'eau pour le mortier, on leur donne a chacune 7 deniers. — Paiement des maçons employés à tailler les pierres pour les engins. — Recette de 143 toises des maisons nouvellement bâties à Pont-d'Ain, à raison de 3 deniers la toise, selon la franchise du lieu. — Creusement des fondations de la maison et de la chambre du comte dans l'intérieur du château. — Mention que le coponage du marché se perçoit à raison de 1 « ambostée » par bichet, 1 poignée (*manata*) par bichette, 2 ambottées par quartal.

B. 9021. (Rouleau.) — Parchemin de 28m55 de long.

1319-1328. — Pont-d'Ain. — Compte de Perronet de Cognin (*Cognino*), châtelain. — Le châtelain mentionne qu'un grand radeau contient 30 *ayssos*, et un petit 20 ou environ. On perçoit 4 deniers genevois par *ayssus*. — Construction des murs *traversariis* de l'hôtel du comte au château ; de ceux d'enceinte de la ville, depuis le pont jusqu'à la porte d'Oussias. — 6 sous sont payés pour le salaire des soldats arrivés à Pont-d'Ain lors de la foire. — Compte de Guillaume Doncieux. — Paiement de 25 livres à Amédée Jeannet, maçon, pour la façon de l'escalier de pierre de la salle (hôtel) du comte ; — de 27 sous à l'arbalétrier de Bourg, venu au château pendant quatre jours, pour réparer les arbalètes et garrots. — Transport du moulin qui était du côté de Varey, sous le pont, de peur que les ennemis n'y mettent le feu. — Achat d'une meule (*cursoria*) moyennant 6 livres 10 sous. — Dépense de 11 livres pour retirer le moulin de l'eau, où il avait été *effondratum* par l'inondation. — Paiement de 25 livres à Philippe d'Oussias, pour remplacer le cheval qu'il avait perdu à Ambronay avec Humbert de Montmayeur, bailli de Bresse, dans un conflit avec ceux de Saint-Germain. — Compte de Thomas de Langes, damoiseau. — Composition de 5 sous, payée par un *quodam homine* de Bourg, qui avait connu charnellement une religieuse. — Perception du péage établi à Varey. — Construction d'une estacade (*vulgo boydet*) pour empêcher que les radeaux ne descendent sur les terres du Dauphin, sans la volonté du comte. — Messages envoyés au comte qui assiégeait *Corleriam*, et à Ambronay, où le feu avait été mis. — Reconstruction du pont de Suran, avec culées en pierres, pour 20 livres. — Compte des dépenses pour la fortification du bourg de Saint-Germain. — Compte de Pierre Joczod de La Motte, châtelain. — Recette de 1 florin d'Elioto et Benecono, juifs, qui ont obtenu de demeurer à Pont-d'Ain. — Ferrure de la porte du château, du côté de la ville. — Au mois de janvier le pont est emporté par les eaux. — Etablissement d'un râtelier (*rastillo*) de 4 toises de long, dans la grande tour, pour les chevaux du comte. — Visite d'Ambronay par le bailli de Bresse, parce que le Dauphin *habebat mandamentum suum* à Lagnieu. — Message pour reconnaître les ennemis. — Compte de Pierre de Genos, chevalier, châtelain. — Reconstruction de la halle de Pont-d'Ain. — Dépenses lors du passage de la fille du comte, que l'on ramenait de Bourgogne à Chambéry. — Charroi des chaffauts du sire de Beaujeu, depuis la ville de Lens, jusque devant le bourg Saint-Christophe. — Guet au château, à cause de la guerre de sire de Villars. — Compte de Galois de La Baume, chevalier, châtelain. — Achat, moyennant 6 sous, de quatre trompettes pour sonner sur les tours. — Garnison envoyée au château de Gordans que Hugues de Genève et le sire de Villars venaient assiéger. — Troupe envoyée vers Balon (*Balonem*), pour garder le pas de « Lousayl », sur le Rhône, et en interdire l'approche aux gens du Dauphin. — Renfort de la garnison de Pont-d'Ain, sur le bruit que le bailli de La Tour s'approchait de *Lanis* avec une armée.

B. 9022. (Rouleau.) — Parchemin de 14m25 de long.

1328-1332. — Pont-d'Ain. — Compte de Pierre de Genos, chevalier, châtelain. — Recette de la leyde et du banchage des quatre foires, savoir : 2 deniers sur chaque étalage de cordonnier, de mercier et de boulanger, vendant pain et fromage. — Couverture de la grosse tour en bardeaux. — Ferrure de la porte de la tour neuve ; on y met 4 « esparres » et 4 *grifonibus*. — Paiement de 30 livres au Grand-Pierre, terrassier, pour le curage des fossés de Pont-d'Ain ; il fait une place au pied de la grande tour, pour y poser un engin (*ingenium*). — Paiement des gens de guerre, envoyés sur les terres du sire de Villars, *ad offendendum* et défendre le pays de Bresse contre les attaques du Dauphin qui assiégeait Sainte-Croix et La Villeneuve ; — de 6 livres pour les espions (*exploratores*) envoyés en Dauphiné reconnaître les mouvements de l'ennemi. — Les juifs de Pont-d'Ain, ayant acquitté leur cote de la taxe imposée par le comte sur tous les juifs de Savoie, sont exonérés de celle qu'ils payaient aux châtelains. — Composition de 10 sous, payée par Trafon, pour avoir pris du sable sous le pont. — 12 deniers genevois, 18 deniers viennois (*escutellarii*), 20 deniers viennois de Lyon et 20 deniers forts, valent 1 gros tournois. — Construction de deux engins en charpente (trébuchets). — La journée du charpentier est payée 1 denier et 1 obole. — Achat d'un cuir de vache, pour faire la fronde (*flandra*), de suif, de cordages et de pierres pour remplir les *archas* du contre-poids. — Réparation de la *dova* des fossés de Pont-d'Ain, dite « dos d'âne ». — Solde des hommes qui, avec leurs grands chevaux, marchèrent sur l'ordre du comte au secours du château de Johannanges. — Le florin à l'agneau et celui à

la reine valent chacun 15 gros de Tours. — Marché pour la reconstruction du pont enlevé par l'inondation, fait en tâche par Etienne Rollet, de Pont-d'Ain, moyennant 48 sous, les matériaux fournis par le comte. — Les bardeaux employés à la couverture du château ont deux doigts d'épaisseur.

B. 9023. (Rouleau.) — Parchemin de 2m23 de long.

1332. — Pont-d'Ain. — Compte d'Edouard de Corgenon, chevalier, châtelain. — Recette de 11 sous pour le péage de 33 petits bateaux (*naviculum*) dits *aysso*, de sapin; chaque *aysso* paie 4 deniers genevois. — Solde des hommes d'armes et des soldats mis en garnison pendant huit jours à Pont-d'Ain, sur le bruit que les ennemis devaient envahir les terres du comte.

B. 9024. (Rouleau.) — Parchemin de 17m65 de long.

1332-1336. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Bérard, dit Cusin, châtelain. — Il rapporte que les bourgeois de Pont-d'Ain doivent 6 deniers viennois au comte, pour les saisines et les désaisines, et les étrangers 3 sous 6 deniers. Il constate qu'en 1332, 166 juifs ont payé le péage du pont. — Paiement de 56 sous pour la façon de 220 toises de fossés de la ville, la toise comptée pour 36 pieds. Ces fossés sont remplis par la rivière. — Séjour à Pont-d'Ain de Jean de Chalon, fils du comte d'Auxerre et neveu du comte. — Escorte donnée aux marchands retournant de la foire de Chalon. — Paiement des chevauchées faites avec le sire de Beaujeu vers Montluel et Pérouges contre le Dauphin, au secours du château de Chabouz. — Construction d'une écluse (barrage) en « boydons » (clayonnages, terres et pierres) au travers de la rivière du côté d'Ambronay, pour diriger l'eau du côté de la ville. — Livraison de 600 pains, pour la dépense de l'hôtel du comte et de la comtesse à Pont-d'Ain. — Aplanissement de la place devant l'hôtel du comte pour y faire un pré. — Livraison de vin, faite à Louis de Savoie, sieur de Vaud, lorsqu'il chassait vers le Temple de *Mollifola*. — Construction de trois fours à chaux pour les besoins du château. — Paiement des carriers, maçons et blanchisseurs employés aux constructions de l'intérieur de l'hôtel; pierre blanche employée *pro visseriis*, les manteaux et les bornes des *cheminalas*. — Construction d'une nouvelle tour du côté de Varambon.

B. 9025. (Rouleau.) — Parchemin de 19m25 de long.

1336-1340. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Bérard. — Recette de 109 porcs pour la dépense de l'hôtel du comte; — de 9 livres pour le péage de 1,045 charges de drap de France; chaque charge pesait 4 quintaux; une demi-charge de « harnois » (armures) *arnesiorum* paie 1 obole. — Continuation des aménagements intérieurs du château : façon des degrés entre l'hôtel et la tour neuve; dans la cuisine; fenêtres de la chambre du lardier; siéges de pierre placés entre le mur de la chapelle et la tour neuve; ouverture d'un angle entre la paneterie et la bouteillerie pour donner passage au conduit de la cuisine. — Construction de la tour du château et de quatre *turres falsas* de la cave (*cava*); de la tour sur la porte derrière la cuisine; du puits moyennant la somme de 4 sous 6 deniers tournois la toise carrée de déblais: il y en a 6. — Reconstruction du moulin. — Plantation en vignes, aulx, oignons, poireaux et choux des curtil et verger du comte. Le jardinier (*curtilarius*) est payé à raison de 1 denier tournois et sa nourriture par semaine; une sarcleuse, 6 deniers viennois seulement. — Etablissement de 72 clapiers (*orlandis de terra*), dans le voisinage du château désigné par le comte; chaque clapier est payé 2 deniers tournois. — Roussillon, gardien et bannier des clapiers, a 10 sous tournois de gages et le tiers des amendes. — Recette de 2,222 livres 14 sous de petits tournois de Sandro, juif, maître de la monnaie de Pont-d'Ain. — On continue le creusement du puits dans le rocher.

B. 9026. (Rouleau.) — Parchemin de 17m80 de long.

1340-1342. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Bérard. — Livraison d'avoine pour la dépense des chevaux du comte et et de la comtesse; d'Amédée, comte de Genève, et de ceux des commissaires délégués par le comte, pour négocier avec ceux du sire de Villars. — Amende de 20 sous viennois, infligée au juif Chiernoy, pour avoir fait arrêter injustement une femme de Pont-d'Ain. — Le châtelain mentionne qu'Isniara, juif de Bourg, et son fils, qui avaient été condamnés chacun à 1,000 florins d'amende, pour le fait des monnaies, ont composé avec le comte, lequel les a acquittés, moyennant 350 florins. — Construction de la tour carrée du côté de Saint-André près la maison de la taillerie (*cisorie*); — de la maréchalerie hors du château, du côté de la ville. — Etablissement du chemin de ronde (*via orba*) du château. — On emplâtre (*emplastrandum*) le dedans et le dehors du mur de la cheminée de la cuisine, *ne ignis posset in eadem arripere*. — Le quintal de fer brut est payé 16 deniers tournois, l'acérage d'un marteau 6 deniers viennois et la pointe d'un marteau 1 obole. — Réparations faites au château d'Ambronay, à la tour du comte et à l'étable. — Au mois de décembre, l'inondation entraîne l'écluse et les « coursiers » (*tornas*) des moulins. — Construction d'une tour au bourg neuf de Saint-Germain.— Continuation des travaux du puits. — On déblaie la « douix » de la fontaine qui y a été trouvée.

B. 9027. (Rouleau.) — Parchemin de 20m85 de long.

1342-1346. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Bérard, châtelain. — Recette de 29 quartaux de froment, produit du droit de vente sur les céréales, accordé au comte par la commune de Pont-d'Ain, sous la condition de construire le mur d'enceinte de la ville. — Dépenses de froment lors du séjour de Louis de Savoie, en conférence avec les gens de Hugues de Genève; — de la comtesse Blanche de Bourgogne en octobre 1346. — Livraison de blé et de seigle à de pauvres gens, ordonnée par le comte Amédée et Louis de Savoie, son tuteur. — Dépense d'avoine pour les chevaux du marquis de Montferrat, oncle du comte; — du vin pendant le séjour d'Amédée, fils du comte, *veniendo et eundo ad studia*. — Vin *in botoyllis*, envoyé à Eléonore de Beaujeu, dame de Villars, *tempore infirmitatis in qua decessit*. — Recette de 30 *lampades* d'huile pour la ferme de la gagerie de Pont-d'Ain. — Echange fait en 1345, entre le comte Amédée et Pierre de La Palud, seigneur de Varambon, lequel cède au comte Turgon, Necuday, Saule, La Vaure, et reçoit en contre-échange tout ce que le comte possède à Certines et de l'autre côté du Suran. — Dépense faite à Pont-d'Ain, par Jean de La Crouse, clerc, conservateur de la paix entre le Dauphin et le comte, pour certaines négociations relatives à cette paix. — Voyage fait par le châtelain aux foires de Chalon-sur-Saône, pour engager les marchands à passer sur les terres du comte. — Frais d'exécution d'un homicide, condamné à être pendu, et d'un juif apostat, condamné au feu. — Construction de murs de 2 pieds d'épaisseur dans la tranchée des fossés (*in glacimento*) hors du château, et sur les merlons (*merlis*) des courtines des remparts. — Reconstruction de la chapelle du château, laquelle a 6 toises de long et 3 toises de large : elle est bâtie par Jean Amedes. — Jacquemard, de Lyon, fait la grande fenêtre du côté de la ville, *supra travaysonem cum tribus pilloris*, et trois autres plus petites fenêtres, *quadratis factis cum subtilibus ovragiis foylliatis de petra alba*, pour le prix de 25 florins. Il fait la décoration de la vis de l'entrée de la chapelle, une image de la sainte Vierge *in capite dicte vyssie cum subtilibus ovragiis et foylliamentis*, et une piscine (*lavatorium*) pour l'autel, moyennant 18 sous tournois.

B. 9028. (Rouleau.) — Parchemin de 8m85 de long.

1346-1349. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Bérard. — Le 12 mars 1347, l'inondation emporte un des moulins. — Dépenses du séjour à Pont-d'Ain de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et d'Amédée, comte de Genève, pour le règlement du différend entre Guillaume de La Baume et le sire de Varambon. — Dépenses de vin, lors du passage de Jean de Savoie, frère du comte, se rendant en Bourgogne pour son mariage. — On allonge le pont du côté d'Ambronay de 3 chevalets, parce que l'eau, lors de l'inondation qui avait emmené le tablier, *concaverat terram et destruxerat ripam*. — Achat à Bourg, et moyennant 3 sous 4 deniers tournois, de 34 aunes de divers draps, pour faire les livrées des deux chevaliers, des neuf damoiseaux, du clerc, des trois bons valets et d'un petit valet qui formaient la suite du prince Jean, lors de son mariage.

B. 9029. (Rouleau.) — Parchemin de 5m50 de long.

1347-1349. — Pont-d'Ain. — Comte de Pierre Fournier, péager et pontonnier de Pont-d'Ain. — On mentionne le passage de 216 charges de drap de France, 670 de laine et futaine; 19 de poterie, marmites, peaux de Verdun; de 3 bêtes chargées de mercerie de France et de Lombardie; de 68 chars et 25 bêtes chargées de fer, ferronnerie, drap de Tarentaise, chapeaux et souliers; de 14 chevaux, de 9 radeaux, contenant 364 *aysso*, payant, chaque radeau contenant plus de 12 *aysso*, 1 livre de sel ou de poivre et 4 deniers par *aysso*, ou par conducteur *centenaris batellorum*. Les radeaux à voiles ayant 7 *pennas* paient 2 livres de poivre et 6 sous tournois. — Recette de 31 sous du juif Leauté, institué péager à Treffort, pour recevoir le droit des marchands qui, se rendant aux foires de Pont-d'Ain, évitaient le chemin de Pont-d'Ain à Saint-Germain pour ne point payer le péage. — Reconstruction du chaffaut et du pont-levis établis sur le pont. — Paiement de 25 livres pour les dépenses à Pont-d'Ain d'Isabelle, dame de Vaud, se rendant à Pont-de-Veyle, vers la comtesse. — Pension de 10 sous accordée par le comte au curé de Druillat.

B. 9030. (Rouleau.) — Parchemin de 4m25 de long.

1349-1352. — Pont-d'Ain. — Compte de « Bonacorsi », de Florence, maître de la monnaie de Pont-d'Ain. — Le marc fort à l'aigle doit être de 2 deniers et 12 grains d'aloi d'argent fin et du poids de 15 sous, marc de Chambéry. — Le *sesunus* vaut 3 deniers forts ou 6 deniers viennois à l'aigle à l'aloi de 5 deniers et 12 grains d'argent fin et du poids de 11 sous par marc de Chambéry. — Le marc de Vienne à l'aigle à l'aloi de 2 deniers et 2 grains est du poids de 25 sous par marc. — Le marc double de Paris vaut 3 deniers et 12 grains d'argent du roi et du poids de 14 sous par marc. — Le marc de Vienne à l'ange et à l'écu (*escutellatum*) vaut 2 deniers et 18 grains d'argent fin et du poids de 24 sous 9 deniers. — Autre ayant 4 deniers 6 grains d'aloi et 18 sous de poids. — Le marc de denier blanc, appelé « dozenos », à l'aigle et à l'écu, vaut 6 forts ou 12 deniers viennois. — Le marc de monnaie noire, appelé « brigant », à 2 deniers d'argent d'aloi et 15 sous de poids par marc de Troyes. — Autre de 1 denier et 18 grains

d'argent de roi d'aloi et 17 sous 6 deniers de poids de marc de Troyes. — Le marc d'obole blanc vaut 7 deniers obole petits tournois et qui sont à 4 deniers 12 grains d'argent d'aloi et 11 sous 8 deniers de poids par marc. — Le marc de florin vaut 23 carats 1/2 d'aloi et 69 florins 1/2 de poids par marc de Troyes.

B. 9031. (Rouleau.) — Parchemin de 15m80 de long.

1349-1351. — Pont-d'Ain. — Compte d'Amédée Ruffin, de Saint-Rambert, châtelain. — Construction du mur de la ville depuis la chapelle jusqu'à la fontaine vers la porte de Varambon. — Froment livré à Calusat, connétable des arbalétriers et des brigands, et à Etienne d'Argentine, capitaine des pavoiseurs (*pavoysiorum*). — Composition de 8 florins, payée par Jean de La Côte, pour avoir maltraité des juifs étrangers sur le chemin public. — Vente d'une demi-bichette de noix à raison de 2 sous viennois; de blé, à raison de 13 sous le setier, mesure de Saint-Germain; de langues de bœufs, à 6 deniers; de filets de porc, à 3 deniers; de charretées de bois, à 2 sous viennois; d'un trousseau de foin, à 4 sous viennois. — Achat de 5 setiers de sel, à 10 deniers chaque, pour saler les jambons (*bacones*) des porcs. — Dépenses faites par les commissaires du comte et ceux du Dauphin et du sire de Villars, assemblés à Pont-d'Ain pour certaines affaires. — Amende de 100 livres viennoises, infligée à Damot, juif, pour avoir volé 1 florin d'or à Gobo, de Saint-Germain. — Enumération des redevances éteintes par suite de la mortalité en 1349 et 1350.

B. 9032. (Rouleau.) — Parchemin de 5m80 de long.

1350-1351. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Doncieux, clerc, garde et receveur des vins et provisions du comte à Pont-d'Ain. — 75 setiers de vin sont livrés sur l'ordre de Guigon Cathine, chevalier, maître d'hôtel du comte. — Vente de vin, à raison de 1 florin le setier. — Reliage des tonneaux pour la vendange des vignes de Saint-Germain. — Réparation des fonds et des douelles (*douas*). — Le charpentier reçoit 2 deniers par jour. — 21 chars amènent 21 tonneaux pleins de Saint-Germain à Pont-d'Ain, moyennant 4 deniers gros chacun. — Ferrure achetée pour fermer la porte de la petite cave où est le vin de la Rochelle. — Il mentionne les douelles cassées lors du transport du vin; — le vin tourné (*tornatum*) dans les tonneaux; — le déchet de la lie et de l'usure *ad misericordiam et voluntatem domini*.

B. 9033. (Rouleau.) — Parchemin de 14m70 de long.

1351-1353. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Bérard. — Le moulin à vent ne trouve point d'adjudicataire, parce que la voile est en mauvais état. — Le châtelain mentionne que la récolte des foins a été perdue en 1351 par l'inondation de l'Ain et du Suran. — Recette de 32 sous de taille, levée sur les habitants de Necuday. — Etablissement d'un aqueduc dans la roche autour de la maréchalerie qui était envahie par les eaux. — Achat de 50 aunes de toile pour faire la voile du moulin: l'aune est payée 1 denier gros, et la femme qui fait les voiles 6 deniers. — Le châtelain doit entretenir au château deux soldats, deux guetteurs et un portier. — Il fait connaître que le quartal de Pont-d'Ain et celui de Saint-Germain sont semblables. — Le setier, mesure de Rossillon, vaut 2 quartaux de Pont-d'Ain; 10 meytères de Bagé équivalent à 9 meytères 1/2 de Bourg, et 2 meytères 1/2 comptent pour 4 quartaux d'avoine, mesure de Pont-d'Ain; 12 meytères, mesure de Marboz, équivalent à 13 meytères ou quartaux, mesure de Bourg; le boisseau d'avoine, mesure de Lompnes, compte pour 8 bichettes, dont 6 valent 1 quartal, mesure de Pont-d'Ain. — Continuation de la bâtisse du mur d'enceinte de Pont-d'Ain. — Réparation du plancher et du dôme de la « gaite » de la grosse tour détruits par le feu.

B. 9034. (Rouleau.) — Parchemin de 3m55 de long.

1352. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Marboz, clerc, régisseur (*rector*) des forêts et étangs des bailliages de Bresse depuis Pont-d'Ain, et de Revermont, du revenu des glands desdites forêts et de l'amaisonnement (panage) des porcs qui y ont été introduits, et de la garde des étangs et de l'artillerie du comte. — La recette monte à 23 livres 14 sous 5 deniers gros tournois, sur laquelle 64 florins sont payés à Guillaume Musici, damoiseau, et Pierre de Béterel, pour les aider à acheter deux coursiers en remplacement de ceux qu'ils ont perdus dans la chevauchée du Valais. — Recette des sommes payées par diverses châtellenies de Bresse pour la chevauchée faite dans le Valais. — Location de bateaux au port de « Becie-sur-Saône », pour transporter l'artillerie à Saint-Symphorien d'Auxonne. — Façon d'une espingalle, moyennant 6 florins; d'une espingalle double, 10 florins, et d'une « gardapas ». — Autre de flèchons et carreaux.

B. 9035. (Rouleau.) — Parchemin de 2m70 de long.

1353. — Pont-d'Ain. — Compte de Bertrand de Saix, chevalier, châtelain. — Composition de 12 deniers, payée par Lobago Baudier, de Necuday, pour s'être approprié une robe et des fromages trouvés dans un champ. — Fermeture du *Tollafollum* (bretoiche?) bâti derrière le château du côté de Saint-André. — Transport au château de 15 pavillons du comte, qu'on avait déposés dans la halle de Pont-d'Ain.

B. 9036. (Rouleau.) — Parchemin de 8m80 de long.

1354-1355.— Pont-d'Ain.— Compte de « Bonacorsi », de Florence, maître de la monnaie de Pont-d'Ain. — Il mentionne que l'altération (*diminutio*) faite par le roi de France sur ses monnaies a dû modifier l'aloi de celles qu'il était chargé de frapper. — Le marc de deniers blancs marqués aux armes et au nom du comte vaut d'aloi 8 deniers d'argent fin et du poids de 9 sous 6 deniers. — Livraison de 5 marcs d'argent à maître Pierre, tailleur (*taylliator*) du comte, pour une ceinture (*corrigia*). — Paiement de 9 sous au même pour la façon du sceau du comte; — de 70 écus d'or à Gilet d'Arlo, écuyer du sire de Villars, pour remplacer son cheval gris qui fut percé d'une lance devant la ville de Sion, où le comte avait sa chevauchée. — Paiement de 110 florins aux gens du sire de Sainte-Croix qui accompagnèrent le comte dans son expédition de Gex et de Belley. — Aumône de 10 florins, faite par le comte par la main de Jean de Pavaneur, son confesseur, aux Frères Mineurs, lors du chapitre général tenu à « Briva ». — Don de 100 florins, fait par le comte à Guichard Chambu, chevalier, qui lui a fait hommage, sauf sa féauté envers le comte de Chalon et le sire de Villars. — Remboursement par le même à l'abbé de Saint-Oyan-de-Joux des 1,800 florins qu'il lui a prêtés.

B. 9037. (Rouleau.) — Parchemin de 10m85 de long.

1354-1356. — Pont-d'Ain. — Compte de Pierre de Genos, chevalier, châtelain. — Il mentionne que la récolte à moitié des foins de la Morte-Eau n'a pu avoir lieu, parce que les amodiateurs sont morts de peste, que cette Morte-Eau a été ensablée par l'inondation de l'Ain et du Suran, et que le bois y a crû. — Recette de 2 florins pour la ferme du banvin qui se perçoit au mois d'août. — Composition de 2 florins, payée par Pierre Renard, accusé d'avoir volé deux aunes de drap blanc à la foire de Pont-d'Ain. — Reconstruction de la charpente de la couverture du grand puits du château et façon d'un engin, d'une grande roue, d'une bâche (*bachasium*) et de deux seaux en bois et ferrés pour puiser l'eau. — Achat, moyennant 6 deniers, d'une bichette de sel, pour saler deux « porcs senglars » (sangliers) tués à Saint-Germain par Arnaud, veneur du comte.—Paiement de 3 sous 6 deniers pour les gages durant deux jours des 7 hommes d'armes qui accompagnèrent le bailli de Bresse à Saint-Julien, pour réclamer au comte d'Auxerre, des bourgeois de Bourg et de Treffort, arrêtés sur ses terres.— Reconstruction totale de la cuisine, *dirupta propter vetustatem.*

B. 9038. (Rouleau.) — Parchemin de 7m30 de long.

1356-1360. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Doncieux, clerc, garde et régisseur des vins et provisions du château de Pont-d'Ain. — Recette de 234 setiers et 15 pots de vin de la recette des vignes du comte, à Saint-Germain, en l'année 1355. — Livraison de 2 setiers de vin pour la dépense de Mlle Jeanne de Bourgogne, pour son dîner à Pont-d'Ain, le dimanche 19 avril 1355. — On décharge le comptable d'un tonneau de 16 setiers plein de vin que les rats (*mures*) perforèrent dans le cellier, comme aussi de 150 setiers tournés et putréfiés.— Paiement de 3 deniers pour la cueillette des osiers, plantés dans les vignes et apportés à Pont-d'Ain pour le reliage des tonneaux. — On alloue au receveur 15 sous gros pour son salaire. — Livraison de certaines quantités de vin, pour la dépense de l'hôtel du comte et de la comtesse à Pont-d'Ain.

B. 9039. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1356-1358. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Bailli de Villars, damoiseau, châtelain. — Le moulin à vent est détruit, à l'exception des meules. — Composition de 10 deniers, payée par Bocuzon, pour avoir déplacé les bornes d'un champ. — Achat de bardeaux pour couverture, au prix de 10 deniers le millier. — Paiement de 2 deniers par journée aux serruriers (*sarratores*), qui ont ferré les filières de la charpente de la chapelle; couverture de cette chapelle en bardeaux. — Enterrement de plusieurs chevalets du pont par l'inondation. — Paiement de 15 florins à Jean de Cras, pour l'aider à remplacer le cheval perdu en suivant le comte dans sa chevauchée de Piémont et l'armée de Bérenger. — Recette de 1 denier pour le péage de chaque « gerfaud ». — Couverture de la loge (*logia*), située entre la grosse tour et la maison du comte.

B. 9040. (Rouleau.) — Parchemin de 20m80 de long.

1358-1361. — Pont-d'Ain. — Compte de Guy, vicomte de Baldisset, damoiseau, châtelain. — Il rapporte que le moulin à eau construit par ordre du comte, en remplacement de celui à vent, et qui commença à moudre le 15 décembre 1358, a été brisé par les glaces la veille de Noël. — Composition de 1 florin, payée par la femme Neymon, pour injures dites à l'église à la femme Fillon. — Reconstruction de tout l'intérieur de la grosse tour, qui avait été incendiée depuis le cellier jusqu'au plancher supérieur. — Paiement de 10 deniers à huit femmes qui ont apporté la mousse pour le plancher de la chapelle. — Un bloc de noyer acheté pour les *lintis* du chaffaut de cette tour, sert à faire le dressoir

(*dreczorium*) de la cuisine. — Façon de trois meurtrières (*vysserias*) dans cette même tour. — Paiement à Laurent, maître de verrières à Lyon, de la somme de 60 florins, pour la façon des verrières de la chapelle. — Composition de 3 florins payée par « Serra », juive, et « Grossa », sa fille, pour injures dites au juif Jacotet. — Composition de 1 florin 6 deniers, encourue par Etienne Bocasson, pour n'avoir pas poursuivi Jean de Chanet, qui avait tué le fils de Bernard d'Obegnaz.

B. 9041. (Rouleau.) — Parchemin de 5m de long.

1361-1362. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean des Bordes (*Bordellis*), châtelain. — Recette de 18 setiers de vin cuit, fait à cause de l'abondance de la récolte. — Le châtelain fait connaître que la ferme du banvin n'a produit que 9 deniers, *ratione mortalitatis*. — Placement du moulin *in meliori radio* (radier), parce que celui où il était n'était pas assez fort.

B. 9042. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1362-1364. — Pont-d'Ain. — Compte de « Bonacursi », de Florence, châtelain. — Mention que le comte perçoit les deux tiers du revenu du moulin sur la rivière d'Ain et le meunier l'autre tiers. — Compositions de 60 sous viennois, payée par Jeannette Morel, qui avait commis un adultère avec Hugues Baunier et en avait été quitte pour cette somme, selon la franchise de Pont-d'Ain ; — de 1 florin 1/2, payée par Etienne de Bosce, inculpé d'avoir porté le manteau d'Etienne Mercier contre sa volonté. — Construction d'une eschiffe sur la tour du château. — Reconstruction d'une partie de la halle de Pont-d'Ain. — Achat, moyennant 5 deniers, d'un entonnoir (*ambocerium*) *ad ambociandum vinum in doliis*. — Paiement de 100 florins à Jean de Marboz et à Poype de Saint-Sulpice, restant des 140 qui leur étaient dus pour leurs gages de la chevauchée qu'ils firent en Piémont, sous le commandement du comte. — Livraison de 7 livres de cire à Girard Tripot, receveur des cires du comte. — Recette de 1 florin, pour les lods d'une maison à Pont-d'Ain, achetée 6 florins par Etienne Bestial. — Amende de 6 deniers, payée par Guionet Blanchet, pour être entré sans permission dans le jardin du comte. — Pose de chéneaux en bois sur les toits de la cuisine et du lardier. — Achat, moyennant 9 florins, d'une corde du poids de 130 livres et de 26 toises de long, pour attacher le moulin..

B. 9043. (Rouleau.) — Parchemin de 12m50 de long.

1364-1366. — Pont-d'Ain. — Compte de « Bonacursi », de Florence, châtelain. — Composition de 3 florins, payée par Thomas Bard, pour injures dites au curé lorsqu'il chantait la messe. — Construction, par ordre de Thomas de La Baume, capitaine du château, de 2 bretoiches en bois, l'une sur la maréchalerie et l'autre sur la tour de la cave. On en hâte l'achèvement, *pro diversis societatibus in Burgondia existentibus*. — Achat, moyennant 33 florins, de deux meules pour remplacer celles du moulin, lesquelles étaient *laceratæ*. — Dépense de 8 florins, pour les frais de séjour à Pont-d'Ain, de Louis Gerbais et de sa suite, en allant et retournant de Bresse *pro jorneando cum gentibus ducis Burgundie*. — Solde de 6 guetteurs de la garnison du château.

B. 9044. (Rouleau.) — Parchemin de 12m30 de long.

1366-1368. — Pont-d'Ain. — Compte de « Bonacursi », de Florence, châtelain. — Amende de 60 florins, payée par Humbert de Losne (*Lathona*), damoiseau, condamné par le juge de Bresse, pour avoir émis sur la terre du comte des faux deniers (*corsetorum*). — Mention que le *ventenum* sur les céréales, accordé au comte par les bourgeois de Pont-d'Ain pour la construction des murs de la ville, ne se perçoit plus. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Rossillon, pour s'être approprié un noyer que *Ruphus*, d'Oussias, prétendait lui appartenir, et de 4 deniers payée par celui-ci, pour n'avoir pu établir son droit de propriété ; — de 6 deniers, payée par Pierre de La Cote, *deprehensus* avec la servante de Pierre Trouillet; — de 3 deniers, payée par Sibylle Neymot, inculpé d'avoir appelé Bonjean : *excoriator gentium*.

B. 9045. (Rouleau.) — Parchemin de 13m70 de long.

1367-1370. — Pont-d'Ain. — Compte de « Bonacursi », de Florence, châtelain. — Livraison de 6 quartaux de froment, donnés en aumône par la comtesse aux religieux du couvent des Augustins de Crémieux (*Criminiaci*). — Composition de 9 deniers, payée par maître Jean de Bourg, *quia emovit* la ville de Pont-d'Ain. — Lettres patentes d'Amédée VI, comte de Savoie (1367, 19 décembre), par lesquelles il engage les revenus des domaines de Pont-d'Ain et de Saint-Germain à « Bonacursi », à condition d'entretenir les bâtiments du château, à savoir : la nouvelle grande salle, les chambres, la cuisine, le four, le lardier, la taillerie, les celliers, etc., dont les réparations sont estimées monter à 1,500 florins d'or. — Construction d'une nouvelle tourelle en encorbellement dans le mur de la maréchalerie. Elle a 10 pieds de large, 6 d'épaisseur et 4 toises de hauteur. — Dépenses de 60 florins, pour remettre à flot le moulin qui avait été submergé par l'inondation de l'Ain. Cette inondation emporta aussi un chevalet et une partie du tablier du pont. — Réparation faite à la couverture de la maison de la monnaie de Pont-d'Ain. — Compte du même, comme châtelain de Saint-André-en-Revermont. —

Mention que le moulin de Pont-Pétheil, naguère acquis par le comte, ayant été emporté par le Suran, le Conseil ne l'a pas fait reconstruire, parce qu'il aurait plus coûté que rapporté, et que les meuniers sont morts. — Recette de 12 bichettes de châtaignes sur les hommes récoltant des châtaignes dans la forêt del Col; — de 10 sous, pour le diner du châtelain quand il vient à Salles pour les affaires du comte de Savoie.

B. 9046. (Rouleau.) — Parchemin de 23m15 de long.

1370-1375. — Pont-d'Ain. — Compte de «Bonacursi», de Florence. — Compositions de 2 florins, payée par le fils Bocasson, pour avoir pris une nasse (*nausa*) dans la rivière; — de 6 deniers, infligée à Jean Romanas, qui avait maltraité sa femme (*maletractaverat*); — de 9 deniers, payée par Pierre Charbonnier, pour avoir acheté du linge volé; — de 50 florins d'or, payée par François Bonacent, coupable d'avoir connu charnellement Etiennette de Sales contre son gré. — Recette du péage, levé sur le drap de France et de Lombardie, les harnais de guerre, la plume, les meubles et ustensiles, les harengs, la ferronnerie, les noix, peaux, chapeaux, souliers, chevaux, poulains, gerfauts et les juifs. — Vente de blés, à raison de 6 deniers gros le quartal; de seigle, à 3 deniers gros; d'avoine, à 12 deniers le setier. — Composition de 3 deniers, payée par Josserand Feugier, pour avoir tué un chien. — Reconstruction d'un pan du toit de la tour de la garde-robe, abattu par le vent. — Le millier de bardeaux est payé 7 deniers oboles, celui de clavins 4 deniers. — Façon d'un arbre de « tournières » et d'un rouet pour le moulin à eau. — Reconstruction de l'écluse, emportée par l'inondation du mois de novembre 1373, ainsi que le pont du Suran et deux arches de celui de Pont-d'Ain. — Paiement de 80 florins à Jean Toutewyt, de Belley, garde de la monnaie de Pont-d'Ain, et de 40 à Jean Aicard, son adjoint.

B. 9047. (Rouleau.) — Parchemin de 1m30 de long.

1375. — Pont-d'Ain. — Compte de Sibuet de Briord, damoiseau, châtelain de Pont-d'Ain. — Le châtelain fait connaître que « Bonacursi » a quitté les possessions du comte en cachette et sans rien payer. — Paiement de 15 deniers pour ses frais et ceux d'un Lombard, de Pont-d'Ain, envoyés par le comte vers Pérouges, à la découverte d'un Français, Bancaron, neveu de «Bonacursi».

B. 9048. (Rouleau.) — Parchemin de 1m de long.

1375-1380. — Pont-d'Ain. — Compte de Sibuet de Briord, damoiseau, châtelain de Pont-d'Ain, commissaire délégué par mandement d'Amédée VI, comte de Savoie (1er novembre 1375), à l'effet de saisir et d'administrer tous les biens de «Bonacursi», ex-maître de la monnaie et châtelain de Pont-d'Ain. — Vente, moyennant 93 francs d'or, d'une certaine quantité *lavature et blanchiature auri et argenti*, avec les creusets *gruysinis in quibus fonditur aurum et argentum*; — autre, moyennant 26 francs, de tables pour couler l'argent.

B. 9049. (Rouleau.) — Parchemin de 16m15 de long.

1375-1377. — Pont-d'Ain. — Compte de Rolet de Feyssigniat, damoiseau, châtelain. — Recette de 6 deniers gros pour la ferme des papiers de la cour de Pont-d'Ain. — Composition de 2 florins 10 deniers, payée par Guigonet-Chounaton, inculpé d'avoir volé une enclume appelée tas, dans la maison de la monnaie de Pont-d'Ain. — Couche de poix donnée au canal en bois de la cuisine. — Recette de 5 livres, de dix habitants de la paroisse de Prins, qui se sont mis, eux et leurs biens, sous la garde du comte. — Mention que la ferme de la gagerie, adjugée jadis moyennant 30 lampées d'huile, est amodiée 2 sous gros tournois. — La coutume des juifs demeurant à Pont-d'Ain est payée pour tous les juifs de Savoie par Simon, résidant à Bourg. — Réparation de la tour de la Viorbe. — Compte du même, comme châtelain de Saint-André-en-Revermont. — Recette d'un pain et des trois quarts d'un pain de redevance.

B. 9050. (Rouleau.) — Parchemin de 18m45 de long.

1377-1380.— Pont-d'Ain.— Compte de Rolet de Feyssigniat.— Livraison de 2 ânées de seigle, données gracieusement par le comte à Jean Guerrot, «queux» du sieur de Froment, en rémunération de ses services.— Recette de 12 deniers pour la ferme du paissonnage de la forêt du Soillat.— Amendes de 7 sous 6 deniers, frappée sur Chanoz et ses complices, coupables d'avoir pris des bœufs dans le temps de la guerre de Beaujeu, lesquels n'étaient pas *de guerra*; — de 11 deniers, infligée à Etienne Pignat, pour avoir enlevé Perrenette et sa servante, que les sergents du comte voulaient emmener au château. — Paiement de 3 florins pour 100 livres 1/2 de fer, employées tant dans les réparations du château que dans la construction du pavillon (*pavillio*), établi pour le comte devant le château de Lent, lors de la guerre avec le sire de Beaujeu. — Compte rendu par le même, comme châtelain de Saint-André-en-Revermont, pour Amédée de Savoie, fils aîné du comte.

B. 9051. (Rouleau.) — Parchemin de 32m60 de long.

1380-1383. — Pont-d'Ain. — Compte de Rolet de Feyssigniat. — Recette de 2 quartaux d'avoine pour la dépense de

Bonne de Berry, femme du comte Amédée VII, lors de sa première venue en Savoie (1380). — Recette de 43 sous viennois pour 192 toises des maisons de Pont-d'Ain, qui s'élèvent à raison de 3 deniers par toise. — Le péage établi à Régnia au sujet de la guerre avec le sire de Beaujeu rapporte 4 sous 6 deniers. — Compte par le même des revenus de la châtellenie de Saint-André-en-Revermont. — Lettres d'échange de cette châtellenie contre celle de Loyette, fait entre le comte Amédée VI et Pierre, abbé, et le monastère d'Ambronay (11 février 1382). — Livraison de 1 quartal de froment et 12 setiers de vin donnés par le comte aux pauvres du Christ. — Réparation de la maçonnerie des escaliers du château, du « carroneys » de la grande salle et de la chambre du comte. — Travaux pour retirer le moulin du fond de l'eau.

B. 9052. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1381-1385. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Ravaz, familier général du comte dans les bailliages de Bresse, Valbonne et Dombes, de l'achat et du charroi à Pont-d'Ain des matériaux de toute nature, rassemblés pour la reconstruction et «domification» du château. — Recette de 369 florins, levés sur toutes les châtellenies de ces bailliages, outre les redevances en nature. — On refait, entre autres réparations, la charpente de la grande salle et de la loge ou galerie joignant; on emploie des plots de chêne et de *glandis*. — Achat de 13 milliers de tuiles plates à crochet, pour 39 florins d'or.

B. 9053. (Rouleau.) — Parchemin de 8m20 de long.

1383. — Pont-d'Ain. — Compte de Rolet de Feyssigniat. — Le châtelain fait la saisie d'une vigne située près Pont-d'Ain, contenant 14 fosserées, sur le châtelain «Bonacursi» qui, pour certains délits, avait quitté le pays. — Composition de 12 sous, payée par Jean Gudet et Etienne Bestial, anciens syndics de Pont-d'Ain, en déduction de 60 sous d'amende que leur avait imposés le lieutenant du châtelain, et pour lesquels ils devaient faire des charrois de pierres pour les constructions du château, ce qu'ils ne purent faire. — Livraison de 14 poules pour la dépense des fauconniers du comte à Pont-d'Ain.

B. 9054. (Rouleau.) — Parchemin de 10m80 de long.

1383. — Pont-d'Ain. — Compte des héritiers de François de Beaumont (*Bellomonte*), damoiseau, châtelain. — Compositions de 4 deniers, payée par Têtu de Sarcines, accusé d'avoir volé des *pannos lingeos* sur une haie; — de 10 sous viennois, infligée à maître Laurent, de Mont, qui s'était permis d'exercer l'office de sergent sur une terre du comte; — de 10 sous, payée par Jean Chaurier, pour avoir dit à Jean Rosset, notaire de Pont-d'Ain, qu'il n'était pas consentant à une transaction qu'il avait reçue. — Recette de blé de redevance, dû par les tenanciers du Val-Buffet, du Mas des Bonnards. — Autre d'avoine, à Montagnaz.

B. 9055. (Rouleau.) — Parchemin de 6m75 de long.

1383-1385. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Lantenay, capitaine et régisseur des ouvrages faits pour la « refection » du château de Pont-d'Ain. La recette monte à 933 florins. — Paiement de 50 francs d'or aux maçons, charpentiers, couvreurs (*loseriis*), qui ont travaillé à la reconstruction du maisonnement du château. On ne donne aucun détail sur les travaux accomplis, sauf : paiement de 32 francs à Humbert Fanoillet, maître de l'ouvrage de « giez » (plâtre ?) pour la façon de 6 manteaux de « giez » pour les fournitures du château.

B. 9056. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1383-1384. — Pont-d'Ain. — Compte de Guigon Ravaisy, damoiseau, châtelain. — Recette de 2 quartaux et 1 bichette d'avoine et de 15 sous viennois pour la ferme des trois foires de Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Michel et du dimanche avant la Saint-André. — Composition de 9 deniers, payée par Bon Pia, pour avoir, étant au cabaret, frappé Jean de Rupave avec un verre plein de vin. — Injonction faite au châtelain de s'ingénier à trouver le meilleur parti possible du moulin de Bonnard, situé à Cerdon, dans les domaines du sire de Villars, et où celui-ci défendait à ses hommes d'aller moudre leurs grains. — Recette de 4 setiers 8 quarterons 1 picot (*picotum*) 1/8 de vin de redevances dues à Gravelles; — de cens en argent à Donazora, Symoneria, Varet. — Réparation faite à la charpente de la halle de Pont-d'Ain. — Composition de 6 francs, infligée à Pierre de Rossillon, pour avoir connu charnellement une femme de Froment. — Le châtelain mentionne que le comte a, par lettres, accordé au coupable la faculté de se libérer en deux termes.

B. 9057. (Rouleau.) — Parchemin de 15m90 de long.

1385-1386. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt, damoiseau, châtelain. — Composition de 9 deniers, payée par Jean Ralet, dont le chien avait mordu Pierre Ribet à la jambe. — Recette de blé des redevances dues par les habitants de la châtellenie de Morestel et de Turgon. — Réfection au moulin du rouet dit *laboro*, de deux arbres de la roue et de la *torneria*. — Dépense de 2 sous 6 deniers, faite au château, le 5 mai 1385, par l'évêque de Maurienne et Jean Conflet, envoyés par le comte en France. — Autre de 2 sous 3 deniers,

faite par Etienne de La Baume, chevalier, commissaire du comte, pour la visite des forteresses de Bresse et Valbonne.

B. 9058. (Rouleau.) — Parchemin de 20m15 de long.

1386-1387. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Recette de 2 sous 6 deniers pour la ferme du four de Pont-d'Ain; — de 2 deniers 3/4 pour les lods d'une ile achetée 14 deniers par Hugonet Bourguignon. — Composition de 24 francs, payée par Poncet, des Rippes, inculpé d'avoir, avec ses complices, ravi la servante de Hugues Charpentier. — Mention de la remise faite par le comte à Dom Pierre Gabard, prêtre, de l'amende de 6 francs d'or, encourue par lui pour tentative de viol sur une femme. — Réparation du moulin et de ses bateaux, submergés lors de l'inondation.

B. 9059. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1386-1388. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Livraison de 3 livres 1/2 de poivre à Pierre Belleni, apothicaire du comte à Chambéry. — Composition de 15 florins, payée par Jean Raymond, inculpé d'avoir brisé la prison de Pont-d'Ain. — Mandement d'Amédée VII, comte de Savoie, qui alloue au châtelain 12 florins et 57 francs, pour le restant de ses gages, d'avoir servi en armes le comte Amédée, son père, en 1382 et 1383, dans l'expédition de la Pouille et de la Romanie, et d'avoir pris part avec lui-même, en 1385 et 1386, dans la guerre qu'il a soutenue en Piémont contre le marquis de Saluces (1386, 11 septembre). — Allocation de 83 florins au même, pour le restant de ses gages du temps qu'il servit pour le comte, en 1336, dans les pays de France et de Flandre contre le roi d'Angleterre, pour envahir ce pays, et en 1387, dans la guerre soutenue en Piémont par le comte contre Théodule de Montbellet, marquis de Montferrat, et les rebelles *Tuchinos Canapicii* de Verceil et de Montferrat. — Lettres du comte Amédée VII qui amortit un pré situé sur le Suran, près Saint-André-en-Revermont, acquis par Humbert de La Baume, sieur de Froment, son conseiller.

B. 9060. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1388-1389. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — 5 coupes de Chalamont comptent pour 1 quartal à la mesure d'Ambronay, de Pont-d'Ain et de Saint-André en-Revermont; 5 quartaux à la mesure de Chalamont valent 4 quartaux des autres; 5 coupes de la mesure de Bourg et de Montréal valent 1 quartal d'Ambronay; le quartal de Montréal vaut 6 coupes; celui de Chalamont, 4 coupes; celui d'Ambronay vaut 2 bichets ou 4 bichettes. — Compositions de 15 francs d'or, payée par Jean Serva, pour avoir porté un faux témoignage contre l'abbé d'Ambronay; — de 9 deniers, payée par Pierre Voland, inculpé d'avoir levé une nasse qui ne lui appartenait pas.

B. 9061. (Rouleau.) — Parchemin de 26m65 de long.

1389-1391. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Mention que Jean de Sarraval, chevalier, maître d'hôtel et capitaine, délégué par le comte pour la visite et l'approvisionnement des places fortes de Bresse et Valbonne, a fait vendre toutes les céréales de la châtellenie, pour en employer le prix à la réparation de ces places. — Recette de 8 livres 13 sous pour la taille due à Saint-André-en-Revermont, Gravelles, Sales et Morestel. — Compositions de 16 deniers, payée par Pierre Chintier, pour refus d'ouvrir la porte de la ville, dont il avait la garde, à moins d'un pot de vin; — payée par Préquant, inculpé d'avoir acheté la terre d'un autre, dont les biens, par son propre fait, avaient été mis sous la main du comte. — Construction de la charpente de la tour, près de la poterne nouvellement exhaussée, et de la « bretoiche » de la tour du château. — Paiement de 9 sous 9 deniers pour la dépense de 2 valets de chiens du comte, et de 18 chiens dans la maison d'Arnaude, hôtesse de Pont-d'Ain, pendant quinze jours. — Paiement de 4 florins d'or, donnés par la comtesse à Guillaume Sellier, recteur de l'hôpital, nouvellement établi à Pont-d'Ain, pour les employer aux bâtisses dudit hôpital.

B. 9062. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1391-1393. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — 2 quartaux d'avoine, mesure de Bourg ou de Montréal, équivalent à 3 quartaux, mesure d'Ambronay. — Recette de 2 sous 6 deniers, pour la ferme de la gagerie de Saint-André-en-Revermont. — Compositions de 15 florins, payée par les femmes Gachin et Codurin, pour avoir volé un agneau; — de 2 florins, payée par Lotheras, pour avoir tiré son épée contre Thomas, familier de la cour du comte. — Reconstruction de la coiffe de la grande tour. — On remplace les bateaux sur lesquels le moulin est assis. — Livraison de 50 florins à Martin de Chaux (*Calcibus*), trésorier général de Savoie, pour la sépulture du comte Amédée VII.

B. 9063. (Rouleau.) — Parchemin de 20m95 de long.

1393-1394. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Mention que le moulin de Pompiel, détruit par l'inondation du Suran, est toujours en ruine, et qu'on ne peut le rétablir au même lieu. — Le quartal d'avoine, mesure de Bourg, vaut 12 coupes; celui de Pont-d'Ain, 2 bichets; le bichet, 3 bichettes; le setier de Pont-d'Ain contient 4 quartaux.

— Compositions de 9 francs d'or, payée par Hugues Saissiriat, inculpé d'avoir voulu violer Guillemette Sordet; — de 11 deniers, payée par Jean Beczon, pour avoir pris le chat sauvage (*catum servagium*) chassé par Guillaume Sellier. — Reconstruction d'un chevalet du pont de la porte du château, du côté de Bourg. — Mandement de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie (1393, 16 mai), qui alloue au châtelain, tant pour avances faites *tenendo hostagiam Divionis*, que pour sa part de 10,000 florins, savoir : 100 francs d'or et 50 florins.

B. 9064. (Rouleau.) — Parchemin de 19m10 de long.

1394-1395. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Recette de 1 denier viennois, de Pierre Bolland, pour l'abergement d'un emplacement de 5 pieds dans le bout de la halle de Pont-d'Ain. — Compositions de 18 deniers, payée par les frères Morand, pour s'être battus jusqu'à effusion de sang; — de 6 deniers, payée par Jean Vachin, pour avoir menacé (*dare minas*) la femme Pignia et n'avoir pas balayé devant sa maison ; — de 12 deniers, payée par Jean Crochin et ses complices, accusés d'avoir insulté le maître des écoles d'Ambronay. — Recette de 40 florins, d'Etienne Fabry et ses deux confrères, pour l'héritage en échoite de Jean Fabry, homme taillable du comte, décédé sans hoirs, lequel leur a été abergé. — Mention du don de 200 florins d'or, voté en 1391 par les habitants de Pont-d'Ain, au comte Amédée VIII, et payable en sept ans.

B. 9065. (Rouleau.) — Parchemin de 18m45 de long.

1395-1396. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Attestation notariée donnée par Denis-Pierre Fossier, curé de Prins, de la mort de Pierre Montanier, son paroissien, mort depuis dix ans et qui s'était mis sous la garde du comte. — Compositions de 18 deniers, payée par Galois, pour être entré par la fenêtre dans la maison de Bret et contre son gré; — de 6 sous, encourue par Pierre Dupré, pour avoir voulu rançonner un juif sur le pont. Elle est réduite de moitié par la comtesse. — Mandement de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie (3 mai, 1395), au châtelain, de faire au château de Pont-d'Ain toutes les réparations convenables, afin qu'elle puisse y demeurer avec sa famille. Façon de deux cheminées; appropriation de la chambre de la comtesse ; ouverture de fenêtres dans la tour de Genève.

B. 9066. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1396-1397. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Recette de redevance d'avoine pour la garde à Mont-Molard et Renova ; — de 8 bichettes de châtaignes dues par les adjudicataires de la récolte des châtaignes du bois de Col.

B. 9067. (Rouleau.) — Parchemin de 18m80 de long.

1397-1398. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Composition de 9 deniers, payée par Pierre Faillet, accusé d'avoir vendu un porc, mis sous la main du comte. — Façon d'un rouet, d'une roue, de deux arbres et d'un « pelier », pour le moulin. — Réparation des écluses détruites par les crues d'eau. — Allocation de 36 florins au châtelain, dont 25 pour son salaire et le surplus pour celui du soldat et du guetteur qu'il doit entretenir.

B. 9068. (Rouleau.) — Parchemin de 25m40 de long.

1398-1402. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Recette de 18 quartaux de blé et 68 de seigle, pour la ferme du moulin ; — de 18 langues de bœufs et 9 langues de porcs, tués dans l'abattoir de Pont-d'Ain ; — de 2 deniers, pour l'abergement fait à Perronnet Blanchon, d'une place devant sa maison à Pont-d'Ain ; — de 2 deniers, pour celui fait à Antoine Lhôtelier et consorts, du cours d'eau entre les terres de la comtesse et celles du sieur de Toussias, près le moulin de Chaillie; — de 23 florins, pour la ferme du four de Pont-d'Ain. — Amendes de 15 florins, prononcée par le juge de Bresse, contre 17 personnes, la plupart des femmes, pour avoir bousculé (*removisse vi et violenter*) dom Laurent, curé de Pont-d'Ain, procureur de l'archevêque de Lyon, en présence de ce prélat; — de 6 francs, payée par 120 Bretons (*Britonibus*), pour refus de paiement du pontonage et de leur hôtesse. — Mention que la comtesse a remis à Thomas de Mornay l'amende de 60 sous qu'il avait encourue, pour avoir laissé échapper le curé de Pont-d'Ain qui lui avait été donné en garde. — Vente de châtaignes, à 12 deniers la bichette ; de pains, à 12 deniers le pain ; de foin, à 2 sous le trousseau ; d'huile, à 2 sous la lampée ; de corvées, à 12 deniers la corvée.

B. 9069. (Rouleau.) — Parchemin de 24m60 de long.

1402-1403. — Pont-d'Ain. — Compte de Guillemet de La Forêt. — Recette de 8 bichettes d'avoine, pour la ferme du coponage qui se lève aux trois foires de Pont-d'Ain ; — de 2 livres de poivre, pour le péage de 2 radeaux contenant 39 *aissis*. — Aucun bateau à voile n'a passé. — Recette de 6 deniers, pour l'abergement du droit octroyé à trois habitants de Pont-d'Ain, de faire des degrés devant leurs maisons. — Compositions de 5 deniers, payée par le bouvier de Rotes Mornay, pour avoir poursuivi le fils Vacheron et poussé le cri de

« La Savoie » ; — de 9 deniers, payée par Sarpolet, accusé d'avoir voulu frapper son père. — Mention de la remise de 40 sous, sur les 60 auxquels Humbert Belfort avait été condamné, pour avoir détourné un chaudron ou « peyruel » saisi sur lui ; — que la coutume des juifs résidant à Pont-d'Ain est toujours payée par Simon, juif à Bourg. — Allocation au châtelain de 100 francs, qui lui ont été donnés par la comtesse, comme maître de son hôtel, office qu'il a exercé jusqu'au 9 janvier 140¾, jour de son décès.

B. 9070. (Rouleau.) — Parchemin de 13m30 de long.

1303-1304. — Pont-d'Ain. — Compte de noble Claude de Saix, châtelain. — Recette de 32 sous viennois de taille, due par les habitants de Necuday. — Composition de 9 deniers, payée par François Ogier, de Salles, pour refus de guet à Pont-d'Ain. — Recette de péage sur 9 charges de drap de France ; 2 charges de marchandises vendues au poids et à la livre ; 30 charges de fer, ferronnerie, sel, noix, peaux de chèvres, drap de Tarentaise, souliers, toile d'Allemagne, etc.; 6 poulains. — Mention qu'il n'est passé ni laine, ni futaille, ni toile de Reims, ni poterie, mercerie, ustensiles de ménage, harnais de guerre, draps, harengs, chevaux et gerfauts. Quant aux juifs, ceux résidant en Savoie en sont exempts.

B. 9071. (Rouleau.) — Parchemin de 19m90 de long.

1404-1405. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Recette de 5 charretées de bois de redevance, due dans la châtellenie et à Saint-André-en-Revermont ; — de 4 deniers, pour l'abergement à Pierre Mignot d'une brosse (petit bois) appelée les « Etangches du château » ; — de 2 francs, pour la ferme du banvin qui se perçoit au mois d'août. — Compositions de 3 deniers, payée par cinq habitants de Pont-d'Ain, pour n'avoir point réparé le chemin devant leurs propriétés ; — de 36 sous, encourue par Li Calendri, pour insulte envers le curé de Renova. — Construction d'une *estram* en bois pour aller aux latrines nouvellement faites au château du côté du couchant, et façon des siéges de ces latrines. — On emmortelle la chambre du comte en chaux et sable, ainsi que la cuisine ; on remplace les créneaux au-dessus des portes du puits et du portier.

B. 9072. (Rouleau.) — Parchemin de 24m65 de long.

1405-1407. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Il mentionne que la vigne confisquée sur « Bonacursi » n'a produit qu'un barral de vin, parce qu'en 1405 les gens de la comtesse en firent un verger *vernitum de agrestis*. — Recette de 8 livres 13 sous 3 deniers, pour la taille due à Gravelles ; — de 1 florin, pour l'entrage de l'abergement fait à Jean, bâtard de Sales, du droit de recueillir l'eau du chemin de Lent à Gravelles, près la grange de Vallières. — Composition de 3 florins, payée par Marito-Ala, pour n'avoir point dénoncé un vol dont il a été victime. — Construction d'un *glaceis* en maçonnerie à la première porte du château, du côté de la ville. Il coûte 70 florins. — Réfection d'une fenêtre de la chambre basse de Madame, sous la chambre de parement. — Achat, moyennant 14 sous 10 deniers, de 24 sacs de plâtre pour enduire cette chambre et la chapelle. Ces divers travaux sont ordonnés par la dame de Florigny. — Achat de Monaco de Bran, de 162 pieds de verrières pour la chapelle, au prix de 5 deniers gros le pied. — Echafaudage, banc et dressoir, établis à l'entrée de la grande salle, lors du baptême de Mademoiselle. — 40 hommes sont employés à couper dans la forêt du Souillat, les pieux nécessaires pour clore les jardins de Madame et de Mademoiselle, sœur du comte ; on y amène 12 charretées de fumier. — Lettres du comte Amédée VIII, qui, pour la desserte de trois messes qu'il fonde dans sa chapelle de Pont-d'Ain, alloue 10 florins pour la pension du recteur qui y sera établi (1406, 25 avril).

B. 9073. (Rouleau.) — Parchemin de 18m65 de long.

1407-1408. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Recette de 15 deniers, pour l'abergement fait à Jean Motet, d'une banque à la halle de Pont-d'Ain ; — de 10 sous viennois, pour le dîner du châtelain quand il se rend à Sales, pour le service du comte ; — de 6 francs d'or, pour la ferme de la gagerie de Pont-d'Ain. — Composition de 6 deniers, payée par 22 habitants, pour avoir tenu chez eux des vaisseaux (*gilas*), avec lesquels ils mesuraient indûment le vin. — Paiement de 3 florins à Michel Chanut, chargé de clore, bêcher, empaisseler, lier, ficher, émonder et piocher la vigne du comte à Pont-d'Ain ; — de 10 florins à François Fay, chapelain de la chapelle du château.

B. 9074. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1408-1409. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Injonction au châtelain d'interdire aux amodiateurs de la récolte des châtaignes dans le bois de Col, d'y exercer des droits d'usage et d'affouage. — Recette de 4 livres 1/2 de cire de plusieurs habitants de Prins pour leur garde ; — de 2 deniers, pour l'abergement fait à Jacques de Simiat, du droit d'user de l'eau du chemin tendant de Renova aux terres de la Bonne. — Compositions de 4 florins d'or, payée par Pierre Rebolliart, pour abus d'autorité lorsqu'il était sergent ; — de 8 deniers, payée par Philibert Baillet et Perronet Chanut, pour avoir, étant syndics de la commune de

Pont-d'Ain, usurpé des communaux sans licence du comte. — Paiement de 66 florins au châtelain, en remboursement d'avances faites pour la solde de la garnison, mise au château de Poncin; — pour messagers envoyés vers Montréal et en Bourgogne, à l'effet de savoir s'il y avait rassemblement de gens d'armes et en informer le comte; — pour l'envoi d'une *roncina* à la comtesse; — pour 1 écu d'or donné à Dieu par le comte; — pour voyage à Nozeroy vers le comte de Chalon, pour les affaires du comte.

B. 9075. (Rouleau.) — Parchemin de 24m30 de long.

1409-1410. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix, châtelain. — Recette de 12 deniers, pour l'abergement fait à Colin, d'établir dans la halle de Pont-d'Ain, près de la boucherie, une boutique *cum uno forgio;* — de 2 sous viennois et de 8 écus d'or d'entrage, pour l'abergement fait à Guillaume Corlier, de la vigne de « Bonacursi », avec le colombier y étant, contenant 14 fosserées et située sur le chemin de Pont-d'Ain à Necuday. — Compositions de 1 écu 1/2 d'or, payée par Jean de La Chapelle et son compagnon, accusés d'avoir tourné la châtellenie pour éviter le péage; — de 2 écus d'or, payée par Jean de Molard, pour s'être fait sergent sans licence du châtelain. — Mention de la visite du château, faite par Jean Brasier, maître des œuvres de Savoie, au sujet de la guerre entre le duc de Bourbon et Amédée de Virieux. — Façon de 11 échelles neuves pour le service des tours et des murailles. — Achat d'une casse de viretons moyennant 4 deniers. — Paiement des manœuvres qui *espinaverunt* les créneaux des murailles et firent plusieurs *charovros* avec leurs *corriors de chivronis clotis et rastellis.* — On refait la charpente de la cage du puits, la roue et le seau. — Façon autour du puits d'un entablement (*intablamentum*) de bonnes pierres sciées. — Achat, moyennant 1 florin, de pierres pour mettre sur les tours.

B. 9076. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1410-1411. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Injonction faite par la Chambre des comptes, au châtelain, d'exiger de la Chartreuse de Seillon les 7 quartaux 1/2 d'avoine dus pour la garde, par leurs hommes de Renova. — Recette des langues des bœufs tués à la boucherie de Pont-d'Ain. — Injonction au châtelain d'exiger de Jean de Chillon, curé de Renova, la livre de cire dont il est redevable, pour la garde du comte, sous laquelle il s'est mis en 1399, suivant les lettres de feu Jean de Conflens, chancelier de Savoie. — Autre semblable pour le franc d'or, payable par le précepteur (commandeur) des Feuilles (*Foliarum*, ordre de Saint-Jean de Jérusalem), pour la garde des hommes de cette maison. — Compositions diverses, payées par 36 habitants, pour négligence dans la réparation des chemins. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui, sur la supplique des habitants de Pont-d'Ain et pour l'utilité générale, enjoint, toutes affaires cessantes, au châtelain de vaquer à la reconstruction du pont nouvellement détruit, *per immensas inundationes et ruinas aquarum que anno presenti per universum orbem discurrerunt* (20 juillet 1408).

B. 9077. (Rouleau.) — Parchemin de 28m40 de long.

1411-1412. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Abergement fait par le châtelain, moyennant 4 florins de revenu, à Jacquemet de Croso, du four du comte et de la place joignant, situés près la halle; — de portions de bois de Tremblay, fait à Guillaume Mignot et Guillaume Serva, moyennant 7 sous viennois chacun; — d'une place vague située hors et entre les deux portes du château, fait à Etienne Bernard, pour 12 deniers viennois par an. — Remboursement des 45 florins d'avances faites par le châtelain, au mois de mars 1411, pour la fortification du château, sur le bruit que des gens de guerre étaient assemblés outre Saône, sur les terres du duc de Bourbon et autour de Villefranche. — On mentionne la façon de 36 *machecolla*, d'échelles pour monter sur les murs, de *foresias* (grandes guérites) et de « bretoiches ». — Dépenses faites pour la garde de Conrad Martin, allemand, envoyé par le comte à Poncin, sous la garde de deux hommes, « suffisants et idoines, » ayant mission de ne pas le perdre de vue. — On lui donne le château pour prison, et on recommande qu'il soit couché dans une chambre sur un bon lit, de telle façon qu'il puisse revenir sans lésion ou injures de sa personne; il y demeura neuf jours, et sa dépense coûta 8 florins. — Appropriation de la garde-robe du comte et de la comtesse, pour y loger le tapissier et les valets de chambre, envoyés pour garder *robam*, l'artillerie et autres biens. — Etablissement de nouveaux chalits, pour remplacer ceux qui avaient été employés pour des machicoulis. — Achat d'un plot de noyer, mis au lardier pour hacher les viandes. — Façon de 9 croix pour marquer les limites de la garenne de lièvres, établie par le comte sur la *Miria* d'Ambronay.

B. 9078. (Rouleau.) — Parchemin de 27m20 de long.

1411-1412-1413. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Livraison de 4 quartaux de froment, faite par ordre du comte à Etienne Granvier, de Dijon, valet de la comtesse, pour l'aider dans la solennité de ses noces. — Allocation de 152 bichettes d'avoine, consommées dans un an par le cerf et la biche du comte. — Arrêt du conseil de Savoie, du 19 août 1411, qui maintient les habitants de Col dans leurs droits d'usage et d'affouage dans la forêt de ce nom. — Recette de 2 sous viennois, pour l'abergement à Pierre Cathelin, d'une hermiture, située outre la rivière d'Ain, près la rivière de

Rier, avec droit d'irrigation dans cette rivière. — Composition de 6 deniers, payée par Pierre Bochard, dont le fils avait frappé et blessé le chien de la communauté de Renova. — Couverture des nouvelles cuisines de la comtesse, des galeries de la grande salle, de la grande cuisine et du vieux porche (*atrium*) de la chapelle.

B. 9079. (Rouleau.) — Parchemin de 28m30 de long.

1413-1414. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 4 deniers, pour l'abergement aux frères Lhote, d'un angle de leur maison de Renova, avec l'escalier y joignant, lesquels avaient été usurpés sur la voie publique, et dont, pour cette raison, le bailli de Bresse avait exigé la démolition, ce qui n'a pas eu lieu, la rue ayant été reconnue assez large; — de 2 deniers viennois, pour celui fait à Jean Mugnier, de Confranchette, d'utiliser les eaux venant du « Trevoz » de Larrigny, des chemins de Turgon à la Vèvre, de Saint-Martin-du-Mont à Treno, de Gravelles à Treno, et de Turgon à Treno. — Composition de 6 francs d'or, payée par des Lombards *de Querro*, venant de Flandre, pour refus de péage. — Reconstruction totale des toits de la grande tour et des « bretoiches », au-dessus des étables, lesquels étaient tous pourris. — Composition de 18 florins, payée par Peclet de Grandval, qui, arrêté sous l'inculpation d'avoir couché avec une femme mariée, avait quitté la ville. — Achat, moyennant 20 francs, de deux meules neuves pour le moulin, les autres étant *consumpte et vastate*. Leur charroi depuis Bourg coûte 2 florins. — Dépense de 16 deniers, faite à Pont-d'Ain par le valet de Jean Terrier, pourvoyeur des « charnages » de l'hôtel du comte, lequel conduisait de Bourg en Piémont 30 bœufs et 20 troupeaux de moutons pour la dépense du comte. — Estimation de l'herbe consommée par les bœufs dans les prés de particuliers.

B. 9080. (Rouleau.) — Parchemin de 28m de long.

1414-1415. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 2 sous viennois, pour l'abergement à Pierre Bochard, de Renova, de l'eau du chemin de Renova à Bourg, avec la faculté de creuser un fossé le long du chemin, pour la conduire dans ses prés; — de 4 deniers, pour celui fait à Huguenin Bouvier, de Pont-d'Ain, du droit d'élever devant sa maison deux piles de pierres, pour bâtir dessus un « forgil », ou un porche. — Compositions de 3 florins, payée par des Bataves (*de Bictava*), pour refus de péage, sous prétexte qu'ils étaient religieux, bien qu'ils n'en portassent point l'habit; — de 6 florins, payée par 9 habitants de Pont-d'Ain, accusés d'avoir chassé sans licence du comte; — de 18 gros, payée par Pierre Losier, pour avoir appuyé sa treille contre le mur du château. — Paiement de 3 florins pour le charroi de 26 queues ou bottes (*botas*) de vin de Mâcon, de Pont-d'Ain à Aix, pour la dépense de l'hôtel du comte; — de 10 florins pour le transport à Aix, par Jean Mugnier, chambrier du comte, des tapisseries du château de Pont-d'Ain.

B. 9081. (Rouleau.) — Parchemin de 22m45 de long.

1415-1416. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 70 sous 3 deniers pour la cense des 261 toises de maisons et cases de Pont-d'Ain, à raison de 3 deniers par toise. — Composition de 4 deniers, payée par un juif qui, passant sur le pont de Pont-d'Ain, ne portait pas la marque des juifs. — Réfection de la charpente des cuisines du château. — Façon de 2 chéneaux (*canalibus*) en bois, sur le toit de la taillerie, sur la cave. — On enlève des décombres entassés sur la place au-dessous de la chapelle, et sur la place au-dessous de la grosse tour, la bouteillerie et la paneterie. — Claude de Saix perçoit, outre ses 25 florins comme châtelain, 100 florins comme capitaine.

B. 9082. (Rouleau.) — Parchemin de 20m75 de long.

1415-1416-1417. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 6 deniers pour la ferme des papiers de la cour de Pont-d'Ain. — Compositions de 6 deniers, payée par Pierre Fargat, pour avoir pris des chapons de vigne dans une vigne mise sous la main du comte; — de 3 florins, payée par des marchands d'Ambronay, qui, venus à la foire de Pont-d'Ain, y vendirent leurs draps avec des aunes ni signées par le comte, ni remises à eux par ses officiers. — Recette de 3 francs d'or sur le péage de Pompiel. — Reconstruction de la toiture de la « viorbe », ruinée *impetu cujusdam venti tunc regnantis*. — Achat de 4 milliers de tuiles plates à Montboczail, près de Chassagne, au prix de 5 florins 6 deniers le millier, rendu à Pont-d'Ain. — Réparation de la grande roue du moulin, brisée par les glaces. — Lettre d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue D. Jean Moissard, prêtre, chapelain de sa chapelle de Pont-d'Ain (19 novembre 1415).

B. 9083. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1417-1418. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 3 sous pour l'abergement fait à Jean Aycard, notaire à Pont-d'Ain, d'hermiture au Mont des bois de Confranchette; — de 5 florins pour la ferme de la gagerie ou sergenterie de Pont-d'Ain. — Compositions de 6 deniers, payée par Benoît Bochu, pour s'être emparé du cours de la fontaine de Riginat; — de 27 florins, payée par Pierre Bouvier, dont le fils avait volé, dans le charnier (*sepulture*) de la Chassaigne,

une écuelle provenant de la cuisine du duc de Savoie. — Recette de 1,032 florins 6 deniers, versés par les trésoriers du duc, pour être employés aux réparations du château. — Reconstruction du four du château. — Construction, sous la direction de Pierre Brasier, maître des œuvres du comte, et dans la partie supérieure du château, d'un portail (*portale*) propre à recevoir un pont-levis, flanqué de deux tours, avec barbacanes (*panterias*) et créneaux. — Le pont dormant qui précède le pont-levis porte trois archères. — La dépense en terrassement et maçonnerie monte à 927 florins 2 deniers. — Mandement d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui autorise le remboursement à Claude de Saix des avances qu'il a faites, lors des négociations ouvertes à Trévoux et à Lyon avec la dame de Villars (12 juin 1417).

B. 9084. (Rouleau.) — Parchemin de 26m30 de long.

1418-1419. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Mention que le duc donne chaque année à Etienne, chevrier de Pont-d'Ain, ancien serviteur à la paneterie de l'hôtel, *voce et corpore ex accidente depressus*, 8 quartaux de blé en manière de pension. — Recette de 4 charretées de bois dues par redevances dans la châtellenie; — de 10 deniers pour l'abergement fait à Guillaume Serra, de Turgon, d'un ancien chemin avec la moitié de la fontaine de Rigaud, sous la côte de Turgon. — Compositions de 6 deniers, payée par Etienne Faravellat, accusé d'avoir retenu 1 écu sur l'argent de la communauté de Renova; — de 5 florins, payée par des juifs ayant refusé le péage, et de 1 florin par celui qui les conduisait.

B. 9085. (Rouleau.) — Parchemin de 19m95 de long.

1419-1420. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Composition de 6 florins, payée par Monin Floret, de Sornan, inculpé d'avoir traduit plusieurs hommes de la châtellenie devant une autre cour. — Recette de 4 florins, produit du revenu des péages de Rigniat et de Gravelles.

B. 9086. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

1420-1421. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 2 deniers pour l'abergement fait à Pierre Michel, de Pont-d'Ain, du droit d'établir des degrés sur la voie publique pour la desserte de sa maison. — Compositions de 3 francs, payée par Pierre Hôtelier, de Renova, pour avoir, vendant du vin à Jean de Lent sur le pied de la monnaie royale, reçu 1 « blaffard » (*blaffardum*) blanc pour 6 forts de Savoie, tandis que, d'après l'aloi de cette monnaie, 12 « blaffards » comptent pour 1 franc; — de 60 florins, infligée, de l'avis du bailli de Bresse, aux habitants de Charma, Meyriaz et Châtillon, pour s'être permis de recourir aux officiers du duc de Bourbon, quoique dépendant de la châtellenie de Froment, laquelle est du fief et suzeraineté du duc de Savoie. — Vente de châtaignes, à 12 deniers la bichette; de pains, à 12 deniers le pain; de langues de bœufs, à 6 deniers pièce; de langues de porcs, à 3 deniers pièce; de foin, à 2 sous viennois; de bois, à 2 sous la charretée; d'huile, à 2 sous la lampée.

B. 9087. (Rouleau.) — Parchemin de 26m70 de long.

1422-1423. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 12 deniers, pour l'abergement fait à trois marchands d'Ambronay, d'un emplacement au milieu de la halle de Pont-d'Ain, entre deux travées, à l'effet d'y établir une banque sur tréteaux *seu* à crochets; — de 6 deniers, pour celui fait à Jean Panna, de Turgon, du droit de recueillir l'eau du chemin de Turgon à Druillaz; — de 2 deniers, pour celui fait à Jean Guillet, de Rigniat, du droit de recueillir les eaux provenant du puits d'hiver appelé Serrogniaz. — Composition de 3 florins, payée par des bouviers de Marboz, qui, revenant la nuit de la foire d'Ambronay, brisèrent la clôture des vignes de Pierre Quirieu et y entrèrent dans l'intention de voler des raisins, ce qu'ils ne purent faire, parce que Quirieu vint à la rescousse. — Reconstruction du pont, *diruptus et laceratus propter excessivas innondationes aquarum Indis.*

B. 9088. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1423-1424. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Abergement fait par le châtelain à Etienne Oriol, damoiseau, à Jacquemet de Creuse, bourgeois de Pont-d'Ain, des ponts, pontenage et péage de Pont-d'Ain, et du pont du Suran, moyennant 12 florins de servis annuel; comme aussi du moulin situé sur la rivière, avec son « parroichiage » et ses dépendances, sous le servis annuel de 12 quartaux moitié froment et moitié seigle. — Lettres du duc Amédée VIII, qui ratifie cet abergement (1423, 25 novembre). — Recette de 2 deniers, pour celui fait à Jean Guillet, de Rigniat, du droit de recueillir les eaux du chemin, pour l'irrigation de ses prés. — Composition de 2 florins 1/2, payée par le même, pour avoir changé la borne d'un champ. — Versement de 145 florins, pour le reste du subside concédé au duc de Savoie en 1423, pour le comté de Valentinois.

B. 9089. (Rouleau.) — Parchemin de 24m70 de long.

1424-1425. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Mention que le duc a rétrocédé à Claude de Saix tous les droits qu'il avait à Montignaz, Renova et Jornant, que son père

Aymon avait acquis de Hugues de La Palud, seigneur de Varambon, acquéreur de Guillaume de Saix, père de Claude. — Recette de 6 bichets d'avoine, pour l'abergement fait à Girard Guillemet, de Molard, du droit de glandée, d'usage et d'affouage dans le bois du Mont-de-la-Chapelle ; — de 6 deniers, pour l'abergement fait à Antoine Grillet, du droit d'établir une banque sur tréteaux ou à *crochetibus* dans la halle de Pont-d'Ain. — Vente de blé, à 9 deniers gros le quartal ; de seigle, à 6 ; d'avoine, à 4 ; de vin, à 9 deniers le setier ; de poules, à 1 obole et demi-quart pièce ; de cire, à 3 deniers la livre.

B. 9090. (Rouleau.) — Parchemin de 24m30 de long.

1425-1426. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 6 quartaux d'avoine, pour la garde du Mont de Molard ; — de 2 sous 2 deniers, pour l'abergement fait à Etienne Auzanda, de Poneza, d'une hermiture au pied du Mont-de-la-Chapelle ; — de 2 sous, pour celui fait à Jean Vexand, d'Oussias, du droit d'affouage dans la forêt de Col. — Abergement fait par le châtelain à Jean Lyobard, de Pont-d'Ain, secrétaire du duc, des cours d'eau de Rier et d'Oysellon, avec faculté d'en disposer pour l'irrigation de ses prés, moyennant un servis annuel de 4 deniers. Il lui concède en outre une hermiture près la fontaine supérieure de Pont-d'Ain. — Composition de 10 florins, payée par 54 habitants de la châtellenie de Richemont, condamnés à payer dans la huitaine l'argent qu'ils doivent à leur seigneur. — Reconstruction du toit de la grosse tour, *causa tempestatis dilacerati.*

B. 9091. (Rouleau.) — Parchemin de 24m30 de long.

1426-1427. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 8 deniers, pour l'abergement fait à Jean Grillet, d'une hermiture de bois au pied du Mont-de-la-Chapelle ; — de 12 deniers, pour celui fait à Jean Aycard, de Pont-d'Ain, pour l'usage et l'affouage de sa maison dans les bois de Col. — Composition de 12 florins, payée par Jean Leroy, d'Ambronay, pour avoir brisé la jambe d'une femme avec sa charrette, le jour de la foire de Pont-d'Ain. — Lettres du duc Amédée VIII, qui rend à Claude de Saix, seigneur de Rigniat, les droits de totale justice sur ce lieu, qui *propter abusum et morositatem* de Jean Le Cue, prédécesseur de Claude, avaient été mis sous sa main (1426, 20 décembre). — Réparation des « bretoiches » de la tour du château et de la seconde porte d'entrée du château, lesquelles menaçaient ruine.

B. 9092. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1427-1428. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 6 florins 8 deniers, pour les lods d'une maison située à Pont-d'Ain, entre la rue et la rivière, acquise par Thomas Bricard, moyennant 40 florins. — Compositions de 12 deniers, payée par Jean Guillemin, de Col, pour avoir pris une *quinquillam* (bille de chêne) dans la forêt de Col ; — de 20 sous, infligée à Antoine Mortier, pour diffamation envers Jean de La Palud, seigneur de La Roche. — Couverture de la tour de la Viorbe, laquelle renferme *horologium.* — Réparation faite à la chambre du duc, dite de parement, près la grande salle. — Les deux grandes fenêtres (*croysiatas*), en pierres blanches, du côté du levant, dans chacune desquelles il y avait cinq divisions, sont refaites en pierres de choix, parce qu'elles avaient été *delaceratæ per impetum venti*, de même que les fenêtres du côté du vent.

B. 9093. (Rouleau.) — Parchemin de 20m90 de long.

1427-1429. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Recette de 2 sous, pour l'abergement fait à Jean des Ayes, d'une hermiture au pied du Mont-de-la-Chapelle ; — de 4 deniers, pour celui fait à Etienne Guillet, d'une terre près l'étang de la Chapelle, entre les chemins de Bourg et de Varambon. — Composition de 2 florins 9 deniers, payée par Jean Gallian, pour avoir débité du vin avec de fausses mesures. — Reconstruction du mur de rempart, entre la tour du châtelain et la maison du four. — Compte du même châtelain, de la châtellenie d'Ambronay, annexée à celle de Pont-d'Ain, ainsi qu'il résulte des lettres d'institution, émanées du duc Amédée VIII et y insérées (1427, 15 juin). — Mention que le duc a inféodé à Boniface de Challant, avec le château et mandement de Varet, le coponage, l'avenage, la leyde du sel et les poules de redevance d'Ambronay, et que sur les compositions l'abbé perçoit deux parts et le duc la troisième.

B. 9094. (Rouleau.) — Parchemin de 15m80 de long.

1429-1430. — Pont-d'Ain. — Compte de Claude de Saix. — Abergement fait par le châtelain à Jean Lyobard, maître à la Chambre des comptes de Savoie, d'une partie du bois du Mont-de-la-Chapelle, moyennant un servis annuel de 6 sous viennois. — Recette de 5 florins, pour les lods de l'échange d'une grange, joignant les murs de la ville, fait par Jean Lyobard à Pierre de Molard, contre une portion de l'ancien four banal. — Composition de 18 deniers, payée par Guillaume et Etienne Morand, dont les enfants avaient pris des lapins (*cugniculos*) dans un terrier. — Réparation de la toiture entre la grande salle et la tour de Genève, détruite par l'impétuosité du vent.

B. 9095. (Rouleau.) — Parchemin de 16m50 de long.

1429-1431. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Saix, écuyer, fils de Claude de Saix, rendu pour une partie comme représentant de son père, et ensuite en qualité de châtelain de ladite châtellenie. — Recette de 18 deniers, pour la ferme des foires de Pont-d'Ain ; — de 7 florins, pour la ferme du paissonnage dans les bois du Souillat. — Composition de 4 florins, payée par Jean Revel, pour avoir planté une borne sans licence du châtelain. — Remplacement de la charpente de la cage du puits du château ; de celle du pont-levis de la porte supérieure du château et de la planche joignant. — Lettres d'institution de Pierre Chapuis, comme chapelain du château (1429, 16 novembre). — Autres de Jean de Saix, comme châtelain (13 juin 1430). — Allocation de 105 florins, pour les gages de Henri de Valgrineuse, capitaine du château de Pont-d'Ain, et de Claude Oriol, capitaine de la ville, tous deux nommés par Claude de Saix, moyennant 20 florins de gages par mois, dont 5 payés par la ville, suivant le mandement du duc. — Lettres du duc, qui autorise Jean de Saix à percevoir 290 florins, reste des sommes dues à son père (1430, 13 juin). — Déduction faite au même du restant du subside imposé en 1428, sur la châtellenie, pour constituer la dot de la duchesse de Milan, fille du duc.

B. 9096. (Rouleau.) — Parchemin de 14m90 de long.

1431-1432. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Saix. — Recette de 22 sous, pour la taille du village de Necuday. — Composition de 2 florins, payée par Jean Gardet, pour avoir pris une marmite à pieds (*coquinpedum*) dans la maison de son frère. — Reconstruction du toit de la garde-robe du château. — Amende de 16 sous, infligée à Vincent, pour avoir voulu éventrer d'un coup de couteau Claude Marton, qu'il avait trouvé couché sur un sac de blé. — Réparation des fenêtres et des portes de la tour d'Ambronay.

B. 9097. (Rouleau). — Parchemin de 19m40 de long.

1432-1433. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Saix. — Recette d'une demi-bichette de noix, pour le coponage des noix vendues aux foires de Pont-d'Ain ; — de 20 sous, sur les claims arrivés à Pont-d'Ain et à Saint-André-en-Revermont. — Remplacement des fenêtres croisées (*croysiatas*) de la tour de Genève, détruites *causa incendii tempore preterito*. — Etablissement au sommet de la tour joignant la porte et le pont-levis, d'un *sorgitorium* en charpente (sorte de bretoiche), *cum brachiis ad defensionem dicti castri* ; — d'une « bretoiche » crénelée, sans toit, au-dessus de la fausse tour des tranchées. — Allocation de 57 florins pour les frais du procès de Pierre Deschamps, voleur, arrêté à Lent, sur la terre du duc de Bourbon, réclamé par la justice de Pont-d'Ain, ramené, jugé à Pont-d'Ain et exécuté aux fourches élevées tout exprès par maître Jean Guenille, bourreau de Mâcon, lequel reçut 10 florins pour son salaire. — Composition de 9 deniers, payée par Berthet Crochat, inculpé d'avoir dit à Berthet Veycellier, qu'au moyen d'une certaine lettre, il pouvait le faire pendre.

B. 9098. (Rouleau.) — Parchemin de 18m75 de long.

1433-1434. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Saix. — Recette de 48 poules de redevance due dans les châtellenies de Pont-d'Ain et Saint-André-en-Revermont. — Recette de 2 sous, pour l'abergement fait à Jean Boisson, de terres et bois au Mont-de la-Chapelle. — Composition de 2 florins, payée par Etienne Morand, pour avoir anticipé sur le chemin de Pompiel au pont du Suran. — Recette de 16 sous, pour les « deysaissines » arrivées dans la châtellenie. — Réfection de la porte d'entrée du château près les étables, *quia nulla defensio in eadem fieri poterat si insultus aut guerra in patria adveniret*.

B. 9099. (Rouleau.) — Parchemin de 19m35 de long.

1435-1436. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Saix. — Recette de 2 sous viennois, pour l'abergement fait à Michel Cochet, d'un terrain au Mont-de-la-Chapelle. — Paiement des réparations ordonnées en 1434 au château, par Jacques de Rougemont, institué capitaine lors de la guerre du duc de Bourbon contre les gens du duc de Bourgogne. — On remplace l'échelle de la grande tour, et on établit au sommet un « forgit » en charpente, *bene imparatum*. On remplace les ferrements de la première porte. — Composition de 2 deniers, payée par Pierre Ferréol, pour avoir dit à Jeanne Rabachon : « Orde boyteuse eschangye. »

B. 9100. (Rouleau.) — Parchemin de 16m60 de long.

1436-1437. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Saix. — Compositions de 10 deniers, payée par Pierre Hugon et ses complices, accusés d'avoir diffamé Etienne Chevrier ; — de 60 sous, infligée à Jean Mortier, pour avoir anticipé sur le chemin qui sépare la juridiction du duc de celle du sire de Varambon. — Réparation des gouttières existant au toit *supra talliaturas* (galeries) entre la tour de Genève et la grande salle. — On bouche (*etopare*) celles de la maréchalerie et du grenier. — Le millier de tuiles, tant *coparum quam platarum*, est payé 3 florins. — Mention que par lettres du 25 janvier 1437 le duc a défendu de payer jusqu'à nouvel ordre les gages des baillis, juges et châtelains.

B. 9101. (Rouleau.) — Parchemin de 27m55 de long.

1434-1437-1438 (1). — Pont-d'Ain. — Compte de Jean de Saix.— Recette d'une livre de poivre, due par dom Richard, doyen de Molon, pour la sauvegarde du duc, sous laquelle il s'était placé; — de 10 deniers, pour une portion d'île, abergée à Pierre Jaillet. — Composition de 7 deniers, payée par Grand Grouin, sergent de Lent, inculpé d'avoir annoncé qu'il portait des requêtes au châtelain et de n'en avoir rien fait. — Lettres du duc Amédée VIII, qui assigne une somme de 200 florins d'or, à percevoir sur les revenus de la « reve » de Mâcon et la sénéchaussée de Lyon, pour l'employer aux travaux de grosses réparations du château de Pont-d'Ain (19 janvier 1434). — Mémoire des travaux de défense, ordonnés le 14 janvier 1438, par Jean de Lornay, écuyer, sous la direction de Jean de Seyssel, maréchal de Savoie, et dont voici les principaux : tours, « bretoiches et échiffes » (*machicolla*) fournies d'échelles et de pierres, *a deffenssa*, braies râtelées et garnies d'épines; construction d'une « bretoiche » de « pos » (paulx) et de bois sur le mur de la petite cuisine; palissades et barrières en avant du pont, etc.— Amende de 5 sous, infligée à Pierre Grillet, pour avoir dit à Pierre qu'il était un *chatissimus*.

B. 9102. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1426-1438-1439 (2).— Pont-d'Ain. — Compte de noble et puissant seigneur Louis François, chevalier, seigneur *Aremorum*, capitaine et châtelain. — Recette d'une demi-livre de cire, d'Isabelle, veuve de maître Guillaume Le Meoz, qui s'était placé sous la sauvegarde du duc. — Abergements fait par le châtelain à Pierre Bernard, d'une hermiture des iles de Pont-d'Ain, sous le servis annuel de 2 deniers (1437); — fait à Jean Avicudati, de Montbego, d'une hermiture au pied du Mont-de-la-Chapelle, sous le même servis (1426);— fait à Pierre Georges, d'une hermiture au même lieu et sous le même servis (1437). — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue Pierre de Mortabene, notaire à Pont-d'Ain, clerc et scribe de la clergie dudit lieu, sous le servis annuel de 1 florin (1435); — de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général de Savoie, qui institue Louis François, capitaine, châtelain de Pont-d'Ain (17 août 1437).

B. 9103. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1439-1440. — Pont-d'Ain. — Compte de Louis François. — Compositions de 4 deniers, payée par Antoine Majons, inculpé d'avoir pris du bois dans la forêt du Souillat; — de 6 gros, payée par Jean Morand, dont les bestiaux avaient pâturé le millet de Jean Ponezard. — Versement de 75 florins à Jean Lyobard, trésorier général de Savoie.

B. 9104. (Rouleau.) — Parchemin de 18m60 de long.

1440. — Pont-d'Ain. — Compte de Louis François. — Livraison faite à Pierre Chapuis de 25 bichets de blé pour la dépense de l'hôtel ducal, à Pont-d'Ain. — Recette de 6 deniers, pour l'abergement fait à François Ogier, d'une hermiture contenant une coupe de blé; — de 4 deniers, pour celui fait à Mathieu Cochu, du droit de se servir des eaux du Suran (*aberagio*), pour irriguer ses prés; — de 1 denier, pour celui fait à Etienne Danna, de l'eau du chemin qui lui a été concédée; — de 4 deniers, pour celui fait à Jean Bricand, d'une hermiture dans la forêt de Col. — Compositions de 4 deniers, payée par Jacquemet de La Creuse, pour avoir dit à Jean Jacquemet : « Tu mas ambla lo tresein; » — de 4 florins, payée par 12 habitants de Pont-d'Ain, accusés d'avoir chassé le lièvre, sans licence du châtelain. — Visite du château de Pont-d'Ain par Jean de Lornay, capitaine général de Bresse. — Il ordonne la réparation des toits de la grande tour, des galeries, le pavement en carreaux de la grande salle, afin d'y déposer les blés du duc en Bresse. — Marché pour la fourniture et la pose de 20,000 carreaux, à raison 100 florins.

B. 9105. (Rouleau.) — Parchemin de 23m60 de long.

1440-1442. — Pont-d'Ain. — Compte de noble Jean Lyobard le jeune, secrétaire du duc de Savoie, capitaine et châtelain. — Amendes de 60 sous, infligée à Jean de Col, pour s'être immiscé dans l'office de magistrat; — de 10 sous, infligée à Pierre Grillet, pour avoir frappé un bœuf avec un râteau. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Jean Lyobard, capitaine, châtelain de Pont-d'Ain (1er octobre 1440). — Amendes de 3 sous 1/3, infligée à Humbert Fournier, pour avoir dit à Jean Michel : « Tu mas baillé ung florin d'Alemainne de que tu mas faussement barata; » — de 6 sous, payée par Jeannette, veuve Grillet, pour avoir dit à Antoine de Pierres : « Je ne respoens de putens à mon fua comme tu as. » — Recette de 1 denier viennois, pour l'abergement à Laurent Fruit, d'un droit d'*aberagio*. — Lettres du duc Louis, qui institue Jean Girard, *alias* Palacrel, sergent de la châtellenie pour trois ans, sous la redevance annuelle de 6 gros (1er février 1440).

B. 9106. (Rouleau.) — Parchemin de 24m90 de long.

1442-1443. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Lyobard. — Livraison de 9 setiers d'avoine, pour la dépense de l'hôtel du duc, à Saint-Germain-d'Ambérieux, au mois d'avril 1442.

(1-2) Voir la note de la page 164.

— Recette de 5 deniers, pour l'abergement fait à Jean Girard, d'une hermiture dans les îles de Pont-d'Ain. — Composition de 1 florin, payée par Hugues Ponezard, inculpé d'avoir usurpé un chemin bordant son pré. — Reconstruction du toit de la « viorbe » du château. — Réparations des râteliers, mangeoires et barres de la *marechauseria* du château. — Paiement, par ordre du duc, à Jacquemet de La Creuse, maître des œuvres de maçonnerie, de la somme de 12 florins, pour l'ndemniser des deux bœufs pris, lors des travaux faits au château.

B. 9107. (Rouleau.) — Parchemin de 21m40 de long.

1443-1444. — Pont-d'Ain. — Compte de noble homme Antoine de Châtillon, écuyer, capitaine et châtelain. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Hugues Cathelin, de certaines latrines existant derrière sa maison, à Pont-d'Ain. — Amende de 5 sous, payée par Jean Perret, inculpé d'avoir appelé Jacques : « Truan, coquin. » — Paiement de 209 florins au capitaine-châtelain, tant pour ses gages de 25 florins par mois, que pour ceux de deux hommes d'armes, à raison de 20 florins chacun par mois, et de trois arbalétriers mis en garnison pendant un mois, à raison de 5 florins par mois. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Antoine de Châtillon, capitaine, châtelain de Pont-d'Ain (19 mai 1443).

B. 9108. (Rouleau.) — Parchemin de 16m70 de long.

1444-1445. — Pont-d'Ain. — Compte d'Antoine de Châtillon. — Recette des 7 langues de bœufs et des langues des deux porcs, tués dans l'abattoir de Pont-d'Ain, vendues, les langues de bœufs 6 deniers pièce, et les langues de porcs 3 deniers. — Vente de foin, à raison de 2 sous le trousseau ; de bois, à 10 sous la charretée ; d'huile, à 4 sous la lampée ; de corvées, à 12 deniers chacune. — Réparation du toit de l'allée des retraits de la chambre de la duchesse.

B. 9109. (Rouleau.) — Parchemin de 18m85 de long.

1445-1446. — Pont-d'Ain. — Compte d'Antoine de Châtillon. — Recette de 12 deniers, pour l'abergement fait à Michel Chaniot, d'une partie de la forêt de Col ; — de 12 deniers, pour l'abergement fait à Pierre Baudet et à Mathieu Cochet, de leur affouage dans cette forêt. — Composition de 1 florin, payée par la veuve de Jean de Lompnes, pour la façon d'une fausse mesure.

B. 9110. (Rouleau.) — Parchemin de 17m30 de long.

1410-1446-1447 (1). — Pont-d'Ain. — Compte d'Antoine de Châtillon. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui prend sous sa sauvegarde les frères Bonnet, de Poncin, leur famille et leurs biens, moyennant le servis annuel d'une livre de cire (11 juillet 1410) ; ces lettres sont insérées à la suite des attestations de décès des deux frères, obtenues du curé de Poncin et produites par le châtelain, pour justifier du déficit de la recette par suite de leur mort. — Recette de 12 deniers, pour l'abergement fait à Thomas Bricard, d'une hermiture à la côte de Ballet. — Réparation de la guette (*bayeta*) de la grande tour, détruite en partie par le vent.

B. 9111. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1447-1448. — Pont-d'Ain. — Compte d'Antoine de Châtillon. — Recette de 4 deniers, pour l'abergement fait à Jean Bricard, d'une hermiture dans la forêt de Col ; — de 4 deniers, pour celui fait à Pierre, de Molard, d'établir les aisances de sa maison dans les murs de la ville ; — de 4 deniers, de plusieurs habitants de Gravelles, qui se sont placés sous la garde du duc.

B. 9112. (Rouleau.) — Parchemin de 16m45 de long.

1448-1449. — Pont-d'Ain. — Compte d'Antoine de Châtillon. — Recette de 10 bichettes de châtaignes dues par les personnes ayant droit d'en ramasser dans la forêt de Col ; — d'une demi-livre de cire d'Antoine Moine, du mandement de Varambon, qui s'est mis sous la garde du duc ; — d'une livre de cire, pour les gardes dues à Ambronay.

B. 9113. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1449-1450. — Pont-d'Ain. — Compte d'Antoine de Châtillon. — Recette de 32 sous viennois, pour la taille due par les habitants de Necuday ; — de 10 sous viennois, pour le dîner du châtelain, quand il se rend à Sales pour les affaires du duc. — Composition de 3 deniers, payée par Boleta, pour certaines paroles dites au commissaire de Pont-d'Ain. — Visite par Jacquemet de La Creuse et Antoine Garga, maîtres des œuvres de maçonnerie du duc de Savoie, des réparations à faire au château. — Couverture des toits des tours et des bâtiments. — Façon d'une porte pour la chambre Saint-Michel.

B. 9114. (Rouleau.) — Parchemin de 25m90 de long.

1450-1451. — Pont-d'Ain. — Compte d'Antoine de Chatillon. — Recette de 6 quartaux de froment et 6 de seigle, de Claude Oriole et Jacquemet de La Creuse, pour l'abergement du moulin, du pontenage et du péage ; — de 5 florins, pour la ferme du banvin qui se vend au mois d'août. — Paiement de 10 florins de pension à dom Antoine Bellet, prêtre, chapelain

(1) Voir la note de la page 164.

du château. — Réparation des gouttières des grandes cuisines, de « laz garda-robes » et de la grande tour. — Vente de blé, à raison de 1 denier obole gros la bichette; de seigle, à 1 denier gros; d'avoine, à 1 obole gros; de vin, à 2 deniers obole gros le setier; de poules, à 1 obole pièce; de cire, à 3 deniers la livre.

B. 9115. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1451-1453. — Pont-d'Ain. — Compte de noble homme Ozic Jeannin, écuyer, seigneur de « Pennis », capitaine général des fortifications de Bresse, institué châtelain et capitaine par lettres y insérées de Louis, duc de Savoie, aux gages de 200 florins par an (12 octobre 1451). — Mandement du même qui enjoint aux gens de ses comptes d'allouer au châtelain, en rémunération de ses services, les 200 florins de gages, à prendre sur le total des revenus de la châtellenie (3 mars 1452). — Compte de noble homme Humbert Barmey, châtelain et capitaine. — Recette de 10 quartaux de froment de redevances dues à Saint-André-en-Revermont. — Allocation au châtelain pour sa dépense, celle de son valet, d'un sergent et de quatre chevaux, en conduisant Jean Morillard, prisonnier, de Pont-d'Ain à Saint-Genis, en le ramenant à Pont-d'Ain, et de là à Rossetes, dans la terre de Varambon, pour rechercher un coffre plein de lettres du domaine que ce prisonnier assurait avoir déposé dans la forêt. — Lettres d'institution d'Humbert Barmey comme châtelain et capitaine (1er mars 1452). — Mandement du duc Louis qui, nonobstant les défenses faites à la Chambre des comptes d'allouer les gages des châtelains dans leurs châtellenies, autorise la Chambre à faire une exception en faveur d'Humbert Barmey, à cause des grandes charges qu'il a supportées dans son office (26 mars 1453).

B. 9116. (Rouleau.) — Parchemin de 19m35 de long.

1453-1454. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey, châtelain. — Il mentionne qu'Antoine de Châtillon, son prédécesseur, est encore redevable du reste du subside levé dans la châtellenie, pour la dot de la Dauphine. — Recette de 2 setiers d'avoine, pour le coponage des trois foires de Pont-d'Ain ; — de 2 florins, pour la ferme de la gagerie ou sergenterie de Pont-d'Ain. — Paiement de 11 florins à Henri Georges, envoyé à la suite du roi Réné à Mâcon, Chalon, Lyon, Grenoble (*ad montes Gan*), pour s'enquérir *de armata* dudit roi, et ensuite à Genève, porter des lettres de créance au gouverneur de Savoie. — Façon de deux grosses tenailles, 2 florins. — Paiement de 8 florins, pour faire des pierres (*ferreos*), pour veuglaires et serpentines. — Construction d'un *repositorium* pour l'artillerie. — Paiement de 30 deniers pour l'affûtement (*incassiandum*) d'une serpentine de fer dans une pièce de bois.

B. 9117. (Rouleau.) — Parchemin de 19m65 de long.

1454-1455. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Recette de 1 setier 8 quarterons et 1 pot de vin de redevances dues à Gravelles; — de 5 florins, pour la ferme du paissonnage dans la forêt du Souillat. — Composition de 9 deniers, payée par Jean Machuron, pour défaut de comparution à une assignation devant la cour du duc, donnée à la requête du prieur de Bourg. — Injonction au châtelain de produire l'abergement fait à Michel Deschamps, des biens de Guillaume Truffet, mainmortable du duc, décédé sans hoirs. — Mémoire des réparations faites au château, pour l'amour des gens d'armes du roi de France, du commandement de Philibert de Menthon, capitaine général de Bresse. — Façon d'une bombardière vers le pont-levis. — « Rapparoillement » de la tour du château. — Doublement des deux « foreyses de ponst de chane sur ladite tour, de gros chascune de quatre doigts ». — Façon d'une « échiffe » au-dessus de la chambre de parement. — Pose d'un « belluard » en bois sur le pont-levis. — Garnison de deux hommes d'armes et trois arbalétriers. — Façon du chevalet d'une grosse bombarde. — Achat d'une corde de 30 toises de long pour le puits.

B. 9118. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1455-1456. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Recette de 70 sous 3 deniers, pour 261 toises 1/2 de maisons et chaumières à Pont-d'Ain. — Composition de 6 deniers, payée par Guillaume Senoz, pour avoir pris du bois dans les îles. — On emploie quatre milliers de tuiles à crochet et deux milliers « à cope », pour la réparation des toits, des tours, des bâtiments et du porche de la chapelle.

B. 9119. (Rouleau.) — Parchemin de 16m80 de long.

1456-1457. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Recette de 4 trousses de foin, des redevances dues dans la châtellenie; — de 8 livres 13 sous de taille perçue dans la châtellenie de Saint-André-en-Revermont. — Compositions de 6 deniers, payée par Thomas Bricard, pour avoir planté une palissade sur le chemin; — payée par Jean Jacquemin, inculpé d'avoir juré le ventre de Dieu.

B. 9120. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1457-1458. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Recette de 6 quartaux d'avoine, pour la garde due au Mont de Molard. — Composition de 7 florins, payée par Guigon Grangy, pour un gobelet d'argent qu'il avait furtivement dérobé à la maréchale de Savoie au château de Pont-d'Ain.

B. 9121. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1458-1459. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Allocation au châtelain de 8 quartaux de froment, employés à faire le pain de Jana Garentine, damoiselle de la duchesse, et laissée par elle au château, comme malade d'épidémie, en compagnie de Michel de « Burrulis », médecin, et de trois personnes, parmi lesquelles était la lavandière du duc, celle-ci atteinte de fièvres. — Recette de 2 florins 3 deniers, pour la ferme du revenu des foires. — Versement de 206 florins à Guillaume Toreau, trésorier général de Savoie.

B. 9122. (Rouleau.) — Parchemin de 18m70 de long.

1460-1461. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Injonction au châtelain de ne pas comprendre dans son compte la livre de poivre due par Richard Marcel, doyen de Malon, pour sa garde, attendu que depuis six ans ledit Richard a quitté le doyenné et qu'il n'y a point été remplacé. — Recette de 21 florins, pour la ferme de la clergie des papiers de Pont-d'Ain, tenue par François Tibard, portier du prince de Piémont. — Composition de 1 franc, payée par Guillemet Bricard, pour n'avoir point réparé le chemin de Collonges.

B. 9123. (Rouleau.) — Parchemin de 22m60 de long.

1461-1462. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Livraison de 20 quartaux de froment et 10 d'avoine à Pierre Foyssie, trésorier des dépenses de la cavalerie du prince de Piémont. — Recette d'une corvée due par Girard Bacon. — Abergement fait à Claude Curlet, notaire, et à ses neveux, du droit de recueillir les eaux des monts de Sales et du Valliet Tournaz, pour les conduire dans leurs prés en suivant des chemins, moyennant un servis annuel de 2 deniers viennois.

B. 9124. (Rouleau.) — Parchemin de 25m65 de long.

1462-1464. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey, rendu devant noble Guillaume de Virieux, chevalier, seigneur d'Espagnaz, président à la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 3 bichets de froment, pour le servis annuel de l'abergement fait par le prince de Piémont à Jean Aycard, du cours de la rivière de Suran, depuis la Roche des limites jusqu'au pont de Suran, avec le rivage des deux côtés et la faculté d'y établir des moulins. — Recette de 1 franc d'or du précepteur de la commanderie des Feuilles (ordre de Saint-Jean de Jérusalem), pour la garde de ladite maison des Feuilles et des habitants. — Mention du don de 7 florins, fait par le prince à la veuve Bergon, en considération des services qu'elle lui a rendus, ainsi qu'aux gens de son hôtel. — Réparation à la toiture des galeries, des chambres neuves et des cuisines.

B. 9125. (Rouleau.) — Parchemin de 26m55 de long.

1464-1466. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey. — Mention que depuis longtemps on ne perçoit plus rien dans le Val de Busset, au Mas des Bonnard. Néanmoins la Chambre des comptes enjoint au châtelain d'en mettre les revenus aux enchères. — Recette de 8 florins, pour la ferme du banvin qui se perçoit au mois d'août; — de 4 florins, pour la ferme du paissonnage de la forêt du Souillat, adjugée à dom Raymond Charnod, moine de Cluny. — Allocation de 50 florins au capitaine-châtelain pour ses gages. — Mention du don de 15 florins 1/2, fait par le feu duc Amédée VIII à Pierre de La Ville, son cordonnier, pour l'aider à reconstruire sa maison, qui avait été emportée par l'inondation de la rivière d'Ain.

B. 9126. (Rouleau.) — Parchemin de 6m55 de long.

1465. — Pont-d'Ain. — Compte d'Humbert Barmey, du subside ou don gratuit accordé au duc de Savoie, sur le pied de 16 deniers gros pour chaque feu relevant directement de lui ou du clergé, et de 8 deniers pour ceux des nobles ayant droit de haute justice. Pont-d'Ain, Oussias et Pompiel comptent ensemble 85 feux; la ville et le mandement d'Ambronay, 122 feux. La recette monte à 552 livres 10 deniers.

B. 9127. (Rouleau.) — Parchemin de 26m90 de long.

1466-1467. — Pont-d'Ain. — Compte de noble homme Jean Wagnion, des seigneurs de Truffarel, écuyer, maître d'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Bresse, et par lui constitué châtelain de Pont-d'Ain, suivant ses lettres y insérées à la date du 12 août 1466. — Abergement fait à Jean Chevrier, couvreur à Pont-d'Ain, du droit d'établir des degrés devant sa maison, moyennant un servis annuel de 1 denier. — La bussière et la *bolla bussi* continuent à être inscrites sur le compte sans mention de produit. — Amende de 3 sous, prononcée contre le forgeron Pierre, pour n'avoir point payé une dette dans le délai qui lui avait été assigné par le châtelain. — Réparation de la couverture de l'épicerie, des chambres des retraits et de la chambre de l'artillerie.

B. 9128. (Rouleau.) — Parchemin de 28m60 de long.

1467-1468. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Wagnion. — Recette d'une demi-bichette de noix, pour le coponage de

celles vendues à la foire de Saint-Michel, à Pont-d'Ain. — Les légumes de redevances dues à Saint-André-en-Revermont, continuent à figurer pour mémoire dans le compte. — Recette de 1 denier, pour le servis annuel de l'abergement fait à Guillemet, moine de Chiloup, du droit de recueillir les eaux du chemin allant du village de la Chapelle à Bourg, pour l'irrigation de son pré, situé vers le moulin du Peron; — de 1 denier, pour celui fait à Pierre Ravier, du droit de recueillir les eaux du chemin de Pont-d'Ain à Saint-Martin, pour les conduire dans sa vigne de la Maladière. — Allocation de 100 florins au capitaine-châtelain, pour ses gages. — Réparation du mur de courtine, entre la tour du châtelain et la tour de Genève, et de l'*ambulatorium* (chemin de ronde). On ferme les créneaux et on les remplace par des meurtrières (*morterias*). On élève les murs de l'*ambulatorium* avec des pierres sciées et on le couvre d'un toit. — Réparation de l'*epicoterium* (girouette) de la chambre de Monsieur, renversé par l'impétuosité du vent.

B. 9129. (Rouleau.) — Parchemin de 30m de long.

1468-1469. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Wagnion. — Recette de 16 florins, pour la ferme de la clergie des papiers de la cour de Pont-d'Ain, amodiée à Jean Aycard, notaire. — Composition de 37 sous, payée par cinq habitants de Pont-d'Ain, inculpés d'avoir mené leurs bestiaux dans le pré de Suran, mis en ban. — Réparations faites au château, sur l'ordre de Claude de La Baume, comte de Montrevel, et de Guillaume de Luyrieux, sieur de La Cueille, gouverneur de Bresse, lorsque les troupes du roi, du Dauphin et du duc de Bourbon envahirent le pays, *domino comite infidato* étant alors en Flandre, à l'armée du duc de Bourgogne. On établit une bombardière dans la tour du château, du côté de celle de Genève « par le long des fausses braies », une autre dans les chambres neuves, regardant contre la tour du châtelain. On mure la porte dite d'Arandal. On établit des machicoulis sur ces tours et celles d'Arandal. Façon de 5 coins de fer pour les veuglaires et bombardes. On remplace les deux flèches et le contre-poids du pont-levis.

B. 9130. (Rouleau.) — Parchemin de 27m40 de long.

1469-1470. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Wagnion. — Recette de 12 deniers, pour l'entrage d'une hermiture, abergée à Pierre Martin, de Col; — de 3 florins 4 deniers, pour les lods d'une maison haute, achetée 20 florins par Antoine Gardin. — Reconstruction du toit de la cage du puits, du chevalet, de la roue et du petit mur sur lequel reposent les seaux. — Réparation des couverts entre la grande salle, la grosse tour et la chapelle.

B. 9131. (Registre.) — In-folio, 341 feuillets, papier.

1470-1475. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Wagnion. — Détail des redevances en blé, perçues à Pont-d'Ain, Pompiel, Turgon, Oussias, Col, Varey, Renova, Froment, Sales, Toussiaz, à la suite de la rénovation du terrier de la châtellenie, dressé par Pierre de Corlenon. — Réparation de la toiture des chambres de Tinel et de la garde-robe au château, après la visite faite par Henri Tossenis, maître des œuvres de charpenterie du comte. — Mention que, par suite d'arrangements avec le duc Amédée IX et la duchesse Yolande, le comte de Bresse perçoit le tiers de la dîme de froment dépendant de la châtellenie de Pont-d'Ain, laquelle faisait partie des domaines de Bresse, qui lui ont été cédés par le duc Louis, son père. — Composition de 12 deniers, payée par Poinet, pour s'être approprié un *maledictum pelium* (bonnet) appartenant à Pierre Fruit. — Vente de blé, à raison de 2 deniers 1/4 la bichette; de seigle, à 1 denier obole; d'avoine, à 1 obole et demi-quart; de noix à 3 deniers la bichette; de poules, à 1 obole et demi-quart pièce; de cire, à 3 deniers la livre. — Réparation de la ferrure du pont-levis.

B. 9132. (Rouleau.) — Parchemin de 15m60 de long.

1474. — Pont-d'Ain. — Compte de noble homme Hugues de La Forêt, châtelain et capitaine de Pont-d'Ain, pour la perception, dans la châtellenie, de la part du subside ou don gratuit, voté par les trois états de Bresse, Revermont, Dombes et Valbonne, réunis à Bourg, au comte Philippe, tant pour l'aider dans les affaires du comté qu'il leur a exposées de sa propre bouche, que pour fêter le joyeux avénement de Marguerite de Bourbon, sa femme.—Pont-d'Ain, Oussias, Necuday et Pompiel réunis comptent 90 feux.

B. 9133. (Cahier.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1475-1477. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt, capitaine, châtelain. — Mention de la remise des redevances faites par le comte de Bresse pour quatre ans, aux frères de La Creuse, en acquit des 50 florins qu'il leur doit, pour la dépense faite dans leur hôtel par Sibuet Oriol, chancelier de Chypre, son conseiller. — Livraison de 5 setiers de froment à Jean Lapelin, secrétaire et clerc du comte, pour la dépense de l'hôtel. — Livraison de 13 bichettes de châtaignes au même et remises par lui à Bulin, fruitier de la comtesse, pour les dépenses de l'hôtel.

B. 9134. (Cahier.) — Petit in-folio, 105 feuillets, papier.

1477-1479. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Mention par le châtelain du don fait pour un an par

le comte de Bresse à Philippe Dupré, bourgeois de Pont-d'Ain, son serviteur, de la ferme du banvin. — Mention que la ferme de la clergie des papiers a été accensée à vie au châtelain, moyennant une redevance annuelle de 5 florins. — Achat de 5 chars de foin, pour la dépense des chevaux *scutiferie* du comte. — Achat de 4 chars de chaux, au prix de 4 florins. — Composition de 3 florins, payée par Bulisson, inculpé d'avoir volé une brouettée (*berrolatam*) du bois scié pour l'approvisionnement de l'hôtel du comte.

B. 9135. (Cahier.) — Petit in-folio, 129 feuillets, papier.

1480-1483. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Livraison de 10 bichettes d'avoine pour les chevaux du chariot de la comtesse, qui ont transporté du fumier pour son jardin. — Composition de 13 deniers, payée par François Chanut, pour avoir lavé *bislotam* (buée) dans une fontaine. — Vente de langues de bœufs, au prix de 6 deniers pièce; de langues de porcs, à 3 deniers; de trousseaux de foin, à 5 sous chacun; d'huile, à 2 sous la lampée; de corvées, à 3 sous la corvée. — Paiement de 2 florins à Guillaume Bauzan, envoyé à Valence chercher un vase d'argent volé à la comtesse au château de Pont-d'Ain, par un nommé Zègre, tapissier.

B. 9136. (Rouleau.) — Parchemin de 28m55 de long.

1478-1482-1484 (1). — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, données à Pont-d'Ain le 17 février 147$\frac{7}{8}$, qui, en dédommagement de quartiers de terre pris dans le meix des frères Lyobard, pour agrandir le jardin établi par la comtesse Marguerite de Bourbon de l'autre côté des fossés du château, les affranchit des redevances qui lui étaient dues sur ce meix. — Versement de 19 florins à Pierre Burgie, trésorier général du comte. — Vente de blé, moyennant 3 deniers gros la bichette; de seigle, à 2 deniers; d'avoine, à 1 obole 1/4; de noix, à 3 deniers la demi-bichette; de vin, à 5 deniers le tiers du setier; de poules, à 1 obole et demi-quart pièce; de cire, à 3 deniers la livre.

B. 9137. (Rouleau.) — Parchemin de 22m30 de long.

1484-1485. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Aycard, lieutenant de Hugues de La Forêt, châtelain. — Recette de 3 florins, pour la ferme de la gagerie et de la sergenterie de Pont-d'Ain. — Composition de 18 gros, payée par Antoine Michel, dit Chanot, pour certains procès intentés par lui à sa femme. En marge, l'auditeur des comptes a écrit : *Declaret processus;* de même qu'en marge de toutes les compositions dont on avait laissé la cause en blanc.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9138. (Rouleau.) — Parchemin de 12m60 de long.

1485-1486. — Pont-d'Ain. — Compte de noble Jean Aycard, châtelain et capitaine de Pont-d'Ain, institué par lettres y insérées de Philippe de Savoie, comte de Bresse (17 février 148$\frac{4}{5}$). — Recette des lods de la vente d'une « calse » sise au climat de Réal, et d'une *chappa* achetée par la veuve Berthet, au prix de 15 florins. — Composition de 27 gros, payée par Jean Datier, inculpé d'avoir frappé Jeanne à La Matnie, *subtus costam Boley*.

B. 9139. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1486-1487. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Aycard. — Injonction au châtelain d'affermer une terre appartenant à Jeannin Grangier, dépendant du domaine comtal, laquelle n'a pu encore être reconnue, parce que son possesseur s'est absenté. — Composition de 15 deniers, payée par Claude Grandjean et Claude Leroy, inculpés de vol d'arbres dans les bois du comte et condamnés à une amende plus forte, réduite à celle-ci par l'intercession de Jean de Challes, maître d'hôtel dudit comte.

B. 9140. (Registre.) — Petit in-folio, 408 feuillets, papier.

1487-1496. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean Aycard. — Composition de 30 sous, payée par Pierre Chanut, inculpé d'avoir usurpé et semé sur la terre d'autrui. — Mention des assises tenues à Pont-d'Ain par Pierre Guillot, lieutenant du bailli de Bresse. — Allocation de 25 florins au châtelain, pour son salaire. — Paiement de la réparation des croûtes (*croctas*) des fours et des cuisines. — Compte de noble Hugues de La Forêt, maître d'hôtel de Philippe, comte de Bresse, institué capitaine-châtelain par lettres dudit comte, données à Bourg, le 5 mars 149$\frac{0}{1}$, et y insérées. — Allocation au châtelain de 24 bichettes de froment, de pension annuelle donnée par le comte à Anne, femme de François Gourgoz, nourrice de Philibert, son fils (Philibert-le-Beau, duc de Savoie). — Achat, moyennant 5 florins, de 13 pots de miel pour faire les confitures (*confituras*) de la comtesse. — Paiement de 5 florins à Nicolas, veneur, *pro voyagio* fait en France vers le comte.

B. 9141. (Registre.) — Petit in-folio, 186 feuillets, papier.

1496-1500. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services de Humbert Boissier, maître de la Chambre des comptes de Chambéry, le quitte pendant dix ans des redevances en blé et seigle qu'il doit pour la cense de son moulin

de Pont-d'Ain (4 janvier 1498). — Achat de 2 coupes de pierre blanche pour faire le blanc, destiné à blanchir le « triquot » du duc, à Pont-d'Ain; on le pave en « quarrons ». — Construction d'un pavillon en bois, couvert en « fert blanc ». — Ragréage des « fendasses » des fenêtres, des cheminées et murailles de la tour de Genève, des galeries « en Paradis ». — Composition de 9 sous, payée par Pierre Morand, pour avoir débité du vin en temps de banvin.

B. 9142. (Registre.) — Petit in-folio, 320 feuillets, papier.

1500-1506. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Compositions de 26 gros, payée par Jean Guillaume, pour avoir conduit un radeau sans acquitter le péage; — de 13 deniers, infligée à Antoine Morand, pour avoir blasphémé devant la cour. — Vente de blé, au prix de 9 deniers gros la bichette; de seigle, à 7 deniers; d'avoine, à 1 denier. — Mention du don à volonté, fait par le duc Philibert à Jeannin Clavel, son serviteur, du revenu de la glandée de la forêt du Souillat et des prises du jardin et du verger de Pont-d'Ain. — Mention de l'abandon fait pour vingt-cinq ans, par le même, à noble Gilibert de Croisant, sieur de « Belipippa », d'une cense d'avoine, due sur la dîme de Froment. — Paiement de 10 florins, pour les gages de Jean Louel, recteur de la chapelle Notre-Dame du château.

B. 9143. (Registre.) — Petit in-folio, 338 feuillets, papier.

1505-1511. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Abergement fait par le châtelain à Guillaume Morandier, de Sales, pour l'irrigation de son pré. — Paiement de 6 florins à Louis Vionet, receveur général des finances de Bresse, Vaud et Faucigny. — Procès-verbaux de criée des fermes de la châtellenie. — Lettres de l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, qui maintient Hugues de La Forêt dans ses fonctions de châtelain (Bourg, le 15 avril 1506). — Autres par lesquelles la même confirme à Jean Dupleix l'office de la conciergerie du château de Pont-d'Ain et de la garde de la forêt du Souillat (2 avril 1505). — Achat chez Claude de Vitteaux, apothicaire à Bourg, de 25 tôles (*tolis*) blanches et de 700 clous pour la couverture du château, 3 florins 7 gros. — Paiement de 14 florins à Jean Marchi, prêtre de la paroisse Notre-Dame de Vecors, pour la culture et l'entretien du verger et du jardin du château.

B. 9144. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier.

1511-1515. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Lettres par lesquelles Jean Dupleix, garde et concierge du château, confie à Jean Cousin, prêtre, la desserte de deux messes fondées à la chapelle du château. — Mémoire des journées d'hommes et de femmes employés par « messire Jehan Marcoz, jardinier de Madame, pour rapparoiller et cultiver le jardin ». — Visite des travaux de couverture à faire à la chambre de l'aumônier, près la grosse tour, aux cuisines, aux chambres « sus les compteurs » et du pavillon de Paradis, à la grande salle et à la chapelle. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Odet Mulet, du droit de tenir un banc sur tréteaux devant sa maison, près de la halle du marché. — Réparations des « viorbes » de la grosse tour, dites de M. de Lyon et de Paradis; de la garde-robe, des chambres de Montjoux, de l'apothicairerie, de la taillerie de Glandaz.

B. 9145. (Registre.) — Petit in-folio, 272 feuillets, papier.

1515-1520. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Reçu donné au châtelain du bois et « frache » (branches brisées) de la forêt du Souillat, en valeur de 20 francs, donné par l'archiduchesse Marguerite à Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne et de Bourg (1515). — Paiement de 10 florins, pour les gages de Pierre d'Alma, chapelain de la chapelle du château. — Quittance de 4 florins 3 sous, donnée par Jean de Saint-Seigne, jardinier de Madame l'archiduchesse Marguerite, venu de Bourg pour « serper » les arbres du jardin du château, tant pour ses six journées que pour celles de l'homme qui l'a aidé. — Procès-verbal de réception des tuiles destinées à la couverture des bâtiments, dressé par Humbert Bosier, syndic de Pont-d'Ain.

B. 9146. (Registre.) — Petit in-folio, 290 feuillets, papier.

1520-1525. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Versement de 193 florins à Louis Vionet, trésorier de Bresse. — Procès-verbal de visite des réparations de charpenterie à faire à la grande galerie du château, à la chambre du pavillon, sur le pallier au-dessus de la petite porte qui mène au jardin, à la « viorbe » de Gips. — Lettres de Marguerite d'Autriche, « veuve de Savoie, » qui proroge de trois ans l'exemption accordée par son mari et par elle à Humbert Boissier, de la redevance due sur les moulins de Pont-d'Ain (Bruxelles, le 30 juin 1520). — Procès-verbaux d'adjudication aux enchères des péages des bordes de Pompiel et des fermes de la châtellenie. — Procès-verbal dressé par deux bourgeois de Pont-d'Ain, de la réception des ouvrages de couverture faits audit château par Louis Jolivet. — Lettres de l'archiduchesse Marguerite, qui institue Gilbert de Varax, seigneur de la Berruyère, son chevalier et conseiller, châtelain et garde du château de Pont-d'Ain, en remplacement de feu Jean Dupleix (Malines, 1er septembre 1523). — Depuis l'institution de ce dernier, Hugues de La Forêt prend le titre de grand capitaine-châtelain.

B. 9147. (Registre.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1525-1530. — Pont-d'Ain. — Compte de Hugues de La Forêt. — Ordre des gens des comptes au châtelain de venir trouver le chancelier, pour s'entendre avec lui sur la venue du duc à Bourg. — Autre des mêmes au même, de se rendre à Ambronay, à l'effet de leur préparer un logement pour 10 à 15 chevaux, afin qu'à l'arrivée du duc, ils ne soient pas obligés de battre le pavé. — Marché de réparations à faire à la grosse tour. — Abergement fait par le châtelain à Jean Ruffin, d'un emplacement sur la place publique de Pont-d'Ain, devant la halle, moyennant le servis annuel de 1 denier. — Adjudication de la réparation du « reborey ou solanum » (plancher) de la chapelle du château.

B. 9148. (Registre.) — Petit in-folio, 188 feuillets, papier.

1530-1535. — Pont-d'Ain. — Compte des héritiers de Hugues de La Forêt. — Recette de 15 bichettes de châtaignes, dues par ceux qui ont droit d'en recueillir dans la forêt de Col. — Paiement de 10 florins à Aymon Garcerat, chapelain de la chapelle du château; — de 15 florins, pour la façon d'un pilier en charpente destiné à recevoir le collier (*collari*) de la ville, lequel est surmonté d'une bannière aux armes ducales. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui décharge à perpétuité Perronette Oriole, veuve de Boissier, maître à la Chambre des comptes, des redevances dues pour son moulin de Pont-d'Ain (Chambéry, le 19 août 1531). — Compte de Jean Morel, châtelain (1533-1535). — Recette de 21 florins, pour la ferme du paissonnage des glands dans la forêt du Souillat. — Réparation de la *retro camera seu copertura gabinet*, située près de la chambre du duc, et de la charpente de la tour de Lyon. — Vente de froment, au prix de 4 deniers la bichette; de seigle, à 2 deniers même mesure.

B. 9149. (Cahier.) — Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

1549. — Pont-d'Ain. — Compte de Jean du Moulin, capitaine-châtelain, institué par le roi de France, rendu devant la Chambre des comptes de Dijon. — Recette d'une demi-bichette de noyaux, pour la ferme du coponage des foires de Pont-d'Ain; — de 17 sous, pour les souffertes d'hommage dues au terme de Saint-Michel; — de 81 florins, sur les bans et amendes, aux assises tenues par Pierre Bachet, docteur en droit, lieutenant général de Bresse.

B. 9150. (Cahier.) — Petit in-folio, 145 feuillets, papier.

1555-1557. — Pont-d'Ain. — Compte de noble du Moulin, seigneur de Maison-Neuve, capitaine et grand-châtelain de Pont-d'Ain pour le roi de France, présenté devant les délégués de la Chambre des comptes de Dijon, commis à l'audition et clôture des comptes des pays de Bresse, Bugey et Valromey. — La dépense de 16 florins pour la location d'une maison à Pont-d'Ain, pour retirer les céréales des redevances, motivée sur ce que M. de La Chambre occupe le château et qu'il est en ruine, est rayée du compte.

B. 9151. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1563-1565. — Pont-d'Ain. — Compte du revenu de la seigneurie, rendu par Guillaume Baudet, fermier, à la Chambre des comptes de Chambéry. La recette monte à 1,350 florins, la dépense à 1,303 florins.

B. 9152. (Rouleau.) — Parchemin de 0m55 de long.

1264. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand d'Ouciaz, chevalier, châtelain, — Recette de froment pour le coponage dû à Pont-de-Vaux ; — de 15 meytères d'avoine des habitants de Sermoyé, pour la garde. — Dépense de nourriture et de fourrage pour M. Thomas de Savoie, faite à Pont-de-Vaux, le mercredi et le jeudi après la Saint-Martin. — Compositions de 60 sous, payée par Jean de Trichal, accusé d'avoir mis, la nuit, le feu dans une meule de foin ; — de 42 sous, payée par Guidon Guihaut, soupçonné d'avoir volé *lapidem de cou* (déchargeoir d'un étang). — Vente de blé, à raison de 7 sous la meytère; de seigle, à 3 sous 4 deniers; d'avoine, à 6 sous 1/2. — Dépense de 7 coupes d'avoine, par les écuyers qui gagèrent Guillaume de Pagny, lequel avait pris le faucon de Monsieur. — Paiement de 45 florins à Pierre de Montfalcon, bailli de Bagé.

B. 9153. (Rouleau.) — Parchemin de 0m50 de long.

1275. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jean Chenel, receveur. — Recette du produit d'un meix, sis à Chavannes. — Livraison de 12 meytères d'avoine, pour la fête tenue à Bagé par Monsieur, le jour de Noël. — La récolte des foins est nulle à cause des inondations. — Versement de 10 livres, à Pierre de Montmerle, clerc de M. de Bagé, par la main des juifs demeurant à Pont-de-Vaux. — Compte d'Arduyn de Sala, châtelain. Il percevait le tiers sur les compositions. — Livraison d'un bœuf au clerc de Monsieur, pour servir à la chevauchée vers Villars. Il fut payé 4 sous.

B. 9154. (Rouleau.) — Parchemin de 8m de long.

1285-1287. — Pont-de-Vaux. — Compte de Barthélemy Sylvestre, châtelain. — Recette de 10 chars de foin, provenant des prés dessous Manziat; — de 4 meytères de seigle de Saint-

Bénigne, pour la prévôté; — de 4 sous, pour le petit péage et la leyde du marché. — Dépense de 27 sous, pour la chevauchée faite à Saint-André; — de 4 livres 6 gros, pour les gages des trois arbalétriers envoyés à Sagy au temps des moissons. — Paiement de 49 livres 15 sous 8 deniers à l'abbaye de Tournus, pour les 45 bichets de froment à elle dus, pour son droit de massage (*massagium*) sur Chevroux. — Achat, moyennant 4 livres, d'un cheval bai, pour charrier des pierres à Cuisery. — Compte d'Aynard de Bardonesca, châtelain de Pont-de-Vaux et juge de la terre de Bagé. — Recette de 100 carreaux pour arbalètes, dus par le portier de la porte devers Cuisery, lesquels ont été délivrés aux arbalétriers, venus au secours de la Haute Ville ou d'Hauteville (*Alte Vile*). — Paiement de 52 sous à Colin, *ancipetris oiselatoris, tendentis ad falcones*, pour 80 journées de lui et de son garçon ; de plus 20 sous, pour une robe qui lui est donnée par le comte. — Compte des revenus du domaine de Chevroux. — Réparation du pont-levis de la maison de Chevroux. — Clôture de la cour et du verger au moyen d'une haie. — Composition de 13 sous 4 deniers, payée, outre un saphir donné au comte, par la femme du juif Dayet, inculpée d'avoir frappé sa servante (*pedificam suam*).

B. 9155. (Rouleau.) — Parchemin de $4^{m}45$ de long.

1287-1293. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guespet de Varax, châtelain.—Recette d'une demi-coupe de froment pour le revenu du moulin de Marceseys; — de froment, des redevances de Boissay ; — de 13 livres 6 sous 8 deniers parisis dus par Dayet, juif, et sa famille, pour *istagio* sur Pont-de-Vaux ; — de 20 livres 13 sous 4 deniers, payés au comte par les bourgeois de Pont-de-Vaux, pour la solde des arbalétriers, levés pour la défense de la terre dudit comté. — Dépense de 15 sous pour les vaches de la comtesse. — Achat de 2 bœufs et 20 moutons, conduits à la fête de Villefranche pour les besoins du comte. — Compte de Guigonet de Saint-Germain, châtelain. — Recette de 8 livres 6 sous, pour le droit de toise (de maisons) à Pont-de-Vaux. — Composition de 40 sous, payée par la fille de Bon Fillon, juif, laquelle avait fait sang à la femme de l'official juif. — Construction du grenier du comte à Pont-de-Vaux. — Le millier de tuiles achetées à Mâcon coûte 11 sous. — Etablissement de la chaussée de l'étang d'Arbigny, sur une largeur de 45 pieds à la base et de 20 au sommet. — Livraison de 12 livres au comte de Savoie, pour l'achat d'un roussin noir. — Achat d'un cheval et d'un chariot ferré, pour amener de Bavay à Bagé la garde-robe (*roba*) du comte de Savoie, lequel allait se rendre de Paris vers le roi d'Angleterre. — Achat de 52 douzaines de fromages, mis dans des tonneaux et envoyés à Lyon, à Frère Jean, précepteur du temple, qui s'était chargé de les faire passer à Acre, à M. Jean de Grailly, auquel le comte les envoyait. — Achat d'un faucon, moyennant 50 sous. — Construction des murailles de Saint-Trivier. — Paiement de 40 sous aux hommes armés ayant conduit de l'argent à Chalon. — Achat à Tournus de 12 bateaux de pierres, pour murer la motte de Pont-de-Vaux (*poypiam*). — Achat de toile envoyée à la comtesse au Bourget. — Construction du *chafallum* de la « poype » en pierres, couverte en tuiles, entourée d'une palissade. — Dépense du grand cheval (*morelli vauzain*) du comte à Pont-de-Vaux, avant de le mener audit seigneur à Lyon.

B. 9156. (Rouleau.) — Parchemin de $3^{m}90$ de long.

1294-1296. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Hugonet de Châteauneuf, châtelain. — Recette de seigle, dû à Boz, pour la prévôté et la chacipolerie ; — d'avoine, due par les hommes du cellérier de Tournus à Sermoyé, pour la garde ; — de 4 sous viennois, pour les trois bancs de la boucherie de Pont-de-Vaux. — Composition de 13 sous, payée par le fils Jegnet, pour avoir pris le roussin du curé de Gorrevod sans sa permission. — — Allocation de 12 sous au châtelain, pour le voyage qu'il fit à Rouvres vers le duc de Bourgogne, par l'ordre du comte de Savoie. — Versement de 50 livres viennoises à Jean Floridi, chapelain du comte, pour le second paiement fait à Guillaume, comte d'Auxerre. — Compte d'Hugonet Médici, châtelain. — Compositions de 30 sous, payée par Lami, juif, parce que son père avait dressé deux paires de lettres pour une seule, *duo paria litterarum ;* — de 10 sous, payée par Pierre Morel, pour avoir, en compagnie du curé de Gorrevod, brisé une porte. — Façon d'une barque pour l'étang d'Arbigny, moyennant 10 sous.— Paiement de 40 livres viennoises, pour le second paiement fait à Eleonore (*Alyonore*), fille du comte. — Composition de 20 sous, payée par Poncet, fils de Mathieu de Chevanne, chevalier, accusé d'avoir pris les bœufs de Guichard Félix. — Paiement de 45 livres, pour la grange achetée à Treffort pour le comte.

B. 9157. (Rouleau.) — Parchemin de $5^{m}55$ de long.

1296-1299. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guifred de Claney, châtelain. — Livraison d'avoine pour la dépense de l'hôtel du comte à Pont-de-Vaux, en temps de Pâques. — Recette de poules (de coutume) dues à Boz, Arbigny et Saint-Bénigne. — Composition de 13 sous 4 deniers, payée par Jean Morand, accusé d'avoir volé des raves pendant la nuit. — Rechargement de la chaussée de l'étang d'Arbigny. — Dépense de 36 livres viennoises, pour l'établissement d'une latrine dans la chambre du comte. — Dépense de l'hôtel du comte, durant son séjour à Pont-de-Vaux et à Saint-Trivier. — Recette de 8 sous, pour la ferme du forestage et de la rivière de Marce-

seys. — Le châtelain mentionne que les « Corsins » (Lombards) de Pont-de-Vaux ont payé leur cense à l'hôtel du comte, de même que les juifs. — Composition de 26 sous 8 deniers, payée par Bernardin Girard, pour les injures qui lui ont été dites par son fils. — Recette de 50 livres, du don fait par les habitants de Pont-de-Vaux pour la dot de Marguerite de Savoie, femme du marquis de Montferrat. — Curage des fossés de la « poype » de Pont-de-Vaux, ayant une largeur de 20 pieds. — Réparations faites à la maison du comte à Pont-de-Vaux. — Défrichement des bois de Goylles pour les convertir en pré. On l'entoure d'un fossé.— Dépense de 70 sous, pour la solde des huit hommes d'armes, amenés par le châtelain à Bourg, sur l'ordre du bailli, à la nouvelle que le Dauphin rassemblait son armée vers Crémieux. — Livraison de 40 livres au comte, par la main de maître Pierre, le médecin (*physci*). — Perception du droit de *carnagium* sur les feux, les animaux et les jougs de chacun des villages de la châtellenie. — La journée d'un faucheur est estimée 17 deniers. — Dépense de 61 livres pour la curée des doubles (*duplicia*) fossés de Pont-de-Vaux, au moyen de 1,955 terrassiers. — Construction de trois « chaffauts » sur ces fossés.— Dépense des daims du comte venus d'Angleterre et des garennes (*leporationes*). — Réparations considérables faites à la chaussée de l'étang de la Doureri, au déchargeoir, aux canaux, etc. — Construction des fours de Pont-de-Vaux.

B. 9158. (Rouleau.) — Parchemin de 1m45 de long.

1300-1301. — Pont-de-Vaux. — Compte de Geoffroy Guiot, châtelain. — Il rapporte que le moulin n'a rien produit, parce que l'eau a été grande toute l'année. — Livraison de 2 meytères d'avoine, pour la dépense de l'étalon du comte. — La récolte du millet est nulle, parce que l'étang de la Doureri est en eau. — Vente de froment à 10 sous parisis la meytère ; de seigle, à 6. — Achat d'un licol pour le poulain *et pro faciendo sallire* les juments du comte. — Livraison au comte, de 3 aunes de « pers » (drap bleu) et de deux pièces de « cendal » vert. — Compte de Guigon de Saint-Germain, chevalier, châtelain. — Réparation du déchargeoir de l'étang de Beissand.

B. 9159. (Rouleau.) — Parchemin de 7m40 de long.

1302-1305. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guigon de Saint-Germain, chevalier, châtelain. — Il mentionne que le grand cheval du comte, consommait 1 meytère d'avoine par semaine. — Gazonnement de la chaussée de l'étang d'Arbigny. — Allocation de 112 sous tournois au châtelain pour ses gages et ceux des huit hommes d'armes, amenés par lui à Pont-d'Ain, sur l'ordre du bailli. — Achat de rênes, brides, 3 aunes 1/2 de blanchet et 6 aunes de toile, pour le grand cheval. — Livraison de foin, pour le palefroi de la comtesse ; — de 88 poules, pour la dépense des faucons tenus *in mua* par le fauconnier (*oysellarius*). — Recette de 7 livres, pour la ferme des foires. — Composition de 40 sous tournois, payée par Guillaume du Bourgneuf, pour avoir frappé une femme du pied. — Dépense de Bochet de Lucinge, gardien de l'autruche de la comtesse (*astructionis*). — Dépense pour les gages des sept hommes d'armes, emmenés par le châtelain à la chevauchée faite par Edouard de Savoie dans le Viennois. — Paiement de 20 sous au garde des étangs pour sa cote. — Composition de 40 sous, payée par un berger, pour être entré la nuit dans une maison avec une femme. — Gages des garçons occupés à garder les chevaux du comte et du prince Edouard. — Achat, moyennant 58 sous, d'une meule pour le moulin. — Composition de 60 sous, payée par le fils Julier, pour avoir vendu les souliers de son oncle à son insu, et autre de 10 sous, payée par celui qui les a achetés.— Construction de quatre « chaffauts » dans la « poype » de Pont-de-Vaux.

B. 9160. (Rouleau.) — Parchemin de 7m de long.

1305-1309. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guigon de Saint-Germain. — Le châtelain rapporte que le four situé à la porte de Cuisery n'a rien produit, parce qu'il a été incendié et détruit. — Même observation pour le portage des ballots. — Recette de 39 sous, pour les lods d'une maison achetée 13 livres, par le clerc Boquin. — Composition de 40 livres tournoises payée par Bernard Anat, pour avoir quitté la ville, lorsque Jean de Chalon envahit la terre du comte. — Recette de 20 livres, des bourgeois de Pont-de-Vaux, pour la nouvelle chevalerie du prince Edouard, et de 20 livres, données à Aymon, frère dudit prince ; — de 22 livres 5 sous 5 deniers, sur les juifs traversant Pont-de-Vaux, à raison de 6 deniers par tête ; — de 7 livres 19 sous, pour le droit de sépulture de trente-quatre juifs.— Couverture en tuiles de la maison du comte à Pont-de-Vaux. — Allocation de 49 livres au châtelain pour la solde de huit hommes d'armes, emmenés par le châtelain à la chevauchée d'Entremont. — Achat, pour 62 sous tournois, de cinq douzaines de fromages, envoyés à la comtesse. — Compositions de 20 livres, payée par le juif Piedtordu (*Tortipede*), inculpé d'avoir caché un calice qui avait été volé ; — de 4 livres, payée par le juif Judas, pour un duel qu'il avait affirmé (*firmaverat*) avec le juif Léon. — Solde de Guillaume de Laya et des cinq écuyers qui l'accompagnèrent au siége du château de Beaufort, et lorsque le bruit se répandit que Bertrand de Marcueil voulait envahir la terre du comte. — Dépense de 27 livres, faite par les hommes d'armes mandés par le bailli à Ambronay, Pont-d'Ain, Bourg et Saint-Martin-du-Frêne. — Frais d'entretien du cheval liard du comte.

B. 9161. (Rouleau.) — Parchemin de 27m15 de long.

1309-1318. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guigon de Saint-Germain, chevalier. — Mention que le moulin de Pont-de-Vaux, qui avait été emporté par l'inondation, a été réédifié et affermé. — Composition de 60 sous, payée par le fils de Guillaume Borgo, trouvé la nuit dans une *perniceria* (parc à perdrix). — Echoite de 10 sous viennois, sur un juif noyé dans la Reyssouse. — Paiement de 12 livres tournoises, pour les harnais et les robes du prince Edouard, achetés à Paris. — Autre de 25 florins, pour les chevaux achetés par le comte à l'occasion des joûtes de Lyon. — Salaire de deux hommes d'armes, envoyés vers Bourg au secours du sire de Beaujeu. — Paiement de 100 sous tournois à Jean Folle, cordonnier, pour des souliers et des estiveaux (*estivallis*) (houseaux, bottes) faits pour le comte. — Achat de 25 vaches, pour mener à l'armée du comte, *ante bastias* d'Ambronay. — Paiement de 16 livres, pour les dépenses de la comtesse à l'aller et au retour de Bourgogne. — Composition de 30 sous viennois, payée par Sanson, le juif, pour avoir soustrait une lettre. — Paiement de 105 sous, pour les gages de Guillaume de Laya, lors de la chevauchée du comte au siége (*ad batistam*) de Luysandre ; — pour la chevauchée de Montdidier. — Fourniture d'avoine aux hommes d'armes envoyés en Bourgogne sur le mandement du duc. — Jacquement de Beaujeu, maréchal du comte de Savoie. — Paiement de 23 livres, pour les gages de 108 garçons (*garsionibus*), chargés de la garde des chevaux du comte et de la comtesse. On envoyait ordinairement les chevaux de la cour se refaire à Pont-de-Vaux. — Compositions de 40 sous, sur Humbert de Drovalles, dont la jument avait tué un enfant ; — de 24 sous, payée par Perronet Ribaut, pour avoir chassé de son hôtel une femme en travaux d'enfant. — Livraison d'un bateau de foin, envoyé par le comte au sire de Beaujeu. — Dépense de 56 livres de cire, pour l'hôtel de la comtesse à Saint-Trivier. — Paiement des dépenses faites à Pont-de-Vaux, lors du séjour du duc de Bourgogne et de la comtesse de Savoie (1316). — Dépense de froment, faite lors du séjour d'Aymon de Savoie à Pont-de-Vaux. — Composition de 48 sous, payée par Perronet Taillefer, pour avoir pris l'administration des biens de ses frères mineurs sans inventaire préalable. — Mention de 10 chars de foin, donnés par le comte à maître Jean de Lyon, physicien.

B. 9162. (Rouleau.) — Parchemin de 18m33 de long.

1324-1328. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre, seigneur de Châtillon, damoiseau. — Mention du don fait par le comte Edouard à Bergeron, son cuisinier, d'un meix au Biclay. — Livraison de seigle au gardien des bœufs du comte, envoyés à Pont-de-Vaux pour engraisser. — Le pré du comte rend 104 chars de foin. — Recette de la taille perçue à Boz et à Saint-Bénigne ; — de 4 deniers, pour la ferme de la rivière. — Composition de 6 sous viennois, payée par Christophe Marillier, pour avoir refusé au familier du comte de marquer son arche. — Frais d'abat d'un bœuf gras, la nuit, par les bouchers, à cause de l'arrivée du comte qui était attendu. — Dépense de la cour du comte au retour de Bourgogne. — Don de 75 sous fait par le comte à l'oiseleur Jourdain, pour un faucon qu'il avait pris. — Solde des hommes d'armes envoyés par le comte à l'archevêque de Lyon. — Composition de 15 sous, payée par Humbert de Mayat, pour avoir malicieusement arrêté un prêtre par son capuce. — Achat de vin pour laver le cheval bai du comte ; — de sel pour donner aux bœufs mis à l'engrais. — Compte de Thomas de Langres, châtelain. — Recette de 40 livres de complaintes, des hommes taillables de Boz, pour la nouvelle chevalerie. — Amendes de 20 sous, payée par Bouet et Julien, qui *spernerunt in facie* l'un de l'autre ; — de 100 sous, payée par Martin Farquet, qui, après avoir mis le feu dans une maison, s'était réfugié dans une église. — Réparations faites à la loge du château, devant la maison du comte. — Etablissement de râteliers, de mangeoires et de séparations dans les écuries, afin que les chevaux *ne se percutent*. — Gages des hommes d'armes envoyés pour la chevauchée contre le sire de Villars. — Don de 23 florins, fait au comte par les juifs de Pont-de-Vaux. — Message envoyé par le comte aux seigneurs de Bourgogne, pour se rendre à son mandement. — Couverture en tuiles de l'étable des vaches. — Compte de Jean Loup, châtelain. — Dépenses à Pont-de-Vaux du grand cheval du comte d'Auxerre ; il consommait par jour 1 coupe 1/2 d'avoine ; — des chevaux de l'évêque de Metz, durant son séjour à Pont-de-Vaux. — Amende de 20 sous, prononcée contre un grand nombre d'habitants, qui avaient manqué à la chevauchée ordonnée pour la défense de la terre. — Construction d'un étage au-dessus de la loge du châtelain. — Achat de 6 aunes de drap, pour la couverture du cheval du comte d'Auxerre. — Solde des hommes d'armes mandés à Pont-de-Veyle et à Bourg par le comte. — Nouvelle condamnation pour refus de service militaire, lors de la défense de la terre du comte. — Gages des hommes d'armes mandés à Pont-de-Veyle et à Saint-Martin-du-Frêne. — Fourniture de chevaux des haras du comte aux chevaliers et hommes d'armes mandés par son ordre.

B. 9163. (Rouleau.) — Parchemin de 4m35 de long.

1329-1330. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jean Loup, châtelain. — La meytère de Pont-de-Vaux contient 8 coupes combles, et celle de Saint-Trivier, 6 seulement. — Livraison de 24 chars de foin, consommé par 1,306 chevaux du comte

et des gens de sa maison séjournant à Pont-de-Vaux, parmi lesquels on en signale 100 de l'archevêque de Lyon. — Dépense de 167 poules, consommées par les 6 faucons du comte et du comte de Genève. — Recette de 13 livres pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Vaux. — Condamnation à l'amende par le juge de Bagé, des hommes de l'évêque de Mâcon habitant la châtellenie, pour refus de service *ad succursum terre* dans la chevauchée ordonnée par le comte. — Reconstruction de la chaussée et des écluses du moulin. — Réparation des roues, rouets, arbres, tourillons, arches, trémies (*tramoyiis*). — Dépense pour le cheval bai du comte, resté à Branges, blessé lors de la chevauchée faite par le sire de Beaujeu pour le duc de Bourgogne vers « Bo Juhan » (Bosjean).

B. 9164. (Rouleau.) — Parchemin de 4m de long.

1348-1349. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Amédée Macet, de Pont-de-Veyle, damoiseau, institué châtelain par Amédée VI, comte de Savoie, le 28 juillet 1348, jour de la mort de Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, qui tenait cette châtellenie pour son douaire. — Livraison d'avoine, pour les chevaux du comte et de la comtesse de Genève, durant leur séjour à Pont-de-Vaux. — Le châtelain fait connaitre que la mortalité a singulièrement réduit le nombre des redevances en poules. — Recette de 100 carreaux de fer (flèches) de chacun des portiers des portes de Bagé et Cuisery; — de 9 sous parisis, pour la sixième partie de la ferme *martinagii* du bois de Marceseys. — Mention de l'accensement fait à Pierre de Monsimont, de la ferme du commun de la ville de Pont-de-Vaux, moyennant 75 francs d'or ou la construction de 16 toises de mur de fortification, dont 8 pour la ville et 8 pour le château du comte à sa volonté. — Paiement de 56 sous, dus au père du châtelain, pour la solde des hommes d'armes, mis par lui en garnison au château de Jasseron, alors tenu par la comtesse Blanche, lors de la mort du comte Aymon. — Indemnité de 12 florins donnée à Jean Margot, *chassipolerii* de Pont-de Vaux, pour perte d'un cheval et blessures reçues au service du comte, aux veilles de Saint-Laurent-les-Mâcon, dans une rixe avec les Mâconnais.

B. 9165. (Rouleau.) — Parchemin de 13m45 de long.

1349-1351. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jean Bérard, dit Cusin, damoiseau, châtelain. — Le revenu du moulin est nul, parce qu'il a été emporté par les eaux. — Livraison de 2 meytères de seigle aux deux terrassiers employés à arracher, du pré des Mouillées, une herbe appelée « lanquezon », dont l'abondance empêchait la fauchaison; — de 50 autres meytères à Martin de Grateur, recteur des œuvres du comte, de la construction du château de Pont-de-Vaux et de la clôture de la ville. — Compositions de 7 florins, payée par Jean Carrelat, pour avoir frappé Jean Mathieu dans sa maison; — de 5 florins, payée par Jean de Mériciat, damoiseau, inculpé d'avoir frappé Laure « l'Angleysa ». — Réparation faite à la maison du comte, découverte lors de la détention des juifs qui y furent emprisonnés. — Solde de Hugues de Grandmont et des 21 hommes d'armes qu'il amena avec lui à Saint-Germain, sur l'ordre du comte. — Paiement de 7 livres, pour la maltôte royale, perçue sur le vin acheté à Uchizy, pour l'hôtel du comte. — Don de 100 francs fait au comte, par les héritiers Girard-Putier, afin qu'il se montrât généreux et favorable (*generosum et annuentem*) envers eux, pour le recouvrement de leurs créances et l'arrangement de leurs affaires, tant sur l'empire que dans le royaume. — Vente de la tuile de la maison du comte, démolie par ordre du comte de Genève, afin d'en employer les matériaux à la couverture du château. — Paiement de 1 florin, pour la transcription sur un livre, des ordonnances du comte, sur le fait des comptes, afin que les officiers n'en « prétendent cause d'ignorance ».

B. 9166. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1351-1354. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Crangy, chevalier, châtelain. — Recette de 59 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Vaux. — Compositions de 4 sous, payée par Gaguillon d'Allonciaz, pour avoir traduit des gens du comte, de l'empire au royaume; — de 2 florins, infligée à Pidancier, pour avoir volé du seigle à la confrérie Notre-Dame; — de 1 florin, payée par Pierre Bonnet, pour avoir injurié sa mère; — de 1 florin, payée par Guichard Duchêne, porcher, pour avoir maltraité *atrociter* une coche (troy), tellement qu'elle en est *impotens*. — Solde du châtelain et des compagnons qui l'ont accompagné en armes à la chevauchée du sieur de Valais. — Messager envoyé aux foires de Chalon, vers les marchands du prince d'Achaïe, lesquels devaient être gagés, afin de les conduire en toute sûreté à Montbellet, et de là à Bourg. — Paiement de 10 florins à Pierre de Campani, de Pavie, orfèvre à Chambéry, pour la façon d'une ceinture (*corregia*) commandée par le comte. — Compositions de 3 florins, payée par Lyonet, juif, trouvé seul à seul avec une femme chrétienne, que la renommée disait être sa maîtresse; — de 16 deniers, payée par Etienne Tartarin, pour avoir attaché (*loitare*) une servante, dans l'intention de la connaître charnellement. — Chevauchée faite à Bourg par le châtelain et ses compagnons en armes, et sur leurs grands chevaux, lors de la « dissention » entre Hugues, comte de Genève, et Jean de Châlon.

B. 9167. (Rouleau.) — Parchemin de 15m60 de long.

1354-1356. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Crangy. — Mention que le moulin a cessé de moudre, durant

trois mois, à cause des hautes eaux de la Saône qui faisaient regonfler la « Roissose » (octobre 1354). — Composition de 3 florins, payée par Etienne Jacob et ses compagnons, pour avoir, au temps de la guerre, fait la nuit un tapage en manière de charivari, avec cornes, casseroles et faux. — Recette de 30 florins des Lombards tenant banque (*casana*) à Pont-de-Vaux. — Reconstruction de la cuisine de la maison du comte. — Réparations et travaux de fortifications en bois, faits à la « poype » de Pont-de-Vaux, où le comte fait bâtir son château. — Réparations faites à cause de la guerre du roi. — Etablissement de deux engins neufs et réparation de trois autres; on les munit de cordes à fronde. — Achat de 19 vaches et 109 moutons, mis à l'engrais à Pont-de-Vaux. — Gages de 10 sous à Pierre Eynard, chapelain de la chapelle de Pont-de-Vaux. — Chevauchée faite par le châtelain avec ses compagnons, à Bourg, sur le bruit que le Dauphin voulait envahir la terre du comte. — Paiement de 63 florins à Hugonin, sieur de Châteaurenaud, pour l'indemnité d'un coursier gris estimé 35 florins, d'une cotte, d'un chapeau et de gantelets de fer, perdus dans la première chevauchée du comte, contre les gens de Gex, où il fut pris pendant la retraite. — Voyages faits par le châtelain à Lyon, pour faire la montre des gens d'armes, qui devaient accompagner le comte en France.

B. 9168. (Rouleau.) — Parchemin de 14m30 de long.

1356-1358. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jean de Saint-Amour, chevalier, châtelain. — Le moulin chôme pendant vingt-deux semaines, en 1357, à cause de l'inondation de la Saône. — Redevances en blé à Vites et Reyssouse, provenant d'un échange fait entre le comte de Savoie et l'évêque de Mâcon. — Compositions de 4 deniers, payée par Guionet-Mercier, pour être sorti de la taverne sans payer; — de 9 gros, infligée à huit individus, accusés de n'avoir « recous » un prisonnier amené par le sire de Montbellet, et refusé de marcher au fort cri. — Achat et charroi de pierres et de chaux, pour l'édifice (*astractus*) du comte.— Construction de trois bateaux, pour amener les matériaux nécessaires à cet édifice. — Réparation des marteaux, des garnitures et des ustensiles des moulins, « guirlande » de fer mise autour de l'arbre. — Etablissement d'une écluse devant le *betrullium* (barrage) du moulin, lequel avait été détruit, ce qui l'empêchait de moudre.

B. 9169. (Rouleau.) — Parchemin de 7m de long.

1358-1359. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jean de Saint-Amour. — Recette de 4 florins, pour la ferme de la blairie. — Composition de 14 deniers, payée par Galliat, pour avoir, étant sur la voie publique, pris Josserand-Rassin par les cheveux et l'avoir arraché de la selle de son cheval. — Amende de 60 sous, encourue par Vincent Payant, pour avoir retenu quatre *parpaillolas* de l'argent du comte, que le châtelain lui avait remis. — Etablissement d'un fossé, défendu par une haie autour de la maison du comte. — Voyage du châtelain, avec huit chevaux, à Troyes en Champagne, pour les affaires du comte.

B. 9170. (Rouleau.) — Parchemin de 14m25 de long.

1358-1359-1361 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Crangy, chevalier, châtelain.— Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui, en faveur du mariage de Jeannette, fille de Garder de Milly, avec Aymon Richard, son tailleur, affranchit de toute taille et servitude les biens provenant de l'hoirie d'un de ses hommes mainmortables, dont il lui avait fait présent (Le Bourget, 1er février 1358). — Autres par lesquelles il inféode *nobiliter* au même, des biens situés près de Pont-de-Vaux, sur les bords de la Saône (Chambéry, 28 juillet 1359). — La récolte des foins ne se vend pas, *ratione pluviarum et aquarum tunc super habundencium*. — Les juifs résidant en Bresse, Bagé et Valbonne, ayant offert une somme de 100 florins pendant dix ans pour leur cens, celle de ceux résidant à Pont-de-Vaux n'est plus portée en compte. — Réparations faites à la maison du châtelain. — Reconstruction des écluses du moulin, qui avaient été emportées par les eaux. Cette chaussée est établie en terre soutenue par des piles reliées par des fascines. — Achat de 3 douzaines de fromages de Bresse pour la comtesse. — Solde des hommes d'armes prêtés par le comte de Savoie au sire de Beaujeu, pour se défendre contre les Navarrois et les Anglais.— Abergement fait par le comte à Jean du Poisiat, du mas de Poisiat, vers Chavannes, moyennant un servis annuel de 3 florins.

B. 9171. (Rouleau.) — Parchemin de 20m55 de long.

1361-1364. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Crangy. — Recette de 10 meytères de millet, provenant des dîmes de Boz. — Composition de 30 florins, payée par Etienne de Becis, pour subornation de témoins. — Construction d'une bastille (*bastita*) dans la « poype » de Pont-de-Vaux, commencée le 16 décembre 1361; creusement des fossés; plantation d'une palissade garnie d'épines, ayant un développement de 191 toises (brachiales). On y transporte deux « chaffauts » faits à Montrevel; on en construit un autre, on les munit d'échelles. — Etablissement d'un pont-levis.—Gages de Guillaume de Maleville, durant le service fait au comte dans ses guerres du Piémont. — Messagers envoyés par le châtelain dans le royaume, à la découverte des compagnies anglaises. — Victuailles et argent livrés par le châtelain à Pont-de-Vaux et Pont-de-Veyle, pour

(1) Voir la note de la page 164.

l'hôtel du comte, qui y était au mois d'octobre 1364, attendant l'arrivée du roi de France, *qui inde supervenit*. — Compositions de 3 florins, payée par la femme Colombi, pour adultère commis avec Bugon; — de 9 florins, payée par Etienne de La Rue, pour le même fait. — Gages du guetteur.

B. 9172. (Rouleau.) — Parchemin de 11m50 de long.

1364-1366. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Anterinet de Montferrand, damoiseau, châtelain. — Recette de 4 coupes de froment, pour 4 pains de redevances dues par les hoirs de la Charneysa. — Livraison de 80 poules, pour les dépenses de l'hôtel du comte, à Saint-Trivier et à Tournus, au mois de décembre 1364. — Recette de 8 florins pour la ferme de la leyde et du coponage, adjugée à Beneyton, juif. — Amendes de 1 florin, payée par Pierre Penchant, pour avoir crié la nuit : « A mort Jacques; » — de 2 florins, infligée à Guichard-Coillart, pour avoir connu charnellement une fille d'Osans. — Achat de 18 douzaines de fromages de Bresse, mis dans des paniers et envoyés à la comtesse, au Bourget. — Mandement d'Amédée VI, comte de Savoie, qui prescrit le paiement de la somme de 712 florins, avancés par Guigon Chêne, chevalier, son maître d'hôtel, pour l'achat de plusieurs coursiers, donnés en présent au sire de Beaujeu et à des chevaliers qui avaient perdu les leurs dans l'expédition du Valais. — Messagers envoyés en divers lieux à la découverte des compagnies (*societates*) et en avertir le bailli. — Composition de 8 deniers, payée par Guillaume Perussat, pour avoir poussé sans cause le cri de Savoie. — Vente d'une vache d'épave pour 18 deniers gros. — Le châtelain mentionne que le comte ayant interdit la banque aux Lombards dans toutes ses possessions, et retiré leurs priviléges, le chapitre de leur censive ne figurera plus au compte. Suit un mandement du comte Amédée VI enjoignant au châtelain de Pont-de-Vaux de ne plus rien exiger de ceux de la châtellenie et de les laisser jouir de leurs biens (31 janvier 1365). — Don de 10 florins fait par la comtesse au châtelain, pour avoir un manteau.

B. 9173. (Rouleau.) — Parchemin de 11m75 de long.

1366-1368. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Anterinet de Montferrand. — Recette de 17 livres 1 sou 10 deniers de taille due par les habitants de Boz. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui concède pour trois ans le revenu du four banal de Pont-de-Vaux à Aymon Richard, son tailleur (10 février 1366). — Compositions de 9 deniers, payée par trois femmes, accusées d'avoir pris au four une tourte faite avec le pain de la confrérie du Saint-Esprit; — de 6 deniers, infligée à des habitants qui avaient refusé de faire la guette. — Réparation du four banal, qui tombait en ruine. — Achat de 2 aunes de drap pour la table du receveur. — Compositions de 10 deniers, payée par Humbert, qui avait marqué une mesure, laquelle n'avait pas la contenance exigée; — de 18 deniers, infligée à deux habitants, qui n'avaient pas fait cuire leur pain au four banal. — Couverture de la maison du comte, qui était jadis au milieu de la « poype » de Pont-de-Vaux, et qui, par l'ordre d'Humbert de Corgenon, bailli de Bresse, fut transférée dans l'intérieur de la ville et rebâtie aux frais des habitants, sauf la couverture.

B. 9174. (Rouleau.) — Parchemin de 12m25 de long.

1368-1370. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Anterinet de Montferrand. — Meytère de froment donnée à Hugonet Paris, charpentier, chargé de la conduite des engins de Pont-de-Vaux. — Le prieur de Luissiat perçoit la moitié des lods et vente de Pont-de-Vaux. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Bal, pour avoir traversé la Saône sur une barque sans la permission de son propriétaire; — de 8 florins, infligée à Jean Gebat, inculpé d'avoir mis dans son sac une pièce de drap blanc, qu'une femme venait d'acheter au marché. — 24 habitants sont condamnés de 4 deniers à 2 florins d'amende, pour avoir pris et tué une vache dans les pâturages communs. — Reconstruction de l'écluse du moulin, détruite par le déluge des eaux. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain, de payer les gages des gens d'armes, mis en garnison au château de Baysserens.

B. 9175. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1370-1375. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Anterinet de Montferrand. — Recette d'un cent de carreaux d'arbalètes de chacun des deux portiers de Pont-de-Vaux. — Mention que le produit du pré de Gollins, sur Boz, a été diminué de 16 florins, parce qu'au temps de la fenaison, le foin a été gâté par l'inondation. — Compositions de 2 florins, payée par la Rafine, pour avoir quitté la nuit la ville de Pont-de-Vaux; — d'un florin, payée par Perronnette Pouget, qui avait injurié et frappé le curé de Boissey. — Paiement de 10 sous tournois à Philippe Catin, prêtre, chapelain de la chapelle du comte, à Pont-de-Vaux. — Frais d'emprisonnement de deux habitants coupables de faux témoignage envers un juif, qui les accusait d'avoir dit, en parlant du comte, alors au delà des monts : « Monseigneur li don tan à fare de ces besoignes, qu'il jamais ne sey paseit lo mont de Moncenix, ce don vivron empays et nos demera quelque chose. »

B. 9176. (Rouleau.) — Parchemin de 12m70 de long.

1374-1376. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Anterinet de Montferrand. — Le revenu des terres de la Vêvre-sous-Boz est

nul, parce qu'en 1374, l'inondation emporta les semailles. — Recette de 4 livres parisis, pour la taille des hommes de Saint-Bénigne. — Composition de 12 francs, dans un débat entre les habitants d'Avites et de Reyssouse et ceux de la Curilliette et de Vèvre, au sujet de leurs pâturages. — L'écluse du moulin est encore emportée; cela arrivait du reste chaque année. — Charroi, de Pont-de-Vaux à Bourg, de 10 chars de vin destiné à la comtesse, à raison de 12 deniers par char.

B. 9177. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1376-1378. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord, damoiseau, châtelain. — Compositions de 26 deniers, payée par Dalmais, pour être entré à Pont-de-Vaux à une heure indue, contre la volonté du portier ; — de 7 francs, payée par les parents et amis de Jean Beraud, qui, après avoir été incarcéré pour avoir tué Martin Pannetier, était mort lui-même, et avait été extrait mort de la prison et enterré par eux sur un chemin. — Achat de marteaux pour les moulins. — Messagers envoyés à Châtillon, à Cuisery et en Bourgogne, pour s'enquérir des mouvements des Bourguignons. — Paiement de 140 florins à Guillaume d'Yverdun, pour sa solde dans les chevauchées du comte au delà des monts et sur le Tessin. — Injonction au châtelain de faire dresser par son clerc, un registre de tous les actes passés par les notaires de sa châtellenie, et de l'envoyer à Chambéry, avant la présentation de son prochain compte. — Livraison d'avoine, pour le grand cheval noir du comte. — Salaire des individus envoyés de Pont-de-Vaux à Villefranche, durant la guerre avec le sire de Beaujeu, pour s'enquérir de l'état des choses, et à Belleville pour reconnaître les Anglais à la solde dudit sire ; comme aussi à Dijon, pour savoir si le duc de Bourgogne envoyait des hommes d'armes au même seigneur, lequel se vantait de mettre les châtellenies de Pont-de-Vaux et de Bagé à feu et à sang. — Chevauchée faite à Bourg par le châtelain, à la tête des bourgeois de Pont-de-Vaux, après avoir laissé la ville sous la garde d'hommes d'armes.

B. 9178. (Rouleau.) — Parchemin de 26m45 de long.

1378-1382. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord, damoiseau. — Le moulin chôme pendant neuf mois de 1378, aussi bien à cause des inondations, des réparations, que de la guerre contre le sire de Beaujeu. — Recette de 7 livres 10 sous, pour la toise des maisons de Pont-de-Vaux. — Composition de 7 francs d'or, payée par Jeannin Liffet, accusé d'avoir frappé un juif, lui avoir dit qu'il ne sortirait pas de Pont-de-Vaux, et lui avoir refusé la barrière, en ajoutant qu'elle était aux bourgeois et non au comte. — Les inondations arrivées depuis Pâques jusqu'à la Saint-Jean 1378, anéantissent la récolte des foins. — Composition de 2 francs, payée par le père de deux enfants, qui avaient abandonné le lieu où on leur avait prescrit de guetter. — On renforce le bâtiment du moulin avec des pieux. — Messagers envoyés au comte de Savoie, pour l'avertir du mandement du duc de Bourgogne et des rassemblements de gens d'armes dans l'Auvergne. — Construction des galions qui furent menés de Pont-de-Vaux à Pont-de-Veyle. — Gages de vingt-cinq hommes d'armes, qui, outre les bateliers et les arbalétriers, furent employés sur les marches du royaume et de Bourgogne, dans la guerre contre le sire de Beaujeu. — Compte rendu par le châtelain, des dépenses du voyage qu'il fit en 1380, d'Aix-les-Bains jusqu'à Carcassonne, pour traiter, au nom du comte de Savoie, avec les comtes de Foix, de Comminges et autres capitaines.

B. 9179. (Rouleau.) — Parchemin de 27m45 de long.

1382-1385. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord. — Remise de 15 meytères de seigle, faite par le comte à Etienne Grange, d'Arbigny, pour l'indemniser de sa maison consumée dans un incendie. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui remet à Sibuet de Briord les lods de l'acquisition par lui faite, d'une maison et d'un curtil situés dans la ville franche de Pont-de-Vaux (19 août 1382). — Composition de 9 deniers, payée par Jean Perronnet et Guicharde, sa sœur, laquelle avait faussement accusé le fils Lesire de l'avoir violée. — Enquête ordonnée par le comte, contre de prétendus crimes et délits commis par le châtelain et ses complices. — Achat à Lyon de 250 peaux de martres pour la comtesse. — Don de 2 florins, fait par le comte, à celui qui lui avait apporté des fromages de Bresse, pour l'indemniser d'un cheval perdu en route. — Cent hommes sont employés à la réparation des écluses et au curage de « l'ayrille » (coursier) du moulin. — Location de greniers, pour recevoir les grains. — Voyage fait en février 1382, par le châtelain, envoyé par le comte à Avignon, vers le pape et le duc d'Anjou, pour certaines affaires ; il est accompagné de George, trompette de Monsieur.

B. 9180. (Rouleau.) — Parchemin de 22m50 de long.

1380-1385-1387 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord. — Livraison de toutes les céréales de la châtellenie à Jean Ravaz, gardien des étangs et forestier de Bresse, chargé de les vendre, pour en employer le produit à la construction du château de Pont-d'Ain. — La récolte en vesces (*gessus*) est nulle, parce que les terres de Vèvre ont été ensemencées en millet. — Procès-verbal de criée de la ferme du four banal, adjugée pour 39 florins. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui donne en viager à Philibert Closier, clerc, sieur de Froment,

(1) Voir la note de la page 164.

le revenu de la ferme des papiers de la cour de Pont-de-Vaux (1380, 16 juin). — Paiement de 120 francs d'or à Monsieur de Varax, pour ses gages de la chevauchée faite à la suite du comte en Italie et dans la Pouille. — Messagers envoyés à Lyon et à Chalon, pour tenir le comte et la comtesse au courant des nouvelles (*nova*). — Composition de 3 francs, payée par Antoine Fèvre, accusé d'avoir rompu la porte de la Boba pour violer sa fille. — Paiement de 4 deniers au messager envoyé de Bourg à Pont-de-Vaux, annoncer l'arrivée du comte et tout préparer pour cette venue.

B. 9181. (Rouleau.) — Parchemin de 25m80 de long.

1387-1389. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord. — Mention qu'en l'année 1377 la récolte des céréales à Boz a été perdue, à cause de l'inondation de la Saône et des torrents voisins. — Recette de 22 florins de complainte, levés de trois ans en treis ans sur les hommes de la châtellenie. — La ferme de la rivière reste sans enchérisseur, parce que la porte qui y conduisait a été murée pour la défense de la ville. — Guyonnet et Hugonet paient une composition de 11 deniers, pour avoir connu charnellement, contre sa volonté, la fille Jeannette Oudent. — Amende de 6 livres, prononcée par le juge de Bresse contre Rolet Priol, accusé d'avoir arrêté et relâché des bouchers de Mâcon, et d'avoir rompu la porte de la maison du tailleur Jehan et chassé le frère Pierre du lit qu'il occupait dans cette maison. — Paiement de 50 florins à Mermet d'Avrilly, pour ses gages du temps qu'il suivait le comte en Flandre et en France, contre le roi d'Angleterre et dans la descente en Angleterre. — Allocation des frais supportés par le châtelain, envoyé en Bresse, Bugey, Valromey et Novalaise, presser le rassemblement des gens convoqués par le comte, pour sa guerre contre les *Tuchinos Canapicii* et le marquis de Montferrat ; à Romans, hâter l'arrivée des 100 lances promises par le roi de France, et à Dijon, vers la duchesse de Bourgogne, pour le secours de 100 lances commandées par Gauthier de Vienne, envoyé par le duc Philippe-le-Hardi. — Voyage du même dans le Rouergue, vers le comte d'Armagnac.

B. 9182. (Rouleau.) — Parchemin de 25m60 de long.

1389-1391. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord. — Recette de 9 sous, pour le martinage du bois de Marceseys. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Henrion, pour avoir, malgré la défense, négocié avec la monnaie royale ; — payée par Jean Regipal, qui n'avait pas déclaré une bourse, renfermant des clés et des patenôtres en or ou en argent, qu'il avait trouvée. — Paiement de 100 florins au châtelain, pour les frais de son voyage en Gascogne, en juin et juillet 1390, où le comte l'avait envoyé vers certains capitaines ; — du restant des gages dus à André, bâtard de Feillens, et autres, qui avaient accompagné le feu comte, en 1382 et 1383, sur les marches de Naples, dans la guerre du duc d'Anjou et de Calabre contre Charles de Duras. — Voyage du châtelain, envoyé par le comte vers le comte d'Armagnac et vers des capitaines de Routiers anglais et français. — Mention du don fait par les habitants de Pont-de-Vaux, pour aider le comte à recevoir la duchesse de Touraine. — Lettre de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, à l'archevêque de Lyon, pour demander l'institution d'Aymon de Truchaille, nommé chapelain de la chapelle de Pont-de-Vaux (10 janvier 1388).

B. 9183. (Rouleau.) — Parchemin de 18m50 de long.

1391-1392. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord. — Recette de 22 florins, pour la ferme de la sergenterie de Pont-de-Vaux. — de 2 florins, pour la ferme du péage de juifs traversant Pont-de-Vaux. — Composition de 6 gros, payée par Pierre Bichon, pour avoir mis du froment d'un autre dans la « tremeure » du moulin et mêlé ce froment avec son millet. — Guillonet Cattin et Perronet Taillefer paient une amende de 9 deniers, pour *egraffinasse* jusqu'au sang Etienne Pala. — Plusieurs habitants paient également l'amende, pour avoir mené des veaux à Mâcon, malgré la défense. — Mention que les habitants de la châtellenie ont accordé un subside de 500 florins au comte, pour ses affaires. — Composition de 6 deniers, payée par deux hommes qui, en laissant tomber un andain de feu qu'ils portaient, avaient blessé un enfant. — Vente de blé, à raison de 7 deniers obole la meytère et de seigle, à 4 deniers.

B. 9184. (Rouleau.) — Parchemin de 25m15 de long.

1388-1392-1394 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord, châtelain. — Composition de 18 deniers, payée par Monnet Poleyssard, pour avoir auné le bouracan qu'il avait apporté à Pont-de-Vaux avec une aune plus petite de deux doigts que celle usitée audit lieu ; — de 7 deniers, payée par Jean Curtil, pour avoir frappé Perronet par les côtes avec son fléau. — Mandements de Béatrix de Bourbon, régente de Savoie, pour le paiement au châtelain de la somme de 50 florins, à lui allouée, à cause du voyage fait de compagnie avec Monsieur de La Trémouille à Pavie et à Milan, pour les affaires du comte (1393, 19 mai) ; — du comte Amédée VIII, qui donne gracieusement au châtelain 15 ânées d'avoine. — Composition de 13 deniers, payée par Guillaume Léger, accusé d'avoir mal mesuré (*debiliter*) le vin qu'il avait vendu. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, qui prolonge de quinze ans l'octroi sur le vin, accordé aux bourgeois de Pont-de-Vaux,

(1) Voir la note de la page 164.

afin d'en employer le produit à la fortification de la ville (1388, 14 janvier). — Voyage fait par le châtelain à Paris, sur l'ordre du comte, pour procurer la liberté à Michel Fantini, citoyen de Venise, qui avait été arrêté sur la terre du comte par le sire de Saint-Georges.

B. 9185. (Rouleau.) — Parchemin de 17m70 de long.

1394-1395. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord, châtelain. — Recette de 30 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage de Pont-de-Vaux. — Compositions de 4 francs d'or, infligée à Antoine Lefèvre, pour avoir poursuivi son frère à main armée et avoir terrassé sa belle-sœur; — de 18 deniers, payée par le bâtard de Cambrays et la Pilliarde, accusés d'adultère. — Injonction faite au châtelain d'exiger les deux tiers de l'octroi accordé aux habitants de Pont-de-Vaux, durant quatre ans, pour les employer aux travaux de reconstruction du moulin. — Subside de 600 francs, accordé au comte par les habitants du mandement, pour le rachat des offices (*redemptio officiorum*). — Achat d'une pièce de bois de chêne, pour faire l'arbre de la roue du moulin. — Paiement de 35 florins à Guigon de Montbellet, sieur d'Entremont, pour service en armes rendu au comte, et lorsqu'il accompagna la comtesse depuis Montluel jusqu'au pays d'Armagnac. — Pension de 200 francs d'or, faite par le comte à Jean, de Ville-sur-Arce, chambellan du duc de Bourgogne, pour récompense des services rendus et de la féauté qu'il lui a faite.

B. 9186. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1395-1396. — Pont-de-Vaux. — Compte de Sibuet de Briord. — Recette de 5 florins, pour la ferme de la blairie de Pont-de-Vaux. — Le fermage des prés de Gollins est diminué de 20 florins, à cause de l'inondation de la Saône qui a perdu la récolte. — Composition de 3 francs d'or, payée par le chacipole de Pont-de-Vaux, pour avoir laissé un prisonnier s'évader. — Paiement de la somme de 150 francs d'or, fait par le châtelain aux héritiers de Richard de Chintrey, pour ses gages dans la chevauchée faite par le père du comte au pays de Naples, dans la guerre du duc de Calabre et d'Anjou contre Charles de Duras. — Remboursement d'avances faites au comte par le châtelain. — 1 écu donné aux ménétriers à Montluel. — 2 francs donnés aux valets de Monsieur de Corgenon.

B. 9187. (Rouleau.) — Parchemin de 24m70 de long.

1396-1398. — Pont-de-Vaux. — Compte de noble et puissant seigneur Jean de La Baume, chevalier, seigneur de Vallufin et de Labergement. — Recette de 200 carreaux d'arbalètes, dus par les deux portiers de la ville. — Le portage des ballots pour lesquels on percevait 8 deniers par ballot, ne donne lieu à aucune recette. — Composition de 4 deniers, payée par Aquillon, pour avoir arraché le chalumeau (*fistula*) du petit Martin Perrot. — Mandement du comte Amédée VIII, qui alloue 16 livres au châtelain, outre ses gages habituels. — Remboursement d'avances faites par le même, notamment en accompagnant le comte et la comtesse mère à la tête de 33 écuyers et 70 chevaux, de Poncin à Chalon où le comte se rendait pour son mariage avec Marie de Bourgogne, et de Chalon à Pont-d'Ain. La somme monte à 1,557 florins. — Lettres d'institution du châtelain dans son office, données à Châtillon-les-Dombes, le 18 avril 1396. — Agnès, femme Josserand, condamnée aux assises à 2 florins d'amende, pour avoir injurié et maltraité la femme Morand, est graciée par le comte, parce qu'elle est bonne femme de Monsieur.

B. 9188. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1398-1399. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jean de La Baume. — Le pré de Gollins produit 22 meules de foin (*muellis*). — Compositions de 3 florins, payée par un médecin étranger, qui, par suite d'une incision (*scissura*) faite sur la personne du fils Bardet, d'Arbigny, qui *impotens erat testiculis*, avait causé sa mort; — de 11 florins, payée par Pierre Jaquet, pour un adultère commis avec la fille Vemporal. — Guillaume Pelleton est condamné par le juge de Bresse à une amende de 20 sous, pour *pipellisse* Guillaume Rebutin.

B. 9189. (Rouleau.) — Parchemin de 21m90 de long.

1399-1401. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guionet de Saint-Amour, damoiseau, châtelain. — Mention que le moulin n'a rien produit depuis le 24 août 1394, qu'il a été emporté par les eaux. — Recette de 12 deniers, pour l'abergement d'un fossé situé à Boz, le long du paquier du Rippet. — Mandement du comte Amédée VIII, pour faire allouer au châtelain les 800 florins qu'il lui a gracieusement avancés sur les deniers de son office (4 mai 1399). — Abergement fait par le juge de Bresse aux frères Morel, d'une portion du chemin de Boley. — Composition de 6 deniers, payée par Perronet Vendu, pour avoir parlé avec des prisonniers.

B. 9190. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1401-1402. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guionet de Saint-Amour. — Livraison de 100 poules envoyées à Bourg pour la dépense de l'hôtel du comte. — Compositions de 3 florins, infligée au fils Angon de Ferole, accusé de s'être évadé des prisons où on l'avait enfermé; — de 2 florins, payée par Lo Goleys, accusé d'avoir dit méchamment qu'il désirait que le pont fût brisé, parce qu'il connaissait un bon gué où il con-

duirait ceux qui lui conviendraient. — Remise faite à Pierre de l'Orme, par le comte, du tiers de l'amende de 100 francs, à laquelle le juge de Bresse l'avait condamné, pour avoir bâtonné un juif. — Amende de 20 sous, infligée à la femme de Jean Boisson, pour avoir fait tomber une échelle sur laquelle était un sergent du comte, qui montait sur la maison. — Vente de froment, au prix de 1 denier gros la coupe; de seigle, à 1 obole gros; d'avoine, à 1 obole gros; 8 coupes font la meytère; de poules, à 5 deniers. — Pain donné aux bouviers conduisant à Bourg les dix chars de vin donnés au comte par l'abbé de Tournus.

B. 9191. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1398-1402-1403 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de noble homme Jocerand Frepier, de Chalon, châtelain.— Recette de seigle des redevances dues à Avites et à Reyssouse; — de 4 livres parisis, pour la taille due par les hommes de Saint-Bénigne; — de 9 deniers, pour le péage des juifs passant à Pont-de-Vaux. — Compositions de 7 deniers, payée par Jean Piffo, accusé d'avoir frappé d'une fourche un prêtre étranger qui mendiait; — de 18 deniers, payée par Guichard Pagnan, pour avoir frappé Antoine Goyon et arraché le capuce de Guillet Masnier. — Brevet de pension de 15 florins, accordé par le comte Amédée VIII à André Lefèvre, de Pont-de-Vaux, maître des bombardes, en récompense de ses services et pour qu'il reste dans ses domaines (Dijon, le 21 mai 1398).

B. 9192. (Rouleau.) — Parchemin de 27m de long.

1403-1405. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jocerand Frepier.— Livraison de 12 poules au fauconnier du comte, pour le « past » de trois paires d'oiseaux. — Compositions de 9 deniers, payée par Govin de Gorrevod, damoiseau, pour avoir démoli un édifice près la maison de Pierre Dinet; — de 2 florins, payée par Guillaume Boisson, pour rébellion à main armée contre le chacipole du comte, blessure faite au cheval qu'on saisissait sur lui, et aide apporté à un prisonnier pour s'échapper. — Réparations faites à la charpente du four banal. — Vente de millet, à 1 denier obole la coupe; de cire, à 3 deniers obole la livre. — Compositions de 9 deniers, payée par Samuel Thorel, juif, pour avoir soustrait 1 gros en comptant l'argent du doyen *de Caprosii* (de Chevroux); — de 13 deniers, payée par Monet Thomas, inculpé d'avoir jeté un verre de vin à la figure d'Etienne Corna et de l'avoir frappé avec un pot d'étain. — Lettres patentes du comte Amédée VIII, qui prolonge de dix ans l'octroi sur le vin, accordé aux habitants de Pont-de-Vaux pour l'entretien des fortifications (Bourg, 29 janvier 140 $\frac{3}{4}$).

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9193. (Rouleau.) — Parchemin de 26m35 de long.

1405-1407. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jocerand Frepier. — Recette de 2 florins, pour les lods d'un banc de boucherie à Pont-de-Vaux, vendu 12 florins. — Compositions de 4 sous, payée par Montanier et Guinard, pour refus de payer le droit du comte sur le sanglier qu'ils avaient chassé; — de 9 deniers, payée par la femme Guinard, pour avoir acheté une écuelle d'airain à des gens d'armes. — Remise à Jean de Vielli du tiers de l'amende de 60 sous, à laquelle l'avait condamné le juge de Bresse, pour avoir blessé une jument. — Mandement du comte Amédée VIII au châtelain de faire, sans désemparer, travailler à la reconstruction du moulin, et d'y employer le tiers du produit de l'octroi sur le vin, confirmé aux habitants de Pont-de-Vaux (15 mars 140 $\frac{7}{8}$). — Recette de 3 deniers, pour l'abergement à Antoine Mercor, demeurant aux Granges de Pont-de-Vaux, du droit d'établir un four dans sa maison.

B. 9194. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1407-1409. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jocerand Frepier. — L'inondation des eaux de la Saône, en 1406, empêche les semailles des terres de Boz et perd la récolte des foins. — Recette de 31 florins, pour la ferme du four. — Composition de 11 deniers, payée par Laurent Chamix, pour avoir jeté des pains et une mesure de sel sur la voie publique. — Réparation de la haie entourant le four banal. — Composition de 2 florins, payée par Guillaume Boisson, pour avoir vendu un porc « lépreux » à la boucherie de Pont-de-Vaux. — Gages d'Aymond Perraud, chapelain de la chapelle dudit lieu.

B. 9195. (Rouleau.) — Parchemin de 12m de long.

1407-1423. — Pont-de-Vaux. — Compte de Philibert Vallier, commissaire, délégué par le comte et depuis duc Amédée, pour la reconstruction du moulin détruit depuis 1385, suivant les lettres de commission y insérées, à la date du 15 mars 1407. — La recette composée du produit du moulin et du tiers de l'octroi sur le vin, octroyé aux habitants de Pont-de-Vaux, monte à 388 florins. — Achat de pierres amenées dans dix bateaux de Tournus à Pont-de-Vaux. Les fondations avaient 3 pieds d'épaisseur. La main-d'œuvre coûte 27 deniers la toise. — L'écluse est construite en pierres, mais la chaussée est en terre. Le terrassement coûte 9 deniers la toise. — L'édifice du moulin est construit en charpente sur les murs de fondation; il a 4 toises de toutes faces et 9 pieds de hauteur. — Deux meules neuves achetées à Chalon coûtent 14 francs. — La dépense totale s'élève à 348 florins.

B. 9196. (Rouleau.) — Parchemin de 26m30 de long.

1409-1411. — Pont-de-Vaux. — Compte de Jocerand Frepier. — La récolte du pré aux Boissiers manque en 1407 et 1408, par suite des inondations. — Compositions de 2 florins, payée par Pierre Pignard, accusé d'avoir exercé l'office de magistrat en arrêtant une femme; — de 3 florins, infligée à Millet, pour avoir, en présence du juge, donné un coup de poing et un coup de pied dans le ventre de Guillaume Morel; — de 6 livres, infligée aux clercs de la Jaquette, accusés d'avoir traîné à rebours les brouettes (*berrotas*) des gens d'Avites et de Reyssouse. — L'inondation arrivée à la Saint-Jean, en 1409, emporte les meules de foin dans les prés. — Recette de 2 deniers parisis, pour l'abergement à Martin Berthod du droit de planter une haie le long du pré de Gollins. — Frais de poursuite de deux individus accusés d'avoir assassiné, à Pont-de-Vaux, le 31 décembre 1411, Antoine Lefèvre, maître des bombardes, et qui furent arrêtés en Bourgogne, à Rancey, près Cuiserey, et conduits de là à Bourg, où procès leur fut fait.

B. 9197. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1411-1413. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin, écuyer, châtelain. — Recette de 3 francs, pour la garde due par les hommes de Bernard de Charnay; — de 13 deniers, pour la ferme de la blairie ou banderie d'Avites; — de 30 florins, pour la ferme du pré de Gollins; le fermier est tenu d'extirper une herbe appelée « languiezon ». — Compositions de 3 florins, payée par Jean de Fontaine, pour avoir arraché des bornes; — de 2 florins, payée par Pierre Paschod, inculpé d'avoir tiré la femme dite la comtesse de Cabanes par sa coiffe et de l'avoir appelée : *Puta ruffiana*. — Remise faite par le comte à une femme et à cinq bourgeois de Pont-de-Vaux, des 10 livres d'amende, à laquelle ils avaient été condamnés par le juge de Bresse, pour avoir, malgré la défense, donné à manger à Gillet Neyne, assassin du maître des bombardes, lequel s'était réfugié dans l'église de Pont-de-Vaux. — Lettres patentes du comte Amédée VIII, qui astreint tous les feux des nobles et des ecclésiastiques du mandement, qui se réfugient à Pont-de-Vaux pendant les guerres, à contribuer aux réparations de la forteresse, et continue pour vingt ans l'octroi sur le vin (Pont-d'Ain, le 3 août 1411). — Lettres d'institution du châtelain. — Composition de 9 deniers, payée par Jean Bourrassin, pour s'être introduit la nuit chez la Blonde et l'avoir connue charnellement.

B. 9198. (Rouleau.) — Parchemin de 24m35 de long.

1413-1415. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — La redevance en millet sur la Vêvre de Boz ne produit que 3 coupes, *propter estivum calorem*. — On mentionne que le pré aux Boissiers a, depuis les dernières inondations, été occupé par la rivière. — Compositions de 7 deniers, payée par Henri Bottier, pour avoir abattu un orme sans licence de la cour; — de 11 deniers, payée par Michel Gillet, pour avoir volé des raisins dans une vigne; — de 18 deniers, payée par Jean Morel, pour avoir tué un porc lépreux à la boucherie et frustré l'hôpital d'une « corée » de veau qui lui appartenait. — Le châtelain constate que les inondations et les pluies ont empêché les semailles à Boz. — Compositions de 4 florins, infligée à Monet le Camon, pour avoir tenté de violer sa servante dans sa grange; — de 2 florins, infligée à Jean Prévot, pour avoir volé du blé dans un bateau sur la Saône; — de 7 florins, payée par Guillemette, dite la Rochette, inculpée d'avoir commis des sortiléges (*sortilegia*), en parquant des troupeaux; — de 6 deniers, payée par Guillaume Boisson, pour avoir dit à la veuve Boisson : « Puta, tu as esté prisa le seoir de chalendes avoy Chardeno, » et l'avoir poussée de l'épaule.

B. 9199. (Rouleau.) — Parchemin de 30m55 de long.

1415-1417. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Livraison de 1 ânée de seigle, donnée par le comte au bâtard d'Espinoux, pour sa nourriture et celle de ses neuf enfants. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Guenard, pour avoir brisé la cruche d'un mendiant et renversé le vin qu'elle contenait; — de 9 deniers, payée par Henri Guillot, pour avoir commis un adultère avec une prostituée vagabonde; — de 2 florins, payée par Guillaume Boisson, pour avoir volé une pierre appartenant à la commune de Pont-de-Vaux; — de 20 sous, infligée à Jean Hugon, pour avoir, contre la volonté du meunier de Chevroux, mis son millet dans la « tremie » où il y avait du blé. — Construction des fourches patibulaires de la châtellenie; elles coûtent 30 florins. — Frais de procès et d'exécution de Philibert Girod, décapité à Pont-de-Vaux, pour ses démérites, par le bourreau de Lyon, nommé Muscadel, lequel reçut 10 florins pour son salaire. — Autres frais, pour l'exécution de Jeannette Lefava, condamnée au feu par le juge de Bresse et brûlée à Pont-de-Vaux le 19 mai 1415. Elle fut attachée à un pilier de bois avec une chaîne de fer; le bourreau de Lyon vaqua à cette exécution la journée du mercredi, la nuit et la matinée du jeudi. — Composition de 18 deniers, payée par Jean Chalon, inculpé d'avoir découvert Antoinette André *usque ad umbilicum*, et tenté de la connaître charnellement.

B. 9200. (Rouleau.) — Parchemin de 29m95 de long.

1417-1419. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 22 florins, pour les complaintes qui se

lèvent tous les trois ans sur les hommes de la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payée par Jacotet Chorel, juif, pour avoir voulu traverser Pont-de-Vaux avec le corps d'une juive, sans payer le péage; — de 4 florins, payée par Ebroyssie de Mon, jongleur, pour avoir parlé irrévéremment et d'une manière déshonnête de la croix blanche de Savoie. — Remise faite par le duc de Savoie à Simonnet Polard et à ses complices du tiers de l'amende de 60 sous, à laquelle le juge de Bresse les avait condamnés, pour avoir bu le vin du prieur de Villars, qu'on amenait sur la Saône. — Reconstruction des prisons et du *racterium* (cachot) de Pont-de-Vaux, dans la tour neuve; la dépense monte à 63 florins. — Composition de 9 deniers, payée par le fils Poilloux, pour avoir donné un coup de poing *supra nasum* de Philibert Bochet.

B. 9201. (Rouleau.) — Parchemin de 17m70 de long.

1419-1420. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 25 florins pour la ferme de la chacipolerie. — Composition de 2 florins, payée par Hugon Loczel, pour avoir retenu une gerbe de seigle de la dîme, due au prieur de Montbellet. — Amende de 30 sous, infligée par le bailli à Antoine Goyon, pour avoir frappé Perronet Blanchard de deux doigts sous le menton. — Remise faite par le duc à Guillaume Boisson, ivrogne, pilier de cabaret (*frequentator tabernarum*), de l'amende de 50 livres, à laquelle l'avait condamné le bailli de Bresse, pour injures et voies de fait envers plusieurs personnes, notamment Jean Fèvre, prêtre, et Mme Philibert de Briord. — Versement de 100 florins à Barthélemy Razept, trésorier général de Savoie.

B. 9202. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1420-1421. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Remise au meunier du tiers de son fermage, à cause des inondations de la Saône et de la Reyssouse qui ont occasionné un chômage de cinq mois. — Composition de 2 florins, payée par Jean Monnet, dont le fils avait blessé avec un petit couteau (*ganivetum*) le fils Gonard. — Recette de 21 sous pour les désaisines arrivées dans l'année. — Réparation du « fer de la nyle et de la manetaz du moulin ».

B. 9203. (Rouleau.) — Parchemin de 17m15 de long.

1421-1422. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 17 livres, pour la taille due à Boz. — La peste et l'épidémie arrivées en juin 1421 à Pont-de-Vaux, ne permettent pas la récolte des prés. — Composition de 6 deniers, payée par François Lambert, accusé d'avoir dérobé un « étoy » de barbier. — Remplacement du treillage (*troiliagium*) du moulin, qui avait été emporté par les eaux. — Gages de 10 francs à Jean Fabry, chapelain du duc à Pont-de-Vaux. — Frais du procès et de l'exécution d'un nommé Josserand, qui, reçu chez un habitant de Sermoyé pour y passer la nuit, avait volé les habillements de l'homme et de la femme, et s'était réfugié au delà de la Saône, dans la châtellenie de Verisset, où il avait été arrêté, amené à Mâcon et livré au juge de Bresse, qui l'avait condamné à être battu de verges et « exorillé ».

B. 9204. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1422-1423. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 9 deniers, pour le martinage du bois de Marceseys. — Recette de 8 florins, pour les lods d'une maison sur la place du marché, achetée 50 florins. — Compositions de 2 florins, payée par Jean Le Duc, pour avoir appelé des hommes du duc devant un tribunal étranger; — payée par Perrenet de Becis, inculpé d'avoir, nonobstant la défense, vendu des bestiaux hors du pays de Savoie; — de 9 florins, payée par Jean Pascal et Jean Martin, accusés d'avoir voulu violer la femme Berthod. — Reconstruction de la *bochia* du four banal. — Frais d'exécution de Berthet Boudier, condamné par le juge de Bresse, pour avoir frappé d'une épée et coupé les doigts de la main à Pierre Lefèvre, chapelain du duc à Pont-de-Vaux, à être battu de verges et banni du pays.

B. 9205. (Rouleau.) — Parchemin de 26m60 de long.

1422-1429. — Pont-de-Vaux. — Compte de noble homme Guillaume Mellin, châtelain de Pont-de-Vaux, commissaire délégué par le duc de Savoie, du vivant de Bertrand Mellin, son frère, alors châtelain, des recettes et dépenses pour la construction d'une halle neuve sur l'emplacement de la maison Perret. — La recette provenant d'une partie de l'octroi sur le vin et des revenus de la châtellenie, monte à 931 florins 11 deniers. — On achète quatre maisons et leurs pourpris. — Pierre Buatier et Bochet, charpentiers, visitent la place et reconnaissent qu'outre la halle pour le marché, on pourra y établir encore l'auditoire de la justice; ils estiment que l'édifice pourra coûter 200 florins. — Démolition des maisons, sauf une ancienne qui est réservée. — La halle est construite en charpente, couverte en tuiles et dallée; les colonnes et piliers portent sur des socles en pierres; la dépense totale s'élève à 879 florins.

B. 9206. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1423-1424. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 41 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage de Pont-de-Vaux. — Composition de 22 deniers,

payée par le bâtard de Montbellet, pour avoir, avec ses complices, chassé un bateau, dans lequel étaient des nobles de la garnison de Tournus. — Recette de 30 sous parisis, pour les claims faits à Pont-de-Vaux. — Réparation du « ruct, de la tornuery et des cheveires » de l'arbre du moulin. — Mandement du duc Amédée VIII, pour le paiement de la solde de la garnison, mise par lui dans la ville de Tournus (17 juin 1423).

B. 9207. (Rouleau.) — Parchemin de 17m45 de long.

1424-1425. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Livraison de 28 meytères d'avoine à Pierre Berti, de Porte, trésorier des dépenses de l'hôtel du duc, pour la dépense faite à Bagé au mois de janvier. — Recette de 7 livres, pour les toises des maisons à Pont-de-Vaux. — La ferme du péage dû par les juifs ne rapporte que 16 deniers. — Composition de 60 florins, payée par Antoine Lemoine, accusé d'avoir connu charnellement Catherine Perret et, sous des promesses non tenues, de l'avoir soustraite pendant huit jours à son mari. — Le juge de Bresse condamne à 20 sous d'amende Etiennette, femme Chivret, pour avoir battu la juive Rose, et celle-ci à la même somme pour lui avoir dit : « Orde vil ivrogne deshoneste, tu n'es pas digne d'estre en bonne compagnie. » — Construction d'un *tallagium* en pierre, pour empêcher la destruction du moulin, lors des inondations de la Saône et de la Reyssouse.

B. 9208. (Rouleau.) — Parchemin de 28m80 de long.

1425-1427. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 2 meytères de millet dues à Boz. — Compositions de 2 florins, payée par huit individus, coupables d'avoir volé des œufs à un mendiant ; — de 15 sous, infligée à une femme qui, après la mort de son mari, homme taillable du duc, avait vendu un porc gras, provenant de la succession. — Mandement du duc Amédée VIII, inséré à la suite d'une supplique des syndics de Pont-de-Vaux, par lequel il consent à ce que les 120 florins qui lui sont dus sur l'octroi du vin, soient employés à « l'emparement » du moulin (Moroges, 14 mai 1425). — Compositions de 7 florins, payée par Pernet de La Rue, accusé d'adultère ; — de 30 sous, infligée à Etienne Borjon, pour avoir maltraité la femme de Jean Flary. — Jean Florin est condamné à la même amende, pour avoir frappé André Borjon, et lui avoir dit : « Lares, borne, tu m'as battu ma femme et se tu la bas plus, ne se je quant mal fère, je te trayré les yeux. »

B. 9209. (Rouleau.) — Parchemin de 7m55 de long.

1426-1439. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin, châtelain, commissaire nommé par le duc, pour la construction de deux moulins à Pont-de-Vaux, avec la somme de 126 florins, provenant des arrérages de l'octroi sur le vin, dû par les habitants. Ces moulins contigus furent élevés en charpente sur des fondations en pierres, en avant et en arrière du *troillagium*, établi nouvellement. — On refait les *canatas* et les *corserias* ; le bois est fourni par le duc.

B. 9210. (Rouleau.) — Parchemin de 12m55 de long.

1427-1428. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 6 meytères de seigle à Avites et Reyssouse ; — de 15 deniers, pour la ferme de la blairie ou banderie de Pont-de-Vaux. — Lettres patentes d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui constitue Guillaume Guigonard, notaire à Pont-de-Vaux, administrateur de la clergie dudit lieu, pour trois ans, moyennant 8 florins par an (Thonon, 17 mai 1427). — Compositions de 9 gros, payée par le fils Guépier, pour avoir frappé un porc ; — de 9 florins, payée par neuf individus, pour avoir commis un adultère ; — de 3 florins, payée par Jean Goguillon, pour subornation de témoins. — Frais d'exécution de Jean Michel, condamné pour vol à être fustigé jusqu'à effusion de sang et « exorillé ». Jean Souday, bourreau (*tortor*) de Chalon, reçoit 10 florins pour son salaire.

B. 9211. (Rouleau.) — Parchemin de 15m55 de long.

1428-1429. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de seigle de redevance perçue sur le fief donné par le comte Amédée, aïeul du duc, à Aymonnet Richard, son tailleur ; — de 35 florins, pour la ferme du pré de Gollins. — Compositions de 6 gros, payée par Guillaume Rigobert, pour avoir, malgré la défense, vendu deux béliers dans sa maison, au lieu de les avoir conduits au marché ; — de 4 florins, payée par Etienne Ciband, accusé d'avoir brisé la corne d'une vache ; — de 9 deniers, payée par Bienvenue, juive, inculpée d'avoir fait cuire un pain dans sa maison, au lieu de le porter au four banal. — Reconstruction des grand et petit fours banaux de Pont-de-Vaux. On emploie de la terre de Boschet de Font.

B. 9212. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1429-1430. — Pont-de-Vaux. — Compte de Bertrand Mellin. — Recette de 37 meytères de froment, 73 meytères de seigle, pour le fermage du moulin ; — de 12 florins, pour la ferme de la sergenterie dite « estute » de la châtellenie. — Compositions de 6 florins, payée par Jeannette, femme Boiron, inculpée d'avoir tiré par les cheveux Catherine Badet, sa pupille, de l'avoir renversée, traînée et frappée d'un bâton dans les jambes ; — de 2 florins, payée par Jean Pachin, pour avoir crevé l'œil de sa belle-sœur avec une baguette. — Livrai-

son de 472 florins à Michel de Fer, trésorier général de Savoie. — Vente de blé, à raison de 2 deniers gros la coupe ; de seigle, à 1 denier ; d'avoine, à 3/4 de denier gros ; de cire, à 3 deniers la livre ; de poules, à 1 obole et demi-quart de denier pièce.

B. 9213. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1430-1432. — Pont-de-Vaux. — Compte de noble homme Guillaume Mellin, châtelain. — Recette d'une demi-livre de cire d'Hugonin Michot, de Bichat, pour sa garde ; — de 4 livres parisis, pour la taille due par les hommes de Saint-Bénigne. — Compositions de 18 deniers, payée par Jacquet Pathou, pour refus de recevoir de la vieille monnaie du duc ; — de 9 gros, payée par Jean Balouin, pour avoir supprimé le sentier qui traversait sa vigne ; — de 9 gros, payée par Jean Bosson, pour avoir dit à Jean Fèvre, chapelain du duc, qu'il avait quatorze maîtresses ; — de 3 francs, payée par Jean Sebert, prêtre, pour avoir blessé deux porcs à coup de pioche. — Lettres d'institution de Guillaume Mellin à la place de châtelain, en remplacement de Bertrand Mellin, son frère, données par le duc Amédée VIII (Morges, 17 novembre 1430). — Recette de 30 florins, pour la ferme du pré de Gollins. — Composition de 3 florins, payée par Humbert Borenton, pour avoir sollicité un monitoire de l'official de Lyon contre ses débiteurs, sujets du duc. — Remise faite par le duc à Jean Pannetier et à ses fils, du tiers de l'amende de 60 florins qu'ils avaient encourue, pour n'avoir point déclaré la dot qu'ils donnaient à leur fille et sœur, ne l'avoir point payée, et, après la mort de cette femme, se l'être appropriée au détriment du duc, auquel elle devait revenir. — Paiement de 150 florins à François Guigonard, secrétaire du duc, pour les dépenses par lui faites, en dressant les informations des audiences dans le val d'Aoste.

B. 9214. (Rouleau.) — Parchemin de 31m de long.

1406-1432-1434 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 100 carreaux d'arbalètes, de chacun des deux portiers de Pont-de-Vaux ; — de 10 deniers tournois, pour le droit donné à François Guigonard, secrétaire ducal, d'établir trois chaussées d'étang, l'une vers le grand étang de la dame du Noyers, l'autre près l'étang de Buctière, près la « toppe » de Verney ; — de 1 denier, pour le droit accordé au même de changer la direction de la chaussée de l'étang de Chiffaz, vers Sermoyé. — Compositions de 3 florins, infligée au fils Pannetier, pour avoir volé la nuit des pommes dans un verger ; — de 4 florins, payée par Guillaume Mercier, pour avoir dit au châtelain : « L'on ne doyt pas tuer les gens. » — Reconstruction de la bouche du four banal. — Allocation de 4 florins au châtelain, pour ses dépenses d'être allé à Thonon trouver le duc, qui le demandait impérativement, « et toutes chouses laissées, sous peine d'encourir son indignation. » — Grilles en fer mises aux fenêtres de la tour de la prison. — Ceps de fer pour entraver les prisonniers. — Lettres du comte Amédée VIII, qui autorise Monet de Truchailles, des Granges de Pont-de-Vaux, à établir un four dans sa maison, moyennant 3 gros de cens annuel (28 mars 1406). — Abergement fait par le châtelain à Martin Bertot, de Reyssouse, du droit d'établir une haie le long du pré de Gollins (19 juillet 1410). — Autre, par le commissaire à terrier, à Henri Laurent, de toutes les eaux du village d'Avites et de divers chemins, pour l'irrigation d'un pré (20 avril 1418). — Amende de 10 sous, payée par Etienne Charpi, pour avoir dit à Guillaume Boisson : « Hon te cogniet bien, quar tu as gardé les vaches à Clugny avec moy. »

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9215. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1434-1435. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 4 coupes de froment, pour quatre pains, des redevances dues par les héritiers Chatuyse ; — de 1 denier, pour l'abergement à Jean Becis, d'Arbigny, du droit de recueillir les eaux pluviales tombant devant sa maison ; — de 2 deniers, pour l'abergement aux consorts Guionet, du droit de recueillir les eaux du bief de Boisson. — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue François Guigonard, son secrétaire, scribe et curial de la cour de Pont-de-Vaux, avec faculté d'avoir des substituts, le tout moyennant une redevance annuelle de 28 florins (17 mars 1434). — Composition de 7 florins, infligée à Antoine Lévi, pour avoir connu charnellement et engrossé (*ingravidasse*) la fille Bernotin. — Reconstruction d'un mur en pierres, de 27 pieds de long sur 7 pieds de large au fond et 4 au sommet, entre l'écluse et le moulin, lequel avait été emporté par les eaux ; la somme monte à 155 florins. — Livraison de 50 florins à Michel de Fer, trésorier général, pour les dépens de Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile.

B. 9216. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1435-1436. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait aux frères de La Bastide, du droit de recueillir l'eau du bief du Bargeys, pour irriguer un pré ; — de 3 deniers, pour l'abergement fait à Pierre Adam, d'une terre au Molard, près la prairie d'Arbigny. — Abergement fait par le châtelain aux habitants d'Arbigny des bois de Privaz et d'Albignisey, en deçà de la Saône, pour un servis annuel de 18 deniers. — Recette de 6 gros, pour la ferme du péage des juifs. — Compositions de 4 florins, payée par Etienne Margot et autres, accusés d'avoir invité les gens du bâtard de Vauri à capturer le curé

de Gorrevod qui était couché avec une femme; — de 3 florins, infligée à Claude Chantu, pour s'être introduit la nuit avec une échelle dans la maison du recteur des écoles de Pont-de-Vaux, et en avoir arraché la servante; — de 18 gros, infligée à Etienne Petit et à ses complices, qui avaient levé la bonde d'un étang et en avaient fait couler l'eau. — Restauration du maisonnement en charpente des moulins.

B. 9217. (Rouleau.) — Parchemin de 29m65 de long.

1434-1436-1437 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Abergements faits par le juge de Bresse aux frères de Becis, du droit de recueillir les eaux courant sur le chemin d'Arbigny au port de Montbellet, pour l'irrigation de leur pré (5 mars 1434); — aux mêmes, d'un terrain situé près de la perrière d'Arbigny (17 mars 1434); — aux frères Catin, de Boz, du bief de Boisson (19 mars 1434); — par le duc de Savoie à Jean Mulliéral et consorts, de la moitié de ce même bief (1er juillet 1434); — par le juge de Bresse aux frères de La Bastide, d'une partie du bief de Borgeys (2 août 1434); — aux frères Magnin, de Sermoyé, du droit de recueillir les eaux d'un chemin; — par Louis, régent de Savoie, aux frères Lapa, de Verney, de l'eau des chemins dudit lieu (2 décembre 1435); — par le juge à Jean Coquillon, de l'eau autour des Granges des Longes Feyces (17 avril 1436); — aux consorts Guigonet et à Josserand Vannier, du droit d'user, « chacun leur tour et par certains jours de la semaine, » d'une certaine eau (*cujusdum aquæ*) (13 octobre 1436). — Inféodation faite par le duc de Savoie à Pierre de Cabagnies, citoyen de Valence au royaume d'Aragon et bourgeois de Pont-de-Vaux, de tout le revenu du four banal dudit lieu, sous le servis annuel de 30 florins.

B. 9218. (Rouleau.) — Parchemin de 10m90 de long.

1429-1437-1438 (2). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Abergement fait par le juge de Bresse à Martin Larme, bourgeois de Pont-de-Vaux, des eaux recueillies sur le chemin du Rosier et de Corcelles, pour l'irrigation de ses prés (18 mars 1429). — Recette de 33 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Vaux. — Lettres de Louis, régent de Savoie, qui confirme François Guigonard, son secrétaire, comme curial et scribe de la cour de Pont-de-Vaux, sous le servis annuel de 8 florins (15 mars 1437). — Compositions de 6 florins, payée par Pierre Joly, inculpé de vol de poisson dans l'étang de Butières, appartenant au seigneur de Vincelles; — de 3 florins, payée par les consorts Bochardet, accusés d'avoir volé des moutons au village de Chamarande, pour la nourriture des gens d'armes cantonnés à Arbigny; — de 11 florins, payée par le meunier du moulin de la Beseyte, pour avoir, au temps de *retro fluxo* et outre la défense, levé la farine qui était dans les angles ou les cornets du moulin et se l'être appropriée. — Remise à Guillaume Lefèvre, bombardier, d'une partie du fermage du pré des Gollins, à cause des inondations.

B. 9219. (Rouleau.) — Parchemin de 25m70 de long.

1436-1438-1439 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Abergement fait par le juge de Bresse à Jean Pannetier, de Boz, d'un trou de pêche (*foramen piscarie*), vers la « toppe » Molard-Tenord (29 décembre 1439); — à Pierre Lefèvre, de Pont-de-Vaux, d'un emplacement joignant le chemin de Saint-Bénigne (19 février 1436). — Recette de 20 deniers, pour la ferme de la blairie ou banderie de Pont-de-Vaux; — de 1 obole, pour les lods du port de Chavannes et de la pêcherie du bief, achetés 6 gros par Jean Berthod. — Compositions de 9 deniers, payée par la petite Huguette Moriet, qui, venue au battoir dans l'intention de faire dessécher au feu les falardes de chanvre qui y étaient, avait incendié la maison; — de 2 florins, payée par cinq habitants de Sermoyé, pour s'être approprié l'eau coulant sur la voie publique. — Jeanne Locilla paie 9 deniers, pour avoir dit, le jour du mariage de la femme Morand, en parlant d'elle : « Ceste fillie est partie grosse de l'ostel Bochailli. » — Amende de 15 sous, encourue par Etienne Margot, pour avoir dit à Guichard Benoît, curé de Gorrevod : « Va-t-en, tu est perjuriou, quar tu as juré que tu ne chevaucherois jamais la Basquina, laquelle tu as chevauchée depuis. » — Paiement au châtelain d'une somme de 60 florins, due à feu son frère, pour les frais de voyage qu'il fit en Flandre, en 1430, par ordre du duc, vers le duc de Bourgogne.

B. 9220. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1437-1439-1440 (2). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Abergements faits par le juge de Bresse a Pierre Ferrand, de Montsanglous, du droit d'établir à Sermoyé une chaussée en travers du bief des Obiers, en aval de son moulin (16 avril 1437); — à Jean Baquin, des Granges de Pont-de-Vaux, d'une terre en Chemeilley, sur le chemin allant au moulin de Cortzales (19 novembre 1438). — Recette de 6 deniers, pour le péage des juifs, adjugé à maître Moïse de Manta, juif. — Compositions de 11 florins, payée par Jean Colon, pour avoir enlevé furtivement sur la table de Guillaume Moyrod, à Pont-de-Vaux, le sac qui renfermait les papiers de la recette de Pierre Guat, censier du doyen de Chevroux (*Caprosii*) et l'avoir porté dans une autre maison; — de 15 flo-

(1-2) Voir la note de la page 164.

(1-2) Voir la note de la page 164.

rins, payée par Jean Félix, pour avoir nié en justice qu'il devait 20 florins à deux juifs de Pont-de-Veyle. — Achat, moyennant 18 deniers, de 2 aunes 1/4 de gros drap gris d'Allemagne, pour couvrir le bureau (*bancha*) du comptable de la châtellenie.

B. 9221. (Rouleau.) — Parchemin de 19m50 de long.

1440-1441. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 7 livres 10 sous 4 deniers parisis, pour la toise des maisons de Pont-de-Vaux; — de 1 florin, pour la ferme de la blairie ou banderie d'Avites. — Compositions de 9 florins, payée par Jean Prévot, accusé d'avoir acheté un sac de millet à la halle de Pont-de-Vaux et de l'avoir enlevé sans payer; — de 2 florins, payée par Pierre de l'Ile, pour avoir déguisé la vente d'une terre, qui lui était faite par sa cousine, sous la forme d'une donation, afin de ne point payer les lods; — de 18 deniers, infligée à Guillaume Cugnet, pour n'être point accouru au cri de Savoie, poussé par Madame Marguerite de Fellins, femme de Jean de Bayse; — de 2 florins, payée par le même, pour avoir tenu une mesure appelée « arecloz » qui n'était pas égandillée; — de 5 sous, payée par Benoît Broissant, pour avoir dit à Jean Rignaz : « Vos viries bien la cuaz et la viries tant que pou de gens gainent avec vous; » — de 15 sous, infligée à Pierre Coillard, accusé d'avoir dit à François Bernachon : « Meschant maletru, tu n'es pas digne d'estre y qui où tu es, nec deter entremys de bonnes gens. » — Réparation des coursiers des moulins. — Pose de cercles de fer autour des roues. — Frais d'une enquête ordonnée par le duc dans un débat entre les habitants d'Arbigny et ceux d'Uchisy, sujets de l'abbaye de Tournus.

B. 9222. (Rouleau.) — Parchemin de 18m60 de long.

1441-1442. — Pont-de-Vaux. — Compte de noble homme Guillaume Mellin, châtelain. — Remise faite par le duc au fermier des moulins, d'une partie de son fermage, motivée sur ce que, le 15 octobre 1440, l'inondation de la Saône et de la Reyssouse emporta l'écluse et détruisit les roues, ce qui, vu la hauteur persistante des eaux, causa un chômage de vingt semaines. — Recette de 17 livres 1 gros de taille à Boz; — de 1 florin, pour la ferme du pré d'Avites. — Compositions de 3 florins, infligée à Hugues Jobert, accusé d'avoir engrossé Jacquette, fille Jobert, muette et idiote; — payée par Jean Gonon, inculpé d'avoir percé un coffre (*quadrum*) du moulin, afin de s'approprier la farine qui passait au travers; — de 12 sous, infligée à Jean Lugat, inculpé d'avoir dit à noble Pierre Cabanes : « Je vaulx bien vous, Dieu mette en male semaine qui vous a amené ou pays du cop rompre; » — de 5 sous, infligée à la veuve Jacquet, pour avoir dit à Guillaume Grangier : « Compère, il n'est pas la première fois que vous m'avez vendue. » — Façon d'une « trémie », de deux archères rondes, de rouets, de quatre « exclodoux » neufs pour les moulins.

B. 9223. (Rouleau.) — Parchemin de 17m50 de long.

1435-1442-1443 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 44 livres de cire, dues dans la châtellenie, pour la garde. — Abergement fait par Louis, régent de Savoie, à Pierre Adin, d'une « toppe » située au Molaret d'Arbigny (1435, 15 juin). — Recette de 15 florins, pour les lods d'une maison à Pont-de-Vaux, achetée 100 florins par Pierre Jacod. — Compositions de 3 florins, payée par Pierre Bardon, pour, étant couché avec la Clémence, avoir voulu la connaître charnellement; — payée par Jean Julien, sergent, pour prévarications dans son office; — de 15 sous, infligée au juif Balagnier, pour avoir dit injurieusement à Jean Coquillon : « Vous avez mis la main à la bride de ma roncina. »

B. 9224. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1443-1444. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 7 coupes d'avoine de redevances dues pour la dîme de la Vêvre sous Boz; — de 50 florins, pour la ferme du pré de Gollins. — Compositions de 2 florins, infligée à Pierre Bordon, accusé d'avoir frappé Jean Vignier sur la tête; — de 4 florins, payée par Guillaume Mercier, pour rébellion envers la cour de Pont-de-Vaux. — Recette de 21 sous parisis, pour les saisines faites dans l'année. — Achat, moyennant 8 francs, d'une meule pour les moulins. — Reconstruction de l'édifice des moulins, depuis le sol jusqu'aux « leynx » et aux poutres des coursiers (*lerce broth*); — des fondations sous l'eau, avec les « avant grief, arbaliers, exclodux » en bois et en maçonnerie. La dépense monte à 344 florins 4 deniers.

B. 9225. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1443-1445. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Abergements faits à Jean Berthod, de Pont-de-Vaux, d'un chemin abandonné, couvert de buissons, à Lormon Boudron, près le chemin à Montruin (1443, 17 mai); — à Pierre Dorno, des eaux recueillies sur le chemin de la Bastia, près le village d'Orfan (1444, 15 juin). — Recette de 22 florins, pour la complainte due tous les trois ans. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Aubert Martin, notaire, clerc et scribe de la cour du mandement (1443, 3 octobre). — Composition de 13 deniers, payée par la femme Pannetier, accusée d'avoir pris une pièce de drap appelé « talenchy », dans un foulon sur

(1) Voir la note de la page 164.

la Veyle. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, dans le but de s'attacher Philibert Genevoys, bombardier, lui accorde une pension annuelle de 10 florins (19 janvier 1444). — Autres par lesquelles il alloue aux syndics de Pont-de-Vaux une somme de 200 florins, pour l'employer aux travaux des fortifications de la ville (1444, 10 novembre).

B. 9226. (Rouleau.) — Parchemin de 6m55 de long.

1444-1448. — Pont-de-Vaux. — Compte du prud'homme Guillaume Garcel, notaire et commissaire, délégué par le duc Louis, suivant les lettres y insérées données à Genève le 1er octobre 1444, à l'effet de rechercher et reconnaître tout ce qui concerne les limites et le domaine ducal dans le ressort du mandement de Pont-de-Vaux, et en dresser le terrier. — La recette produite par les nouvelles reconnaissances s'élève à 271 florins, entièrement absorbés par la façon du terrier, qui coûte 460 florins.

B. 9227. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1420-1445-1446 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 9 sous, pour les martinages du bois de Marceseys. — Compositions de 13 deniers, payée par Benoît Bressand, pour avoir vendu sans licence un grand bateau saisi par les officiers du duc, à la requête de Jean Dupré, citoyen de Lyon; — de 11 florins, payée par Girard de Pize, citoyen de Mâcon, pour mauvais traitements envers les habitants de Chamarande ; — de 10 sous, infligée à Jean Buisson, pour avoir dit à la femme Gond : « Grand nez merdeux. » — Lettres patentes d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui prolonge de six ans l'octroi sur le fouage et le vin, accordé aux habitants de Pont-de-Vaux, pour l'entretien des fortifications (Tonin, 22 novembre 1420). — Ordonnance des maréchaux de Savoie, qui accorde une prolongation du même octroi pendant six ans (26 avril, 1436). — Lettres patentes de Louis, duc de Savoie, qui prolonge le même octroi pendant dix ans (Genève, 15 février 144$\frac{4}{5}$).

B. 9228. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1431-1446-1447 (2). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 33 meytères de blé et 47 meytères de seigle, pour le fermage du moulin. — Abergements faits par le châtelain, le 17 mai 1443, à Jean Berthod, d'un ancien chemin dit sous l'Orme Boudiaul, près Pont-de-Vaux ; — par Amédée VIII, duc de Savoie, à Humbert Laurent, des eaux provenant d'Avites et de Reyssouse (17 août 1431) ; — par le juge de Bresse à Pierre Lefèvre, d'une pièce de terre sur le chemin de Pont-de-Vaux à Saint-Bénigne, au lieu dit la Grande Crouse. — Composition de 2 florins, payée par Jean Cordier, accusé de malversation dans son office de sergent. — Supplique de Pierre Chavannes, tenancier féodal du four banal de Pont-de-Vaux, au duc de Savoie, pour demander la diminution de 5 florins sur la prestation de 20 florins qu'il doit annuellement. — Avis du châtelain, portant que la réclamation est fondée, parce que le four tombe en ruine et que le bois devient rare.

(1-2) Voir la note de la page 164.

B. 9229. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1447-1448. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 8 meytères de seigle des redevances dues à Avites et Reyssouse ; — de 148 gélines de redevance ; — de 29 sous, pour la ferme de la chacipolerie. — Le châtelain n'enregistre ni compositions ni amendes, sur la défense qui lui en est faite par la Chambre des comptes. — Allocation au châtelain de 16 florins pour son salaire.

B. 9230. (Rouleau.) — Parchemin de 28m20 de long.

1448-1449. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de redevances en seigle, dans la paroisse de Chevroux, à Boz, Avites, Reyssouse, Gorrevod, Saint-Bénigne, Arbigny, Chavannes, Sermoyé et Pont-de-Vaux ; — de 3 florins, pour la location de trois boutiques dans la halle. — Compositions de 9 deniers, payée par la femme Dament, pour avoir frappé du poing et *egrafinasse* la femme Jacquet ; — de 4 deniers seulement, infligée à Jean Lefèvre, lépreux, pour avoir pris au collet Jean Lefèvre, prêtre, son oncle, à cause de sa pauvreté et de ce que son père est aussi lépreux. — Versement de 112 florins, pour la part fixée à la châtellenie, dans le remboursement de 1,062 florins, dus par le duc à Claude de La Baume, comte de Montrevel, pour la cause des otages. — Paiement de 7 florins à Etienne Vernysset, bourreau de Chalon, pour son salaire d'être venu à Pont-de-Vaux couper l'oreille à un malfaiteur. — Réparations faites à la couverture de la halle de Pont-de-Vaux.

B. 9231. (Volume.) — Grand in-folio, 97 feuillets, papier.

1448-1449. — Pont-de-Vaux. — Compte particulier de Guillaume Mellin, semblable à celui qui précède, mais plus détaillé en ce qui concerne les redevances.

B. 9232. (Rouleau.) — Parchemin de 18m20 de long.

1448-1450-1451 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — La dîme des terres de la Vèvre ne produit

(1) Voir la note de la page 164.

ni orge, ni millet, ni vesces. — Recette de 125 poules, pour le fouage dû dans la châtellenie. — Abergement fait par le châtelain à Jean Gonet, de Chavannes, du droit d'avoir un four sur une place devant sa maison (1448, 28 octobre). — Recette de 26 deniers, pour la ferme de la banderie de Pont-de-Vaux. — Compositions de 18 deniers, infligée à Jean Perrier et à Hugues Barassin, inculpés d'avoir, la nuit et sur le tard, pris Pierre Fillon, barbier, avec une jeune fille ; — de 7 sous, payée par la femme Perrecy, pour avoir dit à la femme Serey : « Larrenesse irege, nièce de pendu ; » — de 20 sous, infligée à Pierre Fabri, barbier, lépreux, pour avoir dit à Nicolas Durand, à l'occasion d'une charte reçue à la requête des syndics de Pont-de-Vaux : « Par le sang Dieu, tu l'as reçu faulcement et malvaysement. » — Allocation de 2 florins au châtelain, pour le port des perdrix, que le duc avait commandé de chasser pour les fêtes de Noël.

B. 9233. (Rouleau.) — Parchemin de 23m50 de long.

1451-1452. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin, rendu par devant Amédée de Crecherelle, seigneur de Civigny, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Mention que la Vèvre-sous-Boz a été abergée à plusieurs, et que dorénavant la dime n'y sera plus perçue. — Livraison de froment à Pierre Rostain, trésorier de la dépense de l'hôtel ducal ; — de 4 sommes de froment, données en forme de pension par le duc à Jean Fèvre, recteur de sa chapelle à Pont-de-Vaux. — Abergements d'un ancien chemin, fait par le châtelain à Jean Rignioz, de Boz (1451, 1er avril); — d'une portion de chaussée, fait par le même à Jean Marchand, d'Arbigny (1451, 7 avril) ; — d'une « toppe » en Chassagny, près d'Arbigny, fait à Perrot, de Becis (1451, 20 avril) ; — de l'eau de Boz, fait à Jean Reyson (1451, 12 et 21 avril); — d'une terre en Racine fait aux frères Doches, de Ruata (1451, 1er juin. — Restauration de « la nyle » du moulin.

B. 9234. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1450-1452-1453 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Abergements faits par le châtelain à Jean Thomas, barbier, d'une place dans la halle de Pont-de-Vaux (1450, 23 décembre) ; — à Jean Leroy, de Sermoyé, d'une portion du chemin tendant de Sermoyé à Cuisery (1452, 4 mars); — à Guillaume Bâtard, chacipole, d'une « toppe » en Lenthuison, finage d'Arbigny (1452, 15 mars). — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Jean Champagney, de Pont-de-Vaux, clerc, scribe de la cour de la châtellenie (1452, 22 avril). — Compositions de 3 florins, payée par Michel Balland, inculpé d'être monté au-dessus de la tour de la porte dite de Bagé à Pont-de-Vaux, « du temps du doubte des gens de guerre du roi, et d'avoir fait alarme (*tumultum*) ; » — de 18 deniers, infligée aux pères des enfants qui avaient maltraité et tué une jument. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, moyennant l'abandon à lui fait après leur mort du fief du four banal de Pont-de-Vaux, érigé en faveur de Pierre Cabagnes et de sa femme, les quitte des redevances arriérées qu'ils lui devaient (1452, 13 mai).

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9235. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1450-1453-1454 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Abergement fait par Louis, duc de Savoie, à Pierre Robert, notaire, d'un terrain, joignant sa maison à Pont-de-Vaux (1450, 24 novembre). — Recette de 22 livres, pour les tailles dues dans la châtellenie ; — de 14 florins, pour la ferme de la sergenterie dite « estute ». — Compositions de 4 gros, payée par Etienne Tevenot, pour avoir fait autour de sa maison, à Boz, une petite clôture, *ultra morem solitum* ; — de 9 gros, payée par Jean Viat, inculpé d'avoir bandé son arbalète contre Benoit Temporal. — Mémoire des dépenses faites par Humbert de Montluel, bailli de Bresse, dans les chevauchées ordonnées par le duc de Savoie, et montant à 250 florins, assignés sur les revenus de Pont-de-Vaux.

B. 9236. (Rouleau.) — Parchemin de 20m55 de long.

1454-1455. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 131 gélines pour les fouages dus dans la châtellenie ; — de 1 denier, pour l'abergement de terres, fait à Pierre Goly, d'Ozan ; — de 3 deniers, pour l'abergement de terres à Arbigny, fait aux consorts Chesel et à Jean Laurent ; — de 1 obole, pour l'abergement d'une eau, fait à Pierre Ragoinaux ; — de 2 deniers, pour celui de l'eau du bief d'Intonnaz, fait à Jean Mullier et consorts ; — de 1 denier, pour l'abergement de terres à Boz, fait à Jean Bailli ; — de 2 deniers, pour celui d'une place, à Pierre de Meragues, notaire à Saint-Bénigne ; — de 3 deniers, pour celui de bruyères, fait à Pierre Grand, d'Arbigny. — Composition de 2 florins, payée par deux individus, accusés d'avoir enfreint une saisie et enlevé « la croix blanche de Monsieur » apposée par la justice sur une meule de foin.

B. 9237. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1455-1456. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette d'une pite, pour l'abergement d'une portion de chemin fait à Martin de Censia ; — de la ferme de la ban-

(1) Voir la note de la page 164.

derie d'Avites. — Ordonnance du juge de Bresse, qui enjoint au châtelain d'amodier les quatre bancs de boucherie nouvellement établis à Pont-de-Vaux. — Compositions de 9 gros, payée par Jean de Loret, pour avoir dit à Jean Vernet : « Lève te clauche, bien tu n'es que ung chas et laire, et ne vis que de tes chateries et laironies ; » — de 18 sous, payée par Guillaume Petit, inculpé d'avoir dit à maître Antoine Joly, prêtre : « Tu es de deux malvaises généracions, que tu as chés toi une filiez demosel et est fils dou traite Vaudoys. » — Devis des réparations nécessaires à faire aux moulins. — Don de 300 florins, fait par le duc à Hugonet Pont, vice-châtelain, en rémunération de ses services.

B. 9238. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1456-1457. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement de l'eau du chemin de la Fosse au Loup, à Avites, fait à Jean Robert ; — de 72 florins, pour la ferme du pré de Gollins. — Composition de 105 sous, infligée aux enfants qui avaient volé la nuit les noix de noble François de Volegia. — Lettres de Louis, duc de Savoie, par lesquelles, voulant conserver à son service Philibert Genevoys, ouvrier de bombardes, il lui accorde une pension annuelle de 10 florins (Lyon, 31 janvier 1457). — Remise faite par le duc d'une partie du fermage du pré de Gollins, dont les foins avaient été perdus par les inondations et les déluges.

B. 9239. (Rouleau.) — Parchemin de 24m60 de long.

1454-1457-1458 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 21 meytères de froment et 42 de seigle, pour la ferme des moulins de Pont-de-Vaux ; — de 1 obole, pour l'abergement d'un ancien chemin à Boz, fait à Jean Colliard. — Abergement d'un ouvroir dans la halle de Pont-de-Vaux, fait par Louis, duc de Savoie, à Jean Champaneys, son secrétaire (12 avril 1454), et confirmé de nouveau par lettres du 18 octobre 1456. — Recette de 1 denier, pour l'abergement d'une charrière à Sermoyé, fait à Michel Rety et à Mathieu Rogis ; — de 1 pite parisis, pour l'abergement du droit d'établir un terreau, accordé à Benoît Brussart, des Granges sous Pont-de-Vaux ; — de 1 denier, pour l'abergement de l'eau du bief des Vicles, à Chavannes, fait à Guillaume Viales. — Abergement de l'ancienne charrière des « topes noves » à Osans, fait aux frères Regnand. — Lettres d'Amédée, prince de Savoie, seigneur de Bresse, qui confirme Pierre de Chavannes dans son fief viager du four banal, sous la prestation annuelle de 10 florins (Lyon, 4 avril 1456). — La ferme du péage des juifs est restée sans enchérisseur.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9240. (Rouleau.) — Parchemin de 19m45 de long.

1458-1459. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 22 florins, pour les complaintes dues tous les trois ans dans la châtellenie ; — de 8 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Vaux. — Le péage ne produit rien depuis longtemps. — Recette de 28 florins 9 deniers, pour les lods d'une maison dans l'intérieur de Pont-de-Vaux, achetée 191 florins. — Compositions de 9 deniers, payée par Claude Barbier, pour avoir dit à Jean Babot : « Tu mens comme baboin que tu es ; » — de 22 sous, payée par Hugues Rubin, pour avoir dit à Antoine Joly, prêtre : « Va-t-en, fol cornard, je n'ay mavoye d'aussi belles barbes que tu es. » — Frais payés à Jean Julien, sergent ducal et garde des prisons de Pont-de-Vaux, pour l'exécution d'un voleur de bœufs, mis en l'échelle et fouetté nu *usque ad umbilicum*.

B. 9241. (Rouleau.) — Parchemin de 21m80 de long.

1459-1460. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 36 livres de cire de redevances dues dans la châtellenie ; — de 4 florins, pour la ferme de la blairie de Pont-de-Vaux ; — de 18 florins, pour les lods d'un curtil dans la banlieue de Pont-de-Vaux, acheté 37 florins par Benoît Brossard. — Compositions de 9 deniers, payée par Claude Moret, inculpé d'avoir vendu un pot de vin mal mesuré ; — de 3 florins, infligée à Philibert Rochet, inculpé de s'être introduit nuitamment dans la maison de Jean Laborier, pendant son absence, et d'avoir voulu connaître charnellement Catherine, femme dudit Laborier ; — de 4 sous, payée par Claude Jacquet, accusé d'avoir dit à la fille Vonnet : « Dieu te gard, catin, bahuet, jongleuse, messongière, grosse prune, grosse largette, pute, ribaude de Claude Laurent ; je te garderay bien que tu n'auras jamays mary. » — Recette de 24 florins, provenant de la vente des biens de Jeanne Bergonnette, condamnée pour hérésie, par François Berard Tremesy, inquisiteur de la foi.

B. 9242. (Rouleau.) — Parchemin de 22m60 de long.

1460-1461. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 1 obole, pour l'abergement fait à Jean Bergier, d'une ancienne charrière, située à Chamarande ; — de 2 florins, pour la ferme de la blairie d'Avites ; — de 11 florins, pour la ferme des pr[illegible] de Lagny. — Compositions de 20 florins, infligée à la veuve Perronet, accusée d'avoir détourné les clés de la maison de noble Jean Tellet et d'y avoir commis plusieurs vols ; — de 3 florins, infligée à Antoine de La Forêt, boucher, inculpé d'avoir dit à Jean Julien, à propos d'une bête de somme : « Par le sang Dieu vilain, tu le te tien-

dras et te tueray icy tout roide et se te meneray ta femme et la te chevaucheray en cestuy soir à mon treudon, sanglante cuffe très horde. » — Réparations faites aux moulins de Pont-de-Vaux. — Vente de froment, à 2 deniers la coupe; de seigle, à 1 denier la coupe; d'avoine, à 1 denier 1/3 la coupe; de cire, à 3 deniers la livre; de poules, à 1 obole et demi-quart pièce.

B. 9243. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1462-1463. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à Etienne Bochardet, d'une coupe de terre à Chamarande. — Abergements faits à Etienne Magnien, prêtre, d'une maison, située à Sermoyé, moyennant 1 denier de servis; — à Claude Trubellier, prêtre, d'un ancien chemin allant de Pont-de-Vaux à Cussiat. — Compositions de 13 florins, payée par Jean Bordelier, inculpé d'avoir, étant marié, défloré et engrossé la fille Baland; — de 4 florins, payée par Pierre Vialis et ses complices, accusés d'avoir refusé assistance aux officiers du duc, pour l'arrestation de Vincent Gatier, inculpé de viol, et de lui avoir crié : « Fuy, fuy, fuy, Vincent, tu es pris; » — de 30 sous, payée par Antoine Champagney, pour avoir dit à Pierre Mezon : « Va-t-en, Vadeys (Vaudois), tu es réputé tel quar tu as chevauché la suer de ta femme. »

B. 9244. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1463-1464. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette d'une coupe de seigle, de revenu annuel, pour le droit accordé à Jean Millière, de Boz, d'élever un moulin sur le bief Juamaz; — de 3 deniers, pour l'abergement fait à Jean Michel, de trois ouvroirs dans la halle de Pont-de-Vaux; — de 8 deniers, pour l'abergement fait à Jean Champenet, secrétaire ducal, d'un ouvroir à la halle de Pont-de-Vaux. — Compositions de 18 gros, payée par Jean Pollier, officier de la gruerie de Bourgogne, pour avoir fait des notifications sur les terres du duc de Savoie; — de 30 sous, infligée à Jeannet Vauret, accusé de s'être présenté devant les mariés Veydel, de s'être incliné par dérision jusqu'à terre, relevant sa blouse (*letum*) et baissant ses chausses, leur avoir montré *culum ejus*, *testiculos et alia membra posteriora*. — Versement de 200 florins à Guillaume Thoreau, trésorier général de Savoie. — Construction de ceps au château, pour la garde des quatorze individus d'U[illegible]hisy, qui y ont été enfermés pour délits.

B. 9245. (Rouleau.) — Parchemin de 22m75 de long.

1464-1465. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Recette de 3 deniers, pour l'abergement d'une pièce de terre à la queue de l'étang de Montsangloux, fait à Pierre Ferrand, dudit lieu; — de 8 deniers, pour l'abergement du droit de recueillir les eaux des rues de Boz, tendant auprès de Gramery, fait à Perronet Monin. — Compositions de 2 florins, payée par Etienne Bergery, accusé d'avoir volé un fromage; — de 75 sous, infligée à Laurent Bazin, de Simandres (Bourgogne), accusé d'avoir voulu *osculari* de force une fille de Sermoyé, et d'avoir battu sa mère jusqu'au sang; l'amende est modérée à cette somme, vu sa pauvreté et la recommandation du procureur du duc de Bourgogne; — de 4 florins, payée par les habitants de Boz, inculpés d'avoir détourné à leur profit les eaux des charrières de Boz, abergées par le châtelain; — de 20 sous, infligée à la veuve Berti, pour avoir dit à Sibuet Gond : « Tu es donné au diable, livré et quitté tu es jaz. » — Mandement de Louis, duc de Savoie, qui quitte et remet au vice-châtelain de Pont-de-Vaux les claims accordés et condamnés dans son ressort depuis trois ans (24 mai 1464). — Pension annuelle de 10 florins, payée à Pierre Champagney, bachelier en lois, curé de Saint-Martin de Chavannes, recteur de la chapelle du duc de Pont-de-Vaux.

B. 9246. (Rouleau.) — Parchemin de 5m de long.

1465. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin, châtelain, receveur du subside voté par les trois états de Savoie, sur le pied de 16 deniers gros par chaque feu des hommes du duc et des ecclésiastiques, et de 8 sur ceux des nobles. Les paroisses de Pont-de-Vaux comptant 51 feux, Arbigny 64, Chavannes 62, Chevroux 85, Gorrevod 94, Saint-Bénigne 78, Sermoyé 6, la recette monte à 886 florins.

B. 9247. (Rouleau.) — Parchemin de 20m45 de long.

1465-1466. — Pont-de-Vaux. — Compte de Guillaume Mellin. — Livraison de froment pour la nourriture de Claude, bâtard de Charno, capitaine du château de Senens. — Recette de 1 obole, pour l'abergement d'une charrière fait à Pierre Petitet, de Ferla; — de 1 denier, pour l'abergement d'une terre joignant leur pourpris à Montsangloux, fait aux frères Charruet; — de 1 pite, pour l'abergement fait à Jean Gonet, de Chavannes, d'une plastre joignant son pourpris; — de 1 obole, pour celui fait aux frères Joly d'un creux d'eau devant leur maison. — Composition de 45 sous, infligée à Guillaume Carel, accusé d'avoir percé un tonneau déposé sur le bord de la Reyssouse, et d'avoir pris du vin qui y était contenu.—Remplacement de « l'anile » d'un des moulins, qui avait été rompue en deux morceaux; réparation des roues. — 6 jougs de bœufs amènent, moyennant 3 deniers, une meule depuis Saint-Laurent-les-Mâcon jusqu'à Pont-de-Vaux. — Réparations aux toits des moulins et de la halle.

B. 9248. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1466. — Pont-de-Vaux. — Compte de feu Guillaume Mellin, rendu par noble Jean de Montchabaud. — Recette de 2 deniers de Pierre Robert, notaire à Pont-de-Vaux, pour deux tiers de toise d'une maison joignant la sienne, qui lui ont été abergés par le duc. — Composition de 15 deniers, payée par Guillaume Bochardat, pour avoir arraché la coiffe de la veuve Flageollet et l'avoir maltraitée, à cause de la perte de son bateau, du port de la Saône. — Claude Maître paie 2 livres d'amende, pour avoir dit à messire Pierre Curlet, prêtre, en parlant de sa jambe : « Elle m'a bien porté en la terre que vous m'avez pris, amblé et arer. »

B. 9249. (Rouleau.) — Parchemin de 38m50 de long.

1466-1467. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia, maître d'hôtel de Philippe de Savoie, comte de Bresse, et constitué par lui châtelain de Pont-de-Vaux, suivant ses lettres données à Bourg, le 9 août 1466. — Recette du blé des redevances perçues à Arbigny; — de 72 florins, pour la ferme du pré de Gollins. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui abandonne à Amblard de La Baume tous les revenus de la ferme des papiers de la cour de Pont-de-Vaux (10 août 1466). — Compositions de 18 sous, payée par Jean Morel, pour avoir celé un acte reçu par Jacquemart Tardy, notaire, afin de ne point lui payer son salaire; — de 7 sous, payée par Jean Millière, pour avoir, en retenant les eaux de son moulin, dégradé le chemin public; — de 15 sous, payée par Pierre Morand, pour avoir dit à Jean Châtelain : « Tu mentras saillan cocard, tu meyne ta femme au prestre. » — Achat d'une meule pour le moulin, moyennant 9 florins 1/2. — Paiement de la pension de 800 florins accordée par le comte à Guillaume de La Baume, sieur de La Roche.

B. 9250. (Rouleau.) — Parchemin de 8m45 de long.

1467. — Pont-de-Vaux. — Compte de discrètes personnes Perronet, Alpin et Jacquemart Tardy, notaires publics et commissaires, délégués par Philippe de Savoie, comte de Bresse, pour la nouvelle reconnaissance des limites et fiefs (terriers) de la châtellenie de Pont-de-Vaux, suivant les lettres y insérées de Guillaume de La Baume, bailli de Bresse. La recette consiste dans les abergements nouveaux et lods non payés, perçus par les commissaires.

B. 9251. (Rouleau.) — Parchemin de 30m45 de long.

1467-1468. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia. — Recette de 200 carreaux d'arbalètes pour la porterie de la porte de Bagé, à Pont-de-Vaux. — Compositions de 9 florins seulement, payée par Guillaume Jobert, pour avoir engrossé la veuve Jean Chrétien, parce qu'il est homme du duc et que les parties sont d'accord; — de 7 sous, payée par Jean Pelletier, pour avoir dit à un boucher : « Il est mal fait de bailler riens es bouchiers de ceste ville, car ils ne dient pas vérité; » et de plus : « Je ne scay quel dyable c'est de Sybuet, mas quant il entre en noz corz, nostres bêtes braillent, comment celles estoient enragiez. » — Trois individus d'Avites sont condamnés à l'amende, pour avoir détourné un cours d'eau. — Amendes de 22 sous, payée par Benoît Rochart, inculpé d'avoir dit à Benoît Buiret : « Tu as voulu faire parjurer mon fils per une branche de bois, et ly as fait entendre et fait en croyre que quant il se confesseroy au prestre, que il en seroit quitte pour un *pater noster;* » — de 11 sous, payée par Jean Truchand, pour avoir frappé sur la nuque, avec un bâton, la levrette de Claude Puget, notaire.

B. 9252. (Rouleau.) — Parchemin de 28m70 de long.

1468-1469. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia. — Recette de 14 florins, pour la ferme de la sergenterie, dite « estute », de Boz, d'Arbigny, de Sermoyé et de Chavannes. — Composition infligée à la femme Temporal, pour avoir caché la clé du four banal et battu la fournière; elle est seulement fixée à 11 sous, parce que les parties se sont accordées, et que c'est une affaire de femmes; — autre de 15 sous, infligée à Jean Paillet, pour avoir frappé Antoinette, servante de noble Etienne de Gorrevod; — de 15 sous, payée par Jean Vermeil, barbier, inculpé d'avoir dit à la servante des mariés Moyon qui le mandaient : « Que dyable le rije faire, quart il n'a pas en ville une plus escharse ne plus meschante femme que ta maîtresse. »

B. 9253. (Rouleau.) — Parchemin de 45m de long.

1465-1469-1470 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui, moyennant la cession d'un bois, joignant le territoire d'Arbigny, et une livre de cire de redevance, consent à recevoir les habitants de Saint-Oyan sous sa garde (Pont-de-Vaux, le 15 juin 1468). — Abergements d'un terrain vers la croix de Sermoyé, fait à Pierre-Henri Leroi, dudit lieu (1469, 12 mai); — des bois et terrains dits de Farges, fait aux habitants d'Arbigny (1469, 17 juin); — de terres dans le même finage, fait à Jean Guichardet et Pierre Graton, d'Arbigny (1469, 20 juin). — Recette de 5 deniers, pour celui fait aux habitants d'Osan, du droit de recueillir les eaux des rues du

(1) Voir la note de la page 164.

village. — Abergement fait par Philippe, comte de Bresse, aux habitants de Saint-Oyan, de Montbellet, au delà de la Saône, de certaines terres et hermitures situées en deçà de la Saône, sur la châtellenie de Pont-de-Vaux (1469, 4 novembre). — Compositions de 22 gros, payée par Jean Puthod et Pierre Morand, accusés d'avoir commis un adultère avec une fille commune, nommée la Grande Thevenette, dans une chambre louée par le premier ; — de 15 sous, payée par Jean Goguillon, pour avoir poché l'œil de Jean Bochardet ; — de 45 sous, infligée à Pierre Jacquet, pour avoir dit à Jean Burguet : « Tu es larre murtry, car tu as tué la châtelaine, et tu es borreas, car tu as trayné Humbert Rabutin, et cy es ruffian, car tu as vendu ta cousine germaine. » — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, qui proroge de douze ans la perception, par les syndics de Pont-de-Vaux, de 6 gros par chaque feu de la châtellenie, afin d'en employer le produit aux fortifications de cette ville frontière (1465, 17 septembre).

B. 9254. (Rouleau.) — Parchemin de 43m30 de long.

1468-1470-1471 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia. — Abergements fait par Philippe de Savoie, comte de Bresse, à Claude Guigonard, de Pont-de-Vaux, docteur en droit, du fief Mort, avec faculté d'y établir des moulins ou battoirs, moyennant une redevance annuelle de 2 meytères de froment (1469, 4 novembre) ; — fait par le commissaire à terrier, aux frères Penin, du droit de recueillir les eaux traversant le village d'Arbigny, et d'y établir un moulin ou battoir (1468, 29 avril). — Remise de fermage, accordée au meunier des moulins de Pont-de-Vaux, à cause de la rupture des écluses, emportées en 1467 par l'inondation. — Composition de 45 sous, payée par les habitants de Chamarande, pour s'être partagé, sans l'avis du châtelain, la somme qu'ils avaient recueillie pour le procès qu'ils avaient contre ceux de Saint-Oyan. — Jean Jeannet paie 45 sous, pour être entré la nuit de la Saint-Crépin dans la maison de Laurent Bourassier et avoir jeté une seille d'eau sale sur sa femme. — Perrenet Badel en paie une de 10 sous, pour avoir dit à Antoine Champagney, bourgeois de Pont-de-Vaux : « Alés, alés tirer vos chausses. » — Le châtelain certifie que Jeannet Perruy, hérétique condamné au feu, n'a laissé d'autres biens que le bissac avec lequel il mendiait. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui nomme Antoine de Rossillon, maître d'hôtel, aux gages de 20 francs par mois (24 novembre 1469).

B. 9255. (Rouleau.) — Parchemin de 32m30 de long.

1471-1472. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia. — Le châtelain rapporte que les corvées dues au duc sont restées sans emploi, parce qu'elles sont réservées pour l'entretien des écluses des moulins. — Recette de 13 florins, pour la ferme du banchage et des marchandises de la halle de Pont-de-Vaux. — Composition de 75 sous, payée par Philibert Bonvillain, pour avoir bâtonné deux sergents du duc ; elle ne monte qu'à ce chiffre, parce que les sergents ne portaient pas les armes ducales. — Mention que le duc a gratifié le châtelain des revenus de la ferme du four banal. — Exécution d'Antoine Clément, condamné au bannissement perpétuel pour vol de lard. Etienne Rochet et Jean Michel, faux témoins dans cette affaire, sont condamnés à la même peine pour dix ans, et de plus, tous les trois sont, par le boureau, battus de verges jusqu'à la halle, exposés pendant une heure et reconduits jusqu'à la porte de la ville.

B. 9256. (Rouleau.) — Parchemin de 37m de long.

1470-1472-1473 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia. — Abergements faits par Philippe de Savoie, comte de Bresse, à Jean Moroges, notaire à Saint-Bénigne, du droit de construire un moulin sous la serve de l'étang de Pierre de Moroges, moyennant 1 coupe de seigle de redevance annuelle (1470, 10 novembre) ; — à noble Jean Tillet, sieur Desguerande, de l'étang de Jutière, sur la paroisse d'Arbigny ; — aux héritiers de Perronet du Port, du port de Chavannes, sur la Saône, moyennant 1 sou parisis de redevance annuelle (1471, 22 février) ; — à Claude, sieur de Gorrevod, du droit d'établir un étang au moyen du ruisseau du biez Charrier, dans lequel les habitants du lieu vont abreuver leur bétail, et moyennant 3 deniers de redevance (147½, 4 janvier).— Compositions de 4 florins, infligée à Pierre Baland, qui s'était permis d'entrer dans l'étude où Claude Odin, notaire, tenait ses protocoles, et d'y avoir pris quatre actes le concernant ; — de 45 sous, payée par Pierre Jacquot, pour avoir dit à Jean Daniel : « Tu n'es que ung chat. Par le sang Dieu, deux montaignes ne se rencontrent jamais, mais deux personnes se rencontrent bien. » — Martin Julian en paie une de 15 sous, pour avoir dit à la femme de Guichard Tavernier : « Ribaude, tu estois grosse d'enfant et avoys apresté ton pain, ton vin, tes espices, ta courtine et tout ton fait, et puis tu as meurtris l'enfant, mais je le te feray bien trouver où tu l'as mis. »

B. 9257. (Rouleau.) — Parchemin de 39m55 de long.

1473-1474. — Pont-de-Vaux. — Compte de Pierre de Frassia. — Recette de 10 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage de Pont-de-Vaux ; — de 4 florins, pour les lods du curtil Moyrot à Reyssouse, acheté 40 florins par Jean

(1) Voir la note de la page 164.

(1) Voir la note de la page 164.

Chappat. — Compositions de 45 sous, payée par Edouard Foroys, pour avoir dit au notaire Duret, que son père n'était pas présent à l'acte par lequel il s'obligeait de deux bœufs envers Pierre Vicin ; — de 18 sous, payée par Pierre Copel, pour avoir connu une fille commune étant marié ; — de 18 gros, payée par la femme Chardon, accusée d'avoir dit à la femme Johannis : « Vous mentés, pute, ribaude, treynée par dessus les murailles de ceste ville, orde viz ruffianne et maquerelle que tu es, tes trois filles sont avoutières et boillies ; » — de 6 deniers, payée par Hugonet, pour avoir frappé avec une perche les oies de noble Pierre Richard et en avoir tué une. — Réparations faites au moulin.

B. 9258. (Rouleau.) — Parchemin de 71m30 de long.

1474-1476. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon, chevalier, seigneur de Beauretort (*Belli Retorti*), conseiller, maître d'hôtel, institué capitaine et châtelain de Pont-de-Vaux, par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, données à Bourg, le 18 mai 1474, y insérées. — Recette de 8 livres 9 sous, pour les toises des maisons perçues à Pont-de-Vaux ; — de 50 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage à Pont-de-Vaux. — Compositions de 27 sous, payée par Jean Patru, qui avait fait paître son bétail dans un pré où était la croix de Savoie ; — de 4 gros, payée par Claude Papillat, pour avoir chassé aux perdrix, nonobstant la défense ; — de 7 sous, infligée à Antoine Burguet, pour avoir dit qu'Antoine Champagney lui avait remis des lettres concernant les droits de la commune de Pont-de-Vaux sur le bois de Marceseys. — Paiement des 150 florins, donnés par le comte de Bresse à frère Guy Chenut, gardien des Frères Mineurs observantins, établis à Pont-de-Vaux, tant pour le remède de l'âme de ses prédécesseurs que pour la construction de leur couvent, et cela chaque année jusqu'à l'achèvement de l'édifice.

B. 9259. (Rouleau.) — Parchemin de 38m45 de long.

1476-1477. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Abergement fait à Jean Chapuis, d'un terrain joignant sa maison à Sermoyé, et de l'eau qui y passe, moyennant 1 denier de redevance annuelle (1476, 6 novembre), et approuvé par lettres du comte de Bresse, du 12 avril 1477. — Recette de 2 florins, pour la ferme de quatre bancs de boucherie à la halle de Pont-de-Vaux. — Compositions de 22 sous, payée par cinq individus, coupables d'avoir démoli une meule de foin ; — de 45 sous, payée par Pierre Petit, pour avoir usurpé la largeur de trois andains dans les prés de la commune d'Arbigny ; — de 7 sous, payée par Guillaume Bouchemain, pour avoir dit à Antoine Ravet : « Par le sang Dieu, tu as eu le chevestre (corde au cou). » — Réparations faites aux moulins à blé et à seigle de Pont-de-Vaux. — On refait les « archières, selon les pantraches, les corciers, les eschodeux, etc. »

B. 9260. (Rouleau.) — Parchemin de 36m71 de long.

1471-1477-1478 (1). — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette d'une meule de moulin, pour portion de la ferme des moulins de Pont-de-Vaux. — Abergements faits par le châtelain aux consorts Orinet, d'une portion d'un chemin joignant leur pourpris, à Pont-de-Vaux (18 juin 1477) ; — à Guillaume Jobert, du droit d'utiliser à son profit le cours d'eau traversant le village de Reyssouse (11 octobre 1475). — Versement de 380 florins à Pierre Burgie, trésorier général de Bresse. — Mandement de Philippe, comte de Bresse, lieutenant général de Savoie, donné à Chambéry, le 12 septembre 1471, par lequel il enjoint au châtelain de Pont-de-Vaux de mettre sur-le-champ les religieux de Saint-François de l'observance, en possession des maisons, pourpris qu'il a acquis, pour, avec l'hôpital de Pont-de-Vaux, constituer leur couvent.

B. 9261. (Rouleau.) — Parchemin de 32m40 de long.

1478-1479. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette d'une coupe de blé, pour l'abergement fait aux frères Thibaud, de Sermoyé, du droit d'établir un moulin sur la chaussée de l'étang ; — de 2 sous, pour l'abergement fait aux habitants de Sermoyé des bois de Blitonaz, de Mundafert et des Farges. — Compositions de 18 deniers, payée par Claude Monnier, pour avoir dit à Claude Orinet : « Tu cuydes estres sire des enfants que ta femme a, mais ils ne sont pas tiens, mais sont fils de Materon, pourquoy tu ne dois appeler sire ; » — de 100 sous, infligée à Jean Palot, pour arrachement de bornes.

B. 9262. (Rouleau.) — Parchemin de 30m90 de long.

1479-1480. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Livraison de cire à Jean Ardouin, sommelier du comte de Bresse. — La ferme du péage des juifs reste toujours sans enchérisseur. — Compositions de 18 deniers, payée par Claude Colas, pour avoir usurpé la valeur de deux doigts de large (*circa duos digitos*) sur la terre de Jean Collière ; — de 11 florins, payée par Claude Prévôt, condamné pour avoir enfoncé Guillaume Carré jusqu'aux genoux dans un fossé, et lui avoir donné un coup de couteau dans le ventre ; — de 25 sous, payée par Jean Truchard, inculpé d'avoir dit au prud'homme

(1) Voir la note de la page 164.

Philibert Lanne : « Vous mentés, gros chiart que vous êtes. » — Pension de 10 florins, payée à noble Jean Champagney, comte palatin, procureur et frère de feu Pierre Champagney, recteur de la chapelle de Pont-de-Vaux.

B. 9263. (Rouleau.) — Parchemin de 36m de long.

1480-1481. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Mise aux enchères de la ferme de la chasse aux perdrix. — Compositions de 15 sous, payée par Philibert de Foy, pour avoir, dans un marché, essayé de faire passer un ridde pour un lion; — de 60 sous, infligée à plusieurs particuliers, pour usurpation sur les communaux. — Remise d'une partie du fermage du pré de Gollins, amodié 97 florins, à cause de l'inondation qui a perdu la récolte. — Construction de deux murs dans les moulins. — Vente de blé, à 3 deniers la coupe; de seigle, à 1 denier et demi-quart la coupe; d'avoine, à 1 denier 1/2; de cire, à 3 deniers la livre; de poules, à 1 obole et demi-quart pièce.

B. 9264. (Rouleau.) — Parchemin de 29m70 de long.

1481-1482. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 22 livres, pour les tailles dues dans la châtellenie; — de 3 florins, pour la ferme de la banderie et blairie de Pont-de-Vaux. — Compositions de 20 sous, payée par Jean Robin, pour avoir appelé « avoutioux » Jean Maréchal; — de 100 sous, payée par Guillaume Lavoz, dont le domestique s'était introduit, en feignant d'être pris de fièvre, dans la maison de Claude Grange, à Arbigny, dans le dessein de s'emparer d'une bête de somme qu'il avait perdue; — de 60 sous, infligée à Pierre Truchart, pour avoir payé en fausse monnaie les moutons qu'il avait achetés. — Paiement de 15 florins à maître Jean Loup, bourreau et *tortor*, pour l'exécution de trois individus pendus aux fourches pour leurs démérites. — Frais d'une enquête, faite entre les commissaires de la comtesse de Bresse et les officiers du bailliage de Chalon à Tournus, au sujet des violences commises par les officiers du roi, à Mâcon, à l'encontre des habitants de la châtellenie de Pont-de-Vaux.

B. 9265. (Rouleau.) — Parchemin de 35m45 de long.

1482-1483. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Livraison de 60 quartaux d'avoine à Pierre Burgie, trésorier général du comte de Bresse, pour les dépenses de l'hôtel. — La ferme de la chasse aux perdrix rapporte 7 perdrix. — Recette de 6 deniers, pour l'abergement aux frères Cloppat, du droit d'établir des pêcheries. — Compositions de 7 florins, payée par Pierre Gely, accusé d'avoir donné un coup de hache à son neveu; — de 90 sous, payée par Jean Talon, pour vol des gerbes de la dîme de Gorrevod; — de 22 sous, payée par Jean Guillemard, pour avoir connu charnellement la fille Guillemette Verrier. — Paiement de 10 florins, pour les gages de Hugonin de la Monnoie, recteur de la chapelle de Pont-de-Vaux.

B. 9266. (Rouleau.) — Parchemin de 34m40 de long.

1483-1484. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de la livre de cire due pour la garde par les habitants de Saint-Oyan; — de 40 florins, pour la ferme du four banal. — Compositions de 78 sous, payée par Jean Barutel, pour s'être opposé à la saisie d'une vache par un sergent; — de 6 florins, payée par Pierre Morel, pour avoir dit à la femme Catin : « Ordure, tu me ameynes une autre ordure comme tu es. » — Réparations faites à la couverture de la halle. — On fait déduction au châtelain du fermage des moulins, lesquels ont été emportés par l'inondation, en 1481, et qui sont vacants depuis ce temps. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui institue son secrétaire, Jean Sauvage, curial, clerc et scribe de la châtellenie de Pont-de-Vaux (Bourg, 10 mai 1483).

B. 9267. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1484-1485. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 125 poules, pour le fouage dû au comte, sur toute la châtellenie; — de 11 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Vaux. — Composition de 18 gros, payée par Pierre Prou, pour avoir dit à la femme Sordet : « Vas-t-en, orde, pute, car tu es toujours sausolie en nostre grange. » — Allocation de 16 florins au châtelain, pour son salaire.

B. 9268. (Rouleau.) — Parchemin de 29m de long.

1485-1486. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 3 florins, pour la ferme de la banderie d'Avites; — de 7 florins, sur les saisines faites dans la châtellenie. — Les Lombards et les juifs continuent à n'être cités que pour mémoire.

B. 9269. (Rouleau.) — Parchemin de 22m25 de long.

1486-1487. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 3 meytères de froment dues par le moulin dit de Corcelles sur la Reyssouse; — de 70 florins, pour la ferme du pré de Gollins; — de 30 sous, pour celle des claims faits dans l'année. — Paiement de 5 florins, pour les réparations faites au four banal.

B. 9270. (Volume.) — Petit in-folio, 527 feuillets, papier.

1487-1496. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 87 florins, pour la ferme du pré de Gollins. — Compositions de 4 gros, payée par la femme Colas, pour avoir dit à Hugues Colas : « Le diable d'enfer est ton maître ; » — de 6 gros, payée par Claude Mugnier, pour avoir dit à Benoît Jobert : « Bastard, avoutre, fait en despit de Dieu, onques de bâtard ne vient bien. » — Recette de 2 deniers, pour l'abergement d'un carrefour aux « toppes » de Chenevètes, fait à Pierre de Certes, de Marigny ; — de 1 denier, pour l'abergement de l'eau du chemin de Pont-de-Vaux à Cuisery, fait aux frères Monechy ; — de 1 denier, pour l'abergement de l'eau du chemin de Pont-de-Vaux à Mâcon, fait aux frères Bon ; — de 2 deniers, pour l'abergement du pré de Barutz, fait à Jean Bursilliat. — Location de deux greniers à Pont-de-Vaux, pour serrer les grains du comte. — Recette de 1 denier, pour l'abergement du ruisseau de Brouilly, fait à noble Jean de Gorrevod. — Composition de 11 sous, payée par Claude Bret, pour avoir fait tomber dans la Reyssouse, en bas du pont de Pont-de-Vaux, les bœufs du seigneur de Rotilliat. — Recette de 1 denier, pour l'abergement d'un terrain au village d'Osan, fait à Guiot de l'Orme.

B. 9271. (Volume.) — Petit in-folio, 354 feuillets, papier.

1496-1501. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 18 gros, pour la ferme de la banderie d'Avites. — Composition de 15 sous, payée par la femme Catin, pour avoir dit à la femme d'Etienne Vialis : « Va-t'en, pute, fille de Vaudois. » — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui, pour récompenser Claude Maréchal, son premier et principal secrétaire, des services rendus en France, en Bourgogne, en Flandres et en Piémont, le nomme clerc, curial et greffier de la cour de Pont-de-Vaux (1497, 4 novembre). — Livraison de 414 florins, au mandataire de Laurent de Gorrevod, écuyer de l'écurie du duc. — Entrage de 5 florins, payés par Gérard Badel, pour le droit d'établir un moulin à Chavannes. — Compositions de 22 gros, infligée à Claude Thibaud, inculpé d'avoir accusé le sergent d'avoir fait un faux rapport contre lui ; — de 6 gros, payée par Claude Rigonard, pour avoir cassé la jambe à un cheval (1500). — Vente de blé, à 8 deniers obole la coupe ; de seigle, à 7 deniers ; d'avoine, à 2 deniers ; de cire, à 5 deniers la livre ; de poules, à 3/4 de denier pièce.

B. 9272. (Volume.) — Petit in-folio, 274 feuillets, papier.

1501-1505. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Composition de 7 florins, payée par Jean Joly, pour avoir arraché les bornes d'un pré. — Réparations faites aux bâtiments de la halle de Pont-de-Vaux ; — à la tour de la prison. — Recette de 2 sous, pour le louage de deux bancs de boucherie à Pont-de-Vaux. — Paiement de 4 florins, pour la façon de la platine du four banal.

B. 9273. (Volume.) — Petit in-folio, 322 feuillets, papier.

1505-1508. — Pont-de-Vaux. — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 3 florins, pour la ferme de « l'estute » de Boz. — Exécution de Jean Ferrand, de Lyon, condamné pour ses démérites, par le juge de Bresse, à être décapité et pendu aux fourches de Pont-de-Vaux, construites tout exprès. — Remplacement de la porte des prisons de Pont-de-Vaux. — Versement de 237 florins à Louis Vionet, receveur général des finances de Bresse, Vaud et Faucigny. — Compositions de 4 deniers, payée par Antoine Rosier, qui avait dit à Guy Gon : « Va-t'en, tu m'as gabalé ; » — de 18 deniers, payée par la femme Guiona, pour avoir dit à Thomas Tournier : « Va t'en, je ne feray rien pour toi, et t'en va tuer Rapet et le menge et en fais des charbonnés ; » — de 15 florins, payée par Martin de La Cour, qui avait fait citer le procureur fiscal du duc à Lyon, afin d'obtenir son absolution de ce qu'il avait épousé la cousine de sa première femme. — Réparations faites aux moulins. — Achat d'une meule nouvelle. — Paiement de 10 florins de pension à Vincent Guillemot, chapelain du duc à Pont-de-Vaux. — Réparations au four de Pont-de-Vaux.

B. 9274. (Volume.) — Petit in-folio, 366 feuillets, papier.

1509-1511. — Pont-de-Vaux — Compte d'Antoine de Rossillon. — Recette de 3 florins, pour la ferme de la sergenterie d'Arbigny et de Sermoyé. — La femme Benoît Jobert paie 8 gros, pour avoir dit à Jehan Morel, prêtre : « Messire Jehan est venu de nuit battre nos portes ; » — Jean Perret, 7 gros, pour avoir dit qu'il avait trouvé ivre la femme Salat ; — Jean Lenoir, 3 florins, pour avoir répondu au sergent qui lui défendait d'emmener son foin : « Je ne feray pas pour toi ung pou mort. » — Jean Pelot et Jeanne, sa femme, sont condamnés au bannissement, par le juge de Bresse, pour leurs démérites, et fustigés par le bourreau. — Réparations faites aux bâtiments des moulins ; elles montent à 73 florins. — Paiement de 7 florins à maître Pierre Couchelin, bourreau, pour avoir battu de verges Antoine Anjuyon, mercier, et lui avoir coupé les oreilles. — Reconstruction de la voûte du four banal.

B. 9275. (Volume.) — Petit in-folio, 284 feuillets, papier.

1512-1515. — Pont-de-Vaux. — Compte de Laurent de Gorrevod, baron de Montaney, gouverneur et bailli de Bresse,

châtelain. — Recette de 21 gros, pour la ferme de la sergenterie de Chavannes. — Compositions de 22 gros, payée par Jean Lemoine, pour avoir arraché violemment un fagot à Pierre Lemoine ; — de 5 gros, payée par Claude Orinet, pour avoir mangé dix noix du noyer de la dame de Gorrevod ; — de 6 gros, payée par Etienne Colas, pour avoir frappé une jument. — Réparations faites à la chaîne du collier auquel on attaché les blasphémateurs. — Reconstruction des écluses des moulins.

B. 9276. (Volume.) — Petit in-folio, 171 feuillets, papier.

1516-1519. — Pont-de-Vaux. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Recette de 17 florins, pour la ferme du banchage de la halle. — Compositions de 1 florin, payée par Perronet, de Boz, accusé d'avoir appelé M. Philippe Rainier : « fils de putain, fils de Vaudey ; » — de 5 florins, payée par Claude Catin, pour avoir juré par les trois dieux ; — de 6 florins, payée par Jean Rigniod, homme taillable du duc, pour avoir marié sa fille dans sa maison à un autre homme du duc. — Paiement de 7 florins, pour la réfection de la roue des moulins. — Achat de trois meules, du prix de 9 florins 9 deniers. — Composition de 7 sous, payée par Philippe de Luya, pour avoir mené son bétail dans les champs de Vèvre.

B. 9277. (Rouleau.) — Parchemin de 16m90 de loug.

1301-1307. — Pont-de-Veyle. — Compte de Molard de Gileria, damoiseau, châtelain. — Recette de froment, pour la dépense de l'hôtel de la comtesse à Pont-de-Veyle ; — de 30 muids de vin, dus au comte par l'abbé de Tournus. — Vente de seigle, à 5 sous la meytère ; d'orge, à 3 sous ; de millet, à 4 sous ; de poivre, à 4 sous la demi livre ; de chanvre, à 15 deniers la botte. 145 poules sont vendues 65 sous ; 4 oies, 4 sous ; le vin, 15 sous l'ânée. La journée de faucheur est payée 2 sous 4 deniers. — Construction de la grange de Vivier. — Reconstruction du moulin de Gions. — Réparations faites à la tour, au fossé et à la chapelle. — Achat de carpes, pour aleviner les étangs. — La construction d'un four à chaux coûte 4 sous 8 deniers. — Location de cinq chevaux, pour porter la garde-robe (*robam*) de la comtesse de Pont-de-Veyle à Ambérieux. — Elévation de la tour au-dessus de la porte de la maison de Pont-de-Veyle et établissement de deux cheminées (*caminatas*). — Réparation des dommages causés par le vent dans cette maison. — La reconstruction de la cheminée de la cuisine et de sa coiffe, coûte 10 livres 6 sous 6 deniers. — La culture du verger coûte 8 livres 4 sous de main-d'œuvre. — Avoine fournie aux trois palefrois du comte Edouard. — Fourniture de pain aux lapins du comte. — Solde de gens d'armes de la châtellenie, mandés par le comte Edouard, pour aller devant Beaufort, à Bourg et à Cuisery, qui était assiégé.

B. 9278. (Rouleau.) — Parchemin de 1m60 de long.

1308. — Pont-de-Veyle. — Compte de Mermet Cadoud, châtelain. — Livraison de froment, pour la dépense de l'hôtel du comte Edouard à Pont-de-Veyle, et pour le pain donné à son cheval appelé Sommier. — Recette de 37 sous, de Martin Deltant, pour l'autorisation d'avoir une servante, puisque sa femme n'habitait point avec lui. — Réparation de « l'eschiffe » de la tour du puits. — Pain donné aux hommes occupés à scier le bois pour la cuisson du pain de la comtesse.

B. 9279. (Rouleau.) — Parchemin de 18m70 de long.

1321-1330. — Pont-de-Veyle. — Compte de Guillaume Prévôt, châtelain. — Recette de blé des redevances dues à Saint-Martin. — Don des terres du Poisiet, fait par le comte à Bergeron, son cuisinier. — Recette de 3 coupes d'avoine à Chavagniat sur chaque joug de bœufs. — Livraison d'avoine pour les chevaux bai, noir-gris et le coursier du comte, pour ceux de la comtesse et du comte de Genève durant leur séjour à Pont-de-Veyle. — Recette de 36 florins, pour la cense due par les juifs. — Réparation du four du château, du côté de la maréchaussée du pont ; 18 hommes sont chargés de nettoyer l'entrée, la cour, le cellier et les étables du château. — Paiement des couturiers qui réparèrent le pavillon du comte et un pourpoint ou *gipa*. — Recette de 16 livres, pour la ferme de la chacipolerie de Bisiat ; — de 100 livres de don fait par les bourgeois de Pont-de-Veyle au comte. — « Bacons » menés à l'armée de Varey, où était le comte. — Achat de cordes et de toile pour les pavillons du comte. — Paiement de 10 livres données par le comte à Jacques, de Pont-de-Veyle, son chambrier, pour l'achat de la robe de sa future. — Achat de pain, aulx, sel et poissons, pour le repas du comte et de la comtesse de Genève, le samedi avant la Fête-Dieu. — Voyage du châtelain à Mâcon, au sujet des Lombards arrêtés par les officiers du roi. — Venue de Maycul du Faiz à Pont-de-Veyle, pour examiner la clôture projetée de cette ville. — Creusement et clôture du curtil du château. — Construction d'une « échiffe ». — Compte d'Humbert de Langres, chevalier, châtelain. — Construction de la clôture du château, entre la tour et la salle (*aula*). — Paiement de 9 livres 2 sous 6 deniers à Pierre de Treffort, cordonnier de Lyon, pour des souliers achetés par le comte. — Compte de Jean de Tournoux (de Tournus), châtelain. — Composition de 10 sous lyonnais, payée par la Doria, pour avoir frappé une juive. — Paiement des gages des hommes d'armes, mandés par le châtelain pour la garde du château et de la maison de Glanagris ; de ceux qui furent à la course (*ad cursam*) du sire de Villars, à la chevauchée de

Saint-Martin-du-Frêne. — Paiement des gages du châtelain et de ses hommes d'armes, convoqués à Thoissey contre le sieur de Baysenens, pour faire des courses à l'encontre du comte de Villars et du Dauphin. — Paiement des soldats qui, à deux reprises, repoussèrent les gens du sire de Beaujeu. — Salaire du guetteur tenu à Pont-de-Veyle. — Compte de Lancelot de Chandia. — Façon de deux fenêtres dans la cuisine et dans la chambre du comte, près la chapelle. — Transport à Saint-Martin, vers le comte, des poissons pris dans le nouveau terreau. — Achat d'une meule pour le moulin de Genetier.

B. 9280. (Rouleau.) — Parchemin de 14m40 de long.

1325-1328. — Pont-de-Veyle. — Compte de Jean Prévôt, clerc, receveur de la châtellenie. — Don d'une meytère de seigle, fait par la comtesse à Millianis, guetteur. — Recette de 25 meytères d'avoine, dues par le prieur de Bisiat, pour la garde. — Livraison de poules pour la dépense de Pierre de Genost et des autres veneurs, envoyés par le comte pour chasser le sanglier dans la forêt de Bessey. — Achat de 60 aunes de toile, portées teindre à Lyon, pour la façon des pavillons du comte; façon de la colonne en sapin et des perches pour les tendre, et de 20 livres de fer pour les ferrer. — Livraison de froment à Jaquet, armurier du comte. — Blanchissage à chaux et sable de la chambre haute du comte, du lardier et de la chambre de la tour. — Livraison de 15 poules, pour la dépense du sire de Beaujeu à Pont-de-Veyle. — Douze habitants de la châtellenie font un don de 7 florins 1/2 au comte. — Pose de siéges en pierre aux fenêtres de la chambre basse et de la salle. — Façon d'une « échiffe », couverte en bardeaux, au-dessus de la salle. — Salaire des hommes d'armes qui, sous la conduite du châtelain, se réunirent à Pont-de-Veyle, au mois de décembre 1327, pour faire des courses sur les terres du sire de Villars. — Le parchemin de ce compte est payé 25 sous. — Livraison de 25 ânées de vin, pour la dépense de l'archevêque de Lyon, du sire de Beaujeu et du comte de Genève, pendant leur séjour à Pont-de-Veyle.

B. 9281. (Rouleau.) — Parchemin de 6m25 de long.

1329-1330. — Pont-de-Veyle. — Compte de Jean Prévôt, clerc, receveur de la châtellenie. — Recette des redevances en blé de la terre de Cormaranche. — Lambrissage de la chambre du comte, au château de Pont-de-Veyle. — Construction d'une garde-robe et de latrines. — Recette de froment du revenu du moulin de Laye. — Etablissement d'un réservoir à poissons dans le pré derrière le château. — Dépense de fourrage des 70 chevaux du sire de Beaujeu, se rendant avec sa suite au secours du duc de Bourgogne qui assiégeait Bosjan. — Livraison de 4 échines et 4 andouilles de porc, pour la dépense du comte à Pont-de-Veyle. — Recette de 20 sous tournois, pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Veyle. — Etablissement de chéneaux en bois, pour recevoir les eaux des toits du château. — Réparations faites à la chaussée de l'étang de Laye, au « tou » et au canal, près le moulin; 948 terrassiers y furent employés et furent payés 11, 12, 15, 18 deniers et 2 sous par jour. — On restaure aussi le moulin. — Paiement de 13 deniers, pour porter le harnais du comte à Lyon.

B. 9282. (Rouleau.) — Parchemin de 3m70 de long.

1348-1349. — Pont-de-Veyle. — Compte de Jean Porset, clerc, receveur de Pont-de-Veyle, depuis le 28 juillet 1348, jour du décès de Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, qui tenait la châtellenie. — Mention que le revenu de l'eau de Senache d'Arcy n'a rien produit, à cause de la mortalité (peste noire). — Abergement du mas de Poisiat à Chevannes, fait par le comte Amédée VI à Bergeron (Marboz, 26 avril 1348). — Recette de 2 sous, pour la ferme de la chacipolerie de Chevannes. — Réparations des toits des cuisines, du four et de la chambre de la marquise, au château. — Achat d'une selle pour le comte et ferrement en argent de deux pommes d'ambre (*pomarum de ambra*). — Gages de 10 livres, payés à Guillaume Sala, chapelain de Pont-de-Veyle.

B. 9283. (Rouleau.) — Parchemin de 7m60 de long.

1349-1350. — Pont-de-Veyle. — Compte de Rolet de Sarravalle, damoiseau, châtelain. — Recette de seigle, pour les redevances et gardes dues à Saint-André-d'Huiriat. — Livraison de 20 meytères de seigle, données par le comte à Jean de Bons, religieux de Saint-François, pour se faire faire un habit. — Dépenses d'avoine pour les chevaux de Jean, barbier du comte, envoyé pour visiter Jean Telin, blessé *in astulidiis* de Pont-de-Veyle. — Recette de 2 sous, pour la ferme de la blairie de Chilliat. — Composition de 12 deniers, payée par Etienne Marion, pour avoir voulu connaitre la fille à la Vocier malgré elle. — Pavement de la chambre du comte. — 53 hommes sont employés dans la forêt de Bessey à scier du bois pour le « chaffaut » à élever au château. — Gages des hommes d'armes de la châtellenie, mandés par le châtelain sur l'ordre du bailli de Bresse, pour la défense de la terre du comte, contre les attaques du Dauphin.

B. 9284. (Rouleau.) — Parchemin de 17m65 de long.

1349-1350-1352 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet, damoiseau, châtelain. — Recette de froment

(1) Voir la note de la page 164.

dû par Guillaume d'Epoisse, pour le fief de la « poype » et du pourpris des Foretiers. — Inféodation faite par le comte Amédée VI à Galois de La Baume, seigneur de Vallufin, de la terre de Suligniat, située sur les châtellenies de Pont-de-Veyle et de Châtillon-les-Dombes (13 octobre 1349). — Livraison de 8 livres de cire à Lyonet Patrici, apothicaire du comte à Chambéry. — Recette de 4 sous, pour la ferme de la blairie de Cormaranche. — Compositions de 5 florins, payée par Barthélemy Fabry et Perronette, nièce du curé de Cormaranche, pour adultère commis; — payée par Jean Bellois, pour tentative de viol. — Recette de 10 florins, pour la censive ou « casane » des Lombards établis à Pont-de-Veyle. — Construction d'un pilori en bois à Pont-de-Veyle, pour y exposer les malfaiteurs; il coûte 3 florins. — 20 deniers viennois de Lyon valent 1 gros tournois. — Compte des revenus de la terre de Bessey, que tenait Humbert, bâtard de Savoie, au temps de la comtesse Blanche. — Lettres du comte Amédée VI, qui institue Jean Porsat chacipole et familier de la chacipolerie de Bisiat (23 mars 135$\frac{1}{2}$). — Composition de 3 florins, payée par la femme Silvaisin, pour avoir frappé son mari avec un maillet. — Lettres de Godefroy du Puit, juge de Bresse, qui met Galois de La Baume en possession du fief de Suligniat, et en donne le dénombrement (30 mars 135$\frac{2}{3}$). — Achat d'une meule pour le moulin de Genetier, et réparations au battoir.

B. 9285. (Rouleau.) — Parchemin de 19^m de long.

1352-1354. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — Déblai de la place devant la carronnerie de Pont-de-Veyle, à l'effet d'y construire un four devant contenir 25,000 carrons. — Creusement du puits d'extraction de la terre pour ces carrons. — Remise faite au meunier de Genetier, à cause de l'eau qui avait été détournée, lors de la réparation des fossés de la ville. — Achat de cordes pour les espingoles. — Recette de 5 sous, pour la ferme de la blairie de Chilliat. — Compositions de 16 sous, payée par D. Mestier, associé à une femme qui, au temps de la mortalité, prit des biens de son mari; — de 5 deniers, payée par Jean Foret, pour avoir pris l'habit qui était sur le lit de sa servante; — de 15 deniers, payée par Perronette Maisonnier, pour s'être fait avorter. — Réparations faites au pont-levis et au grand pont devant la tour du château. — On crénèle les murs, depuis la grosse tour jusqu'à la salle. — Reconnaissance des travaux de curement des fossés. — Construction du four à carrons. — Construction, moyennant 21 deniers gros, des fourches patibulaires de Pont-de-Veyle, pour l'exécution de plusieurs voleurs. — Composition de 13 deniers, payée par Etienne Renouilly, pour avoir frappé le curé de Crusilles. — Construction d'une *engina seu pila* et d'une fausse tournelle au milieu du mur nouvellement bâti au château; d'une « bretoiche » sur la tour, au-dessus de la chambre haute. — Construction de deux fours. — Jean Boiron, charpentier, répare le tombereau de la voiture du comte. — Achat de poix, suif et graisse, pour graisser les roues, le collier et les selles. — Achat de licols, de sangles, de *vaignat et super sella.*

B. 9286. (Rouleau.) — Parchemin de 85^m de long.

1354. — Pont-de-Veyle. — Compte rendu par Amédée Macet, châtelain, de l'achat pour l'hôtel du comte de pièces de vin de Mâcon, Uchisy, Pouilly et des environs, des droits payés à la maltôte, et des frais de transport par eau de ces vins, depuis Uchisy jusqu'au port de Bief, sous Pont-de-Veyle.

B. 9287. (Rouleau.) — Parchemin de 14^m20 de long.

1355-1357. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — Recette d'une livre de poivre, due pour la garde par la prieure de Cormaranche; — de 4 sous, pour la ferme de la blairie de Pont-de-Veyle. — Guy Margarat et Catherine Gaillard paient une composition de 3 sous, pour avoir été pris en adultère. — Livraison de froment, pour la dépense de l'hôtel de la comtesse Bonne, à Pont-de-Veyle, à son retour de France. — Salaire des charpentiers qui réparèrent le pont, approprièrent la chambre de la marquise, le vestibule de celle du comte, les tables, bancs, tréteaux, lors de la venue de la comtesse Bonne. — Une fournée de 25,000 carrons est payée à raison de 6 deniers gros de millier. — La comtesse Bonne fait remise à Huguette du Pin, fille d'un ancien châtelain de Pont-de-Veyle, de 8 livres qui étaient dues par son père, afin de lui permettre de se marier. — Composition de 2 sous tournois, payée par Jean de Longueville, pour être entré dans le moulin de Vaux malgré le meunier. — Sivolet en paie une de 18 deniers, pour avoir médit des bourgeois de Pont-de-Veyle. — Réparations faites aux serrures des portes de la paneterie, de la bouteillerie, de la garde-robe et du lardier du château de Pont-de-Veyle. — Le louage d'un cheval de trait est payé 1 denier obole par jour.

B. 9288. (Rouleau.) — Parchemin de 15^m65 de long.

1357-1359. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — Recette de 4 oies, pour les redevances dues dans la châtellenie; — de 10 sous, pour la ferme de la blairie de Crusilles, Rey et Mépillat. — Composition de 3 sous 6 deniers, payée par Berard, qui avait *atrociter* battu sa femme et lui avait mis la corde au cou. — Livraison de 10 meytères de seigle données en aumône par la comtesse Bonne aux Frères Mineurs de Mâcon. — Réparation du plancher de la grande salle au-dessus du cellier, lequel menaçait ruine. — On remplace les

sommiers qui étaient pourris, et on les soutient avec des piliers en carrons. — On rouvre la double fenêtre de la chambre basse près la chapelle, qui avait été murée lors de la guerre. — Construction de 33 toises de mur en carrons de 3 pieds d'épaisseur, sur la courtine, entre la tour d'entrée et l'angle de la salle. — Paiement de 13 florins, pour les onguents, emplâtres et médecines ordonnés pour le coursier de Louis de Rivoire, conseiller du comte, pour les visites du maréchal et la nourriture du valet. — Erection des fourches patibulaires de Pont-de-Veyle, où le voleur Ecorna fut pendu, *ejus meritis exigentibus*. — La charrette de M. Robert de Beaujeu amène de Villefranche à Bourg le harnais de joûte et 13 lances de Monsieur.

B. 9289. (Rouleau.) — Parchemin de 14m de long.

1359-1361. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — Recette de 8 chars de foin, du revenu du pré Vulio; — de 3 sous, pour la ferme de la leyde et du coponage de Pont-de-Veyle. — Remise faite par le comte, à Jean de Poysiat, de 10 livres d'amende qu'il avait encourue pour avoir glissé secrètement, la nuit, une lettre de défi sous la porte de Philippe de Genost. — Entrage payé par Pierre Manière, pour l'abergement d'un terrain situé à la queue de l'étang de Boissey. — Couverture de la grange du château. — Composition de 2 sous tournois, payée par Etienne Perrinet, pour s'être introduit la nuit dans la maison de Jean de Ponat, en allant vers sa servante Jehannia. — Breard est condamné à 20 sous d'amende, pour avoir porté la main sur la femme Feluisa. — Réfection du pont dormant du château, à cause de la venue de Madame Isabelle, fille du roi de France, au mois d'avril 1360; à cette occasion, Belleville, queux du comte, fait réparer le lardier et le dressoir de la cuisine. — Frais du procès fait à Hugonet Miosiz, de Treffort, damoiseau, poursuivi pour avoir assassiné et dévalisé le valet du sénéchal de Beaucaire dans les prés de Chintré, et qui, après s'être réfugié à Mâcon, en franchise, fut rendu par les officiers du roi à ceux du comte, et condamné à être décapité sur le lieu même où le crime avait été commis.

B. 9290. (Rouleau.) — Parchemin de 19m25 de long.

1361-1364. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — Le châtelain mentionne qu'il n'a reçu aucune redevance en pois, millet et panis. — Recette de 218 poules dues dans la châtellenie; — de 2 deniers, pour la ferme du criage de Pont-de-Veyle. — Compositions de 3 sous, infligée à Pierre Filly, pour avoir volé de l'argent dans la bourse d'un homme; — de 6 à 18 deniers, payée par quatorze individus, coupables d'avoir fait un charivari, coupé des ceps et jeté des tailles dans un puits. — Remplacement du pont-levis avec des bois coupés dans la forêt de la Chambry. — Construction de deux loges ou coiffes en bois (*foresias*), l'une au-dessus de la tour du puits, l'autre sur la tournelle, près la chambre de la marquise, et d'une grande « bretoiche » de 14 pieds de long, à l'angle de la grande salle, saillant de 6 pieds sur les murs. — Construction d'un mur d'enceinte, de 5 pieds d'épaisseur, derrière la grande salle, entre la chambre de la marquise et la chambre neuve du comte, avec une tournelle au milieu. — Reconstruction de la cuisine, faite en 1361, à cause de la venue du roi de France. — 133 terrassiers travaillent à détourner la rivière, pour curer les fossés du château et de la ville. — 432 hommes de corvée charrièrent ou apportèrent des châtellenies environnantes, à Pont-de-Veyle, au mois d'octobre 1362, des provisions de toutes espèces, pour célébrer cette réception; 83 autres curèrent le réservoir, pour y mettre le poisson.

B. 9291. (Rouleau.) — Parchemin de 10m50 de long.

1365-1367. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — Mention du chômage, pendant deux mois, du moulin de Genetier, lors des fondations de la tour et des murs de clôture de Pont-de-Veyle. — Mention de la destruction du battoir occupé par les fossés de la ville. — Recette de 2 sous 6 deniers pour la ferme du banvin d'octobre, de Pont-de-Veyle; — de 6 deniers, pour les lods d'une maison achetée 3 florins. — Compositions de 2 sous, payée par Guiennot Lestoffier, pour avoir creusé dans le lieu où sont enterrés les juifs; — de 3 sous 6 deniers, payée par Pierre Filet, accusé d'avoir tué des oiseaux. — Recette de 50 florins, votés par les habitants de Pont-de-Veyle au comte, pour les dépenses de la venue de l'empereur en Savoie, en 1365. — Démolition d'une partie du moulin de Genetier, englobée dans les murs de la ville. — Façon et clôture d'une ouverture devant les roues. — Envoi au bailli de Bresse de l'information sur les pillards d'Anse, lesquels furent pendus à Pont-de-Veyle par le « carnacier » de Mâcon. — Compositions de 4 sous, payée par Rivet, pour avoir, nonobstant la défense, conduit en France le bateau du port du Bief; — de 5 sous, payée par Marquis, qui entra la nuit dans la maison du curé de Laye et tourmenta la servante. — Salaire des messagers envoyés sur les frontières, pour s'enquérir des compagnies et surtout de l'archiprêtre de Cervoles, qui était en France et qui voulait passer sur les terres du comte.

B. 9292. (Rouleau.) — Parchemin de 11m45 de long.

1366-1367-1369 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — La récolte du pré du Vivier est anéantie par l'inondation. — Lettres du comte Amédée VI, qui constitue

(1) Voir la note de la page 164.

Reynaud de Ley, clerc de la cour de Pont-de-Veyle (1366, 8 janvier). — Compositions de 4 deniers, payée par Guichard, de Salvey, accusé d'avoir pris et porté au cabaret un vase d'étain appartenant au curé de Cormaranche ; — de 6 deniers, payée par Guichard Gay, pour avoir monté un cheval sans la permission de son maître. – Un homme de Bagé, trouvé commettant un adultère dans le bois, paie 2 sous d'amende. — Réparation des toitures de la grange, des cuisines anciennes et nouvelles. – Etablissement d'un gazon avec une clôture en palissade dans la corvée, près la salle du château, lors de la venue de Lionel d'Angleterre, duc de Clarence. — Messager envoyé par le châtelain à Villefranche, afin de s'assurer si réellement Germain de Pomiers et ses compagnons avaient pris la ville de Laisy. — Message fait par le châtelain, sur l'ordre du comte de Savoie, vers le comte d'Auxerre et vers les capitaines des Routiers, campés en Mâconnais, savoir: Bernard de la Sate, Borer d'Albret, Gaillard de la Motte, Bernard Duet, Lobour de Radelfol, etc.; et à Paris, vers le roi de France.

B. 9293. (Rouleau.) — Parchemin de 17ᵐ de long.

1369-1371. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — Mention de la destruction du moulin de l'étang de Laye. — La marque des mesures ne donne lieu à aucun revenu. — Compositions de 10 deniers, payée par Etienne Belusart, pour avoir frappé un porc; — de 5 sous, payée par Etienne, pour une rixe avec le curé de Chavannes. — Livraison de 120 poules, pour la dépense de l'hôtel du duc de Clarence à Bourg. — Réparation à la toiture d'une tournelle, entre la chambre de la marquise et la chambre neuve du comte ; « éparre » de fer clouée dans la *bala* du pont-levis. — Reconstruction de l'édifice du moulin de Genetier, dans l'intérieur de la ville. — Paiement de 7 sous au bourreau de Lyon, pour son salaire d'être venu pendre un malfaiteur aux fourches de Pont-de-Veyle. — Messages envoyés en décembre 1369, en Bourgogne, pour s'informer des armements qui s'y faisaient. — Composition de 4 sous 6 deniers, payée par le fils de Mont, pour avoir mis au jeu 1 franc faux. — Le mas de la Guesse, à Boissey, paie 1 coupe de noix de redevance. — Réfection des latrines de la chambre neuve, donnant sur les fossés. — Les bourgeois de Pont-de-Veyle accordent au comte 15 soldats, payés par eux pour trois mois, à raison de 8 florins par mois chacun.

B. 9294. (Rouleau.) — Parchemin de 22ᵐ85 de long.

1371-1374. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Amédée Macet. — L'eau de Senachie (routoir) ne donne lieu à aucun produit, parce que, par suite de la sécheresse, on n'a pu y faire rouir le chanvre. — Lettres du comte Amédée VI, qui institue Guillaume Poysat, clerc de la cour de Pont-de-Veyle (1371, 14 septembre.) — Composition de 12 deniers, payée par Claude Richard, pour avoir racheté ses gages au marché public et n'avoir point payé dans le délai. — Un pré contenant 2 soitures, rapporte 2 chars de foin. — Mandement du comte Amédée VI, qui, sur la requête des bourgeois de Pont-de-Veyle, ordonne que le moulin de Genetier, démoli lors de la construction des murs d'enceinte, sera rebâti dans l'intérieur de la ville et en partie à leurs frais (137½, 17 mars). — Travaux de construction. — Composition de 13 deniers, infligée à Pierre Viviers, qui était allé la nuit dans la maison de Pierre Gras, dans l'intention de le maltraiter. — Reconstruction du pont-levis du château et du pilier du pont dormant, qui tombaient en vétusté.

B. 9295. (Rouleau.) — Parchemin de 14ᵐ45 de long.

1374-1376. — Pont-de-Veyle. — Compte de Jean de Marmont, chevalier, châtelain. — Recette de 2 meytères 1/2 de froment, pour la ferme du moulin de Genetier ; — de 2 florins d'or, pour les lods d'une maison dans l'intérieur de Pont-de-Veyle, achetée 16 francs par Berard Caillard. — Composition de 6 francs d'or, payée par Hugues Ferrand, pour avoir maltraité le curé de Bey. — Recette de 5 sous, pour la ferme de la blairie de Boissey. — Ferrement de la grande porte du château. – Allocation de 300 florins, faite par le comte au châtelain, en récompense de ses services. — Don de 20 meytères de seigle, fait par le comte de Savoie au comte d'Auxerre. — Composition de 9 deniers, payée par Jean Lambert, pour avoir roulé Lotyne dans un buisson. — Réparation du rouet des « alenes, des girons, enchâtres, bracons, corbes et carrions » du moulin.

B. 9296. (Rouleau.) — Parchemin de 26ᵐ de long.

1376-1379. — Pont-de-Veyle. — Compte de Jean de Marmont. — Recette de 44 meytères de seigle, pour la prévôté de Bisiat. — Compositions de 6 deniers, infligée à un étranger, accusé de changer de nom ; — de 2 sous, infligée à Lovillain, coupable d'avoir volé du métal de la cloche que la communauté de Pont-de-Veyle faisait refondre ; — de 8 francs d'or, infligée à André, pour, à l'aide de ses complices, être entré la nuit dans la maison de Berthet de Ravoire, en avoir enlevé la servante, l'avoir conduite à Labergement et l'y avoir violée. — Curement des fossés du château ; réparation des « bretoiches » et construction d'une bicoque (*bicoqua*) en bois, au-dessus de la guette (*bayeta*) du château, d'une espingole, pourrie par la pluie ; achat de cordes et seaux pour le puits. — Réparation des degrés par lesquels on va du puits à la salle. — « Rejointement » en ciment des parois extérieures des chambres.

— Construction d'une pile de 10 pieds de profondeur et de 8 pieds de toutes faces d'épaisseur, pour soutenir le mur à l'angle de la chambre du comte. — Réparation de la tour dite de Bisiat. — Composition de 3 francs, payée par Etienne Berger, inculpé d'avoir pris des objets pillés aux gens de Bayssenins. — Reconstruction de la voûte et du foyer de la cheminée de la chambre basse du comte, lesquels avaient été calcinés par l'ardeur du feu. — Serrure mise à la porte de « les darreyses » de la chambre du comte. — Achat d'un buffet, réparation des bancs, buffets, tréteaux et râteliers d'écurie, à l'occasion de la venue d'Amédée, seigneur de Bagé. — Messagers envoyés de Pont-de-Veyle à Chenayriat, dans le temps où les Bretons et les gens du sire de Beaujeu couraient la terre du comte. — Lettres du comte Amédée VI, qui nomme Hugonin de Fontaine, chapelain du château, en remplacement de Jean Fournier, nommé curé de Bey.

B. 9297. (Rouleau.) — Parchemin de 30m90 de long.

1379-1381. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Le châtelain ayant négligé d'accenser la terre de Vicherenchi, sous le prétexte qu'elle était située trop près de la Veyle et trop loin de la ville, injonction lui est faite de la faire crier de nouveau. — Compositions de 2 florins, payée par Jean Laignier, dont le fils était allé une fois avec des filles de Mâcon et une autre fois avec la nièce de Clerc Guillet ; — de 3 florins, infligée à Guillaume Verchier, pour avoir connu charnellement sa cousine germaine ; — de 36 florins, payée par Jean Perset, pour avoir entrepris sur les droits de la commune de Pont-de-Veyle. — La cense des juifs ne rapporte rien, parce que la plupart ont quitté Pont-de-Veyle, et que le trésorier général de Savoie est chargé de ce recouvrement sur tous les juifs résidant en Savoie. — Réparations faites à la couverture et à la charpente de la grange, bâtie devant le château ; achat et pose de trois fenêtres de pierre taillées dans la grosse tour, près le pont. — On rechausse le pied de la tour de la marquise qui avait été déchaussé par les eaux. — On répare la toiture de cette tour et celle de la tour près le puits. — Paiement de 2 sous 6 deniers gros, pour les 29 hommes qui, avant l'arrivée du comte et de la comtesse Bonne de Berri, nettoyèrent le château de bas en haut, lavèrent les bois, préparèrent les lits et apportèrent le foin dans les écuries. — Paiement du transport des peaux de chamois, données par le comte de Savoie au duc de Bourgogne.

B. 9298. (Rouleau.) — Parchemin de 14m30 de long.

1381-1382. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Recette de 4 gerbes de chanvre, pour le revenu de l'eau du routoir de la Senachie ; — de 10 livres parisis, pour les tailles dues dans la châtellenie ; — de 1/2 franc d'or, de Jean Prévôt, de Gions, qui avait doté et marié sa sœur, et avait divisé les biens, parmi lesquels il y en avait de la direction du comte pour lesquels il payait les lods. — Compositions de 9 deniers, infligée au sieur Guibert, pour avoir brûlé un vannage ; — de 6 deniers, infligée à Pierre « à la Corteysie », pour refus de se présenter devant le lieutenant du châtelain ; — de 1 franc, payée par la femme et la fille du juif Moyse, pour avoir injurié les bourgeois de Pont-de-Veyle. — Etablissement de « chambres courtoises » au dehors de la grosse tour, près du pont. — Paiement du messager envoyé au bailli de Chalon, pour la prolongation des trêves entre le comte et le sire de Beaujeu. — Paiement de 21 florins à Guillaume de Genost, pour le restant de ses gages du temps qu'il servait le comte en Flandre, dans la guerre du roi de France contre les Anglais et les Flamands rebelles.

B. 9299. (Rouleau.) — Parchemin de 23m45 de long.

1382-1385. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre de Marmont, damoiseau, châtelain. — Injonction au châtelain d'accenser les terres du Vivier et du Verger. — Recette de 38 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Bisiat. — Compositions de 18 florins d'or, infligée au juif Amedie, pour paroles injurieuses à la foi catholique ; — de 12 florins d'or, payée par ledit Vactenout, inculpé d'être entré la nuit dans la maison de Jean Coyery, de l'avoir maltraité et d'avoir enlevé sa femme ; — de 1 florin, payée par Jean de Mont, accusé d'avoir coupé la bourse du fils Aquiari. — Devolo, juif, paie 3 sous 9 deniers d'amende, pour s'être introduit en rendez-vous chez la femme Fouchier. — Réparations au couronnement de la tour du pré. — Façon d'une échelle pour monter à la guette. — Curage de la douve des fossés. — Réparation faite à la toiture de la grosse tour et à celle de Bisiat. — Paiement des mariniers, qui, lors de l'inondation du samedi avant le carême prenant, détournèrent et mirent en gare un des galions du comte, lequel était chargé de vin. — Gages de Pierre d'Aisy, chapelain du château.

B. 9300. (Rouleau.) — Parchemin de 27m75 de long.

1385-1388. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre de Marmont. — Recette de 12 deniers parisis, pour la pêcherie de la rivière de Gions ; — de 7 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Chavannes. — Compositions de 6 deniers, payée par Jacquelin, de Gions, pour avoir rompu un prunier ; — de 9 florins, payée par Jean de Fosset, pour avoir violé Mariette Breton ; — de 30 francs, payée par Jean Millet, pour avoir porté un faux témoignage dans l'affaire entre le comte de Savoie et les gens de Thoissey ; — de 6 francs, infligée à Jean Guyon,

pour avoir volé les braies (*bracas*) de Renaud de Lez ; — de 6 florins, infligée à Jean de la Messette, accusé d'avoir enlevé le sceau de l'official de Lyon sur certaines lettres, et de l'avoir appliqué sur d'autres ; — de 3 francs, infligée à la veuve Fiat, pour sortiléges contre Guillaume Lanin. — Réparation du foyer de la chambre de la marquise. — Achat de huit douzaines de fromages de Verisset, envoyés au comte de Savoie, pour être distribués au loin *quibusdam magnificis et amicis carissimis*. — Mandement du comte Amédée VII, pour les frais d'entretien à Pont-de-Veyle de ses fauconniers, de leurs chevaux et de leurs oiseaux (138$\frac{8}{7}$, 13 mars.) — Le comte de Savoie donne 10 florins à Jean de Veyle, pour l'aider à reprendre son harnais de guerre, qu'il avait été contraint de mettre en gage à Pont-de-Veyle.

B. 9301. (Rouleau.) — Parchemin de 21m55 de long.

1388-1390. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre de Marmont. — L'étang de Laye est mis sous la régie de Guillaume Médici, gouverneur des étangs et forêts du comte. — Hugues César paie un cens, pour un terrain qui lui a été abergé devant sa maison, à Pont-de-Veyle. — Recette de 15 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Chavannes. — Compositions de 1 franc 1/2, payée par Badel, inculpé d'avoir volé des poissons au prieur de Saint-André-d'Huiriat ; — de 10 francs 1/2, payée par Barthélemy, de la Chassagne, accusé d'avoir commis un adultère avec une veuve ; — de 9 deniers, payée par la femme Berthier, pour avoir battu sa belle-sœur ; — de 6 deniers, payée par Jean Martin, pour avoir fait *inhonesta*, une servante appelée Lacornue. — Subside de 200 florins voté par la commune de Pont-de-Veyle au comte, à l'occasion de la joyeuse venue de la duchesse de Touraine. — Réparation à la toiture de la tour du pont. — Achat d'un plot de noyer pour faire les *alenas*, *braconos et tornorias* du moulin. — Marché passé avec Hennequin de Mares, fauconnier, pour tenir à Pont-de-Veyle deux fauconniers, deux valets, trois chevaux et huit faucons, moyennant 22 florins 1/2 par mois.

B. 9302. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1390-1391. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre de Marmont. — Recette de 15 meytères de seigle, dues par les habitants d'Huiriat, pour la garde ; — de 21 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Veyle. — Compositions de 3 francs d'or, payée par Jeannette Perrenet, accusée d'avoir volé des écuelles d'étain et autres ustensiles à la grosse juive ; — de 6 gros, payée par Jean Roulier, pour n'avoir point amené son cheval, ainsi qu'il en était convenu ; — de 18 deniers, payée par André Canto, pour avoir tué un porc ; — de 3 florins, infligée à Jean de Chardoney, pour avoir mis sur les terres du comte un brandon aux armes de Beaujeu. — On retire des fossés du château le bois du *guerlandeis* de la grande tour qui y était tombé. — Paiement à Guillaume de Verjon, Jean d'Epoisses et autres gens de guerre, de la solde qui leur était due, pour service fait au comte dans la guerre du roi de France contre les Anglais et les rebelles flamands, et dans celle contre Théodule de Montbellet, marquis de Montferrat, et les rebelles *Tuchinos Canapicii* et de Verceil.

B. 9303. (Rouleau.) — Parchemin de 14m55 de long.

1395-1398. — Pont-de-Veyle. — Compte de Berthier de Nantelles, châtelain, pour la comtesse Bonne de Bourbon, à laquelle la châtellenie de Pont-de-Veyle a été donnée en douaire avec plusieurs autres en deçà et au delà des monts. — L'étang de Boissey, ensemencé en avoine, ne rend que 2 meytères, à cause des inondations qui ont submergé la récolte ; même observation pour l'étang de Laye. — Recette de 27 florins, pour la ferme de la blairie de Cormaranche. — Compositions de 9 deniers, payée par Pelot, pour avoir monté un cheval sans permission de son maître ; — de 6 deniers, payée par Pierre Millet, trouvé dans la maison de Coillet, *causa supponendi* sa fille ; — de 2 florins, infligée à Guyonnet Petit, inculpé d'avoir, à l'aide de faux insignes, acheté des denrées à Mâcon et Thoissey au nom de l'évêque *Domacensis*.

B. 9304. (Rouleau.) — Parchemin de 19m20 de long.

1396-1398. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain, pour la comtesse Bonne de Bourbon. — Recette de 3 coupes de seigle, pour la prévalue de la coupe dont on use à Bisiat. — Les terres de Boissey ne rapportent que 4 meytères de millet de redevance, à cause de l'inondation arrivée en 1397. — Recette de 27 florins, pour la ferme de la blairie de Chilliat. — Compositions de 1 florin, payée par la fille Collens, accusée d'avoir pris des vêtements à la femme Jean de Vela ; — de 18 deniers, payée par Jean de La Place, accusé d'avoir voulu connaître charnellement la Pouponne et la fille d'Etienne Gonet ; — de 18 deniers, payée par Guillaume Colomb et son fils, qui, un jour de grand froid, firent tomber par malice Jean Apron dans la Saône ; — de 1 florin, payée par Gui Garnier, inculpé d'avoir pris au juif Moyse des poules et les ornements dont il se couvrait dans la synagogue. — « Engons » de fer placés à la porte de la tour servant de prison. — Emprunt de 150 florins fait par la comtesse au juif Astruc Salomon. — Don de 2 florins, fait par le même à Jean Avenchi, son cuisinier, pour l'aider à se guérir des fièvres.

B. 9305. (Rouleau.) — Parchemin de 25m85 de long.

1400-1402. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Le moulin de Genetier étant en chômage, faute de meunier, à cause de la mortalité qui a régné, et aussi à cause du bief qui est encombré, injonction est faite au châtelain de le faire réparer et de l'affermer. — Recette de 21 florins, pour la ferme de la blairie de Crusilles. — Compositions de 16 florins, payée par Pierre Berniczon, accusé d'avoir supprimé une lettre, qui lui avait été remise sous sa foi; — de 3 florins, payée par Hugues Lefèvre, accusé d'avoir proposé à Antoine de La Forêt, notaire, de passer un acte sous le nom d'un autre notaire. — Réparation des fenêtres de la chambre près la chapelle, et des galeries joignant la grosse tour. — Don de 5 florins d'or, fait par la comtesse à François de Vaux, sergent de cuisine. — Jean de Gier, chapelain et confesseur de la comtesse, fait réparer les ornements de la chapelle de Pont-de-Veyle.

B. 9306. (Rouleau.) — Parchemin de 28m95 de long.

1401-1402-1404 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet, pour le comte de Savoie, après la mort de la comtesse Bonne de Bourbon. — Recette de 1 livre de cire de Nicolas Benoît, pêcheur de Mâcon, qui s'était mis sous la garde du comte. — Abergement fait au même, par le comte et la comtesse de Savoie, de la pêche de la rivière de Veyle, depuis le gué de Gions jusqu'à la Saône, moyennant une redevance annuelle de 2 sous (15 juillet 1401 et 19 janvier 1403). — Recette de 3 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage de Pont-de-Veyle. — Compositions de 6 deniers, payée par Simonet Constantin, dont le fils avait pris de l'argent sur l'autel de Saint-Gengoux; — de 3 florins, payée par Guillaume et Jean Briard, pour avoir soustrait l'un et l'autre des meubles de la succession de leur père. — Le comte fait enlever la guette qui était au-dessus de la grande salle, ainsi que les « guirlandiers » au-dessus de la chambre. — Réparation à la toiture de la tour de Bisiat. — On ouvre des fenêtres dans la chambre de la marquise. — La dépense de l'appropriation du château, monte à 44 florins. — Gages de Pierre Rosa, chapelain du château. — Frais pour les funérailles et ensevelissement du corps de Bonne de Bourbon, amené de Mâcon à Pont-de-Veyle, et de Pont-de-Veyle à Bourg. — Vente de froment, à 6 deniers gros la meytère; de seigle, à 3 deniers gros la meytère; d'avoine, à 3 deniers 3/4 la meytère; de millet, à 1 obole la coupe; la coupe de noix, à 5 deniers; de chanvre, à un quart et demi-quart de denier le faisceau; de poivre, à 5 deniers la livre; de poules, à 1 obole et demi-quart de denier la pièce; d'oies, à 1 denier 1/4 pièce; de cire, à 2 deniers la livre; de langues de bœufs, à 1/4 de gros pièce.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9307. (Rouleau.) — Parchemin de 24m75 de long.

1404-1406. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Les terres de Laye, du Vivier et du Verger ne rapportent rien, parce qu'elles n'ont point été ensemencées à cause des inondations qui survinrent en 1404. — Recette de 4 deniers, pour la ferme du criage de Pont-de-Veyle. — Compositions de 7 florins, infligée à Pierre Vallet, complice de ceux qui brisèrent les huis du curé de Bisiat; — de 3 florins, payée par Antoine Nagu, accusé d'avoir dit certaines paroles *contra preceptum legis*. — Pierre Berthet paie 36 sous d'amende, pour avoir mangé une des poules de son voisin. — Livraison de 16 poules pour la dépense de l'hôtel de la comtesse de Savoie à Pont-de-Veyle. — Compositions de 3 florins, payée par Huguette, servante et maîtresse (*amasia*) du curé de Grège, qui depuis longtemps vivait en concubinage avec lui; — de 3 florins, payée par Jean Etienne, pour avoir rompu la chaussée du comte. — Paiement de 200 florins à Erard du Four, chevalier, bailli du comte de Bourgogne, en acompte de 809 francs d'or par lui prêtés au comte de Savoie.

B. 9308. (Rouleau.) — Parchemin de 20m30 de long.

1406-1407. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Livraison de 3 meytères de froment, données « de grâce » par le comte à Pierre Chrétien, portier du feu comte son père. — Recette de 2 sous 4 deniers, pour le droit d'égandillage des mesures, à raison de 4 deniers chacune. — Compositions de 13 deniers, payée par Renaud, de Biches, inculpé d'avoir frappé sa truie jusqu'à la mort; — de 9 à 18 deniers, encourues par des marchands dont les aunes n'étaient pas légales. — Lettres du comte Amédée VIII, qui fait remise à Guyonet Garnier, de Pont-de-Veyle, son familier, de l'amende de 10 livres, à laquelle le bailli de Bresse l'avait condamné, pour un lit pris en gage (1406, 1er décembre). — Réparations faites au ravelin de la porte, aux chêneaux en bois des toits de la grande salle, au chemin de ronde (*ambulatoria*), aux créneaux, de la tour de la porte à celle de Bisiat, et de cette tour à la salle. — Paiement de 200 francs par le châtelain à Jocerand Frepier, citoyen de Mâcon, pour le compte de Dyne Raponde, marchand de Paris, créancier du comte de Savoie.

B. 9309. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1407-1408. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Recette de 1 coupe 2/3 de noix dues par le

Mas de la Guysia, à Boissey; — de 16 deniers, pour la ferme du banvin de Pont-de-Veyle; — de 4 francs, pour les lods d'une maison à Pont-de-Veyle, achetée 25 francs par Girard de Pavanens, curé de Saint-Cyr. — Composition de 7 florins, payée par Pierre Thevenin, qui, après s'être vanté d'être le mari de la fille Gilan, n'avait pas voulu l'épouser; — de 15 florins, payée par les juifs Mardoyé et Vivand, inculpés d'avoir frappé et injurié *atrociter* la fille de Melin. — Achat d'une meule pour le moulin de Genetier. — Dépenses des commissaires envoyés à Pont-de-Veyle par le comte, pour conférer avec ceux du sire de Beaujeu, au sujet de l'aqueduc de la rivière d'Avanon, et des limites des châtellenies de Thoissey et de Pont-de-Veyle.

B. 9310. (Rouleau.) — Parchemin de 20m25 de long.

1408-1409. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Recette de froment des redevances dues à Saint-André. — Remise au meunier du moulin de Genetier, d'une partie de son fermage, à cause du chômage occasionné par la gelée, les réparations et *enormes inundaciones* arrivées en janvier 1408. — Le fermage des papiers de la cour de Pont-de-Veyle est cédé par le comte à Bertrand Melin, moyennant 20 florins par an. — Injonction au châtelain de justifier dans son compte, de l'acte en vertu duquel le comte a acquis la garde qui se fait la veille de la Saint-Jean dans l'église de Chavannes-ou-des-Aventures, dans l'intérêt des marchands qui s'y rendent pour la foire. — Compositions de 18 deniers, payée par la Boillarda, pour avoir insulté Jean Radiczon, curé de Vouvray; — de 6 deniers, payée par Etienne Michet, pour avoir frappé le fils du prévôt de Chavannes et lui avoir tiré les oreilles jusqu'au sang. — Reconstruction de la loge en bois, au-dessus, de la porte de la tour d'entrée. — Continuation des conférences avec les gens du sire de Beaujeu, pour le bief d'Avanon. — Le châtelain, accompagné du prévôt, de 18 bourgeois de Pont-de-Veyle, tous à cheval et suivis de 30 sergents à pied, se rend à Beauregard, par ordre du bailli de Bresse, pour en ramener quatre prisonniers faits sur les gens du duc de Bourbon. — Un voleur de chevaux est condamné par le juge de Bresse à être fustigé nu *usque ad umbilicum* et banni pendant cinq ans.

B. 9311. (Rouleau.) — Parchemin de 27m30 de long.

1409-1410. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet, châtelain. — Abergements faits à Perronet Morion et consorts, des bois et terres de Vicerenchi, près la Veyle, par le commissaire délégué par le comte, moyennant un servis annuel de 12 sous parisis (18 février $140\frac{9}{10}$); — à Guillaume de Vuyron et consorts, des terres et prés du Vivier, joignant les fossés de la ville de Pont-de-Veyle (25 février $140\frac{9}{10}$); — à Guichard Rolerie, des grand et petit vergers du château de Pont-de-Veyle (25 février $140\frac{9}{10}$); — à Antoine Macet et consorts, de l'étang de Laye et de ses dépendances (14 mars $140\frac{9}{10}$). — Compositions de 9 deniers, payée par des habitants de Pont-de-Veyle, qui avaient négligé d'aller faire le guet; — de 6 deniers, payée par les mêmes habitants, pour avoir injurié les soldats de la garnison. — Réparation faite aux enduits de la cheminée de la chambre de la marquise. — Réfection des « bretoiches » au-dessus des tours. — Construction des fourches de Pont-de-Veyle, pour y pendre ceux qui volèrent des cuirs dans l'*offectamentum* ou « pellan » d'Henri Richard, bourgeois de Pont-de-Veyle.

B. 9312. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1410-1411. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Remise de fermage faite par le comte au meunier du moulin de Genetier, pour chômage d'un an, causé par les gelées et les inondations arrivées en 1408. — Recette de 11 coupes d'avoine, pour la taille des hommes de Chavannes; — de 3 florins, pour la ferme de la blairie de Boissey. — Compositions de 3 florins, payée par Perronet Michon, inculpé d'avoir accusé Guichard de Mont, notaire, d'avoir écrit une fausse lettre; — de 9 florins, payée par noble Merand, de Franchelens, pour avoir apposé des panonceaux à ses armes, sur la terre de Martin-Loup; — de 6 florins, payée par Pierre de Fabrique, pour refus de comparaître devant la cour de Pont-de-Veyle; — de 6 deniers, payée par la veuve Jacquemet, dont le fils avait glané dans une gerberie; — de 3 à 18 florins, payée par plusieurs servantes de prêtres, inculpées d'adultère avec leurs maîtres. — Frais de transport du vice-châtelain à Cormaranche, avec sa suite, pour la collation et la lecture publique des lettres et traités relatifs à la délimitation du gué d'Avanon, entre les châtellenies de Thoissey et Pont-de-Veyle. — Achat, moyennant 11 florins, de 6 douzaines de fromages portés à Thonon, pour l'hôtel de Madame la comtesse.

B. 9313. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1411-1412. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Recette de 10 langues de bœufs et de vaches, tués à la boucherie de Pont-de-Veyle. — Le pré de Lichères, à Boissey, reste sans produit faute d'enchérisseur. — Compositions de 6 deniers, payée par deux habitants de Chavannes, qui avaient fait sans permission une collecte pour le fait de l'église du lieu; — de 6 deniers, payée par Guillaume Moirat, inculpé d'avoir volé des ceps au curé de Mépillat. — Le comte de Savoie, à la prière de Thomas, son bâtard, remet à la veuve

Chaponod la moitié de l'amende de 50 florins, à laquelle le juge de Bresse l'avait condamnée pour avoir commis un adultère avec dom Etienne du Plaine, prêtre. — Compositions de 3 florins, payée par un sergent du duc de Bourbon, qui avait « brandonné » au lieu contentieux du bief d'Avanon; — de 3 florins, payée par des hommes du duc, qui avaient déposé devant l'official, à Lyon, sans licence des officiers du comte. — Dépenses de Simonet de La Route, veneur du comte, de ses valets, chevaux et chiens, à Pont-de-Veyle. — Façon, à Mâcon, de 12 pastilles, faites avec certaines portions de la chair d'un cerf et envoyées à Pont-d'Ain, pour l'hôtel du comte et de la comtesse. — Arbalètes et casses de viretons envoyées pour l'armement du château.

B. 9314. (Rouleau.) — Parchemin de 16m35 de long.

1412-1413. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Recette de 23 meytères d'avoine, pour la garde des hommes du prieur de Bisiat; — d'une livre de cire, pour la garde de Pierre de Buence, prieur de Salerias et doyen de Pont-de-Veyle. — Compositions de 6 deniers, payée par Amédée Magiet, qui avait battu des gerbes saisies par la justice; — de même somme, payée par Pierre Grangier, qui avait amené vendre des marchandises à Thoissey, avant de les avoir exposées à Pont-de-Veyle. — Composition de 3 florins, payée par la veuve Fouchier, qui avait rompu les scellés mis sur sa porte. — Gages de Jean Pierre, chapelain du château.

B. 9315. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1413-1414. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Philippe de Culvigniat tient en fief ce qui a été inféodé jadis à Guillaume de La Baume. — Compositions de 3 florins, payée par trois habitants de Grège, qui avaient dit que le receveur de la communauté n'avait pas tenu compte de ce qu'il avait reçu; — de 18 deniers, infligée à Pierre Vallat, qui avait pris le capuce d'un juif de Saint-Laurent; — de 6 deniers, payée par Jacques de Fontaine, pour avoir pris un « alamon » de bois du prévôt Perrenin; — de 3 florins, payée par deux habitants de Pont-de-Veyle, qui avaient laissé échapper un prisonnier; — de 2 florins, payée par Guionet Petit, qui, dans un procès qui lui était fait, pour n'avoir point déclaré un habit qu'il avait trouvé, avait témérairement voué son corps à la potence. — Visite des ouvrages faits au château par Pierre Brassier, maître des œuvres du comte.

B. 9316. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1349-1414-1415 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Recette de froment à Pont-de-Veyle, à Saint-André-d'Huiriat, Bisiat, Saint-Jean-de-Chavannes, Laye, Boissey, Cormaranche, Mépillat, Crusilles. — Abergement du moulin de Genetier, à Pont-de-Veyle, fait par Regnaud, sire de Bagé, au mois d'avril 1249, à Humbert Meunier et à Pastourelle, sa femme. — Recette de tailles à Chavannes, Laye, Pont-de-Veyle, Chilliat, Grège, Gions, Corcelles et Cormaranche. — Composition de 18 deniers, payée par sept individus, inculpés d'avoir donné un charivari à la fille de Guillaume Prévôt. — Plusieurs habitants de Pont-de-Veyle sont condamnés à l'amende, pour avoir vendu avec des mesures non égandillées. — Composition de 4 florins, payée par Jean Genestier, accusé d'avoir volé une poche en bois. — Carrelage de la chambre de la marquise. — Compte de Pierre Cathon, commissaire délégué pour le renouvellement des terriers de Pont-de-Vaux et Saint-Trivier-de-Cortoux, par lettres du comte Amédée, du 3 mars 140$\frac{8}{9}$.

B. 9317. (Rouleau). — Parchemin de 24m de long.

1410-1415-1416 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Aux termes de l'abergement du moulin, fait en 1249, le comte perçoit en mouture la moitié de la farine qui est dans les arches dites de *dignariis* et deux parts dans celle des blés non moulus. Il a la garde des clés de ces arches. — Abergement fait par le châtelain à plusieurs habitants de Boissey, du grand et du petit étang dudit lieu, avec leurs dépendances (1414, 7 mai). — Ratification accordée par le comte Amédée VIII (1415, 3 août). — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Godard, pour être entré dans la grange de Jean Bonvallet et avoir voulu violer sa servante; — de 4 florins, payée par Guillaume Ganon, pour avoir tondu des saules; — de 18 deniers, payée par Antoine Jay, qui avait appelé sa mère « bâtarde, avoutre »; — de 18 deniers, payée par Pierre Tricat, de Pont-de-Vaux, qui avait connu charnellement la femme de Pierre de Py au pèlerinage de Saint-Jean-de-Veyle. — Pose de chéneaux en bois, le long de la chambre de « parement ». — Couverture de la tour du portail, de la « bretoiche » sur le pont. — Mandement du comte Amédée VIII, pour la réfection des ponts du château (Pont-de-Veyle, 3 août 1415). — Etablissement du fossé d'Avanon, délimitant la châtellenie de Pont-de-Veyle et celle de Thoissey, appartenant à la duchese de Bourbon, dame de Beaujeu. — Lettres du comte Amédée VIII, qui détermine les bases de cette opération (Thonon, 7 juin 1410 et 7 juillet 1415).

B. 9318. (Rouleau.) — Parchemin de 25m65 de long.

1415-1416-1417 (2). — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Compositions de 9 deniers, payée par

(1) Voir la note de la page 164.

(1-2) Voir la note de la page 164.

Jean Guichardet, pour avoir brisé avec un bâton le bidon, ou le « cabant » de Pierre Varax ; — de 18 deniers, payée par cinq individus qui ont donné au même un *charavarium* (*seu charavary*) ; — de 2 florins, payée par le juif Salomon Domin, qui s'était permis de changer des pièces de monnaie sur le missel de l'église de Pont-de-Veyle ; — de 18 deniers, payée par Perronet Traiot, pour avoir moissonné cinq sillons de terre d'autrui ; — de même somme, payée par Pierre Brunel, pour avoir volé un quartier de jambon. — Pose de portes à la chambre des demoiselles de Madame. — Recette de 15 sous, pour les claims arrivés dans la châtellenie. — Achat de cuir rouge, pour entourer les arcs de dix arbalètes. — Frais d'exécution de Pierre Pelletier, condamné par le juge de Bresse à être décapité pour ses démérites. — Achat d'une hache et d'un plot, pour la décapitation, et d'un pilier pour y exposer la tête. — — Mandement du comte Amédée VIII, qui ordonne le paiement des 500 florins d'or dus à Humbert de Thoire et de Villars et à Isabelle d'Harcourt, sa femme, sur le prix de la vente des châtellenies de Montréal, Arbènt, Matafelon, Saint-Martin-du-Frêne et de la garde de Nantua (Chambéry, 6 juillet 1415 ; Thonon, 21 mai 1416).

B. 9319. (Rouleau.) — Parchemin de 19m40 de long.

1416-1417-1418 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Recette de 4 faisceaux de chanvre, pour le revenu du routoir de Senachy, sur Cormaranche. — Lettres de garde accordées par Gui de La Palud, seigneur de Varambon, bailli de Bresse, à Etienne Testor, vicaire de la paroisse d'Huiriat, moyennant une redevance d'une demi-livre de cire (17 octobre 1416). — Abergement fait par le châtelain, à Pierre d'Aisy, de Saint-Julien, près Bisiat, du droit de percer une rigole à travers un chemin, pour mener de l'eau dans un pré (1417, 28 août). — Compositions de 4 florins, infligée à Jean Lemays, qui, remplissant les fonctions de sergent dans la nuit des Bordes, n'avait pas déclaré à la cour qu'il avait surpris Jean Chevalier avec la Perruchette ; les deux coupables paient chacun 18 deniers d'amende ; — de 9 deniers, payée par Guillaume Manier, qui s'était approprié un saule amené par l'inondation de la Veyle.

B. 9320. (Rouleau.) — Parchemin de 38m90 de long.

1418-1420. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Lettres de garde accordées par le châtelain à Barthélemy Vergier, marchand de Nice, moyennant une demi-livre de cire (1418, 12 décembre). — Abergement fait par le même à Guillaume Bousson, de Chavannes, du chemin des Gachons, allant de Chavannes à Châtillon-les-Dombes (1418, 14 avril). — « Echoite » d'un Lombard étranger, qui, après avoir été maltraité et emprisonné à Lyon par des gens d'armes, était venu mourir à Pont-de-Veyle. — Plusieurs habitants de Pont-de-Veyle sont condamnés à l'amende, pour avoir, nonobstant la défense, joué à plusieurs jeux. — Composition de 6 deniers, payée par la fille Grangier, qui s'était battue avec la femme Moyron dans l'église Saint-Jean-de-Chavannes-ou-des-Aventures. — Remplacement des piles et des sommiers de la cave au-dessous de la grande salle. — Compositions de 3 florins, payée par Jean de Vela, qui avait pris une barque appelée charette, au port de Bey, laquelle appartenait au pontonnier, et l'avait vendue à l'île Sainte-Barbe ; — de 3 florins, payée par Jean Chano et Etienne Prit, pour avoir mis le feu dans la maison du port de Bey, et y avoir jeté Pierre Grangier, après l'avoir battu ; — payée par Philibert Godard, qui s'était permis d'aller la nuit, en armes, dans la maison des mariés Porset, où était sa femme, et les avait contraints de se sauver avec des cris qui avaient mis toute la ville en rumeur. — Reconstruction totale des moulins de Genetier, qui tombaient en ruine.

B. 9321. (Rouleau.) — Parchemin de 19m40 de long.

1420-1421. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Abergement fait par le châtelain à Guillaume Chapuis, de Glatigny, paroisse de Chanoz, du droit d'utiliser les eaux de la fontaine de Bruachet et du bief de l'Ecole, pour l'irrigation de ses prés (1420, 6 mai). — Compositions de 2 florins, infligée à Jean Chevalier, pour, avec ses compagnons, s'être approché un soir de la grange de Jean Persier, où veillaient les femmes du voisinage, leur avoir crié que les gens d'armes venaient les prendre, et être alors entrés armés dans la grange et avoir poursuivi par les champs la grangière et sa servante ; — de 2 florins, payée par Pierre Bujard, qui avait conduit la femme Hugon Rafanelle hors des possessions du duc, pour commettre un adultère avec elle ; — de 3 florins, infligée à Pierre Perron, inculpé de vivre avec la belle Thevanète et d'en avoir eu plusieurs bâtards ; — payée par des individus qui avaient passé en barque, de l'empire au royaume, des gens d'armes avec leur butin, et en avaient rapporté des objets pillés.

B. 9322. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1421-1422. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Recette d'une livre de poivre due par les religieuses de l'abbaye de Saint-André de Vienne, tenant le prieuré de Cormaranche. — Lettres de garde accordées par le châtelain à Fremin Trial, marchand, bourgeois de Montpellier, moyennant une livre de cire par an (5 novembre 1421). — Abergement

(1) Voir la note de la page 164.

fait par le même à Humbert Masnier, d'un emplacement joignant la maison du doyenné à Pont-de-Veyle, sous la redevance annuelle de 1 denier (15 avril 1421). — Compositions de 3 florins, infligée aux consorts des Ormes, qui avaient celé aux frères Barbier l'existence d'une chappe d'église, appartenant à dom Pierre Barbier ; — payée par des marchands qui avaient vendu ailleurs qu'au marché de Pont-de-Veyle ; — de 15 florins, infligée à Pierre Guenin, qui, nonobstant les défenses, avait fait apposer les panonceaux du duc de Bourbon sur sa maison qui dépend de la châtellenie ; — de 5 florins, payée par Jean Boys, qui avait fait rassembler la vacherie des lieux de Retissinges et de Meziriat, et fait porter autour un « gausape » blanc, un pain rond, une pierre appelée « cou » et un demi-gros pour leur jeter un sort ; — de 6 florins, payée par Huguette, fille Grangier, pour avoir commis un adultère avec le curé de Varnies.

B. 9323. (Rouleau.) — Parchemin de $18^{m}55$ de long.

1422-1423. — Pont-de-Veyle. — Compte de Pierre Andrenet. — Recette de 4 oies de redevance à Chavannes. — Lettres de garde accordées par le châtelain à Antoine Vincent, paroissien de Bey, moyennant une redevance annuelle d'une demi-livre de cire (1422, 19 août). — Recette de 5 florins, pour les lods d'une maison avec four et pourpris, achetée à Chavannes par Antoine Excoffier, vice-châtelain, pour le prix de 30 florins. — Composition de 6 deniers, payée par le fils Silat, qui, « dans le silence de la nuit, » avait pénétré dans le jardin de Pierre Andrenet, châtelain, pour prendre des pommes. — Papier annexé au compte, contenant quittance de la somme de 500 florins, donnée par le sire et la dame de Villars, pour la rente de ce qu'ils ont vendu au duc de Savoie, scellé de leurs sceaux en cire rouge, apposés en applique entourée d'un cercle de paille.

B. 9324. (Rouleau.) — Parchemin de $21^{m}25$ de long.

1423. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet, comme fils et héritier de Pierre Andrenet, châtelain. — Livraison à révérend Père Robert, abbé de Cluny, sur l'ordre du duc, de tous les grains de reste, dans les revenus des châtellenies de Bagé et Pont-de-Veyle. — Compositions de 18 deniers, payée par un voleur de souches (*sochias*) dans un bois ; — de 3 florins, payée par Pierre Morel, inculpé d'avoir fabriqué de la fausse monnaie trente ans auparavant ; — de 3 florins, infligée à Guicharde, fille Truchet, qui s'était prostituée au sieur de Bonna ; — de 4 florins, infligée à Hugues, accusé d'avoir acheté des objets pillés et qui, arrêté pour ce fait par les sergents, s'était échappé et réfugié dans l'église de Pont-de-Veyle ; — de 30 sous, infligée à la femme Julien, pour avoir dit à la femme Sala : « Putain très orde, les beaux enfants que tu noreys, ne sont pas à ton laron de mary, mais à Messire Guillaume, auquel tu as porté le cul descouver, au Verney de Saint-Martin. » — Réfection de « l'évaneys » (guérite placée en encorbellement) du portail du château, lequel tombait en ruine. — Lettres du duc Amédée VIII, qui nomme Jean Villars, prêtre, chapelain du château de Pont-de-Veyle (4 janvier 142$\frac{3}{4}$).

B. 9325. (Rouleau.) — Parchemin de $25^{m}55$ de long.

1424-1425. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet, chevalier, châtelain. — Le duc remet le fermage au meunier de Genetier : 1° parce qu'ayant été pris par les Anglais retirés à Mâcon, il fut obligé de payer 118 écus d'or pour sa rançon, somme qu'il emprunta à un taux excessif vers des juifs ; 2° parce que, dans l'intérêt de la défense de la ville, ses officiers firent chômer son moulin. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Gondin, pour avoir fait un enfant à Marguerite Minant, quoique consentante ; — de 9 deniers, payée par Benoît Ducarme, pour avoir déferré un cheval ; — de 11 florins, infligée à Pierre Brugat, inculpé d'avoir reçu des gens d'armes faisant la guerre dans le royaume et en avoir acheté des moutons. — Réparations faites au puits du château, aux brèches faites par l'inondation dans la chaussée du moulin. — Frais d'exécution de Barthélemy Laurent, dit l'Aragonais, condamné par le juge de Bresse à être suspendu aux fourches, jusqu'à ce que son corps tombe en lambeaux, pour avoir assailli avec ses complices Etienne Baillet, citoyen de Mâcon, sur le grand chemin, l'avoir emmené à Chilles, mis à rançon et tellement maltraité que mort s'en est suivie.

B. 9326. (Rouleau.) — Parchemin de $24^{m}90$ de long.

1425-1426. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Abergement fait par le châtelain à André Chevillard et consorts, d'une partie du bois de l'Epinace, près le pont de Mâcon et de la Veyle, moyennant une redevance annuelle de 6 florins (1425, 21 juin). — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Tarpet, accusé d'avoir volé de la farine au moulin de Chatan ; — de 18 deniers, payée par Pierre Philibert, pour avoir fait un enfant, dix ans auparavant, à une femme appelée Godarde. — La femme Pierre Garnier paie 2 florins d'amende, pour avoir volé la nuit cinq fromages dans une maison. — Mention que les censes des Lombards et des juifs, ne sont plus perçues depuis longtemps par le châtelain.

B. 9327. (Rouleau.) — Parchemin de $35^{m}80$ de long.

1426-1428. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Compositions de 7 florins, payée par Laurent

Vallet, qui, avec ses complices, s'était rendu dans la châtellenie de Pont-de-Veyle et y avait rançonné plusieurs personnes; — de 18 florins, payée par Jean Dondas, qui avait envahi la nuit le presbytère de Basma et avait maltraité le curé Pierre Chambard, qui était dans sa chambre ; — infligée à plusieurs individus, qui avaient acheté du bétail provenant du pillage fait dans la châtellenie par les Anglais ; — de 7 florins, infligée à Pierre Porset, bourgeois de Pont-de-Veyle, pour s'être permis d'arrêter Philibert Breton, prêtre, sur le chemin de Màcon, de le renverser de dessus son cheval et de le frapper du poing. — Rechaussement d'un demi-pied du treillage du moulin. — Achat de 40 livres de fer, pour faire des « gojons » et des « garlandes » audit moulin. — Compositions de 2 florins, payée par la femme Garin, inculpée d'avoir brisé un pot sur la tête de D. Jean de Châtenay, prêtre ; — de 75 florins, payée par les deux frères Petit, accusés de s'être transportés chez un notaire de Saint-Trivier, dont ils n'étaient pas connus, où Guillemet Petit, prenant le nom de Jean Balmo, alors absent du pays, vendit à son frère tous les biens dudit Balmo et 3 sous de rente, assignés sur ses biens, à l'un des notaires qui recevaient l'acte. — Couverture des avant-toits, autour de la grande salle du château.

B. 9328. (Rouleau.) — Parchemin de 18m60 de long.

1428-1429. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Magnier, de Crotel, du cours d'eau des Combes, sur le chemin de Pont-de-Veyle à Màcon (26 juin 1428). — Recette de 6 florins, pour les lods d'une maison à Pont-de-Veyle, achetée 39 florins par Humbert Chamin. — Composition de 6 florins, payée par trois individus, tant pour eux que pour Guicharde, la Joyarde et la belle Thevenin, concubines de Pierre Chambard, curé de Bonna, et de deux autres prêtres. — Reconstruction du foyer de la chambre de « parement » au château. — Achat, moyennant 37 florins 1/2, pour le service de la chapelle, d'une *insulas* (chasuble), d'un calice d'argent du poids de 1 marc 1/2, doré en dedans, émaillé (*veyratum*) au dehors et gravé aux armes du duc.

B. 9329. (Rouleau.) — Parchemin de 28m de long.

1429-1431. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Remise faite au meunier de Genetier d'une partie de son fermage, à cause du chômage nécessité par la reprise des fondations du moulin qui menaçait ruine. — Abergement d'un carrefour du chemin de Sotisson, paroisse de Chavannes, à Huilley, fait par le châtelain à Pierre Bataillard, dudit lieu (26 septembre 1429). — Compositions payées par plusieurs individus, qui avaient acquis des biens dont ils n'avaient point payé l'investiture au duc; — de 4 florins, payée par Jean Petit, pour tentative de séduction sur Jeannette Bonafay; — de 3 florins, infligée au meunier du Pont, qui avait fait un trou dans l'enchâtre du moulin, par lequel les blés qu'on apportait moudre tombaient dans un de ses sacs. — Mandement du duc Amédée VIII, qui continue l'assignation des gages des officiers de sa maison sur les prisées des châtellenies de la Bresse, et dont la part pour celle de Pont-de-Veyle est fixée à 150 florins. — Abergement fait à Pierre de Chavannes, d'une pièce de terre contiguë à celle abergée à Pierre Bataillard (30 mai 1430). — Compositions de 18 gros, payée par Vivant Verdinal, qui avait dit à Etienne de La Baume : « Je te bailleray ung chevestre (licol); » — de 9 deniers, payée par Pierre Frillet, qui, au lieu d'aller faire le guet sur la muraille, avait préféré se coucher.

B. 9330. (Rouleau.) — Parchemin de 27m57 de long.

1432-1434. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Compositions de 13 deniers, payée par Jean Gillet, qui avait dit que l'on devrait pendre par le cou tous ceux qui entrent à Pont-de-Veyle; — de 3 florins, payée par Guillaume Malliet, qui avait pris un soc de charrue dans la grange de noble Amédée Macet. — Monsieur de Rivoire, président de Savoie, envoie Pierre Escoffier, lieutenant de Pont-de-Veyle, à Màcon et à Chalon vers le conseil de Bourgogne. — Ordre du duc de Savoie au châtelain de se rendre sans délai pardevant lui (15 mai 1432). — Composition de 7 florins, payée par Guillaume Loysson, accusé d'avoir défloré Jeannette du Pont. — Réparation de la palissade qui surmonte le mur du château, entre la chambre de la marquise et la tour à la suite. — Paiement à noble Pierre Magnier, écuyer, maître des artilleries du duc, des 110 florins assignés à la châtellenie, pour l'acquisition du bois et du chanvre qui lui seront nécessaires dans son office. — Vente de blé, à 3 deniers la coupe; de seigle, à 2 deniers la coupe ; d'avoine, à 1 obole et demi-quart de denier; de poivre, à 6 deniers la livre; de poules, à 1 obole la pièce. — Compte de la régie des biens saisis sur noble Claude de La Teyssonnière, inculpé dans la surprise de Trévoux sur le duc de Bourbon.

B. 9331. (Rouleau.) — Parchemin de 24m10 de long.

1434-1436. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Composition de 13 deniers, payée par Girard Durand, qui était entré l'épée nue à la main, pour offenser Jean Perrenaud. — Réparation au toit de la tour du Guirlandier. — Achat de 2 aunes 1/2 de drap gris d'Allemagne, pour la banque des comptes de la châtellenie; ce drap fut payé 18 deniers. — Compositions de 9 florins, payée par deux individus

de Corcelles, qui enlevèrent des plateaux de bois sur les bords de la Saône;— de 4 deniers, payée par Vincelette, femme d'Aynard Barbier, qui avait commis un adultère avec le recteur des écoles de Pont-de-Veyle. — Paiement de 200 florins à Madame de Villars, pour son usufruit, et 200 florins pour sa pension; — de 100 florins pour la construction du château de Poncin.

B. 9332. (Rouleau.) — Parchemin de 25m80 de long.

1436-1438. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Begat, qui avait arraché la bourse pendue à la boutonnière de Guichard; — de 3 florins, payée par deux individus qui avaient acheté des objets pillés par les gens d'armes du duc de Bourgogne sur les terres du duc de Bourbon. — Etablissement d'un canal en bois de chêne, de 7 toises 1/2 de long, pour déverser dans les fossés du château les eaux de la chambre du duc et de la salle. — Mandement de Louis, prince de Piémont, qui remet à Philibert Andrenet, seigneur de Corsan, châtelain de Pont-de-Veyle, les lods de l'acquisition qu'il a faite de l'étang de Faye, abergé précédemment à plusieurs individus (16 septembre 1437).

B. 9333. (Rouleau.) — Parchemin de 33m70 de long.

1438-1440. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Compositions de 18 gros, payée par Philibert le Guilloret, qui avait donné du bâton sur le nez du vacher de Pont-de-Veyle; — de 2 florins, payée par Jeanne, fille de Bonnard, inculpée de s'être livrée à trois individus, parmi lesquels était un prêtre; — de 3 florins, payée par Pierre Durod, barbier à Pont-de-Veyle, qui s'était permis de rançonner Jean Conduit, curé de Crusilles, dans sa propre maison. — Attestation donnée par Jacquemet de La Crouse, maître des œuvres du duc, et autres délégués, de la bonne exécution des travaux de réparation faits aux couvertures de la grande salle de la chapelle, de la chambre du duc et des retraits des tours du portail, du vivier, de la marquise et de Bisiat; de la grange du château et des moulins (11 août 1438). — Compositions de 7 florins, payée par la femme et les filles Savoyon, pour avoir frappé la femme Martin Prévôt sur plusieurs parties de son corps, jusqu'à effusion de sang; — de 3 florins, payée par Jean de Vaux, qui, mandé devant la cour, avait dit au sergent qu'on citait à la requête du procureur des poules.

B. 9334. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1440-1442. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet, fils, héritier et successeur de Philibert Andrenet, châtelain. — Il atteste que la diminution du fermage du moulin de Genetier est due à la peste qui a régné à Pont-de-Veyle, en 1440, et au chômage nécessité pour les réparations. — Continuation du paiement de 200 florins de revenu à Madame Isabelle d'Harcourt, dame de Villars. — Paiement de 12 livres viennoises au châtelain pour ses gages habituels. — Lettres patentes de Louis, duc de Savoie, qui, à la requête d'Antoinette d'Audorat, veuve de Philibert Andrenet, seigneur de Corsant, lève le séquestre mis sur les biens de Claude de La Teyssonnière, pour avoir, en 1433, de concert avec le sire de Varambon, assailli la ville de Trévoux, appartenant au duc de Bourbon (Genève, 23 février 144 $\frac{1}{2}$).

B. 9335. (Rouleau.) — Parchemin de 15m40 de long.

1433-1443-1444 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 29 meytères d'avoine pour les gardes. — Abergement fait par le châtelain à François Bungard, de Chavannes, d'un petit chemin joignant son pré (10 mars 1433). — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui continue à Guigon Colombi, son secrétaire, l'office de la clergie des papiers de la cour de Pont-de-Veyle, en laquelle il avait été précédemment institué par le pape Félix V, son père, moyennant 25 florins de revenu par an (Chambéry, 12 janvier 144 $\frac{2}{3}$). — Cessation de la pension de 200 florins, payée à Madame de Villars.

B. 9336. (Rouleau.) — Parchemin de 15m60 de long.

1444-1445. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Compositions de 2 florins, payée par Pierre Duvivier, pour avoir, malgré la défense, enlevé de la terre dans le verger du prieuré de Pont-de-Veyle; — de 9 gros, payée par Philibert Granger, accusé d'avoir volé des plateaux dans la carronnerie de Pont-de-Veyle. — Etablissement de 62 bochots de pierre pour supporter les sablières autour de la grande salle du château. — On rehausse les fondations des douze colonnes qui supportent la charpente de l'église, on remplace cette charpente; la dépense totale monte à 231 florins. — Achat de 2 arbalètes de fer, avec « guindal », et 12 « garrots », moyennant 12 florins.

B. 9337. (Rouleau.) — Parchemin de 22m70 de long.

1445-1447. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 4 fagots de chanvre, pour le revenu du routoir de Senachy, à Cormaranche. — Compositions de 7 florins, infligée à Jean Billion et à son fils, qui avaient volé, dans l'ouvroir de Philibert Vuiron, de la poudre et de la cire; —

(1) Voir la note de la page 164.

de 7 florins, payée par Perronet Cotey, pour avoir arraché les croix qui délimitaient le cimetière de l'église de Chilliat. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue dom Claude Guipoz, chapelain de la chapelle de Pont-de-Veyle (Genève, 11 juillet 1445). — Compositions de 3 florins, payée par Michel Peyn, pour avoir anticipé sur le champ de son voisin; — de 9 deniers, payée par Pierre Corgenon, pour s'être approprié un chemin vicinal (*viam vicinalem*).

B. 9338. (Rouleau.) — Parchemin de 3m30 de long.

1446-1447. — Pont-de-Veyle. — Compte de noble homme Valthier Thorin, châtelain. — Recette de 14 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Bisiat. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Valthier Thorin, écuyer, châtelain de Pont-de-Veyle (Genève, 5 novembre 1446). — Réparation de la toiture des cuisines du château et de l'« échiffe » qui les surmonte.

B. 9339. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1446-1447-1448 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 3 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Chavannes; — de 9 gros de lods sur un pré acheté 3 florins par Jean Damon. — Assises tenues à Pont-de-Veyle par Jean Buczan, docteur en droit et lieutenant de Jean de La Baume, bailli de Bresse. — Amende de 20 sous, infligée à un sergent qui avait indûment apposé les croix blanches (de Savoie) sur ses prés. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, conformément au mandement du pape Félix V, son père, du 1er juin 1446, y inséré, et à la prière de la duchesse, sa femme, rétablit Claude Andrenet dans ses fonctions de châtelain de Pont-de-Veyle.

B. 9340. (Rouleau.) — Parchemin de 26m60 de long.

1448-1450. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 10 langues de bœufs et vaches tués à la boucherie de Pont-de-Veyle, et vendues chacune 4 deniers viennois; — de 4 deniers, pour les lods de l'acquêt d'un cours d'eau, fait par Amédée Morel, au prix de 12 florins. — Compositions de 3 florins, payée par Guillemette de Saint-Trivier, inculpée d'être la concubine de Jean Salat, prêtre, et d'avoir été la servante de Thomas Bontemps; — de 75 sous, payée par Antoine Ruphi, qui s'était permis de s'immiscer, sans autorisation de justice, dans l'administration des biens des mineurs Poget. — Paiement des dépenses faites par le sire de Varambon, envoyé en Flandre au mois de janvier 1448, par le duc de Savoie au duc de Bourgogne, touchant le fait de ceux de Fribourg. — Compositions de 6 deniers, payée par Marguerite Croset, qui, lorsque les gens d'armes du sire de Varambon étaient logés dans la châtellenie, avait arboré les armes du duc de Bourbon sur sa porte; — de 40 sous, payée par Pierre Aillot, inculpé d'avoir renversé la veuve Mangiat et de lui avoir dit: « Chata, ribaude, tu as menés le bordel jusqu'en Avignon. »

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9341. (Rouleau.) — Parchemin de 3m10 de long.

1451. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Compositions de 9 gros, payée par Jean Chapelain, pour avoir anticipé sur la voie publique; — de 50 sous, payée par le bâtard de Vergier, qui avait dit: « Villain fils de truye » à Martin Ruffier, et l'avait pris à la gorge en voulant l'étrangler.

B. 9342. (Rouleau.) — Parchemin de 35m de long.

1447-1451-1453 (1). — Pont-de-Veyle. — Compte d'Eustache de Chandiaz, seigneur de Versalieux, châtelain. — Abergements faits par le châtelain à Claude Conduit, de Chavannes, du battoir situé audit lieu; — à Amédée Morel, du même lieu, d'une portion de chemin. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Jean Rabuel chapelain du château de Pont-de-Veyle, en remplacement de Claude Guyot, décédé (Bourg, 2 août 1451); — du même, qui institue Eustache de Chandiaz châtelain de Pont-de-Veyle (Saint-Genis, 4 mai 1451); — du même, qui accorde à Benoît Fabry et à Jean Aillot, fauconniers, établis à Pont-de-Veyle, pour leurs services, à chacun 3 florins de pension et 5 meytères de seigle (Genève, 11 mars 1447). — Abergements faits par le châtelain à Barthélemy Pichard, d'un cours d'eau à Illiaz, pour l'irrigation de ses terres; — à Jean Molardon, du droit de prendre une partie de l'eau de la rivière de Ruon à Bonna, pour l'irrigation de ses terres (1452, 10 octobre); — à Antoine de Versechia, de prendre dans le même but l'eau du bief du Pin; — à Jean de Vaux, de Bonna, du droit d'établir un réservoir à poissons. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui engage pour quatorze ans, à Amédée de Chaillan et à ses associés, les revenus des blairies de Bisiat et de Cormaranche, pour garantie de sommes prêtées (Genève, 2 décembre 1450).

B. 9343. (Rouleau.) — Parchemin de 33m85 de long.

1453-1455. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Eustache de Chandiaz. — Recette de 4 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Chavannes. — Compositions de 6 deniers, payée par Pierre Corrobert, qui, en présence du châtelain, avait mali-

(1) Voir la note de la page 164.

cieusement jeté une serpette sur la table ; — de 22 florins, infligée à Jean, bâtard de Vergier, pour avoir frappé un sergent ducal ; — de 3 florins, payée par Mathieu de l'Epinay, qui s'était vanté que Jeannette Laquetaz avait été sa commère. — Les meuniers de treize des moulins de la châtellenie paient l'amende, pour s'être servis de mesures non égandillées. — Compositions de 6 gros, payée par Ogier de Vala, qui avait dit à Jean Dinier : « Tu m'as mangié mon pollet ; » — infligée à plusieurs habitants de Belfrichia, qui avaient refusé d'ouvrir les portes du château au châtelain. — Paiement des archières et des couleuvrinières, pratiquées dans les murs de la tour de Bisiat au château, lors de la guerre faite par les gens du Dauphiné. — « Affutement de trois veuglaires » et façon d'un demi-quintal de poudre de bombardes.

B. 9344. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1455-1458. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet, sieur de Corsant, rétabli châtelain par lettres de Louis, duc de Savoie, sur la demande du roi de France (Saint-Pourçain, 20 novembre 1455). — Antoine de Belfrichia paie 3 florins d'amende, pour avoir coupé les cordons de la bourse d'Antoine Chevilier. — Recette de 12 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Pont-de-Veyle. — Composition de 30 sous, payée par Antoine Borengar, pour avoir fait un barrage en travers du ruisseau de Mizeriat. — Versement de 341 florins à Guillaume Toreau, trésorier général de Bresse. — Réparations faites aux chambres du duc et de la marquise au château.

B. 9345. (Rouleau.) — Parchemin de 85m60 de long.

1457-1459. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 1 denier sur Antoine Bernigat et consorts, pour l'abergement du droit de faire un barrage en travers du ruisseau de Mizeriat, pour l'irrigation de leur pré ; — de 27 florins, pour la ferme de la blairie de Cormaranche. — Compositions de 15 sous, payée par Michel Venion, inculpé de s'être servi de la brouette des mineurs Sisset, sans licence de leur tuteur ; — de 3 florins, infligée à Jean Truchet, familier du duc, pour abus d'autorité dans son office. — Recette : 1° de 1 denier, sur Guillaume Loup, pour l'abergement d'un chemin tendant de la forêt à Cormaranche ; 2° de 1 autre denier, sur Guillaume de Vala, pour l'abergement d'un cours d'eau le long du chemin de Laye à Châtillon-les-Dombes. — Composition de 2 florins, payée par Martin, qui avait refusé au sergent de venir s'acquitter des ouvrages de la fortification de Pont-de-Veyle, auxquels il avait été imposé. — Réparation aux arbalètes et « guindeaux » de la défense du château.

B. 9346. (Rouleau.) — Parchemin de 6m95 de long.

1459. — Pont-de-Veyle. — Compte de Michel Mutret, de Guillaume Cornillon et de Jacques Ferget, commissaires délégués par lettres de Louis, duc de Savoie, pour la rénovation des limites et du terrier de la châtellenie. — La recette provenant des cens nouvellement reconnus, monte à 109 florins, entièrement absorbés par la dépense de la façon du nouveau terrier, qui s'élève à 398 florins.

B. 9347. (Rouleau.) — Parchemin de 19m45 de long.

1459-1460. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Livraison d'avoine pour la dépense de l'hôtel du prince de Piémont. — Recette de 121 poules des redevances dues dans la châtellenie ; — de 1 obole sur Antoine Bresechia, pour l'abergement d'un cours d'eau, près la fontaine de Mortillat. — Abergement fait à Antoine Cornibert, d'un terrain vers le chemin de Chavannes à Châtillon-les-Dombes. — Injonction au châtelain de donner désormais le détail des claims, dont il énonce la recette totale. — Travaux faits au château, à la tour près la chambre de la marquise, et pour achever la tour destinée à faire le ratier (*racterium*), ou prison pour les hérétiques et les meurtriers.

B. 9348. (Cahier.) — Petit in-folio, 58 feuillets, papier.

1460-1461. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Abergements faits par le châtelain aux frères Chapelain, de Saint-André-d'Huiriat, d'une portion de chemin tendant à l'étang de Meissel ; — à Pierre Gris et consorts, de Pin, d'une portion de chemin de Bisiat à Pont-de-Veyle, joignant leur habitation ; — à Jean Gautheret, de Bisiat, d'une portion de chemin joignant sa maison ; — à Pierre Perret, d'un cours d'eau pour l'irrigation de son pré ; — aux frères Dufour, d'un sentier longeant leur pourpris à Bisiat ; — au Cessier, d'une portion de chemin joignant sa maison. — Réparation des créneaux de la tour de Bisiat.

B. 9349. (Rouleau.) — Parchemin de 17m70 de long.

1461-1462. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 1 obole, pour l'abergement fait par le châtelain à Pierre Fournier, d'une portion du carrefour *pilosus*, situé près le bief Boriban ; — de 2 deniers, sur noble Pierre de Genost, pour celui des bois de Gros Verney. — Compositions de 75 sous, payée par Etienne Dubois et ses complices, accusés d'avoir, au temps de la guerre, volé du vin au curé de Saint-André-d'Huiriat ; — de 30 sous, infligée

à Jean Griset, inculpé d'avoir dit au chapelain Rabuel : « Tu as heu compagnie à ta commère et à ta sœur. » — Vente de blé, à 1 denier 2/3 la coupe ; de seigle, à 1 denier 1/6 trois quarts du douzième de 1 denier ; d'avoine, à 1 obole ; de noix, à 1 obole ; de chanvre, à 1/4 et demi-quart de denier le fagot ; de poivre, à 5 deniers la livre ; de poules, à 1 obole et demi-quart pièce ; d'oies, à 1 denier pièce.

B. 9350. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1462-1463. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 17 livres de cire, des redevances dues dans la châtellenie. — Abergements faits par le châtelain à Jean Fèvre, d'Arçon, du droit de détourner le bief dudit lieu, pour l'irrigation de ses prés ; — à Jean Morillon, du Pin, du droit d'utiliser un cours d'eau pluviale, dans le même but ; — aux frères Gillon, d'une portion du chemin. — Recette de 15 sous parisis, pour les dessaisines faites dans la châtellenie. — Remplacement de la serrure de la grande porte du château. — Achat d'une meule blanche, et d'une autre cursive (*cursoriam*) et bâtarde, pour le moulin de Genetier. — Achat de bois de chêne, pour le remplacement des pilotis et des arbres des roues.

B. 9351. (Registre.) — Petit in-folio, 235 feuillets, papier.

1463-1465. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de froment à Chavannes, Chilliat, Gions, Cormaranche, Crusilles, Boissey, Illiat, Bisiat, Huiriat, Po ; — de 1 denier, sur Jean de La Cour et Etienne Dumont, bourgeois de Pont-de-Veyle, pour le droit de faire un barrage (*boluvel*) en travers du ruisseau de Virudon, pour l'irrigation du Pra Paquart ; — de 1 denier, sur noble Antoine de Polles, pour la cession d'un sentier qui traverse ses terres ; — de même somme, sur Jean Enféal, Jean Forget et Bertrand Chalendal, notaires, pour l'abergement d'un chemin à Cormaranche. — Paiement de 45 florins au bâtard de Charno, capitaine de Bessonens, mis en garnison à Pont-de-Veyle. — Réparations faites à la grange du château, à la tour du « portal », aux galeries et à la chambre de la marquise.

B. 9352. (Rouleau.) — Parchemin de 28m50 de long.

1466-1467. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet, constitué châtelain par lettres de Guillaume de La Baume, lieutenant général de Philippe de Savoie, comte de Bresse, bailli dudit comté (1466, 20 août). — Recette de 1 livre de cire, due par le prévôt et le chapitre de Saint-Thomas-de-Fourvières de Lyon, et payée par le curé de Grège. — Abergements faits par le châtelain à Etienne Cordres ; à Jean Perron, de Bisiat, et aux frères Gletaux, d'un ancien chemin supprimé. — Recette de 2 florins, pour la ferme de la blairie de Pont-de-Veyle. — Compositions de 15 sous, payée par Jean Galand, accusé d'avoir pris deux brebis d'un troupeau et refusé de les rendre ; — de 22 sous, payée par Guichard Bouin, pour avoir dissimulé les lods qu'il devait payer ; — de 1 livre, payée par Jean et Etienne Bichon, accusés d'avoir contrevenu aux ordonnances, en jouant aux cartes et avec de l'argent. — Mandement de Philippe, comte de Bresse, pour le paiement à Guillaume Mellin, châtelain de Pont-de-Vaux, d'une somme de 569 florins, prêtée au duc son père (Bourg, 13 août 1466).

B. 9353. (Rouleau.) — Parchemin de 22m70 de long.

1468-1469. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Abergement fait par le châtelain, à noble Jean de Tavey, seigneur de la Falconnière, d'une portion de chemin supprimé. — Recette de 7 florins, pour la ferme de la blairie de Chilliat ; — de 7 florins 5 deniers 1/2, pour les lods de 7 coupes de vigne, achetée 43 florins par Jean Bavat. — Compositions de 7 florins, infligée à Jean Villard, pour n'avoir pas rendu bon compte des amendes advenues à la confrérie de Laye ; — de 26 sous, payée par deux individus qui avaient maraudé des raisins dans les vignes de Pont-de-Veyle. — Allocation au châtelain de 100 écus, par le comte de Savoie, en récompense de ses bons services.

B. 9354. (Rouleau.) — Parchemin de 24m50 de long.

1469-1470. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Gentil, notaire à Pont-de-Veyle, d'une loge ou galerie sise devant sa maison. — Recette de 4 florins, pour la ferme de la blairie de Crusilles. — Compositions de 9 deniers, payée par Antoine Royons, inculpé d'avoir exporté des porcs pendant la guerre ; — de 18 gros, payée par Pierre Vilis, inculpé de s'être introduit dans la chambre de Perrenette Thevenard et d'avoir attenté à sa pudeur ; — de 3 florins, payée par Jean Perret, inculpé d'avoir proféré des paroles dérisoires contre le pays de Bresse et de s'être moqué de la guerre.

B. 9355. (Rouleau.) — Parchemin de 25m55 de long.

1470-1471. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet. — Recette de 10 deniers, pour la ferme de la blairie de Boissey. — Compositions de 30 sous, payée par Pierre Diderat, pour avoir arraché les marques des bornes délimitatives d'un champ ; — de 15 sous, payée par Jeannette Brutin, pour avoir donné à la veuve Pierre Genod une boisson qui la rendit malade. — Réparations faites à la grange située

devant le château. — Reconstruction des fourches patibulaires, qui étaient tombées en ruines; la dépense monte à 21 florins. — Frais d'exécution par le bourreau de Lyon, de Jean Montanier, de Cormaranche, condamné par le juge de Bresse à être pendu, pour inceste consommé sur sa fille.

B. 9356. (Rouleau.) — Parchemin de 9m90 de long.

1471. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude Andrenet, de la part imposée à la châtellenie, dans le don gratuit voté au comté de Bresse, par les syndics des villes et mandements dudit comté, sur le pied de 12 gros par feu des hommes du comté ou des ecclésiastiques. Pont-de-Veyle compte 36 feux; le Mont et Pin, 35; Chavannes-sur-Veyle, 31; Cormaranche, 41; Chavannes, paroisse de Crotel, 9; Grège, 48; Bey, 16; Illiat, 2; Mépillat, 11; Crusilles, 25; Huiriat, 32; Bisiat, 44; Saint-Julien, 17; Bonna, 26; Chanoz, 5. L'impôt, déduction faite des non-valeurs, rapporte 70 écus et 244 florins.

B. 9357. (Rouleau.) — Parchemin de 21m45 de long.

1471-1472. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet, seigneur de Corsant, institué châtelain par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, données à Bourg, le 30 mai 1471. — Recette de 12 livres, pour les tailles dues dans la châtellenie; — de 3 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage de Pont-de-Veyle. — Compositions de 18 sous, payée par les frères Bergeys, qui s'étaient appliqué le bénéfice d'un fossé indivis entre eux et Pierre Bataillard; — de 22 sous, infligée à Pierre Montant, pour avoir blessé un porc au pied. — Paiement de 100 florins à André de La Botte, secrétaire et garde du trésor de la chambre du comte, pour 3 quintaux de poudre de couleuvrines livrés au syndic de Pont-de-Veyle. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui accorde une pension de 1,200 florins à Hugues, seigneur de Chandiat, son conseiller et chambellan (Chambéry, le 17 septembre 1471).

B. 9358. (Rouleau.) — Parchemin de 18m70 de long.

1472-1473. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Abergement à titre de fief et sous certaines réserves, fait par le comte de Bresse à Guillaume Loup, d'un domaine situé à Cormaranche (Bourg, 15 juillet 1472). — Recette de 2 deniers, pour la ferme du criage de Pont-de-Veyle. — Compositions de 18 sous, payée par Pierre Guillanda, pour avoir blessé Jean Meyrod au sourcil droit; — de 8 gros, payée par Monet de Becoy, pour avoir appelé Jean Trolieu : « Lare, avoutre, fait en dépit de Dieu; » — de 45 sous, payée par Philibert Olivier et Jean Regnaud, accusés d'avoir acheté les joyaux de Madame de Chavannes, volés au château de Corsant, et de les avoir revendus à Pont-de-Veyle; — de 3 florins, payée par Jean Jycloz, qui avait, sans licence, levé une taxe au village de Bey. — Versement de 250 florins à François Berger, trésorier général du comte.

B. 9359. (Rouleau.) — Parchemin de 20m80 de long.

1473-1474. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 15 deniers, pour la ferme du banvin qui se lève, à Pont-de-Veyle, le jour de la Saint-Martin. — Compositions de 3 florins, payée par Claude Tornel, pour avoir contraint Claude Gateron de reconduire un bœuf à Cluny; — de 38 sous, payée par Pierre Periard du Douvre, qui, malgré la défense, tenait des chiens méchants, qui mordirent dom Humbert Petot à la jambe et lui déchirèrent ses chausses; — de 15 sous, payée par Antoine Roujoux, inculpé d'avoir dit à Pierre Rabuel : « Tu es larre, manifeste coquin, morde faim et sy te feray mener ou Pont-de-Veyle à la laysse, comme l'on meyne les chiens à la chasse. » — Paiement de 15 florins dus à Hugues de Marces, hôtelier de Pont-de-Veyle, pour la dépense de Jean de Trufferel, chevalier, maître d'hôtel du comte, et d'Antoine Boissier, secrétaire ducal.

B. 9360. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1474-1475. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Abergement fait par Philippe, comte de Bresse, aux consorts Terraillon, de Laye, du bief de Lancelein (Bourg, 26 février 147$\frac{4}{5}$). — Recette de 4 deniers, pour la ferme de l'égandillage des mesures. — Compositions de 75 sous, payée par Jean Cochet, pour avoir fraudé la dîme de Chavannes; — de 45 sous, payée par Antoine Magnien, pour avoir voulu vendre un bœuf du royaume, qui lui avait été confié durant la guerre. — Claude Molard paie 7 sous d'amende, pour avoir pris et dispersé du linge qui séchait vers la fontaine du Sajoz.

B. 9361. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1475-1476. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet, seigneur de Corsant, châtelain, rendu à Bourg devant la Chambre des comptes de Philippe de Savoie, comte de Bresse. — Livraison de 75 meytères de froment à Pierre Bourg, trésorier général du comte, pour la dépense de l'hôtel. — Recette de 1 coupe de seigle de dom Jean Canalis, prêtre, pour l'augmentation de la dîme de Chavagnat; — de 25 florins, pour la ferme des papiers de la clergie de Pont-de-Veyle. — Compositions de 45 sous, payée par Jean Grisod, accusé d'avoir lié et frappé la femme Farget avec des lanières; — de 15 sous, payée par Jean de Vivier, de Mons, inculpé d'avoir établi un barrage dans le bief de Ramace.

B. 9362. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1476-1477. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 6 deniers obole, pour le revenu des gardes des villes, qui se tiennent chaque année dans l'église et le cimetière de Saint-Jean-de-Chavannes-ou-des-Aventures, près de Pont-de-Veyle, la veille de la Saint-Jean. — Compositions de 15 sous, payée par Jean Perrin, qui avait dit à Claude Bernard : « Vous estes rogieux et ne me rogetez pas comme les autres ; » — de 26 sous, payée par Pierre Guillemet, pour avoir dit à Antoine Laberot : « Tu est larre, vaudeys et ne porres estre pris, si tu n'avois en compaignie es bestes brutes. » — Réparations faites aux couvertures de la grande salle, de la chambre de la marquise, des cuisines, des galeries, de la tour du portail et de celle du châtelain.

B. 9363. (Rouleau.) — Parchemin de 18m30 de long.

1477-1478. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 1 meytère de froment, pour la prévôté ou la plus-value de la coupe ferrée à Saint-André-d'Huiriat et à Bisiat. — Livraison de 17 livres de cire à Jean Lupellin, secrétaire et clerc des dépenses de l'hôtel du comte. — Abergements faits par le châtelain aux frères Gey, de Ratissinges, d'un bout de pré et d'un cours d'eau tombant dans la Veyle ; — à Antoine Druillo, du cours d'eau de Chamboula.

B. 9364. (Rouleau.) — Parchemin de 20m35 de long.

1478-1479. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 30 meytères de froment et 58 de seigle, pour la ferme du moulin de Genetier ; — de 20 gros, pour les lods d'une petite maison (*dominicula*) à Pont-de-Veyle, achetée 10 florins par Barthélemy Cosson. — Compositions de 30 sous, payée par Philippe Bulignieu, qui avait creusé un fossé sur le champ de son voisin ; — de 15 sous, payée par Jean du Samers, accusé d'avoir tué un petit cochon (*porciculum*) du sire de Garnerans. — Le fils d'Antoine Giland paie 13 gros d'amende, pour avoir frappé *atrociter* le chien de noble Humbert de Bey et l'avoir étranglé avec un lacet. — Réparations faites au mécanisme du moulin.

B. 9365. (Rouleau.) — Parchemin de 21m45 de long.

1479-1480. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Remise faite par le comte au fermier du moulin de Genetier d'une partie du fermage, à cause de la chute des fondations du moulin. — Recette de 121 poules dues pour les gardes et la prévôté dans la châtellenie. — Compositions de 30 sous, payée par Jean Genod, inculpé d'avoir assigné la dot de sa femme et de son beau-fils sur une seule et même propriété ; — de 7 florins, infligée à Jean Tondu, pour avoir, étant au moulin, renversé Pierre Rabuel sur des sacs de blé, l'avoir frappé des poings et des genoux, et comme l'autre lui disait qu'il était sous la sauve-garde du prince, lui avoir répondu : « Dis tu larres que tu es en la sauve-garde de Monseigneur, mais si nous ne fussions que nous deux, tu fusse demouré en la plasse ou moy. » — Versement de 300 florins à Pierre Burgie, trésorier général du comte.

B. 9366. (Rouleau.) — Parchemin de 26m30 de long.

1481-1482. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet, châtelain, rendu par noble François Le Gay, son lieutenant. — Recette de 1 coupe de noix, de redevance due à Boissey ; — de 15 gros, pour les lods de 2 coupes de terre achetées 7 florins par Claude Godard. — Composition de 22 sous, payée par Antoine Garnier, pour avoir baissé les vannes du moulin de Toregina, appartenant à noble Antoine de Pellans, et causé la ruine des écluses — Versement de 240 florins entre les mains de noble Jean Ardouin, sommelier du comte de Bresse. — Paiement de 18 deniers à Jean Loup, exécuteur, pour avoir battu de verges et mis à l'échelle Pierre Meissonnier, banni pour dix ans, à cause de ses démérites.

B. 9367. (Rouleau.) — Parchemin de 24m55 de long.

1482-1483. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 30 meytères d'avoine, de redevances perçues dans la châtellenie. — Compositions de 75 sous, infligée à Jean Galand, pour rébellion et voie de fait envers un sergent ; — de 7 florins, infligée à Philibert Guillier, pour tentative de viol sur la fille de Claude Chabod ; — de 45 sous, payée par Jean Guinet, inculpé de maraudage de raves, poireaux et autres légumes dans les jardins de ses voisins ; — de 18 sous, payée par Jean Cocogniet, pour avoir refusé de « retraire » ses biens dans Pont-de-Veyle, disant au sergent qu'il aimait autant les voir perdre. — Paiement de 2 florins à Jean Loup, exécuteur, pour avoir fustigé par les rues de Pont de-Veyle Jean Simon, et lui avoir coupé l'oreille droite ; il est condamné par le bailli, pour ses démérites, au bannissement perpétuel.

B. 9368. (Rouleau.) — Parchemin de 18m20 de long.

1484-1485. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 25 livres de chanvre, pour le quart du revenu du routoir de la Senachy, à Cormaranche ; — de 23 florins, pour les lods d'une maison et d'un « plastre » sis à Pont-de-Veyle, achetés 140 florins par Jean Baret. — Compo-

sitions de 30 sous, payée par les frères Garnier, qui, pour frauder les lods, avaient fait une fausse déclaration du prix de la terre qu'ils avaient achetée ; — de 3 florins, payée par Barthélemy Cosson, qui avait tué, sans la participation de François Franjot, un cochon qui leur appartenait par moitié. — Paiement de 4 florins de pension accordée par le comte de Bresse à Pierre Trali, fauconnier.

B. 9369. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1485-1486. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 1 livre de poivre due par l'abbesse et le couvent de Saint-André de Vienne, pour la garde du prieuré de Cormaranche. — Mention qu'on n'a pu recouvrer les 10 livres d'amende, à laquelle Antoine de Saint-Jean avait été condamné, parce qu'il ne possède rien et qu'il demeure à Rome. — Allocation de 12 livres au châtelain, pour ses gages.

B. 9370. (Rouleau.) — Parchemin de 18m20 de long.

1486-1487. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 4 oies de redevances. — Abergement fait par le châtelain aux frères Curtilis, du droit de recueillir les eaux d'un chemin du village du Pin. — Recette de 7 florins, pour les lods de maisonnettes à Pont-de-Veyle, achetées 44 florins par messire François de Pise, curé de Laye et de Pont-de-Veyle. — Composition de 18 sous, payée par Guillaume de Douvre, pour méfaçon d'une pièce de toile.

B. 9371. (Registre.) — Petit in-folio, 433 feuillets, papier.

1487-1495. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 1 livre de cire, du prévôt et du chapitre de Saint-Thomas de Lyon, pour la garde. — Composition de 12 gros, payée par Jean Baliet, pour avoir assommé une chèvre à coups de pioche. — Paiement de 200 florins, donnés par le comte aux syndics de la communauté de Pont-de-Veyle, afin d'acquérir l'emplacement nécessaire pour une halle. — Compositions de 75 sous, payée par les frères de Pierre, pour avoir fraudé la dîme de Bey ; — de 60 sous, payée par Claude, Pierre et Jean Bertrandon, pour tapage fait à la porte de Dom A. Gateron, afin d'avoir une femme qu'ils disaient y avoir vue entrer ; — de 18 gros, infligée à des habitants de Cormaranche, qui s'étaient immiscés dans les affaires de la communauté ; — de 4 florins, infligée à Pierre Cocognie, pour avoir donné un coup de trident dans le ventre d'une jument ; — de 4 florins, infligée à Pierre Gris, pour avoir frappé et fait tomber une femme dans un réservoir ; — de 9 florins, infligée à Pierre Nolliat, pour s'être fait donner par un notaire inconnu, quittance des 9 florins qu'il devait à noble Pierre Vejux.

B. 9372. (Registre.) — Petit in-folio, 281 feuillets, papier.

1496-1500. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 25 langues de bœufs tués à la boucherie de Pont-de-Veyle. — Compositions de 15 sous, infligée à Bernard Garnier, accusé d'avoir, deux années auparavant, brisé, la nuit, les fenêtres de Jeannette Terroillon, qu'il prétendait être sa maîtresse ; — de 9 gros, payée par Claude Lamy, qui avait frappé le chien du curé de Sainte-Croix ; — de 3 florins, payée par les frères Corobert, qui avaient abattu une haie plantée par les habitants de Chavannes. — Paiement de 10 livres pour les gages de Jean Cayssiat, chapelain du château. — Réparations faites à la tour du Ratier. — Compositions de 2 florins, payée par quatre individus qui avaient amené une fille du royaume et voulaient la marier contre le gré de ses parents ; — de 18 sous, payée par Antoine Paviot, inculpé d'avoir flatté (*flactasse*) une femme appelée Madeleine, pour avoir son argent ; — de 18 sous, payée par Guillaume, qui avait pris certaines herbes, pour mettre dans le sein d'une femme.

B. 9373. (Registre.) — Petit in-folio, 256 feuillets, papier.

1501-1506. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à Antoine de La Crouse, de l'eau d'un chemin de la paroisse de Grège. — Composition de 7 florins, infligée à François Batenet, pour avoir déshonoré Jeanne Magnin et lui avoir fait quitter le pays. — Recette de 4 florins, pour l'abergement fait par le duc Philippe à quatre bouchers, de deux étaux à la halle. — Composition de 22 deniers, payée par Claude Guyon, qui s'était permis de mettre les armoiries ducales sous le « tallapen » de la maison Ramuel. — Reconstruction du moulin de Genetier, ordonnée par Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie.

B. 9374. (Registre.) — Petit in-folio, 174 feuillets, papier.

1508-1510. — Pont-de-Veyle. — Compte de Philibert Andrenet. — Abergement fait par le châtelain à Jean Galand, de Cormaranche, d'un chemin bourbeux sis audit lieu. — Recette de 2 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Bisiat. — Compositions de 4 florins, payée par Philippe Gaulein, pour avoir poursuivi des enfants dans les rues, leur avoir pris leurs chapeaux ou leurs bonnets et les avoir emportés à Mâcon ; — de 8 gros, payée par les syndics et luminaires (*luminariis*) de Bisiat, pour négligence à réparer le pont de Martinaz, sur la rivière de Borban ; — de 25 gros, payée par André de Vivier, clerc de Mont, paroisse de Laye, qui, accusé d'avoir engrossé Benoîte Guillemin, se déclara clerc de la première tonsure, et

demanda à être renvoyé devant un juge ecclésiastique. Sur le refus du père, les deux parties ayant été assignées devant le juge de Bresse, et n'ayant point comparu, elles furent condamnées à l'amende.

B. 9375. (Registre.) — Petit in-folio, 310 feuillets, papier.

1511-1515. — Pont-de-Veyle. — Compte de Guy de La Baume, chevalier, comte de Montrevel, grand-châtelain de Pont-de-Veyle, pour Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie. — Lettres de cette princesse, qui institue Antoine Aimon, de Bagé, châtelain de Pont-de-Veyle. — Recette de 4 gros, pour la ferme de la chacipolerie de Chavannes. — Paiement des gages de François Tanezon, vicaire du chapelain du château. — Compositions de 3 florins, payée par Jean Boillard, qui, étant à l'église, avait provoqué un « murmur » dont les prêtres s'étaient troublés; — de 10 florins, payée par Pierre Duc, qui après avoir, sous promesse de mariage, engrossé la fille Cusin, avait pris la fuite et quitté le pays; — de 5 florins, payée par Jean Tripet, pour avoir fait traîner Jean Grusard par ses chiens; — de 15 florins, pour chasse aux pigeons à l'arbalète.

B. 9376. (Registre.) — Petit in-folio, 324 feuillets, papier.

1516-1521. — Pont-de-Veyle. — Compte de Marc de La Baume, comte de Montrevel, grand-châtelain. — Recette de 9 deniers, pour la ferme de la blairie et de la chacipolerie de Pont-de-Veyle. — Composition de 6 florins, payée par Jean Morny, qui avait voulu empêcher les sergents d'arrêter Jean Lebrioz. — Gages de Claude Guillermin, chapelain du château. — Inventaire des biens saisis sur Jeannette Grivel, de Saint-André-d'Huiriat, condamnée comme hérétique. — Sentence qui condamne Jeanne, fille Guichard, à être battue de verges, pour avoir volé des linges sacrés dans l'église de Pont-de-Veyle (24 décembre 1517). — Sentences de l'inquisiteur de la foi, qui condamne Jeannette, femme Grivel, et Claudine, veuve Ducrest, comme hérétiques, apostates, idolâtres, sorcières et homicides, à être décapitées, leurs têtes mises sur un pilier, et leurs corps réduits en cendres. — Sentence du curial de Pont-de-Veyle, qui condamne à être fouettés, deux vagabonds arrêtés à Pont-de-Veyle, dont l'un feignait d'être manchot, en enveloppant sa main gauche dans un chiffon plein de sang, et disait pour exciter la compassion que c'était la suite du feu de Saint-Antoine.

B. 9377. (Registre.) — Petit in-folio, 298 feuillets, papier.

1522-1526. — Pont-de-Veyle. — Compte de Marc de La Baume, grand-châtelain, et Jean de La Vernée, châtelain. — Recette de 12 gros, pour la ferme de la blairie de Cormaranche, de Chailliaz et Grège. — En 1522, la peste règne à Pont-de-Veyle. — Ajournement à bref délai de Jean Poyn, condamné à 150 livres d'amende, réduite par le juge de Bresse à 10 florins, pour avoir cassé la jambe d'un cochon. — Débat entre les habitants de Crotet (Bresse) et ceux de Fley (Mâconnais), au sujet du pâturage dans le Bois Chétif de Crotet. — Devis des réparations à faire à la tour du Ratier, à celle du portail et aux galeries. — Composition de 50 florins, payée par des individus qui avaient entrepris de divertir le cours de la Veyle.

B. 9378. (Registre.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1528-1529. — Pont-de-Veyle. — Compte de Claude de La Baume, seigneur de Mont-Saint-Saturnin et de Montribloux, grand-châtelain. — Recette de 1 florin 6 deniers, pour la ferme de la blairie de Crusilles et de Boissey. — Sentence du juge de Bresse, qui condamne Jean Grillier, coupable de vol d'argent dans les hôtels de Bourg, à être battu de verges à Pont-de-Veyle, à avoir l'oreille coupée et à être banni à perpétuité de la Bresse. — Frais faits par le châtelain en allant à Chalon le jour de la Saint Jean, acheter une meule française et une meule chalonnaise, pour le moulin de Genetier; l'inondation retarde son voyage. — Composition de 13 florins, infligée au fils Gonet, qui avait conduit des aventuriers qui mendièrent dans les villages et tentèrent de violer une servante.

B. 9379. (Cahier.) — Petit in-folio, 62 feuillets, papier.

1559. — Pont-de-Veyle. — Compte d'Abel Dignet, châtelain. — La mesure de blé et seigle compte pour 1 meytère; 6 coupes et 3 meytères pour 1 ânée. La mesure d'avoine compte 12 coupes pour 1 meytère. — Recette de 4 deniers, pour l'abergement fait en 1527 à Antoine de P., du droit de faire un étang; — de 2 gros, pour la ferme du criage. — Le châtelain déclare ne pouvoir rendre compte des bancs et amendes, parce que le registre est détenu par Pierre Chalonda, son prédécesseur, qui refuse de le rendre.

B. 9380. (Cahier.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1560-1562. — Pont-de-Veyle. — Compte de Jean de La Moussière, marchand à Pont-de-Veyle, commis par le procureur général du duc, pour l'achat et le débit du sel à Pont-de-Veyle et Bagé. — Le sel est acheté à Lyon au prix de 2 livres 19 sous 4 deniers 1 maille tournois la banne. Il est revendu 14 florins 3 gros 2/4 3 deniers de Savoie la banne.

B. 9381. (Rouleau.) — Parchemin de 3m de long.

1346. — Remens en Bugey. — Compte de Pierre de La Balme, bailli de Bugey, châtelain, pour le charroi et la taille

des pierres de la maçonnerie de la bastille nouvelle, édifiée par le comte de Remens, sous Saint-Germain, commencée au mois de juin 1345, et pour la construction d'un four à chaux. — Antoine Pichat, garde et maître des charretiers du comte, est payé 15 deniers par jour, pour amener la pierre d'Ambérieux à Remens, et les charretiers ordinaires 10 deniers seulement. — Les tailleurs de pierre sont payés à raison de 7 deniers par pied de taille.

B. 9381 bis. (Rouleau.) — Parchemin de 5m45 de long.

1347-1349. — Remens. — Compte de Jean de Croze, de Montmerle, châtelain. — Recette de 24 quartaux d'avoine des habitants de Bublanne et Priay, pour le pâturage des brotteaux de la rivière d'Ain ; — de 11 livres du droit de rouage, qui se perçoit à raison de 3 deniers par voiture, et de battage (*bastagium*), à raison de 3 oboles par bête de somme et 1 denier pour les autres. — Charroi de chaux, pour la construction des murs du château de Remens; 300 hommes et femmes transportent dans l'enceinte des fossés, l'amas de pierres amenées pour cette construction.— Les murs des courtines ont 6 pieds d'épaisseur.— Couverture des « chaffaux » de la cuisine et de la chambre, qui avaient été découverts lors de la bâtisse des murs. — La pierre employée à ces travaux est extraite de la carrière de Toselle, vers Douvres. — Frais à Saint Germain et Ambronay, par des commissaires du comte, pour le paiement des amendes dues aux gens du Dauphin, par les habitants de Remens et d'Ordonnaz. — Conférences tenues à Saint-Germain, entre Louis de Savoie, comte de Vaud, et Amédée, comte de Genève, avec les gens du Dauphin. — Construction de murs du côté de Châtillon; d'une « échiffe » au-dessus de la porte de Cormoz.— On active la bâtisse à cause de la querelle entre le Dauphin et le sire de Beaujeu ; 626 hommes et 743 femmes et garçons extraient le sable des fossés et aident les maçons.

B. 9382. (Rouleau.) — Parchemin de 4m15 de long.

1349-1351. — Remens. — Compte de Jean de Croze, châtelain. — Recette de 350 florins de Galois de La Baume, conseiller du comte, pour le paiement des ouvrages du château. — Construction d'un mur de courtine (*glaciamentum*) ayant 6 pieds à la base, 4 au milieu de la hauteur et 2 au sommet, fait de trois côtés du château : du côté de l'entrée, du côté de Saint-Germain et du côté de Saint-Maurice et Saint-Denis. — Etablissement des merlons et créneaux d'une « eschiffe » sur la muraille du côté de l'église. — Messagers envoyés au comte, pour lui annoncer l'incendie de la ville de Saint-Germain. — Trois soldats et deux guetteurs sont mis en garnison au château. — Construction d'une « eschiffe » ou d'un « chaffaut » à l'angle du mur du côté de Saint-Denis.

B. 9383. (Rouleau.) — Parchemin de 2m95 de long.

1351-1354. — Remens. — Compte d'Amblard de La Baume, seigneur de Froment, châtelain. — Il perçoit 1 bichet de blé pour des redevances qui, avant la mortalité, rendaient 25 quartaux. — Salaire d'un guetteur et de deux soldats. — Compte de Pierre de Rossillon, damoiseau, châtelain. — Composition de 6 deniers, payée par Codurier, pour une rixe avec une femme inconnue. — Vente de blé, à 10 sous 8 deniers le quartal ; d'avoine, à 6 sous 6 deniers. — Gages du châtelain dans la chevauchée du comte, en Valais. — Compte de Jean de Montferrant, damoiseau. — Le châtelain signale une diminution dans le produit du « pasquerage » des habitants de Bublanne et de Priay, due à ce qu'à raison des guerres, les habitants desdits lieux n'ont pas osé y conduire leurs bestiaux. — Composition de 1 florin, payée par Antoine Burion, qui, chargé de conduire des gens de guerre sur les terres du Dauphin, les avait quittés en route. — Etablissement d'un « tornafol » devant la grande porte du château. — Réparation des grandes et petites arbalètes. — Salaire de deux hommes d'armes et de guetteurs mis en garnison au château ; — des espions envoyés sur les terres du Dauphin, pour connaître les mouvements des gens d'armes.

B. 9384. (Cahier.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1589-1592. — Rivoire et Rigniat. — Compte de Jean Gros, bourgeois et marchand de Bourg, fermier des seigneuries de Rivoire et Rigniat. Ce compte comprend le paiement des cens et revenus de ces seigneuries, effectué par le fermier. Il fut présenté à la Chambre des comptes de Savoie le 8 mai 1593. — Paiement de 1 florin 6 sous, par commandement de Messire Bernard, chancelier, pour les actes du procès du sieur de Rivoire, contre Claude Paquot. — 3 livres tournoises sont payées à l'avocat Tardy, pour deux plaids par lui faits au procès du sieur de Rivoire, contre Etienne Cocon et Jean Ponsard.

B. 9385. (Rouleau.) — Parchemin de 2m60 de long.

1321-1322. — Rochetaillée. — Compte d'Etienne Humbert, châtelain, pour Aymon de Savoie. — Recette de froment à Saint-Germain et Saint-Bernard-d'Anse. — Livraison de seigle dans le grenier de l'aumônerie du Chapitre de Lyon. — Recette de trois redevances en colombes, lapins et anguilles, dues à Couzon, Sainte-Foy et Arbigny. — L'ânée de froment contient 6 bichets, mesure de Lyon ; chaque bichet est vendu 5 sous ; l'ânée de seigle est vendue 24 sous ; celle d'orge, 18 sous ; celle de vin, 20 sous ; le ras d'avoine, 2 sous 4 deniers ; celui de noix, 15 deniers ; la poule, 8 deniers ; l'anguille,

16 deniers; le pigeon, 3 deniers.—Haubert (*plata*), garni d'argent et recouvert de velours rouge rayé, avec passementerie et aiguillettes, acheté par le comte pour Aymon de Savoie. On attendit à Lyon pendant 22 jours sa confection. — Achat d'un bassinet, d'un « hermo » (heaume), de gantelets et de souliers, pour accompagner ce haubert et le harnais. — Ferrement en argent d'une courroie de cuir fauve. — Achat de fils d'or et d'argent pour une cotte de velours rouge. — Paiement des mariniers qui conduisirent trois bateaux chargés de gens d'armes, lors de la chevauchée de la Côte.

B. 9386. (Rouleau.) — Parchemin de 4m55 de long.

1308-1309. — Rossillon en Bugey. — Compte d'Humbert de Chivrions, bailli de Bugey et de Novalaise, châtelain de Rossillon.— Les Essarts, sous le château, ne rapportent rien à cause des guerres. — Recette de 120 poupées (*pupatas*) de chanvre; — de 8 livres, pour la ferme du four. — Les propriétés situées dans la franchise de Rossillon ne paient que la moitié des lods exigibles dans le reste de la châtellenie. — Compositions de 60 sous, infligée à 60 des hommes du prieur de Conzieu qui avaient manqué à la chevauchée d'Entremont; —de 30 sous, payée par Michel de Trapays, qui avait hébergé un homme qui avait forfait dans l'hôtel du comte; —de 5 sous, payée par Roux, de Cacles, qui avait menacé du bâton les religieux de Saint-Sulpice. — Le setier de blé est vendu 14 sous; celui de seigle, 9 sous; celui de pains de millet et chènevis, la même somme. — La tourte est vendue 3 deniers; la poupée de chanvre, 7 deniers.—La journée de manouvrier est payée 1 denier; la charge de foin, 3 deniers; la poule, 3 deniers; le setier de vin est vendu 11 sous. — Couverture de la salle du château. — Façon de tuyaux en bois pour la fontaine. — Gages des gens d'armes mandés à Chambéry par la comtesse, pour la « rescousse » d'Entremont.

B. 9387. (Rouleau.) — Parchemin de 12m de long.

1315-1318. — Rossillon. — Compte d'Humbert de Bacin, chevalier, bailli de Bugey et de Novalaise, châtelain de Rossillon. — Recette de 7 sous, pour la ferme de la gerberie; — de froment, à Colomieu, Monbresieu, Saint-Germain, Egieu. — La recette des foins est manquée par l'inondation. — Recette des treizièmes, sur les biens vendus à Rossillon. — Compositions de 100 sous, payée par Guillaume Danet, pour avoir tué la poule de son voisin; — de 12 sous, payée par des hommes qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée du comte à Châtillon-de-Michaille. — Réparations faites à la guette de la tour. — Construction du four. — Allocation de 50 livres au châtelain pour ses gages. — Compositions de 12 livres, payée par Roux Boson, qui avait fait excommunier la femme de son frère par une autre cour, malgré la défense; — de 30 sous, payée par Martin Barbier, dont la femme avait malicieusement coupé *de pilis* de sa servante. — Reconstruction de la grande porte du château. — Façon de tuyaux de bois, pour amener les eaux de la fontaine au château. — Gages des hommes d'armes emmenés par le châtelain à la chevauchée de Châtillon, pour garder les passages et empêcher que les gens du Dauphin n'envahissent les terres de Louis de Savoie et du comte de Genève. — Journée tenue avec les gens du Dauphin et du sire de Villars, au sujet d'une entreprise faite sur la terre du comte, de bois brûlé et de la ruine d'une maison. — Compositions de 24 sous, payée par Viten, qui avait changé son pain au four; — payée par les habitants qui n'avaient pas comparu à la chevauchée d'Yenne. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse, à Rossillon. — Réparations faites aux bâtiments du château, endommagés par le vent. — Dépenses du charretier, de ses compagnons, de 12 chevaux et des 200 chars et charrettes de la comtesse.

B. 9388. (Rouleau.) — Parchemin de 24m75 de long.

1319-1323. — Rossillon. — Compte de Jean de Ragnol, chevalier, bailli de Bugey et de Novalaise, châtelain de Rossillon.— Recette de 13 livres, pour la ferme du moulin de Rossillon.— Réparation des planchers de la salle et de la chambre du comte qui tombaient de vétusté.— Démolition de l'étable et de la maison sous le donjon.— Reconstruction de l'étable, sous la tour inférieure vers la porte du château. — Travaux ordonnés par le comte.—Reconstruction des écluses du moulin, qui avaient été emportées par l'inondation. — Recette du péage sur les draps de France et de Tarentaise; la pelleterie, la ferronnerie, la mercerie, les harengs, les poissons salés, les noix, les chapeaux, les meules de moulin. — Composition payée par des hommes qui, dans une chevauchée, avaient pris des armes qui ne leur appartenaient pas, et par d'autres, qui avaient ruiné le grenier de Peyret, en allant à la chevauchée. — Couverture de la cuisine et de la tour du château, démolies par le vent. — Réparation du chemin à l'intérieur et à l'extérieur du château. — Les canaux de bois (*bornellos*) qui amènent l'eau de la fontaine au château, étant bientôt pourris, leur réparation forme chaque année un chapitre particulier. — Reconstruction de l'édifice du moulin; 107 hommes venus pour la chevauchée, sont retenus par le bailli, qui les emploie à curer le bief et à enlever des rochers qui empêchaient le cours de l'eau; 128 hommes conduisent 64 chars ou charrettes et amènent le bois. — Gages du châtelain lors de la chevauchée du comte Edouard à Varey, vers Saint-Eustache et à l'armée de Seysons. — Pierre de Saint-Maurice, complice de Chambuert, de Thomasset et autres traîtres, est emprisonné à Rossillon, sur l'ordre d'Aymon de Savoie et du Conseil, et sur

le refus du juge de Bresse, condamné à la décapitation par maître Macaire, de Lyon. — Messagers envoyés à Versoy et à Lausanne, pour faire fermer tous les passages aux ennemis, lorsque le comte était à Corbière (*Corberiam*). — Compte de Hugues de Chatelard, damoiseau, bailli de Bugey et châtelain de Rossillon. — Messire Gacon de Cleyrat, pris dans la chevauchée du comte Edouard, est emprisonné dans la chambre près la cuisine; il y séjourna soixante-onze jours. — Paiement des maçons et des charpentiers employés en septembre 1321, par ordre du comte, pour ruiner les murs de la ville d'Ambronay, de même que la maison-forte de Ranete de Rougemont, prise de force sur le Dauphin par le bailli de Bugey. — Dépenses faites à Rossillon par l'official de Belley et autres commissaires du comte, au mois d'août 1321, en allant à Belley, conférer avec les députés du pape, pendant que le comte assiégeait Saint-Germain. — Gages des hommes d'armes de la chevauchée du comte Edouard, lors de l'incendie du bourg de *Verapio*, de la course vers Avalon, Saint-Saturnin et Chazey. — Mandement, par Aymon de Savoie, des gens de la châtellenie, de venir au secours de la Savoie, que les Dauphinois voulaient envahir par Grenoble, afin de faire lever le siége de Corbière, appartenant au comte de Genève. — Charroi, de Bourg à Chanaz, de la garde-robe de la comtesse, qui revenait de France. — Chevauchée, provoquée sur le bruit que le Dauphin ayant mandé ses troupes à Lagnieu et à Saint-Sorlin, où étaient ses engins, menaçait d'assiéger soit Ambronay, soit Saint-Germain, où il s'était ménagé des intelligences.

B. 9389. (Rouleau.) — Parchemin de 12m90 de long.

1331-1334. — Rossillon. — Compte de maître Bonchrétien. — Recette de la ferme de la grande gerberie de Rossillon et de la gerberie de Chazey. — Réparation des toitures de la salle, de la tour de la chambre, de la cuisine et de la « miette », au-dessus de la porte, lesquelles avaient été plusieurs fois endommagées par les vents. — Ouverture de fenêtres dans la grande salle et dans la chambre, au-dessus de la porte du donjon. — Achat de 2 meules neuves, pour remplacer celles du moulin. — Dépenses faites à Rossillon par Pierre Franc et Guillaume de Chevelut, chevalier, en se rendant à Saint-Germain, pour une conférence avec les gens du Dauphin. — Dépenses de Barthélemy Caberne, procureur général de Savoie, et d'un clerc du Dauphin, venus de *Venisio* et d'Ambronay à Rossillon, pour pacifier un différend survenu entre les deux souverains. — Gages du châtelain et des hommes qu'il avait menés devant Saint-Germain, contre les Dauphinois assemblés à Lagnieu, pour empêcher les vendanges, et avec lesquels il fit des courses vers Saint-Maurice, Choczon et sur les terres du sire de Villars, qui avait attaqué les hommes du comte. — Charpentiers et maîtres d'engins emmenés par Louis de Savoie dans sa chevauchée, pour le duc de Bourgogne. — Composition infligée à cent hommes qui ne s'étaient pas rendus à la « rescousse » des châteaux de Montoz et de Jonage.

B. 9390. (Rouleau.) — Parchemin de 16m35 de long.

1334-1336. — Rossillon. — Compte d'André Bonchrétien, chevalier, châtelain. — Recette des tâches de Fayet, de Rossillon, de Cheygnieu et de L'Hôpital; — de 35 livres de cire, dues par l'abbé de Saint-Sulpice et de Prumillieu, pour la garde. — Lettres du comte Aymon, qui donne au châtelain la propriété des deux lacs situés entre La Burbanche et L'Hôpital (21 septembre 1334). — L'église cathédrale de Belley perçoit une somme de 10 sous tournois sur le produit des toises de maisons de Rossillon, pour l'anniversaire fondé par le comte Edouard. — « Echoites » provenant de vente de biens saisis sur des usuriers. — Reconstruction de la couverture de la grosse tour du château et de la salle, qui avait été renversée par la foudre (*furgur*). — Envoi de 20 livres, fait par le comte à Paris, pour payer des joyaux achetés par la comtesse. — Gages du châtelain lorsqu'il se rendit en armes, avec sa troupe, dans le Piémont au secours du prince. — Compositions de 5 sous, payée par Hugues, fauconnier, qui avait appuyé la charpente de sa maison sur le mur de son voisin et contre sa volonté; — de 6 deniers, payée par Pierre de Andera, qui avait enlevé un anneau au doigt d'une femme; — de 11 deniers, payée par Jeannette Puete, trouvée en adultère avec un Frère convers de l'abbaye de Saint-Sulpice; — de 6 deniers, payée par Jean de Pugna, qui avait chassé aux perdrix malgré la défense. — Meneau (*piloris*) de pierre mis dans la fenêtre de la garde-robe du château. — Défrichement de l'emplacement entre la porte d'entrée et le donjon, pour y établir un verger. — Achat de meules et réparation à la charpente du moulin. — Dépenses faites à Rossillon par la comtesse Blanche de Bourgogne et par les commissaires, pour la délimitation des possessions du comte et du Dauphin. — Achat d'une « juisarme » pour décapiter Lardet, de Contrevoz, qui avait tué son voisin, et de cordes pour lui donner la question.

B. 9391. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1336-1339. — Rossillon. — Compte de Jean de Montmélian, damoiseau, châtelain. — Recette de la ferme de la vénerie et de la maréchalerie des tâches de Rossillon. — Mandement d'Aymon, comte de Savoie, au châtelain, pour l'informer qu'en suite d'une transaction conclue avec l'abbé de Saint-Sulpice, ce dernier doit lui payer chaque année 40 livres de cire pour la garde (Chambéry, 6 mars 1336). — L'abbé de Saint-Sulpice ayant vendu à M. Fabri, pour le prix de 18 sous gros, une maison, laquelle était du fief du comte, le châtelain

prétendit qu'elle n'avait point été vendue à sa valeur, et la revendit pour le même prix à un autre, qui paya 4 sous 6 deniers de « drouilles ». — Reconstruction de la charpente du four banal. — Dépenses faites par le comte de Jaimont. — — Achat, moyennant 20 sous pièce, de 2 cochons gras, avec lesquels on fit des « bacons » pour l'hôtel du comte et de la comtesse. — Dépenses des trois chevaux avec trois charrettes, qui portèrent la garde-robe de la comtesse de Pont-d'Ain jusqu'à Seyssel. — Lettres d'Aymon, comte de Savoie, qui institue Albert de Fayet, « bastonnier » et bannier de Bugey, moyennant une redevance annuelle de 6 sous tournois (Innimont, 17 novembre 1336). — Réparations générales des toits du château découverts *propter impetus Boree*. — Réparation de la cheminée de la cuisine. — Diète tenue vers Saint-Germain avec les gens du Dauphin, pour le fait du sire de Beaujeu. — 9 deniers viennois forts à l'écu comptent pour 1 gros tournois; 18 deniers viennois à l'écu comptent pour 1 gros tournois; chaque florin, pour 12 deniers obole gros tournois, et chaque obole d'or, pour 9 deniers gros tournois.

B. 9392. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1341-1343. — Rossillon. — Compte de Jean Maréchal de Montmélian. — Remise faite par le comte à la communauté et au curé de Rossillon, d'un cens assigné sur un terrain acquis pour y bâtir l'église hors la porte du château. — Le comte se réserve la pêche des lacs. — Recette de 20 livres, pour la ferme de la banderie du Bugey. — Composition de 7 sous, payée par Pierre Butod, qui avait volé une jument des moines de Saint-Sulpice. — Reconstruction totale de la charpente de la grande salle du château. — 30 maçons extraient du tuf pour en faire des *arcavos* (seaux) pour porter l'eau. — Achat de marteaux d'acier pour les meules du moulin. — Reconstruction du toit du four banal. — Etablissement d'un réservoir à poissons (*serva*) pour le comte et construit en maçonnerie; il est alimenté par un canal, ayant une double entrée et muni d'empellement. — Dépenses faites à Rossillon, par le comte et la comtesse, leurs enfants et la femme d'Humbert, bâtard de Savoie. — Achat de 15 plumes pour la « livrée » d'Amédée de Savoie, moyennant 13 livres 15 sous. — Frais de poursuite et de revendication, à Saint-Théodore, des deux individus qui assassinèrent le bâtard de Grolée et Bernard Marmot, sur la terre de Rossillon, et dont le sire de Grolée garda la connaissance. — Réparation du mur joignant le donjon et de cinq créneaux au-dessus de la grande salle. — L'inondation ayant endommagé et rempli le réservoir de sable, on le cure, on le gazonne, et, comme il ne tenait pas l'eau, on le recreuse d'un pied et demi de profondeur, et l'on y fait un fond en maçonnerie.

B. 9393. (Rouleau.) — Parchemin de 10m90 de long.

1343-1345. — Rossillon. — Compte de Jean de Sion, chevalier, châtelain. — Recette de 121 journées de manœuvres dues dans la châtellenie; — de 3 florins, pour la ferme de la « notairerie » des papiers de la cour de Rossillon; — de 20 sous, légués au comte de Savoie par Perronet Chanet, de Collomieu. — Reconstruction du chauffeur de la grande salle, qui était brisé. — Mandement du comte Amédée, qui assigne, sur les revenus de Rossillon, la pension de 40 livres faite par le comte Aymon à Huguette, religieuse à Bonz, sa fille naturelle, et 20 livres à Florence, religieuse au même couvent (Chambéry, 14 mars 1344). — Mandement du même, qui assigne, sur les revenus du même lieu, le paiement des sommes dues à Mermet d'Alinges, pour les chevauchées faites avec son père au combat devant Montchouz, à celui livré par le bailli de Chablais aux gens du Dauphin, sur les bords de l'Arve (Chambéry, 10 mars 1344). — Compositions de 25 florins, payée par Etienne Chambery, qui s'était évadé des prisons du comte; — de 20 florins, payée par Martin Barbier, pour Jean son fils, qui avait été condamné à être pendu, peine convertie par le comte, à la prière de ses amis, en une submersion, ce qui fut exécuté. — Reconstruction de la maison des engins (*ingeniorum*) à Pugieu. — Pension de 12 deniers, faite par le feu comte Aymon à Alise de Conzieu, sa lavandière.

B. 9394. (Rouleau.) — Parchemin de 21m25 de long.

1345-1347. — Rossillon. — Compte de Jean de Sion, chevalier, châtelain. — Dépense de seigle, faite à Rossillon par Bernard, veneur de Louis de Savoie, son valet et ses chiens. — Dépenses de victuailles, au même lieu, par le marquis de Montferrat, oncle du comte, en revenant de France. — Recette de 19 livres, pour la ferme de la bâtonnerie et de la banderie de Collomieu. — Compositions de 3 deniers, infligée à Jean de Porte, pour avoir fait du charbon dans la montagne, malgré la défense; — de 50 florins, payée par le prieur de Conzieu, dont les hommes avaient repris les gages faits par les officiers du comte, injurié ces officiers et mis deux hommes de Primatelle en prison. — Couverture de la chambre sur le donjon, de la tour au-dessus de la grande porte de la chambre de la garde. — Reconstruction de la bouche du four banal avec des pierres (*molatine*). — Remboursement de 6 livres dues par le feu comte Aymon à Jacques Lévêque, de Belley. — Gages des hommes d'armes convoqués par le bailli de Saint-Germain, sur le bruit que le Dauphin assemblait ses troupes, pour venir détruire la bastille élevée par le comte à Remens. — Couverture de la tour de la prison près de la porte. — Dépenses à l'occasion du passage à Rossillon d'Isabelle de Chalon, dame de

Vaux ; de Jean de Savoie, frère du comte ; de l'aumônier de Saint-Oyan, conseiller du comte, en revenant de tenir une journée avec les gens du sire de Villars. — Gages du châtelain et d'autres hommes d'armes, pour la chevauchée de Piémont et pour celle convoquée à Cuisery pour la « rescousse » de la terre du duc de Bourgogne. — Composition de 15 deniers, payée par Pierre Galiet, pour avoir connu charnellement la mère et la fille. — Reconstruction du mur entre la grande salle et la cuisine du château.

B. 9395. (Rouleau.) — Parchemin de 12m46 de long.

1290-1347-1349 (1). — Rossillon. — Compte de Guy Richard, seigneur de Rions, chevalier, châtelain. — Recette de 45 sous, pour la ferme de la banderie de Chazey. — Composition de 3 sous, payée par Jeannette, fille Moydier, pour injure faite à son mari. — Remplacement des tuyaux en bois de la fontaine du château, réunis bout à bout avec des viroles de fer. — Reconstruction totale du four de Monsieur, en bonnes pierres (*fornacis*). — Dépenses faites à Rossillon par Louis de Savoie, comte de Genève, et par Jean de Savoie, frère du comte, et sa femme, au retour de leur mariage. — Recette de 2 oboles d'or, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Composition de 18 deniers, payée par Jean Gaillard, qui avait maltraité sa femme. — Lettres patentes d'Amédée V, comte de Savoie, qui règle les conditions de la sauve-garde accordée par ses prédécesseurs aux citoyens de Belley, données à Asti, en 1290. — Couverture de la loge, près la grande porte du château. — Dépenses faites à Rossillon par maître Palmieri, physicien du comte, venu pour visiter Pierre de Mures, qui y était tombé malade. — Gages des hommes d'armes servant sous la bannière de Richard de Rumilly et de Henri de Brac, connétables, mis en garnison à Coni, en Piémont.

B. 9396. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1349-1351. — Rossillon. — Compte de Guy Richard. — Remise faite à l'amodiataire du moulin, d'une partie de son fermage, à cause de la mortalité qui a régné. — Liste des feux vacants dans la châtellenie *propter mortalitatem*. — Diminution sur le produit des fermes, résultant de la même cause. — Confiscation des biens de Perronet de Leveins, pour contrats usuraires. — Dans ce compte, 14 compositions seulement sont inscrites. — Liste des habitants de Belley, contribuables du droit de sauvegarde. — Dépenses du comte de Genève et d'Ogier, bâtard de Savoie, à Rossillon. — Gages des hommes d'armes levés dans les châtellenies autour de Belley, et rassemblés dans le voisinage, pour empêcher les évêques de Belley et de Lausanne d'en venir aux mains. — Paiement de 50 sous, pour la part de la châtellenie dans la pension de 10 livres, accordée par le comte Aymon à Marguerite de Chalon. — Réparation du toit de la grande salle du château, qui avait été *perforatum* par l'impétuosité du vent. — Dépenses d'Arnaud, veneur du comte, de ses valets, chevaux et chiens envoyés à Rossillon pour chasser.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9397. (Rouleau.) — Parchemin de 28m40 de long.

1353-1358. — Rossillon. — Compte de Jean Ravaisy, docteur en droit, châtelain. — Recette de 50 sous, pour la ferme de la banderie et de la bâtonnerie de Cheygnieu. — Compte de la recette des biens de Guillaumette, veuve d'Aymon d'Orches, par elle légués au comte. — Recette de 50 florins, donnés par la banque des Lombards de Belley, pour leur cense. — Imposition sur les villages de la châtellenie pour la nouvelle chevalerie du comte. — Ferrures mises à la poterne qui communique du château au village ; aux portes de la chambre basse, de la garde-robe et de la grande salle basse. — Achat, moyennant 10 deniers, d'un couvercle de fer, pour la bouche du four du château. — Gages du châtelain de Pierre-Châtel et de ses hommes, qui furent en l'expédition de Gex, en novembre 1353. — Charroi des pavillons des tentes du comte. — Dépenses, pour la garde à vue de Jean Bernard, de Quirieu, dauphinois, pris vers Dolomieu et envoyé pardevant le Conseil de Chambéry. — Composition de 6 sous, payée par Antoine, fils de Jean, pour avoir mis le feu sur la montagne du comte. — Façon d'une roue et d'un rouet au moulin. — Gages de 10 sous payés à Henri, chapelain du comte, à Rossillon. — Paiement des messes fondées dans l'église du prieuré de Conzieu. — Exécution de Mia, de Contrevoz, condamné à la torture et au fouet, comme incendiaire. — Vaches fournies pour la dépense du comte dans les chevauchées de Vienne et de Sion. — Façon de la « nyle » du moulin blanc ; meule fournie pour le moulin brun, aux moulins de Rossillon. — Dépenses faites au château par M. Robert de Duras. — Gages du châtelain et des hommes d'armes de la châtellenie, venus aux chevauchées de Valbonne, de Faucigny, de Genève et de Gex. — Achat de vaches pour l'armée. — Contrat de la vente faite par le comte Amédée au Chapitre de Belley, de tous les droits qui lui appartiennent sur les hommes dudit Chapitre, dans l'étendue des châtellenies de Rossillon, Chambéry, du Bourget et de la Serrée, estimés la somme de 35 livres viennoises, pour le prix de 750 florins, avec faculté de rachat pendant cinq ans. — Gages des hommes d'armes de la châtellenie, mandés dans la chevauchée contre le comte d'Auxerre.

B. 9398. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1357-1360. — Rossillon. — Compte de Jean Ravaisy, docteur en droit et chevalier. — Recette de 4 pains et 23 tour-

tes dus dans la châtellenie; — de 110 sous, pour la ferme de la bâtonnerie et de la banderie d'Egieu. — Compositions de 4 sous, payée par Jean de Vaux, pour avoir connu charnellement la fille Perronnette Gonfeo; — de 18 deniers, payée par Jean Catinel, qui était en possession des biens de la mère de sa femme, sans licence du châtelain; — de 14 deniers, payée par Jean Laffamour, inculpé d'avoir mis des aulx dans un muid de vin appartenant à son frère. — On refait le « fuel » et la bouche du four de Monsieur avec des pierres noires de Hautecombe. — Gages du châtelain, fixés à 25 florins. — Inféodation des biens de Madame de Dorches, faite par le comte Amédée à Pierre Gerbais, de Belley, son familier (Pont-d'Ain, 13 septembre 1357). — Lettres du même qui concède à Jean Ravaisy, chancelier de Savoie, la faculté de rachat qu'il s'était réservée sur la vente des droits qu'il possédait sur les hommes du Chapitre de Belley (Saint-Genis, 28 septembre 1358). — Remplacement de la barque qui, apportée sur le lac de Pregieu, par ordre du procureur général, pour l'exercice de la juridiction de Monsieur, avait été détruite par les habitants de Virieux, lesquels prétendaient que le lac leur appartenait. — Inféodation des biens situés dans le ressort de la châtellenie de Rossillon, faite par le comte Amédée à Jean Bremenczon, de Seyssel (1359, 14 août); — autre à Pierre Gerbais, des terres de Rothonod, Chazey, Bons, Pugieu, Voilliens, Fesnes, Donalesche, Peyrieu, Cusieu, Marignieu et Billieu, dans la châtellenie de Rossillon (Ripaille, 20 octobre 1359).

B. 9399. (Rouleau.) — Parchemin de 13m75 de long.

1360-1362. — Rossillon. — Compte de Jean Ravaisy. — Recette de 10 sous, pour la ferme de la bâtonnerie et de la banderie de Rossillon et L'Hôpital.— Compositions de 4 sous, payée par Favier, qui avait fait citer des hommes de Rossillon devant l'évêque de Belley; — de 16 deniers, payée par Barral, qui avait levé les filets jetés par Pierre Dorier dans le Suran et pris le poisson. — Construction de la moitié du pont de Perrigny aux frais du comte. — Frais de garde à vue de M. Guy Méat, de Quirieu, détenu dans la croûte (*crota*) du château, par ordre du Conseil. — Dépenses faites par Amédée de Savoie, fils du comte, à Rochefort, où il était tombé malade. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Guard, qui avait fait couler les eaux de sa maison sur son voisin; — de 5 sous, payée par le prieur d'Innimont, qui avait arraché les scellés mis sur une maison par un familier du comte. — Gages de 10 sous, de Thomas de Chabut, chapelain de Rossillon. — Paiement de 25 florins, pour le transport d'Amédée de Savoie de Rochefort à Aix, sous la direction de maître Palmieri, physicien du comte. — Compte de Pierre de Gui, fils et héritier de Jean Ravaisy. — Remplacement de la grande porte d'entrée du château.

B. 9400. (Rouleau.) — Parchemin de 13m50 de long.

1362-1364. — Rossillon. — Compte de Jean Luiset de Latigny, châtelain. — Recette de 12 deniers, pour la ferme des corvées des bœufs et vaches d'attelage. — Composition de 2 sous, payée par Pierre Olard, pour avoir vendu des choses sur lesquelles il n'avait aucun droit. — Vente de pains, à raison de 4 deniers pièce; de tourtes, à 3 deniers; de poupées de chanvre, à 1 denier pièce. — Frais de garde de M. Guy Meat, détenu dans la croûte du château de Rossillon. — Vente de blé, à 16 deniers le setier; de seigle, à 10 deniers; d'avoine, à 4 deniers; de poules, à 10 deniers pièce. — Lettres du comte Amédée VI, qui inféode à Pierre Gerbais tous les droits qu'il possède sur La Balme, Cheygnieu, dépendant des châtellenies de Virieux et de Rossillon (Le Bourget, 6 mai 1363).—Compositions de 2 sous, payée par Jean Gueyna, pour tentative de viol sur la fille Beczon; — de 3 sous, payée par Gontier, qui avait pris certains écrits au sacristain du prieuré d'Innimont. — 140 hommes sont employés à couper le bois pour la reconstruction du château de Rossillon, qui avait été dévoré par un incendie arrivé le dimanche avant le carême 1363. — Paiement des charpentiers qui ont refait la charpente de la grosse tour et de la salle de la chambre du donjon.

B. 9401. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1362-1364-1368 (1). — Rossillon. — Compte de Jean Luiset de Latigny. — Contrat de la cession faite par le comte Amédée VI au Chapitre de Belley, de la valeur de 4 livres 12 sous 11 deniers de redevances. — Complément de la vente faite en 1355, moyennant la somme de 140 florins (Chambéry, 7 mai 1362). — Recette de 6 deniers de redevances dues à La Burbanche, à raison de 1 denier par feu. — Composition de 3 sous, payée par la femme de Jean Moys, qui avait fait faire une double clé du cellier de son mari. — Reconstruction de la grande salle et de la cuisine du château, qui avaient été détruites par l'incendie.—Frais de poursuites et de jugement par le châtelain d'un nommé Bourguignon et de ses complices, accusés d'avoir assassiné et volé le moine d'Innimont, et lesquels furent pendus pour ce fait à Rossillon par le bourreau de Lyon. — Don de 150 florins fait par le comte de Genève à maître Guy, son physicien. — Voyage fait par le châtelain à Saint-Burbande pour un débat avec le comte de Genève, au sujet de l'enlèvement des fourches patibulaires. — Dépenses pour rassembler les hommes d'armes du Bugey et du Valromey, afin de les envoyer à Bourg. — Réparation du pont de Pregnieu, sur le Furand, entre le comte et l'évêque de Belley. — Reconstruc-

(1) Voir la note de la page 164.

tion du four banal de Rossillon. — Dépenses faites à plusieurs reprises, par le comte, à Rossillon, à l'hôtel de Jean Palleat.— La comtesse se fait amener sous bonne garde, Pierre de Clou, arrêté à Lognas. — Mandement du comte Amédée VI, qui exempte Pierre Brenod, son secrétaire, de payer le treizième dû pour la maison qu'il a achetée à Rossillon (Chambéry, 21 juin 1367).

B. 9402. (Rouleau.) — Parchemin de 10m80 de long.

1370-1372. — Rossillon. — Compte de Jean Luiset. — Le revenu des meules qui s'extraient de la côte de Pugieu est nul. — Compositions de 4 sous, payée par François Gibaud, pour certaine insulte sur la personne d'une femme de Saint-Sulpice; — de 7 sous, payée par Thibaut Martinet, qui avait injurié Jean de Longecombe, son seigneur. — Reconstruction du toit du four banal, qui avait été emporté par le vent. — Arrestation faite par le châtelain de douze habitants de Belley, pour contraindre la commune à payer le subside dû au comte pour l'armée. — Composition de 18 deniers, payée par Cotaymbe, de La Burbanche, accusé d'avoir coupé un noyer dans les communaux de Rossillon. — Construction en maçonnerie du « merlo » du donjon. — Etablissement d'une entrave (*compedis seu cept*) au « ratier » (prison) du château, pour y attacher les malfaiteurs. — Salaire de 15 sous au procureur du comte, en Bugey.

B. 9403. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1372-1375. — Rossillon. — Compte de Jean Luiset. — Recette de 22 sous pour la leyde du marché de Rossillon. — Dépenses faites par le comte à Belley, en allant au devant du duc de Berry; — par Amédée de Savoie à Rossillon. — Convocation par le châtelain des nobles du Bugey et de Novalaise, pour se rendre en armes à la chevauchée mandée par le comte en Piémont. — Inféodation faite par le comte à Pierre Gerbais, citoyen de Belley et seigneur de Châteauneuf en Valromey, du château de Cordon et de la paroisse de Collomieu, dépendant de la châtellenie de Rossillon (*Septimum*, 12 février 1373). — Le neveu du meunier paie 4 deniers, pour s'être disputé avec un ribaud. — Jean Farnesi paie 3 sous, pour avoir volé de la farine au moulin de *Charabota*. — L'abbé de Saint-Sulpice, François et Jean de Longecombe, Jean de Rougemont, chevalier, et le châtelain font à Rossillon la répartition du subside accordé par les gens de la châtellenie au comte. — Mandement du comte, qui accorde une somme annuelle de 50 florins à Jean, fils de Pierre de Barbucio et d'Andise, sa veuve, remariée à Jean Luiset, en considération des services de sa mère, laquelle avait été nourrice d'Amédée de Savoie et l'avait gouverné soigneusement et doucement, et cela pour lui faire continuer ses études et lui créer un commerce (Thonon, 6 janvier 1375).

B. 9404. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1375-1378. — Rossillon. — Compte de Jean Luiset. — Recette de 2 sous 6 deniers, pour la ferme du poids public à Rossillon. — Serrures mises au guichet de la porte et à la porte du lardier. — Aumône de 8 sous, faite par la comtesse aux religieuses de Bons et reçue par Ancellise de Saint-André, abbesse. — Voyage du châtelain à Saint-Rambert, par ordre du comte, pour s'enquérir de l'incendie de la Grange Mamier, sise près *Voiragium*. — « Entrage » de 4 deniers, payé par Nicolas Ecoffier, de Rossillon, pour le droit d'ouvrir une fenêtre dans le mur du rempart de Rossillon, afin d'éclairer son ouvroir. — Compositions de 4 deniers, payée par André Huillet, qui avait disposé de raves communes entre lui et son beau-frère (*sororius*); — de 9 deniers, payée par Antoine Moyret, qui avait été trouvé la nuit par le sergent commettant un adultère avec la femme Barra. — Achat et pose de plateaux de noyer dans l'*épicautorium* de la salle basse. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Martin, pour avoir fait mordre une truie par ses chiens; — de 20 florins, infligée par le comte à Pierre Cadot, qui, poursuivi par le procureur fiscal pour certains délits, avait quitté le mandement. — Achat de bois amenés et « desciés » dans la scierie de l'abbaye de Saint-Sulpice, pour la façon des fenêtres et des portes du château. — Construction en pierres du pilier (*pilorium*) de la grande salle. — Déclaration faite au châtelain par Jean Guiord, notaire à Belley, des inféodations et abergements qu'il a reçus dans l'année.

B. 9405. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1378-1380. — Rossillon. — Compte d'Aymon Rigaud, citoyen de Belley, châtelain. — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à Jean Chevillard, du droit de prendre l'eau des moulins de Rossillon, pour l'irrigation de son pré; — de 2 sous, pour la sauve-garde accordée aux habitants de Conzieu. — Composition de 5 deniers, payée par la Catua, qui par sa faute avait occasionné la mort d'une pouliche du curé de Collomieu. — Construction de la charpente des chambres de la grosse tour. — Etablissement de la cheminée de la salle au-dessous. — Façon de quatre tables, de quatre escabeaux et d'un buffet; — de toute la grosse menuiserie des salles et chambres du château. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain de faire rétablir la conduite d'eau du château, et de faire marché pour l'entretien des tuyaux de bois cerclés en fer, avec un charpentier (Morges, 1er avril 1379). — Reconstruction totale du four banal. — Le châte-

lain mentionne que le bailli du Bugey et Jean de La Crouze, secrétaire, venus à Rossillon pour presser le versement du subside accordé gracieusement au comte, y prolongèrent leur séjour, parce que tout le monde étant en moisson, il fallut du temps pour convoquer les syndics.

B. 9406. (Rouleau.) — Parchemin de 27m30 de long.

1380-1382. — Rossillon. — Compte d'Aymon Rigaud. — Recette de 2 sous, pour l'abergement fait à Jean Chevillard, de Rossillon, du droit d'établir un moulin sur le cours du Gord ; — de 25 sous, provenant de la toise des maisons de Rossillon, sur lesquelles on paie 4 livres 10 sous au Chapitre de Belley, pour l'anniversaire fondé par le comte Edouard.— Compositions de 16 deniers, payée par la veuve Hugues Barbier, qui avait administré les biens de sa fille mineure, sans licence et sans inventaire ; — de 8 deniers, payée par Jean Bachin, qui avait mouillé le blé de la dîme de Contrevoz. — On emplâtre de terre blanche et ferme le pourtour de la grande salle. — Achat d'une paire de fers pesant 11 livres, pour enchaîner les prisonniers ; — d'une boîte d'onguent, pour médicamenter un sommier (cheval de charge) du comte ; — de 4 pots de vin, pour laver ses plaies. — Frais de visite du maréchal. — Dépenses faites à Belley, par des hommes d'armes du comte. — Aumône de 1 florin, faite par le comte à une pauvresse. — Charroi à Aix de dix tonneaux de vin de Beaune, envoyés par le duc de Bourgogne au comte de Savoie. — Reconstruction de la grande « bretoiche » du château, qui avait été renversée par le vent.

B. 9407. (Rouleau.) — Parchemin de 15m50 de long.

1375-1380-1381 (1). — Rossillon. — Compte d'Aymon Rigaud, châtelain de Rossillon et de Bons, de la régie des biens situés dans cette châtellenie, saisis sur Pierre Gerbais, et advenus au comte par condamnation prononcée par le Conseil de Savoie. — Recette de céréales à Bons, Contrevoz, La Balme, Cheygnieu, Chazey, Rothonod, Marignieu, Cessieu. — Donation faite par Pierre Gerbais, seigneur de Châteauneuf et de Virieux-le-Grand, à Jeanne Gerbais, sa sœur, femme d'Humbert Jayr, de Belley, d'une rente de 3 setiers de seigle et 25 florins d'or à percevoir sur certains de ses domaines (16 mai 1375).

B. 9408. (Rouleau.) — Parchemin de 12m80 de long.

1382-1383. — Rossillon. — Compte de François de Belmont (*de Bellomonte*), damoiseau, châtelain. — Livraison de 4 setiers de seigle, en outre du froment et de l'argent, donnés à la veuve Guiffred de Platre et à ses enfants, par le prince Amédée de Savoie, pour les indemniser de la perte d'un moulin brûlé et les aider à le rétablir. — Recette de 13 livres 4 sous, pour la garde que doivent tous les habitants de Belley et de ses faubourgs, âgés de plus de 14 ans. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Boissieux, pour avoir recelé un âne volé ; — de 22 deniers, payée par Etiennette, femme de Remat, de Collomieu, pour adultère commis avec le curé du lieu. — Achat, moyennant 36 florins, d'un cheval donné par le comte à Antoine de La Chambre, son écuyer. — Don de 10 florins fait par la comtesse à Guillemette de Verget, ancienne lavandière de son hôtel.

B. 9409. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1383-1385. — Rossillon. — Compte de Petremand Ravaisy, damoiseau, châtelain. — Mandement de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui, considérant la dotation faite à la Chartreuse de Pierre-Châtel des biens saisis sur Pierre Gerbais, assigne sur les revenus de Rossillon les redevances en blé et seigle, accordées par Pierre Gerbais et confirmées par le comte Amédée (Chambéry, 19 octobre 1383). — Recette de 4 sous 10 deniers, pour la garde due par les habitants de Conzieu et de Crapaiot. — Compositions de 4 sous, payée par Pierre Voland, qui avait pris des porcs dans le mandement de Rossillon et les avait conduits à Ambleon, dans la juridiction du prieur de Conzieu ; — de 3 sous, payée par Baudran, qui avait trouvé une cornemuse et ne l'avait pas rendue de suite ; — de 5 sous, payée par Jean Esnepe, qui avait déclaré dans une lettre que sa femme était morte, tandis qu'elle demeurait à Avignon. — Le millier de bardeaux (*scinduli*) de sapin, pour la couverture du château, est payé 4 deniers. — Paiement de 300 florins fait à Amédée de Bellomdère, seigneur de La Palud, par le comte Amédée, pour la dot de sa femme. — Don de 200 florins fait par le comte au châtelain, en récompense de ses bons services. — Transport du pavillon du comte, resté à Saint-Rambert, jusqu'à Chanaz, parce que le comte voulait s'en servir dans son expédition du Valais. — Mandement du comte Amédée VII, qui proroge de quatre ans la pension annuelle faite par son père à Jean de Barbucio, fils de sa nourrice, mais en la réduisant de 50 florins à 25 (Chambéry, 6 février 1384). — Paiement de 100 florins fait à Edouard de Savoie, évêque de Sion, pour la part de la châtellenie dans les 1,050 dus à ce prélat, qui avait engagé pour neuf ans au comte, son neveu, les revenus de son évêché.

B. 9410. (Rouleau.) — Parchemin de 21m80 de long.

1385-1387. — Rossillon. — Compte de Petremand Ravaisy. — Recette de 13 livres 4 sous, pour la garde, perçus sur

(1) Voir la note de la page 164.

les habitants de la ville et de la banlieue de Belley, âgés de plus de 14 ans. — « Entrage » de 18 deniers, payé par Jean Ferrand, de Rossillon, pour le droit d'établir un battoir et une scierie sur le Furand. — Composition de 2 sous 2 deniers, payée par Pierre de La Croix, qui avait eu dispute avec le curé de Rossillon. — Modération de 20 sous, par le comte, de l'amende de 40 sous encourue par Etienne Champagny, pour avoir tué une oie. — Charroi de 10 queues de vin de Tournus, de Rossillon jusqu'à Ripaille. — Dépenses de l'hôtel du comte, à Rossillon. — Dépenses lors du passage de M. de Savin, évêque de Maurienne, et de Jean de Conflet, chevalier, envoyés par le comte en France. — Reconstruction du pont de Perrigny aux frais du comte. — Paiement de 80 florins à Guy Ravaisy, seigneur de Saint-Maurice, pour ses dépenses d'être allé, par ordre du comte, de Turin à Toulouse, vers le duc de Berry; vers le pape et la reine de Sicile. — Gages de 10 sous à Jean Vassalion, chapelain de Rossillon.

B. 9411. (Rouleau.) — Parchemin de 30m50 de long.

1356-1387-1389 (1). — Rossillon. — Compte de Petremand Ravaisy. — Aumône de 3 setiers de seigle faite par le comte à Jobet, de Premeysel, son braconnier (*braconerio*). — Compositions de 9 deniers, payée par Martin Girardet, qui avait arraché les pierres d'un créneau du rempart de Rossillon; — de 6 deniers, payée par Jean Chevillard, qui avait vendu à un particulier la meule de foin qu'il avait promise à un autre. — Abergement fait par le comte de Savoie à Jean Pellat, bourgeois de Rossillon, des moulins et dépendances dudit lieu, pour 10 setiers par moitié blé et seigle de redevance annuelle (2 juillet 1356). — Autre fait par le châtelain à Jean Chevillard, de Contrevoz, du droit d'établir un moulin sur le cours de Gors (24 mars 1380). — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, qui institue Jacquemet Barbier sergent du mandement de Rossillon (Bourg, 12 avril 1385). — Paiement des dépenses faites par le comte et ses gens à Rossillon, chez la veuve Pellat, hôtelière. — Mandement du comte Amédée VII, qui remet à Pierre de Vollin, damoiseau, la moitié de l'amende de 50 francs, à laquelle il avait été condamné par le juge de Bugey, pour dispute et injures proférées dans l'abbaye de Bons (Le Bourget, 26 juin 1389).

B. 9412. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1389-1391. — Rossillon. — Compte de François de Sarravalle, damoiseau, châtelain. — Attestation donnée par Pierre Golier, curé de Yenne, de la mort de Guillaume de La Balme, qui s'était mis sous la garde du comte. — Composition de 9 deniers, payée par Aymont Gay, qui avait porté un cochon crevé derrière la maison de Nicole Barbier. — Recette de 3 deniers, pour l'abergement à Jean Orset, de La Balme, du droit de prendre de l'eau du Furand pour irriguer son pré; — de 6 florins, pour la ferme de la « foresterie » des Joux noires de Roio et de Gerveul, sur Virieux-le-Grand. — Composition de 18 deniers, payée par Jean Guichon, qui n'avait pas révélé l'argent perdu par Madame Ambroisie, religieuse de Bons, et qu'il avait trouvé. — Dépenses faites par Pierre Mention, commissaire du comte, pour vérifier la justesse des balances, poids et étalons (*standalia*), et en juger les contraventions.

B. 9413. (Rouleau.) — Parchemin de 34m de long.

1391-1393. — Rossillon. — Compte de François de Sarravalle. — Recette des redevances de froment dues à Rossillon, Collomieu et Contrevoz. — Composition de 4 deniers, payée par Jean Ampicat, pour avoir détourné le cours du ruisseau de la Truylli. — Recette de 2 oboles d'or sur les habitants de Meyrieu et d'Andert, pour droit de mutation (*mutagium*), à cause de la mort du comte Amédée VII. — Frais d'inhumation des époux Jailland, taillables du comte, décédés sans enfants et dont le comte a eu la succession. — Paiement d'arriéré de solde à Henri de Lornay et à d'autres gens d'armes, pour la chevauchée faite en 1387 par le comte, contre Théodule de Montbellet, marquis de Montferrat, et *Tuchinos Canapicii* et de Verceil. — Lettres de la comtesse Bonne de Bourbon, qui, sur la demande des habitants de Rossillon, règle le tarif du droit du four banal (Chambéry, 5 janvier 1392). — Composition de 6 deniers, payée par Guillaume Rafin, qui avait battu la fille de sa femme. — Etablissement de 175 toises de tuyaux de sapin, pour amener l'eau de la fontaine Gotelan dans un bassin au milieu du château, moyennant la somme de 23 sous tournois; ces tuyaux, ferrés au moyen d'un *tareyro*, étaient réunis par trois douzaines de viroles en fer. — Reconstruction totale du four banal.

B. 9414. (Rouleau.) — Parchemin de 34m70 de long.

1393-1395. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de François de Sarravalle. — Recette de 3 setiers de froment, pour la gerberie de Rossillon. — Lettres de Bonne de Bourbon, régente de Savoie, qui, sur la requête des habitants d'Arandat, les distrait de la châtellenie de Saint-Rambert, à laquelle ils avaient été unis par son mari, et les annexe à celle de Rossillon (17 février 1393). — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui règle les droits de perception du fermier du four banal de Rossillon (Bagé, 21 avril 1395). — Compositions de 15 sous, payée par des hommes de Bons, qui avaient fait paître leurs

(1) Voir la note de la page 164.

chevaux dans le pré du curé de Pugieu; — de 3 florins, payée par Jean Chonel et Pierre du Bief, qui avaient fait évader leur sœur et femme détenue au château de Rossillon, et l'avaient conduite hors de Savoie; — de 7 deniers, payée par Jean Curtil, qui n'avait pas suivi la bannière du comte, sur l'ordre du bailli. — Recette de 700 florins des habitants du mandement, pour se racheter de l'office de la châtellenie. — Mandement de la comtesse Bonne de Bourbon, pour le remboursement des 600 florins prêtés à son mari par Humbert de Coiiia, châtelain de Saint-Genis (Chambéry, 7 mai 1393). — Autre du comte Amédée VIII, pour le paiement des 200 francs d'or donnés par son père et sa mère à son médecin, maître Luquin Pascal, docteur physicien (Pérouges, 18 juillet 1394). — Autre qui, sur la supplique des bourgeois de Rossillon, ordonne que le chauffage du four sera fait désormais par le châtelain. — Reconstruction d'une « bretoiche » sur le rempart du côté de la ville, laquelle avait été renversée par le vent.

B. 9415. (Rouleau.) — Parchemin de 28m de long.

1395-1397. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guigon Ravaisy, seigneur de Saint-Maurice, châtelain. — Recette de 5 setiers de froment, pour l'abergement des moulins de Rossillon; — de 1 denier viennois, pour l'abergement fait à Guigon, curé de Pugieu, du droit d'irriguer le pré de Tinerel avec l'eau du Furand. — Compositions de 2 sous 10 deniers, payée par Jean Beguet, pour avoir malicieusement fait tomber Jean Ravier; — de 16 deniers, payée par Monet, qui avait accusé le familier de la cour de Rossillon, d'avoir pris sa chatte dans sa maison. — Pierre Pollet paie une composition de 3 florins, pour avoir commis un adultère avec Bertholete, dite la Filleule, et Pierre Barmet, accusé du même fait avec la même, n'en paie qu'une de 7 sous; ils avaient huit complices; — de 15 sous, payée par Etienne Meunier, de Rossillon, qui avait déclaré que sa femme défunte avait mené une mauvaise vie, et qu'il poursuivrait toutes les prostituées qu'il découvrirait. — Réparation de l'étable près du donjon, du grenier du château et d'une ouverture de la muraille par laquelle on pouvait s'introduire dans le château. — Paiement de 520 florins, dus par le comte à Jean Mabillon, de Saint-Genis. — Mandement du comte Amédée VIII, qui assigne, sur les revenus de Rossillon, le remboursement au châtelain d'une somme de 400 florins par lui avancée à Antoine de Mari, châtelain d'Aiguebelle, qui les lui avait prêtés (Bourg, 11 septembre 1395).

B. 9416. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1397-1398. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guigon Ravaisy. — Recette de 37 setiers d'avoine, pour les redevances de l'avenerie et de la maréchalerie de Rossillon, levées sur les feux et ceux tenant bêtes de somme. — Livraison de 75 livres de cire à Pierre Dompierre, apothicaire et receveur des cires et épiceries du comte. — Composition de 3 deniers, payée par Catherine Guenier, qui, malgré la défense, avait lavé son linge dans le Furand, vers l'abattoir. — Allocation faite au châtelain, qui avait accompagné le comte et Monsieur Ode en France, et qui avait reçu la bâtarde de Savoie à Rossillon. — Achat de 2 aunes 1/4 de drap *cotonatine*, à 8 deniers l'aune, pour mettre sur le bureau du receveur. — Don de 120 francs fait par le comte à Jean Claux, son écuyer, pour sa rançon dans la nouvelle guerre du prince d'Achaïe.

B. 9417. (Rouleau.) — Parchemin de 14m55 de long.

1398-1399. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt, damoiseau, châtelain. — Recette de 41 quartaux d'avoine dus par les habitants de Marchamps, Cirins et Vercray, pour la garde; — de 20 sous, pour la confirmation au prieur de la Chartreuse de Portes, de l'acquisition par lui faite de Jean de Montbrun, damoiseau, de plusieurs lacs, à L'Hôpital, châtellenie de Rossillon. — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Millod, qui avait caché une faux; — de 20 sous (remise de moitié par le comte de Savoie), prononcée contre Pierre Girard, qui avait remis à sa place la porte de sa maison, que le familier de la cour avait enlevée. — Vente de froment, à 13 deniers le setier; de seigle, à 8 deniers; d'avoine, à 4 deniers; de poules, à 1 obole et demi-quart de denier pièce; de poulets, à 5 deniers pièce.

B. 9418. (Rouleau.) — Parchemin de 50m80 de long.

1399-1400. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de redevances en céréales, à Rossillon, Contrevoz, Collomieu, Saint-Germain, Ceyssieu, Brognin, Asprenin, Merinol, Meyrieux, Montbresieu, Gevrin, Vollins, Pugieu, Condon, Andert, Egieu, Arnizieu, La Balme, Cheygnieu, Ambléon, Eyssieu, Vercray, Marchamp, Saint-Martin, Ordonnax, Nievroz, Conzieu, Mormin, Virieux, Vougni. — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Jeannin, qui avait battu le chien du curé de Rossillon; — de 6 deniers, payée par Jean de Dergil, qui avait refusé de la vieille monnaie du comte; — de 12 deniers, payée par les femmes d'Arandas, qui, malgré la défense, avaient lavé dans la fontaine; — de 12 deniers, payée par Jean Martel, qui avait tué le chat de Jean de Pierre. — Don de 10 florins, fait par le comte au bâtard de Sauchier, portier de l'hôtel. — Procès criminel fait à Boniface Bochard et ses complices, qui avaient envahi les domaines de l'évêque de Belley à main armée et y avaient causé de grands dommages. — Contrat d'échange entre le comte Amédée VIII et la Char-

treuse de Portes, laquelle abandonne au comte ce qui lui appartient sur Arandas, et obtient en échange la pleine propriété du lac de Gleyron (15 avril 1400).

B. 9419. (Rouleau.) — Parchemin de 19m70 de long.

1402-1403. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 2 setiers de seigle de redevances, dues dans la châtellenie pour la brennerie ; — de 6 bichets d'avoine, dus à Ordonnaz pour l'affouage et la garde. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui aberge et institue Humbert, notaire, clerc de la cour de Rossillon, moyennant 2 florins de redevance annuelle (Rossillon, 15 août 1402). — Composition de 7 florins, payée par Jean Ficon et chacun de ses complices, pour viol de Jeannette Genevois. — Dépenses faites à Rossillon, par Bonne et Jeanne de Savoie, sœurs du comte ; — par les gens du comte, qui conduisaient le corps de la comtesse Bonne de Bourbon au monastère de Hautecombe. — Gages de 10 sous à Pierre Grillat, chapelain de Rossillon.

B. 9420. (Rouleau.) — Parchemin de 36m65 de long.

1403-1405. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — 2 bassins ou 3 gerbes comptent pour 1 bichette ; 2 bichettes pour 1 « sestale », et 6 « sestales » pour 1 setier. — Recette de 2 setiers d'avoine, pour la garde de Saint-Martin, Necuday, Borbollion, Champdossin, Belmont et Grandmont. — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à Jean Cavillon, de La Balme, du droit de prendre l'eau du bief d'Effurnens, pour l'irrigation de son pré ; — de 1 denier, pour l'abergement fait à Jean Jeannette, de La Burbanche, du droit de prendre l'eau du Furand pour irriguer son pré. — Compositions de 9 deniers, payée par la servante du prieur d'Ordonnaz, qui avait pris au foulon un drap qui n'était pas le sien ; — de 3 florins, payée par Perronet Bejard, qui avait injurié un prisonnier ; — de 9 écus d'or, infligée à Pierre Châlon et à Etienne Guillard, qui avaient arrêté la bannière du sire de Saint-Germain, levée pour le service du comte ; — de 50 florins, infligée aux habitants de la châtellenie, qui, levés contre le gouverneur du Dauphiné, se livrèrent au pillage. — Remise faite par le comte à Philippe de La Croix, son homme lige, de la moitié des 30 livres d'amende, à laquelle il avait été condamné, pour avoir gardé, au temps de la mort de son frère Pierre, une paire de forces pour tondre les draps, et 2 écus d'or dont il paya les funérailles. — Reconstruction du pont de Perrignieu, sur le Furand.

B. 9421. (Rouleau.) — Parchemin de 27m25 de long.

1405-1406. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Aumône de 8 bichettes de froment et de seigle, faite par le comte aux enfants Gay, de Rossillon. — Recette de 7 boisseaux de froment, pour la ferme du moulin de Cupho, sous Chemillieu, délaissé au comte par l'abbé de Saint-Sulpice. — Compositions de 3 sous, payée par Jean Quatrand, qui avait touché du doigt Annette, fille Beguet, et l'avait poursuivie pour la violer ; — de 18 deniers, payée par Guillemette, servante d'Escoffier, qui avait couché avec dom Pierre Grolier. — Gages de 20 florins à dom Gérard Ubignard, curé de Rossillon, constitué par le comte chapelain de la chapelle de Conzieu. — Ordre du comte de Savoie au châtelain, de se rendre en armes vers le bailli de Bugey, afin de faire lever le siége de la forteresse de « Manie », mis par ceux de Bussy.

B. 9422. (Rouleau.) — Parchemin de 37m90 de long.

1406-1408. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Composition de 3 florins, payée par Guillet, qui avait diffamé Jean Munier, notaire, au sujet d'un acte. — Réparations faites à la couverture du lardier. — Remise de 6 florins au châtelain pour la ferme des Joux-Noires de Virieux-le-Grand, attendu que Louis de Savoie, prince d'Achaïe, seigneur de Virieux, prétend que ces Joux lui appartiennent. — Recette de 15 setiers d'avoine, levés dans la châtellenie, pour la maréchalerie perpétuelle. — Composition de 6 deniers, payée par Furby, qui avait vendu des vaches qui ne lui appartenaient pas. — Reconstruction du plancher de la chambre neuve du comte.

B. 9423. (Rouleau.) — Parchemin de 19m70 de long.

1408-1409. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 4 bichettes d'orge du revenu de la tâche des terres de Cheygnieu et de L'Hôpital ; — de 94 livres de cire dues dans la châtellenie pour la garde ; — de 6 deniers, pour l'abergement fait à Hugues Mercier, de Pugieu, des ruisseaux de Beaumarchis et du Prince. — Compositions de 3 florins, payée par Thomas du Four, homme du comte, qui avait fait hommage aux enfants d'Aymon Rigault ; — de 10 florins, payée par une longue liste d'individus, pour défaut de réparation des chemins. — Versement de 300 florins à Jean Lyobard, clerc des dépenses de l'hôtel de la comtesse.

B. 9424. (Rouleau.) — Parchemin de 20m75 de long.

1409-1410. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — La ville de *Bellidivisum*, qui avait reçu en 1336 des priviléges du Dauphin, ayant été brûlée dans la guerre entre lui et le comte de Savoie, ce dernier, qui en était devenu le maître, autorisa ses habitants, en 1358, à se fixer à Lompnaz et y transféra leurs priviléges. — Recette de cire à

Saint-Martin et à Vollins, pour la garde. — Composition de 13 deniers, payée par Etienne Guillot, dont le fils avait menti. — Reconstruction de l'*episcotorium* (foyère) de la salle basse du château. — Achat de deux meules neuves, pour le moulin de Cupho.

B. 9425. (Rouleau.) — Parchemin de 36m90 de long.

1410-1412. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 30 livres de cire des habitants d'Arandas, pour la garde ; — de 1 denier, pour l'abergement fait à Jean Cavillon, du droit d'établir un foulon et un battoir sur le Furand, à Rossillon. — Compositions de 12 florins, payée par le prieur d'Innimont, qui avait usurpé des terres du comte ; — de 9 deniers, payée par Boissier, qui avait fait un réservoir dans le Furand ; — de 4 deniers, payée par Etienne Vialis, qui n'avait point fait d'inventaire après la mort de son père. — Mandement du comte Amédée VIII, pour faire réparer sa chapelle de Conzieu (Chambéry, 13 avril 1410). — Composition de 4 deniers, payée par Jean Humbert, qui avait négligé de se faire investir d'une terre à lui livrée par la commune d'Arandas. — Charroi d'une pièce de vin de Beaune, envoyée par le comte à Madame Blanche de Genève, dame d'Arles.

B. 9426. (Rouleau.) — Parchemin de 28m50 de long.

1412-1413. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Mention que les moulins d'Ordonnaz, brûlés au temps des guerres, n'ont point été reconstruits. — Recette de poules et poulets de redevances perçues dans la châtellenie ; — de 1 denier, pour l'abergement fait à Perronet Bérard, d'un ancien chemin derrière la ville de Rossillon ; — de 1 denier, pour l'abergement fait à Antoine de Grunie, d'une friche, au Mortier, sur Rossillon. — Compositions de 4 florins, payée par Martin Tète, qui s'était évadé de la prison ; — de 6 deniers, payée par Jean Molard, pour avoir loué son fils à deux personnes à la fois ; — de 5 deniers, payée par Amédée Berthet, qui avait mis en gage un jambon de porc du prieur d'Ordonnaz. — Réparation de la coiffe de la tour de la grande porte. — Réparations de chaudrons, d'écuelles et plateaux d'étain de la cuisine du comte.

B. 9427. (Rouleau.) — Parchemin de 22m75 de long.

1413-1414. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 1 livre de poivre, due par Pierre de l'Ile, pour le moulin de la tour ; — de 12 sous viennois de Jean Girard, pour l'abergement du cours d'eau de Collomieu, depuis le moulin sous Charmaz, afin d'y établir un moulin batteur et foulon. — Compositions de 12 florins, infligée à Jacques Crot et à ses complices, pour avoir battu un prêtre ; — de 9 gros, payée par les décimateurs de Revolliaz, qui avaient adjugé la dîme à deux individus. — Paiement de 3 florins, pour les dépenses des bœufs et moutons qu'on menait en Piémont, pour le « charnage » de l'hôtel du comte.

B. 9428. (Rouleau.) — Parchemin de 21m90 de long.

1414-1415. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de vin de redevance à Brognins, Montbresieu, Condon, Andert, Bressieu et Vollins. — Compositions de 2 florins, payée par Vincent Cret et Jean Bouvier, qui avaient tu la rixe sanglante qu'ils avaient eue ensemble ; — de même somme, payée par Henri Pulet, pour maraudage de noix ; — de 9 deniers, payée par Jean Catirod, qui avait menacé le curé d'Arandas ; — de 9 deniers, payée par Monet-Guet, qui avait jeté une écuelle de brouet à la figure d'Antoine Pornier. — Rémission d'amendes à des hommes condamnés, pour n'avoir pas suivi la bannière du comte devant le château de Grandmont. — Couverture en laves de la chapelle de Conzieu. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue Pierre Chevillard, prêtre du diocèse de Belley, chapelain de la chapelle de Rossillon (Annecy, 3 avril 1414).

B. 9429. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1415-1416. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de pains et tourtes des redevances dues dans la châtellenie ; — de 20 deniers, pour le treizième du prix d'une maison, à Rossillon, achetée 20 florins par Antoine de Gaigne. — Compositions de 6 florins, payée par Barthélemy Nicart et Marguerite, fille Froment, pour injures réciproques, insultes envers Marguerite Alise, maîtresse de Barthélemy, et parjures commis par l'un et par l'autre ; — de 3 florins, payée par Pierre de Mirivolle, pour rébellion envers les officiers du comte, et pour avoir battu des noyers saisis ; — de 4 deniers, payée par Jean Guonet, qui avait voulu enlever Jeanne Ravier. — Remplacement de la porte au-dessus du ratier du château. — Charroi d'un convoi de vin de Mâcon, envoyé à Aix pour la dépense de l'hôtel du comte.

B. 9430. (Rouleau.) — Parchemin de 25m35 de long.

1416-1417. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Pierre Burdin, de Chancignieux, paroisse d'Arandas, du cours d'eau del Truys, pour irriguer son pré ; — de 30 florins, pour l'« entrage » de l'abergement du moulin de Cupho, fait à Pierre Bouvier ; — de foin, chanvre et main-d'œuvre, dus

dans la châtellenie. — Composition de 18 deniers, payée par Jean Semaine, qui avait volé le curé d'Innimont. — Visite par Pierre Brassior, maître des œuvres de charpenterie du duc, des réparations à faire au château de Rossillon. — Il reçoit 20 deniers pour ses dépens, ceux d'un clerc et de deux chevaux, pendant deux jours. — Ferrement de la grande porte d'entrée. — Couverture de la tour au-dessus du cellier.

B. 9431. (Rouleau.) — Parchemin de 23m75 de long.

1416-1417-1418 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Abergement du moulin de Cupho en Valromey, situé sur la rivière de Chemillieu, fait par le châtelain à Pierre Bouvier (26 juillet 1416). — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à Jean de La Porte, de Rossillon, d'une friche au Dorey du Fyns ; — de 4 deniers, pour l'abergement fait aux consorts du bief de La Balme, d'une friche en Mormeloz ; — de 15 sous, pour la conduite des vendanges dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 gros, payée par Pierre Bobier, qui s'était immiscé dans l'office de magistrat ; — de 2 florins, payée par Monnet Raymond, qui avait débauché les veneurs du duc.

B. 9432. (Rouleau.) — Parchemin de 21m75 de long.

1418-1419. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillame de La Forêt. — Livraison de 78 livres de cire, pour la dépense de l'hôtel de la duchesse à Rumilly. — Recette de 2 oboles d'or, pour la garde due à Meyrieux et à Andert. — Compositions de 9 deniers, payée par Jacques Barbier, qui avait donné son âme au diable ; — de 3 florins, payée par Etienne Dubief, qui s'était parjuré. — Charroi de 25 queues de vin, achetées à Mâcon et transportées à Chambéry, pour la dépense de l'hôtel du duc. — Réparation de la charpente du four banal.

B. 9433. (Rouleau.) — Parchemin de 42m de long.

1419-1421. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — La cense des juifs est inscrite pour mémoire. — Recette de 6 florins, pour la ferme du four banal. — Compositions de 5 florins, payée par Jean Gaufred et Jean Bertat, accusés de s'être pris par la gorge ; — de 6 deniers, payée par Antoine Grosset, pour avoir rompu un marché de charroi ; — de 18 deniers, payée par Etienne Falsit et ses complices, qui avaient transporté le pressoir de Jean Clerc d'un lieu à un autre. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement d'une friche, fait à Jean Titard, de Rossillon.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9434. (Rouleau.) — Parchemin de 21m40 de long.

1421-1422. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 21 florins, pour la ferme de la bannerie de Saint-Germain-de-Collomieu ; — de 14 sous, pour les suffertes d'hommages arrivées dans la châtellenie. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Betard, pour une rixe avec ses frères ; — de 9 deniers, payée par les frères Arpin, qui avaient pris possession des biens de leur neveu. — — On ne tient pas d'assises à Rossillon, à cause de l'épidémie, et cette cause motive une déduction sur le bail du four banal. — Versement de 200 florins à Jean Lyobard, clerc des dépenses de l'hôtel du duc.

B. 9435. (Rouleau.) — Parchemin de 35m de long.

1422-1423. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Jean de Villa, d'une friche sur le territoire de Nivolet, près la fontaine de la Chamaz ; — de 4 deniers, pour celui fait à Pierre Barthélemy et à Jean Carret, forgeron de Rossillon, d'établir deux roues et deux biefs (escheys) sur la rivière du Furand ; — de 3 deniers, pour l'abergement fait aux frères Perret, des eaux du ruisseau de Tacunet et de tous ceux du territoire d'Apregnins, pour l'irrigation de leurs prés ; — de 1 denier, pour l'abergement fait à Pierre Claude, de la rivière de Callons à Connant, et du droit d'y établir un foulon ; — de 1 denier, pour celui fait à Jean Rabulet, de la fontaine sortant du prieuré d'Ordonnaz, pour l'irrigation de son pré ; — de 1 denier, pour celui fait à Amédée Bertet, des eaux des chemins d'Ordonnaz, pour le même objet. — Compositions de 4 sous, payée par Pierre Gayet, d'Ordonnaz, pour avoir quitté la Savoie et être allé en Dauphiné ; — de 18 sous, payée par Amédée de Tignay, qui avait nié être le créancier du curé de Rossillon ; — de 3 florins, payée par Guillaume Perret, qui avait brisé la roue établie par Jean Carrat ; — de 13 deniers, payée par Pierre Guillemier, qui avait clos son pré, nonobstant les statuts d'Ordonnaz ; — de 10 deniers, payée par Jean Latrard, qui avait fait un pet (*bombum*), en « contemption » des sergents. — Réparations faites au four banal, qui tombait en ruine.

B. 9436. (Rouleau.) — Parchemin de 27m60 de long.

1423-1424. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Livraison de 131 livres de cire à Humbert Josset, apothicaire de l'hôtel du duc. — Recette de 4 deniers, pour l'abergement fait à Jean Aignay, d'Egieu, d'une friche sur la fontaine du Trembloz ; — de 2 deniers, pour

l'abergement fait à Jean Maria, d'Ordonnaz, d'un terrain en les Pechières; — de 2 deniers, pour l'abergement fait à la veuve Bertin, d'Arnisy, du droit de prendre l'eau du bief des Canaux, pour irriguer ses prés; — de 23 florins, pour la ferme de la banderie et de la bannerie de Bugey et Contrevoz. — Compositions de 2 florins, payée par Jean Billod, qui s'était approprié deux chênes appartenant à l'abbesse de Bons; — de 13 deniers, payée par Jean Falsit, qui avait frappé une vache; — de 9 deniers, payée par la servante (*femina*) du prieur d'Ordonnaz, pour fornication avec ledit prieur. — Réparations faites au château dans la chambre du four, à celle au-dessus de la porte qui mène au donjon, et exécutées sous la direction de Nicolet Robert, maître des œuvres du duc.

B. 9437. (Rouleau.) — Parchemin de 30m75 de long.

1424-1425. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Jean Quarrat, bourgeois de Rossillon, de la rivière du Furand; — de 12 florins, pour la ferme de la banderie et de la bâtonnerie de Rossillon, La Burbanche et Egieu. — Compositions de 3 deniers, payée par Gerard Chalo, qui avait fait des *malotas* pour prendre des loups, sans licence du duc; — de 18 deniers, payée par la femme Vialis, inculpée de *virum ejus per testiculos arripuisse*. — Remise faite par le duc, à la prière de la princesse d'Achaïe, d'une partie de l'amende de 20 florins encourue par Claude Dardosset, pour crime de viol. — Composition de 6 deniers, payée par la femme Boissière, qui avait dit à deux individus : « Je puis asit bien alar à Valeney comme vous qui ley estes eus tiriés à la corda. » — Reconstruction de la « bretoiche » au-dessus de la tour du Ratier. — Commission donnée à Pierre Thomaiset, bouteiller du duc, d'aller à Mâcon acheter du vin pour l'hôtel.

B. 9438. (Rouleau.) — Parchemin de 28m90 de long.

1425-1426. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt, reçu devant Jean Servage, docteur en lois, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui reçoit sous sa garde maître André de Léopordi, citoyen de Venise, physicien, demeurant à Belley, moyennant une redevance annuelle de 1 livre de poivre (Lagnieu, 24 avril 1425). — Livraison de 220 poules, pour la dépense de l'hôtel du duc, à Rossillon, en janvier 1425. — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à André Bernard, de Rossillon, d'une « toppe » sous les bois communs, près le Pré-Neuf; — de 1 denier, pour l'abergement fait aux frères Agnès, d'Egieu, du cours d'eau de Cheval et d'une pièce contiguë; — de 65 sous, pour la ferme des corvées de bœufs et vaches de trait. — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Revot, qui avait fait moudre à un autre moulin qu'à celui du duc; — de 18 deniers, payée par la veuve Vita, qui avait été trouvée dans les franchises de l'abbaye de Saint-Sulpice commettant un sacrilége avec un certain Rendut. — Aumône de 12 deniers, faite par le duc à Jean Burlient, de Tart, dont la maison et les biens avaient été détruits par le feu.

B. 9439. (Rouleau.) — Parchemin de 29m de long.

1426-1427. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Abergements faits par le châtelain à Girard, de Nivolet, d'une pièce de terre audit lieu (14 avril 1426); — à François Girardin, d'Egieu, d'une terre en la Combe de Charrue (21 octobre 1426). — Recette de 3 sous, pour le produit des corvées dues à Mornion et Bollins. — Compositions, payée par plusieurs particuliers, pour défaut de réparation des chemins; — de 9 deniers, payée par la femme Chemillard, qui avait dit à la femme de Villi : « Très vil ribauda, va vers le bollier de qui tu as eu ta fille; » — de 3 florins, infligée à la Mallieta, qui avait forniqué avec le sacristain de Conzieu. — Reconstruction de la coiffe de la tour du Ratier. — Versement de 200 florins à Guigon Maréchal, trésorier général de Savoie.

B. 9440. (Rouleau.) — Parchemin de 28m95 de long.

1321-1427-1428 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Munier, d'Ordonnaz, d'une pièce de bois sur la montagne audit lieu (17 juillet 1427). — Recette de 2 florins, pour la ferme de la clergie de la cour de Rossillon. — Compositions de 3 florins, payée par Antoine de Cuer, pour tentative de viol sur la femme Blanchet; — de 12 deniers, payée par Jean Carrat, qui avait dit que tous ceux qui avaient estimé la maison de M. M. étaient des chats; — de 18 deniers, payée par André de Gorgin, qui, avec deux complices, avait enlevé une pierre appelée Va, placée près de la sépulture des parents d'Antoine Pormin; — de 6 deniers, payée par Henri Brunat, qui avait fait arracher une herbe appelée « flot » aux filles Brunet. — Plusieurs individus sont condamnés à l'amende, pour avoir diverti le cours de la fontaine d'Apregnins. — Inféodation faite par Amédée V, comte de Savoie, à Pierre de Longecombe, chevalier, de tout ce qui lui appartient sur le territoire dudit lieu (Belley, 17 septembre 1321). — Paiement des gages de Pierre de Villette et de ses cinq lances pour les chevauchées faites en Piémont, à Verceil et au duché de Milan.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9441. (Rouleau.) — Parchemin de 26m65 de long.

1393-1428-1429 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Lettres de garde accordées par Amédée VIII, comte de Savoie, à Jean Poncet, d'Eyns, et à Etienne-Laurent, de Bossion (Bourg en Bresse, 6 novembre 1393). — Abergements faits par le châtelain à Philippe Agnet, d'Egieu, d'une terre en Montpellat (21 avril 1422); — à Pierre Godard, d'une pièce en bois au Molard-de-Quertelle, sur la montagne de Rossillon (4 juin 1428); — à Jean Volet, d'une pièce de bois entre La Burbanche et L'Hôpital (2 février 1429). — Compositions de 6 deniers, payée par Hugues Ampuat, qui avait jeté une bouteille à la figure de Jean Pommier; — de 4 deniers, payée par Jean Chatein, qui avait dit en présence du châtelain : « Je me tolo à Dieu et rendonz au diabloz. »

B. 9442. (Rouleau.) — Parchemin de 35m de long.

1429-1430. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Abergements faits par le châtelain à Jean Catet, de La Burbanche, d'une pièce de bois à Leytreys-du-Les (18 avril 1429); — à Amédée Pommier, de Cheygnieu, d'une pièce de bois au-dessus de la roche de la Guillotière (24 mars 1429). — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à François Castin, de Rossillon, de l'eau de la fontaine de Lons, à Contrevoz. — Le pâturage du mont de Fayet ne rapporte plus rien. — Compositions de 18 deniers, payée par Amédée de Tart, qui avait dit : « Dyavole ayda moy; » — de 11 deniers, payée par la femme Humbert *pro blamatione;* — de 9 deniers, payée par Jean Gretain, pour avoir brisé la porte du curé d'Arandas; — de 4 deniers, payée par Antoine Chrétien, d'Apregnins, qui, nonobstant la défense, avait reçu le barbier de Chambéry, où régnait la maladie; — de 13 deniers, payée par Pierre Golut, qui avait dit au vice-châtelain qu'il avait vendu la mort de son père. — Reconstruction du toit du four banal renversé par un ouragan.

B. 9443. (Rouleau.) — Parchemin de 23m70 de long.

1430-1431. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Jean Bongain, d'un certain cours d'eau. — La paisson de la montagne de L'Hôpital ne produit aucun revenu. — Compositions de 4 deniers, payée par Guionet Cordat, pour une fausse dénonciation contre son frère; — de 9 gros, payée par Pierre Juglaire, qui avait dit traîtreusement qu'il aimerait mieux servir en guerre avec tout autre seigneur que le duc de Savoie; — de 3 deniers, infligée à un chevrier qui avait mené ses bêtes dans un champ de raves; — de 2 florins, infligée à Girard Cuissel, qui avait dit à Amédée de Cort, sergent ducal, qui l'assignait : « Je ne te, ne le châtelain, ne le clerc de le Cort blande pas ezo, » *culum ejus dicto servienti monstrando;* — de 6 gros, payée par Guite, de Condon, pour avoir dit à la femme Alliot . « Putain du moine de Bons; » — de 11 florins, payée par Broiset Charnet et Jean, chapelain de l'église de Bons, le premier pour avoir pris la veuve Billioz par les mains et les bras, l'avoir embrassée, renversée et essayé de la violer, pendant que son complice la tenait par la tête et lui fermait la bouche avec les mains; — de 2 florins, payée par Jean Berthet, qui avait amené ses bestiaux malades aux pâturages communs, nonobstant les défenses.

B. 9444. (Rouleau.) — Parchemin de 21m10 de long.

1431-1432. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 30 florins, pour la ferme de la banderie et de la bâtonnerie de Bons. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, qui, pour couvrir les dépenses faites par l'armée assemblée par Amédée de Savoie, prince de Piémont, pour le service du roi des Romains, vend le péage et la leyde de Rossillon à Pierre Fèvre, bourgeois dudit lieu, pour la somme de 100 francs (Chambéry, 3 avril 1431). — Composition de 11 florins, payée par Pierre de La Pierre, pour tentative de viol sur Antoinette, femme Robin, laquelle en paie une de même somme, pour avoir maltraité *atrociter* ledit Pierre de La Pierre. — Gages de 20 florins à Jean de Rierefour, chapelain de Conzieu. — Vente de blé, à 3 deniers 3/4 la bichette; de seigle, à 2 deniers; d'avoine, à 3/4 de denier; de cire, à 2 deniers la livre; de poivre, à 5 deniers la livre; de vin, à 6 deniers le setier.

B. 9445. (Rouleau.) — Parchemin de 21m50 de long.

1430-1432-1433 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Claude de Saix, seigneur de Rivoire et président de la Chambre des comptes, rappelle qu'une ordonnance du 7 janvier 1433 défend à tous officiers ou receveurs d'exécuter toutes lettres relatives aux domaines avant leur vérification à la Chambre des comptes. — Abergements faits par le châtelain à Jean Bongain, bourgeois de Rossillon, du droit de prendre l'eau de la rivière du Furand, pour l'irrigation de son pré (1er avril 1430); — à Pierre de Villé, de Nivolet, d'un essart situé en Lichères (3 octobre 1432). — Recette de 3 sous, pour l'abergement fait à Claude de La Pierre,

(1) Voir la note de la page 164.

(1) Voir la note de la page 164.

d'Ordonnaz, de trois meix convertis en prés; — de 10 deniers, montant du fagot de bois dû par chaque feu de La Burbanche. — Compositions de 3 florins, payée par Pierre Berga, accusé d'avoir dit à la femme Humbert Bouvier : *Puta ribauda, unus currus non portaret testiculos qui certaverunt in culo tuo;* — de 9 deniers, payée par Pierre Burdin, qui avait dit à Antoine Guichard qu'il n'était point de la communauté d'Arandas; — de 4 deniers, payée par Pierre Grillard, qui avait dit « puta lieyssy » à sa mère. — Reconstruction du pont de Perrignieu, sur le Furand.

B. 9446. (Rouleau.)— Parchemin de 25m90 de long.

1432-1433-1434 (1).— Rossillon et Ordonnaz.— Compte de Guillaume de La Forêt. — Nouvel abergement du moulin de Cupho en Valromey, fait par le châtelain à Pierre Sarrazin (8 mars 1434), sur l'ordre de la Chambre des comptes; — fait à Claude de La Pierre, d'Ordonnaz, d'un emplacement situé hors de la porte de Villeneuve d'Ordonnaz (30 juin 1432). — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue Pierre Fabry, gendre de Humbert Bonet, titulaire scribe de la cour du mandement à Rossillon (Annecy, 11 mai 1433). — Jean Bâtard paie 6 deniers, pour avoir dit à Jean Carat : « Bâtard avoutre, tu as mangé mon buef gras; » et celui-ci 4 deniers, pour lui avoir répondu : « Je ne doy pas le poytron de ta mère. » — Reconstruction du toit et du degré de la tour du Ratier ou de la prison, dite aussi Bernagat. — Construction d'un pilori de bois dans l'intérieur de la ville de Rossillon; la dépense monte à 7 florins.

B. 9447. (Rouleau.) — Parchemin de 24m70 de long.

1434-1435. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Le revenu des meules qui se tirent de la côte de Pugieu est toujours improductif. — Recette de 2 sous 6 deniers, pour la ferme du poids public de Rossillon; — de 8 deniers, pour les lods d'un demi-journal de terre acheté 4 florins.— Composition de 9 deniers, payée par Pierre de Pommier, qui avait dit à Jean de La Forêt, vice-châtelain : « Vous ferés chevrota los gros. » — Injonction au châtelain d'affermer la chasse aux lièvres et aux perdrix. — Construction de la « banche » (auditoire) de la cour de Rossillon, sur un terrain acquis de Bongain; cette « banche », avec une petite chambre secrète (retrait), doit avoir 4 toises de haut et 1 toise 1/2 de long et de large; la couverture est en charpente. La dépense s'élève à 38 florins. — Dépenses pour la garde et le transfert à Chambéry de Jean Prost, de Chalon, détenu au château de Rossillon.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9448. (Rouleau.) — Parchemin de 24m30 de long.

1435-1436. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Guillaume de La Forêt. — Recette de 4 florins, pour la ferme de la bâtonnerie et de la mistralie d'Ordonnaz. — Injonction au châtelain de percevoir sur les habitants de Rossillon, outre le treizième, les lods et ventes des héritages vendus dans cette ville. — Jean Galiard paie 3 deniers, pour avoir pris une poignée (*pugniatam*) de blé. — Jean Barthet paie 9 gros, pour avoir appelé André Cohenard fils de moine. — Jean Bonifan paie 21 gros, pour avoir exercé l'office de magistrat. — Remboursement de 120 florins prêtés au comte par Jean Chevillard, clerc de la cour de Rossillon.

B. 9449. (Rouleau.) — Parchemin de 27m85 de long.

1400-1436-1437 (1).— Rossillon et Ordonnaz.— Compte de noble Jean de La Forêt, fils et successeur de Guillaume de La Forêt, châtelain. — Abergements faits par le châtelain à Antoine Boudet, de Cheygnieu, de quatre fosserées de vigne en « toppes », au climat de la Ravacle (8 septembre 1400); — à François Castin, notaire et bourgeois de Rossillon, de la fontaine de Levans, à Contrevoz, pour l'irrigation de son pré (18 février $14\frac{35}{36}$); — à Claude de La Pierre, d'Ordonnaz, d'un emplacement hors la porte d'Ordonnaz, vers les granges (14 novembre 1436); — à Amédée de La Pierre, d'Ordonnaz, d'un emplacement situé devant sa maison (14 novembre 1436). — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, qui institue Jean de La Forêt châtelain de Rossillon (Thonon, 18 juillet 1436).

B. 9450. (Rouleau.) — Parchemin de 29m25 de long.

1437-1438. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Abergements faits par le châtelain à Pierre de La Pierre, d'Ordonnaz, d'une pièce de terre sur le mont de Cheygnieu, vers les Fraays (10 mai 1437); — à Antoine Clopt, du cours d'eau de Boissière, allant d'Arandas à Cognau, pour l'irrigation de ses prés (1er juin 1437); — à Pierre Burdin, de ce même cours d'eau, depuis sa source jusqu'au pré de Boissière (17 juin 1437); — à Jean Vuillemin, notaire à Arandas, d'un des deux chemins contigus à son pré du Trou. — Compositions de 3 florins, payée par Jean de La Pierre, qui avait connu charnellement la femme de Pierre de La Pierre; — de 7 deniers, payée par Claude Curti, qui avait frappé Amédée Baudet à la tempe avec une pierre appelée *permatorum*.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9451. (Rouleau.) — Parchemin de 25m50 de long.

1423-1438-1439 (1).— Rossillon et Ordonnaz.— Compte de Jean de La Forêt. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui assigne, sur les revenus de la « scribanie » ou clergie de Rossillon, le remboursement des 200 florins qui lui ont été prêtés par Humbert Bonnet et Pierre Fabry, fermiers de cet office (Annecy, 11 mai 1423). — Recette de 3 florins, pour la ferme du cri public de la ville et du marché de Rossillon. — Composition de 9 deniers, payée par la femme Robin, qui avait vendu des fromages à Quirieu. — Aumône de 25 florins, faite par le duc à Antoine de Cisa, maître de la verrerie de Tenay. — Paiement de 15 florins à Antoine Besson, envoyé par la Chambre des comptes dans la Bresse, la Dombe et le Bugey, pour s'enquérir de la valeur des blés et faire plusieurs informations secrètes. — Réparations faites aux toits de la grande tour, au donjon du Ratier ou Bernagat, de la « bretoiche » sur la porte du four; aux courtines et à la grande porte.

B. 9452. (Rouleau.) — Parchemin de 34m80 de long.

1359-1439-1440 (2).— Rossillon et Ordonnaz.— Compte de Jean de La Forêt. — Contrat de la cession faite par Amédée VI, comte de Savoie, à l'abbaye de Saint-Sulpice, pour le prix de 1,700 florins, de tous ses droits de justice et de propriété sur les territoires avoisinant l'abbaye (1359, 2 mai). — Recette de 6 sous, pour la ferme du four d'Ordonnaz. — Compositions de 22 florins, payée par Jean Alagrant, convers (*rendutus*) de la Chartreuse de Portes, qui avait eu commerce avec une femme; — de 10 deniers, payée par Jean Bouvier, qui avait apporté une vache morte au marché de Rossillon; — de 2 florins, payée par cinq individus accusés d'avoir cultivé la vigne des religieuses de Bons; — de 2 florins, payée par deux individus, accusés d'avoir fait manger par leurs bestiaux une meule (*muella*) de foin qui ne leur appartenait pas. — Recette de 1 obole d'or, due par les habitants de Meyrieu, pour *mutagium* du duc Amédée VIII, qui, élu pape, sous le nom de Félix V, avait cédé le duché de Savoie à son fils Louis.

B. 9453. (Rouleau.) — Parchemin de 23m40 de long.

1440-1441. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de 6 florins, pour la ferme de la mistralie et de la bannerie d'Arandas; — de 6 florins, pour les lods du moulin de Cupho, acheté 40 florins par Jean Guetans. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Marion, qui avait vendu une porte qui était sous la main du duc; — de 3 deniers, payée par Jacques Berger, qui avait mis le feu dans le bois des Angelots; — de 6 deniers, payée par les consorts Perret, qui avaient mené paître leur bétail dans les communaux de Seyssieux. — Le châtelain déclare n'avoir encore pu recouvrer l'amende de 100 sous, infligée à Jean Neyro par le juge de Bresse, attendu que ce Jean est un vagabond furieux, dangereux, suivant les guerres et toujours absent du pays.

(1-2) Voir la note de la page 164.

B. 9454. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1441-1442. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de 25 sous, pour la toise des maisons d'Ordonnaz, qui se perçoit à raison de 4 deniers par toise; — de 4 deniers, pour les lods d'un curtil à Collomieu, vendu 2 florins. — Compositions de 3 deniers, payée par Pierre Champagny, accusé d'avoir injurié le curé de Rossillon; — de 2 florins, payée par les frères Richard, qui avaient fait répandre de l'eau dans un pré. — Paiement de 226 florins au châtelain, pour dépenses de bouche faites à Rossillon, par le duc de Bourbon, au mois de septembre, lors de son passage et de son retour de la cour de Savoie.

B. 9455. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1442-1443. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Livraison de 19 setiers d'avoine pour la dépense de l'hôtel du duc. — Recette de 13 sous, pour la garde, lesquels se percevaient sur les bêtes de somme de la châtellenie; — de 13 sous, pour sufferte d'hommages advenus dans la châtellenie. — Composition de 2 florins, infligée à Amédée Court, qui avait pris la veuve de Joignie à la gorge. — Versement de 107 florins à Etienne Rosset, trésorier général de Savoie.

B. 9456. (Rouleau.) — Parchemin de 6m65 de long.

1442. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Pierre et Claude Jacquet, fils de Pierre Jacquet, et d'André Cohenard, son coadjuteur, commissaires délégués par le duc de Savoie, pour la reconnaissance des limites et domaines ducaux dans le mandement de Rossillon. — La recette produite par les redevances nouvellement déterminées monte à 272 florins, entièrement absorbés par la dépense de la rédaction du nouveau terrier, qui s'élève à 572 florins.

B. 9457. (Rouleau.) — Parchemin de 28m40 de long.

1443-1444. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Remise faite par le duc de Savoie d'une partie de la redevance due par le meunier de Rossillon, à cause du

chômage, amené tant par la sécheresse que par les glaces. — « Entrage » de 8 deniers, payé par Pierre Jacquin de La Balme, pour l'abergement d'un essart de bois. — Recette de 2 sous 7 deniers, pour les gardes de Crapaiot et de Conzieu. — Composition de 8 deniers, payée par la fille Gayot, qui avait traversé la ravière de Pierre de Pierre. — Allocation de 25 florins au châtelain pour ses gages. — Versement de 805 florins à Christophe Boniface, trésorier général de Savoie.

B. 9458. (Rouleau.) — Parchemin de 22m85 de long.

1442-1444-1445 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt, châtelain. — Abergement fait par le châtelain à Jean Berthet, d'Ordonnaz, de l'usage du bief d'Augenaz, pour l'irrigation de ses prés (23 juillet 1442); — à Pierre Boillon, de La Balme, d'un essart de bois, près le Grand Dars du Furand de Tynard (2 novembre 1433). — Recette de 11 livres 12 sous, pour les gardes perpétuelles dues dans la châtellenie. — Compositions de 3 deniers, payée par Pierre Molland, pour avoir brisé un arbre; — de 6 deniers, payée par Jean Mugnier, qui avait dit des paroles déshonnêtes devant le châtelain.

B. 9459. (Rouleau.) — Parchemin de 22m40 de long.

1445-1446. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt, châtelain. — Recette de 43 sous, pour les gardes dues à Unglaz et à Beunuce, à raison de 12 deniers par feu d'hommes et 6 deniers par feu de veuves; — de 16 gros, pour les lods d'une pièce de pré et de bois, acquise par Pierre Guiffred, pour 7 florins. — Composition de 8 deniers, payée par Jean Richon, qui n'avait pas réparé le chemin devant ses terres. — Le châtelain atteste que Jean Noirot, qui avait été condamné à 100 sous d'amende pour avoir maltraité un sergent général, et que pour ce fait le duc de Savoie avait fait emprisonner, ayant été libéré sur la requête du seigneur de Grandmont, s'était aussitôt réuni à des écorcheurs du roi de France et qu'il avait quitté le pays. — Versement de 600 florins à Jean Maréchal, trésorier général de Savoie. — Don de 25 florins, fait par le duc à Philibert de La Forêt, écuyer, pour ses bons services.

B. 9460. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1446-1447. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Reconnaissances d'hommages, faites à Saint-Martin-de-Boilliens. — Abergements faits par le châtelain à Antoine Grillat, de La Balme, du cours d'eau de la fontaine dudit lieu, pour l'irrigation de ses prés; — aux frères de Pierre, d'Ordonnaz, du cours d'eau de la Combe de Munay, également pour irriguer leurs prés. — Recette de 15 sous, pour les gardes dues à Arandas. — Compositions de 3 deniers, payée par Antoine Mugnier, qui avait mis de la viande sur les bois de son voisin; — de 15 deniers, payée par Benoît Dupont, accusé d'avoir frappé les vaches des habitants de Condon.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9461. (Rouleau.) — Parchemin de 26m50 de long.

1447-1448. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Abergements faits par le châtelain à Pierre de La Ville, de Cheygnieu, d'un emplacement situé devant sa maison; — à Pierre de La Ville, de Nivolet, d'une pièce de terre aux champs de Combes. — Recette de 14 sous, pour suffertes d'hommages; — de 16 florins, pour la garde due par les habitants de la ville et de la banlieue de Belley. — Composition de 28 sous, payée par François Gaillard, inculpé d'avoir maltraité sa belle-sœur.

B. 9462. (Rouleau.) — Parchemin de 21m50 de long.

1448-1449. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt, châtelain. — Compositions de 1 florin, payée par Pierre Maria, pour avoir frappé le chien d'Amédée de La Pierre; — de 6 deniers, payée par Pierre Gabet, qui avait brisé la roue de l'usine de Pierre Garamillon. — Les trouvailles, les dons, les « échoites », les « échoites » d'usurier ne figurent plus que pour mémoire. — Paiement de 41 florins à Claude de La Sancie, écuyer, pour le restant de sa solde du temps qu'il servait, comme lance à trois chevaux, au pays de Verceil, dans l'armée rassemblée après la mort du duc de Milan, en 1447.

B. 9463. (Rouleau.) — Parchemin de 19m90 de long.

1449-1450. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Composition de 18 sous, payée par Pierre Brunet, inculpé d'avoir arraché des gages à un sergent. — Recette de 20 sous, pour les saisines et dessaisines, faites dans la châtellenie. — Le florin d'or de petit poids compte pour 16 sous viennois ou 8 sous forts, de 12 deniers gros pièce, et 12 deniers pour 1 florin petit poids, et l'obole d'or pour 9 deniers gros.

B. 9464. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1450-1451. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de 7 setiers et 6 bichettes de froment dus dans les villages de la châtellenie. — Composition de 9 deniers, payée par la veuve Joannin, qui avait insulté la servante

de Jean Johan. — Livraison de 300 florins à Jacob Meynier, trésorier général de Savoie. — Il est alloué au châtelain 838 florins, qui lui étaient dus pour avances faites au trésor. — Reconstruction totale des bâtiments du four banal.

B. 9465. (Rouleau.) — Parchemin de 28m95 de long.

1450-1451-1452 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de 6 bichettes de froment pour la gerberie perpétuelle de la maréchalerie dans la châtellenie. — Abergements faits par le châtelain à Claude de La Pierre, d'Ordonnaz, d'un emplacement derrière les murailles de la ville, près la croix, bordé par la rue allant de la croix au puits (15 octobre 1450); — à Jean Godard, du même lieu, d'un emplacement joignant le précédent; — à Amédée de La Pierre, du même lieu, d'un terrain contigu aux précédents (19 janvier 1451). — Compositions de 2, florins payée par Jean Michon, qui avait insulté son frère et fermé le passage de son four; — de 1 florin, payée par Claude Curtil, pour injures envers le curé de Rossillon. — Reconstruction des fourches patibulaires de Rossillon, moyennant 7 florins. — Frais d'exécution d'Aymar, bâtard de Frassia, condamné à mort pour ses démérites; le bourreau reçoit une paire de gants pour cette besogne. — La dépense totale du procès monte à 18 florins.

B. 9466. (Rouleau.) — Parchemin de 25m85 de long.

1452-1453. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de la gerberie qui se lève sur tous les feux de la châtellenie. — La censive des juifs continue à figurer pour mémoire. — Compositions de 9 deniers, payée par Gillet Chandelier, qui avait enlevé ses meubles de chez son hôte sans son consentement; — de 10 deniers, payée par Benoît de Rochat, qui avait dit: « Au temps que je estois bouviers, je tondois les avoynes que je donnois à mon logel, pour ce qu'il fut plus fort, et qu'il battit les autres; » — de 6 deniers, payée par Jean Borre, qui avait amené des brebis étrangères à Ordonnaz. — Gages de 10 florins à dom Etienne, chapelain de la chapelle de Rossillon. — Remboursement de 100 ducats d'or prêtés au duc par Jacques Richard, docteur en droit. — Vente de froment, à 2 deniers 1/6 la bichette; de seigle, à 1 denier 1/4 1/6 3/12 de denier la bichette; d'avoine, à 2/3 2/12 de denier la bichette; de cire, à 6 deniers la livre; de poules, à 3/4 de denier pièce; de poulets, à 1/4 et demi-quart de denier pièce; de vin, à 5 deniers le setier.

B. 9467. (Rouleau.) — Parchemin de 29m35 de long.

1438-1453-1454 (2). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Injonction au châtelain d'aberger les terres de Cheygnieu et de L'Hôpital, qui sont improductives de revenus. — Abergement à Pierre de La Ville, de Cheygnieu, du cours d'eau de la fontaine dudit lieu pour l'irrigation de son pré (22 mars 1438). — Composition payée par des individus qui n'avaient pas réparé les chemins joignant leurs propriétés. — Versement de 180 florins à Jean Mallet, trésorier général de Savoie. — Reconstruction à frais communs avec l'évêque de Belley, du pont de Perrignieu sur le Furand, lequel avait été emporté par l'inondation.

B. 9468. (Rouleau.) — Parchemin de 16m83 de long.

1454-1455. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de 3 boisseaux de froment pour la cense du moulin de Cupho; — de 2 setiers de seigle, pour la brennerie due dans la châtellenie; — de 2 florins, pour le treizième d'une maison à Rossillon, acquise pour 25 florins, par Claude Chrétien, notaire. — Composition de 2 florins, payée par Jean Ravet et ses consorts, qui avaient pratiqué des chemins dans la châtellenie, sans licence du duc. — Paiement de 10 florins à Jean Fabry, procureur des gardien et religieux franciscains de l'Observance du couvent fondé à Belley, par le duc Louis.

B. 9469. (Rouleau.) — Parchemin de 29m50 de long.

1451-1455-1456 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de 3 setiers d'avoine de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 4 gros, payée par François Christin, pour avoir planté une palissade sur un chemin; — de 4 deniers, payée par Jean Vallins, qui avait fauché le pré de son voisin. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Pierre Germance, prêtre, chapelain de la chapelle de Notre-Dame, érigée dans l'église paroissiale de Rossillon (Villars, 23 septembre 1451). — Paiement de 6 florins à Antoine le Milanais, apothicaire du duc. — Mandement du duc Louis, au châtelain, de ne plus porter sur son compte la cense du moulin du Coupt (Cupho), en Valromey, attendu que ce moulin est détruit et emporté par les eaux (Genève, 20 août 1456). — Compositions de 7 deniers, payée par Claude Livet, qui avait fait tomber un cheval; — de 12 deniers, payée par Pierre Brunet, qui avait diverti un cours d'eau. — Acte de la résignation de la chapellenie ducale de Conzieu, faite par Jean de Rierefort, titulaire, en faveur d'Antoine Cocti, curé de Collomieu (1456, 28 février).

B. 9470. (Rouleau.) — Parchemin de 25m50 de long.

1461-1462. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Les terres de L'Hôpital et de Cheygnieu restent

(1-2) Voir la note de la page 164.

(1) Voir la note de la page 164.

toujours improductives de revenu. — Recette de 10 boisseaux de seigle, pour la cense du moulin de Cupho. — Compositions de 3 deniers, payée par la femme Revel, qui avait cueilli les noix de son voisin; — de 2 florins, payée par la veuve Calet et son fils, qui avaient tué la chèvre de Jean Charles. — Frais de poursuite, de nourriture et d'exécution d'Antoine Champagne et Etienne Bernard, condamnés par le juge de Belley à être pendus et à avoir les poignets coupés.— Un barbier reçoit 12 deniers pour assister à la torture et veiller à ce qu'elle n'aille pas jusqu'à la mort. — Achat de 2 pots de vin, administré aux patients avant la torture; d'une chaîne et d'un cordage pour la torture; d'un « baquamas » ou grand couteau pour couper les poignets, et de deux poteaux avec crochets pour les accrocher. — L'exécution fut faite par Jean de Paris, bourreau de Chambéry, qui reçut 11 florins et une paire de gants.

B. 9471. (Rouleau.) — Parchemin de 28m60 de long.

1462-1463. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean de La Forêt. — Recette de 7 bichettes d'avoine, pour l'affouage de la garde perpétuelle d'Ordonnaz. — Compositions de 4 deniers, infligée à Pierre Dufour, qui avait juré « par le sang du Christ » en présence des officiers de Rossillon; — de 9 deniers, payée par Etienne Fournier, qui avait repris aux sergents des chevaux qu'ils avaient saisis; — de 4 deniers, payée par Humbert Babelet, qui avait pris des fagots de feuilles pour ses bêtes dans un bois; — de 1 florin, payée par Pierre Jean, qui s'était permis de vendanger une vigne qu'il possède par indivis avec d'autres, avant qu'elle fût partagée; — de 6 deniers, payée par Jean Point, qui avait pris un bœuf par la queue et l'avait frappé avec une pierre; — de 9 deniers, payée par Pierre Cugnier, qui avait diverti le cours de la fontaine de Borbollion. — Paiement de 25 florins à Thomas Fredeaux, fauconnier du duc, pour les dépenses de 10 oiseaux rapaces, savoir : 5 *lauvereti*, 3 faucons et 2 *sacres*.

B. 9472. (Rouleau.) — Parchemin de 23m20 de long.

1463-1464. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de noble homme Humbert Fabry, lieutenant de Jean de La Forêt, grand-châtelain de Rossillon. — Recette de 7 bichettes d'avoine, pour l'affouage ou la garde perpétuelle à Ordonnaz. — Compositions de 3 gros, payée par Pierre de La Pierre, pour avoir mis sous le joug la vache de Jean Bongain, qu'il tenait en commende; — de 9 deniers, payée par Etienne Ferrouillet, qui avait repris les juments saisies sur lui. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Jean Vial, d'Ambléon, homme taillable du duc, et advenus au domaine, ledit Vial étant mort sans postérité masculine. Le mobilier consiste en un *coquipendium* (marmite), une tourtière, une table, un banc, deux selles, un châlit avec matelas, deux draps, une couverture et un oreiller; un chaudron en cuivre, un petit vase en métal, des écuelles en terre, une arche en chêne, etc. — Lettres de Louis de Savoie, qui institue Humbert Fabry, son trésorier général, vice-châtelain de Saint-Germain, de Saint-Rambert et de Rossillon, jusqu'au remboursement des 7,041 florins qui lui sont dus de prêt fait au duc (Seyssel, 4 avril 1463).

B. 9473. (Rouleau.) — Parchemin de 24m80 de long.

1464-1465. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Humbert Fabry. — Recette de 15 setiers d'avoine, pour la maréchalerie perpétuelle due dans la châtellenie; — de 9 deniers, pour les lods d'un cellier acheté 10 florins par Humbert Flassard. — Compositions de 7 deniers, payée par François Morrat, accusé d'avoir injurié noble Pierre de Grandmont; — de 3 deniers, payée par Jean de Ponier et Jean Gray, inculpés de n'avoir point cultivé une vigne d'après le prix arrêté; — de 7 deniers, payée par Jean Grollat, inculpé d'avoir volé la dime du seigneur de Longecombe. — Longue liste d'individus condamnés à l'amende, pour négligence dans la réparation des chemins. — Frais de l'exécution par Pierre Genot, bourreau de Genève, de Jeannette, veuve de Guenin, d'Ordonnaz, condamnée au feu comme hérétique.

B. 9474. (Rouleau.) — Parchemin de 26m45 de long.

1465-1466. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Humbert Fabry. — Recette de 46 quartaux d'avoine à Cirins, Vercray et Marchamp, pour la garde; — de 16 gros, pour les lods d'un curtil acheté 8 florins par Jean Mayot, prêtre. — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Vuillard, inculpé de parjure; — de 6 deniers, payée par Antoine Cucumel, qui avait mesuré des étoffes avec une aune non égandillée; — de 3 deniers, payée par Jean Bouillere, qui, étant fournier, avait refusé de cuire le pain des habitants de Rossillon. — Déduction faite au châtelain de 10 boisseaux de seigle dus par le fermier du moulin de Cupho en Valromey, parce que ce moulin est depuis longtemps détruit.

B. 9475. (Rouleau.) — Parchemin de 34m de long.

1466-1467. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt, fils et héritiers de Jean de La Forêt, châtelains.— Recette de 2 setiers d'avoine, pour la garde de Saint-Martin-de-Necuday, Borboillon, Champdossin, Bermont et Grandmont; — de 1 denier, pour l'abergement fait à Antoine Perrel, de Charmiat, de la fontaine de Charriez; — de 2 deniers, pour celui fait à Humbert Masset, de Rossillon, du cours d'eau des Thonas. — Compositions de 6 deniers, payée par

François Chrestin, inculpé d'avoir tué un chien; — de 6 deniers, payée par Jean Augert, pour avoir vendu de la chair de porc sans licence des magistrats de Rossillon; — de 9 deniers, payée par François Dufour, qui avait fait dommage dans les bois de châtaigniers de la commune de Contrevoz. — Recette des biens saisis sur Jeanne, veuve d'Amédée de Cort, sur Claudie, fille espagnole, sur Alix, femme de Benoît, d'Innimont, sur la veuve Guenin et Pierre Bety, tous condamnés au feu pour crime d'hérésie. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, qui institue Hugues et Antoine de La Forêt, écuyers, châtelains de Rossillon, en remplacement de Jean de La Forêt, leur père, décédé (Pignerol, 12 novembre 1466). — Frais d'exécution des hérétiques rapportés ci-dessus et de Françoise, femme d'Amédée Rabolat, de Perronette, femme de Jean Calet, de Pierre Guenin, de Françoise, femme de Jean Mudaz, qui furent brûlés à Rossillon, le 26 octobre, sur la sentence de Frère Barthélemy Gruffat, inquisiteur de la foi.

B. 9476. (Rouleau.) — Parchemin de 27m40 de long.

1469-1470. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 2 setiers d'avoine, de garde ancienne, dus par les villages de la châtellenie; — de 15 bichettes d'avoine dues également pour la garde perpétuelle. — Abergements faits par le châtelain à Pierre Levieu, d'Emachiaz, paroisse d'Arandas, du cours d'eau de Gollet ou de la Ora, pour irriguer son pré; — à François, d'Arandas, du cours d'eau de Calmans, pour l'irrigation de son pré; — à Pierre Perret, de Charniaz, du cours d'eau de la Frolla, également pour irriguer son pré. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement du champ Durand, à L'Hôpital, fait à noble Humbert Masset; — de 2 deniers, pour celui du cours d'eau de Carrat, fait aux frères Lemuet. — Jean Guiffred paie une composition de 4 deniers, pour avoir dit à la veuve Muguet : « Votre fillies tondians les espies du blé. » — Gages de 10 florins à Jean Vanella, curé de Rossillon, chapelain de la chapelle du comte. — Remboursement au châtelain de 100 florins, avancés sur les 1,000 florins constitués en dot par le feu duc Louis et Anne de Chypre, sa femme, à Anne de Lusignan, mariée à noble Guillaume Fabry de Pérouges.

B. 9477. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1470-1471. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Les terres de Bellecombe ne rapportent rien, parce qu'elles sont en friche. — Recette de 93 livres de cire de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payée par Amédée Garin, qui s'était emparé de la fontaine des habitants de Gerbo et de Chambage; — de 6 deniers, payée par Jean Guiffred, qui avait barré un sentier des communaux d'Ordonnaz; — de 18 deniers, payée par Perronette, veuve Rémond, qui avait convolé en secondes noces, avant d'avoir rendu ses comptes de tutelle, et avait transporté ses biens hors de la juridiction du duc. — Achat moyennant 18 gros, par le receveur, de 2 aunes 1/2 de drap gris d'Allemagne, pour mettre sur le bureau des comptes de la châtellenie.

B. 9478. (Cahier.) — Petit in-folio, 80 feuillets, papier.

1472-1473. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de froment des redevances dues à Rossillon, Innimont, Contrevoz, Montbroissieu, Pugieu, Genovieu, Chemillieu, Condon, Andert, Brognin, Saint-Germain, Apregnin, Mermel, Meyrieu, Eyssieu et Collomieu. — Recette de cire, pour la garde due à Arandas, Pierre, Charmon, Ordonnaz, Innimont, Seillonaz, Benonce, Vollins, Mornay, etc. — L'abergement d'un terrain en la Lichère de Pugieu, fait à Claude Mercier, n'est pas ratifié par la Chambre des comptes, comme étant préjudiciable au domaine ducal. — Compositions de 18 deniers, payée par Michel Godard, qui avait anticipé sur un chemin; — de 33 deniers, payée par Guy Henri, qui avait volé les noix de noble Claude Masset, et avait fait courir l'eau de noble François à travers la rue d'Ordonnaz par un temps pluvieux. — Mémoire des copies de pièces faites par Claude Mercier, pour le service de la Chambre des comptes.

B. 9479. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1473-1474. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 1 livre de poivre due à Pugieu pour la garde. — Mention de la mort d'Amédée Léopardi, physicien, demeurant à Belley, qui s'était mis sous la garde du duc. — L'abergement fait à Claude Mercier, de Pugieu, mentionné au compte précédent, est approuvé. — Compositions de 7 deniers, payée par Antoine et Pierre, pour dommage fait à la communauté d'Ordonnaz; — de 60 sous, infligée par le juge de Bresse à Guigon Henri, qui avait abattu et emporté les noix de Pierre de La Pierre. — Paiement de 300 florins, pour la part de la châtellenie de Rossillon dans la pension de 1,200 florins faite par la duchesse Yolande, mère et tutrice du duc Philibert, à Jacques, comte de Montbel, en reconnaissance de ses services.

B. 9480. (Rouleau.) — Parchemin de 14m30 de long.

1453-1474 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Nicolas Bongain, de Rossillon, commissaire délégué, avec

(1) Voir la note de la page 184.

François Prévôt, de Meximieux, par lettres y insérées de Louis, duc de Savoie, données à Genève, le 12 février 145¾, pour faire la reconnaissance des servis, revenus, cens, redevances, fiefs nobles et ruraux de la châtellenie de Rossillon. — La recette des cens nouvellement reconnus et déterminés monte à 434 florins, absorbés dans les frais de rédaction du nouveau terrier s'élevant à 705 florins.

B. 9481. (Rouleau.) — Parchemin de 28m80 de long.

1474-1475. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt.— Recette de 9 poules trois quarts et un quart de poule, et de 3 poussins un demi-quart, de redevances dues dans la châtellenie. — Abergement fait par le vice-châtelain à Pierre Bernard, d'un essart situé dans la côte d'Ordonnaz. — Composition de 18 deniers, payée par Amédée Garin, qui avait fait manger les raves de Claude Catel à ses cochons, anticipé sur un chemin et fait tomber à terre le fils dudit Claude. — Paiement de 6 florins à Pierre Besson, *alias* Vulliod, maître général des monnaies de Savoie, envoyé en Bugey pour certaines affaires très pressées. — Remise faite par le duc des redevances en blé, dues par les possesseurs des moulins de Rossillon, à cause de la chaleur et de la sécheresse qui ont fait chômer les usines depuis le mois de mai jusqu'au 24 octobre.

B. 9482. (Rouleau.) — Parchemin de 20m95 de long.

1475-1476. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 44 poules pour les gardes dues à Cirins, Vercray et Marchamp. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Culet, pour dommage fait à l'abbesse de Bons; — de 15 deniers, payée par Mathieu Gaillard et son fils, qui avaient battu la femme Guyet. — Les « échoites » sur les usuriers s'inscrivent pour mémoire.

B. 9483. (Rouleau.) — Parchemin de 22m20 de long.

1476-1477. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt, rendu enp résence de Claude de Challes, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 2 setiers de vin, de redevances dues dans la châtellenie; — de 3 deniers 3/4, pour le treizième dû sur une « chappe » de maison vendue à Jean Gueytet. — Compositions de 9 gros, payée par Jean Vial, pour dommage fait au prieur d'Innimont; — de 9 gros, payée par Jean Burdin, qui s'était immiscé dans l'administration des biens des mineurs Antoine Burdin; — de 4 deniers, payée par les mariés du Bief, qui s'étaient permis de battre dans la grange de Pierre de Ville. — Dépenses faites à Rossillon par onze hommes d'armes du sire de Romont, allant de Bourgogne à Chambéry. — Versement de 300 florins à Al. Richard, trésorier général de Savoie.

B. 9484. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1477-1478. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 48 sous 4 deniers, pour les pains et tourtes de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payée par Claude Berlion, qui avait coupé un ormeau et écorcé un chêne appartenant à l'abbesse de Bons; — de 1 florin, payée par Jean Talon, qui avait injurié le châtelain et les officiers du duc. — Frais d'exécution de Perronette, femme Buant, d'Innimont, accusée d'hérésie, et qui, arrêtée à Belley, fut livrée sur le pont de Perrignieu par Jean de Bellecombe, prévôt dudit lieu, au châtelain de Rossillon et traduite devant Guillaume Rigoton, lieutenant du juge de Bresse, qui la condamna à être décapitée, sa tête mise sur un poteau et son corps pendu aux fourches. — Réparations faites à la chapelle Saint-Pierre de Conzieu et aux verrières, qui menaçaient ruine.

B. 9485. (Rouleau.) — Parchemin de 20m de long.

1478-1479. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 7 livres 7 sous, pour les redevances de chanvre et de main-d'œuvre dues dans la châtellenie. — Le châtelain constate que la ferme du four ne rapporte que 2 florins, parce que depuis l'année 1475 le four est tombé en ruine et que les bourgeois ont été contraints d'aller faire cuire leur pain ailleurs. — Composition de 9 deniers, payée par Pierre Vetard, pour dommage fait à la Chartreuse de Portes. — Longue suite d'individus condamnés pour négligence dans la réparation des chemins. — Les dons au prince continuent à s'inscrire pour mémoire. — Paiement de 100 florins à la veuve et aux héritiers de Ruphy, bourgeois de Chambéry, en déduction de 1,417 florins qu'il avait prêtés à Jacques de Montbel, comte d'Entremont, pour obvier à la défense de la ville et du château de Chambéry.

B. 9486. (Rouleau.) — Parchemin de 23m40 de long.

1479-1480. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 4 sous 3 deniers, pour la conduite des vendanges dues dans plusieurs villages de la châtellenie; — de 8 florins, pour la ferme de la bannerie de Bugey et de Contrevoz. — Composition de 6 gros, payée par Pierre Gudin, qui avait injurié noble Pierre de Grandmont. — Versement de 400 florins à Antoine de Plâtre, receveur de l'assignation faite par la duchesse régente, pour ses bien-aimés chanteurs (*cantoribus*) et archers. — Dépenses faites à l'auberge

(*arbergaria*) de Rossillon, par Jean Mallet, conseiller maître à la Chambre des comptes, commis pour faire la visite du château et du four de Rossillon. — Versement de 60 livres, pour la part de la châtellenie dans les 400 florins assignés par la duchesse à Georges de Montfalcon.

B. 9487. (Volume.) — Petit in-folio, 309 feuillets, papier.

1480-1485. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 8 florins, pour la ferme de la bannerie de Saint-Germain de Collomieu. — Paiement de 20 florins à Humbert Castin, de Rossillon, chargé de rédiger le terrier de Belmont et de Sainte-Croix au pays de Vaux, pour le duc de Savoie. — Lettres de Philibert le Beau, duc de Savoie, qui ordonne le remboursement à Hugues de La Palud, seigneur de Châtillon-de-la-Palud et comte de Varax, comme tuteur de Barbe, sa fille, née de Gilberte de Varax, sa femme défunte, d'une somme de 3,752 florins, prêtée à son aïeul le duc Louis, par Gaspard de Varax, père de Gilberte (Chambéry, 11 mars 1480). — Composition de 6 deniers, payée par Pierre Girod, qui avait porté dommage aux raves des habitants de Bisiat. — Dons fait par le duc Charles à Antoine Bonnard, son maître d'hôtel, d'une composition de 50 florins à laquelle avait été condamné un voleur de blé; — de 10 florins, en aumônes, fait par le même au gardien et au couvent de Saint-Bernardin, de Belley. — Composition de 9 deniers, payée par Pierre Constantin, qui s'était approprié un fer de charrue, commun à lui et à son frère. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui fait remise aux frères de La Forêt, des redevances dues pour les moulins de Rossillon, dont ils s'étaient rendus acquéreurs (Turin, 5 janvier 148¼).

B. 9488. (Registre.) — Petit in-folio, 304 feuillets, papier.

1485-1490. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 1 florin, pour la ferme de la bannerie et de la bâtonnerie de Rossillon, La Burbanche et Egieu. — Compositions de 26 deniers, payée par des particuliers qui avaient écorcé des bois; — de même somme, payée par Claude Mercier, qui avait diverti le cours de l'eau d'irrigation de Pierre Mercier. — Confiscation des biens de Jeannette, femme Jean Chastin, brûlée pour crime d'hérésie. — Composition de 18 deniers, payée par Etienne Bongain, qui avait établi des latrines sur la rivière de Rossillon. — Paiement de 12 florins à maître Antoine Bendain, bourreau, pour l'exécution des deux frères de La Pierre, condamnés pour leurs démérites, par le juge de Bugey, à être décapités et leurs corps pendus au gibet. — Paiement de 80 florins, sur les 400 donnés par le duc Charles à son écuyer Georges de Montfalcon, seigneur de Rochat.

B. 9489. (Registre.) — Petit in-folio, 300 feuillets, papier.

1451-1490-1495 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 70 sous, pour la ferme des corvées des bœufs et vaches de trait, perçues dans les villages de la châtellenie. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui continue aux frères Fabry l'engagement de la clergie de Rossillon, fait précédemment à leurs auteurs (Chambéry, 21 juillet 1489). — Composition de 6 deniers, payée par Philibert Besson, pour avoir méchamment battu sa fille. — Recette de 1 obole d'or de *mutagium* payée par le village d'Andert, à l'occasion de la mort du duc Charles, arrivée en l'an 1490. — Paiement de 2 florins au bourreau chargé de pendre aux fourches de Rossillon Antoine de La Pierre, condamné pour ses démérites. — Composition de 3 florins, payée par Jean Ferrouillet, qui avait gardé le capuce d'une femme. — Pouvoir donné par Hugues de La Palud, comte de Varax, à Claude de La Palud, comte de La Roche, seigneur de Varambon, son gendre, de percevoir le reste des sommes à lui dues par le duc (21 février 1492). — Versement de 500 florins à Sébastien Ferrier, trésorier général de Savoie. — La feuille de parchemin qui sert de couverture, porte la copie des lettres de Louis, duc de Savoie, qui, pour reconnaître les services rendus par Barthélemy du Puits, chirurgien, tant à lui qu'à ses enfants, et surtout à son fils aîné, lui donne les biens de Louis de Tison, qui lui sont advenus par confiscation (Pont-d'Ain, 26 novembre 1451).

B. 9490. (Registre.) — Petit in-folio, 330 feuillets, papier.

1495-1500. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 20 florins, pour la ferme de la clergie de Rossillon. — Compositions de 1 florin, payée par Jean Bergeron, qui avait vendu du vin avec une fausse mesure; — de 18 deniers, payée par Jean Caillet, pour refus de dire la vérité; — de 1 florin, payée par Antoine Clapot, qui avait démoli le four des frères Clapot. — Exécution de Jean Vernaz, condamné pour ses démérites à être, par le bourreau, mis au pilori, battu de verges et à avoir l'oreille gauche coupée. — Accensement fait pour trois ans, par les frères de La Forêt à noble Claude Vanclat, de Rossillon, de l'office de châtelain, moyennant la somme de 120 florins par an (11 avril 1496). — Compositions de 1 florin, payée par Pierre Cugnies, qui avait fait mordre des chèvres par ses chiens; — de 18 deniers, payée par François Teste, pour n'avoir pas déclaré aux officiers du duc la batture qui avait été faite; — de 100 sous, infligée à Claude et Jean Bérard, pour avoir « atrocement » battu Benoît Le Maître. — Gages de 10 flo-

(1) Voir la note de la page 164.

rins de Hugues Bérard, curé de Virieux-le-Grand, nommé chapelain de la chapelle Notre-Dame de l'église de Rossillon.

B. 9491. (Registre.) — Petit in-folio, 352 feuillets, papier.

1500-1505. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Les « paquérages » de la montagne du Fayet et de L'Hôpital restent improductifs, faute d'enchérisseurs. — Compositions de 3 florins, infligée à Jean Nacton, qui s'était soustrait à la justice ducale; — de 18 deniers, payée par les frères Burdin, pour annonce faite sans licence des officiers du duc; — de 12 deniers, payée par Jean Châtaignier, pour n'avoir point fait passer le contrat de la vente qu'il avait faite à noble Louis Berthellier. — Vente de blé, à 9 deniers la bichette; de seigle, à 7 deniers; d'avoine, à 2 deniers; de vin à 23 deniers le setier. — Versement de 800 florins à Jean Noyelle, trésorier général de Savoie. — Compositions de 1 florin, payée par la femme Babollat et son mari, pour avoir violemment poussé une porte contre Philibert Constantin; — de 3 florins, payée par Gonin Gros, accusé d'avoir volé un fer de moulin, une mesure en bois et occupé un passage; — de 6 deniers, payée par Nicolas Babollat, qui n'avait pas fait moudre son grain aux moulins de Rossillon.

B. 9492. (Volume.) — Petit in-folio, 310 feuillets, papier.

1505-1515. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 12 deniers, valeur des fagots de feuillages, qui se perçoivent pour l'affouage sur chaque feu de La Burbanche et de Tart. — Composition de 1 florin, payée par Monnet-Michaud, accusé d'avoir volé les habits de la veuve Duport. — Réparations faites au pont de Perrignieu. — Paiement d'une aumône de 100 florins, faite par le duc à Jean Racher, prieur du couvent des Frères Mineurs de Saint-Bernardin de Belley. — Composition de 9 deniers, payée par Antoine Talon, qui avait renvoyé Jean Chosat sans le payer, lui avait fait perdre son temps et avait négligé de lui rentrer une meule de foin, ainsi qu'ils en étaient convenus. — Paiement de 12 florins pour les douze postes (chevaux) établis à Rossillon le 29 octobre 1506, pour faire connaître au duc se rendant à Bourg, que Madame Marguerite d'Autriche l'attendait dans cette ville. — Frais d'exécution par le bourreau de Chambéry et son valet (car il n'avait pas voulu venir seul sur les chemins) d'Amédée, femme Guérin, et de la veuve Jean Utenaz, condamnées pour crime d'hérésie à être brûlées vives. Achat de gants pour le bourreau, de cordes, chaînes, pour attacher les condamnées au poteau, et de soufre *ut facilius comburi possint*. — Compte de la part de la châtellenie dans le subside voté au duc Charles par les états de Savoie, convoqués à Annecy au mois d'août 1508, pour l'indemnité accordée aux ligues d'Allemagne (Suisse) à cause des fausses donations faites par Jean Dufour, secrétaire ducal, au nom du duc: subside voté sur le pied de 8 florins par feu relevant du duc ou du clergé, et de 4 pour les autres.

B. 9493. (Registre.) — Petit in-folio, 270 feuillets, papier.

1515-1520. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Mention que les fermes du péage, de la leyde et du marché de Rossillon sont toujours engagées. — L'extraction des meules de la côte de Peyrieux est toujours improductive. — Compositions de 12 deniers, payée par Antoine Boillon, qui avait pêché dans la rivière de l'abbé de Saint-Sulpice; — de 3 florins, infligée à Claude Valet, qui avait tué le chien (*mastinum*) de Jean Gruet. — Injonction du duc Charles aux châtelains de Saint-Rambert et de Rossillon et au prévôt de Belley, de faciliter sur leurs vies, le trajet de l'huissier qu'il expédie en poste de Thiret à Chambéry, pour affaires pressantes (25 novembre 1515). — Gages de 10 florins payés à dom Jean Treffort, chapelain de la chapelle ducale à Rossillon. — Composition de 3 florins, infligée à la femme Bonnette, qui avait empêché le sergent d'apposer une saisie sur son cellier. — Versement de 8 florins à Philibert Gallerat, trésorier général de Savoie. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Jacques Nagut châtelain de Rossillon, pour exercer sous l'autorité des frères de La Forêt, maintenus grands-châtelains (Aiguebelle, 17 octobre 1518).

B. 9494. (Volume.) — Petit in-folio, 216 feuillets, papier.

1520-1523. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Hugues et Antoine de La Forêt. — Recette de 3 florins, pour la ferme de la bâtonnerie et de la mistralie d'Ordonnaz; — de 8 sous, pour la ferme du fournage du même lieu. — Composition de 1 florin, payée par Antoine Martin, pour avoir ouvert un chemin à travers un pré à Arandas. — Gages de 20 florins payés à Antoine Luiset, aumônier du duc, recteur de la chapelle de Conzieu. — Livraison à Pierre Monaton, receveur de Philippe de Savoie, comte de Genève, des 200 florins donnés par le duc à ce prince; — de 700 florins. — Réparation du bureau de la recette (*bancha*) du châtelain à Rossillon.

B. 9495. (Volume.) — Petit in-folio, 190 feuillets, papier.

1531-1537. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jean Treffort, châtelain, institué par lettres de Charles, duc de Savoie, données à Chambéry le 15 février 1531, et sous la caution de Jean de La Forêt, grand-aumônier et prieur de Nantua. — Recette de 8 florins, pour la ferme de la bâtonnerie d'Arandas;

— de 20 sous, pour la taille de la brennerie, la maréchalerie et les corvées dues à Billiat. — Lettres du duc Charles, qui accorde une pension de 100 florins à François Vulliod, son sommelier (Chambéry, 15 septembre 1531). — Réparations faites au four banal de Rossillon. — Compositions de 16 gros, payée par Claude Mercier, qui n'avait pas fait ses roues sur la rivière du Furand ; — de 8 gros, payée par Claude Berger, qui avait entassé du bois sur le lit d'Antoine Berger ; — de 8 gros, payée par François Garson, qui avait montré son derrière à l'abbé d'Ordonnaz et lui avait fait la figue. — Paiement de 5 florins pour le port de fromages de Bresse appelés « clouz ». — Les comptes des années 1534 à 1537 sont rendus à Bourg devant les délégués de la Chambre des comptes de Dijon, la Bresse et le Bugey étant alors soumis au roi de France.

B. 9496. (Volume.) — Petit in-folio, 196 feuillets, papier.

1535-1538-1544 (1). — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jacques Julliard, châtelain pour le roi de France. — Lettres patentes du roi François Ier, qui réunit la Bresse, le Bugey et le Valromey au ressort de la Chambre des comptes de Dijon (Paris, le 1er janvier 1538). — Institution de Jacques Julliard par Pierre d'Apetigny, général des finances (8 janvier 1538). — Lettres royales de François Ier, pour la réorganisation de l'administration et de la justice dans les comtés de Bresse, Bugey et Valromey, saisis sur le duc de Savoie en nantissement des comtés de Nice et de Saluces, des fiefs de Faucigny et de l'héritage de sa mère, Louise de Savoie (Crémieux, mars 1535). — Mémoire pour l'organisation des finances. — 2 bassins ou 3 gerbes comptent pour 1 bichette ; 2 bichettes pour 1 sestale, et 6 sestales pour 1 setier, mesure de froment pour Rossillon ; 2 bichettes pour 1 quartal ; 4 quartaux pour 1 setier, mesure d'avoine à Lompnes ; 8 pots pour 1 sestale, et 6 sestales pour 1 setier, mesure de vin. — Recette de 2 sous 6 deniers, pour la ferme des poids publics à Rossillon. — Versement de 200 florins à Philibert Duprat, trésorier général de Bresse.

(1) Voir la note de la page 164.

B. 9497. (Cahier.) — Petit in-folio, 13 feuillets, papier.

1542. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Jacques Julliard, châtelain, de la part affectée au mandement de Rossillon dans le subside de 20,000 livres en trois ans, accordé au roi de France par les gens des trois états de Bresse, Bugey et Valromey (15 juillet 1542), sur le pied de 19 gros 3/4 par feu relevant du roi, ou dépendant des églises et des seigneurs ayant la haute justice, et de 10 gros 1/4 pour les autres. — Rossillon compte 25 feux ; Egieu, 11 ; La Burbanche, Tart et L'Hôpital, 10 ; Ordonnaz, 45 ; Contrevoz, 23 ; Cheygnieu et La Balme, 24 ; etc. — La recette monte à 727 florins.

B. 9498. (Volume.) — Petit in-folio, 278 feuillets, papier.

1544-1548. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Vincent Julliard, châtelain et receveur, rendu devant la Chambre des comptes de Dijon. — Recette de 52 sous sur la toise des maisons de Rossillon. — Versement de 1,000 florins à Philibert Duprat, trésorier général de Bresse ; — de 13 livres, pour les gardes dues dans la châtellenie ; — de 2 florins, dus par les hommes du prieur de Conzieu pour la garde ; — de 9 sous, dus par les habitants d'Onglas, pour la garde perpétuelle.

B. 9499. (Volume.) — Petit in-folio, 300 feuillets, papier.

1549-1553. — Rossillon et Ordonnaz. — Compte de Vincent Julliard, châtelain. — Recette de 18 sous, pour la garde due par les hommes de Benonce ; — de 26 sous, pour suffertes d'hommages advenues dans la châtellenie. — Gages de 30 florins à maître Charles Julliard, chargé de la desserte des chapelles de Conzieu et de Rossillon. — La ferme du « trezain » de Rossillon ne trouve point d'enchérisseurs. — Vente de blé, à 7 gros le bichet ; de seigle, à 3 gros 3/4 le bichet ; d'avoine, à 2 gros 1/20 la bichette ; de cire, à 6 gros la livre ; de poivre, à 1 florin la livre. — Réparations faites au four banal de Rossillon.